

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 90

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

39e ANNÉE

TOME 90. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1902





PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

LA

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

Il y a quelques semaines, paraissait dans les journaux un manifeste ou plutôt un anxieux appel adressé par les femmes de Lyon à leurs compagnes de toute la France. Le voici textuellement :

« *Pour la patrie et pour la liberté.*

« Femmes de France,

« Les plus grands périls menacent la patrie et la liberté. Leurs adversaires se proposent de leur porter, aux élections prochaines, le dernier coup. Il nous faut les défendre.

« Nous avons signé des pétitions ; les Chambres n'en ont pas tenu compte. Nous sommes cependant la moitié de la population de la France, et, quand il s'agit de nos consciences et de nos enfants, il semble que cette partie de la France a le droit de se faire entendre. Puisqu'on ne daigne pas nous écouter, il nous reste d'agir.

« C'est pour rendre notre action efficace et pour répondre à l'appel jeté vers nous de tous les points de la France que nous avons constitué cette ligue.

« Son but est de soutenir, aux élections prochaines, avec notre influence, avec notre argent, avec nos sacrifices, les comités et les candidats qui s'engageront à défendre la propriété, la patrie et la liberté.

« Femmes, nous avons le cœur plein de pitié pour la misère des foules, et nous voulons qu'on protège les faibles ; mais nous savons qu'on les trompe, qu'on les fait souffrir et qu'on les pervertit avec des chimères. Nous réprouvons le socialisme.

« Françaises, nous aimons la France. Il faut qu'elle vive et que son destin ne soit pas confié à ceux qui maudissent la patrie. Nous réclamons des Français pour gouverner la France, et nous réprouvons l'internationalisme.

« Par-dessus tout, nous réprouvons les sectaires.

« Mères, nous prétendons que nos enfants sont à nous, et non pas aux députés et aux ministres, et que c'est à nous de les élever, de veiller sur leur enfance et leur jeunesse, de choisir leurs maîtres et de former leurs âmes. Pour cette tâche sainte — qui est la nôtre — nous réclamons la liberté.

« Chrétiennes, nous voulons qu'on respecte notre foi, prêtes à respecter celle des autres ; nous voulons que le Christ — que nous adorons, nous — ne soit pas traité en ennemi, dans nos lois, et dénoncé à la haine des ignorants par les maîtres du pouvoir. Nous réclamons pour notre foi le respect, et pour nos consciences la liberté.

« Cette liberté nous ne l'avons pas, si l'Église ne la partage ; et notre conscience n'est pas satisfaite, s'il y a autour de nous des consciences opprimées. Nous voulons que toutes les consciences soient libres sur la terre de France : les fonctionnaires et les religieux ont une conscience, et pour eux aussi nous réclamons la liberté.

« Arrière les sans-patrie, les socialistes et les sectaires ! Ce sont des malfaiteurs et des tyrans.

« Les femmes de France sont pour

« La patrie,

« La propriété,

« La liberté.

« Et elles se liguent pour les défendre. »

Or, il nous semble qu'à cet appel, la presse n'a pas fait assez écho ; qu'à ce manifeste, on n'a pas attaché suffisamment d'importance.

Et pourtant, cette ligue nous paraît être d'une opportunité providentielle. Son fier programme a sonné à nos oreilles de Français attristé, comme une invitation à l'espérance, comme l'annonce d'un immense secours. La guerrière silhouette de Jeanne d'Arc s'est dressée devant nos yeux, et nous nous sommes dit : « Pourquoi pas ? Pourquoi les femmes françaises du vingtième siècle ne sauveraient-elles pas leur patrie ainsi que le fit au quinzième leur sœur, l'héroïne ?

Cette espérance, nous voudrions la faire partager à celles qui lisent les *Études* ; mieux encore, nous osons les exhorter à faire partie de cette croisade, à la lancer irrésistible, à en assurer le plein succès. Tel est notre but.

Que la lutte électorale prochaine soit d'une exceptionnelle gravité, c'est l'évidence même. Il ne s'agit pas de savoir si nous aurons telle ou telle forme de gouvernement (cela n'est pas en question) ; il s'agit de décider si la France restera la France, ou bien si elle deviendra une Pologne, rongée par la révolution intérieure, jusqu'au moment où, fruit pourri, elle tombera d'elle-même aux mains des étrangers. Et ils guettent ce moment, avides de nous dépecer en réalité, comme ils l'ont fait déjà sur des cartes géographiques, tristement insultantes, mais prophétiques, assurent-ils.

Cette vérité, il faut nous la répéter à nous-même, sans miséricorde pour notre paresse qui voudrait continuer à dormir, pour notre lâcheté qui n'aime pas le péril, ni surtout la fatigue ; il faut, de plus, la répéter autour de nous à satiété, et convaincre les plus exaspérants optimistes que l'enjeu de cette partie électorale, c'est bien la France même.

Les preuves, hélas ! elles abondent ; et il n'est besoin que de les grouper en tableau pour donner le sentiment de ce qui est, c'est-à-dire d'un cataclysme imminent.

Que sont devenues nos finances, ce sang d'une grande nation ? Pitoyables ! on respire autour une odeur de banqueroute, comme on sent l'électricité avant l'orage. Déficit de plus de 100 millions dans les rentrées des impôts ; budget de 4 milliards tendu à éclater ; dette publique de 32 milliards, la plus lourde du monde. Voilà le bilan [1]. Chose plus triste encore, on se chuchote tout bas — et parfois on crie tout haut — d'étranges accusations, souvent trop fondées, sur certains hommes publics : on parle de chèques touchés, de dettes payées et de votes vendus, etc., etc.

Que devient la justice ? De plus en plus, une ombre lourde de soupçon descend sur le prétoire, jadis dans la pleine lumière d'une intégrité unanimement reconnue.

Êtes-vous ami du pouvoir ? A vous les plantureux dommages-intérêts, à vous la justice rapidement rendue et sans souci des amnisties possibles. Êtes-vous au contraire adversaire du gouvernement, ou simplement suspect de cléricalisme ou de patriotisme ? Tout change. Vos affaires sont

1. Le *Temps* lui-même appelle 1901 l'« année financièrement maudite ».

renvoyées aux calendes grecques, sous prétexte d'amnistie imminente ; on vous arrête sur des dénonciations anonymes ou même reconnues fausses, ou bien sur l'accusation des pires gredins; on vous tient des mois à l'ombre, on vous inflige des scènes d'amphithéâtre et des examens médicaux déshonorants ; on évoque contre vous les clameurs de la rue ; on vous juge une seconde fois, après acquittement par le jury, et on vous condamne au bannissement, etc.

Pendant ce temps, la guerre à la religion est menée gradn train, tantôt avec des allures de félin respectueux, tantôt avec des aboiements de chacals affamés de proie. Les crucifix sont abattus sur les places ou décrochés dans les hôpitaux, malgré les protestations des malades ; l'œuvre criminelle de laïcisation des hospices continue ; l'enseignement libre, c'est-à-dire religieux, est traqué à mort. Pour couronner cet hallali du catholicisme soufflé avec rage par la franc-maçonnerie, voici la loi d'association qui peut se résumer ainsi :

Article 1er. — Toutes les associations financières, athées, socialistes, anarchistes, sont libres de conspirer à la ruine de la société, à la spoliation des bourgeois, à la destruction de l'armée et autres menues bagatelles. Mais :

Article 2. — Ces êtres dangereux qu'on nomme congréganistes, et qui soignent les malades, enseignent la vertu, forment des missionnaires, seront dissous, à moins qu'une loi, fort difficile à faire voter, ne les autorise. Encore ne jouiront-ils, en ce cas, que de la liberté accordée aux repris de justice. Ils pourront être dissous *ad nutum*, vivront sous l'œil inquisiteur du préfet et de la police, seront soumis à d'énormes pénalités, acquitteront plusieurs impôts d'exception jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Pour nous reposer de cette tête de Méduse tournée, terrible, vers les catholiques, contemplons les suaves sourires du pouvoir aux socialistes. Le drapeau rouge flotte sur la place de la Nation : sourire paterne ; les gréviculteurs désorganisent l'industrie nationale, affolent les ouvriers, les arment : sourire résigné, mais toujours avenant. Le parti traîne l'armée dans la boue, dénonce les chefs, prêche l'indiscipline, la crosse en l'air, les balles dans le dos des officiers : sourire un peu triste, un peu inquiet, parfois une ride

de sévérité annonçant quelque mesure répressive anodine, — oh ! combien ! — et c'est tout. Allez-y, mes gaillards, amputez la France de son armée, quand ce sera fait, ne craignez rien, l'Allemagne et l'Angleterre sont là pour nous cueillir.

Voilà le tableau. Il est incomplet. Il y manque les odieuses délations partout en vigueur, même dans l'armée ; il y manque les fiches d'information au nom des femmes suspectes ; il y manque la pression exercée sur la conscience des fonctionnaires, et bien d'autres choses encore ; il y manque surtout les dessous peu avouables de tous ces agissements malhonnêtes. N'est-il pas vrai de dire que l'heure est terrible et l'enjeu suprême ?

Car, si la France reste quatre ans encore aux mains de la bande qui la mène, et de la maçonnerie qui inspire tout, c'est la ruine complète de nos finances, la persécution religieuse aiguë, y compris la dénonciation du concordat, le drapeau rouge triomphant, la propriété proie du socialisme, l'armée anéantie. Quatre ans, c'est plus qu'il n'en faut pour cela : il n'y eut pas deux ans entre l'élection de la Convention nationale, en 1792, et les horreurs sanglantes de la Terreur.

Et que l'on n'aille pas se consoler ou s'excuser d'une coupable inaction et d'une division tout aussi pernicieuse, par la théorie de l'excès du mal amenant la réaction du bien. — L'excès du mal, nous y sommes, et il est grand temps que les bons réagissent ; car, pour cela, il faut que les ressorts de l'honnêteté publique n'aient pas été tous brisés. Or, encore quelques années de ce régime, et ils tomberont en poussière. — La corruption aura rongé tout courage, toute indépendance ; l'athéisme aura énervé toute la jeunesse ; le socialisme, comme un ver rongeur, aura porté sa marche dissolvante jusqu'au sein des principes de la société ; l'indiscipline aura anéanti l'âme même de l'armée. Et alors, encore une fois, tous les ressorts étant réduits en rouille, avec quoi réagirez-vous ? J'imagine que dans l'empire romain décadent, ou dans la Pologne chancelante, il y avait des esprits torpides qui attendaient le remède de l'excès du mal. Le remède n'est pas venu ; ou plutôt il est venu, brutal, de l'étranger. La rude main de celui-ci a ramassé cette matière inerte et

l'a incorporée à son empire. — Est-ce cela que vous espérez pour la France ?

Donc, pas un instant à perdre. Il n'est que temps de se mettre à l'œuvre et d'utiliser les dernières énergies, déjà entamées, mais vivaces encore de notre cher pays. Et la victoire est possible ; elle est certaine si tous les bons se lancent dans le combat. Mais *tous* sont nécessaires, même celles que leur sexe semblait devoir tenir éloignées des luttes électorales. Elles doivent d'autant plus s'y mêler, qu'elles sont une grande et incomparable force. C'est ce que nous allons montrer.

La femme chrétienne est une grande force par son intelligence, par son cœur, par son dévouement, par sa foi vive et pratique.

Par son intelligence, d'abord. Oh, il ne s'agit pas, bien entendu, de celle qu'encensent à tour de bras ces pauvres féministes. Il ne s'agit pas de ce genre d'intellect qui arrache leurs secrets aux sphinx de la science ; ou scrute les mystères de la médecine, du droit, de la paléographie ; ou s'ébat comme la chimère *bombynam in vacuo*, au milieu des nébulosités philosophiques dans lesquelles se complaisent certains représentants du sexe fort. Je parle de cette intelligence pratique, de ce jugement ferme, dont nos grand'mères étaient si excellemment douées, et qu'elles ont transmis à leurs filles ; jugement qui apprécie les choses de la vie à leur vraie valeur et les choses politiques par leurs conséquences sociales, morales et religieuses.

Or, la femme, la mère de famille surtout, est admirablement apte à juger la situation actuelle et à la dévoiler dans le cercle de ses relations. Moins troublée que beaucoup d'hommes, par les fumées de l'ambition et de la passion, elle se rend compte des aboutissements moraux et religieux des agissements actuels. Elle voit la main de l'État athée s'étendre, de plus en plus menaçante, vers les enfants, afin de s'emparer de ces jeunes âmes et de les laïciser dans des usines officielles d'athéisme. Plus religieuse que l'homme, elle comprend davantage l'étendue du sacrilège abus de pouvoir commis dans les hôpitaux, en enlevant les sœurs aux malades, en éloignant les aumôniers. Elle apprécie mieux les tor-

tures de ces religieux, de ces religieuses forcés de quitter leur douce retraite, — leur foyer de famille à eux, — pour pour éviter une loi d'exception odieuse. Elle se sent plus menacée par la guerre religieuse qui s'accentue, et qui ne tardera pas à emporter même l'organisation concordataire. Enfin, j'imagine que ces Françaises n'ont pas oublié les inquisitions que l'on fait, de plus en plus, peser sur leur vie privée : visites imposées aux femmes d'officiers, enquêtes sur les sentiments intimes et les affaires de famille des femmes des fonctionnaires et des autres citoyens, enquêtes consignées dans les fiches de M. Monteil, et si fort approuvées par M. le président du Conseil des ministres, etc., etc.

Force, par son jugement pondéré des choses humaines, la femme chrétienne l'est davantage encore par le cœur, par l'affection. — Ce que femme veut, Dieu le veut, dit le proverbe ; et peut-être, en ce cas, la sagesse des nations flatte-t-elle quelque peu. Mais ce qui est vrai, du moins, c'est que là où une femme de cœur, de tête et d'énergie, veut s'en donner la peine, elle peut beaucoup pour entraîner au bien. On résiste parfois aux bonnes raisons ; on ne résiste guère à l'affection qui demande des choses raisonnables. Or, quoi de plus raisonnable que de vouloir sauver la patrie, la religion, la société ; quoi de plus raisonnable que d'exiger d'un époux, d'un père, d'un frère, les efforts civiques nécessaires pour arracher l'âme de ses enfants à la tyrannie qui les menace ?

Ce qui vient encore multiplier chez la femme ces admirables ressources, c'est son dévouement. On a tout dit sur les trésors d'abnégation, d'oubli de soi, d'entrain inconfusible, que renferme le cœur féminin. Nous avons vu d'innombrables jeunes filles sacrifier leur jeunesse, leur fortune, leur bonheur terrestre, pour se dévouer, sous l'habit religieux, aux malades, aux pauvres, aux enfants. Nous connaissons tous de nombreuses femmes du monde qui consument leur vie à se dévouer : dévouement à leur mari, à leurs enfants, à leurs parents ; dévouement aux malheureux ; dévouement aux bonnes et saintes œuvres. Sans doute, la foi est le grand ressort de ces élans vers le sacrifice, mais la nature lui vient en aide. Aussi, la femme, surtout chrétienne, se dévoue comme l'oiseau vole, comme la fleur parfume, avec une ai-

sance, un désintéressement, une constance qui frappent de stupeur notre nature d'hommes égoïstes. Et toutes sont prêtes à redire, comme cette gracieuse et énergique Valentine Riant : « Il faut de l'héroïsme ; donc j'en suis. »

Eh bien ! aujourd'hui une infortune se dresse qui réclame tous ces trésors de dévoûment : c'est l'infortune de notre France chérie, menacée de périr. Il lui faut de bonnes élections, comme il faut du pain et des remèdes à cette pauvre malade que vous visitez au prix de tant de peines. Quel héroïsme vous déployez en pareil cas : ni la fatigue, ni le péril de la contagion ne vous arrêtent. De grâce, ne faites pas moins pour la chère patrie, mettez tout votre immense dévoûment à son service, pour lui procurer ces bonnes élections, sans lesquelles elle meurt.

Enfin, il est est une source de force plus abondante encore chez une chrétienne : c'est sa foi plus vive, plus pratique que celle de la plupart des hommes. Ce que la foi a inspiré aux femmes en général, aux Françaises en particulier, n'est pas croyable. C'est elle, bien plus encore que le dévouement naturel, qui entraîne chaque jour des milliers de religieuses missionnaires vers d'affreux climats, vers des dangers effroyables, dans l'espoir de gagner quelques âmes à Jésus-Christ. C'est elle qui donne aux femmes du monde le courage de panser d'affreuses plaies, de vivre d'une vie d'abnégation et de charité. Quand, il y a quelques années, la catastrophe du Bazar de charité vint soulever le voile qui enveloppait l'existence de tant de nobles victimes, on resta stupéfait des admirables vertus et du dévouement surnaturel que déployaient un grand nombre d'entre elles. Or, dans les circonstances actuelles, c'est à la foi surtout de réveiller et de soutenir les courages. Le doute est désormais impossible : c'est à la religion qu'on en veut, elle qu'on veut détruire sous le nom de cléricalisme. Le f.·. Courdavaux disait dans une loge de Lille, en 1880 : « La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est purement officielle, subtile, pour les besoins de la tribune; mais ici, en loge, disons-le hautement, le catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un. » Est-ce assez clair ? Au reste, cet aveu était bien inutile ; les faits parlent assez haut. Tout est dirigé vers ce but odieux : déchristianiser la France. C'est

pour cela qu'on laïcise les hôpitaux, qu'on chasse les religieux, qu'on envoie les séminaristes à la caserne; c'est pour cela surtout qu'on mène une guerre si acharnée contre l'enseignement des congréganistes. C'est qu'ils forment des chrétiens, et on n'en veut plus. — Pour tout esprit qui n'est pas incorrigiblement optimiste, la chose est évidente : la franc-maçonnerie, maîtresse de nos gouvernements, tente de donner le dernier assaut au christianisme de la France.

Or, la question étant ainsi nettement posée, toute chrétienne est obligée, par sa foi, de se mêler à la lutte, sous peine de s'entendre faire le juste reproche :

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?

Oui, femmes de France, vous que je vois si souvent à l'église, à la table sainte, souvenez-vous que Dieu vous demande de grandes choses. Il veut, que selon vos forces, — et elles sont considérables, — vous veniez au secours de la religion attaquée, des âmes menacées de ruine; et cela par le seul moyen qui nous reste, par la préparation, coûte que coûte, de bonnes élections.

Ainsi, c'est convenu, toute Française digne de ce nom, toute chrétienne surtout, doit se donner de toutes ses forces à cette œuvre de salut social.

Comment faire ?

Avant tout, il faut se grouper; car, seul, on est faible. Il n'y a que les mathématiciens à croire que deux et deux font *quatre*. En matière d'association, cela fait généralement *huit*; dix unités unies en faisceau par une même discipline, par la volonté d'atteindre un même but, cela ne fait pas *dix*, mais *cent* ! Or, voilà un excellent cadre où se grouper, en décuplant son action personnelle, c'est cette belle et fière ligue des femmes françaises. Et une fois dans cette phalange, on ne devra pas se contenter d'en être un élément décoratif, il faudra en devenir l'agente active et dévouée [1].

La ligue comprend deux degrés.

Font partie du premier toutes les Françaises qui s'engagent :

1. Il peut se présenter telle circonstance où il est impossible de donner son nom. En ce cas, le chef de liste, inscrit une adhérente *anonyme*.

1° A donner *au moins* un franc pour la caisse des élections législatives de 1902;

2° A user de toute leur influence pour faire triompher les candidats décidés à défendre la patrie, la propriété et la liberté.

Font partie du second degré celles qui, acceptant les obligations du premier, s'engagent, en outre, à recruter vingt nouvelles adhérentes, dont au moins quelques-unes pour le second degré [1].

Ainsi, la première condition pour faire partie de la ligue, c'est de fournir de l'argent. Car il en faut beaucoup. Il en faut pour soutenir les journaux dévoués à la cause de nos libertés; il en faut pour fonder et faire marcher les comités électoraux; pour louer des salles de réunion, payer les affiches, lutter contre l'effroyable pression que nos adversaires, riches des fonds publics et secrets, vont exercer sans vergogne.

Ce nerf de la guerre est donc indispensable; il en faut beaucoup, il en faudrait *trop*, si la chose était possible. Et pour constituer ce trésor de la victoire, rien ne doit coûter, tout doit être sacrifié.

Le luxe d'abord. On nous racontait jadis, dans l'histoire ancienne, que les femmes de Carthage coupaient leurs cheveux pour en fabriquer les cordages nécessaires à défendre leur ville assiégée. C'est là un dépouillement que nous ne demandons pas à nos lectrices. Mais, n'est-ce pas, du moins, une indication ? Que de dépenses de luxe on peut supprimer, et l'on supprime de fait, au temps des suprêmes dangers ! A chacune donc de voir ce qu'elle peut retrancher des mille superfluités de la toilette et du mobilier, pour constituer le trésor de guerre électoral. Que l'on fasse cette revue du superflu avec générosité et entrain. On sera tout étonné des ressources qu'on y peut trouver.

Beaucoup ne se priveront pas seulement du luxe, ou nous connaissons bien mal la femme française. Elles prendront sur leur bien-être; elles donneront, s'il le faut, le fruit de

1. Toute demande de listes de recrutement, circulaires, etc., doit être adressée à Mme Jean Lestra, secrétaire, rue Sainte-Hélène, 13, à Lyon; les cotisations sont envoyées à Mme Ducreux, trésorière, quai de l'Archevêché, 26, à Lyon.

leur travail. Duguesclin, prisonnier des Espagnols, déclarait fièrement « qu'il n'était femme de Bretagne qui ne filât volontiers une quenouille pour sa rançon ». Femmes de France, de grâce ne refusez pas de donner de votre travail, de votre bien-être, pour la rançon de notre chrétienne patrie. Ce que vos aïeules faisaient pour un guerrier, ne le ferez-vous pas pour la France, pour la religion, pour l'âme de vos enfants menacée ?

J'irai plus loin. Ce n'est pas seulement les dépenses somptuaires que je sacrifierais à l'œuvre électorale, c'est aussi, dans une large mesure, les aumônes de la charité. Il y a peu de jours, Mgr l'évêque de Lydda prononçait à Lille les paroles suivantes :

« Aux élections prochaines, nous aurons une majorité raisonnable, ou bien tout est perdu.

« Tous les projets contre l'Église seront mis à exécution lentement, mais sûrement.

« Il faut donc tout sacrifier pour les élections, c'est la bonne œuvre par excellence. Qu'on soutienne les œuvres qui existent, mais d'ici au mois de mai, plus d'œuvres nouvelles.

« Tout pour les élections.

« Cette idée doit être partout répandue. »

Évidemment, il n'est pas nécessaire de laisser périr les œuvres existantes. Mais, s'agit-il d'agrandir un hôpital, d'embellir une église; bref, de faire ce qui n'est pas d'une urgence strictement absolue? Je dis, sans hésiter : Donnez l'argent que vous y destiniez à l'œuvre capitale, à la préparation des élections. Celles-ci bonnes, tout est sauvé; mauvaises, tout est perdu... et vos aumônes avec. Car, qu'on n'en doute pas, en ce cas, le mouvement persécuteur s'accélérerait de plus en plus ; les congrégations reconnues seraient dissoutes, comme le réclament plusieurs conseils municipaux sectaires; le budget des cultes serait supprimé pour de bon, le concordat déchiré, les églises retirées au culte. Tout cela est dans le programme arrêté, réclamé vingt fois par la meute maçonnique. — Et voilà pourquoi la parole de l'évêque de Lydda est à répéter partout et mille fois : « Il faut tout sacrifier aux élections. »

Tel est le premier devoir de la ligueuse. Elle en a un

autre, c'est de faire donner. Tout cet art délicat et béni qu'elle pratique si bien, et dont elle se sert pour vider nos poches en faveur des loteries, des quêtes, etc., tout cet art doit se tourner à réunir des fonds pour la lutte suprême. Il serait profondément maladroit et illogique de quêter si bien pour les pauvres, et de ne pas le faire, avec cent fois plus d'ardeur, pour la patrie et la religion.

Le trésor de guerre, c'est beaucoup. Ce n'est pas tout. Il faut encore combattre de sa personne, et, selon le programme, « user de toute son influence pour faire triompher les candidats décidés à défendre la patrie, la propriété et la liberté ».

Plusieurs demanderont sans doute par quelle action pratique s'exercera cette influence.

C'est bien simple. Que faites-vous chaque jour, mesdames, quand vous voulez, *à toute force*, faire réussir une œuvre ?

Vous la faites connaître tout d'abord, en montrez l'utilité, la grandeur. Vous faites lire des notices où l'on explique le but poursuivi, les moyens à employer pour l'atteindre. — Puis, le cœur s'en mêle ; on montre la mansarde à nettoyer, les orphelins à nourrir, la mère malade à soigner. Et telle jeune fille, timide et embarrassée d'ordinaire, révèle souvent, dans ces plaidoyers attendrissants, une éloquence qui remue tout autour d'elle. Elle parle de « son Œuvre » aux parents, aux amis, aux étrangers eux-mêmes, et ne redoute ni refus, ni froideurs, parce qu'elle *veut à tout prix*, soulager une grande misère qui la touche.

Eh bien, voilà le modèle. Il faut faire comprendre autour de soi — et ce sera souvent difficile au milieu de gens endormis ou découragés — ce que nous nous sommes efforcé de faire voir dans cet article : l'importance exceptionnelle de cette lutte électorale. Il faut répandre le bon journal, la bonne brochure dans sa famille, chez les amis, chez tous ceux sur qui l'on a de l'influence. Il faut éclairer, par lectures ou conversations, les ouvriers, les serviteurs, les paysans, que les candidats trompent parfois si indignement. Il faut leur faire connaître les conséquences de leurs votes, s'ils le donnaient à un sectaire : religieuses chassées, concordat dénoncé, etc. En un mot, il faut être la lumière de ceux qu'on trompe, la conscience de ceux qu'on veut corrompre,

le courage de ceux qu'on effraie, l'audace de ceux qui ont peur d'avancer.

Il est surtout un mal hideux et absurde que la femme doit combattre chez ses proches, c'est l'abstention, cette noble lâcheté qui nous fait déserter le combat. Ah ! de combien de spécieux prétextes ne sait-elle pas se colorer ! « Il est inutile de voter... une voix de plus ou de moins, qu'importe ?... Aucun des candidats ne me convient pleinement, celui-ci est honnête, antisectaire, c'est vrai ; mais il est trop républicain... Surtout, — et cela se pense sans trop se dire, — il fait si beau, ce matin, la campagne est si agréable au printemps... Je désire tant faire un petit voyage ! » etc., etc.

A cette kyrielle de mauvaises objections la femme doit savoir répondre. Elle doit représenter « que le devoir de voter est actuellement un devoir *grave*, engageant *gravement* la conscience. Une voix de plus a souvent décidé de la victoire[1], d'autant plus que l'exemple d'un homme considéré entraîne les autres votants. Il est des circonstances où il faut faire taire toutes ses préférences politiques et donner sa voix au représentant, quel qu'il soit, de l'ordre, du patriotisme, de la tolérance religieuse. » Enfin, une Française digne de ce nom doit tout faire pour éviter aux siens cette suprême lâcheté de sacrifier un devoir sacré aux charmes d'une matinée de printemps ou d'une excursion. Rappelez-vous cette indomptable Irlandaise, dont le mari était menacé de prison s'il votait pour O'Connell. « *Remember your soul and liberty*, lui cria-t-elle : Souvenez-vous de votre âme et de la liberté ! » Voilà ce qu'une femme française saura répéter autour d'elle pour empêcher les défections et les déplorables abstentions.

Nous avons décrit le rôle du commun de nos gracieux apôtres. Nul doute que, parmi elles, ne s'en lèvent de plus vaillantes encore, qui se feront les inspiratrices des organisations électorales partielles, qui décideront les candidats à se présenter, qui, en un mot, entreront directement dans la lutte, autant du moins que le comporte leur sexe. Ces tempéraments d'héroïnes n'ont pas besoin qu'on leur sonne la charge. Qu'elles sachent seulement qu'elles peuvent beau-

1. Sur nos 581 députés actuels, plus de 300 n'ont été élus qu'à des majorités de 1 à 300 voix.

coup pour susciter des dévouements à l'œuvre commune parmi leurs frères, leurs maris, leurs parents. Souvent, ces bonnes volontés masculines endormies dans l'inaction n'attendent qu'une étincelle pour se jeter dans le combat, pour organiser les comités, former des réunions, accepter ou pousser une candidature. Aux vaillantes d'être cette étincelle. La femme, si puissante pour exciter au mal, le serait-elle moins pour entraîner au bien?

On objectera, je le sais, que ces rôles divers et militants ne conviennent pas à la femme. N'est-elle pas l'ange du foyer, tout de douceur et de sourires, appliqué seulement à sécher les pleurs et à calmer les douleurs? En temps habituel, c'est vrai, à condition, toutefois, qu'il ne s'agisse pas de je ne sais quelle fadasse douceur, qui n'est certes pas celle de la vraie femme forte. Mais il est des cas exceptionnels où les anges même deviennent guerriers : c'est lorsque la gloire et les intérêts de Dieu sont en danger.

C'était un séraphin de paix et de piété, l'aimable bergère de Domrémy. Et pourtant, voyez : quand elle a compris qu'il y a grande misère au royaume de France, quand les voix lui ont dit qu'elle pouvait beaucoup pour faire cesser cette misère, l'ange de douceur se transfigure; dans ses yeux brille l'éclair de la guerre, sa main saisit le glaive. C'est désormais l'ange des combats, terrible, hardi, comme son inspirateur saint Michel.

Or, quand la France, la religion, l'âme des petits enfants de France, sont en si grand péril, toute chrétienne doit, dans la mesure de ses forces, devenir quelque peu une Jeanne d'Arc. Si elle peut beaucoup, elle fera beaucoup ; si ses forces, son influence sont médiocres, elle fera peu; toujours, du moins, elle apportera son obole, ses prières, et ce qu'elle pourra de son action à la grande et sainte cause qu'a entrepris de soutenir la belle ligue des Femmes françaises.

Auguste REGNABEL.

LA

SCIENCE FRANÇAISE EN RUSSIE

AU XVIIIe SIÈCLE

ASTRONOMES ET MISSIONNAIRES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Deuxième article[1])

II

Nos pages sur les frères Delisle qui ont, les premiers, honoré la science française en Russie, appellent naturellement, croyons-nous, quelques détails sur ces correspondances du même temps, par lesquelles d'autres Français, placés aux extrémités de l'Asie orientale, ont également contribué à faire estimer en Russie le nom français et la science française.

Les rapports des astronomes jésuites de Péking avec les académiciens de Saint-Pétersbourg ne commencent qu'aux environs de 1730, on l'a déjà vu; mais il y avait déjà bien des années que les missionnaires, et en particulier nos compatriotes, s'étaient rencontrés avec les Russes, et que de bonnes relations s'étaient nouées entre les uns et les autres. Le P. François Gerbillon, appelé par l'empereur Kang-hi à lui servir d'interprète dans ses démêlés avec ses voisins slaves, ne se contenta pas de traduire les réclamations des deux parties, mais leur suggéra et leur fit accepter des moyens de conciliation, qui arrêtèrent la guerre sur le point d'éclater. Le traité de *Nipchou* s'ensuivit, qui commença d'organiser entre les deux empires des relations de commerce régulières, protégées, également favorables aux Russes et aux Chinois. Dans les négociations réitérées, qui furent encore bien longtemps nécessaires, pour régler les difficultés soulevées par l'exécution de ce traité ou pour en améliorer les disposi-

1. Voir *Études* du 20 décembre 1901.

tions, les missionnaires, toujours sous le nom d'interprètes, furent souvent amenés par le vœu des deux puissances à remplir un rôle analogue à celui qu'avait tenu Gerbillon à Nipchou.

Il en fut ainsi, particulièrement, dans les premières années du règne de Yong-tching, successeur de Kang-hi, qui furent signalées par la réception de l'ambassade russe, très importante, que conduisait le comte Sava (1726), et encore plus par l'envoi à Moscou d'une ambassade chinoise (juin 1729). Sans l'aide des missionnaires, les ministres chinois n'auraient sans doute pas osé hasarder cette démarche, pour laquelle ils ne trouvaient aucun précédent dans leur histoire, et que leur ignorance des choses d'Europe rendait épineuse au plus haut degré pour eux. Leur essai diplomatique réussit; les ambassadeurs revinrent enchantés de l'accueil qu'on leur avait fait et émerveillés de ce qu'ils avaient vu. J'ai résumé ailleurs [1], d'après les lettres du P. Gaubil, les longs et curieux entretiens que le *regulo*, frère et premier ministre de Yong-tching, demanda aux missionnaires, pour s'éclairer sur tout ce qui concernait la Russie, et régler en conséquence, non seulement la grosse affaire de l'ambassade, mais l'ensemble des rapports entre les deux empires voisins et rivaux. Le P. Dominique Parrenin et le P. Antoine Gaubil eurent la principale part dans ces consultations, où, heureusement, ils n'apportaient pas moins de tact et de prudence que de connaissances variées.

Les Russes avaient obtenu de pouvoir envoyer à Péking tous les trois ans (ou même tous les ans) une caravane de commerce, surtout pour la vente des pelleteries de Sibérie. C'est une de ces caravanes, conduite par Laurent Lange, ancien officier suédois, qui transmit aux missionnaires les premières lettres des académiciens de Saint-Pétersbourg. La lettre de Delisle, adressée au P. Ignace Kögler, président du tribunal astronomique, et accompagnée d'une lettre d'un autre jésuite astronome, le P. Grammatici, appuyant la demande de correspondance de Delisle, est datée du 28 dé-

1. Article cité de la *Revue des questions historiques*. Avril 1881.

cembre 1730. Le voyage de Pétersbourg à Péking, dans les conditions les plus favorables, demandait alors trois mois. Il semble cependant que la lettre de l'astronome ne soit parvenue au destinataire que vers la fin de l'année 1731, ou au commencement de 1732. Ne voyant pas arriver de réponse, Delisle écrivit encore longuement le 20 septembre 1731 et le 25 juillet 1732, en s'adressant à tous les « Révérends Pères Missionnaires Jésuites à Pékin ». Pour les persuader plus facilement, il s'offrait à recevoir et à faire parvenir à destination les envois qu'ils désireraient faire à leurs correspondants d'Occident. « Il me semble, leur disait-il, que cette correspondance pourra vous être plus facile par la Russie que par toute autre voie, surtout puisque M. le comte d'Osterman, qui favorise les sciences et l'Académie de tout son crédit, veut bien me permettre de me servir de son canal. »

Bayer, dans sa première lettre, également adressée à tous les missionnaires jésuites de Péking, fait valoir encore plus explicitement le désir d'Osterman de voir ces relations s'établir. Le P. Gaubil écrit, à ce propos, au P. Étienne Souciet, le 17 octobre 1732 : « M. le comte d'Osterman, vice-chancelier de Russie, nous a fait écrire par M. Bayer une lettre fort obligeante. » Le secrétaire de l'Académie de Pétersbourg pouvait craindre avec quelque raison d'être personnellement peu sympathique aux missionnaires, qui peut-être n'ignoraient point qu'il avait publié jadis une « satire amère contre l'Église catholique [1] » ; mais on ne lui fit sentir aucune rancune, et la plus parfaite courtoisie régna dans les communications qu'il eut le temps, jusqu'à sa mort (1738), d'échanger avec les PP. Gaubil et Parrenin, de la mission française, et Kögler, Slavicek, Pereyra, de la mission portugaise.

Il peut être bon de rappeler ici que les Jésuites avaient

1. Voir l'article *Bayer* (Gottlieb Siegfried) dans l'*Allgemeine Encyclopädie* d'Ersch et Gruber, t. VIII, p. 235. — Bayer était venu à Pétersbourg, comme Delisle, en 1726 ; il était professeur des antiquités grecques et romaines à l'Académie. Sa lettre aux missionnaires de Péking était accompagnée de son *Musæum Sinicum*, qu'il venait de publier (Pétersbourg, 1730), et qui est une tentative remarquable (et l'une des premières qui aient été faites par d'autres que des missionnaires, non toutefois sans le secours des travaux des missionnaires), pour simplifier et vulgariser l'étude du chinois.

alors à Péking trois établissements, comprenant chacun une grande église et une maison pour les missionnaires. Le plus ancien était le *Collège*, appelé en chinois *Nan-tang* (« Église du Sud »), et occupant toujours l'emplacement de la maison et de l'église bâties par le P. Adam Schall, au milieu du dix-septième siècle. Ce « collège », qui n'était pas proprement une école, mais qui avait, depuis Schall, la direction du tribunal astronomique officiel (ou « tribunal des mathématiques »), appartenait à la mission portugaise.

Pour le dire en passant, cette mission ne comptait pas que des membres portugais. Elle devait surtout son nom à ce qu'elle avait été fondée et était soutenue par les libéralités des rois de Portugal; mais, de tout temps, elle avait reçu des volontaires de toutes les provinces de la Compagnie de Jésus[1] et, souvent, ses supérieurs mêmes n'étaient pas Portugais. Le président du tribunal astronomique et le missionnaire qui l'assistait comme un des cinq assesseurs ou conseillers du tribunal, bien que toujours pris dans le « collège » portugais, furent le plus habituellement des Italiens, des Belges ou des Allemands : ainsi le P. Ignace Kögler, qui dirigea le tribunal de 1720 à 1746, était Bavarois ; il avait succédé au P. Kilian Stumpf, de la même nationalité, et celui-ci avait eu pour prédécesseurs le P. Philippe Grimaldi, italien ; le P. Ferdinand Verbiest, flamand, qui remplaça le P. Adam Schall, de Cologne, le premier titulaire de l'emploi. C'est le P. Verbiest qui dirigea la construction des fameux instruments, que tous les visiteurs du palais impérial de Péking ont admirés, jusqu'à la guerre des Boxeurs[2]. Terminées et placées dans la « tour des mathématiques » en mai 1674, ces pièces colossales, en gardant leur valeur artistique, étaient naturellement, avec le temps, devenues inférieures aux exigences de la science. Aussi les missionnaires du dix-huitième siècle ne

1. Le *Catalogus Patrum ac Fratrum S. J. qui... Evangelio Christi propagando in Sinis adlaboraverunt* (Chang-hai, 1892), p. 38, distingue parmi les 456 jésuites qui ont travaillé dans les missions de Chine, de 1581 à 1780 : Portugais, 153; Français (y compris 7 Lorrains), 103; Chinois, 81; Italiens, 62; Allemands (y compris Bavarois, Bohèmes, Suisses, Autrichiens), 31; Belges, 13.

2. On sait que le corps expéditionnaire allemand vient d'en emporter une partie.

les utilisaient plus, du moins pour des observations un peu délicates, comme celles qu'ils offraient aux académies d'Europe : ces observations étaient faites dans leurs maisons, avec les instruments perfectionnés qu'ils avaient pu se procurer en Occident.

Outre le « collège » dont je viens de parler, la mission portugaise avait une seconde maison, qu'on appelait la « Résidence de Saint-Joseph » ou le « Nouveau Collège ».

Des jésuites français avaient travaillé dans la mission portugaise de Chine dès les premiers temps, et quelques-uns l'avaient même gouvernée comme supérieurs : tel le P. Jacques le Favre, dont le prestige était si grand même auprès des païens, qu'ils lui rendaient une sorte de culte encore longtemps après sa mort. Un appel chaleureux du P. Verbiest (15 août 1678[1]) et le désir des fondateurs de l'Académie des sciences de lui assurer des correspondants savants dans l'extrême Orient[2], déterminèrent des départs encore plus nombreux. Le seul collège de Louis-le-Grand céda aux missions, en 1685, six de ses meilleurs sujets, dont cinq allèrent en Chine. Rendus à Péking en 1688, ces hommes choisis à tous égards firent si bien apprécier leurs services, et surtout leurs leçons de science occidentale, par l'empereur Kang-hi, qu'il leur donna une maison dans l'enceinte de son palais, le 4 juillet 1693, et y ajouta l'emplacement d'une église, l'année suivante. Je ne parle pas de l'édit octroyant la liberté au christianisme dans tout l'empire (1692), quoiqu'il ait été accordé principalement en considération de nos compatriotes. Le nouvel établissement, étant situé un peu au nord des deux résidences portugaises[3], fut appelé le *Pé-tang* « Église du Nord »), nom que garde encore la cathédrale de Péking, comme on sait. A la fin du dix-septième siècle, la mission des jésuites français comptant trente-six membres et

1. Voir la *Lettre écrite de la Chine où l'on voit l'état présent du christianisme dans cet Empire, et les biens qu'on y peut faire.* Paris, G. Martin, 1682.

2. Voir la lettre du P. de Fontenay au P. de La Chaize, de Tcheou-chan, 15 février 1703 (*Lettres édifiantes et curieuses*, VIIe Recueil, 1707, p. 61); et *Voyage de Siam*, par le P. Guy Tachard. Paris, 1686.

3. Le P. Gaubil en a fixé la latitude à 39°55′21″, tandis que le *Nan-tang*, d'après les observations du P. de Hallerstein (1756), était à 39°54′0″.

douze stations de missionnaires, le Père Général de la Compagnie, à la prière de Louis XIV, l'érigea en mission distincte, indépendante de la mission portugaise, et le P. François Gerbillon, de Verdun, déjà supérieur de la maison de Péking, fut nommé supérieur de tous les jésuites français de Chine, le 3 novembre 1700.

Au moment où l'Académie de Pétersbourg entrait en relations avec les Jésuites de Péking, le supérieur de la maison française dans cette capitale était le P. Dominique Parrenin, franc-comtois [1], un des hommes qui ont le plus utilement servi la religion et la science, et fait le plus d'honneur à la France, en Chine. C'est lui qui avait persuadé à Kang-hi de faire faire la carte de son immense empire, et il y a lui-même collaboré, surtout dans la province de Péking et en Tartarie. Sous Yong-tching, fils et successeur du Louis XIV de la Chine, mais qui n'avait nullement hérité du goût de son père pour la civilisation occidentale, le P. Parrenin, par l'influence gardée malgré tout sur ce prince, l'a plus d'une fois empêché de détruire entièrement le christianisme dans ses États. Grâce à lui, l'expulsion de tous les missionnaires des provinces, ordonnée dès 1724, fut commuée en un internement à Canton ou à Macao, qui n'enlevait pas aux apôtres intrépides et industrieux la possibilité de visiter secrètement leurs chrétientés, pour y entretenir la foi et la vie chrétienne.

Plusieurs autres missionnaires, habitant le Pé-tang avec le P. Parrenin, ont aussi un nom distingué dans la sinologie : tels le P. Jean-Baptiste Régis, qui travailla le plus pour la carte de Chine ; le P. François-Xavier Dentrecolles, longtemps supérieur général de la mission et qui fournit au P. du Halde une grande partie des matériaux de sa *Description de la Chine* ; le P. Anne-Marie de Moyriac de Mailla, l'auteur d'une volumineuse histoire de la Chine.

Ceux-ci étaient des vétérans de la Mission française, où ils travaillaient depuis trente ou trente-cinq ans. Malgré leur âge et le labeur des soins spirituels réclamés par les chré-

1. Qu'il me soit permis, pour ce qui concerne ce missionnaire et les autres que je nomme, de renvoyer encore à mes articles déjà cités, où j'ai réuni sur eux un certain nombre de données inédites.

tiens de Péking (dont le nombre, quoique fort diminué depuis la condamnation des rites, s'élevait encore à plusieurs milliers), ils continuaient de servir aussi la science en différentes manières. Le P. Parrenin, depuis 1728, répondait aux « doutes » de Dortous de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris, concernant l'antiquité de la civilisation chinoise, l'autorité de ses histoires indigènes, etc. Mairan lisait ces réponses à l'Académie et les publia plus tard, en grande partie, avec ses propres lettres. Le célèbre Fréret, membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, après avoir été quelque temps, pour ainsi dire, de tiers dans cette correspondance, sans se montrer, entra, à partir de 1735, en relations directes avec le P. Parrenin, ainsi qu'avec les PP. Régis et de Mailla. Mais c'est le P. Antoine Gaubil qu'il interrogea le plus : avec ce missionnaire il ne cessa d'échanger de longues et savantes lettres, depuis 1732 jusqu'à sa mort, en 1749[1]. Mais revenons à la correspondance de Russie.

C'est aussi le P. Gaubil qui devait en avoir la principale charge. Menant de front, autant que les circonstances difficiles le permettaient, avec une ardeur scientifique admirable, les observations astronomiques et l'étude de la littérature chinoise dans son ensemble, il était mieux que personne en mesure de satisfaire les académiciens de Pétersbourg. De fait, c'est à lui que Bayer adressa la plupart de ses multiples questions.

Le but préféré des recherches de ce savant était l'histoire ancienne des peuples de l'Asie orientale ; aussi avait-il été particulièrement intéressé par l'*Abrégé chronologique de l'histoire des cinq premiers empereurs mogols*, que le P. Gaubil avait extrait des historiens chinois, et que le P. Étienne Souciet avait publié à Paris, en 1729, dans le premier volume des

1. La correspondance de Fréret avec ces missionnaires et d'autres, comprenant leurs lettres autographes et les minutes de celles du savant académicien, fut achetée par J.-N. Delisle des héritiers de Fréret, en 1749. (Voir sa *Correspondance*, t. X, nº 108. Observatoire.) Elle remplit son *Portefeuille nº 150*, avec les lettres des mêmes missionnaires au P. Étienne Souciet (1729-1736), qu'il avait obtenues, après la mort de ce dernier (1744), de son frère, le P. Jean Souciet, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand.

Observations mathématiques, astronomiques, géographiques, chronologiques et physiques, etc. A sa demande d'informations complémentaires, Gaubil répondit aussitôt avec la générosité et l'infatigable complaisance qu'il mettait au service de tous les correspondants sérieux. Outre les curieuses données qu'il releva pour lui dans les annales chinoises, concernant les Huns (*Hiong-nou*), les Turcs (*Tou-kue*) et les Tartares et Mongols, qui ont de tout temps été des voisins si incommodes, parfois des maîtres, pour la Chine, il lui fournit encore de précieux éclaircissements sur plusieurs questions relatives à l'astronomie et à la chronologie des Chinois, notamment sur les origines de leur calendrier, sur la valeur de leurs plus anciennes observations célestes, etc.[1]. Bayer a montré l'importance qu'il attachait à ces communications, en les insérant en grande partie dans ses ouvrages ou dans les périodiques savants auxquels il collaborait[2]. Le P. Kögler écrivit également à Bayer au sujet du calendrier chinois, en particulier au sujet du cycle de dix-neuf ans, qui joue un si grand rôle dans la chronologie chinoise : Bayer conjecturait que les Chinois avaient reçu ce cycle des Grecs, et Kögler lui accorde que cette hypothèse est probable ; mais Gaubil était d'un sentiment différent, auquel il paraît avoir converti Bayer.

Les premières lettres des missionnaires en réponse à Delisle et à Bayer sont datées de juin, juillet et septembre 1732. Ils répondirent plus amplement aux nouvelles lettres qu'ils reçurent dans les années suivantes. En 1737, sur le désir manifesté par l'Académie de Pétersbourg de recevoir quelques livres chinois, ils lui en envoyèrent trois caisses. Les maisons des Jésuites de Péking s'entendirent pour composer l'envoi, en y apportant chacune sa contribution propre. Le « Collège » portugais ou *Nan-tang* donna 82 volumes traitant d'astronomie et de mathématiques, ainsi que des cartes des constellations visibles au ciel chinois, des calculs et des figures d'éclipses de lune, exécutés au « tribunal des mathématiques » et imprimés en chinois et en tartare mand-

1. Delisle a inséré la copie des réponses des missionnaires à Bayer, avec celles qu'il reçut lui-même, dans les tomes IV, V et VI de sa *Correspondance*. (Dépôt de la Marine.)
2. Voir Cordier, *Bibliotheca Sinica*, t. I, col. 680.

chou, etc. La « Résidence de Saint-Joseph » offrit pour sa part 64 volumes, dont deux grands dictionnaires chinois, et le reste comprenant surtout des ouvrages publiés en chinois par les anciens missionnaires jésuites.

Enfin, le cadeau de nos compatriotes du *Pé-tang* se composait de 292 tomes, représentant les productions les plus caractéristiques du génie chinois, tant les livres classiques (32 tomes), que les principaux recueils d'annales, etc. Ajoutons que ces 292 tomes étaient renfermés dans « une caisse de bois mastiquée à la chinoise », et qu'on y avait joint des « échantillons d'artemisia préparée de diverses façons », des feuilles de tabac, et, « pour remplir ce qui restait encore d'espaces vides », des graines de plus de cinquante espèces de plantes, des Vies de saint Stanislas Kostka et de saint Louis de Gonzague en chinois, un calendrier mongol, etc. La caisse devait être de taille.

Chacun des trois lots était accompagné d'une lettre en latin, adressée aux très illustres membres de l'Académie impériale et écrite au nom du groupe de missionnaires qui l'offrait, par le supérieur respectif : pour le « Collège » signa le P. André Pereyra, recteur ; pour l'autre maison portugaise, le P. Pinheyro ; pour la maison française, le P. Parrenin. Ces lettres donnaient, avec le détail des envois, quelques explications sur les pièces les plus intéressantes.

Au moment même où partaient ces présents pour Saint-Pétersbourg, le P. Gaubil envoyait par la même voie une caisse de livres chinois à Delisle et Fréret. Ce dernier, en effet, déchiffrait quelque peu le chinois ; dans son désir de remonter aux sources, il l'avait étudié jadis sous la direction d'un lettré chrétien nommé Hoang, amené à Paris par M. de Lionne, des Missions étrangères.

Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer, à propos de ces envois à Pétersbourg, que les jésuites français de Péking avaient envoyé, depuis bien des années, les mêmes livres chinois, et d'autres encore, à la Bibliothèque royale et aux Académies de Paris ; le *fonds chinois*, si riche à la Bibliothèque nationale, est formé en majeure partie de ces dons et de ceux que nos missionnaires y ajoutèrent dans le cours du dix-huitième siècle.

Aussi bien, le P. Gaubil, en particulier, avait une délicatesse de patriotisme, qui ne lui aurait jamais permis d'offrir à l'étranger quoi que ce soit dont la France n'eût d'abord reçu au moins l'équivalent. Il s'était fait une règle inviolable de ne communiquer même aucun résultat de ses études aux savants étrangers qui le consultaient, sans en faire part à ses correspondants de Paris. Et cette règle, il l'observa au détriment même de son propre intérêt, avec un scrupule qu'on est presque tenté de regretter parfois, pour l'honneur légitime dont il s'est par là frustré, et un peu au point de vue de l'intérêt général de la science. Il fut, en effet, sollicité plus d'une fois de laisser éditer par les académies étrangères, soit de Pétersbourg, soit de Londres, des travaux importants, dont la « frivolité » du public (c'est le mot de Fréret) empêchait la mise au jour en France. Il lui en arriva ainsi, par exemple, pour sa traduction du *Chou-king*, le principal livre canonique des Chinois, monument le plus précieux de leur littérature et d'un intérêt capital pour l'histoire générale des civilisations [1].

En 1739, l'Académie de Pétersbourg, pour témoigner l'estime qu'elle faisait des communications du P. Gaubil et s'en assurer mieux la continuation, inscrivit le missionnaire parmi ses membres. Toutefois, sa « patente d'académicien », datée du 16 mars 1739, ne lui parvint qu'en 1746, avec une lettre « très obligeante » que le baron de Korff, président de l'Académie, lui adressait en date du 1er février 1740. Ce seigneur avait écrit à la même date, au nom de l'Académie, une lettre adressée à tous les jésuites de Péking, pour leur demander la continuation de leur correspondance. Les dernières publications de l'Académie leur étaient envoyées en même temps.

En cette année 1746, où les missionnaires reçurent ces envois en retard, le secrétaire de la Société royale de Londres, Cromwell Mortimer, leur écrivait aussi pour leur offrir le

1. Cette traduction ne fut éditée qu'en 1770, par Deguignes, avec quelque infidélité. L'*Histoire de la grande dynastie Tang* et le *Traité de la chronologie chinoise* ne furent imprimés qu'en 1791 et 1814. Ses écrits sur l'*Histoire de l'astronomie chinoise* furent encore moins heureux. (Voir *Revue du monde catholique*, 15 octobre, p. 219 *sqq.*)

commerce scientifique avec le premier corps savant d'Angleterre. Sa lettre, datée du 5 février 1746, c'est-à-dire d'un moment où la guerre de la succession d'Espagne troublait encore les communications par mer, ne parvint à Péking qu'en novembre 1748. Le P. Augustin de Hallerstein, autrichien, qui avait succédé comme président du tribunal astronomique au P. Kögler, mort en 1746, répondit, dès le 8 novembre 1748, pour le « Collège » portugais ; et le P. Gaubil, pour la maison française dont il était alors supérieur, le 9 du même mois. L'un et l'autre joignirent à leurs lettres leurs observations astronomiques de l'année. Le P. Gaubil offrit de plus à Mortimer deux spécimens de la monnaie de papier émise par les empereurs mongols au quatorzième siècle ; sa lettre contenait quelques explications sur l'emploi du papier-monnaie en Chine. Le P. de Hallerstein envoya aussi un présent qui dut faire plaisir aux savants anglais : c'était la traduction chinoise des Tables lunisolaires du P. Grammatici[1], rédigées d'après les calculs de Newton. Le P. Kögler et le P. André Pereyra[2] avaient fait cette traduction pour le « tribunal des mathématiques », où elles servaient à calculer les éclipses et les éphémérides du calendrier, que ce tribunal était chargé de préparer chaque année. La Société s'empressa de publier ces lettres et les observations des deux missionnaires dans le plus prochain volume de ses *Philosophical Transactions* (1749-1750). Elle leur décerna encore plus d'une fois le même honneur. La correspondance commencée se poursuivit, comme celle de Russie, presque régulièrement d'année en année, par l'échange des observations astronomiques et d'autres travaux savants et de présents également scientifiques : livres chinois, cartes de Chine, etc., du côté de Pékin ;

1. Le P. Nicaise Grammatici, au sujet de qui Delisle écrit, en 1726 : « Ce Jésuite est un bon observateur », fut professeur de mathématiques à l'université d'Ingolstadt, à Madrid, etc. Delisle dit de ses *Tables lunisolaires*, en 1733 : « Ces tables sont certainement, pour la lune, ce qu'on a de meilleur jusqu'à présent. » (*Correspond.*, IV, 95.)

2. Ce missionnaire, qu'il ne faut pas confondre avec le P. Thomas Pereyra, qui eut, comme le P. Gerbillon, la faveur de Kang-hi et fit également fonction d'interprète aux conférences de Nipchou, en 1689, était assesseur du tribunal des mathématiques. Il avait reçu son éducation en Portugal, mais était d'origine anglaise ; son vrai nom de famille, d'après le P. Gaubil, était Jackson.

publications de la Société royale et autres ouvrages de science nouveaux, du côté de Londres[1]. Je ne m'étends pas davantage sur cette correspondance anglo-chinoise, dont j'ai déjà parlé ailleurs avec plus de détails ; mais je devais la mentionner ici, puisque les missionnaires, pour leurs envois à leurs correspondants de Londres, ont quelquefois emprunté la voie de la Russie. Je me borne à faire observer encore qu'elle ne cessa pas même lorsque la guerre de Sept ans (1756-1763) mit aux prises la France et l'Angleterre. Le P. Gaubil reçut encore, le 23 décembre 1757, une lettre très obligeante, *humanissimam epistolam*, que lui adressait, en date du 22 décembre 1756, Thomas Birch, successeur de Cromwell Mortimer comme secrétaire de la Société royale. Dans sa réponse, qui est une des dernières lettres qu'il ait écrites, le missionnaire exprime son vif regret au sujet de la guerre, « qui ne peut que causer de grands dommages aux deux nations. Je prie Dieu, conclut-il, qu'il y ait enfin paix, et paix stable, entre Anglais et Français[2]. » Ces paroles courtoises ne contredisent point l'ardent patriotisme qui anima constamment le P. Gaubil, comme tous nos missionnaires. N'est-il pas bon que la science (comme la religion) demeure, en quelque sorte, un terrain réservé, où les antipathies nationales, les âpres et souvent vilaines compétitions de la politique n'aient pas d'empire ?

Pour en revenir à la correspondance des missionnaires avec la Russie, elle ne paraît pas s'être ressentie des démêlés de Delisle avec les « chefs » de l'Académie, sauf en ce qui concerne les envois adressés à Delisle lui-même. Ceux-ci, comme l'astronome l'écrivit plus tard de Paris au P. Gaubil, étaient interceptés par l'Académie, qui ne remettait que « ce

1. Parmi ces présents, on en trouve cependant qui sont de nature plutôt *pratique* : tels les deux barils, *duos cados*, de vin de Xérès, que la Société Royale envoya au P. Gaubil, en 1754, sans doute pour fêter son agrégation comme associé étranger. J'ai publié, dans la *Revue des questions historiques* (avril 1885, p. 536), la curieuse lettre de remerciement du missionnaire.

2. De Péking, 31 octobre 1758. Cette lettre et les autres que Gaubil a écrites à Th. Birch sont au *British Museum* (Ms. 4308). Les lettres à Mortimer non imprimées sont dans le même dépôt (Ms. 4439). Voir *Revue des questions historiques*, avril 1885, p. 534 et suiv.

qu'elle voulait » au destinataire, et parfois ne lui donnait que la copie des lettres du missionnaire. Delisle avait évité, durant son séjour à Saint-Pétersbourg, de faire aucune allusion à ces difficultés ; Gaubil n'en eut quelque connaissance qu'en 1755, par la lettre, très flatteuse pour lui-même, que lui écrivit alors le comte Cyrille Razumowski, président de l'Académie. En attendant, les missionnaires avaient continué à échanger, par la voie des caravanes russes, leurs observations et des études sinologiques, avec les publications académiques de Saint-Pétersbourg. En 1755, ils reçurent, outre les deux lettres de Razumowski, adressées au P. de Hallerstein et au P. Gaubil, et les derniers volumes des Mémoires de l'Académie, le nouvel atlas de Russie et le portrait de l'impératrice Élisabeth.

Ces volumes ont mentionné ou enregistré plus d'une fois les envois de Péking. Par exemple, dans le tome V des *Novi Commentarii*, publié en 1760, figurent aux pages 473-480 : *Observationes astronomicæ Pekini habitæ a RR. Patribus Gallis S. J.* (1753-1756). Ces observations, est-il dit dans le *Sommaire* précédant les Mémoires, « sont dues principalement au zèle et à l'obligeance du R. P. Antoine Gaubil, associé de notre Académie... Plus sont rares des observations venant de régions si lointaines de la terre, plus celles-ci seront, croyons-nous, agréables aux astronomes ; d'autant plus, qu'en outre elles se recommandent par la célébrité du nom du P. Gaubil, comme par le soin avec lequel elles ont été faites [1]. » Le savant missionnaire ne vit plus le volume où il recevait cet éloge ; il était mort à Péking, le 24 juillet 1759, ayant soixante-dix ans passés.

Après lui, la correspondance scientifique des Jésuites français de Chine avec la Russie ne tarda pas à se ralentir, sinon à cesser tout à fait.

Cependant les années 1764-1792 furent peut-être la période de la production littéraire la plus abondante pour la mis-

1. *Novi commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ*, t. V, p. 46. Le tome IX, publié en 1764, contient les observations de satellites de Jupiter faites par Gaubil, à Péking, en même temps que Krasilnikow (élève de Delisle) faisait, en Sibérie, celles qui sont publiées dans le tome III des *Novi Commentarii*, p. 444.

sion française de Péking. Bertin, ministre sous Louis XV et Louis XVI, s'était épris ou plutôt engoué de la Chine, qui d'ailleurs fut à la mode en cette fin du dix-huitième siècle. C'est lui qui eut la première idée des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages, etc. des Chinois*; qui, par une correspondance assidue pendant vingt-quatre ans, avec les PP. Amiot, Cibot, Bourgeois, Benoît et d'autres, provoqua les recherches si variées d'où sont issus ces *Mémoires*; qui pourvut généreusement aux besoins matériels de ceux à qui il demandait ces travaux; qui leur donna des éditeurs tels que Batteux et Bréquigny, et qui enfin n'épargna rien pour leur faire une publication belle de tout point.

Combien on doit regretter qu'un Mécène pareil ne se soit pas trouvé pour les missionnaires français de la génération antérieure, Dentrecolles, Prémare, Régis, surtout Gaubil, que leurs successeurs, quoique réellement distingués, furent assurément loin d'égaler par la science et la critique !

Pour revenir aux protégés de Bertin, dont la bienveillance est d'autant plus remarquable que les Jésuites étaient déjà supprimés en France, apparemment ils crurent devoir réserver entièrement, ou à peu près, tous leurs travaux au ministre français qui les encourageait si noblement. Bertin, d'ailleurs, avait renoncé, dès le commencement, à faire passer sa correspondance avec les missionnaires de Péking par la Russie, et avait refusé les offres que faisait à ce sujet Euler, pour lors président de l'Académie de Pétersbourg : il ne voulait pas que sa correspondance fût lue en Russie.

La publication des *Mémoires concernant l'histoire, etc. des Chinois*, très honorable en somme pour ceux qui y ont collaboré, malgré des parties superficielles et où manque trop la critique, marque à peu près la fin de l'activité scientifique de la mission française de Péking. Œuvre presque exclusive des derniers ex-Jésuites, maintenus individuellement à Péking par entente du Pape et du roi de France, elle clôt non sans gloire cet apostolat sous pavillon de la science, que Matthieu Ricci avait inauguré deux siècles auparavant. Que la méthode ne fût pas la plus parfaite, d'un point de vue absolu, on peut le penser, si on veut; et surtout on peut penser qu'une fois

la Chine ouverte et envahie par l'industrie étrangère, comme elle a commencé de l'être depuis environ le milieu du dix-neuvième siècle, cette méthode n'avait plus les mêmes raisons d'être ni les mêmes chances de succès qu'autrefois. En tout cas, elle a valu au christianisme des progrès qu'on ne pouvait attendre, humainement parlant, d'aucune autre méthode. Il ne faudrait pas s'imaginer, d'ailleurs, que la prédication évangélique, en Chine, fût toujours précédée d'un enseignement scientifique : habituellement, les missionnaires, les Jésuites aussi bien que les autres, n'ont employé que les arguments usités partout dans l'évangélisation des infidèles, et ont obtenu ainsi la plupart de leurs conversions. Mais, à l'origine, c'est le seul prestige de la science qui leur a permis de se faire écouter; puis, surtout, c'est la situation gagnée près de la Cour par les talents scientifiques et artistiques de quelques-uns qui a valu à tous les missionnaires, de la capitale et des provinces, la faculté de prêcher l'Évangile, avec une liberté plus ou moins grande suivant les temps, mais jamais complètement étouffée. Pendant deux siècles, le respect que les missionnaires inspiraient et l'importance des services que, grâce à leur science, ils pouvaient rendre, suffirent, sans intervention étrangère, à les protéger eux-mêmes et leur œuvre apostolique contre les caprices des despotes les plus puissants, contre les antipathies du nationalisme chinois si susceptible, contre les jalousies des mandarins et des lettrés. Résultat bien remarquable, assurément; et, comme Français, nous pouvons être fiers qu'il soit dû, en très grande partie, à nos compatriotes.

Nous avons un peu dépassé le sujet spécial de ces pages; mais on ne trouvera pas, espérons-nous, les réflexions que nous venons de faire inopportunes. Pour reprendre et terminer l'exposé des relations entre nos anciens missionnaires de Chine et la Russie, à défaut des documents de correspondance scientifique que nous ne rencontrons plus guère dans la dernière période, relevons le fait que la charge d'interpréter les messages échangés entre le Sénat de Russie et le tribunal des Affaires étrangères de Péking demeura toujours confiée à des missionnaires français. Après les PP. Gerbillon, Parre-

nin, Gaubil, cette charge fut remplie pendant bien des années par le P. Amiot, qui ne mourut qu'en 1792, ayant passé quarante-deux ans à Péking, puis par le P. Louis de Poirot, qui restait encore seul des anciens Jésuites à Péking, en 1812. Le P. Dollières, également Français, qui fut l'auxiliaire du P. Amiot comme interprète, donne, en 1780, les détails qui suivent sur ses fonctions : « Lorsque nos voisins, les Moscovites, ont quelque affaire avec l'empire, ou l'empire avec eux, ils écrivent en latin. On nous appelle au palais chez les ministres, M. Amiot et moi, ou l'un des deux, selon l'ouvrage dont on veut nous charger. Nous traduisons ce latin en tartare, et on le présente à Sa Majesté. Les réponses de Sa Majesté, qui sont courtes et substantielles, et les explications du ministère, nous sont remises en tartare ; nous les mettons en latin, et elles sont envoyées en Moscovie. Il y a communément de l'ouvrage pour trois ou quatre jours ; cela arrive quelquefois cinq ou six fois l'an, quelquefois une ou deux fois, ou point du tout. Vous voyez que cela ne m'ôte pas beaucoup de mon temps, et ne peut pas nuire aux soins que je dois à la mission. Du reste, l'astronomie et le besoin d'interprètes sûrs et instruits sont les deux seules choses pour lesquelles on tient ici aux Européens[1]. »

Observons encore que les relations personnelles de nos missionnaires avec les ambassadeurs et chargés d'affaires de la Russie, voire avec les prêtres de la petite résidence russe de Péking, ont toujours été très courtoises, souvent même, semble-t-il, amicales.

Ce n'est pas sans appréhension que nos compatriotes avaient commencé à entrer en contact avec les représentants du grand empire schismatique. Le P. Gaubil, témoin de leurs premiers efforts pour s'assurer un établissement religieux permanent à Péking, exprime d'abord des craintes très vives à ce sujet dans sa correspondance avec le P. Souciet en France. En pratiquant plus assidûment les Russes, il dut se rassurer, et, le 3 novembre 1738, il écrit au même Père : « Il nous importe ici de vivre bien avec les Russiens, et, dans les occasions, ils nous ont été ici bien utiles. »

1. *Lettres édifiantes*. Édition du « Panthéon littéraire », t. IV, p. 282.

Vint même un moment où les Russes, redoutés jadis comme apportant peut-être la ruine à la mission catholique, en furent les sauveurs. En 1838, il ne restait plus qu'un seul missionnaire européen dans la capitale, c'était Mgr Pirès, lazariste portugais, administrateur de l'évêché de Péking, membre du tribunal des mathématiques. Il y mourut, le 2 novembre, à soixante et onze ans, après trente-huit ans de séjour en Chine, et aussitôt le gouvernement chinois mit la main sur ce qui restait des biens de la mission, c'est-à-dire sur l'église et la maison du *Nan-tang*, l'ancien « collège » des Jésuites portugais. Mais le prélat, prévoyant ce coup, avait confié ses titres de propriété à l'archimandrite russe; celui-ci réclama aussitôt et obtint un décret impérial portant que l'église et la maison lui seraient remises. Il conserva ainsi la cathédrale catholique, en même temps que les cimetières des missionnaires et la bibliothèque du *Nan-tang*. « En 1860, écrit Mgr Favier, à qui nous empruntons ces détails[1], son successeur rendit ce dépôt aux missionnaires français, qui n'oublieront jamais le service éminent et désintéressé rendu par les Russes en ces tristes circonstances. »

Pour finir, nous ne croyons pas outrer la signification des faits que nous avons sommairement exposés, en concluant que les anciens missionnaires français de Péking ont aussi contribué, en quelque manière, à préparer l'alliance franco-russe. Puissent nos missionnaires actuels ne trouver, comme leurs prédécesseurs, que des sujets de se féliciter et de bénir la Russie, dans les contacts futurs, inévitables, avec son influence grandissante en Chine!

Joseph BRUCKER.

1. *Péking. Histoire et description*. Édition grand in-4, p. 240. Paris, Leroux, 1897.

LE DÉVELOPPEMENT
DES
IDÉES MORALES CHEZ PLATON

« Tout lecteur de Platon est convaincu, à ne pas en douter, que la pensée du philosophe a traversé, même après la fondation de son école, une longue et incessante évolution. Il serait du plus haut intérêt d'en suivre pas à pas les étapes ; malheureusement il n'est pas moins certain qu'il y faut renoncer: trop de confidences, trop de lumières de tout genre nous manquent pour mener à bonne fin une semblable tâche[1]. »

Depuis que M. Huit écrivait ces lignes, la question platonicienne a été l'objet d'études si actives et si fructueuses que les recherches qu'il jugeait alors impossibles sont maintenant en fort bonne voie. L'an dernier, au Congrès de philosophie, M. Couturat en a raconté l'histoire et retracé les progrès ; je n'y reviendrai pas ici ; j'en rappellerai seulement les principales phases et les résultats définitifs.

Ce sont les philologues qui ont donné le branle, il y a déjà plus de trente ans. En 1867, M. Lewis Campbell, professeur à l'université de Saint-Andrews, publiait une édition du *Sophiste* et du *Politique*[2]; il la faisait précéder (p. XIX-XLIII) d'une étude très détaillée et très approfondie sur le style et la langue de ces deux dialogues, et concluait à leur date tardive. Ces recherches passèrent alors inaperçues ; il y a cinq ou six ans seulement que M. Lutoslawski a attiré sur elles l'attention[3]. Dans l'intervalle cependant, plus de quarante travaux du même genre[4] avaient été publiés, surtout

1. Huit, *la Vie et l'œuvre de Platon*, t. II, p. 379. Paris, 1893.

2. *The Sophistes and Politicus of Plato with a revised text and english notes*, by the Rev. Lewis Campbell. Oxford, 1867.

3. En 1897, elles ont été traduites en allemand par M. Golling dans la *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, Bd. 111, p. 107-133, et dans la *Zeitschrift für österreichische Gymnasien*, Bd. 48, p. 29-42 et 109-119.

4. Quarante-cinq de ces travaux sont analysés dans Lutoslawski, *Origin and Growth of Plato's logic*, p. 74-140. London, 1897.

en Allemagne. Les résultats de détail accumulés par cette légion de travailleurs, dont la plupart s'ignoraient les uns les autres, convergeaient vers des conclusions d'ensemble d'un haut intérêt.

La métaphysique, elle aussi, apportait des lumières précieuses: M. Jackson[1], M. Campbell[2], M. Tocco[3] étudièrent les thèses soutenues dans le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Politique* et le *Philèbe*, et malgré de grandes divergences de vues, ils conclurent tous à l'existence d'un platonisme postérieur à celui de la *République* et du *Phèdre*, et que l'on retrouverait dans ces dialogues.

En 1897, M. Lutoslawski publia son grand ouvrage sur l'*Origine et le développement de la logique de Platon*[4]. Il y rassemblait d'abord toutes les conclusions éparses dans les dissertations philologiques; puis, reprenant à son tour l'étude de la métaphysique platonicienne, il cherchait à déterminer les différentes phases de son évolution. Profitant ainsi de tous les travaux de ses devanciers et les dépassant par la pénétration et la largeur des vues, il est arrivé, semble-t-il, à conquérir définitivement des positions de grande importance. L'authenticité du groupe *Parménide* — *Sophiste* — *Poli-*

1. *Plato's later theory of ideas*. I. *The Philebus and Aristotle's Metaphysics*. *Journal of Philology*, X (1881), p. 253-298. — II. *The Parmenides*. *Ibid.*, XI, p. 287-331. — III. *The Timaeus*. *Ibid.*, XIII, p. 1-40. — IV. *The Theaetetus*. *Ibid.*, p. 242-272. — V. *The Sophist*. *Ibid.*, XIV, p. 173-230. — VI. *The Politicus*. *Ibid.*, XV, p. 280-305. Cf. la réponse de M. Zeller : *Ueber die Unterscheidung einer doppelten Gestalt der Ideenlehre in den platonischen Schriften*. *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1887, p. 195-220, et la réplique de M. Jackson : *The supposed priority of the Philebus to the Republic*. *Journal of Philology*, XXV (1897), p. 65-82.

2. *On the position of the Sophistes, Politicus and Philebus in the order of the Platonic dialogues; and of some characteristics of Plato's later writings*. *Transactions of the Oxford philological society* (1890, 14 juin), p. 25-42; reproduit dans *Plato's republic* edited by Jowett and Campbell, II, p. 46-67.— *On the place of the Parmenides in the chronological order of the Platonic dialogues*. *Classical Review*, X (1896), p. 129-136.

3. *Ricerche Platoniche*. Cantazaro, 1876. — *Del Parmenide, del Sofista e del Filebo*. Firenze, 1893.

4. *The Origin and growth of Plato's logic*. London, 1897. Sur ce livre on peut consulter P. Tannery, *Revue philosophique*, XLVI (1898), p. 519-523; P. Meyer, *Berliner philologische Wochenschrift* (1898), p. 803-809; Susemihl, *Wochenschrift für klassische Philologie* (1898), p. 449-456, 483-491; O. Immisch, *Zum gegenwärtigen Stande der platonischen Frage*; *Neue Jahrbücher*, III (1899), p. 442 *sqq*.

tique, niée par Schaarschmidt et M. Huit, est désormais hors de conteste, de même l'authenticité du *Philèbe* que rejetait récemment encore M. Horn[1]; la place de ces quatre dialogues est déterminée, sinon avec une certitude indiscutable, du moins avec une très haute probabilité, après la *République* et le *Phèdre*, et avant le *Timée* et les *Lois*. Ainsi l'ensemble des œuvres de Platon se répartit en trois groupes principaux : le premier comprenant les dialogues socratiques[2]; le second, les œuvres de la maturité[3]; le troisième, les derniers ouvrages[4]. Les deux premières périodes ont été de tout temps distinguées l'une de l'autre ; quant à la troisième, elle est, d'après M. Lutoslawski, une période de crise, puis de reconstitution du système : à partir du *Parménide*, les idées ne sont plus conçues comme des substances extérieures à nous, elles sont en nous ; elles ne sont plus contemplées par l'âme, mais produites par elle ; le dualisme se résout dans le monisme ; l'âme, désormais considérée comme principe d'activité, passe au premier plan ; le monde n'est plus un système d'idées, mais un système d'âmes.

Ces dernières conclusions de M. Lutoslawski forment, à coup sûr, la partie la plus intéressante de son travail ; elles en sont peut-être aussi la partie la plus discutable. Je n'ai pas l'intention d'en donner ici un exposé complet, moins encore d'en faire la critique ; j'ai voulu seulement fixer brièvement l'état de la question, avant de préciser l'objet de mon travail.

Les philologues, qui, dans ces dernières années, se sont attachés à fixer la chronologie des œuvres de Platon, ont étudié avec grand soin sa syntaxe et son vocabulaire ; les philosophes qui ont voulu suivre le développement de son système, ont retracé l'évolution de sa logique ou de sa métaphysique, mais nul ne s'est guère soucié de faire l'histoire de

1. *Platonstudien*, p. 359 *sqq*. Wien, 1893; cf. la réponse de M. Apelt, *Die neueste Athetese des Philebos. Archiv f. Gesch. d. Philos.*, IX (1895), p. 1-23, et la réplique de M. Horn, *Zur Philebosfrage, ibid.* (1896), p. 271-297.

2. *Apologie, Euthyphron, Criton, Charmide, Lachès, Protagoras, Ménon, Euthydème, Gorgias*. On peut y joindre les dialogues dont l'authenticité n'est que probable, comme le second *Hippias* et le *Lysis*.

3. *Cratyle, Banquet, Phédon, République, Phèdre, Théétète*.

4. *Parménide, Sophiste, Politique, Philèbe, Timée, Critias, Lois*.

ses théories morales. Il me semble cependant qu'elle est fort utile pour comprendre le progrès de la philosophie platonicienne, pour en préciser les principales phases, pour pénétrer les influences profondes qui en ont dirigé l'évolution. Je ne veux pas dire que tous les détails soient significatifs; on a relevé, par exemple, dans la théorie des vertus bien des variations dont on ne peut rien conclure [1]; mais il est des problèmes essentiels dont la solution ne peut se modifier qu'avec les croyances les plus profondes : En quoi consiste le souverain bien ? Le plaisir suffit-il au bonheur, ou, du moins, y est-il requis ? Le but de la vie est-il de se préparer à la mort en isolant l'âme du monde sensible et en l'orientant vers les idées ? Devons-nous plutôt suivre la nature en visant en tout à la mesure, au juste milieu ? Toutes ces questions sont vitales; pour Platon, elles sont l'objet d'une étude constante, dont toutes ses œuvres nous retracent le progrès, depuis les dialogues socratiques jusqu'aux *Lois*. Ce sont elles qui ont provoqué ses premières recherches [2]; c'est par elles qu'il a été conduit à la théorie des idées; ce sont elles qui ont inspiré ses derniers travaux, et tout le long de sa carrière, sa dialectique en est restée pénétrée [3]. Aussi, toute variation sur l'un de ces points essentiels trahit dans la conception générale du platonisme une transformation profonde.

Au surplus, cette partie de la philosophie platonicienne, plus encore que toutes les autres, a été lentement élaborée par la vie tout entière de Platon, et non pas par une spéculation sèche et froide; elle a été vécue plutôt que pensée, et par suite, là où nous sentons certaines tendances fléchir, d'autres devenir plus impérieuses, nous ne pouvons supposer un caprice d'écrivain, nous devons constater un changement moral.

1. Ainsi, dans les premiers dialogues, la sagesse (φρόνησις) est la première des vertus ; dans la *République*, la justice (διχάιοσύνη) passe au premier rang; dans le *Timée* et les *Lois*, la préférence est donnée de nouveau à la sagesse. (Voir Lutoslawski, *op. l.*, p. 284.)

2. « Plato's Philosophie ist von Hause aus Ethik. Die sokratischen Untersuchungen über die Tugend waren es, wovon er ausgieng; sie boten ihm den Stoff für die erste Ausbildung seines dialektischen Verfahrens und für jene Begriffsbestimmungen, aus welchen in der Folge die Ideenlehre hervorwuchs. » (Zeller, *die Philosophie der Griechen* [4], II, I, p. 867.)

3. Voir Zeller, *ibid.*, p. 568.

Enfin, sur ces principes premiers de l'éthique, les positions platoniciennes sont nettement tranchées; ailleurs, il est souvent difficile de dégager la théorie du mythe et de fixer la pensée: Platon a-t-il tenu l'immortalité individuelle de l'âme ? A-t-il cru à un Dieu personnel ? L'a-t-il identifié avec l'idée du Bien ? Les autres idées sont-elles en Dieu; sont-elles des substances séparées; sont-elles en nous ? Tout le système n'est-il pas un panthéisme ? Autant de questions, sinon insolubles, du moins vivement controversées. Au contraire, de savoir quel est, d'après Platon, le sens de la vie; quel est le but à poursuivre; quels sont les rapports de la vertu et du bonheur, c'est chose assez facile, du moins si l'on prend soin de distinguer les diverses périodes, et de suivre de l'une à l'autre l'évolution des idées. C'est ce que j'essaierai de faire ici. M'appuyant sur la chronologie déjà acquise, je parcourrai successivement les trois phases de l'évolution platonicienne. Dans la première, la morale est encore toute socratique et utilitaire. Au début de la seconde, dans le *Banquet*, l'appétit du bonheur pousse Platon à la recherche d'un idéal immuable et parfait; il croit le contempler dans l'idée du beau; dès lors, pour lui, tout l'effort de l'âme sera de se détacher du monde sensible pour se rapprocher des idées, fins dernières où tout doit tendre, exemplaires où tout doit se conformer. Mais, bientôt la théorie des idées subsistantes, trop flottante et indécise, est ébranlée par la critique du *Parménide* et du *Sophiste*; l'éthique en subit le contre-coup; avec le terme où tendait toute la vie morale, c'est la finalité qui disparaît; désormais la nature devient la règle suprême, comme elle le sera pour Aristote et, plus tard encore, pour les Stoïciens. Dans les *Lois*, enfin, Platon sentant l'insuffisance de cette morale naturaliste, cherche un appui dans la religion; et ainsi cette évolution philosophique, si brillante et si féconde, se termine à une confession d'impuissance.

Ces développements successifs de la morale platonicienne sont assez longs et assez délicats à suivre; ils ont, du moins, cet intérêt spécial qu'ils ne semblent ni entravés, ni dirigés par des influences extérieures, mais poursuivent leur évolution spontanée, à mesure que l'âme elle-même développe sa vie morale et en prend plus pleinement conscience. Cette

expansion n'est arrêtée enfin que lorsque la pensée, peu sûre d'elle-même, se refuse à soutenir l'élan de l'âme; alors, après de nouveaux essais de construction, Platon revient triste et las demander à la religion ce que la philosophie ne peut pas lui donner.

I

Les dialogues socratiques constituent un premier groupe nettement distinct des autres, et que les historiens de la philosophie en séparent, en effet, le plus souvent.

Ce qui les caractérise tout d'abord, c'est l'utilitarisme dont la morale de Socrate était toute pénétrée, et dont Platon, dans ses premiers dialogues, ne s'est pas encore dégagé [1].

Dans le *Charmide*, discutant cette assertion que la sagesse consiste à se connaître soi-même, Platon prend sans cesse comme équivalents les termes de beau, de bon, d'utile : « Il faut voir d'abord si la science de la science peut nous servir à quelque chose, avant d'avouer que c'est la sagesse, car la sagesse, je pense, est chose *bonne* et *utile*[2]. » « Regardons de plus près si cette science peut nous servir à quelque chose... En vérité, si c'est là la sagesse, je ne vois pas quel bien elle peut nous procurer [3] »; et, à la fin de la discussion, il conclut en souriant : « A coup sûr, la sagesse, que tous reconnaissent comme la chose *la plus belle*, nous eût paru *propre à quelque chose*, si moi-même dans ces recherches je n'étais un propre à rien [4]. »

Dans le *Lysis*, c'est encore par des motifs utilitaires que Socrate démontre le prix de la science : « Si tu deviens sage, enfant, dit-il, à Lysis, tu seras l'ami, le familier de tous, car tu seras *utile* et *bon* [5]. » Et dans l'*Euthydème* : « La sagesse fait en tout réussir les hommes, car en suivant la sagesse nul ne saurait se tromper, mais nécessairement on agit bien, et on réussit [6]. »

1. Cf. Hammond, *On the notion of virtue in the dialogues of Plato. Harvard studies*, III (1892), p. 142.
2. *Charm.*, 169 D. — 3. *Ibid.*, 172 D, E. — 4. *Ibid.*, 175 A.
5. *Lysis.*, 210 C.
6. *Euthyd.*, 280 A. Toute la discussion qui précède sur la σοφία et l'εὐτυχία est à rapprocher de la thèse analogue rapportée par Xénophon, *Mém.*, 3, 9, 14, 15.

De ces théories il suffit de rapprocher un passage du *Philèbe* pour mesurer l'immense progrès fait par Platon dans la conception de l'eudémonisme entre les deux termes de sa carrière : étudiant le bonheur suprême de l'homme, il soutient que c'est la dialectique qui en constitue l'élément premier et principal, et comme on lui objecte que, d'après Gorgias, c'est la rhétorique qui l'emporte sur tous les arts, il répond : « Je ne cherche pas quelle est la science la plus utile pour nous, mais quelle est la plus précise, la plus exacte, la plus vraie, quand bien même elle serait de peu d'utilité. » (*Phil.*, 58 B.)

Mais dans la période qui nous occupe, nous sommes encore loin de cette conception. Le bien, c'est l'utile : ce principe semble alors une vérité admise de tous; dans le *Protagoras*, Socrate s'en sert dans la discussion comme d'un point de départ où tout le monde s'accorde[1].

Ce concept toutefois est essentiellement relatif et ne peut donner le dernier mot de la question : ce qui est utile est utile à quelque chose; à quoi donc le bien est-il utile? quel avantage nous procure-t-il[2]? Le *Protagoras* donne à cette question une réponse nette : Le bien est utile en ce qu'il nous procure une vie agréable et sans peine; cette proposition est établie dans une longue discussion (351 B-358 C), où la thèse soutenue est celle de Socrate ou même de Démocrite. Démocrite disait : « Le meilleur pour l'homme est de passer sa vie avec le plus de plaisir et le moins de peine possible[3]. » Platon de même : « Si on compare entre eux des plaisirs, il faut choisir les plus grands et les plus nombreux; si ce sont des

1. Ἆρ' οὖν, ἦν δ' ἐγώ, ταῦτ' ἐστὶν ἀγαθά, ἅ ἐστιν ὠφέλιμα τοῖς ἀνθρώποις; (*Prot.*, 333 D.) Cf. Xén., *Mém.*, 4, 6, 8 : ἄλλο δ' ἄν τι φαίης ἀγαθὸν εἶναι ἢ τὸ ὠφέλιμον; —Οὐκ ἔγωγ', ἔφη. — Protagoras, il est vrai, n'accepte pas sans réserve cette définition, mais il n'en critique que le dernier mot, τοῖς ἀνθρώποις, qui lui semble trop la restreindre, certaines choses, inutiles aux hommes, pouvant être utiles à d'autres êtres, et, par conséquent, bonnes; mais le principe reste indiscuté. Ce qui est bon, c'est ce qui est utile.

2. Ce caractère relatif du bien est surtout accentué chez le Socrate de Xénophon : ἀλλὰ μὴν, ἔφη, εἴ γ' ἐρωτᾷς με εἴ τι ἀγαθόν οἶδα ὃ μηδενὸς ἀγαθόν ἐστιν, οὔτ' οἶδα, ἔφη, οὔτε δέομαι. (*Mém.*, 3, 8, 9.) Sur ce passage des *Mémorables*, cf. Fouillée, *Philosophie de Socrate*, I, 131, et Zeller, *op. l.*[4], II, 1, p. 151, n. 3, qui défend contre Fouillée l'interprétation donnée ci-dessus.

3. Ἄριστον ἀνθρώπῳ τὸν βίον διάγειν, ὡς πλεῖστα εὐθυμηθέντι καὶ ἐλάχιστα ἀνιηθέντι· (Démocrite, éd. Natorp, p. 7.)

peines, les moindres et les plus légères; si l'on compare plaisirs et peines, et que les plaisirs l'emportent sur les peines..., il faut agir; si les peines l'emportent sur les plaisirs, il faut s'abstenir. » (*Prot.*, 356 B.) « Le salut de la vie, dit-il plus bas, nous a paru consister dans un choix judicieux des plaisirs et des peines, qui nous fait discerner les plaisirs les plus nombreux et les plus rares, les plus grands et les plus petits, les plus éloignés et les plus proches. » (*Ibid.*, 357 A.) Il conclut enfin : « Vous convenez donc que le plaisir est le bien, et la peine, le mal. » (*Ibid.*, 358 A.)

Cette théorie hédonistique, il faut le reconnaître, est présentée dans le *Protagoras* avec un relief et une vigueur qui surprennent[1], d'autant plus qu'à partir de ce dialogue elle disparaît peu à peu de la morale platonicienne : dans le *Gorgias*, elle est pour le moins fort effacée; dans le *Phédon*, la thèse contradictoire triomphe[2]; plus tard, dans le *Philèbe* et les *Lois*, le plaisir aura une part, mais une part secondaire, mesurée exactement aux exigences de la nature. Il ne faut pas toutefois exagérer l'hédonisme du *Protagoras;* à première vue, il semble que les thèses soutenues ici par Socrate soient celles que Calliclès défendra dans le *Gorgias*[3]; mais, à y regarder de plus près, la différence est profonde : pour

1. Cf. Ueberweg, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*[8], I, p. 185 : « Im *Protagoras* spielen die Lustmomente eine grosse Rolle. Der Kluge muss bei jeder Handlung abwägen, was Angenehmes und was Unangenehmes, und in welcher Zeitentfernung dies daraus resultirt, so dass die eigentliche Lebensweisheit nichts als eine Messkunst in Betreff des Lustbringenden ist (356 a ff.). » Cf. Hammond, *op. l.*, p. 143. Pour M. Bury (*Philebus*, p. xxvii. Cambridge, 1897.), Platon raisonne ici par l'absurde et *ad hominem.* C'est là une interprétation forcée ; il semble impossible d'établir dans les théories morales de Platon la fixité immuable que suppose ici M. Bury. Cf. *infra*, p. 29, n. 1. M. Gomperz dit avec raison sur ce passage : « Wollte man diese Erörterung... für nicht ernst gemeint erklären, so hiesse dies sich aus dem Regen in die Traufe begeben. » (*Griechische Denker.* Leipzig, 1899, II, 262.)

2. M. Horn (*Platonstudien*, p. 307) résume ainsi les thèses des trois dialogues : « Die Lust ist das Gute (*Protagoras*), die Lust ist nicht das Gute (*Gorgias*), die Lust ist das Böse (*Phaedon*). »

3. Aussi Grote, sévère comme toujours pour Platon, ne manque-t-il pas de relever une contradiction entre les deux dialogues : « The relation which Sokrate is here (dans le *Gorgias*) made to declare between the two pairs of general terms, *Pleasurable-Good Painfuf-Evil*, is the direct reverse of that which he both declares and demonstrates in the *Protagoras.* » (*Plato*[2], II, p. 120.)

Calliclès, « la droite règle de vie, c'est d'avoir les passions les plus violentes et d'être assez fort et assez habile pour les assouvir » ; la plupart des hommes, il est vrai, doivent par faiblesse se plier à la justice et faire de nécessité vertu ; mais « pour ceux qui sont nés fils de rois ou qui se sont trouvés assez forts pour conquérir un gouvernement ou une tyrannie, quoi de plus honteux et de plus vil que de s'assujettir à la tempérance ?... luxure, intempérance et liberté, quand on le peut, voilà la vertu et le bonheur ». (*Gorgias*, 492 B, C.) La thèse du *Protagoras* est toute différente ; ce qu'y loue Socrate, ce n'est pas cette vie de crible et de tonneau percé, comme il l'appellera dans le *Gorgias*, c'est la vie d'un homme assez prudent pour prévoir et mesurer les plaisirs et les peines, et assez maître de lui pour ne pas poursuivre des jouissances dont plus tard il aurait à se repentir. Ainsi, étudiant les plaisirs sensuels, il y signale déjà l'élément de souffrance qu'il mettra en plein jour dans le *Gorgias* (494 E *sqq.*), et plus tard encore dans le *Philèbe* (47 C *sqq.*) ; dès maintenant se dessine la théorie des plaisirs purs préférés aux plaisirs violents, mais mêlés. Il faut en convenir toutefois, le rôle de la vertu est bien humilié ; il ne consiste guère qu'à procurer un maximum de plaisir et un minimum de peine : c'est précisément l'idéal de Démocrite[1].

Le *Gorgias* dépasse notablement ce résultat[2] ; il établit que le plaisir n'est pas le bien, mais est donné en vue du bien ; le bien au contraire résulte dans l'âme, comme dans quelque autre objet que ce soit, de l'ordre qui y règne ; or c'est la tempérance qui fait régner cet ordre dans l'âme ; donc l'âme tempérante est bonne, l'intempérante est mauvaise (*Gorgias*, 506 C).

Cette conclusion du *Gorgias* est le terme le plus élevé où soit parvenue dans cette première période la morale platonicienne. L'utile, l'agréable, conçus d'abord comme le bien,

1. M. Natorp a déjà signalé ce rapprochement entre le *Protagoras* et Démocrite : *die Ethika des Demokritos* (Marburg, 1893), p. 164. Les derniers dialogues de Platon sont caractérisés au contraire par leur opposition aux théories de Démocrite. (Voir Campbell, *Plato's Republic*, II, p. 44.)

2. Sur le progrès de *Gorgias* par rapport aux autres dialogues socratiques, cf. Natorp, *Ueber Grundabsicht und Entstehungszeit von Platons Gorgias*. *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, II (1889), p. 403.

sont relégués l'un après l'autre dans la catégorie des moyens, à mesure que l'étude se fait plus pénétrante et plus profonde ; le bien apparaît à la fin de ces recherches comme l'ordre que la vertu, la justice surtout, met dans l'âme.

Il faut remarquer que ce progrès dans la conception du bien coïncide avec une période de polémique vigoureuse contre les sophistes jouisseurs tels que Calliclès et Thrasymaque, dans le *Gorgias* et le premier livre de la *République*. Ces deux ouvrages, qui paraissent à peu près contemporains [1], marquent une réaction puissante et passionnée contre l'hédonisme impudent qui donne à l'homme, pour seule fin, la jouissance, et qui autorise, au nom de la nature, tout abus de la force. Cette tendance s'était fait jour à Athènes bien longtemps avant l'apparition du *Gorgias*. Thucydide prête déjà aux Athéniens discutant contre les Méliens la thèse du droit du plus fort telle qu'elle est défendue par Calliclès ou Thrasymaque [2]; la vie d'un Alcibiade et d'un Critias n'en est d'ailleurs que l'application pratique [3]; il est remarquable toutefois que, dans tous les dialogues antérieurs, Platon n'a jamais soulevé cette question si grave; il raille souvent les sophistes, il ne les attaque pas à fond comme ici [4]. Euthyphron n'est qu'un esprit étroit et formaliste, obstinément sûr de ses principes; Hippias, un fat qui admire béatement ses succès, sa mémoire, ses talents universels, et, dans le *Protagoras*, se complaît dans ses périodes sonores et creuses; Euthydème et Dionysodore, deux bretteurs improvisés sophistes qui poussent droit leurs bottes sans souffrir qu'on les pare; Prodicos, l'homme aux distinctions subtiles; Protagoras, un rhéteur facile et brillant, sans profondeur, mais sans sottise, se drapant nonchalamment dans la molle ampleur de son éloquence ionienne. Dans le *Gorgias*, pour la première fois, nous nous heurtons au sophiste impudent, sans préjugé et

1. Voir Lutoslawski, *op. l.*, p. 272 et 321.

2. V. g. V. 89 : δίκαια μὲν ἐν τῷ ἀνθρωπείῳ λόγῳ ἀπὸ τῆς ἴσης ἀνάγκης κρίνεται, δυνατὰ δὲ οἱ προύχοντες πράσσουσι καὶ οἱ ἀσθενεῖς ξυγχωροῦσιν.

3. Cf. Chiapelli, *Per la storia della sofistica greca. Arch. f. Gesch. d. Philos.*, III (1890), p. 265 et n. 85. M. Chiapelli remarque d'ailleurs avec raison que Calliclès représente plutôt le despotisme aristocratique ; Thrasymaque, l'anarchie démocratique.

4. Cf. Natorp, *l. l.*, p. 396.

sans vergogne, et, là-même, Platon sent le besoin de nous préparer graduellement à cette rencontre, en nous présentant avant Calliclès, Gorgias et Polos : le premier, artiste en paroles, vantard, mais honnête, et n'osant pas aller jusqu'au bout de ses théories; le second, plus présomptueux et plus hardi, mais se laissant déconcerter par le jugement universel sur la beauté morale ou la vilenie des actions. Calliclès lui-même, en discutant sur le plaisir, hésite un instant (494 E); mais ce n'est chez lui que le réveil faible et passager d'instincts moraux victorieusement combattus, et, sauf cette faiblesse d'un moment, on ne trouve chez lui que l'assurance tranquille avec laquelle les sophistes d'alors savaient soutenir les paradoxes les plus choquants.

Dans le premier livre de la *République*, les thèses de Calliclès sont pour la plupart reprises par Thrasymaque, puis Platon les néglige; il se sent désormais, par sa théorie des idées, en possession d'une vérité évidente que ces sophismes grossiers ne peuvent plus atteindre. Pour qui se laisse entraîner par lui dans son ascension vers le bien, quel danger d'être séduit par l'apologie des jouissances brutales ? Une seule fois, dans le dialogue plus populaire des *Lois* (X, 888 D-890 B), il condescendra à prévenir les jeunes gens contre la théorie qui fait de la justice une convention et qui prétend autoriser par la nature le droit du plus fort; mais ce n'est plus alors qu'une doctrine obscure et anonyme[1], inconnue à ses interlocuteurs, et que lui-même doit leur exposer brièvement.

II

Dans tous les dialogues étudiés jusqu'ici, Platon, pour déterminer le souverain bien, étudiait ses relations avec nous; que le bien fût l'utile ou l'agréable, ou que ce fût la justice en tant qu'elle établit l'ordre dans l'âme, c'était toujours par l'effet produit en nous que Platon jugeait de sa valeur. Dans la seconde phase de sa carrière, il préfère à ces analyses psychologiques une méthode plus objective et plus métaphy-

1. Λέγουσί πού τινες (888 E). Aujourd'hui même il est difficile de reconnaître quels sont les adversaires que Platon combat dans ce passage. Voir Dümmler, *Akademika* (Giessen, 1889), p. 82-85.

sique : le souverain bien consistera désormais dans les idées, le souverain bonheur dans leur contemplation ; l'homme n'est pas le centre où tout se réfère, ni la mesure d'après laquelle tout s'apprécie, il doit au contraire s'orienter lui-même vers le soleil du monde intelligible, le bien en soi, d'où tout ce qui est bon emprunte sa bonté.

C'est dans le *Banquet* que cette théorie apparaît d'abord, et il est remarquable que Platon, conscient du progrès immense qu'il faisait faire à la philosophie socratique, ne prête pas à son maître la première idée de sa nouvelle métaphysique, mais qu'il la présente comme révélée, pour ainsi dire, par une prêtresse inconnue et mystérieuse, Diotime de Mantinée. Discutant avec lui sur l'amour :

« Voyons, Socrate, lui dit-elle, celui qui aime le bien, qu'aime-t-il ? — A le posséder. — Mais que lui reviendra-t-il de le posséder ? — Il sera heureux. — En effet, répondit-elle, c'est par la possession du bien que les heureux sont heureux, et il n'est pas besoin de demander pourquoi ceux qui veulent être heureux veulent l'être... Mais ne faut-il pas ajouter que ce bien qu'ils veulent posséder, ils veulent le posséder toujours ? — Assurément. » (*Banquet*, 204 E, 206 A.)

Mais comment l'homme arrivera-t-il à cette possession perpétuelle, lui mortel et sujet à des transformations incessantes ?

Bien que l'on dise d'un être vivant qu'il vit et qu'il reste le même, depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse, cependant il change sans cesse, il se renouvelle toujours et se détruit, dans ses cheveux, ses chairs, ses os, son sang, tout son corps, et non seulement dans son corps, mais dans son âme : habitudes, mœurs, opinions, désirs, joies, peines, craintes, tout cela n'est pas permanent, mais naît et meurt. (*Ibid.*, 207 D.)

Diotime lui trace la voie pour sortir de cette instabilité : qu'il s'élève d'amour en amour, de science en science jusqu'à l'intuition du Beau en soi :

Celui qui aura été conduit jusque là vers l'amour par la contemplation successive des belles choses, parvenu enfin au terme de l'amour, percevra une merveilleuse beauté, celle-là même, ô Socrate, où tendaient tous ses efforts passés, beauté éternelle, sans commencement ni fin, sans accroissement ni diminution, non pas belle en telle partie et laide en telle autre, ni belle en tel temps et laide en tel autre, ni belle sous tel rapport et laide sous tel autre, ni belle ici et laide là, ni belle

pour les uns et laide pour les autres ; et le beau ne lui apparaîtra pas comme un visage, ni des mains, ni rien de corporel, ni comme un discours ou une science, ni comme résidant en quelque autre chose, comme dans un animal, dans la terre, dans le ciel, dans un autre être, mais existant lui-même, par lui-même et en lui-même, uniforme et éternel, et toutes les autres choses belles en participant en quelque façon, et toutes naissant et périssant, et lui sans accroissement, sans diminution, sans changement. (*Banquet*, 210 E.)

Que penser, ajoute Diotime, d'un homme à qui il serait donné de voir le beau absolu, simple, pur, sans mélange, non pas engagé dans des chairs humaines, dans des couleurs, dans des vanités mortelles, mais le beau en soi, divin, uniforme? Serait-ce un sort misérable, penses-tu, de vivre les yeux fixés là, contemplant le beau comme il le faut contempler et vivant avec lui ? Ne penses-tu pas que seul, lui qui voit le beau par l'organe auquel le beau est visible, cet homme engendrera non des images de vertu, puisqu'il ne s'attache pas à des images, mais des vertus véritables, puisqu'il s'attache à la vérité, et que ayant engendré et nourri la vertu, il sera cher aux dieux et immortel, si quelque homme doit être immortel ? (*Ibid.*, 211 E.)

J'ai tenu à reproduire ici en grande partie cette page, pourtant si connue, car elle est d'une signification profonde pour le but que nous poursuivons. C'est la première fois, semble-t-il, qu'apparaissent les idées dans l'œuvre de Platon, et ce qui le soulève jusqu'à cette contemplation, c'est l'amour, c'est-à-dire, comme Platon l'explique lui-même, le besoin du bonheur. Cette théorie qui commence à poindre, Platon n'y a pas été conduit par des raisonnements ; il y a été poussé par l'élan intime et profond de toute son âme, on le sent à cette force irrésistible qui l'entraîne, à ce frémissement d'une émotion longtemps contenue et qui déborde.

Aussi, de tout le système des idées, l'idée du beau est la seule qui apparaisse dans le *Banquet*. Bientôt, dans le *Phédon*, Platon étudiera d'autres idées, celle d'égalité, par exemple, ou de grandeur ; sa dialectique pénétrante exploitera la précieuse conquête, mais ce n'est pas elle qui l'aura faite ; l'intuition du génie sera partie d'un principe plus profond et plus humain.

Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, que ce soit à l'idée du beau que ces aspirations morales aient porté d'abord Platon ; chez les Grecs, chez lui surtout, le sens moral se rapproche souvent du sens esthétique jusqu'à n'en être plus guère

qu'une application particulière[1]; cela est vrai surtout, chez Platon, des premières œuvres de la maturité, où la philosophie est toute pénétrée de poésie. Plus tard, quand le saisissement enthousiaste de la première heure aura fait place à une contemplation plus calme, l'idée du bien resplendira comme le soleil du monde intelligible, répandant sur toutes les autres idées l'être, la vérité et la bonté.

Dès maintenant, toutefois, on sent se dessiner les tendances principales qui caractérisent les dialogues de cette époque : mépris de la terre, élan vers le monde des idées; jamais, sinon dans le *Cratyle*, Platon n'avait encore tant insisté sur l'instabilité désolante de tout ce que nous sommes, mais jamais non plus il n'avait mis si haut notre bonheur, dans ce beau absolu, indépendant, que toutes les fluctuations d'ici-bas ne sauraient, ni accroître, ni diminuer, ni altérer.

Dans le *Phédon*, ces traits s'accentuent : Socrate y signale de nouveau le contraste entre les fluctuations de l'opinion et la certitude immuable de la science, mais en la ramenant avec plus d'insistance que dans le *Banquet* à l'opposition foncière des sens et de l'esprit, du corps et de l'âme :

Lorsque l'âme se sert du corps pour considérer quelque chose... elle est entraînée par lui vers des objets qui changent sans cesse, et elle-même s'égare et se trouble, et elle a des vertiges comme si elle était ivre, parce qu'elle s'est attachée à des choses de cette nature. Mais quand elle examine les choses par elle-même, elle se porte vers ce qui est pur, éternel, immortel et immuable, et, comme étant de même nature, elle y demeure attachée aussi longtemps qu'elle s'appartient à elle-même et qu'elle le peut; et alors ses égarements cessent, et, dans la contemplation de ces objets, elle est toujours la même, parce qu'elle s'est unie à ce qui est immuable, et cet état de l'âme est ce qu'on appelle la sagesse. (*Phédon*, 79 C.)

Ce dualisme, cette opposition du corps et de l'âme, est, en effet, la thèse morale la plus saillante du *Phédon*. Le corps est le plus grand obstacle à la sagesse :

S'il nous laisse un peu de loisir et que nous nous tournions à la contemplation de quelque chose, il vient se jeter au milieu de nos recherches, il nous embarrasse, nous trouble, nous étourdit et nous em-

1. Cf. Jowett-Campbell, *Plato's Republic*, III, p. 54. — Le même caractère esthétique de la morale a été relevé justement par Ollé-Laprune dans l'*Éthique à Nicomaque* (*Essai sur la morale d'Aristote*, p. 99. Paris, 1881).

pêche de discerner la vérité. Il est donc bien démontré que, si nous voulons savoir véritablement quelque chose, il faut nous séparer du corps et contempler avec l'âme les choses en elles-mêmes. (*Phédon*, 66 D.)

Et un peu plus bas :

Tant que nous vivrons, nous n'approcherons de la science que si nous nous séparons le plus possible du corps, si nous n'avons avec lui que les relations de stricte nécessité, si nous ne souffrons pas qu'il nous remplisse de sa corruption naturelle, mais que nous nous en conservions purs, jusqu'à ce que Dieu lui-même vienne nous délivrer. (*Ibid.*, 67 A.)

Le plaisir, considéré jadis comme un bien, est maintenant proscrit : « Chaque plaisir, chaque douleur attache l'âme au corps comme avec un clou, l'y rive, la rend corporelle et lui fait admettre pour vrai ce que le corps lui dit. » (*Ibid.*, 83 D.) Aussi cet habile tempérament de plaisir et de sagesse, exposé jadis dans le *Protagoras*, est repoussé maintenant avec mépris [1] :

Ces tempérants, qui ne sont pas philosophes, ne sont tempérants que par intempérance... Ils ne renoncent à un plaisir que dans la crainte d'être privés d'un autre... Mon cher Simmias, prends-y garde ; ce n'est pas là un bon échange que d'échanger des plaisirs pour des plaisirs, des tristesses pour des tristesses, des craintes pour des craintes, échangeant les grandes pour des petites, comme on fait des pièces de monnaie ; mais la seule monnaie de bon aloi contre laquelle il faille échanger tout le reste, c'est la sagesse. (*Ibid.*, 68 E.)

La conduite des philosophes est fort différente : s'ils sont courageux et tempérants, ce n'est pas pour les motifs qu'imagine le vulgaire, c'est pour se délivrer des maux inhérents à la nature humaine, c'est pour faire taire leurs passions, c'est pour s'attacher à ce qui est vrai et divin. (*Ibid.*, 83 E.)

Ainsi la vie n'a désormais qu'un but : se purifier, s'isoler du corps [2] : « L'étude propre du sage, c'est de délivrer et de

1. M. Kühnemann (*Grundlehren der Philosophie*, p. 294, n. 6. Berlin, 1899) a déjà fait ce rapprochement entre le *Phédon* et le *Protagoras*, pour prouver que, dans le *Protagoras*, Platon se faisait l'écho des opinions populaires sur le plaisir sans leur prêter aucune portée philosophique ; c'est toujours le même supposé : Platon n'a pu tenir sérieusement, dans le cours de sa carrière philosophique, deux opinions différentes l'une de l'autre.

2. Déjà dans le *Cratyle*, le corps était considéré comme le tombeau de l'âme ou sa prison (400 C), et le but assigné à la vie philosophique était de

séparer l'âme du corps[1] », et la mort, qui consommera cette séparation, n'est plus pour Socrate cette éventualité indifférente qu'il envisageait avec calme dans le *Gorgias* (512 D) ; maintenant qu'elle est toute proche, elle exerce sur lui une attraction irrésistible, et la vie tout entière ne lui paraît plus qu'un long effort vers ce terme idéal[2]. Le meilleur souhait qu'il puisse faire à ses amis, c'est d'arriver là le plus tôt possible (*Phédon*, 61 B) ; et lui-même, en parlant de cet au-delà mystérieux, dont il se sent si près, mais qu'il ne distingue pas encore, est entraîné par une force intime et puissante.

Il est évident qu'on ne saurait prêter à ces discours de Socrate une valeur historique ; ni l'*Apologie* de Xénophon, ni même celle de Platon ne nous font entrevoir cet élan de l'âme qui repousse le corps pour monter plus haut ; mais Platon ne pouvait donner à ces aspirations, dont il était alors dominé, une expression plus saisissante que de nous les montrer en Socrate mourant. Au début de la *République*, Socrate interrogeant le vieux Képhalos, lui demande, puisqu'il est parvenu « au seuil de la vieillesse », de lui dire ce qu'il pense de la vie qu'il a parcourue. Dans le *Phédon*, la scène est plus solennelle : c'est du seuil même de la mort que Socrate se retourne vers ses disciples, et déjà éclairé des lueurs d'outre-tombe, leur montre la mort, non comme le terme fatal où tout aboutit, mais comme le but idéal où tout doit tendre.

Dans les dialogues postérieurs, cet hymne à la mort ne résonne plus comme dans le *Phédon*, mais on en perçoit encore l'écho : c'est ce dédain de la vie, ce mépris du corps et des sens si constant dans la *République*, le *Phèdre*, le *Théétète*. Ainsi dans le *Théétète* (176 A) : « Il est impossible de supprimer le mal, car il est nécessaire qu'il y ait toujours quelque chose de contraire au bien ; or le mal, ne pouvant résider chez les dieux, s'attache nécessairement à la nature

se purifier du corps et de ses passions (403 E). Dans le *Phédon* (61 B), faut-il attribuer au mot φρούρα le sens de prison ou celui de poste ou même de bercail ? C'est une question débattue et incertaine. Voir Espinas, *au mot* φρούρα, *Phéd.*, 62 B. (*Arch. f. Gesch. d. Philos.*, VIII (1895), p. 449-454.)

1. *Phéd.*, 67 D. — 2. *Ibid.*, 64 A, 67 E.

mortelle et à cette terre ; nous devons donc chercher à fuir au plus tôt de ce monde. » D'après le *Phèdre*, l'union de l'âme et du corps est une déchéance : jadis l'âme, dans le cortège des dieux, contemplait les essences; mais, entraînée par l'appétit sensuel, ce cheval à l'œil torve et aux instincts lubriques qu'elle ne savait plus dompter, elle est tombée à terre, a été enfermée dans un corps, et la philosophie seule peut l'en délivrer et lui rendre la contemplation perdue. Tous ces mythes brillants ont une signification bien claire, la *République* d'ailleurs les interprète par avance : les sens sont les poids de plomb qui courbent l'âme vers la terre (*Rép.*, 519 A), ce sont les entraves qui forcent les prisonniers de la caverne à ne voir que les ombres projetées sur le mur (*Ibid.*, 514 A *sqq.*).

Aussi le philosophe doit se dégager des sens et mépriser les plaisirs. Au livre huitième de la *République* (559 D-561 E), Platon décrit en détail la vie de plaisir, et les deux maux qu'il y signale surtout sont l'asservissement déjà flétri bien des fois, dans le *Gorgias* par exemple, et l'inconstance ou l'instabilité, sur laquelle depuis le *Banquet* il insiste davantage. Il faut remarquer toutefois que, dans la *République*, Platon est moins sévère que dans le *Phédon* : non seulement il distingue expressément à plusieurs reprises[1] les plaisirs nécessaires des plaisirs superflus, mais, même parmi ces derniers, il reconnaît que tous ne sont pas illégitimes[2]. Ce n'est là, malgré tout, qu'une concession qui laisse intactes les thèses précédemment établies. Si le philosophe appelle certains plaisirs nécessaires, c'est qu'il n'y recourt qu'autant qu'il y est contraint ; pour les autres, il les méprise auprès des jouissances de l'esprit (*Ibid.*, 581 E), car « quiconque s'est épris de la science ne souhaite plus que les plaisirs de l'âme ; il abandonne ceux du corps, si sa philosophie est vraie et non feinte (*Ibid.*, *VI*, 485 D).

1. *Phèd.*, VIII, 558 D ; IX, 571 B. Cette distinction qui prendra tant d'importance plus tard, en particulier chez les Stoïciens, semble particulière aux livres VIII et IX.

2. *Ibid.*, 571 B. Platon affirme même (*Ibid.*, 561 C) que certains plaisirs, qui sont l'objet des désirs honnêtes et bons, doivent être recherchés et honorés ; mais l'on peut se demander s'il parle alors des plaisirs du corps, et non plutôt de ceux de l'âme.

Il serait facile d'accumuler des textes dans ce sens ; il sera plus utile d'étudier d'ensemble cet eudémonisme platonicien, tel qu'il nous apparaît dans les dialogues de l'âge mûr, après l'évolution lente que nous avons suivie : tout engagé d'abord dans l'utilitarisme socratique, il s'est purifié peu à peu, puis s'est élevé dans le *Banquet* d'un élan puissant et soudain à une sphère supérieure, mais ce n'était encore qu'une tendance vague et mal définie ; le *Phédon* marque une réaction passionnée contre le sensualisme, mais ces aspirations à la mort et au détachement des sens ne peuvent constituer que la partie négative de la morale ; les trois dialogues suivants la complètent : dans la *République* surtout et le *Théétète*, Platon trace avec un relief saisissant le portrait du philosophe ; cet idéal, rêvé par lui alors, se transformera bientôt dans son esprit, comme les théories métaphysiques qui le soutiennent ; mais, comme elles, il marquera pour beaucoup de philosophes l'apogée du platonisme ou même le platonisme tout entier ; et quand ils s'essaieront à faire revivre la philosophie platonicienne, c'est dans le *Phédon*, la *République*, le *Phèdre* qu'ils iront s'y initier, beaucoup plus que dans le *Philèbe*, le *Timée* et les *Lois*. Il importe donc de fixer au passage ce moment de l'évolution platonicienne qui va bientôt nous échapper.

Le bonheur, nous l'avons vu, consiste dans la contemplation des idées ; c'est le but où il faut orienter toute sa vie. A première vue, c'est là une théorie fort semblable à l'eudémonisme d'Aristote, qui nous donne pour idéal l'activité la plus haute de notre faculté la plus noble, c'est-à-dire la spéculation philosophique du νοῦς. Ces deux systèmes toutefois sont profondément différents, et il ne sera pas sans intérêt d'en signaler les contrastes ; Aristote lui-même les a plus d'une fois accusés intentionnellement, et rien ne saurait mieux éclairer le vrai caractère de la thèse platonicienne.

Une première différence apparaît dans la conception même de l'eudémonisme. Le bonheur dépend-il uniquement de nous et de notre vertu ? La pensée d'Aristote, ici, semble flottante et est malaisée à fixer ; il reconnaît à plusieurs reprises que le bonheur se suffit à lui-même et est indépendant

du reste[1], il affirme que nous pouvons le conquérir et que ce n'est point la fortune qui nous le donne[2]; mais son bon sens pratique restreint bien souvent l'application de ses principes théoriques, et à mesure que ses considérations deviennent moins abstraites, elles se font aussi moins absolues : « On ne sera pas heureux, remarque-t-il, si on est trop laid, ou roturier, ou seul, sans enfants; moins encore si on a des enfants ou des amis détestables, ou si la mort nous en a enlevé de bons[3]. »

Plus bas, après avoir décrit avec un enthousiasme sobre, mais bien frappant chez lui, la vie divine de l'intelligence, il semble craindre qu'on ne prenne le change, et il a soin de noter au chapitre suivant : « Même pour la contemplation, l'homme a besoin du confortable extérieur (τῆς ἔκτος εὐημερίας); car la nature ne suffit pas à la contemplation, il y faut la santé, la nourriture, et le reste[4]. »

Plus d'une fois même, on sent, au ton ironique et dur, qu'il entend non seulement délimiter nettement ses thèses, mais aussi ramener au bon sens les exagérations et les rêveries d'autres philosophes. « Ceux qui prétendent que sur le chevalet l'homme est heureux, s'il est bon, disent un non-sens, qu'ils le veuillent ou non : ἢ ἕκοντες ἢ ἄκοντες οὐδὲν λέγουσιν[5]. »

Ces condamnations un peu rudes semblent tomber sur Platon, car nul plus que lui n'a célébré l'indépendance de la vertu vis-à-vis de tous les événements de fortune. On connaît le portrait que Glaucon trace du juste et de l'injuste au second livre de la *République* : le juste fouetté, torturé, mis aux fers et enfin crucifié; l'injuste riche, honoré, puissant dans l'État, s'alliant aux meilleures familles; c'est en face de ces deux tableaux qu'il somme Socrate de prouver que la justice assure le bonheur, et Socrate accepte le défi; il consent à se placer provisoirement dans l'hypothèse de Glaucon, et ce n'est qu'après la fin de sa démonstration (*Rép.*, X, 612 A *sqq.*) qu'il restitue à la vertu les bonheurs accessoires de la vie et les espérances d'immortalité[6].

1. *Éth. Nic.*, I, 7, 7; X, 6, 2. — 2. *Ibid.*, I, 9, 4-7; I, 10, 8-12. — 3. *Ibid.*, I, 8, 16; cf. I, 10, 12-15. — 4. *Ibid.*, X, 8, 9. — 5. *Ibid.*, VII, 13, 3; cf. I, 5, 6.
6. Cf. Brochard, *la Morale ancienne et la Morale moderne. Revue philo-*

Aussi quel mépris pour ces biens de fortune ou de naissance qui sont pour Aristote une condition du bonheur !

Si le philosophe entend dire qu'un homme a d'immenses richesses, parce qu'il possède en fonds de terre dix mille plèthres et plus encore, cela lui paraît une bagatelle, habitué qu'il est à considérer la terre entière. Quant à ceux qui vantent la noblesse et disent qu'un homme est bien né parce qu'il peut compter sept aïeux riches, il pense que de tels éloges viennent de gens qui ont la vue faible et courte, et qui ne peuvent, par ignorance, contempler toute l'éternité, ni réfléchir que chacun de nous a des myriades incalculables d'aïeux et d'ancêtres, et, parmi eux, des infinités de riches, de mendiants, de rois, d'esclaves, de barbares, de grecs; il regarde comme une mesquinerie ridicule de se glorifier d'une liste de vingt-cinq ancêtres qu'on fait remonter jusqu'à Héraclès, fils d'Amphitryon, et comme le vingt-cinquième ancêtre d'Amphitryon et le cinquantième par rapport à soi a été tel qu'il a plu à la fortune, il rit de ce qu'on ne peut réfléchir à cela ni se délivrer de cette vanité et de cette folie. (*Théét.*, 174 E.)

Ce n'est pas non plus sans intention, semble-t-il, que Platon, dans ce même dialogue du *Théétète*, représente le jeune disciple de Socrate comme à peu près aussi laid que son maître, le nez retroussé, les yeux sortant de la tête. (*Ibid.*, 143 E.) Lui, d'ordinaire si soucieux de la beauté des formes [1], tient à montrer ici que la beauté de l'âme en est indépendante et peut resplendir même dans un corps disgracieux; aussi, vers la fin de l'entretien, il fait dire par Socrate à Théétète : « Tu es beau et non pas laid, comme disait Théodore; car qui parle bien est beau et bon. » (*Ibid.* 185.) C'est ce qu'il redira plus tard dans les *Lois* [2], c'est ce que les Stoïciens après lui répéteront à satiété.

S'il est indépendant de ce qui le touche de si près, le sage de Platon le sera bien plus encore des circonstances extérieures; il est vrai, il trouve le monde triste et les hommes mauvais [3], il doit désespérer de cette action sociale qu'il

sophique, t. LI (1901), p. 7 : « C'est seulement après avoir défendu la justice pour elle-même, après en avoir fait la condition nécessaire et suffisante du bonheur, que Platon affirme, par surcroît, qu'elle est en outre récompensée dans un autre monde. Dans le monde présent, elle se suffit pleinement à elle-même. »

1. Cf. Taine, *les Jeunes Gens de Platon*, p. 247 (*Essais de critique et d'histoire*. Paris, 1858).

2. *Lois* (859 D), cf. πλούσιον νομίζοιμι τὸν σόφον. (*Phèdre*, 279 C.)

3. Ce jugement apparaît surtout dans la satire amère faite de la démocratie au livre VIII de la *République* (557 E *sqq.*).

rêve[1]; qu'importe ? il laissera à d'autres sans regret cette puissance dont, pour le sage d'Aristote, le bonheur dépend en partie :

Celui qui a goûté la douceur et la jouissance qu'on trouve dans la sagesse, connaissant bien la folie de la masse des hommes... se regardant comme au milieu d'une multitude de bêtes féroces, dont il ne veut point partager les injustices, et à la rage desquelles, seul, il s'essaierait en vain de s'opposer, sûr de ne pouvoir rendre aucun service à la patrie et à ses amis, mais de périr auparavant sans profit pour lui ni pour les autres, plein de ces réflexions, se tient en repos uniquement occupé de ses propres affaires, et comme un voyageur, dans un ouragan, quand le vent pousse des tourbillons de poussière et de pluie, se met à l'abri sous un mur; ainsi, voyant les autres hommes pleins d'injustice, il se réjouit de pouvoir, lui du moins, passer ici-bas une vie pure d'iniquités et de crimes, et sortir de ce monde, plein d'espoir, dans la tranquillité et la joie[2].

Ces derniers mots nous font comprendre le rôle capital que jouent les vertus morales dans l'eudémonisme platonicien; c'est là un caractère très remarquable qui distingue nettement l'éthique de Platon de celle d'Aristote. Pour Aristote, les vertus morales contribuent sans doute au bonheur, mais d'une façon secondaire et accessoire[3]; ce sont des habitudes du composé, non de l'intellect, leur acte est donc purement humain, et non divin, comme l'est celui de la contemplation philosophique[4]; elles ne sauraient d'ailleurs exercer aucune influence sur cette contemplation, qui est l'acte suprême de l'homme et la fin de toute la vie; elles assurent sans doute plus de bonheur que les plaisirs du corps, puisqu'elles partent d'un principe supérieur, mais elles ne sont comme eux dans la vie que des ornements de surcroît.

Platon est bien loin de cet intellectualisme rigoureux : la vertu morale n'est pas ordonnée par lui à cette fin secondaire et amoindrie, elle tend immédiatement à la fin suprême, c'est-à-dire à la contemplation, car cette contemplation même n'est point seulement la spéculation de l'intellect, c'est la vue, l'amour, la possession de la vérité substantielle par l'âme qui y tend tout entière et qui en jouit tout entière.

Aussi, traçant le portrait de son philosophe (*Rép.*, VI, 485 B

1. *Rép.*, IX, 592 B. — 2. *Rép.*, VI, 496 C *sqq.*
3. *Éth. Nic.*, X, 8, 1. — 4. *Ibid.*, 2, 3.

sqq.), il exige de lui la valeur morale tout autant que la valeur intellectuelle; il le veut non seulement avide de science, mais sincère, tempérant, courageux, juste, aimable, magnanime. Plus bas, quand il étudie l'initiation philosophique (*Rép.*, VII, 518 C *sqq.*), c'est avec toute son âme qu'il veut qu'on se tourne vers la vérité : l'intelligence a été faite pour l'intuition des idées; si elle n'y atteint pas, c'est que le vice l'en détourne et la contraint à regarder la terre; c'est donc la vertu qui la délivre et l'oriente vers le soleil du monde intelligible. La contemplation à son tour nourrit les vertus et les féconde; nous avons déjà trouvé cette vérité affirmée dans le *Banquet* (211 E); dans la *République* (VI, 500 B), Platon y revient et y insiste :

Celui qui s'attache vraiment à l'étude de ce qui est n'a pas le loisir d'abaisser ses regards sur la conduite des hommes et de se remplir en luttant contre eux de haine et d'aigreur. Mais, comme il perçoit et contemple des objets qui gardent entre eux un ordre constant et immuable, qui, sans jamais se nuire les uns aux autres, sont tous ordonnés selon la raison, il s'efforce de les imiter et de leur ressembler le plus possible. Est-il possible en effet qu'on s'attache à un objet et qu'on l'admire sens s'efforcer de lui ressembler ? Cela ne peut être.

Le *Théétète* revient encore avec plus d'insistance sur cette assimilation au bien que produit la vie philosophique :

Ce n'est pas une chose aisée à persuader qu'on ne doit point fuir le vice et poursuivre la vertu pour le motif que prétend le commun des hommes, c'est-à-dire pour éviter la réputation de méchant et pour passer pour vertueux. Tout cela n'est, selon moi, que propos de vieilles femmes, comme on dit. La vraie raison, la voici : Dieu n'est injuste en aucune circonstance ni en aucune manière; au contraire, il est parfaitement juste et rien ne lui ressemble davantage que celui d'entre nous qui est parvenu au plus haut degré de justice. De ce point dépend le vrai mérite de l'homme, ou son néant et sa vilenie. Qui connaît Dieu est véritablement sage et vertueux; qui ne le connaît pas est évidemment ignorant et méchant[1].

Cet exemplarisme est, je crois, l'élément le plus caractéristique de l'eudémonisme platonicien; c'est du moins celui qui le distingue le plus de la théorie d'Aristote. Pour Platon, le principe de notre bonheur et aussi de notre perfection est hors de nous, dans le bien en soi dont la vertu nous

1. *Théét.*, 176 B.

rapproche. Aristote repousse cette théorie : « Si le bien est un être en soi et séparé, il ne peut être ni fait ni acquis par l'homme. » (*Éth. Nic.*, I, 6, 13.) Ce principe, posé au premier livre de l'*Éthique*, est rappelé encore au dixième (X, 2, 4). Pour lui, notre bien est en nous, ce n'est pas le terme de notre action, c'est notre action même. Dans ses derniers ouvrages, Platon aussi, nous le verrons, abandonnera cette théorie de l'objectivité du bien et, par suite, toute la finalité de sa morale ; il devra tout ramener comme Aristote à une loi immanente, à la nature, sans pouvoir la rattacher à une loi supérieure, sans pouvoir montrer à l'homme un but plus élevé où il oriente ses efforts.

Mais, avant d'étudier cette dernière période du platonisme, revenons sur les tendances morales que nous avons étudiées dans la *République* et les dialogues contemporains ; nous y trouverons de grandes lumières pour interpréter la métaphysique platonicienne de cette période, son origine et sa portée.

Ce qui la caractérise avant tout, c'est la théorie des idées subsistantes ; c'est en vain que M. Lutoslawski s'est efforcé[1] d'atténuer l'objectivité de ces idées et de les ramener à des concepts subjectifs ; dans les cinq dialogues qui nous occupent, l'interprétation traditionnelle s'impose. Mais où trouver l'origine de ce réalisme à outrance ? On l'a cherchée dans la logique platonicienne et même dans la logique socratique, où l'universel tient une si grande place. Sans nier cette influence, je crois que c'est aux tendances morales qu'il faut assigner le rôle prépondérant. Nous avons déjà constaté dans le *Banquet* que c'était d'elles que l'impulsion était partie et que la première idée conçue était l'idée du beau ; le *Phèdre* nous suggère des observations analogues : l'idée du beau y est présentée (250 B) comme seule accessible au plus grand nombre ; les idées de justice et de sagesse sont à peine perceptibles ; des autres il n'est pas fait mention. Aussi Parménide, dans le dialogue qui porte son nom[2], fait remarquer à Socrate que les seules idées dont il parle d'ordinaire sont les idées de beau et de bien, mais, quand il l'interroge sur

1. *Plato's logic*, p. 257, 305, 339, etc.
2. *Parm.* (130 B. *sqq.*).

l'idée d'homme ou de cheval, Socrate ne sait que répondre.

Si maintenant on demande comment les aspirations morales ont conduit Platon à cette métaphysique, la réponse est simple : Quand l'âme conçoit d'abord ce beau, ce bien absolu qui s'impose à elle comme le terme de ses efforts, l'enthousiasme de cette contemplation première, la vigueur même de son propre élan lui fait projeter au dehors d'elle, dans une réalité immuable et indépendante, ce bien qu'elle voit et où elle tend [1].

Si l'on veut rechercher de même l'origine de la théorie de la réminiscence, est-ce à Pythagore qu'il faut penser, ou à l'orphisme ? N'est-ce pas plutôt au caractère intime des vérités morales, qui, montant en nous des profondeurs de l'âme, en font surgir, semble-t-il, tout un monde de clartés éteintes et de bonheurs oubliés ? Faut-il voir autre chose, par exemple, dans cette page du *Phèdre* :

> Lorsqu'un homme aperçoit la beauté terrestre, se ressouvenant de la beauté véritable, il prend des ailes et désire s'envoler ; mais, ne le pouvant, il porte comme un oiseau ses regards en haut, et, négligeant les choses d'ici-bas, il passe pour un homme en délire... En effet, comme je l'ai dit, toute âme humaine par sa nature a contemplé les essences, sans cela elle ne serait pas entrée dans un corps d'homme ; mais toutes les âmes ne peuvent pas facilement, à l'occasion des choses terrestres, se rappeler ce qu'elles ont vu, soit qu'elles n'aient fait qu'entrevoir les essences, soit qu'elles soient malheureusement tombées sur la terre, et qu'entraînées vers l'injustice par de funestes liaisons, elles aient oublié les choses sacrées qu'elles avaient contemplées. Il est un petit nombre d'âmes qui en conservent un souvenir assez distinct ; or, lorsqu'elles aperçoivent quelque image des essences, elles sont ravies et comme hors d'elles-mêmes ; mais elles ignorent ce qu'elles éprouvent, parce qu'elles ne le perçoivent pas assez distinctement [2].

En parlant ainsi, Platon prétendait-il affirmer une existence antérieure ? Cela se peut ; ce même instinct réaliste, qui lui faisait projeter les idées dans un monde supérieur, pouvait aussi lui faire reporter à une vie passée tous ces souvenirs entrevus ; mais, quoi qu'il en soit de la portée des affirmations de Platon, leur origine devra toujours se chercher dans ce fait psychologique dont nous avons tous fait l'expérience :

1. Cf. Lutoslawski, *l. l.*, p. 360.
2. *Phèdre* (249 D).

Les vérités morales les plus simples, conquises par l'activité propre de l'âme, sont si pleinement nôtres qu'elles se mêlent à toute notre vie et semblent plonger leurs racines dans je ne sais quel passé lointain. Ce ne sont point des propositions didactiques qu'un autre nous a apprises, et qui demeurent en nous comme des étrangères et des inconnues; ce sont nos vérités à nous, vérités intimes, personnelles, incommunicables, que notre bouche peut énoncer, mais que notre âme ne peut livrer à personne avec cette plénitude de vie qu'elles ont en nous.

C'est cette origine morale des théories platoniciennes qui a fait en grande partie leur force en leur faisant trouver dans les âmes un si profond écho; mais c'est aussi ce qui les a privées de cette rigueur systématique qui donne aux constructions d'Aristote une cohésion si puissante. Bientôt Platon lui-même allait sentir l'inconsistance de ses théories métaphysiques; l'enthousiasme de la première heure allait faire place à une critique pénétrante et sévère, et, dès lors, des changements profonds allaient transformer en entier ce brillant système, ébranlant par contre-coup les théories morales qui l'avaient élevé et qui s'appuyaient sur lui.

Jules LEBRETON.

(*A suivre.*)

LA BELGIQUE ÉCONOMIQUE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Deuxième article[1])

LA CONDITION DES TRAVAILLEURS

I. — *Sécurité des ateliers.* — *Réglementation du travail.*
(Classe 105.)

Pénétrons dans l'atelier, et voyons quelles garanties sont données aux membres et à la vie de l'ouvrier.

Le risque professionnel a naturellement préoccupé les économistes et les légistes; mais jusqu'ici le législateur s'est refusé à en consacrer le principe. La Belgique en est encore au code « archaïque » de 1804, la réparation pécuniaire n'est due qu'à titre de conséquence d'une faute; il n'est fait d'exception que pour les ouvriers travaillant dans les mines, au nombre de 120 000, en faveur desquels l'État a stipulé lorsqu'il autorisait les concessions; ici nous rencontrons à peu près le même système qu'en France. Grâce à cette circonstance nous possédons une statistique des accidents mortels, très consolante pour l'humanité puisqu'elle en atteste la décroissance constante.

Les autres industries ne nous fournissent pas de documents analogues; la Belgique, chose étonnante, est ici en retard sur les autres pays. Pour préparer sa législation prochaine sur l'assurance obligatoire dans toutes les branches du travail[2], elle est contrainte de recourir aux statistiques de

1. Voir *Études* du 20 décembre 1901.

2. Le gouvernement belge avait déposé, le 18 avril 1898, un projet de loi sur la réparation des accidents du travail qui est devenu caduc par la dissolution des Chambres; il ne prononçait pas l'obligation de l'assurance, mais il déclarait le patron responsable à l'égard de ses ouvriers et contenait d'autres dispositions qui encourageaient l'affiliation aux caisses d'assurances. Une commission spéciale composée par M. le ministre de la Justice en 1889, a préparé un autre projet de loi sur le louage de service des ouvriers, en même temps que le Conseil supérieur du travail s'occupait de la réparation des accidents du travail.

la France, de l'Allemagne et surtout de l'Autriche, richement documentées sous ce rapport et où les circonstances se montrent à peu près les mêmes.

Il ne faudrait pas croire toutefois, qu'en attendant, l'ouvrier victime d'accidents soit laissé absolument sans secours. Une caisse de prévoyance et de secours, en faveur des victimes des accidents du travail, fondée en 1890 par un don royal et plus ou moins largement subsidiée par certains pouvoirs publics, accorde des secours aux victimes qui lui sont indiquées comme particulièrement dignes d'assistance. Pendant le dernier exercice, sur 9 602 cas qui lui ont été signalés, elle a partagé 244 052 francs entre 5 891 blessés, soit 41 francs par personne secourue. Ce maigre subside va être encore diminué par le nombre chaque jour croissant des réclamants. Par ailleurs, les tribunaux, dans l'appréciation des causes des accidents, se laissent de plus en plus souvent guider par l'équité, plutôt que par le texte de la loi. Aussi les chefs d'industrie se sentent-ils de plus en plus poussés vers l'assurance. Celle-ci revêt les formes les plus variées, souvent celle de mutualités ouvrières rangeant l'accident parmi les maladies et accordant des indemnités dans tous les cas d'incapacité de travail. Les grands établissements y ont moins fréquemment recours; ils indemnisent directement les victimes. En somme, tout cela est assez incomplet et abandonné au hasard.

En revanche, les mesures préventives et relatives à la sécurité et à la santé des ouvriers occupés dans les entreprises industrielles et commerciales sont mieux réglées, surtout depuis qu'elles ont été organisées par des lois récentes répondant aux besoins de l'époque. Une loi du 2 juillet 1899 vient de donner au gouvernement le droit de prescrire les mesures propres à assurer la salubrité des ateliers de travail et la sécurité des ouvriers, dans toutes les entreprises industrielles ou commerciales dont l'exploitation présente des dangers, même lorsqu'elles ne sont pas classées comme dangereuses, insalubres ou incommodes.

Ici se place l'intervention des *Inspecteurs du travail* dont l'institution a donné les meilleurs résultats. Ils sont chargés de veiller à l'application de ces diverses lois et arrêtés et

d'empêcher que la santé, la sécurité et la vie des ouvriers ne soient mises en péril dans les locaux du travail. M. Varlez résume ainsi leurs fonctions : « Conseiller aux patrons les meilleures mesures, veiller à ce que celles-ci soient exécutées, rechercher les défauts ou les dangers que peut présenter l'outillage, étudier les effets des mauvaises conditions du travail, est une des fonctions principales des inspecteurs. Les inspecteurs du travail proprement dit, en ce qui concerne les accidents, les inspecteurs médecins, en ce qui concerne la salubrité, ont de ce chef une besogne considérable, utile, et leur rôle est de mieux en mieux apprécié des patrons et des ouvriers. » (P. 78.)

Mais surtout on doit les plus grandes obligations à une institution qui fonctionne depuis dix ans en Belgique et qui commence à se répandre en France d'où, si je ne me trompe, elle tire son origine, l'association des industriels pour l'étude de la propagation des engins et mesures propres à préserver les ouvriers des accidents du travail. Les moyens employés pour atteindre le but qu'elle se propose, sont des visites faites dans les établissements à la demande des intéressés, l'indication des méthodes les plus propres à garantir l'ouvrier, la communication des meilleures dispositions réglementaires, les publications sur la matière et tout ce qui s'y rapporte, enfin des encouragements sous formes diverses. Sans doute il serait difficile de montrer, par des statistiques, les résultats d'une association de ce genre qui compte actuellement en Belgique 9 membres honoraires, 211 membres adhérents dirigeant 248 établissements industriels avec 74 890 ouvriers. Mais, comme le faisait remarquer, dans son rapport sur l'année 1899-1900, M. Félix Jottrand, directeur technique de l'association, le chiffre important des affiliations nouvelles, rapproché du nombre extrêmement réduit des défections, montre bien l'estime et la confiance que lui témoigne le monde industriel. Le nombre des travailleurs est de 500 000 en Belgique; d'après la statistique autrichienne, le chiffre annuel des accidents graves devrait être de 3 200. M. Varlez pense qu'il pourrait être réduit de 50 p. 100 par des mesures préventives bien comprises.

La Belgique n'a pas abordé jusqu'ici la question com-

pliquée et même controversée encore en France où l'on tente d'en acclimater l'idée, de l'assurance contre les accidents du travail agricole.

Celle de la protection du travail des femmes, des adolescents et des enfants, est à l'ordre du jour un peu partout dans les contrées industrielles; elle intéresse la conservation de la race. Ici encore le législateur belge n'avance qu'avec circonspection. La loi du 13 décembre et les arrêtés royaux, pris en conséquence, dont il a été parlé à propos de la classe 101, ne s'appliquent qu'au travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels; elle est muette en ce qui concerne les adultes; ceux-ci continuent à être soumis au régime de la liberté du contrat la plus complète, le nombre des heures de travail n'étant limité pour eux que par les usages, les nécessités industrielles et sociales et les règles imposées par les associations professionnelles dans quelques métiers. En fait le travail industriel dépasse rarement douze heures par jour, mais il y a parfois encore des exceptions pour certaines industries exercées dans les campagnes et pour certains ouvriers de métier, tels que les boulangers. Deux propositions de lois, bien qu'elles ne soient pas encore sorties du domaine des discussions préparatoires, aux Chambres, préoccupent l'attention publique. L'une, émanant des socialistes, fixe la durée maxima du travail des ouvriers de l'industrie privée à dix heures par jour, et celle des ouvriers et employés des administrations publiques à huit heures, des arrêtés royaux pouvant abaisser ces maxima pour les industries dangereuses et pour celles qui *comptent un grand nombre d'ouvriers inoccupés;* l'autre, présentée par M. Helleputte et divers députés catholiques, s'inspire des principes contenus dans la loi de 1889 sur le travail des enfants ; il préfère aux fixations légales d'heures la réglementation plus souple par les arrêtés royaux, il interdit le travail du dimanche et le travail de nuit, sauf pour les industries qui, par leur nature ou par des motifs d'utilité publique, exigent un travail continu. En attendant l'œuvre législative, le gouvernement a fait de vastes enquêtes, en 1896, sur le travail du dimanche; en 1898, sur le travail de nuit.

La loi veille du moins à ce que les conditions du travail auquel l'ouvrier s'est engagé, soient exactement connues de lui, de façon à supprimer, autant que possible, les causes de conflit. Le règlement d'atelier doit indiquer les heures et le mode du travail, la manière dont le salaire est payé, les droits et les devoirs du personnel, les recours ouverts aux ouvriers.

L'exécution de la législation ouvrière est assurée par l'*Inspection du travail* organisée par la loi du 5 mai 1888, modifiée dans ses détails, à plusieurs reprises, notamment par l'arrêté royal du 22 octobre 1895. Cette institution, très précieuse, distance de beaucoup, par la sagesse qui préside à la composition de son personnel et par l'exactitude de son fonctionnement, ce qui a été établi d'analogue en France à l'état embryonnaire.

Le service de l'inspection du travail est assuré par deux groupes de fonctionnaires : le *corps des mines* est chargé de longue date de surveiller l'application des lois et règlements dans les mines, minières, carrières et industries annexées à ces établissements. Il a sous ses ordres les délégués ouvriers au nombre de trente-huit, institués par la loi du 11 avril 1897, désignés par le ministre, d'après une liste de deux candidats présentée tous les trois ans par les sections houillères des conseils de l'industrie et du travail; ils reçoivent une indemnité annuelle de 1800 francs, plus des frais de voyage qui peuvent s'élever à 300 francs. Pour les autres établissements il y a le *Corps des inspecteurs du travail* divisés en trois groupes, les inspecteurs du travail à l'administration centrale, qui sont chargés des enquêtes spéciales et de la surveillance générale; les inspecteurs et délégués résidant en province, qui s'occupent de l'inspection effective des établissements et dont quelques-uns sont d'anciens ouvriers; enfin, les inspecteurs médecins, dont l'un est à l'administration centrale et quatre en service provincial, chargés d'assurer l'exécution des dispositions relatives à l'hygiène et à la salubrité des ateliers. Les défiances qui avaient accueilli cette institution à l'origine, tant de la part des ouvriers que des patrons, se sont évanouies peu à peu, et, aujourd'hui, on se félicite presque universellement de son fonctionnement.

II. — *Sociétés coopératives de consommation.*

M. Varlez trouve dans le caractère belge une prédisposition favorable à l'institution coopérative : « La coopération de consommation, dit-il, est une forme d'activité qui convient admirablement au caractère national du Belge, prudent, méticuleux, soigneux et toujours à l'affût de toutes les économies possibles. Il peut y appliquer utilement ses qualités d'ordre et de travail pratique. En même temps, la dose de dévouement et d'altruisme (?) que comporte la coopération vient ajouter ce grain d'idéal sans lequel les œuvres sociales ne peuvent vivre et prospérer; on fait ses affaires en même temps qu'on se dévoue, on se dévoue en même temps qu'on fait ses affaires. En outre, le régime des petites économies sur les frais de production, auquel est condamnée la Belgique par les nécessités de son industrie, rendait d'autant plus indispensable le développement d'institutions permettant d'acheter les objets de consommation aux meilleures conditions possibles. Aussi ne se passe-t-il presque aucune semaine qui ne voie se fonder quelque association de ce type. Le mouvement a gagné les campagnes; les gros bourgs, l'un après l'autre, voient s'ouvrir des magasins coopératifs par l'initiative des ouvriers et des employés. » (Rapport, p. 85.)

Toutefois, il est à remarquer que la coopération pure a obtenu peu de succès depuis 1854, époque où furent créées les premières coopérations à Anvers et à Gand, le résultat ne répondant pas à l'effort considérable qu'elles coûtaient. Parmi celles qui subsistent, il en est une dont le nom presque cabalistique désigne la qualité de ses adhérents : c'est le *Chempostel* (*Chemins de fer*, *postes et télégraphes*), dont le développement est restreint par le fait que son personnel, composé de fonctionnaires de l'État, se tient nécessairement en dehors de la politique. Un peu plus nombreux (13 000) sont les adhérents des 96 pharmacies populaires de Bruxelles, Liège, Vervins, Charleroi et Gand qui, sur 394 949 francs de vente, en 1898, ont réalisé 161 691 francs de bénéfices.

Mais la vogue est aux coopérations inspirées par l'idée politique, surtout parmi les socialistes. M. Varlez en expose

le mécanisme : « Conformément aux fins propres de la coopération, on s'est occupé de créer partout des établissements vendant aux consommateurs des marchandises de la meilleure qualité à des prix inférieurs à ceux du commerce local. Pour rendre l'économie ainsi réalisée plus sensible, on a souvent eu recours au système suivant : les coopératives ont établi leurs prix de telle manière qu'ils fussent égaux ou un peu inférieurs aux prix du commerce local; puis, tous les trois ou six mois, on restituait aux membres une part indiquée à l'avance dans ce prix. A Gand, par exemple, un membre qui a acheté à la coopérative, aux taux des commerçants, 100 francs de pain et pour 150 francs d'autres denrées, se voit ristourner à la fin du semestre, et conformément aux conventions, 39 francs qu'on lui distribue en bons pour de nouveaux achats. Le reste du bénéfice non distribué forme le bien de la coopération. Elle l'emploie à l'extension de ses affaires, au soutien des groupements économiques, sociaux ou politiques, ou à des œuvres dans l'intérêt de ses membres. D'autres systèmes, également ingénieux, ont été imaginés ailleurs. » (P. 88.)

Par l'attrait de cette organisation, les socialistes ont attiré à eux une clientèle énorme. Le célèbre *Vooruit* de Gand, fondé en 1881, à la suite d'une scission dans une coopérative socialiste plus ancienne, a successivement entrepris le commerce de la boulangerie, puis celui des épiceries, du charbon, des médicaments, des étoffes, des chaussures, des habillements, des fournitures classiques, des meubles, etc. Il a ouvert à Gand une vingtaine de succursales. Il englobe actuellement six ou sept mille familles. Le *Progrès* de Jolimont, qui exerce son action sur trois arrondissements, a 13 466 membres et débite 4 000 000 ou 5 000 000 de pains. La *Maison du Peuple* de Bruxelles compte 18 000 membres, et fait pour plus de 4 000 000 de francs d'affaires. Il existe aujourd'hui 163 sociétés coopératives de consommation affiliées au parti socialiste, qui groupent 80 000 membres environ, représentant une population de 300 000 à 400 000 habitants auxquels elles vendent pour 20 000 000 de francs environ par année. Dans l'arrondissement de Soignies (Jolimont), le nombre des affiliés est de 43 pour 100 de l'ensemble de la population.

Mais ces chiffres ne donnent pas encore la vraie portée de l'organisation coopérative créée par le socialisme. Sans doute on offre des dividendes suffisants pour attirer à l'œuvre et y retenir ses membres. Mais le but réel que l'on poursuit, c'est de créer un milieu socialiste qui enchaîne ses adhérents par des liens d'intérêt et de sympathie, et, pour cela, de répartir le bénéfice réel en dehors de la ristourne qui n'est qu'une épargne, sous la forme sociale de profits à tirer de toute une série d'œuvre d'éducation, de mutualité et d'art, substituant ainsi au caractère mercantile un but social et éducatif.

Ceci est rendu évident surtout dans l'organisation du *Vooruit*. Ses vastes immeubles, répandus dans la ville entière, donnent asile à toutes les œuvres ouvrières qui se groupent autour de lui : mutualités, syndicats, cercles d'agrément, groupements d'instruction ou d'éducation, associations politiques ou sociales. Ses vingt locaux fournissent à tous des salles de fêtes, des salles de gymnastique, des bibliothèques, des ateliers, des lieux de réunion.

La coopérative de consommation produit elle-même une bonne partie de ce qu'elle vend ; les deux cents ouvriers qu'elle emploie à cette production sont pour elle des propagandistes toujours prêts.

Le *Vooruit* assure à ses membres une pension de retraite assez élevée, à ces seules conditions : des achats réguliers et la fidélité au parti et à la coopération. Il a ouvert aussi une caisse d'épargne à gros intérêts; enfin, il exige de ses membres qu'ils prennent un minimum d'assurance contre la maladie, de vingt-cinq centimes par mois, qui assure une série de secours très supérieure au produit des cotisations.

Le *Vooruit*, ainsi constitué, avec ses gros bénéfices dont une partie seulement est distribuée aux membres, est le gros capitaliste du parti, le distributeur de subsides sans lesquels les institutions militantes auraient beaucoup de peine à vivre ; il est le protecteur le plus puissant de la presse socialiste, des cercles dramatiques, sportifs et politiques ; avec sa vaste organisation et ses richesses liquides, il est le banquier des mutualités, syndicats et assurances diverses. Chaque séance de la mutualité ou du syndicat est une séance de propagande

en faveur de la coopérative, de la *Mère Vooruit*. La coopérative est le nerf de la guerre.

Pendant longtemps, ces diverses sociétés coopératives se sont refusées opiniâtrément à se grouper en fédération; elles étaient jalouses de leur autonomie. Ce n'est que le 6 novembre 1898 que fut admis ce que l'on pouvait considérer comme un embryon de fédération, un secrétariat permanent central, chargé surtout d'encourager la coopération dans tout le pays, et de conseiller les coopératives constantes. Ce fut, pour M. L. Bertrand, l'occasion de tenter l'audacieuse entreprise de la création du *Wholesale* belge, dont le projet fut acclamé au Congrès du 18 février 1900, mais ne devait être définitivement voté que dans le Congrès du 1er juillet. C'est l'achat en commun, avec obligation immédiate pour toutes les sociétés fédérées, de passer leurs commandes à la fédération. Aujourd'hui la fédération belge des sociétés coopératives affiliées au parti ouvrier, est définitivement constituée, et il semble que rien ne doive arrêter son essor.

Les coopératives dépendant du parti ouvrier libéral sont de fondation plus récente et moins prospères.

Plus anciennes et plus importantes sont les coopératives antisocialistes catholiques. La *Ligue démocratique belge* rapproche son action militante de l'action des coopératives socialistes, mais avec moins d'intensité et une préoccupation plus grande de distribuer tous les bénéfices aux membres et de vendre au rabais. Le *Volk* de Gand, après avoir prélevé pour ses membres la ristourne sur le pain et les 6 pour 100 promis, ne verse pas en argent le dividende restant; il l'inscrit sur un livret de retraite personnel où des combinaisons ingénieuses le rendent plus fructueux. Le *Bon Grain* de Morlanwelz, qui a pour but de fournir le pain a un bon marché exceptionnel, emploie, en outre, ses bénéfices à développer, chez les ouvriers, la mutualité et la prévoyance et à assurer une pension aux sociétaires âgés de soixante ans; 250 ouvriers ont dès à présent des pensions allant jusqu'à 360 francs par an.

Des économats ont été créés par des industriels pour fournir à leurs ouvriers, au prix coûtant, des marchandises alimentaires achetées par les patrons. Parmi les plus connus

sont les magasins de boulangerie des papeteries De Nayer, à Willebroek, ceux de la Vieille-Montagne. Mais le succès devient surtout très grand, lorsque le patron, après avoir lancé habilement l'entreprise, parvient à en remettre complètement l'administration aux ouvriers ; c'est ainsi que la Société des cristalleries du Val-Saint-Lambert, après avoir créé, en 1867, un magasin corporatif, le laissa se transformer, dès 1879, en « Société coopérative du magasin alimentaire des ouvriers du Val-Saint-Lambert », entièrement administré par les ouvriers. Jusqu'en 1895, soit en seize ans, la Société avait fait pour 8 392 000 francs d'affaires, laissant un bénéfice de 1 018 000 francs.

Certaines entreprises commerciales, telles que les maisons Delhaize, qui ont des centaines de succursales en Belgique et le *Volksbelange*, de Gand, s'efforcent de donner à leurs clients des avantages analogues à ceux des coopératives, y compris des secours d'indemnité en cas de maladies et d'assurances sur la vie gratuites.

Ce succès des coopératives a suscité, comme il fallait s'y attendre, des réclamations de la part du petit commerce. Une section a été créée, au sein de la direction de l'enseignement industriel, au ministère de l'Industrie et du Travail; elle a pour but d'étudier les questions relatives aux classes moyennes, et les mesures propres à développer l'esprit d'association écomique et professionnelle parmi les petits commerçants et les petits industriels.

III. — *Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.* (Classe 110.) *Caractère de la législation.*

Nous avons vu, dès le commencement de cet article, que le mouvement social auquel nous fait assister l'exposition belge, se rattache à l'avènement aux affaires d'un ministère catholique à la suite des élections de 1886. Depuis, les ministres se sont succédé, mais l'esprit est demeuré le même, et la législation s'est développée dans la continuation d'une même pensée. Le caractère général de cette législation a été résumé exactement par le R. P. A. Vermeersch dans son *Manuel social*, dont M. Varlez dit qu'il forme le seul tableau

complet de la situation sociale de la Belgique, et qui a figuré à l'Exposition dans la section d'économie[1] : « L'esprit général, dit-il, qui a inspiré notre œuvre législative est celui de cette intervention modérée, acceptable à des gens qui reviennent peu à peu de l'optimisme libéral, sans passer à l'extrême opposé du pessimisme socialisme, et qui, par leurs traditions nationales, sont mis en défiance de l'État et de la centralisation à outrance. La liberté demeure pour eux une bonne chose ; mais ils reconnaissent que trop souvent, entre parties inégales, « la liberté du fort, c'est l'oppression du faible » (Lacordaire), « et ils demandent à une sage protection de compenser ce défaut d'équilibre. L'effort spontané des particuliers est, à leurs yeux, préférable à l'action de l'autorité ; mais il ne peut pas tout. A l'État, à la loi de suppléer à l'insuffisance des initiatives privées, sans toutefois les décourager ni les paralyser. » (*Manuel*, p. 22.)

On peut vérifier l'exactitude de cette observation dans les nombreuses lois qui ont été votées, depuis que le Parlement est entré dans cette voie. Relevons-en quelques applications. L'assurance contre les accidents, par exemple, est obligatoire pour les ouvriers des mines qui sont des concessions gouvernementales et pour tous les ouvriers de l'État. Ajoutons la Caisse de prévoyance en faveur des victimes des accidents, créée par un don royal et organisée par la loi du 21 juillet 1890, dont nous avons déjà parlé. En dehors de ces exceptions, tout est laissé à l'initiative privée. Les mutualités qui assurent des secours en cas de maladie, sont encouragées par des subventions. La loi sur la vieillesse établit transitoirement la pension à tous les vieillards de soixante-cinq ans qui sont dans le besoin ; mais, dans l'avenir, elle réserve la pension aux seuls individus qui auront fait preuve d'initiative. L'État commence à se préoccuper de l'assurance contre le chômage, mais toujours par voie de subvention, dont le conseil provincial de Liège a donné l'exemple. Enfin, l'assurance sur la vie est organisée par la Caisse générale d'épargne, de retraite et d'assurance par l'État.

1. *Manuel social. La Législation et les œuvres en Belgique*, A. Vermeersch, S. J., docteur en droit et en sciences politiques et administratives. Louvain, 1900. In-8, pp. xxxviii-678.

Depuis le 18 mars 1890, la Belgique possède une loi sur le *Contrat de travail*, complétée par la loi du 15 juin 1896 sur les règlements d'atelier. Elle sanctionne diverses modifications aux anciens principes sur le contrat de louage d'ouvrage, déjà consacrées par l'usage ; elle en introduit de nouvelles. « Parmi elles, il faut signaler l'admission indéfinie de la preuve testimoniale, et l'obligation pour le patron d'avoir des boîtes de secours en cas d'accident, de donner à l'ouvrier le temps de remplir les devoirs du culte, et d'indemniser l'ouvrier payé à la pièce, à la tâche ou à l'entreprise et présent à l'atelier, qui, par le fait de son chef d'entreprise, est mis dans l'impossibilité de travailler. » La loi prévoit aussi une enquête pour l'élaboration de précis des usages se rapportant aux diverses professions et visant la nature de la rémunération, son montant, le temps, le lieu, les conditions de travail, la durée de l'engagement, l'obligation et le délai du congé.

Si nous étendions cette énumération, soit qu'il s'agisse de sociétés de crédit agricole, de mutualités, de réassurance de bétail, de ligue antialcoolique même, c'est toujours le système de subventions que nous verrions, imprégnant, pour ainsi parler, toute la législation sociale. Il n'est pas jusqu'à l'ouvrier se construisant une maison qui n'obtienne diverses réductions des droits fiscaux.

C'est sur un plan analogue de coopération entre les pouvoirs publics et les particuliers que se sont constituées diverses maisons de travail, notamment à Bruxelles. Le Comptoir de travail confie aux mères de famille des travaux qu'elles exécutent à domicile. Ailleurs, on emploie les sans-travail et les malheureux à la confection de fagotins et à certaines cultures faciles. Les ouvriers commencent à s'organiser contre le chômage à l'aide de caisses qui prennent une grande extension. Par contre, les pouvoirs publics se sont constamment refusés à intervenir, par voie de subsides, en cas de grèves; ils les considèrent comme des luttes volontaires engagées par les particuliers, en connaissance de cause, et sous leur responsabilité.

Si l'on ne peut reprocher à l'État de s'inspirer de tendances socialistes, il semble qu'en un certain nombre de cas,

des communes aient obéi à la tentation de faire par elles-mêmes et de mettre en régie des exploitations et des entreprises qui pourraient être réalisées par des particuliers. Elles prétendent couvrir, par ce moyen, des dépenses que la tendance démocratique actuelle met facilement au compte des municipalités. M. Varlez en cite plusieurs exemples. « La soupe, les repas, les cantines scolaires sont approuvés et organisés par beaucoup (de communes), tandis que d'autres reculent devant la crainte de paupériser à jamais les bénéficiaires de cette charité nouvelle. Des subventions publiques sont réclamées par les associations ouvrières pour leur permettre d'organiser plus complètement leur service de secours ; les caisses de réassurance, pour leurs invalides ; les mutualités, pour leurs malades et leurs vieillards ; les syndicats, pour leurs chômeurs ; la caisse de secours contre les accidents, pour ses victimes, réclament des subsides dont le montant va sans cesse en augmentant. » Les communes de peu d'étendue se groupent en fédérations, pour ces divers objets, ou d'autres analogues. Enfin, la Fédération nationale des conseillers communaux démocrates et socialistes, qui a pour organe le *Bulletin communal* de l'*Avenir social*, la revue du parti ouvrier belge, subdivisée en fédérations régionales, étudie les questions à soulever dans chaque conseil, toujours en vue de la propagation des idées démocratiques sur le terrain communal.

IV. — *Le Ministère de l'Industrie et du Travail.*

La Belgique ne possède pas seulement, comme d'autres États, un office du travail ; la loi du 25 mai 1895 a établi chez elle un Ministère de l'Industrie et du Travail, dont la parfaite organisation est due à son premier titulaire, M. Albert Nyssens. C'est lui qui a donné aux œuvres ouvrières une impulsion énergique, et à l'inspection du travail une vie active ; on lui est redevable de la création de l'inspection ouvrière dans les mines.

Le ministère de l'Industrie et du Travail comprend quatre grands services :

1° L'administration des mines, dont l'origine remonte à la

loi du 14 avril 1810, par laquelle fut créé le corps des mines, et qui établit la procédure spéciale à laquelle sont soumises les concessions et exploitations des mines, minières, carrières et tout établissement métallurgique. Elle est investie d'une triple mission : Surveiller l'exécution de la loi de 1810, qui règle la forme des concessions et organise la police des mines; travailler à l'application dans les mines, de toutes les lois sociales; enfin, réaliser toutes les attributions qui, pour les autres professions, incombent à la direction de l'industrie;

2° La direction de l'industrie s'occupe de tout ce qui regarde l'industrie en dehors des ouvriers, et a pour fonction principale l'étude du régime douanier, la réglementation du colportage et des ventes publiques, l'organisation du banc d'épreuves des armes à feu et la distribution des décorations industrielles. Son occupation principale est l'étude de toutes les questions relatives à la propriété et à la législation industrielle. A cette direction se rattache l'inspection de l'industrie;

3° La direction de l'enseignement industriel et professionnel s'occupe de tout ce qui concerne l'enseignement technique, industriel, professionnel, ménager et commercial, l'étude des questions relatives aux classes moyennes et l'inspection des poids et mesures;

4° Enfin, l'office du travail, organisé par l'arrêté royal du 12 novembre 1894, se distingue des institutions analogues des pays étrangers par la réunion, dans un même service, de tous les organes d'information scientifique et sociale, d'élaboration législative, d'exécution des lois et règlements, et le contrôle des effets de la législation. M. Varlez fait valoir les avantages de cet organisme : « Grâce à cela, dit-il, la recherche scientifique est arrachée à la sereine contemplation des phénomènes économiques, et on voit toujours dans la crise la réforme à réaliser, dans l'abus le progrès à rechercher. Le créateur de la législation trouve dans une même direction les pouvoirs d'information si nécessaires à l'œuvre législative d'aujourd'hui. Celui qui doit prendre les arrêtés d'exécution peut toujours recourir au créateur de la loi pour en découvrir l'esprit, à l'informateur pour en connaître le but; tandis que, dans son contrôle de l'application, l'inspecteur du travail peut

mieux poursuivre le but à atteindre et signaler les réformes à exécuter. » (P. 111.)

V. — *Secrétariats ouvriers et Œuvres diverses.*

Ici nous sommes en face, non plus d'institutions officielles, mais privées. Beaucoup de villes ont déjà leurs secrétariats ouvriers chargés de renseigner la classe ouvrière sur tout ce qui peut l'intéresser. Plusieurs syndicats ont ainsi leurs secrétaires permanents, en particulier à Gand. Ailleurs, ce sont des syndicats qui se sont fédérés entre eux, pour soutenir cette organisation. Presque toutes ces œuvres ont un caractère politique plus ou moins marqué. C'est au sein de son parti que le Belge aime à exercer ses instincts charitables et sociaux.

VI. — *Bourses du travail.*

La question des Bourses du travail est à l'ordre du jour presque partout. Celles de Belgique, les plus anciennes en date (leur origine remonte à M. de Molinari, en 1857), sont solidement constituées, surtout depuis 1888 (date de la création de la Bourse de Liège), et font moins parler d'elles que celles d'autres pays où elles sont de fondation plus récente. Les Bourses du travail et les Bureaux de placement offrent différents types ; les plus nombreux sont les Bureaux de placement créés par les syndicats ouvriers. Presque tous ces syndicats se fédèrent entre eux et se communiquent régulièrement les demandes et les offres de places. Les Bureaux qui obtiennent le plus de succès, sont ceux créés par des institutions mixtes et administrés par des délégués d'associations patronales et ouvrières, sous le contrôle et avec l'appui des administrations communales. La plus connue de ces associations est la Bourse du travail de Bruxelles. Le projet de M. Hector Denis, qui soumettait ces institutions au contrôle des pouvoirs publics, avant même de devenir caduc par la dissolution des Chambres, avait été repoussé par la Commission centrale comme appelant inutilement l'ingérence de l'État, là où l'initiative privée avait fait ses preuves en obtenant de si heureux résultats (1895).

VII. — *Les Habitations ouvrières* (Classe 106).

La situation des classes ouvrières, au point de vue du logement, dans les centres industriels, il y a un demi-siècle, n'était pas moins répugnante en Belgique qu'ailleurs[1]. On peut s'en convaincre en lisant un passage de l'enquête officielle de la Société de médecine de Gand en 1845, cité dans le rapport de M. Varlez (p. 119-120). Il se réfère à l'enclos Batavia, sorte de cité de la misère, où, dans une enceinte close, de cent mètres de long sur trente de large, vivaient entassés 585 êtres humains auxquels était octroyée, pour chacun, une superficie de 3 à 4 mètres carrés. C'était le sort commun à un quart ou un tiers de la population de cette ville. Oubliant ce triste tableau, qu'on se transporte à l'Exposition de Vincennes; combien l'œil sera réjoui par ces coquettes maisons d'ouvriers de cinq types différents, conçus par des ouvriers et exécutés, à leur demande expresse, aux prix respectifs de 4 300 francs, 4 125 francs, 4 000 francs, 3 100 francs et 2 638 francs, dont ils sont devenus acquéreurs par une mensualité, pendant un temps plus ou moins long, de 26 francs, 21 fr. 50, 17 fr. 50, 15 fr. 50, 11 francs, y compris l'assurance sur la vie, représentant le capital nécessaire à l'amortissement immédiat du prix de la maison, en cas de décès du propriétaire au cours de ses payements échelonnés !

Par quels moyens a pu être entreprise cette substitution d'une maison habitable à un taudis répugnant? Les administrations communales y ont eu leur part, prenant soin souvent que les travaux d'expropriation publique fussent dirigés de manière à détruire ces survivances d'une époque où les règles de l'hygiène publique étaient totalement ignorées ou négligées. Les bureaux de santé, de l'hygiène y ont aussi largement contribué, en provoquant la loi qui confie aux bourgmestres le pouvoir de faire fermer les maisons inhabitables, et la crainte d'un arrêté d'interdiction a fait améliorer des milliers de maisons. Ce mouvement a été aussi puissamment aidé par des institutions spéciales qui ont été

1. Cf. *Études*, 5 décembre 1899. *Les habitations ouvrières*.

organisées par la loi du 9 août 1889, relative aux habitations ouvrières et à l'institution de comités de patronage. C'est à l'intervention de ces organisations que se sont bâties les cinq maisons dont nous avons parlé plus haut. Environ 15 000 maisons de ces types sont devenues, en peu d'années, la propriété de membres de la classe ouvrière ou de personnes occupant des situations sociales analogues, et le mouvement va s'accroissant rapidement.

Énumérons les principales mesures introduites en vertu de cette loi : 1° La création de comités de patronage chargés de favoriser la construction, la location, l'acquisition de maisons ouvrières, de veiller à l'hygiène, d'encourager l'épargne et l'assurance, ainsi que des institutions de crédit, de secours mutuels et de retraites; 2° diverses faveurs accordées à la constitution de sociétés ayant pour objet exclusif, l'achat, la construction, la location ou la vente d'immeubles destinés â des habitations de ce genre ; 3° des exemptions fiscales accordées aux ouvriers devenant propriétaires de leurs immeubles; 4° enfin et surtout, l'autorisation accordée à la Caisse d'épargne et de retraite d'employer une partie de ses fonds disponibles en prêts, pour l'achat ou la construction de maisons ouvrières et l'organisation d'assurances mixtes sur la vie.

Comme c'est surtout cette dernière mesure qui a entraîné le mouvement si puissant que nous admirons chez nos voisins[1], tandis qu'elle rencontre en France une résistance d'inertie de la part de la législation et s'aheurte à des préjugés enracinés chez la plupart des Conseils d'administration des Caisses d'épargne, nous croyons utile de nous y arrêter pour en expliquer succinctement le fonctionnement et en faire connaître les avantages. Ces prêts sont consentis en vertu de la loi du 9 août 1889 et de la décision du Conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite du 25 mars 1891. L'arrêté part du principe très juste qu'il est du devoir de la Caisse d'épargne de restituer aux œuvres sociales, et spécialement aux institutions de crédit, une forte partie des économies que, par la sécurité de ses opérations, elle a transformées en épargne, alors qu'elles auraient peut-être servi à former sur place des œuvres intéressantes d'initiative

privée ou collective. Et alors voici le mécanisme ingénieux qu'elle a conçu et mis en mouvement. Il fonctionne suivant l'expression pittoresque du rapporteur comme une « cascade » de crédits hypothécaires et de crédits personnels.

Le total des prêts consentis par la Caisse générale d'épargne aux sociétés constituées en vertu de la loi de 1889, s'élevait, à la date du 1er janvier 1900, à la somme de 3 000 000 de francs spécialement gagés sur diverses créances sur un import total de 45 000 000 de francs. Or, pour obtenir ce prêt énorme, — et c'est ici l'avantage surprenant de la combinaison que nous allons esquisser à grands traits, — les 138 sociétés agrégées qui ont bénéficié de ces prêts n'avaient versé qu'une somme inférieure à 1 500 000 francs, tandis que les sommes encore à verser dépassaient 10 000 000 de francs. Comment cette opération a-t-elle pu se faire sans risques de la Caisse d'épargne ?

Aux *Sociétés anonymes de crédit*, dont les actionnaires sont généralement des philanthropes riches et généreux, la Caisse d'épargne fournit la moitié du capital souscrit et non versé par les actionnaires. Aux *Sociétés de crédit* elle accorde des capitaux équivalents au trois cinquièmes de toute garantie fournie sur des immeubles dont la valeur doit excéder le neuvième du prêt correspondant. Enfin aux *Sociétés de construction* elle fait des avances, à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles appartenant à la Société.

Veut-on se rendre compte de l'importance de ces avantages? Adressons-nous au type le plus commun; prenons une société anonyme de crédit au capital de 100 000 francs dont 10 000 francs versés par les souscripteurs. La Caisse d'épargne peut prêter la moitié du capital qui reste à souscrire, soit 45 000 francs. La société est donc mise en possession d'un fonds de roulement de 55 000 francs. Sur chaque prêt hypothécaire qu'elle fera, la Caisse d'épargne lui prêtera encore les trois cinquièmes du capital, soit 82 000 francs ajoutés aux 55 000 francs de roulement. Mais ce n'est pas tout; comme les premières mensualités payées par le propriétaire, servent d'abord à dégager l'argent avancé par la société, les 55 000 francs rentreront rapidement dans la caisse de la société qui pourra faire de nouveaux prêts sur lesquels

la Caisse d'épargne fournira à nouveau les trois cinquièmes et ainsi de suite, sans autre limite que le nombre des habitations que les ouvriers devaient acquérir. M. Varlez cite un exemple de l'incroyable fécondité dont est susceptible cette combinaison. L'*Union des cantons de Châtelet-Gosselies, pour les habitations ouvrières*, au capital de 110 000 francs, dont 11 000 francs versés, grâce à des prêts successifs de la Caisse d'épargne jusqu'à 823 025 francs, est parvenue à faire construire 513 maisons ouvrières ; ce qui ne l'a pas empêché de mettre, dès à présent, à la réserve 19 963 fr. 39 c., c'est-à-dire que la société de Châtelet-Gosselies a pu disposer d'un capital égal à soixante-quinze fois le capital versé.

C'est que la Caisse d'épargne, au début, ne se contentait pas d'ouvrir largement ses trésors. Elle a versé 28 000 000 de francs, au taux excessivement réduit de 2 pour 100. Depuis le 4 juin 1896, le Conseil général a été amené à relever ses taux de 2 1/2 et 3 pour 100 à 3 et 3 1/4 pour 100, et, pour ces faveurs si grandes, elle n'impose qu'une seule garantie, c'est que les capitaux placés par ces sociétés ne rapportent pas à leurs propriétaires plus de 3 pour 100 de la somme versée.

Mais une difficulté a été soulevée qui, du reste, a surgi ailleurs. Que deviendraient, en cas de décès des propriétaires, ces milliers de maisons dont le prix n'est pas soldé ? Souvent les enfants ne voudraient pas reprendre ces versements ; à quel prix évaluer, et comment payer la valeur de ces reprises dans la succession d'un insolvable ? Il y avait là un écueil sérieux au succès de l'entreprise. La Caisse d'épargne y a pourvu par l'assurance mixte sur la vie, qui, du reste, était indiquée dans la loi du 9 avril 1889. Moyennant une prime minime, variable suivant l'âge de l'assuré, l'ouvrier est assuré de la propriété intégrale de son *home* à l'heure de sa mort; il peut même procurer aux siens un capital supplémentaire, fort précieux dans ces circonstances. Cette combinaison a été tellement appréciée que, sur 13 697 emprunteurs au 1er janvier 1900, 10 914 l'étaient avec assurance mixte.

Mais le succès même de la Caisse d'épargne, allait en tarir la source par l'emploi de tous les fonds disponibles. Aussi a-t-on cherché à se procurer les mêmes avantages ailleurs. Les promoteurs de ce mouvement se sont tournés du côté

des administrations communales pour leur demander de souscrire un certain nombre d'actions libérées à 3 pour 100. Cette combinaison semble destinée à se propager.

Le mouvement qui tend à rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison, a gagné les ouvriers eux-mêmes. Ceux-ci ont songé à constituer entre eux des sociétés de construction à l'imitation des *Building*, sociétés qui ont pris une si grande extension en Angleterre et en Amérique, sous l'impulsion des intéressés eux-mêmes.

A côté des sociétés financières, des patrons belges ont entrepris de construire eux-mêmes des habitations à leurs ouvriers. Au premier rang, dans ce mouvement, se place la puissante société de la Vieille-Montagne ; ici, elle a morcelé des terrains qui lui appartenaient et les a cédés aux ouvriers à des prix réduits ; ailleurs, elle a vendu les matériaux de construction aux ouvriers, à prix de revient ; ailleurs encore, elle a bâti des maisons pour les revendre. Dans l'ensemble, elle a si bien réussi que le nombre de ses ouvriers ou contremaîtres qui, par l'un ou l'autre de ces moyens, sont arrivés, dans les divers établissements de la société, à être propriétaires des maisons qu'ils habitent, est d'environ deux mille. Les établissements De Naeyer et Cie, à Willebroeck, ont consacré des sommes considérables au logement de leurs contremaîtres et ouvriers. Le Val-Saint-Lambert donne le logement gratuit à tous ceux qu'elle emploie. Une première cité offre 102 logements, contenant 347 chambres et 475 habitants, avec des jardins de deux ou trois ares ; une seconde et une troisième cité contiennent 54 logements avec 190 chambres et 308 habitants. Aux ouvriers qui ne peuvent pas être logés on alloue une indemnité mensuelle de 5 francs.

La question des habitations ouvrières est donc à l'ordre du jour partout et sous toutes les formes ; elle alimente le zèle des comités de patronage des maisons ouvrières qui ne restreignent pas leurs efforts aux habitations à créer, mais embrassent dans leur sollicitude tout ce qui concerne l'amélioration des logements existants et la salubrité des quartiers ouvriers.

PAUL FRISTOT.

(*A suivre.*)

POÈTES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Quelque temps après la mort de Louis Ménard, j'allai, au passage Choiseul, demander s'il restait un exemplaire des *Rêveries d'un païen mystique*. L'employé de Lemerre eut un sourire de compassion amusée, et, m'apportant quatre ou cinq petits volumes qui, manifestement, avaient moisi au fond d'une caisse, il me dit : « C'est drôle; ce pauvre homme, il faut qu'il meure pour qu'on s'occupe de lui. » Et, de fait, on put croire un instant que la fatalité qui s'acharnait à laisser dans l'ombre ce poète philosophe allait prendre fin. Plusieurs, parmi les plus notables de nos contemporains, se plurent à parler de lui sur un ton qui dut surprendre ceux qui n'avaient jamais entendu le nom de Louis Ménard. Mais ce peu de bruit fut court, et cette pauvre moitié de grand homme semble déjà presque retombée dans l'oubli.

Et l'homme et l'œuvre méritaient mieux. Parmi les écrivains du dernier siècle qui ont passé et passent encore sur la scène en faisant crier les planches, combien n'en est-il pas dont nous donnerions tous les romans pour une fantaisie de ce poète, toutes les déclamations pour une boutade de ce rêveur? Mais celui-ci ne sut jamais se faire valoir, et d'ailleurs se montra souvent si bizarre et si excessif qu'il découragea sans doute la bonne volonté de ses admirateurs et de ses amis.

Peut-être aussi Louis Ménard avait-il cueilli à un trop grand nombre de branches. Poète, helléniste, peintre, historien, chimiste, que sais-je encore, et sur tous ces chemins, sauf je crois en peinture, ayant la fâcheuse idée de marcher un peu plus vite que les hommes de son temps, il invente le collodion en 1846, et se laisse prendre la gloire de cette découverte par un Américain qui porte à peu près le même nom que lui; en 1847, il « réussit à cristalliser la mannite nitrique[1] »; enfin et surtout, vers ces mêmes années, il se lie

1. Ph. Berthelot, *Revue de Paris*, 1er juin 1901. « La nitro-mannite, dont

intimement avec Leconte de Lisle, et, si je puis ainsi dire, fonde en érudition et en philosophie l'école littéraire néo-païenne qui allait triompher bientôt, et qui, en réagissant sur le patriarche du romantisme, devait avoir sur les destinées de notre poésie une si durable influence[1].

Les relations de Ménard avec Leconte de Lisle (arrivé à Paris en 1846) datent de la même époque. Thalès Bernard le découvrit passage des Beaux-Arts, et tous trois ne tardèrent pas à se lier intimement. Un soir, ils partirent pour passer la nuit dans les bois de Meudon et éprouver la majesté des bois dans l'ombre. Ils s'installèrent chacun dans un arbre, et Thalès, plein d'enthousiasme, prophétisa : « O panthéisme, tu m'inondes! » Cependant, la fraîcheur de la nuit les glaçait; ils rentrèrent à pied au petit jour, désappointés et transis. Tous trois éprouvaient une même passion pour la Grèce : Ménard, enthousiaste et érudit, révélait les sens profonds des grands symboles de l'hellénisme et récitait des vers d'Homère et d'Euripide; Leconte de Lisle, ironique d'abord, appelait Ménard « le seigneur Crépuscule », par allusion à son explication du mythe d'Hermès; il se laissa peu à peu initier, et plus tard il aimait à rappeler la grande influence exercée sur lui par son ami, et ses conversations où son art s'est élargi et humanisé [2].

Si Leconte de Lisle n'était aux antipodes de notre exquis Joachim du Bellay, on pourrait rappeler, à propos de ses relations avec Ménard, le nom du fameux humaniste qui ins-

la préparation est fort coûteuse, est peut-être le plus puissant explosi connu. Ménard a gardé toute sa vie sur sa cheminée son petit flacon. On voit combien il était près des grandes découvertes modernes, avec le collodion et la nitro-mannite. »

1. Il devait se lier plus tard avec Renan. M. Ph. Berthelot (*Revue de Paris*, 1er juin 1901) raconte à ce propos une anecdote piquante. Ménard ayant eu un prix à l'Académie, pour son ouvrage sur l'*Hermès Trismegiste*, demanda à Renan d'écrire pour ce livre une petite préface. Celui-ci accepta avec empressement, et lut le soir même à l'auteur ses deux pages d'introduction; elles débutaient ainsi : « Il est plus facile de montrer comment les dogmes finissent que de dire comment ils commencent. » — Vous trouvez? dit Ménard. — Ce n'est pas votre avis? Rien de plus simple! » répondit Renan avec son doux scepticisme, et il corrigea : « Il n'est pas plus facile de montrer comment les dogmes finissent que de dire comment ils commencent. » Ménard avait conservé le manuscrit qui porte encore la marque de cette spirituelle correction. L'article se terminait par ces mots : « Le rare talent de M. Ménard, ses idées philosophiques et religieuses qui se rapprochent de la manière de sentir des grands penseurs païens des premiers siècles de notre ère, sa riche langue poétique et métaphysique le désignaient admirablement pour traduire ces livres singuliers. Il ne les a pas rendus clairs, et, certes, s'il l'eût fait, c'eût été la plus grave des infidélités. »

2. Ph. Berthelot, *art. cit.*

pira au jeune Angevin la passion des lettres antiques; et si Ménard avait su garder plus de mesure dans ses idées politiques, on invoquerait aussi sur sa tombe le délicieux ami de Chateaubriand, qui comprit, avant tout le monde, ce que le premier romantisme avait de nécessaire et d'excellent. En tout cas, ce serait un problème intéressant que d'étudier dans quelle mesure non seulement Leconte de Lisle, mais encore les derniers Parnassiens, sans en excepter Anatole France lui-même, auraient pu dire à Ménard ce que jadis Fontanes écrivait à Joubert : « Je brillerai beaucoup, mais grâce à vous[2]. »

Cependant Ménard ne fut pas que l'inspirateur de ses amis. « Je suis, écrivait M. P. Bourget au lendemain de la mort du poète, un admirateur bien fervent de la poésie de M. Louis Ménard. Je me suis étonné, dans les articles qui lui ont été consacrés, de ne pas voir citer au premier rang les *Poèmes*... Il s'y trouve une série de *Chansons allemandes*, dont la quatrième, qui commence

> Tous deux, à travers la forêt profonde
> Ils passaient, passaient...

me semble un des chefs-d'œuvre de la poésie au dix-neuvième siècle. *Empédocle*, l'*Idéal*, le *Souvenir*, *Cremutius Cordus*, le *Panthéon*, sont cinq morceaux d'une condensation saisissante et d'une maîtrise de facture qu'aucun artiste contemporain n'a surpassées. M. L. Ménard avait à la fois toute la sobriété forte de l'expression latine et l'espèce de suggestion indéfinie des rêveurs du Nord. La pénombre où est demeuré ce grand poète fera quelque jour la surprise des histoires littéraires. »

On ne saurait mieux préciser le vrai mérite des *Poèmes*, bien que je ne puisse partager l'indulgente illusion qui se mêle à une si exacte critique. Richesse de la pensée, noblesse et élégance des images, harmonie de la forme, parfois rien ne manque aux vers de Ménard, si ce n'est le je ne sais quoi

1. Comment ne pas voir de nombreux points de ressemblance, par exemple, entre *Thaïs* et la *Légende de saint Hilarion* ou avec le *Banquet d'Alexandrie* ?

2. Cf. le précieux ouvrage de M. Pailhès, *Du nouveau sur Joubert*.

fait de rien, rien lui-même, qui suffit à rendre immortelle la grèle chanson d'un *Vanneur de blé.*

S'il a chance de vivre, et si, après cinquante ans, ses vers quelque peu défraîchis se laissent lire encore avec plaisir, c'est que le sentiment en est toujours sincère, et que, à l'inverse de tant de rimeurs, si vite passés de mode, la moindre de ses pièces donne à réfléchir. Qu'on veuille bien suivre, par exemple, le développement de la pensée dans ce poème d'*Hellas*, où il évoque la jeunesse du monde et les aimables mensonges de l'âge d'or

Du limon fécondé par de chaudes haleines
La race des héros naissait sur les hauteurs;
Et les peuples nouveaux descendaient dans les plaines,
Et sous leurs pas germaient les hymnes et les fleurs.

Un brouillard d'or du fond de l'humide vallée,
Vers les splendeurs d'en haut montait comme un encens;
Sur les cimes fumait la neige inviolée,
Les chênes inclinaient leurs feuillages puissants.

Parmi les tourbillons d'argent du large fleuve
Les cygnes blancs voguaient; le grand ciel radieux
Enveloppait d'amour la terre vierge et neuve;
Tout l'univers chantait la naissance des dieux.

Nos voix accompagnaient son immense murmure;
Les dieux étaient nos dieux, et de l'humanité
Il semblait s'exhaler comme de la nature
Des effluves de force et de virginité.

Car la nature était pour nous comme une mère :
Bercés dans ses bras blancs, dormant sur ses genoux,
Ses fils ne trouvaient pas encore sa coupe amère :
Les dieux des premiers jours étaient si près de nous!

Dans l'éther lumineux et dans la mer profonde,
Dans les antres sacrés, dans les champs, dans les bois,
Ils étaient l'harmonie et la beauté du monde,
Ses principes vivants, ses immuables lois...

Leur souffle nourrissait nos robustes poitrines;
Ils nous enveloppaient de grâce et de beauté :
Ils versaient sur nos fronts leurs lumières divines.
Et dans nos jeunes cœurs la sainte volupté...

Dieux heureux, dont le culte était la joie humaine,
Les danses, les chansons et les vierges en chœur,
Les athlètes puissants luttant nus sur l'arène,
Et les fronts couronnés, et la santé du cœur!

Hélas! les dieux ont été vaincus, et avec eux, car pour

Ménard république et polythéisme se confondent, avec eux la justice est morte,

> Et la liberté dort d'un sommeil éternel.

On reconnaît, à ce vers, la littérature des premières années du second Empire. Huit millions de suffrages ont donné un maître à la France et *Cremutius Cordus* jette l'anathème aux esclaves et au tyran :

> Les peuples vieillis ont besoin d'un maître ;
> Ce n'est plus en eux qu'ils cherchent la loi :
> Dans un autre siècle il m'eût fallu naître...
> Il n'est point ici de place pour moi.
>
> L'idéal qu'avait rêvé ma jeunesse,
> L'étoile où montaient mes espoirs perdus :
> Ce n'était pas l'art, l'amour, la richesse,
> C'était la justice, et je n'y crois plus.

Mais cette note farouche ne domine pas l'œuvre poétique de Ménard, pas plus qu'elle ne domine sa vie, comme certains moments plus exaltés de sa carrière le laisseraient croire. On remarque chez lui, et de très bonne heure, la douceur du vaincu qui se résigne à la malchance et qui s'étonne quand, par hasard, le malheur en passant néglige d'entrer chez lui. Comme tant d'autres, il a chanté le *Souvenir*, mais avec quelle réserve attendrie !

> Aujourd'hui j'ai revu cette douce vallée,
> Mais je l'aimais mieux dans mon souvenir ;
> Elle m'a semblé triste et nue et désolée :
> Il eût mieux valu n'y pas revenir...
>
> Si j'avais un secret pour évoquer les ombres,
> Hélas ! je sais bien qui j'appellerais.
> Tout s'illuminerait dans les chemins si sombres,
> Et moi même aussi je rajeunirais.
>
> O char silencieux des heures étoilées,
> Reviens sur ta route et ramène encor
> Les blanches visions pour jamais envolées,
> La folle espérance et les songes d'or.
>
> Pourquoi ne peut-on pas seulement pour une heure
> Percer ces brouillards d'hiver gris et froids,
> Et revoir un rayon du cher printemps qu'on pleure,
> Un petit coin bleu du ciel d'autrefois ?

Cependant, Louis Ménard est peut-être plus poète encore dans sa prose que dans ses vers. Les *Rêveries d'un païen*

mystique contiennent des pages exquises qui nous montrent ce révolutionnaire et ce païen sous un jour assez imprévu. Relisez plutôt ce dialogue simple et pénétrant échangé, près d'un lit de mort, entre un sceptique et une femme, sa mère, qui ne peut se résigner à croire que tout finisse avec cette vie.

« Et de quoi parlerions-nous, Pierre, si ce n'est de notre douleur commune ? Ni toi ni moi ne pouvons penser à autre chose qu'à celle qui vient de nous quitter. Si, comme je le crois sincèrement, elle est là qui nous écoute... peut-être par des voies inconnues, m'inspirera-t-elle la force de te persuader.

— Ah ! pauvre bonne mère ; si nos morts pouvaient nous répondre, il y a longtemps qu'ils auraient dissipé nos angoisses ; car ce n'est pas pour nous que nous essayons de croire à une autre vie. Sans notre ardent désir de les revoir, qui voudrait recommencer au delà du tombeau ? C'est bien assez d'une fois. Pour moi, je suis las, j'ai soif du sommeil éternel, et, sans me croire plus mauvais qu'un autre, je sais bien que je ne vaux pas la peine d'être conservé.

— Et ton enfant, Pierre ?

— Vous resterez près de lui ; et s'il pleure son père et sa mère, vous lui persuaderez qu'il les retrouvera.

— Je suis bien vieille, et quand je serai partie à mon tour, qui sera là pour lui dire : « Chaque fois que tu fais quelque chose de mal, il y a quelqu'un qui te voit et qui pleure ; quelqu'un que tu aimais bien et qui t'aimait bien » ? Dis-moi, Pierre ; n'est-ce pas la pensée des morts qui nous conduit, qui nous préserve, qui nous éclaire ? Sans leur souvenir et leurs exemples, qui donc nous soutiendrait dans les luttes de la vie ? Il y a bien des précipices et des fondrières, le long de ce rude sentier de l'ascension. Mais nous évoquons nos morts, et ils nous tendent la main...

— Hélas ! c'est de la poésie cela, bonne mère. Les morts n'existent plus que dans notre mémoire, et nous avons raison de les pleurer.

— Est-ce que tu sais ce que c'est que l'existence ?... Voyons, Pierre, laisse-moi le bercer avec ce que tu appelles mes contes de vieille femme... Les femmes savent parler aux enfants la seule langue qu'ils puissent comprendre. Plus tard, tu lui expliqueras la loi austère du devoir, et il recevra tes leçons sans rejeter les miennes. Les premières fleurs qui ont germé sur le sol vierge de la conscience laissent un parfum qui ne s'évapore jamais...

— Avez-vous toujours eu ces croyances, bonne mère ?

— Non, Pierre ; c'est la douleur qui me les a révélées [1]... »

De telles pages nous aideraient, et d'autres en grand nom-

1. *Rêveries d'un païen mystique — Sacra privata.*

bre, à démêler, au milieu des formules équivoques et des vagues symboles, la vraie pensée de Ménard. De bonne foi, il se croyait païen, le dernier des païens, le dernier prêtre de tous les dieux, *sacerdos omnium deorum*, et il ne prenait pas garde que rien n'est moins païen que de laisser ainsi une porte ouverte sur l'infini. J'aurais voulu sur ce point le voir aux prises avec l'auteur d'*Anthinea*, un Grec authentique celui-là, et, à mon vif regret, le plus orthodoxe païen qui soit au monde. Non certes que M. Charles Maurras soit plus intolérant que Ménard ; mais il y a tolérance et tolérance, et notre jeune philosophe n'aurait aucune peine à montrer, dans la tolérance du païen mystique, l'inquiétude, l'impatience de la limite, le souci, en un mot du divin et de l'infini. C'est par là, que sans le savoir et sans le vouloir, Louis Ménard n'est peut-être pas loin de nous.

Et n'était-ce pas enfin ce qu'il insinuait lui-même, quand, à l'endroit le plus sacré de son *Panthéon*, il réservait une place d'honneur à celle que, dans sa langue païenne, il appelait la mère « du dernier Dieu », et que, plus tard, il célébrait encore dans son cours de l'hôtel de ville, entre un hymne aux martyrs de la *Commune* et une apothéose de la *Liberté* ?

Mais au fond du temple est une chapelle
Discrète et recueillie, où des cieux entr'ouverts
La colombe divine ombrage de son aile
Un lis pur éclos sous les palmiers verts.

Fleur du paradis, Vierge immaculée,
Puisque ton chaste sein conçut le dernier Dieu,
Règne auprès de ton fils, rayonnante, étoilée,
Le pied sur la lune, au fond du ciel bleu [1].

*
* *

Des mains fidèles ont glané encore une gerbe dans l'œuvre interrompue d'Albert Samain et de Gabriel Vicaire, et les amis de ces deux poètes goûteront un mélancolique plaisir à respirer ces dernières fleurs. A vrai dire, le *Chariot d'or* [2]

1. Comme j'achève cette oraison funèbre, j'apprends que M. Édouard Champion se propose d'écrire l'histoire de cette pensée et de cette vie. On voit que ce livre touchera à une foule de questions littéraires et philosophiques d'une sérieuse importance.

2. A. Samain, *le Chariot d'or*. Mercure de France, 1901.

ne nous apprend rien de bien nouveau sur le talent de Samain.

Mon cœur est comme un Hérode morne et pâle...
Mon âme est un velours douloureux que tout froisse.

Nous avions déjà vu de semblables impressions dans le *Jardin de l'infante*, et nous avions déjà remarqué aussi cette tendance troublante à exagérer infiniment les choses finies...

Sur l'eau divinement triste du grand canal...

Dans l'ombre, une idéale haleine de printemps...

Oh ! si divinement triste, que l'on eût dit
Une larme sur le visage de la nuit...

L'infini de douceur qu'ont les choses brisées...

Un vers bizarre fait justice de tous ces excès,

Musique... encens... parfums... poisons... littérature !

Mais ce vers, comme plusieurs dans l'œuvre de Samain, a le tort de nous rappeler un autre poète, et il est si loin d'ailleurs d'égaler la ligne boiteuse et moqueuse de Verlaine !

Et tout le reste est littérature.

Voici pourtant un de ces vers parfaits qui font pardonner bien des misères :

Ta beauté plus touchante au déclin de l'année,

et une pièce exquise, où il n'y a presque pas de littérature :

J'aime l'aube aux pieds nus qui se coiffe de thym,
Les coteaux violets qu'un pâle rayon dore,
Et la persienne ouverte avec un bruit sonore,
Pour boire le vent froid qui monte du jardin.

La grand'rue au village un dimanche matin,
La vache au bord de l'eau toute rose d'aurore,
La fille aux claires dents, la feuille humide encore,
Et le divin cristal d'un bel œil enfantin.

Mais je préfère une âme à l'ombre agenouillée,
Les grands bois à l'automne et leur odeur mouillée,
La route, où tinte, au soir, un grelot de chevaux.

La lune dans la chambre à travers les rideaux,
Une main pâle et douce et lente qui se pose,
« Deux grands yeux pleins d'un feu triste », et sur toute chose,

Une voix qui voudrait sangloter, et qui n'ose.

*
* *

Au pays des ajoncs. Avant le soir [1], M. Georges Vicaire réunit, en un charmant volume, ces deux recueils, dont Gabriel Vicaire avait lui-même choisi les titres, mais qu'il n'avait pas eu le temps de revoir et de compléter. Les deux œuvres sont d'une inspiration très différente ; et, bien qu'il y ait plaisir à cheminer au pays des ajoncs, en compagnie de ce Breton de fantaisie, j'aime mieux les dernières pièces, écrites dans le recueillement des ombres qui tombent et la sérénité des étoiles qui s'allument. Certes, aucune trace de fatigue ne nous fait prévoir que, pour ce bon ouvrier de lettres, va sonner l'heure du repos. C'est toujours le même esprit aimable et piquant, la même curiosité des légendes, le même sens du pittoresque, la même grâce alerte de la strophe et du vers; mais l'homme se laisse voir plus encore qu'au temps joyeux des *Émaux bressans*, un autre homme presque, plus grave, un peu voûté, triste parfois, ou moins attentif à cacher sa tristesse, et s'arrêtant plus souvent pour saluer les images de la Vierge ou pour écouter les carillons de Noël.

Les années sont venues, et plusieurs anciens amis ont pris les devants. Hier, le poète priait dans « la chambrette blanche » où repose l'auteur de *Sagesse*.

O pauvre Lelian, mon merveilleux ami,
Toi dont je garderai tendrement la mémoire,
Toi le malheur et toi la honte, toi la gloire,
Te voilà donc, mon frère, à jamais endormi.

Hier encore, c'était la prise d'habit de la sœur du poète :

O compagne de mon enfance, ô tendre sœur,
Vous avez bien choisi. Votre part est la bonne...

O ma sœur, ô ma sœur, vous avez bien choisi.

A ces heures inquiètes, le néant de nos agitations et la vanité de nos rêves paraissent plus accablants. Désenchanté de ce qui l'entoure, le poète demande le secret du véritable amour à la sainte qui peut le mieux comprendre sa prière et l'exaucer.

Comme l'agneau perdu qui laisse de sa laine
Aux ronces de la route, aux épines des bois,

1. Gabiel Vicaire, *Au pays des ajoncs. Avant le soir*. Henri Leclerc, 1901.

Nous courons, au hasard, où le vent nous entraîne,
La vie ainsi que l'eau nous coule entre les doigts.

Nous aimons à parler d'art et de poésie,
Et leur pâle soleil nous enchante un instant.
Mais quel guide peu sûr que notre fantaisie !
Et le temps va toujours, et la mort nous attend.

Parfois, nous semble-t-il, un reflet de l'aurore
Illumine la lande où nous allons rêver.
Mais ce jour incertain, qu'il est timide encore !
Que l'aube de nos cœurs est lente à se lever !

Nous sommes le tombeau que recouvre la mousse,
La mer de sable où le bon grain ne peut germer,
L'implacable désert où nulle fleur ne pousse,
Hélas ! Et nous mourons de ne pouvoir aimer...

Madeleine au front blanc, Madeleine au cœur tendre,
Qui trônez aujourd'hui dans le ciel azuré,
Soufflez sur ce néant, éveillez cette cendre,
Touchez du doigt ces yeux qui n'ont jamais pleuré...

Oh ! s'il reste un peu d'huile à la lampe d'argile,
Si le figuier séché doit reverdir un jour,
Délices du ciel bleu, rose de l'Évangile,
Heureuse Madeleine, apprenez-nous l'amour !

Plus haut que Madeleine, et cependant plus près de nos pauvres âmes pécheresses, est une radieuse figure à qui un sûr instinct nous ramène dès que nous soupirons après le repos et le pardon.

O Notre-Dame de Fourvière,
O la seule que je connaisse,
Notre-Dame de ma jeunesse
Qui souriez sur la rivière,

Aidez-moi, tendez-moi la main.
Je suis en danger de la mort;
Comment vais-je rentrer au port ?
Que vais-je devenir demain ?

Le vent mauvais de la prairie
A soufflé dans mes pauvres voiles ;
Je sombrerai sous les étoiles,
Seul, tout seul, dans la nuit fleurie.

O Notre-Dame aux longs cheveux,
Mains d'ivoire et cœur indulgent;
Notre-Dame à l'âme d'argent,
A vous s'en vont mes derniers vœux.

Écoutez ma peine profonde
Qui flotte, flotte sur l'eau claire ;
O Notre-Dame sans colère,
Ecoutez la plainte du monde !

J'ai fait naufrage à vos genoux,
Et vous avez lu dans mon cœur;
Vous savez bien, s'il est trompeur,
Combien au fond il était doux !

O Notre-Dame de lumière,
Aux yeux d'amour, aux mains si blanches;
Notre-Dame d'entre les branches,
Rendez-moi ma candeur première !

Le volume et la vie s'achèvent sur cette douce mélopée, aux images vives et confuses, au mètre tremblant, cantique d'enfant et supplication de malade, dernier sourire et dernière larme, dernier soupir.

*
* *

M. Charles Guérin intitule son livre *le Semeur de cendres*[1]. Ce titre n'est point si mal choisi. Des vives flammes de la jeunesse il ne reste bientôt plus qu'une poignée de cendres, aujourd'hui encore chaudes, froides demain. Ces cendres, plusieurs les enferment dans une urne de paresse, d'orgueil ou d'ennui. Notre poète, au contraire, veut répandre cette poussière fumante au cœur des jeunes gens qui lui succèdent, tout comme le paysan verse de la cendre sur la plaine qu'il veut rendre féconde.

Tout le livre tient dans ce geste et dans ce symbole, et sa moralité particulière dans cette généreuse illusion. Illusion ; car, à vrai dire, je ne vois pas où serait, pour de jeunes cœurs, le profit de ces confidences cruelles. Mais n'est-ce pas là l'innocent mensonge de toutes les confidences. Nous pensons ne les faire que pour éclairer la route des autres, alors qu'en réalité, en nous y abandonnant, nous obéissons simplement à un irrésistible besoin de recommencer le passé. Il est toujours vrai, même pour un converti comme M. Guérin, le joli vers qu'André Theuriet chantait aux véroniques de Lorraine :

Le mal dont j'ai souffert, j'en veux toujours souffrir,

et, si dure qu'ait été sa peine, notre jeune semeur se penche quelquefois sur les cendres mal éteintes pour y démêler

1. Charles Guérin, *le Semeur de cendres*. Librairie du *Mercure de France*.

anxieusement la promesse d'une flamme nouvelle et de nouvelles erreurs.

Le poète a donc découvert, — oh! c'est une vieille science; mais nous devons chacun l'apprendre aux dépens de notre cœur et de nos rêves; — il a donc découvert, il sait la fin de tant de choses que nous essayons de croire éternelles et l'ironie des promesses qui s'amusent à fixer, en une vaine formule de serment, l'onde fuyante de nos désirs. Il sait la sottise des suffrages qui consacrent une réputation littéraire, et, lui-même, au cours de sa sincère besogne, il s'est demandé s'il n'était pas dupe, à son tour, de la grande piperie des mots. Mais, chose plus rare, tant de cruelles découvertes n'ont pas tari chez le poète la source des viriles énergies. C'est que, par une porte qu'il ne nous a pas montrée, le sévère fantôme du devoir est entré dans sa vie. Le voici, moins triste dans ce décor qui achève de se faner, et plus réel au milieu de tous ces mensonges; non pas le devoir stoïque, mais plus simplement l'ensemble des ordres et des défenses de Dieu. A cette simplicité de lignes, à cette loyauté de définitions, le poème prend une clarté nouvelle, un accent plus noble et plus émouvant. Le devoir, on le sait bien, sépare plus souvent encore qu'il ne réunit, et notre poète n'est peut-être jamais aussi près de la perfection que dans les pièces, graves et fières, sur les déchirements du sacrifice et sur le lendemain des adieux.

J'imagine souvent ta maison; je t'y vois
Usant dans le devoir une âme encore fervente;
Je reconnais ton bruit de pas; j'entends ta voix
Tendre et grave donner un ordre à la servante.

Ce soir, le jeune avril te gagne à sa douceur,
Tu te souviens. L'amour envahit la mémoire...
Et, sentant tes genoux faiblir avec ton cœur,
Tu cesses de plier ton linge dans l'armoire ...

Mais tu rêves, l'esprit perdu dans le passé,
Le visage tourné vers le ciel. douloureuse,
Et mesurant des yeux de l'âme le fossé
Qui plus large entre nous de jour en jour se creuse.

Tu demeures longtemps ainsi, triste et sans voir
Les lampes étoiler la ville violette;
Frissonnante et laissant des fleurs de *feu pleu*voir
Sur tes mains que la vitre obscurément reflète.

Et ton cœur, qui déjà n'espère plus des ans;
Écoute dans la chambre où la nuit trouble tombe,
Le grand silence noir des foyers sans enfants
S'approfondir autour de lui comme une tombe...

De cette « douceur du jeune avril » à la désolation,

Du grand silence noir des foyers sans enfants

l'impression d'ensemble est poignante, et les quelques faiblesses de facture qu'il serait trop aisé de relever s'effacent devant la vérité de l'émotion, l'extrême justesse et richesse de l'image qui commence la pièce (*usant dans le devoir ton âme*), la discrétion de souvenirs évoqués, et la morne précision des perspectives entr'ouvertes. Reprise d'une main plus sûre, la pièce mériterait de ne pas périr, et, volontiers, nous la placerions dans notre mémoire à côté du beau sonnet de Rosetti qui se termine sur une vision analogue :

Mais que sera-ce de l'heure dernière quand
Aucune aile ne volera vers moi, aucun chanson ne jaillira;
Quand, errant autour de ma vie effeuillée, je saurai
Que les plumes ensanglantées sont éparses dans les taillis,
Et quand je penserai que, loin de moi, elle aussi, des mêmes yeux,
A travers le silence des branches regarde les cieux où ne plane aucune aile[1] ?

L'image du devoir semble se préciser plus encore à la fin du volume, sa voix devenir sinon plus impérieuse du moins plus suppliante. C'est maintenant — par une substitution assez inattendue — l'image, la supplication de Celui que nos péchés ont cloué sur la croix. Mais le poète appuie avec trop de complaisance sur des visions que nous n'avons pas coutume d'aller chercher au Calvaire, et il insiste, d'une façon assez désobligeante, sur cette idée que les souffrances du Sauveur, en avivant nos remords, donnent une séduction plus pénétrante à la nostalgie du péché. Lui-même, d'ailleurs, a conscience du sacrilège, et il s'en accuse en une autre pièce plus digne de lui :

Malheur à moi ! car, dans les vers que j'ai chantés,
La prière se mêle au cri des voluptés.

C'est là, sans doute, une contrition littéraire et qui n'irait jamais jusqu'au sacrifice d'une demi-page bien venue ; mais,

1. D.-G. Rossetti, *the House of life*, sonnet XV. *Winged Hours*. J'ai un peu modifié la traduction de Mad. C. Couve.

à l'heure où nous sommes, de tels aveux, même en vers, sont précieux à recueillir :

Ce soir, mon Dieu, je viens pleurer, je viens prier...

Mon Dieu, je viens jeter à tes pieds cette vie
Dont chaque jour, d'un clou haineux, te sacrifie.
Je suis le plus méchant des mauvais serviteurs...

J'ai détourné le sens divin des paraboles ;
J'ai d'un grain vil semé le champ de tes paroles.
Malheur à moi ! car dans les vers que j'ai chantés
La prière se mêle au cri des voluptés...

O Seigneur prends enfin pitié de ton enfant !...
Sois-lui clément, permets le retour du prodigue ;
Rends l'eau du ciel à la citerne, et que la figue
Encor pèse aux rameaux du figuier desséché !
Ah ! ne le laisse pas mourir dans son péché,
Cet errant qui s'enlace à ta croix et qui pleure,
Las d'avoir tant cherché l'amour qui seul demeure.

Pourquoi le livre ne se ferme-t-il pas sur ce beau vers qui en eût si bien résumé l'inquiète tristesse. Les adieux à l'amour qui passe n'étaient pas tellement catégoriques qu'il fût nécessaire de se réserver le moyen de les rétracter un jour, et on ne voit pas à quel scrupule le poète a obéi en voulant terminer son œuvre par une prière qu'il court déposer sur de plus faciles autels. Il invoque, en effet, dans l'épilogue, je ne sais quelle sagesse mythologique qui *hausse* devant ses yeux éblouis.

Le livre et le laurier, et la lampe allumée.

Le poète a-t-il eu peur de s'être trop engagé avec le Christ, et a-t-il pu oublier que la divine miséricorde est pitoyable au va-et-vient de nos cœurs infidèles ? je ne sais ; mais à ne considérer ici que l'art pur, rien n'explique cette volte-face, et la logique du poème voulait une tout autre conclusion. L'invincible logique des choses en voulait peut-être une autre, et M. Guérin a obéi; mais tel que nous le connaissons maintenant, la bonne Sagesse accommodante qu'il invoque ne pourra pas toujours lui suffire, et nous le verrons, bientôt j'espère, les mains pleines encore de nouvelles cendres plus chaudes et plus fécondes, revenir à celui dont le souvenir

gâte nos plus folles joies et rend presque joyeuses les plus sévères de nos vertus[1].

Henri BREMOND.

1. Entre autres querelles de détail, je me permettrai de rappeler à M. Guérit que les plaintes les plus sincères nous lassent bien vite si elles ne caressent pas l'oreille en même temps qu'elles essaient d'atteindre le cœur.

> La femme pour les *cœurs, seigneur,* qu'elle vous ôte
> Parfois, vous rend un *cœur* hier encore endurci.

Comment n'a-t-il pas vu qu'ici surtout, au lieu de ces lourdes diphtongues et de ces rudes consonnes, une note plus tendre et plus fuyante s'imposait ?

Mais, surtout, qu'il retrouve en un coin perdu de sa mémoire le secret des périodes harmonieuses. Il ne lie pas ses vers entre eux d'une façon assez forte et assez suave; sa phrase, encombrée de parenthèses et d'incises laborieusement soudées, boite souvent, s'arrête et tâtonne dans le vide, comme si elle cherchait à se retenir; et, ne trouvant point d'appui, elle reprend plus péniblement encore sa marche incertaine.

> Les fleurs brillent d'un feu secret en se fermant,
> Et l'âme, repliant sa corolle, comme elles,
> Bercée entre la terre et le ciel longuement,
> Goûte à cacher ses pleurs un peu d'apaisement,
> Et ne se distrait plus des choses éternelles,

Rien n'est plus impatientant qu'une virgule après ce beau vers de péroraison; mais nous avons encore un joli ruban de chemin.

> Et ne se distrait plus des choses éternelles,
> Lors même que, mêlant les cris et les coups d'ailes,
> Quelque nid proche éclate en sonores querelles;
> Même lorsque, rompant les branches, apparaît,
> Soudain surgi des noirs fourrés et l'œil sauvage,
> Un enfant roux coiffé d'un chapeau de feuillage.

Et voyez comment, en poésie, le châtiment suit de près la faute; ce qui semblait n'être qu'une faiblesse de phrase, dégénère en contresens. Si, en effet, le poète peut s'arrêter ainsi aux sonores querelles des nids voisins ou aux *enfants roux,* c'est que

> *Il est encor* distrait des choses éternelles.

LES CORPS RADIO-ACTIFS

Il y a six ans, le professeur Röntgen découvrait les célèbres rayons X ; depuis lors, ceux-ci ont rendu de nombreux services, notamment au point de vue médical et chirurgical, leur production et leur emploi sont devenus choses faciles ; mais, il faut bien l'avouer, on n'en sait guère plus long qu'au premier jour sur leur nature intime : X ils étaient, X ils sont restés, et leurs relations avec les rayonnements antérieurement connus sont encore enveloppées des voiles les plus impénétrables. Bien plus, il semble qu'ils doivent nous conduire de mystère en mystère. C'est ainsi qu'ils ont amené la découverte des corps *radio-actifs*, découverte peut-être la plus étrange de toutes celles que le dix-neuvième siècle aura léguées à son successeur. L'étude de ces corps, commencée presque au lendemain des premières publications de Röntgen, s'est développée surtout dans ces trois dernières années ; et l'ensemble de leurs propriétés singulières est maintenant assez connu, pour qu'il soit possible, non, certes, de résoudre tous les problèmes qu'ils soulèvent, on le verra bien, mais de donner une idée générale de ces nouveaux venus. Le sujet paraîtra peut-être un peu aride à quelques-uns ; toutefois, il est d'une importance si capitale, qu'il n'est pas permis d'y rester complètement étranger.

I

Tous ceux qui ont vu répéter l'expérience des rayons X ont certainement remarqué que le verre du tube de Crookes, dans lequel se produit la décharge électrique et qui donne naissance à ces rayons, présente une région brillamment illuminée, en général d'une belle teinte verte fluorescente, et c'est précisément de cette région qu'émanent les rayons de Röntgen. L'idée vint tout de suite à plusieurs que cette

fluorescence du verre était peut-être fort intimement liée à la production des rayons X, à tel point que tout corps fluorescent pourrait être une source de semblables rayons. C'est notamment ce qu'exprimait M. H. Poincaré, peu après la découverte de Röntgen : « Ainsi, c'est le verre qui émet les rayons Röntgen, et il les émet en devenant fluorescent. Ne peut-on alors se demander si tous les corps dont la fluorescence est suffisamment intense n'émettent pas, outre les rayons lumineux, des rayons X de Röntgen, *quelle que soit la cause de leur fluorescence*[1] ? »

MM. C. Henry et G.-H. Niewenglowski firent quelques expériences dans ce sens, en employant des corps phosphorescents ; quelques résultats furent obtenus, certains sulfures phosphorescents, sulfures de zinc, de calcium, étaient capables d'agir sur une plaque photographique à travers un papier noir. Mais, pour le moment, l'avenir n'était pas là.

Le 24 février 1896, M. H. Becquerel annonçait à l'Académie des sciences qu'il venait d'obtenir un résultat du même genre au moyen d'une substance fluorescente[2], le sulfate double d'uranium et de potassium. Sur une plaque photographique, parfaitement protégée contre la lumière par une double enveloppe de papier noir très épais, il avait placé un cristal de ce sel et avait exposé le tout au soleil. Or, tandis que les rayons solaires étaient impuissants à traverser le papier noir, la plaque avait été très nettement impressionnée au-dessous du cristal, au bout de quelques heures de pose. Dans d'autres essais, M. Becquerel avait même constaté que les rayons ainsi émis pouvaient traverser, non seulement le papier noir, mais des lames métalliques minces, d'aluminium ou de cuivre.

Quelques jours après, le hasard, cet auxiliaire, toujours

1. *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 20 janvier 1896, p. 56.

2. Les corps phosphorescents et fluorescents sont ceux qui, exposés à certains rayonnements, à la lumière solaire par exemple, transforment les rayons qu'ils reçoivent et deviennent ainsi, à leur tour, une source rayonnante, émettant des rayons différents de ceux qu'ils ont reçus. On les dit phosphorescents, s'ils continuent à rayonner même après la suppression de la source qui les éclairait; fluorescents, si leur rayonnement cesse en même temps que celui de la source, ou du moins ne dure qu'un temps extrêmement court après sa suppression.

inattendu mais souvent précieux, des inventeurs, amenait M. Becquerel à faire une découverte considérable. On avait supposé, jusque là, que les corps phosphorescents ou fluorescents étaient capables d'émettre des rayons analogues aux rayons X, grâce précisément à leur phosphorescence ou à leur fluorescence. C'était pour ce motif que M. Becquerel exposait *au soleil* la plaque photographique enveloppée de papier noir, sur laquelle il déposait le cristal ; car celui-ci n'est fluorescent que sous l'action de la lumière. Or, un beau jour, on constata que le cristal de sulfate d'uranium agissait sur la plaque photographique même à l'obscurité. Laissons M. Becquerel nous dire comment il fut amené à cette découverte[1] :

« Voici comment j'ai été conduit à faire cette observation. Parmi les expériences qui précèdent, quelques-unes avaient été préparées le mercredi 26 et le jeudi 27 février, et, comme ces jours-là, le soleil ne s'est montré que d'une manière intermittente, j'avais conservé les expériences toutes préparées et rentré les châssis à l'obscurité dans le tiroir d'un meuble, en laissant en place les lamelles du sel d'uranium. Le soleil ne s'étant pas montré de nouveau les jours suivants, j'ai développé les plaques photographiques le 1er mars, en m'attendant à trouver des images très faibles. Les silhouettes apparurent, au contraire, avec une grande intensité. Je pensai aussitôt que l'action avait dû continuer à l'obscurité et je disposai l'expérience suivante :

« Au fond d'une boîte en carton opaque, j'ai placé une plaque photographique ; puis, sur la face sensible, j'ai posé une lamelle de sel d'uranium, lamelle convexe qui ne touchait le gélatino-bromure que seulement par quelques points ; puis, à côté, j'ai disposé sur la même plaque une autre lamelle du même sel, séparée de la surface du gélatino-bromure par une mince lame de verre : cette opération étant exécutée dans la chambre noire, la boîte a été refermée, puis enfermée dans une autre boîte en carton, puis dans un tiroir.

« J'ai opéré de même avec le châssis fermé par une plaque

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 2 mars 1896, p. 502.

d'aluminium, dans lequel j'ai mis une plaque photographique, puis à l'extérieur une lamelle de sel d'uranium. Le tout a été enfermé dans un carton opaque, puis dans un tiroir. Au bout de cinq heures, j'ai développé les plaques, et les silhouettes des lames cristallisées ont apparu en noir, comme dans les expériences précédentes, et comme si elles avaient été rendues phosphorescentes par la lumière. »

Ainsi, dans l'obscurité, en plusieurs heures, il est vrai, mais enfin, en l'absence de toute illumination, le sel d'uranium émettait un rayonnement capable d'agir sur une plaque photographique, et cela même à travers des corps opaques.

Qu'était-ce qu'un tel rayonnement? Avait-on affaire à des rayons X? à des rayons d'une catégorie encore inconnue? Pour ne rien préjuger, M. Becquerel les nomma provisoirement rayons *uraniques*; on les appelle souvent aussi rayons de Becquerel.

M. Becquerel se hâta d'examiner si ses nouveaux rayons possédaient les propriétés de ceux de Röntgen. Parmi celles-ci, l'une des plus remarquables est certainement celle qu'ils possèdent de décharger les corps électrisés. Cette curieuse propriété fut reconnue très peu de temps après leur découverte. Si l'on fait arriver le rayonnement d'une ampoule de Crookes sur un corps bien isolé et chargé d'électricité, celui-ci se décharge presque instantanément, comme si l'air ambiant cessait d'être isolant et laissait s'écouler l'électricité. Bien entendu, les rayons X traversant les corps opaques, on peut interposer entre la source radiante et le corps électrisé des obstacles arrêtant tous les rayons lumineux, la décharge ne s'en produit pas moins; elle est un peu plus lente, et voilà tout. Bien plus, il n'est même pas nécessaire que les rayons X frappent le corps électrisé; il suffit qu'ils traversent l'espace qui l'avoisine, le champ électrique, et la décharge se produit encore; preuve que c'est bien l'air qui est rendu conducteur et qui laisse s'écouler la charge.

Or, les rayons uraniques agissent de même; lentement, il est vrai; mais d'une façon indiscutable. Un électroscope à feuilles d'or, si parfaitement isolé qu'en temps ordinaire il peut rester chargé pendant des mois, perdait, au contraire, sa charge, en trois heures à peu près, si on approchait un

cristal de sulfate d'uranium à l'extérieur de la cage, et ce temps était réduit à une demi-heure environ, si le cristal était introduit dans la cage, au-dessous des feuilles d'or, sans les toucher, bien entendu.

Les rayons uraniques n'étaient point identiques cependant aux rayons X ; ainsi, certains métaux, le cuivre et le platine notamment, étaient beaucoup plus transparents pour les rayons de Becquerel que pour ceux de Röntgen : par exemple, une lame de cuivre d'un millimètre d'épaisseur était très transparente pour les premiers et fort peu pour les seconds.

D'un autre côté, il devenait de plus en plus impossible d'attribuer le rayonnement nouveau à la fluorescence. M. Becquerel avait examiné les divers composés de l'uranium, et tous, sans exception, fluorescents ou non, s'étaient montrés actifs, tous agissaient sur les plaques photographiques à travers des enveloppes opaques, tous déchargeaient, par leur simple voisinage, les corps électrisés. Bien plus, l'uranium métallique, lui-même, était actif et plus actif qu'aucun de ses composés.

L'uranium n'est pas précisément un métal usuel; il en est d'ailleurs de même du plus grand nombre des métaux existant dans la nature. Nous n'en sommes plus aux sept métaux des anciens : argent, cuivre, étain, fer, mercure, or, plomb; il y a actuellement au moins une soixantaine de métaux reconnus par les chimistes; plusieurs sont entrés dans la pratique : tels l'aluminium, le nickel, le zinc, le platine; d'autres ont trouvé leur place dans l'industrie, à l'état d'alliage, avec le fer principalement : chrome, manganèse, tungstène; mais combien d'autres qui n'ont que de rares applications techniques ou qui même, jusqu'à présent, sont trop rares pour avoir aucun emploi usuel ! Il ne faut désespérer de rien cependant, et quand on voit le thorium, jadis réputé l'une des substances les plus rares, fournir, à l'état d'oxyde, la matière des innombrables manchons pour les becs Auer, on peut s'attendre à tout.

L'uranium est du nombre de ces métaux encore peu connus, et utilisé seulement d'une façon restreinte. Il se rencontre, à l'état naturel, dans un grand nombre de minéraux, dont l'un, la pechblende, exploité industriellement surtout en Bohême,

est une espèce d'oxyde d'uranium complexe et mélangé à de nombreux éléments étrangers. Entrevu par Klaproth en 1789, l'uranium fut définitivement étudié par Péligot en 1842; mais ce que l'on possédait dans les laboratoires comme uranium métallique n'était qu'un produit assez impur. C'est grâce aux travaux de M. Moissan qu'il a été possible de se faire une idée exacte de ce corps comme de tant d'autres.

Justement, au moment où M. Becquerel découvrait les rayons uraniques, M. Moissan arrivait à produire l'uranium métallique réellement pur. Le savant chimiste prêta au savant physicien les produits qu'il venait d'obtenir, uranium pur, fonte d'uranium, etc.; or, un disque en fonte d'uranium déchargeait l'électroscope quatre fois plus vite que les cristaux de sulfate double. Qu'était donc cette « phosphorescence invisible », ainsi s'exprimait M. Becquerel, que possède l'uranium? était-ce même rien qui ressemblât à une phosphorescence, c'est-à-dire à une émission de rayons emmagasinés par le métal et rendus sous une forme modifiée? Qui aurait osé l'affirmer? Où ce métal aurait-il absorbé ces rayons? Sous quelle forme les rendait-il? Rien d'analogue n'existait dans les phénomènes connus jusqu'alors. De plus, l'activité en jeu devait être une propriété appartenant à la molécule même de l'uranium; car elle se retrouvait dans tous les composés de ce métal, et d'autant plus intense ou plus atténuée que la proportion d'uranium était elle-même plus forte ou plus faible.

Le mystère ne faisait d'ailleurs que croître avec le temps. Le 23 novembre 1896, M. Becquerel annonçait que des fragments de sels d'uranium maintenus dans l'obscurité depuis huit mois, étaient aussi actifs qu'au premier jour; des épreuves photographiques obtenues, l'une en mai, l'autre en novembre, ne présentaient pas de différence appréciable. Ainsi c'est une émission *continue* dont l'uranium est la source, et à l'heure qu'il est, depuis plus de cinq ans, l'activité de ces fragments de cristaux n'a pas sensiblement diminué, bien qu'ils aient été maintenus dans l'obscurité absolue, à l'abri de tout rayonnement connu, sans qu'aucune source lumineuse ou calorifique, aucune influence électrique ait pu intervenir pour entretenir ce pouvoir et suffire aux frais de

cette dépense d'énergie. Car enfin, le travail chimique accompli dans la décomposition de la couche sensible photographique, implique nécessairement une telle dépense, comme tout travail, mécanique ou autre. Voilà donc un corps inorganique, un bloc de métal, un minéral, un sel métallique qui, pendant des années, — et qui pourrait dire quand la chose a commencé ! — peut fournir du travail, sans recevoir aucun apport de l'extérieur pour régénérer ses pertes ! On ne voit point, au premier abord, comment cela peut s'accorder avec le principe de la conservation de l'énergie, suivant lequel il n'y a dans l'univers que des transformations ; un être quelconque ne peut produire de travail qu'en épuisant son propre fonds, et, par suite, il doit emprunter au dehors de quoi remplacer ce qu'il dépense ; or, ici, l'uranium produit toujours et sans s'épuiser... Mystère !

Parmi les particularités singulières qui s'ajoutaient de jour en jour à celles qui avaient été signalées au début, il en est une fort importante à mentionner, car elle permet d'entrevoir quelque chose du mécanisme par lequel l'uranium et ses sels déchargent les corps électrisés. Dans le cas des rayons X, nous l'avons dit, c'est l'air lui-même qui devient conducteur ; or, de même ici, le rayonnement de l'uranium agit sur le gaz qui l'environne, et celui-ci agit à son tour sur le corps chargé. Une expérience ingénieuse permet de s'en rendre compte. On fait passer de l'air, filtré à travers un tampon de coton pour arrêter les poussières, par un tube contenant un fragment d'uranium, et ce courant d'air vient frapper le corps électrisé ; si l'on enlève l'uranium, le courant d'air est sans effet sur le corps électrisé ; celui-ci est, au contraire, rapidement déchargé, si l'on place dans le tube le fragment d'uranium ; et l'on ne peut attribuer cet effet à un entraînement, par le courant d'air, de particules d'uranium, par exemple ; car ce métal peut être renfermé dans une petite boîte hermétiquement close, l'air n'en contracte pas moins, en passant au-dessus, la propriété de décharger le corps électrisé.

Bien entendu, on a cherché à se rendre compte de ces phénomènes si bizarres ; mais ici nous sortons du domaine des faits pour entrer dans celui des hypothèses. On a supposé que les gaz traversés par les rayons de Becquerel subis-

saient une sorte de décomposition qui ne s'arrêterait pas à la mise en liberté des molécules des corps simples ordinaires, mais atteindrait la molécule elle-même et la briserait en ses éléments comme le courant, dans l'électrolyse, brise les molécules en fragments portant des charges électriques, les unes positives, les autres négatives, fragments qui portent le nom quelque peu étrange d'*ions*. Les gaz de l'air seraient donc ainsi, momentanément, décomposés en ions. Or, de même que la présence de ces ions dans un électrolyte permet le passage du courant, de même leur présence ferait perdre aux gaz leurs propriétés isolantes ; mais ne nous attardons pas à ces théories qui, pour être expliquées complètement, demanderaient de trop longs développements, et reprenons le simple exposé des faits.

II

Deux ans après la découverte des rayons uraniques, presque jour pour jour, le 4 février 1898, M. G. C. Schmidt signalait à la Société de physique de Berlin un fait tout nouveau : l'uranium n'était pas le seul métal actif, le thorium et ses composés jouissaient des mêmes propriétés ; les sels de thorium rendaient l'air conducteur tout comme les sels d'uranium.

Très peu de temps après, le 12 avril, Mme Sklodowska Curie faisait faire un pas considérable à la question. Mme Curie s'était proposé d'étudier la conductibilité acquise par l'air sous l'action des rayons de Becquerel. Mais, tout d'abord, sans connaître les recherches de M. Schmidt, elle s'était proposé de rechercher si d'autres corps que l'uranium jouissaient des singulières propriétés que nous avons dites. Elle examina donc un nombre considérable de corps naturels et artificiels, en particulier des composés de presque tous les métaux rares, et constata tout d'abord, comme M. Schmidt, que les composés du thorium étaient actifs. L'appareil qu'elle employait était un petit condensateur formé de deux plateaux métalliques circulaires, de 8 centimètres de diamètre, disposés horizontalement, l'un au-dessus de l'autre, à 3 centimètres de distance. Sur le plateau inférieur on plaçait la substance à étudier, finement pulvérisée, puis on mettait le plateau supérieur en communication avec une source d'élec-

tricité qui le chargeait d'une façon constante. Sous l'influence de la substance active, il se produisait une décharge du plateau supérieur et, par suite, un appel d'électricité, un courant, pour renouveler sa charge ; ce courant pouvait se mesurer et donnait une idée de la puissance de la substance étudiée.

L'uranium métallique légèrement carburé donnait un courant que nous représenterons par 24[1] ; l'azotate d'uranium donnait 7, etc. ; l'oxyde de thorium en couche de 6 millimètres d'épaisseur donnait 53, tandis que, si la couche n'était que d'un quart de millimètre, le courant n'était plus que de 22. Cette influence de l'épaisseur est très remarquable, elle a une importance considérable avec les composés du thorium, et presque aucune avec ceux de l'uranium.

Mais voici qui sembla plus extraordinaire : deux minerais naturels d'uranium, la pechblende de Johanngeorgenstadt et celle de Joachimsthal donnèrent, toujours dans la même proportion, des courants représentés par 83 et 67, c'est-à-dire beaucoup plus que l'uranium lui-même.

« Ce fait est remarquable, disait Mme Curie, et porte à croire que ces minéraux peuvent contenir un élément beaucoup plus actif que l'uranium. »

Un autre minéral, la chalcolite naturelle, phosphate d'uranium et de cuivre, était dans le même cas ; il donnait 52. Or, on sait reproduire artificiellement la chalcolite, à l'état de sel pur d'uranium et de cuivre ; mais alors elle ne donne pas plus que ne le fait prévoir la proportion d'uranium entrant dans sa composition. Encore ici, il semblait donc bien que la chalcolite naturelle devait contenir un élément actif autre que l'uranium.

Il n'y avait pas à hésiter, il fallait se mettre à la recherche de la substance active hypothétique, — peut-être étaient-elles plusieurs, — distincte de l'uranium et du thorium et, ainsi qu'il semblait, notablement plus puissante que l'un et l'autre. C'était un travail ardu à entreprendre. Cette substance pouvait se trouver en quantité infinitésimale ; il faudrait probablement traiter des quantités énormes de minerai

1. En réalité 24×10^{-12} ampères; les autres chiffres qui suivent doivent être multipliés par le même facteur.

pour arriver à quelque chose ; mais les physiciens savent ne pas se laisser arrêter par de semblables difficultés. Il y a quarante ans, Bunsen et Kirchhoff, qui venaient de créer l'analyse spectrale, ne tardaient pas à découvrir deux nouveaux métaux, le cæsium et le rubidium, sur la trace desquels ils avaient été mis par l'apparition, dans le spectre, de raies lumineuses n'appartenant à aucun corps connu ; mais quand ils voulurent obtenir les quelques grammes nécessaires pour leurs études, ils durent patiemment les extraire de 44 200 kilogrammes d'eaux mères des sources minérales de Dürkheim et de 150 kilogrammes d'une sorte de mica nommé lépidolithe. Plus tard, en 1875, M. Lecoq de Boisbaudran pressentant, par des considérations théoriques, l'existence d'un nouvel élément, traitait 430 kilogrammes de minerai de zinc pour en retirer quelques décigrammes du métal cherché, le gallium. De même ici, c'est par milliers de kilogrammes que M. et Mme Curie devront traiter les minerais pour arriver à quelques centigrammes de produit sensiblement pur et contenant le précieux élément cherché.

Ils commencèrent donc par s'attaquer aux minerais d'uranium cités, à la pechblende principalement ; plus tard, ils traitèrent des tonnes de résidus de ces mêmes minerais d'où tout l'uranium avait été préalablement extrait. Par des procédés chimiques appropriés, ils divisaient la matière en produits différents, et, à chacune de ces séparations, ils examinaient le pouvoir actif des diverses portions : telle portion était inactive, telle autre, au contraire, avait un pouvoir plus grand que le produit primitif ; on reprenait alors celle où l'élément cherché paraissait s'être concentré, et l'on continuait de proche en proche à éliminer peu à peu tous les corps étrangers. Finalement, on arriva à un produit dont l'activité était quatre cents fois supérieure à celle de l'uranium. Ce produit si actif était composé principalement de bismuth... Était-ce à quelque nouveau métal mélangé au bismuth qu'il fallait attribuer cette activité phénoménale ? Était-ce à quelque modification du bismuth lui-même ? La première hypothèse sembla la mieux fondée, et l'on admit l'existence d'un métal qui fut nommé le *polonium*.

Quelques mois plus tard, le 26 décembre, M. et Mme Curie,

en collaboration avec M. G. Bémont, annonçaient la découverte probable d'une nouvelle substance radio-active, — c'est ainsi que l'on désigne les corps jouissant de la propriété d'émettre des rayons analogues à ceux de l'uranium ; — cette substance était voisine du baryum, et son pouvoir rayonnant était si considérable qu'on en prit occasion pour l'appeler le *radium*. Ce radium suit le baryum dans toutes ses réactions, comme le polonium accompagne le bismuth, et, par ce fait déjà, les deux métaux radio-actifs se distinguaient nettement l'un de l'autre. Les sels de baryum ainsi obtenus, chlorure, carbonate, etc., étaient très fortement actifs, environ neuf cents fois plus que l'uranium.

Uranium, thorium, polonium, radium, la série des corps radio-actifs s'allongeait, mais les derniers venus étaient bien supérieurs en puissance aux premiers, et, même mélangés comme ils l'étaient aux sels de bismuth ou de baryum, ils produisaient des effets que l'on n'avait pu observer ni avec l'uranium, ni avec le thorium. C'est ainsi qu'en une demi-minute ils donnaient sur une plaque photographique des impressions que l'uranium et le thorium ne fournissaient qu'en plusieurs jours. Leur voisinage suffisait à rendre certains corps fluorescents, comme le font les rayons X, alors que l'uranium et le thorium n'y suffisaient point. Bien plus, ils se rendaient lumineux eux-mêmes par leur propre rayonnement, et c'était là un spectacle bien nouveau et bien surprenant. En desséchant convenablement les sels de baryum radifères, surtout le chlorure et le bromure, et en les enfermant dans un tube scellé, de façon à les soustraire à l'humidité, on constate déjà dans une demi-obscurité, ou même dans une pièce éclairée au gaz, que ces produits sont lumineux. Cette lueur est éclipsée par la grande lumière du jour; mais dans l'obscurité elle paraît intense et suffit pour lire des caractères d'imprimerie ordinaires. Cette luminosité diffère beaucoup de celle que présentent les corps phosphorescents antérieurement connus : chez ceux-ci, la lumière émane de la surface, c'est-à-dire de la portion qui a été soumise aux rayons lumineux extérieurs et les a comme emmagasinés ; ici, au contraire, c'est toute la masse qui rayonne, et la chose se conçoit aisément : cette lumière, en effet, est une

sorte de phosphorescence due aux rayons de Becquerel émis par la substance radio-active, or chaque particule est une source de ce rayonnement spécial, et, par suite, les particules voisines se surexcitent les unes les autres dans toute la masse et se rendent lumineuses. A l'humidité, cette luminosité disparaît, mais la dessiccation la fait renaître.

A ce qui précède se rattache un fait bien étrange. Si, se plaçant dans l'obscurité, on approche de l'œil fermé, soit contre la paupière par devant, soit sur le côté contre la tempe, un peu de l'une de ces substances, du chlorure de baryum radifère par exemple, l'œil perçoit une vague lueur. Ce ne sont pas les rayons lumineux, visibles à l'œil ouvert, qui traversent ainsi la paupière ou même les os du crâne, ce sont les rayons de Becquerel qui traversent la peau, la chair, les os, et qui rendent fluorescents les liquides de l'œil, fluorescence qui est saisie par l'organe visuel comme une luminosité vague.

Il ne faudrait pas abuser de ces propriétés ; car ces rayons sont d'une activité terrible, le mot n'est pas trop fort. Il y a quelques mois[1], M. Becquerel signalait les méfaits des corps radio-actifs. M. Giesel, en Allemagne, et plus tard M. Curie, ont expérimenté volontairement sur eux-mêmes la puissance de ces rayons en les faisant agir pendant quelques heures sur la peau du bras. Après l'action, la peau parut un peu rouge, puis peu à peu cette rougeur augmenta, et au bout de trois semaines il se forma une plaie de la nature d'une brûlure qui, soignée par des pansements appropriés, n'était pas encore complètement guérie au bout de cinquante jours. M. Becquerel a subi lui-même des actions du même ordre, pour avoir transporté dans la poche de son gilet un petit tube en verre scellé contenant une matière très active (800 000 fois plus que l'uranium) ; ce tube était enveloppé de papier et placé dans une boîte de carton, il avait séjourné environ six heures dans la poche, en plusieurs fois. Or malgré verre, papier carton, vêtements, l'attaque s'était produite ; dix jours plus tard on s'aperçut qu'une tache rouge se formait sur la peau, puis une plaie se déclara, qui, après un

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 3 juin 1901, p. 1289.

mois de pansement au liniment oléo-calcaire, se ferma, laissant une cicatrice indiquant la place qu'avait occupée le tube dans la poche.

En enregistrant ces divers phénomènes dans lesquels le radium et ses congénères se montrent si actifs, forcément on se pose à chaque instant le problème : D'où vient une semblable puissance ? Qui en fait les frais ? La lumière émise d'une façon continue, les décompositions chimiques, la désagrégation des tissus organiques, tout cela ne se fait pas de rien.

En attendant que la solution de ce problème obsédant apparût enfin, du moins partiellement, les découvertes continuaient. Un nouveau corps radio-actif était reconnu par M. Debierne, qui avait organisé en grand, à la Société centrale des produits chimiques, le traitement des minerais contenant les précieuses substances. Ce nouveau métal fut appelé l'*actinium* ; il semble se rapprocher du thorium qu'il accompagne dans ses diverses réactions.

C'est un fait assez étrange, et quelque peu inquiétant à certains égards, que ces associations si difficiles à rompre : baryum et radium, bismuth et polonium, thorium et actinium. Est-il bien certain que ces corps radio-actifs soient distincts de ceux dont il est si difficile de les séparer ? Au début, la question se posait sans que l'on sût y donner une réponse bien nette et bien suffisante ; mais actuellement le doute n'existe plus, on peut le dire, tout au moins pour le radium. M. et Mme Curie sont parvenus à préparer quelques centigrammes de chlorure de radium à peu près complètement dépourvu de chlorure de baryum. Voici comment on a pu s'en rendre compte, et, par suite, établir l'existence du radium comme élément spécial et distinct. Tout d'abord le poids atomique fournit un argument des plus sérieux : celui du baryum pur est de 137,5 ; or au fur et à mesure que l'on purifiait le chlorure de baryum radifère, en même temps que ses propriétés radio-actives allaient en croissant, le poids atomique du métal qu'il renfermait, déterminé par les méthodes ordinaires, augmentait, et, pour certains produits très concentrés, il fut trouvé égal à 174 ; ceci montre bien que le produit en question est un mélange d'un sel de baryum et d'un sel d'un élément beaucoup plus lourd.

Une autre preuve catégorique de l'individualité du radium fut fournie par l'analyse spectrale, et les résultats ont été publiés par M. Demarçay, auquel ce travail avait été confié. Les premiers produits actifs de baryum radifère ne présentaient que les raies du baryum; peu à peu, par suite des traitements qui concentraient le radium, on vit apparaître, dans le spectre, des raies qui n'appartenaient point au baryum, une d'abord, puis plusieurs; puis, les raies du baryum, fort nombreuses, comme on sait, diminuèrent, et dans un dernier produit représentant le terme d'une série considérable de concentrations successives, le spectre du radium s'étalait brillant contenant plus de quinze raies, tandis que trois raies du baryum seulement, les plus vives de son spectre, restaient encore un peu visibles; or les raies du baryum sont d'une sensibilité extrême. On pouvait donc conclure de la disparition presque complète de son spectre qu'il n'était plus là qu'à l'état d'impureté, de traces.

L'existence du radium ainsi établie autorise à admettre celle du polonium et de l'actinium; toutefois, il faut être ici d'une grande circonspection, et l'on peut avoir encore quelques désillusions.

C'est l'uranium qui, le premier, manifesta les propriétés radio-actives, bien faiblement, sans doute, en comparaison des substances découvertes après lui; mais, enfin, l'uranium avait l'honneur, si honneur il y a, de tenir la tête de la liste, tout au moins chronologiquement. Or, voici qu'on lui dispute même ce titre, et l'on prétend actuellement que son pouvoir est emprunté; que lui-même, uranium supposé pur, serait inactif, et que sa puissance tient à la présence d'un compagnon, tout comme le radium accompagne le baryum, par exemple, sans que pour cela le baryum puisse être qualifié de radio-actif. C'est M. W. Crookes qui a attaché ce grelot cette année même. Par des procédés spéciaux, il est arrivé, dit-il, à séparer l'azotate d'uranium en deux fractions : l'une complètement inactive, et l'autre notablement plus active que le produit primitif; la première était bien composée cependant d'azotate d'uranium, mais d'azotate d'uranium pur; et, d'après M. Crookes, il en résulterait que l'uranium lui-même est inactif; toute la substance active, que M. Crookes

appelle, jusqu'à nouvel ordre, UrX, se serait concentrée dans la seconde portion. On s'est demandé si cet UrX ne serait point l'actinium; la question n'est point résolue.

M. Becquerel, de son côté, a bien vérifié que les sels d'uranium contenaient une substance très active, autre que l'uranium; mais il n'a pas réussi à obtenir des sels d'uranium absolument inactifs. Il y a là un point encore à l'étude.

La prudence est encore commandée par une autre découverte, celle de la radio-activité induite. Lorsqu'une substance quelconque, métal, sel métallique, verre, papier, etc., est maintenue quelque temps en contact avec un corps radio-actif, ou même simplement placée dans son voisinage, elle devient elle-même active. Son activité est, d'ailleurs, relativement faible; ainsi, un corps radio-actif dont le pouvoir est environ cinquante mille fois plus grand que celui de l'uranium, donne une radio-activité induite mille fois plus faible, mais encore cinquante fois supérieure au pouvoir de l'uranium, et ce pouvoir persiste longtemps après l'éloignement de la substance active, plusieurs heures et même plusieurs jours. La première idée qui se présente à l'esprit est que cet effet pourrait bien être dû à un simple transport de particules des sels actifs, employés généralement à l'état pulvérulent; mais cette idée ne peut se soutenir. Tout d'abord, le pouvoir ainsi acquis disparaît d'une façon graduelle et régulière, même lorsque le corps activé est laissé au repos: or, il ne paraît guère probable que le chlorure de baryum radifère soit volatil. Bien plus, on peut laver le corps activé sans modifier le pouvoir qu'il a contracté; or, le chlorure de baryum radifère est très soluble. Mieux encore, la substance active a pu être renfermée dans une boîte complètement close, dont une paroi était formée d'une plaque mince d'aluminium ; à travers cette paroi le pouvoir radio-actif se communiquait encore et pouvait atteindre, dans la substance influencée, environ quinze fois la radio-activité de l'uranium. Or, ici, il ne peut plus être question d'évaporation, ni de transport de poussières.

On avait déjà obtenu quelque chose d'analogue avec les rayons X. Lorsqu'ils viennent à tomber sur une plaque métallique, par exemple, celle-ci émet des rayons, que l'on nomme secondaires, et dont l'étude approfondie a été faite par M. G. Sa-

gnac; mais ces rayons, très différents des rayons X qui les ont provoqués, sont émis seulement pendant l'arrivée des rayons X. Supprimez ceux-ci, les rayons secondaires cessent, ce sont donc des rayons X transformés, une sorte de fluorescence spéciale, en un mot. Ici, au contraire, la cause disparaissant, la substance radio-active étant écartée, l'effet persiste ; il ne s'agit donc pas de rayons de Becquerel transformés, c'est la propriété d'en émettre qui, elle-même, est transmise au corps influencé; c'est donc bien la radio-activité qui est induite.

Mais alors, certains corps qui paraissent radio-actifs spontanément, ne possèdent-ils pas cette propriété uniquement par influence, par transmission ?... Seulement, où en serait la source ? Mme S. Curie s'est demandé si certains corps très denses (il est à remarquer que les corps radio-actifs ont tous des poids atomiques très élevés) n'auraient pas la propriété d'absorber certaines radiations spéciales qui parcourraient l'espace, et de les rendre sous la forme de rayons de Becquerel. D'où viendraient ces radiations ? Tout cela est bien mystérieux et réserve, sans aucun doute, bien des découvertes et bien des surprises à nos neveux.

Nous sommes d'ailleurs loin d'avoir donné une idée suffisamment complète des propriétés curieuses des corps radio-actifs.

Une découverte va rarement seule; au cours des recherches qu'il avait entreprises sur le spectre du radium, M. Demarçay constata un fait singulier. Le chlorure de baryum radifère, sur lequel il opérait, était contenu dans un petit flacon bouché; or, quand on l'ouvrait, on sentait très distinctement l'odeur de l'ozone; le flacon restant ouvert, cette odeur disparaissait; mais, si on le bouchait de nouveau, l'odeur reprenait son intensité primitive en dix minutes. C'est là une nouvelle preuve de l'énorme puissance de ces corps bizarres. La transformation de l'oxygène de l'air en ozone est une réaction chimique exigeant l'intervention d'une énergie considérable. D'ailleurs, ce n'est pas l'oxygène de l'air seulement qui ressent les effets du radium, celui-ci attaque presque tout, le verre du flacon lui-même dans lequel on le renferme, la porcelaine d'une soucoupe sur laquelle on

le dépose, tout y passe, et l'attaque se manifeste par une coloration profonde de la matière du verre ou de la porcelaine, bleue ou violette dans le verre, jaune ou brune dans la porcelaine, provenant d'une réduction et d'une décomposition des silicates qui constituent ces substances.

Tout dernièrement, M. Berthelot a publié quelques expériences [1] dans lesquelles le simple voisinage d'un sel de radium détermine des réactions chimiques identiques à celles que produit la lumière, par exemple la décomposition de l'acide iodique et de l'acide azotique monohydraté. M. Becquerel a signalé [2], dans le même genre, la transformation du phosphore blanc en phosphore rouge, et il a cité, de plus, des observations d'après lesquelles des graines soumises pendant une huitaine de jours aux rayons du radium avaient perdu toute faculté germinative.

III

Vers la fin de 1899, M. Giesel en Allemagne, MM. Stefan Meyer et E. R. von Schweidler en Autriche, M. H. Becquerel en France, découvrirent, chacun de leur côté, une nouvelle et bien curieuse propriété des rayons émis par le radium : les rayons du radium sont déviés quand on en approche un aimant. Déjà, dans les expériences de Crookes, qui datent de plus de vingt ans, cette influence magnétique avait été observée, non sur les rayons uraniques, alors encore absolument ignorés, mais sur les rayons cathodiques, c'est-à-dire les rayons qui, dans les tubes où l'on a fait un vide très avancé, partent de l'électrode négative, nommée cathode, et vont produire sur la paroi opposée du verre la brillante fluorescence bien connue. Il suffisait d'approcher un aimant de ces tubes à vide pour voir le faisceau des rayons cathodiques s'infléchir, et, en même temps, la région fluorescente se déplacer, à la surface du verre. Chose remarquable, les rayons X qui partent, dans l'air, de cette région fluorescente, ne sont aucunement sensibles à l'action de l'aimant, pas plus que les rayons lumineux ordinaires. Or, les rayons uraniques subissent, nous allons voir dans quelles proportions, cette

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 28 octobre 1901, p. 659.
2. *Ibid.*, 4 novembre 1901, p. 709.

influence magnétique de l'aimant. Mystère s'ajoutant au mystère, car les propriétés magnétiques des aimants constituent toujours l'un des phénomènes les plus obscurs du monde physique ; mais, quand on voyage à travers ces pays pleins d'ombre, c'est déjà beaucoup de saisir quelques vagues relations entre les choses.

Voici l'une des dispositions dont M. Becquerel se servit pour mettre en évidence l'action du magnétisme sur les rayons uraniques. Entre les deux pôles d'un fort électro-aimant, on dispose, horizontalement, une petite plaque photographique large de trois à quatre centimètres et longue de sept ou huit centimètres, que l'on a soin d'envelopper de papier noir, si l'on opère à la lumière ; que l'on peut au contraire employer sans enveloppe aucune si l'on opère dans une chambre noire, en s'éclairant seulement de la lumière rouge.

Sur cette plaque, au milieu, à égale distance des deux pôles, on place une petite cuve formée d'un petit bloc de plomb, carré, dans lequel est creusé un trou d'un millimètre de diamètre ; dans ce trou on place quelques grains d'une matière radio-active, de chlorure de baryum radifère, par exemple. Si l'aimant n'est pas excité, cette substance rayonne librement dans l'espace; son rayonnement est si puissant qu'il traverse le fond de la cuve de plomb, et va agir sur la plaque placée au-dessous, mais les parois, plus épaisses, arrêtent suffisamment le rayonnement latéral ; on obtient donc, comme impression photographique, une tache blanche au-dessous de la cuve, et c'est tout. Si l'on vient à exciter l'aimant, on constate que, transversalement au champ magnétique, c'est-à-dire à la direction qui va du pôle nord au pôle sud, les rayons qui, tout à l'heure, s'élevaient au-dessus de la substance dans l'atmosphère, sont rabattus sur le côté, à gauche de la petite cuve de plomb pour quelqu'un qui regarde le pôle nord de l'aimant, et sont venus impressionner la plaque. On obtient ainsi, comme image, une sorte de zone grossièrement semi-circulaire allant d'un pôle à l'autre et s'élargissant au milieu en s'étalant vers le dehors.

Et ce sont bien les rayons qui montaient vers le haut tout à l'heure qui sont rabattus ; on s'en rend compte aisément en

disposant de petits écrans soutenus en l'air et qui viennent porter leur ombre sur la région où les rayons sont rabattus par l'aimant.

Comme comparaison, on pourrait dire que, tout à l'heure, les rayons jaillissaient du radium comme un jet d'eau sortant d'une sorte de pomme d'arrosoir, mais, il faut le supposer, sans retomber à terre, tandis que maintenant, sous l'action de l'aimant, toute cette gerbe de gouttes d'eau est comme renvoyée sur le côté sous l'action d'un vent violent et vient s'abattre sur le sol.

Et jusqu'où iraient ces rayons rabattus, si on leur laissait le champ libre? M. Becquerel a imaginé une expérience bien ingénieuse pour s'en rendre compte. Plaçons, toujours entre les pôles de notre électro-aimant, une petite plaque photographique dont la face sensible sera, cette fois-ci, tournée en dessous ; sur cette plaque, donc directement sur le verre, plaçons encore notre petite cuve de plomb contenant quelques grains de substance active, et, au lieu de la mettre au milieu de la plaque, comme tout à l'heure, disposons-la près de l'une de ses extrémités. Excitons alors l'aimant ; puis, après quelques moments, examinons la plaque : nous constaterons que les rayons, rabattus sur le côté, et n'étant plus arrêtés par la plaque, puisque nous étions près du bord, sont venus, en tournant, impressionner la face inférieure de la plaque jusqu'au-dessous de la source, fermant ainsi leur trajectoire circulaire.

Voilà, certes, des rayons étranges ; mais la chose est encore bien plus complexe qu'elle n'en a l'air. Tout d'abord, ces rayons rabattus sont étalés, et, par suite, ils paraissent être multiples ; de même que la lumière blanche, passant à travers un prisme, s'étale et se disperse en couleurs variées, de même les rayons rabattus subissent une sorte de dispersion magnétique, et tournent en faisant des cercles de rayons plus ou moins grands. Mais ce n'est pas tout. J'ai dit que nous prenions pour cette expérience un sel de radium. Ce choix n'est pas entièrement arbitraire ; car, si l'on prend un sel de polonium, bien que cette substance soit extrêmement active, l'électro-aimant ne fait aucunement tourner ses rayons : les rayons du polonium ne sont pas déviables à l'aimant.

Allons plus loin : les rayons du radium sont déviables, le sont-ils tous ? Non, une portion seulement des rayons du radium tourne sous l'influence magnétique ; mais une autre portion, analogue aux rayons du polonium, ne tourne point et continue son chemin tranquillement. Bien plus, ces rayons non déviables du radium sont même de deux catégories, une portion est très rapidement absorbée par l'air ; car elle ne se propage pas sensiblement au delà de six centimètres, — on dit que ces rayons sont peu pénétrants, — tandis qu'une autre portion de ce rayonnement est beaucoup plus pénétrante et est capable d'impressionner à vingt-cinq centimètres trois plaques photographiques superposées. Les rayons déviables, lorsqu'on leur laisse librement continuer leur course, sans les en détourner par un aimant, sont encore plus pénétrants, et à un mètre de distance produisent des effets sensibles. Le polonium, avons-nous dit, n'émet que des rayons non déviables à l'aimant, et, comme dans le cas du radium, ces rayons sont très vite absorbés, ils ne dépassent guère quatre centimètres dans l'air.

Ainsi, ces rayonnements si considérables ne se propagent pas à une distance en quelque sorte indéfinie, comme les ondes lumineuses qui nous viennent des étoiles ; ils se répandent bien dans l'espace tout autour de la source, c'est-à-dire autour de la matière radio-active, mais ils ont une sphère d'action limitée par suite de l'absorption énergique exercée sur eux par l'air ou les autres corps environnants.

Il faut ici signaler un fait intéressant relatif à cette absorption. Supposez une lumière interceptée par une plaque métallique, on peut éloigner ou rapprocher la lumière de cet écran sans que le pouvoir absorbant de celui-ci en soit modifié ; la chose est toute naturelle, n'est-il pas vrai ? En d'autres termes, le pouvoir absorbant d'un écran, par rapport à une source lumineuse, est indépendant de sa distance à la source. Or, ici, il n'en va plus de même : si l'on place une plaque d'aluminium à une certaine distance de la matière active, elle exerce une absorption fort appréciable sur son rayonnement ; si, au contraire, on la place tout près de la matière active, elle est alors d'une transparence presque absolue pour ce même rayonnement. Rien de semblable

n'avait été observé jusqu'ici, et cette sorte de variation des propriétés de la matière avec la distance n'a point encore reçu d'explication satisfaisante.

On se trouve évidemment, en tout cela, en face d'une branche toute nouvelle, insoupçonnée jusqu'ici, de la physique. Comment a-t-on pu rester si longtemps sans s'apercevoir de ces actions ? C'est un problème ; en réalité, la chose se conçoit un peu quand on songe, d'une part, à la rareté de ces substances actives, et, de l'autre, à la délicatesse des moyens qu'il faut employer pour mettre en évidence ces propriétés singulières qui échappent à nos sens.

IV

Au début de l'année 1900, M. et Mme Curie publièrent une nouvelle observation, d'une grande portée théorique, sur cet étrange sujet. Nous avons dit plus haut que les rayons uraniques présentaient une certaine analogie avec les rayons cathodiques qui se développent dans les ampoules à gaz très raréfiés, sous l'influence du passage de l'électricité. Or, en 1897, M. J. Perrin a établi, par des expériences extrêmement nettes, que les rayons cathodiques sont électrisés, c'est-à-dire, pour employer une locution peut-être plus rigoureuse, développent de l'électricité sur les corps qu'ils viennent frapper. On admet généralement, et la chose paraît bien établie, que cette propriété provient de ce que ces rayons ne se réduisent pas, comme la lumière, à de simples ondes qui se transportent *à travers* la matière sans entraîner celle-ci, mais sont constitués par une véritable émission, émission de particules matérielles, attirées d'abord par l'électrode négative, chargées à son contact, puis repoussées et lancées avec une grande vitesse. Ces particules matérielles étant électrisées, iront charger d'électricité les corps qu'elles viendront à rencontrer, cela se comprend aisément, et l'on conçoit dans quel sens les rayons cathodiques peuvent être dits *électrisés*, puisqu'ils sont formés de particules électrisées. Il reste, sans doute, bien des points obscurs dans cette question ; mais le fait fondamental semble solidement établi. M. Villard a même montré, d'une façon qui paraît des plus sérieuses, que les

particules matérielles ainsi en mouvement sont des particules d'hydrogène.

On pouvait donc se demander si les rayons de Becquerel étaient également électrisés ; ils étaient analogues aux rayons cathodiques, l'analogie allait-elle jusque là ? Or, c'est précisément ce que M. et Mme Curie sont parvenus à démontrer. Il se présentait ici une difficulté d'un genre spécial qui pouvait paraître insurmontable. Nous avons dit que les rayons du radium déchargent les corps électrisés; comment pourra-t-on donc constater qu'ils chargent les corps non électrisés ? Ne vont-ils pas les décharger au fur et à mesure qu'ils les chargeront ? C'est une impasse. Ce serait, en effet, une impasse si les rayons du radium déchargeaient, par eux-mêmes, les corps électrisés ; mais nous avons fait remarquer plus haut que cet effet est produit indirectement; les rayons du radium rendent l'air conducteur, et c'est l'air, ainsi modifié, qui permet au corps électrisé de se décharger. La méthode à employer pour empêcher cette décharge de se produire était donc bien simple : il fallait que le corps destiné à recevoir et à conserver la charge que les rayons du radium étaient supposés transporter, fût à l'abri de l'air, et, par conséquent, il fallait opérer dans le vide, ou environner le corps à charger d'un autre isolant que l'air ; c'est ce dernier procédé que M. et Mme Curie adoptèrent ; voici donc comment ils disposèrent l'expérience.

Une plaque circulaire métallique est reliée par une tige conductrice à un électromètre, qui permettra d'apprécier la charge. Ce disque et cette tige sont complètement noyés dans un bloc de paraffine, et le tout est recouvert d'une enveloppe métallique, communiquant avec le sol ; à la face inférieure du disque, la couche de paraffine et l'enveloppe métallique sont très minces, afin de ne pas exercer une trop forte absorption sur les rayons du radium[1]. Au-dessous, on place une petite auge en plomb contenant le sel de baryum radifère. Celui-ci émet des rayons, qui traversent la paraffine sans la rendre conductrice, comme ils font de l'air, et l'on constate bientôt

1. Toutefois les rayons non déviables sont tellement absorbables que l'on doit considérer que les seuls rayons déviables pouvaient parvenir au disque intérieur.

qu'une charge d'électricité négative s'accumule sur le disque métallique; il se produit entre la matière active et le disque un passage d'électricité, une sorte de courant que l'on peut mesurer, courant très faible, sans doute[1], mais appréciable, et qui ne laisse aucun doute sur le transport d'électricité effectué par les rayons du radium.

« Or, jusqu'ici, fait remarquer M. Curie[2], on n'a jamais reconnu l'existence de charges électriques non liées à la matière pondérable. On est donc amené à considérer comme vraisemblable que le radium est le siège d'une émission constante de particules de matière électrisée négativement, capables de traverser sans se décharger les écrans conducteurs ou diélectriques. »

Voilà vraiment un fait bien nouveau, et qui jette une certaine lumière sur toute la question, ou, si l'on aime mieux, qui recule le problème, et c'est par suite un pas fait vers la solution. Voilà une substance inerte qui subit comme une sorte d'évaporation, de dissémination dans l'espace, et les particules ainsi émises sont chargées d'électricité négative. Il est certain que cela permet de comprendre l'activité d'un semblable rayonnement, voilà la dépense que nous cherchions en vain, pour subvenir aux frais des diverses actions que nous constations, la substance même des corps radio-actifs se désagrège et se disperse; ces corpuscules électrisés sont évidemment capables de produire du travail, sous forme électrique, chimique, etc., peu importe, le problème est donc bien déplacé et reculé, mais il subsiste toujours. D'où vient cette électricité? Quelle source de force entretient cette émission constante? Tout cela reste bien mystérieux. Les substances radio-actives découvertes sont-elles les seules à jouir de ce pouvoir bizarre? Le fait de la radio-activité induite montre que des corps quelconques peuvent l'acquérir, tout au moins, momentanément; existe-t-il des conditions dans lesquelles tous les corps pourraient devenir radio-actifs? Sommes-nous en présence d'une nouvelle propriété générale, mais inconnue jusqu'ici, de la matière; propriété existant d'une façon remarquable dans certaines substances et à

1. 10^{-11} ampères.
2. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 5 mars 1901, p. 650.

l'état rudimentaire seulement dans les autres? Les propriétés magnétiques existent ainsi avec intensité dans le fer et deux ou trois autres corps, mais se retrouvent faiblement dans tous les autres. En est-il de même ici, ou, au contraire, le radium, l'actinium et leurs rares compagnons sont-ils des substances privilégiées, seules au monde radio-actives? Quel immense champ de recherches s'ouvre devant les observateurs à venir!

Un point seulement a été précisé sur cette dissémination de la substance radio-active. On pouvait se demander quelle proportion atteint la perte de matière que subit ainsi cette substance. Elle est minuscule. M. Curie estimait que le radium perdait trois équivalents en milligrammes en un million d'années; or, le radium paraît avoir un équivalent égal environ à 200, ce serait donc une perte de six cents milligrammes, ou six décigrammes en un million d'années, soit six milligrammes en dix mille ans, c'est-à-dire une petite tête d'épingle en dix mille ans! M. Becquerel, par d'autres évaluations, a même reculé cette limite : suivant lui, la perte serait seulement d'*un* milligramme en un milliard d'années, soit une quantité six mille fois plus petite que ce que nous disions tout à l'heure. Nous approchons du fantastique. On conçoit, en tout cas, qu'une telle diminution de poids soit d'une insensibilité quasi absolue, et la difficulté est seulement de comprendre comment des effets si puissants peuvent être accomplis par une cause qui paraît si faible. Les secrets de la matière ne sont pas encore tous connus. Et parmi les nombreux mystères qu'il faudrait encore signaler ici, il en est encore un bien étrange. M. Curie parlait à l'instant d'une émission de particules de matière électrisée, capables de traverser sans se décharger les écrans conducteurs ou isolants. Qu'est-ce que de telles particules qui traversent la matière comme un rayon de lumière traverse le cristal? Quand le rayon lumineux traverse le cristal, on conçoit qu'une *action* soit transmise *à travers la matière*; mais ici, c'est une parcelle de matière qui traverse des plaques matérielles et des plaques épaisses; car ces rayonnements bizarres ne sont pas complètement arrêtés par des plaques métalliques épaisses d'un centimètre! C'est bien difficile à comprendre.

Et puis, a-t-on réfléchi encore à une autre merveille : d'où vient ce pouvoir de dissémination, cette sorte de spontanéité de l'émission de particules chargées envoyées dans l'espace par le radium et les autres ? Assurément, cette spontanéité n'est pas celle de la vie, puisque rien ne vient, semble-t-il, réparer les pertes faites dans cette action qui, d'ailleurs, se termine finalement à l'extérieur; mais, qui pourrait dire ici ce que deviennent ces parcelles émises ? restent-elles radio-actives ? cessent-elles de l'être ?

Il faut donc l'avouer, cette découverte des corps radio-actifs est l'une des plus déconcertantes du dix-neuvième siècle, et personne ne peut prévoir ce qu'elle est destinée à devenir.

Quelqu'un demandera-t-il ici à quoi peuvent servir ces corps bizarres ? Ce côté utilitaire des questions touche toujours certains esprits. La réponse ne peut encore être qu'ébauchée, et la principale raison en est l'extrême rareté des substances actives qui n'a pas permis de faire des essais sur une échelle suffisante. Si, plus tard, on parvient à en posséder des quantités un peu plus considérables, j'imagine que l'on n'aura que l'embarras du choix pour les applications. Une substance qui, *sans dépense appréciable*, réalise des réactions chimiques, brûle et décompose les chairs, éclaire, décharge les corps électrisés ou charge ceux qui ne le sont pas, suivant le dispositif employé, trouvera partout sa place, et l'on n'en aura jamais assez pour les emplois multiples qu'on pourra imaginer. Qui sait ? les anarchistes y trouveront peut-être aussi un nouveau moyen pour attaquer la société.

En attendant, il faut le reconnaître, jamais, peut-être, depuis que les physiciens scrutent la nature, un ensemble de problèmes aussi étranges, aussi déconcertants ne s'était présenté à leurs méditations; les principes qui semblaient les mieux établis ont même quelque peine à s'accorder avec ces nouveaux faits, et, une fois de plus, la pauvre science humaine apparaît bien courte et bien facile à prendre en défaut. Pourra-t-on trouver jamais le vrai secret de ces propriétés bizarres, la véritable explication de ces phénomènes singuliers ? Non; probablement, on pourra classer les faits, les coordonner, les rattacher plus ou moins heureusement aux autres propriétés de la matière ; mais la nature intime de

celle-ci, et, par suite, l'explication profonde de ses propriétés sera toujours un livre fermé; raison de plus pour s'efforcer avec plus d'ardeur de connaître tout ce qui peut jeter quelque lumière sur ces sujets, et la radio-activité est certainement l'une des notions qui peuvent nous rapprocher le plus du fond des choses, sans cependant jamais permettre de l'atteindre.

Joseph de JOANNIS.

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Les Vertus naturelles, par M. J. Gardair, professeur libre de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne. Paris, Lethielleux. In-18, pp. 523. Prix : 3 francs.

M. Gardair a entrepris la tâche très louable de vulgariser en langue française la philosophie de saint Thomas. Après avoir publié plusieurs volumes traitant différentes questions de psychologie, il consacre l'ouvrage actuel à la morale. On trouve dans le traité des *Vertus naturelles* un résumé fidèle de la pensée du maître. Le volontaire, le bien et le mal, la nature, la genèse, l'évolution des vertus naturelles, tel est le cadre dans lequel l'auteur fait entrer avec ordre et méthode les principales théories du docteur angélique. Les formules de l'école, les expressions de la scolastique sont reproduites littéralement, au grand profit de l'exactitude, au détriment peut-être de la limpidité et de l'élégance du style. La lecture du livre de M. Gardair repose l'esprit des incohérences et des fadaises que l'on rencontre trop souvent accumulées sous le titre de : Crise de la morale.

Charles Antoine.

QUESTIONS SOCIALES

L'Allemagne en 1848. Karl Marx devant les Jurés de Cologne. Révélations sur le procès des communistes, par Karl Marx. Traduction Léon Rémy. Paris, Schleicher. In-18. Prix : 5 fr.

La première partie de ce volume constitue l'histoire écrite, au jour le jour, des événements politiques qui remuèrent l'Allemagne en 1848. La deuxième partie traite plus spécialement de la part active prise, dans ces événements, par le comité des associations démocratiques de la Province rhénane (Karl Marx, Schapper et Schneider), et qui aboutit à la mise en accusation de ce comité. A cette occasion, Karl Marx prononça devant les jurés de la Cour d'assises de Cologne un plaidoyer qui fut en même

temps un acte d'accusation éloquent et violent contre la bourgeoisie.

Léon Rémy a fait suivre cette défense de Marx, qui n'a jamais été traduite en français, des révélations, également inconnues chez nous, sur le procès des communistes de 1852, qui clôt la première période du mouvement indépendant des ouvriers allemands. Cette période, aujourd'hui presque totalement oubliée, a duré cependant de 1836 à 1852, et ce mouvement, grâce à la dispersion des ouvriers allemands à l'étranger, s'est fait sentir dans presque toutes les nations civilisées. Le socialisme international actuel continue ce mouvement allemand qui fut alors le « premier mouvement ouvrier international ». Ce sont là des documents historiques de la plus haute valeur, et qui ne peuvent manquer d'intéresser vivement tous ceux qui veulent étudier dans leurs sources les mouvements politiques et sociaux du dix-neuvième siècle. Charles ANTOINE.

Vingt ans de vie sociale, par Emmanuel RIVIÈRE. Paris, Emmanuel Vitte, 1901. Brochure in-8, pp. 114.

Cette brochure donne plus que ne promet son titre : elle fait réfléchir et elle fait agir. On attendait une simple monographie professionnelle et l'on est agréablement surpris de trouver exposés et résolus au point de vue catholique les problèmes sociaux les plus importants et les plus difficiles. Aussi bien, S. S. le pape Léon XIII a-t-il daigné, dans une lettre très flatteuse, rendre hommage « aux sains principes catholiques dont l'auteur est pénétré ». Qu'y a-t-il de plus catholique, de plus conforme aux enseignements du Souverain Pontife que cette épigraphe, résumé et principe de l'action sociale exercée par M. Emmanuel RIVIÈRE : « L'amour de l'ouvrier, l'amour désintéressé, non pour le tenir en tutelle, mais pour l'élever et l'attirer vers les hauteurs, voilà la vraie solution de la question sociale. »

Cette pensée féconde, le savant ingénieur, le sociologue distingué qu'est l'auteur de *Vingt ans de vie sociale*, ne la laisse pas dans les régions froides et sereines de la spéculation, mais il l'introduit dans le courant agité et brûlant de la vie du travail à l'atelier ou à l'usine.

En sortant de l'École centrale, M. Emmanuel Rivière entre comme ingénieur dans un grand établissement de métallurgie et

aussitôt se pose la grave question du travail du dimanche dans la grande industrie. Après plusieurs années d'observations effectuées suivant la méthode scientifique, il arrive à cette conclusion très arrêtée : Tout travail qui blesse même légèrement la loi divine est une erreur économique, « elle est, comme nous le disons entre mathématiciens, le résultat d'une équation posée sans avoir tenu compte de toutes les données du problème ». Ensuite, M. E. Rivière prit la direction d'une imprimerie de Blois : sa brochure nous montre le tact et le dévouement qu'il sut déployer pour atteindre le but qu'il s'était proposé : la création d'une usine où l'accord le plus parfait régnerait entre un patron chrétien et ses ouvriers, où l'un comme les autres collaboreraient de tout cœur à la bonne marche de l'usine. L'instrument de paix sociale, ce fut le conseil d'usine réunissant patrons et ouvriers sur le terrain professionnel. La première séance fut un échec, le patron parla seul et fut écouté avec une méfiance ouverte. A la seconde séance, quelques « dévouements excessifs » se révélèrent. Ces dévouements, l'auteur les compare à des « champignons poussant aussi vite, sans plus de racines et tout aussi vénéneux que ces derniers ». Peu à peu la glace se rompit, les langues se délièrent, et l'on vit se réaliser l'entente, la coopération de toute la famille professionnelle dans la loyauté et dans la liberté.

Entre gens de la même profession, le travail crée un lien et détermine des groupements naturels. Voilà pourquoi les syndicats véritablement indépendants, franchement professionnels, secouant le joug odieux des politiciens, contribueront efficacement à rétablir l'harmonie entre les deux facteurs de la production : patrons et ouvriers. Cette vérité sociale, M. Emmanuel Rivière la démontre par une expérience vécue. A tous les patrons, à tous les ingénieurs chrétiens qui ont à cœur de remplir leur devoir d'état, nous recommandons la lecture de cette intéressante et suggestive brochure. Charles ANTOINE.

Catéchisme d'économie sociale, par F. DENOËL, juge de paix. Liège, D. Cormaux, 1901. In-12, pp. 245.

Un catéchisme est un petit livre divisé en demandes et réponses, exposant avec exactitude et concision les éléments d'une doctrine, sans entrer dans les questions douteuses ou contro-

versées. De ces trois caractères essentiels, le premier convient assurément à l'ouvrage de M. Denoël; quant aux deux autres, c'est moins certain. L'économie sociale : production, capital, échange et circulation, organisation sociale, se trouve débitée en courtes questions et réponses sous une forme plus populaire que savante.

Parfois l'exactitude fait défaut. Ainsi, on ne voit pas bien comment « le moyen pour l'intelligence de ne pas perdre l'équilibre, c'est de s'appuyer alternativement sur des principes différents » (p. 2.), ni la relation qui existe entre cette proposition condamnée des jansénistes « Dieu n'aurait pu créer l'homme dans le commencement dans les conditions où il naît aujourd'hui » et « la loi de la concurrence » (p. 118). On pourrait multiplier ces exemples. M. Denoël connaît mieux la situation économique et sociale de la Belgique et de la ville de Verviers, que celle de la France. Aussi, plusieurs des arrêts qu'il rend sur les affaires de notre pays sont-ils susceptibles de revision. Mais personne ne refusera son assentiment à ce jugement de l'auteur « Par quoi les Belges se sont-ils toujours caractérisés? — Par leur attachement à la religion et à la liberté. » (P. 243.) Tous rendront hommage au zèle pour la classe ouvrière, à l'esprit chrétien qui animent le *Catéchisme d'économie sociale*. Charles Antoine.

LITTÉRATURE

Histoire de la littérature latine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement républicain, par Clovis Lamarre. Paris, Ch. Delagrave. 4 volumes in-8, brochés. Prix : 30 francs.

On ne saurait trop louer l'auteur de ce copieux ouvrage, de son dessein qui est « d'apporter son contingent d'efforts à la consolidation de l'édifice classique » si fort menacé, de nos jours, par les tentatives de l'*esprit pratique*. En ses trois premiers volumes, M. Lamarre fait l'histoire de la littérature latine jusqu'à l'empire. Le quatrième est une manière d'anthologie (avec traduction française) des auteurs correspondants à l'époque étudiée.

Il existe de bons manuels de littérature latine (par exemple ceux de MM. Paul Albert, Nageotte, Jeanroy-Puech, René Pichon), d'excellents travaux fragmentaires sur des points de philologie

ou de littérature latines. Mais il restait à faire une histoire complète de la littérature latine. « En donner une à la France, telle serait mon ambition », nous dit M. Lamarre.

On peut assurer que cette ambition a été réalisée, en ce sens que l'auteur a bien groupé en ces trois volumes ce qu'on avait accoutumé de chercher de côté et d'autre. Son ouvrage est très nourri et commode. Il a sa place marquée dans toute bibliothèque de professeur de lettres.

L'auteur nous permettrait-il de lui signaler quelques desiderata, sensibles dans un ouvrage qui a la prétention, justifiée, de n'être pas vulgaire ? D'abord nous y cherchons en vain une bibliographie. Il en faudrait, semble-t-il, pour chaque auteur. Puis, nous voudrions quelques études bien nettes sur la latinité, la métrique des écrivains (par exemple de Plaute), sur l'évolution de la graphie et de la langue. Enfin, les ouvrages de chaque écrivain sont scrupuleusement et intelligemment résumés, mais l'étude synthétique qui mettrait en évidence la caractéristique de chaque auteur pourrait gagner en originalité et en profondeur. Nous avouons aussi n'avoir pas, d'abord, très bien compris la nécessité de cette anthologie (avec traduction) du quatrième volume. Il nous semblait que tout latiniste, un peu propre, serait humilié par la traduction, et, qu'en une histoire, ces extraits étaient déplacés. Cependant nous reconnaissons que ce recueil de *pièces à l'appui* peut être fort utile à des professeurs, et que le choix en est judicieux.

Souhaitons, pour finir, que la fin de cette histoire paraisse bientôt, et que la lecture en soit rendue plus aisée par des paragraphes plus multipliés et ornés de manchettes et de titres. Après quoi, il ne nous reste plus qu'à louer encore l'auteur de cette importante contribution aux bonnes études classiques.

Pierre Suau.

Styles et Caractères, par Georges Legrand. Paris, Savaète, 1901. In-12, pp. x-345. Prix : 3 fr. 50.

Au bilan littéraire du dix-neuvième siècle les *Styles et Caractères*, de M. Georges Legrand, fournissent leur apport utile et sérieux. Devant l'avidité fébrile de lire et de connaître toutes les nouveautés et toutes les actualités, le littérateur consciencieux s'efforce de faire apprécier à leur valeur les écrivains dont la mo-

ralité rehausse le talent, et de prémunir contre les écueils de certaines lectures les imprudentes curiosités.

M. Legrand se range, à bon droit, parmi les littérateurs appelés à voir juste et clair, incapables qu'ils sont de sacrifier à un engouement de mode le devoir d'une loyauté rigoureuse. Aussi bien la popularité, même en littérature, est chose éphémère, et les jugements de la froide et grave raison finissent toujours par rester l'oracle définitif, quand les acclamations précipitées d'un enthousiasme irréfléchi préludent souvent à une piteuse retraite. Ce n'est pas à dire que M. Legrand tranche du censeur et du magister. Son œuvre est aux antipodes du purisme sententieux et de l'austérité morose. Des auteurs qu'il analyse, il a pénétré les charmes et fait siennes les émotions ; avec quel goût fin et délicat, on s'en aperçoit dès les premières pages. Mais certains noms ne font que trop prévoir des restrictions méritées.

De cette franchise d'appréciation citons un exemple. Il s'agit de Pierre Loti ; pour ne point sentir la justesse des lignes suivantes, il faut n'avoir jamais lu une page du mélancolique romancier.

Des rêves, des regrets, des tristesses, c'est tout Loti. Son âme enfantine était déjà envahie par ce flot des idées noires où elle devait s'enfoncer toujours davantage (p. 58). Naturellement enclin à la mélancolie, élevé en sensitive, abandonné au caprice de ses rêves solitaires, que voulez-vous que devînt cet enfant ? Ce qu'il est, en effet, devenu : la proie du démon de la tristesse, qui lui a mis dans la bouche, pour son malheur et pour le malheur de beaucoup de nos contemporains, des paroles perfidement enchanteresses (p. 59)... Celui qui se complaît dans la molle atmosphère où végète l'âme de Loti sentira bientôt ses bras s'endormir et s'affaisser impuissants ; le rêve vain emplira son esprit énervé ; l'inconstance éparpillera son cœur ; il est perdu pour les nobles tâches (p. 61).

De ce souci de la vérité et de la moralité les preuves abondent. Toutefois, pour pratiquer à notre tour la plus intègre franchise, disons, en toute simplicité, que le jugement porté sur Édouard Drumont, même à son endroit le plus sévère (p. 299-301), nous semble respirer une excessive indulgence. « L'historien artiste et journaliste » est trop polémiste de bonne guerre, et M. Legrand semble lui pardonner bien vite le parti pris qui a dû choquer plus d'un lecteur de Drumont.

Le charme qui, pour le lecteur, se dégage des *Styles et Caractères*, s'explique peut-être par les deux lignes de Louis Veuillot citées en tête de la première page : « On n'est heureux que par

le succès qu'on a près des bons cœurs. » Chez M. Legrand, le cœur est sensible à toutes les émotions nobles, aux beaux sentiments, aux révélations du dévouement, qui trouvent en lui un écho sympathique ; son imagination se complaît dans la fraîcheur des peintures, dans la vérité des scènes de la vie morale. Et, de là, résulte naturellement, je dirais presque forcément, la sûreté du jugement et la délicatesse du goût. A coup sûr, ces deux qualités ne sont pas de trop pour faire d'une série d'études littéraires un ouvrage original et intéressant.

Nous ne serons pas téméraire en applaudissant à la réussite de celui-ci ; car, l'expérience en pourra convaincre le lecteur, la pensée de chaque écrivain y est pénétrée, condensée sans effort et traduite dans toute sa justesse. Un pareil éloge, c'est presque une banalité; mais enfin, certaines banalités ne sont-elles pas souvent l'expression du bon sens justifié par l'expérience ?

Auguste Dumont.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Un Jésuite, le *P. Georges Boutelant*, par Pierre Suau. Paris, H. Oudin. In-8, avec portrait et carte. Prix : 2 fr. 50.

Voici la préface de ce livre :

« Certaines impopularités sont glorieuses, et les Jésuites ne peuvent manquer d'être assez fiers, quand ils voient tous les ennemis du bien s'unir toujours pour les honnir.

La haine est un carcan, mais c'est une auréole !

Malheureusement, que de bonnes gens les détestent de confiance, et sur les fables qu'ils en savent ! Joseph de Maistre écrivait, en 1816 : « Parlez à un ennemi des Jésuites, au premier que « vous trouverez sous votre main ; demandez-lui s'il a fréquenté « ces messieurs ; s'il avait, parmi eux, des amis, des directeurs, « des conseillers, etc., il vous répondra : *Non* ; et, peut-être, « *Dieu m'en préserve !* Et si vous lui citez leurs amis, il ne man- « quera pas de vous dire qu'ils sont amis, et qu'il ne faut pas les « croire, parce qu'ils sont suspects ; en sorte, que *les Jésuites ne « sont véritablement connus que par ceux qui ne les connaissent « pas*. C'est un magnifique théorème, qui mérite d'être encadré ! »

« En consacrant ces pages à la mémoire du P. Georges Boutelant, nous n'avons pas seulement désiré rendre hommage à un ami

regretté, nous avons aussi voulu montrer à ceux qui l'ignorent ce qu'est un Jésuite.

« Les faits prouvent mieux que le sophisme ; et aux adversaires de la vie religieuse, le meilleur argument à opposer est encore l'exemple d'une vie d'honneur et de dévouement, qui a trouvé, dans la pratique des vœux, le secret de sa force et le principe de sa bienfaisante fécondité. »

Ajoutons que le livre tient les promesses de la préface, et que le P. Boutelant, avocat, défenseur volontaire du pays en 1870, religieux et missionnaire, est un beau type de patriote et de Jésuite. Nous souhaitons à cette biographie de se répandre. Elle instruit et elle élève, tout en charmant. Louis Daur.

Iconographie de Bourdaloue. Le type aux yeux fermés. Deuxième série. Le portrait Lequeux; le portrait Ysabeau, par le P. Henri Chérot de la Compagnie de Jésus, avec un portrait en héliogravure. Paris, Retaux, 1901. In-4, pp. 22. Prix : 4 francs.

A la fin de sa première publication iconographique, où il montre comment l'histoire même du tableau peint par Jouvenet sur un dessin pris au lit funèbre de Bourdaloue, explique et détruit la légende des sermons dits les yeux fermés, l'auteur avait écrit : « Les recherches devraient porter désormais sur les portraits de Bourdaloue *vivant*, notamment sur celui d'Élisabeth Chéron et sur le portrait de famille donné au musée de Bourges par M. le vicomte de Fussy, c'est-à-dire sur le type *aux yeux ouverts*[1]. »

Les découvertes l'ont amené à consacrer un second fascicule aux portraits dérivés du dessin de Jouvenet. On trouvera ici l'histoire de deux tableaux représentant l'orateur les yeux fermés. Le premier, le portrait Lequeux, du nom de son plus ancien possesseur connu, semble bien ne se rapporter à Bourdaloue que par une erreur d'attribution. S'il est bien de Philippe de Champaigne, mort en 1674, comment aurait-il mis « sous nos yeux un vieillard et non l'homme de quarante-deux ans que Bourdaloue, né en 1632, était » encore à l'époque où mourut le peintre[2]?

Mais si le tableau attribué à Philippe de Champaigne n'offre point les garanties d'authenticité requises pour être vraiment compté

1. Voir *Études*, 5 mars 1901, p. 708.
2. P. 10.

parmi les portraits de Bourdaloue, celui que sa provenance fait nommer le portrait Ysabeau, représente très évidemment Bourdaloue, peint d'après le dessin de Jouvenet, c'est-à-dire le crucifix à la main droite, et la main gauche sur la poitrine. Une belle héliogravure (pliée, hélas ! ainsi que les deux reproductions de Jouvenet du précédent fascicule) nous donne une idée de cette peinture. A en juger donc par la critique interne « forcément flottante et indécise », mais surtout à suivre les démonstrations historiques bien appuyées sur des faits et des dates [1], on est obligé de conclure que ce ne doit pas être là le tableau « original » de Jouvenet dont la *copie*, due aussi au même peintre, apparemment emportée de Louis le Grand par le P. Desbillons, orne aujourd'hui l'*Alte Pinakothek* de Munich. Ce tableau inspiré du dessin original de Jouvenet, exécuté « par une main inconnue et à une date incertaine », est donc une sorte de réplique de ce « portrait du mort », source de la légende déjà dissipée par le premier volume de l'*Iconographie de Bourdaloue*. « Il ajoute à la galerie déjà formée une sorte d'unité complémentaire, non un type nouveau et différent [2]. » On peut souhaiter que beaucoup de découvertes analogues donnent occasion à l'auteur de déployer ses qualités de critique et d'historien. L'intérêt du texte et des gravures est tel dans cette série d'études qu'il y a profit à en voir se multiplier les chapitres.

Eugène Griselle.

Mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. 185.

Ces *Mélanges*, qui forment le XIII[e] fascicule de la bibliothèque

1. Ne faut-il pas chercher quelque chicane à l'auteur pour son hypothèse, incidente d'ailleurs, sur le portrait de Louis XIV, peint par Van der Meulen et qu'il suppose (p. 16) avoir été celui que Bourdaloue garda dans sa cellule ? Le fait est possible, presque probable si l'on se réfère aux titres des peintures décrites dans les Guides cités, et si le portrait du roi dont il est question est le seul que possédât la Maison professe. En est-il bien ainsi, et la note extraite de Piganiol de La Force : « Ce tableau fut donné au P. de La Chaise par Van der Meulen même » ne donne-t-elle pas plutôt à penser que le portrait de Louis XIV gardé par Bourdaloue serait plutôt un autre tableau, don personnel du roi ? Il est vrai que c'est opposer une conjecture à une autre. Mais l'auteur n'a pas assez donné sa remarque comme une pure supposition et conclut trop vite à un fait certain.

2. P. 22.

de l'Université de Paris (Faculté des Lettres), contiennent deux bonnes études critiques.

M. Halphen s'attache au fragment de chronique angevine attribué, d'ordinaire, au comte Foulque le Réchin. Ses conclusions sont en désaccord avec celles de Mabille, l'éditeur des chroniques du comte d'Anjou dans la *Société de l'Histoire de France;* mais elles sont bien plus acceptables, étant tirées d'un examen consciencieux de ce document. M. Halphen se prononce donc pour l'authenticité. Il le fait, toutefois, avec une modération qui témoigne d'une précoce expérience des retours de la critique.

M. Hückel nous donne une réédition des poèmes satiriques bien connus de l'évêque de Laon, Adalbéron : le *Rythmus Satiricus de temporibus Rotberti regis* et le *Carmen ad Rotbertum regem*. Suivent, un texte inédit du même Adalbéron, *De Summa fidei*, d'après le manuscrit unique de Valenciennes 354, et enfin la *Lettre dialoguée*, toujours du même à Foulque d'Amiens.

Le travail est très bon, à ne parler que de l'établissement du texte. Le commentaire qui précède et accompagne ce texte dénote une connaissance étendue de l'époque. Mais le jeune érudit eût pu rendre son œuvre plus parfaite encore. Cette œuvre est bourrée de trop de faits ; or, il faut toujours se rappeler que l'érudition est austère et sobre ; qu'elle n'omet rien d'utile, mais n'admet rien de superflu. Les interprétations et la paraphrase devaient se borner à être un commentaire critique et historique ; l'historien n'a que faire de ces réflexions qu'on lui sert toutes faites. Tel n'est pas le rôle d'un éditeur de texte.

Je note, en outre, dans cette étude, un perpétuel anachronisme de pensée et d'expression. Il ne faut point, par ces rapprochements, dénaturer le passé et lui renforcer sa couleur, si pâle soit-elle.

Enfin, pourquoi nous donner une traduction française de ces poèmes ? Sont-ils destinés au commun des fidèles ? ou bien serait-ce que le latin n'en suffit plus aux modernes érudits ?

Mais ces critiques atténueront seulement, sans le supprimer, le mérite du nouvel éditeur.

François DOIZÉ.

En Chine (1900-1901), par Gaston Donnet. Paris, Ollendorff. In-16, pp. 380. Prix : 3 fr. 50.

Livre intéressant d'un homme qui a voulu voir par lui-même, et qui exprime très nettement ce qu'il a vu : des tourbes de jaunes grouillant dans la boue et les décombres ; des alliés trompant leur ennui par d'inutiles expéditions et quelques inutiles massacres ; les cabaretiers seuls enrichis ; la colonie européenne, héroïque pendant les sièges, se distrayant alors, même par le flirt ; l'impénétrabilité des Célestes ; leur incurable et niaise routine ; la négation obstinée du péril jaune, auquel l'auteur ne veut pas croire. — Tout cela est à entendre. A entendre aussi (p. 233 et suiv.) cette constatation — qu'on ne saurait assez répéter — que notre commerce est stérile pour la Chine ; que, tandis que nos voisins y importent même nos produits démarqués et falsifiés, nous sommes absents de ses marchés. Passé l'océan Indien, notre commerce est quasi nul. — Mais, tout est-il bien vrai dans les jugements de M. Donnet ? — Lâches, les Chinois ? Peut-être ; cependant des chrétiens, guidés par des missionnaires, ont, en maints endroits, vaillamment combattu. — Niais ? Peut-être ; cependant ne sont-ce point eux qui ont roulé l'Europe coalisée ? — Pas religieux ? Peut-être ; cependant j'ai ouï dire qu'ils mettront plus d'un siècle à oublier l'expédition de Tong-Ling et la profanation des tombes impériales. — De sorte que, derrière la Chine qu'a vue et peinte M. Donnet, je me demande, avec inquiétude, s'il n'existe pas une arrière-Chine invisible qui a ses plans, et qui, demain, achèvera de les réaliser d'une façon sanglante. Dieu veuille que non, et que la vraie Chine soit décidément celle que décrit M. Donnet très spirituellement.

Pierre Suau.

Soldats de l'Église, par Geoffroy de Grandmaison. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1902. Grand in-8, illustré, pp. xii-376.

De tous les livres qui, suivant la classique formule, arrivent à leur heure, je n'en connais guère de plus opportun que celui-ci ; premièrement, parce qu'il forme un beau volume d'étrennes ; deuxièmement, parce qu'à cette heure de lutte, son titre seul est déjà le mot d'ordre du jour. Préface vibrante comme un appel de clairon. L'auteur y rappelle aux catholiques que, bon gré mal gré, par vocation ou par nécessité, ils ont à porter les armes.

Mgr d'Hulst définissait le chrétien : « Un homme pacifique qui se bat toujours. » Il le faut bien, puisque contre les enfants de l'Église, la haine et la méchanceté, la force ou l'hypocrisie ne désarment jamais.

De la théorie l'auteur passe à l'exemple. Sa galerie de batailles nous montre successivement au feu de l'action les plus récents héros de l'éternelle mêlée de l'erreur ou du mal aux prises avec la vérité et le bien. Ils se sont appelés, au dix-neuvième siècle : Joseph de Maistre, le P. de Magallon, Mgr de Mazenod, Emmanuel d'Alzon, le vicomte de Melun, le P. de Ravignan, le cardinal Pie, Louis Veuillot, dom Guéranger, Mgr de La Bouillerie, Mgr Berteaud, Maurice Maignen, Hervé Bazin, Mgr Sauvé, le P. de L'Hermite.

Chacun de ces vaillants qui bataillèrent par la plume ou par la parole, par la restauration d'un ordre religieux, par la fondation d'une bonne œuvre, a ici sa notice, bien prise sur le vif de la réalité et écrite avec le sérieux de l'histoire. Point de banale vulgarisation ; mais des études sûrement informées, fortement condensées et vivement conduites. M. Geoffroy de Grandmaison ne pouvait pas oublier qu'il a tracé souvent l'esquisse des grands soldats de Napoléon. Il ne pouvait pas moins faire pour ceux du pape.

Henri CHÉROT.

ROMANS

I.-J. KRASZESWKI. **Chrétienne !** *Roman néronien, adapté du polonais*, par L. DE BROEKÈRE et le comte FLEURY. Illustrations de F. Prodhomme et de M. Magniant. Paris, éditions du « Carnet », 1902. In-16, pp. XII-288. Prix : 3 fr. 50.

Le succès de Sienkiewicz a ramené l'attention du public lettré et même non lettré, vers les temps néroniens. Toute une littérature s'est épanouie, comme par enchantement, aux rayons du brillant météore. Nous avons eu, coup sur coup, l'*Orgie romaine*, de Prosper Castanier ; l'*Incendie de Rome et les premiers chrétiens*, par Carlo Pascal ; *Pétrone et l'envers de la société romaine*, par Émile Thomas ; *Une page d'histoire*, *introduction historique et archéologique*, par Orazio Marucchi, traduite de l'italien, ainsi que le livre de Carlo Pascal. En voici un, pour clore ou pour continuer la série, traduit du polonais tout comme le chef-d'œuvre du maître. Le plus curieux c'est que KRASZEWSKI a précédé

et vraisemblablement inspiré Sienkiewicz. Ce publiciste, qui était aussi un grand patriote, — nouveau trait de ressemblance avec l'auteur de *Quo vadis*, — est mort en 1886, peu après avoir été mis en prison par Bismarck. Sa *Chrétienne* ou *Rome sous Néron* avait paru en 1859, et formait le premier acte d'une trilogie continuée par un *Tibère à Caprée* et un *Caligula.*

La lecture de *Chrétienne* est facile et agréable. Ce qui, aux yeux du grand public, sera regardé comme une infériorité par rapport à *Quo vadis*, est l'uniformité du procédé épistolaire employée d'un bout à l'autre ; mais les esprits cultivés et délicats préféreront peut-être ce genre moins violent. Point de recherche de l'effet au moyen de descriptions réalistes ou de péripéties trop dramatiques. Le récit suit son cours naturel. Nous assistons à la conversion d'une noble romaine, Sabina, introduite aux catacombes par son esclave Ruta; puis à son martyre, après l'incendie de Rome. Certains tableaux sont un peu libres; mais l'ensemble est correct. Somme toute, bon roman historique. La traduction est du meilleur français ; le plus simple et le plus limpide. Certains mots latins ont seuls souffert.

Henri ROCHET.

LIVRES D'ÉTRENNES

(*Suite* [1])

La maison Hachette nous envoie quelques gracieux volumes parmi lesquels nos lecteurs trouveront, nous n'en doutons pas, des étrennes utiles et intéressantes. Voici **Un Mousse de Surcouf** [2], par Pierre Maël, récit d'aventures, passionnant, très bien illustré par M. Paris. Guillaume, fils d'un officier tué par les Anglais, s'engage pour le venger. Il est pris, s'évade après mille hardiesses et finit par entrer à l'École navale. Nous le quittons enseigne de vaisseau et prêt à renouveler les traditions de son illustre maître.

Le Fakir [3], c'est le titre suggestif d'un roman de Nicole Mayra. Un Indou fanatique, enlevé du sanctuaire où il dort, est tiré de son sommeil sacré dans le laboratoire d'un savant américain.

1. Voir *Études* du 20 décembre 1901.
2. *Un Mousse de Surcouf*, par Pierre Maël. Paris, Hachette. Un volume illustré de 75 gravures d'après Albert Paris. Prix : broché, 7 francs ; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 francs.
3. *Le Fakir*, par Nicole Meyra. Paris, Hachette. Un volume grand in-8, illustré de 26 gravures. Prix : broché, 3 francs ; cartonné, tranches dorées, 4 fr. 60.

Il parcourt l'Atlantique, l'Angleterre, la France, l'Hindoustan, et devient le héros d'une foule d'épisodes dramatiques dans lesquels émotion, intérêt, gaîté, se succèdent ou se mêlent de façon à retenir sous le charme l'imagination du lecteur.

Tante Lolotte[1], de J.-B. Jeanroy, est un livre délicieusement écrit. M. Dufresnoy, misanthrope, s'est réfugié dans les livres, à la suite d'une mésaventure matrimoniale. Celle qu'il aimait en a épousé un autre : cela arrive tous les jours. Mais la suite est moins banale. Les deux jeunes époux meurent laissant un petit chérubin que la sœur du savant recueille, élève, chérit à l'insu de son frère. Elle finit par le faire adopter de celui qui avait, par-dessus tout, cherché à oublier celle qu'il avait aimée jadis.

Les deux Henri[2], par François Deschamps, nous retracent l'histoire de deux enfants, fils, l'un, d'un grand seigneur; l'autre, d'un petit boutiquier, se ressemblant comme deux jumeaux, et s'aimant mieux que deux frères. Cette similitude est la source d'une série d'aventures et de quiproquos d'autant plus intéressants que l'histoire est, nous assure-t-on, complètement véridique.

Le Rubis de Lapérouse[3] est une charmante création de M. G. de Beauregard. Deux Français, Roger de Fleurines et Henri Chambray, partent à la recherche du tombeau de Lapérouse.

Ils ne sont pas plus heureux dans leurs investigations que les nombreux navigateurs qui les ont précédés; mais ils trouvent, du moins, dans un coffre d'ivoire, un écrit de l'illustre explorateur et son anneau d'or, enrichi d'un rubis. Cet anneau devient la bague des fiançailles de Mlle Edwige Cordigan, qui sera bientôt Mme de Fleurines.

Les Évasions célèbres[4] nous font passer du roman dans l'histoire, mais dans cette histoire poignante qui ne cède au roman ni en imprévu, ni en intérêt. Le récit de ces évasions est tiré soit des œuvres

1. *Tante Lolotte*, par J.-B. Jeanroy. Paris, Hachette. Un volume illustré de 50 gravures d'après E. Grobet. Prix : broché, 4 francs; cartonné percaline à biseaux, tranches dorées, 6 francs.

2. *Les Deux Henri*, par François Deschamps. Paris, Hachette. Un volume in-8, illustré de 18 gravures. Prix : broché, 2 francs; cartonné, tranches dorées, 3 francs.

3. *Le Rubis de Lapérouse*, par M. G. de Beauregard. Paris, Hachette. Un volume illustré de 68 gravures d'après Alfred Paris. Prix : broché, 7 francs; cartonné en percaline, tranches dorées, 10 francs.

4. *Les Évasions célèbres*, d'après les récits des historiens, les mémoires et les correspondances de Benvenuto Cellini, Caumont de La Force, le cardinal de Retz, le chevalier de Forbin, Duguay-Trouin, l'abbé comte du Bucquoy, Charles II d'Angleterre, le baron de Trenck, le comte de Thoré, Latude, de Vaublanc, Lavalette, M. S. Blaze, Bernard Masson, comte d'Andigné, le général Ducrot, etc. Paris, Hachette. Un volume grand in-8, illustré de 12 planches en couleurs et de 12 gravures en noir dans le texte, d'après les dessins d'Alfred Paris. Prix : broché, 15 francs ; relié, 20 francs.

historiques les plus accréditées, soit des mémoires mêmes de ceux qui en ont été les héros.

Ce livre est un des plus attrayants que l'on puisse mettre dans les mains des enfants. C'est une œuvre de grand luxe, d'une illustration qui ne laisse rien à désirer.

La Russie [1], de E. Guénin, nous fait faire connaissance avec la nation amie et alliée. Cet ouvrage, écrit en vue du grand public, nous fait pénétrer dans cet empire russe, si mystérieux encore. Il nous permet d'en mesurer les progrès vers la civilisation, de nous faire une idée nette de ce que sont l'administration, l'armée, les mœurs, les provinces, la littérature, les tendances politiques et sociales de cette puissante nation.

L'Amour maternel chez les animaux [2], par Ernest Menault, est un fidèle exposé de ce que réalisent les petites et grandes bêtes qui entourent l'homme, pour la défense de leurs petits. Lions et tigres, chiens et loups; alouettes ou hirondelles, hérons, cigognes et autruches; épinoches ou chabots; fourmis, guêpes, abeilles et mouches viennent tour à tour nous raconter mille et une anecdotes singulières, captivantes parfois, toujours marquées au coin de cette Providence divine qui a jeté sur l'âme de toutes les mères un reflet de l'incommensurable amour de Dieu.

Jean Mary.

Nous avons déjà signalé dans le numéro du 20 décembre **les Contes d'Orient, le Capitaine Henriot, Au clair de la lune** de la maison Colin. Mentionnons encore (pour les bébés qui veulent devenir savants) les volumes :

A B C Jean Bedel, avec illustrations en noir et en couleur. Un volume in-4, 120 gravures dont 30 en couleur, élégant cartonnage. Prix : 1 fr. 50.

Voici maintenant pour les fillettes qui se préparent à être maîtresses de maison :

Une Maison bien tenue de Marie Delorme. Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

Enfin la librairie Montgredien, offre aux amateurs des grandes aventures une jolie collection de volumes à 3 fr. 50 dans laquelle nous cueillons un peu au hasard ces deux titres : **Les Étrangleurs du Bengale**, par Louis Boussenard; **Droit au Pôle Sud,** par Émile Chambre.

1. *La Russie*, par E. Guénin. Paris, Hachette. Un volume illustré de 92 gravures et 2 cartes. Prix : broché, 2 fr. 60; cartonné, tranches dorées. 3 fr. 90.

2. *L'Amour maternel chez les animaux*, par Ernest Menault. Paris, Hachette. Un volume in-8 illustré de 78 gravures. Prix : broché, 2 francs; cartonné, tranches dorées, 6 francs.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

APOLOGÉTIQUE

Léon Désers, curé de Saint-Vincent de Paul. — **Le Christ Jésus.** *Instructions d'apologétique.* Paris, Poussielgue, 1901. In-18 jésus, pp, XII-238.

En vingt instructions, pleines de doctrine et d'esprit apostolique, M. Léon Désers entreprend de réfuter les erreurs modernes sur la personne sacrée de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de fixer en quelques pages brûlantes et lumineuses la figure du divin modèle.

Dans les quatre premières conférences, l'auteur pose l'état de la question et discute les systèmes mythique et naturaliste de Strauss et de Renan.

Il nous indique ensuite les sources historiques de la vie du Christ, les Évangiles, dont il établit la valeur documentaire. Trois séries de discours sur la personne, les idées, la puissance miraculeuse de Notre-Seigneur forment le corps du volume.

C'est là, semble-t-il au premier abord, un bien vaste programme. Aussi l'auteur n'a-t-il nullement prétendu épuiser son sujet. Il en a simplement exprimé la substance et recueilli ce qu'il a cru devoir être plus utile à ses auditeurs. Il l'a fait avec discernement, élégance et clarté.

Maurice d'Augier.

ASCÉTISME

P. Gœdert, E. M. — **Saint Thomas d'Aquin.** Lectures spirituelles sur l'adorable Sacrement de l'autel. Paris, Garnier, s. d. In-12, pp. XXV-646. Prix : 2 fr. 50.

La « Bibliothèque de lectures spirituelles » publiée récemment — c'est l'appréciation élogieuse de Mgr l'Évêque de Saint-Dié — « se recommande à la fois par la grande autorité des sources auxquelles elle est puisée et par l'heureux choix des emprunts qui leur sont faits ». Voici une première série de douze volumes, dont chacun répond à l'un des mois de l'année, renferme des lectures en harmonie avec l'époque (Avent, Noël, etc.), et est emprunté aux chefs-d'œuvre des Docteurs de l'Église ou des grands maîtres de la vie spirituelle. Le tome de juin, que j'ai sous les yeux, contient un opuscule de saint Thomas d'Aquin sur l'adorable Sacrement de l'autel, un traité des dons du Saint-Esprit attribué à saint Bonaventure, des sermons du vénérable P. de La Colombière sur les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Très Sainte Trinité ; enfin deux lectures sur le Sacré Cœur de Jésus, qui sont d'un missionnaire, François-Georges Cormeaux, mort sur l'échafaud pendant la Révolution.

Le docteur angélique, dont les écrits sont toujours à la fois lumière pour l'esprit et suavité pour le cœur, mérite d'être plus connu des fidèles qui ne l'apprécient pas parce qu'ils l'ignorent; c'est donc faire une bonne œuvre que d'en publier des traductions... pourvu qu'elles soient bonnes. On sait qu'il est tout particulièrement le docteur du Très Saint Sacrement, et l'on retrouve dans cet opuscule la profondeur de vues, la clarté d'exposition, l'étendue de connaissances qui ont fait de lui l'ange de l'École. Paul POYDENOT.

L. VAUBERT, S. J. — **Lectures spirituelles sur la Très Sainte Eucharistie**, disposées par P. Gœdert, E. M. Paris, Lefort. s. d. In-12, pp. XXIV-482. Prix : 2 francs.

La « Bibliothèque des communautés religieuses », en cours de publication, offre aussi — parallèlement à la précédente — des lectures spirituelles appropriées aux âmes consacrées à Dieu, et vulgarise en des volumes abordables, soit par le prix, soit par le format, des richesses de doctrine et de piété pratique trop oubliées dans des *œuvres complètes* d'un accès difficile. Le présent volume sur la sainte Eucharistie contient trois traités : de la Communion, de la sainte Messe, de la présence de Dieu, composés par le P. VAUBERT, S. J. Sans parler des sources vives des Pères auxquelles l'auteur puise sa doctrine, ni des hautes considérations par lesquelles il explique les desseins de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, les moyens de seconder Jésus-Christ dans ses desseins, les obstacles que nous mettons aux desseins de Jésus-Christ, il donne au sujet de la fréquente communion d'excellentes réponses à des questions qui sont de tous les jours. Sur l'exercice de la présence de Dieu, il entre aussi dans des détails pratiques propres à le faciliter soit aux âmes religieuses, soit à celles, qui dans le monde, travaillent avec zèle à leur sanctification.

L'éditeur me permettra de lui signaler une confusion : dans la lecture préparatoire, commune — sauf quelques changements — à ces deux volumes, et sans doute à ses différentes collections il donne, comme de *saint* Alphonse Rodriguez (1531-1617), un passage de la « Perfection chrétienne » du vénérable Alphonse Rodriguez (1526-1616). Paul POYDENOT.

André DE LAPPARENT (abbé). — **Entretiens pratiques pour les mois de Marie et du Rosaire**, à l'usage des grandes personnes. Paris, Poussielgue. In-16 carré, pp. 208.

Petit livre pas banal du tout, et qui répond exactement à son titre : *Entretiens pratiques*. Prenant texte des principaux mystères de la vie de la sainte Vierge, l'auteur en tire des conclusions morales nullement mièvres ou vagues, tendant tout droit et tout franc à la réforme de la vie chrétienne. Ces entretiens — très courts — s'adressent aux grandes personnes. Ils peuvent servir de sujets de méditation, non seulement pendant un mois de Marie, mais pendant une retraite, et toujours. C'est de la

bonne spiritualité, celle qui tend à la correction des défauts.

Pierre Suau.

ESTHÉTIQUE

R. P. Jules Souben, professeur au prieuré de Farnborough (Angleterre). — **Les Manifestations du beau dans la nature**. Paris, Lethielleux. In-18. Prix : 3 fr. 50.

Excellente contribution aux études d'esthétique. Dans douze chapitres l'auteur analyse les éléments de beauté que contiennent la *lumière* et la *couleur*, l'*air* et l'*eau*, le *terrain*, le *cristal*, la *vie*, la *flore*, la *faune*, les *saisons*, l'*homme*, les *races humaines*, l'*homme et la nature*, l'*auteur de la nature*. Point d'inutiles descriptions, mais l'étude à la fois philosophique et physique de ce qu'on pourrait appeler les matériaux d'un peintre de la nature. L'auteur est fort érudit, et, en trois cents pages, il condense beaucoup de documents précieux et de renseignements importants. A sa suite on parcourt toute la nature, et sans se lasser, tant l'esprit est intéressé par les idées qu'il soulève et l'imagination réjouie par les visions qu'il évoque. Pierre Suau.

QUESTIONS SOCIALES

Pierre Prenat. — **Cri d'humanité**. Paris, Michalon, 1891. In-8, pp. 57. Prix : 1 franc.

Tableau pathétique des horreurs de la guerre et lyriques aspirations vers un avenir pacifique.

L'auteur s'adresse tour à tour à Jésus-Christ en croix et à l'humanité christianisée, suppliant les hommes de se souvenir qu'ils sont frères. Malheureusement, il n'indique pas le remède de ce « mal nécessaire » qui s'appelle la guerre. Tant que l'ambition et la cupidité régneront au cœur des simples mortels et dans les conseils des maîtres du monde, il est à craindre que les cris d'appel des apôtres de la paix universelle ne se perdent au milieu du bruit des armes. Nous souhaitons de tout cœur qu'ils soient quand même entendus, surtout des conquérants et des massacreurs de peuples.

Henri Rochet.

ROMANS

Paul Brulat. — **Le Nouveau Candide**, roman contemporain. Paris, Villerelle. In-18. Prix : 3 fr. 50.

Un prince Béharut visite Paris à la suite d'amis de hasard. Ceux-ci ne lui épargnent la vue d'aucune des pourritures modernes. Impuissant à découvrir, parmi tant d'ignominies, la formule de l'apaisement, Béharut regagne son pays : « Vivant au milieu de sauvages, j'ignorais mon bonheur, vous m'avez appris à le connaître », dit-il, par manière de conclusion. Je plains ceux qui ne connaissent de Paris et du monde que les vilains aspects peints dans ce livre. Béharut, mieux conduit, eût découvert, même à Paris, de splendides âmes et de merveilleuses choses, et la formule d'apaisement qu'il a cherchée en vain, de meilleurs maîtres la lui auraient indiquée.

Paul Diseur.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 10. — A **Rome,** S. S. le pape Léon XIII a adressé, à la date du 20 novembre, aux évêques latins de Grèce une encyclique dont le texte paraît aujourd'hui et peut être ainsi résumé :

Après un court exposé où le Souverain Pontife rappelle que la Grèce fut le pays où s'alluma le flambeau de la civilisation antique, il retrace en quelques lignes l'œuvre des Pères de l'Église grecque et redit ce qu'ils ont fait pour la propagation de la foi catholique. Il rend hommage à la fidélité des Grecs aux traditions et rites orientaux, traditions et rites respectés de tout temps par les pontifes romains. Puis il jette un rapide coup d'œil sur les mesures qu'il a lui-même prises pour ramener à l'unité les schismatiques de ce pays. Il supplie les évêques de mettre tout en œuvre pour hâter le retour à la foi catholique de tous ceux que le schisme en tient encore éloignés, de montrer à tous qu'il n'existe entre l'amour de la patrie et la fidélité au pontife romain aucune incompatibilité. Il affirme que les Grecs retireront un réel profit de leur rentrée dans le sein de l'Église, et donne à la création d'un séminaire catholique, à Athènes, son avis favorable et son approbation.

— De l'**Afrique australe,** on apprend que Dewet a marqué par un coup d'éclat sa réapparition sur le théâtre des hostilités. Une colonne anglaise de Kitchener's Fighting Scouts commandée par le colonel Wilson, cernée par les Boërs, vient d'être, à grand'peine, délivrée par les troupes du colonel Remington, et forcée à battre en retraite avec elles, après des pertes sérieuses.

En revanche, un commando boer de Bethel est surpris près de Trichardtfontein et perd 138 hommes dont sept tués; un autre se laisse faire 66 prisonniers par le général Bruce Hamilton; un troisième laisse aux mains d'un détachement anglais 11 hommes et plusieurs wagons, mais il est secouru à temps, délivre les captifs et met les Anglais en déroute.

— En **Allemagne,** le parti polonais porte au Reichstag une interpellation signée de 63 membres de cette assemblée pour protester contre les châtiments infligés à des écoliers de Wreschen qui n'avaient pas voulu suivre les cours d'instruction religieuse en allemand.

Voici quelques détails sommaires sur cette affaire :

Une instruction ministérielle de 1842 avait édicté que l'enseignement serait donné dans la langue maternelle de la majorité des écoliers. Une circulaire de 1872 prescrivit que la langue allemande serait désormais exclusivement employée, hors pour les cours d'instruction

religieuse. Toutefois, même pour ces cours, la langue allemande pourrait être usitée dans les provinces de Prusse et de Silésie si les enfants étaient assez avancés pour la comprendre.

A Wreschen, plusieurs enfants refusèrent d'assister aux leçons faites en allemand; on exerça contre eux des sévices corporels qui soulevèrent, en Autriche et en Allemagne, de vives protestations de la part des catholiques et de plusieurs protestants.

L'interpellation développée par le prince Radziwil ne pouvait avoir de résultat. Il n'appartient pas, en effet, au Reichstag, mais au Landstag, de débattre la question du régime des écoles et de la justice pénale en Posmanie.

M. de Bulow s'est déclaré prêt à discuter au Landstag prussien l'affaire qu'il ne pouvait traiter que là. Il a d'ailleurs affirmé bien haut qu'un homme d'État ne doit pas se soucier de ce que peuvent penser les étrangers d'un acte qu'il juge politique, et qu'il n'a d'autre conseil à prendre que celui des intérêts de son pays.

11. — A **Paris**, le Sénat prend en considération, par 197 voix contre 56, la proposition Béraud, tendant à l'abrogation de la loi Falloux.

— A **Stockholm**, les prix Nobel sont décernés à MM. Rœntgen (Allemand), Van-t'Hoff (Hollandais), Behring (Allemand), Henri Dunant (Suisse), Frédéric Passy et Sully-Prudhomme (Français).

— A **Cadix**, grèves et désordres.

13. — A **Paris**, la Chambre vote l'affichage du discours de M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, flétrissant les doctrines professées dans le *Pioupiou de l'Yonne* par M. Hervé.

15. — Dans l'**Afrique du Sud**, les Boërs font une douloureuse perte dans la personne du commandant Kruitzinger qui avait infligé tant d'échecs partiels aux troupes britanniques. Blessé par le feu d'un blockhaus, au moment où il franchissait la voie ferrée entre Hanover et Taïbosh avec 150 hommes de la colonie du Cap, il est pris avec quatre de ses soldats.

16. — A **Rome**, au Vatican, le Saint-Père tient, en présence des cardinaux et de la cour pontificale, un consistoire secret durant lequel il prononce une allocution dont voici le sens. Le pape dit qu'il aurait voulu être tout à la joie, mais qu'il ne peut contenir sa tristesse, tant son cœur est envahi par les amertumes qui désolent ses dernières années. Il ne peut les énumérer toutes ; mais du moins ne passera-t-il pas sous silence les attaques auxquelles et les mœurs et la foi sont en butte et contre lesquelles il élève la voix pour protester. L'une d'elles est le projet de loi sur le divorce dont l'Italie semble près d'accueillir le vote avec satisfaction. C'est en vertu même du droit divin que le lien matrimonial est indissoluble : aussi le Saint-Père supplie-t-il tous ceux qui sont appelés à donner leur vote sur ce projet de le repousser avec horreur. Mais ce n'est pas seulement parce qu'il est contraire aux lois divines que le divorce est pernicieux; la puissance même d'un État

est étroitement liée à l'intégrité des mœurs, la corruption entraîne la ruine : le divorce n'est donc pas seulement un malheur privé, c'est encore une calamité publique. C'est pourquoi, avec toute l'autorité que lui donnent et son grand âge et sa dignité, le Souverain Pontife conjure les Italiens de ne pas se départir de la prudence et de la rectitude de jugement qui les distinguent. Sa Sainteté nomme ensuite respectivement évêques de Saragosse, Madrid, Jaen, Tarragone et Liège, NN. SS. Solobrila, Guisarolo Menendez, Castellate Pavazo, Salvadores, Barrera, Rutten ; il fait part des nominations précédemment promulguées par un bref, et décrète la formation de trois nouveaux diocèses, ceux de Portalegre et d'Alagoas au Mexique, et de Manisalès en Colombie ; à ces nouveaux sièges ont été promus NN. SS. Néry, Brandao et Itoyos.

— A **Chesterfield**, lord Roseberry prononce un discours sensationnel. Le leader du parti libéral se rallie sans détour à un impérialisme pacifique ; mais il ajoute que, la guerre une fois engagée, il faut la mener à bonne fin. La direction en a été maladroite. On ne doit cependant pas offrir la paix, mais attendre les avances du gouvernement du Transvaal. Lord Roseberry affirme que, ministre, il accepterait de poursuivre des négociations avec le président Krüger, et se déclare prêt à reprendre le pouvoir pour mener à bonne fin cette entreprise.

— En **Bulgarie**, à la suite de l'opposition faite à l'emprunt préparé par le président du Conseil, M. Karavelof, celui-ci a donné sa démission ; tout le Cabinet le suit dans sa retraite. Le Sobranié est ajourné jusqu'à la formation d'un ministère.

17. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, la Chambre des députés a terminé, pendant cette quinzaine, la discussion générale du budget et commencé l'examen du budget des cultes. La commission en proposait la suppression : le gouvernement l'a combattue et a emporté aujourd'hui un vote favorable; le budget est maintenu par 350 voix contre 187.

— A **Paris**, M. Herbette, ancien ambassadeur de France à Berlin, meurt subitement frappé en pleine rue d'une congestion pulmonaire.

18. — A **Birmingham**, de graves désordres éclatent à l'occasion d'un discours de M. Lloyd-Georges, adversaire politique de M. Chamberlain. Sous les charges des policiers, un jeune homme est tué ; de nombreuses personnes sont blessées.

— Dans l'**Afrique australe**, engagement près de Landsberg. Le général Dartnell, attaqué par Dewet, est délivré grâce à l'intervention de la colonne Campbell.

A la même date, les Anglais de la colonne Park sont attaqués de nuit à Sandspruit et repoussent l'ennemi.

19. — A **Lyon**, terrible collision entre un train et un tramway : quatre morts, vingt-deux blessés.

23. — A **Rome**, à l'occasion des fêtes de Noël, les membres du Sacré-Collège se sont rendus auprès du Souverain Pontife pour lui offrir

leurs vœux. Le Pape a remercié très gracieusement les cardinaux ; puis il a jeté un regard attristé sur l'année qui s'achève : lutte acharnée de la libre pensée contre l'Église ; proscription des ordres religieux ; élaboration de lois imprévoyantes, ruineuses de la morale publique, en opposition formelle avec la loi divine; envahissement progressif des doctrines et des hommes du socialisme : tel en est le bilan. S. S. Léon XIII termine son allocution en demandant le concours de tous, mais surtout l'aide des jeunes gens, la concorde des catholiques et l'action commune de tous ceux qui aiment Dieu et l'Église.

— A **Paris**, l'inauguration du monument élevé, au faubourg Saint-Antoine, à la mémoire du représentant Baudin est l'occasion de désordres. Le gouvernement avait désiré exclure la municipalité de cette manifestation; mais le conseil municipal avait décrété qu'une délégation, choisie parmi ses membres, y assisterait. L'inauguration du monument, retardée une première fois, a eu lieu, dans la matinée d'aujourd'hui, sous la présidence de M. Émile Loubet, au milieu d'un déploiement de forces extraordinaire. La cérémonie a pris fin après trois discours de MM. Fallières, Deschanel, Waldeck-Rousseau. M. Dausset, président du conseil municipal, s'est alors placé au pied de la statue et a prononcé d'une voix forte les paroles suivantes :

« Messieurs, au nom de la ville de Paris, que j'ai l'honneur de représenter ici, je prends officiellement possession de ce monument élevé à la mémoire d'Alphonse Baudin, représentant du peuple, mort pour le peuple, pour la République et pour la liberté. »

Dès les premiers mots, on essaie de couper la parole à l'orateur. Des policiers, plusieurs assistants se jettent sur lui, tandis que M. Loubet, averti par M. Waldeck-Rousseau, fait signe à la musique de la garde républicaine de jouer la *Marseillaise*. Dégagé par ses amis, M. Dausset rentre à l'Hôtel de Ville et ouvre la séance au milieu des acclamations des conseillers nationalistes et des protestations de ses adversaires.

— On reçoit de l'**Afrique australe** la nouvelle de plusieurs succès boërs.

Le 19, la colonne Spens, composée de deux cents hommes, a été surprise par un commando de trois cents Boërs, et dispersée avec des pertes sérieuses.

Le 20, le colonel Damant est battu et grièvement blessé par les troupes de Botha, aux environs de Tafelkop, dans l'Orange. Il n'échappe à une déroute complète que par l'arrivée du commandant Remington. Les Boërs se retirent alors et repassent la rivière Wilge.

Le 21, un détachement britannique de quatre-vingt-dix hommes, venant de Viedefort, est attaqué et mis en déroute par des forces ennemies d'un effectif supérieur.

Le nombre des officiers anglais tués ou blessés dans ces engagements est considérable.

24. — Le jury d'**Eure-et-Loir** a condamné à mort Brierre, assassin

présumé de ses cinq enfants, massacrés la nuit dans la ferme de Corancez.

— Trois accidents, occasionnés par la chute d'avalanches, ont coûté la vie, dans les Alpes, à plusieurs soldats, et en ont blessé un certain nombre d'autres.

— Les conseils municipaux continuent à donner leur avis sur l'autorisation à accorder aux congrégations religieuses. Le plus grand nombre est jusqu'ici hostile à leur maintien.

— Quelques exécutions, menées avec fracas par les liquidateurs-séquestres, ont péniblement impressionné l'opinion publique. Deux d'entre elles ont été l'objet de protestations retentissantes : celles de Solesmes et de Pont-Colbert.

Le premier de ces deux monastères appartenait à une société civile; le second était la propriété dûment reconnue de M. Maréchal, en religion Père Marie-Bernard, qui l'avait acheté avec ses deniers personnels, comme en fait foi le testament qui a mis en sa possession la fortune de sa mère. Le liquidateur a passé outre.

— Les républiques latines de l'**Amérique du Sud** sont en effervescence. Le conflit vénézuélo-colombien n'est pas encore apaisé.

D'autre part, le Chili et l'Argentine rompent leurs relations diplomatiques et se préparent à la guerre. La principale cause du conflit est une question de frontière.

Toutefois, l'attitude ferme et modérée du gouvernement chilien paraît devoir amener bientôt la solution du conflit.

— A **Tweefontein**, dans l'Afrique du Sud, le général Dewet enlève de vive force le camp du colonel Firman. Les troupes anglaises se composaient de quatre compagnies de yeomanry, avec un canon de campagne et un canon automatique. Elles gardaient la tête de ligne des blockhaus de Harrismith à Bethléem.

Paris, le 25 décembre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'ATTITUDE DES CONGRÉGATIONS EN 1880

A PARIS

Le 29 mars 1880, le *Journal officiel* avait enregistré deux décrets : le premier contre les Jésuites seuls, le second contre les autres congrégations non autorisées d'hommes et de femmes.

Le premier supprimait la Compagnie de Jésus en lui laissant trois mois pour se dissoudre, délai prorogé jusqu'au 31 août pour les maisons d'éducation.

Le second portait que les autres congrégations seraient tenues, dans les trois mois, « de se pourvoir à l'effet d'obtenir la vérification et l'approbation de leurs statuts et la reconnaissance légale ». A l'égard des congrégations d'hommes, il serait statué par une loi ; pour celles de femmes, soit par une loi, soit par un décret. Toute congrégation ou communauté, n'ayant pas fait sa demande d'autorisation dans le délai imparti, encourrait l'*application des lois en vigueur* et serait dissoute. Enfin, celles dont le supérieur général résidait hors de France étaient prévenues que l'autorisation leur serait refusée.

En présence de ces faits et de ces menaces, quelle fut alors l'attitude des congrégations à Paris ?

I

Dès le lendemain, 30 mars, les supérieurs des congrégations s'étaient réunis chez M. Keller, sur l'invitation de plusieurs sénateurs et députés catholiques, et sous la présidence de M. de Larcy. Le but de cette première réunion, où M. Delsol exposa la nouvelle situation faite aux religieux non autorisés par les décrets du 29, était de déterminer la marche à suivre provisoirement au point de vue juridique[1].

1. Voir le *Rapport* du R. P. Delaporte du 27 avril et les *Circulaires* des 3 et 28 avril, donnant le compte rendu détaillé des réunions du 30 mars et des

Une seconde réunion autrement importante se tint le 2 avril, chez les Pères de l'Oratoire, gouvernés par le P. Petétot. Les supérieurs *de Paris*, qui seuls y assistèrent, pour parer d'un commun accord aux dangers qui les menaçaient, représentaient plus de 300 maisons religieuses d'hommes sur 380 environ, établies en France et en Algérie. La plupart ne s'étaient jamais vus; les autres se connaissaient à peine; ni les uns ni les autres ne s'étaient concertés à l'avance; puis, les mesures prises contre les congrégations leur créaient une situation bien différente, des intérêts divers : si la Compagnie de Jésus était condamnée sans appel, la permission de vivre en communauté pouvait être accordée aux maisons des autres ordres qui la solliciteraient, et elles y étaient même invitées. Dans ces conditions, on était en droit de se demander quelles résolutions sortiraient d'une pareille assemblée. Le représentant de la Compagnie s'y trouvait naturellement en posture gênée et peut-être gênante.

Cette gêne, cependant, ne dura pas longtemps. Un des chefs d'ordre prit la parole aussitôt après l'ouverture de la séance : « Je n'ai le droit, dit-il, de parler qu'en mon nom, c'est-à-dire au nom de l'Ordre que je représente. On frappe la Compagnie de Jésus, mais on nous vise tous. Nous ne demanderons pas l'autorisation. » Cette déclaration énergique et décidée fut le signal des autres, toutes très expressives : « C'est à l'Église catholique qu'on en veut, dit un autre supérieur, et les coups dont sera frappée la Compagnie retomberont sur l'Église; nous ne voulons pas de l'autorisation. » Un des Pères ajouta : « Je crois que nous sommes tous solidaires de la Compagnie de Jésus, et que nous n'avons pas le droit, quand on la persécute, de nous désintéresser du mauvais sort qu'on lui fait. J'ai reçu de notre R. P. Général l'or-

2 et 27 avril. Approuvèrent la circulaire du 3 avril les supérieurs des congrégations suivantes :

PP. de l'Assomption; Barnabites; FF. Mineurs capucins; Carmes déchaussés; Dominicains du faubourg Saint-Honoré; Tiers-Ordre enseignant d'Arcueil; Eudistes; Franciscains; Cordeliers; PP. de la Miséricorde; PP. de Notre-Dame de Sion; Oblats de Marie-Immaculée; Rédemptoristes; Jésuites de la rue de Sèvres; Picpuciens; FF. de Saint-Jean-de-Dieu de la rue Lecourbe; PP. du Saint-Sacrement; Maristes de la rue de Vaugirard; PP. de Sainte-Croix du Mans, avenue du Roule, 22, à Neuilly.

dre de ne pas demander la reconnaissance[1]. » L'accord si désirable pour le bien et l'avenir de toutes les congrégations se fit par acclamation, à l'unanimité, sur ces deux points essentiels : *union et pas de demande de reconnaissance*[2]. Tous les religieux présents à la réunion comprenaient que plus on ferait corps d'une façon compacte, plus le gouvernement aurait à compter avec les futurs proscrits.

L'assemblée désigna ensuite des délégués, chargés de représenter les maisons de Paris aux réunions qui se tinrent désormais, chaque semaine, sous la présidence du R. P. Petétot. Enfin, il fut décidé qu'une lettre, signée par ce Père, serait envoyée aux supérieurs généraux *de la province*, lesquels représentaient environ de 60 à 70 maisons, afin de les informer des résolutions prises dans la séance du 2 avril et de les convoquer à une assemblée plénière, fixée au 27 avril, chez les prêtres de l'Oratoire[3].

II

Tous les supérieurs généraux de Paris et de la province, à l'exception de trois, furent fidèles au rendez-vous et assistèrent à la messe, pendant laquelle on chanta le *Veni Creator* et l'*Ave maris stella*. Après la messe, séance et vérification des pouvoirs. Les supérieurs ou délégués des supérieurs étaient au nombre de 45, représentant 48 congrégations différentes d'hommes non reconnues, et la plupart des congrégations de femmes. Sauf trois congrégations, purement diocésaines, qui pensaient avec raison ne pas tomber sous les décrets, les autres se montrèrent unanimes dans leurs décisions et unies dans les mêmes pensées.

1. Les noms des supérieurs qui prirent la parole sont en toutes lettres dans le *Rapport;* mais nous ne croyons pas devoir les faire connaître sans y être autorisé.

2. Circulaire du 28 avril. — « Après discussion, les délégués opinèrent unanimement qu'*à leur avis personnel* les Instituts ne devaient pas demander l'autorisation légale. » Rapport du P. Delaporte, 27 avril.

3. Composition du bureau : Président, R. P. Petétot; Vice-Président, P. Du Lac, jésuite; Secrétaire, P. Arsène, provincial des Capucins; Trésorier, P. Soullier, assistant général des Oblats de Marie-Immaculée. La commission était complétée par des délégués des Assomptionistes, des Carmes, des Dominicains, des Eudistes, des Maristes, des Oratoriens.

Les pouvoirs vérifiés, la parole est donnée au R. P. Delaporte, supérieur des Prêtres de la Miséricorde. Il lit un travail très étudié, rempli de faits et de considérations pratiques, destiné à mettre tous les supérieurs au courant des graves questions qui vont s'agiter. Ce travail comprend trois parties bien distinctes : d'abord un exposé de la situation actuelle, puis un compte rendu de tout ce qui a été fait par les comités des jurisconsultes, des parlementaires catholiques et des congrégations, et aussi par la presse jusqu'au 27 avril ; enfin les prévisions pour l'avenir[1].

Nous insistons sur cette réunion, parce qu'elle fut le point de départ de l'attitude virile que les congrégations adoptèrent définitivement et qu'elles conservèrent toujours en dépit des sollicitations et des menaces.

Pour ne pas laisser la réunion s'égarer en questions oiseuses, l'ordre du jour et les questions à examiner avaient été adressés à chaque supérieur[2].

La seconde question à l'ordre du jour, la plus importante assurément, était celle-ci : « L'Assemblée estime-t-elle que, dans les circonstances présentes, les congrégations religieuses d'hommes doivent demander l'autorisation du Gouvernement et lui présenter leurs statuts ? » Sur ce point, la discussion fut longue, cela devait être ; mais elle resta calme, courtoise, loyale ; l'avenir des congrégations dépendait de la décision prise. Cette décision fut unanime : on décida de ne pas demander l'autorisation et de ne pas présenter les statuts.

Les communautés non reconnues de femmes étaient également frappées par les décrets. Que devaient-elles faire ? Devaient-elles solliciter la reconnaissance ? Évidemment,

1. Ce rapport a été autographié.

2. Questions à examiner : 1° Compte rendu de ce qui a été fait jusqu'ici et exposé de la situation actuelle ; 2° Faut-il persévérer dans le refus unanime de solliciter l'autorisation ? 3° Impression générale en province, par rapport aux communautés de femmes, et réponse à faire aux questions adressées à leur sujet ; 4° S'il y a lieu d'approuver un projet de mémoire destiné à éclairer l'opinion, et d'y concourir ; 5° Souscription à ouvrir ; 6° Écueils à éviter ; 7° Maintien des moyens de communication entre les religieux jusqu'à la fin de la lutte. Leur perfectionnement.

l'Assemblée du 27 avril n'avait pas qualité pour trancher cette question. Cependant, un certain nombre d'évêques ayant demandé l'avis du comité des religieux, elle fut mise à l'ordre du jour et discutée, et l'avis général fut qu'il fallait conseiller aux religieuses de *persister dans l'abstention.*

« L'approbation, à supposer qu'elle fût accordée aux communautés qui l'auraient demandée, disait le P. Chocarne, provincial des Dominicains de Paris, serait : premièrement, *inefficace*, parce que ce qu'un ministre peut permettre, un autre peut le défendre, et ainsi cette approbation manquera de toute garantie de durée ; secondement, *dangereuse*, parce qu'elle diviserait les sœurs entre elles et les séparerait des religieux ; parce qu'elle les priverait du bénéfice du droit commun, pour les livrer à l'arbitraire administratif. »

Le P. Bousquet, supérieur général de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, compléta les pensées du P. Chocarne. « Les religieuses, dit-il en résumé, ne peuvent que perdre en demandant l'approbation. Les congrégations de femmes, en effet, sont divisées en deux catégories. Les unes existaient avant 1825 ; les autres sont postérieures à cette date. Les secondes ne peuvent, d'après les décrets, être approuvées que par une loi. Cette loi sera-t-elle votée ? Évidemment non, et alors les sœurs seront à la merci de l'administration. Les premières seront difficilement approuvées par un décret, et ce décret ne leur donnera encore aucune certitude pour l'avenir. Il y a, en dernier lieu, une considération qui doit peser sur nos décisions, c'est que jamais un décret ni une loi ne consacreront l'existenee des communautés qui n'ont pas un but d'utilité publique et pratique. Par conséquent, toutes les communautés contemplatives sont exclues de cette prétendue concession. Il y a donc danger à demander cette autorisation. Il y aurait encore plus grand danger à l'obtenir, parce que les biens ou l'avoir des communautés deviendraient, par le fait même, biens de mainmorte et seraient exposés, par suite, aux dangers qui menacent ces biens, dans le cas, fort probable, d'ailleurs, d'une suppression totale des communautés religieuses, même approuvées maintenant. »

Le compte rendu de la réunion relativement à la discussion sur les communautés de femmes se termine ainsi : « Après ces considérations, et quelques autres présentées par divers religieux, l'assemblée, avec une entière déférence pour l'initiative et la plénitude de juridiction de Nosseigneurs les évêques, est unanimement d'avis que les communautés de femmes ne doivent pas demander l'approbation gouvernementale. »

Toutefois, « si les congrégations ne doivent pas chercher à se faire reconnaître par le gouvernement, dit encore le compte rendu, elles doivent se faire connaître au public telles qu'elles sont, avec leurs statuts, leurs œuvres, leur genre de vie, leurs principales pratiques, le bien qu'elles ont produit dans l'Église et la société, et le bien qu'elles sont appelées à produire. »

Rien de plus vrai que cette réflexion : les ordres religieux ont tout intérêt à être connus, ils ne peuvent qu'y gagner, ils n'ont rien à cacher. C'est pourquoi les supérieurs pensèrent, à l'unanimité, que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat serait un mémoire dans le genre de ceux qui furent publiés, sous le gouvernement de Juillet, par les PP. Lacordaire et de Ravignan. Et, pour donner plus de force et plus d'ampleur à ce mémoire, on proposa et on décida de le faire suivre de notices très courtes sur chacune des congrégations visées par les décrets. Chaque institut serait chargé de la rédaction de sa propre notice. Quant au mémoire, il fut composé par le P. Monsabré, qui lui donna pour titre : *Mémoire pour la défense des congrégations religieuses.*

La défense des ordres religieux devait entraîner des frais considérables. Pour les couvrir, l'assemblée décida, avant de se séparer, la création d'un comité chargé de recueillir les fonds nécessaires. C'est à elle aussi qu'on dut en grande partie la formation d'une agence centrale de défense à Paris, et d'agences régionales, l'établissement auprès de chaque congrégation d'un conseil de jurisconsultes, enfin l'organisation de moyens sûrs de communication entre toutes les maisons religieuses.

Telles furent les principales résolutions de l'assemblée

du 27 avril. Mais la plus importante de toutes, assurément, fut l'union de toutes les congrégations sur le terrain de la résistance légale. Cette décision était en conformité parfaite avec la pensée du Saint-Siège, et, en outre, elle déjouait tous les projets habiles du gouvernement.

Le gouvernement avait tendu un double piège aux communautés. D'abord, pour se débarrasser plus facilement des Jésuites et sans créer de secousse grave dans le pays, il avait imaginé de séparer leur cause de celle des autres religieux; ceux-ci, blessés dans leur dignité, refusèrent de souscrire à cette séparation plus honteuse encore pour les uns qu'injurieuse pour les autres. Le cabinet, dans l'espoir de régenter les congrégations, suivant son bon plaisir, en mettant la main sur leurs biens, les avait ensuite invitées à déposer leurs statuts et à demander la reconnaissance. Le piège était grossier. Les congrégations le découvrirent et refusèrent de s'y laisser prendre. L'indépendance et le droit commun leur semblèrent préférables. Elles étaient en possession légitime de ces deux biens : elles résolurent de les garder, même au prix des plus redoutables sacrifices.

III

Les décisions du 27 avril ne surprirent pas les ministres. Ils n'en témoignèrent pas moins leur extrême mécontentement et essayèrent par tous les moyens de les faire échouer.

A quelques communautés religieuses enseignantes on promit officiellement d'arrêter les mesures de rigueur qui les menaçaient, si elles faisaient la moindre démarche ; à d'autres, notamment aux Eudistes, on offrit de donner l'autorisation purement et simplement, sans en référer aux Chambres ; à quelques-unes, on signifia à quels graves dommages les exposait la résistance, à quel point elles compromettaient leur vie religieuse et leurs établissements scolaires. Promesses et menaces, rien n'y fit ; les religieux et les religieuses vivaient dans le droit commun; ils refusèrent d'en sortir.

Le gouvernement changea alors de tactique. Des journaux

salariés annoncèrent, de temps en temps, que des congrégations non reconnues « avaient fait remettre une demande tendant à obtenir la reconnaissance dans les formes prescrites par les décrets ». C'était la formule consacrée. On ne citait aucun nom, et le public restait incrédule. D'autres journaux traitaient les religieux de révoltés, de factieux ; ils réclamaient contre eux la rigueur des lois, comme si ces lois existaient réellement ; ils accusaient les Jésuites de se soustraire à l'autorité de l'ordinaire, et tous les religieux d'afficher, vis-à-vis de leurs évêques, une indépendance qui menaçait de devenir dangereuse pour l'Église nationale.

Les ministres ne craignirent pas de descendre au rang de journalistes subalternes, en criant à l'insoumission et à la révolte des congrégations. Ils prièrent le nonce, Mgr Czacki, et les évêques de leur faire entendre raison, et M. de Freycinet, président du conseil des ministres, se défendit de vouloir les persécuter. A l'entendre, son seul désir était de les sauver ; il ne faisait d'exception que pour les Jésuites, ces grands meneurs de la révolte générale, cause de tout le mal ; si l'on consentait à seconder sa bonne volonté, il se chargeait de terminer la crise à brève échéance.

Pendant ce temps, des écrivains à gages, comme il s'en trouve sous tous les régimes, préparaient les esprits à l'expulsion des religieux et à la fermeture des couvents. Ils voulaient enlever aux persécutés l'auréole de victimes, et, comme aux jours de la Commune qui précédèrent l'exécution des otages, on lisait, dans les feuilles publiques déchaînées contre les congréganistes, les plus odieuses et les plus sottes calomnies, toutes les infamies, tous les mensonges. Les *Crimes de la calotte* et d'autres immondes publications se vendirent et se colportèrent partout sous l'œil paterne de la police et munis de l'estampille administrative.

IV

Pendant que le gouvernement travaillait en France à la désunion des congrégations religieuses, et autorisait contre elles le débordement le plus éhonté de calomnies et d'exhibitions malsaines, son représentant à Rome, M. Desprez,

s'efforçait d'amener le Saint-Père à sacrifier les Jésuites, et à séparer leur cause de celle des autres religieux. Nous possédons une lettre bien intéressante sur les agissements de cet ambassadeur. Elle émane d'un des membres les plus influents du corps diplomatique, accrédité près du Saint-Siège, et elle est adressée à un de nos ministres plénipotentiaires[1]; ce dernier a bien voulu nous en remettre une copie. Quand l'heure sera venue, nous la ferons connaître; mais, pour le moment, qu'il nous suffise d'en citer un passage.

Elle disait :

Voici la thèse que M. Desprez se plaît à développer au Saint-Père et au cardinal Nina, secrétaire d'État. Le gouvernement et le parti qui le soutient dans le pays et dans les Chambres ne sont pas ennemis de l'Église catholique... Les Jésuites seuls sont les auteurs de la crise que nous traversons... Nous n'avons pas l'intention de frapper les congrégations autres que les Jésuites. La Compagnie de Jésus seule est visée... Quant aux autres congrégations, nous saurons les protéger, pour peu qu'elles se conforment aux prescriptions de la loi.

Comme conséquence à sa thèse, M. Desprez demandait d'abord au Pape de faire signifier, par le général de la Compagnie de Jésus, aux Jésuites de France d'évacuer leurs maisons sans bruit. En retour, le ministre des Affaires étrangères, M. de Freycinet, promettait de laisser les autres religieux en paix, même de faire reconnaître les congrégations de femmes par le Conseil d'État, sans recourir aux Chambres, sans exiger aucune démarche de la part des religieuses. Cette demande, qui cachait un piège, échoua.

Battu sur ce point, M. Desprez demanda que le Pape intervînt auprès des autres généraux d'ordre, fixés à Rome, pour les décider à se séparer des Jésuites et à solliciter du gouvernement la reconnaissance. Le Pape refusa d'intervenir, les ordres religieux ayant le droit de s'unir pour défendre de concert leurs intérêts[2].

Cependant, l'ambassadeur était tenace et actif. N'ayant pu parvenir à ses fins, dans ses entretiens avec le Souverain

1. Nous dirons ailleurs le nom de ce ministre plénipotentiaire, qui a joué alors un rôle important dans la diplomatie.
2. Lettre inédite datée de Rome, mars 1880.

Pontife et le cardinal secrétaire d'État, il essaya de mettre dans ses intérêts quelques cardinaux influents. Il vit même le cardinal Franzelin, jésuite, auquel il exposa longuement les graves inconvénients de la résistance des congrégations. « Les Jésuites ont tout intérêt, lui dit-il en substance, à évacuer sans bruit leurs résidences et leurs collèges, à ne pas se laisser expulser par la force, de crainte d'irriter le gouvernement et de le porter à de graves extrémités. L'union des Jésuites et des autres religieux ne sauvera pas les premiers et sera fatale aux seconds. Si ceux-ci ne se solidarisent pas avec les membres de la Compagnie de Jésus, le gouvernement s'engage à les faire reconnaître par les Chambres; il les laissera en paix, et un grand bien en résultera pour l'Église de France. Au surplus, la résistance renversera le ministère actuel, auquel succédera un ministère radical, ce qui sera le comble du malheur[1]. »

M. Desprez concluait, en suppliant le cardinal d'agir sur l'esprit du général de la Compagnie, et, par lui, sur les Jésuites de l'Assistance de France.

Il s'adressait assez mal, le cardinal Franzelin étant, plus qu'aucun autre, partisan déclaré de la résistance. « Mon opinion, disait-il, est que le désastre est inévitable. Il s'agit seulement de tomber avec gloire et non avec ignominie. Pour tomber avec gloire, l'union est nécessaire[2]. »

M. Desprez put bientôt se convaincre que ses démarches n'aboutiraient à aucun succès. M. Gambetta vint à son aide. Il avait, à Rome, deux correspondants, prêtres français, qui le renseignaient fréquemment sur les sentiments et les intentions de la cour romaine, et sur les personnages les plus marquants de l'entourage pontifical. Leur nom est en toutes lettres dans les correspondances que nous avons sous les yeux. Par eux, le président de la Chambre tenta de créer chez les cardinaux qu'ils approchaient un courant d'opinion favorable aux instructions de l'ambassadeur français. Le 13 mai, un éminent religieux écrivait de Rome : « On essaie continuellement, et par toutes sortes de moyens et de per-

1. Lettre inédite datée de Rome, 2 mai.
2. *Ibid.*

sonnes, de circonvenir et de gagner certains cardinaux, sous prétexte d'éviter de plus grands maux. »

Ces tentatives n'arrivèrent pas à faire fléchir les membres du Sacré-Collège. A la presque unanimité, ils restèrent fermes et résolus, car ils comprenaient que l'avenir des congrégations en France dépendait surtout de leur union.

C'est sur cette même conviction que s'appuyait la politique de résistance de Léon XIII. » Je me suis tu, pour ne pas provoquer, disait-il au P. Stecanella, directeur de la *Civiltà*; néanmoins, j'ai écrit une note vigoureuse. Plus tard, quand tout sera publié, on sera étonné. » Il disait encore à l'ancien provincial des Jésuites de Paris, dans une audience privée : « On a essayé de séparer la Compagnie des autres ordres; on a fait des démarches dans ce sens, mais tout a échoué; le Saint-Siège a été très ferme, il faut se défendre énergiquement. » Il congédia le Père par ces paroles aussi rassurantes que significatives : *Alios vidi ventos aliasque procellas.*

Le 10 mai, le directeur de la *Civiltà* se rendait, comme d'habitude, au Vatican pour y recevoir les ordres du Souverain Pontife au sujet d'un article de la revue, quand il rencontra Mgr Cretoni, substitut de la secrétairerie d'État, qui lui dit, entre autres choses : « Le gouvernement français fait des démarches auprès du Saint-Siège pour que le Pape agisse sur les généraux des ordres religieux, et spécialement sur le général de la Compagnie, afin que les maisons des Jésuites en France se ferment sans bruit, promettant en retour de laisser les autres en paix... Le Pape a refusé d'intervenir... Il connaît la situation en France, et il est ferme dans la résolution de défendre la cause des congrégations religieuses[1]. »

Les décrets étaient promulgués depuis plus de cinq semaines, et les démarches du gouvernement français, à Rome, étaient restées infructueuses. L'union entre les religieux restait plus ferme que jamais.

Le ministre des Affaires étrangères se mit alors lui-même en frais, et tenta d'arriver, par une autre voie, à la capitulation des congrégations religieuses. La capitulation, telle

1. Lettre du P. Stecanella.

qu'il l'entendait, c'était, de la part des Jésuites, l'évacuation sans bruit de leurs maisons, et, de la part des autres congrégations, la soumission complète au second décret.

N'ayant pu obtenir du Vatican ni l'évacuation, ni la soumission, il s'adressa directement aux religieux par l'entremise d'un de ses amis, qui entretenait des relations assez suivies avec plusieurs ordres.

Celui-ci vit quelques membres du comité des religieux. Il parla avec émotion, avec éloquence même. Son thème était : L'union ne sauvera pas les Jésuites et perdra les autres congrégations.

L'affaire fut portée au Comité et discutée longuement. Finalement, tous les membres présents résolurent de ne pas déserter le terrain sur lequel ils s'étaient établis, après consultations, réflexions et discussions, le terrain de la résistance légale.

L'ami du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, ne se découragea pas. Il revint à la charge, il vit d'autres religieux influents, il se montra pressant, même menaçant. Rien n'y fit.

C'est ici que se place un épisode de la lutte, très curieux, qui ne fut guère connu que du Nonce, Mgr Czacki, et de ceux qui y jouèrent un rôle. Nous le raconterons dans un second article. Contentons-nous de dire aujourd'hui que le héros principal dans cet épisode fut un des membres les plus importants du Cabinet. Il voulait semer la division parmi les religieux; il échoua, malgré toutes ses protestations de bienveillance et ses avances intéressées.

V

Tandis que d'inutiles négociations étaient entamées à Rome, et en France, par M. de Freycinet, et qu'un projet de loi de M. Dufaure sur les associations était renvoyé aux calendes grecques, l'exécution du premier décret était arrivée à grands pas. Désormais, à l'horizon, aucune espérance de l'éviter, tous les essais de conciliation, soit par l'effacement volontaire des Jésuites, soit par la soumission des autres religieux, ayant piteusement échoué. A la fin de juin, les deux partis en présence gardaient leurs positions du com-

mencement d'avril : d'un côté les congrégations restaient unies dans la résistance légale et Rome approuvait cette attitude ferme et décidée ; de l'autre, le Gouvernement, qui avait multiplié inutilement ses intrigues, ses prières et ses menaces, pour briser cette union puissante, se préparait dans l'ombre à perpétrer le plus grand et le plus honteux des crimes contre les droits de la conscience, la liberté du domicile et la liberté individuelle.

L'heure des suprêmes injustices a sonné. Le 24 juin, le garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jules Cazot, adresse aux procureurs généraux une circulaire, dans laquelle il est dit :

Le moment approche où les décrets du 29 mars, concernant l'ordre des Jésuites et les congrégations non autorisées, doivent recevoir leur exécution. C'est le 29 de ce mois que l'ordre des Jésuites doit évacuer définitivement ses établissements, autres que ceux consacrés à l'enseignement, et M. le ministre de l'Intérieur vient d'adresser à MM. les Préfets des instructions détaillées, pour assurer la rapide et entière exécution des décrets sur ce point. Des arrêtés préfectoraux prescriront, dès le 30 juin, l'évacuation de ces établissements, par les soins de l'autorité publique. La force armée prêtera main-forte aux agents chargés de l'exécution, pour triompher des résistances qui pourraient se produire, pour maintenir l'ordre et pour arrêter les manifestations dont ces mesures pourraient être l'occasion ou le prétexte. MM. les Préfets, sans être tenus de procéder eux-mêmes à l'exécution, devront néanmoins se tenir prêts à se porter, en personne, sur les lieux, pour surveiller ou diriger l'application des mesures qu'ils auront prescrites. L'autorité judiciaire ne saurait être absente, ni demeurer inactive en cette circonstance. Pour être différente de l'autorité administrative, son action n'en sera pas moins nécessaire. Le procureur général devra se tenir prêt à surveiller, en personne, comme le préfet, l'exécution des arrêtés de dissolution, à l'effet de pourvoir avec lui au maintien de l'ordre, de faire constater les délits qui pourraient se produire, et d'assurer la répression.

Notons un signe du temps, qui montre bien à quel degré de cynisme et d'impudence étaient tombés les jacobins de la République, pris de haine antireligieuse : à l'époque même où le garde des sceaux adressait sa circulaire à ses subordonnés, les dernières barrières de la répression s'abaissaient devant les condamnés de la Commune. Par 312 voix contre 136, un vote de la Chambre amnistiait et rappelait en France

des criminels, condamnés sous l'inculpation d'assassinat, d'incendie, de vol et de pillage ; des misérables qui avaient massacré les généraux Lecomte et Clément Thomas, et fusillé les otages à la rue Haxo, à la Roquette, au boulevard d'Italie et dans les prisons de Paris. N'y avait-il pas quelque chose d'odieux, de souverainement indécent dans le rapprochement de ces deux mesures : d'un côté, le rappel des pires ennemis de l'ordre et de la société ; de l'autre, l'expulsion de prêtres, innocents et inoffensifs, dont le dévouement patriotique s'était révélé avec un si bel éclat en 1870 et en 1871, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux ?

Pendant que les ministres de l'Intérieur et de la Justice communiquaient à leurs fonctionnaires respectifs les instructions relatives à l'exécution illégale, *manu militari*, des décrets du 29 mars, le comité des jurisconsultes envoyait aussi à tous les supérieurs des établissements congréganistes une direction juridique sur le mode de résistance à opposer à l'ordre de dispersion et à la force publique. Cette direction très précise et très détaillée ne laissait rien à l'imprévu ; elle prévoyait tous les cas susceptibles de se produire avant, pendant et après l'exécution, et, à chaque cas, elle donnait sa solution. Elle indiquait également les conditions et les formes à employer pour saisir la justice après l'expulsion violente des religieux de leur domicile. L'attaque devant être dirigée partout de la même manière, il importait que la défense fût uniforme, l'unité d'action devant constituer une force de plus et faire ressortir davantage la puissance du droit. Le comité recommandait surtout d'éviter dans la résistance, dont le caractère devait rester exclusivement passif, tout ce qui serait de nature à provoquer des troubles dans la rue et à fournir au Gouvernement, soit dans la répression, soit devant les tribunaux, un prétexte d'ordre public. La résistance effective à l'emploi de la force était interdite, elle devait se montrer irréprochable dans la forme ; mais cette attitude n'excluait ni la fermeté, ni la résolution, ni les protestations contre l'atteinte à la liberté individuelle et la violation du domicile, ni la déclaration aux agents de l'autorité qu'on ne céderait qu'à la force.

M. L. Andrieux, alors préfet de police, raconte au premier volume de ses *Souvenirs* la pénible impression que lui causa à l'avance le triste rôle qu'il allait jouer à Paris dans l'expulsion des religieux. Je ne puis ici que renvoyer les lecteurs aux pages vraiment suggestives de ce récit, qui souleva tant de colères à son apparition dans le journal *la Ligue*.

A Paris, l'expulsion devait se borner, le 30 juin, aux seuls prêtres de la Compagnie de Jésus, qui habitaient la résidence dite de Saint-Germain, 35, rue de Sèvres. La veille au soir, à neuf heures, le préfet de police avait fait apposer les scellés sur les portes de la chapelle, conformément aux ordres du ministre de l'Intérieur. Le commissaire de police, M. Clément, malgré les observations qui lui furent faites, poussa l'inconvenance jusqu'à ne pas laisser retirer le Saint Sacrement. Cet acte sacrilège fut jugé sévèrement, même par les indifférents.

Le crochetage de la maison commença de grand matin. On avait espéré, par cette précaution, mais inutilement, diminuer l'importance de la manifestation qui s'annonçait en faveur des religieux expulsés.

A cinq heures, les rossignols fonctionnent, des coups de maillet retentissent, la porte cède, et deux commissaires, suivis de leurs agents, se précipitent dans l'intérieur du couvent, après avoir ordonné de faire évacuer la cour d'entrée par tous les témoins de cette scène hideuse, même les journalistes.

L'opération terminée, les Pères sortirent un à un, au bras d'un député ou d'un sénateur.

Vêtu avec la dernière élégance, et ganté de gris perle, M. Andrieux avait l'air d'assister à une représentation des Variétés; mais, au fond, il était attristé, humilié :

Il fallait pousser à la rue, écrit-il, des prêtres sans défense. Leur attitude de prière, leurs physionomies méditatives et résignées, et jusqu'à la bénédiction donnée en sortant aux fidèles agenouillés, contrastaient péniblement avec l'emploi de la force publique. Il n'était pas nécessaire d'avoir la foi catholique pour éprouver l'impression que je décris; et quelles que fussent leurs croyances particulières, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix.

Le lendemain de cette triste scène, la Providence ménageait aux expulsés un spectacle reposant, et aux fidèles une démonstration religieuse vraiment consolante. Les scellés furent levés provisoirement, et les hosties consacrées furent retirées du tabernacle. Mgr Richard, coadjuteur de l'archevêque de Paris, accompagné de dix mille personnes, se rendit de la résidence à l'église Saint-Sulpice, où un salut d'expiation fut donné. Le Préfet de police ne put s'empêcher de témoigner son étonnement devant cette manifestation grandiose.

L'expulsion violente des Jésuites modifia-t-elle l'attitude décidée des autres congrégations ? C'est ce que nous verrons dans l'article suivant.

Camille DE ROCHEMONTEIX.

(*A suivre.*)

LE DÉVELOPPEMENT
DES
IDÉES MORALES CHEZ PLATON

(Deuxième article [1])

III

Jusqu'ici les idées morales ont poursuivi leur progrès sans qu'aucun élément étranger soit venu en arrêter la marche ou en modifier le sens; elles se sont développées et élevées à mesure que la vie morale de l'âme qui les concevait se faisait plus féconde et plus haute. Si l'on se rappelle ce qu'était au point de départ l'éthique platonicienne, honnête, mais d'une honnêteté un peu vulgaire et intéressée, on ne pourra qu'admirer l'impulsion puissante qui l'a soulevée jusqu'à un spiritualisme si pur. Malheureusement, si les aspirations morales avaient suffi à porter si haut le platonisme, elles ne pouvaient suffire à l'y maintenir; il eût fallu pour cela une métaphysique qui donnât au système une cohésion puissante et durable. Faute de cet appui, les aspirations morales elles-mêmes allaient fléchir et s'altérer profondément; désormais ce ne seront plus elles qui dirigeront l'évolution platonicienne; elles devront se renfermer dans les limites étroites d'une métaphysique appauvrie, jusqu'à ce qu'enfin elles trouvent dans le sentiment religieux une expression plus libre et plus large.

Dans les dialogues les plus brillants de la maturité, on sent déjà que les théories sont incertaines et flottantes. M. Campbell a signalé dans la *République* des traces de ces fluctuations : sur les rapports des idées aux choses il y relève trois théories différentes [2]; dans le cinquième livre, une

1. Voir *Études* du 5 janvier 1902.
2. *Plato's Republic*, t. II, p. 35. M. Huit, traitant cette même question du rapport des idées aux choses, fait la même constatation : « Un seul et même ouvrage, la *République*, reflète à travers ses dix livres plus d'une ébauche de solution. » (*La Vie et les œuvres de Platon*, t. II, p. 156.)

théorie logique : l'idée et l'individu sont entre eux dans le rapport du tout à la partie; au dixième livre, de même qu'au début du septième et à la fin du neuvième, une théorie cosmologique : l'idée est le modèle parfait; le réel, la copie imparfaite; vers le milieu du septième livre, une théorie psychologique : entre les idées supérieures et les inférieures il ne semble pas y avoir d'autre différence qu'entre des concepts plus ou moins universels. Il conclut qu'en réalité Platon ne distingue pas alors ces trois théories : « Le moment vint cependant, ajoute-t-il, où il sentit vivement le besoin de résoudre ces difficultés métaphysiques, et d'autres encore. On reconnaît généralement que le *Parménide* reflète cette crise intellectuelle. Platon ne pouvait plus se satisfaire lui-même en faisant d'une métaphysique vague le fondement imaginaire d'une moralité empirique. »

Je n'entreprendrai pas ici d'étudier en détail cette crise de la métaphysique platonicienne; nulle analyse n'est plus délicate et n'a soulevé plus de controverses; je me contenterai d'indiquer le terme de cette transformation, afin d'en fixer plus aisément les conséquences morales.

La thèse caractéristique des dialogues étudiés précédemment était celle de l'objectivité des idées. Dans le *Parménide*, on sent, aux objections vigoureusement poussées et laissées sans solution, que Platon prétend soumettre cette théorie à une critique impitoyable, et qu'il veut, sinon abandonner ses positions, du moins les rectifier. Dans le *Sophiste*, il attaque vivement une doctrine qui n'était peut-être qu'une interprétation malheureuse de son propre système, et d'après laquelle les idées, sans relation avec le monde réel, étaient reléguées dans une immobilité stérile. Dans les dialogues suivants on ne voit pas reparaître une seule fois la théorie des idées subsistantes : d'après le *Philèbe*, les idées sont encore l'objet immuable de la science; le *Timée* nous les présente comme les pensées du démiurge et le modèle de son œuvre; dans les douze livres des *Lois* il n'en est pas fait une seule fois mention; dans aucun de ces dialogues, nous ne les voyons subsistant en dehors de l'intelligence comme dans le *Phèdre* et dans le *Banquet*.

Cette nouvelle métaphysique a en morale un contre-coup immédiat : l'intuition des idées n'est plus le but de la vie ; par suite, il ne sera plus question de tout ce long entraînement qui y préparait l'âme, de la séparation du corps, de la mort des sens, etc.[1] ; on ne parlera pas non plus d'assimilation à un terme idéal entrevu et poursuivi ; les *Lois* diront encore que Dieu est la mesure de tout, mais cette expression n'aura plus qu'une valeur métaphorique, et la thèse métaphysique ici traduite sera la fidélité à suivre la nature.

Cette apologie de la nature se rencontre pour la première fois dans le *Politique* ; Platon y donne (271 D *sqq.*) du règne de Cronos une description qui contraste étrangement avec les mythes du *Phèdre* ; dans ce premier état de choses qu'il rêve, point de contemplation des essences, mais, comme chez le bon Hésiode, un sol produisant tout sans culture, un ciel toujours tempéré, des animaux familiers et dociles, et, dans les prés, les hommes nus couchés dans l'herbe haute et drue.

Désormais cette tendance naturaliste s'accentuera de plus en plus ; le vocabulaire lui-même la trahit : M. Benn, dans un article curieux[2], a étudié l'*Idée de la nature chez Platon* ; il s'est attaché particulièrement à y relever certaines expressions caractéristiques ; il a remarqué que le terme φύσις, absent de presque tous les dialogues socratiques, devient dans la suite de plus en plus fréquent ; les expressions παρὰ φύσιν, κατὰ φύσιν, qui plus tard, chez les Stoïciens, seront d'un usage constant, sont fort rares à l'époque de Platon : M. Benn en a trouvé un exemple chez Xénophon et un chez Isocrate ; chez Platon elles apparaissent dans les derniers dialogues avec une fréquence croissante : le *Gorgias* et la *République* (livres IV et V) en offrent déjà plusieurs exemples, mais presque tous dans

1. The proud claim to ἀπαθανισμός, the life which is a meditation of death, and even the formation of the inward man after the pattern in the heavens, are no longer the leading notes of the new strain. » (L. Campbell, *Transactions of the Oxford philological society*, 1889, 14 juin, p. 41). Dans le *Sophiste* (230 D) il est encore question de la κάθαρσις, mais ce n'est plus que l'action de la philosophie délivrant l'âme des opinions fausses.

2. *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, IX (1896), p. 24-49.

des passages parallèles et avec une signification unique[1]; dans le *Philèbe*, au contraire, on en trouve déjà cinq emplois différents; dans le *Timée*, neuf; dans les *Lois*, une trentaine.

Ces remarques nous font déjà pressentir ce qu'une analyse plus détaillée va nous permettre de constater.

Le *Philèbe* est tout entier consacré à la question du bonheur, question fondamentale pour toute la morale antique. Platon avait déjà plusieurs fois débattu cette question, dans le *Gorgias* surtout et dans la *République*; il se demandait alors si c'était la justice ou l'injustice qui nous assurait le bonheur. Dans le *Philèbe*, la thèse est établie différemment. On ne cherche plus ce qui mène au bonheur, mais ce qui constitue formellement le bonheur. A cette question le *Phèdre* et le *Banquet* répondaient en plaçant le bonheur dans la contemplation; qui arrivait là ne pouvait souhaiter rien autre chose, mais rejetait tout le reste avec un dédain transcendant. Le *Philèbe* donne au problème une tout autre solution: le bonheur est constitué premièrement et principalement par la science, mais aussi par le plaisir; c'est là dans l'éthique platonicienne un changement profond. Pour M. Horn, c'est une décadence invraisemblable; malgré l'autorité d'Aristote, le *Philèbe*, prétend-il, doit être dépouillé d'une origine dont il est indigne[2]. Nous retrouvons ici un raisonnement dont on a usé et abusé dans la question platonicienne, comme dans tant d'autres: Platon n'a pas pu modifier ses théories, donc tout qui s'écarte d'un enseignement certainement platonicien est apocryphe[3]. M. Hoffmann est mieux inspiré; il ne voit dans ces nouvelles tendances du *Philèbe* qu'une preuve de sa date postérieure[4].

1. Il s'agit presque toujours de la revendication du droit du plus fort faite par les sophistes au nom de la nature.

2. *Platonstudien* (Wien, 1893), p. 359 *sqq.*, et surtout p. 395; — *Arch. f. Gesch. d. Philos.*, IX (1896), p. 271-297.

3. C'est ainsi, par exemple, que raisonne M. Huit pour rejeter l'authenticité du *Parménide* (*la Vie et l'œuvre de Platon*, II, p. 262, 263).

4. Es kann kein Zweifel sein: der *Philebus* inaugurit jene letzte, realistische Phase des Platonischen Denkens, wie sie in den *Gesetzen* gipfelt und abschliesst. Der Dialog ist nach der *Republik* und dem *Timäus* unmittelbar vor den *Gesetzen* entstanden (*l. l.*, p. 242). (Cf. Groppali, *la Dottrina del*

Cette conclusion s'impose; que le *Philèbe* marque une décadence du platonisme, comme le veut M. Hoffmann, ou un progrès, comme pense M. Lutoslawski, cela importe peu, et chacun en peut juger à son gré ; ce qui est indéniable, c'est qu'il révèle une transformation profonde. La théorie des idées n'est pas repoussée; Platon décrit même (15 D *sqq.*), avec une sympathie un peu dédaigneuse, il est vrai, l'intérêt passionné qu'y portent les jeunes gens; il affirme que l'objet de la science doit être l' « être existant vraiment et éternellement immuable[1] »; mais cet être n'est plus conçu comme subsistant hors de nous; ce n'est plus, par conséquent, vers ce terme objectif que s'orientera toute la vie; la règle du bonheur doit être prise de notre activité subjective; ce qui fera désormais le prix de l'action, ce ne sera plus son rapport à une fin absolue et suprême, ce sera sa valeur intrinsèque, sa pureté, sa vérité, sa beauté.

Le plaisir sensuel est condamné, mais non pas, comme autrefois, parce qu'il nous courbe vers la terre. Ces tendances morales, si puissantes, mais si peu précises, ne sont plus maintenant des arguments pour Platon; c'est ailleurs qu'il cherche ses preuves, dans des analyses métaphysiques plus sèches, mais plus pénétrantes; il distingue tout d'abord tous les êtres en quatre classes : l'indéfini (τὸ ἄπειρον), la limite (τὸ πέρας), le mixte, qui résulte du mélange des deux autres, et la cause du mélange. De ces quatre catégories, la catégorie infime est celle de l'indéfini ou de l'indéterminé[2]; or, le plaisir sensuel rentre nécessairement dans cette catégorie (27 E, 52 C), puisqu'il ne porte pas en lui-même sa mesure, mais est indéfiniment susceptible de plus ou de moins; ce n'est donc pas lui qui, dans le mélange nécessaire au bonheur, aura le rôle principal.

De plus (53 C), le plaisir est nécessairement une production (γένεσις), non un être (οὐσία); mais toute production est

piacere in Platone ed Aristotele. Memori del R. Istituto Lombardo di scienze e lettere, vol. XXI, fasc. II, p. 130.)

1. *Phil.* (58 A) : τὸ ὂν καὶ τὸ ὄντως καὶ τὸ κατὰ ταὐτὸν ἀεὶ πεφυκός.
2. Sur l'ἄπειρον dans le *Philèbe*, cf. Bury, *the Philebus of Plato*, p. 189.

pour l'être; donc le plaisir n'est pas une fin, mais un moyen pour quelque autre chose.

Il faut remarquer enfin (53 A *sqq.*) que ce qui fait le prix d'une chose, ce n'est pas sa masse, c'est sa pureté; ainsi la blancheur la plus vraie et la plus belle, c'est la plus blanche et non pas la plus étendue; il en va de même du plaisir: un plaisir pur, même s'il est peu intense, sera plus précieux qu'un plaisir mêlé; or, le plaisir sensuel est mêlé de peine (Cf. 46 A); il n'est donc pas le vrai plaisir, ni, à plus forte raison, le vrai bonheur.

On voit, par ces développements, à quel point la méthode platonicienne s'est profondément modifiée; les conclusions elles-mêmes n'ont pas subi une transformation moins caractéristique. On se rappelle le dédain du *Théétète* pour toute science qui n'est pas celle des idées : « Lorsque le philosophe est forcé de parler devant les tribunaux ou ailleurs des choses qui sont à ses pieds et sous ses yeux, il prête à rire... à toute la foule, son inexpérience le faisant tomber dans toutes sortes de perplexités, et son embarras paraît si étrange, qu'il le fait passer pour un imbécile[1]. » Le *Philèbe* n'a plus ce dédain transcendant[2] :

Le philosophe aura-t-il une science suffisante si, connaissant la définition du cercle idéal et de la sphère idéale, il ignore d'ailleurs ce que c'est que la sphère réelle et les cercles réels, et que, pour la construction d'un édifice ou de tout autre ouvrage, il ne se serve que de règles et de cercles parfaits ? — Notre science serait ridicule, Socrate, si elle se bornait à ces connaissances parfaites. — Comment dis-tu ? Faut-il donc admettre dans notre mélange l'art d'employer la règle fausse et le cercle vulgaire, art qui n'est ni solide ni pur ? — Il le faut bien, si l'on veut que nous retrouvions chaque jour le chemin pour retourner chez nous[3].

La musique est admise aussi comme nécessaire au bonheur, car sans elle la vie serait intolérable; tous les plaisirs

1. *Théét.* (174 C.)
2. Il faut remarquer toutefois que, si Platon est contraint de reconnaître que les sciences appliquées sont nécessaires à la vie pratique, il les méprise encore quand il les compare aux sciences spéculatives (55 E).
3. *Phil.* (62 A).

esthétiques y sont requis ainsi que les joies intellectuelles[1], et les conditions du bonheur sont enfin ainsi déterminées (66 A) : En première ligne l'intelligence et la pensée, puis les sciences et les arts, puis enfin les plaisirs des sciences et les plaisirs esthétiques[2].

La théorie du bonheur est donc toute autre que précédemment : Platon a perdu de vue les rêves ambitieux du *Théétète*; désormais, il regarde les nécessités présentes de la vie avec plus de sang-froid et d'attention, et il mesure sur elles son nouvel idéal. Il n'est pas moins frappant de remarquer la transformation subie par la notion du bien : elle consiste maintenant avant tout dans la mesure. Cette théorie apparaît déjà dans le *Politique* (283 D), elle est plus nettement accentuée dans le *Philèbe ;* voici la conclusion même du dialogue : « Le premier bien est la mesure, le juste milieu, l'à-propos, et toutes les autres qualités semblables qu'on doit regarder comme les attributs de la nature éternelle... Le second bien est le proportionné, le beau, le parfait, le suffisant, et tout ce qui est de ce genre[3]. » Cette identification du bien et de la mesure, qui s'affirme ici pour la première fois, va exercer pendant longtemps sur la morale grecque une influence prépondérante, dans le *Timée* d'abord et les *Lois*, puis chez Aristote, dans l'*Éthique à Nicomaque*[4].

« Tout ce qui est bon est beau, et rien n'est beau sans la

1. M. Apelt remarque avec raison que c'est ici la première fois que nous trouvons chez les Grecs le plaisir désintéressé du beau et des sciences classé parmi les plaisirs et étudié comme tel. (*Arch. f. Gesch. d. Philos.*, IX (1896), p. 22.)

2. Dans l'interprétation de cette table des biens, je suis l'explication donnée par M. Bury (*the Philebus*, p. 209; cf. p. 178) : « The first two grades — as the text itself shows if rightly interpreted — contain mention not of constituent factors, but of conditions or formal clauses; the elements themselves being first brought in with the third group, νοῦς καὶ φρόνησις, which is thus the first in order of merit or value, as the tenor of the whole argument from first to last shows. »

3. *Phil.* (66 A). Sur la valeur de ces différents termes, voir Bury (*l. l.*, p. 175-178). Si l'on rapproche, après M. Apelt (*Arch. f. Gesch. d. Philos.*, IX (1896), p. 20), cette conclusion du *Philèbe* du passage du *Politique* indiqué plus haut, ont est amené à voir dans ces deux éléments formels du bien la double mesure des choses : dans le premier, la mesure absolue, celle des idées; dans le second, la mesure relative et mathématique.

4. Cf. Lutoslawski, *l. l.*, p. 451.

mesure. » (*Tim.*, 87 C.) Ce principe est appliqué principalement dans le *Timée* aux rapports du corps et de l'âme ; nous ne sommes plus au temps où le corps était considéré comme le tombeau de l'âme, comme la prison, que l'âme traînait « comme une huître, son écaille » ; le corps est maintenant quelque chose de nous, et, entre l'âme et lui, doit régner une proportion harmonieuse :

Si une âme forte et grande est supportée par un corps faible et débile,... l'animal entier n'est pas beau... Lorsqu'une âme plus forte que le corps s'irrite, elle agite tout l'intérieur et le remplit de maladies ; lorsqu'elle se porte avec élan à certaines études et à certaines recherches, elle le consume ; lorsqu'elle se livre à l'enseignement et aux luttes de la parole, soit en public, soit en particulier, parmi ces débats et ces rivalités elle l'échauffe et le dissout. Il n'y a qu'un remède à ces maux, c'est de ne pas exercer le corps sans l'âme ni l'âme sans le corps, afin que, se défendant l'un contre l'autre, ils se conservent en équilibre et en santé [1].

C'est là sans doute un idéal bien grec, mais bien éloigné de l'ascétisme du *Phédon* [2].

Les *Lois* sont pleines de ce μηδὲν ἄγαν, elles y reviennent sans cesse et à tout propos : la forme idéale du gouvernement devra tenir le milieu entre la monarchie et la démocratie (756 E); dans les qualités du corps et les biens de fortune, c'est la mesure qui doit être cherchée avant tout :

Ce n'est ni la beauté, ni la force, ni la vitesse, ni une taille avantageuse, ni même, quoi qu'en pensent beaucoup de gens, la santé, qui fait le mérite du corps, non plus assurément que toutes les qualités contraires. Un juste milieu entre ces qualités opposées inspire bien plus de modération et est bien plus sûr ; car les premières rendent l'âme vaine et présomptueuse, et les secondes la rendent basse et servile. On doit porter le même jugement sur la possession de l'argent et des biens de fortune. Ils ne sont estimables que dans la même mesure [3].

Même règle encore dans l'emploi du plaisir :

Mon avis est que, pour bien vivre, il ne faut point courir après le plaisir, ni mettre tous ses soins à éviter la douleur, mais rechercher un certain milieu, un état paisible, comme je le disais tout à l'heure [4].

1. *Timée* (87 D *sqq*).
2. Cf. Campbell, *Republic*, II, p. 65.
3. *Ibid.* (728 D). — 4. *Ibid.* (792 D).

Et Clinias reprend :

Je t'accorde moi aussi que tout homme doit fuir une condition de vie où le plaisir et la douleur seraient sans mélange, et se frayer un chemin également éloigné de ces deux extrémités. Ainsi je conviens que tu as bien dit[1].

L'éducation tout entière doit tendre à nous faire trouver ce juste milieu dans l'emploi du plaisir (634 A); car, comme Platon le dit un peu plus bas (636 D), « le plaisir et la douleur sont deux sources ouvertes par la nature et qui coulent sans cesse. Tout homme, tout animal qui va y puiser dans l'endroit, dans le temps et dans la mesure convenables est heureux; quiconque, au contraire, y puise sans discernement est malheureux ».

En lisant tout cela, on ne peut s'empêcher de penser à l'*Éthique à Nicomaque*. Les théories développées là par Aristote sont fort éloignées, nous l'avons vu, des thèses de la *République* et du *Phèdre;* elles sont beaucoup plus voisines de celles des *Lois*[2]; après avoir signalé les divergences, il sera utile de souligner les points de contact. Ils sont nombreux et saillants; c'est d'abord cette théorie du juste milieu, si capitale dans les *Lois*, et qui dans l'*Éthique à Nicomaque* est développée à satiété[3]; c'est encore la part très large faite au plaisir dans la vie morale : « Le plaisir, dit Aristote, est pour nous un compagnon d'enfance » et nous agissons toujours par plaisir (II, 3, 8); aussi l'objet premier de la vertu est le

1. *Ibid.* (793 A).

2. Teichmüller, dans les *Literarische Fehden* (I, p.143-232. Breslau, 1881), a soutenu que les *Lois*, du moins les livres IX-XII, étaient postérieures à l'*Éthique à Nicomaque*, et que Platon y répondait à plusieurs des critiques qu'Aristote avaient faites de son système; cette thèse a été défendue de nouveau par M. E. Pfleiderer (*Sokrates und Plato*, p. 867-911. Tübingen, 1896); M. Siebeck veut voir de même dans le *Parménide*, le *Philèbe*, le *Sophiste*, des répliques de Platon à Aristote (*Platon als Kritiker Aristotelischer Ansichten; Zeitschrift f. Philos. u. phil. Kritik*, t. 107 (1896), p. 1-28, 161-176; t. 108 (1896), p. 1-18). Cette dernière hypothèse manque de vraisemblance; la première elle-même n'en a guère (cf. Ritter, *Platos Gesetze*, II, p. v *sqq.* Leipzig, 1896); quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette question, il reste indéniable que l'eudémonisme de Platon se rapproche étrangement dans cette dernière période de celui d'Aristote.

3. *Éth. Nic.*, II, 6, 4-fin; II, 7; II, 8; II, 9; III, 10. 1; IV, 1, 1; IV, 5, 1; IV, 6, 3; IV, 8, 3; V, 4, 7.

bon usage du plaisir et de la douleur (*Ibid.*, 6). Platon dit de même : « La première impression de l'enfant, c'est le plaisir et la douleur, et c'est par là que naissent dans les âmes la vertu et le vice. » (653 A.) C'est donc par le plaisir que doit se faire l'éducation[1]; c'est dans l'usage du plaisir que consiste toute la vertu (636 D); l'homme recherche nécessairement le plaisir et le plus grand plaisir (733 B, 663 B); « ce qu'il y a de plus naturel à l'homme, c'est le plaisir, la douleur, le désir; de tout cela toute race mortelle dépend étrangement; elle y est comme suspendue par les passions les plus puissantes ». (732 E.)

Nul philosophe n'a jamais exprimé avec plus de force ce rôle du plaisir dans la vie, et c'est avec raison que M. Benn rapproche ici Bentham de Platon : « La nature, c'est le principe premier de Bentham, a placé l'humanité sous la conduite de deux souverains maîtres, la peine et le plaisir. Il n'appartient qu'à eux de fixer ce que nous devons faire, aussi bien que de déterminer ce que nous ferons. D'un côté, la règle du bien et du mal; de l'autre, la chaîne des causes et des effets sont attachées à leur trône[2]. »

Il ne faut pas croire cependant que Platon, à la fin de sa carrière, soit revenu à l'hédonisme du *Protagoras* ; il professe au contraire plus nettement que jamais que les plaisirs et les biens de fortune sont des biens équivoques, bons pour le juste, mauvais pour l'injuste :

> La santé, la richesse, une autorité perpétuelle, j'ajoute encore une vigueur extraordinaire, du courage, et avec tout cela l'immortalité et l'exemption de ce qu'on appelle des maux, loin de contribuer au bonheur de la vie, rendraient au contraire un homme souverainement malheureux, s'il portait dans son âme l'injustice et le désordre. C'est une chose qui me paraît aussi évidemment nécessaire qu'il m'est évident que la Crète est une île[3].

1. (659 D, 819 B.) M. Benn (*l. l.*, p. 47) compare avec raison cette théorie de l'éducation à celle de Rousseau; chez les deux philosophes les thèses naturalistes aboutissent aux mêmes conclusions.

2. Nature has placed mankind under the governance of two sovereign masters, *pain* and *pleasure*. It is for them alone to point out what we ought to do, to as well as determine what we shall do. On the one hand the standard of right and wrong, on the other the chain of causes and effects, are fastened to their throne. (*Principles of Morals and Legislation*, chap. I, ed. Bowring, I, p. 1.)

3. *Lois* (661 D).

Si l'on demande à quoi l'on peut reconnaître les vrais plaisirs et les vrais biens, la réponse de Platon est simple; c'est celle-là même qu'Aristote a tant de fois donnée après lui[1]. Il faut s'en rapporter là-dessus au jugement du juste; c'est lui qui doit servir aux autres de mesure et de règle (663 C).

Il est évident toutefois que ce n'est là qu'une mesure secondaire, et qu'il faut recourir à une règle suprême pour discerner le juste lui-même. Cette règle, c'est Dieu, que Platon oppose comme mesure des choses à l'homme, mesure de tout pour Protagoras[2].

Ici encore il ne faut pas prendre le change et voir un retour à la théorie des idées. Dans le *Théétète*, Dieu apparaissait comme le modèle souverain et bienheureux auquel l'homme devait se conformer peu à peu par la contemplation et l'élan de l'âme vers lui ; dans les *Lois*, rien de tel : Dieu mesure des choses, c'est la nature elle-même ; Platon l'indique assez au début de ce passage, dont il souligne le caractère mythique : « Dieu, *comme le rapporte une antique légende*, tient le commencement, la fin et le milieu de tous les êtres; il les achève *selon la droite nature* et les entoure, et Diké le suit toujours, vengeresse des déserteurs de la loi divine[3]. » Ailleurs (612 A), louant les poèmes d'Homère, il les trouve selon Dieu et selon la nature, κατὰ θεὸν καὶ κατὰ φύσιν; le plus souvent Dieu est omis et la nature est reconnue comme règle souveraine du bien et du mal : dans la *République* (IX, 571 B), les désirs mauvais étaient dits *contre la loi*, παράνομοι; désormais Platon dit toujours *contre nature*, παρὰ φύσιν; ainsi, quand il condamne le vice (636 C), il le flétrit comme « contre nature »; plus bas, il y revient encore et le condamne « en se conformant à la nature », ἀκολουθῶν τῇ φύσει (836 C); c'est l'expression même des Stoïciens[4]. Ailleurs, discutant la moralité du plaisir, il se de-

1. *Éth. Nic.*, III, 4, 5; X, 5, 10.

2. Ὁ δὴ θεὸς ἡμῖν πάντων χρημάτων μέτρον ἂν εἴη μάλιστα καὶ πολὺ μᾶλλον, ἤ πού τις, ὥς φασιν, ἄνθρωπος. (*Lois*, 716 C).

3. *Lois* (715 E).

4. Cette matière, assez longuement développée au huitième livre, est envisagée exclusivement du point de vue de la nature (v. g. 839 A, 841 D). (Cf. Benn, *l. l.*, p. 39.)

mande seulement si l'appétit que nous en avons est κατὰ φύσιν ou παρὰ φύσιν (733 A); il prouve de même que l'obéissance aux lois doit être spontanée (690 C), que le régime idéal est le gouvernement d'un tyran (710 C), que le sommeil ne doit pas être trop prolongé (808 B), que certaines danses sont bonnes et d'autres non (815 B, 816 B), etc. Principes fondamentaux ou applications de détail, tout est ramené à cette règle universelle; et quand, au onzième livre, le législateur exhorte les jeunes gens, ce qu'il leur recommande avant tout, c'est de suivre la nature (923 B).

Cette tendance naturaliste le pousse même à chercher ses exemples ou ses modèles chez les animaux; ainsi il s'autorise d'eux à plusieurs reprises (836 C, 840 D) pour condamner le vice contre nature; ailleurs (672 C), pour expliquer l'origine de la danse, il décrit les sauts et les bonds des jeunes animaux. Plus souvent encore il réagit contre les usages ou les abus introduits par la civilisation; il célèbre l'orphisme d'autrefois[1] et le régime végétarien (782 C); il réprouve l'emploi des chaussures comme contraire à la nature (942 E); il réclame par contre au nom de la nature qu'on exerce également les deux mains : la nature nous a faits ambidextres et l'éducation nous rend manchots (794 D-795 D). Il souhaite même, mais comme un idéal irréalisable aux hommes, le communisme absolu où, d'après lui, tend la nature, et, ce qu'il entend par là, ce n'est plus seulement, comme dans la *République*, la communauté des femmes et des enfants, c'est l'usage commun des membres eux-mêmes, « des yeux, des oreilles, des mains; que tous croient voir, entendre, agir en commun, louent et blâment les mêmes choses, se réjouissent et s'affligent des mêmes choses ». (739 C.)

Ce qui est encore plus caractéristique de ces tendances naturalistes, c'est la préférence donnée pour le gouvernement à un homme doué de qualités naturelles et innées plutôt qu'à un philosophe; dans la *République*[2], Platon avait proclamé à plusieurs reprises que la philosophie était nécessaire au chef de l'État; dans les *Lois* il s'exprime autrement :

1. Cf. Campbell, *Plato's Republic*, II, p. 65.
2. *Rep.* (473 D, 499 B *sqq.*).

Donnez-moi un état gouverné par un tyran; que ce tyran soit jeune, qu'il ait de la mémoire, de la pénétration, du courage et des sentiments naturellement élevés ; et, afin que toutes ces qualités puissent être utiles au dessein que je me propose, qu'il possède en outre cette autre qualité qui, comme nous l'avons dit plus haut, doit accompagner toutes les parties de la vertu... je veux dire la tempérance, non celle qu'on appelle la sagesse, mais la tempérance vulgaire, celle qui se montre d'abord dans certains enfants et certains animaux, qui semble née avec eux et les rend modérés dans l'usage des plaisirs, tandis que d'autres s'y livrent sans mesure, cette tempérance enfin, dont nous avons dit que, séparée des autres biens, elle n'était d'aucun prix [1].

On voit assez par tout cela à quel point la morale platonicienne a subi le contre-coup des transformations survenues dans la métaphysique. Plus rien de l'exemplarisme et de la finalité qui dominaient dans la *République* et dans le *Théétète*. Les idées, modèles suprêmes et fins dernières, ont disparu de l'horizon platonicien ; on n'en trouve plus trace dans les *Lois*. Ce qui envahit tout désormais, c'est la nature, règle immanente des choses, seul principe que puisse reconnaître le monisme platonicien. Il faut avouer d'ailleurs que sur ces bases étroites et fragiles Platon sait édifier une morale, sinon très ferme, du moins encore noble et haute. Il repousse avec mépris les thèses grossières des jouisseurs qui prétendent tout autoriser par la nature (888 E, cf. 875 B) ; il s'attache, au contraire, comme Aristote le fera après lui, à défendre la hiérarchie que la nature a établie en nous et la subordination des forces. Il est vrai, il ne peut plus s'autoriser d'un terme suprême à atteindre par l'intelligence pour réclamer le concours et l'obéissance des facultés inférieures ; il invoque du moins la noblesse et la supériorité native de la raison pour lui attribuer en nous la souveraineté. Aux arguments théologiques ont succédé les arguments anthropologiques ; voici comment il les établit au début du livre cinquième :

Ce que l'homme possède de plus divin après les dieux, c'est l'âme, et c'est aussi ce qui lui est le plus propre; dans ce que chacun a, il faut

1. *Lois* (709 E). Il ne faut pas croire cependant que, dans les *Lois*, Platon méprise la science; au contraire, il en reconnaît la haute valeur (v. g. 875 C); mais, pour la pratique de la vie et surtout pour l'action sociale, il lui préfère des vertus plus humaines.

faire deux parts : d'un côté, les choses les plus puissantes et les meilleures, et celles-là doivent commander ; de l'autre, les plus faibles et les moins bonnes, elles doivent servir. Chacun doit évidemment préférer celles qui commandent à celles qui obéissent ; ainsi, c'est son âme que chacun doit honorer plus que toute chose après les dieux et les êtres qui les suivent en dignité [1].

Ce principe posé, suivent les applications particulières sur la manière d'honorer son âme, c'est-à-dire de pratiquer la justice. Un peu plus haut, au livre quatrième (713 E), avait déjà été reconnue la nécessité d'obéir au principe d'immortalité qui est en nous, et de reconnaître le pouvoir de la raison ; plus haut encore (689 A), les passions sont comparées à la plèbe : pour éviter la démagogie et maintenir en nous un gouvernement régulier, il faut respecter l'autorité de l'intelligence. Au livre dixième (896 A), est longuement développée la théorie dynamique de l'âme considérée comme principe d'activité, et Platon en déduit comme un corollaire immédiat la supériorité de l'âme sur le corps, et par conséquent la préférence qu'on doit donner aux biens de l'âme sur les biens du corps et les biens de fortune [2].

Ainsi se trouve établie la thèse énoncée plus haut : le juste, en tant que tel, est la règle du bien et du bonheur. En effet, la nature, règle souveraine et infaillible, exige que nous préférions les biens de l'âme; or le bien de l'âme est la justice, et l'injustice est son mal (904 B).

Peut-on dire cependant que la justice suffise au bonheur? Platon est ici moins affirmatif que jadis, et sa réponse ressemble à celle d'Aristote : « Il est *à peu près* nécessaire que l'homme juste soit heureux [3]. » Il remarque ailleurs (829 A) que, pour être heureux, il ne suffit pas de ne commettre aucune injustice, il faut aussi n'en pas subir, et c'est chose bien plus difficile; il pense, toutefois, qu'une vertu consommée peut assurer cette immunité.

1. *Lois* (726 A).
2. Cette triple hiérarchie des biens, qu'on retrouve plus tard dans l'*Éthique à Nicomaque* (I, 8, 2), est très fréquente déjà dans les *Lois* (697 B, 743 A, 870 B).
3. Σχεδὸν μὲν γὰρ εὐδαίμονας ἅμα καὶ ἀγαθοὺς ἀνάγκη γίγνεσθαι. (742 E.)

Au second livre déjà (662 D) il avait soulevé cette question, et, pour la résoudre, il s'était contenté d'un argument d'autorité : les dieux nous ont commandé d'être justes, et ils ne peuvent vouloir que notre bonheur; c'est donc dans la justice que nous trouvons le bonheur.

Nous avons là un exemple, choisi entre bien d'autres, des considérations religieuses qui, dans les *Lois*, prennent souvent la place des preuves philosophiques[1]. On voit que, soucieux de donner une base ferme à sa morale, et sentant sa métaphysique fléchir, Platon cherche un appui dans la religion[2]. Aussi, dans aucun de ses ouvrages, il ne revient avec autant d'insistance sur les prescriptions religieuses, par exemple sur les sacrifices quotidiens ou sur les ambassades à Delphes; il défend de jurer en vain, il punit de mort le sacrilège, surtout il met tous ses efforts à inculquer la croyance aux dieux et à la providence; tout le dixième livre y est consacré, et, à la fin du douzième, en terminant l'ouvrage entier, Platon y revient encore. Ces démonstrations n'ont pas toujours une allure bien philosophique; le ton y est plutôt celui d'un catéchisme ou d'une instruction populaire; ce ne sont bien souvent que des mythes, si l'on veut appeler ainsi tout ce qui, dans l'enseignement platonicien, n'a pas une forme rigoureusement métaphysique; du moins, on ne peut pas dire avec M. Couturat[3] que, dans la pensée de Platon, ce sont des mythes « mensongers et trompeurs ». Tout au contraire, c'est là sans doute la partie la plus sincère et la plus profonde du platonisme, et c'en a été la plus vivace et la plus riche d'influence. Les spéculations stériles lassent vite, et quand on y a usé ses forces, on s'en détourne volontiers pour revenir à

1. In demselben Mass, wie sich die philosophische Begründung des Staatslebens hier verliert, sehen wir die religiöse in den Vordergrund treten. (Zeller, *die Philosophie der Griechen*, II, 1⁴, p. 954. Cf. Campbell, *Plato's Republic*, II, p. 44.)

2. In these later dialogues Plato's ethical conviction assumes more and more the nature of a religious confidence. (Campbell, *Religion in greek literature*, p. 346. London, 1898.)

3. *De platonicis Mythis*, p. 59. Paris, 1896 : « Mythi nihil aliud quam antiquæ, poeticæ, religiosæ fabulæ sunt, quæ falsa pro veris exhibent. Unde facile concludere licet platonicos quoque mythos mendaces esse et fallaces. » M. Couturat dit d'ailleurs que les *Lois* sont tout entières mythiques (p. 34), de même toute la théodicée platonicienne (p. 72).

ces croyances vulgaires, naguère négligées, mais plus humaines et plus vraies [1]. C'est là, semble-t-il, l'impression qui caractérise le mieux les derniers écrits de Platon [2]. Timée déjà disait à Socrate (*Tim.*, 29 C) qu'en parlant du monde il ne pouvait lui donner que la vraisemblance, mais qu'ils étaient hommes et devaient s'en contenter. Dans les *Lois*, cette lassitude et ce mépris de la science humaine se fait jour avec plus d'insistance : les hommes possèdent à peine quelques parcelles de vérité [3], et c'est un rare bonheur s'ils y parviennent dans la vieillesse [4]; les affaires humaines ne sont pas dignes de grand souci [5]; les hommes sont les jouets des dieux [6]; ils sont comme des marionnettes que les dieux ont faites, soit pour s'en jouer, soit dans un dessein sérieux, nous ne savons, et qui sont tirées par les passions comme par des fils [7].

Nous voici bien loin des accents triomphants du *Banquet* ou du dédain altier du *Théétète*; on sent lourdement peser sur la pensée platonicienne la lassitude et le désenchantement qui ont suivi l'enivrement de la conquête. Volontiers, l'on se détourne de ces dernières œuvres pour aller chercher le « divin Platon » de la légende dans les dialogues plus brillants de l'âge mûr; on y est attiré d'ailleurs, non seulement par leur éclat poétique, mais aussi par leur métaphy-

1. Cf. Westcott, *Essays in the history of religious thought in the west. I. The Myths of Plato*, p. 46. London, 1891 : « The delight of mere discussion without result at least ceases to charm. But there are subjects of positive belief on which the soul is never wearied in dwelling; and it is with these the myths deal. » Cf. p. 3 : « Plato claims that his myths are above all things true in spirit. »

2. Ce pessimisme a été exagéré par certains critiques; ainsi il est tout à fait inexact de dire avec M. H. Gomperz que Platon, vieilli et lassé, a ri des problèmes agités par lui dans sa jeunesse (*Plato's philosophische Entwickelung. Beilage z. allg. Zeitung.* München, 27 janv. 1897).

3. Σμικρὰ ἀληθείας ἄττα μετέχοντας. (804 B.)

4. Φρόνησιν καὶ ἀληθεῖς δόξας βεβαίους εὐτυχὲς ὅτῳ καὶ πρὸς τὸ γῆρας παρεγένετο. (653 A.)

5. Ἔστι δὴ τοίνυν τὰ τῶν ἀνθρώπων πράγματα μεγάλης μὲν σπουδῆς οὐκ ἄξια, ἀναγκαῖόν γε μὴν σπουδάζειν· τοῦτο δὲ οὐκ εὐτυχές. (803 B.)

6. Φημὶ... ἄνθρωπον... θεοῦ τι παίγνιον εἶναι μεμηχανημένον. (*Ibid.*, C.)

7. Θαῦμα μέν ἕκαστον ἡμῶν ἡγησώμεθα τῶν ζῴων θεῖον, εἴτε ὡς παίγνιον ἐκείνων, εἴτε ὡς σπουδῇ τινὶ ξυνεστηκός· οὐ γὰρ δὴ τοῦτό γε γιγνώσκομεν, τόδε δὲ ἴσμεν, ὅτι ταῦτα τὰ πάθη ἐν ἡμῖν οἷον νεῦρα ἢ μήρινθοί τινες ἐνοῦσαι σπῶσί τε ἡμᾶς, καὶ ἀλλήλαις ἀνθέλκουσιν. (614 D.)

sique hardie et d'un haut relief; ce réalisme à outrance, si dédaigneux des compromis, si enthousiaste des vérités entrevues, exerce sur bien des esprits un ascendant que n'auront jamais les discussions plus serrées, mais plus arides, du *Sophiste* ou du *Philèbe*. Il en va de même en morale : ce spiritualisme un peu vague, mais si ardent et si profond, cet élan vers le beau absolu que par moments on croit posséder et contempler face à face, tout cela soulève et entraîne avec bien plus de puissance que l'idéal de juste milieu et les thèses naturalistes développées dans le *Philèbe* ou les *Lois*. Aussi, c'est à la morale du *Phédon* et de la *République* que reviendront les néo-platoniciens d'Alexandrie; c'est là qu'ils iront chercher pour le paganisme vieilli un renouveau de vitalité morale et religieuse; c'est de là qu'ils feront sortir leur théorie de l'extase et du « contact ». De nos jours même, où cependant l'étude des philosophes antiques est plus désintéressée et plus historique, plusieurs ne voient dans la morale platonicienne que le spiritualisme mystique du *Phédon*[1]. C'est là une conception étroite et amoindrie.

Même pour qui considère l'influence exercée, la dernière période n'est pas la moins digne d'attention. Les thèses principales de l'*Éthique à Nicomaque*, nous l'avons vu, sont déjà toutes dans les *Lois*; la morale stoïcienne, elle aussi, a pu y prendre non seulement plusieurs de ses principes premiers, mais même quelques-unes de ses expressions les plus chères.

Et puis, n'est-il pas du plus haut intérêt de voir la morale platonicienne, la plus haute sans doute que l'antiquité païenne ait connue, s'écrouler, sous la main même de son auteur, faute d'une base métaphysique assez ferme? N'est-il pas plus instructif encore de voir Platon, lassé de tant de tentatives brillantes et hardies pour fonder une morale rationnelle, revenir vers la fin de sa vie à la morale religieuse, telle que la lui léguait la tradition populaire?

1. V. g. A. B. Cook, *the Metaphysical Basis of Plato's ethics*. Cambridge, 1895; — R. Eucken, *die Lebensanschauungen der grossen Denker*, p. 15-66, et surtout p. 36-39. Leipzig, 1890; — M. Bender, lui aussi, ne veut voir là que la morale vraiment philosophique de Platon (*Metaphysik und Asketik. Arch. f. Gesch. d. Philos.*, VI (1892), p. 8-18).

Il y a quelques mois, dans la *Revue philosophique*[1], M. Brochard constatait l'incohérence des morales contemporaines et conseillait, pour y remédier, de revenir aux points de vue chers à la morale antique et abandonnés depuis longtemps; pour lui, c'est de Kant que dépend notre morale, c'est à lui qu'elle doit les concepts de devoir et de conscience ; la morale ancienne ne les a pas connus, et, prenant position sur un terrain purement philosophique, elle s'est nettement séparée de la morale religieuse.

Cet essai de retour au passé est certainement instructif, et nul ne pouvait le tenter avec plus d'autorité que M. Brochard. Mais peut-on en espérer le succès? Sans « remonter le cours de l'histoire », ce qui est reconnu impossible, peut-on même « revenir à ces points de vue abandonnés » ? La morale ancienne dépend étroitement de la métaphysique : pour revenir à l'*Éthique à Nicomaque,* il faudrait passer par le *Traité de l'âme* et les *Métaphysiques*; l'exemple du platonisme nous montre assez quelle consistance peut avoir un système moral, quand il s'appuie sur une philosophie peu ferme et peu cohérente. Et puis, à revenir à l'éthique péripatéticienne, que gagnerait-on, sinon d'entreprendre à nouveau la gageure d'une morale sans finalité, sans obligation, sans sanction? Et, quand bien même on parviendrait à une construction correcte, tout serait-il gagné par là? Cicéron remarquait jadis avec étonnement chez Caton que, tandis que les autres Stoïciens ne voyaient dans leur éthique qu'un thème à discussion, lui y cherchait une règle de vie. Les Catons ont toujours été rares, et il est bien peu de gens qui puissent vivre d'une morale philosophique. L'exemple de Platon ici encore est bien instructif : après tant de recherches passionnées, tant de découvertes enthousiastes, vint l'heure de la lassitude où, se détournant des spéculations et des rêves, il se rappela cette divinité dont Socrate mourant proclamait la bienfaisante providence, et il vint lui demander à son tour une vieillesse tranquille et une mort pleine d'espérance.

Jules LEBRETON.

1. *La Morale ancienne et la morale moderne. Revue philosophique*, t. 51 (1901), p. 1-12.

LE GÉNÉRAL BERTRAND

EN 1813 ET 1814

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE[1]

I. — LUTZEN

Avant d'étudier l'homme dans ses lettres, — de deux grandes années de sa vie, — il convient de le suivre rapidement à travers les principaux événements de sa carrière[2].

Né le 28 mars 1773, à Châteauroux, d'une vieille famille d'ingénieurs, d'inspecteurs des ponts et chaussées, de maîtres des eaux et forêts, Henri-Gatien Bertrand était prédestiné à l'arme du génie. Personne ne s'y distingua plus que lui dans les guerres de l'Empire.

1. Cette correspondance recueillie dans les papiers de Bertrand et récemment classée, forme deux volumes in-folio intitulés *Lettres du maréchal Bertrand, à la comtesse Bertrand, sa femme, 1812-1814.* — Ce titre est inexact, deux lettres seulement étant datées de *1812*, et ne l'étant que par une distraction de Bertrand; elles appartiennent, comme les suivantes, à l'année *1813*. De semblables inadvertances ne sont pas rares dans cette correspondance, écrite d'une écriture hâtive au milieu de nombreuses préoccupations. Ainsi telle lettre du *1er mai* est en réalité du *1er juin*. Parfois Bertrand lui-même a corrigé ses *lapsus calami* par des surcharges. Le premier volume contient 132 lettres autographes du maréchal, et le second, 87. A la suite de ces dernières, ont été ajoutées, au nombre de 41, les *Lettres de MM. d'Arnaud et de Luppé, officiers d'ordonnance du maréchal Bertrand, à la comtesse Bertrand, leur cousine.* (*Campagne de 1812.*) Je ne saurais assez remercier le possesseur de ces précieux documents pour l'obligeance et le désintéressement avec lesquels il les a mis spontanément à ma disposition.

2. En voici les dates, telles qu'elles figurent dans un état de ses services: Né à Châteauroux, le 28 mars 1773. — Lieutenant du génie, 1794. — Général du génie, 1800. — Constantinople, 1796. — Italie, 1797. — Égypte, 1798. — Camp de Boulogne, 1803. — Aide de camp de l'empereur, 1805. — Austerlitz, 1805. — Iéna, 1806. — Eylau, 1807. — Espagne, 1808. — Ponts du Danube, Wagram, 1809. — Gouverneur des provinces illyriennes, 1811. — Commandant en chef le 4e corps de la Grande Armée, 1813. — Grand maréchal du Palais, 1813. — Ile d'Elbe, 1814. — Ile Sainte-Hélène, 1815-1821. — Député du département de l'Indre, 1831. — Translation des cendres de l'Empereur, 1840. — Décédé à Châteauroux, le 31 janvier 1844. — Sépulture aux Invalides, 1847.

Élevé au collège militaire de La Flèche[1], étudiant en droit malgré lui, défenseur volontaire des Tuileries, il avait trouvé sa voie définitive le 17 septembre 1793. C'est la date de sa promotion comme sous-lieutenant à l'école du génie. Il y entrait le premier.

La guerre réclamait le concours de tous les jeunes Français. Avec ses camarades, il obtient de prendre part aux travaux du siège de Maëstricht, au lieu de suivre les cours, et, le 13 novembre 1794[2], sa belle conduite lui vaut le grade de lieutenant.

Capitaine en 1795, il est appelé à Paris pour aider à la formation de l'École polytechnique. A l'âge de vingt-trois ans, il est jugé capable de suppléer Monge dans sa chaire de descriptive.

Envoyé l'année suivante à Constantinople pour fortifier les Dardanelles, il se distingue à son retour en Italie, et, en 1798, il suit Bonaparte en Égypte. Ces deux hommes ne se sépareront plus guère. L'officier de génie et l'officier du génie — ce mauvais jeu de mots est de Bernadotte — se comprirent, non sans peine, mais ce fut pour la vie[3].

Aux batailles des Pyramides et d'Aboukir, Bertrand prouve par sa bravoure héroïque qu'il est aussi brave capitaine qu'ha-

1. Au sortir de l'école, il reçut ce certificat flatteur, écrit tout entier de la main du directeur : « Je soussigné, supérieur du Collège Royal de La Flèche, certifie à qui il appartiendra, que M. Henri Gatien de Bertrand, de Châteauroux, a passé huit ans chez nous, qu'il s'est toujours fait aimer par les qualités de son cœur et de son esprit, qu'il a rempli tous ses devoirs avec des succès brillans et soutenus, et qu'enfin il a emporté, en nous quittant, les regrets de ses camarades et de ses maîtres. A La Flèche, le 1er septembre 1790. Villat, directeur. » *Papiers de Bertrand.*

2. Le *13 septembre*, d'après les *Notes sur le général Bertrand*, qui figurent à double exemplaire presque identique dans ses Papiers. Mais je préfère adopter la date donnée par le général Paulin, qui paraît l'auteur de ces Notes, dans son excellente *Notice biographique sur le lieutenant-general comte Bertrand, grand-maréchal du palais de l'Empereur.* Paris, 1847, in-8. p. 6.

3. Bertrand a raconté lui-même comment, enthousiasmé par Bonaparte auquel il avait eu affaire en Italie, à propos de fortifications, il fut complètement désappointé par son attitude calme et impassible à la prise d'Alexandrie. *Avant-propos du général Bertrand pour les campagnes d'Egypte et de Syrie,* p. 70. Cette pièce fait suite à la notice de Paulin.

bile ingénieur[1]. En 1800, il n'a encore que vingt-sept ans, et le premier Consul le nomme général de brigade.

En Égypte, Bertrand avait travaillé aux fortifications du Caire; maintenant il explore l'Espagne au point de vue de sa défense, puis, en 1803, il inspecte les batteries et les côtes de l'Océan. Il est, en 1804, commandant en chef du génie au camp de Boulogne. Je ne sais ce qui reste de lui au Caire. Plus d'une fois sur la haute falaise de Boulogne, entre la colonne de granit de l'Empereur, en bronze, et le piédestal du « Petit Caporal », en redingote grise de ciment romain, je me souviens avoir contemplé les ruines, encore debout il y a quelques années, des forts du Heurt et de la Crèche, et tout au loin, les restes du petit port de Wimereux. A chaque haute marée, une lame emportait quelque pierre posée là par Bertrand. L'Empereur, qui ne dédaignait pas les images à effet, lui déclara solennellement qu'il avait remporté *une*

1. Dans ses *Lettres diverses*, j'ai retrouvé ce billet daté d'Alexandrie, 14 thermidor (1er août) 1799 et adressé à la *citoyenne* Dufresne, à Châteauroux :

« Bonjour, mes chers parents, portez-vous comme moi. J'ai reçu deux légères blessures, l'une à la tête, à la bataille d'Aboukir; l'autre, le 11 ...; elles ne m'ont point empêché de continuer mon service; je passerai par Rosette, en retournant au Caire... » BERTRAND.

Il est complété par la lettre suivante, à la même destinataire :

« Alexandrie, 20 thermidor, 7.
« 7 août 1799.

« Un petit bonjour, ma chère Henriette, il y a longtems que je ne t'ai écrit, j'espère que tu recevras celle-cy. Ainsi je te dirai quelques mots de ce qui m'intéresse. Depuis l'affaire des Pyramides, je n'avais pas quitté le grand Caire que tu ne verras jamais, j'espère, où cependant les occupations m'ont empêché de m'ennuyer. L'expédition de Syrie coûte, du génie, 10 officiers et des meilleurs; il semble que le sort qui nous avait ménagé jusque-là, se soit plu à frapper tous à la fois nos camarades; nous venons de perdre, à Aboukir, Picot et notre respectable chef le commandant Cretin. Hess a été légèrement blessé au bras en voulant le sauver, il est presque guéri. Mon cheval a reçu cinq balles et moi une à la tête, ce qui ne m'a pas empêché de continuer le siège du fort; j'y ai reçu une autre balle à la cuisse, mais je n'en ai pas moins continué à conduire le siège pour ma partie; j'ai toujours marché et même monté à cheval. A présent que tout est fini, je me repose, et j'espère dans huit ou dix jours retourner au Caire, par Rosette. Ma première blessure à la tête est presque guérie entièrement.

Tâche donc de me faire passer de tes nouvelles. Messieurs les Anglais nous envoient de tems en tems quelques lettres, mais je n'en ai jamais vu. Adieu, portez-vous bien et prenez patience... » BERTRAND.

victoire sur l'Océan. Aujourd'hui la mer a repris sa revanche et déjà, onze ans après, elle la tenait à Sainte-Hélène ; tous deux, l'impérial prisonnier avec son compagnon volontaire de captivité, y étaient gardés et bien gardés par les flots !

Commandeur de la Légion d'honneur, aide de camp de Sa Majesté, Bertrand s'empara par surprise des ponts du Danube en 1805, et fut mentionné avec honneur au bulletin de victoire d'Austerlitz.

Dans les campagnes de Prusse et de Pologne (1806 et 1807), son zèle et son activité ne se ralentissent pas. Il fait des reconnaissances relatives à l'attaque des places fortes de la Silésie et rédige des projets d'attaque.

Au siège de Dantzig, il contribue à la prise de la forteresse et correspond chaque jour avec l'empereur. A Tilsit, il est chargé de la construction du fameux radeau du Niémen. Cette campagne lui vaut les titres de général de division, de chevalier de la Couronne de fer, et de comte de l'Empire, avec une dotation d'un million en Pologne. Il épouse alors Mlle Françoise-Élisabeth Dillon, fille du général Arthur de Dillon, décapité en 1794, et d'une cousine de l'impératrice Joséphine[1].

Avant Wagram, Bertrand était donc déjà un homme arrivé très haut[2]. Il y trouva pourtant moyen de monter encore. Le soir de la bataille d'Essling (22 mai 1809), l'empereur avait brusquement appelé son commandant en chef du génie, qui, jusque là, n'avait pas encore rencontré l'occasion de percer :

1. Le mariage fut célébré le 16 septembre 1808. Signèrent, comme témoins, Duroc, Berthier, Talleyrand et Maret. — Dans sa correspondance le général donne toujours à sa femme le nom de *Fanny*. C'est la forme anglaise de *Françoise*. Les Dillon étaient d'origine irlandaise.

2. Une lettre de lui à la comtesse Bertrand, datée de Walladolid, 8 janvier 1809, prouve combien, durant la campagne d'Espagne, l'empereur était familier avec lui : « Hier j'étais de service ; on vient me dire : L'empereur vous demande, il vient d'ouvrir un paquet pour vous, il veut vous le remettre. Je crus que c'était le paquet du lendemain de Noël, ah ! ah ! Point du tout, c'était celui qui renfermait deux lettres de mon père, de Dufresne, de M. Parant et la tienne, n° 14. L'empereur me les compta l'une après l'autre, et, en ouvrant mon paquet, il faisait beaucoup d'exclamations : « Ah, monsieur Bertrand ! bon Dieu, monsieur Bertrand ! que de lettres ! » *Lettres diverses*.

« Bertrand, lui avait-il dit, pouvez-vous me faire, sur les deux grands bras du Danube, des ponts comme ceux de Vienne ? — Pourquoi pas ? » grommela le commandant une fois tout seul. Mais avec cette prudence qui est un trait de son caractère posé et réfléchi, il prit le temps de conférer avec ses officiers, et, le lendemain matin, il portait sa réponse. Elle était affirmative. Napoléon, pour qui une chose possible était une chose faite, lui avait aussitôt donné ordre de passer à l'exécution. Et Bertrand, pourvu d'un crédit illimité, muni de pleins pouvoirs, s'était mis à la grande œuvre.

Le 5 juillet, au matin, le pont *tout d'une pièce*, comme on l'appelait, le fameux bateau ponté, de quatre-vingts mètres de longueur, mystérieusement construit dans une crique invisible, était abandonné au courant, et, en cinq minutes, sa conversion était opérée. L'empereur attendait la nouvelle sous la pluie. Bertrand la lui fait porter par son aide de camp Paulin. Napoléon, que rien n'étonne, croit à peine à une manœuvre si prompte ; puis il lance, à travers l'orage, son armée tout entière sur le flanc des Autrichiens stupéfaits.

Peu après la victoire, Bertrand, qui, grâce à « sa prudence et sa science consommée dans l'art des mines [1] », venait de faire sauter les principales forteresses aussi facilement qu'il avait relié l'île Lobau à la terre ferme, était nommé grand aigle de la Légion d'honneur.

La seule récompense refusée par l'empereur à ses plus habiles et plus dévoués serviteurs était le repos.

Parti l'un des derniers de Vienne, Bertrand avait été envoyé en Croatie, pour faire la reconnaissance de ce pays nouvellement conquis. Dans cette contrée sauvage, couverte de marécages et de forêts, sans voies de communication et alors couverte de neige, on le vit constamment à cheval, en charrette à bœufs, ou à pied, déployer « cette persévérance dans le travail, cette ténacité à vaincre tous les obstacles »,

1. *Les Souvenirs du général baron Paulin* (1782-1876). Paris, 1895, in-12, p. 217. Paulin servit comme aide de camp de Bertrand et lui fut personnellement très attaché. Voir *Notice*, p. 14, et *Souvenirs*, p. 193 *sqq*.

dont son aide de camp, qui, depuis des années, vivait avec lui « botte à botte [1] », était émerveillé [2].

Puis, comme à l'autre bout de l'Europe, Napoléon venait de réunir la Hollande à l'empire français, il avait, en 1810, envoyé son fidèle Bertrand, sans doute pour lui fournir l'occasion de comparer le midi avec le nord, y faire une nouvelle reconnaissance militaire.

Après quoi, au printemps de 1811, il le fit repasser du nord au midi. Cette fois, le comte Bertrand était nommé gouverneur général d'Illyrie, en remplacement de Marmont, duc de Raguse [3].

Deux années (1811-1813), il avait mené, aux palais de Laybach et de Trieste, moins la vie opulente d'un vice-roi que l'existence bourgeoise d'un officier de fortune modeste, marié à une femme de naissance aristocratique, et personnellement dépensière [4]. La comtesse Bertrand aimait les plaisirs du monde et les honneurs de la représentation. Sa mère, la comtesse de Dillon, une grande dame créole, à la conversation « bonne, douce, spirituelle », contait, avec l'esprit frivole du dix-huitième siècle, ces anecdotes « rieuses et piquantes » qui rappelaient à la rude génération des parvenus de l'Empire les mœurs élégantes et faciles de l'ancienne cour. Ce fut une série ininterrompue de parties de campagne et de fêtes. Une nuit d'été, toute la société de Laybach avait descendu la rivière sur des centaines de barques éclairées de lanternes vénitiennes, au son de la musique carniolaise. Un jour d'hiver, toute la société de Trieste avait visité les grottes de Lipitza, après un festin militaire et un bal champêtre.

1. Paulin, *Souvenirs*, p. 193 et 199. — 2. *Ibid.*, p. 222.

3. Marmont, surnommé « le roi Marmont », était envoyé en Portugal. Bertrand le remplaça, en vertu du décret du 25 mars 1811, et arriva le 9 avril à Trieste. Mais ses pouvoirs étaient bien différents de ceux de son prédécesseur, ce que Paulin dans ses *Souvenirs* ne fait pas assez ressortir. Sur l'organisation nouvelle de l'Illyrie à cette époque (décret du 15 avril), voir le savant ouvrage de M. l'abbé Pisani, *la Dalmatie (1797-1815). Épisode des conquêtes napoléoniennes*. Paris, 1893, in-8.

4. D'après le rapport de Pellenc (1811), Bertrand n'avait ni le goût des munificences, ni les moyens de s'y livrer. Le maire de Laybach lui reprocha d'avoir meublé sa résidence de Trieste au détriment du palais de Laybach. si bien que le prince Eugène, étant de passage, n'aurait plus trouvé ni draps ni couvertures pour sa suite. (Pisani, *op. cit.*, p. 341.)

Le général était universellement estimé et aimé. Les officiers, les consuls étrangers, les agents de l'administration impériale, la marine militaire et marchande se donnaient rendez-vous dans ses salons. Un accueil plein de dignité et de bonté y remplaçait la gourme froide et morose des fonctionnaires autrichiens[1]. Son administration douce et forte, ferme et paternelle, sa grande tournée d'exploration sur les côtes d'Illyrie, de Trieste à Raguse, avaient hâté la fusion des races et promis un avenir heureux aux populations ralliées au régime nouveau, quand la nouvelle de nos désastres en Russie vint briser tant de bonheur et d'espérances.

Toutes les forces des provinces illyriennes, Dalmatie et Croatie, Istrie et Carniole, reçurent l'ordre de se porter sur Vérone, afin d'y former un corps d'observation. Napolitains, Illyriens et Italiens, s'y concentrèrent, autour d'une division de réserve, en mars 1813. Bertrand, nommé commandant en chef de cette petite armée d'observation, devenue bientôt, avant même l'adjonction des Wurtembergeois, le quatrième corps, fut remplacé au gouvernement de l'Illyrie par Junot, duc d'Abrantès[2]. Ce malheureux général, déjà atteint de l'aberration d'esprit, cause bientôt de sa fin tragique, n'était plus bon pour le service.

Pour la dernière fois, à Vérone, Bertrand caressa ses enfants et se promena en calèche. Désormais, il mènera la vie de l'officier en campagne. Remontant l'Adige et traversant le Tyrol dans toute sa longueur, il avait à conduire par la Bavière, jusque sur la Saale, trois divisions d'infanterie commandées par les généraux Pery, Pachtod et Lorencez.

Au départ de Trente, il avait dû bien constater la situation

1. « Quand il partit, tous regrettèrent cet homme doux, affable, incapable, dit Pellenc, de commettre une injustice. » (Pisani, *loc. cit.*)

2. Pisani, p. 345. Napoléon, dans ses lettres à Jérôme et à Davout, du 2 mars 1813, avait écrit : « Le corps d'observation d'Italie, *fort de 60 000 hommes*, et commandé par le général Bertrand, se met en mouvement vers le 10 mars pour se porter sur Ratisbonne. » (*Correspondance de Napoléon I*[er], t. XXV, p. 9.) — Le même jour, Napoléon adressait à Bertrand des instructions très précises sur les manœuvres et les exercices à faire faire de préférence aux troupes en prévision de la prochaine campagne. (*Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 12. Voir aussi p. 16 et 133.) — Un décret du 12 mars 1813 constitua le quatrième corps à quatre divisions. (*Ibid.*, p. 64.)

de ses corps que Napoléon voulait être « de près de soixante bataillons » à 840 hommes[1].

A Inspruck, — ce premier détail nous est fourni par sa correspondance, qui ne cessera plus de guider notre récit, — il ne s'était arrêté que quelques heures, pour saluer le prince de Bavière[2]. Il fallait se hâter. Dès le 4 avril, il était à Augsbourg, où l'attendait une quatrième division, commandée par l'un de ses meilleurs amis, le général comte Morand[3].

Alors ses troupes se reposèrent, en même temps qu'elles achevèrent de s'organiser. Son travail de cabinet fut bientôt assez avancé pour lui laisser goûter quelques loisirs. Il en profite pour faire des promenades, des promenades de dix lieues à cheval, par des temps de neige! Si seulement ses équipages l'avaient rejoint! Mais il lui manque encore deux bons chevaux. Non pas qu'il n'y en ait point à Augsbourg. Il y en a ; leur unique tort est qu'ils sont chers ; et Bertrand ne s'est point enrichi en Illyrie. Ce gouverneur intègre n'a usé d'aucun moyen honnête, encore moins malhonnête, pour augmenter là-bas sa fortune. L'empereur lui avait recommandé de mener grand train et de dépenser largement. Il a été fidèle à la consigne, et il a contracté des dettes. Mais, en homme rangé, maintenant que son devoir professionnel n'est plus de se ruiner, il veille à l'économie, calcule ses dépenses. Cette question financière ne cessera pas de revenir presque à chaque page de sa correspondance, et la manière dont il la traite fait le plus grand honneur à sa probité, ainsi qu'à sa raison. Malheureusement, il n'est pas nécessaire de lire entre les lignes pour s'apercevoir qu'il perd à peu près son temps. Tandis qu'il épargne d'un côté, la comtesse sa

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 119.
2. Lettre datée d'Augsbourg, 4 avril 1812 (*sic* pour *1813*.)
3. Le comte Morand (1771-1835), général de division depuis 1805, avait pris part aux campagnes de 1806, de 1809 et de 1812. Nommé commandant de la 1re division du 4e corps en mars 1813, il allait recevoir le 16 novembre le commandement en chef de ce corps enfermé dans Mayence, et s'illustrer par la défense de cette place, dont le blocus dura cinq mois. Napoléon l'avait envoyé à Bertrand en même temps que le général Lorencez. Voir la lettre de l'empereur du 23 mars. *Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 119.

femme, à peine rentrée en France, n'a pas encore eu le temps de changer ses habitudes. Elle se croit encore un peu au bon temps où l'empereur l'engageait à emmener deux cuisiniers et à n'aller qu'à six chevaux.

Et ce n'est pas le seul ennui qu'elle donne au général. La comtesse Bertrand est une héroïne qui l'a suivi vaillamment sur tous les chemins de l'Europe. Au lendemain de Wagram, elle était venue le retrouver à Vienne. Depuis, ils ne s'étaient jamais quittés. « Jeune, spirituelle, enfant gâtée, vive, impérieuse, mais bonne et rieuse malgré ses équipées enfantines. » Ainsi l'a dépeinte Paulin, qui la connaissait bien, pour ne la quitter guère plus que le général. En Hollande, elle versait dans les fondrières, à force de presser les postillons ; en Dalmatie, il fallait la porter en palanquin à travers les sentiers de montagne et lui dresser la nuit des tentes improvisées au milieu des sites les plus sauvages. Bertrand, rangé et patient, a donc éternellement deux sermons à lui faire. Après lui avoir démontré la nécessité de se restreindre sur l'article dépense, il lui expose l'impossibilité de venir à l'armée de Saxe, au milieu de ces corps de troupes improvisés que le génie de l'empereur a fait sortir de terre ; parmi ces conscrits de 1813, accourant sans instruction et sans armes au-devant des glorieux débris de ce qui fut la grande armée. Pour le moment, il lui fait espérer qu'elle le rejoindra avec plus de sécurité à l'automne, et qu'alors elle pourra venir partager son repos.

Je t'écrirai, chère Fany, tu sais que je n'y ai jamais manqué.

Nous voilà séparés, après avoir été longtemps réunis ; malgré les occupations où me jette nécessairement la nouvelle position où je me trouve et qu'elle commande, je sens, chère Fany, un grand vuide, et je pense souvent aux regrets que te causera mon absence ; tu n'auras pas les mêmes distractions que moi ; mais je compte sur les quartiers d'hiver [1].

Le chagrin de Mme Bertrand était encore avivé par la pensée que la femme du général Morand, plus heureuse qu'elle, avait suivi son mari jusqu'à Augsbourg ; mais Mme Morand

1. Augsbourg, 4 avril.

aussi connut les douleurs de la séparation. Désolée et toute en pleurs, elle avait dû quitter le général plus tôt qu'elle ne l'avait pensé.

C'est bien naturel, ajoute Bertrand ; mais je lui ai fait espérer qu'au mois de novembre vous viendriez nous rejoindre dans le quartier d'hiver, et c'est l'idée la plus douce que je puisse nourrir [1].

Hélas ! le 2 novembre 1813, après avoir gagné la bataille de Hanau (30 octobre) et passé sur le corps des Bavarois pour regagner les rives du Rhin, l'armée, en pleine retraite depuis Leipzig, arrivera à Mayence. Et, pour tous quartiers d'hiver, Bertrand, l'inséparable de l'empereur, fera les rudes étapes de la campagne de France.

Au bout de six jours passés à Augsbourg, le 4e corps s'était remis en marche et avait franchi le Danube; une partie atteignit Nuremberg, le 11 avril[2]; elle s'y trouve encore le 15; mais Bertrand compte être le lendemain à Bamberg[3]; ce n'est qu'une étape de sept lieues. Il est clair qu'on ne va pas à marches forcées. Le général a maintenant tous ses chevaux avec lui; son fourgon le suit à deux journées; il traîne après soi quatre cents bouteilles de vin, qui ne vont pas tout à fait aussi vite, et qu'il compte laisser sur les derrières de l'armée : « Ce sont des réserves utiles, que je ferai avancer au besoin[4]. »

Mais les détails de ce genre sont rares sous la plume du général. A part le *Marasquin* rapporté d'Illyrie, peut-être de Zara même, dont les cerises servent à fabriquer la délicieuse liqueur, les préoccupations gastronomiques tiennent

1. Augsbourg, 8 avril. La nouvelle du départ de Mme Morand était prématurée. Elle ne quitta l'armée qu'à Bamberg, le 20 avril.

2. *Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 192.

3. Napoléon avait prescrit à Bertrand, par ordre du 8 avril, daté de Saint-Cloud, de se trouver à Bamberg, avec son quartier général, du 15 au 20. (*Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 173.) Dans une autre lettre, du 12 avril, il supposait qu'il serait arrivé, *le 15*, à Bamberg, avec ses 1re et 4e divisions, sa cavalerie et l'artillerie de ces divisions. On voit avec quelle précision l'empereur suivait et dirigeait de Saint-Cloud les mouvements de ses troupes en Allemagne. Cependant il varie d'une lettre à l'autre dans ses estimations, avec une tendance à tout avancer, parfois démentie, comme ici, par les faits. Ainsi, dans sa lettre du 13 avril, il suppose que Bertrand aura reçu, dès le 12, à Nuremberg, l'ordre de se porter sur Bamberg.

4. Nuremberg, 15 avril.

une place presque nulle dans sa correspondance. Le Marasquin lui-même n'y revient si souvent qu'à raison des droits de douane, ou bien en vue des cadeaux à offrir aux grands dignitaires de l'Empire. Il fallait bien prouver qu'on revenait de Dalmatie.

Les pensées de Bertrand, lorsqu'elles se sont arrêtées à quelque menu fait de cette espèce, remontent vite et planent plus haut. Ainsi, des tableaux remarqués par la générale dans la villa Bonaparte lui remettent en souvenir ses ponts, ses fameux ponts de Wagram, et c'est l'occasion pour lui de renouveler ses protestations d'inaltérable fidélité à l'homme supérieur qui le fascinait.

L'Empereur a fait de ces ponts une belle chose; puissé-je aujourd'hui justifier sa confiance et me rendre digne du beau commandement qu'il m'a donné. L'armée est superbe et fait ici une grande sensation. On ne croyait pas le corps d'observation ni aussi prêt, ni aussi nombreux, ni aussi beau[1].

Ce corps d'armée avait, en effet, l'avantage presque unique de compter quelques vieux bataillons. Les autres n'étaient guère formés que de jeunes troupes; mais ces rassemblements n'excitaient pas moins l'étonnement par leur esprit militaire et leur endurance dans les marches.

Cependant tout n'était pas à la confiance dans nos rangs. Bertrand venait de faire auprès du cabinet de Munich une fausse démarche qui lui avait valu des reproches de l'empereur. Mais l'heure des inquiétudes exagérées et des vaines précautions n'était déjà plus. Car Napoléon — sans doute à l'heure où il écrivait ces lignes, Bertrand, comme toute l'armée, comme tous les ennemis, l'ignorait encore — quittait le jour même, 15 avril, le château de Saint-Cloud, à une heure du matin. Il était à Mayence le 16, à minuit.

Avant de s'éloigner de la capitale, l'empereur a pensé à tout depuis quatre mois. Il n'a oublié qu'un point : Voir la comtesse Bertrand ! Madame en est très formalisée. Moins susceptible, le général tâche de lui faire entendre raison.

A Bamberg, comme à Augsbourg, Bertrand fit reposer ses

1. Nuremberg, 15 avril 1813.

troupes plusieurs jours. Arrivées le 17, elles y sont encore le 20 avril[1]. Ce n'est pas dans cette ville, ainsi que le prétend Paulin, croyable ordinairement de préférence, mais à Cobourg, comme l'écrit le baron Fain[2], que le corps d'observation se sépara. Sur les quatre divisions qui le composaient, deux seulement, la division italienne du général Pery et la division française du général Morand, forment désormais le quatrième corps, complété par l'adjonction de la division wurtembergeoise[3] du général Franquemont. Les deux autres, celle des généraux Pachtod et Lorencez, passent d'abord dans le sixième, puis dans le douzième corps, commandant Oudinot, duc de Reggio.

A Cobourg, le général Bertrand semble oublier un moment toutes les préoccupations du service. Cobourg est une petite capitale, la capitale du duché de Saxe-Saalfed-Cobourg. Tandis que les soldats de la Saxe ducale, travaillés par cette haine des Français qui unissait déjà ou allait bientôt unir tous les Allemands contre Napoléon, s'étaient laissé désarmer par les Prussiens; puis, suivant une méthode chère au grand Frédéric, incorporer à leurs troupes, le duc Ernest de Cobourg (1784-1844) témoigna de meilleurs sentiments envers nous. Bien qu'allié à toutes les familles régnantes de l'Europe, et notamment, par sa sœur Victoire, à Édouard, duc de Kent, alliance que resserrera encore, à la génération suivante, le mariage de leur fille orpheline Victoria avec le prince Albert de Cobourg[4], il reçut les officiers français avec

1. Et l'empereur qui lui écrivait de Mayence, le 18 avril : « Vous devriez être, *le 18*, à Cobourg; j'espère que vous y serez au moins avant le 20 » ! (*Correspondance de Napoléon*, p. 203.) — Il y fut le 24 et écrivit le jour même à l'empereur, qui lui fit, avec humeur, cette observation bien napoléonienne : « Je remarque que vous n'indiquez jamais dans la date de vos lettres l'heure à laquelle vous les écrivez. » (*Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 217.)

2. Fain, *Manuscrit de 1813*, t. I, p. 323.

3. Ordre daté de Mayence, 24 avril. (*Correspondance de Napoléon*, t. XXV, p. 214.) Voir aussi la lettre de Napoléon au roi de Wurtemberg, du 18 avril, et celle de Napoléon à Ney, du 26 avril, 1 heure après midi.

4. L'éditeur des *Souvenirs* de Paulin commet à ce sujet (p. 259) un anachronisme ; il confond le duc Ernest Ier avec le duc Ernest II. Le prince de Cobourg qui reçut Bertrand était le *père* et non le *frère* du prince Albert. Cette erreur prouve que l'ouvrage a été écrit *après 1840*, date du mariage.

des égards presque exagérés. Debout derrière chaque convive, tout le temps du magnifique repas qu'il leur offrit dans la salle des Cariatides, il faisait ainsi le tour de la table. Paulin considéra « comme une ridicule affectation l'attitude de ce prince d'une si haute stature, d'un air et de manières si sévères, qui, ne se croyant plus le maître dans sa ville, dans son palais, pensait qu'il était de son devoir de servir, pour ainsi dire, tous les officiers de l'état-major du général Bertrand ». Mais, Bertrand, en homme habitué aux grandeurs, et qui s'imagine, sans doute, que les généraux français, vainqueurs ou vaincus, sont partout à leur place, écrit tout simplement à sa femme : « J'ai dîné hier chez le prince de Cobourg; vais prendre le thé ce soir chez la duchesse. » Il paraît avoir été plus sensible au plaisir de rendre visite au vieux feld-maréchal, celui que nos soldats avaient surnommé Pitt-et-Cobourg. Le vainqueur de Dumouriez à Nerwinde (18 mai 1793), le vaincu de Jourdan à Fleurus (26 juin 1794), jouissait depuis près de vingt ans des loisirs d'une noble retraite. Ses soixante-seize ans faisaient de lui l'un des doyens des guerres de l'Autriche contre la France. Bertrand ne voyant en sa personne que le vaillant soldat, et oubliant, pour la circonstance, le mal fait jadis par lui à la patrie, se justifie au besoin de cet acte de curiosité et de courtoisie par cette simple phrase : « Les cheveux blancs d'un militaire respectés dans les combats m'ont toujours beaucoup intéressé[1]. »

D'ailleurs, il eut bientôt sa revanche en matière de souvenirs historiques et de gloires nationales. Durant plusieurs jours, il campa à Iéna.

Iéna ! Pas plus que les Français, les Prussiens ne sont insensibles à la mémoire de la grande bataille. Actuellement même les alliés, Russes et Prussiens, manœuvrent sur la route de Dresde à Altembourg qui passe par Iéna. A leur tête, l'empereur Alexandre Ier et le roi Frédéric-Guillaume III; Miloradowitch marche en avant; Blücher, au centre, et Tormasow forme l'arrière-garde. Ils croient Napoléon encore à Erfurt, et ils s'apprêtent à déboucher sur lui dans cette

1. Cobourg, 23 avril.

plaine d'Iéna, où ils laveront la défaite de 1806. Ils avaient compté sans leur maître à tous.

A Erfurt, où il s'est porté après Mayence, Napoléon vient d'achever l'organisation de son armée ; il a reçu la visite des princes de Weimar et de Saxe-Gotha. Enfin, le 28 avril, au matin, il a quitté Erfurt, la ville toute pleine du souvenir de l'entrevue de 1808, pour entrer en campagne contre ce même Alexandre qui alors...

L'empereur des Français tient en main une armée considérable et la commande en personne. Depuis trois mois qu'ils cheminent sur toutes les grandes routes conduisant vers l'Allemagne centrale, les soldats, vétérans ou conscrits, destinés à la constituer, ont convergé tantôt à marches rapides, tantôt à marches lentes, vers le point inconnu où Napoléon, dans la vue de son clair génie, a résolu d'opérer la concentration. Leurs étapes ont été si bien calculées, qu'ils y arrivent tous en même temps. C'est pour cela que le corps d'observation faisait de si longs séjours dans les villes.

Le troisième corps (Ney) est formé des divisions Girard, Marchand, Brenier, Ricard et Souham. Il s'est avancé jusqu'au delà d'Erfurt, par la route de Wurzbourg. Souham a occupé Weimar.

Le sixième corps (Marmont) a été amené de Hanau à Gotha par les divisionnaires Bonnet et Compans. Saluons la division Compans, composée de vieux marins tirés de nos ports et de nos escadres, et qui bientôt tiendra si ferme dans un genre de bataille, nouveau pour eux.

Le 1er mai, Bertrand, à la tête du quatrième corps, occupe Stoessen, près Naumbourg. « Je ne suis plus, écrit-il, qu'à deux lieues du quartier général de Sa Majesté. Paulin y est... Le corps d'observation d'Italie est devenu 4e corps, et l'autre moitié, celle du maréchal de Reggio, le 12e corps... Je ne suis nullement fatigué, et je me porte à merveille. Tu me demandes, chère Fany, si je suis heureux ; je te répondrai, comme précédemment : J'attends la fin de la campagne[1]. » Évidemment, en écrivant ces lignes, il ignore, comme toute

1. Stoessen, 1er mai.

l'armée, qu'il est au matin et à la veille d'un grand combat; encore moins peut-il deviner qu'il y sera heureux à souhait. Cependant, dès la veille (30 avril), il y avait eu un engagement à Weissenfels, où le général Souham avait bousculé les Russes, et le quatrième corps, à en croire Paulin, n'aurait pas été tout entier étranger au succès de la journée[1].

L'action ne s'engage sérieusement que le 1er mai. Ce jour-là, l'armée impériale occupe Lutzen, au prix d'un premier combat, en même temps qu'elle fait sa jonction avec celle du prince Eugène. Ney distribue, le soir, ses cinq divisions dans les villages de la plaine. Marmont s'y est établi du côté de Poserna ; Bertrand, du côté de Stoessen, près de Naumbourg. C'est le plus éloigné. Mais, encore une fois, personne ne prévoit un engagement général. Le lendemain, 2 mai, on marche en colonne sur Leipzig, par longues files, avec tous les bagages. Ce n'est que vers midi que les Français découvrent sur leur droite des masses profondes qui les prennent de flanc et s'apprêtent à leur couper la retraite. Napoléon manquait presque totalement de cavalerie. Ses soldats n'avaient, la plupart, jamais vu le feu. Nos conscrits, électrisés par son exemple et ses harangues, n'en culbutèrent pas moins l'ennemi. De part et d'autre, on se battit avec rage. Toute la jeunesse des universités allemandes se trouvait dans les rangs des Prussiens. Deux fois les Français ont faibli au centre, et l'empereur les a ralliés. Enfin, on commence à apercevoir, sur la droite, « dans le lointain, la poussière et les premiers feux du général Bertrand[2] ». Il a culbuté, avec le 13e de ligne, un corps de troupes prussiennes qui voulait lui barrer le passage[3]. Au même moment, le vice-roi signalait son arrivée sur la gauche. Nos deux ailes se prolongent, et vont envelopper le centre ennemi. Malgré un suprême

1. Paulin, *Notice*, p. 21. Pourtant l'Empereur se plaint le 1er mai, à deux heures du matin, de n'avoir pas de nouvelles de lui, depuis le 29. *Corr. de Nap.*, t. XXV, p. 251.

2. *Bulletin de la Grande Armée*, *Corr. de Nap.*, t. XXV, p. 259.

3. Paulin, *Souvenirs*, p. 259. — « Cependant, écrit Napoléon, le général comte Bertrand s'avançait et entrait en ligne. C'est en vain que la cavalerie ennemie caracola autour de ses carrés. Sa marche n'en fut pas ralentie. » *Bulletin cité.*

effort de Blücher, la victoire est à nous ; une charge de la jeune garde l'achève.

La première division seule du quatrième corps, la division française, avait pu donner, tant la marche de Bertrand avait été rapide. Dans la soirée, d'autres renforts arrivent et se relient complètement à notre droite victorieuse. Comme il avait envoyé Paulin à l'empereur, pour lui annoncer la présence du quatrième corps : « C'est bien, répond Napoléon, allez dire à Bertrand qu'il fera tête de colonne demain, à la poursuite de l'ennemi [1]. »

Mais que pouvait être cette poursuite entreprise par des vainqueurs sans cavalerie contre des vaincus qui n'avaient engagé qu'une partie de la leur ? A peine avait-on fait deux mille prisonniers, et, dans la nuit même qui suivit la victoire, on avait dû repousser une charge de l'ennemi. C'était donc une victoire stérile. Elle avait pourtant un immense effet moral, en nous rendant l'offensive. Notre prestige était reconquis. Le résultat matériel était également important ; nous étions maîtres de la Saxe presque entière ; Prussiens et Russes par leur retraite nous abandonnaient l'Allemagne jusqu'à Dresde.

Que n'avons-nous le « mot » expédié par Bertrand à la comtesse, au lendemain de Lutzen, un de ces mots qu'il ne manquait pas de lui adresser, encore chaud de la bataille, et qu'il surnommait gaiement ses *certificats de vie*. Il nous reste ce billet écrit deux jours après :

Je t'écrivis un mot hier que je remis au général comte de Lobau [2]. J'ai vu hier Sa Majesté. Il y avait bien longtemps que j'en étais éloigné. Sa Majesté m'a accueilli avec bonté. Nous avons eu une belle bataille

1. Paulin, *Souvenirs*, p. 260.

2. Mouton, comte de Lobau, général de division après Friedland, et, depuis l'ouverture de la campagne, aide de camp de l'empereur, était l'un des meilleurs amis de Bertrand qui y revient souvent dans sa correspondance. Une de ses précédentes lettres contient de lui cet éloge : « Les amis ont été rares dans tous les tems. J'en ai un petit nombre auxquels je suis bien sincèrement attaché, et particulièrement à Mouton, aussi droit, aussi loyal et galant homme qu'on puisse l'être. Celui-là n'était pas né pour la cour, et cependant il n'y est pas déplacé, parce qu'avec du bon sens et le cœur droit, on ne l'est nulle part. » Bertrand à la comtesse. Bamberg, 17 avril 1813.

qui délivre Leipsick et probablement la Saxe. Il paraît que l'ennemi s'attendait à gagner la bataille ; mais il est en pleine retraite.

A Predel, près Pegau, le 4 may matin 1813.

BERTRAND.

Sans doute, cette présentation à l'empereur, dont le général se sent heureux et fier, avait eu lieu sur le champ de bataille même de Lutzen. Napoléon en fit l'inspection le 3 mai, lendemain de l'acharné combat qui avait vu prendre, reprendre et périr dans les flammes quatre villages. Nos jeunes troupes n'avaient qu'un cri d'acclamation : « Vive l'empereur ! » Pas un blessé qui ne le poussât sur son passage. Le *fanatisme* des Français, suivant le mot d'un officier saxon, répondait à l'enthousiasme des volontaires prussiens. Le quartier impérial avait passé la nuit du 3 au 4 à Pegau. L'empereur poussait droit devant lui, précédé du prince Eugène, flanqué à gauche de Lauriston qui poursuivait les Prussiens sur la route de Leipzig à Dresde, et, à droite, de Bertrand avec Oudinot qui s'attachaient aux pas des Russes, sur les chemins de Chemnitz et de Freiberg[1].

Mais avant le départ de Bertrand pour cette dure et ingrate poursuite, nous avons une autre lettre datée de Predel encore, écrite par un de ses aides de camp dont la correspondance complétera désormais la sienne. On y retrouve un écho des cris d'enthousiasme poussés à Lutzen :

Predel, le 4 mai 1813.

Madame,

Le général est dans moment-ci occupé de son corps d'armée et me charge de vous donner de ses nouvelles; vous savez déjà sans doute la belle bataille que l'empereur a gagnée. Quoique nous y fussions depuis midi, on n'a fait donner la première division que vers quatre heures ;

1. L'itinéraire de Bertrand, donné par les dates de ses lettres à sa femme, est le suivant : Predel, Frohbourg, Mittweida, Freyberg, Postchappel, Dresde. On peut le compléter dans les plus petits détails, étapes, reconnaissances, campements, par ses rapports au major-général Berthier, publiés en 1897, par le commandant Foucart, dans son ouvrage tout documentaire : *Bautzen, une bataille de deux jours 20-21 mai 1813.* Paris, Berger-Levrault, 1897. In-8. On y suit Bertrand de Predel à Dresde, par Crimmitzchen, Frohbourg, Rochlitz, Mittweida, Hainichen, Freiberg et Postchappel.

elle s'est conduite comme devoit le faire la vieille infanterie française; le général ne l'a pas quittée.

Je vous écris dans un mauvais village à moitié brûlé, et avec une bien mauvaise plume, car mes précieux portefeuilles sont en avant dans la calèche.

Adieu, Madame; à notre premier séjour je vous en dirai davantage; il y a quelques jours que le général n'a point reçu de vos lettres.

Je vous renouvelle l'assurance du respectueux attachement

De votre affectionné serviteur et parent

F. de Luppé.

Si active et si difficile que soit cette poursuite, Bertrand trouve toujours le temps d'écrire à sa femme.

Le 5, il lui adresse deux lettres, l'une le matin suivant son habitude presque constante, l'autre le soir; celle-ci est datée de Frohbourg.

Paulin va au quartier général; je le charge de cette lettre... Tu me demandes comment je me trouve du nouveau genre de travail; fort bien, cela m'occupe beaucoup; mais je me porte très bien, et, en somme, je suis fort content.

La division wurtembergeoise m'a rejoint hier; ainsi les trois divisions sont réunies [1]; je crois que cette division ira très bien; il y a de bonnes dispositions dans tout le monde. Le roi de Wurtemberg a du caractère et communique son impulsion [2].

Retenons cette bonne note décernée ici aux Wurtembergeois qui en mériteront encore d'autres. Il sera opportun de s'en souvenir, le jour où Bertrand rencontrant ses anciens subordonnés dans les rangs de nos ennemis, poussera envers eux la reconnaissance du passé jusqu'à la plus généreuse magnanimité.

Partout combat sur combat. Combien l'on avance péniblement vers Dresde! Néanmoins, presque chaque jour, Bertrand écrit son billet.

Chère Fany, je t'envoie un petit bonsoir; nous sommes à la suite de l'armée ennemie; nous lui avons pris ici quelques blessés et Cosaques qui rôdent le pays (*sic*) et ne savent plus trop où aller. Les premiers

1. Les divisions Morand, Pery et Franquemont. Ce dernier général commandait la division wurtembergeoise.

2. Frohbourg, ce 5 mai. Frédéric Ier, était électeur, puis roi de Wurtemberg, depuis le 1er janvier 1806. Une de ses filles avait épousé Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie.

sont fort étonnés, je crois, de voir si tôt leurs rêves évanouis. Nous serons probablement à Dresde sous peu de jours.

Nous nous portons tous bien, et je t'embrasse de tout mon cœur. La division wurtembergoise a une belle cavalerie et beaucoup de bonne volonté.

Mittweida, ce 6 may au soir.

BERTRAND.

Le cousin de la comtesse Bertrand, F. de Luppé ne manque pas de joindre sa lettre à celle du général.

Mittveida, le 6 mai 1813.

Madame,

Tout le monde ici se porte bien, nous sommes toujours à la poursuite des Russes qui s'en vont bon train, quoiqu'ils prétendent qu'ils ont gagné la bataille. Chacun a sa manière d'envisager les choses; mais la leur est plaisante...

Aucune lettre datée du 7.

Le 8, les souverains alliés abandonnaient la capitale de la Saxe, dès le matin, et Bertrand écrivait, sans doute à la même heure :

Freyberg, ce 8 may.

Chère Fany, nous marchons sur Dresde, où nous serons ce soir; je ne sais si l'ennemi voudra défendre cette capitale; nous nous portons tous à merveille, et, malgré les marches et fatigues, je trouve toujours quelques moments pour penser à ce qui m'est cher et te donner de mes nouvelles.

BERTRAND.

Bertrand était décidément aussi bon époux que bon soldat.

HENRI CHÉROT.

(*A suivre.*)

LA BELGIQUE ÉCONOMIQUE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

(Troisième article[1])

LES INSTITUTIONS SOCIALES

I. — *Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers.* (Classe 108.)

On peut dire que le développement des institutions publiques, des congrégations religieuses, a laissé de moins en moins à faire aux particuliers dans ces divers ordres de services, durant les dernières années. Aussi les patrons, pour développer l'instruction de leurs ouvriers, ont-ils eu de plus en plus recours aux institutions générales. En revanche, nous assistons à une multiplication chaque jour plus étendue des œuvres d'éducation sociale et d'enseignement mutuel : conférences démocratiques, bibliothèques populaires, collections et musées industriels ou sociaux pullulent partout. Toutes les tendances économiques ou sociales, tous les partis politiques ont leurs œuvres organisées. Ils tâchent de les fortifier constamment dans des écoles d'orateurs, dans des cercles d'études sociales et par des groupements de propagande. Ils luttent énergiquement pour accaparer l'attention du public; la seule énumération de leurs travaux remplirait des pages entières. Actuellement, l'attention est tournée spécialement vers la connaissance des langues modernes, bon nombre d'employés et même d'ouvriers fréquentent les cercles polyglottes qui se développent sous différentes formes.

Les établissements d'instruction supérieure, universités de l'État, universités libres, instituts spéciaux, rivalisent d'ardeur, pour organiser des cours d'extension universitaire et des conférences à la portée de la classe ouvrière. La *Société d'instruction populaire de Morlanwelz et des communes*

1. Voir *Études* des 20 décembre 1901, 5 janvier 1902.

avoisinantes offre ce trait particulier qu'elle est constituée dans une commune (8000 âmes) entourée de petits villages où elle est parvenue à recruter, au 30 juin, 1 566 membres, la plupart ouvriers, la moitié environ employés aux charbonnages de Bascoup, auxquels il a été donné en vingt-trois ans 640 conférences et concerts réunissant chacun de 100 à 200 auditeurs en moyenne. C'est l'œuvre de M. Weiler dont le rôle est si important dans diverses institutions sociales intéressantes et spécialement en matière d'arbitrage et de conciliation[1].

Entre ces œuvres moralisatrices prennent place, au premier rang, les institutions de moralisation et de religion représentées surtout par deux créations récentes. La société des *Aumôniers du travail*, fondée en 1895, dans le diocèse de Liège, s'est étendue depuis, dans les diverses provinces; elle se propose de travailler au bonheur temporel et matériel de l'ouvrier qu'elle ne sépare pas de son perfectionnement chrétien. C'est elle qui vient d'établir, à Virton, une *École catholique des arts et métiers*, pour former des contremaîtres et des chefs d'atelier. Il faut y joindre l'*Œuvre des retraites fermées* pour ouvriers, installée d'abord à Gand et à Fayt-lez-Manage, et qui se propage dans différentes maisons religieuses, notamment à Liège. « Son but est de former des chrétiens assez fortement trempés pour résister aux influences corruptrices de notre époque, assez fortement armés pour l'influencer en bien. Plusieurs milliers d'ouvriers et d'ouvrières participent maintenant, chaque année, à ces retraites qui durent trois ou quatre jours, passés en des maisons spéciales, dans le silence, la réflexion et les exercices de piété. Cette œuvre doit être largement entretenue par des bienfaiteurs, car elle est assez dispendieuse, les chrétiens fervents se rencontrant autant et plus parmi les misérables que parmi les fortunés. » (Rapport, p. 138[2].)

1. Voir *Études* du 25 novembre 1893, p. 386 *sqq*. Les conseils d'usine.
2. Le lecteur désireux de détails plus étendus sur l'Œuvre des retraites, les trouvera dans le *Manuel* richement documenté du P. Vermeersch, auquel nous avons renvoyé déjà plusieurs fois (titre VI, chap. v, p. 619-632).

II. — *Les Cercles ouvriers.*

Le cercle est presque une nécessité pour l'homme du peuple, en Belgique. La misère du logement ouvrier, comme aussi l'intempérie des saisons, ont sans doute leur part dans le besoin qu'il s'est fait de se réunir au cabaret avec les hommes de sa condition. « But politique, but économique, but mutualiste, but social, tout sert de prétexte à ces groupements qui forment une des caractéristiques de la vie belge... Chaque région du pays, chaque classe de la population a, à cet égard, ses modes propres de groupement. A la campagne, les innombrables *Bœrengilden* catholiques ont toutes leurs locaux où se tiennent les assemblées générales et où peuvent se rencontrer les propriétaires, les fermiers et les ouvriers, désireux de resserrer les liens de la solidarité sociale que ces associations s'efforcent de maintenir et de développer. » (P. 139.)

Mais c'est plutôt dans les villes que s'est développé le cercle proprement dit. La ville de Gand est sans doute celle où se manifeste, avec le plus d'intensité, cet esprit d'association si naturel aux Flamands. On y trouve d'abord les 7 cercles d'ouvriers, 4 pour femmes et 3 pour hommes, créés, il y a trente ans, par le grand philanthrope François Laurent, dans le dessein de moraliser le peuple en dehors de tout but politique, par l'instruction. Ils ont en général, à leur tête, un directeur ou une directrice d'école, et sont entièrement liés à l'enseignement officiel. Le *Palais du Peuple* est le centre permanent de la Défense ouvrière libérale.

Le parti catholique possède 31 patronages de jeunes ouvriers, 15 pour jeunes garçons, 16 pour pour jeunes filles, qui fonctionnent depuis un demi-siècle. « Sous l'aspect extérieur de cercles d'agrément, les patronages sont des associations de dévouement chrétien qui, sous la direction ou du moins avec le concours des prêtres, ont pour but la préservation et la formation positive de l'adolescence. Le patronage se compose de patronnés, enfants en âge d'adolescence, et de maîtres : jeunes gens ou personnes d'âge mûr, généralement de rang plus distingué, qui s'adjoignent au prêtre pour contribuer à ce double bien. » (A. Vermeersch, *l. c.*,

p. 609, cité par le rapporteur, p. 141.) A l'âge de vingt et un ans, les patronnés entrent dans les cercles ouvriers au nombre de 12, qui se groupent autour du *Het Volks*, la citadelle antisocialiste de Gand : c'est le local permanent des syndicats, bourse de travail, journaux, cercles, coopérations et autres groupements ouvriers catholiques.

Tandis que le libéralisme groupe ses cercles autour de l'école, le parti catholique autour de l'Église, les socialistes font tout converger vers l'association coopérative. « Les œuvres organisées à ce sujet sont d'une double nature, partant les unes d'un principe fédératif, les autres d'un principe centralisateur. D'un côté, on a les cercles de quartier au nombre de 22, avec 2 200 membres répandus dans tous les coins de la ville. Ce sont des organisations essentiellement politiques réunies dans l'auberge d'un militant du parti, mais les membres de ces clubs ne dédaignent pas de se réunir pour jouer une partie de domino ou de piquet. Quand on n'a pas à discuter les grandes questions politiques ou à discourir sur le bonheur de l'humanité, on cultive les plaisirs de l'amitié ou on organise des excursions. D'un autre côté, on a l'organisation centrale, le palais des fêtes, le jardin d'été, où chaque dimanche il y a concert, représentation dramatique ou fête de gymnastique. Pour assurer un programme toujours varié à ces fêtes, le parti entretient toute une pléiade de cercles d'agrément, les chœurs enfantins des enfants du peuple, où l'on apprend à jouer, à danser et à s'amuser, la société de gymnastique, les sociétés chorales pour hommes et pour femmes, le cercle dramatique, le cercle de fanfares et le groupe des trompettes et clairons du parti. Tous ces cercles fonctionnent par la coopérative et pour elle. Et, dans l'intervalle des concerts et fêtes, on tient, dans les vingt locaux de la coopérative, des meetings, des réunions syndicales, mutualistes, coopératives et vingt autres cercles de propagande et d'instruction. Des cafés où on ne débite aucun alcool, sont ouverts en permanence.

« Telle est, conclut M. Varlez, l'organisation fort complète des cercles ouvriers à Gand, et il n'est probablement aucune ville de Belgique où cette institution fonctionne d'une manière aussi complète et aussi diverse. » (P. 142.)

On est amené à se demander la raison pour laquelle les institutions de récréation ont pris en Belgique une importance qui ne se rencontre nulle part ailleurs au même degré. Ne pourrait-on y voir un résultat de l'oppression politique qui régna longtemps sur ce pays, alors que le pouvoir ombrageux ne permettait guère à l'esprit d'association si naturel aux populations du Nord de se donner satisfaction sous d'autres formes que celle de réunions d'amusement? M. Varlez corrobore son explication par la remarque suivante : « Maintes et maintes de nos sociétés littéraires, musicales et sportives tirent, dit-il, leur origine directe d'antiques chambres de rhétorique, de confréries, de gildes d'archers ou d'arbalétriers, célèbres depuis des centaines d'années et dont on se plaît encore à montrer les archives et les insignes soigneusement conservés dans d'antiques armoires. » Il ajoute : « Jadis bourgeoises, ces sociétés sont devenues ouvrières dans notre siècle démocratique, sans subir de transformation radicale; d'année en année, elles deviennent plus nombreuses, et il n'est plus de petite localité qui n'ait son cercle instrumentiste. Au milieu du culte des muses, les membres ne dédaignent pas non plus de s'occuper de la politique, qui est une nécessité pour toutes les associations belges auxquelles elle procure notamment des membres protecteurs et des finances prospères. » (P. 144.)

III. — *Institutions de prévoyance.* (Classe 109.)

Elles sont probablement de toutes les formes de l'activité sociale celles qui se sont le plus largement développées, durant la dernière décade; épargne, mutualités, retraites, assurances contre le chômage et sur la vie, réparation des accidents s'épanouissent dans une immense proportion.

La *Caisse générale d'épargne*, garantie par l'État, qui, en 1888, comptait 599 000 déposants et 308 000 000 de francs de dépôts, a vu ces chiffres passer respectivement à 1 643 000 déposants, possédant 784 000 000 de francs qui rapportent presque en entier 3 pour 100 d'intérêt. Le vœu, sans doute chimérique, de voir tous les Belges possesseurs de leur livret de caisse d'épargne semblerait s'avancer vers sa réa-

lisation. Le chiffre des déposants qui était de 10 pour 100, en 1888, est monté à 25 pour 100, en 1899. Le minimum du dépôt, qui est de 1 franc, peut être réalisé par l'apposition successive de timbres de 5 et 10 centimes sur une formule remise gratuitement par les bureaux des postes. Le rapport de M. Mahillon préconise comme moyens de développer l'institution : 1° L'*Épargne scolaire*, inaugurée à Gand, en 1866, par l'infatigable François Laurent. Au 31 décembre 1891, il y avait en Belgique 304 018 élèves ayant épargné pour un total de 6 795 000 francs. Dans la seule année 1899, 126 410 écoliers ont versé 452 803 francs. 2° L'œuvre du *Livret général* qui attribue un livret d'épargne de 1 franc indisponible jusqu'à la mort. En 1897, 33 communes avaient adopté l'idée et distribué ainsi 6 206 de ces livrets obligatoires. 3° L'application de la loi du 10 février 1900 qui permet, sous certaines réserves, aux femmes mariées et aux mineurs de se faire ouvrir des livrets d'épargne et d'en profiter.

M. Varlez explique, très en détail, par quels moyens la Caisse générale assure le rendement de ses dépôts au grand avantage de son crédit, aujourd'hui indiscuté, et aussi des œuvres sociales qu'elle soutient efficacement, corrigeant ainsi l'inconvénient inhérent à l'épargne simple fort appréciée de l'ouvrier, parce que sa pratique est commode, mais qui priverait les entreprises et les œuvres d'un concours pécuniaire nécessaire.

En face de la Caisse générale d'épargne, des *caisses spéciales* accordent un intérêt supérieur à celui de la première. Plusieurs patrons en ont créé pour leur personnel.

Des formes particulières d'épargne ont pris un assez grand développement. Les ménages pauvres veulent s'assurer une certaine somme à une époque déterminée, par exemple au début de la saison d'hiver, pour s'acheter des vêtements chauds. Pour cela ils s'adressent à la coopération qui, majorant le prix des objets de 6 pour 100 ordinairement, par exemple, chaque pain de 10 centimes, restituera sous forme de ristourne à la fin du semestre, si l'on a acheté pour 120 francs de pain, pour 200 francs d'autres denrées, une somme de 52 francs, à peu près suffisante pour recompléter

la provision des vêtements. Ce système bizarre, qui consiste à faire payer 30 centimes un objet que l'on sait ne valoir que 20 centimes, est tellement entré dans les mœurs que toutes les tentatives pour le réformer se sont heurtées à des refus irréductibles et que même, à l'instar des coopératives, divers établissements particuliers ont dû, pour conserver leur clientèle, adopter la même combinaison.

A côté de cette épargne qui reste individuelle, certaines coopératives ont inauguré une sorte d'épargne collective en fournissant aux membres, sur les bénéfices proprement dits que l'on ne distribue pas, toute une série d'avantages et de services mutualistes gratuits.

IV. — *Les Mutualités.*

L'historique des *mutualités* mérite d'arrêter quelques instants notre attention. Quelques-unes d'entre elles font remonter leur origine aux anciennes corporations qui, sous le nom de « Métiers » et de « Gildes », couvraient la Belgique d'un réseau serré d'associations exerçant largement la mutualité et la charité entre leurs membres. La Révolution les détruisit brutalement en Belgique, comme elle avait fait en France, laissant les ouvriers frappés par la maladie ou les accidents aux incertitudes de la bienfaisance publique. Aussi les ouvriers délaissés songèrent-ils à s'assurer par eux-mêmes des ressources. En dépit des lois hostiles à toute « conjuration » d'ouvriers, quelques mutualités d'assurances, sous le nom de *Bourses communes*, s'organisèrent dès l'Empire. Certains patrons essayèrent de leur opposer des Bourses particulières, qu'ils créaient dans leurs établissements ; mais ils n'arrêtèrent pas le mouvement qui était donc la nécessité des choses. Enfin l'opposition gouvernementale cessa. Lors du vote de la première loi, le 3 avril 1851, il existait 200 sociétés de secours mutuels, groupant 68 290 membres. Cette loi soumettait les mutualistes à des formalités tracassières pour obtenir la reconnaissance légale ; aussi n'en comptait-on que 237, groupant 36 705 adhérents, en 1887.

La vraie mutualité fonctionnait presque clandestinement. Le gouvernement comprit qu'il était de son devoir de rame-

ner toutes ces mutualités à un régime légal et de les faire bénéficier de la publicité ; 140 comités et sous-comités de propagande furent institués. Le progrès fut rapide ; au 1er janvier 1895, il y avait, en Belgique, 584 sociétés d'assurance contre la maladie, groupant 79 110 membres. Sous le régime de la nouvelle loi l'essor est devenu plus grand, par l'effet de subventions gouvernementales et la constitution de sociétés mutualistes d'affiliation à la Caisse de retraites. Les quatre sociétés de cette sorte, avec 798 membres, au 1er janvier 1896, étaient devenues, au 1er janvier 1900, 1 287 avec 99 850 associés. En dehors de ces mutualités déclarées, il en existe encore un grand nombre que la méfiance continue à tenir à l'écart ; tel le *Bond Moyson*, de Gand, qui compte 47 000 associés, dont 8 111 contre l'invalidité, 12 331 sur la vie. Les encouragements financiers de l'État sont montés de 55 000 à 1 800 000 francs en 1900.

Nous ne suivrons pas M. Varlez dans le détail des combinaisons variées par lesquelles la mutualité s'efforce, en Belgique, de satisfaire à toutes les exigences de la prévoyance et qui lui fait conclure que « les mutualités belges couvrent à peu près tous les risques qui sont de son domaine ». (P. 173.) Un des traits distinctifs de ces institutions, c'est que si, d'une part, le Belge répugne à entrer dans ces vastes organisations nationales qui font la gloire de l'Angleterre, telles que la *Manchester Unity of Oddfellows* (700 000 membres), ou l'*Ancient Order of Foresters* (600 000) ; par contre, les fédérations de sociétés se fondent très facilement ; elles pratiquent la réassurance au plus grand avantage des sociétés particulières qu'elles groupent en nombre considérable.

Un des résultats les plus précieux de l'expansion des mutualistes a été le développement de la prévoyance chez l'ouvrier. Il y a deux ans, on désespérait de voir l'ouvrier belge se déterminer à entrer dans la voie d'épargne de l'ouvrier anglais, et voici qu'aujourd'hui, des milliers d'ouvriers, même dans les fabriques, pratiquent la prévoyance.

M. Varlez cite comme assez fréquent le budget hebdomadaire suivant :

a) Pour la mutualité (chef de famille)	Fr. 0 30
b) Pour les secours pharmaceutiques et médecins (femme et trois enfants)	0 20
c) Pour la caisse de secours de la coopérative	0 02
d) Pour la caisse de réassurance	0 02
e) Pour l'assurance-vie	0 15
f) Pour le syndicat (assurance, chômage, vieillesse, grève) . .	0 30
g) Pour la retraite	0 10
Total	Fr. 1 09

Il en est qui paient davantage.

V. — *Les Caisses de retraite.*

Terminons cette revue de la prévoyance par le développement, que M. Varlez n'hésite pas à qualifier de « foudroyant », qu'ont pris en ces dernières années les *Caisses de retraite.* Pendant la dernière décade du siècle, l'importance du mouvement a centuplé, montrant, pour l'année 1899, 627 100 versements et 66 712 adhérents nouveaux. Ce succès de la Caisse sous la garantie de l'État, tient surtout à deux causes : les subventions des pouvoirs publics et la propagande intense qui s'est faite dans le pays. Chaque année, depuis 1891, les Chambres votent un crédit à distribuer en primes aux sociétés mutualistes reconnues qui facilitent l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite. Ces primes sont d'environ 60 centimes par franc versés par ou pour les participants. Ce n'est pas seulement l'État qui intervient par des libéralités, ce sont chacune des provinces, un grand nombre de communes et des membres protecteurs des associations. M. Varlez donne un spécimen des majorations dont est susceptible le premier versement de 3 francs d'un nouveau participant, en certains cas. Il reçoit :

a) De sa mutualité de retraite (cotisations des membres honoraires, subsides spéciaux de l'État et de la province)	Fr. 1 »
b) De sa commune (une prime de 25 p. 100)	1 »
c) De la province, comme subside ordinaire (100 p. 100) . . .	5 »
et comme ayant créé un livret	1 »
d) De l'État 60 p. 100 de tous les versements opérés (11 fr.) . .	6 60
et pour création du livret	0 60
Total, y compris le versement de 3 francs	Fr. 18 20

Aussi, le nombre des mutualités reconnues augmente-t-il chaque jour.

A côté de la Caisse générale d'épargne et de retraite, fonctionnent une foule de caisses patronales, particulièrement dans les grands établissements industriels. L'auteur du Rapport en cite de nombreux exemples. Il ajoute : « Chez les autres patrons de la grande industrie, le payement d'une pension aux ouvriers âgés ou infirmes n'est généralement pas proclamé comme un droit; mais c'est un devoir auquel le patron ne se refuse pas, et il n'est probablement aucun des établissements importants de la Belgique où il n'y ait un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers à soutenir de ce chef. » (P. 183.)

Nous ne nous arrêterons pas aux sociétés mi-financières, mi-prévoyantes ; les unes honorables, les autres ayant encouru des flétrissures légales.

En outre, près de 200 000 Belges sont tenus obligatoirement à l'affiliation à des caisses de retraite; ce sont les ouvriers mineurs, ceux des chemins de fer, postes et télégraphes, les marins et employés de la marine, les ouvriers de diverses provinces et communes. Le nombre des pensionnés belges est donc très considérable.

La loi du 10 mai 1900 a donné une extension très grande à l'*Assurance contre la vieillesse*. Le subside annuel de l'État est devenu obligatoire pour le budget et a passé de quelques centaines de milliers de francs à 12 millions (quelques-uns estiment qu'il s'élèvera à 14 millions). Notons seulement les résultats de l'application de la loi nouvelle avec ses dispositions transitoires.

La Belgique n'a pas voulu imiter l'Allemagne[1]. Elle a rejeté le principe de la retraite pour quiconque n'a pas versé

1. L'Allemagne n'a été suivie jusqu'ici par aucune des nations qui ont eu à réglementer les retraites de vieillesse pour les ouvriers. Le peuple Suisse, par son *Referendum* du 20 mars, a rejeté, contre toute attente, par 357 563 voix contre 146 617, le bloc des assurances officielles obligatoires qui avait recueilli la presque universalité des votes des députés dans les Chambres fédérales. — En Angleterre, M. Chamberlain disait au cours de cet été à Birmingham, que les projets de pensions de vieillesse universalisées par l'obligation, étaient « absolument impraticables ». — « Son objection maîtresse, ajoutait-il, c'est qu'ils renversaient l'œuvre des *Friendly-Societies*, en détruisant l'indépendance et en décourageant l'épargne. » — L'Italie, par les lois des 17 juillet 1890 et 4 juillet 1901, a institué, pour la vieillesse et l'invalidité des ouvriers, une « caisse nationale de prévoyance » qui a pour but de pro-

à l'avance par l'intermédiaire d'une société mutualiste, ou ne s'est pas associé directement, et dont les impositions ne dépasseront pas une certaine somme. Toutefois, à l'égard des personnes besogneuses, actuellement âgées de plus de cinquante-huit ans, et exerçant ou ayant exercé la profession d'ouvriers, qui n'ont pas fait jusqu'ici de versements, une transaction a été adoptée : elles jouiront à l'âge de soixante-cinq ans, d'une pension de 65 francs par an.

La loi prévoit donc trois systèmes successifs, régulièrement applicables : 1° De 1901 à 1908, tous les anciens ouvriers nécessiteux jouiront d'une pension de 65 francs; 2° de 1908 à 1911, on ne payera plus de nouvelles pensions que moyennant un versement préalable de 18 francs pendant une période de trois ans; 3° à partir de 1911, les anciens ouvriers n'obtiendront plus qu'une pension proportionnée à leurs versements, et on verra, côte à côte, parmi les vieillards, des gens qui jouiront de pensions de 65 francs, sans versements ; des gens pour lesquels l'octroi de la pension de 65 francs a été soumis à la condition de versement, et d'autres qui ne pourront jamais obtenir cette pension gratuite. C'est l'application de la maxime chère aux Belges : « Aide-toi et le pouvoir t'aidera. » Telle est l'économie de cette loi de 1900 qui, en France, au lendemain de la réunion des mutualistes de Poitiers, (présidée par M. Paul Deschanel, président de la

voquer, « de canaliser et de subventionner les libres initiatives tant individuelles que mutualistes. — On sait à quelles difficultés de principes et d'application se heurte le projet de loi pendant devant les Chambres françaises, après les interminables discussions qui ont rempli la dernière session de la Chambre des députés; à raison des inconnues et des aléas qu'il renferme, tant de fois remis sur le métier, il deviendrait sans doute caduc par la clôture de la septième législature, n'était la crainte des députés de se représenter devant leurs électeurs, sans en avoir fini avec une question obsédante, agitée depuis tant d'années. En l'état actuel, le texte présenté court risque de ne donner satisfaction à personne. (Voir M. E. Cheyssom, *la Mutualité familiale*, rapport présenté au Congrès de la Société d'économie sociale, dans la séance du 3 juin 1901, reproduit dans la *Réforme sociale* du 1er novembre dernier, p. 621 *sqq*. — Cf., sur le *Referendum* suisse, le mémoire de M. Béchaux, le distingué professeur d'économie politique de l'université catholique de Lille, à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il est Membre correspondant, *Séances des travaux*, année 1900, 2e semestre; et dans la *Réforme sociale* du 1er novembre 1901, p. 696-697, *les Assurances sociales en Suisse*, par le même.)

Chambre des députés), le 13 octobre dernier, a trouvé de chauds admirateurs dans nombre de syndicats agricoles ou urbains[1].

Terminons cette revue en disant que, de toutes les formes d'assurance, c'est probablement celle *sur la vie* qui a pris le plus d'extension en Belgique, où il n'est guère de forme d'association ouvrière qui n'accorde quelques secours en cas de décès de ses membres. Mais ces secours sont d'ordinaire bien réduits. Les « petites gildes », qui existent dans toutes les régions du pays, assurent les frais d'enterrement et de service funèbre ; souvent elles procurent des cérémonies funèbres d'une classe supérieure à celle que l'assuré aurait naturellement choisie pour lui et les membres de sa famille. La cotisation est minime, deux centimes par semaine, cinq par mois ; mais les membres protecteurs couvrent une forte partie des dépenses. La plupart ont un caractère religieux.

De cet exposé, déjà long, une conclusion se dégage. Le lecteur, s'il nous a suivi jusqu'à la fin, l'a déjà tirée lui-même : c'est que la prospérité économique et même le progrès moral ont tout à gagner à une sage liberté laissée à l'initiative des particuliers sur quelque terrain et sous quelque forme qu'elle se produise. L'État, dont le rôle est d'aider les citoyens, individus, familles, associations, devra encourager, éclairer, favoriser même par des subsides toutes les entreprises dont l'utilité sociale se sera révélée. La contre-épreuve en plusieurs points, n'est-elle pas donnée par les insuccès où aboutit l'ingérence abusive de l'État, dans d'autres pays où l'abondance des ressources produirait des résultats au moins aussi féconds que chez nos voisins, si les préoccupations de la politique, les dissensions des partis ne prenaient fatalement le dessus sur les conseils de la raison et sur les leçons de l'expérience, la grande maîtresse en matière d'économie sociale ?

Paul FRISTOT.

1. Se douterait-on du reproche qui a été adressé à cette législation par certains journaux ? C'est d'avoir été votée à la Chambre des représentants en quatre séances et d'avoir occupé une séance *unique* au Sénat ! Comme si nous ne devions pas plutôt féliciter nos voisins de savoir ne présenter à leur Parlement que des projets éclairés par des enquêtes préliminaires judicieusement conduites et discutés déjà dans des réunions préparatoires ?

LES AUTOMOBILES

Quand une invention, d'ailleurs utile, en est arrivée à cette période de son évolution industrielle où, malgré les tâtonnements et les insuccès inhérents à toute œuvre qui débute, elle saisit l'opinion et peut bien l'émouvoir en sens divers, mais passe en même temps dans la pratique, ce n'est déjà plus le moment de la discuter, elle s'impose.

L'automobilisme, puisque ce terme barbare est naturalisé par l'usage, est une de ces inventions-là. Né d'hier, il sillonne aujourd'hui le monde : le jour est proche où il ne sera plus permis à un homme d'instruction moyenne d'ignorer les notions élémentaires de cette industrie nouvelle. Peut-être plusieurs de nos lecteurs nous sauront-ils gré de les leur rappeler en quelques pages [1].

I. — HISTORIQUE

L'idée de substituer à la traction animale la traction mécanique, à ce que l'on a irrévérencieusement appelé le *moteur à avoine* un générateur de force et de vitesse plus puissant, plus solide, moins onéreux, avait hanté dès longtemps bien d'autres cerveaux que nos cerveaux modernes.

1. Nous avons mis à contribution pour ce travail les ouvrages suivants : A. Witz. *Traité historique et pratique des moteurs à gaz et à pétrole et des voitures automobiles.* 3 vol. in-8. Paris, Bernard, 1899. — Ch. Vigreux. *Traité de la construction, de la conduite et de l'entretien des voitures automobiles.* 4 vol. in-12. Paris, Bernard, 1899. — E. Sérafon. *Les tramways, les chemins de fer sur route, les automobiles et les chemins de fer de montagne à crémaillère.* Paris, Bernard, 1898. — John Grand-Carteret. *La voiture de demain.* Paris, Charpentier, 1898. — C. Tainturier. *La traction électrique.* Paris, Fritsch, 1897. — H. de Graffigny. *Le chauffeur-conducteur de machines à vapeur.* Paris, Bernard, 1896. — Y. Guédon. *Manuel pratique du conducteur d'automobiles.* Paris, Fritsch, 1897. — Farman. *Les automobiles.* Paris, Fritsch, 1898. — Farman. *A B C du conducteur d'automobiles.* Paris, Fritsch, 1898. — B. de Saunier. *Éléments d'automobiles.* Levallois, chez l'auteur, 1901. — L. Périssé. *Les moteurs à alcool.* Paris, Dunod, 1901. — Périodiques : *La locomotion, La locomotion automobile, Le Vélo, L'Auto-Vélo*, etc.

Je ne sais s'il convient de remonter, avec John Grand-Carteret, jusqu'à l'antique Égypte pour y rencontrer sur ses « papyrus de pierre » l'idée d'un « char automobile mû par la réaction de la vapeur s'échappant dans l'air ». Cette idée, elle est du moins en germe dans les appareils de Salomon de Caus, des Pères Kircher, Dobrzinski et Schott, de Worcester et de Papin : mais de l'idée à sa réalisation, quelle distance !

La mécanique essaya tout d'abord de supplanter le cheval.

Dès le treizème siècle, Roger Bacon avait écrit : « Il est également possible d'établir des chars mis en mouvement avec une promptitude incalculable, sans le secours d'animaux de trait[1]. »

En 1649, le Nurembergeois Jean Hautsch fabrique des chariots à ressorts marchant à une vitesse de deux milles à l'heure. Une de ses voitures, la plus fameuse, sera vendue pour cinq cents rixdalers au prince Charles-Gustave de Suède.

Un peu plus tard c'est, à Marly-le-Roi, le petit chemin de fer sur rail, mû à bras, qui sert d'amusement à la cour de Louis XIV.

Au dix-huitième siècle, apparaissent les *carrosses méchaniques*, analogues comme principe aux petites voitures en usage aujourd'hui encore pour les impotents.

Mais déjà la mécanique a fait place à la vapeur. Newton vient de publier, en 1680, son premier projet pour l'application de la vapeur d'eau bouillante à la locomotion sur terre. Le projet ne réussit pas encore : le Dr Robison (1759), Erasmus Darwin (1765) le reprennent sans plus de succès.

Cette même année 1765 est célèbre dans les annales de la Machine à vapeur par les premières expériences de Cugnot, officier d'artillerie dans l'armée française, expériences que Bachaumont relate en ces termes dans ses *Mémoires* :

On a fait, ces jours derniers, l'épreuve d'une machine singulière qui, adaptée à un chariot, devait lui faire parcourir l'espace de deux

1. *Epistola fratris Rogerii Baconis de secretis operibus artis et naturæ et de nullitate magiæ.* Paris, 1542. Bâle, 1593. Hambourg, 1598, 1618.

lieues en une heure, sans chevaux; mais l'événement n'a pas répondu à ce qu'on promettait. Elle n'a avancé que d'un quart de lieue en soixante minutes.

L'année suivante, les essais sont plus heureux. Nous lisons dans le même écrit, à la date du 20 novembre 1770 :

Mardi dernier, la machine a traîné dans l'arsenal une masse de cinq milliers, servant de socle à un canon de quarante-huit, du même poids à peu près, et a parcouru, en une heure, cinq quarts de lieue. La même machine doit monter sur les hauteurs les plus escarpées et surmonter tous les obstacles de l'inégalité des terrains ou de leur affaissement.

En 1780, Dalléry, facteur d'orgues à Amiens, construit la première voiture à vapeur, à *chaudière tubulaire*, et prend, en 1803, un brevet pour l'exploiter. Il veut appliquer sa découverte à la navigation ; mais les ressources lui font défaut.

En 1784, James *Watt* imagine, avec l'aide de Murdoch, sa machine locomotive.

Un autre Anglais, Richard Trevithick, essaye à Camborne, en 1802, une vraie voiture automobile et parcourt avec elle quatre-vingt-dix milles, de Camborne à Plymouth : mais, peu satisfait de son œuvre, il la démolit et s'applique désormais à l'étude d'une locomotive pour chemin de fer.

Nous sommes encore loin du but : mais, on le voit, l'esprit des inventeurs est à l'affût; l'attention publique elle-même est en éveil. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les journaux illustrés de la première moitié du dix-neuvième siècle. En Europe, en France surtout, la caricature, tantôt ennemie, tantôt auxiliaire du génie, le suit pas à pas dans sa course vers le progrès.

Une gravure coloriée anonyme ridiculise les essais du baron de Drais dans le jardin du Luxembourg (5 avril 1818) et représente, sous le nom pittoresque de *Vélocipédraisiavaporiana* (vélocipède à vapeur de Drais), la « mécacconomique très surprenante pouvant, en cas de mortalité des chevaux, remplacer les Diligences, Vélocifères, Célérifères, Accélérifères, etc., etc. »

Une image anglaise, *Allant à la course*, est éditée dans le même esprit, en mai 1819.

Un dessin excentrique, anglais aussi, du temps de la Restauration, montre un cheval attelé derrière une voiture.

Une affiche-réclame coloriée (1830) invite les badauds à aller voir, pour un shilling par tête, circulant sur le Railway suspendu au jardin royal Panarmonion, la voiture de Guillaume IV, mue par de simples pièces de mécanique.

Une lithographie allemande de 1834, éditée chez Velteu, figure une charrue à vapeur, « avec laquelle, sans fatigue, l'on peut en cinq minutes, labourer le pays ».

Le *Charivari* avait, l'année précédente, fait paraître une lithographie satirique, au-dessous de laquelle Bouchot, faisant allusion à la campagne menée contre le roi par ce journal, écrivait : Brevet d'invention révolutionnaire : *Charivari à vapeur donnant 25 000 kouacks par seconde et faisant le tour de la France en un clin d'œil.*

Ces quelques citations suffisent pour démontrer que les chercheurs travaillaient avec acharnement à la solution du problème de la locomotion automobile et que la découverte « était dans l'air ».

Ce qui retarda l'invention de l'automobile libre sur route, ce fut sans contredit la mise en exploitation des voies ferrées.

S'il faut en croire le baron de Wismes[1], le premier chemin de fer fut tracé en France au début du dix-huitième siècle pour le service des mines de Saint-Étienne. Il se composait de longuerines de bois revêtues de lames de fer, fixées au moyen de clous et de boulons.

Les découvertes germent en France, mais vont fleurir ailleurs. L'Angleterre construisit bientôt des *routes à rainures*, sur lesquelles circulèrent des voitures chargées de chaux, de fer, de charbon. Ce fut en 1804, à Merthyr-Tydwil, que Trevithick et Vivian attelèrent pour la première fois à ces chars une voiture à vapeur. En 1811, à Middleton, on voyait jusqu'à trente wagons de marchandises courir à la suite d'une machine à vapeur sur une voie ferrée. Mais personne, jusque vers 1820, ne parut supposer que cette invention pouvait devenir pratique pour le transport des voyageurs.

1. *Les Chars aux diverses époques.* In-8. Paris, Picard et fils, 1893.

La première voiture à vapeur destinée à cet usage fut brevetée en 1821 par Julius Griffiths et construite par Joseph Brahmah. Elle reposait au moyen de deux longues traverses de bois sur deux essieux en fer. En avant se plaçait le siège du conducteur, en arrière, sur une sorte de plateforme, le moteur et la chaudière. L'essai ne réussit guère, mais fut le point de départ d'inventions plus étudiées : aussi dès 1829 Gurney pouvait-il tenter une expérience décisive. Le récit de sa première expédition ne manque pas de charme.

Il s'était placé, avec trois de ses amis, dans une calèche poussée par un chariot à vapeur, et roulait rapidement sur la route de Langford. Arrivé au pont de cette ville jeté sur le Camlin, il vit arriver à bride abattue la malle de Bath. Pour éviter une collision imminente, Gurney jeta son véhicule sur un tas de moellons et y brisa deux chaînettes qu'il put réparer sans trop de retard. Puis il reprit sa course, s'arrêtant de quatre milles en quatre milles pour prendre de l'eau. Ils allaient à une vitesse d'environ six milles à l'heure, préoccupés avant tout de prévenir les accidents. Ils se servaient tantôt de coke, tantôt de houille.

Arrivés à Melksham, ils tombèrent au milieu d'une foire. Les rues regorgeaient de mondé. La foule regarda d'abord, ahurie, cette calèche d'un nouveau genre : puis, excitée par des postillons jaloux, elle se prit à huer les voyageurs : elle finit par leur jeter des pierres et en blessa deux grièvement à la tête. Gurney dut suspendre sa marche. Il repartit le lendemain, sous bonne escorte, accompagné d'une voiture de poste dont les chevaux s'essoufflaient à le suivre. A Devizes, ils rencontrèrent la malle et gravirent en un clin d'œil, aux applaudissements des passagers, une côte extrêmement raide.

La voiture de Gurney était lourde et d'aspect peu gracieux : celles de Walter Hancock furent plus dégagées, plus simples, plus faciles au maniement. L'*Enterprise*, l'*Era*, l'*Infante* eurent leurs heures de célébrité et suscitèrent à leur auteur bien des jalousies, partant bien des concurrents. Les inventions se multipliaient en se perfectionnant à mesure. On allait aboutir à la construction de voitures vraiment confor-

tables et pratiques, lorsque deux malheureux accidents, survenus, l'un en juin 1831, l'autre en avril 1834, furent l'occasion de lois draconniennes dont l'effet devait être, à brève échéance, l'arrêt total de cette industrie, au bénéfice des chemins de fer. On supposa, en effet, que jamais une voiture allant à grande vitesse sur une route ordinaire ne pourrait aussi facilement être conduite qu'un train porté sur des rails. On alla même jusqu'à édicter des précautions ridicules, comme celle-ci : un piéton, armé d'un drapeau rouge, devait toujours précéder d'au moins 100 mètres les machines à vapeur sur route et prévenir les passants de leur approche, etc., etc. Des droits exorbitants s'ajoutèrent à ces mesures : il n'en fallait pas autant pour enrayer les progrès de ce mode de locomotion. L'automobilisme resta d'abord stationnaire : une ligue des compagnies de chemin de fer déjà puissantes acheva de le perdre.

Pendant que l'Angleterre s'évertuait à étouffer elle-même une industrie qu'elle voyait déjà fleurir, la France enregistrait tous les jours de nouveaux brevets. Le premier avait été pris en 1823, j'entends le premier brevet d'une voiture vraiment automobile. L'*Album*, revue littéraire, économique et politique, y faisait sans doute allusion dans ces lignes publiées en 1824 :

On parle d'une nouvelle voiture inventée par un mécanicien du faubourg Saint-Antoine, laquelle n'aurait qu'une roue, ne sera traînée ni par des chevaux, ni par des chiens, et roulera seulement à l'aide de quelques pintes d'eau chaude.

Mais dix ans s'écouleront avant que la première *diligence à vapeur* apparaisse sous le nom de : *Invention française de 1835 : voiture à vapeur*. Deux inventeurs se disputèrent, cette année-là, les faveurs du public : Dietz et d'Asda. Dietz mit une heure trente minutes à franchir, aller et retour, la distance qui sépare Paris de Saint-Germain et gravit en treize minutes la rampe du Pecq à cette dernière ville. D'Asda mit vingt-deux minutes à se rendre du château de Neuilly à la place Louis XV[1] ; il reçut, en arrivant, les félicitations du roi

1. Place de la Concorde.

Louis-Philippe. Le peuple y fit écho et répéta pendant plusieurs jours le jeu de mots qui fit fortune alors : Le *dada* à d'Asda et la voiture qui met ses chevaux à la *dièt*z.

Et cependant, en France comme en Angleterre, l'automobile sur route devait végéter longtemps encore. L'engouement pour les chemins de fer, quelques chiens écrasés, un tube ou une chaîne rompus ici ou là : c'en fut assez pour refroidir l'enthousiasme. Le chariot à vapeur d'Onésiphore Pecqueur, la voiture éolique (à air comprimé) d'Audrand eurent quelques années de vogue et furent bientôt remisées et oubliées. C'est seulement vers 1867, l'année de la grande Exposition, qu'après divers essais en province, réapparurent à Paris les *routières*, routières Lotz, Albaret, Larmengeat, et tant d'autres. Bientôt circula le premier vélocipède à vapeur dont l'*Univers illustré* publia la gravure au mois d'avril 1869 : mais le succès en fut éphémère. La guerre de 1870 entrava l'essor de l'automobilisme.

Trois ans plus tard, M. A. Bollée, du Mans, prit un brevet pour une voiture à vapeur, l'*Obéissante*, qui fut considérée comme une merveille. L'*Obéissante* parcourut d'abord les rues de sa ville natale, puis vint à Paris où elle défraya les conversations, les journaux, les caricatures. A l'*Obéissante* succédèrent : en 1878, la *Mancelle* qui, après avoir paradé à l'Exposition, visita la capitale de l'Autriche où elle fut admirablement accueillie ; en 1880, la *Nouvelle*, sorte d'omnibus qui concourut, en 1896, dans la course Paris-Bordeaux et serait peut-être arrivée en première ligne si un accident n'eût enrayé sa marche[1].

A cette époque, l'industrie de l'automobile est déjà devenue à peu près exclusivement française. Elle va prendre, avec M. le comte de Dion, un développement qui la portera en quelques années à une étonnante prospérité. M. de Dion s'était d'abord associé avec MM. Bouton et Trépardoux, ingénieurs, puis avec M. Mérelle. Il transforma, grâce au concours de ce dernier, en voitures à trois ou à quatre roues

1. La voiture Bollée, appelée par son constructeur La *Nouvelle*, et par les concurrents de celui-ci l'*Aïeule*, fournit, à cette occasion, en 90 heures, 1 200 kilomètres.

les tricycle et quadricycle imaginés avec ses deux premiers collaborateurs ; puis, après s'être séparé de MM. Trépardoux et Mérelle, il présenta en 1897, au concours des poids lourds, un tracteur atteignant la vitesse de cinquante kilomètres à l'heure et développant une force de trente-cinq chevaux-vapeur.

Le tracteur a eu de nombreux partisans, notamment un praticien des plus distingués, M. Le Blant ; mais il n'a pas satisfait tout le monde : on lui en a voulu de rappeler trop le cheval et d'enlever à la voiture qu'il remorque l'appellation d'automobile.

Le générateur à vaporisation instantanée de M. Serpollet permit de réduire le moteur à un petit volume et de le dissimuler suffisamment pour qu'il fît corps avec la voiture. Aussi beaucoup de constructeurs ont-ils préféré, depuis, cette dernière disposition.

A la suite de M. Serpollet, MM. Scotte, Roger de Montais, Filtz, Thornycroft, imaginèrent divers types de voitures à vapeur : tricycles, phaétons, landaulets, mylords, calèches, cabs, dont plusieurs ont passé les mers et circulent aujourd'hui sur les routes de Mysore, de la Perse ou du Japon.

Il ne faut pas croire cependant que la vapeur règne en dominatrice incontestée dans le monde des automobiles. Bien loin de là : elle a trouvé dans le pétrole, l'électricité, l'alcool de redoutables concurrents.

On considère M. Brayton comme le père des moteurs à pétrole : son premier essai date de 1872. C'est néanmoins à M. Ravel que revient l'honneur d'avoir d'abord utilisé ce liquide pour actionner un tilbury, comme il appert d'un brevet pris par cet inventeur le 2 septembre 1868.

L'automobile Ravel ne fit qu'une apparition. Elle était à peine construite que la guerre de 1870 éclatait. Remisée à Saint-Ouen dans une sorte de baraque située sur la zone des fortifications, elle disparut un beau jour sous les décombres. Le génie chargé de la défense de la capitale avait comblé la baraque, sans se préoccuper de son contenu. Après la guerre, M. Ravel, malgré ses réclamations réitérées, n'a jamais pu obtenir l'exhumation de son véhicule.

Mais, depuis cette époque, bon nombre d'automobilistes, découragés par les inconvénients multiples inhérents à l'emploi de la vapeur, se sont rejetés sur le moteur à essence de pétrole et ont réalisé, dans cette voie, de véritables prodiges.

C'est en 1883 que le moteur à gaz avait fait une entrée en scène sensationnelle. MM. Delamare-Deboutteville et Malandin lancèrent sur la grand'route de Fontaine-le-Bourg (Seine-Inférieure) un tricycle actionné par du gaz comprimé. Le gaz était renfermé dans deux réservoirs de cuivre, sous une pression de 10 kilogrammes : il arrivait au brûleur par un détendeur.

Cette expérience avait réussi : mais les deux ingénieurs eurent l'idée de recourir à l'essence de pétrole qui leur parut plus commode. Ils prirent, à cet effet, un brevet daté du 12 février 1884.

L'année suivante, en 1885 M. Daimler, en Allemagne, fabriqua sa bicyclette à pétrole, et le 25 mars 1886, la société Benz et Cie fit breveter sa première voiture automobile.

Il ne semble donc pas, quoi qu'on en ait pu dire, que la priorité de cette invention puisse être disputée à MM. Delamare-Deboutteville et Malandin.

Il faut cependant attendre jusqu'à 1890 pour trouver un type d'automobile à pétrole réellement pratique. MM. Panhard et Levassor l'établissent, cette année même. Un an après, M. A. Peugeot livre sa voiture à pétrole. Dès lors, les améliorations et les inventions se succèdent avec rapidité. Chaque jour la presse de l'automobile, car l'automobile a une presse, et non des plus négligeables, enregistre des types nouveaux.

Il nous suffira de rappeler les omnibus Panhard et Levassor; les voitures, phaétons ou tricycles Peugeot, Gauthier, Roger, Tenting, Gladiator; les automobiles Delahaye, Léo, Delmer, Rossel; la voiturette Bollée, la victoriette Morel, et nous en oublions des meilleurs.

L'électricité ne commence qu'après 1885 à faire concurrence au pétrole. Mentionnons cependant, pour mémoire, les tentatives peu fructueuses de Davidson, d'Édimbourg, en

1855, au moyen d'électro-aimants; celles de Raffard, en 1881, avec des accumulateurs Planté, d'Ayrton, en 1882. Mais c'est, à proprement parler, en 1887 que MM. Gustave Trouvé, à Paris, et Magnus Volk, à Brighton, en Angleterre, firent les premiers essais de traction électrique. Le résultat fut médiocre. Ni les moteurs électrogènes, ni les accumulateurs n'avaient, en effet, atteint le degré de perfection nécessaire pour assurer une marche sans à-coups. MM. Sartia et Moussette, Pouchain, Bogard et Blanche, Brault et Kriéger, apportèrent successivement leur petite pierre à l'édifice par des améliorations importantes. Enfin, en 1897, lors de la course Paris-Bordeaux, M. Jeantaud eut la hardiesse de mettre en ligne une voiture électrique. Le mouvement était donné par des accumulateurs encombrants et incommodes, qu'il fallait recharger tous les 25 kilomètres : aussi le véhicule resta-t-il en arrière et ne parvint-il que difficilement à destination; mais l'expérience était faite : encore quelques progrès et le but sera atteint. Le *dog-cart*, de M. Bogard; l'*Électrobat*, de MM. Salom et Morris; le *coupé* de M. Darracq; le *Hansom-Cab* de la « Electric Carriage and Wagon Company », le *cab* et la *voiture électrique* Dion-Bouton nous en ont progressivement rapprochés.

L'alcool a fait trop récemment son apparition dans le monde des moteurs pour occuper encore une large place dans les annales de l'automobilisme.

Les deux premiers essais d'automobiles à alcool furent tentés, en juillet 1898, par M. Pétréano, et en janvier 1899, par M. Henriod. Au mois d'avril de cette même année, devait avoir lieu le premier concours, pour lequel huit véhicules étaient engagés. Le temps fut si mauvais qu'un seul osa tenter l'aventure. M. Guttin put effectuer en 8 heures 8 minutes, le parcours Paris-Chantilly et retour. La distance était de 136 kilomètres.

En octobre 1900, le deuxième concours (Paris-Rouen) réunissait 62 compétiteurs. Celui des 7 et 8 avril 1901 (Paris-Roubaix) en comptait 83.

Les moteurs d'automobiles à alcool qui ont donné les résultats les plus satisfaisants sont ceux de MM. de Dion-

Bouton, Gobron-Brillié, Panhard-Levassor, Delahaye, de Diétrich, Gillet-Forest, Bardon, G. Richard.

L'alcool y est employé pur ou carburé, suivant les systèmes.

Nous ne signalerons que pour mémoire les essais tentés avec l'ammoniaque, l'acétylène, l'éther, les gaz liquéfiés. Ce n'est pas, semble-t-il, dans cette voie qu'il convient de chercher encore la solution la plus élégante ou la plus pratique de la locomotion automobile. En ce qui concerne l'acétylène, M. A. Witz, dont la compétence est connue de tous, semble cependant espérer qu'il rendra tôt ou tard des services aux partisans de l'automobile : « Ce genre de voiture sera peut-être, dit-il, appelé à bénéficier un jour du puissant concours que l'acétylène promet aux moteurs à gaz; l'acétylène liquéfié, s'il était dompté, pourrait donner d'admirables résultats[1]. »

II. — TECHNOLOGIE GÉNÉRALE

M. L. Baudry de Saunier vient de publier, sous le titre d'*Éléments d'automobile*, un joli petit volume où il a su très agréablement condenser, *ce qu'un homme intelligent*, ce sont les expressions mêmes de l'auteur, *doit savoir de la question automobile*.

A ceux qui n'auraient pas le loisir ou l'occasion de consulter ce manuel, nous allons essayer de présenter brièvement les notions les plus élémentaires de cette industrie nouvelle.

Toute voiture automobile comprend deux parties bien distinctes : le véhicule et l'appareil moteur.

1° — LE VÉHICULE

Le *véhicule* ne diffère pas, dans ses organes constitutifs, des voitures ordinaires. Il comporte un châssis monté sur roues et soutenant, avec le moteur et les transmissions indispensables au mouvement, une caisse destinée aux voyageurs.

1. A. Witz. *Traité théorique et pratique des moteurs à gaz et à pétrole et des voitures automobiles*. Paris, Bernard, 1899.

En d'autres termes, il faut considérer dans le véhicule : les essieux, les ressorts, les roues, les freins, les châssis, les caisses, les transmissions et les embrayages.

I. Essieux. — On donne le nom d'essieux aux barres rigides qui unissent les roues par leur moyeu.

Les essieux des automobiles, surtout des automobiles légères, sont construits en fer doux et nerveux, capable de résister à la flexion, mais assez élastique pour ne pas se déformer. Le fer doux est préférable à l'acier : ce dernier subit assez vite, sous l'influence prolongée des chocs et des vibrations, une transformation moléculaire qui le rend cassant : bien qu'il ne faille pas exagérer cette tendance du métal à la cristallisation, elle est assez réelle pour qu'on y prenne garde.

Les essieux employés dans les voitures automobiles sont de deux sortes : les essieux directeurs et les essieux moteurs.

Les essieux *directeurs* occupent l'avant-train de la voiture, non plus le vieil avant-train à cheville ouvrière des voitures à traction animale, mais l'avant-train à deux pivots articulés à une bielle, tel que M. Jeantaud l'a introduit en 1878 dans l'industrie. Cet avant-train donne au véhicule, pour tourner complètement, un rayon de deux mètres cinquante.

Les essieux *moteurs* font pour ainsi dire corps avec le châssis. Ils sont d'ordinaire coudés pour abaisser la caisse. Les deux extrémités de l'essieu qui pénètrent dans le moyeu des roues portent le nom de *fusées*. Dans certains essieux les fusées roulent sur des billes, ce qui adoucit le mouvement. On ne conseille pas d'employer des essieux à billes pour les roues qui ne sont pas fortement caoutchoutées ou même pneumatiques : les heurts de la marche sur les pavés abîmeraient billes et boites.

II. Ressorts. — Les ressorts, en carrosserie, ont une double fonction, celle d'amortir les chocs et de supporter un poids déterminé. Ils doivent donc être flexibles et résistants.

Ils se composent de plusieurs lames cylindriques en acier

trempé et recuit, rivées et boulonnées entre elles. Le nombre de ces lames est le plus souvent de cinq.

Les types de ressorts les plus usités sont les suivants :

Les ressorts *droits* formés d'un seul groupe de lames cintrées et reposant, par leurs deux extrémités sur le châssis, par leur centre sur l'essieu.

Les ressorts *à pincettes* constitués par deux groupes de lames dont les cintres sont opposés et les extrémités réunies par des articulations.

Les ressorts *demi-pincettes* ont le cintre inférieur complet, mais la moitié du cintre supérieur est supprimée.

Les *ressorts en* C ont la figure d'un Ͻ renversé. Ils donnent à la voiture une plus grande élégance et amortissent les chocs, aussi bien dans le sens horizontal que dans le sens vertical. Mais ils sont d'un prix élevé et n'ont guère été employés que dans les automobiles de luxe, par exemple dans le carrosse Darracq ou la troïka Augé.

III. Roues. — Les roues sont les organes essentiels du roulement. Elles doivent offrir une très grande solidité et une résistance considérable; car elles supportent, à elles seules, les deux genres d'efforts auxquels la voiture est soumise : le poids résultant de la masse totale et l'effort du roulage.

On peut considérer dans une roue quatre parties bien distinctes : 1° Le moyeu; 2° les rais ou rayons ; 3° la jante ; 4° le cercle ou bandage.

1. *Moyeu.* — Le moyeu est la partie centrale de la roue par où passe l'essieu et où s'emboîtent les rais.

Le moyeu des automobiles se construit toujours en fer. Les moyeux en bois se fendillent trop facilement et doivent être munis d'une boîte intérieure en métal, ce qui en complique l'usage.

2. *Rais.* — Les rais unissent le moyeu aux jantes. Ils peuvent être en bois ou en métal et, dans ce dernier cas, portent plus spécialement le nom de rayons.

Ils ne sont pas plantés perpendiculairement au centre des jantes, mais suivant une certaine inclinaison, à laquelle on donne le nom d'*écuage*.

La solidité d'une roue dépend de la précision avec laquelle a été fait l'assemblage des rais avec la jante et le moyeu.

Les rais sont *directs* ou *tangents*, selon qu'ils réunissent directement le moyeu à la jante ou qu'ils partent des côtés du moyeu pour s'insérer sur la jante : dans ce dernier cas, ils sont alternés de façon qu'une moitié se fixe d'un côté, l'autre moitié de l'autre côté du moyeu.

Les rayons d'acier sont toujours tangents ; directs, ils fléchiraient trop vite.

3. *Jantes.* — Les jantes sont les pièces de bois ou de fer dont l'ensemble forme le cercle qui limite extérieurement les rayons de la roue.

Les jantes en bois se fabriquent en frêne ou en orme.

4. *Bandages.* — Les bandages sont faits de longues pièces de fer ou de caoutchouc qui serrent et protègent le cercle de la roue.

Le bandage de fer s'applique sur les jantes en bois. Le bandage de caoutchouc ne s'adapte d'ordinaire qu'aux jantes métalliques. M. A. Michelin, dont le nom est connu de tous nos lecteurs [1], en a vulgarisé l'usage.

On distingue les bandages pleins et les bandages pneumatiques.

Les bandages *pleins* sont fixés à la jante par forcement ou par collage.

Dans le premier cas, la jante est munie de deux rebords, recourbés chacun en forme de bec ; dans le second, les rebords sont presque droits, mais le bandage de caoutchouc doit être collé au métal, à l'aide d'une dissolution de caoutchouc vulcanisé ; encore faut-il, si l'on veut une adhérence parfaite, superposer deux ou trois bandes de caoutchouc plus ou moins vulcanisé, les bien unir, placer ensuite le bandage et mettre le tout en chaudière.

Les bandages *pneumatiques* se distinguent des précédents par la chambre à air qui est percée dans leur centre.

Ils ne doivent jamais être employés dans les automobiles, s'ils ne sont très solidement assujétis au cercle des jantes,

1. Qui n'a vu bien souvent cette affiche multipliée à profusion dans les rues et le long de toutes les routes de France et de Navarre : *Le pneu Michelin boit l'obstacle ?*

de façon à n'en sortir qu'au gré du conducteur. Leur arrachement en cours de marche pourrait occasionner des accidents fort dangereux.

Les meilleures marques sont les pneumatiques Michelin et les pneumatiques cloisonnés Thorillon.

L'emploi des pneumatiques est bien plus avantageux que celui des cercles en fer ou en caoutchouc plein. Il permet de réaliser, sur les premiers notamment, une importante économie d'effort et par suite de combustible. Voici, en effet, d'après les expériences exécutées à Clermont-Ferrand en 1896, les résultats obtenus dans l'application du pneumatique aux voitures à chevaux pour la traction au trot[1].

Nature du terrain.	Bénéfice.
Pavé sec de pierre ou de bois, macadam neuf	12 %
Mêmes sols boueux.	20 %
Mauvais pavé en pierre ou bois, macadam ondulé. .	33 %

Sur les bandages en caoutchouc plein les pneumatiques ont donné, pour un parcours de 45^{km}, 4, le bénéfice suivant, dans les voitures automobiles :

	Pneumatiques.	Caoutchoucs pleins.
Coke	27 kg. 500	39 kg.
Eau	232 litres	323 litres
Vitesse moyenne	32 kil. 571	27 kil. 600

Le grand avantage des pneumatiques est l'amortissement des chocs et des vibrations : le mécanisme du véhicule et les voyageurs évitent ainsi des fatigues souvent désagréables.

En revanche, le bandage pneumatique occasionne, quand il se perce en cours de route, des réparations fastidieuses : de plus, il rend impossible l'emploi du frein à patin, si utile dans les descentes.

IV. Frein. — Le frein est l'appareil qui sert à ralentir ou même arrêter le mouvement de la voiture.

On emploie de préférence trois sortes de freins :

1° Le frein à vis ; 2° le frein à lame ; 3° le frein à corde.

1. Communication de M. A. Michelin à la Société des Ingénieurs civils, en juin 1896.

1. *Frein à vis.* — Le frein à vis se compose d'un levier coudé, actionnant d'une part une tige armée d'un *patin* ou *sabot* placé en regard du cercle de la roue, s'articulant de l'autre avec une vis sans fin que le conducteur peut serrer ou desserrer à volonté. En la serrant, il applique le sabot sur la jante ; en la desserrant, il l'en éloigne.

2. *Frein à lame.* — Le frein à lame est constitué par une bande métallique qui s'enroule sur une poulie d'assez grand diamètre. Cette poulie est calée sur le moyeu de la roue qui devra être enrayée. Une des deux extrémités de la lame est fixée à un point où se trouve aussi le centre d'oscillation d'un levier ; l'autre au bout du levier où s'exercera l'effort. Cet effort même développera entre la poulie et la lame flexible un frottement de glissement assez intense pour détruire la vitesse dont la roue était animée.

3. *Frein à corde ou frein Lemoine.* — Une corde remplit dans ce frein l'office de la lame ; mais elle a sur cette dernière l'avantage de pouvoir s'enrouler plusieurs fois autour de la poulie du frein. Elle augmente donc la résistance dans des proportions appréciables et rend l'arrêt bien plus rapide.

L'emploi des freins à vis est rare dans les automobiles. Il est du reste inapplicable dans les voitures légères, toutes les fois que les roues sont armées de bandages en caoutchouc ou de pneumatiques. Le patin occasionne en effet le décollement des bandes pleines ou déchire les pneumatiques à l'endroit où ils sont fixés par les boulons de sûreté.

Cependant l'usage s'en est maintenu dans les véhicules lourds où on le combine avec le frein à corde.

Les règlements administratifs prescrivant l'emploi de deux freins sur les automobiles légères, c'est un frein Lemoine que l'on dispose d'ordinaire sur les moyeux des roues motrices et un frein à lame sur l'arbre du différentiel[1].

IV. Chassis. — On nomme *châssis*, dans une voiture automobile, la charpente sur laquelle s'appuient ou à laquelle sont fixés le moteur, les mécanismes de transmission, la caisse du véhicule.

1. *Le différentiel* est, dans l'espèce, une combinaison d'engrenages qui permet de répartir entre deux arbres séparés un effort moteur unique.

Il repose sur des ressorts.

Il est formé par deux longues pièces de bois, deux tubes creux ou deux fers en ⊏, réunis à l'avant et à l'arrière par deux traverses, et consolidés par plusieurs tiges transversales disposées en treillis.

Il doit être solide, mais léger.

V. Caisse. — La caisse n'est autre chose que cette partie du véhicule où prennent place les voyageurs. Elle peut affecter diverses formes, suivant que le constructeur veut imiter tel ou tel type des voitures à chevaux : tilbury, break, coupé, landau, victoria, etc.

Il est à conseiller d'employer le moins possible des véhicules à grandes surfaces planes qui offrent à l'air une résistance notable et, par suite, retardent la marche.

VI. Transmissions. — Les transmissions sont des organes ayant pour fonction de communiquer aux roues le mouvement produit par la machine. Elles peuvent le faire par engrenages, par courroies, par chaînes ou même par commande directe de l'essieu.

1. *Engrenages*. — La transmission par engrenages se fait au moyen d'arbres et de roues dentées.

Les *arbres* sont, d'une façon générale, des tiges cylindriques ou prismatiques sur lesquelles se montent les roues des machines.

Ils doivent, dans les automobiles, offrir le maximum de résistance sous le minimum de poids. On les construit en acier.

Les *engrenages* sont des roues dentées destinées à transmettre d'un arbre à un autre un mouvement de rotation.

La transmission par engrenages est une des plus employées, à cause du peu de place qu'elle occupe. Elle a, cependant, de graves défauts : elle est peu élastique et se brise facilement sous le choc; à la longue, les roues dentées s'usent et prennent du jeu. La poussière et la boue les abîment. On remédie à cet inconvénient en les enfermant dans des boîtes où elles nagent dans un bain d'huile, ce qui en assure la lubrification.

En revanche, ce système est apte, mieux que tout autre, à transmettre les efforts les plus puissants.

2. *Courroies*. — Certains techniciens, notamment M. Ch. Vigreux, recommandent la transmission par courroies. Sans doute, l'installation des courroies est moins aisée que celle des engrenages, car elles exigent un certain écartement des arbres de transmission; de plus, étant hygrométriques, elles subissent l'influence de l'atmosphère; mais on peut pallier ce désavantage en employant des tendeurs appropriés. Par contre, on n'a plus à craindre la rupture de pièces délicates, et si la courroie venait elle-même à se rompre, il serait aisé de la raccommoder sur place; et puis quelle douceur, quelle élasticité dans les transmissions! Les courroies employées dans les automobiles sont minces et larges; elles s'appliquent sur le côté *cuir*, non sur le côté *chair*.

Si l'on veut en renforcer la solidité, on en talonne les bords avec deux bandes de cuir. Les bouts sont réunis et assujettis l'un à l'autre au moyen de vis, d'agrafes, ou, mieux, par laçage à l'aide de petits cordons de cuir, ce qui permet de les disjoindre sans peine ni retard, au moment voulu.

3. *Chaînes*. — On emploie encore dans les transmissions la chaîne de Galle. C'est une chaîne formée de tiges métalliques articulées entre elles comme des charnières. A la différence de la chaîne de Vaucanson, dont les anneaux s'ouvrent facilement, elle peut supporter d'énormes tractions. Elle s'enroule sur des noix à dents ou pignons dentés.

Leur application est assez fréquente, car elles forment une transmission simple, de démontage facile. Elles ont l'inconvénient de ne pouvoir être préservées de la boue ni de la poussière.

On a imaginé, pour obtenir un démontage plus facile, des chaînes à maillons démontables; mais ce résultat ne s'obtient qu'aux dépens de la solidité du système. Aussi ne peut-on les employer que sur des véhicules légers et peu encombrants.

4. *Transmissions directes*. — MM. de Dion et Bouton appliquent à toutes leurs voitures un dispositif établi d'après le principe du *joint de Cardan* [1].

1. On nomme ainsi un *joint universel* inventé par Cardan (XVI[e] siècle) pour relier les mouvements de deux arbres dont les axes peuvent varier.

Les deux arbres qui sont ainsi réunis peuvent, tout en se transmettant le mouvement de rotation, subir un déplacement qui infléchit la rectitude de leurs axes, ou modifie l'amplitude de l'angle sous lequel ils sont établis.

Ce mode de transmission permet de rendre indépendante du châssis la commande des roues motrices; mais il doit, pour servir à des efforts importants, présenter une robustesse peu commune.

VII. Embrayages. — Les embrayages sont des organes de transmission de mouvement. Ils servent à réunir soit deux pièces séparées d'une même machine, soit des machines différentes; ils servent aussi, par voie de conséquence, à séparer deux pièces ou deux machines, de façon à laisser l'une au repos, tandis que l'autre travaille. Cette dernière application est fréquente dans les automobiles où le véhicule s'arrête souvent, tandis que le moteur doit continuer à marcher.

Les embrayages usités en automobilisme sont les embrayages à griffes et les embrayages à cônes de friction.

1. *Embrayage à griffes.* — L'embrayage à griffes se compose de deux manchons A et B, dont l'un est fixé sur l'une des pièces à joindre, l'autre calé aussi, mais mobile, sur la deuxième pièce. Ils présentent chacun, sur leurs faces opposées, des entailles égales et profondes, disposées de telle sorte que les parties vides produites par les entailles de A soient en regard des parties pleines de B, et réciproquement. Lorsque les deux manchons se rapprochent jusqu'à ce que les parties pleines de B pénètrent à fond dans les encoches de A, ils s'emboîtent et ne forment qu'un seul corps; mais, comme l'un et l'autre sont calés sur les pièces qui les portent, ces pièces s'entraînent mutuellement.

L'embrayage à griffes a le désavantage de transmettre trop brusquement les mouvements; de là des secousses très désagréables et parfois dangereuses. On le remplace souvent par la disposition que voici :

2. *Embrayage à cônes de friction.* — Cet embrayage se compose de deux troncs de cône, dirigés dans le même sens et entrant à frottement l'un dans l'autre : le premier, calé sur l'arbre moteur; le deuxième, glissant sur l'arbre à mouvoir.

Il suffit, pour embrayer, de pousser le second de manière à l'appliquer dans le premier, ce qui peut se faire progressivement, sans arrêt subit. C'est là le grand avantage de ce système.

Tels sont les principaux organes qui composent le véhicule; nous n'avons pu nous attarder à les décrire longuement, mais nous en avons dit assez pour guider le lecteur dans l'étude bien plus importante de la machine motrice, s'il veut l'entreprendre avec nous.

2° — L'APPAREIL MOTEUR

Ainsi que l'on peut inférer du court exposé historique qui précède, tous les systèmes de voitures automobiles peuvent être rangés dans un nombre de groupes restreint. Mais, quelle que soit la catégorie dans laquelle on le place, chacun de ces véhicules doit être muni d'un *appareil moteur* qui l'actionne et remplace le cheval.

Le moteur en actionnant la voiture produit un *travail.* Ce travail, pour être évalué, doit être rapporté à une mesure invariable et connue. On a adopté comme mesure le kilogrammètre, c'est-à-dire *le travail nécessaire pour élever d'un mètre un poids d'un kilogramme.*

S'agira-t-il donc d'évaluer la puissance d'une machine, c'est-à-dire l'aptitude de cette machine à produire un certain travail en un temps déterminé, l'on prendra pour mesure le kilogrammètre.

On a donné par analogie le nom de *cheval* à la puissance qui produit soixante-quinze kilogrammètres en une seconde, la seconde étant prise pour unité de temps. Ainsi l'on dit *cheval-vapeur* pour exprimer la puissance d'une machine à vapeur : une locomotive de trois mille six cents chevaux[1]; *cheval-hydraulique* désigne celle des machines hydrauliques : turbine de cent, trois cents chevaux. On dit même cheval-électrique, bien que l'unité ordinaire et pratique de puissance électrique soit le watt[2].

1. Les locomotives de la Compagnie de l'Est dont l'achat en Allemagne a fait récemment couler des flots d'encre sont des locomotives de trois mille six cents chevaux.

2. Un cheval-vapeur équivaut à 736 watts. Dans le calcul des machines, on emploie d'ordinaire le *kilowatt.*

Considérons maintenant que — les travaux de Carnot, de Joule, de Régnault et de plusieurs autres physiciens nous l'ont appris — il y a équivalence parfaite entre le travail mécanique et la chaleur. Ainsi une calorie[1] correspond à un travail mécanique de 425 kilogrammètres. Mais, puisque la chaleur peut être transformée en travail et produire de l'énergie motrice, on comprendra sans peine qu'il faille attacher un soin tout particulier au choix du corps producteur de cette énergie.

La vapeur elle-même est loin de faire ici des merveilles. Le moteur qui la produit n'est en réalité qu'un transformateur. Il rend en mouvement la houille qu'on lui fournit, cette houille qui n'est, suivant la pittoresque expression de Stephenson, que de la chaleur solaire condensée. Or l'eau, intermédiaire de cette transformation, dépense déjà pour changer d'état, pour passer à l'état de vapeur, un grand nombre de calories. Qu'on en juge : un kilogramme de houille peut rendre 3 400 000 kilogrammètres : on n'en recueille que 340 000 ; il y en a donc 2 060 000 qui sont perdus. Mais il faut bien se contenter de ce que l'on a.

On peut diviser en quatre catégories les sources d'énergie auxquelles vont puiser les praticiens de l'automobile : la vapeur, l'air comprimé ou liquéfié, le pétrole et l'alcool, l'électricité. Nous allons décrire dans leurs parties essentielles les appareils créés pour adapter à la locomotion chacun de ces différents agents. Il va sans dire que nous ne pouvons prétendre à une étude complète et détaillée des principaux types de chaque groupe, encore moins à une description par le menu des innombrables systèmes qui ont vu le jour depuis cinq ou six ans : nous devons nous limiter à exposer ce qu'il ne sied plus d'ignorer dans une question déjà si complexe.

1. On entend par *calorie* la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 0° à 1° un *kilogramme d'eau*.

III. — CLASSIFICATION

1. — LES AUTOMOBILES A VAPEUR

L'eau se présente à nous sous trois aspects. Prenons un bloc de glace. Il recevra, sous le ciseau, telle ou telle forme qu'il nous plaira de lui donner. Cette forme, il ne l'abandonnera qu'au moment où une élévation de température le contraindra à changer d'état. Ses molécules, comme celles de tout solide, éprouvent en effet cette force mystérieuse qui les unit l'une à l'autre et qu'on appelle la cohésion.

Recevons dans un récipient l'eau qui découle du bloc fondu : les molécules glisseront les unes sur les autres ; elles épouseront tous les contours du vase. C'est que la cohésion a diminué : mais elle est encore assez forte pour les retenir unies.

Il en va bien autrement, si nous élevons la température, si nous la portons surtout jusqu'à l'ébullition. Le seul passage de l'état liquide à l'état de vapeur a changé cette attraction puissante, qui les tenait si étroitement liées, en une invincible répulsion. Plus la chaleur s'élève, plus les molécules tendent à se repousser. Libres dans l'espace, elles s'y disséminent rapidement, comme si elles avaient hâte de perdre le contact les unes des autres : enserrées dans un vase clos, elles ne tendent qu'avec plus d'énergie à se séparer et déterminent sur les parois du vase une pression qui croît avec la température et peut même occasionner la rupture du récipient.

Si l'une des parois est mobile, à plus forte raison se déplacera-t-elle par la simple propulsion de la vapeur, suivant une direction prévue. C'est après l'avoir constaté que Denis Papin eut, dès 1690, l'idée de faire agir la pression exercée par la vapeur sur un piston destiné à vaincre une résistance. Le piston se mouvait dans toute la longueur d'un cylindre au fond duquel une couche d'eau en ébullition émettait de la vapeur. Telle est l'origine des machines motrices qui devaient transformer l'industrie au dix-neuvième siècle.

Tout moteur à vapeur et tout moteur à gaz se composent

donc essentiellement d'un cylindre, sorte de tube à parois très épaisses, et d'un *piston*, disque très solide *en course* dans le cylindre.

Le cylindre est en étroite communication avec une *chaudière* fermée, à demi pleine d'eau et chauffée par un *foyer*.

Une chaudière génératrice de vapeur, un moteur qui met en œuvre la vapeur formée, telles sont les deux parties constituantes de l'appareil locomoteur des automobiles.

Sous l'action du feu la vapeur d'eau se forme : ses molécules se repoussent avec une *tension* d'autant plus grande que la chaleur est plus forte et pénètrent de la chaudière dans le cylindre par une ouverture spéciale appelée orifice d'*admission*. Elles rejettent le piston, seule partie mobile des parois qui les compriment, jusqu'à l'extrémité de sa course dans le cylindre. Là se trouve un nouvel orifice qui donne sur le dehors ou dans un *condenseur*, favorise l'*échappement* de la vapeur et permet à la tension de diminuer. Encore faut-il pour cela qu'une nouvelle quantité de vapeur ne passe pas de la chaudière dans le cylindre pendant l'échappement. C'est pourquoi l'on a disposé à l'extérieur du cylindre une plaque fermant hermétiquement et portant deux trous placés de telle sorte que l'un et l'autre ne soient jamais à la fois en rapport avec les deux orifices d'admission et d'échappement. Cette plaque, intermédiaire indispensable entre la chaudière et le cylindre, est mise en mouvement d'une façon automatique par le mécanisme même du moteur : elle se nomme le *tiroir*.

Tel est dans ses grandes lignes le principe et le mécanisme du moteur à vapeur. En pratique, il a fallu de nombreux perfectionnements pour le rendre utilisable aux automobiles. Simple, souple, robuste, silencieux, capable de beaucoup d'effort, revêche aux trépidations, il paraissait devoir être le moteur idéal.

Mais, à côté de ces enviables qualités, quels graves défauts ! La chaudière est une vraie bombe dont la tension interne peut, si on ne la surveille, déterminer un jour ou l'autre une explosion. Sans doute elle est munie d'un *manomètre*, appareil dont l'aiguille vigilante indique à toute heure la

pression, d'une *soupape* à ressort qui se soulève et permet à la vapeur de s'échapper en rugissant dès que sa tension dépasse les limites où elle devient dangereuse; mais, munie de ces organes mêmes, elle n'est pas à l'abri des accidents: le feu la ronge à la longue; le tartre qu'y déposent les eaux l'expose à rougir et à éclater. Le bois, le coke, la houille qui la chauffent sont lourds, sales, encombrants. La vapeur elle-même ne s'y produit pas instantanément: il faut chauffer la machine longtemps avant de s'en servir, et, quand elle est chaude, ne jamais laisser le niveau d'eau s'abaisser, sous peine de voir se brûler les parois. Et puis comme le tiroir est fragile! S'il n'est pas poli, graissé, surveillé à toute heure, il fonctionne mal, grince, grippe ou fuit.

Le moteur à vapeur est-il donc à rejeter? On l'aurait peut-être fait à cette heure sans les ingénieuses modifications que le talent et la persévérance des inventeurs ont su apporter aux organes les plus délicats ou les plus fragiles des deux éléments qui le constituent: la chaudière et le moteur proprement dit.

I. — LA CHAUDIÈRE

La chaudière est toujours un récipient métallique, à parois résistantes, où l'eau se transforme en vapeur sous l'action du feu.

Le problème à résoudre, et sa solution portait remède aux pires des inconvénients que nous avons signalés, était à la fois de présenter à l'eau et au feu la plus grande surface de chauffe possible. On obtiendrait ainsi une vaporisation plus rapide et l'on n'aurait pas besoin d'emmagasiner à l'avance une grande quantité de vapeur. En cas d'explosion, le danger deviendrait moindre. Mais ce n'était pas là l'unique desideratum. Pour être employée dans les voitures automobiles, une chaudière doit réunir les conditions suivantes:

Puissance et rapidité pour la vaporisation de l'eau.

Robustesse dans la construction.

Minimum de volume et de poids.

Facilité de conduite et de nettoyage.

Garantie à peu près complète contre les explosions.

Comment en effet supposer que l'usage consacrera jamais

un système de voitures qui ne sera pas alerte, solide, peu encombrant, facile à diriger et à tenir propre, et surtout à l'abri de tout danger d'explosion ?

Or, parmi les chaudières à vapeur, deux groupes, à l'exclusion de tous les autres, assurent, d'une façon relative, la réalisation de ces desiderata. Ce sont les générateurs tubulaires et les appareils à vaporisation instantanée.

Les GÉNÉRATEURS TUBULAIRES comprennent les chaudières à *tubes de fumée* ou de flammes et les chaudières à *tubes d'eau.*

Les premières, dont l'invention remonte à Marc Séguin (1826), comprennent trois parties principales : un foyer, ou *boîte à feu*, d'où part un faisceau de tubes qui traversent l'eau, un réservoir d'eau ou *corps cylindrique* où se forme la vapeur, et une *boîte à fumée.*

La flamme du foyer passe dans les tubes, élève leur température et chauffe l'eau qui les entoure.

Les chaudières tubulaires peuvent être horizontales comme dans les locomotives, verticales comme dans les automobiles. Cette dernière disposition est avantageuse toutes les fois qu'on dispose d'un espace restreint. Non seulement les tubes, mais le foyer lui-même sont, dans ce cas, entourés d'eau, ce qui favorise la vaporisation.

Le nombre des tubes varie avec les machines : il est parfois très élevé. Ainsi, dans une des locomotives à grande vitesse de la Compagnie P.-L.-M., on en compte 164, ce qui, avec la surface de chauffe directe du foyer, constitue une surface totale de $125^{mq},84$.

Les chaudières à *tubes d'eau* sont très anciennes. La première fut construite par Perkins, en 1788, sur les données de Nathan Read. Ce système est aujourd'hui connu sous le nom de Field qui le modifia. Dans la chaudière Field, le foyer est entouré d'un corps cylindrique. L'espace annulaire qui les sépare et où se trouve l'eau est en communication avec des tubes bouilleurs fermés par le bas et descendant du ciel du foyer. Dans chacun de ces tubes se trouve un second tube intérieur ouvert à la base et au sommet. Entre les deux

tubes l'eau est plus chaude puisque le tube extérieur est constamment léché par la flamme ou les gaz chauds : aussi s'établit-il un courant rapide qui descend par le tube central et remonte le long du tube périphérique. Le métal des tubes est ainsi refroidi : de plus la vitesse du courant est suffisante pour empêcher toute incrustation de sels calcaires.

Les chaudières Thirion et Durenne ne diffèrent guère de la précédente que par la forme et la disposition des tubes, pendentifs et en U dans la première, ouverts aux deux extrémités, mais courbés, dans la seconde. L'une et l'autre ont été appliquées aux pompes à incendie et peuvent, par conséquent, être utilisées dans les automobiles.

Dans les types Rowan, Westinghouse et Weidknecht, les tubes sont horizontaux. Il en est de même dans la chaudière de Dion-Bouton et Trépardoux. Celle-ci est une des plus connues en France : nous lui consacrerons quelques lignes. C'est une chaudière cylindrique où l'on distingue trois parties principales : l'enveloppe, le foyer, le bouilleur.

Le bouilleur occupe une grande partie de la portion supérieure de la chaudière. Il se compose d'une boîte cylindrique à fond embouti réuni à l'espace annulaire de l'enveloppe par un faisceau de tubes rayonnants disposés en chicanes, c'est-à-dire de façon que chacun se trouve immédiatement superposé à l'espace libre laissé entre deux tubes de la rangée inférieure. Cette disposition en quinconce retarde l'évacuation des gaz chauds et leur permet de céder aux tubes une grande quantité de chaleur.

Signalons, enfin, les chaudières Niclausse qui se rapprochent du type Field, mais dont les tubes, au lieu d'être verticaux, sont inclinés et presque horizontaux, de telle sorte que la flamme peut envelopper le tube dans toute sa longueur, ce qui donne à ces organes une grande puissance de vaporisation.

Les GÉNÉRATEURS A VAPORISATION INSTANTANÉE sont de création récente. Toutefois, vers 1855, Boutigny avait émis l'idée d'une chaudière sans eau où l'on projetait le liquide sur des surfaces brûlantes. Après lui, Testud de Beauregard et

Isnard tentèrent, sans y réussir, la fortune dans la même voie. M. Serpollet a été plus heureux.

Il a remplacé, tout d'abord, la redoutable chaudière par un simple tube à section très étroite et en forme d'U, à parois très épaisses (12 mm. d'épaisseur), plusieurs fois enroulé sur lui-même comme un serpentin ou replié en chicanes de façon à présenter aux flammes une grande surface. L'une des extrémités du tube communique avec le réservoir d'eau, l'autre avec le moteur. Un foyer composé de brûleurs où le pétrole arrive proportionnellement à la dépense de chaleur qu'exige, à tel ou tel moment, la propulsion du moteur, est placé au-dessous de la première branche inférieure du serpentin. Qu'on y injecte d'un coup de pompe un certain volume d'eau, le liquide se vaporise instantanément sous l'action de la grande quantité de chaleur contenue dans la paroi, très épaisse, nous l'avons dit, et est porté à une très haute température en traversant les replis ou les chicanes supérieures : celles-ci, hors de la zone même occupée par la flamme, ne sont pas aussi chaudes que la base du générateur; mais les gaz de la combustion qui les entourent les maintiennent cependant à plus de 300°, de telle sorte que la vapeur se chauffe et se *surchauffe* avant de se rendre au moteur.

Dans ces derniers temps, M. Serpollet a modifié la forme de sa chaudière. Au lieu de tubes à section en U il emploie des tubes tordus en hélice qu'il contourne en serpentin ou dispose en batteries. Il obtient ainsi une plus grande légèreté et une résistance plus considérable encore à la tension de la vapeur.

Un constructeur d'Amiens, M. Nègre, a apporté aux tubes Serpollet un perfectionnement. Au lieu d'employer des tubes simples, il emploie deux tubes concentriques A et B fractionnés, dans ses voitures, en trente-deux éléments. Chaque élément se compose de deux tubes séparés par un espace annulaire dans lequel est logée une spirale métallique qui le transforme en canal hélicoïdal. Dans ce canal coule l'eau à vaporiser; mais cette eau communique aussi avec le tube intérieur B et y constitue une réserve qui se vaporiserait et empêcherait le tube A de se détériorer, si l'alimentation

venait à faire défaut. D'autres constructeurs ont aussi repris l'idée de M. Serpollet, mais le dispositif de M. Nègre nous paraît de tous le plus intéressant.

II. — LE MOTEUR

Il serait hors de propos d'établir ici la théorie du moteur à vapeur, mais non peut-être d'en remémorer d'une façon sommaire le fonctionnement.

Tout moteur, nous l'avons dit, se compose essentiellement d'un *cylindre* en communication avec la chaudière et d'un *piston* qui se déplace sous la tension de la vapeur.

Au centre même du disque métallique formant le piston, vient s'insérer une *tige* robuste articulée à une *bielle*. La bielle est, on le sait, un organe qui, associé à une manivelle ou un excentrique, permet de transformer un mouvement alternatif rectiligne ou circulaire en un mouvement circulaire continu. Dans l'espèce, la bielle s'articulant d'un côté à la tige du piston, de l'autre à la manivelle ou à l'excentrique, suivant les systèmes, permettra à ces organes d'imprimer à l'arbre moteur, c'est-à-dire à la tige de fer qui, par sa rotation, transmet l'impulsion à tout l'organisme, un mouvement circulaire propre à faire tourner les roues de l'automobile.

Si, pour que les roues tournent, le mouvement doit être transformé de rectiligne en circulaire, pour qu'elles tournent d'une façon continue il faudra que l'impulsion ne soit pas discontinue. Or, comment le piston, arrivé à l'extrémité de sa course, reviendra-t-il à son point de départ, puisque le tiroir intercepte l'arrivée d'une nouvelle admission de vapeur au moment même où le fluide contenu dans le cylindre vient d'être évacué ?

Cela pourra se faire de deux manières suivant que le moteur est à simple effet ou à double effet.

Il est à *simple effet* quand une seule des deux faces du piston reçoit l'effort de la vapeur, à *double effet* quand les deux faces entrent alternativement en travail.

Dans les moteurs à simple effet, la tige du piston est articulée avec un volant assez lourd pour le ramener à sa position primitive après l'*échappement*. Dans les moteurs à double effet, le volant n'existe pas, mais le cylindre est percé, à cha-

cune de ses deux extrémités, d'un orifice servant alternativement à l'admission et à l'échappement de la vapeur. Soit un cylindre que nous désignerons par les lettres A B, portant en A et en B les orifices *a*, *b*, et un piston $\alpha\beta$ dont la face α regarde l'orifice *a* et la face β l'orifice *b*. Lorsque le fluide pénètre par *a*, il exerce sa pression sur la face α du piston et pousse le disque vers B jusqu'à la rencontre de l'orifice *b* par où s'échappe la vapeur. Or le piston actionne, en se mouvant, un tiroir dit *à coquille* dont l'office est de fermer alternativement les deux entrées qui donnent accès à la vapeur et de permettre à celle-ci de s'échapper dans l'atmosphère ou dans le condenseur voisin. Quand le piston va de *a* en *b*, l'orifice *a* reçoit la vapeur, l'orifice *b* l'exhale : mais, au moment où le disque arrive en *b*, le jeu du tiroir se renverse, la vapeur pénètre par *b* et agit sur la face β du piston qui est refoulé de B en A, et ainsi de suite. Il n'y a pas de discontinuité dans le mouvement.

Les systèmes d'automobiles à vapeur les plus en renom sont les voitures Serpollet, Le Blant, de Dion-Bouton, Bollée et Francq.

La VOITURE SERPOLLET n'est pas seulement remarquable par la chaudière dont nous avons déjà donné la description, mais par l'ensemble du dispositif de sa machine motrice tout entière.

Un des plus graves défauts des automobiles à vapeur est l'intensité constante du foyer : la chaleur devrait au contraire en être proportionnelle à la vapeur demandée. Aussi le moteur Serpollet, suivant qu'il doit aller plus ou moins vite, lance-t-il lui-même plus ou moins d'eau dans la chaudière. Cette eau est contenue dans un réservoir porté par la voiture et arrive aux tubes par une pompe qu'actionne le moteur. Une deuxième pompe communique avec un réservoir à pétrole, de telle sorte que le même mouvement du moteur envoie à la fois de l'eau dans les éléments tubulaires et du pétrole aux brûleurs en quantité rigoureusement proportionnelle à la consommation désirée.

La machine motrice est à deux ou quatre cylindres : les tiroirs y sont remplacés par des soupapes, organe bien moins sujet à se détraquer. Elle est disposée entre les roues de la voiture. L'*arbre de couche* auquel se transmet le mouvement

des pistons porte des engrenages en acier qui, au moyen de robustes chaînes de Gall, impriment aux essieux des roues un mouvement de rotation.

La manœuvre de tout le système est fort aisée. Quatre organes seulement se trouvent sous la main du mécanicien placé à l'avant : la *pompe à main* qui sert à injecter l'eau, à la mise en marche seulement, avant que le moteur puisse le faire : un *pointeau régulateur de vitesse* qui fait varier l'admission de l'eau et du pétrole : un *levier de changement de* marche et un *frein à pédale*.

Le système Serpollet a été appliqué non seulement aux voitures de petites dimensions, mais encore aux omnibus et aux tramways. Il a été adopté par la *Compagnie des Tramways de Paris et du département de la Seine*. Son moteur peut atteindre la puissance de 50 chevaux et enlever à rapide allure plus de 20 000 kilogrammes.

Les types de voiture Serpollet les plus connus sont, en dehors de son tricycle, le phaéton, la voiture à deux places et la voiture à quatre places.

La VOITURE LE BLANT est aussi dotée d'une chaudière du genre Serpollet, mais où les tubes sont plus longs ($1^{m},30$) et disposés parallèlement au grand axe horizontal de la chaudière. Le moteur peut donner 60 chevaux : il en fournit 20 en régime normal. Il est à deux cylindres. Les chaînes de transmission font mouvoir les roues d'arrière.

La VOITURE DE DION-BOUTON est actionnée par la chaudière des mêmes inventeurs et dont nous avons donné plus haut la description. Cette chaudière paraît d'un rendement un peu supérieur à la chaudière Serpollet : aussi peut-elle mettre en mouvement des voitures lourdes et des tracteurs puissants. Une chaudière de 240 kilogrammes seulement alimente un moteur de 18 chevaux. Le moteur est *Compound*[1] ; l'arbre de

1. On appelle machines *Compound* des machines à vapeur construites de manière que la vapeur, avant de se rendre dans l'atmosphère ou dans le condenseur, passe dans deux ou trois cylindres successifs où elle agit sur des pistons dont les effets additionnés permettent d'utiliser complètement la force élastique du fluide. On a dit alors, suivant les cas, que le moteur est *à double* ou *à triple expansion*.

couche commande directement les arbres qui mettent en jeu les roues motrices, grâce à un *assemblage Cardan.*

La VOITURE BOLLÉE date de 1875, mais elle a été perfectionnée depuis. Elle est munie de chaudières Field et possède un moteur à deux cylindres qui donne de 15 à 30 chevaux. Elle offre une disposition particulière, c'est que ses roues d'avant sont indépendantes l'une de l'autre pour la commande. Elles tournent chacune sur un pivot, sous l'action de deux cames qui, par l'intermédiaire de chaînes, meuvent deux petites roues fixées à une des roues directrices.

Nous mentionnerons enfin la *locomotive sans feu* de M. Francq. Elle fonctionne à Paris sur les lignes de tramways qui partent de la place de l'Étoile et sur quelques autres lignes. Elle n'a pas de foyer, partant pas de fumée.

On la charge au départ en faisant passer dans l'eau de son réservoir un courant de vapeur à haute pression que l'on emprunte à des chaudières fixes. La vapeur barbotte d'abord dans cette eau, en élève la température jusqu'à ce qu'un équilibre de chaleur et de pression soit établi entre l'eau des chaudières et celle du réservoir. On supprime alors la communication et l'on part. La température est, au début, de 200 degrés, la pression de 15 kilogrammes. Un *détendeur de vapeur* l'abaisse et la livre à la tension voulue. Un dôme surmonte la cuve à eau et la met en relation avec le moteur. Dès que la vapeur est admise dans le cylindre, le moteur fonctionne, la pression baisse, mais aussitôt la masse surchauffée fournit une vapeur nouvelle, et il en est ainsi jusqu'à la fin du parcours dont la longueur est établie pour que la pression soit, en arrivant au terme, de 2 kilogrammes, et la température de 133 degrés.

Ce système de moteur permet de remorquer plusieurs voitures, mais la nécessité de recharger en route le réservoir de vapeur le rend inapplicable aux automobiles légères sur route. Nous l'avons cependant signalé à cause de son originalité.

ÉDOUARD CAPELLE.

(*A suivre.*)

NOTES D'HISTOIRE BIBLIQUE

En matière historique ou apologétique, il est de bonne guerre — comme au Transvaal — de se défendre avec les munitions enlevées à l'ennemi. On peut, en bien des cas, utiliser légitimement les ressources de l'adversaire, ou encore, prendre en pays ami des armes et des instruments de travail. La traduction d'un ouvrage solide comble parfois fort à propos une lacune. Les Anglais traduisent quantité de livres allemands; avec plus de modération, nous en traduisons aussi.

M. l'abbé Pelt a fait une œuvre utile en adoptant et en adaptant, pour le public français, l'*Histoire de l'Ancien Testament* du Dr Schöpfer[1]. Une troisième édition, si tôt parue, est un vrai succès. Comme M. l'abbé Hemmer, dans sa traduction de l'*Histoire de l'Église*, du Dr Funk, avec l'agrément de l'auteur, M. Pelt modifie et complète son texte, pour le mettre au courant des derniers travaux de la science et citer, dans une plus large mesure, les ouvrages français. Suivant le mot de saint Jérôme, *non ut interpretes, sed ut auctores proprii operis transtulerunt.* (*Ep.* 84, al. 65.) Et l'on ne sait s'il faut admirer davantage l'abnégation de l'auteur, qui accorde au traducteur pareille liberté, ou la discrétion du traducteur, qui fait ces retouches sans ôter à l'œuvre primitive son caractère propre et sa physionomie. Très attentif à tous les progrès de l'histoire et de l'exégèse, M. Pelt en tient compte à chaque édition nouvelle, et, çà et là, il introduit une amélioration sur un point de détail, ou corrige, au besoin, une opinion reconnue improbable. Mais il le fait avec prudence; les opinions nouvelles, même très plausibles, sont d'abord signalées, plutôt qu'acceptées. Avant d'être admises à passer dans le corps du texte, elles subissent l'épreuve d'un stage plus ou moins long dans les notes au pied de la page.

1. *Histoire de l'Ancien Testament,* d'après le Manuel allemand du Dr Æ. Schöpfer, par l'abbé J.-B. Pelt. Paris, Lecoffre. 3e édition, 1901-1902. 2 vol. in-12, pp. LII-357 et pp. 475.

Un *Manuel* n'est pas une *Revue*; son but n'est pas d'étudier, de discuter, mais d'enseigner, de vulgariser. On comprend, dès lors, qu'une interprétation neuve, une façon de voir qui sort de l'ordinaire, n'y soit point accueillie avec empressement. L'auteur circonspect ne se contente pas de lui voir donner ses preuves; il attend qu'elle ait *fait ses preuves*. Donc, si la solution de M. Van Hoonacker, qui transpose les quatre derniers chapitres du livre d'Esdras après le livre de Néhémie, est montée de la note dans le texte (t. II, p. 375), ennemis des innovations, ne vous alarmez pas : M. Pelt n'a procédé à ce changement qu'après mûre délibération et muni de bonnes autorités. Voyez, au contraire, une certaine explication qui s'obstine à rester au bas de la page (t. I, 2e éd., p. 325; 3e éd., p. 329). C'est l'explication du miracle de Josué arrêtant le soleil : « Le soleil *ne se coucha pas avant* l'anéantissement de l'armée amorrhéenne. » Ou bien : « Le soleil et la lune, étonnés des exploits de Josué, semblent s'arrêter. » — « Ces interprétations, remarque avec raison M. Pelt, ont l'inconvénient de faire violence au texte et d'être en opposition avec le sens que la tradition juive y attachait. » Que parfois, cependant, un miracle, aperçu dans la Bible, repose uniquement sur un contresens, sur l'expression métaphorique d'un fait naturel, mal comprise et mal traduite, cela n'est pas un cas chimérique. Et j'en trouve un exemple dans le texte de cette même page 329 : « Pendant que les Chananéens s'enfuyaient, le Seigneur fit tomber du ciel sur eux de grosses pierres, et cette grêle en fit mourir plus que les enfants d'Israël n'en avaient tué avec l'épée. » Sans doute, la Vulgate dit : « Dominus misit super eos *lapides magnos* de cœlo... », et c'est la traduction exacte de l'hébreu; mais la seconde partie de la phrase explique le phénomène : « et mortui sunt multo plures *lapidibus grandinis*... » Or, d'une part, la locution *pierres de grêle*, pour signifier la grêle, est une expression hébraïque (Cf. *Isaïe*, xxx, 30); elle a son équivalent en syriaque; elle se rencontre aussi dans le mot allemand *Hagelstein*. D'autre part, la version des Septante, en ce passage, *au commencement de la phrase comme à la fin*, ne parle pas de cailloux, mais de grêle pure et simple (λίθους χαλάζης, deux fois); et l'Ecclésiastique, rappelant cette intervention divine, n'a pas non plus l'idée d'une pluie de pierres (λίθοις χαλάζης, xlvi, 6). Contre le sentiment de plusieurs commentateurs, il est donc tout à fait probable

— d'autres exégètes l'ont reconnu depuis longtemps — que les Chananéens, en ce jour-là, ne furent point victimes d'une *grêle de pierres*, mais plutôt mis en déroute par d'énormes grêlons, ou *pierres de grêle*, que Dieu fit pleuvoir sur eux.

Dans les chapitres relatifs à la chronologie (t. I, ch. IX; t. II, ch. VIII), M. Pelt admet, à l'exemple de M. Vigouroux, les dates principales fournies par les documents assyriologiques. « Ce qu'on appelle chronologie biblique, dit-il, est une chronologie artificielle, qui est l'œuvre des commentateurs et non des auteurs inspirés. D'autre part, la chronologie assyrienne s'appuie sur des documents contemporains, qui n'ont pas été altérés; aussi son autorité, contestable en quelques points de détail, ne l'est pas dans l'ensemble. » (T. II, p. 137.) M. Pelt a bien raison de ne point prendre en considération et de ne mentionner même pas certains écrits récents où l'on affirme sereinement « l'absence de toute chronologie chez les Assyriens et les Chaldéens ». Il faut absolument laisser tout cela dans l'ombre, pour ne pas faire rire de la science catholique.

Mais, une fois la chronologie assyrienne acceptée, ne serait-il pas logique d'abandonner, sur certains points, les chiffres donnés par le texte biblique *actuel*, quand ils sont inconciliables avec ceux des documents cunéiformes ? Le lecteur ne sera-t-il pas déconcerté de voir les deux règnes de Joatham et d'Achaz, avec une durée de *seize ans* chacun, prendre place, on ne sait trop comment, entre la lutte du roi Ozias contre l'Assyrie, en 740, et l'avènement d'Ézéchias, en 727 (t. II, p. 202, 203). « Les chiffres en caractères gras, nous dit-on (t. II, p. 121, note 1), indiquent les dates telles qu'elles résultent des documents assyriologiques. » Comment la date du règne d'Ézéchias (727-698) résulte-t-elle des documents assyriologiques ? Ceux-ci nous apprennent l'invasion de Sennachérib en Palestine *pendant le règne d'Ézéchias*. Pour déterminer en quelle année commença ce règne de vingt-neuf ans, il faut choisir entre trois données bibliques : 1° Samarie, assiégée la quatrième année et prise (en 722) la sixième année du règne d'Ézéchias (IV Reg. XVIII, 9, 10) : on obtient ainsi 727; ou 2° la durée du règne d'Achaz, seize ans (IV Reg. XVI, 2) (à partir de 736 ou 735), ce qui donne, pour l'avènement d'Ézéchias, 720 ou 719 ; ou 3° l'invasion de Sennachérib (en 701), la quator-

zième année d'Ézéchias (IV Reg. XVIII, 13) : Ézéchias serait donc monté sur le trône en 715. — 719 paraît s'accorder mieux avec l'époque de la maladie d'Ézéchias et de l'ambassade de Mérodachbaladan (cf. Mac Curdy, *History, Prophecy and the Monuments*, l. VIII, ch. 2).

Sur ce terrain ardu de la chronologie, il est difficile de ne faire jamais aucun faux pas. Comment Mérodachbaladan put-il régner à Babylone de 721 à 702, si Sargon, qui est mort en 705, « finit par le détrôner » ? (II, 119). Le fait est que Sargon devint roi de Babylone en 709. A la mort de Sargon, Mérodachbaladan reconquit son royaume, dont Sennachérib le déposséda bientôt en 704.

Voici encore quelques points à corriger. « Binnirar » (II, 132) est une lecture abandonnée depuis longtemps ; il faut dire « Rammannirar ». La note 2 de la même page fait mourir un siècle trop tôt l'astronome grec (plutôt que « géographe ») Claude Ptolémée (pourquoi l'appeler *Claudius Ptolemæus* ?). Les pages 119 et 299 du t. II ne s'accordent pas pour l'orthographe des noms de Téglathphalasar et de Salmanasar. Au t. I, p. 43, il est dit des jours de la création : « Quant au nombre *six*, tout le monde admet aujourd'hui qu'il est arbitraire. La Bible aurait pu tout aussi bien diviser la création en huit ou en neuf sections. La raison qui a déterminé son choix est d'enseigner l'institution divine de la semaine de travail et du repos du sabbat. » Cela est perdu de vue dans la note 4 de la page 264 : « Dieu avait béni le septième jour de la création, il en avait consacré le repos par son exemple. Ce n'était peut-être pas un ordre exprès, mais plutôt une insinuation. Moïse en fit une loi rigoureuse. » Une faute d'impression, fâcheuse pour le sens, s'est glissée t. II, p. 253, l. 1 : au lieu de : « car la critique ne sépare *que* ces deux propositions », il faut lire : ne sépare *pas*. La transcription *Yahweh* donne au nom divin un aspect étrange, presque barbare, et elle n'est pas justifiée. Pourquoi cet *y*, tandis que *Jobèl* est écrit avec un *j* (I, 265)? Pourquoi *w*, et *v* dans le mot *Hattavah* (d'ailleurs transcrit d'une façon incorrecte, I, 282)? Pourquoi un *h* à la fin du mot, et *Horma* sans *h* (I, 283) ? Avec la majorité des exégètes et écrivains français, parmi ceux qui ont adopté cette prononciation, mieux vaut écrire tout simplement *Iahvé*.

Bornons là nos remarques. Dans le compte rendu de la troisième édition de cette *Histoire*, nous n'avons pas à signaler certains défauts plus notables qui tiennent au fond même de l'ouvrage, par exemple une disproportion dans la place accordée aux différentes matières : plus de cinquante pages sont consacrées à Isaïe, onze à peine à Jérémie ; seize au livre de Job, trois ou quatre seulement aux Psaumes.

En somme, cette *Histoire de l'Ancien Testament* est un ouvrage utile, d'esprit franchement conservateur, attaché aux opinions *traditionnelles*, et tenant parfois un peu trop aux opinions *reçues* (ce qui n'est pas la même chose), ne les abandonnant que lorsqu'elles sont devenues tout à fait insoutenables. On aurait mauvaise grâce à reprocher cette attitude à un Manuel. Mais, avouons-le, il nous manque encore une histoire *complète* du peuple d'Israël. Après les récits de Renan, de M. Maspero et de... M. Piepenbring, nous ne sommes guère plus avancés que MM. Perrot et Chipiez, en 1887 : « Nous avons le plus vif désir, écrivaient-ils, de ne choquer aucune croyance sincère ; mais ce serait renoncer à faire œuvre d'historien que de paraître ignorer des résultats dont beaucoup s'appuient aujourd'hui sur tant d'observations et de preuves, qu'ils s'imposent à tous les esprits indépendants... » (*Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. IV, p. 127.) Et, animés de ce bon désir, ils ont puisé à pleines mains, avec trop de confiance, dans l'ouvrage rationaliste de Stade. Il nous faut un historien qui joigne à la science de Stade une méthode plus saine, une critique plus sûre, qui ne ramène pas arbitrairement à des légendes les faits racontés par le texte biblique, qui ne transforme pas les prophètes en magiciens, en exaltés ou en hallucinés, qui ne rabaisse pas Iahvé, le Dieu d'Israël et le vrai Dieu, au rang de Bel, de Baal et de Moloch.

Albert CONDAMIN.

LES CORDICOLES[1]

Tout au commencement de l'Église, quand, pour s'assurer une existence légale, les chrétiens s'érigeaient en association funéraire, et se terraient dans les catacombes, de faux frères, souvent, se mêlaient à leurs assemblées. Ils en rapportaient, sur les rites des initiés, et sur leur politique, des contes à dormir debout qu'ils racontaient sans rire, et que Rome croyait. Les historiens et les philosophes dénonçaient alors, gravement, ces mangeurs d'enfants et ces érotomanes, « race d'hommes d'une superstition malfaisante », affirmait Suétone, et, dans un corps de garde du Palatin, un artiste maladroit dessinait le graffite bien connu représentant Anaxamène adorant un crucifié à tête d'âne.

Au jour, la légende noire s'évanouit. L'histoire qui survécut était si touchante et si belle que, longtemps, elle illumina le monde. Il en fallut venir au dix-huitième siècle, pour retrouver l'histoire chrétienne traitée à la façon des primitifs païens. Consciemment, Voltaire mentait déjà beaucoup. « Il mentait comme l'eau coule », a dit M. Faguet ; son érudition légère, sa présomption, sa rage de médire l'égaraient, même malgré lui, dès qu'il touchait le champ de l'histoire religieuse. Comme valeur scientifique, la critique du clan vaut les caricatures dessinées, sous Néron, au corps de garde du Palatin.

Aussi bien, le reflux avait remporté ces traînées de plaisanteries grossières et d'affirmations folles, laissées par la littérature du siècle dernier. Il apparaissait d'un goût douteux de se signer *Christmoque*, et, même pour des questions religieuses, on s'accordait à convenir, entre gens sérieux, qu'il était préférable de les connaître, quand on les voulait traiter.

Mais comptez, chez un peuple, sur le progrès continu des idées ! Nous en étions là, hier ; aujourd'hui, le club des Jacobins s'est rouvert, et il en sort une littérature digne de celle qui, en

1. *Les Cordicoles*, par Gustave Téry. Paris, Cornély, 1901.

1792, arrachait à André Chénier son *Avis au peuple français sur ses véritables ennemis.*

Les *Cordicoles* sont un des monuments de cette littérature forcenée.

L'auteur fut chrétien. Il nous avertit, dans sa préface, que c'est « son maître de philosophie, un fils de Sem doux et fin », qui lui apprit, « avec le scepticisme libérateur, la grâce et la joie du sourire ». Précieux exemple de l'œuvre opérée, dans de jeunes esprits, par « les fils de Sem doux et fins, professeurs de philosophie ». Du scepticisme tolérant, l'auteur nous avertit encore qu'il a tourné à la haine. « J'ai compris que, ne pas combattre l'Église, c'est la servir, et que le silence est lâche... Partout, sur mon chemin, j'ai rencontré le Christ homicide et triomphant, et, chaque jour, ma haine s'est accrue. Professeur, je l'ai trouvé dans la chaire où j'avais mission d'enseigner la pensée libre ; j'ai demandé qu'on retirât le crucifix ironique, suspendu au-dessus de ma tête, et dont toutes mes paroles disaient la misère et le néant ; on ne m'a pas entendu, et j'en pleure encore de honte et de colère. J'ai retrouvé le Gesù chez ma fiancée, dont les parents m'*imposèrent* le mariage à l'église. Et, jusque dans ma famille, j'ai dû lutter contre l'Homme noir, le marchand d'ombre et de mort... Ce qu'il faut retenir, c'est qu'une telle religion est criminelle ; et nous ne goûterons de véritable repos que du jour où nous l'aurons effacée de la terre. »

Ces lignes sont à connaître. Elles nous ramènent à un temps qui semblait lointain, au temps de Diderot. Elles trahissent, dans leur auteur, la jeunesse qui ne doute de rien, et une franchise dont nous lui savons gré. A connaître aussi, comme document psychologique, ces lignes que M. Téry consacre à sa mère : « Ma mère, fervente catholique, n'est rien moins que cléricale. C'est un cas assez fréquent parmi les femmes pieuses (?). Si ma mère aime le Bon Dieu, elle abomine autant que moi les curés... Ce qui est certain, c'est que, si j'ai pu faire quelque peine à ma mère le jour où j'ai cessé de la suivre à l'église, la campagne anticléricale que je mène depuis un an dans la presse socialiste lui a causé le plus sensible plaisir. C'est elle qui m'a fourni, sur les pratiques des bons Pères et des bonnes Sœurs, les plus précieuses indications. »

Trois parties dans ce livre de haine : les *Momeries* des Cordicoles ; la *Politique* des Cordicoles ; la *Pieuvre noire.*

M. Téry a joué un bon tour au frère Gérosime. Il s'est fait inscrire, comme adorateur nocturne, à l'église de Montmartre. Ainsi que chacun sait, le cléricalisme se propage dans l'ombre, mais demeure invisible ; « il ne révèle sa puissance et sa force que par les formidables secousses qui ébranlent tout l'édifice social. » M. Téry s'est senti le courage de sonder ces ombres. Il veut montrer « les dessous du cléricalisme », « conter l'histoire de la conquête cléricale », et, pour ne rien ignorer de la pensée des « Cardiolâtres », il s'est engagé dans « l'armée cordicolique ».

Alors, il assiste à une consécration au Sacré-Cœur et à une adoration nocturne, petite comédie qu'il joue d'ailleurs en toute loyauté, et qui lui a permis de caricaturer d'après nature. Pour être bonne, une caricature doit garder la ressemblance du modèle, tout en le déformant avec esprit. Le dessin de M. Téry est une charge grossière. Ces offrandes à Dieu d'œuvres bonnes faites pour lui, ces veillées de prières, ces figures, banales ou vulgaires, mais illuminées par la foi, eussent inspiré à Zurbaran des toiles superbes ; mais ne voit pas beau qui veut et je doute qu'un singe, suivant une procession, en saisisse l'esthétique. Quant au sel de M. Téry, il est d'un atticisme éprouvé. Témoin ces lignes : « Il me paraît, à moi profane, que la communion du vendredi, quel que soit le vendredi, n'est pas conforme aux canons de l'Église ; car Jésus a dit, à propos du sacrement de l'Eucharistie, et c'est proprement le mystère de la transsubstantiation : Ceci est mon *corps*, ceci est mon sang. Or l'Église prescrit : Vendredi *chair* ne mangeras. N'y a-t-il pas, entre le sixième commandement de l'Église et la douzième promesse du Sacré Cœur, une troublante antinomie ? »

Il fallait bien, dans un livre sur le *Cordicolisme*, traiter la question de fond, établir la théologie du sujet. Sans plus d'embarras que de compétence, comme un bedeau qui parlerait balistique, M. Téry dogmatise. Il faut l'entendre : « Le Cordicolisme n'a rien de chrétien. Il n'est pas même catholique. Dès l'origine, il fut considéré comme une hérésie. S'il y avait encore un dogme, et des théologiens pour l'entendre, les cardiolâtres seraient re-

jetés de l'Église. Leur hideuse dévotion renouvelle et aggrave l'erreur de Nestorius, qui distinguait l'humanité de Jésus de sa divinité, erreur condamnée par le concile d'Éphèse, par les cinquième et sixième conciles œcuméniques, par le concile de Latran. La primitive Église lança l'anathème contre quiconque n'adore pas « le Verbe fait chair dans son unité substantielle ou hypostatique ». « Nous n'adorons pas le corps du Sauveur séparé du Verbe, dit Athanase, mais la personne théandrique. »

Décidément, pour avoir le droit de traiter un sujet sans y rien connaître, il suffit d'affirmer qu'on est la science moderne, qu'on est la raison libre, laquelle, comme chacun sait, serait aveuglée par la foi. Moyennant quoi, l'on peut divaguer à son aise.

Qu'est-ce donc, en effet, que M. Téry nous raconte de Nestorius ? Ce pauvre patriarche eût excellemment dit, s'il n'avait fait que *distinguer l'humanité de Jésus de sa divinité.* Car il le faut faire, et c'est précisément ce que, non pas contre Nestorius, mais contre Sergius, prescrivirent les cinquième et sixième conciles œcuméniques et le synode de Latran de 649, conciles et synode que M. Téry invoque à contresens. Contre les monothélites, le cinquième concile disait : Jésus-Christ est une seule personne, mais composée de deux natures distinctes, nullement altérées, même après leur union. Nestorius exagérait cette vérité. Il voulait que Notre-Seigneur fût composé, non seulement de deux natures, mais de deux personnes unies par un simple lien moral. Ce fut cette exagération que condamnèrent les troisième et quatrième conciles.

Nous ne reprochons pas à M. Téry d'ignorer ces matières, mais de vouloir enseigner ce qu'il ignore. Il est aisé d'emprunter à Voltaire le mot de *Cordicole* et les jolis propos de *viscère sanglant*, de *triperie sanglante.* Il l'est moins de prouver à l'Église qu'elle s'est égarée.

« Que la dévotion des Cordicoles ait pour objet l'humanité de Jésus, il ne saurait y avoir de doute à cet égard », affirme triomphalement M. Téry. — Mais nous le savons de reste. Toute dévotion envers Jésus-Christ a, pour objet, son humanité en même temps que sa divinité, toute la personne théandrique, comme avait dit M. Téry, citant Athanase. Mais où donc a-t-il découvert, le subtil théologien, qu'un chrétien adore le cœur, partie de l'hu-

manité du Christ, en l'isolant de la divinité ? Il suffit d'un peu de bon sens pour saisir que, le cœur étant le symbole populaire de l'amour, Jésus-Christ ait présenté son cœur aux hommes, leur demandant, sous ce symbole et avec lui, de reconnaître et d'adorer le plus touchant et le plus divin de ses attributs : la bonté.

M. Téry et ses semblables épèlent le mot sans entendre le sens ; ils voient l'image et le symbole, sans percevoir, au delà, l'idéale réalité. A qui la faute ? L'image, seule, n'arrêterait pas la pensée des chrétiens. Ce qu'ils adorent, au travers, c'est la bonté de Dieu, son éternelle et infinie charité. Que M. Téry refuse de croire à l'existence de Dieu et à la rédemption, c'est son affaire. Mais, pour quiconque admet ces vérités, qui sont d'ordre philosophique et historique, la dévotion à l'amour du Verbe, symbolisé dans son cœur humain, apparaît comme une suprême convenance. Et Mgr Pie avait raison d'écrire, en 1857, cette phrase qui choque si fort l'orthodoxie de M. Téry : « Le culte du Sacré Cœur de Jésus, c'est la quintessence même du christianisme ; c'est l'abrégé et le sommaire substantiel de toute la religion. »

Après avoir raillé leurs momeries, M. Téry dénonce la politique des Cordicoles. Ils conspirent contre la République. Ils préparent des pronunciamientos. « Ils n'attendent qu'une occasion pour nous imposer un roi. » Et ceci est prouvé par d'authentiques citations [1].

1. Par exemple, M. Téry (p. 78) prête au P. Delaporte (des missionnaires d'Issoudun) cette conclusion : « L'unique moyen de faire cesser la persécution religieuse, c'est de jeter bas la République. » Et il cite : *Bulletin de la Fédération du Sacré Cœur*, année 1890, p. 54. Or, à cette page, dans un article intitulé *le Parti catholique*, le P. Delaporte indique quelles difficultés s'opposent, chez nous, à la formation de ce parti, et il ajoute : « Ces hommes de cœur ont à vaincre deux terribles obstacles que ne connaissent pas les catholiques des autres pays. Le premier est la division manifeste des Français entre partisans de la forme actuelle du gouvernement et dissidents de diverses catégories, qui veulent ou la monarchie ou une tout autre république. Parmi les hommes au pouvoir, on n'en connaît absolument aucun qui soit disposé à respecter les droits du catholicisme ; les soi-disant modérés annoncent avec fracas que, des odieuses mesures qui ont frappé la religion, pas une ne sera modifiée : ce qui donne crédit à l'opinion de ceux qui disent : « L'unique moyen de faire cesser la persécution religieuse, c'est de jeter bas la République. » On a une peine extrême à faire comprendre que, même sans toucher à la forme du gouvernement, les catholiques peuvent obliger les gouvernants à la justice... », etc. — En d'autres termes, M. Téry attribue au P. Delaporte l'objection que celui-ci essaye de réfuter.

Si vraiment les Cordicoles en général, et les chapelains de Montmartre en particulier, conspirent contre la République, il faut avouer qu'ils sont fort maladroits. Ils ont consacré trente-cinq millions à bâtir une basilique. Que ne les employaient-ils à acheter des consciences ? Elles se vendent, pourtant, et, quelques-unes, moins cher qu'un faisan. M. Téry, il est vrai, nous dit : « Je pourrais indiquer, s'il en était besoin, chez quel marchand de vin de la rue Gay-Lussac les bons Pères firent distribuer vingt-cinq mille francs aux complices de Déroulède, la veille de l'attentat de Reuilly. » Mais cette dénonciation est trop incomplète pour qu'on la prenne au sérieux, et nous attendons, pour y ajouter foi, de savoir le nom de ce marchand de vin qu'aucun intéressé n'a pu nous révéler.

Ce n'est point d'aujourd'hui qu'on accuse les chrétiens de vouloir régner. Le grand reproche qu'on adressait au pacifique Sauveur fut qu'il voulait être roi. « Es-tu donc roi des Juifs ? » lui demanda Pilate. — « Tu l'as dit, répondit Jésus. Je suis roi ; mais mon royaume n'est pas de ce monde. S'il était de ce monde, mes serviteurs lutteraient pour m'arracher aux mains des Juifs. — Ils feraient un coup d'État. — Mais mon règne n'est pas de ce monde. » — « Enfin, reprit Pilate, tu es roi ? » — Jésus répéta : « Tu l'as dit. Je le suis. » Et comme la foule s'ameutait, devant la tour Antonia : « Voici votre roi », lui dit Pilate, en lui présentant Jésus. — « Enlevez-le ! hurlèrent les Juifs ; crucifiez-le ! Lui, nous ne voulons point qu'il règne sur nous ! » — « Comment ! hasarda Pilate, vous voulez que je crucifie votre roi ? » — Les pontifes s'écrièrent : « Nous n'avons qu'un roi : César ! »

Vaincu par leurs clameurs, Pilate condamna Jésus ; mais, sur la tablette attachée à la croix, il écrivit : Jésus de Nazareth, roi des Juifs. — « N'écris donc pas : Roi des Juifs, dirent les pontifes ; mets qu'il se disait roi des Juifs. » Pilate, fatigué, leur déclara : « Ce qui est écrit est écrit. »

Cette page évangélique énonce et résume toute la théorie du règne social de Jésus-Christ. Elle raconte aussi, par anticipation, quelles révoltes suscitera toujours l'idée seule de ce règne.

En fait, ou Dieu n'existe pas, ou il doit être adoré des États aussi bien que des individus. En cette adoration officielle con-

siste son règne social, et ce règne est tellement logique qu'aucun païen n'en a jamais contesté la bienfaisante légitimité. Dans celles mêmes des nations modernes, où les confessions chrétiennes sont multiples, et où l'État ne peut se prononcer entre elles, il devrait, au moins, proscrire le blasphème, adorer Dieu et le prier. Aussi bien, les dieux qui se contentent de ce culte rudimentaire trouvent-ils peu de rebelles. Jésus-Christ, — malheureusement pour lui, — demande davantage. Des sociétés qui le connaissent, il exige plus qu'un hommage spéculatif, qu'on ne lui refuserait guère. Il demande un code inspiré de son Évangile, il demande la justice et la pureté, et, ce joug paraissant trop lourd aux nations, elles rejettent Jésus, quittes à adorer à sa place l'Être suprême ou la déesse Raison, le Veau d'or ou le dieu-État.

Le règne social de Jésus-Christ n'est pas plus un roi qu'un empereur, pas plus une république qu'un dictateur. C'est un État constitué de n'importe quelle façon, mais conformant ses lois à l'Évangile, et adorant non seulement Dieu créateur et conservateur des choses, mais Jésus-Christ rédempteur et sauveur du monde. De même, le règne social du Sacré Cœur, ce n'est pas plus un Hohenzollern qu'un Bourbon, pas plus un tsar qu'un président : c'est un État chrétien rendant hommage, non seulement à la puissance, mais encore à la bonté de Dieu. C'est un État d'où la haine fratricide tendrait à être bannie, où les citoyens s'estimeraient frères du même Sauveur, enfants du même Dieu, où — puisque l'homme a besoin de symboles matériels — le cœur humain de Jésus, symbole de son éternel amour, deviendrait le labarum sacré protecteur de la cité.

Il peut sembler trop chimérique, ce rêve d'une cité sainte, dont le cœur et l'amour de Dieu seraient le foyer; mais, à qui veut sérieusement l'envisager, il ne peut paraître que bienfaisant. Parmi les revendications du socialisme et de l'internationalisme, il en est de désirables et de séduisantes. Mais il faut en dire ce que saint Augustin affirmait des théories platoniciennes : « En ce qu'elles ont de vrai, elles sont nôtres. » Et la cité pacifique et forte, donnant la main, par-dessus ses murailles, à d'autres cités de frères; la cité désarmée et puissante, sanctuaire du droit, où, les castes étant abolies, le mérite seul distinguerait; cette cité, l'Église seule, jadis, a tenté de la bâtir. Seule, un jour, elle

pourra l'achever, si, à son centre, elle parvient à faire rayonner le foyer de toute paix sociale et de toute force, de tout sacrifice et de tout dévouement : l'amour de Dieu, et, par conséquent, le Sacré Cœur de Jésus. Telle est, dégagée des plaisanteries et des blasphèmes, la seule politique des Cordicoles, celle que, à Paris, ont poursuivie, plus que personne, deux évêques, dignes des jours anciens, et devant lesquels toute critique doit se sentir désarmée : le cardinal Guibert et le cardinal Richard.

M. Téry observe, dans son volume, l'ordre que les anciennes rhétoriques appelaient *ronysalique :* il va toujours de plus fort èn plus fort. Sa troisième partie, la *Pieuvre noire*, dit le dernier mot de tout, et, sur l'Église cordicolisée, sur la cupidité du clergé, sur les amantes et victimes du Christ, il nous apprend, d'après les bons auteurs, des histoires auxquelles il faut, au moins, reconnaître le mérite d'avoir été souvent rééditées.

« Les catholiques ne sont plus, affirme M. Téry ; il n'y a plus que des Cordicoles. S'il est encore certains prêtres que révoltent et dégoûtent les extravagances de la cordicolâtrie, ils sont obligés de taire leur indignation et leur écœurement. S'ils protestaient, ils seraient brisés par le Gesù. »

Nous connaissons, en effet, des prêtres dont la collaboration a peut-être servi à M. Téry, et qui promènent à travers les meetings leurs déclamations contre Montmartre. Tel, des plus fougueux, devrait pourtant se souvenir que la cupidité des chapelains ne les a pas empêchés, souvent, d'assister sa misère.

Mais qu'attendre, en fait de reconnaissance, de justice et de respect, des hommes qu'anime la pire des rages, la rage irréligieuse ? Aux plus nobles figures, aux plus pures, aux plus vénérées, ils ne ménagent aucune souillure. Ils l'ont décidé : les prêtres, par les exercices de la première communion, provoquent l'hystérie chez les fillettes; puis, grâce au merveilleux aphrodisiaque qu'est le cœur de Jésus, ils développent, chez les femmes, la folie érotique, à tel point que Élisabeth de Hongrie, Jeanne d'Arc, sainte Thérèse, madame de Chantal, Marguerite-Marie ne sont que de méprisables nymphomanes.

Arrivée à ce point, leur discussion tombe dans la turpitude. Et n'essayez pas de vous indigner, vous hommes de foi, de mentalité inférieure ; ils sont la science infaillible. Jugez donc : ils citent

Gilles de la Tourrette, un mémoire de Baillarger et des oracles de médecins auxquels ils réservent toute leur foi. Puis ils se connaissent eux-mêmes, et, sachant ce dont ils sont capables, ils déclarent qu' « un être sain, s'il observe son vœu stupide (de chasteté), se trouve progressivement conduit aux hallucinations morbides et à la folie érotique ».

Ne vous récriez pas, au nom de l'histoire, au nom de l'expérience. Non : depuis les apôtres jusqu'au curé d'Ars, depuis sainte Cécile jusqu'à la sœur Rosalie, tout être sain, qui a observé son vœu de chasteté, est progressivement tombé dans la folie érotique. M. Gustave Téry vous l'affirme. Il répète, après Marcel Guyan, qu' « entre une carmélite et une courtisane, le sociologiste peut parfois hésiter », et vous n'allez pas, je pense, refuser de le croire.

Durant les deux premiers siècles, l'Église confiait ses mystères à ses initiés, mais sous la loi du secret. Elle redoutait sagement qu'exposés aux païens grossiers ces mystères ne fussent défigurés. *Nolite dare sanctum canibus*, disait-elle en son énergique langage. La façon dont les païens modernes dénaturent notre foi justifie l'antique prudence.

A la suite de ces brillantes démonstrations, M. Téry conclut qu'entre l'Église antiraison et l'État raison la guerre est ouverte, et il la veut sans merci. « A cette heure, affirme-t-il, il n'y a plus que deux grands partis en présence : celui du dogme et celui de la raison, celui du bayado et celui de la liberté. D'une part, tous les réactionnaires, qu'ils combattent à visage découvert ou sous le masque républicain, marchent sous la bannière du Sacré Cœur; consciemment ou non ils servent la cause du cordicolisme. D'autre part, toutes les âmes éprises de justice viennent au socialisme... qui, aux prétentions d'un Dieu qui s'est fait homme, et de ses ministres spirituels ou temporels, oppose les droits et les espérances de l'homme qui se fait dieu... Cordicole ou socialiste : il faut choisir. »

« Et pour triompher de l'Église, ajoute M. Téry, le socialisme ne saurait user que d'une arme : la liberté. C'est au nom de la liberté que nous devons réclamer, sans trêve, la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes... C'est au nom de la liberté vraie que nous devons réserver à l'État le monopole

de l'enseignement... Et c'est toujours au nom de la liberté qu'il nous faut exiger l'interdiction des vœux monastiques, la suppression complète de tous les ordres religieux. »

Au nom de la liberté, le socialisme demandera davantage sans doute. « Si vous voulez supprimer nos doctrines, disait naguère M. l'abbé Lemire, vous devrez supprimer nos personnes. » Au nom toujours de la liberté vraie, il faudra donc redresser la guillotine. On la pourra fixer sur la place de la Concorde, aux endroits mêmes où la vit 93, et ceux qui y monteront pourront redire le mot de madame Roland : « Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! »

Parlant d'une assemblée de pauvres réunie à Montmartre, « on songe, dit M. Téry, que ces deux mille résignés, las d'être dupes et victimes, pourront, un jour, pousser un grand cri d'indignation et de révolte, bondir du même élan, se ruer sur les idoles, mettre à sac la basilique. Ah ! la belle revanche ! »

M. Téry rumine divers projets pour amener cette revanche, prélude sans doute du sac de toutes les églises et de beaucoup d'hôtels. Le 20 décembre dernier, il écrivait au Président du Conseil, lui signalant le glissement de la butte écrasée par la basilique et lui demandant de soulager Montmartre du poids qui le déshonore.

Réflexion faite, dans son livre, M. Téry ne demande plus qu'on détruise la basilique. Il veut simplement la transformer en *Palais du Peuple*. Il nous soumet le plan et le devis du prochain palais. Il contiendra une salle de théâtre, des salles de cours, une salle de grève, des magasins. « Au-dessus du plafond de la salle de spectacle, dans la coupole même, est établi un observatoire d'où peuvent être démontrées expérimentalement la vanité et l'imposture du cordicolisme (!). »

La presse a découvert quelques contradictions entre le nouveau projet de M. Téry et sa lettre à M. Waldeck-Rousseau. « Si la basilique écrase la butte, écrivait la *Liberté*, le 24 décembre, par quel miracle la butte sera-t-elle moins écrasée lorsque le monument sera devenu le Palais du Peuple ? »

Aussi bien n'avons-nous pas voulu, en signalant le livre de M. Téry, discuter chacune de ses assertions, mais seulement indiquer à nos lecteurs quelle audacieuse attitude prend aujourd'hui

l'anticléricalisme et quel devoir impérieux s'impose à ses adversaires.

Le libéralisme des *Droits de l'homme* ne lui suffit plus. Il établit comme un *postulatum* indiscuté, qu'il est la vérité et la vertu, et, conséquemment, — l'erreur et le vice n'ayant aucun droit à vivre, — il demande que nous disparaissions. Les arguments qui l'autorisent à nous prendre notre liberté lui permettraient, tout aussi bien, de nous enlever la vie. Le *Syllabus* qu'ils exècrent, ils l'invoquent, eux aussi, mais à rebours : ils sont logiques. Mais si, par hasard, leur axiome initial était faux ? S'ils étaient l'erreur, eux, et si nous étions la vérité ? Ils signalent nos momeries et notre politique. Ils dénoncent la pieuvre noire. Mais il existe une maçonnerie, dont M. Téry ne dit mot. Elle pratique quelques momeries; elle poursuit une politique. C'est une pieuvre elle aussi, une pieuvre rouge. Et momeries pour momeries, quelles sont les plus ridicules ? Politique pour politique, quelle est la plus néfaste ? Pieuvre pour pieuvre, quelle est la plus menaçante ?

C'est la force, pensent-ils, qui tranchera le débat, et ils s'enorgueillissent, parce qu'ils se croient forts. Accordons qu'ils soient la force. Dans l'histoire, la force s'est toujours perdue par ses propres excès. Leur force se perdra de même, après avoir, il est vrai, accumulé dans le pays beaucoup de ruines. La lutte, qu'en une fresque symbolique a retracée Jean-Paul Laurens, se renouvellera donc; mais, du haut des nues, l'agneau renversera le lion, et, ni M. Téry ne nuira au Sacré Cœur, ni ses amis ne détruiront l'Église.

Quant aux accès de rage que le seul nom du Sacré Cœur provoque chez certaines gens, ils nous indiquent, à eux seuls, notre devoir qui est d'aimer ce qu'ils détestent et de défendre ce qu'ils attaquent. « En somme, disait tout récemment l'Archevêque de Paris, cette guerre contre le Sacré Cœur est un bon signe. Elle prouve que le démon est mécontent, et que, selon l'expression de la bienheureuse Marguerite-Marie, Satan crève de dépit en voyant se répandre la dévotion au Sacré Cœur. » — « Je sais, affirmait le pape Léon XIII au défunt évêque de Liège, je sais, par révélation spéciale, que la consécration du monde au Sacré

Cœur sera le commencement des grandes miséricordes que nous attendons » ; et, dans sa lettre encyclique du 25 mars 1899 : « Voici, disait le Pape, en parlant du Sacré Cœur, un nouveau signe de salut, signe tout divin et de suprême espérance. En lui, il faut placer notre espoir. De lui, il faut solliciter et attendre le salut. »

Les coups d'état n'ont jamais été la pratique des chrétiens, et ce n'est point en eux qu'ils fixent leur espérance. Leur tort est plutôt de compter trop exclusivement sur Dieu et d'attendre la victoire sans rien faire pour la mériter. Leur timide impéritie a, plus d'une fois, fait espérer à leurs vainqueurs que le christianisme agonisait, et ce n'est pas seulement pour Dioclétien que des flatteurs ont gravé l'inscription : *Nomine christiano deleto*. Mais Dieu ne meurt pas, ni ceux que son amour protège, et, même au fort de leur éphémère triomphe, nos ennemis sont, moins que nous, confiants dans l'avenir.

Pierre SUAU.

« LE CONFLIT[1] »

M. Félix Le Dantec a-t-il voulu s'amuser ? A-t-il voulu mettre à la portée de tous les esprits son haut enseignement de la Sorbonne et ses livres, d'aspect parfois plutôt rébarbatif[2] ? Il y a *conflit*, dit-il, entre la science et la foi. Ce que l'une affirme au sujet de l'origine du monde, de la spiritualité de l'âme et de sa supériorité sur l'instinct, de l'immortalité, de la liberté, de l'infini et de l'absolu, c'est-à-dire de Dieu, l'autre le nie. Et ce conflit, on l'accuse dans une discussion dialoguée entre un savant naturaliste et un abbé. Seulement, on met tout l'esprit et toute la science (au moins ce qu'on croit tel) du côté de Fabrice Tacaud. L'abbé Jozon, quoique élevé en Sorbonne, joue le plus souvent un rôle de niais. A toutes les raisons qu'on lui apporte, il se contente d'opposer la révélation, les conciles, l'autorité des savants chrétiens, ou ce qu'il appelle le bon sens. A peine hasarde-t-il, ici ou là, un commencement de discussion où sa maladresse béate s'enferre bientôt. Avec un pareil adversaire, M. Le Dantec ou Fabrice Tacaud aura le triomphe facile.

Ce n'est pas que celui-ci ne fasse plus d'une fois sourire par la suffisance qu'il étale, et d'autant mieux qu'on n'a pas voulu le rendre ridicule. Il étudie les phénomènes de la vie « depuis vingt ans »; « pendant vingt ans », il s'est livré à une étude acharnée : il a bien le droit de dire qu'il est « arrivé à comprendre *toutes* les manifestations vitales des protozoaires » (c'est lui-même qui souligne du ton le mot *toutes*) ; bien plus, il peut prendre en pitié Moïse, « un parfait ignorant », et la foi chrétienne, un tissu de légendes, et la philosophie spiritualiste, un amas de formules vides. *Words! Words!*

D'ailleurs, plus de secret dans les phénomènes de la vie ; tout s'explique par la physico-chimie. Les savants n'ont que faire de

1. *Le Conflit. Entretiens philosophiques*, par Félix Le Dantec. Paris, Colin, 1901. In-12, pp. 255.
2. Voir *Études* du 5 octobre 1898 et du 5 mai 1900.

l'âme ; la science démontre que tout se passe dans l'homme *comme si* l'âme n'existait pas, de même qu'elle démontre que dans le monde tout se passe *comme si* Dieu n'existait pas. — Cet honnête M. Tacaud est vraiment admirable pour simplifier les questions ou pour les déplacer. Il est de la force d'un chimiste qui, analysant avec des réactifs les couleurs d'une toile de Raphaël, dirait : Tout se passe dans mes éprouvettes comme si Raphaël n'existait pas. La question est de savoir s'il n'y a pas dans cette toile autre chose qu'une combinaison d'éléments d'où naissent telle et telle couleur. Ce n'est pas des phénomènes physico-chimiques qu'on tire par une conclusion directe l'existence de l'âme et de Dieu, et, quoi que pense M. Tacaud, la science n'est pas encore arrivée à réduire tout ce qui se produit en ce monde à la physico-chimie.

Parfois, M. Tacaud se prend à disserter, et alors il trouve des choses assez neuves. La croyance à l'immortalité est un fruit du langage articulé. Comment cela ? « Un être qui sent et qui pense, parce qu'il *est*, ne peut pas penser qu'il n'est pas ; vous essayez de vous figurer *vous* n'étant pas : c'est absurde puisque votre existence est la condition indispensable pour que vous vous imaginiez quelque chose. Tant que vous parlez à la première personne, vous êtes immortel ; c'est encore là une conséquence de notre langage articulé. Du moment que vous dites : *Je*, je suis, je pense, je mange, vous *êtes* ; il vous est impossible de dire une phrase commençant par *Je* et exprimant que vous n'êtes pas ou que vous pourriez ne pas être. » — Que vous semble de cette argumentation, excellent abbé Jozon ? Ne vous paraît-il pas

(que) le raisonnement en bannit la raison ?

Pour moi, je préfère encore la scolastique que le pédant M. Tacaud écrase de son gros mépris.

Ailleurs, l'âme est assimilée à un cinématographe : il n'existe qu'une suite de petites modifications, une série de vies momentanées : la rapidité de la succession donne l'illusion de la continuité ; c'est cette synthèse apparente qu'on appelle l'âme. Sur quoi l'abbé Jozon s'écrie : « Que tout cela est horriblement profond ! » Mais non ; c'est *horriblement* enfantin. Le mouvement d'horlogerie qui déroule la bande photographique est distinct

du déroulement de cette bande et de l'illusion de continuité produite ; il en est la cause. Ainsi de l'âme : elle ne se confond pas avec la série des phénomènes vitaux ; elle les soutient, elle explique leur continuité.

Mais il y aurait trop à dire si l'on voulait suppléer à la niaiserie prêtée généreusement au défenseur du spiritualisme, sans parler des facéties par lesquelles M. Tacaud ou M. Félix Le Dantec prétend résoudre des questions comme celle du miracle.

Ce livre n'est pas digne d'un homme qui a la prétention de traiter sérieusement des questions sérieuses.

Lucien ROURE.

ENCYCLOPÉDIES MODERNES

I

Les encyclopédies, répertoires et dictionnaires de toutes connaissances ne sont pas une invention moderne, mais constituent bien, on peut le dire, tout particulièrement une nécessité moderne. Nos contemporains, si occupés ou si affairés, n'ont ni le loisir ni la patience d'apprendre une foule de choses qu'ils sont obligés de savoir ou qu'ils ne veulent point paraître ignorer : il leur faut bien donc trouver à leur portée de ces fontaines qui débitent la science en détail, à volonté, à la minute et à bon marché.

Mais ce genre de production répond aussi à des besoins plus respectables. Avant l'invention de l'imprimerie, les encyclopédies suppléaient, dans une certaine mesure, à la rareté et à la cherté des livres. Honorius d'Autun, par exemple, nous avertit expressément que son *De imagine mundi* est composé *ad instructionem multorum quibus deest copia librorum.* Les encyclopédistes du moyen âge n'étant guère que des compilateurs, soucieux de ramasser ce que les auteurs les plus réputés avaient écrit de mieux sur les sujets intéressant la curiosité de nos aïeux, leurs recueils offraient, en quelque sorte, l'équivalent d'une bibliothèque à ceux qui n'en avaient pas à leur disposition. D'ailleurs, l'état peu avancé de la science dans beaucoup de ses branches permettait de la concentrer presque tout entière dans des *sommes* de médiocre étendue.

Aujourd'hui, c'est moins la difficulté de se procurer les livres que leur grande abondance, qui est un embarras. Et toutes les sciences, mais particulièrement les sciences physiques et historiques, ont pris de tels développements, qu'il serait impossible au génie le mieux doué de se les assimiler toutes. Il devient même de plus en plus malaisé d'en embrasser une seule dans son ensemble et ses détails. Les plus instruits sont donc bien aises d'avoir sous la main de quoi se renseigner promptement et sûrement, en cas de besoin, sur les questions en dehors de leurs études préférées. A cet effet, rien de plus commode n'a encore

été trouvé que ces dictionnaires par ordre alphabétique, que connaissait déjà l'antiquité grecque et latine.

Le dix-neuvième siècle a vu pulluler les encyclopédies de toute dimension : les unes vous offrant les réponses de la science moderne sur toutes choses, *de omni re scibili et de quibusdam aliis*; les autres se bornant au champ d'une science particulière. Beaucoup, malheureusement, furent des entreprises commerciales, bien plus que scientifiques, *lancées* par des éditeurs industrieux, à coups de réclames tapageuses; rédigées soi-disant sous la direction de M. un tel, savant connu; fabriquées, en réalité, par des gâcheurs de lettres, tout juste capables de copier, en les démarquant, des publications antérieures.

Aussi, l'on peut se demander si les encyclopédies, dans leur ensemble, ont plus contribué à populariser les découvertes de la vraie science qu'à diffuser et à accréditer les opinions hasardées et les erreurs plus ou moins graves, surtout en fait d'histoire, de philosophie et de religion. Quoi qu'il en soit, ce genre d'ouvrages étant nécessaire, et, en tout cas, demandé comme il l'est, on est heureux de pouvoir en signaler qui, sans réaliser la perfection qu'on désirerait, offrent un réel caractère scientifique uni à l'utilité pratique.

Pour la masse des lecteurs d'une instruction moyenne, le *Nouveau Larousse illustré*[1] est près de réaliser l'idéal. Ils y trouvent, sous la forme sommaire qui leur convient, tout ce qu'ils peuvent avoir besoin ou envie de savoir, sur n'importe quel point rentrant dans la sphère de leurs préoccupations. La grammaire, la littérature et les beaux-arts y ont leur place, comme l'histoire et la géographie, les sciences mathématiques, physiques et naturelles, avec leurs applications pratiques; le droit, l'économie politique et domestique, etc. Toute œuvre ayant marqué dans l'histoire des lettres ou des arts, est enregistrée et décrite. Et presque à chaque article, « l'image est l'auxiliaire de l'idée ». Les milliers de gravures représentant les monuments de l'art, les ma-

1. *Nouveau Larousse illustré.* Dictionnaire encyclopédique universel en 7 volumes in-4, publié sous la direction de M. Clovis Augé. Tome I (A-BEL), 833 pages; 4 400 gravures; 80 tableaux; 60 cartes. — Tome II (BEL-CHYT), 836 p.; 5 590 grav.; 81 tabl.; 59 cartes. — Tome III (CI-D), 910 p.; 6 140 grav.; 95 tabl.; 50 cartes.— Tome IV (E-G), 1 001 p.; 6 300 grav.; 120 tabl.; 64 cartes. Paris, Larousse. Prix : 26; 26; 28; 31 francs. Souscription à l'ouvrage complet (7 volumes) : 190 francs.

chines et appareils de l'industrie, les animaux et les plantes, etc. ; les portraits authentiques des « hommes illustres », y compris les contemporains; les tableaux synthétiques (où sont groupés, par exemple, les monuments d'un pays, les principales fleurs avec leurs couleurs, les armes et uniformes militaires des diverses nations, etc.); les plans des villes et les cartes en noir et en couleurs, etc., complètent et rendent plus clair le texte, tout en égayant l'ouvrage qu'on feuilleterait pour le seul plaisir. L'impression, très lisible, quoique menue, comme il le fallait pour renfermer tant de choses en sept volumes, est aussi très correcte, en dépit de quelques fautes dans les noms propres étrangers.

Tous les articles importants ont pour auteurs des hommes spéciaux, dont les noms sont donnés, avec les titres de ces articles, à la fin de chaque volume. Nous devons rendre hommage à l'impartialité qui a présidé, en général, aux articles touchant à la religion. On sait que le *Grand Larousse*, dont le nouveau dictionnaire garde le nom, comme il en reproduit les meilleures qualités, laissait beaucoup à désirer en cette matière. Les éditeurs du *Nouveau Larousse illustré* ont tenu à honneur d'en éloigner ce qui pouvait choquer les lecteurs croyants, et en particulier les catholiques. Pour cela, ils ont confié à un savant professeur de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Paris, M. l'abbé Bertrin, la rédaction des articles concernant les choses catholiques, ou même de la plupart des articles proprement religieux.

Les articles traitant du protestantisme et des illustrations protestantes (par exemple, *Calvin*) sont cependant rédigés par des protestants; et l'on devine qu'ils ne sont pas précisément tels que les aurait écrits un fervent catholique, bien qu'ils n'aient pas de pointe polémique contre le catholicisme. On pourrait faire une remarque analogue sur plusieurs articles d'histoire, et sur beaucoup d'articles littéraires, où le point de vue est à peu près exclusivement littéraire, le côté moral des œuvres indiquées demeurant dans l'ombre. On pourra donc, en général, s'en rapporter à ce dictionnaire pour ce qui concerne purement et simplement les faits enregistrés; quant aux appréciations, si l'on en rencontre, il faudra les recevoir avec précaution, et surtout on ne se contentera pas de l'information qu'on trouve ici pour se faire un jugement définitif sur les hommes et les choses. Aussi

bien, ce n'est pas d'après un dictionnaire, même excellent, qu'on doit se former ses idées.

Sous la réserve des observations qui précèdent, nous signalons le *Nouveau Larousse illustré* comme une publication fort utile, et comme la meilleure encyclopédie sommaire que nous connaissions actuellement. Si la *Grande Encyclopédie*, par exemple, l'emporte par l'étendue et la valeur des articles se rapportant à la physique, la chimie, l'histoire naturelle et aux sciences apparentées, l'esprit de ceux qui touchent à la religion est plutôt mauvais.

Joseph BRUCKER.

(*A suivre.*)

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Histoire de la philosophie médiévale, précédée d'un aperçu sur la philosophie ancienne (6e volume du Cours de philosophie de Mgr Mercier), par M. de Wulf. Louvain, Institut supérieur de philosophie; Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 480. Prix : 7 fr. 50.

Voici le premier manuel français que l'on puisse recommander pour l'histoire d'ensemble de la scolastique. Car on sait que l'ouvrage d'Hauréau, vieilli sur plus d'un point, est de plus entaché d'un esprit rationaliste qui a nui souvent à la clairvoyance de l'érudit. C'est surtout en Allemagne que s'est poursuivie, durant ces dernières années, par monographies et rééditions, l'étude de la philosophie du moyen âge. M. de Wulf condense dans un volume les résultats de ces travaux originaux, auxquels d'ailleurs il n'a pas été étranger. (*Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas. — Études sur Henri de Gand.*) C'est un nouveau service rendu par l'Institut de Louvain à la philosophie chrétienne. Un service plus considérable encore sera la publication annoncée, des *Philosophes belges*, dont le premier volume, consacré à Gilles de Lessine, vient de paraître.

Signalons, en courant, les endroits marquants de cette histoire : un exposé complet et méthodique de la *bibliothèque philosophique* du moyen âge (p. 157) ou des sources, d'abord si pauvres, puis considérablement élargies à l'aurore du treizième siècle (p. 236), qui apportent aux penseurs scolastiques les résultats de la spéculation dans l'antiquité. — La controverse des *universaux* est replacée dans son jour historique (p. 169) et débarrassée des attributions légendaires qui ornent encore nos manuels. Le nominalisme, tel qu'on l'entend ordinairement, « n'a jamais existé au moyen âge ». L'antiréalisme de Roscelin, aussi bien que le prétendu conceptualisme d'Abélard, ne sont pas loin de ce qu'on a appelé le réalisme modéré de saint Thomas. Quant

au nominalisme d'Occam, au quatorzième siècle, c'est un vrai conceptualisme ou, de son vrai nom, le *terminisme.* — L'exposé, suffisamment complet, des doctrines de Duns Scot (p. 309-320) est heureusement précédé d'un récit très documenté des mouvements de réaction antithomiste qui suivirent la mort de saint Thomas et dont le scotisme peut être regardé comme la résultante. Enfin la conclusion de l'ouvrage fait ressortir avec éloquence, à propos des fautes de la scolastique au seizième siècle (méconnaissance des découvertes scientifiques et isolement systématique en face des nouvelles tendances de l'esprit moderne), les leçons qui s'en dégagent pour la néoscolastique du vingtième. Mais les plus fortes pages du livre sont celles que l'auteur consacre, à propos de saint Thomas, à l'exposé de la « synthèse scolastique » (p. 262-290). Un artifice d'imprimerie permet de distinguer les conceptions propres à saint Thomas (elles sont nombreuses et fort discutées de son temps) de celles qui forment dès lors le patrimoine commun de l'école.

L'importance même de cet ouvrage et des services qu'il est appelé à rendre nous engage à formuler quelques critiques. La distinction entre scolastique et antiscolastique nous paraît arbitraire, du moins pour les temps qui précèdent le treizième siècle et la formation de la synthèse doctrinale. Elle mène à représenter Scot Erigène comme l'adversaire d'un système qui n'existait pas encore au neuvième siècle, à séparer des maîtres et des disciples, comme Thierry de Chartres et Bernard de Tours (p. 196 et 223), ou encore, dans la suite, des mystiques d'une affinité évidente, comme Ruysbroeck et maître Eckehart (p. 368 et 382). Nous ne croyons pas que la scolastique, prise historiquement, soit « une école dans le sens rigoureux du mot » (p. 148). C'est plutôt un champ clos où se battent des écoles rivales et où sont représentées les principales directions de la pensée.

L'école de Saint-Victor est trop exclusivement donnée comme mystique (p. 220). Elle fut dans la spéculation l'adversaire redoutable et souvent heureux de l'école d'Abélard, que M. de Wulf n'a pas d'ailleurs mise assez en lumière. (Voir l'article du P. Portalié sur Abélard et son école dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant, où l'on verra aussi que l'attribution de la *Summa sententiarum* à Hugues de Saint-Victor est plus que douteuse.) En général, le rôle du mysticisme au moyen âge paraît assez

faiblement rendu. Il semble inexact de représenter Richard de Saint-Victor comme l'ennemi de la spéculation, lui qui écrit dans le prologue du Traité de la Trinité ces paroles hardies jusqu'à l'excès : « Nitamur semper, in quantum fas est, comprehendere ratione quod tenemus ex fide. » (Migne, P. L., t. VI, col. 889.) Il ne faudrait pas laisser croire que pour son école l'acte de foi fût « un sentiment purement affectif, indépendant des motifs mêmes de crédibilité » (p.221). De même, l'importance doctrinale de saint Bonaventure, ses affinités avec les Victorins, ses tendances nettement platoniciennes sur la question de la connaissance devraient être plus accusées. Nous ne croyons pas qu' « il n'ait rien de commun avec les exagérations » des autres maîtres augustiniens (p. 294), ni que la doctrine de l'illumination spéciale, où M. de Wulf voit peut-être trop volontiers un compromis avec les théories arabes de l'intellect agent, « ne puisse se réclamer de l'autorité de saint Augustin » (p. 249). Saint Thomas lui-même a reconnu la nuance légère, mais intéressante, qui sépare le grand Docteur africain du péripatétisme chrétien et que saint Bonaventure s'est appropriée (Cf. S. Thom., Quæst. disp. *De Spirit. creat.* a. 10 ad 8, et S. Bonav. dans la fameuse *Quæstio anecdota*, publiée à Quaracchi en 1883 et au tome V de la nouvelle édition, p. 17).

Enfin c'est par erreur, croyons-nous, qu'on a fait d'Alexandre de Halès un partisan de la distinction purement virtuelle entre l'essence et l'existence (p. 296). Tout le monde reproduit, à ce propos, la référence de Suarez (*Disp. met.* 31, s. 1, n. 12) sans faire attention que les commentaires sur la métaphysique ne doivent plus être attribués à Alexandre de Halès, mais au franciscain Alexandre d'Alexandrie (XIV[e] siècle).

Ces légères ombres ne sauraient faire tort à un livre qui a l'incontestable mérite d'ouvrir une voie nouvelle parmi nous. Nous oserons même demander à M. de Wulf de compléter son œuvre en nous donnant, dans une seconde édition, une bibliographie d'ensemble plus abondante, et critique autant que possible, avec l'indication des sources anciennes et des œuvres apocryphes attribuées aux grands maîtres. Les amis du moyen âge en sont encore réduits à chercher de tout côté ces indispensables instruments de travail.

Antoine VALMY.

Les Problèmes du XXe siècle, par G. de Molinari. Paris, Guillaumin, 1901. In-12, pp. 360. Prix : 3 fr. 50.

Le problème moral, le problème économique, le problème gouvernemental et le problème colonial, qui se posent devant le vingtième siècle, ne peuvent se résoudre, pense M. de Molinari, que par la liberté. Militarisme, étatisme, protectionnisme, ce sont les trois ennemis du progrès social. Mais, pour que l'homme se décide à l'effort personnel, il faut qu'il ait l'assurance que cet effort, avec les privations et les peines qu'il impose, ne sera pas vain, qu'il servira à l'élever à une condition supérieure. « Cette assurance, il ne peut la puiser que dans la foi, et c'est pourquoi la réforme morale ne peut sortir que d'un progrès qui accorde, dans l'élite dirigeante de l'espèce, la religion avec la science, la foi avec la raison. »

Cette religion qui seule peut s'accorder avec la science et la raison, c'est un déisme non chrétien : en quoi M. de Molinari nous paraît ignorer la nature et la portée du christianisme, comme aussi de la vraie science.

Partisan de la liberté absolue, comptant sur elle pour tous les progrès, M. de Molinari écarte toute intervention de l'État, et voit de mauvais œil le droit de coalition aussi bien que les unions et les syndicats ouvriers : il ne s'aperçoit pas que l'individualisme livre le faible au plus fort et détruit cette même liberté dont on espère tout.

Animé d'un vrai souci du bien moral, M. de Molinari parle trop souvent comme ceux qui jugent du progrès d'une société d'après les livres de comptes des financiers et des hommes d'affaires. Il semble que le fond de la nature humaine, ses défauts comme ses exigences, lui échappent. Lucien Roure.

Superstitions politiques et phénomènes sociaux, par Henri Dagan. Paris, Stock, 1901. In-12, pp. xxiii-296. Prix, 3 fr. 50.

M. Henri Dagan professe le positivisme et le déterminisme scientifique le plus radical. Les mots institution, état, justice, liberté, dit-il, répondent de moins en moins à quelque réalité saisissable. Les politiques sont ou bien des idéologues qui se paient de mots, ou des farceurs qui nous paient de mots. Il n'y a pas une justice, mais des *justices*, expressions diverses de rap-

ports sociaux divers ; de même, il y a, non une Liberté, mais des *libertés* suivant la puissance dont chacun dispose. Quant à la patrie, ce n'est pas une conception idéale : elle n'est que le lieu utile dont on a tiré des richesses, des fruits et des récoltes, un séjour agréable où l'on a goûté le bien-être, la tendresse et l'amour.

Bornons-nous à étudier les faits, continue M. Dagan, et les faits économiques. Quelques-uns sont plus saillants : la crise agraire, la dépopulation, l'alcoolisme, les grèves et le chômage. Les moralistes et les économistes en ont cherché les raisons vaines, y ont proposé des remèdes impuissants. Tout cela est l'aboutissant fatal du machinisme industriel, qui rend moins nécessaire le travail humain et, après une période de prospérité, amène le paupérisme. « La France a en trop cinq ou six millions de travailleurs. Nous disons cinq ou six millions d'êtres qui ont terminé leur rôle historique. C'est l'ère du travail humain qui se ferme. » A cela, pas de remède. Il faut laisser venir le temps où une partie de l'humanité pourra vivre sans travailler.

Voilà qui est consolant. Ce temps ne semble pas bien proche. Et puis une humanité, pénétrée des doctrines de M. H. Dagan, risque de n'être ni fort vertueuse ni fort heureuse. Le monde n'a pas encore trouvé mieux que le décalogue. Lucien Roure.

La Réforme de l'enseignement par la philosophie, par Alfred Fouillée. Paris, Colin, 1901. In-12, pp. 214. Prix : 3 francs.

M. Fouillée est, on le sait, un fervent de l'enseignement classique. S'il n'entend nullement proscrire de notre société démocratique et industrielle l'enseignement moderne, pratique, « réel » ; il ne veut pas que, sous prétexte d'égalité, on abaisse le niveau général de la nation, qu'on découronne un pays comme la France de son élite intellectuelle. Mais comment donner à l'enseignement classique toute sa force éducative ?

Cette force ne lui vient que pour une mince partie de l'histoire, de la littérature, des sciences.

« L'histoire pure est une navigation sans boussole, sur un océan de faits sans loi. » La méthode historique indûment érigée en méthode universelle a été la grande erreur du dix-neuvième siècle. La sociologie, encore balbutiante, est en train de suppléer à l'histoire ; mais la sociologie est de la philosophie. D'ailleurs, dans

l'enseignement secondaire, une étude des lois de l'histoire est chose impossible.

Il y a deux manières de comprendre l'enseignement de la littérature : la méthode philosophique et morale, qui cherche les idées générales, les passions universelles, les grandes actions héroïques ; la méthode historique et critique. Celle-ci triomphe depuis quelques années. Mais qu'attendre pour la formation des âmes d'une érudition de spécialistes, d'une fureur de grammaire ou de métrique savante et puérile?

La culture scientifique, l'initiation aux méthodes scientifiques habitue l'intelligence à son exercice normal. Mais « la prodigieuse ineptie des programmes de sciences » n'a en vue que la quantité des *matières*, et ces connaissances mêmes, par leur multitude, n'entrent plus dans la tête des élèves. Au reste, la culture exclusive des sciences, sans la philosophie, est dangereuse, en portant toute l'intelligence d'un côté.

Il importe donc d'élargir et de vivifier chaque enseignement par la philosophie, puis de garder ou de donner à celle-ci le grand rôle dans l'éducation. A cette fin, on laissera de côté ce qui est érudition, pour s'attacher à ce qui développe la spontanéité de l'esprit et la liberté de penser, comme aussi aux grands problèmes de la morale et de la sociologie.

Ce rôle considérable qui revient, dans l'éducation, à la philosophie, nous l'avons toujours revendiqué avec les éducateurs chrétiens. C'est de l'enseignement libre que sont parties les premières doléances contre la manie de l'érudition; et, si le mouvement qui entraînait l'Université vers un enseignement purement utilitaire a été enrayé, c'est en grande partie aux collèges libres ecclésiastiques qu'on le doit. M. Fouillée a tort de l'oublier. Il n'a qu'un dédain transcendant pour ces pauvres « congréganistes », plus ou moins « ignorantissimes », avec une peur terrible qu'on ne fasse le jeu de « la boutique d'en face » : ce sont ses expressions. Tant il est vrai que la passion gâte le style comme l'esprit des gens.

M. Fouillée raille, à juste titre, les débauches d'érudition pédante auxquelles se livrent les professeurs de l'enseignement secondaire dans les lycées, soit goût personnel, soit exigence des programmes. Puis, à quelques pages de là, il écrit que l'enseignement de l'Université est parfait à peu de chose près. A-t-il

quelque crainte de favoriser par ses sévérités la « boutique d'en face » ? Ou cette incohérence n'est-elle l'effet d'articles écrits sous des inspirations un peu différentes et non destinés à être rapprochés ? Ou n'est-ce que la conséquence d'une certaine impétuosité et intempérance de plume qui porte, ici comme ailleurs, M. Fouillée à jeter, sans assez de triage, toutes les idées qui lui viennent à l'esprit, laissant au lecteur le soin d'y mettre de l'ordre ?

Si quelque chose pouvait et devait remplacer l'idée religieuse dans la direction des âmes et des sociétés, c'est assurément la philosophie. Mais, d'une part, l'idée religieuse n'est pas aussi mourante, et, d'autre part, la philosophie est en pratique moins efficace que l'estime M. Fouillée. Lucien Roure.

La Philosophie sociale dans le théâtre d'Ibsen, par Ossip-Lourié. Paris, Alcan, 1901. In-12, pp. 180. Prix : 2 fr. 50.

Faut-il voir un pessimiste dans Henrik Ibsen? Pour lui, la société est mauvaise ; elle repose sur des conventions hypocrites, sur le mensonge. Tout ce que les hommes considèrent comme sa sauvegarde n'est que fiction creuse : religion, autorité, mariage, famille. Mais il croit la nature humaine bonne, bonne au point que les maux et les vices disparaîtraient, si on la laissait à elle-même. L'amour spontané, désintéressé, serait capable de tout régénérer et de changer la terre en un éden. Par ce côté, Ibsen se montre bien plutôt optimiste jusqu'à l'utopie.

Utopiste, Ibsen l'est par sa méconnaissance des vraies conditions de la nature humaine, par ses rêves d'irréalisable perfection, par sa fureur de critique et de réforme qui tuerait un homme pour le guérir d'une verrue.

M. Ossip-Lourié, tout entier à l'admiration, ne voit dans le théâtre du dramaturge norvégien que de grandes et fortes leçons données avec une courageuse franchise. Ses propres doctrines négatives ne lui permettent pas d'apercevoir ce qu'il y a de caduc dans la société nouvelle qu'on prétend créer.

La vie d'Henrik Ibsen, brièvement racontée par M. Ossip-Lourié, éclaire son œuvre. Taciturne, peu sociable, frappé par des revers de fortune, aigri par ce qu'il considérait comme une longue et injuste méconnaissance de la part de ses concitoyens, il devait être sévère à l'excès pour une société dont il n'avait guère eu à se louer.

Il y a lieu de regretter que, dans son livre, M. Ossip-Lourié ait parfois trop mêlé sa pensée à celle du « maître ». Sans doute, il prétend bien qu'une pensée ne fait que continuer et achever l'autre. Mais il arrive à tel moment qu'on se demande quel est celui qui parle. Au moins, le commentaire étouffe quelque peu le texte, surtout quand se multiplient, au moyen de citations, les rapprochements avec d'autres écrivains. — La manière de l'auteur a souvent aussi quelque chose de saccadé et de heurté.

Lucien Roure.

L'Humanité et la patrie, par Alfred Naquet. Paris, Stock, 1901. In-12, p. lxx-337. Prix : 3 fr. 50.

L'homme est soumis au déterminisme, en vertu du principe de la conservation de l'énergie : donc ni âme spirituelle ni âme immortelle. D'autre part, la vraie notion de patrie est l'internationalisme.

A l'appui de la thèse, des notions de manuel scientifique mal comprises (« je suis ici dans la science »), un dédain transcendant à l'égard des anciennes preuves métaphysiques de l'existence de l'âme (« elles ne supportent pas une minute d'examen »), une digression oiseuse sur le terrain du spiritisme qui n'est pas en question, une philosophie pour laquelle « les mots *libre arbitre* ne répondent pas à une idée précise », un culte pour l' « admirable Émile Zola », de gros mots à l'adresse des « malfaiteurs » qui ont condamné Dreyfus, et aussi des nationalistes, ces « troglodytes modernes ». L'internationaliste en veut beaucoup aussi à Jeanne d'Arc qui a empêché la fusion de la France et de l'Angleterre sous le sceptre des Plantagenets, et aussi à M. de Mun qui ne pense pas comme lui. Lucien Roure.

QUESTIONS SOCIALES

Les Sœurs aveugles, par Maurice de La Sizeranne. Paris, Lecoffre, 1901. In-12, pp. vii-431.

A l'ombre des grands arbres, qui font une verte ceinture à l'Observatoire; dans un quartier tout plein de couvents et de silence, paisible oasis dans le bruyant Paris, s'élève une modeste maison, à la façade blanchie, au portail surmonté d'une croix. Entrez dans la chapelle au moment de l'office du soir. Les reli-

gieuses se rendent au chœur. Deux à deux, elles s'avancent recueillies, leur long voile noir baissé. Arrivées devant les stalles, elles s'inclinent ensemble, et l'une, la clairvoyante, introduit sa compagne aveugle, puis s'agenouille à son côté. Symbole vivant et parlant de la charité chrétienne, résumé de ce qu'est l'Institut des *Sœurs aveugles de Saint-Paul.*

Quand on présenta l'Institut à l'approbation de Pie IX, il ne put s'empêcher de dire : « Il manquait à l'Église. » Dieu ne manqua pas à Annette Bergunion, qui, en 1851, donnait abri à quatre pauvres filles aveugles dans son petit ouvroir de la rue des Postes. Cependant Annette Bergunion nourrissait de hautes pensées. Jadis les membres des Quinze-Vingts se nommaient bien « Frère » ou « Sœur ». Mais ce titre n'indiquait qu'une certaine communauté de vie, sans répondre à aucun engagement religieux. Quelques congrégations admettaient parfois une aveugle à la profession religieuse; mais c'était une exception très particulière. Ne pourrait-on pas créer une congrégation spéciale pour les aveugles? Dieu voulait cette congrégation; elle se fonda en dépit de toutes les difficultés.

La Compagnie de Jésus, qui lui avait fourni son premier local, et, dans la personne du P. Varin, son premier conseiller, eut encore l'honneur de lui donner, avec l'ordre de la Visitation, ses constitutions. (Depuis 1876, on n'admet qu'une Sœur aveugle pour deux Sœurs clairvoyantes.)

A l'abbé Juge la congrégation naissante fut aussi très redevable : il s'en montra plus que le conseiller, il en fut le père.

C'est avec amour que M. Maurice DE LA SIZERANNE nous raconte l'histoire et surtout le fonctionnement de sa « chère maison ». Cette maison est un peu sienne. Personne en France, de nos jours, n'a travaillé avec plus d'âme et aussi de succès au relèvement matériel, intellectuel et moral des aveugles abandonnés. Il a fait pénétrer dans les esprits cette idée que, si l'aveugle est placé dans des conditions inférieures pour gagner son pain et développer ses facultés, ce n'est cependant pas un incapable et un impuissant. Aussi, avec quel bonheur, lui aveugle, il a salué cette accession des aveugles à la vie religieuse! Avec quelle expérience personnelle de leur vie, avec quel bon sens pratique et quelle chaleur d'âme il dit, et les sacrifices que demande aux aveugles, et les joies que leur apporte la vie religieuse!

Il y a dans ce livre, à côté de détails pratiques, d'une exactitude minutieuse, sur les occupations des aveugles, nombre d'observations d'une fine psychologie, comme sur « les rides de la voix », amenés par l'âge, sur la vie du cœur, avec ses désenchantements, et aussi des pages d'une pénétrante poésie. — Quel émouvant symbolisme dans les cérémonies de la vêture et de la profession ! « Autrefois vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de la lumière. »

Lucien Roure.

JURISPRUDENCE

Commentaire théorique et pratique de la loi du 25 février 1901 portant modification du régime fiscal des successions, par Jacques Trémeau, avocat. Paris, A. Chevalier-Maresq, 1901. In-12, pp. 140.

La loi du 25 février 1901 sur le régime fiscal des successions bouleverse de fond en comble le système des déclarations de successions, elle modifie complètement les tarifs tant pour les mutations par décès que pour les donations entre vifs, change l'évaluation de la nue propriété et de l'usufruit, enfin admet la déduction des dettes civiles et commerciales, sous certaines justifications de l'actif de la succession. Dans le commentaire théorique et pratique, M. Jacques Trémeau donne l'explication détaillée de chacune des dispositions de la loi, article par article, paragraphe par paragraphe, avec des exemples à l'appui. A la fin de l'ouvrage se trouve un tableau des droits de succession résultant de l'application des tarifs gradués avec calcul du montant des dits droits par branche pour tous les degrés de parenté. Les officiers ministériels, les hommes s'occupant de droit ou d'affaires, les personnes appelées à recueillir une succession consulteront avec profit cet excellent commentaire pratique. Charles Antoine.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Le Prince Eugène et Murat (1813-1814). *Opérations militaires. Négociations diplomatiques, par* M. H. Weil. Tomes I et II. Avec cartes. Paris, Fontemoing, 1902. In-8, pp. x-492 et 602.

Les opérations militaires qui, d'août 1813 à avril 1814, ont eu pour théâtre le Tyrol, l'Illyrie, la haute Italie, l'Istrie et la Dal-

matie, telle est la matière de ce grand ouvrage comprenant déjà deux volumes sur quatre. L'auteur a mis dix ans à réunir les documents des dépôts diplomatiques ou les pièces des archives de la Guerre qu'il a ensuite, non condensés, mais classés et méthodiquement exposés. On ne trouve de vues d'ensemble qu'à fin du tome Ier, dans un résumé des premières opérations allant du 17 août au 7 septembre au soir, ainsi qu'à la fin du tome II, dans un tableau de la situation respective des armées en présence, le 8 novembre.

Une étude aussi technique s'adresse évidemment aux spécialistes et aux professeurs. Et certes, il n'est pas mauvais qu'un écrivain de dévouement pense de temps en temps à eux. Généralement leur petit nombre les fait trop oublier. Au point de vue commercial, ils sont réputés quantité négligeable et le plus triste résultat est que l'histoire continue en général à s'écrire, quoiqu'on affiche bien haut le contraire, sur des documents de seconde main. Voilà du moins une campagne sur laquelle les chercheurs ont le dernier mot. Les vulgarisateurs pourront mettre à profit en toute sûreté les travaux de M. Weil. Il a écrit le « Journal de marche » des armées.

Cependant plusieurs chapitres touchent à la grande histoire. Après M. Vandal, dans *Napoléon et Alexandre*, personne n'a mieux expliqué que lui les préliminaires de la défection de Murat. Depuis plusieurs années le roi de Naples, par la grâce de Dieu et de l'Empereur, trahissait des velléités d'indépendance. Tremblant comme une feuille à la pensée de perdre le royaume, son beau royaume de Naples, comme une simple Hollande, par un décret qui l'annexerait au grand Empire, il avait, depuis 1811, pris ses mesures en prévision d'une telle éventualité.

En vain sa femme, la reine Caroline, avait été trouver Napoléon à Paris pour arranger les affaires. Elle n'avait pu ni mitiger ni aplanir les différends, sauf sur des points secondaires.

Bientôt le mécontentement de Murat s'était accru, pour n'avoir pas assisté à l'entrevue de Dresde. Il avait revu son impérial beau-frère à Dantzig, et, là, Napoléon lui avait joué une de ces scènes en partie double où excellait le merveilleux *commediante* qui alternait en lui avec le *tragediante*. Le soir, l'empereur se vantait d'avoir fait « de la fâcherie et du sentiment, car il faut tout cela avec ce *Pantaleone* italien; au fond, continuait-il, c'est

un bon cœur; il m'aime encore plus que ses lazzaroni. Quand il me voit, il m'appartient; mais loin de moi, comme les gens sans caractère, il est à qui le flatte et l'approche. Il subit l'ascendant de sa femme, une ambitieuse. » (T. I, p. 36.) Ici Napoléon calomniait Caroline qui écrivit au contraire à Murat une lettre admirable de fidélité, quand le roi quitta la grande armée, à Posen, le 6 janvier 1813.

On goûtera aussi, dans l'ouvrage de M. Weil, la belle page où il a montré le général autrichien Hiller s'efforçant en vain de rattacher les Italiens à la cause des Alliés. « Las de la guerre, épuisés et ruinés, mécontents et découragés, envisageant l'avenir avec un mélange d'insouciance et de résignation, les peuples de l'Italie demeurèrent indifférents. » (T. II, p. 489.)

Napoléon n'aurait eu qu'un moyen de sauver le royaume d'Eugène; c'était, au lieu de garder le tout jusqu'au bout pour perdre le tout, d'abandonner à l'Autriche la Dalmatie.

Henri Chérot.

Della rovina di una monarchia. *Relazioni storiche tra Pio VI e la corte di Napoli, negli anni* 1776-1799, *secondo documenti inediti dell' Archivio Vaticano,* par P. Ilario Rinieri. Torino, Unione tipografico-editrice, 1901. In-8, pp. lxxviii-635.

Cette remarquable publication historique montre dans tout son jour comment fut préparée par la franc-maçonnerie, au déclin du dix-huitième siècle, la ruine de la monarchie bourbonnienne de Naples. Elle est le fruit de longues et heureuses recherches, cinq années au moins, dans les archives diplomatiques du Vatican, sur les rapports de Pie VI et des souverains napolitains. Beaucoup de pièces sont citées *in extenso*, soit dans le corps de l'ouvrage, soit en appendice. Le lecteur peut donc à tout moment contrôler les assertions, d'ailleurs très loyales et très impartiales, de l'auteur.

Dans la première partie de son consciencieux travail, il expose les négociations entamées, en vue d'un Concordat, entre la cour de Naples et le Saint-Siège, de 1786 à 1799. Ces négociations demeurèrent infructueuses.

La seconde partie contient le récit de la grande conjuration de 1794, pour renverser les Bourbons. Elle fut manquée, mais il en résulta des mesures de rigueur qui aboutirent à la proclamation

de la République parthénopéenne et à la fuite des souverains en Sicile.

Une longue et intéressante introduction offre des aperçus lumineux sur les premières phases du conflit entre les deux autorités. Giannone en fut le précurseur par ses écrits et Tannucci l'artisan par ses actes.

Ce Pierre Giannone (1676-1748), avocat et jurisconsulte napolitain avait fait paraître, dès 1723, son *Histoire civile du royaume de Naples*, vaste ouvrage et fruit de vingt années de travail, qui renfermait en germe une révolution dans les idées politico-religieuses. Le but de l'auteur n'était rien moins que de ravir à l'Église son caractère de *société parfaite*, pour ne lui laisser que celui de *société spirituelle.* Il la mettait pour ainsi dire au-dessus et en dehors de l'humanité ; par suite il la soumettait, en tout ordre de choses, à l'autorité séculière. S'il lui laissait la puissance des *clés*, il lui déniait le pouvoir *coercitif*; s'il lui accordait la faculté de censurer, au nom de la morale, il lui contestait tout droit de juridiction. Launoi, Maimbourg, Marca, Paolo Sarpi et *tutti quanti*, étaient ses autorités. Protestants, jansénistes, gallicans, tous ceux qui avaient été condamnés par le Pape, étaient ses inspirateurs. L'influence de Giannone fut énorme et changea l'esprit public à Naples. Vint Tannucci qui expulsa les Jésuites, favorisa les philosophes et se retourna contre les francs-maçons, en 1775, mais trop tard. Marie-Caroline, comme un peu tous les souverains et toutes les souveraines d'alors, prenait la défense de la secte qui allait renverser les trônes.

Ici, l'auteur entre dans des détails précis sur les origines de la maçonnerie en Autrichie et lance de graves accusations contre l'époux de Marie-Thérèse, l'empereur François I[er] de Lorraine, qui aurait été le *Premier maçon d'Europe* ; à plus forte raison, s'attaque-t-il à Joseph II. Il s'en prend même à la « bonne Marie-Thérèse », qui aurait soutenu de ses deniers un orphelinat maçonnique. Il paraît aussi qu'elle aurait regretté ses persécutions envers cette société innocente et philanthropique des maçons. (P. 385.)

A Naples, les choses tournèrent finalement fort mal. Tout ce monde de nobles et de prélats philosophes, qui n'avaient cessé de soulever les passions nationales contre les empiètements de la cour pontificale, fut débordé par les jacobins. Le 23 janvier 1799,

des arbres de la liberté étaient plantés à Naples ; Ferdinand IV et Caroline déclarés déchus. La *Société patriotique napolitaine* trônait dans ce palais royal d'où les souverains, désormais exilés, avaient lancé tant de décrets contre l'Église et le clergé. — Toutes ces considérations sont mises en vive lumière par M. Rinieri.

Henri Chérot.

Samarkand la bien gardée, par A. Durieux et R. Fauvelle. Paris, Plon, 1901. In-18 orné de gravures.

Deux médecins français racontent leur voyage de Moscou à Samarkand, qui était alors le point terminus du transcaspien. Depuis, le rail de fer a gagné du chemin. Samarkand, la capitale de Gengiskhan et de Tamerlan, est une de ces villes dont le nom parle à l'imagination, et, comme Palmyre, Ninive ou Bagdad, évoque un passé merveilleux où la légende et l'histoire se confondent. A 1 335 verstes de la rive orientale de la Caspienne, environ la distance de Paris à Vienne, protégée par les espaces infinis de la steppe, la cité sainte du Turkestan n'a pu arrêter la poussée irrésistible des Russes ; ils y entrèrent en vainqueurs, le 14 mars 1868. A moins de perdre Constantinople, l'Islam ne pouvait recevoir un coup plus sensible. Les innombrables tribus musulmanes, nomades ou sédentaires du centre de l'Asie ont, par le fait, passé sous la domination des tsars. Au reste, l'administration russe a su se faire accepter, grâce à un régime où la douceur et la bienveillance alternent avec les plus impitoyables rigueurs. L'âme musulmane est faite à respecter la force et à se résigner devant l'inévitable.

Nos compatriotes ont bénéficié, en ces lointains parages, de l'alliance franco-russe ; l'accueil qui leur a été fait par les gouverneurs aussi bien que par les officiers, les fêtes données en leur honneur, la cordialité des relations témoignent qu'il y a entre les deux peuples autre chose qu'un accord diplomatique. Leurs notes de voyage contiennent d'ailleurs quantité d'observations consciencieuses et d'un réel intérêt sur les mœurs, l'histoire, l'état social des peuples qu'ils ont visités, aussi bien que sur les monuments qui attestent la splendeur du passé.

Joseph Burnichon.

BIOGRAPHIE

Mgr Midon, évêque d'Osaka, par l'abbé Marin, docteur ès lettres. — Paris, Lethielleux. In-8, pp. xv-360.

Ce livre est né sous une bonne étoile. Je ne veux pas rappeler par là le très intéressant et généreux article qui lui a été consacré dans les *Débats*, dès le lendemain de son apparition ; mais l'admirable préface, écrite de maîtresse main, qui résume si bien le livre, et nous oblige — pour ainsi parler — à l'ouvrir de si grand appétit. Cette préface est l'œuvre d'un tout jeune évêque missionnaire, qui vient de mourir, hélas ! lui aussi, au début de sa carrière épiscopale. Il y a là, sur le missionnaire catholique, quelques pages alertes, piquantes, exquises, et que l'on devine si vraies. « Vous vous souvenez, écrit Mgr Hacquard, que je vous confiais tout fraternellement combien sont écœurantes certaines biographies de missionnaires, dites *intéressantes* ou *pittoresques* : on y parle surtout de courses en forêts, de pirogues chavirées, de rencontres de fauves, de nuits à la belle étoile, de déjeuners absents, tout cela entrelardé, pour la couleur locale, de quelques conversions en masse que rien n'annonçait. Après avoir lu ces récits, dictés par une âme qui ne comprenait rien à la vie apostolique, on les résumerait en disant : « Quel aimable original ! » ou bien : « Le pauvre homme, en a-t-il vu ! » Ce type de missionnaire, si, par malheur, il existait ailleurs que dans ces inventions maladroites, serait celui d'un innocent Robinson chrétien ! » Oh ! que cela est bien dit, et que cette phrase vengeresse donne, par contre-coup, un solide témoignage à l'œuvre de M. Marin.

Et vraiment, comment ne voit-on pas que pour nous, qui avons fermé depuis longtemps les romans de Jules Verne, rien ne vaudrait le simple tableau d'une âme d'apôtre, le simple récit de sa vie et la révélation de ses intimes secrets ? Il y a encore là-dessus, dans la préface, trois lignes qui donnent à réfléchir : « Oh ! ce n'est pas un vain mot que cette discipline d'abnégation, et la main du Maître pétrit sans grand ménagement les âmes qu'il s'est choisies. J'en connais qui, récitant l'office du dimanche, redisent avec une profonde émotion les paroles du Psalmiste : *Propter verba labiorum tuorum, ego custodivi vias duras.* »

Peut-être aurait-on pu abréger les premiers chapitres, couper court aux récits d'une jeunesse qui ressemble à tant d'autres,

et nous mettre plus brusquement en face du jeune prêtre qui se prépare à l'apostolat dans la sainte maison de la rue du Bac. Il fait si bon le voir, novice encore, mais déjà mûr pour la vie réelle, s'impatienter devant les mensonges et le chauvinisme d'une certaine rhétorique sacrée.

« L'orateur parut en chaire, — écrit-il à propos d'un panégyrique de saint François Xavier prêché dans la chapelle des Missions étrangères, — ornementé d'un joli et mignon camail blanc et bleu, d'une patte de docteur et d'une croix *fac-simili* d'acier,... de conviction point ; du nerveux, du tendre à profusion ; mais le *pectus* manquait... le jeune orateur a prononcé le nom de Jésus pas une seule fois... celui de saint François Xavier, une fois. En revanche, il a parlé de la France, et encore de la France ! Oui, messieurs, nous disait-il, il faut du sang pour la propagation de la foi, et si on vous demande le vôtre, vous n'aurez pas peur, n'est-ce pas ? et vous vous souviendrez que vous êtes Français !... » Et l'abbé Midon ajoute, non sans quelque humeur... « Si j'avais eu des pommes cuites ! »

On le voit, avec ce vrai missionnaire, même avant le départ, nous sommes déjà dans la réalité du sacrifice, dans le sérieux et le calme du courage chrétien. Jeune encore et prompt à l'action, il est tout prêt à entendre — sans désillusion amère — la grande leçon de patience que lui réservent ses premières années de mission. Ceci est encore parfaitement dit dans la préface. « A la fin de la première année, on pense savoir pas mal de choses, tout ce qui est essentiel ; après la seconde année, si on est sincère et pas trop suffisant, on constate que l'on ne sait à peu près rien ; enfin, la troisième année écoulée, on se résout à ne jamais compter sur soi, à ramer de toutes ses forces, en laissant le gouvernail entre les mains de la Providence, et à seconder seulement son action. A partir de ce moment, on est un vrai missionnaire. »

Cette patience confiante, agissante, qui se met peu à peu à la place des rêves de conquêtes merveilleuses et de martyre et de l'enthousiasme du départ : c'est le grand exemple et le sérieux intérêt de ce livre. Quelques-uns regretteront de n'y pas trouver plus de péripéties extraordinaires ; mais d'autres, dont le jugement importe davantage, remercieront M. l'abbé Marin de n'avoir pas voulu farder, par des ornements de pacotille, l'héroïque monotonie de l'apostolat. C'est si peu de chose, après tout, que

la vie et les travaux du plus dévoué des hommes ! Pourtant, de ce peu, Dieu se sert, mais sans éclat et sans bruit, pour bouleverser le monde. Voici, en effet, sans qu'on ait pu prévoir une transformation pareille, sans qu'aucune cause humaine suffise à l'expliquer pleinement, voici que le Japon, au lendemain même de la persécution violente, s'ouvre brusquement à l'Évangile. Rien n'est plus consolant et encourageant qu'une pareille histoire; et, certes, le moment était bien choisi pour la raconter.

Henri Bremond.

MATHÉMATIQUES

Sur une classe de fonctions hyperfuchsiennes et sur certaines substitutions linéaires qui s'y rapportent. Thèse de doctorat, par R. Alezais. Paris, Gauthier-Villars.

Les fonctions hyperfuchsiennes sont des fonctions uniformes de deux variables, et qui restent invariables pour un groupe discontinu de substitutions linéaires en nombre infini et en général non permutables. Elles ne sont définies qu'à l'intérieur d'une certaine hypersurface $F=o$. Parmi ces fonctions que M. Picard a fait connaître dès 1882, il en est dont l'intérêt provient de leur analogie avec la fonction modulaire elliptique, c'est-à-dire avec le paramètre x de l'intégrale de première espèce qui appartient à la courbe $z^2-t\ (t-1)\ (t-x)=o$, quand on le considère comme fonction du rapport des valeurs de l'intégrale prise le long de deux contours convenables. Les fonctions dont il s'agit ici sont les paramètres x, y des intégrales de première espèce appartenant à la courbe $z^3-t\ (t-1)\ (t-x)\ (t-y)=o$.

L'auteur du présent travail prend pour point de départ les Mémoires célèbres où M. Picard démontre que x et y sont fonctions uniformes de deux variables. Les principales modifications qu'il apporte à l'analyse de l'éminent géomètre sont l'introduction d'une surface de Riemann et la solution complète du problème d'inversion.

Il étudie ensuite le groupe de substitutions qui proviennent de la rotation des points critiques les uns autour des autres. A l'aide de la surface de Riemann, il retrouve les substitutions fondamentales de ce groupe et montre qu'il n'est qu'un sous-groupe du groupe des substitutions semblables de la forme F; enfin il dé-

termine les substitutions fondamentales de ce groupe lui-même, conformément à une note insérée par lui dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, en février 1901.

Il étudie alors les substitutions qui multiplient par k la forme F. Dans le cas des fonctions elliptiques, le nombre des transformations non équivalentes d'ordre k fournit le degré de l'équation modulaire. Dans le cas actuel, tout porte à croire que ce nombre aurait un rôle analogue, puisque, d'après un théorème de M. Picard, il existe une relation algébrique entre x, y et z. Après avoir retrouvé ce nombre pour k premier et de forme $3m+1$, l'auteur étend le calcul à $k=3$, hypothèse qui conduirait à l'équation d'ordre moindre.

Enfin, il aborde un problème de transformation linéaire des fonctions θ de genre 3 et se trouve conduit ainsi à un nouvel exemple de fonctions hyperfuchsiennes, ce qui lui permet de vérifier l'invariance des fonctions x et y étudiées au début. Il constate entre ces fonctions θ l'existence de relations linéaires permettant d'éliminer quarante-deux de ces fonctions, de façon à obtenir des relations entre douze fonctions paires, d'une part, et dix fonctions impaires d'autre part.

Malgré la complexité du sujet et les calculs très étendus qu'il comporte, ce remarquable Mémoire offre un vif intérêt. Il apporte une contribution de grande valeur à des recherches assez peu développées jusqu'ici, et devra être consulté par quiconque essayera de les pousser plus avant. Nous ne sommes pas surpris qu'il ait valu au nouveau docteur les chaleureuses félicitations de la Faculté des sciences. Robert D'ESCLAIBES.

LITTÉRATURE

L'École romantique en France, par G. BRANDÈS. Traduit sur la 8e édition allemande, par A. Topin. Introduction par Victor Basch. Paris, Michalon. In-8. Prix : 6 francs.

Dans la dernière page de son Introduction, M. Victor Basch résume les mérites et les lacunes de cet ouvrage. Les mérites, considérables il y a vingt ans, quand BRANDÈS l'écrivit, sont fort diminués aujourd'hui. Le critique danois avait décrit, en six volumes, *les courants directeurs de la littérature au XIXe siècle*. Il y prétendait esquisser la psychologie de l'Europe, depuis le com-

mencement du siècle jusqu'en 1848. Il en réduisait l'histoire à six mouvements principaux dont il indiquait l'évolution, dont il marquait les lois. L'histoire du romantisme formait un de ces volumes. Élève exagéré de Taine et de Sainte-Beuve, théoricien obstiné, Georges Brandès apportait à son œuvre une grande puissance d'analyse psychologique, et, malgré des erreurs de détail nombreuses et graves, on conçoit ce qu'un pareil ouvrage avait d'évocateur et de puissamment suggestif.

Réduite à un seul volume, l'œuvre de Georges Brandès perd son meilleur mérite, qui était la vue compréhensive et comparée des littératures européennes ; de plus, ses qualités évocatrices ont perdu leur opportunité, et les erreurs, les lacunes de l'ouvrage ressortent mieux et seules. Ces lacunes sont nombreuses. D'abord, absence d'ordre et de plan. Puis, confusions et omissions importantes. Conçoit-on un ouvrage sur le romantisme français, où il n'est pas question de Lamartine ; où il est, au contraire, beaucoup parlé de Balzac, de Mérimée et de Beyle ? Erreurs enfin, excusables au moment de la mêlée romantique, intolérables aujourd'hui. Le sens précis du romantisme français semble échapper à Brandès. Il le fait trop consister dans l'endosmose des littératures étrangères, trop peu en l'explosion du moi. Il a, contre notre littérature et notre drame classiques, toutes les préventions injustes de Lessing. Nous ne parlons pas de son hétérodoxie : « De Maistre et la souquenille du bourreau, » « les Jésuites dominateurs du ministère Villèle ! » Il en est encore là, ce qui le rend manifestement injuste contre tout ce qui est réaction, trop facilement admirateur de la rébellion.

Finalement, un lecteur bien informé trouvera, dans ce livre, peu de choses nouvelles et beaucoup de dénaturées ; il sera un guide peu sûr pour un lecteur mal informé. Il date de vingt ans : c'est son excuse et son tort. La traduction qu'en offre M. Topin est digne de tout éloge. Tel quel, l'ouvrage de M. Brandès est à lire. Néanmoins, on ne peut dire qu'avec ce livre nous ayons une histoire du romantisme français. Pierre Suau.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LITTÉRATURE

Julien Boitel. — **Les meilleurs auteurs français du XVIe au XIXe siècle**. *Morceaux choisis classés d'après les genres littéraires*. Paris, Delagrave. In-12. Prix : cart.

Le groupement de ces morceaux choisis par genres littéraires est, peut-être, arbitraire, mais il offre de grands avantages pédagogiques : il doit donc être loué. Le choix de ces morceaux est judicieux et discret : rien n'y peut choquer personne. On n'y trouve évidemment pas *tous* les bons morceaux, mais les meilleurs. Un bon résumé d'histoire de notre littérature sert d'introduction.

Marcel André.

ROMANS

Julien Lefèvre. — **Foyer détruit**. Paris, Perrin. In-16. Prix : 3 fr. 50.

Par ambition, Jacques Lastelle abandonne la médecine pour la politique. Il prend pour plateforme électorale la loi du divorce. Conseiller municipal, puis député de Paris, il devient radical socialiste. Pour remédier à une détresse financière, il projette de divorcer. En dépit des meilleurs conseils et des meilleures raisons, il monte la comédie cruelle qui lui permettra de plaider l'incompatibilité d'humeur... Une mission scientifique l'emmène en Orient et en Asie. Tandis qu'il est à Constantinople, sa femme, obéissant à un désir de son beau-père mourant, vient tenter un rapprochement. A son retour, elle meurt... Lastelle, victime de la loi qu'il a aidé à faire voter, constate que son effet le plus clair est de détruire les foyers.

Bon livre qui soutient bien une thèse fort juste. Histoire bien étudiée, sobrement et sérieusement contée. Deux critiques : L'auteur se contente de présenter le point de vue moral et social de la question. Il aurait pu en indiquer l'aspect religieux, car ses personnages sont bien d'une religion ; — de plus, psychologiquement parlant, la raison pour laquelle Lastelle en vient à vouloir du divorce, n'est-elle pas insuffisante ?

Paul Diseur.

Maxime Gorki. — **Dans le steppe**. *Récits de la vie des vagabonds*, traduit par Persky. Paris, Perrin. In-16. Prix : 3 fr. 50.

Il en est des romans russes comme du caviar. Ils donnent au palais une sensation étrange, et je ne serais pas éloigné de préférer à cette cuisine cosaque n'importe quoi de chez nous. Néanmoins, un peu d'exotisme a du bon, et Maxime Gorki est un grand peintre de

vie vagabonde et sauvage. Il peint ce qu'il a vu avec une intensité sobre. Ces récits parlent au philosophe autant qu'à l'artiste : ils révèlent l'étendue de la misère humaine. Signalons, pour leur puissance dramatique, *Le khan et son fils*, *Makar Tchondra*; pour leur profond intérêt psychologique, *Sasoubrina*, *Arkip et Lenka*, *Vingt-six et une* : heureux mélange de réalisme nomade et de mysticisme slave. Paul Diseur.

André Lichtenberger. — **Père**. Paris, Plon. In-16. Prix : 3 fr. 50.

M. Lormier, original assez ennuyeux, habite, dans le pays basque, la villa *Huguette* — *Huguette* du nom de la défunte Mme Lormier — avec sa fille Estelle. Estelle s'ennuie beaucoup en compagnie de son père, et le lecteur un peu en compagnie des deux, mais pendant quatre-vingt-huit pages seulement : le temps de l'ouverture. A la quatre-vingt-neuvième page, Estelle, par un fâcheux hasard, découvre que M. Lormier n'est point son père, qu'elle est la suite d'une intrigue maternelle. Bouleversement, désir fou d'en savoir davantage, torture morale qu'elle fait partager à M. Lormier. Bref, Estelle apprend que sa mère bénéficie de beaucoup de circonstances atténuantes, et que M. Lormier est tout simplement un héros de désintéressement, ce qui la réconcilie à son père.

Ce roman dénote une vraie puissance d'observation psychologique. Mais, outre que l'héroïsme de M. Lormier peut sembler invraisemblable, il nous paraît peu sain d'exposer, dans le plein jour du roman, ces situations d'enfants qui apprennent et discutent le crime maternel. Quelque pudeur qu'on mette à les traiter, de telles données choquent toujours.

Paul Diseur.

Jean Payoud. — **Gens de robe**. Paris, Villerelle. In-8. Prix : 3 fr. 50.

Fenêtre ouverte sur la comédie humaine, et par laquelle on aperçoit de vilaines gens (de robe) s'appliquant à dépouiller une pauvre fille, Marie Lambusquière. Ladite Marie, partie d'Arles avec un mauvais garnement, Léon Auquié, échoue dans le ruisseau parisien. Un héritage inespéré la rend plusieurs fois millionnaire. Ignorante, faible et seule, elle devient la proie des avocats et des avoués. Sous prétexte de charité, des dames bienfaisantes et certain abbé Lebuy s'unissent aussi pour l'exploiter. Elle devient comtesse de Vougé, pour payer les dettes d'un gentilhomme. Ce mariage multiplie la série des procès. Finament, l'ancien compagnon de Marie, Léon Auquié, au sortir de prison, la retrouve à moitié ruinée et la tue. Roman vivement mené, accusant, chez l'auteur, une profonde connaissance du Palais et des gens de justice, mais un dessein trop exclusif de les discréditer. Il n'y a pas qu'aigrefins sous la toge, et la vie n'est déjà pas si jolie qu'il faille, même dans un roman, chercher à l'enlaidir.

Paul Diseur.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Almanach. — *Almanach de la Température pour 1902.* Paris, Emm. Vitte. Prix : 15 centimes.

Apologétique. — *Catéchisme de controverse ou de l'origine du Luthéranisme.* Bruxelles, Collège Saint-Michel, chez le P. Kleckens, S. J.

Ascétisme. — *Bethléem : Avent, Noël, Épiphanie.* Paris, Bloud. In-12 jésus. Prix : 3 fr. 50.

— *Catena aurea Precum* in usum præsertim studiosæ juventutis, colligata cura Fr. B. D. van Breda, o. p. Tournai, Desclée, Lefebvre et Cie. In-32. Prix : 4 francs.

— *Entretiens sur la fréquente communion.* Paris, Bloud. In-12. Prix : 2 francs.

— *Entretiens pratiques pour les Mois de Marie et du Rosaire,* à l'usage des grandes personnes, par M. l'abbé André de Lapparent, missionnaire diocésain de Paris. Paris, Ch. Poussielgue. In-16 carré. Prix : 1 fr. 50.

— *Gethsémani : Entretiens sur la Passion de Notre-Seigneur,* par l'abbé H. Pierre. Paris, Bloud. In-18 cavalier. Prix : 1 fr. 25.

— Mgr le Tourneur. *Lectures pieuses pour le mois de la Sainte-Enfance,* disposées par P. Gœdert, E. M. (Bibliothèque de lectures pieuses, iv). Paris, Lethielleux, 1902. In-32, pp. xvi-381. Prix : 1 fr. 50.

— *Orate, fratres,* seu Euchologium ad usum sacerdotum et clericorum, edidit P. Gaudentius. Fribourg-en-Brisgau, B. Herder. In-16, pp. xxiv-516. Prix : 4 fr. 75.

— *La Ville aux sept collines,* par l'abbé H. Pierre. Paris, Téqui. 2 vol. in-12. Prix : 4 francs.

Dictionnaires. — *Nouveau Dictionnaire général des Sciences et de leurs applications,* par MM. P. Poiré, professeur honoraire au lycée Condorcet; Ed. Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle ; R. Perrier et A. Joannis, chargés de cours à la Faculté des Sciences de Paris. Paris, Ch. Delagrave. Deux gr. vol. in-4, 3 000 pages, 5 000 gravures, paraissant en 48 livraisons, une par quinzaine. Prix : 1 franc. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 42 francs. — Derniers fascicules parus : XXXIII, Navire — Occipital ; XXXIV, Occipital — Optiques (Propriétés) ; XXXV, Optiques (Propriétés) — Oxysulfure de carbone.

Histoire. — Joseph Rousse, conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes : *Les Chefs secondaires de la Vendée militaire. André Baumler.* Vannes. Imp. Lafolye. Broch. in-8, de 11 pages. (Extrait de la *Revue du Bas-Poitou.*)

— *Un Insurgé malgré lui. Charles Danguy, seigneur de Vue.* Vannes. Imp. Lafolye. Broch. in-8, de 15 pages. (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*)

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 25. — A **Arles**, toutes les croix de la ville ayant été, en conséquence d'un vote du conseil municipal, abattues et mises en pièces, puis souillées par les démolisseurs, la messe de minuit a été supprimée en signe de deuil dans les églises de la ville. L'une des croix, retirée du Rhône, a été transportée, au milieu d'un immense concours de peuple, dans une église voisine. L'indignation des catholiques est partagée par les feuilles avancées de la région.

— En **Allemagne**, le résultat du dernier recensement a été publié. Il donne le chiffre de 56 367 178 habitants, soit 4 millions d'augmentation sur le précédent.

27. — En **Suisse**, agitation causée par la construction d'une ligne de fortification allemande, à proximité de Bâle. La presse engage le Conseil fédéral à protester.

— En **Bulgarie**, démission du cabinet.

28. — Dans l'île de **Lewis** (Hébrides), une violente émeute, ayant pour cause des questions religieuses, a forcé la police envoyée d'Écosse à se réfugier dans une église où elle a dû capituler après un siège de six heures. Un grand nombre d'agents ont été blessés.

Janvier 1. — A **Cuba**, le général Palma est élu président de la nouvelle république cubaine.

— A **Rome**, M. Barrère, ambassadeur de France auprès du gouvernement italien, exprime à Victor-Emmanuel III, dans son discours du premier de l'an, sa complète satisfaction de voir dissipés les malentendus entre la France et l'Italie.

Ce discours cause en Allemagne une impression profonde.

4. — A **Barcelone**, grève des charretiers. Troubles et désordres. L'état de siège est proclamé.

— En **Bulgarie**, le Sobranié refuse au roi le vote de deux douzièmes provisoires. Ce refus est suivi d'une dissolution immédiate.

— De **Chine**, un télégramme confirme la nouvelle de l'assassinat d'un missionnaire belge et de plusieurs chrétiens.

6. — A **Birmingham**, M. Chamberlain prononce un discours où il déplore la guerre, mais la préfère, pour son pays, à l'abandon de droits légitimes ; il déclare qu'il n'est pas ému du « splendide isolement » de l'Angleterre.

— A **Chester**, lord Londonderry affirme qu'on ne peut laisser aux Boërs aucune indépendance.

Pendant ce temps, les nouvelles de l'Afrique du Sud continuent à être défavorables pour les Anglais, et les Boërs refusent de traiter de la paix si leur indépendance n'est pas assurée.

7. — A **Paris**, S. Ém. le cardinal Richard célèbre, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence d'un millier environ de magistrats, la *messe rouge* supprimée l'an dernier par M. Monis, garde des sceaux.

8. — A **Lyon**, les procureurs de Lyon, Saint-Étienne et Roanne se réunissent pour se concerter au sujet des poursuites pénales personnelles engagées contre les Sœurs Assomptionistes, installées dans le ressort de ces parquets.

Les sœurs Assomptionistes se refusent à demander l'autorisation. Elles allèguent que leur rôle est uniquement humanitaire et consiste à soigner les malades. Elles refusent également de se disperser.

— A **Saragosse**, en Espagne, collision entre catholiques et libéraux. Les couvents sont attaqués, notamment le collège des Jésuites. Les assaillants sont repoussés vigoureusement.

Le préfet de la ville, qui a manqué d'énergie, est destitué.

9. — A **Marseille**, le parquet a ouvert une instruction contre les directeurs et desservants actuels de l'école Saint-Ignace, antérieurement tenue par les Pères de la Compagnie de Jésus, et contre les membres de la Société civile, propriétaires actuels de l'établissement.

Une enquête faite par le service spécial de la Sûreté et une surveillance établie auraient démontré, au dire de leurs accusateurs, que les religieux seraient restés les directeurs véritables de l'établissement.

Les poursuites sont intentées en vertu de l'article 14 de la loi du 1er juillet 1901, visant la direction et l'enseignement d'un établissement par une personne interposée de la part d'une congrégation non autorisée.

10. — A **Lyon**, MM. Waldeck-Rousseau, André et Millerand, se rendant à Saint-Étienne, sont reçus par le préfet de Lyon. Au sortir du banquet, manifestations en sens divers.

— A **Asuncion**, au Paraguay, la question présidentielle provoque une révolution. Le président Acebal renonce à son mandat et le Congrès accepte sa démission.

Au cours de cette séance orageuse, un conflit armé se produit dans l'enceinte du congrès. Le sénateur Facundo Insfram est tué. Le général Caballero, les sénateurs Miguel, Corbalan et Freitas, et le député Carreras sont grièvement blessés.

Le Congrès remet les pouvoirs au vice-président Carballo.

Paris, le 10 janvier 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction : ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'IDÉE SOCIALISTE

Quand on interroge l'ouvrier, le bourgeois, l'homme de lettres ou l'homme de sciences, qui se disent socialistes, on obtient des réponses différentes dans la forme ; mais toutes s'inspirent d'une idée commune. Si l'on prête l'oreille — et comment ne pas en entendre le grondement menaçant ? — à ce qui se déclame dans les congrès ouvriers, les clubs électoraux, les comités de grèves ; si l'on aborde la lecture de cette immense quantité de livres, de revues ou de journaux qui, chaque jour, distribuent au peuple l'aliment socialiste, au milieu de tirades sonores ou de phrases toutes faites, qui, d'ailleurs, ont aussi leur sens, on saisit un même fonds de revendications et d'aspirations. Ces revendications et ces aspirations sont à la fois multiples et identiques. Elles sont multiples à cause de la diversité des circonstances qui leur ont donné naissance, à cause des différences de caractère, d'intelligence, de volonté que présentent les individus et les sociétés où elles se produisent. Elles sont identiques par la logique inconsciente qui est dans l'esprit socialiste, comme dans toute idée, et qui l'amène, quel que soit le point de départ, quels que soient les chemins suivis, aux mêmes points d'aboutissement.

Quels courants alimentent cette idée socialiste ? C'est ce que nous voudrions rechercher.

I

L'idée socialiste apparaît d'abord comme une idée de réforme. L'état social est mauvais : accumulation toujours croissante de richesses entre les mains d'un petit nombre, situation misérable d'une multitude infinie de prolétaires ; aux uns toutes les jouissances, aux autres toutes les privations ; en haut, avec l'or, la dureté, l'égoïsme, le despotisme ; en bas, avec l'indigence, l'humiliation et la servitude : par-

tout la défiance et la haine. L'ouvrier se plaint de la durée des heures de travail, de l'insuffisance de son salaire, de l'insécurité du lendemain. Le petit bourgeois trouve sa vie bien étroite, les impôts bien lourds, le service militaire bien dur. Il est jaloux et envieux à l'égard de ceux qui possèdent plus. Et puis il lit tous les jours dans son journal que les lois ne valent rien, que la société est à refaire. D'ailleurs il ne croit plus guère à l'autorité, et imagine difficilement qu'il ait des devoirs. De son côté, le demi-savant applique sans ménagement à la société ses idées d'évolution : tout dans la nature évolue ; les institutions doivent évoluer. Et cette transformation fatale des choses, il veut la hâter par son intervention. L'état social, pas plus que la morale, n'est d'accord avec ce qu'il a trouvé dans son laboratoire. Les découvertes scientifiques doivent être le point de départ d'une nouvelle synthèse sociale et, avec sa connaissance incomplète ou sa méconnaissance de l'homme, il prétend traiter les institutions comme les produits chimiques qu'il jette dans sa cornue.

Certes, comme critique de l'état social actuel, le socialisme a beau jeu. Beaucoup de ses doléances ou de ses colères ne sont que trop justifiées. Elles font suite à cette longue plainte que l'humanité se transmet de siècle en siècle, cette plainte répétée par l'Ecclésiaste qui estime toute œuvre d'homme affliction d'esprit, par le bûcheron de la fable qui geint sous les sergents, la dîme et la corvée, par les moralistes de tous les temps, comme par la gémissante théorie des miséreux. Et la perpétuité même de la plainte laisse croire que le mal tient à chose plus profonde que les institutions sociales, qu'il a sa racine dans la nature humaine, laquelle n'est pas bonne de tous points. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne soit pas très légitime et toujours opportun de travailler à améliorer les institutions sociales, et aussi pour chacun de s'améliorer soi-même.

Mais enfin ce n'est pas de remèdes qu'il s'agit maintenant. Nous cherchons à pénétrer l'idée socialiste, et nous disons qu'elle est d'abord une idée de réforme. Et cette idée de réforme a ceci de propre qu'elle s'étend à tout. Elle ne se borne pas à quelques détails isolés ou même à quelques par-

ties plus ou moins considérables de l'ordre soical. Elle rêve d'une refonte totale de la société.

A la veille de la grande Révolution, il y eut sur le pays comme un vent d'innovation, et quelques historiens ont cherché dans ces aspirations de tout un peuple la justification des bouleversements accomplis comme des excès qui les accompagnèrent. La vérité paraît être que, si les esprits sentaient qu'un certain nombre de choses avaient fait leur temps, la masse de la nation ne songeait nullement à tout jeter bas. Les Cahiers de 1789, autant qu'il est permis de s'en rendre compte [1], réclamaient seulement une Constitution plus précise, des lois plus uniformes pour tout le territoire, une administration mieux conduite, l'abolition des droits féodaux. Il ne s'agissait en somme que de réparer la maison pour la rendre plus habitable. Aujourd'hui le socialisme veut la raser pour la construire sur nouveaux plans, sur des plans inédits, qu'on n'a encore nulle part réalisés.

Le désir de changement est pénétré et soutenu par une inlassable confiance. Le peuple porte le poids d'un siècle presque entier de promesses déçues et d'espérances avortées. Depuis Saint-Simon, Pierre Leroux, Buchez, Fourier, Cabet, Proudhon, que de systèmes de rénovation sociale proposés ! que de tentatives commencées ! que de plans mis à l'essai ! Les docteurs en chambre, comme ceux des clubs ou de la presse, ont offert aux yeux du peuple le mirage d'un Eldorado, d'une Salente enchanteresse. Toujours le pays d'utopie s'est dérobé aux poursuites. Mais ce qui a échoué, entrepris petitement et timidement, ne peut-il réussir essayé par de grandes masses ? Les réformes obtenues ne permettent-elles pas d'en espérer de plus importantes, d'espérer une réforme totale ? Les esprits ne sont-ils pas, de nos jours, mieux disposés à un changement ? Ne sont-ils pas dans l'attente de quelque grand changement ?

Ce qui vient fortifier cette espérance, c'est un sentiment

1. Voir *la France d'après les cahiers de 1789*, par Edme Champion. Paris, 1897.

qui a été toujours croissant dans ce siècle, la foi dans le pouvoir de l'État

Et nous rencontrons là le second élément de l'idée socialiste.

II

La foi dans l'État s'est développée à mesure que ses fonctions ont elles-mêmes pris plus d'extension et envahi peu à peu tout le champ de la vie humaine. Comment une administration qui dispose de si énormes budgets, qui met en mouvement des milliers de fonctionnaires, qui est ramifiée à l'infini sur toute la surface du territoire, qui a des lois, des règlements, des paperasses et des bureaux disposés en vue de tous les cas qui peuvent se produire de la naissance à la mort, ne serait-elle pas toute-puissante ? L'État peut tout. S'il existe des maux sur cette terre, c'est que l'État est mal organisé. Quand les vices de son organisation auront disparu, il pourra, à son gré, fixer le prix des salaires, régler le cours de la production et de la consommation, fournir à tous du travail, décréter la fin de la misère.

Cette confiance dans l'État lui est un encouragement, une provocation continuelle à étendre ses attributions. Celui-ci n'est que trop disposé à y céder. Mais la réglementation appelle la réglementation. Une fois que la vie d'un peuple est saisie dans cet engrenage, il a bien de la peine à s'en dégager, et chaque jour c'est quelque chose de sa liberté qui est broyé.

Le peuple a l'idée confuse que le socialisme étendra encore ce régime de l'État, par suite sa puissance ; que l'État deviendra vraiment alors le pourvoyeur universel, le bienfaiteur universel.

Les docteurs du socialisme se défendent, il est vrai, de vouloir l'absorption de l'individu par l'État. A cet égard, ils opposent le socialisme moderne au communisme de Platon. Platon rêvait le communisme dans l'intérêt de la cité : il lui sacrifiait résolument l'individu. S'il établit une certaine égalité entre les fortunes, c'est qu'il veut assurer la tranquillité

et la puissance de l'État, troublé et affaibli par les incessantes rivalités qui mettent aux prises riches et pauvres. Dans sa République idéale, l'esclavage est maintenu.

Le socialisme contemporain, disent ses défenseurs, procède de l'intérêt individuel. C'est l'expansion de l'individu qu'il a dessein de favoriser. On pourrait l'appeler un individualisme, si on cherchait à le dénommer d'après sa fin. Il n'est socialiste que dans son procédé ou son moyen essentiel : la socialisation ou l'attribution à la collectivité des sources de richesses, des capitaux.

C'est ce que soutiennent, entre autres, M. Jaurès [1] et M. Eugène Fournière. Dans son *Essai sur l'individualisme* [2], celui-ci ne fait pas difficulté d'avouer que souvent « le socialisme a subordonné l'individu à la société »; « le socialisme acceptait d'être opposé à l'individualisme » qu'il confondait dans une même réprobation avec l'égoïsme. Erreur profonde : le socialisme se méconnaissait lui-même. « L'individu est un but et la société un moyen; l'individu n'est pas fait pour la société, mais la société pour l'individu. C'est par elle que l'individu assure son action sur les choses. » Il doit chercher la liberté et la puissance non dans l'isolement, non dans l'antagonisme, mais dans le contact et la coopération avec l'ensemble des autres individus. Rien de plus misérable que le sauvage isolé, de plus dépendant des forces extérieures que l'homme laissé à lui-même. La coopération met seule l'homme en pleine valeur.

C'est très bien à M. Fournière de célébrer les bienfaits de la coopération. Mais la coopération n'est féconde que si elle est volontaire. Or le socialisme, c'est la coopération forcée. Non, répond M. Fournière; l'État, sous le régime socialiste, se contentera de soustraire la liberté à l'arbitraire. — Nous dirons à M. Fournière que nous nous défions fort des bons offices que l'État prétend rendre à notre liberté. Car sur quels principes décidera-t-il ce qui est exercice légitime et ce qui est exercice capricieux de la liberté ? Pas plus pour M. Fournière que pour M. Jaurès, il n'existe de règles de

1. *Socialisme et liberté* dans la *Revue de Paris* du 1er décembre 1898.
2. Paris, Alcan, 1901.

conduite supérieures à l'homme, dominant l'homme. Alors l'État devient sa propre règle, et il se croit le droit, au moins il revendique la faculté de dicter à chacun ce qu'il estime conforme à une plus étroite coopération. Et nous voilà retombés dans la doctrine de l'omnipotence de l'État. Le socialisme ne peut s'en dégager qu'en paroles.

Au surplus, voyez le socialisme à l'œuvre. Au moins en France, il se montre partout l'adversaire des droits des individus. Toutes les mesures et les doctrines qui vont à l'oppression des consciences l'ont trouvé favorable. Il a applaudi cette doctrine émise, en des débats récents, que de l'État découlent tous les droits, qu'il les détient et en fait part à qui il veut par pure faveur, que tout ce qu'il ne permet pas expressément est défendu, que tout ce qui est contraire à l'ordre établi ou à la légalité est punissable. A l'heure présente, on médite de rétablir l'unité de penser, l'unité morale du pays, comme on dit, cela en proscrivant, en dépouillant de la liberté de parler et d'enseigner les hommes qui ne pensent pas comme ce qu'on appelle l'État. Le socialisme en masse a acclamé ces proscriptions. Il se montre l'héritier et le continuateur du jacobinisme révolutionnaire, qui ne peut supporter une initiative, une pensée, une volonté en dehors de celle de l'État[1].

Sans doute, le socialisme extrême rejette l'État; il le remplace par la collectivité. Mais qu'est-ce cela qu'une substitution de mots, à moins que ce ne soit une aggravation de servitude ? Chacun se dépouille, bon gré mal gré, de la libre disposition de soi-même pour fondre sa pensée et sa volonté dans la pensée et la volonté commune, impersonnelle. Il se livre ainsi, pieds et poings liés, à la tyrannie insaisissable, irresponsable de la masse, à cette dictature impersonnelle, la plus écrasante de toutes.

1. M. de Marinis, député socialiste, membre du bureau de la Chambre italienne, avait assisté en cette qualité aux funérailles du roi Humbert et à la prestation du serment à Victor-Emmanuel III. Il a été censuré, attendu « qu'un socialiste ne peut se prévaloir de sa liberté individuelle, en dehors des délibérations de son parti ». (L'*Évolution du socialisme*, par Jean Bourdeau. Paris, 1901, p. 170.)

A la vérité, sous le régime socialiste, ce pouvoir absolu sera, par la force des choses, incarné dans quelques hommes. Mais ces hommes qui se diront les mandataires de la collectivité couvriront de cette irresponsabilité tous leurs ordres et leurs excès. Et l'on verra se renouveler l'effroyable histoire des représentants du peuple sous la Révolution.

III

Ce que le socialisme poursuit à travers toutes les réformes qu'il propose, ce qu'il demande à l'intervention de l'État ou à l'action de la collectivité, c'est l'égalisation des conditions sociales. Et ici nous touchons au fond même de l'idée socialiste.

C'est par là, remarque très justement M. Émile Faguet[1], bien plus encore que par le principe du recours à l'État, que le socialisme est fils de la Révolution. Sans doute, la Constituante et même la Convention ont reconnu la liberté individuelle et la propriété privée; leurs déclarations s'opposent au collectivisme. Mais, après avoir proclamé l'égalité de tous devant la loi, l'accessibilité de tous à tous les emplois, l'abolition de tous les privilèges, on s'en est pris à ce qui était, à un titre quelconque, distinction sociale, prééminence de la naissance, des services rendus, de la fortune. Il arriva même un temps où la supériorité de l'intelligence devint suspecte. On ne voulut plus que des citoyens, c'est-à-dire, selon la signification d'alors, des numéros égaux entre eux. Le symbole du nouvel ordre de choses fut le niveau, et on inventa un certain instrument pour raccourcir de la tête ceux qui dépassaient la ligne réglementaire. Ainsi Tarquin, pour donner une leçon de règne à ses amis, abattait de la canne, dans son jardin, les plus hautes têtes de pavots.

Cette fureur d'égalité a passé au socialisme.

L'argent met une inégalité entre les hommes : on expropriera les grands propriétaires. Naître riche et naître pauvre distingue du tout au tout deux hommes : par un impôt progressif, l'État s'appropriera les héritages au-dessus d'une cer-

1. *Le Socialisme en 1899* dans *Questions politiques*. Paris, Colin, 1899.

taine somme ; par des lois de nivellement, il imposera le partage égal ; bientôt il supprimera le droit d'héritage. Mais l'égalité établie à la naissance est sans cesse compromise par la propriété qui demeure et s'accumule entre les mains de tel ou tel : il ne faut plus d'épargne, il ne faut plus de propriété. Tout gain sera versé dans la masse commune. Il n'y aura plus de propriétaires ; il n'existera que des travailleurs. Et de peur que le gain ou le produit du travail n'aille s'accroissant ici, se raréfiant là, on veillera à ce que la production ne dépasse pas les besoins de la consommation. Chaque travailleur sera taxé à tant d'heures et, en échange de son temps de travail, il recevra tel produit ou un bon donnant droit à tel produit. « La herse égalitaire », selon la comparaison de M. Faguet, passera et repassera sur le champ social, « pour abattre et pulvériser toutes les mottes de terre » qui menacent de devenir trop grosses.

Cette égalité sur le terrain économique, le socialisme l'appelle justice-égalité, ou plus simplement justice. Quel que soit le procédé qu'il emploie pour réaliser l'égale répartition des richesses, il prétend travailler à l'avènement de la justice : nom sacré qu'il détourne de son sens traditionnel, vertu dont il voudrait s'attribuer le monopole[1].

Et nous ne sommes ici que dans les conséquences prochaines, immédiates, d'ailleurs avouées par tous les socialistes tant soit peu logiques, du principe de l'égalisation des conditions sociales. La famille, telle qu'elle est établie, crée des inégalités sociales ; le père a autorité sur ses enfants, le mari exerce sur sa femme une protection qui oblige celle-ci à la soumission. Le socialisme refuse au père de famille le droit d'élever librement ses enfants ; il oppose sans cesse, à ce qu'il appelle l'arbitraire du père, la personnalité qu'il juge toujours menacée du fils. Il brise par le divorce rendu toujours plus facile, par le divorce de consentement mutuel, en

1. *Le Régime socialiste*, par Georges Renard. Paris, 1898, p. 8 à 10. — *La Justice sociale*, par P. Malapert, dans *Questions de morale*. Paris, 1900. — Déjà chez Proudhon, la justice est l'égalité : voir *Justice dans la Révolution*, t. I[er], 3[e] étude, chap. v.

attendant l'abolition du mariage, tout lien de dépendance entre les époux.

Nivelant toutes les inégalités sociales, le socialisme ne s'arrête que là où les inégalités naturelles commencent. Encore lui arrive-t-il de franchir cette limite. Sans doute, il ne peut faire qu'il n'y ait des hommes plus robustes, plus habiles, plus intelligents que les autres. Mais il ne peut supporter que la femme ne soit en tout l'égale de l'homme. Non seulement il lui accorde les mêmes droits privés et civiques, mais il lui ouvre l'entrée de tous les emplois, de toutes les fonctions; il l'admet à pérorer dans ses congrès; il l'appelle à la vie publique. Il ne tient aucun compte du rôle spécial, si délicat et si élevé, que la nature a confié à la femme; des conditions physiologiques et mentales qu'elle lui a faites; du genre particulier de son intelligence, qui n'est pas, à proprement parler, moindre, mais autre que l'intelligence de l'homme; du genre particulier de sa volonté, qui a des élans et des impulsions qui lui sont propres. On croira avoir prouvé l'égalité des deux sexes en citant les noms de quelques demi-douzaines de femmes qui se sont occupées de la chose publique ou ont écrit des livres. Si elles ne sont pas plus nombreuses, la cause en serait à la condition inférieure même où on les a jusqu'ici tenues. Mais c'est chose remarquable que l'entente avec laquelle les socialistes soutiennent les revendications du féminisme, même le plus outrancier.

Les frontières des patries mettent entre les peuples des différences et des distinctions; le socialisme ne veut plus de frontières. Il est internationaliste et cosmopolite[1]. Toutes les barrières élevées entre les peuples doivent tomber. Et, à l'en croire, déjà elles tombent. Il salue le moment prochain où tous les hommes, d'un bout du monde à l'autre, ne formeront qu'une famille, et s'étonneront de s'être si longtemps ignorés et combattus. C'est à en pleurer de tendresse. Mais, à l'encontre de ces rêves, il nous semble que jamais le sentiment des nationalités n'a été aussi aigu et aussi jaloux. Jamais la conscience nationale ne s'est affirmée avec autant

1. Au Congrès socialiste international de 1900, M. Jaurès dénonce *la bestialité chauvine* et *le délire nationaliste*. (Compte rendu analytique officiel, p. 16.)

d'énergie qu'au dix-neuvième siècle, en Irlande comme en Grèce, aux Pays-Bas comme en Italie, en Bohême comme en Serbie, en Hongrie comme en Allemagne et en Alsace-Lorraine. Le patriotisme tendrait plutôt à prendre une allure farouche et batailleuse. Quant à la distinction de l'humanité en patries, elle tient aux inégalités de caractère, d'esprit, d'âme, de tempérament des divers groupes humains. De ces inégalités naissent d'autres inégalités d'action, de rôle, de mission, si l'on veut. Toutes ces inégalités sont naturelles, et rien n'annonce qu'elles doivent disparaître un jour. Les nationalités se resserrent ou s'étendent, se relâchent ou se concentrent. Il est plus que douteux que la carte du monde soit jamais de même couleur [1].

L'internationalisme est antimilitariste. Il n'est peut-être pas d'institutions auxquelles le socialisme s'en prenne avec plus d'âpreté, on pourrait dire de fureur, qu'aux institutions militaires. L'idée de patrie ne s'incarne-t-elle pas visiblement, pour la foule, dans l'armée et le drapeau ? Si elle n'est pas toute la patrie, l'armée n'en est-elle pas la figure la plus vivante dans les uniformes de ses soldats, la voix la plus sonore et la plus entraînante dans l'allégresse de ses fanfares ? Et n'est-ce pas elle qui monte la garde aux frontières, ou fait respecter au loin tout ce qui se réclame de la patrie ?

Le socialisme a encore d'autres griefs contre l'armée. Outre qu'elle passe pour le plus ferme soutien de cette « haïssable » société bourgeoise, nulle part la hiérarchie, avec ses inégalités, n'est plus nettement établie et plus fortement maintenue. Et si, devant la discipline militaire, — nivellement que le socialisme ne daigne pas reconnaître, — les privilèges antérieurs de naissance, d'intelligence, d'éducation, de fortune disparaissent, à son tour elle souligne d'un trait vigoureux la distinction entre supérieurs et subordonnés.

Est-ce de l'esprit égalitaire qu'il convient de faire dériver un autre caractère universel du socialisme ? Le socialisme est anticlérical, ennemi irréductible du catholicisme. Mais le

1. Voir *Doctrines et Problèmes*. Paris, Retaux, 1900, p. 517-519. — E. Faguet, ouvrage cité, p. 171-173.

catholicisme reste dans le monde la grande école de respect; il donne dans sa constitution extérieure et son organisme intérieur une grande place au principe d'autorité.

Le socialisme va plus loin; il se présente partout comme antireligieux : le bon Dieu, on l'a dit, n'est-il pas aristocrate? Et cette irréligion prend volontiers la forme provocante du blasphème : du blasphème grossier, du blasphème littéraire et plus réfléchi. On n'a pas oublié le jour où, du haut de la tribune française, M. Jaurès s'avisa de traiter Dieu d'égal à égal et le menaça, s'il se présentait devant l'assemblée, de lui demander ses comptes. Aujourd'hui, ce sont d'autres comptes qu'on demande à M. Jaurès, c'est lui qui est mis sur la sellette, et il paraît à la fois humilié de la mesquinerie d'esprit de ses *coreligionnaires* en irréligion et confus d'avoir été pris en flagrant délit de pratique « cultuelle ».

Dans le mouvement révolutionnaire comme dans le mouvement socialiste, qui en est une forme, c'est bien l'esprit égalitaire qui semble avoir inspiré les premières manifestations antireligieuses. Mais cet esprit égalitaire s'est lui-même étendu. Il s'est grossi de tout ce qui se trouve dans la nature humaine d'amour pour l'indépendance, de désir de ne relever que de soi. Et, de fait, le socialisme, qui aboutirait, en pratique, à la plus écrasante servitude économique, mère de beaucoup d'autres, prêche l'affranchissement de tout devoir et de toute contrainte intérieure, la morale indépendante de toute autorité et de toute obligation, l'expansion libre de l'individualité, ou le droit pour l'individu d'exercer en tous sens et avec une intensité toujours croissante son activité naturelle : c'est ce qu'on appelle l'individualisme.

« Dans l'ordre prochain, dans l'ordre socialiste, écrivait naguère M. Jean Jaurès [1], c'est bien la liberté qui sera souveraine. Le socialisme est l'affirmation suprême du droit individuel. Rien n'est au-dessus de l'individu... L'homme, tel que le socialisme le veut, ne relève pas d'un individu supra-humain...; il ne relève pas davantage des autres indi-

1. *Socialisme et liberté* dans la *Revue de Paris* du 1er décembre 1898.

vidus humains... C'est l'individu humain, affirmant sa volonté de se libérer, de vivre, de grandir, qui donne désormais vertu et vie aux institutions et aux idées. C'est l'individu humain qui est la mesure de toute chose, de la patrie, de la famille, de la propriété, de l'humanité, de Dieu. Voilà la logique de l'idée révolutionnaire. Voilà le socialisme [1]. »

Mais cette poussée vers l'affranchissement total de l'individu reste toujours subordonnée à l'idée égalitaire. De tout temps, le peuple s'est montré plus jaloux d'égalité que de liberté. Il s'accommode facilement de la servitude si ceux qui lui commandent doivent aussi lui obéir, et il répète volontiers : « Tous mal, mais tous de même. » D'autre part, les docteurs du socialisme donnent comme limite aux droits individuels non les exigences de l'ordre des choses, mais les droits *égaux* de chacun. L'individualisme envisage tous les hommes comme des unités *égales* juxtaposées, qui se déploient selon leur valeur propre [2].

IV

Un courant qui, dès l'origine, vint alimenter le mouvement socialiste, ce fut tout un ensemble de tendances, de sentiments, d'idées désigné sous le nom de solidarité. Car la solidarité est loin d'être une chose simple; ou, du moins, son concept a varié.

Dénommée ainsi, semble-t-il, par Pierre Leroux, enseignée par Buchez, Fourier, Cabet, lesquels s'inspiraient tous, quoique inégalement, de Saint-Simon, appliquée par Proudhon sous le nom de *mutuellisme* ou système de l'échange en nature, la solidarité fut d'abord un sentiment plus qu'une doctrine. Elle était fraternité naturelle, humanitarisme, sympathie universelle. Peu à peu, on s'avisa d'en faire la philo-

1. Les socialistes les plus modérés mais intelligents, comme M. Merlino, proclament la portée morale de l'idée socialiste : « Le socialisme, écrit celui-ci, est une question morale, en ce sens qu'il apporte au monde une nouvelle manière de juger tous les actes humains, et, pour employer une célèbre expression de Nietzche, une nouvelle évaluation de toutes les valeurs. » (*Formes et essence du socialisme*. Paris, 1898, p. XLII.)

2. Dans sa thèse, d'ailleurs confuse, *les Idées égalitaires* (Paris, 1899), M. Bouglé fait reposer l'individualisme sur l'égalitarisme, s'il ne l'y ramène pas. (Voir par exemple p. 24 à 26.)

sophie. On fit remarquer que tout individu, par le seul fait qu'il naît dans une société, profite de tous les efforts antérieurs et de tous ceux qui s'accomplissent par ses compagnons de société, qu'il doit en conséquence contribuer à son tour au bien commun. Les historiens rappelaient que toute génération porte le poids des générations passées, que chaque siècle est débiteur envers tous les siècles qui l'ont précédé. Les économistes notaient que toute modification dans la production ou la consommation, le travail ou le salaire, l'offre ou la demande en un point du pays, a sa répercussion sur tous les autres points. Les hommes de science arrivaient, de leur côté, avec leurs axiomes et leurs doctrines : Rien ne se perd et rien ne se crée ni dans la matière ni dans le mouvement ; tout ébranlement imprimé à un endroit de la masse se communique de proche en proche à toutes les parties du système. Dans l'organisme, tous les membres sont dépendants, sont solidaires les uns des autres. Mais la société se comporte à la façon d'un organisme.

L'assimilation entre l'organisme et la société alla si loin que l'on se prit à voir indifféremment dans les organismes vivants des sociétés animales, des républiques de cellules, et dans les sociétés humaines des systèmes d'organes et de fonctions qui se commandent et se balancent l'une l'autre.

La masse du peuple ne philosopha pas si avant. Il aima la solidarité tout simplement comme synonyme de bienveillance universelle, d'aide mutuelle, de fraternité. Dans des congrès socialistes figurèrent des écussons avec la devise : *Liberté, égalité, solidarité*. Des groupes socialistes prirent le nom de *solidarités*. On alla au socialisme parce qu'il promettait le règne de la solidarité, de l'universelle sympathie, le relèvement de tous les opprimés, le soulagement de tous les malheureux. C'est par là qu'arrivèrent au socialisme ses recrues les plus désintéressées. Ce sentiment, avec celui de la justice, rendit populaire chez la jeunesse des écoles, qui se dit socialiste, la cause des Polonais, des Grecs, des Arméniens, des Boers. Il n'y avait là aucun principe économique directement en jeu. La jeunesse cédait à l'instinct de générosité qui lui est naturel, et, en y cédant, elle s'imaginait faire du socialisme.

Il est même arrivé qu'en faveur de ce sentiment de sympathie humaine quelques-uns ont tenté de « s'évader » de l'individualisme irréligieux qui est dans la logique du socialisme. Il y a quelques mois, au plus âpre de la lutte contre les congrégations religieuses, un étudiant socialiste me disait sa perplexité. « Tous mes camarades socialistes sont anticléricaux farouches. Toutes les publications socialistes du quartier Latin prennent parti contre les congrégations et demandent leurs dépouilles. L'Église catholique n'a-t-elle pas, cependant, été à travers les siècles, par ses congrégations hospitalières, une admirable bienfaitrice des malheureux? Pourquoi ne pas lui accorder de continuer ce rôle? Nous le pourrions sans nous astreindre à lui obéir et sans avouer qu'elle vient de Dieu. »

Ceci est d'une âme droite, et c'est, en somme, le sentiment de la foule laissée à sa propre impulsion. Mais il y a longtemps que les discoureurs ont voulu opposer la solidarité à la charité chrétienne, la première s'inspirant de justice et d'égalité, la seconde d'une commisération condescendante; l'une aidant sans humilier, l'autre faisant ses dons à titre d'aumône. Comme si l'Évangile n'était pas le grand code de la vraie égalité! Comme s'il n'avait, le premier, apporté aux rapports sociaux, en même temps que le sentiment de la dignité humaine, cette chose si précieuse : l'huile adoucissante de l'amour!

Ce que vaut cette opposition, M. Brunetière le disait de nouveau, le 17 décembre 1901, à Genève, en parlant de l'*Œuvre de Calvin* : « Puisqu'on n'entend aujourd'hui parler que de solidarité, demandons-nous quelle société, je dis en aucun temps, ou quelle doctrine ont non seulement conçu, mais pratiqué plus généreusement que la société chrétienne... tout ce qui s'enveloppe sous le nom de *solidarité ?* La prière pour les morts, l'intercession des saints, la dévotion à la Vierge, voilà pour la croyance; le sacrifice de la messe, la réversibilité des mérites, les indulgences et les « œuvres », voilà pour la pratique; ou encore, jusque dans l'usage de la vie quotidienne, la théorie de la richesse, « qui n'est admise dans l'Église que pour y servir la pauvreté », les lois contre l'usure, la charité toujours prête à réparer l'inégalité des con-

ditions des hommes, *ut fiat æqualitas...*, qu'est-ce que tout cela si ce n'est autant d'applications de la solidarité? Mais aimons-nous mieux interroger l'histoire? Rappelons-nous donc en ce cas les assemblées des premiers chrétiens; rappelons-nous le mouvement des croisades; rappelons-nous l'organisation des corporations ouvrières!... La religion (catholique est) une « affaire sociale ». Si la juste préoccupation du salut individuel en (fait) certainement l'un des principaux articles,... (c'est) en commun, et, si je l'ose ainsi dire, (c'est) comme « en participation », qu'on (y travaille) à l'œuvre elle-même du salut individuel... »

Enfin, quelque temps, le socialisme crut avoir trouvé dans la doctrine de la solidarité son idéal, son mobile, sa morale. Il était beau de travailler pour autrui, de se renoncer pour autrui, de se dépenser pour le bien d'une humanité inconnue, pour l'avantage de générations à venir. Et cette morale se suffisait à elle-même.

Cet isolement superbe devait lui porter malheur.

Le concept de solidarité se ramène à celui de réciprocité, de dépendance mutuelle. Mais pareille notion peut indifféremment être interprétée en faveur de l'intérêt et en faveur du désintéressement. C'est la remarque de M. Fouillée. « Puisque nous sommes solidaires, dévouons-nous pour les autres, diront les altruistes. Puisque nous sommes solidaires, employons les autres à notre propre bien, répondront les égoïstes. — Liés, faisons servir la chaîne à tous. — Liés, tirons à nous la chaîne si nous sommes les plus forts et s'il y va de notre intérêt ou de notre vie. Deux forçats attachés au même boulet ne sont pas, pour cela, deux amis [1].» Le naufragé qui cède sa planche à son compagnon de naufrage et celui qui précipite son compagnon à la mer pour avoir toute l'épave à lui agissent l'un et l'autre en vertu de la solidarité. Solidaristes, et le forban d'industrie qui monte un *trust*, lequel ruine une multitude de pauvres gens, et l'homme qui se ruine lui-

1. *La Morale socialiste* dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1901; en particulier, p. 393 et 397.

même pour indemniser les créanciers de son père ou de son fils.

La solidarité ne prend de signification qu'à la lumière et sous la direction de principes qui la dominent. Elle a beau nous dire que nous naissons débiteurs envers la société, que nous naissons même chargés de dettes, à tel point que nous ne pouvons jamais les acquitter toutes. Pour conclure de cette considération que nous devons les payer, il faut d'abord établir que nous avons des devoirs et parmi ces devoirs celui de payer nos dettes. Puisque nous sommes tous solidaires, pourquoi ne pas réserver pour moi, en ne payant pas mes dettes, l'avantage que je déverserai sur les autres en les payant ? Le profit serait le même pour la masse. Enfin, si l'échange de services, comme l'enseignent les partisans logiques de la doctrine de la solidarité, est la source de tous les devoirs et de tous les droits, il faudrait conclure que, si quelque homme ne nous avait jamais rendu aucun service, nous ne lui devrions absolument rien. Mais qui oserait soutenir une conclusion aussi *inhumaine ?*

L'idée de solidarité devait fatalement être interprétée en ces deux sens divergents. Pour plusieurs, elle est restée synonyme de bienveillance, d'humanitarisme, d'altruisme ; et ceux-là sont surtout du peuple et de la jeunesee. « Il se faut entr'aider ; il faut se rendre service », aiment à dire les petites gens. Et ainsi font-ils : pratique qui ne va pas sans espoir de retour, mais qui procède avant tout d'un sentiment désintéressé. C'est ce que savent les orateurs des réunions socialistes, eux qui possèdent, sur le dévouement à l'humanité, toute une collection de phrases sonores.

Les philosophes, les docteurs du parti estiment la doctrine du renoncement un peu « vieux jeu ». Essentiellement individualistes, ils n'acceptent l'altruisme que comme un dérivé de l'égoïsme, un égoïsme plus délicat, comme à deux degrés, qui ne se quitte un instant que pour mieux se retrouver ensuite. Nous ne pouvons échapper, dit M. Fournière[1], à la loi de l'universel échange, de l'universelle réciprocité. A l'origine des sociétés, la lutte domine. A la lutte substituons la

1. *Essai sur l'individualisme*, p. 5-51.

coopération, mais comme moyen d'extension et de libération pour notre individualité. Que par la coopération consciente de tous chaque individu conquière sa liberté, c'est-à-dire la faculté de s'assurer toutes les satisfactions que réclame son être physique et mental.

« La racine du socialisme, écrit de son côté M. G. Palante[1], est l'individualisme..., le désir de donner une plus libre carrière à l'égoïsme économique de chaque homme. Le socialisme est une doctrine du déploiement de la vie. Or la vie est d'abord égoïsme. Elle se convertit plus tard, mais plus tard seulement, en altruisme. L'école anglaise a eu parfaitement raison quand elle a montré dans l'altruisme une transformation et un élargissement de l'égoïsme. Le socialisme doit être essentiellement une technique économique propre à amener le plus large épanouissement des égoïsmes. Quant à l'altruisme, quant à la considération de l'intérêt général, quant au solidarisme, ils viendront à leur tour ; mais par surcroît, comme un épiphénomène de la mise en œuvre des énergies égoïstes. D'ailleurs, l'altruisme, le solidarisme, de même qu'ils ont dans l'égoïsme leur origine, trouveront aussi en lui leur limite. »

V

Ceux qui rêvent l'avènement du régime socialiste devraient combattre cette dépression de la notion de solidarité. La force de l'idée socialiste est dans l'idéal qu'elle fait luire devant les masses populaires, idéal qui élève le socialisme à la hauteur d'une religion, et l'humanitarisme est un élément nécessaire de cet idéal. Certes, cet idéal est bien fait pour séduire. Avec l'avènement du socialisme disparaîtra toute misère. Chacun aura chaque jour table servie et mangera à sa faim. Plus de chômage, plus de soucis du lendemain. La collectivité pourvoira à tout. Il y aura des médicaments en cas de maladie, une pension assurée en cas d'accident, une retraite pour le temps de la vieillesse. Le travail lui-même, grâce aux progrès du machinisme, sera réduit à quelques

1. *Les Dogmatismes sociaux* dans la *Revue philosophique* de décembre 1901, p. 639.

heures par jour et deviendra un délassement au lieu d'être une fatigue.

Ici l'optimisme est presque sans limites. Les rêves des millénaristes hantent de nouveau les imaginations simples de la foule, ou lui sont présentés par les grands prêtres de la nouvelle religion.

« Homme, écrit M. Eugène Fournière, tu prendras conscience de la poussée inconsciente de toute chose vers la perfection. Tes faibles organes, tu en augmenteras la force et le nombre. Tes os eux-mêmes seront renouvelés par des chimies qu'on n'ose encore prévoir. Tu parviendras, si tu veux, et il faudra bien que tu le veuilles, à des longévités qui dépasseront celles des mythes hébreux. Ton organisme renouvelé connaîtra d'autres moyens de nutrition et de moins grossières jouissances. Et, tandis que tu conquerras le temps, tu conquerras aussi l'espace. Si tu ne trouves le moyen de rallumer le soleil qui s'éteint, ou de t'en allumer d'autres, tu quitteras cet univers vieilli, et, colon ailé, tu peupleras les espaces sidéraux[1]. »

Puis, c'est la fin de la concurrence, de cette lutte pour la vie qui arme les hommes les uns contre les autres. A sa place règne la fraternité universelle. Car les peuples désarment; au-dessus des frontières supprimées, ils se tendent la main; ils s'appellent, ils s'embrassent. Affranchie de ces rivalités en même temps que du poids avilissant de la misère et du travail, la nature humaine s'épanouit. Ce n'est plus le devoir moral, la morale austère d'autrefois. L'amour-propre périt, tous les besoins étant satisfaits. Le devoir que rien ne contrarie est cultivé à l'égal d'une jouissance. Que dis-je, la morale disparaît; elle se perd « dans l'océan de nos sentiments et de nos actes, présente en chacun d'eux, organique comme eux, passant finalement à l'état d'acte réflexe, par un glorieux retour à l'instinct[2] ».

Voilà l'idéal fait de convoitises matérielles et d'aspirations

1. *L'Idéalisme social.* Paris, 1898, p. 37.

2. *Questions de morale : La Morale d'après Guyau*, par Eugène Fournière. Paris, 1900, p. 284.

généreuses qu'on présente comme la Religion de l'avenir. Et elle séduit le peuple auquel on a fermé les horizons immortels. Cette religion revendique d'ailleurs hautement la direction des consciences et la conquête de l'humanité. « Si vous trouvez en face de vous, s'écriait à la Chambre des députés, dans la séance du 15 janvier 1901, M. René Viviani, ne prenant du socialisme que l'idée désintéressée, si vous trouvez en face de vous cette religion divine qui poétise la souffrance en lui promettant les réparations futures, opposez-lui la religion de l'humanité qui, elle aussi, poétise la souffrance en lui offrant comme récompense le bonheur des générations. Mais il peut se faire, cependant, que, au bord de la route, vous trouviez des hommes qui, écrasés par l'atavisme religieux, ne se mêlent à votre action qu'avec quelque tristesse, parce qu'ils seront, au fond d'eux-mêmes, tourmentés par le problème de leur propre fin. Dites-leur que, s'ils tiennent à se survivre, ils n'ont qu'à donner le surplus et le meilleur d'eux-mêmes à la seule puissance qui soit vivante et immortelle, à la justice. »

Justice, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, égalité, tel est, avec la solidarité, le dernier mot de la Religion nouvelle, et aussi de l'Idée socialiste.

Ses ambitions sont grandioses. Mais pour régner, sinon pour vaincre, il lui faudrait d'abord changer la nature humaine. Se sent-elle de taille à essayer cette tâche ?

Lucien ROURE.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

NOTES ET SOUVENIRS

(*Suite*[1])

Lettre 11e. *A ma mère et à ma sœur.*

A quoi sert de vous écrire séparément, puisque, d'après l'aveu de Jeanne, vous me trahissez l'une à l'autre, à qui mieux mieux ? Où vais-je désormais porter mes secrets ?

J'en ai un bon à vous dire, aujourd'hui, et tellement extraordinaire que vous ne voudriez peut-être pas y croire, si un autre vous le disait; mais moi, vous le savez, je ne mens pas.

Écoutez une histoire : elle ne sera pas longue.

Il y avait une fois une grosse chenille qui faisait peur à voir, tant elle était laide et lourde et velue et goulue. Un beau soir, elle se mit en chrysalide, c'est-à-dire dans une espèce de boîte à métamorphoses. Elle y resta trois jours. Et, le quatrième jour, devinez ce qui en sortit... Un gros papillon, pensez-vous ?

Nenni. Il en est sorti un *jésuite !!*

J'ai jeté bas le vieil homme, qui était une loque ; on m'a revêtu d'un habit neuf, immaculé, et je le garderai tel, s'il plaît à Dieu.

Vous avez bien prié, maman; tu as bien prié, Jeanne. Je vous en remercie et je suis bien heureux, de mon bonheur et du vôtre. Embrassez-vous pour moi. Je regrette de ne pouvoir glisser mes deux joues entre vos deux bouches; mais vous viendrez me voir, pour voir si vous me reconnaîtrez.

Dieu soit béni !

Votre PAUL, qui vous aime dix mille fois.

Le redouté P. Barbe-Bleue, à qui je me suis confessé, a été pour moi bon comme du pain frais. Tu feras bien, Jeanne, de le retenir d'avance pour quand tu commettras ton premier gros péché. C'est un homme qui ne paye pas de mine, qui est

1. Voir les *Études* du 5 novembre 1901 (t. LXXXIX, p. 380).

voûté, qui n'a pas de voix, qui tousse et qui prise; mais il a le Saint-Esprit. Il se nomme le P. X...

12. *De ma mère et de ma sœur.*

CHER ENFANT BIEN-AIMÉ,

Oui, que Dieu soit béni! Tu ne sauras jamais combien ce mot et ta lettre et la nouvelle de ta *conversion* m'ont fait de plaisir et de bien. Il me semble que le bon Dieu t'a donné à moi une seconde fois. Et c'est un peu la vérité, puisque l'ancien Paul a disparu et que mon Paul d'aujourd'hui n'a plus gardé de son passé que son bon cœur filial, épuré et transfiguré par l'innocence reconquise, par l'amour de son Créateur et par la volonté de lui être désormais fidèle à travers tout.

Je ne te dirai pas, Paul, le nombre des larmes que m'a coûté ton âme et je ne t'en reparlerai plus jamais : qu'importe maintenant? Elles sont mille fois rachetées par celles de ce matin, les plus douces de ma vie. Te voilà mon vrai fils ! Merci.

Après déjeuner, j'ai donné ta lettre à ton père. Il l'a ouverte avec empressement, comme toujours. Je l'observais. A mesure qu'il lisait, son front s'est plissé. A un moment, sans doute quand il t'a vu sorti de la chrysalide sous la forme d'un *jésuite*, il a eu comme un soubresaut. Mais il a continué jusqu'au bout, m'a rendu la lettre et s'est mis à se promener de long en large, sans rien dire. Seulement il était devenu très pâle.

Je lui demandai : « Êtes-vous malade ?

— Non.

— Ou fâché ?

— De quoi?

— De cette lettre.

— Elle m'a donné un coup; mais... » Il hésitait.

« Vous donnez tort à Paul ?

— Non, mais je veux voir la suite. »

Tu es donc averti, mon cher enfant : on jugera ton changement sur les effets qu'il produira dans ta conduite. Moi, je n'ai pas d'inquiétude : je sais ce que vaut ton cœur et ce que peut la grâce du bon Dieu. Mais défie-toi de deux écueils

également dangereux, la présomption et le découragement ; prie, prie beaucoup, demande conseil et sois un homme.

Je t'embrasse et te bénis *maternellement* : c'est tout dire, n'est-il pas vrai, mon Paul ? Ta mère.

Je ne peux pas t'écrire raisonnablement cette fois, mon petit frère : je suis folle de joie, folle de toi. Si tu étais là, je te mangerais, *comme du pain frais*. Oh ! que je suis heureuse de te savoir maintenant tout à fait heureux, parce que tu vas devenir tout à fait bon ! Si cela te coûte un peu au commencement, à cause de l'habitude que tu n'as pas encore, nous t'en dédommagerons bien, va, maman et moi, par notre affection, et nous t'aiderons de nos prières. Je ne prierai plus que pour toi — et pour papa : car il faudra que lui aussi se convertisse.

Tu parlais de pardon pour le passé. Quelle drôle d'idée ! Est-ce qu'on songe encore à ça ?

Je t'embrasse dix millions de fois. Jeanne.

13. *A Louis.*

Mon Cher Ami,

Je te sais infiniment gré de prendre au sérieux le travail d'évolution qui s'opère en moi depuis trois semaines. Il y a des choses dont il ne faut pas rire. Moi-même, dans l'ancien temps, je n'ai pas toujours compris ce respect nécessaire des secrets de l'âme : je le regrette aujourd'hui. Ce qui vient de se passer dans la mienne m'a guéri à tout jamais, je l'espère, de l'envie de plaisanter autrui.

Cette retraite, dont j'avais tant peur, m'a retourné. Ce que j'étais avant, tu le sais mieux que personne; tu as connu, pour les avoir partagés plus d'une fois, mes rêves, mes légèretés d'esprit, mes faiblesses de cœur. Mais tu ne savais pas tout : il y a des replis de conscience où l'on ose à peine regarder soi-même et qu'on n'ouvre jamais au regard d'un ami, même du meilleur, surtout du meilleur, par crainte de déchoir dans son estime.

Grâce à ma mère et à ma sœur, je n'avais pas perdu la foi; mais je suis bien obligé d'avouer que, dans la pratique, ce

résidu me gênait peu. Au lycée (je ne t'apprends rien), nos professeurs les plus honorables respectaient surtout l'incrédulité de leurs élèves et se gardaient soigneusement de prononcer le nom de Dieu. Le pauvre aumônier qui, dans la semaine, nous faisait par ordre une heure de religion et, le dimanche, un quart d'heure de sermon, n'était guère écouté. Tu te rappelles comment, un certain jour de fête où il dépassait les quinze minutes réglementaires, un frottement de pieds général le fit descendre de chaire. A Pâques, toujours par ordre, on allait le voir; mais c'était pour lui dire poliment qu'on n'avait rien à lui dire; et j'entends encore les stupides quolibets de tel de nos condisciples sur ceux d'entre nous qui, pour le plaisir des calotins, allaient se faire plaquer sur la langue un pain à cacheter gratuit. Hélas ! que n'ai-je pas entendu en ce genre et dans tous les genres, durant ces récréations mornes, où, par petits groupes fermés, sous l'œil indifférent des pions relégués à l'autre bout de la cour, nous devisions sans contrainte aucune dans les *bons coins !*... Oh ! ces conversations ! Que de fois je les ai maudites depuis trois jours !

Les élèves des jésuites sont-ils tous irréprochables sur ce dernier point ? Sont-ils une collection d'anges ? Je ne voudrais pas l'affirmer. Mais ce qui ne souffre pas le moindre doute, c'est que les conversations honnêtes, qui étaient l'exception au lycée de Z..., sont ici la règle. Je n'ai pas entendu un mauvais propos depuis le jour de mon arrivée. Ce respect général de la décence m'a extraordinairement frappé. Quand j'ai voulu en chercher la cause, il a bien fallu me l'avouer : les langues sont chastes, parce que les cœurs aussi le sont ou du moins le veulent être. J'ai longuement réfléchi là-dessus et sur bien d'autres choses.

Le prédicateur de la retraite a été le contre-pied de ce que je craignais. Je m'attendais à de la mise en scène, à des coups de tonnerre ou de tam-tam, à des effets oratoires dans le genre terrible, évocations de démons et de damnés, apostrophes à faire trembler les vitraux. Rien de tout cela n'est venu. Avec un ton de raison calme et parfaitement convaincu, mais pénétré du désir partout visible de nous éclairer, il nous a exposé le grand mystère de notre destinée en ce

monde, le malheur de perdre son âme immortelle, le devoir et le bonheur de servir Dieu.

Ce n'est pas plus malin que cela. Mais j'ai appris là du neuf, mon ami, et j'ai regretté que tu n'y fusses pas pour l'entendre : tu aurais conclu avec moi qu'en y pensant sérieusement il faut être fou pour ne pas être chrétien. Je te traduis la chose un peu rudement : mais c'est la vérité vraie. Et de cette vérité j'ai, avec l'aide du Père missionnaire, tiré pour moi les conséquences pratiques : je me suis confessé, j'ai communié et je serai désormais chrétien, non pas à demi, mais à fond.

J'ose espérer, mon cher Louis, que je n'expierai pas ce changement par la perte de ton amitié, qui, malgré nos erreurs communes, me reste précieuse. Tu n'es qu'un égaré, comme je l'ai été, et tu vaux mieux que je ne valais encore il y a trois jours.

Quant à mes autres amis du lycée, ils penseront et diront de moi ce qui leur plaira : leur opinion là-dessus est à présent le dernier de mes soucis. Je leur souhaite d'être aussi heureux que je le suis.

Ce souhait, mon cher Louis, s'adresse tout d'abord à toi.

Adieu, mon ami. PAUL.

14. *Au même.*

MON CHER AMI,

Merci pour ta franchise. Il est bien convenu que cette qualité inestimable reste la loi fondamentale de notre amitié. Je vais te rendre la pareille.

Comme il sied à un futur avocat, tu plaides en faveur de ma conversion les circonstances atténuantes : permets-moi de répondre sans ambages que

... je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Il y a de ta part une erreur absolue, quand tu supposes que les jésuites ont exercé une *pression savante* sur mon imagination ou ma conscience. Tu dois savoir que je ne suis pas de caractère à l'admettre : on m'a toujours dit que je

possédais un naturel d'âne rétif, qui recule, quand on veut le faire avancer contre son idée. A vrai dire, je m'attendais à cette pression, tout disposé à me garer contre; mais on n'a employé pour me convertir ni force ni ruse.

Avant la retraite, j'avais reçu de mes nouveaux maîtres ou de mes condisciples divers avis, très rares d'ailleurs et parfaitement courtois, provoqués par mon ignorance des usages de la maison; mais je n'ai eu à subir ni un reproche, ni une menace, ni une sollicitation quelconque, relativement aux pratiques religieuses. Pères et élèves ont eu pour moi de bons procédés, qui tendaient à me rendre la vie de collège moins désagréable et le devoir plus facile : voudrais-tu qu'ils eussent fait le contraire ? Et de quel droit affirmes-tu qu'il se cachait là-dessous une conspiration machiavélique contre ma naïveté de débutant ? Il faudrait des preuves. S'il en existait, sois sûr que ma défiance première les aurait aperçues.

Quant à la retraite, je t'ai dit comment les choses se sont passées. Je n'ai subi ni enjôlement ni emballement. Je suis simplement revenu, par raison et par conviction réfléchie, à la foi de mon enfance et aux obligations de mon baptême. En d'autres termes, je suis rentré dans le devoir intégral — et je m'en trouve fort bien. Jamais je n'ai été plus gai, plus heureux de vivre, de travailler et d'obéir. Mes journées passent avec une rapidité qui n'a de comparable que celle de mes nuits; je n'ai plus le loisir de broyer du noir, ni d'entreprendre des voyages dans la lune. Je me sens dans le réel et dans le bien, et je ne désire rien au delà pour le moment.

Après cela, mon cher, je ne t'en veux pas de me faire sentir le contre-coup de tes préjugés : il y a trop peu de temps que je les partageais encore. Seulement, entre nous deux, il existe à présent une grave différence. J'ai le droit de dire comme César, avec une variante : « *Je suis venu, j'ai vu et j'ai* été vaincu. » Toi, tu n'as pas vu.

Je ne prétends pas faire le procès de l'éducation morale qu'on reçoit, que j'ai reçue au lycée de Z. Mais, puisque tu en entreprends l'apologie, parlons-en un peu, sans complaisance ni animosité, comme dit le profond Tacite — un brave homme qui a toute mon estime.

En dehors de quelques phrases pompeusement banales,

que nous applaudissions à grands coups de talon aux distributions de prix (on y applaudit tout, parce que c'est la fin !), as-tu souvent constaté chez nos communs éducateurs la préoccupation de faire de nous, je ne dis pas des chrétiens — on n'y songeait guère — mais des hommes de bien ? Le proviseur s'inquiétait surtout de sauvegarder la réputation du *bahut* contre nos révélations indiscrètes et contre les plaintes de nos familles, écho des nôtres, sur la soupe. Parmi nos professeurs, les moins mauvais étaient protestants ou juifs ; les autres, pour la plupart, francs-maçons ou athées. Quant aux malheureux pions, ils nous donnaient généralement l'exemple du plus parfait débraillé, et nous connaissions les *rigolades* qu'ils se payaient en ville [1].

Il est vrai qu'on nous faisait marcher au son du tambour et au pas, comme à la caserne. Cet agréable exercice, poussé avec persévérance et conviction pendant huit ou dix ans, suffit-il pour apprendre à marcher droit plus tard dans le chemin de la vie ? On avait l'air de le croire ; mais il m'est venu là-dessus des doutes sérieux. Tu me diras que, si quelque chose manquait encore à notre vertu, on nous fournissait l'occasion d'y suppléer entre nous par le *frottement mutuel :* car, ainsi que du choc des idées jaillit la vérité, ainsi du contact des passions doit jaillir la moralité. Belle théorie, que nous acceptions de confiance, sans y rien comprendre : que nous importait en pratique ? Par le fait, c'est une *blague*. L'expérience m'a, — hélas ! — appris que certaines passions, et non les meilleures, au lieu de se détruire au frottement, se combinent et s'ajoutent : ce qui s'ensuit, tu le sais comme moi.

Ici l'on a, je crois, la prétention de faire aussi bien qu'ailleurs des savants ; mais il n'est pas besoin d'y avoir passé huit jours pour s'apercevoir qu'avant tout on veut former, comme on disait au grand siècle, des *honnêtes gens*. La loi du respect, si peu connue où tu es, et le sens chrétien du devoir, dont la notion même n'est pas admise au lycée, dominent tout dans ce collège et donnent au système d'éducation une puis-

1. Je tiens à rappeler formellement que tout cela s'appliquait au lycée de ma ville natale, le seul que je connusse alors. J'en ai connu d'autres, depuis, qui, malheureusement, lui ressemblaient trop.

sance moralisatrice à laquelle un esprit droit ne saurait longtemps résister.

Je me flatte peut-être en me décernant une place parmi ces esprits-là : le fait est que je ne résiste plus et n'en ai même nulle envie. En ce moment, mon ami, je ressemble à un de ces appartements longtemps fermés, sombres et froids, dont les fenêtres viennent de s'ouvrir toutes grandes au soleil levant : le flot de lumière entre, éclaire tout, réchauffe tout, assainit tout, et, en même temps, l'âcre odeur des recoins poussiéreux ou moisis se fond insensiblement dans la délicieuse fraîcheur des parfums printaniers.

Si je continuais, je ferais des vers — dont tu te moquerais. Tu n'es qu'un profane !

Et cependant il pleut. C'est même à cette circonstance fâcheuse que tu dois cette longue missive : la promenade n'étant pas possible, nous avons *étude libre*, c'est-à-dire que chacun fait ce qu'il veut, en silence, à son pupitre. Cela me prive du plaisir de causer durant deux ou trois heures de marche avec Jean ; mais je me suis bien dédommagé avec toi.

Ne sois pas jaloux : il y a dans mon cœur place pour deux.

Ton ami, PAUL.

15. *Au même.*

MON CHER AMI,

Des *moules* ? Assurément elles ne font pas défaut parmi mes condisciples actuels. Il y en a même deux espèces. L'une, je l'ai déjà rencontrée ailleurs, ce sont les *grosses moules*, qui ont pour caractéristique et pour excuse la bêtise native. Ce n'est pas leur faute s'ils sont bêtes, et, du moment qu'ils le sont, il leur est difficile de ne pas le laisser paraître quelquefois, malgré tous leurs efforts, en vertu de l'impitoyable dicton lorrain :

Quand on est veau, c'est pour un an :
Quand on est bête, c'est pour longtemps.

Ceux que je vois sont forts en chair, hauts en couleur, avec des yeux ronds qui s'étonnent de tout, avec des jambes et des bras balourds qu'ils ne savent où fourrer. Ils sont incapables d'éviter le moindre casse-cou et de parer le plus

innocent des horions. Pas méchants, sauf quand ils se mettent en colère contre un de leurs semblables; car alors ce sont des moutons enragés, c'est-à-dire ce qu'il y a de pire au monde et de plus amusant à regarder. Mais généralement ils ont bon caractère : ce sont des nullités qui ne demandent pas mieux que de passer inaperçues et qui, de fait, ne comptent pas dans une division — si ce n'est, hélas! à table... Comme ils ne gênent personne, on ne les taquine pas, et leur éducation se poursuit sans encombre, s'achèvera sans bruit et se couronnera vraisemblablement par un bon petit mariage chrétien. Ils seront d'excellents pères de famille, maires de leur commune, et de très fermes soutiens de la bonne cause. C'est ce qu'on nous dit pour nous empêcher parfois de leur *former le caractère* en les houspillant.

La seconde espèce se voit plus rarement au lycée : ce sont les *petites moules,* les moules fines, gentilles, délicates, anges ou demoiselles, qu'on a peur de casser en les heurtant et qui ont peur elles-mêmes de se fêler en remuant trop vivement. Enfants de bonnes familles plus ou moins aristocratiques, élevés doucement, tendrement, par des femmes, chétifs de santé, habitués dès l'enfance à toutes les attentions et à tous les ménagements. Timides et gauches, ils se réfugient volontiers dans le règlement, parce qu'il les protège, et s'accrochent instinctivement aux soutanes des surveillants par ressouvenir des jupes maternelles. Ce sont les *innocents* de la division : on ne les qualifie pas plus durement, parce qu'ils tiennent assez souvent la tête des classes et que les élèves gardent toujours le respect de la supériorité intellectuelle. Mais en récréation, où l'intelligence compte beaucoup moins que les aptitudes physiques, malheur aux *innocents* qui se font tirer l'oreille pour prendre part au jeu, ou qui, par maladresse, font perdre leur camp! On se charge alors, par charité pure, de leur administrer *verbo et opere* une trempe fraternelle qui, à la longue, ne peut manquer de produire sur leur tempérament un effet salutaire : car avec des gens intelligents il y a toujours de la ressource. Les surveillants regardent faire, du coin de l'œil, et n'interviennent qu'au moment où le dégourdissage menace de tourner en abus de la force.

Les *petites moules*, dans leur timidité maladive, sont du moins simples, modestes, bons enfants en général : je les préfère cent fois à l'exécrable engeance des *poseurs* avec leur taille toujours cambrée et leur cou d'oie emprisonné à l'anglaise dans un immense carcan de gélatine, suant la pommade et la morgue par tous les pores de leur précieuse personne. Ils sont, Dieu merci ! peu nombreux et n'ont pas même assez d'esprit pour voir combien ils sont ridicules. Je me rappelle avoir lu quelque part qu'on cesserait d'être bête, si l'on pouvait arriver à croire qu'on l'est. Ces *poseurs* n'en sont pas encore là : ils se tiennent pour des gens de valeur, parce qu'ils se croient des gens *comme il faut*, et ils écrasent de leur pitié les pauvres mortels qui se piquent, non pas d'être à la mode du jour, mais de préparer sérieusement leur avenir, et qui, dans cet avenir, voient autre chose que des courses, des chasses ou des parties de plaisir. Les pauvres sots ! On la leur rend avec usure, leur pitié... Mais ça ne les changera pas.

Quelques-uns pourtant ne manquent pas de moyens : ceux-là constituent, dans le genre *poseur*, l'espèce des *pédants*. Il y a ici un rhétoricien qui en est le type achevé. Parce qu'il a trois poils au menton, il joue l'oracle perpétuel : il a tout vu, tout lu. Du haut de ses quatre pieds six pouces, il juge souverainement les hommes et les œuvres, surtout les plus modernes, qu'il connaît à fond pour en avoir entendu parler pendant ses vacances. Il a un oncle qui est académicien — de province, mais en attendant mieux — et dès lors on conçoit que le neveu ne peut pas être un esprit ordinaire. Il semble bien l'entendre ainsi : que faire à cela ? Notre professeur, qui le connaît bien, ne manque pas les occasions de le rappeler à la modestie et au bon sens : le petit bonhomme baisse son nez retroussé, puis, l'orage fini, le redresse plus impertinent que jamais. Est-ce de l'orgueil ? Je croirais plutôt que c'est une manie, provenant d'un culte exagéré pour le grand homme son oncle. Nous l'avons baptisé lui-même *le grand homme :* il fait semblant d'en être flatté, mais ça le vexe, et, ce qui vaut mieux, ça l'oblige quelquefois à se taire.

Si tu es un peu surpris de tous ces méchants portraits, je

te dirai que nous étudions en ce moment La Bruyère, pour lequel je m'avoue un petit faible. Et, comme mes vieilles habitudes de caricaturiste se trouvent contrariées par le règlement des jésuites, je me rattrape comme je puis, sous le beau prétexte d'amour de l'art. C'est peut-être mal.

Quoi qu'il en soit, après avoir lu ce qui précède, je t'entends crier vertueusement au scandale : « Quoi ! Chez les bons Pères, on admet ces défauts-là ? On tolère des petites et des grosses moules, des poseurs et des pédants ? Cela renverse toutes les idées courantes sur la réputation éducatrice des Jésuites. »

C'est exactement ce que, dans mon indignation de néophyte, j'ai objecté à mon sage ami Jean. Il m'a répondu : « Mon gros (c'est sa façon de m'appeler, quand il va me dire des choses aimables), ça me fait de la peine de te voir si borné. Trouve donc moyen de rallonger un peu ton nez pour reculer tes horizons.

— Merci.

— Il n'y a pas de quoi. Mais, dis-moi, quand tu es entré ici, étais-tu parfait ?

— Dame ! non. Je ne le suis même pas encore.

— Ah ! *Habemus confitentem reum*. Et pourquoi t'y a-t-on amené ?

— Maison de correction.

— Et si, après ton entrée, voyant que tu n'étais point parfait, on t'avait, pour te corriger, fourré sommairement à la porte ?

— Tu n'aurais pas en ce moment le plaisir délicat de me faire poser.

— Soyons sérieux. Aurait-on bien fait ?

— On aurait eu grand tort, parce que je ne me serais jamais consolé de perdre tes salutaires leçons, soutenues par de si admirables exemples.

— Vil flatteur ! Ça remonte bien plus haut que moi. Il faut remercier tes maîtres et les miens, dont l'indulgence t'a fait crédit du temps nécessaire à ton amélioration et dont le dévouement patient, vigilant, inconfusible travaille sans relâche, sans même que tu t'en aperçoives, à achever en toi l'œuvre commencée par ta bonne volonté avec l'aide de Dieu.

— Jean, l'un de nous deux est une bête... et ce n'est pas toi ! Voici ma patte. Merci. »

Je te serre la main, mon ami. Il est temps que je finisse.

PAUL.

16. *Au même.*

MON CHER LOUIS,

Ce que tu réclames de mon prétendu talent d'observation est un vrai travail ! Tu ne songes pas que mes lettres sont le meilleur de mon repos, mais à condition que ma plume ait « la bride sur le cou », comme celle de la marquise (sans comparaison). Si tu veux m'obliger à prendre le petit pas et la route pavée, je préférerais faire du grec, qui, sous la baguette magique de mon professeur, commence à perdre pour moi son horrifique laideur de langue morte. Sais-tu que Démosthène est un fier lutteur et Homère un bonhomme incomparable, et qu'on gagne à les connaître tous deux ?

Mais, puisque tu y tiens, je vais essayer de te décrire le mécanisme de ma jésuitière, pour autant que je l'ai vu fonctionner depuis près de trois mois.

Ab Jove principium. Le Jupiter, ici, ce n'est pas le P. Recteur, du moins pour les élèves. Il représente pour eux presque une divinité cachée, quelque chose comme l'antique Destin, qui se contente de régler souverainement la marche des choses, mais n'exécute pas lui-même ses arrêts. C'est le P. Préfet qui tonne et qui rayonne, qui fait la pluie et le beau temps, qui puise dans les deux tonneaux olympiens et distribue avec équité le sucre des récompenses et le poivre sec des châtiments. Le P. Recteur se réserve seulement le droit de grâce et les faveurs plus insignes ; il préside les *séances* solennelles à la *grande salle*, attache les croix d'honneur sur la poitrine des premiers de classe, chaque semaine, et donne quelquefois, toujours trop rarement, des congés supplémentaires. Essentiellement bon prince, il s'en faut pourtant que ce soit un roi fainéant. Il voit tout, par ses yeux ou par ceux d'autrui ; il sait tout (par son petit doigt, dit-on aux gosses), jusqu'à stupéfier quelquefois tel coupable qui se croyait profondément ignoré. Bref, sans presque paraître, on sent qu'il est l'âme partout présente du collège. Ses décisions sont

d'ailleurs sans appel. Quand le P. Préfet ou le F. Portier vous ont répondu que le P. Recteur *n'est pas d'avis*, tout est dit. J'aime cela, parce qu'on sait toujours à quoi s'en tenir.

Pour en revenir au P. Préfet, il est, contrairement au P. Recteur, l'homme qu'on voit partout. Pas un mouvement d'ensemble ne se fait sans qu'il y préside ou en surveille l'exécution : cela garantit l'ordre général. Mais, de plus, il entre dans les mille détails de la vie journalière, réglant les heures des classes et des leçons d'agrément, les jeux et les bains de pieds, la hauteur des cols de chemise et la couleur des cravates, les arrêts et les retenues. Il est vrai que pour la partie matérielle il se fait aider par le P. Sous-Préfet, mais il garde toute la responsabilité. C'est sa griffe qui, imprimée sur le billet jaune qu'on appelle *admittatur*, constitue le mot de passe pour obtenir un mouchoir du F. Linger ou une tisane du F. Infirmier, pour être admis en classe sans devoir ou sans leçon le lendemain d'une migraine, pour faire le moindre pas en dehors de sa division. Sans ce précieux papier, on est sûr de rencontrer, juste au coin où on ne l'attendait pas, un impitoyable surveillant général, vulgairement *rôdeur*, qui vous renvoie d'où vous venez, avec une tartine de pensum ou d'arrêts.

D'après cela, tu vas penser que le P. Préfet inspire aux élèves le sentiment que certain ogre inspirait au petit Poucet et à ses frères. Pour les *cancres*, c'est possible; pour les *sages*, non. Car il y a chez lui deux hommes absolument différents : l'homme public, qui est souvent obligé de faire figure de bois pour le maintien de la discipline, et l'homme privé, qui, dans l'intimité de sa cellule, peut laisser agir et parler son cœur. J'en ai fait récemment l'expérience. Un de mes professeurs d'*accessoires* s'étant plaint que j'avais l'air de ne pas le respecter, le P. Préfet me fit comparaître. Je lui avouai qu'en effet le ton doctoral de ce monsieur et sa manie de friser perpétuellement ses moustaches (c'est un laïc) me donnaient parfois sur les nerfs : de là, quelques sourires mal cachés par moi et quelques paroles qui pouvaient sentir l'impatience. J'en fus quitte pour une semonce paternelle et pour la promesse de surveiller un peu mieux mes nerfs.

Un règlement affiché au parloir avertit les parents que,

pour savoir à quoi s'en tenir sur la conduite et les progrès de leurs fils, ils doivent s'adresser au P. Recteur ou au P. Préfet. Cela paraît sage ; car eux seuls tiennent en main tous les éléments d'une juste appréciation : notes et compositions, éloges et plaintes des maîtres, explications bonnes ou mauvaises des élèves. L'opinion qu'ils se font ainsi de chacun d'entre nous a de sérieuses chances d'être vraie et complète, surtout chez le P. Recteur qui contrôle et juge en dernière instance.

Cette suprême garantie de justice, à laquelle chacun est toujours libre de faire appel, est parfaitement appréciée des élèves, et, grâce à elle, la personne sacro-sainte du P. Recteur jouit d'un respect universel. Il vient tout de suite après le bon Dieu, peut-être même avant chez certains : car le bon Dieu est loin, tandis que le P. Recteur est là tout près — et a le bras joliment long !

La suite au prochain temps libre. Tu ne dis pas merci ?

Ton ami, PAUL.

17. *Au même.*

MON CHER AMI,

Hier jeudi, par exception, on nous a donné promenade, parce qu'il pleuvait les jours précédents : on avait oublié que c'est le jour de congé du lycée, ou l'on n'avait pu faire autrement. Comme les belles routes de ce pays se réduisent à un fort petit nombre, il y a eu des rencontres.

D'abord, une division de *gosses*, futurs premiers communiants, sans doute, avec un bon petit air d'innocence encore intacte. Les premiers rangs ont gentiment ôté leur képi devant le P. Surveillant qui nous conduisait ; les suivants ont fait de même et le *pion* aussi. Nous avons tous rendu le salut. C'était touchant de fraternité et j'ai eu un petit éclair de fierté pour mes anciens condisciples. J'en ai été vite puni.

A trois cents pas plus loin, nous croisons une division de grands comme nous. Aucun ne salua le Père. On passa les uns à côté des autres, en se regardant au blanc des yeux, sans rien se dire. Mais à peine les lycéens eurent-ils dépassé notre dernier rang, où marchait le second surveillant, qu'ils

se retournèrent et lancèrent un formidable *couac*, puis un second, sans que leur pion en prît le moindre souci. C'était grand, n'est-ce pas ? et brave.

Plusieurs des nôtres, tout frémissants de colère, crièrent au P. Surveillant : « Mon Père, faut-il cogner ? » J'ai compris qu'il répondait : « Vous leur feriez trop d'honneur. » J'ai trouvé que ce dédain était mérité. On obéit, non sans effort, et l'on se contenta de dauber sur la bonne éducation des *potaches*.

Si le Père avait permis de cogner, ma foi ! j'aurais cogné comme tout le monde. Je n'ai jamais insulté un prêtre : c'est lâche et bête. Je dois même avouer que j'aurais eu un plaisir tout spécial à faire au pion, de son chapeau, un collier.

L'aventure n'a point fait de tort à nos surveillants, déjà très respectés et très populaires. Ces deux adjectifs, qui ont un peu l'air de jurer ensemble, expriment pourtant la vérité rigoureuse. Cela tient à cette même fermeté, tempérée de bonté, dont je t'ai parlé l'autre jour. Elle n'est pas le partage exclusif de tel de nos maîtres : c'est, avec des nuances, leur caractère commun et la base évidente de tout leur système d'éducation. Jean me dit que leur sévérité sur la discipline vient de saint Ignace, leur fondateur, qui a été soldat, et de leurs habitudes de régularité monastique. Quant à la bonté qui s'y mêle, il n'y a point à en chercher la source ailleurs que dans leur cœur de prêtre et dans leur fervent et constant désir de nous rendre meilleurs. Nous sommes la raison même de leur vocation — leur *croix* et leur *joie*, disait l'un d'eux — et pour résumer tout, mon cher, on sent qu'ils nous aiment.

Ici, pas la moindre trace de ce formalisme officiel qui se traduit au lycée, dans toutes les grandes circonstances, tristes ou joyeuses, par la froide appellation de : *Jeunes élèves !* L'effet, je t'assure, est tout autre, quand, après une de ces proclamations de notes qui se font en public, devant maîtres, élèves et parents, au jour de la sortie générale du mois, le P. Recteur commence son allocution par ces simples mots : « Mes chers enfants ! » Il n'est pas besoin d'effort pour sentir du premier coup que c'est le père de famille qui va parler, et que toutes ses paroles, éloges, blâmes, conseils, lui seront

dictées par l'affection. Aussi elles vont droit aux cœurs, dont elles remuent les meilleures fibres.

Tu devines maintenant que la maxime de l'âne de La Fontaine :

Notre ennemi, c'est notre maître,

n'a pas grand cours ici et n'y trouve guère d'applications. L'affection appelle l'affection et la bonté engendre le bon esprit. Il existe naturellement des degrés dans la sympathie des élèves pour leurs différents maîtres; à côté des pères, il y a des oncles ou de simples cousins : mais avec tous, jeunes et vieux, on est à son aise. On ne songe pas à éviter leur rencontre : c'est au contraire une bonne fortune d'en *accrocher* un par hasard dans un corridor et d'en recevoir un mot aimable. Je dormirais mal, si, le soir, en passant devant mon surveillant de dortoir, je ne pouvais lui dire un : *Bonsoir, mon Père*, et s'il ne me répondait : *Bonsoir, mon fils*. Il y a deux jours, n'étant pas content de ma tenue en allant au réfectoire, il m'a appelé Ker tout court : j'en ai perdu l'appétit au dîner — et pourtant c'était jour de frites ! Mais sais-tu seulement ce que c'est que nos frites ? Est-ce qu'on songe à vous donner des frites au lycée ? Il y faudrait pour le moins un ou deux décrets ministériels. Tu n'as rien vu, mon cher, et rien mangé de bon.

Il faut dire que notre premier surveillant est la meilleure pâte d'homme qu'on puisse rêver : gros, rond, franc, tout d'une pièce, aimant à rire, sauf quand il s'agit du règlement et des convenances. Aussi n'a-t-il qu'à lever le doigt pour être compris et obéi. Il est prêtre, confesseur très couru de la division voisine, prédicateur fort apprécié des élèves et musicien remarquable.

Son collègue est beaucoup plus jeune, notre aîné de quelques années, vif, ardent, un pétard toujours prêt à partir, bon et beau joueur, souple et nerveux : à la tête d'une partie de barres ou de drapeau, il est d'une crânerie superbe avec sa soutane et ses manches retroussées, ses poings en arrêt, son œil fulgurant. Il faut voir comme il enlève son monde à l'assaut d'une position ennemie ! C'est un délire de bravoure qui, derrière lui, précipite la moitié de la division, et l'autre

moitié est vaincue d'avance, à moins d'une lutte absolument désespérée. Nous avons failli déjà le porter en triomphe.

Il s'ingénie de mille manières à varier nos petits plaisirs en cour, en promenade. A la dernière sortie, les élèves dont les parents n'avaient pu venir (j'en étais) sont partis avec lui dès le matin pour une excursion dans la montagne, avec musique militaire composée d'un clairon et de plusieurs mirlitons, pique-nique près d'une source limpide, chants et joyeux devis jusqu'à la nuit tombante. L'un de nous s'étant un peu blessé, le surveillant le soigna avec une sollicitude de maman-gâteau. Comment veux-tu qu'on ne s'attache pas du fond de l'âme à des hommes qui identifient ainsi leur vie avec la nôtre ? Et quand ensuite, l'heure venue, le surveillant donne son coup de sonnette qui rappelle au devoir sérieux, ou quand il vous demande, au nom de la règle, un de ces mille petits efforts qui constituent la vie d'écolier, comment veux-tu qu'on le refuse ? Ce serait de l'ingratitude. Pour ma part, lorsqu'il est mon adversaire à la balle au camp, je *cale* dessus sans scrupule et sans ménagement : c'est le jeu, la bonne guerre. Mais, si j'avais le malheur de lui causer en n'importe quoi la moindre peine, je n'attendrais pas une minute pour lui demander mon pardon.

Voilà pour les surveillants. Avec les professeurs nos relations sont encore plus faciles et plus agréables, du moins quand on appartient, comme je m'en flatte, à la catégorie des travailleurs sérieux. Les surveillants, chargés d'assurer l'ordre et la discipline en récréation, au réfectoire, au dortoir, partout, du matin jusqu'au soir et du soir jusqu'au matin, ont une tâche complexe et souvent, quoi qu'ils fassent, ingrate : l'homme extérieur échappe plus facilement à l'influence de l'autorité qui veut le former ou le réformer. Le professeur s'adresse à l'intelligence : il a ainsi, avec le rôle brillant, une prise bien autrement puissante sur tout l'homme. L'homme, c'est son style : quand un élève est obligé, tous les jours, pendant un an ou davantage, de livrer par écrit le fond et la forme de sa pensée sur tous les sujets imaginables, il se livre lui-même, avec son fort et son faible. Se sent-on faible, on s'accroche au professeur comme le naufragé à l'unique planche de salut, et alors s'établissent tout naturellement des

rapports de secourable condescendance, d'une part, et de reconnaissante confiance, de l'autre. Cela ne doit pas être gai tous les jours, pour le professeur, si l'on en juge par les efforts inouïs d'ingénieuse patience que nous le voyons dépenser, souvent en pure perte, pour faire entrer des choses rudimentaires dans quelque cerveau rebelle. Car ici, mon ami, on s'occupe de tout le monde, des premiers et des derniers, selon la seule bonne volonté de chacun de nous.

Je me dis parfois que ce métier brillant est un rude métier, tout de même, et qu'il y faut de la vertu. C'est bien le moins, quand on a la chance de compter parmi les *forts*[1], de dédommager quelque peu le pauvre professeur par une tenue et une application sans reproche : nous tâchons de le faire. Il nous le rend bien dans ces charmantes réunions académiques, où il convoque régulièrement l'élite de la classe pour quelque travail supplémentaire, pour une lecture intéressante, une causerie littéraire, et qui se terminent quelquefois — voudras-tu le croire ? — par l'épuisement... d'une boîte de dragées, offerte au Père en souvenir du baptême d'un de nos petits frères et qu'il nous offre à son tour. Tu conçois bien que ce n'est pas la dragée qui fait plaisir : c'est de la croquer en famille.

Après cela, tu es libre de m'appeler fanatique. Mais là, entre nous deux, s'il prenait envie demain à mon brave papa de me renvoyer au lycée de Z., ὦ πόποι !... Quelle culbute je ferais ! Celle du petit Vulcain, qui tomba de l'Olympe pendant neuf jours de suite, ne serait rien en comparaison.

Pardonne mon impertinente franchise.

Ton ami, PAUL.

18. *Au même.*

MON CHER LOUIS,

Il vient de m'arriver une histoire désagréable qui aurait pu avoir un dénouement tragique. Je veux te la conter, pour pénitence.

J'ai un faible que tu connais : sans rime ni raison, je fais encore quelquefois des vers. Ce serait une manie bien innocente, vu la qualité de mes produits, si je bornais ma verve

soi-disant poétique à des sujets inoffensifs, cantiques, pastorales ou épopée. Mais, quelque diable sans doute me poussant, il se trouve que mes préférences décidées vont à la satire. Quand je vois certaines gens qui font certaines choses, j'enrage et, quand j'enrage, j'ai envie de mordre, comme un vulgaire toutou. C'est un fort vilain défaut : vais-je m'en corriger, après la leçon que j'ai reçue ? Je le souhaite, mais je crains que ça ne soit dans mon sang.

Donc, avant-hier, le petit *grand homme* dont je t'ai parlé posait, faisait de l'*épate*, devant quelques illustres membres de la confrérie des *grosses moules*. Il s'agissait de son poète favori : il est hugolâtre. Je ne déteste pas Victor Hugo : si les poètes sont tous plus ou moins fous, lui, c'est un fou puissant. Ainsi pense notre professeur. Le *grand homme* de quatre pieds six pouces admet la puissance, mais non la folie, et, au moment où je passais, il déclamait avec un lyrisme tout à fait convaincu la lugubre rencontre de l'âne et du crapaud martyrisé par des gamins. Les autres béaient d'admiration, comme des huîtres à marée montante. Je haussai les épaules : il s'en aperçut. Mais je fis mieux, c'est-à-dire plus mal. Rentré à l'étude, j'utilisai un moment de loisir à aiguiser une épigramme qui se terminait par ces deux vers :

Royal dindon qui fait sa roue
Devant sa cour d'oisons.

Pas bien méchants, n'est-il pas vrai ? Et puis les vers sont des vers : on ne les prend pas à la lettre. Malheureusement ils circulèrent; un artiste malicieux les aggrava, en y adaptant un air connu, et, à la récréation suivante, quinze élèves le fredonnèrent, l'un après l'autre, au nez de mon *grand homme*. Au quinzième, il perdit patience, vint droit à moi, qui ne lui disais rien, et essaya de me cracher au visage. Dame ! je répondis du tac au tac — et sa joue claqua. Il cria : « Lâche ! » et esquissa un coup de pied, qui ne réussit point : seconde claque. Alors le pauvret se mit à pleurer. Cela me calma net.

Mais le mal était fait et le feu dans la ruche, je veux dire dans la division. La majorité des élèves, par antipathie pour l'autre, tenaient pour moi : quelques-uns, les oisons, m'en

voulaient. J'allais devenir un brandon de discorde, l'auteur d'une guerre civile.

Les deux surveillants qui, au fond (je m'en doutais bien), n'étaient pas trop fâchés de la leçon donnée au royal dindon, mais qui regrettaient l'esclandre, se consultèrent; puis le vieux vint me dire : « Paul, je ne veux pas apprécier votre conduite : mon devoir est d'en référer au P. Préfet. » Je voulus me justifier : « Non, fit-il doucement ; ce n'est pas le lieu ni le moment : je crains que vous ne soyez pas encore assez maître de vous pour bien voir les choses. Allez trouver votre Père spirituel : il vous dira ce que vous devez penser et ce que vous devez faire. On n'en parlera qu'après au P. Préfet. »

J'obéis sans difficulté. Le Père spirituel m'écouta, comme toujours, avec attention et bienveillance. Quand j'eus tout loyalement raconté : « Mon fils, dit-il gravement, êtes-vous fier de ce que vous avez fait ? » J'avais grande envie de répondre que oui : je ne sais pourquoi je n'en eus pas le courage. Le Père continua : « Qui de vous deux était le plus fort ? » Voyant venir le coup, je pris la tangente : « Pouvais-je me laisser cracher à la figure sans châtier ce bout d'homme rageur ? » — « Peut-être que non. Mais à qui la faute, si le bout d'homme rageait ? A sa place, ridiculisé et chansonné publiquement, auriez-vous gardé votre sang-froid ? » Je répondis par un signe de tête négatif. — « Eh bien, mon fils, de quel droit demandez-vous à d'autres un effort dont vous ne vous sentez pas vous-même capable ?... Cet enfant a eu tort de vous insulter comme il l'a fait ; mais, évidemment, il ne se possédait pas — et il avait été provoqué. » Le Père insista : « Il avait été provoqué. » Je comprenais trop bien ce qu'il voulait dire et ne pouvais nier qu'il eût raison : sans mon épigramme, rien ne serait arrivé. Je baissai la tête et attendis mon arrêt. Il reprit : « Vous êtes venu pour savoir mon avis ? — Oui. — Et vous voulez que je vous le dise bien franchement ? — Oui. — Eh bien, vous devez à votre condisciple et à toute la division une réparation publique. » Et comme je me révoltais : « Mon fils, je ne vous l'impose pas, je n'en ai pas le droit; mais je l'attends de votre loyauté de cœur et de votre bon sens. Et pour avoir le courage de demander pardon aux hommes, venez d'abord demander votre pardon à

Dieu. » Ce disant, il m'attira doucement à son prie-Dieu, s'agenouilla à côté de moi devant son pauvre christ de cuivre et prononça d'une voix où tremblait un peu d'émotion : *Seigneur, pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Je te laisse à deviner ce qui suivit.

Le même jour, après la classe du soir, pendant que la division silencieuse entrait dans la cour sur deux rangs, je sortis de ma place et m'avançant vers ma victime, je dis très haut : « N..., je te fais mes excuses pour les ennuis que je t'ai causés; je les regrette et te prie, devant tous nos camarades, de me pardonner. » Il prit la main que je lui tendais et la serra avec une vivacité qui me donna bonne opinion de son cœur : « Merci », dit-il, et un peu plus bas il ajouta : « Pardonne-moi aussi. » Sur ce dernier mot, que je n'attendais pas, tout ce que j'avais contre lui s'envola; je l'embrassai très franchement, la division applaudit et nous célébrâmes tous ensemble la fin de la guerre civile par une partie de ballon trois fois plus joyeuse que toutes les précédentes.

Le P. Préfet, averti par le Père spirituel, n'eut pas le temps d'intervenir, et, je crois, n'en eut pas de regret : nulle mesure disciplinaire ne pouvait produire un effet aussi rapide et aussi complet. Je me rends fort bien compte que, dans la circonstance, personne autre que mon directeur de conscience n'eût obtenu de mon amour-propre un acte de réparation : devant une sommation officielle, j'aurais cassé, mais non plié.

Tu vois à quoi sert, en dehors même du confessionnal, un Père spirituel. Mais il n'est pas seulement le tampon qui amortit ou prévient les gros accidents, comme dans mon cas : il est le médiateur naturel entre les faiblesses du jeune âge et les rigueurs du Code pénal écolier. Les professeurs et surveillants sont des pères, sans doute, mais aussi des maîtres : gants de velours, mais au besoin mains de fer. Lui n'est que père : il n'a que du velours.

Et pourtant — je t'en reparlerai peut-être — ce velours a quelquefois d'assez rudes passes : il le faut, quand on veut être loyal avec soi-même. J'ai dans mon directeur une confiance absolue : il me connaît de fond en comble. Il a été

convenu entre nous que je ne lui cacherais rien et qu'il ne me passerait rien : car je veux me faire un caractère, et, sans lui, je n'y arriverais jamais.

Toi, mon bon, qui est-ce qui te rabroue, te relève et te soutient ? Je sais que tu ne hantes pas beaucoup l'aumônier : tu serais mal vu — et un aumônier pour trois ou quatre cents élèves n'a pas le temps de s'occuper beaucoup de chacun. Je te plains ; car je t'assure que c'est bon, par moment, d'avoir son déversoir.

Adieu, Louis.

Ton ami, PAUL.

PAUL KER.

(*A suivre.*)

L'ÉTAT PRÉSENT DES ÉTUDES BIBLIQUES

EN FRANCE

(Deuxième article[1])

La critique biblique, telle que des catholiques commencent à la pratiquer parmi nous, aurait le tort de suivre une *tactique* qui rend ses travaux plus nuisibles qu'utiles aux véritables intérêts de l'Église.

On lui reproche de s'attacher à détruire, — ce qui est plus facile que de bâtir ; — son œuvre serait essentiellement négative. Nos jeunes biblistes passent pour des démolisseurs : c'est le pic et le marteau en main qu'ils s'ouvrent un passage. Cette allure donne aux simples l'impression que l'édifice élevé par les anciens ne tient plus, qu'il menace ruine parce qu'il avait été fait de mauvais matériaux. De là, un certain désarroi, dans les esprits, qui, venant s'ajouter à d'autres influences dissolvantes, a pour effet d'affaiblir la foi dans les âmes. Si les jeunes sont aussi savants qu'on le dit, s'ils se croient mieux outillés que ceux qui les ont précédés, pourquoi ne pas montrer leur savoir et leur dextérité en frappant au front les adversaires de nos croyances ? Qu'ils ambitionnent de mériter l'éloge que l'Église fait de saint Jérôme : *Hæreticos acerrimis scriptis exagitavit, piorum et catholicorum patrocinium semper suscepit*[2].

Pour se justifier, les auteurs incriminés soutiennent qu'il fallait aller au plus urgent, qu'il importait de tirer les catholiques de la fausse confiance où ils étaient. Tout était bien ; il n'y avait rien à faire. A qui signalait une position à rectifier, un progrès à accomplir, on répondait par un sourire d'étonnement qui voulait dire : Y songez-vous ? Restez donc tranquille ! Pour réveiller des gens si profondément endormis ne fallait-il pas faire du bruit ? Ce fut la tactique de

1. Voir *Études*, 20 novembre 1901, p. 433.
2. *Bréviaire romain*, 30 septembre, leçon VI[e] des Matines.

saint Jérôme, quand il s'en prit avec éclat à l'opinion alors courante de l'inspiration des Septante, opinion commode qui dispensait de recourir au texte original. Saint Augustin dut trouver que le critique de Bethléem était un démolisseur bien gênant, le jour où son Prologue à la traduction du Pentateuque lui tomba dans les mains et qu'il y lut cette phrase impitoyable : « Je ne sais pas qui a le premier construit par un mensonge les soixante-dix cellules d'Alexandrie, dans laquelle les vieillards juifs auraient été enfermés séparément pour écrire leur traduction. » Pourquoi n'avons-nous pas commencé par bâtir ? Tout simplement parce que nous avons trouvé le terrain encombré de masures. Un travail de déblaiement s'imposait dans l'intérêt de la vérité, comme aussi pour rendre accessible le monument de la doctrine catholique.

La comparaison est ingénieuse ; reste à savoir dans quelle mesure elle trouve ici son application.

En un temps de scepticisme et de négation à outrance, ne devait-on pas tout d'abord au croyant une parole capable de rasséréner sa foi ? Avant d'ambitionner pour notre exégèse l'approbation du monde savant, il fallait donner confiance au public catholique en lui mettant sous les yeux le résultat qu'on obtient à traiter le texte biblique avec une méthode plus exacte et une science mieux informée. Ces travaux d'une exposition calme et ferme auraient porté en eux-mêmes leur meilleure justification. Rien ne recommande un enseignement comme le profit qu'on en tire. Le professeur, l'écrivain qui met élèves et auditeurs à même de mieux comprendre la Bible n'a pas besoin de justifier son procédé, fût-il nouveau. C'est le seul moyen efficace d'amener la portion cultivée et pensante des fidèles à envisager sans trouble ni vertige la condition réelle faite à la vérité révélée de Dieu, du moment qu'elle est aux mains des hommes. La question engagée de la sorte, on fera convenir sans peine qu'à la longue l'enseignement courant s'est grossi d'un apport humain, et qu'il est temps de le soumettre à une revision exacte, dans l'intérêt même de la foi. Tel, que la chaleur d'une controverse empêche de reconnaître qu'il y ait lieu d'entreprendre ce tra-

vail de criblage, en est mille fois convenu avec lui-même aux heures calmes de la méditation.

Au lieu de cette marche discrète, mais soucieuse d'aboutir, plus d'un critique de la jeune école prend à tâche d'appuyer de toute sa voix les objurgations des indépendants à l'adresse de l'école catholique. A leur souci presque exclusif de signaler les points faibles de l'enseignement traditionnel, on a pu penser qu'ils trouvaient du plaisir à le prendre en défaut. D'instinct ils tournent leur activité vers les parties vieillies et branlantes de la place. Ils excellent à poser des problèmes, à remuer des idées, à semer des doutes, à donner des démentis. Est-il surprenant que la plupart de leurs lecteurs, réduits qu'ils sont à ne considérer que du dehors tout ce mouvement d'idées autour de la Bible, aient conçu de la défiance et même un peu de frayeur pour un travail qui cause tant de trépidation et d'où monte une poussière si épaisse ? Bon gré mal gré, ce bruit de murailles qui croulent sous la poussée de l'ironie autant que des raisons, leur rappelle l'œuvre de Voltaire et de Renan. Et voilà comment l'orthodoxie de ceux qui s'emploient à cette besogne leur est devenue suspecte. Ont-ils tout à fait tort ?

Quelqu'un dira peut-être : A quoi bon se tant préoccuper de *tactique*, quand il est question de vérité à trouver et à faire connaître ?

Le souci du vrai peut bien suffire à guider nos recherches personnelles ; mais quand il s'agit de répandre nos idées par la parole ou la plume, nous avons vis-à-vis du public un devoir : celui de lui être utile. L'enseignement sous toutes ses formes, précisément parce qu'il est l'art délicat entre tous de modeler les intelligences, demande infiniment de tact. L'heure de propager une idée n'a pas sonné tant que cela ne peut se faire sans causer du détriment aux vérités substantielles dont vit le monde des âmes. Saint Thomas insiste sur l'obligation où nous sommes de faire toute chose avec cette circonspection qui fait partie de la prudence.

L'école catholique tire sa force de la confiance qu'elle a dans son passé. Prise en bloc, cette confiance se justifie. En bien des détails, dont l'importance diffère, elle repose sur

un fondement ruineux. La tâche du critique consiste à démêler le solide d'avec ce qui est caduc et par conséquent transitoire ; mais personne n'a le droit de se livrer à ces travaux de sondage sans précaution, au risque d'ébranler par des secousses répétées et inattendues le principe même de la tradition, qui est la source profonde où s'alimente un enseignement dont l'unité et la fermeté font envie aux écoles dissidentes.

Il peut arriver que par le fait même de cette modération, le progrès de certaines questions particulières soit contrarié et, pour autant, retardé ; mais l'intérêt général du vrai, comme aussi le bien des âmes y gagneront. La Providence suscite, à toutes les époques, des esprits qui par la puissance de la dialectique ou la rapidité de l'intuition devancent les hommes et les choses de leur temps ; seulement, pour être fidèles à leur mission, ces initiateurs ont, tout comme les autres, à tenir compte du milieu où ils vivent. Sans cela, ils embarrassent plus qu'ils ne servent la marche de tous vers le but qu'ils ont eux-mêmes marqué d'avance. Sans remonter à Origène, à Roger Bacon et à Galilée, qu'il suffise de rappeler l'exemple de Richard Simon. Il est permis de penser que l'opposition de Bossuet, provoquée par les hardiesses et l'intransigeance de l'auteur de l'*Histoire critique de l'Ancien Testament*, a été cause que les idées acceptables de ce livre ont mis trois siècles à passer dans l'enseignement courant.

Le vrai progressiste n'est pas de ces impatients, plus inexpérimentés que braves, qui voudraient résoudre tout d'un coup des questions qui, pour mûrir, ont besoin de soleil et de temps. Il professe un respect sincère pour l'enseignement traditionnel, car sa prétention à lui n'est pas de tout refaire à neuf, mais de perfectionner, en prenant les problèmes au point même où les anciens les ont heureusement conduits. Aussi éloigné de la forfanterie que de la pusillanimité, il tient les yeux attachés sur le but à atteindre. A qui lui pose cette question, qui n'est, après tout, qu'une niaiserie : Vous pensez donc en savoir plus long que les Jérôme et les Augustin ? il répond que oui. Il sait d'abord ce que ces grands hommes nous ont enseigné, et puis tout ce qu'on a trouvé après eux ; il a même l'ambition d'ajouter quelque chose à cet héritage.

La belle merveille qu'un nain, si petit soit-il, voie plus loin que le géant qui le porte sur ses épaules !

*
* *

Dans cette marche en avant, la préoccupation souveraine du critique doit être de faire prévaloir une expression plus juste de ce qu'il croit être la vérité. Pour y réussir, deux qualités lui sont nécessaires : le désintéressement et l'exactitude.

Oui, le désintéressement ! Car il en faut pour ne pas identifier le succès de nos propres idées avec le triomphe de la vérité, ni croire que les blessures faites à notre amour-propre sont autant de défaites infligées à la cause de la justice. La controverse biblique est-elle toujours restée au-dessus des questions de personnes, des jalousies d'école, j'allais dire des intrigues de coterie ? Il est permis d'en douter.

Au lieu de maintenir le débat dans la région sereine des discussions doctrinales, de le circonscrire entre les murs de l'école ou les colonnes de revues spéciales, ne dirait-on pas que plusieurs ont voulu le tapage, en mêlant cette question à une foule d'autres passablement irritantes, et même aux passions de la politique ? Qui n'a souri de pitié en lisant certains communiqués aux journaux, dont le résultat devait être bien moins d'avancer la controverse que d'exalter ou de décrier quelques-uns de ceux qui y prenaient part ? Il n'est pas jusqu'au choix de l'organe qui n'eût sa signification. Ici, c'est une diatribe violente contre les américanistes, les abbés démocrates, les ralliés et les jeunes biblistes : tous dans le même sac ! Par contre, c'est, de l'autre côté, une apologie sans réserve de tout ce monde, bien surpris de se trouver côte à côte, aussi bien dans le blâme que dans l'éloge.

Laissons ces procédés qui n'ont rien de scientifique ; les questions de doctrine sont assez complexes par elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les emmêler encore.

On a dit que l'exactitude est la vertu des rois ; il eût fallu ajouter : et aussi celle des écrivains.

La précision dans nos allégations, dans nos jugements surtout, c'est la justice qui convient aux œuvres de l'esprit. Mais il faut convenir que cette qualité est rare. Aussi bien, en dépit de la quantité prodigieuse d'ouvrages de toute sorte,

les questions avancent peu, et l'entente des esprits encore moins. C'est que, pour être exact, la rectitude de la volonté ne suffit pas ; on doit y joindre une science parfaitement informée ; — ce qui est plus difficile. En matière de controverse, il y a peu d'écrits qui soient, de ce chef, irréprochables. Et c'est là un déficit particulièrement regrettable, quand les auteurs, par situation ou autorité personnelle, peuvent contribuer à perpétuer des malentendus ou à renforcer des préjugés. Au reste, un lecteur, qui ne rencontre pas l'expression exacte de sa pensée dans une étude où vous avez la prétention de le réfuter, est fermé d'avance à vos raisons, tant il est persuadé que tout cela porte à faux.

Si nous n'avions pas déjà dit le cas que nous faisons de la lettre de Mgr Mignot sur les études bibliques[1], nous n'oserions pas lui faire une critique de détail, de peur de paraître vouloir la dénigrer par les petits côtés. Mais les mérites mêmes, que nous avons déjà reconnus à ce programme, nous donnent le droit de regretter qu'en y marquant la position de l'école progressiste en face de l'école traditionnelle, le savant prélat ait exagéré l'infériorité de celle-ci. Pour relever les progrès de la science moderne, il n'est pas nécessaire de prêter aux anciens des ignorances qu'ils n'ont jamais eues. Pour mon propre compte, je n'aurais pas écrit « que nos pères regardaient chaque phénomène comme un fait à part, une manifestation particulière de la volonté libre de Dieu, l'expression de son action immédiate et distincte, sans liaison avec le passé ni avec l'ensemble des lois générales, que, du reste, ils ne connaissaient guère[2] ». Et encore, pourquoi donner à entendre, un peu plus bas[3], que les Pères des conciles d'Hippone et de Carthage (393, 397), et même Innocent Ier (417) ont réellement pensé que tous les livres sapientiaux étaient de Salomon? La vérité est qu'ils ont employé un langage conventionnel, dont on trouve la véritable portée dans des auteurs du temps, tels que saint Augustin et saint Jérôme. Des simplistes ont cru sans doute que les cinq livres

1. *Études*, 20 novembre 1901, p. 435.
2. *Lettre sur l'apologétique et la critique biblique*, p. 20.
3. *Ibid.*, p. 30.

gnomiques de l'Ancien Testament étaient l'œuvre du Sage par excellence ; c'est là une de ces erreurs comme on en rencontre à toutes les époques, et qui n'influent en rien sur la persuasion de l'Église entière, ni sur la science des plus éclairés, comme dit saint Augustin, précisément à ce propos[1].

Ceux qui sont au courant de l'histoire de l'exégèse n'auront peut-être pas lu sans quelque étonnement que, « jusqu'à ces derniers temps, l'école dite conservatrice n'avait pas été entamée. Les représentants autorisés, catholiques et protestants, étaient restés fidèles à défendre l'intégrité des croyances dites traditionnelles. C'était une conviction profonde que les masses des exégètes soutenaient l'authenticité, l'intégrité, la véracité de nos livres saints dans le sens le plus rigoureux du mot[2]. » Si j'entends bien ces paroles, elles signifient qu'il faut considérer comme un événement remarquable de notre époque l'ébranlement des esprits, la révolution des idées qui emporte une partie des tenants de l'école traditionnelle vers une étude plus exacte de l'élément humain de la Bible. J'ai beau interroger l'horizon, je ne réussis pas à découvrir d'où aurait pu venir cette brusque saute de vent. Je m'aperçois, au contraire, que le courant qui nous entraîne date d'un siècle et plus, qu'il est allé sans cesse en accentuant sa direction, en accélérant son allure. Pour mesurer le chemin parcouru en ce laps de temps, il suffit de comparer les ouvrages de Bernard Lamy († 1714) et de Claude Frassen († 1711), qui ont été classiques en France pendant tout le dix-huitième siècle, avec les travaux de M. Vigouroux[3].

Non ; le progrès des études bibliques ne date pas d'hier. Tout en convenant qu'on a fait de nos jours des pas de géant,

1. *Hieron.* Præfatio in libros Salomonis ; — *Aug.* De doctor. christ., t. II, p. 8 (M. XXXIV, 41) ; et De civit. Dei, XVII, 20 (M. XLI, 554). « Alii vero [libri] duo, quorum unus Sapientia, alter Ecclesiasticus dicitur, *propter eloquii nonnullam similitudinem, ut Salomonis dicantur, obtinuit consuetudo* : non autem esse ipsius non dubitant *doctiores.* »

2. Pages 26 et 27.

3. B. Lamy, congr. Orat., *Apparatus biblicus*, Lugd., 1696 ; — Cf. Frassen, ord. Min., *Disquisit. bibl.* Parisiis, 1682-1705.

il est juste de reconnaître qu'à toutes les époques, l'exégèse catholique a eu le souci de se tenir à jour. Qui soutient aujourd'hui la pluralité des sens littéraux dans un même texte de l'Écriture ? Cette opinion, qui a de grandes conséquences en matière d'interprétation, était encore courante à la fin du siècle dernier. Un bon nombre d'autres questions ont eu la même fortune : les jours de la création, l'universalité géographique du déluge, les sources littéraires de la Genèse, l'authenticité absolue de la Vulgate, la chronologie biblique, etc., etc. Il en est des opinions erronées comme des feuilles ; quand le moment est venu, elles tombent d'elles-mêmes, sans bruit ni dommage.

Encore un mot dans cet ordre d'idées. Il est grandement regrettable que des revues, qui pourraient contribuer beaucoup à donner du tempérament, de la justesse à l'esprit public, en soient venues à prendre les mœurs des journaux, et pas des meilleurs. Tout entières à un programme qu'elles veulent faire triompher, leur partialité devient palpable. Je ne parle pas des articles de fond, car on conçoit qu'un périodique se consacre à seconder un mouvement d'idées qu'il estime louable ; je fais allusion aux comptes rendus qu'elles donnent des livres ou des articles parus ailleurs. Au lieu de présenter la substance du travail analysé, son exacte signification, son vrai jour ; il n'est pas rare qu'on en retienne une phrase ou deux : celles qui plaisent ; fussent-elles d'ailleurs là à l'état de chose incidente et contre l'esprit général de l'écrit.

Qu'on ne dise pas qu'en procédant de la sorte le chroniqueur littéraire use du droit qu'il a d'appuyer les idées de sa revue par le témoignage même des adversaires ; car il a aussi vis-à-vis de son public un devoir : celui de le renseigner, même au sujet des choses qui lui déplaisent. Agir différemment, c'est aggraver les conflits d'opinions et alimenter les procès de tendance.

*
* *

Les procès de tendance ont encore une autre source ; ils viennent du manque de précision, et cette imprécision elle-même tient à ce que, souvent, nos controverses bibliques sont sans une objectivité suffisante. Je m'explique.

Voilà plus d'un siècle que les études scripturaires ont pris chez nous un tour apologétique. On s'est épuisé à tenir tête aux détracteurs modernes de la Bible, dont les négations ne portent plus, comme au seizième et au dix-septième siècle, sur le sens du texte, mais sur son origine humaine, sur sa véracité historique et scientifique. Cette guerre défensive a été menée avec un grand appareil d'érudition, emprunté d'ordinaire aux travaux des adversaires eux-mêmes. N'est-il pas vrai que nos Manuels d'apologie biblique ressemblent assez à des Traités de géologie, de paléontologie, d'astronomie ou même d'embryogénie ? Il paraît que tout cela est dans la Bible !

Je crains bien qu'un « concordisme » à outrance ne mette dans la Bible beaucoup de choses qui ne s'y trouvent pas ; en tout cas, l'apologie qu'il nous offre est forcément à la merci des systèmes scientifiques ; toujours exposée aux surprises que nous réservent les découvertes de demain. L'expérience nous a appris qu'il ne faut demander qu'un abri momentané à ces redoutes établies sur le sable mouvant [1].

C'est déjà un mal, voici qui est pire. La plupart des lecteurs identifient ces tentatives pour défendre la Bible avec la Bible elle-même ; et cette confusion est cause que

1. Un « concordiste » fera des efforts inouïs, de vrais tours de force pour établir que l'hexameron de la Genèse est de tout point conforme aux données de la science. L'histoire de ces conformités avec les diverses hypothèses géologiques et astronomiques, qu'on a successivement proposées, est intéressante ; mais elle ne recommande pas le système lui-même. On se demande si toutes ces conciliations ne reposent pas sur un faux supposé. La science et la *Bible* envisagent-elles l'origine et la formation du monde à un même point de vue ? Toute la question est là. Si oui, le concordisme a raison ; il n'y a plus qu'à rechercher sous quelle forme meilleure il est à proposer. Si non, inutile de vouloir mettre d'accord des données, qui ont sans doute un même objet, mais s'y réfèrent par des points de vue tout différents. Dans ce cas, il n'y a ni accord, ni désaccord entre la science et la *Bible*. Il est deux façons de décrire une ville ; ou bien on suit le développement progressif de ses quartiers : c'est l'ordre des temps ; ou bien on la divise en un certain nombre de secteurs à surface égale : c'est un ordre artificiel et purement graphique. Le quartier A et le secteur A n'ont rien de commun ; si de fait ils se confondent, c'est pure coïncidence. On peut appliquer cette comparaison aux six jours de l'hexameron mosaïque comparés avec les phases astronomiques et généalogiques par lesquelles le monde en formation a passé.

toute proposition d'asseoir l'interprétation de telle ou telle page du texte sur une autre base leur semble une atteinte portée à l'Écriture elle-même. De là des oppositions et des défiances. Cet état d'esprit est tel que facilement on étendra l'appellation de « concessionniste » à quiconque croit devoir reconnaître loyalement les progrès réalisés en dehors de nous. De quelque côté que nous vienne la vérité, il faut lui faire bon visage.

Cette voie, dans laquelle les besoins d'une défense improvisée, ont engagé les études bibliques, nous a conduits à un autre abus ; on néglige la Bible elle-même pour ses alentours, le dedans pour le dehors. Dans nos préoccupations l'accessoire déborde sur le principal. Sont-ils rares les catholiques cultivés qui ne connaissent ce Livre que par les controverses engagées à propos de son histoire, de sa chronologie ou des points de contact qu'il a avec les sciences naturelles ? Ce n'est pas pour cela que Dieu nous l'avait donné ; dans ses desseins faits de sagesse et d'amour, l'Écriture devait être l'aliment substantiel des âmes religieuses [1].

Le siècle qui vient de s'achever a défendu la Bible sans l'avoir lue suffisamment, et surtout sans dire à la masse des fidèles ce qu'il y a dans ce texte, qu'on lui déclare faire partie de sa foi. La tâche du vingtième siècle sera de mettre le froment de la parole divine à la portée de tous ceux qui ont faim. A nous de le moudre et de le pétrir pour les hommes d'aujourd'hui. Donnons au théologien, au lecteur catholique en général, des textes sûrs, des traductions exactes avec de courts commentaires, mais précis et pénétrants : muets aux endroits faciles, lumineux dans la difficulté. Du coup tomberont des controverses plus irritantes que profitables. Ici encore on reconnaîtra l'arbre à ses fruits ; et la faveur ira aux auteurs qui auront réussi à donner de l'Écriture une plus juste compréhension. C'est encore la meilleure façon de la défendre.

Mgr d'Hulst avait bien saisi ce côté de la question biblique. « C'est bien, écrit-il, de venger la Bible contre les attaques de l'impiété. Mais pourquoi tant s'occuper de défendre un

1. Cf. *L'Imitation de Jésus-Christ*, l. IV, chap. xi.

livre qui ne serait d'aucun usage pour la masse du peuple chrétien ? De quelle utilité seraient les plus savantes apologies, si elles ne devaient avoir pour lecteurs que des personnes à qui le texte lui-même serait totalement étranger ? Ce qui fait le danger de la critique rationaliste, c'est moins la valeur de l'objection que la faiblesse de la foi chez ceux qui en subissent l'influence. On est vite ébranlé quand on ne croit guère, quand la croyance est à la surface de l'âme, quand elle n'est qu'un reste d'habitude, qu'un souvenir relégué depuis l'enfance dans la région inexplorée de la conscience. Telle est, hélas ! la disposition de bien des âmes. Comment s'étonner alors de les voir renversées au premier choc ? « Nous croyions à la Bible, pourraient-elles dire, parce qu'on « nous avait dit autrefois qu'il fallait y croire ; mais il paraît « que cela ne se soutient plus. Au fond, que nous importe ce « livre ? Nous ne le connaissons pas, nous ne l'avons jamais « lu. » Toute autre serait la force de résistance d'un esprit familiarisé de bonne heure avec les saintes lettres et habitué à respirer l'atmosphère de foi qui se dégage du texte sacré. Pour celui-là toucher à la Bible, c'est l'atteindre au cœur[1] ! »

*
* *

Pour tenir les promesses de notre titre, il nous faut préciser, avant de finir, l'état présent des questions particulières, qui ont défrayé, ces dernières années, la controverse entre catholiques. Nous devons ce supplément d'informations à des croyants sincères, désireux de rendre la pensée religieuse accessible à l'esprit moderne sans rien sacrifier de la plus stricte orthodoxie. Ils ne savent à quoi s'en tenir. Feront-ils bon accueil aux conclusions que des ecclésiastiques, professeurs ou écrivains, déclarent acceptables ? Mais comment oublier que des voix autorisées ont, à plusieurs reprises, poussé le cri d'alarme ! Récemment encore, Léon XIII écrivait au clergé de France : « Sous le spécieux prétexte d'enlever aux adversaires de la parole révélée l'usage d'arguments qui semblaient irréfutables contre l'authenticité et la véracité des Livres saints, des écrivains catholiques ont cru très ha-

1. *Question biblique*, p. 52-53.

bile de prendre ces arguments à leur compte. En vertu de cette étrange tactique, ils ont travaillé de leurs propres mains à faire des brèches dans la muraille de la cité qu'ils avaient mission de défendre [1]. »

Il serait presque impertinent de s'attacher à justifier ce langage ; à plus forte raison nous ne chercherons pas à en atténuer la portée. Il ne faudrait pas pourtant, par des exagérations, en fausser la portée véritable. Le Souverain Pontife invite quelques critiques catholiques à rectifier leur tir, il ne donne pas l'ordre de cesser le combat. Où a-t-on trouvé que le Pape condamne la méthode critique et en particulier les critères internes ? Il se borne à nous mettre en garde contre des entraînements toujours possibles, réels çà et là; il nous avertit de ne pas demander à ce genre de preuves plus qu'il ne peut donner [2].

Est-il besoin de prévenir le lecteur que nous n'avons pas la prétention de tracer un programme, encore moins de dresser un symbole, — cela va de soi ; — qu'on cherche donc dans les pages qui suivent ce que nous avons voulu y mettre : l'expression sincère d'une pensée qui tient à être juste. Ceux qui sont de la partie n'y apprendront rien de nouveau; heureux serions-nous de ne pas mériter leur censure.

On a disputé sur la canonicité, l'inspiration, l'authenticité et l'interprétation générale du texte biblique.

Pour tout catholique la question de *canonicité* est définitivement tranchée. Quelle qu'ait été la pensée de saint Jérôme sur les livres de l'Ancien Testament, dits deutérocanoniques; en dépit de l'influence que son opinion, bien ou mal comprise, a pu exercer sur les scolastiques du moyen âge et de la Renaissance, le concile de Trente a énuméré dans un même canon, et sans distinction aucune, tous les livres de notre Vulgate. Le concile du Vatican a expressément défini qu'il faut les tenir tous pour sacrés et canoniques, « parce qu'ayant été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur [3] ».

1. Encyclique *Depuis le jour*, 8 septembre 1899.
2. Cf. Encyclique *Providentissimus Deus*, n° 26.
3. Trident. conc. sessio IV^a^, decret. *Sacrosancta*; — Vatican. conc. constit. *Dei Filius*, cap. II et can. 4.

Quant à l'opinion de Bernard Lamy († 1714) et de Jahn († 1817), qui ont maintenu, même après le concile de Trente, une différence d'autorité entre les livres protocanoniques et les livres deutérocanoniques, elle n'est pas recevable, si on entend par là que les deutérocanoniques ne sont inspirés qu'à un degré moindre, ou ne sont pas également couverts par l'autorité du témoignage divin[1].

M. l'abbé Loisy avait semblé vouloir reprendre à son compte cette façon de voir, dans l'*Histoire du canon de l'Ancien Testament;* mais il a lui-même écrit l'année suivante dans l'*Histoire du canon du Nouveau Testament :* « L'opinion de Lamy et de Jahn, qui maintenaient une différence d'autorité entre les protocanoniques et les deutérocanoniques, s'appliquait surtout aux livres de l'Ancien Testament; nous avons déjà dit assez clairement que cette opinion, sans être en opposition directe avec le concile de Trente, n'est pas mieux fondée en théologie qu'en critique, si on l'entend rigoureusement dans le sens de ceux qui l'ont professée[2]. » Il est exact que dans les délibérations préliminaires, plusieurs des Pères de Trente opinaient pour qu'on fît des deutérocanoniques une catégorie à part; mais le point de vue historique suffit à rendre compte de cette préoccupation. Des incertitudes avaient plané si longtemps sur l'inspiration de ces livres, qu'il pouvait bien paraître à certains que l'autorité des protocanoniques était en quelque sorte dépréciée par leur contact. Vouloir soutenir et assigner une différence d'autorité entre des livres que l'Église reçoit comme également inspirés de Dieu, s'est se jeter dans une voie où l'orthodoxie est en mauvaise posture, et la logique sans issue.

*
* *

Si un livre devient *canonique*, c'est-à-dire règle de la foi et officiellement reconnu comme tel par l'Église, c'est parce

1. B. Lamy, *Apparat. bibl.*, edit. lugd., 1723, p. 238-239; — J. Jahn, *Einleit. in die göttlich. Schrift des A. B.*, edit. 2ª, 1802-1803, t. I, p. 140.

2. A. Loisy, *Histoire du canon de l'A. T.*, Paris, 1890, p. 232. *Histoire du canon du N. T.* Paris, 1891, p. 273. Cf. *Études religieuses*, 1891, t. LIV, p. 484-488, Bulletin scripturaire du P. Brucker. Card. Franzelin, *De Tradit. et Script. sacra*, edit. alt., 1875, p. 407, II.

qu'il a été composé sous l'inspiration divine, et précisément en vue de ce rôle à remplir[1].

Tout en reconnaissant ce caractère essentiel d'un écrit canonique, des écrivains catholiques s'étaient demandé si l'inspiration s'étendait à toutes les parties de la Bible ou seulement aux passages qui concernent la foi et les mœurs. Dans l'hypothèse d'une inspiration intégrale, fallait-il encore admettre que le texte biblique se trouve d'un bout à l'autre à l'abri de toute erreur ? L'infaillibilité est-elle une conséquence nécessaire de l'inspiration ?

Telle est la question que Mgr d'Hulst porta devant le grand public en 1892. La réponse ne se fit pas attendre : ce fut l'encyclique *Providentissimus Deus*[2].

Le document pontifical était catégorique et précis. Non; on ne peut pas restreindre l'inspiration aux parties dogmatiques d'un livre dogmatique : *Nefas omnino* [*est*] *inspirationem ad aliquos tantum sacræ Scripturæ partes coangustare.* Sans prétendre que l'opinion du cardinal Newman, soustrayant à l'inspiration quelques *obiter dicta* sans importance, soit certainement condamnée par les termes de l'encyclique, j'estime néanmoins, avec la plupart des auteurs, que ce sentiment ne repose sur aucune raison convaincante[3].

Non; on ne peut pas accorder qu'un auteur inspiré s'est trompé : *Nefas est concedere auctorem sacrum errasse.*

Et en parlant de la sorte, le Pape ne fait que redire avec autorité l'enseignement certain de l'école catholique. Je ne sais pas, si en matière d'Écriture sainte, il y a dans la Tradition chrétienne une affirmation aussi unanime, aussi constante, aussi nette que celle de l'*inerrance* du texte sacré. Qu'on cite un seul Père qui se soit débarrassé d'une objection, en accordant que l'Écriture s'est trompée ! Les solutions qu'ils ont données ne sont pas toujours triomphantes, mais le principe qui les a suggérées est incontestable.

1. Cf. *Études*, 5 décembre 1901, p. 639. L. Méchineau, *l'Autorité divine des livres saints*.

2. Cf. *Études*, 20 novembre 1901, p. 433.

3. Cf. Chauvin, *Introduct. à l'Écrit. sainte*, p. 52-53. L'inspiration s'étend-elle seulement aux pensées ou bien porte-t-elle encore sur les mots eux-mêmes : c'est là une question ultérieure que l'encyclique n'a pas touchée. Elle continue à être librement débattue entre catholiques.

L'enseignement traditionnel ne peut sacrifier l'axiome : *Il n'y a pas d'erreur dans la Bible*, qu'en se reniant lui-même; mais enfin, c'est là une formule, et il ne faut s'en réclamer qu'à bon escient. Toute formule mal interprétée devient une source d'erreurs; si elle est simplement incomprise, c'est une entrave. Sans fausser la doctrine qu'une formule résume, on peut, avec le temps, arriver à une meilleure intelligence de la formule elle-même ; ce qui se fait en étudiant de plus près les limites et les conditions de l'usage qu'il convient d'en faire. Toutes les formules en sont là[1].

L'inerrance du texte biblique lui vient tout entière de ce que Dieu lui-même couvre de son autorité les pensées qui s'y trouvent exprimées. Mais, comme Dieu nous instruit dans ces livres par l'intermédiaire des hommes qui les ont écrits, il va de soi que l'auteur principal de l'Écriture n'en garantit l'exactitude que dans la mesure où l'auteur secondaire entend nous certifier son récit. Tout le monde convient, et il le faut bien, qu'il y a dans la Bible une masse de détails — narrations, discours, appréciations sur les personnes et les choses, — dont l'hagiographe ne pouvait juger que par à peu près ou même point du tout, mais que, par inspiration divine, il a néanmoins consignés dans son ouvrage. Au lecteur de faire de ces documents, qui ne sont après tout que des citations, au moins implicites, une critique aussi judicieuse que possible.

Jusqu'où étendra-t-on l'application de ce principe ? Ici cesse la certitude pour faire place aux opinions. On peut donner quelques règles générales; mais, en bien des cas, on se demandera si elles trouvent légitimement leur application. Personne ne doute que la lettre d'Arius, roi des Spartiates, au grand prêtre Onias, ne se lise dans le premier livre des Machabées à l'état de citation explicite, dont l'auteur inspiré n'entend pas prendre la responsabilité, quant au fond[2]. D'autre part, impossible de ne pas admettre que les Évangélistes rapportent les miracles et les discours de Jésus-

1. Cf. L. de Grandmaison, *l'Élasticité des formules de foi : ses causes et ses limites*, dans les *Études*, août 1898, p. 341, 478.

2. *I Mach.*, t. XII, p. 20-24.

Christ, parce qu'ils les croient véritables, ayant bien l'intention d'en faire une preuve de sa mission divine. Entre ces deux termes extrêmes de l'affirmation et de la négation également catégoriques, il y a place pour bien des questions qui sont encore sans réponse certaine.

Elles concernent surtout les citations implicites. Le chroniqueur des Paralipomènes, le rédacteur du Pentateuque se portent-ils garants de tous les documents écrits qu'ils ont utilisés, de toutes les traditions qu'ils ont enregistrées? L'abréviateur de Jason de Cyrène, qui est l'auteur du second livre des Machabées, est-il, vis-à-vis de son texte, dans la même situation que Justin résumant Trogue-Pompée? C'est un sujet qui a été traité dans les *Études*, il n'y a pas longtemps. Nous n'avons pas l'intention de recommencer ce qui a été bien fait[1].

J'ajouterai seulement que nous devons être assez amis de la vérité, assez confiants dans la cause de la Bible pour souffrir que ces problèmes soient posés et discutés entre catholiques compétents.

On dira : Avec de pareils procédés où irons-nous? Que

1. F. Prat, *les Historiens inspirés et leurs sources*, 20 février 1901, p. 474. L'auteur de cet article me permettra de signaler ici un point qu'il n'a pas eu l'occasion de toucher, au cours de son travail. L'exégète doit distinguer soigneusement entre la pensée d'un auteur inspiré et le véhicule dont il se sert pour faire arriver cette même pensée à ses lecteurs. Tous les peuples ont dans leur langue des expressions, des figures, des lieux communs : tout un bagage littéraire dont l'origine peut bien se rattacher à des croyances erronées, sans que l'écrivain, qui en fait usage, soit censé les partager ou même y prendre garde. Les auteurs sacrés, qui n'ont pas inventé leur langue, ne pouvaient pas échapper à ces exigences de style. Pour nous dépeindre la désolation qui doit peser un jour sur l'Idumée, Isaïe (XXXIV, 14) n'hésite pas à dire que « la dame blanche » s'y couchera en repos : *Ibi cubavit lamia* (hébr. *lîlît*, nocturna), *et invenit sibi requiem.* » Pour un Juif, la solitude parfaite était celle où se donnaient rendez-vous les monstres de la légende populaire. Rien ne nous donne le droit de restreindre ces conditions du langage aux récits historiques ou aux descriptions poétiques; l'expression des doctrines elles-mêmes a bien pu s'en ressentir. Il est vraisemblable que l'auteur de la *Sagesse* a çà et là enveloppé l'or de la vérité biblique dans la gangue d'une langue philosophique alors courante dans son milieu hellénique d'Alexandrie. Peut-être que saint Jérôme se plaçait à ce point de vue, quand il écrivait à Læta au sujet des Apocryphes, — et sous ce terme il comprend aussi les livres deutérocanoniques : *Grandis est prudentiæ aurum in luto quærere* (M. XXII, p. 877).

restera-t-il de certain dans le texte sacré ? — Nous irons sûrement à une analyse plus exacte de la formule : *Dans la Bible pas d'erreur !* Qu'un passage inspiré n'ait été écrit qu'à l'état de chose rapportée et non garantie, ce n'est pas une supposition qu'on puisse faire *a priori*, mais un fait à établir sur bonne preuve. Ce n'est donc que par une application abusive de principes incontestables qu'on arriverait à faire planer l'incertitude sur la Bible entière. Au reste, ces études se font sous la haute surveillance et la direction de l'Église. Si donc, au milieu de tâtonnements inévitables, on fait çà et là quelque faux pas, il n'y a pas lieu de s'en étonner : c'est la condition de toute recherche. Sont-ils nombreux les Pères de l'Église eux-mêmes qui n'ont jamais choppé ? Ces écarts seront vite redressés par des théologiens plus judicieux ou des critiques mieux informés ; au besoin l'autorité ecclésiastique ne manquerait pas d'intervenir.

* * *

Nous passons aux questions d'authenticité dont on s'occupe tant aujourd'hui ; peut-être trop...

Pour le théologien, qui envisage l'Écriture comme un texte où se trouve consignée l'affirmation divine sur des matières qui, de près ou de loin, ont rapport à notre vie religieuse et morale, la question de l'origine humaine des livres saints est oiseuse. C'est à ce point de vue que les anciens se sont placés le plus souvent ; aussi se préoccupaient-ils médiocrement de déterminer par qui, quand et comment un écrit canonique avait été composé. Peu leur importait de savoir si l'Ecclésiaste est oui ou non de Salomon ; à leurs yeux l'essentiel était qu'il soit inspiré de Dieu. Toute recherche à ce sujet leur semblait facilement excessive [1].

Au contraire, l'authenticité au sens large du mot, — l'époque, le pays, la langue originale d'un livre, — sont d'une souveraine importance pour l'apologétique et surtout pour l'exégèse [2]. Comment démêler au juste la pensée d'un

1. Cf. A. Condamin, *Études sur l'Ecclésiaste*, p. 17-21.

2. Cf. L. Méchineau, *l'Autorité humaine des livres saints et le concessionisme*, dans les *Études*, 1899, t. LXXX, p. 437, 765.

auteur si on ne le replace pas en esprit dans le milieu où il a vécu ?

L'authenticité d'un livre n'est pas tranchée par les définitions de l'Église sur sa canonicité. Le décret *Sacrosancta* du Concile de Trente n'a pas la prétention de résoudre les problèmes d'attribution littéraire soulevés à propos des écrits qu'il énumère. Il dit : *Quinque Moysi*, *Job*, *Judith*, *duo Macchabæorum*, *psalterium davidicum*, sans donner à ces dénominations d'autre valeur que celle d'appellations usuelles. C'est aux théologiens et aux critiques de dire si elles sont des noms d'auteurs, ou des titres d'ouvrages pris du sujet principal qui s'y trouve traité. L'authenticité d'un livre ne serait directement liée à sa canonicité que dans le cas où le texte inspiré se réclamerait lui-même d'un auteur par une attribution rigoureusement historique. Je dis « rigoureusement historique », pour écarter les ouvrages qu'une fiction littéraire donne à Salomon. C'est le cas de la Sagesse et probablement aussi de l'Ecclésiaste [1]. Les lettres de saint Paul, par exemple, se donnent elles-mêmes expressément pour l'œuvre de l'apôtre des Gentils ; il est à remarquer que l'épître aux Hébreux n'est pas dans les mêmes conditions.

L'origine humaine d'un livre se trouverait impliquée dans le fait de sa canonicité, si on venait à établir qu'il a été admis dans le canon, précisément à cause de la persuasion où était l'Église primitive d'avoir à faire à l'œuvre d'un apôtre. C'est peut-être le cas de l'Apocalypse. Il semble bien difficile d'expliquer en dehors de cette hypothèse qu'on ait accueilli un livre si obscur et où se lisent tant de choses, pouvant prêter aisément à une interprétation erronée. Il y a encore à tenir compte des données de la théologie, au moins à titre de règle négative. L'économie divine du Nouveau Testament se trouvant close avec les temps apostoliques, tout livre canonique qu'on suppose composé après la mort du dernier des apôtres « est un livre mal daté » [2]. Cette thèse ne commence pas avec le cardinal Franzelin,

1. Cf. A. Condamin, *loc. cit.*
2. L. Méchineau, *l'Autorité divine des livres saints*, dans les *Études*, 5 décembre 1901, p. 652, note.

elle se lit déjà dans le canon dit de Muratori, rédigé vers l'an 170[1].

Que le sentiment des Pères ait pu s'égarer en matière d'authenticité, on le comprend sans peine quand on réfléchit qu'ils ont donné à ces questions une attention distraite. Nous avons déjà dit qu'ils ne recherchaient guère dans la Bible que les oracles divins. Au reste, l'histoire est là pour nous apprendre qu'une persuasion erronée sur l'origine d'un livre, même d'un livre doctrinal, peut se créer dans l'Église et y persévérer longtemps. Toute la littérature du pseudo-Denys l'Aréopagite a tranquillement possédé la confiance des clercs pendant mille ans[2].

Tels sont les principes qui dominent toutes les questions d'authenticité soulevées à propos de nos livres canoniques; leur application est une affaire de mesure. Dans chaque cas particulier, les conclusions ne vaudront ni plus ni moins que ce que valent les arguments dont elles dépendent. Il est de bonne critique de s'en tenir à l'affirmation traditionnelle, tant que des raisons péremptoires ou du moins très graves n'invitent pas à l'abandonner.

En ce qui concerne le Nouveau Testament, le problème va en se simplifiant, puisque les critiques indépendants eux-mêmes se rapprochent sensiblement des dates communément reçues, que leurs devanciers avaient déclarées, il y a cent ans, de tout point inacceptables[3]. Il ne faudrait pas s'imaginer pourtant que le dernier mot soit dit sur le lien littéraire qui rattache chacun de ces livres au personnage dont il porte le nom[4].

1. Franzelin, *de Traditione*, th. VII; et *de Scriptura*, th. XV, canon Muratorius, lignes 78-80.

2. L. de Grandmaison, *la Question dionysienne*, dans les *Études*, t. LXX, p. 34.

3. A. Harnack, *Die Chronologie*, 1897, p. 717.

4. On a surtout discuté ces derniers temps sur l'authenticité des écrits johanniques, de l'épître aux Hébreux et de la seconde épître de saint Pierre. En ce qui concerne le quatrième évangile on peut consulter divers articles dans la *Revue biblique*, 1897, p. 516; 1898, p. 59; 1900, p. 226; dans les *Études*, juillet 1900, p. 71; dans la *Science catholique*, 1900, p. 961. Pour l'épître aux Hébreux, voir dans le *Dictionnaire biblique* l'article de M. Jacquier. Un anglais, Ch. Bigg, a publié dans la préface de son commentaire

*
* *

C'est sur l'Ancien Testament que s'est concentré l'intérêt de la controverse et, même là, l'authenticité du Pentateuque laisse au second plan toutes les autres questions. Mon intention n'est pas de reprendre les arguments qu'on a fait valoir pour ou contre l'origine mosaïque des cinq premiers livres de la Bible [1]. Je voudrais seulement indiquer une voie par laquelle le problème pourrait s'acheminer à une solution satisfaisante.

Il semble donc qu'en précisant de part et d'autre la formule qu'on défend, les deux partis seraient bien près de s'entendre.

Personne d'entre les catholiques n'a souscrit, que je sache, à la thèse radicale de Wellhausen enlevant tout à Moïse, même le Décalogue, qui ne serait guère antérieur au huitième siècle. Le plus grand nombre, presque tous, retiennent dans le Pentateuque assez de parties authentiques pour que l'attribution mosaïque de l'œuvre entière garde encore sa raison d'être.

D'autre part, il y a longtemps qu'on a fait brèche dans la mosaïcité complète et absolue ; et la brèche s'est progressivement agrandie par un phénomène de corrosion lente mais continue. Qui oserait soutenir, comme l'ont fait quelques anciens à la suite de Philon et de Josèphe, — et c'est encore de nos jours l'exégèse juive la plus autorisée [2], — que Moïse a

sur les lettres de saint Pierre et de saint Jude une étude, où le témoignage de la tradition en faveur de la *II^a^ Petri* est traité à fond.

1. On peut consulter en faveur de l'authenticité du Pentateuque : J. Brucker, dans les *Études*, t. XLIII, p. 321 ; t. XLIV, p. 57, 382 ; L. Méchineau, *la Thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque*, dans les *Etudes*, t. LXXVII, p. 289 et *l'Ami du Clergé*, 1897, puis 1901, p. 113, 649, 1096.

Contre l'authenticité : R. P. Lagrange, *les Sources du Pentateuque*, dans la *Revue biblique*, 1898, p. 10. Une traduction française (parue chez Picard, Paris), de l'étude de M. von Hügel, *The historical method and the documents of the Hexateuch*, 1898. Cf. A. Loisy, *Opinions catholiques sur l'origine du Pentateuque*, dans la *Revue du Clergé français*, 15 février 1899.

2. « Si donc la Tôrah contenait *une seule ligne* écrite par un autre que Moïse, ce serait une œuvre bâtarde et hétérogène, à la fois divine et quasi-divine... » *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique jusqu'à nos jours*, p. 21, par *M. Wogue*, grand rabbin, professeur au séminaire israélite de Paris, rédacteur en chef de l'*Univers israélite*, 1881.

écrit lui-même les quatre chapitres de la fin du Deutéronome, où sont racontées les dernières dispositions qu'il prit, et même sa mort, *et flendo prophetice scripsit mortem suam ?*

« Au gré de Cornelius a Lapide, Moïse tenait une sorte de journal que Josué ou un autre écrivain aurait mis en ordre, en y mêlant des idées de son cru. Pereira veut que le Pentateuque ait été rédigé longtemps après Moïse par un compilateur qui n'aurait pas craint d'y ajouter des mots, des phrases destinées à éclairer et à lier le texte[1]. Bonfrère, à propos de certains détails qui semblent trahir une main plus récente, ne fait pas difficulté d'accorder que ces phrases sont des gloses ajoutées après coup au texte primitif[2]. » Et en cela il est suivi aujourd'hui des apologistes les plus conservateurs.

Le P. de Hummelauer vient d'admettre, à son tour, que les lois contenues dans le Deutéronome du chapitre XII au chapitre XXVI datent du temps des Juges et ont été introduites dans ce livre par Samuel[3].

Et maintenant récapitulons. Voilà donc dix-huit chapitres environ du Deutéronome qui, de l'avis de tel et tel commentateur catholique, ne seraient pas de Moïse. Il faut y ajouter les *additions* de Josué, celles du compilateur de Pereira, les gloses de Bonfrère. Quel en est le nombre ? Impossible de rien préciser *a priori*. C'est à la critique interne de les marquer. Le principe qui autorise à en admettre une, permet d'en reconnaître cent, si on les prouve. Ce n'est pas tout ; à ces parties non authentiques il faudrait ajouter encore des « commentaires, plus ou moins autorisés de la Loi de Moïse,

1. Les termes dont se sert Pereira sont à noter : « Placet etiam mihi eorum sententia, qui existimant hoc Pentateuchum longo post Mosem tempore, interjectis multifariam, verborum et sententiarum clausulis *veluti sarcitum*, et explicatius redditum, et ad continuandam historiæ seriem melius esse dispositum. » Pereiri in Genesim commentarius. Cologne, 1601, p. 4.

2. Prat, *la Loi de Moïse, ses progrès;* dans les *Études*, 1898, t. LXXVII, p. 50.

3. *Vom Münchener Gelehrten-Kongresse biblische Vortraege*, dans *Biblische studien*, t. VI, p. 1; Feiburg, Herder, 1901; et *Commentarius in Deuteronom.*, 1901, præfatio et p. 280-297.

qui ont passé dans le texte [1]. » Enfin, est-on sûr d'avoir formulé toutes les raisons capables d'amener un critique conservateur, mais équitable à resserrer encore les limites de la mosaïcité du Pentateuque ?

Une conclusion s'impose au nom de la logique, c'est que, sans s'écarter des habitudes de l'école la plus strictement conservatrice, on peut attribuer à un autre que Moïse tous les passages du Pentateuque qu'on prouvera ne pas pouvoir être de lui. C'est la position qu'avait déjà prise D. Calmet : « Ceux qui contestent ces livres à Moïse ne sont plus recevables à le venir troubler dans la possession où il s'est maintenu pendant plus de trois mille ans. (C'est l'argument de prescription entendu au sens juridique.) *Il faudrait qu'ils eussent pour cela des preuves démonstratives, que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque*... Mais il s'en faut que les raisons des nouveaux incrédules soient de cette nature ; il y a, disent-ils, dans le Pentateuque des choses dont Moïse n'a pu être l'auteur; on en convient [2]. » Et D. Calmet consacre deux pages à l'inventaire des éléments étrangers introduits à dessein dans ce livre, sans songer pour si peu à l'enlever à Moïse.

Dans cet alliage, reconnu de tous, quelle part faut-il faire au Législateur ? Sur ce point l'accord cesse ; mais les deux opinions ne diffèrent entre elles que comme le plus du moins. Au reste, il n'est pas possible de donner à la question une réponse catégorique ; des deux côtés on en est réduit à des conjectures.

Par le fait, il n'est pas nécessaire de résoudre le problème avec tant de précision. Au point de vue religieux, le *principal* est assurément que ce livre reste, en son entier, écrit sous l'inspiration d'un même Esprit ; à part peut-être quelques *gloses* qui seraient là, comme dans le reste de l'Écriture, d'origine purement humaine. Les plus conservateurs ne font pas difficulté d'admettre que l'inspiration de la Genèse est compatible avec ce genre de composition qui fait dépendre un écrit canonique de sources écrites plus anciennes ; ils

1. F. Prat, *la Loi de Moïse, ses progrès*, dans les *Études*, 1898, t. LXVII, p. 48.

2. D. Calmet, *Préface sur le Pentateuque*, vers le commencement.

n'ont qu'à faire de ce principe une application un peu plus étendue.

On a vite dit que les critères internes ne valent rien. Il est facile de mettre en relief l'abus que plusieurs en ont fait en appuyant leurs conclusions sur des données souvent insuffisantes ; on peut bien faire rire à propos de certaines mystifications dont la critique n'a pas réussi à préserver même les plus habiles. A ce compte, un auteur plus soucieux de succès que d'exactitude fera rire de tout ; mais l'esprit public y gagnera-t-il en justesse[1] ? N'est-ce pas pitié de voir aborder la question littéraire du Pentateuque par des gens qui ne lisent pas couramment l'hébreu ? Avec cela, ils déclarent n'y découvrir d'un bout à l'autre aucune différence de style ; on les croit sans peine. Personne ne songe à leur faire un crime de leur incompétence ; on leur demande seulement de trouver bon que les hébraïsants soient d'un autre avis. C'est la marque d'un esprit étroit de se montrer progressiste dans les matières qu'il connaît à fond, et de ne professer pour les progrès réalisés sur d'autres points que scepticisme, quand on ne va pas jusqu'à l'opposition.

L'affirmation traditionnelle qui attribue en bloc le Pentateuque à Moïse est quand même à conserver, parce qu'elle reste vraie ; non plus au sens rigoureux qu'on a pu lui donner et que beaucoup lui gardent encore ; ni en ce sens purement conventionnel qui nous fait parler couramment du *code Napoléon*, à propos d'un livre où l'empereur n'a peut-être personnellement rien écrit ; mais néanmoins en un sens suffisamment objectif. Le Pentateuque contient nombre de documents vraiment rédigés par Moïse, et il est en son entier l'expression autorisée de sa Loi. La tradition se trouve ici en de tout autres conditions que dans la question dionysienne. Sans insister sur l'énorme différence qu'il y a entre ces deux questions, quand on envisage leur importance respective

1. Cela n'empêche pas que pour rabattre certaines prétentions des critiques à l'infaillibilité, ou se revancher d'adversaires qui n'ont pas le droit d'être contempteurs, on ne puisse rappeler à propos quelque mésaventure du monde de la haute critique ; par exemple l'histoire du fameux Chapîra. Cf. *Etudes*, t. LXXI, p. 491.

au point de vue de l'établissement doctrinal de la religion ; je me borne à faire remarquer qu'on peut assigner l'époque où les prétendues œuvres de Denys l'Aréopagite ont commencé à circuler dans les églises, — c'est la seconde moitié du cinquième siècle, — tandis qu'il est impossible de marquer le moment où on commence à attribuer la Thora à Moïse.

*
* *

La solution qu'on donne à la question du Pentateuque est grosse de conséquences pour l'apologie. Dans l'hypothèse de l'inauthenticité, comment rattacher les origines de la religion d'Israël à la grande théophanie du Sinaï? Si tous les documents qui nous renseignent à cet égard datent du dixième, du huitième, du sixième siècle, ou même d'une époque plus récente, n'est-il pas possible qu'il en soit de l'histoire des Hébreux comme des légendes mythiques dont tous les peuples ont aimé à entourer leur berceau ?

On peut répondre d'abord que rien ne contraint l'apologiste à faire descendre si bas la composition du Pentateuque. En beaucoup de ses parties, qui sont les meilleures, ce texte prend immédiatement contact avec les événements ; pour le reste, il dépend souvent de documents plus anciens dont rien jusqu'ici n'a détruit l'autorité. Pris de ce biais, le Pentateuque, tel qu'il est, donne à notre apologétique une base encore assez large.

Pour arriver plus rapidement au but, d'autres préfèrent partir des conclusions mêmes de l'école critique indépendante, qui fait du Pentateuque tout entier une œuvre postérieure au huitième siècle avant notre ère. Mais une fois sur ce terrain, qui est celui des adversaires, ils se divisent en deux groupes.

Ceux-ci proposent de renoncer, pour le moment, à la démonstration purement rationnelle de l'historicité rigoureuse des récits du Pentateuque et de l'Ancien Testament en général, et de nous contenter de la preuve théologique. Jésus-Christ, les apôtres et surtout l'Église ont tenu les livres de l'Ancien Testament pour inspirés de Dieu. C'est là un témoignage infaillible qui s'impose à notre foi ; il nous est une

garantie de la véracité de ces textes. En ce qui concerne leur valeur humaine, il suffit de nous tenir sur *la défensive* et de répondre aux difficultés qu'on nous oppose: « Que faudrait-il alors pour que notre foi fût convaincue d'erreurs ? Il faudrait que les incroyants, non contents d'opposer des hypothèses à nos affirmations, pussent démontrer que leurs hypothèses sont vraies et que nos affirmations sont fausses. C'est ce qu'ils se déclarent prêts à faire ; ils l'annoncent tous les jours, mais ils ne le font jamais[1]. »

Pratiquement, c'est à peu près l'apologie dont on se contente dans l'enseignement élémentaire de la théologie.

La place qu'on y fait à l'argument tiré des prophéties messianiques est bien petite ; si même elle n'est pas supprimée tout à fait. Cette méthode a l'inconvénient de faire perdre de vue le rapport réel qui existe entre les deux grandes phases de la Révélation. Qu'on y prenne garde, l'Ancien Testament et le Nouveau s'exigent l'un l'autre : ils sont entre eux comme le fondement et le toit. Mgr Mignot a très justement fait remarquer qu'on aurait grand tort de sacrifier la preuve scripturaire, même celle qui est prise des textes où le Messie n'apparaît encore que dans une demi-lumière et à travers les figures.

« Le Vieux et le Nouveau Testament sont si bien unis qu'ils en sont indivisibles. Est-ce que le papillon ne sort pas de sa chrysalide ? L'homme n'est-il pas dans l'enfant ? Les preuves tirées de l'Écriture sont et seront toujours excellentes. Pour les rendre plus saisissantes, les accommoder aux besoins de beaucoup d'esprits à l'heure actuelle, il suffit de déplacer légèrement les travaux de défense, de modifier les procédés de l'attaque ; en d'autres termes, d'intervertir l'ordre de nos preuves. S'il est vrai, toujours par hypothèse, que plusieurs de nos livres sacrés, réputés les plus anciens, ont été composés à une date plus récente sur des documents d'une très haute antiquité ; que la rédaction définitive ait eu lieu après l'apparition des grands prophètes, — ce que je n'examine pas ici, — ne serait-il pas plus simple de s'appuyer tout d'abord sur les derniers et de reconstituer par eux l'histoire

1. Mgr d'Hulst, *la Question biblique*, p. 14.

d'Israël ? Laissant provisoirement de côté le Pentateuque jusqu'à la fin du procès, on reconstruirait la révélation biblique d'après les documents incontestés par les rationalistes eux-mêmes : je veux dire en s'appuyant sur Amos, Osée, Michée, dont l'authenticité est aussi certaine que celle des épîtres aux Romains, aux Galates, aux Corinthiens. Dans ces conditions, la critique négative n'aurait plus à reprocher aux savants catholiques de prendre pour des récits historiques des mythes et des légendes, pour personnages réels des familles, des peuplades, des tribus entières [1] ».

Qu'il faille tendre à tirer la preuve scripturaire du discrédit où elle est tombée dans beaucoup de nos écoles, faute de gens capables de la faire valoir : c'est incontestable. Reste à savoir si le « déplacement de la base scripturaire de l'Apologétique », si éloquemment préconisée par l'archevêque d'Albi, est aussi avantageux qu'on pourrait le croire, à s'en tenir à une première impression. Il y a quelques bonnes raisons d'en douter.

L'apologiste qui ne voudra partir que des écrits de l'Ancien Testament, tenus pour authentiques par les adversaires eux-mêmes, se verra confiné sur un terrain d'évolution extrêmement restreint. Pour la portion minimiste et radicale de cette école, il ne reste presque plus rien datant d'avant l'exil : Amos, Osée, quelques fragments de Michée, d'Isaïe et de Jérémie, un bien petit nombre de psaumes ; les autres seraient postérieurs au septième siècle, notamment ceux où se lit en abrégé l'histoire des origines d'Israël. Cette dernière conclusion est admise par les plus modérés [2].

Ce qu'on nous laisse des prophètes est donc trop peu de chose pour en tirer la matière d'une histoire des temps qui les ont précédés. Un petit nombre de psaumes, par exemple le LXXVIIe, le CIV^e^ et le CV^e^, résument assez bien les pérégrinations des Hébreux, depuis Abraham jusqu'à la conquête de la Terre promise ; mais si vous faites abstraction de l'historicité des récits que le Pentateuque, le livre de Josué

1. Mgr Mignot, *l'Apologétique et la critique biblique*, p. 42, 43.
2. Cf. S. R. Driver, *An introduction to the literature of the Old Testament*, 5ᵉ édit., p. 362.

et celui des Juges nous font des mêmes événements, comment saurez vous si ces chants nationaux reflètent une histoire plutôt qu'une légende aimée ? S'ils sont si clairs pour nous, c'est que nous les lisons à la lumière de l'Histoire sainte. En dépit de l'hypothèse de l'inauthenticité du Pentateuque, nous continuons à regarder comme des choses arrivées : la vocation d'Abraham, la descente d'Israël en Égypte, l'Exode, le passage de la mer rouge, la grande scène du Sinaï, etc. Il est à craindre qu'en enlevant aux livres poétiques la base naturelle sur laquelle l'exégèse traditionnelle les avait appuyés jusqu'ici, nous nous ne mettions du même coup dans l'impossibilité de refaire l'histoire primitive de la religion des Hébreux.

Si les prophètes et les psaumes, dans leurs parties incontestées, suffisent vraiment à cette reconstitution, comment se fait-il que les représentants les plus autorisés de l'école critique, à commencer par son coryphée, J. Wellhausen, ne retiennent pas même la substance du récit biblique ? On peut voir dans la récente *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, de M. Maspero, ou encore dans la brochure du professeur Heinrich Cornill sur le *Prophétisme en Israël*[1], ce que devient l'Histoire sainte, sous la plume des auteurs qui professent en son entier le symbole de foi dressé par l'école critique. Est-il bien vrai que la négation *a priori* de tout surnaturel soit l'unique cause de cet état d'esprit ? Il semble bien que non, puisqu'au lieu de s'attarder à donner des événements une explication naturaliste, comme tant d'autres ont fait, les auteurs en question nient tout simplement la réalité historique des récits de la Bible.

La nouvelle méthode pourra bien suffire en des cas particuliers, ou encore faire impression sur certains esprits, — et c'est là sa valeur relative ; — mais, d'une façon générale, l'apologétique gagnera à garder, comme point de départ, ces récits du Pentateuque dont l'inauthenticité n'a pas été démontrée, et ne le sera jamais, puisqu'ils portent en eux-mêmes le

1. *Die israelitische Prophetismus*, von Carl Heinrich Cornill. Strasbourg, 1896.

témoignage de leur haute antiquité. Les spécialistes en la matière conviennent assez généralement que ces textes nous donnent de la religion hébraïque une formule moins complète, moins proche du *culte en esprit et en vérité* que celle qui se rencontre dans les écrits prophétiques. Or, à qui fera-t-on croire qu'un Juif du temps d'Esdras a été assez malavisé pour mettre dans la bouche de Moïse des discours capables de heurter les habitudes d'esprit et, jusqu'à un certain point, la pensée religieuse des hommes de son temps ? Cet anachronisme de mille ans me paraît aussi invraisemblable qu'une Somme théologique de saint Thomas écrite au vingtième siècle. Voilà pour les exigences de la critique historique. Au point de vue théologique, la chose est encore plus inadmissible. Sans parler de la fraude intolérable que cette hypothèse suppose nécessairement en plus d'un endroit, où la fiction littéraire est inadmissible ; comment se faire à l'idée que l'Esprit saint ait, au cinquième siècle, inspiré des textes ne répondant plus aux besoins présents, mais se référant à un état de choses disparu depuis longtemps. Je n'arrive pas à comprendre une intervention extraordinaire de Dieu pour faire retarder de six siècles au moins l'enseignement donné par les Prophètes. Au contraire mettez le Pentateuque, pris en sa substance, avant la littérature prophétique ; et tout s'harmonisera pour le mieux.

Les textes, ainsi replacés dans leur cadre naturel, nous renseignent exactement sur la nature des objets, le caractère véritable des événements qui se réfléchissent dans les Psaumes ; il nous font assister au développement continu de la religion de Dieu vivant au milieu de son peuple. A en croire les tenants de l'école rationaliste, ce n'est pas Jahvé qui aurait envoyé les Prophètes, ce sont les Prophètes qui ont fait Jahvé en projetant au ciel leur idéal de justice. C'est que, à leurs yeux, le messianisme n'est pas autre chose qu'une création de la foi exaltée, qu'avaient les Juifs de génie dans les destinées de leur nation.

A son tour, ce rôle des Prophètes est une création de la foi exaltée des critiques dans la puissance divinatoire dont ils se croient doués pour la reconstitution du passé *dans*

toute son objectivité, — c'est leur expression favorite; mais arrivera-t-on à faire voir ce qu'il y a d'arbitraire et d'inconsistant dans leurs conclusions, en s'engageant soi-même dans la voie où ils marchent? Mieux vaut les contraindre à descendre des régions de la spéculation sur le terrain de l'histoire.

Il nous reste à parler de la controverse qui s'est récemment produite entre des écrivains catholiques sur le caractère littéraire de certaines pages, ou même de livres entiers de l'Ancien Testament. Les auteurs inspirés de ces récits ont-ils prétendu écrire une histoire proprement dite, ou non pas plutôt une fiction poétique, dont le but serait d'enseigner la vérité morale et religieuse; tout comme on dit des paraboles du Nouveau Testament?

C'est un sujet d'une importance capitale. Les développements qu'il exige ne tiendraient pas dans les limites de cet article. Nous lui consacrerons une étude à part, sous le titre de *Littéralisme et allégorisme en exégèse*.

ALFRED DURAND.

L'ATTITUDE DES CONGRÉGATIONS EN 1880

A PARIS (*Fin*[1])

VI

L'expulsion violente des Jésuites ne modifia pas l'attitude décidée des autres congrégations religieuses. Dès le mois d'avril, elles avaient résolu, d'un accord unanime, sur l'avis des avocats et des jurisconsultes les plus célèbres, après maintes délibérations approfondies, de se laisser chasser de leurs monastères plutôt que de déposer leurs statuts et de demander la reconnaissance; après le 30 juin, elles persistèrent dans cette résolution, la seule digne, la seule raisonnable.

Le gouvernement espérait les soumettre par la peur. N'ayant pu y réussir, il eut recours à la calomnie, l'arme des politiques peu scrupuleux. Il traita d'opposition systématique, de révolte coupable, d'insurrection contre la loi, l'attitude expectante des religieux. Tous les journaux à sa solde ou hostiles à la liberté, toutes les feuilles anticongréganistes servirent à leurs lecteurs, matin et soir, l'inique accusation ministérielle, tantôt sur un ton, tantôt sur un autre. Les journaux les plus modérés ou qui affichaient la prétention de l'être, ne voyaient dans la résistance des congrégations qu'une obstination irréfléchie, un parti pris insensé, le résultat de conseils intéressés ou imprudents, un manque de déférence irrespectueux envers le gouvernement.

Aux époques de persécution et de trouble, il arrive aussi que des amis et parfois les meilleurs, font cause commune avec les adversaires, ou par excès de zèle, ou par ignorance, ou par d'autres motifs, qui les rendent excusables, mais non louables; s'ils n'écrivent pas, ils parlent, ils critiquent, ils blâment, ils multiplient les conseils. Nous en avons connu, de ces aristarques; nous les avons entendus.

1. Voir les *Études* du 20 janvier 1902.

Ils disaient aux religieux : « Pourquoi ne vous faites-vous pas reconnaître ? Pourquoi ne déposez-vous pas vos statuts ? Pourquoi refuser au gouvernement cet acte de déférence qui n'est qu'une simple formalité, et qui serait une preuve de votre bon vouloir ? Pourquoi ne pas donner cette puérile satisfaction à nos ministres ? Le gouvernement, satisfait d'avoir chassé les Jésuites, mais éclairé sur les graves dangers de la route suivie, serait enchanté d'avoir un prétexte pour faire machine en arrière, car il n'ignore pas que l'application du premier décret lui a aliéné une partie notable des classes de la société, et il prévoit que votre expulsion soulèverait contre lui un courant formidable de haines et de malédictions. Les communautés de femmes et quelques congrégations d'hommes sont très populaires en France : leur renvoi *manu militari* serait fatal au régime actuel. Nos gouvernants savent cela, et certainement ils vous seront reconnaissants de leur fournir le moyen de sortir avec honneur de la fâcheuse impasse où les a jetés une persécution maladroite. Tendez-leur la perche, en déposant vos statuts. Refuser, sera vous poser en adversaires politiques et les inciter à user de rigueur ; l'opinion publique exploitera contre vous, à leur profit, votre obstination. »

Ainsi parlaient ces amis. Ils étaient sincères, personne n'en doutait ; mais ils ne comprenaient pas la situation, ils ne voyaient ni les intérêts considérables de la résistance, ni les conséquences périlleuses de la soumission. Désolés, inquiets, affolés, ils déploraient avec une amertume contenue ce qu'ils appelaient, de la part des religieux, de l'entêtement, de la maladresse, de la folie. Ils ajoutaient : Les congrégations sont mal conseillées.

Les journaux catholiques, sagement inspirés, se mirent aussitôt en devoir d'éclairer le grand public. Il en était besoin, tant les ombres étaient épaisses.

Dès le mois de juin, l'*Année dominicaine* avait fait paraître, sous la signature du P. Mercier, des Frères prêcheurs, un article très étudié, d'une netteté et d'une précision admirables, où l'auteur répondait aux objections spécieuses et aux conseils, les uns intéressés, les autres peu clairvoyants des amis et des adversaires. Le 10 juillet, le P. Mercier faisait

un tiré à part de son article, et, suivant son expression, « il jetait à la justice du pays le suprême appel du condamné, conscient de son droit et fort de son innocence ». Cette brochure, distribuée partout, fut une lumière pour beaucoup d'esprits. Elle portait en titre : *Pourquoi ne pas se faire autoriser ?* Rien de plus heureux et de plus alléchant que ce titre très simple, mais d'un réel à-propos. Le P. Mercier parlait spécialement pour les Dominicains ses confrères : sa parole vigoureuse n'en justifiait pas moins du même coup, la *résistance* ou plutôt l'abstention de toutes les congrégations non reconnues.

Vous nous demandez, disait-il, pourquoi nous ne déposons pas nos statuts. La raison en est simple. C'est que nous ne voyons pas pourquoi on nous le demande. La seule raison qui puisse motiver ce dépôt de nos statuts, c'est la nécessité pour le gouvernement de les connaître et de savoir par là qui nous sommes. Or, de bonne foi, cette présentation de nos statuts est-elle nécessaire à ce point de vue ? A qui fera-t-on croire que le gouvernement en soit réduit là...? Nos statuts, mais ils sont chez les libraires, mais ils sont dans nos bibliothèques publiques, mais ils sont dans les archives de vos ministères, et, au moment où le gouvernement nous les demande, il les a dans la main, il sait ce qu'ils renferment. Si nous allions les lui porter, il n'aurait pas besoin de les parcourir pour nous dire : *Je vous connais, je sais qui vous êtes.* Hé bien ! puisqu'on nous connaît, puisqu'on sait qui nous sommes, on sait que notre organisation, notre but, nos moyens d'action n'ont rien qui puisse alarmer la conscience publique... et plus d'un de nos législateurs pourrait apprendre dans nos constitutions comment se tempèrent, dans un jeu harmonieux, l'autorité qui ne dégénère jamais en despotisme, et la liberté qui se garde contre les excès de la licence. On sait que nos lois imposent à ceux qui les acceptent volontairement une vie de prière, d'étude, de dévouement apostolique, et que les hommes qui suivent ce genre de vie sont les meilleurs soutiens d'un État, quelle que soit d'ailleurs sa fortune politique ; qu'ils ne sont pas des hommes d'un parti, mais des hommes du bien public dans son expression la plus élevée : la diffusion de la vérité et l'exemple des plus saintes vertus[1]... Nous n'avons point peur de la lumière, nous ne

1. L'épiscopat français ne tint pas alors un autre langage. En 1879, tous les évêques avaient protesté contre l'article 7. En 1880, aussitôt après l'apparition des décrets du 29 mars, ils élevèrent de nouveau la voix et adressèrent leurs protestations soit au Président de la République, soit au président du Conseil des ministres, soit à leur métropolitain. Pas un ne manqua à ce devoir. (Voir *l'Univers,* avril et mai 1880.) Les motifs allégués par l'épiscopat pour détourner le gouvernement de sa funeste entreprise contre les

la fuyons pas, nous n'avons rien à cacher, notre vie et nos lois en font foi[1].

Les Dominicains étaient connus; toutes les congrégations l'étaient aussi; et le gouvernement avait entre les mains leurs statuts. Pourquoi donc les religieux ne demandaient-ils pas l'autorisation, la reconnaissance légale ?

La réponse à cette question parut alors, rédigée par nos plus célèbres jurisconsultes, dans toute la presse catholique et indépendante[2].

Des motifs mis en lumière par cette consultation magistrale, les religieux et leurs défenseurs tiraient cette conclusion : Si les congrégations non autorisées ont réellement droit à l'existence, elles peuvent, si bon leur semble, garder ce droit, et nul ne peut les obliger à le sacrifier; l'autorisation étant un privilège, aucune société n'est tenue à participer à ce privilège, c'est un principe de droit; et, si elle refuse d'en jouir, elle ne doit pas être, par cette raison, considérée comme illégale et contraire aux lois du pays; quant au religieux, constitué religieux par un acte de conscience qui ne tombe pas sous la loi civile, par des vœux qu'il peut faire et défaire quand il lui plaît, et comme il lui plaît, sans que la loi ait rien à y voir; il n'est et ne doit être aux yeux du gouvernement qu'un simple citoyen, soumis, à ce titre, aux charges communes et à toutes les lois du pays, jouissant aussi des mêmes droits; ses vœux ne changent en rien ses conditions civiques et ses droits légaux; par conséquent, s'il

religieux sont admirablement résumés dans une lettre du 4 avril, adressée au Président de la République et signée par les évêques de la province de Tours. En parlant de ces magnifiques lettres de l'épiscopat français en 1880, le P. Monsabré dit dans son *Mémoire* pour la défense des congrégations religieuses : « L'*Épiscopat éleva la voix* avec une fermeté de langage, une surabondance de logique, un accent de douleur religieuse et de patriotisme attristé, qui resteront notre meilleure justification devant l'attaque dont nous sommes l'objet. Si l'éloge que les princes de l'Église ont bien voulu faire des religieux de leurs diocèses, nous interdit d'insister, la gratitude ne nous permet pas de nous taire. Quoi qu'il arrive, Nosseigneurs les évêques auront élevé, à la gloire de l'ordre monastique en France, un monument peut-être unique dans l'histoire ; un monument qui sera notre honneur et notre force, et nous consolera de toutes les injustices. »

1. Pages 7, 8 et 9.
2. Voir la *Consultation*, de Me Rousse.

lui plaît, en qualité de citoyen, de ne pas aliéner sa liberté en se faisant autoriser, qui peut l'en empêcher ?

Les congrégations ajoutaient pour leur justification : Nous n'avons pas demandé et nous ne demanderons pas l'autorisation, parce que, dans les circonstances présentes, et après les décrets du 29 mars, ce serait sacrifier une situation indépendante, légalement inattaquable, pour acheter, au prix de notre liberté, une sécurité momentanée et tout à fait précaire.

L'honneur, aussi bien que leur propre sécurité, conseillait aux congrégations de s'abstenir, de ne faire aucune démarche. Le P. Mercier s'en est admirablement expliqué dans son opuscule. Nous n'en citerons plus qu'un passage :

> Qu'on dise ce que l'on voudra, il est certain que le jugement porté par l'opinion publique catholique sur les décrets eût mis au ban de cette même opinion toute congrégation qui eût fait un pas pour demander l'autorisation... Faut-il s'étonner, après cela, qu'elles fassent toutes cause commune, qu'elles se liguent pour se défendre et qu'elles contractent les liens de la solidarité, qu'on trouve enfin une armée compacte, là où l'on avait espéré ne rencontrer que des troupes divisées [1] ?

Aussi les congrégations se décidèrent-elles, par prudence et par sagesse, à vivre sous le régime du droit commun et à affronter tous les périls qui pouvaient résulter pour elles de leurs unanimes abstentions.

La journée du 30 juin avait été le triomphe de la force sur le droit. Deux semaines cependant avant cet acte de violence arbitraire et brutale dirigé contre les Jésuites, un fait, de peu d'importance en soi, considérable pourtant par ses conséquences, avait été sur le point d'amener une solution pacifique. Il fut connu d'un assez petit nombre de privilégiés. L'historien de Mgr Lavigerie y fait une allusion discrète dans une lettre qu'il cite de l'archevêque d'Alger [2], adressée, le 10 août, à l'évêque de Rodez, Mgr Bourret : « On prépare à Rome, lui dit-il, une *Déclaration* dans le sens de celle que vous avez entre les mains. »

Cette *Déclaration*, que Mgr Bourret avait entre les mains,

1. P. Mercier, *Pourquoi ne pas se faire autoriser ?* p. 28.
2. *Le Cardinal Lavigerie*, par Mgr Baunard, t. II, p. 57.

n'était pas la célèbre *Déclaration des ordres religieux* dont nous parlerons bientôt. Celle-ci eut pour point de départ celle-là; elle ne fut que la seconde, elle s'inspira sûrement de la première. C'est cette première déclaration dont nous allons d'abord esquisser l'histoire, assurément très curieuse, quoique peu connue.

Dans son discours du 15 juin à la Chambre des députés, M. de Freycinet avait allégué pour justifier les décrets, l'opposition des congrégations à la forme présente du gouvernement.

Le Comité des religieux répondit à cette accusation gratuite; dans la journée du 25 juin, il affirma de nouveau sa résolution de ne pas obtempérer aux sommations arbitraires et illégales du gouvernement : « A l'unanimité, est-il dit dans le procès-verbal de la séance, l'assemblée des religieux de Paris renouvelle et affirme la résolution prise le 23 avril de ne pas demander l'autorisation. Elle déclare aussi ne voir aucune raison de modifier son avis relativement aux communautés de femmes. » Or, ce dernier avis, objet de longues et sérieuses délibérations, soit au Comité des religieux, soit au Comité des jurisconsultes, avait été « que la demande d'autorisation serait inutile pour la plupart des associations religieuses, inefficace et dangereuse pour toutes. Et cette décision prise à l'*unanimité* au Comité des religieux, aussitôt portée à la connaissance des évêques et des congrégations, avait été *universellement* acceptée à deux ou trois exceptions près. »

Parallèlement à ces actes délibératifs d'une si touchante et si remarquable entente, M. de Freycinet, influencé ou non par eux, avait évolué vers des idées libérales et affirmé dans plusieurs discours publics ses « intentions bienveillantes à l'égard des congrégations visées par le second décret [1] ».

En face de ces déclarations *bienveillantes* d'une part, et d'autre part, de ces accusations injustifiées de révolte, convenait-il de garder le silence ? Quelques membres de l'épiscopat et des congrégations religieuses pensèrent qu'on ne pouvait laisser sans réponse les accusations que le ministre

1. Discours du 25 juin au Sénat. *Journal officiel*, p. 6038 et 6039.

venait de porter à la tribune contre les congrégations, à savoir qu'elles étaient entrées en lutte avec le pouvoir civil, obéissaient à de funestes conseils et s'insurgeaient contre les lois du pays. L'archevêque d'Alger fut l'un de ces prélats. Voyant M. de Freycinet *convaincu de l'impossibilité d'obtenir des demandes d'autorisation de la part des communautés*, *désireux toutefois d'une solution pacifique* [1], il conçut le premier l'idée d'une lettre adressée au président du Conseil, où les congrégations exposeraient les motifs de leur abstention, et *déclareraient*, contrairement aux affirmations du gouvernement, que cette abstention n'était ni un acte politique, ni une rébellion contre l'autorité, ni une révolte contre la loi. Il rédigea la lettre dans ce sens et la présenta à M. de Freycinet, qui la lut attentivement, y fit à la marge quelques corrections, l'approuva et en garda copie. C'était la *première Déclaration.*

Nous en donnons ici le texte qui n'a encore paru nulle part, mettant entre parenthèses les notes de M. de Freycinet et en italique ce qui a été barré ou retranché par lui.

Monsieur le président du Conseil des ministres,

Les décrets du 29 mars relatifs aux congrégations non autorisées, nous ont jeté dans une perplexité et un embarras dont vous connaissez les causes.

D'une part, un sentiment d'honneur nous empêchait de solliciter une faveur de l'État, alors qu'une exception publique et douloureuse semblait donner à notre démarche un caractère opposé à la charité fraternelle, qui est la loi de toutes les familles religieuses. (En marge, note de M. de Freycinet : *Affirmer le droit.*)

D'autre part, la condition qui nous était imposée de faire discuter publiquement à la tribune nos règlements, notre histoire, nos œuvres, *nous paraissait contraire au principe qui ordonne à notre main gauche d'ignorer ce que fait notre droite, et elle* blessait *en outre*, par un côté délicat, les habitudes de modestie et de silence, auxquelles nos ordres sont voués. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que l'incertitude de la législation et les menaces qui nous étaient journellement adressées, devaient nous faire craindre que nos demandes, après un éclat inutile, ne fussent finalement rejetées ?

Tels ont été, Monsieur le Ministre, les motifs de notre attitude jusqu'à ce jour. Et, puisque nous les faisons connaître avec franchise,

1. Mgr Baunard, *Cardinal Lavigerie*, t. II, p. 57.

permettez-nous de protester hautement contre les caractères qu'on a voulu lui attribuer.

On a accusé les congrégations religieuses de s'insurger contre le pouvoir civil, en niant ses droits légitimes, en refusant de reconnaître son autorité sur elles en matière purement civile et politique. Rien n'est moins fondé qu'une pareille accusation. L'Église, en proclamant ses droits absolus, dans l'ordre spirituel, sur les congrégations, reconnaît, dans l'ordre temporel et politique, l'autorité incontestable de l'État, et, pour les matières mixtes, elle est toujours prête à s'entendre avec lui, dans un esprit de conciliation et de paix. C'est ce sentiment qui nous anime nous-mêmes, et dont nous avons à cœur de ne jamais nous départir.

On nous a accusés encore de faire cause commune avec les partis politiques, et de leur fournir, dans les circonstances actuelles, des armes contre le gouvernement. Les partis ont pu sans doute s'emparer des décrets du 29 mars, comme ils s'emparent *de tant* d'autres actes (semblables) du pouvoir pour le combattre. Mais nous repoussons (en ce qui nous concerne) toute solidarité avec les passions de la politique. *Nous n'avons qu'un seul drapeau, celui de Dieu, et nous croyons que ce serait le compromettre gravement que de le faire servir à des causes et à des intérêts humains.* Nous ne nous occupons des gouvernements de la terre que pour enseigner par notre parole et notre exemple l'obéissance et le respect qui sont dus à leur autorité qui vient de Dieu même.

Aucune pensée d'opposition contre le Gouvernement de la République n'a donc présidé à notre conduite. Les seuls motifs qui nous ont déterminés sont ceux que nous avons eu l'honneur d'énoncer plus haut, et dont vous voudrez bien, *Monsieur le Ministre,* reconnaître dans votre sagesse, la délicatesse et la gravité.

Mais une circonstance récente nous permet d'espérer que ces motifs disparaîtront bientôt. Une loi sur les associations vient d'être présentée au Parlement par un jurisconsulte éminent. Quel que soit le sort réservé à ce projet, il paraît difficile que les questions qu'il soulève ne soient pas pleinement réglées par les pouvoirs législatifs. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que jusqu'au moment d'une solution (qui) *si désirable, puisqu'elle doit* fixer d'une manière définitive les *incertitudes* de la jurisprudence et donner satisfaction à tous les intérêts et à tous les droits, le Gouvernement pourrait surseoir à l'exécution des mesures récemment édictées par lui, et laisser *provisoirement* les congrégations existantes dans leur situation actuelle ?

Dans la confiance que la sagesse et l'équité des pouvoirs publics ne nous demanderont rien qui soit contraire (à nos devoirs de citoyen), à notre conscience et à notre honneur (de religieux catholiques), nous pouvons, Monsieur le Ministre, vous donner l'assurance qu'ils ne rencontreront, nulle part, une déférence et un respect plus complets, que *dans* ceux *qui ont* (avec lesquels nous avons) l'honneur d'être, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Peu de jours après son entrevue avec le Président, l'archevêque d'Alger arrivait chez le P. Le Doré, supérieur général des Eudistes : « Voulez-vous, lui dit-il, en riant, me faire avoir le chapeau? Hé bien, signez cette pièce. » Et il lui montra la Déclaration, vue, corrigée et acceptée par M. de Freycinet.

Ceci se passait vers la fin de juin, avant l'exécution du premier décret. En dehors du P. Le Doré, aucun membre du Comité des religieux n'en sut rien à ce moment. Seuls, le nonce et quelques prélats furent tenus au courant de la démarche de l'archevêque. Le nonce reçut la Déclaration et l'approuva avec d'autant plus de plaisir que, malgré le zèle qu'il avait déployé, depuis deux mois, pour l'union des ordres religieux, il insinuait dans l'intimité que la résistance ne devait pas se prolonger au delà du 30 juin. Il voyait dans la Déclaration le baiser Lamourette entre les congrégations religieuses et le Gouvernement. La suite montra que tel était bien le fond de sa pensée : « Nous entrons dans une phase nouvelle, écrivit le P. Henri Chambellan, provincial de Paris, au général des Jésuites, le 2 juillet. » Il avait raison. On était au surlendemain de l'expulsion, et déjà des bruits de soumission circulaient. On disait que des communautés de femmes avaient fait des démarches près du pouvoir; on avait vu des religieux de tel ordre dans l'antichambre de M. de Freycinet; on prétendait que la détresse extrême de certaines congrégations, qui ne voulaient pas mourir, les forçait à capituler. On assurait que divers prélats professaient la même opinion que le nonce. Enfin, plusieurs supérieurs de congrégation, tout en exprimant le désir de ne pas se séparer de la Compagnie de Jésus, se demandaient si un changement de tactique ne s'imposait pas.

Le nonce, interrogé par le supérieur général des Eudistes, répondit : « Le Saint-Siège s'en remettra à la sagesse et au dévouement des supérieurs; toutefois, s'ils proposent une question précise à soumettre à Sa Sainteté, je consentirai à la faire parvenir[1]. » Cette réponse, d'un vague peut-être calculé, n'en dictait pas moins au P. Le Doré la conduite à sui-

1. Le P. Chambellan au général des Jésuites. Paris, 14 juillet.

vre. Il résolut de demander l'avis des supérieurs, à la première réunion du comité. Le supérieur de l'école Sainte-Geneviève assistait toujours à ces réunions; il les présidait même quelquefois en l'absence du supérieur des Oratoriens. Dans la circonstance, sa présence pouvait être gênante et entraver la liberté des débats. Il prit l'avis de son Provincial, qui lui conseilla de ne pas se rendre à la réunion et le chargea de remettre au Père Supérieur des Eudistes une lettre, où il était dit entre autres choses :

Mon très Révérend Père, j'apprends que plusieurs supérieurs généraux ou provinciaux de congrégations religieuses vous ont exprimé le désir de modifier la ligne de conduite unanimement adoptée jusqu'à ce jour ; ils seraient seulement retenus par la crainte de causer quelque peine à ceux qui viennent d'être exécutés. Cette délicatesse fraternelle me touche vivement...

Mais je déclare en toute sincérité, si vous croyez utile aux congrégations religieuses ou à l'église de France, ce dont je m'abstiens absolument de juger, que votre attitude se modifie, nous ne songerons jamais à voir dans ce changement de front un changement de cœur à notre endroit...

Cette lettre est du 2 juillet.

Le Comité de religieux se réunit ce même jour et les suivants. On y échangea beaucoup d'idées, on remua maints projets, on délibéra longuement, sans aboutir à une entente complète sur la direction à prendre.

Le dimanche soir, 4 juillet, après une assez longue délibération, le Comité se trouvait au même point de divergence et d'indécision, quand le supérieur des Eudistes prit la parole et raconta l'entrevue de l'archevêque d'Alger avec le président du Conseil, tout ce qu'il savait de la Déclaration. La forme de cette lettre, moyennant quelques retouches, ne déplut pas à plusieurs supérieurs, qui en approuvèrent aussi le fond et inclinèrent, un peu mollement cependant, vers une orientation nouvelle de la défense. Ils voyaient dans cette démarche une solution pacifique et honorable, le seul moyen possible de suspendre l'exécution des décrets jusqu'après la discussion de la loi sur les associations religieuses en France. La grande majorité ne partageait pas cet optimisme; elle critiquait le fond et la forme de la Déclaration;

elle se refusait à toute avance au gouvernement. « C'est le sacrifice, disait-elle, de nos droits, de nos libertés et de notre honneur; et ce sacrifice sera peut-être, sinon sûrement, en pure perte... Le pays ne considérera-t-il pas cette démarche comme un acte de faiblesse inspiré par la peur, une capitulation honteuse, une lâcheté, un abandon, sans compensation légitime, de droits réels, indiscutables? Après une lutte très digne et ferme de trois mois, notre soumission aux exigences iniques du gouvernement, le lendemain même de l'exécution contre les Jésuites des décrets du 29 mars, ne sera-t-elle pas sévèrement jugée ? »

La discussion, tout en restant dans les limites de la courtoisie, de la plus aimable charité, ne manqua pas de chaleur. Cependant, il importait par-dessus tout de ne pas se diviser, d'agir de concert. Aussi, quoique la majorité fût défavorable à la Déclaration, on résolut de consulter avant de prendre une décision. Le Comité des jurisconsultes, interrogé, répondit qu'il ne comprenait pas les avances que des religieux se proposaient de faire, quand, pour les défendre, tant de magistrats avaient jeté leur démission à la face des ministres. « Ces avances, ajouta-t-il, révolteront assurément tous les démissionnaires; et, si elles ont lieu, le Comité se verra dans la nécessité de renvoyer tous les dossiers qu'il a entre les mains. » De son côté, le cardinal Guibert, qui s'était entouré de conseils, et avait renoncé à ses premières idées sur l'inopportunité de la prolongation de la résistance, fit savoir aux supérieurs d'ordre « que l'honneur en France étant une grande chose, on ne comprendrait pas leur adhésion à la lettre de Mgr Lavigerie, après la démission, en leur faveur, de tant de magistrats ».

Ces deux réponses furent décisives pour les supérieurs hésitants. *A l'unanimité*, le Comité des supérieurs rejeta, dans l'assemblée générale du 9 juillet, le projet de Mgr Lavigerie et tous les projets similaires.

Cette décision était de tout point en harmonie avec la pensée du cardinal Nina, secrétaire d'État de Sa Sainteté, qui s'en était ouvert, le 8 juillet, à l'ancien provincial des Jésuites de Paris, le P. Emmanuel Mourier : « Ces avances des reli-

gieux, disait-il, avec une certaine vivacité, seraient un scandale. »

VII

Cinq semaines se passèrent. Des congrégations se préparaient, avec courage et sans arrière-pensée, à soutenir la dernière et criminelle attaque de la force contre le droit, quand un incident inattendu se produisit vers le milieu du mois d'août. Le 18, le Comité des supérieurs fut convoqué extraordinairement à l'archevêché de Paris pour une communication importante.

On présenta aux supérieurs une pièce à signer. Cette pièce, devenue célèbre sous le nom de *Déclaration*, la seule qui fût connue du public, n'était, en réalité, que la *seconde Déclaration*, comme nous l'avons dit plus haut. Elle eut un retentissement considérable et fut diversement appréciée.

D'où venait-elle ? De Rome, fut-il répondu. Mais, Rome avait-elle vraiment parlé par ce document ? se demandaient les supérieurs, en sortant de l'archevêché. Qu'y a-t-il de changé depuis les premiers jours de juillet ? Alors, on condamnait la première Déclaration, et, aujourd'hui, on approuve la seconde, dont le fond ne diffère pas sensiblement de la précédente.

Ce point d'histoire, difficile à éclaircir à cette époque, est maintenant un fait connu. Inutile d'entrer dans les détails.

Le président du Conseil s'était imaginé que la *Déclaration* de Mgr Lavigerie serait signée, après l'expulsion des Jésuites, par les autres congrégations ; il avait même compté sur cet acte de soumission, *pour ne pas précipiter*, selon son expression, *les mesures extrêmes*.

L'échec de cette *Déclaration* déjoua ses calculs, sans toutefois le décourager. Il chargea notre ambassadeur à Rome, M. Desprez, de faire savoir au cardinal secrétaire d'État que le gouvernement français se contenterait, de la part des congrégations religieuses, *à défaut d'une demande d'autorisation*, d'une simple déclaration désavouant toute intention d'hostilité politique, toute idée d'opposition aux institutions actuelles du pays. L'ambassadeur entama, sur ces bases, des négociations avec la cour pontificale.

« Alors, écrivait plus tard Léon XIII au cardinal Guibert, on nous représenta qu'il y avait chance d'arrêter l'exécution des décrets, si les membres des congrégations déclaraient, par écrit, qu'ils étaient étrangers aux agitations et aux manœuvres politiques, et que ni leur manière de vivre, ni leurs actes n'avaient rien de commun avec l'esprit de parti. » (22 oct. 1880.)

Le Saint-Siège était entièrement opposé à la *reconnaissance*; aussi résista-t-il, sur ce point capital, aux promesses, aux menaces et aux instantes prières de M. Desprez. La *Déclaration* ne présentait pas les mêmes inconvénients; « et, ajoute le Saint-Père dans la même lettre, elle n'avait rien de contraire ni à la doctrine catholique, ni à la dignité des ordres religieux; elle avait, en outre, cet avantage de détourner de la France un malheur redoutable ».

Les négociations s'ouvrirent donc entre Paris et Rome, négociations laborieuses, qui durèrent près d'un mois.

Le 10 août, les négociateurs étaient à peu près tombés d'accord, quant au texte de la Déclaration, sur les idées proposées par Mgr Lavigerie. Quelques jours après, les termes en étaient définitivement arrêtés, et le cardinal secrétaire d'État la faisait parvenir au cardinal Guibert et au cardinal de Bonnechose, avec ordre de la transmettre aux évêques de France, afin que par eux elle fût communiquée aux congrégations intéressées.

La formule de *Déclaration* portait ceci en substance : L'abstention des congrégations n'a eu aucun motif politique; elles ont voulu, comme c'était leur droit, continuer à vivre sous un régime commun à tous les citoyens; elles protestent sans difficulté de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays; elles reconnaissent leur état de dépendance civile à l'endroit de la puissance séculière; elles déclarent n'être liées à aucun régime politique, ni en exclure aucun. Elles rejettent en conséquence toute solidarité avec les partis, quels qu'ils soient; elles disent que ces principes sont de ceux dont elles ne se départiront jamais; enfin elles expriment l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance leurs déclarations

sincères et loyales, et les laissera continuer en paix leurs œuvres de prière, d'instruction et de charité.

Comme on le voit par la lettre d'envoi des deux cardinaux, une *haute autorité*, ou, en d'autres termes, S. S. Léon XIII *permettait* aux congrégations de signer, elle ne les obligeait pas. Il n'y avait ni ordre, ni conseil équivalent à un ordre, mais une simple *permission*, une *autorisation*, qui exclut toute parole impérative et respecte la liberté.

Les deux prélats allèrent plus loin que le Pape : ils priaient les évêques d'*engager* les supérieurs de communauté à signer le document.

Nous avons dit plus haut que les supérieurs de Paris, convoqués à l'archevêché, furent invités à signer la *Déclaration*. Les uns s'y résignèrent, les autres demandèrent à réfléchir et à consulter.

Les signataires virent dans l'*autorisation*, notifiée au nom du Pape, un *désir* de Sa Sainteté, et ce *désir* fut pour eux un ordre. Mais leur consternation n'en fut pas moins profonde, leur douleur angoissante. Ils se disaient : « Cet acte de soumission est-il opportun ? Sera-t-il efficace ? Que diront les fidèles qui nous ont si vaillamment soutenus dans la lutte ? Ne verront-ils pas dans notre conduite un manque de dignité, une capitulation peu honorable et sans compensation ? Que penseront-ils de cet appel que nous allons faire à la bienveillance du gouvernement, bienveillance qui n'existe pas, et dont les dehors ne servent qu'à masquer une vive et mortelle hostilité ? » Ils se disaient surtout : « Quels seront les sentiments de nos défenseurs, de tous ces magistrats qui sont descendus de leur siège, pour défendre notre cause et celle de la justice ? »

Les supérieurs, qui ne crurent pas devoir s'engager dans la voie indiquée et autorisée par Rome, interprétaient l'autorisation d'adhérer à la Déclaration autrement que les autres chefs d'ordre. Ils n'y virent pas un *désir*, mais une *permission* pure et simple.

Tous les évêques ne se montrèrent pas non plus favorables à la Déclaration. De ce nombre fut l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, qui la combattit très vivement, dans une lettre

adressée au cardinal de Bonnechose qui lui répondit : « Monseigneur, vous verrez ce que vous aurez à faire. »

Mgr Freppel ne fit rien.

VIII

Les choses en étaient là, quand, le dernier jour d'août, l'indiscrétion du journal bordelais *la Guyenne*, vint montrer à tous que l'évêque d'Angers, que d'autres évêques, que les religieux abstentionnistes avaient vu juste, et que la déclaration n'était en définitive qu'une manœuvre habile de M. de Freycinet contre les congrégations, un premier pas vers l'*accomplissement des formalités légales*. Les cardinaux de Paris et de Rome avaient recommandé, dans leur lettre du 21 août à l'épiscopat français, la plus parfaite discrétion. Le secret se trouvait violé.

La majorité des catholiques s'éleva aussitôt avec une indignation peu dissimulée contre le document ainsi tenu dans l'ombre.

M. de Freycinet était en villégiature à Luchon. Tout à coup, le 16 septembre, le *Journal officiel* annonce qu'il vient de rentrer à Paris, et, ce jour même, le Conseil se réunissait sous la présidence de M. Grévy, président de la République. Que se passa-t-il dans ce Conseil ? Un fait certain, c'est que la réunion fut orageuse. On reprocha à M. de Freycinet d'avoir négocié et conclu un accord privé contre la volonté de la Chambre et l'opinion de ses collègues. Le ministre de l'Intérieur, M. Constans, parla dans ce sens avec une vivacité qui marquait assez le but où il voulait aboutir : contraindre M. de Freycinet à quitter le pouvoir.

Celui-ci le sentit et se retira.

Le ministère du 23 septembre lui succéda. Jules Ferry présidait le Conseil. MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, Magnin, Constans, Cazot, Tirard, Cochery, Sadi-Carnot, le général Farre et l'amiral Cloué se partageaient les portefeuilles. C'était un ministère de combat et de persécution qui venait de se constituer. Gambetta en était l'âme et le président *occulte*. Le plus remuant de tous et le plus décidé pour l'exécution à brève échéance du second décret, était assurément le ministre de l'Intérieur, M. Constans.

Chaque matin, en ouvrant le journal, on lit : L'exécution sera pour demain, pour après-demain, pour la semaine prochaine. Toujours l'arc se tend et la flèche ne part pas ; toujours des coups de tonnerre, dont la foudre ne sort jamais.

Les faux départs du ministère durèrent près d'un mois. Pendant ce temps, les congrégations continuaient impassibles leurs œuvres de charité ; pas une ne bougea ; pas un moine ne se troubla. Religieux et religieuses continuèrent à prier, à travailler, à parcourir les rues ; leur tranquillité égalait l'indignation des honnêtes gens. Malheureusement ils étaient trop confiants, ils ne se tenaient pas assez sur leurs gardes. Les ennemis profitèrent de cette insouciance en face du danger, pour démasquer leurs batteries.

Sans avertissement préalable, subrepticement, des agents de police se présentent à l'improviste, le 16 octobre, chez les Carmes de la rue de la Pompe, à Passy, et chez les Barnabites de la rue de Monceaux. La chapelle était ouverte ; ils s'y introduisent furtivement ; de là, ils pénètrent dans les maisons, et chassent de leurs cellules et du couvent les religieux qui ne cèdent qu'à la force.

Après cet exploit, — sans parler de ceux de la province, — le gouvernement sent probablement le besoin de se reposer. Peut-être aussi organise-t-il quelque nouvel expédient pour pénétrer par surprise chez les religieux menacés.

Le 25 octobre, le *Journal officiel* publiait un décret convoquant les chambres en session extraordinaire pour le 9 novembre. La Chambre des députés avait sommé le ministère d'appliquer les lois *existantes*. Le ministère tenait donc à se présenter devant elle avec les glorieux trophées de sa victoire sur des religieux désarmés.

La journée du 5 novembre est consacrée spécialement à l'exécution des religieux de Paris. Les policiers de haut et de bas étage sont commandés ce jour-là pour opérer chez toutes les communautés qui n'ont pas encore été touchées. Capucins, Franciscains, Mineurs conventuels, Assomptionistes, Rédemptoristes, Dominicains, Oblats de Marie, Picpuciens, Prêtres de Sion, tous sont assiégés à la même heure, à l'aube du jour, d'un bout à l'autre de la grande ville, sous le regard indigné des foules frémissantes, saisies de dégoût.

Sept congrégations seulement sont épargnées pour des motifs divers, quelques-uns politiques.

Cette exception, dit la *Semaine religieuse* de Paris, s'explique diversement : Parmi les prêtres du Très-Saint-Sacrement, on compte beaucoup d'Espagnols ; les Passionistes sont Anglais. Les prêtres de la Miséricorde, les Oratoriens et les Eudistes ne font pas de vœux, ont leur supérieur en France et sont soumis à la juridiction de l'ordinaire. Enfin, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu n'ont d'autres maisons que des hôpitaux, et le gouvernement n'a pas voulu fermer des établissements d'une aussi incontestable utilité.

Terminons cette étude sur l'*Attitude des Congrégations à Paris en 1880*, par ces paroles de Léon XIII, adressées, le 22 octobre de la même année, au cardinal Guibert, archevêque de Paris : « Tous les évêques de France se sont honorés par leur empressement à prendre la défense des ordres religieux, ce qu'ils ont fait avec autant de modération que de force. Ils ont compris qu'en cela ils remplissaient un devoir impérieux... Mais on ferma l'oreille aux nobles réclamations des évêques, aux plaintes des catholiques. Dès lors, la prudence fit craindre aux congrégations qu'elles n'échapperaient pas à la ruine, même en demandant l'approbation légale... C'est pour cela que, d'un commun accord, elles jugèrent convenable de s'abstenir de toute demande, ne manquant pas, d'ailleurs, d'autres motifs qui leur conseillaient cette résolution. »

Cette résolution de toutes les congrégations, leur ferme courage dans la résistance légale aux décrets du 29 mars, leur union persévérante dans un esprit de paix, de charité et de modération, leur attitude pleine de dignité et de force resteront, dans l'histoire des ordres religieux, comme une de leurs plus belles pages, page glorieuse.

Camille DE ROCHEMONTEIX.

BULLETIN D'HISTOIRE

L'EXODE DES CONGRÉGATIONS, DES ÉVÊQUES ET DES PRÊTRES SOUS LA RÉVOLUTION LE RETOUR DE CHATEAUBRIAND LA RÉORGANISATION D'UN DIOCÈSE

Voici plus de deux ans que je me promettais de rendre compte aux lecteurs des *Études* d'une curieuse publication faite par M. l'abbé H. de Surrel de Saint-Julien, missionnaire apostolique, dans les *Annales de Saint-Louis-des-Français*[1]. A force d'attendre, elle aura gagné une douloureuse actualité. Impossible, en effet, de ne pas comparer le passé au présent, ce qui se produisit il y a un siècle, à ce qui a lieu aujourd'hui et menace de se poursuivre demain. Il s'agit de l'exil d'une congrégation religieuse, exil qui dura plus de dix ans.

Par quel hasard, car les livres aussi et les manuscrits surtout ont leurs odyssées, l'*Histoire de la persécution et de l'émigration des Religieuses de la Providence, à dater du mois de juillet* 1789 *jusqu'à leur rentrée dans leur maison en* 1802, écrite par une religieuse anonyme, a-t-elle été échouer dans une bibliothèque des Jésuites de Rome, pour être transférée de là, en vertu du droit de confiscation, dans la bibliothèque *Vittorio Emanuele* ? M. de Surrel de Saint-Julien nous apprend seulement qu'elle porte au catalogue la cote 57, et qu'elle est dédiée à Mgr Jauffret, évêque de Metz de 1806 à 1823. Il est probable qu'au retour de la captivité de Babylone, suivant l'expression chère à la bonne sœur, le prélat pria l'auteur de lui raconter par écrit les tribulations de sa communauté. Ce récit, plus exact que tous ceux connus jusqu'ici, fut composé peu après les événements. Il s'arrête en 1809.

La communauté en question est un couvent de Charleville fondé définitivement par Jeanne-Idelette de Morel, fille d'un intendant

1. *Annales de Saint-Louis des Français,* janvier, avril et juillet 1899.

du roi en Champagne, le 20 septembre 1694, sous le titre de *Filles séculières de la Providence*. Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, de la maison de Nevers, les avait reconnues à la condition qu'elles *se voueraient à perpétuité à l'instruction gratuite et publique de la jeunesse de Charleville*, la cité bâtie moins d'un siècle plus tôt par ses aïeux. Aux orphelinats du début avaient succédé une école pour les enfants pauvres et un pensionnat. Quatre à cinq cents enfants y recevaient l'instruction en 1789.

Mais, aucune « victime cloîtrée ». Quand, le 13 novembre 1790, la municipalité vint offrir à chaque religieuse successivement de rompre avec ses vœux, il n'y eut pas une seule défection !

Le 6 mai 1791, une procession du clergé constitutionnel qui pénétra dans leur chapelle, amena une première bagarre. Les exploits commis lors du récent pillage de l'église Saint-Joseph, à Paris, furent pour lors accomplis par la populace : bancs, confessionnaux, armoires, fenêtres, tout fut brisé. La garde nationale, comme les carabiniers de la *Grande Duchesse*, arriva trop tard.

On vivota quelques mois. Fait inouï et qui montre où en était venue la démoralisation de l'esprit public sous l'action des meneurs, les enfants elles-mêmes, des fillettes au-dessous de onze ans, se permettaient toutes les impertinences vis-à-vis des religieuses.

Enfin, en mars 1792, le dernier assaut fut livré. Ce fut une scène digne des beaux jours de la Commune ; sauf que pour éviter l'effusion du sang, les religieuses, après avoir fait sortir leurs pensionnaires et fait attester par écrit qu'elles ne cédaient qu'à la violence, se décidèrent à quitter à leur tour leur maison envahie. Des sans-culottes, sabre nu et hache à la main, s'étaient déjà promis leurs têtes.

Même dans les refuges offerts par les familles de la ville, le séjour fut bientôt intolérable. Le départ fut décidé pour l'exil.

I

Le 31 mars 1792, sept premières religieuses passèrent la frontière de Belgique. La pluie était continuelle. La voiture cassa deux fois et une partie du chemin dut se faire à pied. Un vertueux prêtre, l'abbé Beaudeson, curé de Rocroy, s'attacha à leur infortune. Le samedi saint, le reste de la communauté rejoignit,

et, le jour de Pâques, on chantait l'*Alleluia* en chœur. Chimay était bondé d'émigrés. Les pauvres Sœurs avaient pour batterie de cuisine une marmite, et, pour mobilier, quelques matelas étendus sur des chaises.

Cela dura un mois.

Le 2 avril, la France déclarait la guerre à l'Autriche. Le général autrichien Beaulieu signifia aux émigrés qu'il allait laisser le pays à découvert et que trois heures seulement leur restaient pour se préparer à le suivre. Deux heures après, les Sœurs étaient déjà en route sur une voiture d'emprunt. A Montigny, une patrouille française les avait précédées d'une demi-heure. Elles arrivaient à Bruxelles, le 4 mai, sans autre encombre.

Là, il fallait vivre. On loua une maison au grand béguinage. Mgr de Talleyrand-Périgord et d'anciennes élèves s'intéressèrent à elles. Enregistrons maintenant cet aveu :

En nous (*sic*) émigrant, nous espérions, comme beaucoup d'autres, que quelques mois verroient la fin de notre exil ; nous comptions que nos finances nous reconduiroient en France. D'après ce calcul, nous ne pensâmes guère à nous procurer de l'ouvrage ; nous refusâmes même celui qu'on nous offrit. Plusieurs personnes, *plus au courant des affaires politiques*, prirent certains biais pour nous engager à gagner quelque chose par notre travail, afin de remplir le vide des dépenses journalières.

Cela dura six mois.

Les revers des armées autrichiennes obligèrent, après Jemmapes (6 novembre 1792), les émigrés de toute catégorie à reprendre leur exode. Cette fois, aux véhicules incommodes et coûteux des routes de terre, on préféra la voie maritime et une barque de pêcheur. Trois jours d'une pénible traversée, et, le 10 novembre, on abordait à Rotterdam. Mais, dans ce pays protestant, le dimanche est respecté plus qu'en pays catholique. On ne put commencer à débarquer avant neuf heures du soir. En outre, le port du costume ecclésiastique étant interdit, et aux prêtres, et aux religieuses, on avait dû se procurer des vêtements séculiers. Un ministre luthérien offrit sa maison qui ne fut pas acceptée ; des missionnaires catholiques pourvurent à l'entretien, grâce à une souscription. On eut à discrétion viande, morue, harengs, bière et beurre de Flandre, et, par une attention délicate des souscripteurs, du *pain blanc*, comme en France, et même du vin pour les malades.

Ce dernier article n'était pas de luxe dans la circonstance. En

cet air rendu insalubre par les marécages, huit religieuses étaient tombées malades dès le lendemain de leur arrivée. Un médecin juif distingué se proposa pour soigner les pauvres Sœurs ; un autre israélite leur donna de la mousseline à confectionner des fichus. Les treize sectes de la ville s'honorèrent en rivalisant d'attentions envers les persécutées. Cependant, une loi interdisait le séjour aux étrangers n'ayant pas de moyens d'existence. A grand'peine on obtint de rester quand même. Mais le mal du pays commençait à se faire sentir. D'autre part, on ne pouvait même songer à rentrer dans la France de la Terreur. « Si on retournait en Belgique? » se disait-on. On y retourna, mais seulement au printemps de 1794.

Le séjour de Rotterdam avait duré seize mois.

Le retour en Brabant s'était effectué d'abord par eau, de Rotterdam à Anvers ; puis par terre, d'Anvers à Wavre, petite ville au sud-est de Bruxelles. On avait bien perdu, ici, ses gros bagages ; là, ses papiers précieux. Wavre allait faire momentanément oublier toutes les épreuves. Au milieu de la sympathie générale, on y ouvrait un minuscule externat, lequel présentait ceci de particulier que c'était plutôt les maîtresses qui se rendaient chez les élèves que les élèves chez les maîtresses.

La tranquillité dura deux mois.

On n'avait oublié qu'un point ; c'était de prier Français et Autrichiens d'aller se battre ailleurs. Après qu'on eut entendu le bruit de leur canonnade jour et nuit, pendant plus d'une semaine, ils se livrèrent, le 26 juin 1794, la bataille de Fleurus. Il n'y avait plus de temps à perdre. Le lendemain même, les religieuses françaises, menacées, hélas ! par la victoire de leurs compatriotes, abandonnaient la presque totalité de leurs effets et plaçaient trois de leurs sœurs avec quelques livres et l'absolu nécessaire sur une charrette traînée par un cheval borgne. Les quinze autres se jetaient dans le reflux houleux des fugitifs et se lançaient dans l'inconnu, faisant soixante lieues à pied. La saison, était charmante ; le pays, dans la splendeur de sa parure d'été. Mais on n'avait guère le loisir de rien contempler. D'étape en étape, on gagnait Tirlemont, l'abbaye d'Oriente, Everlange, Tongres, l'abbaye d'Hock. Plusieurs milliers d'émigrés formaient cette marée humaine qu'un irrésistible courant entraînait toujours plus avant. Où trouver le vivre et le couvert pour tant d'indigents ? Ils étaient

heureux de coucher dans un grenier ou une grange, de trouver à manger un peu de lait caillé, un morceau de pain de seigle grossier.

Le flot reculait toujours. Tremblants de voir apparaître derrière eux les farouches soldats des armées révolutionnaires, nobles et nonnes évitaient les grandes routes et les grandes villes, ne se fiant qu'aux mauvais chemins et aux villages écartés.

Ils avaient atteint ou contourné successivement Maëstricht, Maesyck, Ruremonde. Ici, l'on avait franchi la Meuse. A plus d'une lieue, le fleuve était couvert de la flotte improvisée des fuyards. La barque des religieuses faillit sombrer. En guise de lest on jetait à l'eau les meubles et les bagages des passagers. Ainsi allégés, ils parvinrent à Venloo.

L'interdiction d'y séjourner attendait les malheureux. La Meuse avait bien été passée. Pourquoi ne passerait-on pas le Rhin ? L'ignorance de l'allemand s'ajoute aux autres difficultés. Mais à Rheinberg, il y a des Dames Augustines ; elles reçoivent les fugitives dans leur abbaye.

Cela dura trois jours.

Heureusement, c'était à peu près le terme marqué par la Providence. Essen, à peu de distance de là, était une ville libre gouvernée par la pieuse princesse Cunégonde de Saxe. Les religieuses d'Ouguenague, la comtesse de Nesselrode et ses chanoinesses, rivalisèrent de bienveillance envers ces Françaises qui, pour la dernière épreuve, avaient essuyé les insultes de quinze cents prisonniers français rétrogradant avec l'armée autrichienne.

Le séjour d'Essen devait durer huit ans.

Les Sœurs, ainsi que leur aumônier, y vécurent de leur aiguille, travaillant treize heures par jour : « Bientôt nous fûmes brodeuses, monteuses de modes, lingères, couturières, ravaudeuses. » Rarement elles manquèrent de travail ; parfois elles partageaient les commandes avec des dames émigrées plus pauvres qu'elles. Les quatre sœurs converses s'étaient mises au blanchissage, et, dans l'étroite cuisine de la communauté, lessivaient le linge sale de la ville. Le linge séchait sur des cordes tendues dans les chambres. Les paquets et les sacs servaient la nuit d'oreillers. Mais, grâce au travail journalier, même sur des paillasses plus dures que le plancher, les vaillantes ouvrières n'eurent jamais à souffrir de l'insomnie.

Les premiers mois furent très durs. On vivait de légumes mendiés jusqu'à une lieue et demie à la ronde. Point de viande, sinon de la chair de grenouille.

Je ne sais s'il est un pays où cette espèce d'animal soit plus multipliée que dans la Westphalie. Il nous en fallait trois cents pour compléter un repas. Lorsque M. Beaudeson découvrait un pré ou quelques pièces d'avoine où il y avait quelque bonne capture à faire, on quittait l'ouvrage une demi-heure plus matin et on allait le rejoindre. Souvent on en rapportait six à sept cents. L'hiver on les prenait dans les fosses qui se trouvent ordinairement dans chaque prairie et qui servent d'abreuvoir aux bêtes à cornes. (P. 463.)

Au printemps, on parcourait les prés reverdis, on allait le long des haies faire la cueillette des simples. On revenait avec des provisions d'oseille sauvage, de chicorée, d'*alleluia*, de pattes d'oie, d'orties, de houblon, de « feuilles de patience ». Mais l'influence salutaire de cette dernière plante touchait médiocrement la bonne sœur. « De bonne foi, écrit-elle, heureuse sans doute de faire un jeu de mots, j'avoue franchement que, chaque fois que nous en mangeâmes, nous étions loin de sentir une augmentation de la vertu dont elles portent le nom. On se croyait dans une pharmacie ou dans une infirmerie, où on vous présente une de ces potions dont la vue seule soulève le cœur. Suivant le raisonnement de M. le curé, c'était toujours autant de repas de gagnés. »

Dans cette vie de privations et d'économies, on fut encore troublé par plus d'une alerte. En octobre 1794, le bombardement de Düsseldorf fit refluer à Essen des émigrés par centaines. Absolument découragés, les malheureux avaient résolu cette fois de mettre l'Allemagne entre les armées républicaines et eux. Ils partaient pour la Silésie et la Russie. Deux carmélites de Reims, fourvoyées dans l'immense bagarre, furent recueillies par les Sœurs de la Providence qui les avaient déjà rencontrées jadis à Bruxelles. Un autre lien existait entre les deux communautés. Le carmel rémois avait aussi vécu à Rotterdam et il y avait perdu son aumônier, l'ex-jésuite Jacquemart, frère de la supérieure de Charleville. D'autres fois, c'était des dames émigrées qui se faisaient leurs commensales, telles que Mme et Mlle de Chabrière. Des princesses allemandes ou des personnes d'une haute distinction, la princesse Clémentine de Hesse, la princesse Galitzin, le prince de Glisthel, les honoraient de leurs visites. Les comtesses de Salm venaient partager leurs travaux à l'aiguille.

Un baron prussien, colonel du régiment de Lobkowitz, six

mois en garnison à Essen, ne se contenta pas de leur donner deux cent quarante livres, produit d'une collecte faite parmi ses officiers ; il proposa les offres les plus avantageuses pour les engager à s'établir dans son pays.

Elles ne crurent pas devoir accepter.

Toujours, en effet, elles avaient gardé l'espérance de rentrer dans leur malheureuse patrie. Même après avoir fait vendre leurs meubles de Charleville et de Wavre, pour acquitter leurs frais de voyage, elles vivaient le regard tourné non vers la France du Directoire, triste époque dont elles font un sévère tableau, mais vers celle du Consulat. Ce fut une aurore pour tous les émigrés que le moment solennel « où le Premier Consul, après avoir pris les rênes du gouvernement, rendit à la France l'exercice de son antique religion ». Le 9 mai 1802, la communauté un peu éclaircie par la mort, quittait Essen pour retourner à Charleville.

Il ne semble point qu'on se soit aucunement soucié de solliciter ni d'obtenir des autorisations gouvernementales. On rentrait chez soi et dans son bien. Une partie des bâtiments avait été aliénée. L'autre était encore debout, mais présentait six cents carreaux cassés, des portes brisées et le reste à l'avenant. Les cellules avaient été transformées en poulaillers. On lava, on gratta, on nettoya, on restaura. Puis, en 1809 seulement, l'évêque de Metz, Mgr Jauffret, réunit cette communauté rapatriée avec quelques autres, sous le nom de Congrégation de Sainte-Sophie. L'Empereur l'autorisa provisoirement, par un décret daté de Kœnigsberg[1] (12 juillet 1807), quatre jours après le traité de Tilsit.

Les religieuses de la Providence avaient dû leur salut et leur retour premièrement à leur union. Les communautés qui s'étaient trop éparpillées ne se reformèrent jamais. Elles, au contraire, devinrent un centre où se rallièrent maints débris. Elles étaient fières surtout, et légitimement, de n'avoir jamais dû leur subsistance qu'au travail de leurs mains. Cette assiduité au travail leur avait valu l'estime et la sympathie universelles.

Quant au vénérable prêtre qui avait été leur Mentor, puis leur Néhémie, il fut nommé curé de Charleville, et, durant neuf années, il administra sa paroisse avec le zèle et la prudence qu'il

1. Voir sur la renaissance des congrégations sous le premier Empire, P. Dudon, *Napoléon et les congrégations*, dans les *Études* du 20 avril 1901.

avait déployés à un si éminent degré sur les chemins de l'exil.

Il serait à souhaiter qu'à l'heure présente on exhumât beaucoup de récits du même genre[1]. Ils offriraient aux nouvelles congrégations émigrées des exemples suggestifs. L'histoire n'est pas seulement un témoin véridique, elle est aussi une maîtresse d'expérience et une utile conseillère.

II

Presque en même temps que l'intéressant document publié par M. l'abbé de Surrel de Saint-Julien, M. Victor Pierre donnait à la *Revue des questions historiques* (octobre 1899) la quatrième partie de son *Clergé français en exil*. Jusqu'ici, il l'avait suivi en Belgique et en Westphalie, à Fribourg en Suisse, en Allemagne, enfin en Savoie et en Piémont[2]; il lui restait à l'accompagner au delà du détroit.

Je laisse de côté les considérations rétrospectives, si justes qu'elles soient, sur la préparation lointaine de l'Angleterre à ce rôle de contrée hospitalière. Qu'il suffise de rappeler que sous l'influence de Burke, auteur des *Réflexions sur la Révolution de France* (1790), ainsi que par l'effet du bill émancipateur du 10 juin 1791, les barrières de la Grande-Bretagne tombaient providentiellement et à l'heure voulue devant nos prêtres et nos religieux. Grâce à ce nouveau bill, les catholiques avaient en effet le droit d'ouvrir désormais des chapelles, à la double condition de la déclaration au magistrat et de la publicité des offices liturgiques. Liberté complète pour la nomination aux évêchés et aux cures, pour les ordinations, la prédication.

Deux grands courants de prêtres émigrés, fondus ensuite en un seul, profitèrent de cet abaissement des barrières confessionnelles ; l'un se dirigea sur Jersey, l'autre sur l'Angleterre.

A Jersey, débarquent, dès 1791, quelques prélats isolés : Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier; Mgr de Hercé, ce saint évêque de Dol dont le P. Ch. Robert a raconté naguère la vie

1. Je suis heureux de signaler l'intéressant chapitre intitulé l'*Exil à Mons* (sept. 1792, déc. 1793), dans le récent ouvrage de M. l'abbé J. Loridan, *les Ursulines de Valenciennes, avant et pendant la Terreur*. Grand in-8 illustré. Paris, Desclée, 1901.

2. Voir *Études*, année 1898, des 20 février, p. 551, et 5 août, p. 386.

édifiante[1]; Mgr Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances. Le grand exode des prêtres n'eut lieu que l'année suivante, en août et septembre 1792, quand le décret de la Législative du 26 août eut condamné à l'exil les ecclésiastiques insermentés.

Le célèbre abbé Carron, curé de Saint-Germain de Rennes, amenait avec lui deux cent cinquante de ces émigrés. Bientôt, ce fut une irruption. Il y en eut plusieurs milliers, tous venus des diocèses limitrophes de la Manche (Bayeux, Avranches, Coutances, Saint-Malo, Dol, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon), de quelques diocèses contigus aux premiers (Le Mans, Séez, Angers, Rennes) ; très peu de la Haute-Normandie (Rouen et Évreux).

Les avanies de la route : escortes de gardes nationales, et les spoliations du départ : assignats substitués au numéraire, furent vite oubliées, une fois dans l'île normande. On y retrouvait à demi l'idiome du pays ; la population rurale était simple et accueillante ; la vie matérielle, abondante et facile. Pas de gabelle ; le tabac à priser était excellent et à bon marché.

Population entièrement protestante, mais bien vite sympathique, à la vue de ces vieux recteurs bretons à cheveux blancs et de ces braves curés normands. Elle se laissa volontiers entamer. Il y eut d'abord des oratoires, puis cinq chapelles publiques servant de paroisses aux émigrés laïques. L'abbé Carron fondait des écoles pour les petits Français, les dames confectionnaient des vêtements pour les ecclésiastiques ; l'abbé de Chateaugiron ouvrait une bibliothèque.

C'était trop beau pour durer longtemps. En août 1796, le gouvernement anglais, ému des préparatifs de débarquement du général Hoche, fit enlever les Français avec des transports et les déposa sur la côte, à Southampton. Quelques ecclésiastiques trop âgés étaient seuls demeurés sur cette terre hospitalière. Parmi eux Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, qui y mourut peu après (22 février 1797).

La plupart n'y passèrent donc que quatre ou cinq ans.

Le second courant avait gagné directement l'Angleterre depuis 1792. Là aussi, chaque marée, durant les journées maussades de l'équinoxe d'automne, avait jeté des centaines de prêtres sur le

1. Voir *Études* des 5 février 1899, p. 402, et 5 novembre 1900, p. 419.

littoral. De méchants bateaux, parfois de vieilles coques hors d'usage, après leur avoir été loués hors de prix, les abandonnaient de nuit sur les grèves désertes, trempés par les vagues, épuisés de fatigue, sans bagages, sans ressources. Mais l'abbé Barruel a dépeint l'empressement de la population britannique à leur rendre pour ainsi dire une nouvelle patrie :

Nous débarquions par cinquante ou par cent. Dans les villes où les logements n'auraient pas suffi, on avait préparé un lieu vaste et commun pour tous ceux qui manquaient de moyens. Là ils étaient nourris, visités, interrogés sur leurs divers besoins. On leur préparait des voitures ; on pourvoyait à tout. Sur la route, souvent un seigneur, une dame, un bourgeois, payait les dépenses à l'auberge, et souvent même tous les frais du transport ou du voyage à Londres. On les retenait dans les châteaux pour les reposer. On leur mettait de l'argent dans la main, dans leur poche. On disait à ceux qui n'en avaient pas besoin : Ce sera pour vos frères.

La moderne Angleterre qui, depuis les décrets de 1880, a si cordialement accueilli tant de communautés françaises, n'avait, on le voit, qu'à puiser dans son histoire d'un siècle, pour y trouver de nobles et généreuses traditions.

Des épreuves attendaient pourtant les proscrits, les inévitables épreuves de tout chemin d'exilé. Difficulté de comprendre et de se faire comprendre, ennuis de la douane, exigences des aubergistes, cherté de la vie. Émigrants et émigrantes s'avançaient à pied ou en *coach* sur la rive gauche de la Tamise, déguenillés, d'aspect misérable, et dans une promiscuité qui rappelait les charrettes de la Terreur : « Ici, l'évêque d'Avranches, M. de Belbœuf et un doyen de Rouen ; là Mmes de Bouillé et de Noailles, déguisées en hommes. » Une fois à Londres, on s'asseyait dans les rues, noyés dans l'atmosphère brumeuse, ne sachant où se diriger. Aussi, plusieurs groupes de prêtres ne tardèrent-ils pas à se rembarquer pour les Flandres, guidés par l'espoir d'y retrouver une population française de langue et catholique de religion.

On ne saurait assez redire les merveilles que réalisa la charité anglaise, soit publique, soit privée. Des hommes tels que Burke, Metcalfe, Wilmot, faisaient appel à la charité de leurs compatriotes, sans distinction de religion ; ils rappelaient les secours envoyés par l'Angleterre à Lisbonne, lors du tremblement de terre, et aux prisonniers français en 1763.

Les prêtres, séduits par la « sublime propreté dont les Anglais

nous donnent une si belle leçon », — ce sont leurs expressions, — avaient renoncé à se poudrer ou à cracher dans les chambres, à s'y laver les mains, à y porter des souliers crottés, quand les événements politiques vinrent inquiéter sinon troubler les délices du *home*. L'*Alien-bill* de lord Grenville (8 janvier 1793), imposait des déclarations à tout étranger, sous peine d'emprisonnement ; mais les ecclésiastiques en furent exempts, « le vœu du gouvernement étant, disait-il, de montrer aux étrangers non suspects tout le respect dû à leur rang, à leur caractère et à leur malheur ».

La déclaration de guerre faite à l'Angleterre par la Convention, le 1er février 1793, occasionna une nouvelle alerte. Tous les Français durent se rapprocher de Londres et habiter dans un rayon de cinquante milles. Un instant, on songea même à les transporter au Canada. Mais l'année 1794 fut aussi heureuse que la précédente avait été incertaine et troublée. Les prêtres venaient en Angleterre de partout, du Brabant, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse et même de la catholique Espagne, d'où le roi Charles IV les exportait à Madère et aux Baléares. Le fait le plus curieux fut la rentrée dans la patrie anglaise de toutes les communautés catholiques établies sur le continent, en France et en Flandre, depuis le seizième siècle.

En 1795 seulement commencèrent les départs pour la France. Mais le clergé émigré laissait derrière lui des germes de conversion que l'avenir devait faire épanouir. Il avait renversé des préjugés séculaires et changé l'esprit national.

III

Un bon tableau d'ensemble, aux détails caractéristiques, au coloris vivant et pathétique, de la vie des prêtres émigrés dans les divers pays de l'Europe, était présenté, la même année, aux lecteurs du *Correspondant* (10 mars, 25 avril et 25 mai 1899), par M. l'abbé Sicard. Dans ces trois articles intitulés *Sur les chemins de l'exil, les évêques et les prêtres français pendant l'émigration*, on retrouve les qualités solides et agréables, l'information consciencieuse et l'exposition lucide de son principal ouvrage : *les Évêques avant la Révolution*. Familiarisé de vieille date avec ses personnages, il n'a pas eu de peine à les reconnaître, même sous

leurs habits laïques de toutes les étoffes, de toutes les formes et de toutes les couleurs, qui eussent tant scandalisé les ecclésiastiques étrangers, s'ils n'eussent été si râpés. Mais on n'avait pas eu beaucoup de temps, dans la fièvre du départ, pour la confection du costume. On s'était parfois taillé des habits de cérémonie dans une vieille robe de chambre.

Les études précédentes de M. l'abbé Sicard devaient tourner de préférence son attention du côté des évêques. Il n'a point manqué, comme il convenait à tous égards, de leur donner la place d'honneur. N'étaient-ils pas les premiers à la peine ? N'est-ce pas eux qui avaient le plus perdu ? Leur dignité épiscopale doublée de leur fierté aristocratique ne leur faisait-elle pas trouver plus dur le pain de l'exil ? Et cependant, ils furent plus d'une fois obligés de tendre la main à l'obole de l'étranger. Ce ne sont pas seulement les diocèses bretons ou normands dont les évêques ont suivi les dix mille ecclésiastiques réfugiés en Angleterre. Arras et Noyon, Bourges et Moulins, Limoges, Rodez et Bordeaux, Angoulême et Périgueux, Troyes et Dijon, Toulouse, Narbonne, Aix, Lescar, Lombez, Condom, Comminges, Saint-Pons, Uzès, Montpellier, Toulon, autant de diocèses du nord ou du midi, du centre ou de l'est, dont le pasteur a cherché un refuge de l'autre côté de la Manche. Jusqu'en novembre 1794, quatre seulement ont accepté une pension du comité anglais. Bientôt il y en a sept, et l'on annonce en outre que trois archevêques et cinq évêques vont ajouter leurs noms à la liste. La plupart finirent par s'y résigner. Un seul paraît avoir été à l'aise, s'il faut en croire les Mémoires du conventionnel Grégoire, édités par Carnot. Mgr Dillon, archevêque de Narbonne, avait réussi à sauver des fonds et à les placer sur une banque anglaise.

Aux jours solennels, dans la chapelle de l'Annonciation de King Street, on voit figurer les représentants de l'épiscopat français. L'archevêque d'Aix, Mgr de Boisjelin a fait la consécration, en présence de seize de ses confrères. On entendit dans cette modeste église, devenue depuis le Saint-Louis des Français de Londres et alors pleine de princes et de princesses, les orateurs les plus distingués du corps épiscopal, les Boisjelin, les Noé, les Dillon. Mgr de Noé avait de touchants à-propos ; son éloquence respire toute la *sensibilité* de l'époque.

La Suisse reçut Mgr de Galard, évêque du Puy. Autour de lui

quatre ou cinq mille prêtres logés chez les habitants de Fribourg ou les paysans du Valais, vivaient dans une sordide misère, grossièrement nourris et à peine vêtus.

Dans l'Europe centrale le rôle des évêques fut surtout d'organiser, de haut et en grand, des secours collectifs. Ils s'y employèrent de leur mieux. Quelques-uns, avec une naïve confiance, cherchaient à négocier des emprunts, sur les biens de leurs églises, remboursables deux ans *après leur retour en France*. Les prêteurs, moins optimistes, ayant fait défaut, ils lancèrent à travers l'Europe des prêtres dévoués, ces *missi dominici* de la misère, dont l'abbé Jérôme a raconté, d'après un prêtre anonyme, la vaillante épopée, du Tyrol à la Suède, de l'Italie à la Russie [1].

Un beau coup de filet pour les patriotes des armées républicaines, c'eût été la prise de Maëstricht en 1793. La bataille de Jemmapes (6 novembre 1692) avait livré la Belgique à Dumouriez ; son lieutenant Miranda alla mettre le siège devant la capitale du Limbourg. Avec les célèbres abbés Feller, de Pradt, Baston (l'auteur des Mémoires) s'y trouvaient le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, et le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, ce dernier, retour d'Angleterre. La première bombe tomba sur la maison de La Rochefoucauld; elle fut criblée de projectiles. Montmorency, impassible et dévoué, faisait chaque jour des visites de cave en cave. Que fussent-ils devenus si les Français eussent été victorieux ? Mais à l'approche de Cobourg, ils levèrent le siège, et bientôt la défaite de Dumouriez à Nerwinde (18 mars 1793) leur faisait perdre la Belgique où se précipitait à nouveau le flot des émigrés.

Le cardinal de La Rochefoucauld se retira définitivement à Munster. C'est une des plus aristocratiques figures de l'émigration. Naguère il jouissait d'un revenu de quatre cent mille livres et exerçait magnifiquement l'hospitalité dans les splendeurs de Gaillon. Maintenant il est réduit à dix ou douze mille, et vit, heureux de sa médiocrité dorée, dans une petite maison de location. Plus de train, ni de représentation. Ce qui ne l'empêche pas d'être encore un très grand personnage. Le prince-évêque de la ville a ordonné qu'on lui rende les mêmes honneurs qu'à lui-

1. L'auteur présumé est l'abbé Hamart. Voir *Études* du 5 janvier 1899, p. 134.

même, et, quand le prélat émigré passe devant les corps de garde, les tambours battent aux champs.

Avec un esprit ordinaire, écrit l'abbé Baston, il se montra si grand dans l'adversité, si supérieur à l'immense fortune qu'il avait faite sans la chercher, et à laquelle il n'avait pas donné un soupir en la perdant... Non, il n'était point possible de le connaître et de ne point l'aimer... Pour lui était vrai à la lettre ce mot, très fréquemment déshonoré par l'adulation, que les cœurs volaient à sa rencontre. Simple, modeste, affable, sobre au milieu de l'abondance de tous les biens de la terre ; bon dans le degré le plus éminent ; plein de religion, de foi, et de cette décence, ornement du sacerdoce, recommandable par une pureté de mœurs que l'air de la cour, la contagion du siècle ne ternirent jamais ; charitable pour les pauvres et s'associant à toutes les bonnes œuvres [1].

Mgr du Plessis d'Argentré, évêque de Séez, est un prélat gallican du même modèle. Baston, qui en avait tant vu, ne put se défendre, la première fois qu'il le rencontra, également à Munster, d'un sentiment subit, formé d'admiration et de respect.

C'était un des plus beaux vieillards qu'il soit possible d'imaginer : une propreté exquise, la plus douce et la plus agréable physionomie, un air de grandeur que modifiaient et tempéraient, en quelque sorte, la bonté et l'affabilité. Il me reçut avec cette politesse qui semble appartenir exclusivement aux grands dignes de leur élévation [2].

D'autres, mêlés jadis aux affaires publiques, ont gardé quelque chose du faste et de la prodigalité qui gâtaient un peu tant de belles qualités. Le frivole Bernis n'avait rien oublié ni rien appris. Son hospitalité à Rome était restée légendaire. Aujourd'hui qu'il n'est plus ni ministre, ni ambassadeur de France, il continue dans la Ville éternelle les traditions de l'*Auberge de France*. Raillant de haut la Constitution, qui a voulu le réduire, lui Bernis, lui vieillard de soixante-seize ans, « aux fonctions de petit curé de la ville d'Albi », il continue, bien que ruiné, de tenir table ouverte et reçoit tous les jours de vingt-quatre à trente personnes. C'est ce qu'il appelle donner l'hospitalité d'un bon curé.

Un autre, Mgr de Vintimille, évêque de Carcassonne, spirituel et gai, fait preuve, dans sa correspondance comme dans son train de vie, des défauts de la race française, aggravés de ceux de la noblesse. Trop fier pour rien demander à personne, il plaisante et brocante ; il se borne, écrit-il, au *victum* et au *vestitum* de l'a-

1. *Correspondant*, 25 avril 1899, p. 308.
2. Même revue, 25 août 1897, p. 708.

pôtre, mais il remet au plus tard d'abandonner sa vieille voiture et de supprimer son cuisinier. Il mange son capital de douze mille francs et ne se soucie guère du lendemain. Il se promène ainsi à travers l'Italie, « changeant de ville comme de chemise ». M. l'abbé Sicard a fait une jolie cueillette de bons mots et de traits d'esprit dans son étincelante correspondance. En 1805, sous l'Empire, Vintimille se rappelle, du fond de son exil, qu'il lui est resté à Carcassonne quelques tapisseries à vendre. Un curé lui fait offrir trois cent cinquante francs de l'Histoire de Samson. « Sans se rendre coupable de la trahison de Dalila, répond l'évêque, je crois qu'on peut livrer Samson au curé de Saint-Vincent. » Sa seule vengeance, durant la Révolution, à la nouvelle des odieux procédés de certains fonctionnaires envers lui, était de rappeler que jadis il les avait connus à l'aumône et leur donnait un louis. Condamne-t-on au feu ses instructions pastorales : « Je puis bien vous assurer, écrit-il, que je n'ai pas senti cette brûlure. »

Sans vouloir de mal à personne, même aux morts, oserai-je exprimer un singulier regret ? En voyant dans un évêque d'alors un esprit si dégagé, si vif, si preste à la réplique, je me prends à regretter que celui-ci, à défaut d'autres, ne soit pas resté en France pour comparaître devant les tribunaux révolutionnaires, et illustrer l'histoire du clergé par son attitude noble et intrépide devant les juges et les bourreaux.

Elle est, en effet, un peu dolente, cette misère des émigrés, et, pas plus que la placide résignation des prisonniers du Temple, elle ne sent assez ce que Pascal, parlant de l'homme en général, a appelé la « misère d'un roi dépossédé ». Quelques-uns, les habiles, grapillent des pensions. Bernis en accepte une du roi d'Espagne. La Fare, l'évêque de Nancy, le futur archevêque et cardinal de Sens, reçoit deux mille écus par an de Louis XVIII, comme son ambassadeur à Vienne. Asseline, l'évêque de Boulogne, touchera aussi à la caisse du prétendant royal. Ce sont les évêques politiques.

Le cardinal de Montmorency, vieux et infirme, se contente des secours du Pape. C'est à Pie VI que beaucoup de ses confrères se sont adressés, et non en vain ; mais on leur a interdit l'entrée de Rome. Ils végètent, ici ou là, dans le territoire pontifical, souvent dans des couvents que hante déjà la terreur de l'invasion

française, et d'où ils ne peuvent guère s'absenter sans trouver, au retour, la porte à jamais fermée.

Mgr de Mercy s'étant entendu déclarer par un abbé que les moines ne le recevaient qu'avec « répugnance », retrouva du coup l'énergie qui sait reconquérir une situation. Las de pérégrinations, de souffrances, d'appels au Souverain Pontife, il se rappela les relations de sa famille avec la maison de Lorraine, régnante à Vienne, quitta Venise où il s'ennuyait à mourir, et partit de pied ferme pour la capitale de l'Autriche. On l'accueille à merveille; il a le droit de « faire sa cour à S. M. l'Empereur, à Mmes les Archiduchesses et à Mme Royale (la duchesse d'Angoulême) ». Il est accompagné de son grand-vicaire et de son valet de chambre, loge dans l'abbaye de Lilienfield et voyage avec le cardinal-archevêque de Vienne, qui l'emmène dans une terre de Hongrie. Le plébéien Maury n'était pas plus heureux.

Quelques-uns, bien différents, travaillaient de leurs mains. A Londres, Mgr de Grimaldi, de la maison de Monaco, évêque de Noyon, se créait des ressources par son talent de miniaturiste, à Constance, un prélat français se mit au dévidoir, comme un simple prêtre-brodeur. L'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, envoyait son petit-neveu acheter des choux-fleurs au marché.

IV

Comment mieux terminer que par un tout récent article du *Weekly register* (11 octobre 1901), le journal hebdomadaire fonde par le cardinal Manning. L'auteur y compare le présent au passé, l'émigration religieuse actuelle à l'émigration ecclésiastique ancienne.

« Au moment, dit-il, où tant de religieux d'Outre-Manche cherchent un *home* en Angleterre, il n'est pas sans intérêt de recourir au Journal tenu par un des membres du clergé français lors de l'émigration de 1791. Entre cette année 1791 et l'année 1799, non seulement le clergé régulier fut banni de France, mais aussi le clergé séculier, qui n'avait pas consenti à prêter le serment constitutionnel. Il est constaté qu'environ trente à quarante évêques français et dix mille prêtres se réfugièrent en Angleterre. De larges subventions vinrent en aide aux exilés. Elles leur furent versées par le Trésor national. D'autre part, on ne recueillit

pas moins de quarante et une mille livres pour eux dans les églises protestantes, grâce à l'appel du roi George III.

« Les émigrés d'aujourd'hui sont en de bien meilleures conditions que leurs confrères d'il y a plus de cent ans. Il n'y avait alors en Angleterre que de rares maisons religieuses d'hommes et de femmes, si même il y en avait. Le clergé séculier était peu nombreux, très dispersé et vivait au jour le jour dans une situation précaire (*hand-to-mouth*, la main à la bouche). Il n'était certainement pas en état de faire les honneurs de l'hospitalité à leurs frères dans la foi jetés en exil. »

L'auteur emprunte ensuite de curieux détails aux aventures particulières de l'abbé Goudemetz. Débarqué le 7 septembre 1791, à Eastbourne, cet abbé eut d'abord la bonne fortune de faire la connaissance d'un jeune et aimable gentilhomme protestant qui le reçut dans sa campagne de Blackland, près de Frome, dans le Somerset. Ce seigneur, entouré d'un cercle d'amis, tels que lord Compton, membre du Parlement, et John Walter Heneage, procura aux exilés toutes les douceurs de la vie de château en Angleterre. Entre les repas, promenades au parc et dans les bois. Pour le dîner, on devait se raser, se poudrer et ne se présenter que vraiment *smart*. La société presque tout entière parlait français, et les conversations étaient d'autant plus faciles.

Goudemetz crut pourtant devoir prendre congé de ses hôtes si généreux, pour aller courir à Londres les hasards de la fortune. Il s'établit, au-dessus des brouillards, dans cette curieuse installation de Pentonville, que M. Victor Pierre a également décrite. Pentonville, aujourd'hui un quartier de la capitale, n'était, il y a un siècle, qu'un faubourg de neuf cents âmes, autour d'un immense réservoir d'eau. Les huit prêtres fondèrent une bourse commune à laquelle ils contribuaient à raison de trois shillings par semaine, pour le logement, et de cinq, pour la nourriture. Chacun faisait la cuisine et servait à son tour.

Leurs ressources personnelles ne tardèrent pas à être épuisées, et, finalement contraints de se séparer, ils recoururent à la caisse du comité central administrée par Dorothée Silburn, la providence visible de tant de malheureux depuis la première heure.

Goudemetz ne quitta la Grande-Bretagne qu'en 1801 et se fixa à Rouen.

Que conclure de ces lignes bienveillantes, sinon que l'Angleterre du vingtième siècle est encore mieux disposée envers les proscrits que l'Angleterre déjà si libérale et si tolérante du dix-huitième ?

V

Comment rentrait-on en France ? En voici un exemple [1].

Parmi les émigrés laïques qui partageaient pêle-mêle la misère des ecclésiastiques, le plus illustre était le futur auteur des *Martyrs*. Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand a décrit cette dure période de son existence : « Je suçais des morceaux de linge que je trempais dans l'eau ; je mâchais de l'herbe et du papier. » Malgré quelques écus envoyés de France ou le shilling « aumôné par jour aux émigrés », on comprend aisément qu'il se soit lassé. Après huit ans de ce régime, — il avait abordé en Angleterre en mai 1793, — bien que sa patrie lui semblât devenue « un sein de pierre, une mamelle sans lait », il fut un des premiers à y rentrer. Mais ce ne fut pas par la grande porte, ni le front haut.

M. Pierre de Vaissière, vient de publier, dans la *Revue des études historiques* (septembre-octobre 1901), un très curieux article sur *Chateaubriand et son retour de l'émigration* (1800-1801). L'auteur ayant eu la bonne aubaine de découvrir aux Archives nationales le dossier de Chateaubriand émigré, a pu comparer à ses récits d'outre-tombe qui sont fort exacts, sa requête au « citoyen ministre » de la police, du 1er floréal an IX. C'est, ainsi que ses pétitions suivantes, un pur tissu de mensonges et de volontaires inexactitudes [2]. Il oublie naturellement de rappeler son engagement à l'armée de Condé, ses salutations au roi de Prusse, à qui il déclarait, chapeau bas et en habit blanc, être revenu d'Amérique pour servir Louis XVI, enfin sa participation au siège de Thionville. — Fiez-vous donc aux lettres !

J'ignore si ces *réticences épistolaires* seront jugées de bien grands crimes. Seulement, les ayant commises, Chateaubriand

1. J'espère revenir plus tard sur les articles de M. Gilbert Stenger, en cours de publication dans le *Carnet historique et littéraire*. Son *Histoire de la société française pendant le Consulat* s'occupe d'abord des émigrés.

2. Il suffit de citer cette phrase : « Il (c'est lui) n'a jamais porté les armes contre la France. » (Revue citée, p. 409.)

était peu qualifié pour absoudre les *Lettres provinciales* de leurs attaques contre les restrictions mentales, même écrivant dans un mouvement de mauvaise humeur et jetant une simple note sur un papier diplomatique. Je prends la liberté de signaler ce rapprochement aux journalistes qui, après Faugère, ont tant abusé tout récemment de ce méchant texte de Chateaubriand ambassadeur de France à Rome[1].

VI

C'est encore raconter l'histoire d'un retour d'émigrés, que de suivre, comme l'a fait M. l'abbé Torreilles (*Revue du clergé français*, 1898), les phases de l'*Organisation d'un diocèse après le Concordat*. Le diocèse qu'il étudie est celui de Carcassonne. Il comprenait deux départements : l'Aude et les Pyrénées-Orientales. A sa tête fut placé Mgr de Laporte. L'ancien archevêque de Narbonne, Mgr Dillon, avait refusé de démissionner, mais son refus ne paraît pas avoir compliqué la situation. Il en fut autrement de Vintimille, qui se montra plus contrariant.

Les principaux obstacles venaient des prétentions exagérées du clergé constitutionnel, du mauvais esprit des fonctionnaires et de la faiblesse de Portalis. Les lettres que le « citoyen évêque » échangeait avec le « citoyen conseiller d'État » forment, parmi d'autres sources originales, le principal fonds documentaire de cet intéressant travail. Elles sont vraiment très suggestives et montrent la situation sous un jour peu favorable. De quelle patience eut à user Mgr de Laporte envers le préfet des Pyrénées-Orientales ! C'était un nommé Martin, notaire sous l'ancien régime, soldat sous la Révolution, enfin général.

« Dans mon département, je veux être préfet, évêque et même pape », disait-il brutalement. Le poitrinaire Leroy, à Carcassonne, ne valait guère mieux. Avec de tels hommes, il fallait discuter les nominations aux nouveaux postes ecclésiastiques. Leurs candidats étaient les pires constitutionnels, des prêtres d'une ignorance crasse et de précédents révolutionnaires.

La populace, toujours prête à l'émeute, appuyait l'administration. Les anciens terroristes, les acheteurs de biens nationaux, fomentaient des troubles et étaient assez habiles pour tromper le

1. Voir l'*Univers* des 13 et 29 juin 1901.

chargé des affaires ecclésiastiques par de faux rapports envoyés à Paris avant ceux de l'évêque.

Les vieux prêtres roussillonnais, revenus d'au delà des Pyrénées, de Majorque ou des Baléares, s'éteignaient un à un. Or, l'évêque ne rencontrait que de l'opposition, quand il parlait de fonder un grand séminaire.

Lorsqu'on aura publié un grand nombre d'études locales, aussi consciencieuses et détaillées que celle de M. l'abbé Torreilles, alors seulement on pourra écrire, à la manière de Taine, un ouvrage exact et complet sur la « reconstruction » de l'Église de France.

Henri CHÉROT.

LA

PRÉDICATION DE SAINT VINCENT FERRIER

On peut résumer d'un mot, non les richesses que renferme cette Vie nouvelle de « Vincent Ferrier », mais sa méthode et son caractère. Ce n'est pas un livre, c'est un journal, le journal de la plus extraordinaire de toutes les vies de prédicateurs. Journal, au vrai sens du mot, une gazette, puisque les étapes du saint, année par année, ville par ville, en forment les différents chapitres et que, en même temps, tout — je ne dis pas certes dans la documentation, mais dans la rédaction de l'œuvre — rappelle les procédés du journaliste : phrase alerte, piquante ; anecdotes bien enlevées ; rapprochement entre l'histoire du passé et les événements d'aujourd'hui ; grandes vues générales raccourcies en quelques phrases ; professions de foi lyriques ; traits malins à l'adresse des sceptiques qu'on rencontre en route ; et partout du mouvement, de l'entrain, de l'élan et dans le récit, dans la discussion, dans les réflexions, une perpétuelle allégresse.

Pendant les premiers chapitres, cette méthode et cette allure ne laissent pas de causer quelque impatience. Est-ce dépit de voir le jeune Vincent presque ensorcelé par Pierre de Lune? Est-ce de la part de l'auteur une abondance un peu traînante et qui menace de déplacer l'axe du récit? Je ne sais; mais bientôt la scène change, l'histoire du schisme recule au second plan, le prédicateur entre en scène : nous ne voyons, nous n'entendons plus que lui.

Le R. P. Fages se met alors à marcher sur ses pas. Partout où le Bienheureux s'est arrêté, il s'arrête et fouille avec acharnement les souvenirs petits et grands, légendaires ou authentiques de ce passage. Érudit sans doute, et qui sait les exigences de la critique, mais *reporter* aussi, et *reporter* artiste qui dessine un bout de paysage que Vincent a contemplé; qui, sur la marge d'un ser-

1. R. P. Fages. O. P. *Histoire de saint Vincent Ferrier*. Nouvelle édition, 2 vol. grand in-8. Paris, Picard, 1901.

mon, effile le clocher de l'église où ce sermon fut prononcé, et qui parfois aussi ne sait pas résister au parfum ni à l'originalité d'une légende douteuse. Cela devient même très amusant de deviner, à ce moment-là, le conflit entre le poète et le savant. « Après tout, c'est vraisemblable, » dit-il, d'une anecdote dont il n'est pas très sûr; ou bien, quand vraiment ce n'est plus, mais plus du tout, vraisemblable, il « demande grâce » et raconte comme si de rien n'était.

Je demande donc grâce pour la légende du maçon de Barcelone. — Revenant un matin de quelque office de charité, Vincent passait devant la prison qu'on bâtissait alors. Tout à coup, l'échafaudage s'effondra, un maçon fut entraîné dans la chute. La robe blanche frappant ses regards : « Frère Vincent, cria-t-il, sauvez-moi. » Mais Frère Vincent n'avait plus permission de faire des miracles. — « Attends, dit-il, que j'aille la chercher. » Il courut au couvent. — « Allez, lui dit le Prieur, moitié courroucé, puisque le miracle est fait. » — Il revint tout pensif, et dit au patient, non sans distraction : « Va, tu peux descendre. » — Et le patient descendit comme en parachute. Et c'est pourquoi l'on trouve partout des confréries de maçons érigées en l'honneur de saint Vincent Ferrier[1].

Encore un miracle, exquis tout à fait; celui-là. Comme c'est d'ailleurs une parabole contre l'incrédulité de la science, il serait indiscret de demander ce que les savants en ont pensé.

Entre Alcoy et Alicante, de longues ondulations de terrain aride se succèdent jusqu'aux plus lointains horizons. La compagnie défilait, de colline en colline, harassée, la sueur au front et, autant que le regard pouvait s'étendre, c'était encore des collines et le désert. La fatigue et la faim sont mauvaises conseillères. On murmurait tout bas ; le doute et le regret perçaient sous les murmures. Habile conducteur d'âmes, le saint savait qu'il ne faut pas trop laisser grossir ces dispositions. Mais comment faire? — Un thaumaturge de sa force n'est jamais embarrassé. — Au détour d'un sentier, derrière un bosquet qu'on n'avait pas encore aperçu, une charmante hôtellerie se dessina, et des hôteliers pleins d'aimables déférences avancèrent au-devant des voyageurs. Servis à souhait et avec une grâce parfaite, ceux-ci réconfortés se mirent en marche, ne songeant plus qu'à bénir Dieu, *sauf un grincheux*, comme il y en a partout, que l'évidence la plus palpable laissait incrédule. — « Voulez-vous avoir la bonté d'aller me chercher mon bonnet ? lui dit le saint. Je l'ai laissé suspendu à un arbre, tout près de l'hôtellerie. »

L'homme se met en devoir de rendre ce léger service. Il retourne, cherche, regarde ; point d'hôtellerie. Et pourtant c'était bien le même site, le même emplacement, la même terre foulée. Voici d'ailleurs, suspendu à un arbrisseau, le bonnet que le vent faisait mouvoir et qui semblait narguer le commissionnaire. Il comprit tout alors et, confus, alla demander pardon de son incrédulité. — « Bien, dit l'apôtre; ne soufflez de tout ceci mot à personne. »

1. T. I, p. 42.

— Mais bientôt on sut, dans la compagnie, que l'hôtellerie était plus que providentielle, et qu'on avait été servi par des anges [1].

II

Cependant les documents que le R. P. Fages traduit à sa vive manière et coud les uns à la suite des autres dans son histoire ne ressemblent pas à cette hôtellerie angélique. Ce sont, la plupart du temps, belles et bonnes chartes, riches d'indications de tout genre et de précieuses minuties. Je ne parle pas ici de ces pièces de premier ordre comme les autographes du saint, la belle lettre de Clémangis (I. 164) ou la page pressante où Gerson supplie le saint de venir au concile de Constance (II. 115); mais je fais allusion surtout à ces riens, à ces détails vulgaires qui, réunis, répondent aux incertitudes de notre foi et donnent un cadre solide et pittoresque à la sainteté. Les détails de ce genre abondent dans ces deux volumes, et, bien que l'auteur ait cru devoir en renvoyer l'étude critique à un troisième volume, le simple examen d'un certain nombre de ces pièces inspire, à première vue, une grande confiance. Il y a plaisir, par exemple, à remarquer combien, dès qu'on a franchi les frontières d'Espagne, les témoignages deviennent plus précis, plus simples, plus vraisemblables; j'allais dire plus bourgeois. Non certes, qu'en Espagne tout soit légendaire; mais, chez nous, le miracle est examiné de plus près, avec plus de sang-froid; il s'humanise presque et devient, pour ainsi parler, plus naturel. A Toulouse, par exemple :

Un jeune homme, perché sur le portail de l'église..., s'était endormi dans une position très dangereuse. La foule, le voyant faire ces mouvements oscillants particuliers au sommeil, s'émotionnait, criait déjà. Tranquille, et se tournant à demi, le saint fit le signe de la croix et, *de lui-même, le jeune imprudent se mit dans une position plus équilibrée* [2].

Lisez encore cette déposition de Hugues, notaire royal, un brave homme s'il en fut et manifestement digne de foi. Il s'agit toujours de la mission de Toulouse.

Une Providence spéciale veillait sur ces âmes désireuses de leur salut... « Les maisons vides étaient gardées par leurs anges », dit suavement un auteur. Laissés seuls dès minuit (?) les petits enfants ouvraient leurs yeux riants et leurs bras caressants à leurs pères régénérés. — « J'avais trois pe-

1. T. I, p. 277, 278. Cf. Un récit analogue, t. II, p. 77, 78.
2. T. I, p. 154.

tits enfants en bas âge ; de très bonne heure, ma femme et moi, nous nous rendions à la messe et au sermon, laissant les enfants couchés, et nous ne rentrions qu'après tout l'office, c'est-à dire vers onze heures, et toujours nous trouvions nos enfants tranquilles, gais, bien portants, n'ayant ni remué, ni pleuré. C'est ma conviction qu'il y avait là quelque chose de merveilleux. »

On voit que nous sommes loin du maçon de Barcelone. Le miracle est descendu jusqu'à terre. Qui s'en plaindra ?

Il en est de même du cadre de cette prédication extraordinaire et de ses fruits. Grâce aux vieilles chartes colligées par le R. P. Fages nous avons des détails précis sur les dépenses occasionnées dans les villes de France par l'arrivée du saint et de son nombreux cortège. Certains Auvergnats tiennent note exacte de l'argent qu'il a fallu pour le charbon nécessaire à « chauffer les mains du dit maître Vincent quand chantait[1] ». On mentionne aussi, à plusieurs reprises, les feux de sarments « pour chaufler les *disciplines* » (ce qui signifie sans doute la salle où les disciplinants changeaient de costume[2]), et ce qui nous laisse deviner que, dans ces démonstrations de pénitence tant célébrées par les biographes, tout n'était pas abandonné à la ferveur et à l'inspiration de chacun.

Il n'est rien tel que ces comptes pour exorciser les nuages et nous faire entrer dans la réalité de la vie. Voici encore « le beau document de Decize » qui nous apprend ce qu'on paya

aux XVII hommes qui furent employés à nestoier la plasse ou fut mise la chapelle de maitre Vincent ; pour certaine quantité de petits cloux pour estacher les parements de la dite chapelle ; pour le sopper de ceux qui vaquèrent le mardi à parer la chapelle... ; pour IV livres de cire ovrée en torches et sierges... et pour une boete d'épices en confitures, sucre, gigemble, clo, grène, saffrant, *sinamomont*, esmandres, et pour un jarret de beuf et un de porc, un chappon, une galligne aschattées pour faire le poutage de maitre Vincent[3]...

Cette boîte d'épices et ce potage à la « galligne » inquiètent le R. P. Fages, et il se hâte d'ajouter que tant de gourmandises n'étaient pas pour le saint, mais pour « sa compagnie qu'il ne soumettait pas à son régime plus qu'austère[4] ».

Mais non, honni soit qui mal y pense et bénis soient les minutieux hommes d'affaires qui ont écrit sur parchemin ces « addi-

1. T. II, p. 184. — 2. *Ibid.*
3. T. II, p. 202.
4. On sait d'ailleurs que le saint ne prenait jamais de viande.

tions », et le savant biographe qui nous promet, pour le cartulaire, vingt autres pages de même richesse. Les saints n'ont rien à perdre aux découvertes des chartistes et nous les aimons d'autant plus que, par toute une partie de leur vie et de leur âme, nous les sentons plus près de nous.

III

Autre témoignage infiniment plus précieux mais très simple et très humain : il existe un manuscrit sur lequel, jour par jour, pendant toute l'année 1411, le saint a tracé les étapes de son apostolat. Le R. P. Fages nous le donnera, sans doute, dans les deux volumes des œuvres du saint qu'il nous promet. « A mesure, nous dit-il, que sa mission avançait, préoccupé de son titre, si lourd à porter, d'apôtre du jugement final, il prit le temps, chaque soir, après ses rudes journées, de jeter sur le papier ses plans de sermons, d'en fixer les principales idées, d'en vérifier les textes scripturaires, ne voulant, surtout en vue des Juifs, rien laisser à l'improvisation du fond [1]. »

Comme cette dernière phrase l'indique, la matière habituelle de ces sermons était l'annonce de la fin prochaine du monde. *Cito, bene cito, ac valde breviter.* L'heure du jugement n'est pas loin, elle va sonner, elle sonne. Sur ce point, chose étrange, la conviction du saint n'a jamais varié. Là est le problème le plus mystérieux de cette vie. Car, enfin, d'une part, nous savons bien que la terrible horloge s'est arrêtée depuis plusieurs siècles, et, d'autre part, l'histoire de Vincent nous raconte que les cadavres se sont levés pour saluer en lui l'ange de l'Apocalypse et le précurseur des anges du jugement.

Les deux choses ne sont pas inconciliables, nous dit, en substance, le biographe. En vérité, c'était bien la fin du monde. On y courait à grande vitesse, et tous les signes avant-coureurs avaient déjà paru. Mais la prédication et la sainteté de Vincent arrêtèrent brusquement la catastrophe, comme une main vigoureuse retient un enfant qui commence à rouler dans un abîme. Le R. P. Fages pousse cette thèse avec beaucoup d'éloquence ; mais il nous reste un problème devant lequel lui-même s'arrête en souriant, et dont personne, sans doute, ne nous donnera la clef. Comment le saint

1. T. I, p. 284.

a-t-il pu prêcher ainsi le dernier jugement jusqu'à sa dernière heure, et alors même que le monde, grâce à lui, était sauvé? Comment a-t-il pu mourir dans la conviction « que la trompette de l'ange des justices allait retentir », et en s'étonnant « de ne pas l'avoir entendue » ?

La réponse — non, mais seulement un pauvre lambeau de réponse — ne se cache-t-elle pas dans la très curieuse lettre écrite par le saint à Benoît XIII, qui lui avait reproché d'aller trop loin dans ses affirmations? On y voit que tout n'est pas surnaturel au même degré dans la conviction qui s'était faite peu à peu chez lui. Il s'appuie, sans doute, sur les révélations qu'il a reçues; mais il raisonne ensuite sur elles et en tire des conséquences qui n'ont pas, même pour lui, la même évidence. Il en est sûr, très sûr, mais comme de la conclusion d'un long travail de son esprit; CONCLUSIO *prædicta apud eum pro certissima retinetur.* Une autre phrase nous montre mieux, en même temps que la prudence du saint, l'habitude où il s'était mis de multiplier les conjectures autour de cette question qui l'absorbait. « De tous ces faits, dit-il, *il s'est formé dans mon esprit* une opinion et une croyance *vraisemblables, mais non pas une certitude suffisante pour la prêcher, que l'Antechrist est né depuis neuf ans*[1]. » Le texte critique des sermons et l'examen attentif du cartulaire, en particulier du miracle de Salamanque, nous permettra peut-être de voir un peu plus clair dans ce mystère, et de résoudre ce qui, malgré tout, n'est pas loin de ressembler à une antinomie.

Puisque nous avons ouvert le chapitre des prophéties, rappelons, en passant, la fameuse vision qui fut interprétée de tant de manières différentes. Saint Vincent Ferrier signale, à la fin de son Traité de la vie spirituelle, la venue prochaine d'hommes évangéliques, absolument pauvres, simples et doux, n'ayant de pensée, de parole et de goût que pour Jésus crucifié. Ce texte a consolé bien des âmes. Les Carmes y ont vu la promesse de sainte Thérèse. « Les Jésuites, ajoute le R. P. Fages, s'y sont reconnus, non sans raison d'ailleurs. » « Plus modestement », saint Vincent de Paul aurait bien voulu s'y reconnaître. Enfin,

1. T. I, p. 323, 324. « Je ne puis pas me tromper en obéissant à un supérieur, disait sainte Thérèse, et je peux le faire en jugeant de la vérité d'une révélation. » Cf. L'*Hist. gén. des Carmes*, citée par M. Joly. Sainte Thérèse, p. 166.

pour couper court, notre biographe, qui, d'ailleurs, admet aimablement le bien-fondé de ces autres prétentions, rappelle que, sans la prédication de Vincent, la réforme des Dominicains et des Franciscains n'aurait pas pu réussir.

IV

Grâce aux documents réunis par le R. P. Fages, on peut presque se rendre présent aux sermons de « maître Vincent ». Voici la foule, entassée sur une grande place, la foule, non pas le paisible auditoire de nos églises, mais des êtres remuants, mobiles et passionnés, également redoutables dans l'enthousiasme et dans la colère. Un nuage passe : ils murmurent, et on devine le geste du saint qui les calme en un instant. « Allons, bonnes gens, ce n'est que de l'eau et non des flèches. Au surplus, Dieu va y pourvoir [1]. » Un autre jour, c'est un bon Franciscain, François Labori, qui s'avise de l'interrompre avec une difficulté tirée de l'*Apocalypse*. La foule faillit lui faire un mauvais parti.

A de tels auditeurs, il faut une parole vive, énergique et familière. On ne les voit pas subir tranquillement un sermon académique. Écoutez la parole de Vincent :

Je vais répondre à une question qui m'a été posée. Pourquoi fais-je le signe de la croix avant la messe, vers l'auditoire entassé sur les gradins? — Depuis treize ans que je prêche hors des églises, j'ai fait les expériences que voici. En Savoie, le jour de Noël, je prêchais dans un château où se trouvaient le comte et la comtesse. Tout en haut de la salle étaient des fenêtres et de grandes portes. Au milieu du sermon l'une de ces portes tomba tout à coup sur l'auditoire et ne fit pas plus de mal qu'une allumette. Dans une autre ville, l'estrade était très élevée et il fallait y monter par une échelle de chats ; celle-ci tomba sur la foule sans faire de mal à personne. A Reus, près de Tarragone, l'estrade se rompit et nul ne fut blessé. A Chinchilla, nous fûmes délivrés d'un péril plus grand encore [2]. C'est pourquoi ne vous étonnez pas si je fais le signe de la croix. Avec ce signe, il n'y a plus de danger possible [3].

Ces lignes sont caractéristiques. A de tels passages, en effet, il serait impossible de coudre des morceaux de pure rhétorique, et on peut être assuré que dans ses discours les plus préparés comme dans ses moments de plus haute éloquence le saint devait tou-

1. T. II, p. 151.
2. A propos d'un de ces miracles, le transcripteur ajoute en marge : *Ego scriptor vidi istud.*
3. T. I, p. 257.

jours retenir quelque chose de cette robuste et familière simplicité. Mais des traits pareils, à cette époque surtout, ne suffisent pas à définir un orateur et on regrettera que le R. P. Fages ait remis sans doute, à de prochains volumes, l'étude approfondie de ce beau sujet. On le regrettera d'autant plus qu'en somme, même après lecture attentive de ces deux gros volumes, la physionomie humaine du saint me semble bien indécise. Après l'avoir suivi presque pas à pas, nous ne pouvons pas dire à qui il ressemble ; nous avons assisté aux miracles du saint, aux succès de l'apôtre : l'homme nous reste un mystère. Un point entre tous m'arrête. Je voudrais savoir si cette terrible parole se détendait quelquefois, si l'ange de l'Apocalypse savait sourire comme les autres anges, ses frères. Ce grand sérieux me fait peur et, malgré moi, pour me rassurer, j'évoque, à côté de saint Vincent, la plus charmante figure du premier siècle dominicain, Jourdain de Saxe, le second général des Frères prêcheurs. Ah ! si du moins nous avions une page qui nous donnât le droit de faire passer sur les lèvres du thaumaturge le sourire de cet enchanteur ! Le R. P. Fages pense bien avoir trouvé cette page ; à nos lecteurs de voir ; il ne s'est pas fait illusion.

Un jour donc que notre saint, étant enrhumé, se voyait sans doute dans l'impossibilité de rester longtemps en chaire, il voulut qu'au moins cette modeste circonstance portât sa leçon, et une triple leçon avec elle.

Bonnes gens, dit-il, j'ai d'abord à vous faire connaître le secret de mon enrouement et j'y vois une bonne matière à traiter pour l'instruction des chrétiens et des juifs. Disons *Ave Maria.*

Il explique alors brièvement le texte qu'il avait choisi et il continue :

Tel est le sens littéral du texte. Mais je veux l'appliquer à mon enrouement et vous en dire les raisons. Il y en a trois : la première est particulière et me regarde ; la deuxième est générale et vous regarde ; la troisième est spéciale et regarde les juifs.

D'abord celle qui me regarde. — Sachez qu'il n'y a pour ainsi dire qu'une vertu, l'humilité, sans laquelle les autres... s'en vont comme du blé par un sac troué... L'humilité, seule conserve la créature dans l'amitié de Dieu. Et c'est pourquoi Dieu, quand il choisit quelqu'un pour son service, lui envoie des empêchements, juste en ce qu'il désire le plus, afin qu'il s'humilie et ne se perde pas par la vaine gloire. Moïse en fut une preuve lorsque Dieu le rendit bègue... et moi chétif, pour que la multitude de mes prédications ne m'enorgueillisse pas, l'enrouement m'a été envoyé.

Il est encore question de l'enrouement dans le troisième point, et le discours s'achève sur cette parole : « Et voilà les raisons pour lesquelles j'ai été enroué [1]. »

Est-il vrai, comme le dit le R. P. Fages, que ce sermon soit plein d'une « aimable bonhomie »? La chose paraît d'abord presque évidente; puis, peu à peu, à voir avec quelle insistance le saint continue son commentaire, on se demande si tout cela n'a pas été dit et écouté le plus sérieusement du monde. Mais alors l'exemple serait d'autant plus inquiétant qu'il a été mieux choisi.

Les prochains volumes du R. P. Fages éclairciront sans nul doute ce problème. Il est bien simple. Oui ou non, a-t-on vu saint Vincent Ferrier sourire pendant le sermon sur l'enrouement? Comme chacun voit, on ne saurait exagérer l'importance d'une pareille question [2].

Henri BREMOND.

1. T. I, p. 288-291.

2. J'ai cherché avidement ce sourire dans le petit traité de la *Vie spirituelle* récemment édité par le R. P. Rousset (Lethielleux) dans sa très pieuse Bibliothèque des ascètes dominicains. Il y a des conseils charmants: *Caritativa verba, et dulcia semper pungitiva præcedant*, mais peut-être pas de sourire. Notons en passant les conseils sur la prédication : *In prædicationibus... utere eloquio simplici, confabulatione domestica ad declarationem actuum particularium.*

UNE GRANDE ENTREPRISE THÉOLOGIQUE[1]

Le vent est aux grandes collections et aux vastes synthèses ; il est à la collaboration, qui seule permet d'unir *res olim dissociabiles*, la compétence du spécialiste et la vue large des ensembles ; il est à l'étude historique des idées et des systèmes pour en voir la suite, pour en saisir le développement, pour faire la part des influences multiples.

Entrant dans ce mouvement, les professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris ont pris l'initiative et la direction d'une œuvre qui répond à un besoin profond et comble une lacune considérable dans le domaine des sciences théologiques. C'est une grande œuvre de théologie historique consistant en monographies et études spéciales sur la théologie des maîtres, sur le mouvement de la théologie et des idées théologiques.

Voici comment eux-mêmes en rendent compte dans le prospectus qu'ils viennent de lancer à cet effet : « L'entreprise comporte trois sortes d'études, lesquelles, dans l'exécution, se fondront ensemble ou se distingueront suivant la nature des choses, les exigences scientifiques, l'utilité des lecteurs : études sur *la théologie des maîtres* ; études sur *le mouvement théologique* ; études sur *l'histoire des questions*.

« Avant tout et comme base principale d'opération, études sur la théologie des maîtres. C'est par là, sauf peut-être quelques exceptions, que nous commencerons, et les volumes consacrés aux grands maîtres se succéderont rapidement.

« L'histoire et la biographie seront réduites au minimum, c'est-à-dire à quelques noms et à quelques dates ; et de même, pour l'ordinaire, les discussions de critique textuelle ou de chronologie des œuvres : quelques mots suffiront pour dire à quels textes on s'en rapporte, à quelle édition on renvoie, quelles œuvres on regarde comme authentiques et à quelles époques on les

1. *Bibliothèque de théologie historique,* publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris, chez Beauchesne et Cie (ancienne maison Delhomme et Briguet).

attribue, soit avec certitude, soit avec probabilité. On insistera davantage sur l'*œuvre théologique* de l'auteur qu'on étudie, donnant une idée rapide de ses ouvrages, de sa méthode, du mouvement de sa pensée. Mais le principal sera l'étude de sa doctrine : relevé exact et intelligent de ses idées ; effort pour en montrer le lien et le développement intime ; vue des circonstances qui ont influé soit sur les idées mêmes, soit sur leur expression ; départ, dans la mesure du possible, de ce qui est personnel à l'auteur et de ce qu'il a reçu ou emprunté ; coup d'œil enfin sur les idées nouvelles qu'il a mises en circulation et sur son influence soit autour de lui, soit dans la suite des âges. »

Là où aucun grand nom ne se dégage, « on fera plutôt la théologie de l'époque que celle des hommes. Et de même certains volumes pourront avoir comme objet principal de relier entre eux, par des vues plus générales, les grands maîtres qui s'élèvent çà et là comme des colonnes isolées ; d'autres seront consacrés à telle grande hérésie ou à telle question qui, sans être liée à tel ou tel nom, court à travers les temps et les lieux ».

Ce qu'on veut, c'est une vue nette et compréhensive de l'histoire et du développement des idées théologiques. « La tendance sera de rattacher l'étude des idées à l'étude des grands maîtres, c'est-à-dire à l'étude de ce qui est typique et représentatif, de ce qui a marqué sa trace sur la pensée de ceux qui sont venus après ; mais les idées nous intéresseront plus que les hommes, et tout sera bon, qui nous aidera à les suivre dans leur vie et dans leur histoire. Cette histoire même des idées pourra fournir matière à des travaux du plus haut intérêt, et rien n'aidera mieux à comprendre ce qu'est le mouvement et le développement du dogme que des monographies où nous suivrons soit un dogme, comme celui de l'Immaculée Conception, soit l'ensemble des dogmes qui se rattachent à un même sujet, comme l'idée de l'Église. »

Que demande-t-on aux collaborateurs ? « De faire œuvre strictement scientifique et objective. Et donc, avant tout, de chercher dans les auteurs ce qui s'y trouve, non d'y mettre ce qu'on serait bien aise d'y trouver ; de présenter leur pensée telle qu'ils l'ont pensée, au degré de perfection et de maturité qu'elle avait chez eux, sous la forme où ils l'ont vécue, dans le jour où ils la voyaient, non telle qu'elle a pu être plus tard éclaircie, précisée, formulée,

rattachée à tel ou tel système, incorporée à telle ou telle synthèse. »

Leur est-il donc interdit d'interpréter les textes, et tout leur rôle sera-t-il de les collationner, de les mettre bout à bout, de les raccorder tant bien que mal? Au contraire, et « ce sera peut-être la partie la plus délicate de leur tâche, celle qui exige le plus, avec la pleine maîtrise des questions théologiques et de leurs aspects si variés et si complexes, le sens historique le plus délié. En effet, s'il n'est pas permis de transporter le présent dans le passé ou de vouloir l'y trouver tout fait, il faut, d'autre part, savoir reconnaître la continuité de l'un à l'autre, suivre les choses dans leur devenir, reconnaître l'identité fondamentale et substantielle à travers les variétés de surface. Ainsi le philologue suit le fil qui relie le français d'aujourd'hui au latin et reconnaît le même mot là où l'ignorant ne voit que diversité; ainsi la mère retrouve son enfant dans l'homme fait. Le théologien doit savoir faire cela pour les idées. Combien de fois, en effet, les saints Pères disaient ou voulaient dire ce que nous disons, tout en ayant l'air de dire le contraire ou de dire autre chose! Combien de fois ils pensaient ce que nous pensons, tout en s'exprimant mal peut-être ou confusément! Ils ont pu bégayer, là où nous parlons clairement; mais souvent le sens est le même. Et il faut comprendre ce sens, reconnaître dans son germe la pensée que nous voyons maintenant formulée, toute faite ».

La pensée théologique est essentiellement une pensée traditionnelle, et celui-là ne comprendra ni les vieux Pères ni les vieux théologiens, qui, uniquement attentif aux différences entre eux et nous, ne sait pas les remettre dans le grand courant traditionnel, ininterrompu d'eux à nous.

D'ailleurs, « il ne s'agira pas de tout retrouver dans les Pères, ni de méconnaître ce qu'il peut y avoir, dans leurs pensées et dans leurs explications, de confus et d'embarrassé ou de faux ». Mais un théologien sait que, surtout quand il s'agit d'idées théologiques, c'est se priver d'une grande lumière de ne pas vouloir éclairer le passé par le présent, et qu'il n'est pas de bonne méthode d'interpréter les vieux témoins en oubliant qu'ils croyaient ce que nous croyons, et que leurs essais d'explication roulent déjà les germes des explications futures.

Et l'on voit, du même coup, combien fondée en raison, com-

bien *critique* est la tendance des théologiens, non pas précisément à *sauver* les Pères, comme on dit quelquefois, mais à les montrer unis de pensée avec nous.

On demande donc aux collaborateurs de la *critique*, car il ne saurait y avoir de science sans cela, mais « une critique large et compréhensive, qui, loin de s'opposer à la théologie, l'éclaire en s'en éclairant ».

On comprend combien une œuvre ainsi entendue et exécutée par des hommes de la partie peut être profitable à la science et rendre de services. « C'est l'appoint le plus précieux à l'histoire des idées chrétiennes. C'est, pour les théologiens, au lieu de quelques textes sur une question, séparés de leur milieu, dénaturés quelquefois, l'ensemble de la doctrine facilement accessible. C'est, pour quiconque s'occupe de l'histoire et du développement des dogmes, la source de renseignements la plus sûre et la plus complète. C'est, enfin, la tradition théologique dégagée et mise à la portée de tous, belle de la beauté qu'elle a chez les grands maîtres. »

Il n'est pas, croyons-nous, meilleur moyen de garder le dépôt de la tradition, et d'arracher les âmes aux profanes attraits « des nouveautés spécieuses et de la fausse science ». « On n'aime plus les ténèbres, disait saint Augustin, quand on a vu le soleil. »

Les directeurs, pour donner « une première idée de la collection », ajoutent une liste des principaux sujets qu'ils comptent traiter. La voici en abrégé :

Théologie de l'Ancien et du Nouveau Testament ; théologie des Pères (Pères apostoliques, Justin et les apologistes, Irénée, Clément, Tertullien, Origène, Cyprien, Athanase et les anti Ariens, les Cappadociens, Chrysostome et ses satellites, Augustin, Cyrille d'Alexandrie, Léon, Jérôme, Pierre Chrysologue, Denis, Maxime, Sophrone, saint Jean Damascène, saint Bernard) ; théologie des maîtres scolastiques (Anselme, Hugues et l'école de Saint-Victor, Pierre Lombard et les premiers sommistes, Abélard, Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Scot et Henri de Gand, les nominalistes, les grands théologiens ou controversistes du seizième, du dix-septième, du dix-huitième, du dix-neuvième siècle).

De pair avec l'étude des maîtres, ira l'étude du mouvement théologique, des hérésies, des grandes controverses :

Histoire et développement de la théologie anténicéenne, quatrième et cinquième siècles, grandes hérésies, disciples et adversaires d'Augustin, de saint Augustin à saint Anselme, de saint Anselme à saint Thomas, du quatorzième siècle à la Réforme ; la théologie franciscaine de Scot à nos jours, Louvain, la controverse baïaniste, la controverse janséniste, l'augustinisme, la controverse thomistico-moliniste, l'Université de Paris, le gallicanisme, la controverse protestante de Bossuet jusqu'à nos jours.

On y joindra l'histoire des dogmes qui offrent un intérêt spécial :

Sacrement de pénitence, Immaculée Conception, Église, Pape, grâce, péché originel, eschatologie, etc.

Des volumes spéciaux seront consacrés à la théologie des monuments et de la liturgie, au développement de la théologie mystique et de la théologie ascétique, peut-être aussi à l'histoire de la théologie anglicane depuis Jewell jusqu'à nos jours, et à celle des grands courants de la théologie protestante.

L'œuvre sera couronnée par un précis de l'histoire du dogme, en cinq ou six volumes, et par une théorie du développement dogmatique, en un ou deux volumes.

Le plan est vaste, on le voit ; mais « les collaborateurs sont nombreux et l'œuvre, Dieu aidant, sera poussée avec entrain ». Déjà sont annoncés, pour la fin de cette année ou pour les premiers mois de l'an prochain : saint Paul, saint Augustin, Alexandre de Halès, Tertullien, saint Anselme. Les volumes paraîtront dès qu'ils seront prêts, sans souci de l'ordre chronologique.

Il nous est doux de saluer une entreprise qui se dégage si vaillamment des tristesses du présent et qui escompte l'avenir avec une si virile confiance. Espérons que Dieu bénira l'œuvre et les ouvriers, et que, « dans douze ou quinze ans, la France possédera un magnifique monument de théologie historique que le monde entier lui enviera [1] ».

Jean VANOT.

1. Les volumes seront de 350 à 450 pages in-8. Le prix du volume est fixé à 6 francs, prix fort. Une remise de 33 p. 100, mettant le volume à 4 francs, sera faite en faveur de ceux qui souscriront d'avance à toute la collection. On souscrit chez Beauchesne et Cie (ancienne maison Delhomme et Briguet), rue de Rennes, 83, Paris (VIe).

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Explication ascétique et historique de la Règle de saint Benoît, par un Bénédictin. 2 vol. in-16. Retaux, 1901.

L'auteur n'a pas voulu faire « œuvre de spéciale érudition », mais seulement, et sur la demande de religieux et de religieuses de son ordre, « être utile à plusieurs en disant, sous une forme simple, ce qu'il a trouvé dans le texte de son Père saint Benoît ». Nous estimons qu'il sera utile, en effet, et non pas seulement à ses frères en religion. Car la règle de saint Benoît n'est pas uniquement un patrimoine de famille ; elle appartient à toute l'Église par les traditions vraiment œcuméniques qu'elle recueille et l'influence immense qu'elle a exercée sur les écoles ascétiques plus récentes. Le commentaire fait valoir ces richesses : qu'on lise, par exemple, celui du fameux chapitre VIIe sur l'humilité, et l'on verra comment la théologie nourrit la piété et éclaire la pratique.

Toutefois, une remarque nous paraît s'imposer, que l'auteur ne désavouerait pas, qu'il suggère même en plus d'un endroit. Il a écrit pour des moines, rompus à la pratique d'une règle austère et préservés par le cloître des dissipations extérieures. A prendre trop à la lettre ce qu'il dit, avec une insistance marquée, des inconvénients des méthodes humaines et des « systèmes de perfection », les personnes du monde ou les membres de congrégations plus actives risqueraient fort de tomber dans une complète négligence. A qui ne peut se procurer les bienfaits de cette « méthode » éminemment disciplinante qu'est la règle de saint Benoît, il serait dangereux de vouloir se passer des autres.

Disons enfin que, même dans un livre de piété, nous ne voudrions pas voir alléguer, sans ombre de doute, saint Denys « l'Aréopagite ». La sublimité de la doctrine des *Noms divins* et son importance traditionnelle sont hors de conteste ; mais la vérité, qui est la première règle de la piété, ne semble pas nous autoriser à l'attribuer à un disciple de saint Paul.

Antoine Valmy.

Notes de pastorale pratique : Le Prêtre. *Les tendances actuelles et les œuvres au point de vue paroissial*, par un Curé de Lyon, directeur d'Œuvres. Paris, Maison de la Bonne Presse. Un vol. in-18, pp. 400.

Le vaillant et trop modeste curé, qui ne dit pas son nom, explique pourquoi, après tant d'autres œuvres qui ont absorbé sa vie, il s'est encore avisé de faire un livre. C'est, dit-il, dans sa courte préface, « parce que j'aime mes frères dans le sacerdoce, et que je serai bien heureux, si, en leur communiquant le résultat de vingt-cinq années d'expérience dans le ministère paroissial, je pouvais leur éviter les déceptions et les nombreux insuccès que j'ai rencontrés dans les œuvres. » C'est une mine que ce petit livre ; tout y vient : je veux dire tout ce qui peut et doit intéresser un prêtre attaché au service d'une paroisse, et principalement d'une paroisse populeuse et ouvrière ; d'abord ce qui concerne sa vie sacerdotale et sa sanctification personnelle ; puis les devoirs multiples de son ministère ; œuvres de toutes sortes, d'enseignement, de persévérance, de charité spirituelle ou corporelle, y compris les œuvres sociales et économiques. Oh ! rien qui ressemble à un traité d'ascétisme ecclésiastique ou de pastorale ; pas de chapitres développés selon les règles et se déroulant dans une méthodique ordonnance. Le brave curé est de ceux qui ont beaucoup à dire, parce qu'ils ont beaucoup travaillé et beaucoup vu, mais qui n'ont pas de temps pour arranger des phrases. Il vide son tiroir, lequel est richement fourni de notes et réflexions personnelles, d'extraits courts et bien choisis, de bonnes histoires qui ont le mérite et la saveur des souvenirs. Et tout cela se fait lire avec agrément et profit. Il y a quantité de ces menues observations exprimées, pour ainsi dire, des réalités du ministère paroissial, vécues avant d'être formulées, qui seront une lumière pour ceux qui sont engagés dans la même voie, aux prises avec les mêmes difficultés, en butte aux mêmes contradictions. Le paragraphe consacré aux œuvres sociales et économiques mérite une mention spéciale ; c'est un champ nouveau, ouvert par les circonstances, à l'activité et au zèle du clergé paroissial ; il ne lui est pas permis de le négliger ; mais, d'autre part, il y faut porter une discrétion et une mesure qu'il est difficile parfois de concilier avec l'esprit d'initiative et les généreuses ardeurs. On doit savoir gré à ceux

qui peuvent éclairer la route par les leçons de la sagesse et de l'expérience. Joseph Burnichon.

SOCIOLOGIE

Natalité, par M. l'abbé Camille Ract, vicaire à Saint-Lambert de Vaugirard. Préface de M. Georges Fonsegrive. Illustrations. Paris, Poussielgue, 1901. In-8, pp. 401.

Il y a un fait douloureux et inquiétant entre tous pour notre patriotisme : la population de la France n'augmente plus, ou si peu que rien. Dans les dix années qui ont suivi l'Exposition de 1889 on en a même compté cinq où le chiffre des décès a surpassé celui des naissances. L'affaiblissement de la natalité en notre pays date déjà de loin. Toutefois, au commencement du siècle qui vient de finir, nous avions 35 à 38 naissances par 1 000 habitants. Aujourd'hui nous voilà entre 21 et 22. Aucune nation européenne ne descend à un taux si misérable. Nous détenons ce record à rebours, et il n'y a pas lieu d'en être fiers.

C'est surtout depuis 1870 que le mouvement de décroissance s'est accentué. En 1872, l'excédent des naissances sur les décès atteignait encore 173 000 en chiffres ronds. Maintenant nous en sommes réduits à regarder comme une année prospère celle où l'on enregistre un gain de 50 000 existences nouvelles. Pendant ce temps, la population de l'Allemagne augmente annuellement d'un demi-million d'habitants : celle de l'Angleterre de 340 000; celle de l'Italie de 160 000 à 180 000; celle de la Russie de 1 200 000. A ce compte, notre race risque d'être submergée, sinon de disparaître, dans un avenir relativement prochain. En attendant, nos rivaux débordent de leurs frontières trop étroites, et essaiment à travers le monde. Et il se trouve des gens de plume pour écrire que notre lamentable pauvreté en enfants est un signe de civilisation plus avancée.

M. l'abbé Ract y voit, à la lumière des véritables principes sociaux et chrétiens, la plaie mortelle de notre pays. Je ne crois pas qu'il ait la prétention de dire du nouveau sur cette grosse question de la natalité et de la dépopulation de la France. Du nouveau, hélas ! le sujet n'en comporte guère. Mais tout ce qui a été dit, tout ce qui est épars dans les ouvrages spéciaux, dans les journaux et revues, dans les documents statistiques, on le

trouvera ici ramassé, disposé dans un ordre facile à saisir, et mis au point de l'intelligence populaire, à laquelle l'auteur paraît spécialement s'adresser. « Et mes lecteurs savent déjà, dit-il quelque part, que je suis prêtre, vicaire, sociologue, journaliste, tempérant, terrianiste, publiciste, etc., etc. » De fait, les nombreux chapitres qui composent le livre ont généralement le ton, l'allure et mêmes les dimensions d'un *premier-Paris*. Sous les deux grandes divisions : les *Causes* du mal et les *Remèdes*, viennent tout naturellement prendre place une multitude de questions d'ordres divers : moral, physiologique, social, économique, religieux, philosophique. On nous parle du tabac et de l'alcoolisme, du travail du dimanche et de la désertion des campagnes, du roman et du théâtre, de la dot et de la liberté testamentaire, du célibat religieux et de la recherche de la paternité, des crèches, des jardins ouvriers, des missions et de bien d'autres choses encore. C'est que, en effet, le mal qui nous ronge a des racines multiples, et que pour en guérir, si nous devons guérir, il nous faudrait, non pas un spécifique, mais un ensemble de réformes qui atteignent les mœurs, les habitudes, les institutions, les idées, l'éducation, la société et l'individu, la vie publique et la vie familiale, l'esprit et la volonté. M. l'abbé Ract a le mérite de présenter avec beaucoup d'entrain, de bonne humeur et d'agrément, des vérités qu'il importe de dire et de redire, mais qui, d'ordinaire, sous la plume des moralistes et des économistes, sont par trop arides et maussades.

Toutefois, le livre aurait plus de valeur si l'on avait pris la peine de fournir ses références, principalement quand il s'agit de chiffres et de statistique. 400 000 personnes à Paris sans travail ou sans occupations qui les fassent vivre. Quatre cent mille ! ? Sur 100 Bretons venus à Paris, 60 meurent poitrinaires, après un séjour de cinq à douze ans ? A propos de « cette belle parole de l'apôtre des nations : *Nemo potest esse continens nisi Deus det* » (p. 215), je remarque que le texte scripturaire est altéré, qu'il n'est pas de saint Paul, et qu'il n'a pas le sens qu'on lui donne.

Joseph Burnichon.

BIOGRAPHIE

Les Saints. *Saint Antoine de Padoue* (1195-1231), par l'abbé Albert Lepitre. Paris, Lecoffre.

Ce que, jusqu'ici, les biographes de saint Antoine de Padoue ont offert à l'admiration des fidèles, n'était trop souvent que pures légendes, ou que faits grossis au point d'être rendus méconnaissables. Un travail de critique s'imposait pour le plus grand avantage de la dévotion qu'on a vouée de nos jours à ce saint.

M. l'abbé Lepitre l'a entrepris et l'a conduit avec un soin et une patience dignes d'éloges. Il s'est attaché à l'étude de tous les documents, malheureusement trop rares, nous en gémissons avec lui, et il en a fait une critique consciencieuse ; on peut s'en convaincre par la lecture de son ouvrage et surtout de son appendice. On consentira, sans trop de peine, à faire le sacrifice de croyances qui étaient chères, quand on verra qu'une critique judicieuse et impartiale assure aux vrais actes du saint un éclat incontestable.

Cependant, malgré la franche déclaration de l'auteur (*Préface*, p. vi), on désirerait que la grande figure du saint fût un peu moins dissimulée sous la critique des documents. On désirerait aussi que la forme même de cette critique eût parfois quelque chose de plus alerte et de plus serré. L'œuvre n'en a pas moins de réelle valeur.

Somme toute, après le travail de M. l'abbé Lepitre, de la vie de saint Antoine il ne reste que des vestiges, mais vestiges tels qu'ils révèlent toujours le grand saint. La piété gardera donc l'objet qui lui est cher, avec la vérité en plus.

Philippe Balardy.

Le Père Gratry (1805-1872). *L'homme et l'œuvre*, *d'après des documents inédits*, par le R. P. A. Chauvin, de l'Oratoire, supérieur de l'école Massillon. Paris, Bloud et Barral, 1901. In-16, pp. viii-480.

Les *Études* ont été heureuses de saluer, l'année dernière, le réveil qui s'opère autour du nom de Gratry. Le remarquable ouvrage de S. Ém. le cardinal Perraud, les *Pages choisies* de M. l'abbé Pichot, furent tour à tour l'occasion de ces hommages

rendus à une grande mémoire un peu tombée dans l'oubli[1]. C'était dès lors un concert unanime dans les revues. M. Lacombe dans le *Correspondant*, M. Camille Bellaigue dans la *Revue des Deux Mondes*, M. Derepas dans les *Annales de philosophie chrétienne*, M. Orgeval-Dubouchet dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation*, enfin et surtout le R. P. Chauvin, dans la *Revue du clergé français*, entonnaient l'éloge du philosophe, de l'écrivain et de l'apôtre.

Aujourd'hui le P. Chauvin fait plus que réunir ses nombreux et savants articles; il publie un gros volume sur la vie et l'œuvre déjà étudiées par S. Ém. le cardinal Perraud, et il ne craint pas que son livre fasse double emploi. Quand on a consulté quinze cents lettres familières adressées à des correspondants tels que Dupanloup et Montalembert; quand on a fait appel aux souvenirs des Pères Lescœur et Largent et de M. Crouslé; lorsque soi-même on doit sa vocation sacerdotale à Gratry, je comprends que l'on ait été tenté de revenir sur un personnage aussi attirant et de le faire connaître à fond. Ce n'est pas que le P. Gratry ait jamais été, quoi que l'auteur semble dire, un « méconnu » (p. 449), ni que les catholiques l'aient payé d'ingratitude comme déjà Newman; ce n'est pas non plus que parmi eux il y ait eu du « pharisaïsme intransigeant »; ne serait-ce pas tout bonnement le cours ordinaire des choses, et la mort n'exige-t-elle pas cet intervalle de silence entre les passions du temps de la lutte et la calme sentence de la postérité? Gratry, en vérité, n'a rien perdu pour attendre. Le beau livre du P. Chauvin lui-même n'eût guère été possible plus tôt.

Un saint religieux disait du P. Gratry qu'il avait « une tête d'homme, le cœur d'une femme et le caractère d'un enfant ». On ne saurait mieux définir cette intelligence où il y avait du génie; ce cœur dont la sensibilité exquise et l'ardeur intense réagissaient si fortement sur l'esprit; ce caractère mobile et naïf jusqu'à la candeur, qui fit suivre au polytechnicien la charge d'un tambour dans une soirée célèbre.

Tout en donnant une biographie très détaillée de son héros, le P. Chauvin a insisté avec raison sur ses œuvres; il a exposé très méthodiquement et critiqué impartialement sa doctrine. Cette

1. Cf. *Études*, 5 juillet et 5 août 1900, p. 135 et 426.

doctrine lui est apparue dans les quatre grands ouvrages du maître, la *Connaissance de Dieu*, la *Logique*, la *Connaissance de l'âme* et la *Philosophie du Credo*.

La *Connaissance de Dieu* est avant tout un excitant. On disait d'un ouvrage de Lamennais qu'il ressusciterait un mort. On a dit de celui-ci qu'il a redonné à nos générations indifférentes et inertes la sensation du divin. La magie du style tantôt abstrait et géométrique, tantôt lyrique ou descriptif, fait éprouver une forte et savoureuse jouissance intellectuelle. Mais que penser des trois idées essentielles de Gratry sur Dieu : sa distinction en deux degrés de l'intelligible divin ; son fameux procédé inductif ou dialectique envisagé comme moyen de prouver l'existence de Dieu ; enfin son « sens divin » pour aller à l'infini ? Autant de questions très ardues dont la principale a été discutée jadis par le P. Ramière dans les *Études*, et que le P. Chauvin aborde et résout avec franchise et bonheur.

Par certains côtés, Gratry, qui visa à l'union de la foi et de la science et rêva la reconstitution d'une *Somme*, moderne encyclopédie du savoir humain renouvelé dans la lumière naturelle et surnaturelle, rappelle saint Thomas d'Aquin. Cependant le moraliste survivra sans doute en lui au métaphysicien. Les pages admirables qu'il a écrites, ou plutôt rythmées comme des chants, sur la paix universelle, le rapprochement des hommes, l'amour des humbles et l'amélioration de leur sort, font de lui un précurseur des démocrates chrétiens et des congressistes de La Haye, comme le remarque le P. Chauvin, mais aussi un disciple direct de Fénelon et l'un des philosophes les plus voisins de l'Évangile.

Henri Chérot.

ROMANS

Les Oberlé, par René Bazin. Calmann-Lévy. In-18.

Si les heures d'irrémédiable tristesse où nous sommes étreignant l'âme à en mourir, suscitant des livres découragés, elles inspirent aussi des plaidoyers d'espérance.

Trop de Français acceptent notre décadence comme on accepte l'inévitable, et s'y résignent pourvu qu'elle ne trouble pas leur repos tranquille. D'autres peinent, luttent, gardent la fierté de leur cœur, pensent qu'il reste toujours quelque chose à faire, que la partie n'est jamais perdue avant la ruine définitive.

René Bazin est de cette élite. Grâce à elle, nous avons des motifs d'espérer, on nous le dit dans d'admirables discours — et des livres fiers.

Cette fois, l'auteur de *La Terre qui meurt* s'est pris à écrire un poème en prose; le sujet : France ! Oui, cette délicieuse sœur perdue d'au delà des Vosges, qui croit à la grandeur de son aînée et l'aime, n'en a été que le prétexte.

Hélas, des voix sauvages la décrient assez cette France, et l'internationalisme ne s'étend-il pas chez nous jusqu'à contraindre les honnêtes gens de fonder — signe des temps — une ligue de la Patrie française ?

Eh bien ! sans aller bien loin dans la lecture des *Oberlé*, on est vite saisi par l'accent ému de cet hymne très doux.

Mon Dieu ! le thème du roman est fort simple. Une famille d'industriels alsaciens vit au pied des Vosges, dans son village d'Alsheim, mais elle est divisée par « l'éternelle question » à laquelle tout le monde pense là-bas, la France ou l'Allemagne.

Lucienne Oberlé et son père sont d'un bord, celui du vainqueur; Monique Oberlé et son fils Jean sont de l'autre avec l'Alsace entière.

Cette antinomie entre le frère et la sœur est d'autant plus frappante que tous deux ont reçu une éducation allemande; seulement voilà, Jean a beaucoup vu, beaucoup comparé; Lucienne, elle, n'a que son cœur, et il appartient à Wilhelm von Farnow, lieutenant au 9e hussards rhénans. — Épouser ce Prussien, le pourra-t-elle ? qui sera pour ou contre ce mariage ? voilà le nœud. L'action — jusqu'à la désertion de Jean — se résout à ceci.

La question alsacienne est admirablement posée ; quoique, à vrai dire, l'opposition violente dont nous sommes les témoins n'existe pas telle quelle, isolée et brutale dans un milieu donné.

L'autre face du problème : Retrouverait-on l'Alsace fidèle si venait jamais le temps de la ravoir ? ou bien, cette heure est-elle passée sans retour ? Tout cela est laissé dans l'ombre, et René Bazin a bien fait.

Le sujet était assez malaisé déjà : il fallait être clair, net, précis, et cette étude approfondie de la donnée nous a valu d'admirables développements de caractères. Ne nous plaignons donc pas que la première moitié du roman — toute d'exposition — soit charmante bien que terne dans l'ensemble.

Où, par exemple, René Bazin a-t-il été mieux inspiré qu'avec son Philippe Oberlé, l'aïeul irréductible, inconfusible? La scène, où il paraît, lui infirme, soutenu par son fidèle Victor, et se dresse menaçant en face du préfet de Strasbourg, Kassevitz, qui ose franchir le seuil de sa maison et demander Lucienne pour Farnow, est une page de haut style et d'une puissance extrême. Vous plaît-il de verser des larmes très douces, montez donc au monastère de Sainte-Odile avec Odile et Jean, entendre les cloches de Pâques.

La cueillette des houblons, si alsacienne de ton, vous initiera à la vie des champs ; vous y verrez les paysans de là-bas, naïfs, vigoureux, bons enfants. Le dîner des Brauswig est très réussi. Quant à l'officier prussien, est-ce un travesti, un faux bravache ? Non certainement : les 90 000 hommes de troupes enserrant les pays annexés comptent plus d'un Farnow. De loin, sans doute, on crierait à l'exagération ; de près, c'est la vérité nue. Nous ne serions pas étonné si certains intellectuels — de ceux qu'on a vus à l'œuvre durant l' « Affaire » — avaient pris des airs scandalisés.

Je ne dirai rien des deux idylles ruinées, ni de cette charmante Odile Bastian, la vraie Alsacienne courageuse et sacrifiée, ni de la malfaisante Lucienne. Pourtant si : les femmes de ce pays sont enragées françaises ; où donc vit cette dégénérée ? Où est-elle ?

. Il faudrait — au sujet des descriptions qui sont délicieuses, féliciter l'auteur de ce qu'il ait fait ses paysages si parfaits, qu'on les reverrait le livre à la main sans y trouver un sentier indiqué à faux.

Et le style toujours enchanteur, le style où transparaît l'âme des choses et le grand talent de l'écrivain, fait de délicatesse et de grâce, d'émotion intense et de psychologie sûre, avec une poésie saine, profonde, élevée. Ah ! que ce livre est bon ! bon pour tous les âges, à mettre en toutes les mains. Nous saluons donc avec joie sa 33e édition, et il n'est pas à moitié chemin de son succès.

Les voyageurs qui nous reviennent des bords du Rhin nous vantent tous le puissant empire, tranquille dans sa force, qu'ils ont rencontré par de là les frontières, et ils ont un cri d'angoisse au retour. René Bazin, lui, a retourné l'adage. Il dit : La France est belle. L'Alsace et la France s'en souviendront.

M. Robin-Herzog.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

I. Bernardi abb. Casinensis. — **Speculum Monachorum**... denuo edidit P. H. Walter, O. S. B. Friburg. Bris. Herder. In-12 pp. xxiii-250.

Le R. P. Walter a été bien inspiré de donner une nouvelle édition de ce remarquable traité des vertus monastiques, que l'abbé Bernard dédiait, il y a tant de siècles à ses frères *præcordialissimis* du mont Cassin. Prudence, ferveur, sainte liberté dans les exhortations qu'il adresse aux moines tièdes, suave tendresse dès qu'il s'agit des pauvres et des malades, on ne peut qu'admirer le saint moine qui s'est peint tout entier dans ce petit livre.

La forme un peu sèche et scolastique, s'égaie parfois par des mots charmants. « *Pauperibus et afflictis solvendum est debitum flebilis compassionis* » (p. 191). « *Major autem compassio pauperibus debetur, quia raro ex corde eis miseritur.* » (*Ib.*)

De telles lignes valent un sermon. On remarquera entre autres le chapitre très pittoresque et très pressant sur les religieux qui aiment trop le mouvement et un autre, extrêmement intéressant, sur la décadence progressive de ceux que ce saint moine appelle « les déserteurs de la sainteté ».

Henri Bremond.

Abbé Planus. — **Pages d'Évangile**. II. Récits et Paraboles, Poussielgue. In-12 pp. viii-404.

Nous avons dit, à plusieurs reprises, la sagesse, l'éloquence, la haute et simple distinction de tout ce qu'écrit M. Planus. Le second volume des *Pages d'Évangile* se recommande par les mêmes qualités. On y trouvera une série de récits et de réflexions qui s'ordonneraient facilement à un ou plusieurs carêmes sur la foi : *Les privilégiés de la foi*, *Ceux qui cherchent la foi*, *Ceux qui résistent devant la foi*, *Ceux qui systématiquement résistent à la foi*. Quelques paraboles sont commentées ensuite d'une façon très vivante et très actuelle. Tout le livre est excellent. Henri Bremond.

Paillettes d'or. — Recueil complet. 2 vol. pp. 566 et 668. Aubanel. 1901.

Ce livre n'a plus besoin de recommandation. Il a fait déjà un assez beau chemin, et son succès n'est pas près de finir. Mais il n'est que juste de redire la solide doctrine, la ferme et virile piété, l'esprit, le bon sens, la fraîche

poésie de ces précieuses petites feuilles. Réunies aujourd'hui en deux charmants volumes, elles seront d'une lecture plus commode, et les âmes pieuses reviendront puiser plus souvent à cette source les bons conseils, la confiance, la joie. Georges Lebret.

Dr Francus. — **Comment je suis arrivé à croire.** Confession d'un incroyant. Collection *Science et Religion*. Paris, Bloud. 1901. In-12, pp. 61.

L'incrédule que nous présente le Dr Francus, n'est pas arrivé à croire en se reposant sur l'oreiller du doute, — si le doute a jamais été un oreiller, — et attendant que la foi lui vînt. Cette foi, il l'a cherchée. Comment, avec quelle constance, avec quelle sage défiance envers lui-même et envers les affirmations des prétendus savants, c'est ce qu'il nous raconte ; et il fait bon de l'entendre. Sans doute, ici ou là, le néophyte a des formules, par exemple sur les mythes hébreux ou l'éternité des peines, que ne signerait pas tout théologien ; il attache à l'opinion de J.-J. Rousseau et de Montesquieu plus d'importance qu'ils n'en ont en matière religieuse. Mais ce livre peut apporter lumière et assurance à beaucoup d'âmes obscures et troublées : n'est-ce pas en dire tout le mérite ? Lucien Roure.

Dom Maur Wolter. — **La Vie monastique.** *Ses principes essentiels*, traduit du latin par un moine de Maredsous. Bruges, Desclée, 1901. In-12 pp. 190.

Aux profanes qui visitent le couvent de la Grande-Chartreuse, on montre une cellule de moine. Au fond, un oratoire. Celui-ci porte comme inscription ces mots de Saint Paul : « Pour tous ceux qui suivront cette règle, paix sur leur âme et miséricorde. » La paix sanctifiée du cloître, la paix en Dieu, c'est ce que respire chaque page du bref opuscule que dom Maur Wolter, fondateur de la Congrégation de Beuron, a consacré a *la Vie monastique.* Famille plutôt qu'armée, hommes de prière plutôt qu'hommes de combat, telle nous apparaît la glorieuse descendance de saint Benoît. *Bénédictins*, leur dit leur abbé, par là appelés « à *bénir* Dieu d'une louange éternelle, et, en conséquence, à être *bénis* de Lui d'une façon spéciale ». Mais en tout, quelle hauteur d'âme, quelle virilité de pensée, quelle sérénité au milieu des agitations mesquines de ce monde ! Comme cela écrase tous les Homais de la presse et tous les Trouillot de la tribune ! « A ceux qui suivront cette règle, paix sur leur âme et miséricorde dans le Seigneur ! »

Lucien Roure.

PHILOSOPHIE

Michel Salomon. — **Le Spiritualisme et le progrès scientifique.** Étude sur le mouvement philosophique au dix-neuvième siècle. Collection *Science et Religion*. Paris,

Bloud, 1902. 2 vol. in-12, pp. 64 et 64.

Le spiritualisme n'a rien à redouter du progrès scientifique ; il s'en trouve bien plutôt confirmé. Nous voulons dire le vrai spiritualisme, non le cartésianisme qui met l'esprit d'un côté, la matière de l'autre, juxtaposés non unis, mais le péripatétisme qui est un spiritualisme positif. D'ailleurs, finalité ou adaptation, substance, cause, ce sont autant de notions auxquelles la science revient aujourd'hui.

A noter particulièrement dans le travail bien étudié de M. Salomon ce qui est dit de la cause finale et du fait mental. J'aurais insisté davantage (II, p. 54) sur la différence entre la quantité et la qualité. M. de Freycinet, qu'on cite, est de faible autorité philosophique ou scientifique. Faible aussi l'explication, timidement esquissée d'ailleurs, qui accorderait la liberté humaine avec la théorie de la conversation de l'énergie.

Lucien Roure.

C. Mano. — **Le Pessimisme contemporain**. *Ses précurseurs, ses représentants, ses sources*. Collection *Science et Religion*. Paris, Bloud, 1901. In-12, pp. 63.

Le pessimisme s'en va, dit-on. Il en reste cependant, hélas ! assez pour qu'il soit bon d'en approfondir les causes, d'en chercher les remèdes. C'est ce que tente M. l'abbé Mano dans une brochure alerte et vivante, quoique un peu inégale. La solution proposée, la seule qui porte, est demandée au christianisme : la vie d'ici-bas n'est pas la vie intégrale ; ce n'est qu'un acheminement à la vraie vie. Cette solution aurait gagné à être présentée d'un coup, au lieu d'être entamée plusieurs fois et laissée incomplète. N'y a-t-il pas aussi quelque affectation dans ces citations anglaises, allemandes, italiennes, grecques avec ou sans accent, qui coupent çà et là le texte ?

Lucien Roure.

J. Brugerette. — **La Déclaration des droits de l'homme et la doctrine catholique**. Collection *Science et Religion*. Paris, Bloud, 1901. In-12, pp. 64.

La déclaration des droits de l'homme s'accorde-t-elle avec la doctrine catholique ? M. l'abbé J. Brugerette dit : oui, et nous n'y contredirons pas absolument, pourvu qu'on l'explique. Mais il n'est pas loin de penser qu'il y a identité entre l'une et l'autre. Là est l'excès. Il nous semblerait plus sage et plus exact de dire qu'il y a dans la déclaration de 1789 nombre de vérités, que ces vérités sont surtout d'ordre politique et bonnes comme maximes de gouvernement, qu'elles ont, d'ailleurs, besoin d'être éclairées et complétées par la doctrine chrétienne et même par la philosophie rationnelle.

Prenons seulement l'article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. » Il ne peut s'agir ici que du principe immédiat et aussi de la faculté de déterminer la personne, non du principe dernier qui est en

Dieu. M. Brugerette le fait bien remarquer, comme ailleurs il note que telle formule de la Déclaration est équivoque, prête à la confusion. C'est donc que cette déclaration a besoin d'une saine interprétation.

On s'en prend à M. de Mun d'avoir accusé la Révolution « de fonder la société sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu ». Que l'esprit révolutionnaire mérite ce reproche et celui d'impiété, qui peut hésiter là-dessus ? M. Étienne Lamy disait qu'il faut baptiser la Révolution : on ne baptise que les païens ou les catéchumènes. La «redoutable amphibologie», dont parle M. Brugegerette, est entretenue non par les catholiques comme M. de Mun, mais par ceux qui confondent l'esprit révolutionnaire avec certaines tendances démocratiques modernes : il y a un abîme entre ces deux choses.

Nous voudrions aussi qu'on traitât Louis Veuillot (p. 47) au moins avec autant de courtoisie que M. Trarieux (p. 49).

On lit en appendice la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Sa place eût mieux été en tête. Surtout il eût été utile de lire les textes modifiés en 1793 et dans la Constitution de l'an III, ces textes introuvables dans la plupart des ouvrages modernes.

Lucien Roure.

D. Francisco Gonzalez Herrero, canónigo penitenciario de la Iglesia catedral Basílica de Cuenca. — **El Hipnotismo à la luz de la Filosofia, de la Fisiología y de la Moral.** Cuenca, J. Gómez Madina, 1901. In-8, pp. x-572-v.

Le Révérend chanoine Fr. Gonzalez Herrero n'est guère tendre pour l'hypnotisme. Voici quelques-unes de ses assertions : L'hypnotisme est identique au magnétisme, le nom seul diffère, et le magnétisme est nuisible à la santé ; l'hypnotisme ne diffère pas en substance du spiritisme, or le magnétisme et le spiritisme sont diaboliques ; l'hypnotisme, même au premier degré de simple sommeil, est préternaturel et diabolique ; la suggestion mentale est préternaturelle ; dans l'hypnotisme il y a un pacte, au moins implicite, avec le démon. Pas n'est besoin de dire que le P. Coconnier, O. P., et le P. Mir, S. J., n'échappent que tout juste au bûcher.

Cette condamnation en bloc trouverait-elle en France un seul juge sérieux pour la prononcer ?

Lucien Roure.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

A. Houtin. — **La Controverse de l'Apostolicité des Églises de France au XIXe siècle.** Deuxième édition, revue et augmentée. Paris, Fontemoing ; Laval, Goupil. In-8°, pp. 136, 1901.

Ce mémoire est un exposé très intéressant des discussions auxquelles a donné lieu, depuis un peu plus de cinquante ans, l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule. La question n'est pas née d'hier, on le sait; mais les polémiques de notre temps l'ont

renouvelée et en ont fait une question classique parmi les études d'histoire ecclésiastique et nationale. Les adversaires que, dans ce siècle, elle a mis aux prises, ont été ardents et convaincus. Il en fut, il en est quelques-uns même de passionnés dans leur conviction ; mais il s'en faut qu'ils aient tous un égal mérite. En face des représentants d'une bonne et savante école, en rupture, il est vrai, avec la tradition, — une certaine tradition, — mais qui se réclamait du moins de la vieille érudition française des dix-septième et dix-huitième siècles, on a vu, au nombre des partisans de l'Apostolicité de nos Églises, beaucoup de polémistes, beaucoup d'apologistes, mais très peu d'historiens.

Sans apporter, autant que le voudraient certains esprits, des pièces à conviction, des preuves matérielles dans ce débat, l'école *critique* a rallié à ses arguments la presque unanimité de ceux qui savent étudier l'histoire. Elle a, grâce aux efforts de ses érudits, mené dans le passé de patientes investigations qui ont transformé les données et les solutions du problème. Par contre, l'école dite *légendaire* s'est trop généralement contentée d'en appeler à des traditions, dont elle n'a, d'ailleurs, jamais pu suivre très loin la trace, ni donc vérifier l'existence. Je ne voudrais pas toutefois adresser indistinctement ce reproche à tous ceux qui tiennent pour la légende. Il est quelques bons critiques qui continuent d'appartenir à l'école *légendaire*, mais sans user de ses méthodes. A ces derniers, si nous accordons — ce que ne remarque pas assez M. Houtin — que toutes ces traditions ne méritent pas d'être rejetées comme uniformément suspectes, ils conviendront, à leur tour, qu'il faut traiter la bonne foi du critique avec quelque ménagement. Et certes, si la première attestation documentaire d'une légende a derrière elle un silence cinq, six, sept fois séculaire, et souvent plus, il doit être permis de s'arrêter, incertain, au bord de ce hiatus énorme qui sépare l'événement de sa consignation par écrit. Tout le monde reconnaît la difficulté réelle de fixer la date d'introduction de ces croyances ; mais tout le monde n'est pas aussi vivement touché de l'impossibilité de leur frauduleuse intrusion. En tout cas, tirer de ces douteuses prémisses des conclusions fermes, c'est une vicieuse méthode, et cela ne vaudra jamais une bonne objection tirée de Grégoire de Tours ou de saint Irénée. J'ajouterai que si l'on voulait être rigoureux à l'égard d'un trop grand nombre des membres de l'école traditionnelle, il faudrait leur reprocher d'avoir imprudemment intéressé l'orthodoxie à des questions libres, à des questions d'histoire sans portée dogmatique. Nos origines, pour être vénérables et chrétiennes, n'ont pas besoin d'être antidatées. On ne croit plus, depuis assez longtemps, qu'il ait pu être utile à la dignité de nos rois de descendre des Troyens. De même, dans l'histoire sacrée, il faut, par respect et amour du vrai, se mettre en garde contre cette si naturelle inclination du cœur, *quæ primordia urbium augustiora facit.*

M. l'abbé Houtin n'apporte pas

de lumières nouvelles sur cette controverse; tel n'était pas l'objet de son travail; mais il a fort bien traité la littérature de son sujet, et on lui saura gré d'avoir, avec tant de soin, rassemblé, dans tous les coins de nos provinces, les études éparses qu'a suscitées la question des origines des sièges épiscopaux. Je l'approuverais sans réserve, s'il ne s'était parfois donné le trop malin plaisir de triompher de la déconvenue de ses adversaires. Aujourd'hui que ce triomphe est devenu si facile, il ne reste plus que d'être un galant homme.

Jules Doizé.

Jean Guiraud. — **L'Église et les Origines de la Renaissance.** — Paris, Lecoffre, 1902. In-12, 340 pp. Prix : 3 fr. 50. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

Il n'est pas douteux qu'il faille compter l'action protectrice, souvent même directrice, des pontifes romains parmi les causes les plus efficaces de la Renaissance. Fidèles aux traditions catholiques, les papes accueillirent avec faveur les premiers signes du renouveau littéraire et artistique. A Avignon d'abord et puis à Rome, ils patronnèrent avec empressement ses représentants attitrés. Appelant à vivre auprès d'eux et à travailler pour eux tout ce qu'ils pouvaient d'intelligences d'élite et de mains habiles, ils firent de la cour pontificale un intense foyer de vie intellectuelle. Bien plus, littérateurs ou artistes qu'ils étaient eux-mêmes, ils entrèrent hardiment, parfois passionnément, de leur personne dans le mouvement humaniste. Ils voulaient, par là, montrer qu'aucune incompatibilité ne sépare l'idéal chrétien d'avec l'amour ardent des lettres et des arts, ni les enseignements de l'Église d'avec les théories esthétiques de la Grèce et de Rome. Malheureusement l'étude enthousiaste de l'antiquité se compliqua de bonne heure, et tout près d'eux, d'une véritable fièvre de paganisme. A côté des grands esprits qui savaient associer la candide fermeté de la foi au culte fervent du beau, il y eut nombre de lettrés fanatiques que l'imitation étroite des anciens, et aussi leurs passions, menèrent jusqu'au naturalisme le moins déguisé. Dédaigneux de l'Évangile, ces « intellectuels » rêvèrent un retour à la philosophie et à la morale de Zénon ou d'Épicure ; à l'Église et à ses dogmes ils opposèrent la nature et ses instincts, la souveraineté de la raison et, en conséquence, le libre examen de toutes choses. C'était, avec la déification de la jouissance et de l'orgueil, la négation radicale du christianisme. Malgré leurs vertus, les papes de la première moitié du quinzième siècle ne surent pas reconnaître les symptômes corrupteurs de cet intellectualisme outré. Ils poussèrent à l'excès la condescendance. La Renaissance païenne eut tout loisir d'arriver à plein épanouissement. Il ne fallut rien moins que la réforme pour dégager ensuite l'Église romaine compromise.

Telle est, à grands traits, la marche du volume de M. Guiraud. C'est un tableau complet et attachant de la culture occidentale à

la fin de l'époque médiévale. L'influence pontificale en matière littéraire et artistique s'y trouve nettement montrée par les faits, en même temps qu'appréciée avec beaucoup de justesse. Les informations positives y sont partout prodiguées, et toutefois si méthodiquement groupées, si bien encadrées dans le vigoureux relief des idées générales, et jetées d'une plume si alerte, que l'érudition de l'historien ne tourne jamais à l'encombrement. On lira sans doute avec un intérêt particulier son beau résumé du rôle initiateur de Pétrarque, ses biographies fortement tracées de Martin V, d'Eugène IV, et surtout de Nicolas V. Auprès des grandes figures cardinalices de Louis Alaman, de Capranica, de Pierre Balbo, de Bessarion, de Torquemada, on verra contraster les portraits, beaucoup moins édifiants à coup sûr, mais singulièrement vivants et ressemblants de Pogge, de Léonard l'Arétin, de Valla, de Filelfe ; et l'on ne jugera pas que l'auteur ait médiocrement reconstitué la physionomie complexe d'une période toute de transition, où tant d'éléments divers fermentent, préparant déjà les grandes œuvres, mais aussi les grandes destructions prochaines.

Joseph DELARUE.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

J.-J. THOMSON. — **Les Décharges électriques dans les gaz** ; ouvrage traduit de l'anglais, avec des notes, par L. Barbillion. Paris, Gauthier-Villars, 1900. In-8, pp. XIV-172.

Pendant longtemps, l'étude des décharges électriques dans les gaz raréfiés est restée dans une sorte d'enfance ; elle prit une réelle importance seulement lorsque l'on sut reculer les limites du vide. Il y a trente ans environ que les premiers pas décisifs ont été faits dans cette voie ; depuis lors, les progrès se sont accomplis, par saccades pourrait-on dire, mais étonnants et rapides. Le nombre des faits observés est considérable, et beaucoup d'entre eux sont bien loin d'avoir trouvé leur explication.

M. J.-J. THOMSON est un de ceux qui ont le plus travaillé à la théorie de ces curieux phénomènes. Le passage de l'électricité dans les gaz est déterminé tantôt par la lumière, tantôt par la chaleur, par les rayons X, ou diverses autres activités. Dans tous ces cas, pour M. J.-J. Thomson, cette conductibilité spéciale des gaz est provoquée « par le mouvement d'ions pourvus de charges de signes contraires, le mode de transport de l'électricité, dans ce cas, étant semblable à celui suivant lequel elle est entraînée dans un électrolyte » (p. 90).

C'est à l'exposé de ces faits et au développement de cette théorie que le présent volume est consacré. La traduction est parfois un peu pénible, M. Barbillion ayant voulu serrer de trop près les tournures anglaises. Cet ouvrage est fort intéressant et met bien au courant des curieuses questions qu'il traite.

Joseph DE JOANNIS.

C. Bourlet, docteur ès-sciences. **Cours de Mathématiques** *à l'usage des élèves-architectes et ingénieurs, professé à l'École des Beaux-Beaux-Arts*. Paris. C. Naud, 1902.

Le but de l'auteur est éminemment pratique. Laissant de côté les théories élevées, il cherche à mettre les lecteurs aussi rapidement que possible en état de prendre une dérivée, de construire une courbe simple, d'aborder une question facile de géométrie analytique et de calculer les intégrales les plus usuelles.

Un paragraphe mérite d'être mentionné. Il contient la résolution graphique des équations par la méthode des abaques, dont l'usage tend à se généraliser de plus en plus. Les exemples qu'en donnent l'auteur sont empruntés aux questions classiques de construction.

On trouvera peut-être que la rigueur des démonstrations et l'étendue des développements sont parfois sacrifiés au désir d'aplanir les difficultés que rencontrent les débutants dans la carrière de l'architecte et de l'ingénieur. Mais, par ailleurs, la clarté de la rédaction et le choix judicieux des applications feront de cet ouvrage le vade-mecum de quiconque veut apprendre en peu de temps l'*a b c* de l'analyse.

Robert d'Esclaibes.

HISTOIRE

Paul de Pradel de Lamase. — **Voleurs et Volés**. *Coin d'histoire révolutionnaire*. Paris, Chamuel, 1901. In-12, pp. xxv-432. Prix : 3 fr. 50.

Lamentable fut la spoliation, plus lamentable le dépècement du domaine de Roffignac, dans le Limousin, lors de la Révolution. On conçoit qu'un descendant des seigneurs d'alors ait peine à voir le bien de ses ancêtres aux mains d'autrui. Et il le revendique âprement. Son âpreté va même jusqu'à la violence et l'injustice. Il estime chose dérisoire le milliard d'indemnité versé aux émigrés et les autres mesures de réparation prises envers les spoliés ; catholique, il n'est pas bien sûr que Dieu ait sanctionné la transaction passée entre Pie VII et le Premier Consul au sujet des biens ecclésiastiques ; en tout cas, il ne reconnaît à Rome aucun droit de décider à l'égard des biens confisqués aux particuliers, — ce sur quoi Rome a, d'ailleurs, gardé le silence. Il n'examine pas si elle ne pourrait pas *déclarer* ce que veut le droit naturel, au moins pour telles ou telles *espèces*, en matière de prescription. La question est peut-être plus complexe que le pense l'auteur.

Tout ce qui n'est pas de l'exacte teinte royaliste, que veut M. de Lamase, est pour lui imbécile ou canaille, souvent l'un et l'autre. Les attaques les plus outrageantes aux personnes ne sont pas ménagées. Louis XVIII et Charles X devraient peut-être le trône au fratricide. « Les Pères Jésuites de la rue de Sèvres et ceux de la rue Monsieur, théologiens experts, s'il en fut, à couper en quatre le fil du plus léger péché et à séparer les

boucs des béliers », rappelleraient, je gage, l'auteur au sentiment de la vérité et de la justice. D'autres lui diront qu'il se berce peut-être d'étranges illusions quand il croit voir le peuple du Limousin s'émouvoir en faveur de ses anciens seigneurs, ou quand il compte sur le grand Redresseur de torts qui apparaîtrait à l'horizon.

Au lieu de se perdre en récriminations vaines, il serait plus sage et plus viril de travailler à reconquérir par l'activité une influence qui se dépensa jadis pour le bien du pays. Lucien Delille.

L. Champion, capitaine commandant au 5e chasseurs. — **Jeanne d'Arc écuyère.** Préface de Victor Margueritte. Trente illustrations, la plupart inédites, dont six hors texte, et une carte. Paris, Berger-Levrault, 1901. In-8, pp. XIV-260. Prix : 6 francs.

Ouvrage à la fois technique et charmant. Que M. le capitaine Champion possède l'histoire de la Pucelle aussi bien que le P. Ayroles, c'est une hypothèse que je n'insinuerai même pas ; mais il sait le cheval, le cheval de tous les temps et de tous les pays. Professeur à Saumur, il n'ignore aucun des secrets du parfait cavalier, et, officier promené par la vie de garnison des prairies de l'Oise ou des landes du Gâtinais aux rives fleuries de la Meuse, il a suivi l'épopée de Jeanne d'étape en étape ; il a chevauché idéalement à ses côtés, mesurant les distances des routes, comptant les gîtes d'étape. Conclusion : Jeanne a parcouru à cheval 1330 lieues, la distance de Paris aux Indes.

Et c'est elle qui, d'abord, avait répondu à ses voix : « Je ne suis qu'une pauvre fille qui ne sais *ni monter à cheval*, ni conduire une guerre ! » Comment donc parvint-elle à porter « si gentiment son harnois en chevauchant que si elle n'eût fait autre chose tout le temps de sa vie » ? (Page 133.) Tel était le problème. M. Champion l'a résolu, moitié par les données positives, moitié par d'ingénieuses inductions tirées des mœurs du quinzième ou même du dix-neuvième siècle — le champ de ses allusions s'étend jusqu'au siège de Ladysmith (p. 133), — mais aussi grâce à une merveilleuse imagination qui reconstitue les scènes du passé avec une sorte de divination. Son tableau de la vie à Domremy et des premiers essais de Jeanne, à cheval sur la vieille jument de son père Jacquot d'Arc ou sur les montures des hommes d'armes de passage, est une évocation saisissante de la vie rurale d'alors et d'aujourd'hui. La plupart des illustrations sont intéressantes, malgré le mélange des époques.

Henri Chérot.

G. Guibal. — **Mirabeau et la Provence**, Ire *partie*. Du 4 mai 1770 au 5 mai 1789. Fontemoing, Grand in-8°, pp. x-43.

Nous ne faisons qu'annoncer ici le premier volume de la seconde édition de cet ouvrage important. Quand l'œuvre sera achevée il y aura lieu d'y revenir, d'en résu-

mer la riche documentation, d'en montrer l'immense intérêt pour tout ce qui touche à la psychologie de Mirabeau et à l'état de la France à la veille de la révolution. Henri Bremond.

ROMANS

Pierre Suau. — **Le Docteur Phobos**, *mœurs parlementaires*. Paris, H. Oudin. In-12. Prix : 3 francs.

Le Docteur Phobos est un tableau et une histoire de mœurs d'une ressemblance criante. Phobos (en grec, *la crainte*) est le ministériel, l'opportuniste, qui, par ambition, par peur, signe toutes les trahisons, renie tous ses serments, sans pourtant éviter la maladresse finale qui le perd. Près de ce grotesque, une femme admirable : l'expression vraie de l'âme française. Et le récit qui dit leur histoire court, rapide, nerveux, éloquent, mettant en scène toutes les querelles qui, actuellement, nous agitent et nous troublent, arrachant les masques, fustigeant les hypocrites, si vrai, du reste, que chaque nom cité rappelle dix personnages vivants et régnants. Il faudrait partout répandre ces pages, afin que, partout, elles inspirent le mépris et la haine des *Phobos*, lesquels sont la honte et la ruine de la France. M. A.

Francis J. Finn, S. J. — **But thy love and thy grace**. New-York, Benziger, pp. 138.

Jolie petite histoire de résignation chrétienne, aimablement contée par le P. Finn et éditée de charmante façon par Benziger.

G. L.

Lucien Descaves. — **La Colonne**. Stock. In-18, pp. 442.

Ce livre aurait voulu, aurait pu être l'épopée de l'antimilitarisme, il n'en est que le roman, assez pâle en somme et mal venu. Certes le symbole était bien choisi, et on voit sans peine le livre que l'auteur a rêvé devant « le renversement de la colonne impériale sur sa couche de fumier ». Mais pour rivaliser avec l'auteur des *Châtiments*, il ne suffisait pas d'écrire en tête du volume une dédicace « à la descendance des héros de la Commune, dont la gloire est d'avoir jeté bas le mât de cocagne impérial, les hommes de bronze qui grimpent après, et le César qui excite leur émulation ». Presque tout ce livre est sur ce ton gouailleur, et nous n'y trouvons presque jamais ces beaux accents de passion qui font tout lire — j'allais dire qui font tout pardonner. Tout, au contraire, ici est ravalé un peu plus bas que terre. L'armée est symbolisée par quelques invalides qui radotent, et la *Commune* est à peine mieux représentée. Non, vraiment, étant donné, le nom de l'auteur et le titre du livre, même dans le mal, on pouvait attendre mieux. Fermons ce roman manqué et reprenons les *Châtiments*.

Henri Bremond.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Romans. — *Fleur d'orage*, par Mme Chéron de La Bruyère. Paris, Haton. In-18. Prix : 3 francs.

— *La Maison du Chat qui pêche*, par Lucie des Ages. Paris, Haton. In-18. Prix : 2 francs.

— *Le Pardon de Colette*, par Marguerite Levray. Paris, Haton. In-18. Prix : 3 francs.

— *Souvenirs d'un vieux soldat*, par Stephen Lefranc. Paris, Haton. In-8.

— *La Vocation et la Vie d'un curé de village*, par E. A. Blampignon, protonotaire apostolique. Paris, P. Téqui.

Théatre. — *Les Chrétiens aux lions*, drame pour jeunes filles, par Jehan Grech. Paris, Haton. In-18.

— *Un dîner tragique*, comédie, par Amélie Amestoy. Paris, Haton. In-18.

— *Un docteur de treize ans*, opéra-bouffe, par L.-M. Dubois. Paris, Haton. In-18.

— *La Grand'mère de quinze ans*, comédie, par L.-M. Dubois. Paris, Haton. In-18.

Ascétisme. — *Pour ta première communion, mon cher Jacques*, par l'abbé Russacq. Avignon, Aubanel.

— *Le Livre de mes dimanches*, par l'abbé J. Méritan. Avignon, Aubanel.

— *L'Année du Sacré-Cœur*, par l'auteur du Mois de saint Joseph, tiré des œuvres du P. Isolani. Paris, 1901, Lethielleux. Prix : 1 franc.

— *Histoire abrégée de la religion sous forme de récits*. Paris, Lethielleux. Prix : 50 centimes.

— *Les Congrégations religieuses à vœux simples*, par le P. Vincenzo Nardelli des Frères Prêcheurs, traduit de l'italien par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris. Paris, 1901, Lethielleux. Prix : 80 centimes.

Calendriers. — *Calendrier agricole pour chaque mois*, par H. Espinasse. Prix : 1 franc; port, 20 centimes.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 10. — Aux **États-Unis**, la Chambre des représentants a voté, par 308 voix contre 2, le projet de canal du Nicaragua.

12. — A **Saint-Étienne**, M. Waldeck-Rousseau prononce un discours attendu comme discours-programme à la veille des élections. Il commence par faire l'éloge de son passage au ministère, « du calme profond et durable » qui « avait succédé au désordre matériel et moral ». Il affirme que la loi sur les associations « marquera, soit au point de vue du développement économique, soit au point de vue des garanties nécessaires à la société civile, une étape décisive », que le gouvernement n'est pas « disposé à se payer de subterfuges ni de vaines apparences, que le clergé séculier a été jugé suffisant à la pratique du catholicisme », qu' « avec lui l'État trouve les garanties que donne une hiérarchie soumise à son contrôle, une *nationalité* précise ».

Après ces déclarations, les plus intéressantes de toutes, M. le président du Conseil rappelle en quelques mots ce que son ministère a fait pour la défense nationale, ses rapports avec les puissances étrangères, et termine en affirmant que « les prochaines élections seront pour la République une victoire d'autant plus signalée que les électeurs républicains sauront s'imposer une plus ferme discipline ». Cette discipline consistera dans l'exclusion de tous membres des anciens partis, surtout de ceux qui dissimulent « sous des apparences trompeuses le même esprit contre-révolutionnaire ».

— A **Remiremont** M. Méline, à **Versailles** M. Cavaignac, à **Besançon** M. Denys Cochin, en diverses autres villes des membres de l'Action libérale et de la Patrie française, prononcent des discours où ils développent leur programme électoral.

13. — A **Firminy**, M. Millerand prononce un discours où il déclare que « ce n'est ni d'un Dieu ni d'un Maître, mais des seules forces humaines que le socialisme attend la libération de l'humanité ».

14. — A **Paris**, rentrée des Chambres. M. Rauline, président d'âge, ouvre la session, en invoquant le nom de Dieu, chose devenue bien rare dans l'enceinte du Palais-Bourbon. M. Deschanel est élu président, malgré l'abstention des ministériels radicaux et socialistes, par 288 voix sur 307 votants.

15. — A **Paris**, sept anciens membres de la Compagnie de Jésus, convaincus d'avoir prêché l'Avent, sont appelés devant le juge d'instruction sous l'inculpation d'avoir reçu de leurs supérieurs mandat de prêcher, ce qui implique l'existence réelle de la congrégation dissoute

en apparence. Ce sont MM. Caruel, Gaillard, Gaudeau, Du Lac, de Kéraoul, Pacheu et Pottier.

16. — En **Angleterre**, sous la présidence du roi, assisté de la reine, du prince et de la princesse de Galles, s'ouvre la session du parlement.

17. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, le général André déclare qu'il a résolu de ne plus faire participer au bénéfice des bourses les élèves des écoles congréganistes.

— A **Tours**, des perquisitions sont opérées dans l'ancien collège de la Compagnie de Jésus et chez plusieurs anciens professeurs du collège.

18. — A **Bénévent**, mort du cardinal dell' Olio, archevêque de Bénévent, né en 1847, à Bisceglia (province de Bari). Il avait été élevé à la pourpre le 15 avril 1901.

— A **Bordeaux** et à **Pau**, MM. Clavé et Saramagna, anciens membres de la Compagnie de Jésus dissoute, sont poursuivis pour avoir prêché pendant l'Avent.

— A **Graaf-Reinet**, dans l'Afrique australe, le commandant Scheepers qui, très grièvement malade, était tombé au pouvoir des Anglais, est fusillé. Cet acte soulève en Europe et en Amérique une vive réprobation.

— Près de **Kimberley**, les Boërs attaquent une colonne anglaise, tuent le commandant Witehead et plusieurs hommes.

19. — A **Paris**, à Notre-Dame, prières publiques ordonnées par S. Ém. le cardinal Richard, pour la rentrée des Chambres.

— M. Waldeck-Rousseau préside à Montmartre une conférence politico-humanitaire pour patronner la candidature de M. Rouanet. A la suite de huées et de cris hostiles proférés sur le passage du Président du Conseil, plusieurs arrestations sont opérées.

— A **Roubaix**, la municipalité socialiste est remplacée par une municipalité libérale.

20. — A **Duveyrier** (Algérie), les capitaines de Cressin et Gratien sont assassinés par des pillards marocains.

— Dans le **Kouang-Tsoung**, un prêtre français et deux chrétiens sont massacrés en haine de la foi.

— En **Colombie**, bataille navale dans la baie de Panama entre les insurgés et les troupes du gouvernement. Le docteur Alban, gouverneur de Panama, est tué. Deux navires sont coulés.

21. — A **Paris**, au Luxembourg, l'amiral de Cuverville proteste vigoureusement contre la suppression des pratiques du culte catholique, à bord des navires de l'État.

22. — A **Houplines** (Nord), M. l'abbé Delanghe, curé de Saint-Charles, condamné à l'amende pour avoir contrevenu à l'arrêté du

maire sur les processions et ne pouvant payer, est conduit en prison.

— A **Marseille**, grande réunion organisée par MM. Jules Lemaître et Cavaignac, où plusieurs milliers de personnes applaudissent le programme de la Patrie française.

24. — A **Paris**, le Conseil d'État émet, à la majorité d'une voix, l'avis que l'ouverture d'une école par un ou plusieurs congréganistes, quels que soient le propriétaire et le locataire de l'immeuble, et le mode de rétribution du personnel enseignant, équivaut à la création d'un établissement nouveau fondé par la congrégation. Cet avis est en contradiction formelle avec la déclaration faite par M. Waldeck-Rousseau, à la tribune de la Chambre.

— Tandis que, sur divers points du territoire français des poursuites sont commencées contre les anciens jésuites, le tribunal de Malborough-Street décide que leur présence en Angleterre est légale.

— Près de **Pietersburg**, dans l'Afrique australe, le commandant boër Beyers force un camp de concentration et délivre les prisonniers au nombre d'environ 900.

Paris, le 25 janvier 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'IDOLE

A L'OCCASION DU CENTENAIRE
DE
VICTOR HUGO

C'est devenu notre malheur, en France, que nulle opinion ne parvient plus, aujourd'hui, à rallier les esprits divisés ; que nul objet commun n'attire plus les cœurs aigris ; que nul foyer, que nulle église ne groupe plus la famille désunie ; que nulle gloire n'est plus la gloire de tous ; qu'indéniablement il existe chez nous deux patries.

Ce désaccord est grave, car il n'a sa cause ni dans un simple malentendu, ni dans une querelle d'intérêts, mais dans une révolte des consciences. Il est dangereux, Caïn projetant toujours de rétablir l'unité en supprimant Abel. Il est douloureux, et d'une douleur souvent ressentie, car même les fêtes publiques reçoivent, des uns, une signification doctrinale dont les autres doivent s'offenser.

Dans quelques jours, le centenaire de Victor Hugo sera une de ces fêtes. La France ne pouvait manquer de le célébrer. Une partie de la France — la dominatrice et la bruyante — le fera sans réserve. S'ils ont de la mémoire, de la fierté et de la foi, les catholiques — et bien d'autres avec eux — auront le regret de mesurer leurs éloges à cet homme, que, simple poète, ils eussent acclamé, mais qu'idole populaire ils refusent d'adorer.

Car la gloire et le malheur de Victor Hugo, — gloire à ses yeux, malheur aux nôtres, — c'est que, par un dessein constant, par une poursuite obstinée, il soit devenu L'IDOLE. Ce dessein fut sa faute, et cette poursuite son malheur, tant elle lui a enlevé de perfection artistique et de valeur morale.

J'ai dans l'oreille encore les cris, que, dans l'Inde, à Srirangam, poussaient, un jour, contre moi les prêtres d'une idole que je tentais de regarder de près. Certains flamines d'Olym-

pio n'ont pas moins d'intolérance, et leurs clameurs durent encore contre M. Biré, ancien adorateur du dieu, devenu son critique et son juge.

Victor Hugo, dit un des plus discrets (M. Léopold Mabilleau), « entre dans l'histoire par ses livres, non par ses actes, qui perdent leur valeur dès qu'on les sépare de l'expression idéale qui les a enveloppés, et, chez lui, ce qui reste, en dehors du travail d'art, peut être négligé sans dommage[1] ». Il me semble, au contraire, que, moins qu'aucune autre, l'œuvre de Victor Hugo ne peut être entendue de quiconque ignore sa vie — vie et œuvre sont consubstantielles. — Quant au droit de juger l'une et l'autre, Victor Hugo nous l'a donné lorsqu'il a dit : « Quand j'aurai fini ma vie et mon œuvre, fautes et défauts, volonté et fantaisie, bien et mal, on me jugera. » Nous prendrions, du reste, ce droit, même s'il le déniait. Il a trop vanté le libre examen, et le droit de la science à revoir tous les procès, pour que, plus privilégiée que la foi en Dieu, la foi en son mérite soit seule préservée de tout contrôle. Il a aussi trop déversé d'injures sur d'autres mémoires pour mériter qu'on épargne la sienne. Je la veux respecter cependant : car je désire le comprendre et non le dénigrer, et parce que, toute âme née des larmes du Christ, doit, comme Eloa, sinon aimer Satan, du moins reconnaître, même en lui, les dons que Dieu y avait mis.

I

Aucun poète, pas même le plus grand des modernes, Chateaubriand, ne vit, plus que Victor Hugo, de fées à son berceau ; aucun n'entendit un si prompt appel de la gloire. Il n'héritait, sans doute, d'aucune noblesse, ni noblesse des principes, ni noblesse du sang. Sa mère n'était point de celles dont un fils peut écrire :

> Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère !
> En vain la vie est triste et la mort est amère :
> Qui peut douter sur son tombeau[2] ?

1. *Les Grands Écrivains français*, p. 5.
2. *Harmonies*, t. III, p. 7.

Ce que Sophie Trébuchet manqua le plus dans son fils, ce fut l'éducation du cœur, et ces manquements sont irréparables. La courbe de la vie ramène l'enfant à ses origines, et l'éducation chrétienne n'est point la seule qui marque l'âme d'une empreinte. Dans sa vieillesse, Victor Hugo n'eût pas prodigué d'insultes à ce que sa mère et lui avaient adoré, si sa mère et lui avaient, ensemble, adoré quelque chose. Mais, à Madrid, Mme Hugo dispensait ses fils de servir la messe, en les disant protestants. A Paris, elle les chargeait d'essayer ses livres. Et, dans la boutique du bouquiniste Royol, à treize ans, Victor, vautré par terre, absorbait Rousseau, Faublas et Restif de la Bretonne. Il sortait de ces lectures et de ce scepticisme des leçons si dépravantes, que les dernières œuvres et les derniers actes de Victor Hugo y répondent bien mieux que les premiers.

Le général Hugo n'offrait pas à son fils de beaucoup meilleurs principes. *Brutus* Hugo, en 93, avait participé à des meurtres de brigands. A Naples et à Madrid, il avait suivi Joseph Bonaparte, locataire provisoire de ces deux royaumes. A Madrid, Victor vit son père, glorieux, grand d'Espagne, comte, majordome, général. Mais c'était une mauvaise école de fidélité dynastique que la cour du roi Joseph. L'esprit ébloui de l'enfant parvenu n'y pouvait apprendre que le culte de la force et des succès de hasard.

Du moins, le général Hugo, soldat de carrière, intrépide toujours, héroïque à Thionville, pratiquait-il les vertus militaires : l'amour de la discipline, le courage, le sacrifice de soi à la patrie, le respect des vaincus, et, de ce héros véritable, n'aurait pas dû sortir le bourgeois vantard que fut, parfois, son troisième fils, gratuit insulteur de nos généraux de Crimée et de Chine.

Victor n'eut pas le temps d'être page de *Pepe Botella* (pour dire comme les Espagnols). Du palais Masserano, il revint à Paris, à la pension Larivière. Larivière était un ancien oratorien, prêtre jureur et marié, un crayon de Claude Frollo. Encore un maître qui ne pouvait apprendre à son disciple le chemin de l'innocence et du martyre !

Il faut le reconnaître : la première éducation morale que les hommes et les événements donnèrent à Victor Hugo

n'était point faite pour lui inspirer de vertueux desseins; elle ne l'armait d'aucun principe modérateur. Le Chanteur des Rues et des Bois pouvait sortir de là.

En revanche, quelle école, pour l'artiste, que ces grands chemins inondés de lumière et de gloire, où

... *ses* pas enfants suivaient Napoléon !

la Corse, l'île d'Elbe, Naples, et cette chevauchée à travers l'Espagne, au milieu d'un cortège de 1 500 fantassins et de 500 chevaux, ces couronnes données et perdues, qui rendent presque vraisemblable la fortune de Ruy Blas, la Restauration et les Cent Jours, la vision de Napoléon vainqueur, et Waterloo, « morne plaine » !

Quand il courait, avec Eugène, dans ce jardin des Feuillantines, où

Ils avaient, en chassant quelque insecte qui saute,
L'herbe jusqu'aux genoux, car l'herbe était bien haute,
Leurs genoux bien petits,

il portait déjà, en sa mémoire, un trésor de silhouettes retenues, d'impressions, encore endormies mais ineffaçables, une obsession d'éblouissante lumière, qui, éclatant bientôt, jaillira dans les *Orientales*[1], et, jusqu'au dernier jour, le poursuivra de sa clarté.

Les ateliers de peinture n'auront pas besoin de lui révéler le sens du pittoresque, ni Chateaubriand de lui inspirer le goût de la couleur locale.

L'ardent Midi lui avait appris le secret des contours nettement accusés, des reliefs hardis[2]. Comme Rousseau et comme Chateaubriand, il s'est formé d'après nature. Il s'est nourri de visions épiques.

Si peu musicale que fût son oreille (il ne goûtait pas la musique et il chantait faux), il n'avait pas, non plus, entendu impunément parler italien et espagnol : l'italien à la rude

1. « Que signifie ce livre inutile de pure poésie ?... C'est une idée qui lui a pris, d'une façon assez ridicule, l'été passé, en allant voir coucher le soleil. » (Préface des *Orientales*.)

2. « Il a toujours eu un goût vif pour la forme méridionale et précise. Il aime le soleil. » (Préface des *Rayons et des Ombres*.)

cadence de Corse, à la douce modulation de Naples, le castillan sonore de Ségovie et de Madrid, et la valeur, pour ainsi dire plastique, du vocable lui était apparue. Puis, de Virgile et de Tacite, il avait fait « ses amis d'enfance » — choix heureux — et, la source des vers ayant jailli spontanément en lui, à treize ans, par une merveille de précocité dont notre littérature n'offre aucun autre exemple, il se trouvait avoir écrit une tragédie, des poèmes et des vers sans nombre. Il intitulait ces primeurs : « Bêtises que je faisais avant ma naissance. »

Enfin il découvrait Chateaubriand, qui lui révélait le moyen âge décoratif et la Bible, qui lui infusait un peu — très peu — du mal du siècle. Aussitôt, lui qui avait vu Napoléon sans vouloir devenir empereur, conscient de ses destinées, à quatorze ans, il écrivait, sur son cahier de mathématiques : « Je veux être Chateaubriand ou rien ! »

Malheureusement, à Soumet, qui lui demandait s'il suivrait uniquement la carrière des lettres, il répondit qu'il voulait aussi être pair de France, et, dans ce désir, on pouvait voir le germe d'une ambition qui l'égarera.

Toujours est-il, qu'à seize ans, Victor Hugo abordait la vie avec une ambition déterminée, et en partie légitime, sans principes sûrs, radieux déjà des feux du génie.

Abel, Eugène et Victor, les trois frères, étaient poètes. Ils remportaient des palmes académiques. Victor, le plus heureux, cueillait des amarantes et un lis d'or aux *Jeux Floraux* de Toulouse, et, bien qu'il ait reçu des bienfaits de cette Académie, il est remarquable qu'il n'en a jamais dit aucun mal.

Les trois frères s'unirent pour fonder un journal, le *Conservateur littéraire*. Abel et Victor y écrivirent, Victor plus que tout autre, et avec des merveilles d'activité, d'érudition, de souplesse, de bon sens. Lui, si inapte, plus tard, à critiquer avec sang-froid, à juger même les autres, il se montrait, alors, plein de sagacité et de justice.

Au surplus, il était devenu royaliste ultra, catholique ardent, antilibéral. Louis XVIII le pensionnait. Un ministre d'État lui adressait des madrigaux, et, à vingt ans, il faisait

un mariage d'amour. Il avait le bonheur et la gloire, et il les méritait !

Sa royauté littéraire n'allait point tarder à s'affirmer et à s'exercer, avec un absolutisme de sa part, et une dévotion de la part de ses sujets, que Ronsard lui-même n'avait point connus. Un ami, M. de Saint-Valry, nous fait de lui, à son avènement, ce ravissant portrait :

« C'était un tout jeune homme, au sourire virginal et candide, portant le génie en sa fleur empreint sur son large front ; quelque chose de fort, de puissant et d'inspiré se révélait jusque dans ses moindres paroles ; ses yeux, tournés vers le Ciel, rayonnaient comme ceux d'un archange. La poésie coulait de ses lèvres à larges flots et sans nul effort. Il enfantait des chefs-d'œuvre d'un seul jet, et la perfection lui paraissait aussi facile, aussi naturelle, que les ébauches et les tâtonnements sont indispensables au reste des hommes.

« Un des premiers, je compris tout ce qu'il y avait de force, de puissance et d'avenir, dans cette jeune tête de vingt ans. Je fus séduit, fasciné par tant de pureté, de grâce et d'inspiration mariées à un génie si froid et si vigoureux ; l'admiration développa en moi un sentiment d'amitié et de reconnaissance presque aussi vif et aussi passionné que l'amour même [1]. »

Seul, cependant, l'aveugle amour pouvait dérober aux fidèles de Victor Hugo les défauts qui, déjà, perçaient dans leur jeune idole. Les pensées et les images fermentaient sous son vaste front, mais peu d'affections emplissaient son cœur. Avait-il du cœur ? Il est déjà fâcheux qu'on puisse se le demander. Aussi bien, qui lui en aurait donné ? Ses parents brouillés entre eux ? Son père à peine aperçu ? Sa mère ?... Il a, sans doute, consacré quelques métaphores à l'amour d'une mère :

... Amour que nul n'oublie,
Pain merveilleux que Dieu partage et multiplie,
Table toujours servie au paternel foyer.

Mais ces métaphores me semblent un maigre hommage.

1. Cité par M. Edmond Biré (*Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 181), auquel j'emprunte beaucoup, comme tous ceux qui le louent, et comme tous ceux qui l'attaquent.

Le jardin des Feuillantines, le souvenir de son frère Eugène, (devenu fou le jour du mariage de Victor), ont peut-être inspiré au poète ses vers les plus émus !

Hélas ! hélas ! Quel deuil pour ma tête orpheline !
Tu vas donc, désormais, dormir sur la colline,
Mon pauvre bien-aimé [1] !

Il eut, pour sa fiancée, une jolie flambée d'amour, d'où lui vinrent ses seuls vers tendres. Il en commettra plus tard de lubriques[2], plus de tendres. Olympio connut peut-être la mélancolie de l'esprit, jamais celle du cœur. Il sut rarement la peindre, et, s'il excelle à écrire, pour ses jeunes héros, de splendides duos d'amour, il les compose en amplificateur.

Plus tard, la catastrophe de Villequier lui arrachera un cri déchirant, et je ne conteste, alors, ni la sincérité de sa douleur, ni l'éloquence de ses plaintes; mais c'est le seul endroit de ses œuvres qui soit détrempé de larmes. La mort de ses autres enfants eut peu d'échos poétiques. Quand sa femme mourut, en 1868, il ne pouvait pleurer la « sainte et noble femme », lui qui, depuis trente-cinq ans, imposait à l'épouse la présence odieuse et torturante d'une maîtresse avouée, compagne du dieu depuis 1833 jusqu'en 1883.

Les petits enfants seront un joli motif, qu'il traitera excellemment[3]. Devenu grand-père, lui, l'implacable lion, se jouera débonnairement avec ses petits-fils. L'âme ulcérée, l'homme coupable était sincère quand il chantait l'innocence des enfants, quand il disait :

N'avoir pas fait de mal, ô mystère profond !...
Vous êtes de la joie errante parmi nous,
Enfants ! riez, jouez, croissez. Vos fronts sont doux,
Et la faiblesse y met sa tremblante couronne...
Rayonnez, innocents, et donnez-nous l'exemple :
Croyez, priez, aimez, chantez. Soyez sans fiel.
Qu'est-ce que l'âme humaine, ô profond Dieu du ciel,
A fait de la candeur dont elle était vêtue ?

(*Le Pape.*)

Mais guère d'amis aimés, ou plutôt, beaucoup au début et

1. *Voix intérieures*, t. XXIX.
2. Croit-on qu'au Louvre on se débraille,
Comme dans mon bouge vainqueur ? etc...
3. Lire la merveilleuse page du *Pape* : « En voyant un petit enfant. »

de passionnés, mais qui, un à un, le laissèrent sur la route de la vie, déconcertés par son insensibilité, blessés par son égoïsme. C'est leur histoire à tous qu'a écrite, en ces lignes si émues, M. de Saint-Valry : « Quel enivrement n'éprouvais-je pas à chacun de ses triomphes !... Mais hélas ! que sont peu de chose ces délicates et nobles jouissances, le jour où l'on vient à découvrir que le cœur de celui qu'on aime n'est point de la partie, lorsqu'on voit qu'on a été la dupe de sa propre exaltation !... Je fus bien longtemps avant d'en arriver là... Cependant, par instants, même au fort de ma chimère..., je trouvais parfois que l'affection de mon ami... répondait mal à mon ardente sympathie... Au fur et à mesure que son nom grandit, que, de chef-d'œuvre en chef-d'œuvre, comme un aigle vainqueur, mon illustre ami monta dans les airs et parut s'emparer royalement de tout l'espace, ces indulgentes interprétations me devinrent de jour en jour plus difficiles, et, plus tard même, impossibles. Bientôt, comme il arrive toujours autour de toute gloire nouvelle, les sots courtisans et les vils flatteurs accoururent en foule... Il ne m'écouta plus qu'indifférent et à regret. Je n'étais plus pour lui qu'un misérable instrument de renommée usé et sans valeur. Hélas ! qu'était devenu mon naïf et candide jeune homme à la voix si pure, au regard si céleste ? L'orgueil l'avait perdu, comme il en a perdu tant d'autres, comme il a perdu les anges eux-mêmes... Après mille violents efforts pour repousser cette vérité déchirante, je fus forcé de m'avouer enfin à moi-même que les hommes de la pensée n'ont point de cœur, et que celui-là, malgré mon profond dévouement pour lui, ne m'avait jamais aimé, et que les parvenus de la gloire, si brillants qu'ils soient, ne valent souvent pas mieux que ceux de la fortune. »

Victor Hugo ne pouvait donner aux partis politiques plus d'attachement qu'à ses amis. La Restauration l'avait comblé, et avec délicatesse. Avant la chute de Charles X, il assurait ce roi de son dévouement sincère et profond, « de sa fidélité quoi qu'il advienne ». Un an plus tard, il traitait la Restauration d'infâme, et s'attirait cette réplique d'un ancien garde du corps : « Ah ! Monsieur, avant de continuer sur ce

ton, retirez au moins de votre boutonnière le ruban que vous devez à la bonté du roi Charles X. » Dans la préface des *Feuilles d'automne*, il jure qu'il « n'insultera jamais la race tombée, parce qu'il est de ceux qui ont eu foi en elle » ; il estime qu'il ne faut « prononcer le nom de Bourbon qu'avec précaution, gravité et respect ». A la mort du roi Charles X, en 1836, il se souviendra, il est vrai, de ce serment, et il consacrera à la mémoire du vieux prince des vers splendides dont il lui faut savoir gré. Mais, pour une heure de belle reconnaissance, que de jours d'inexcusable rancune !

Après s'être déclaré républicain en 1832, voyant bien affermie la Monarchie de Juillet, il se donne à elle, bien que la jugeant trop peu autoritaire, trop bourgeoise, bien qu'appelant toujours Louis-Philippe le roi *pitoyen*. Familier des Tuileries, favori de M. Guizot, il parade au château, en habit de pair, avec la plaque de Charles III, le ruban de la Légion d'honneur, ceux de l'Étoile polaire de Suède, de Saint-Michel et de Léopold. Il est de la *cheminée* du duc d'Orléans. Il soutient à Louis-Philippe que « Dieu et la France ont besoin de lui ». Il déclare, en 1841, que les trois choses du monde les plus rayonnantes, après Dieu, sont la royauté, la beauté et la gloire. Il répudie l'idée républicaine[1]. Il ne livre aucun combat, aucun, pour la liberté des autres. La révolution de Février emporte ses nouveaux serments. Un nouveau soleil se lève. Il vole vers lui, bien qu'il ait dit :

... Moi dont le chant
Se refuse à l'aurore, et jamais au couchant.

« M. Hugo, disait M. Bersot, pousse droit au soleil levant. Bon voyage, ô génie ! » Il est à qui distribue la gloire. Pour trouver quelque unité et quelque suite dans sa vie, il faut se rappeler sa devise : *Ego Hugo*, et entendre le jugement de Henri Heine : « Victor Hugo est forcé et faux. Il est essentiellement froid, froid et glacial dans ses effusions les

1. « Je ne suis pas du tout républicain. Je ne puis pas être républicain.— Et pourquoi ? — Vous ne comprenez pas pourquoi ? Cela m'étonne ! Parce que, dans une république, je ne resterais pas en vie pendant trois jours. Les partis se disputeraient pour m'avoir, et en moins de trois jours ma tête tomberait. » (*Victor Pavie*, par Théodore Pavie, p. 264. Angers, Lachèze, 1886.)

plus passionnées. Son enthousiasme n'est qu'une fantasmagorie, un calcul sans amour, ou, plutôt, il n'aime que lui-même. Il est égoïste, et, pour dire quelque chose de plus, il est hugoïste[1]. »

Nullement guidé par le cœur, Victor Hugo était mal dirigé par sa tête, car sa raison n'était point de force à dominer la tumultueuse conjuration d'un tempérament ardent et d'une imagination exubérante. Il manquait de lest, de gouvernail et de boussole. Seule, une extrême défiance de soi lui eût fait éviter les naufrages. D'autant mieux que cette imagination, exaltée jusqu'à l'hallucination, lui fera toujours prendre ses rêves pour des réalités. Toujours dupé par le mirage, il dénaturera, en les racontant, tous les événements de sa vie. J'accepte volontiers, pour ses erreurs autobiographiques, les explications les plus favorables à la gloire de l'écrivain. « J'aime le soleil », a-t-il écrit. Et c'est ce diable de soleil qui l'a trompé, comme il a trompé Tartarin.

Eh oui ! A ses biographes, au roi Charles X, à Goncourt encore, en 1871, il vantait ses origines lorraines d'avant 1550. Lui, « simple vicomte, il se trouvait meilleur gentilhomme que les princes en *in* ou en *ki* de la Russie. » Il aimait les armes plus que les armoiries. Néanmoins, il sculptait partout son blason *d'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable*. Il n'est pas responsable de cette idéalisation artistique : le soleil l'a déçu.

Dans une réunion à Bordeaux, en 1871, reconnaissable à son képi de garde national, à son veston de fantaisie très court, à sa chemise de laine rouge, il interpelle l'amiral La Roncière Le Noury : « Oui, mon noble ami, mon vaillant ami l'amiral, qui est là, vous dira que j'ai voulu partager ses dangers ! » — « Mais ce n'est pas vrai, dit l'amiral, tout bas, à un voisin. Je l'ai un jour invité à déjeuner dans mon fort. Il n'a pas osé venir. »

Encore le soleil, — celui de Bordeaux !

Et, dans l'*Histoire d'un crime*, qui n'a lu l'impayable scène de l'omnibus arrêté par un régiment, et dégagé par Victor

1. 30 avril 1840, *Lutèce*.

Hugo. Il passe la tête par la portière ; il apostrophe la troupe, la vilipende. L'omnibus, au complet, est terrifié : « Taisez-vous donc, dit-on au poète. Vous allez nous faire tous massacrer ! » Il continue ; la troupe s'écarte, et l'omnibus repart. Tout était presque vrai dans cette scène, sauf que c'était Arnaud (de l'Ariège) qui avait parlé aux soldats, et lui, Victor Hugo, qui, tirant Arnaud par un pan de sa redingote, lui criait : « Mais taisez-vous donc. Vous allez nous faire massacrer. » — Un autre jour, c'est le général Marulaz, à cheval, entouré de son état-major et de ses hommes, que rencontre Victor Hugo. Le poète bafoue le général. Et le général courbe la tête.

Charmants épisodes, qu'on croirait détachés de *Port-Tarascon*, mais dont toujours le soleil reste l'inspirateur ! Aussi bien, faudrait-il être barbare pour refuser aux poètes le droit d'inventer. Dès qu'ils l'ont et qu'ils en usent, comment, par distraction, n'en abuseraient-ils pas ?

Outre son imagination grossissante et déformante, Victor Hugo jouissait d'un esprit faux. Sa raison saisissait soudainement, entre différents objets, des rapports imaginaires ; elle excellait à généraliser les exceptions, à ériger en loi la monstruosité à peine possible. Il aimait, en psychologie, l'équilibre instable. Il avait le goût, la manie des réhabilitations révoltantes, ce qui trahissait chez lui moins d'indulgence pour la faute, que d'hostilité envers la loi.

Il ne faudrait pas que l'œuvre si documentée de M. Biré fît croire, qu'à un Victor Hugo parfait, succèda, soudainement, le 19 octobre 1849, un démagogue énergumène et incroyant. Psychologiquement, une si prompte transformation eût été impossible. Saint Augustin — si je ne me trompe — affirme, avec raison, que personne, d'un coup, ne devient extrême[1], et M. Mabilleau a quelque droit d'écrire : « M. Biré a beau accumuler les témoignages pour établir que le poète a été le protégé, le partisan fidèle de Charles X, aussi bien que de Louis XVIII, en attendant d'être pair de France, cela n'empêche pas que l'auteur d'*Hernani*, de *Marion*

1. *Nemo repente fit summus.*

de Lorme, du *Roi s'amuse*, de *Ruy Blas* n'ait accusé, dans les premières œuvres où sa personnalité véritable trouvait son expansion, les tendances philosophiques et morales qui forment l'unité réelle de ses opinions[1]. »

En fait, j'estime que, dans le courtisan de Charles X et de Louis-Philippe, il y eut, de bonne heure, un homme double qui ressentait en soi

Près du désir de croire, un besoin de nier,

près du désir idéal d'admirer, le besoin maladif de dénigrer et de détruire, près du désir de parader à la Cour, de bénéficier de l'institution sociale existante, le besoin secret de tout vilipender : toutes les autorités, toutes les grandeurs, toutes les règles, et jusqu'au bon sens, de réhabiliter, par contre, toutes les turpitudes. Pourquoi s'est-il tant évertué, plus tard, à démarquer ses discours conservateurs, à antidater ses pièces républicaines ou démagogiques ? Il n'en avait nul besoin. Il lui suffisait de rappeler que *les Feuilles d'automne*, *Marion Delorme* et *Notre-Dame de Paris* avaient paru la même année. Dans ses œuvres du dernier cycle, il n'existe aucune parodie historique, aucune injure jetée à la société, au droit, à l'Église, qui ne soit, en germe, dans : *Ceci tuera cela*.

Comment, par suite de quel acheminement intime, était-il arrivé au catholicisme pratiquant ? Je ne m'en rends pas exactement compte. Mais je vois clairement comment il en sortit, en admettant même qu'il y soit jamais sincèrement entré.

Pendant de longues années, les rayons et les ombres se disputaient l'âme du poète. Ombres de sa première indifférence, et rayons du monde nouveau qu'il avait eu le bonheur de rencontrer ; voix de Lamennais, de Montalembert, de Chateaubriand, du siècle renouvelé. Puis, ombres encore des passions — « l'influence d'une femme perverse », disait David d'Angers, — ambition politique, et rayons du remords, secrète épouvante de ce que la voix de Jésus allait s'affaiblissant : chaos final. Aussi bien, jusqu'à la fin, dans cette âme chargée d'orages, des rayons réapparaîtront toujours, qui

1. *Ouv. cit.*, p. 58.

suffiront à inonder son ciel de clartés intermittentes. Mais les ombres ont, de bonne heure, existé. Si le flambeau s'éteignit en 1850, il baissait depuis longtemps.

L'épreuve ne change pas l'homme ; elle le contraint seulement à se montrer tel qu'il est. Le naufrage de ses espérances, en 1849, puis en 1850, fut, pour Victor Hugo, l'épreuve révélatrice. Lui-même, peut-être, il ne se doutait point des ruines qui s'étaient accumulées en lui. Il se croyait homme d'autorité, parce qu'il votait avec Guizot. Il était homme de désordre. Il avait, dans sa vie privée, admis et justifié le désordre moral. Dans ses œuvres, il avait répandu plus d'idées subversives que n'en avait jamais conçu Félix Pyat. Quand, joueur malheureux, il perdit l'ambitieuse partie qu'il avait follement engagée, et que les huées de la majorité le rejetèrent vers la gauche socialiste et radicale, il ne commençait pas une conversion : il l'achevait.

Montalembert, le 22 avril 1850, lui rappelait « les antécédents de sa vie, toutes les causes qu'il avait chantées, toutes les causes qu'il avait flattées, toutes les causes qu'il avait reniées ». Victor Hugo aurait pu lui répondre qu'il n'avait jamais servi qu'une cause : la sienne, et que, conséquemment, il n'avait rien renié. Il aurait pu ajouter, que, depuis longtemps, il chantait deux causes opposées, ce qui même rendait son jeu fort discordant.

Ce n'est point à dire que Victor Hugo était fatalement poussé vers l'abîme qui l'attirait. Sans doute, il se crut toujours, comme Hernani :

> ... Une force qui va,
> Agent aveugle et sourd de mystères funèbres,

et son métier de flambeau, de Prométhée porte-feu, il prenait, pour le remplir, les allures fatales d'un héros d'Eschyle. Bien que diminuées, à mon sens, par une surexcitation nerveuse voisine parfois de la folie, la responsabilité et la liberté restaient néanmoins à Victor Hugo. L'humilité l'aurait sauvé. Mais c'était bien à ce malade qu'il fallait prescrire ce remède !

Plus encore qu'égoïste, Victor Hugo était orgueilleux. Et il faut bien l'avouer : les adorations qu'il ne cessa de rece-

voir, étaient, pour son orgueil, un trop copieux aliment.

La première pléiade, qui, en 1824, entourait le jeune maître, l'aimait avec délire. Il ne régnait pas seul encore. Il avait même été éclipsé naguère par l'immense clarté jetée soudain par Lamartine. Vigny publiait ses *Poèmes*, quand Victor Hugo donnait ses premières odes. Néanmoins, quelle aube de gloire se levait sur sa vie! Charles X le décorait à vingt-cinq ans, le même jour que Lamartine. Il l'invitait à son sacre. Après *le Cid*, le père de Corneille avait reçu des lettres de noblesse. Après l'ode sur *le Sacre*, le père de Victor Hugo était nommé lieutenant général.

Accrue par un travail constant, la fécondité du poète semblait inépuisable. Ses rivaux s'effaçaient devant lui. Sainte-Beuve écrivait :

> Nous sommes devant vous comme un roseau qui plie,
> Votre souffle, en passant, pourrait nous renverser ...;

et, habile exploiteur de gloire, le maître préparait ses succès et organisait ses triomphes.

Au cénacle de 1829, l'amour pour Victor Hugo se teinta d'idolâtrie. Au cénacle de 1836, le culte était définitif. On ne se contentait plus, en écoutant ses vers, de s'écrier : « Cathédrale ! Ogive ! Pyramide d'Égypte ! » ce qui était amusant. Dans son salon rouge de la place Royale, on l'adorait, et lui seul. Le dieu humait l'encens des intimes, puis, le soir, paraissant à son balcon, il recueillait les applaudissements et les hommages des adorateurs badauds.

Un tel régime affolait son imagination intempérante. Il exaspérait sa susceptibilité. Un orgueil incommensurable en fut la suite. Rien ne peint mieux cet orgueil qu'une conversation entre Victor Hugo et Lamartine, entendue en 1848 et rapportée, en 1873, par M. de Carné [1] :

« Nul ne saurait voir où nous allons, Lamartine, disait Olympio; mais je sais comme vous que nous coopérons à la même œuvre et que cette œuvre est immense. Marchons hardiment vers le but inconnu. A vous de préparer les institutions; à moi d'agir sur les mœurs et de fonder les croyances. La France périt parce qu'elle n'en a plus... Le poète n'est

1. Dans le *Correspondant* du 10 décembre 1873.

pas seulement un chantre divin; c'est avant tout un révélateur, et son rôle religieux domine son rôle littéraire... Il nous appartient, mon ami, de rassembler de tous côtés les débris de ces croyances qui tombent...; puis, lorsque les lotus de l'Inde, les papyrus de l'Égypte et les centons de l'extrême Orient auront reflété dans nos vers toutes les vérités qu'ils tiennent captives, les peuples, épuisés par une course sans repos, s'abriteront à l'ombre des saintes ruines relevées par nos mains. On dit que notre temps n'est point religieux; je ne connais pas de plus grande erreur et de plus révoltant blasphème... Oui, le peuple de Paris surtout est profondément religieux; j'en atteste les nombreux ouvriers venant mettre chaque soir en commun le pauvre sou épargné sur le prix de leurs sueurs, pour acheter mes livres, parce qu'ils y trouvent un avant-goût de la bonne nouvelle. Ah! mon ami, élevons-nous à la hauteur de nos destinées, et ne demeurons, ni l'un ni l'autre, au-dessous de ce que l'humanité attend de nous. »

« Au trait final, ajoute M. de Carné, M. de Lamartine considéra, avec un étonnement comique, la tête de son illustre confrère qu'il semblait s'attendre à voir sauter, comme une chaudière à vapeur. » Victor Hugo, « associant la mysticité au scepticisme, doutant de tout, excepté de lui-même, semblait, dans une hallucination d'orgueil, marcher à grands pas sur la route de Charenton ».

Le mage songeait donc à remplacer les prêtres, à succéder à Jésus-Christ, à fonder des croyances. Parvenue à ce période, l'hypertrophie du moi empêche celui qui en souffre d'établir des proportions exactes entre soi et le monde. Elle l'empêche de voir ses fautes et d'écouter la voix de ceux qui les signalent. Les grands artistes ont pourtant leurs défauts, grands comme eux. Plus que d'autres, ils ont besoin de critiques et de conseils. Du jour où Corneille n'a plus senti peser sur lui la tutelle exigeante du cardinal, il s'est abandonné à son goût de mégalomanie compliquée, et ç'a été la décadence. Racine souffrait étrangement des critiques, mais il les écoutait, et sa plume, aux censeurs de Pyrrhus,

Dut les plus nobles traits dont il peignit Burrhus.

Mais comment critiquer un dieu? Olympio foudroyait quiconque y prétendait, et son impitoyable rancune, à lui, l'universel apitoyé, s'attachait à quiconque l'avait une fois blâmé. Veuillot en sut quelque chose, et Mérimée, et jusqu'à l'honnête et si judicieux Nisard. Qui fut le plus châtié? Le poète.

Ainsi l'orgueil se punit lui-même, et Dieu complète le châtiment. Un jour qu'après avoir suscité, par ses attitudes, les rires de la Chambre, Victor Hugo pensait, quand même, toucher au triomphe, une saute de vent le renversa. Et le comte Hugo, pair de France, candidat aux ambassades, ministre et chef d'État manqué, se réveilla, réfugié politique, dans une île bien étroite pour lui.

II

L'extrême droit confine à l'extrême injustice. Le maréchal Ney pouvait avoir mérité la mort. Victor Hugo, trop compromis, avait lui-même choisi l'exil. Néanmoins, Louis XVIII eût mieux fait d'épargner le grand soldat, et Napoléon III se fût honoré en rappelant le grand poète.

Par son père, Victor Hugo était comte (espagnol) de Cologudo, Cuentes y Siguenza. Il était facile d'ajouter à ce titre quelque degré et quelques noms, ce qui eût été d'un romantique effet. Cinna n'eût pas refusé tout pardon d'Auguste. L'important était de conserver cet homme à son pays, et de lui conserver, à lui-même, la France. La pauvreté de Lamartine et l'exil de Victor Hugo sont deux taches pour l'Empire, encore bien que Lamartine ait tout fait pour se ruiner, et Victor Hugo pour s'enfuir.

En côtoyant, un jour, l'île d'Elbe, j'ai senti combien y dut souffrir Napoléon, réduit à un si maigre empire. En habitant Jersey, j'ai compris ce qu'y dut, à son tour, endurer Victor Hugo.

Avoir été Parisien quarante ans, avoir gouverné le monde des lettres, avoir gagné la bataille d'*Hernani*, avoir fréquenté au château, et parmi les intimes, et, de l'éblouissant sommet, proscrit de Paris, proscrit de Bruxelles, tomber à Jersey! C'était une chute à briser irrémédiablement une âme, surtout une âme aussi peu faite aux mécomptes.

Victor Hugo avait écrit, quatorze ans plus tôt, en parlant d'un autre captif :

Oh ! n'exilons personne ; oh ! l'exil est impie.

Il allait, pendant dix-huit ans, éprouver cette impiété de l'exil, dont le premier effet fut de le river à un parti indigne de lui, de l'encanailler. On souffre à voir ce fils d'un général français, cet homme de cour, ce pair, aborder à Jersey à l'ombre du drapeau rouge, pérorer à des banquets de réfugiés polonais, et, en proie aux furies, sous le coup d'une passion effrayante, consacrer sa muse à maudire. Toutes ses anciennes rancunes vont lui remonter au cœur, accrues par de nouvelles haines, et, froissements ressentis, reproches entendus, déceptions et défaites, il va se venger de tout. Sur ses critiques, sur ses compétiteurs, sur quiconque a plaidé contre lui ou a triomphé de lui, sur nos gloires catholiques et françaises : Saint-Arnaud mourant, Pie IX, Mgr de Ségur, il vomira des flots d'injures.

Laissons à d'autres d'admirer ces fureurs. Elles témoignent d'une puissance effrayante ; mais, aux yeux de tout lecteur impartial, elles compromettront toujours la mémoire du grand poète.

L'exil a, dit-on, servi à Victor Hugo. Il l'a rendu à la contemplation et aux lettres ; il lui a révélé l'Océan ; il lui a donné une attitude de Prométhée enchaîné qui a fait sa gloire. Je reconnais ces avantages ; mais je crois qu'en France même la veine du grand poète aurait pu se renouveler, et que Victor Hugo a plus perdu que gagné de gloire durable à devenir une Euménide.

Jersey ne fut point sa dernière étape. Il dut fuir l'île paisible aux chemins en charmille, et cette pointe de Plémont où il aimait voir pêcher le lançon, et cette grève du Lecq qu'il peignit, un jour de tempête, avec une si merveilleuse vérité, et le promontoire de Rozel, où, près du dolmen brisé, la Bouche d'Ombre lui parla. Il dut quitter la grève d'Azette et Marine Terrace. Il avait adressé à la reine Victoria une lettre grotesque. Le bailli des États l'expulsa.

Alors il émigra vers Guernesey, île charmante, qui fut,

quatorze ans, son asile. Je viens de la parcourir, cette ravissante Guernesey. Du large, quand je m'en approchai, par un matin brumeux, la masse sombre du château Cornet se détachait, en avant de la jetée. Au dernier plan, d'un léger rideau de nuage émergeait, comme une ville de rêve, la haute falaise sur laquelle s'étage Saint-Pierre-Port. La tour Vitoria, les clochetons du Collège Élisabeth, la couronnaient d'une dentelure gothique. Leurs pointes se détachaient en noir sur le ciel pâle ; les bases nageaient dans le flou du brouillard. En bas, la flèche de Saint-Pierre, la vieille église noire, bâtie jadis de pierres portées de Normandie. « Elle est au bord de l'eau, a dit Victor Hugo, au fond du port, presque sur le débarcadère même. Elle donne la bienvenue à ceux qui arrivent et l'adieu à ceux qui s'en vont. Cette église est la majuscule de la longue ligne qui fait la façade de la ville sur l'Océan[1]. » Des rangées de maisons se découpaient, par plans, et des feux, encore allumés, dardaient, dans la brume, leur flamme cernée d'un halo.

N'est-ce pas cette silhouette, vue à cette heure, imprécise et fantastique, qu'a souvent dessinée Victor Hugo?

Hauteville surplombe la falaise, au sud-ouest. La maison de Victor Hugo est la troisième, à gauche : une demeure à trois étages, d'un gris sombre, d'aspect maussade, bâtie en retrait sur la rue. Derrière une grille de fer, s'élèvent deux chênes verts, rabougris. Par un perron à quatre marches, on accède à une porte cintrée, noire. La porte franchie, un court vestibule conduit aux merveilles. Le poète employa trois ans à meubler son *home*, à l'emplir de bibelots princiers, découverts durant ses voyages d'été. Ce logis, où furent composées les *Petites Épopées*, est lui-même un poème, et peu d'œuvres de Victor Hugo reflètent mieux son caractère.

A droite, le billard. Au-dessus de la cheminée, un grand portrait, au fusain, du maître, entouré, lui-même, d'un portrait à l'huile (une croûte) du général Léopold Hugo, et d'une toile d'Auguste de Chatillon, représentant Victor Hugo assis, tenant son fils aîné Charles, en blouse d'écolier. Sur les autres murailles, le Couronnement d'Inès de Castro, pré-

1. Dans les *Travailleurs de la mer*, t. III, 1.

sent du duc d'Orléans, en 1837, après les *Voix intérieures;* un fusain de Benjamin Constant, représentant l'aïeul assis, entouré de Jeanne et de Georges, et couronné par la Gloire.

Puis, des dessins de Victor Hugo, dans des cadres fouillés et signés par lui : silhouettes de villes vues en rêve, burgs du Rhin, visions irréelles. Deux cadres surtout sont symptomatiques : un pendu se détache, dans un coup de lune, sur un ciel noir; — la lunette béante d'une guillotine, blanche dans la nuit, a lancé dans le ciel une tête décapitée ! C'est le commentaire de ces vers écrits à Bruxelles, après une exécution :

> Tout à coup la nuit vint, et la lune apparut
> Sanglante, et dans les cieux, de deuil enveloppée,
> Je regardai rouler cette tête coupée.

Sombres et farouches fantaisies, satire de la peine de mort et de la justice humaine, dignes d'être signées par le grand maître des *Rayons et des Ombres*.

Une porte géminée s'ouvre dans l'étroit vestibule. Le pilastre, en vieux chêne, supporte un grand linteau sculpté, reproduction du frontispice dessiné pour *Notre-Dame de Paris* par Célestin Nanteuil. Au centre du linteau, l'inscription : *Victor Hugo*, *Notre-Dame de Paris*.

Un corridor étroit conduit aux salons. Il est couvert, à gauche, de porcelaines de Delft; à droite, de pièces de Sèvres, blanc et or, don du roi Louis-Philippe au poète. Au-dessus des faïences, une statue, en bois, de la sainte Vierge.

Trois pièces : un fumoir plafonné et tapissé de Gobelins, un salon et une salle à manger. Le salon, tendu de Gobelins du dix-huitième siècle, est meublé de divans turcs, et orné d'une monumentale cheminée en chêne, fouillée comme un retable espagnol. Un évêque gothique se dissimule dans l'entablement. Cette inscription l'encadre :

> Crosse de bois, évêque d'or;
> Crosse d'or, évêque de bois.

Sur deux volutes, des noms chers au poète : Moïse, Socrate, Christ, Colomb, Luther, Washington; — Job, Isaïe, Homère, Eschyle, Dante, Lucrèce, Shakespeare, Molière.

La salle à manger est lambrissée, jusqu'à hauteur d'appui,

de vieux chêne, puis de carreaux de faïence de Delft. Ceux-ci représentent quatre grands vases de fleurs. Des faïences rares, des émaux, des bronzes ornent les parois. On me signale une salière en porcelaine, estimée 15 000 francs. M. de Rothschild possède la pareille. La pittoresque cheminée, en faïence de Delft, dessine un grand H, qui atteint le plafond. Sur la traverse de l'H, une statue de Notre-Dame de Bon-Secours, en vieux Rouen. Dans l'architrave, en chêne, qui termine les branches de l'H, ce quatrain :

Le peuple est petit, mais il sera grand.
Dans tes bras sacrés, ô mère féconde,
O liberté sainte, au pas conquérant,
Tu portes l'enfant qui porte le monde.

Au milieu de la salle, une massive table de chêne. Fixé à la muraille, entre les deux fenêtres, un fauteuil gothique en chêne sculpté et peint, aux bras fermés par une chaîne de fer. Au sommet du dossier, les inscriptions :

ABSENTES ADSUNT

PULVIS CINIS

ES. SUM.

Au centre, l'écusson des Hugo de Lorraine, les pseudo-ancêtres, et la devise EGO HUGO. Sur le bras droit du fauteuil : GEORGES 1534 (l'ancêtre lorrain, l'apocryphe); sur le bras gauche : JOSEPH LÉOPOLD SIGISBERT. 1828.

Dans les lambris de chêne, trois peintures, marouflées, dont le sujet et le titre sont précieux à noter : *La fin du seigneur. La fin du prestre. La fin du poldat.* La première représente un manant chassant son seigneur à coup de sabre; — la seconde, une femme fouettant de verges un prêtre agenouillé ; — la troisième, deux vilains étranglant un soldat. Il ne fera qu'interpréter ces peintures quand il écrira, dans *Quatrevingt-treize* : « Supprimons le parasitisme du prêtre, le parasitisme du juge, le parasitisme du soldat[1]. »

Sur le linteau de la porte, l'inscription : EXILIUM VITA EST.

Un escalier tournant conduit aux étages. Aux parois tapissées pendent des appliques et des armoiries en bois sculpté

1. T. III, p. 282.

et peint. Les chambres à coucher regardent la rue. De longues galeries regardent le jardin. Celle du premier étage est divisée en deux salons, le rouge et le bleu, par une cloison aux larges portes en laque de Chine rouge et or. Les parois et le plafond du premier salon sont recouverts d'inestimables tapisseries, à fond de jais blanc, aux broderies de soie, de velours et d'or fin. Les broderies représentent de grandes et lourdes branches de vigne, ou des paons. Ces tentures auraient été tissées pour la reine Christine de Suède. Le plafond du second salon est couvert d'une soierie chinoise brodée à la main. Des fauteuils de bois doré et de damas rouge, des appliques de Murano, un tableau en marqueterie de Chine, une superbe pendule hollandaise ornent la galerie. Les deux cheminées, qui se font face, aux deux extrémités des salons, sont abritées, l'une par un dais en soie de Chine, soutenu par quatre grandes statues en bois doré, représentant des Chinois. C'est un travail du dix-huitième siècle, qui vient du palais des Doges à Venise. L'autre cheminée est ornée d'un dais plus étroit, soutenu par quatre colonnes torses en bois doré : elles appartenaient au lit de François Ier. Au milieu du salon rouge, une table en noyer, ornée de marqueteries d'ivoire, qui appartenait à Charles II. Dans le salon bleu, sur une autre table, quatre encriers : ceux de Lamartine, de Victor Hugo, de George Sand et d'Alexandre Dumas. Celui de Lamartine est une coupe de cristal rouge ; celui d'Alexandre Dumas est une vulgaire fiole d'encre en verre, portant l'étiquette : *Encre double de Perine Guyot et Cie, rue Sainte-Croix;* celui de George Sand est un encrier de poche en buis ; celui du Maître, un encrier en bois[1].

1. Voici les autographes qui accompagnent les encriers :

— Offert par Lamartine au maître de la plume.

— Je certifie que ceci est l'encrier avec lequel j'ai écrit mes quinze ou vingt derniers volumes. Paris, 10 avril 1860. *A. Dumas.*

— Chère madame, j'ai cherché depuis deux jours un encrier qui ne m'eût pas été donné par quelque trop chère personne, et je n'ai rien trouvé qu'un affreux petit morceau de bois qui me sert en voyage. Je le trouve si laid que j'y joins un petit briquet de poche, guère plus beau, mais qui me sert habituellement, et, comme c'est ce que vous voulez, au moins votre véracité est bien à couvert. J'ai été bien heureuse de vous voir, et de pouvoir, à présent, vous dire à vous-même que je vous aime. Soyez l'interprète de ma

La galerie du second étage est l'appartement que, pendant trois ans, Victor Hugo se prépara, qu'il n'habita jamais, et qu'on appelle la « chambre de Garibaldi », parce que, après Mentana, le proscrit de Guernesey la destinait au châtelain de Caprera. Cet appartement eût été digne d'un burgrave, ou d'un prince évêque du quinzième siècle. Des lambris de chêne le couvrent jusqu'au plafond, encadrant de merveilleuses tapisseries flamandes du quinzième siècle, représentant l'Annonciation ou autres scènes du nouveau Testament. Les plafonds sont tendus de Gobelins. Autour d'une table, sur laquelle est un fac-similé de caravelle, trois fauteuils seigneuriaux, dont les dossiers portent ces inscriptions, en clous de cuivre : PATER — MATER — FILIUS. *Amatus amat.* Des deux côtés de la cheminée, les inscriptions : SUM, NON SEQUOR — STO SED FLEO.

Au centre de la pièce s'élève un lampadaire tournant, à quarante-huit branches, tout en bois, et que couronne une statuette de la Vierge, sculptée par Victor Hugo. Des stalles d'église du seizième siècle séparent en deux la galerie de chêne. Sur une des stalles, un bas-relief représente saint Pierre, avec cette inscription : *A Deo ad Deum.* Des colonnes torses, en style espagnol du seizième siècle, arrêtent les stalles. L'autre partie de la pièce contient des bahuts plaqués de cuir de Cordoue, et le vaste lit de chêne sculpté. Sur le dossier du lit, ces mots : NOX, MORS, LUX. Le dossier est terminé, à son sommet, par une tête en ivoire, représentant, sur une face, un vivant, sur l'autre, un crâne.

Le troisième étage est l'aire de l'aigle. Sur le palier, une Presse symbolique : « *Ceci tuera cela. La Presse tuera l'Église.* » Des livres tapissent les parois de tous les vestibules. Deux chambrettes servaient au poète de chambre à coucher ou de cabinet de repos. Il couchait presque à terre, sur un lit très bas, de velours rouge à bande de tapisserie. « C'était sa manie », nous dit une vieille servante. A la tête et au

gratitude et de mon dévouement auprès de votre illustre compagnon. *George Sand.* (Mme Victor Hugo. Hauteville-house, Guernesey. 1860.)

— Je n'ai point choisi cet encrier. Le hasard l'a mis sous ma main, et je m'en suis servi pendant plusieurs mois. Puisqu'on me le demande pour une bonne œuvre, je le donne volontiers. (*Victor Hugo.* Hauteville-house, Guernesey. 1860.)

pied du lit, sont aujourd'hui suspendues une magnifique aquarelle de Clairin, représentant Victor Hugo sur son lit de mort, entouré de palmes et de fleurs, et une petite toile de Langée représentant le même sujet.

A remarquer deux panneaux, fouillés et peints par Victor Hugo. L'un représente un chevalier fantastique luttant contre un dragon, l'autre une sorte de chevalier à genoux offrant à sa suzeraine une tête coupée.

Victor Hugo travaillait dans un *look out*, donnant sur le jardin. Large d'environ six mètres, et long de trois, il ressemble à un atelier de photographe, ou à une serre. Le maître y travaillait, debout, comme toujours, appuyé sur un bureau. Chaque jour, de grand matin, il était à sa besogne. Il y restait jusqu'à midi, chauffé, l'hiver, par son poêle en faïence que couronne une Vénus. L'été, la chaleur le forçait de descendre dans la galerie de chêne.

La vue, du *look out*, est superbe. En bas, le jardin en pente, étroit et long, verte pelouse plantée de palmiers, de magnolias, de rhododendrons et de chênes verts. Au delà, derrière les toits des maisons accrochées à la falaise, la baie; en face, le château Cornet, et, à l'horizon, les îles d'Herm, de Jethou, de Sark.

Au-dessus du *look out*, règne un belvédère, dont on s'arrache avec peine, tant le spectacle qu'on y contemple est attachant.

Victor Hugo vécut quatorze ans à Guernesey, n'interrompant son séjour que l'été, pour des voyages en Belgique, en Hollande, en Italie. Chacun travaillait dans la studieuse demeure : son fils aîné, à des nouvelles en prose; son second fils, à une traduction des œuvres de Shakespeare; lui, surtout, à ses *Petites Épopées*.

J'ai visité une vieille servante, qui, pendant plus de dix ans, servit au poète de copiste, et qui, dans la galerie de chêne, a transcrit une partie des *Misérables* et des *Travailleurs de la mer*. Nous causons du Maître. « Tout ce que je puis vous dire, me déclare-t-elle, c'est que c'était un bon maître. Il venait à la cuisine, demandant qu'on nous traitât bien. Il était commode à servir... Pour la religion, j'enten-

dais dire qu'il était libre penseur... Mais il nous donnait de bons conseils, et je l'ai souvent trouvé à prier devant une croix qui est là-haut. » Je me fis répéter ces paroles. « Oui, je l'ai trouvé souvent à prier à genoux devant la croix. Je ne le dérangeais pas. »

Que disait l'Euménide, durant ces prières au Dieu du pardon ? Peut-être se rappelait-il, alors, ces vers :

> Nos fautes, mon pauvre ange, ont causé nos souffrances.
> Peut-être qu'en restant bien longtemps à genoux,
> Quand il aura béni toutes les innocences.
> Puis tous les repentirs, Dieu finira par nous ! [1]

D'ailleurs, tout parlait d'Évangile et de religion dans la décoration de cette originale et fastueuse demeure, tout, sauf les trois panneaux de la salle à manger : *Fin du seigneur. Fin du prêtre. Fin du soldat.* Anathème étrange de la part de ce bourgeois gentilhomme, si épris de sa vicomté et de ses armoiries, entouré de dépouilles de rois, de la part de ce fils de soldat, de la part de ce mage, de cet hiérophante superbe, qui n'interdisait les autres sacerdoces que pour leur substituer le sien.

Le 5 septembre 1870, quand, l'empire effondré, Victor Hugo rentra en France, il n'avait plus, ni sa femme, morte en 1868, ni ses filles, l'une noyée à Villequier, l'autre folle. Il allait bientôt perdre ses deux fils. Seule, la princesse Negroni lui restait, et les deux enfants de son fils aîné : Georges et Jeanne.

Lui aussi, le poète, il revenait sur les fourgons de l'étranger, et il ne se le reprochait pas. Aussi bien, cette fois, l'étranger ne devait-il pas être béni ? Il délivrait la France de l'empereur, et lui rendait son poète !

Désormais, député, sénateur, idole de Paris, cachant sous une indifférence hiératique les émotions de son âme en deuil, toujours laborieux, toujours fécond, toujours sonore, il devenait, de plus en plus, le captif d'un parti qui n'avait rien de littéraire, la grande victime de son orgueil divinisé. Tandis que les dogmes de sa philosophie confuse se

1. *Chants du crépuscule*, XXX.

noyaient en une pitié universelle, jusqu'à sa mort, et d'outre-tombe encore, il publiait des œuvres de haine religieuse et sociale. Moins indulgent aux rois et aux prêtres que Dieu pour le sultan Mourad, il plongeait Pie IX en enfer, lui qui avait tant à craindre d'y tomber lui-même ; il déclarait les rois

Un tas de scélérats et de coupe-jarrets.

Il remplissait son « métier de flambeau » en augmentant toutes les défiances, toutes les ignorances, toutes les haines de la démagogie.

La vieille tentation évangélique s'était renouvelée pour lui. Au prix d'une chute, il achetait l'adoration populaire. La chute fut lourde ; l'adoration fut démesurée. La cinquantième représentation d'*Hernani* rappela celle d'*Irène*. Quand le poète eut quatre-vingts ans, on le déclara, quasiment, demi-dieu. Ses obsèques furent l'apothéose absolue ; l'orgie nocturne des fêtes païennes entoura son cercueil illuminé. Indien, il eût obtenu une pagode. Chrétien, il reçut un temple. A son poète, Paris sacrifia sa virginale patronne ; à son Dieu, il préféra son idole. Sainte Geneviève et Jésus-Christ durent céder le Panthéon à Victor Hugo. Que n'a-t-on songé à lui donner Notre-Dame ?

Victor Hugo avait mis sa popularité à l'encan. Le parti qui la détenait, s'entendait à l'exploiter. Sur sa tombe, après le scandale de la nuit d'apothéose, après les discours et les défilés du Panthéon, on pouvait répéter à Victor Hugo ce qu'un président d'audience lui avait dit, en 1832 : « Nous plaignons le talent condamné à subir de tels admirateurs. »

Dieu veuille qu'il n'ait pas reçu d'autre châtiment que cette glorification équivoque. Seuls, les témoins de son agonie savent si cette agonie fut inquiète ou apaisée[1]. Mais on doit se

1. Un ancien acteur, grand admirateur de Victor Hugo, et ami de son valet de chambre, fut admis à voir le poète une heure à peine après son décès. Il fut surpris de l'expression d'angoisse terrible et désespérée empreinte sur la figure du mort, et de la crispation de ses mains. « Mais dans quel état il est ! » dit l'acteur au valet de chambre. — « Ah ! monsieur, répondit celui-ci, au moment de passer, M. Victor Hugo s'est soulevé d'un bond désespéré, ses doigts sont devenus crochus, et il a crié deux fois : *Un prêtre ! un prêtre !* » L'acteur se retira très ému, et dit à sa fille : « Je ne veux pas mourir comme cela ; si j'étais malade, tu irais me chercher le R. P. Monsa-

demander quel fut, outre-tombe, le réveil de cette âme qui croyait en Dieu et à l'immortalité.

Dans la pauvre chapelle française de Guernesey, que l'exilé ne visita jamais, mais où, de son jardin, viennent souvent du feuillage et des fleurs, j'ai prié Dieu pour le poète aigri que les mécomptes et que l'orgueil avaient déçu. Plaidant l'irresponsabilité de l'idole, qui savait cependant

> Que poursuivre l'empire et la fortune et l'art,
> C'est folie et néant ! Que l'urne aléatoire
> Nous jette bien souvent la honte pour la gloire,
> Et que l'on perd son âme à ce jeu de hasard... ;

j'ai redit, pour lui, cette prière qu'il enseignait à sa fille :

> Seigneur, Seigneur mon Dieu, vous êtes notre père :
> Grâce vous êtes bon ! Grâce vous êtes grand !

III

On ne peut louer, en Victor Hugo, ni l'orateur politique, ni le théoricien de lettres. L'orateur fut parfois ridicule, presque toujours gourmé : il manquait de naturel et de verve, et ce qu'il a donné de temps à l'éloquence politique me semble aussi perdu pour sa gloire que ce qu'il a consacré à la politique elle-même. Le théoricien avait beaucoup d'érudition ; mais, soit impuissance logique, soit invincible tendance à prendre des images pour des raisons, soit manque de sang-froid, lui, si maître de son art, ne sut pas en exposer les lois. Il fut le *sachem* du romantisme ; seul et triomphalement, après 1850, il prolongea la vie de la littérature subjective ; nulle part, cependant, il ne sut définir le romantisme, ni le caractériser d'une façon originale et personnelle.

Sur l'art même, a-t-il des principes arrêtés ? A l'en croire, son seul principe esthétique est la foi en la liberté absolue.

bré. » Il ajouta : « Je ne divulguerai pas cela ; mais c'est égal : c'est terrible ! »

Je ne puis garantir la vérité de cette anecdote. J'affirme seulement qu'elle fut racontée, peu de temps après la mort de Victor Hugo, par la fille même de l'acteur, à une personne qui vient de me la répéter encore, en me donnant des noms, que je tais par discrétion. L'acteur est mort ; sa fille habite Paris où, en 1894, elle s'est mariée. Rien ne me permet de douter de sa parfaite véracité.

D'autre part, il fait du beau « le serviteur du vrai », ce qui assujettit l'art, à l'étude de la réalité, d'abord, puis à la morale. Le vide de ses théories éclate d'autant mieux, qu'il les annonce plus bruyamment. Quelle théorie personnelle et vraie se dégage de la Préface de *Cromwel*? Quel homme sage signerait *William Shakespeare*? Ses plus acharnés admirateurs sont forcés de convenir que *Dieu* est une faible critique des religions, et l'*Ane* une piètre satire de la science.

Il semble qu'un tel metteur en scène, l'observateur puissant qui a peint Jean Valjean et Mgr Myriel, qui a écrit *Petit Gervais* et une *Tempête sous un crâne*, aurait dû faire un dramaturge excellent. Cependant sa psychologie est enfantine, son mépris pour la vraisemblance, colossal, ses moyens dramatiques dignes d'un théâtre de banlieue. Il a dépassé la permission qu'a tout poète de défigurer l'histoire. Quant à sa philosophie, j'admire la sagacité des auteurs qui lui en découvrent une profonde ; mais j'avoue que, ni sa théodicée, ni sa cosmologie, ni sa métaphysique, ni sa morale ne me semblent admirables. Un pessimisme engendré par ses désillusions, une grande légèreté d'inductions, des rêves éveillés, un scepticisme bizarre dégénérant en une pitié peu sincère, car il ne la pratiquait pas, des symboles, des hypothèses qui ne reculaient pas devant l'absurde, un outrageant dédain du bon sens, un christianisme persistant, panaché de gnosticisme et de folie, le chaos : telle est la philosophie de Victor Hugo.

Des vérités et des systèmes épars dans le monde, il a voulu, suivant sa promesse à Lamartine, faire une croyance nouvelle. Il a senti les problèmes que soulève la vie, et, n'ayant plus, pour les résoudre, ni la solution chrétienne, ni aucune, au lieu de se cantonner dans un agnosticisme prudent, ou de professer bravement un déterminisme absolu, il s'est contenté, en un merveilleux langage, de maudire l'institution sociale actuelle et, d'annoncer, pour l'avenir, un âge d'or invraisemblable.

Admire, qui voudra, un tel chaos. J'erre, avec tristesse, au milieu de ces ruines magnifiques, débris superbes d'une grande âme ravagée.

Reste au moins l'artiste, l'écrivain, romancier ou poète, dont bien des œuvres sont imparfaites, dont beaucoup d'autres sont incomparablement belles.

Nul n'a fait tant de vers, ni si beaux ni si drôles,

a dit Louis Veuillot. Ne parlons pas des vers drôles. Toutes les forêts ont leur bois mort. Mais qu'on ouvre, au hasard, une page de Victor Hugo, des *Odes* à *Toute la lyre*, les beaux vers en jailliront, comme, à l'approche d'un passant, les oiseaux, d'un pommier mûr.

On peut, il me semble, préciser les mérites de Victor Hugo, en signalant en lui trois hommes : un *rhétoriqueur*, un *inspiré*, un *voyant*.

L'ode est de deux sortes : dans l'ode qu'on pourrait appeler *oratoire*, le poète célèbre un objet, un thème distinct de lui, objet qui l'inspire plus ou moins sincèrement ; dans l'ode romantique le poète se chante lui-même ; il s'épanche. Son impression, sa passion est son seul thème. De Malherbe à Lamartine, en passant par Boileau, l'ode est restée oratoire. Alors, la poésie lyrique, au sens purement romantique, n'existait quasiment pas. Lamartine la fit éclore. Musset la portera à son épanouissement. Victor Hugo, jusqu'en 1850, eut un lyrisme habituellement oratoire. Avec des procédés accidentels différents, il entend l'ode comme Malherbe, et, chez lui, ce qui n'est pas ode oratoire devient épître. Des vierges de de Verdun à Napoléon II, de Quiberon à *Oceano vox*, jusqu'à Jersey, jusqu'à l'explosion en lui d'une passion, Victor Hugo restera le grand maître de l'éloquence lyrique, le roi des rhétoriqueurs.

Ce mérite n'est point vulgaire, pas plus que ce genre de lyrisme n'est méprisable. Peut-être même faut-il le préférer à cette notation d'impressions personnelles, à cette perpétuelle et fatigante autobiophonie, dans laquelle se complaît l'autre lyrisme.

Le mérite de Victor Hugo rhétoriqueur — je prends ce mot dans son meilleur sens — vient d'abord de ce qu'il savait choisir ses sujets. Mis au centre de tout « comme un écho sonore », il n'a point tout répercuté indistinctement. Le plus

conscient des artistes, il surveillait sa verve et la dirigeait, alors même qu'elle semblait débordée. Il avait l'art des titres, et, avec un sens infini des convenances et des opportunités, il chantait ce qui plaisait à ses auditeurs et ce qui allait à sa voix.

Puis, bien que porté à la mégalomanie et à l'excès, — par suite, au désordre, — il conserve dans son plan, dans son mouvement oratoire, un naturel, une méthode, en même temps qu'une souplesse d'allures, qui le créent maître. Aucun procédé factice, aucun « beau désordre », mais une marche logique, et des procédés du plus pur classicisme. Quoi de mieux composé, de mieux gradué que ce simple jeu les *Djinns,* ou que *Napoléon II*, ou que la *Tristesse d'Olympio* ? Quand il en arriva à écrire ces grandes symphonies, où la reprise d'un thème est orchestré, comme on l'a si bien dit, avec une accablante richesse polyphonique, la marche de l'idée restera toujours logique ; la progression, l'intensité de l'accompagnement seront toujours réglées par un art très sûr de soi.

Car il a beau feindre le dérèglement, le grand poète, il a beau renier règles et lois, pour effaroucher notre innocence, il n'a pas eu en vain Virgile pour « doux maître ». En dépit de quelques excentricités, il est classique et il est français, c'est-à-dire qu'il est un maître dans l'art classique et français de la composition.

Le rhétoriqueur fut, de plus, un maître de style. « Les personnes qui veulent bien lire ce qu'il écrit, disait-il de lui, dans sa préface des *Rayons et des Ombres*, savent, depuis longtemps, que, s'il admet quelquefois le vague et le demi-jour dans sa pensée, il les admet plus rarement dans l'expression. Il a toujours eu un goût vif pour la forme méridionale et précise... Toute son enfance, à lui poète, n'a été qu'une longue rêverie mêlée d'études exactes. » Impossible de mieux se connaître.

Dans sa réponse à un acte d'accusation, Victor Hugo s'est calomnié lui-même ; pour effarer les bourgeois, il se vante avec des gaîtés de Silène, d'avoir encanaillé sa langue. Il ne l'a jamais fait, et ce grand briseur de règles n'a jamais violé une règle de syntaxe ; dans son œuvre immense, il n'a admis

ni néologisme, ni solécisme, ni terme impropre, ni construction obscure. La langue de Victor Hugo est un cristal fort et limpide. Lors même qu'il expose ses chimères et ses rêves les plus chaotiques, dans ses pires œuvres, dans celles où il admet « le demi-jour et le vague dans la pensée », il ne les admet point dans l'expression. Là où Victor Hugo est inintelligible, il l'est à cause du fond de sa pensée ; là où il est raisonnable et clair, il l'est pour tous. La langue de Racine, celle de Lamartine sont trop nuancées pour être entendues du vulgaire. Quiconque sait parler français, comprend Victor Hugo. C'est pourquoi il est si populaire. Un seul style l'égale en limpidité, celui de Voltaire[1].

Mais, contrairement à Voltaire, à la clarté il ajoute la richesse du timbre. Victor Hugo a le goût, la passion du vocable sonore. Il n'a pas dit, sans raison, de l'Espagne :

> Beau pays dont la langue est faite pour ma voix !

Du français, langue blanche, sans accent, d'une harmonie sobre, il fait un idiome claironnant comme le castillan, vibrant comme le toscan. Son vers crépite ; il sonne dans la bouche. Il se soulève et mugit comme une lame de fond ; il éclate comme un choc de cymbales ou un coup de feu. Cor-

1. Victor Hugo n'aimait pas Voltaire. Il l'a traité de

> ... Singe de génie
> Chez l'homme, en mission, par le diable envoyé.

Un autre jour, il l'appelait « vieux singe encore plus méchant que spirituel, qui eut l'art de devenir l'idole de la France en s'en faisant un jouet ». Cependant Victor Hugo ressemble à Voltaire.

Même longévité, même activité et fécondité littéraires ; même facilité d'assimilation et de composition ; même entente des affaires et même art de s'enrichir ; même puissance de rancune, même impuissance à oublier une critique, une injure, un tort. Tous deux, le vicomte Hugo et le comte de Tournay sont bourgeois-gentilhommes, aussi plaisamment l'un que l'autre. Victor Hugo traite parfois les Français comme Voltaire traitait les Welches. Ils flattent les forts. Le désir d'être idoles, de conduire leur siècle, les jette tous deux dans la guerre contre les religions. Ils suivent un mouvement qu'ils croient diriger. Le patriarche de Ferney et le proscrit de Guernesey le suivent avec une ferveur pareille. Idoles, tous deux, de Paris, ils en reçoivent des apothéoses qui se ressemblent. Mais l'un a le sens du ridicule, que l'autre n'a pas ; l'un n'est point poète, et l'autre l'est. Voltaire se fut prodigieusement amusé des excentricités de Victor Hugo. Ils étaient bien faits pour voisiner au Panthéon.

neille seul a parlé un tel langage, héroïque, empanaché, conquérant, à la fois vulgaire et divin. Ils ont, tous deux, un art de finir des sentences ternes par un mot tonitruant qui secoue et soulève. Victor Hugo est notre grand héraut d'armes, le rhétoriqueur superbe dont le vocabulaire est le plus copieux, l'écrivain en vers qui s'est le plus joué de toutes les difficultés, et qui a le mieux connu la valeur sincère des mots.

C'est dire une banalité que l'appeler le maître du rythme. Sainte-Beuve le nommait, dès 1829, « le plus grand inventeur lyrique que la poésie française ait eu depuis Ronsard ». Sainte-Beuve disait vrai, et il était, du reste, pour quelque chose, dans cet art de Victor Augo. A l'alexandrin, si facilement monotone, devenu si niais au dix-huitième siècle, Victor Hugo communique une extraordinaire fluidité. Attentif à lui conserver toujours un temps fort au sixième pied, il promène la césure, et, selon qu'il la place au huitième pied, ou au quatrième, ou aux deux, il donne au lecteur des impressions de chevauchée, ou de chute dans un abîme, ou d'infinie durée. Son alexandrin cause, raconte, invective, décrit, incomparablement. Et il est classique autant que ceux de Racine, de Corneille, de Boileau, de Molière.

Pour apprécier les combinaisons de strophes imaginées ou renouvelées par Victor Hugo, il suffit d'ouvrir, presque au hasard, un de ses ouvrages. Il a laissé aux poètes de la Pléiade celles de leurs strophes qui lui semblaient mignardes. Il n'a écrit qu'un sonnet. Mais que de jeux charmants, depuis le *Pas d'armes du roi Jean*, jusqu'à la *Chanson des oiseaux* dans la *Fin de Satan*! quelle variété, quelle sûreté d'exécution ! quel art, de plus en plus parfait !

Le rhétoriqueur éloquent fut aussi un *inspiré*. Le cœur, c'est bien « là qu'est le génie ! » et les artistes ne deviennent très grands, que lorsque, de ce rocher du désert de la vie, Moïse étant venu, jaillissent des flots d'harmonie. L'enthousiasme qui avait dicté à Victor Hugo ses premiers chants, ne venait pas assez du cœur. Ni Louis XVII, ni Bonaparte, ni rien, hors de lui, n'était assez aimé de lui pour lui arracher les grands cris qui font haleter ceux qui les entendent.

La passion vint un jour ; malheureusement ce fut la haine ; et, dès lors, inspiré, non plus par ses souvenirs, non plus par des thèmes empruntés, il cria ses colères, ses mépris, avec une effrayante sincérité. Il commença d'être pleinement romantique, quand le siècle cessait de l'être, et il le fut tandis qu'on ne l'était plus en France.

Secoué par une émotion titanesque, il dit des paroles brûlantes, il écrivit des vers de feu. Plus correct, plus impeccable, plus sobre, plus sûr que jamais de ses effets et de ses rythmes, varié comme Aristophane, et, comme lui, lyrique, épique, lugubre ou plaisant, il écrivit ses *Châtiments*, dont la chute de l'Empire a augmenté l'éclat, en leur prêtant une valeur prophétique. Et depuis, son trésor de haine ne s'épuisant jamais, alors même qu'il prêchait l'universelle pitié, et qu'il demandait qu'on pleurât « sur les laideurs et les ignominies », jusqu'à la fin, au nom des rois, des prêtres, des lois, repris par sa crise, il rugissait.

Joseph de Maistre disait d'Alfieri : « J'aime bien qu'on fasse des tragédies sans amour, comme *Athalie*, *Esther*, *Mérope* ; mais j'aime mieux l'amour que les passions haineuses, et Alfieri n'en peint pas d'autres[1]. » J'estime aussi qu'il est des inspirations plus élevées que l'amour, surtout qu'un amour coupable ; cependant j'aime encore mieux des vers d'amour, que des vers de haine. De si invincibles fureurs doivent laisser, à l'âme qui les nourrit, de douloureuses amertumes. Les tempêtes de haine ont leur beauté, mais les épaves qu'elles laissent après elles sont faites des débris de notre bonheur.

Victor Hugo fut, enfin, un *voyant*. A la fois exact et rêveur, il avait, par une observation incessante, recueilli des trésors d'images vues ; en retour, il s'était habitué à revêtir chacune de ses idées de multiples images. Tandis que Lamartine spiritualisait tout objet matériel, Victor Hugo matérialise, c'est-à-dire représente matériellement, toute idée. Chaque homme, pour entendre une idée, doit l'incarner en un mot, qui provoque la vision de l'objet désigné. Une imagination pauvre,

1. Lettre à Adèle, 1807.

quand on lui dit : *un cheval*, voit un cheval, et c'est tout.

Dans l'imagination de Victor Hugo, en même temps que l'idée s'incarne dans un mot, et qu'elle évoque l'image d'un objet, elle suscite de multiples images équivalentes. Vous lui dites *un cheval* : il voit des chevauchées ; un déchaînement d'images suit cette première vision, images métaphoriques qu'il énumère au point de vous fatiguer et de vous éblouir. De là, ce qu'on appelle sa fécondité verbale, qui n'est pas purement verbale. Ces énumérations d'images, cet entassement de métaphores ne sont pas, chez Victor Hugo, un procédé artificiel. Ils sont l'expression spontanée de sa vision intérieure, vision parfois intempérante, mais splendide, et si sincère qu'elle touche parfois à l'hallucination. Aucun poète, peut-être, si ce n'est Isaïe ou Dante, n'a eu d'imagination si puissamment créatrice.

Quand l'exil l'eut voué à la contemplation fixe de l'Océan, de la grève d'Azette et du *look out* de Guernesey, son imagination hyperesthésiée ne vit point, dans les îles normandes, les baies tranquilles et les vallées paisibles. Elle n'écouta que les bruits de tempête. Elle regarda l'infini des cieux et des mers, les eaux profondes et les brumes mystérieuses. Obstinément, cette image d'infini et de chaos, qui représentait si bien l'état de son esprit et de ses doctrines, s'empara de son esprit; il devint le voyant de l'abîme, le grand évocateur des choses mystérieuses.

Une telle puissance de vision, lucide comme celle d'Homère, inventive comme celle de Dante ou des prophètes, aurait dû faire de Victor Hugo le plus puissant des poètes épiques. Ses *Petites Épopées,* si incomplètement belles, ses *Misérables*, viciés après coup et à dessein, auraient pu être le chef-d'œuvre de notre littérature, et, peut-être, de toute littérature. Le souci de la vraisemblance, le loyal respect de l'histoire, le calme des passions, le dédain d'honneurs toujours au-dessous de lui, quels qu'ils fussent, l'unique amour de la vérité, auraient établi Victor Hugo dans cette atmosphère tranquille où se meuvent les demi-dieux. S'il s'était assez défié de ses forces pour daigner modérer sa verve, si son égoïsme, son culte immodéré de soi n'avaient pas étouffé en lui tout autre grand amour, s'il avait fui la politique, ce

grand génie, ce grand poète eût été le pur flambeau qu'il rêvait d'être et qu'il n'a pas été.

Il avait raison de se sentir charge d'âmes, de se croire appelé à rendre la foi au peuple. C'était sa sublime destinée; mais il y a failli. C'est un ange déchu. Par ses œuvres de haine, il a appris au peuple à haïr, et la décomposition sociale qui s'opère sous nos yeux, par trente ans de pamphlets il a contribué à la provoquer. Il a voulu amener la fin du soldat, la fin du juge, la fin du seigneur, la fin du prêtre, c'est-à-dire la fin de l'autorité et du droit, la fin de la force légitime, la fin de la religion. Dieu veuille qu'il n'ait point, par ce beau travail, hâté la fin de la patrie, et que, finalement, en dépit de toutes les apothéoses qu'on décerne à l'idole, il ne soit juste de lui appliquer cet arrêt, formulé par lui pour un autre :

Il passa par la gloire, il passa par le crime.
Il n'est arrivé qu'au malheur.

Pierre SUAU.

Jersey-Guernesey.

LA

DETTE FRANÇAISE ET SES ORIGINES

DEPUIS LE DIRECTOIRE JUSQU'A NOS JOURS

PREMIÈRE PARTIE

DU DIRECTOIRE AU DEUX-DÉCEMBRE

Le parlement a parfois de bonnes inspirations. La meilleure n'est-elle pas de se souvenir que son premier devoir est le contrôle financier et d'en exiger tous les éléments.

Il est cependant étonnant que, sous un régime démocratique, les républicains ou soi-disant tels aient laissé prendre par la droite cette heureuse initiative.

C'est en effet à la motion de M. Fouquet, introduite dans la loi de finances de 1893, que nous devons la publication intégrale et officielle de la comptabilité du Trésor public.

Quant à connaître l'étendue de notre dette, autrement que par ce vague résumé; quant à en préciser les causes et l'origine, avec les comptes publiés jusqu'à ce jour, nous ne le pouvions pas.

La loi précitée avait bien rendu obligatoire la publication annuelle « de l'état détaillé de la dette » et « des obligations du Trésor au 31 décembre précédent ». Mais telle est la force d'inertie des administrations et le soin jaloux qu'elles attachent à conserver leurs secrets, qu'une nouvelle prescription légale a été nécessaire pour obtenir enfin la publication détaillée de tous nos engagements.

Rien cependant n'était plus urgent.

Jusqu'ici, en effet, tous ceux qui avaient essayé de supputer notre dette, en étaient réduits à recueillir, dans les comptes des budgets et dans divers documents, des chiffres qui, plus ou moins exacts d'ailleurs, n'avaient rien d'officiel.

Il n'en est plus ainsi désormais, et le compte rendu de 1898 comble enfin cette lacune en offrant, selon l'expression de M. le ministre des Finances, « le caractère de docu-

ments officiels présentés par le gouvernement sous sa responsabilité ».

C'est avec ces données, d'une précision indiscutable, que nous voudrions faire brièvement l'histoire de notre dette, tant de celle que les divers régimes ont inscrite au Grand Livre par des consolidations successives, que de cette autre qu'ils se sont transmise en la grossissant, sous forme de découverts, et qui fait aujourd'hui la grosse part de la dette flottante.

Non point que nous ayons la prétention d'innover dans une matière où, pour ne parler que des contemporains, MM. Léon Say, Fouquet, Poincaré, Pelletan, dans leurs travaux parlementaires, M. Wuhrer, dans son remarquable ouvrage, se sont montrés si justement compétents.

Mais si notre but est plus modeste, il n'en est pas moins intéressant, puisque, soit faute d'éléments indiscutables et complets, soit défaut d'intérêt immédiat à leur époque, aucun de ces travaux n'a résumé dans son ensemble une dette qu'ils se bornaient à étudier par période ou en partie.

Ce résumé, pour être un document à la fois complet et utile, devrait, tout en précisant les accroissements de la dette et leurs causes, établir entre les divers régimes une ventilation équitable de ce que chacun, en vertu de cette solidarité qui fait notre honneur, a payé pour ses devanciers.

Autrement dit, cette étude, pour remplir son but, devra dresser l'inventaire rétrospectif de cette grande maison de commerce qu'est l'État, de façon à montrer, par doit et avoir, le résultat final de certaines aventures et la valeur financière des divers systèmes de gouvernement.

S'il nous arrive de rester au-dessous de notre tâche, nous aurons du moins pour excuse l'attrait que présentait un si séduisant travail et l'espoir que de plus compétents le mèneront à bonne fin.

I

« La Révolution française a transformé la dette comme elle a transformé toutes les autres institutions du pays. » Du jour où le gouvernement passait des mains du roi dans

celles de la nation, la dette, personnelle au roi sous un régime absolu, devenait forcément la dette de tous.

Mais, contrairement à une opinion assez répandue, la nation ne se borna pas à prendre à sa charge les obligations nouvelles de l'État. Elle se reconnut hautement solidaire des dettes de l'ancien régime, et aux heures des réformes les plus hardies de la période révolutionnaire, il ne vint à personne l'idée de faire table rase du passé.

Malheureusement, de l'intention généreuse à la réalisation effective il y avait loin. La contribution nationale réclamée par Necker et votée, grâce à l'énergique intervention de Mirabeau, pour empêcher la « hideuse banqueroute », était insuffisante devant l'état effroyable du Trésor. Bientôt 400 000 000 d'assignats, gagés par les biens nationaux, ne sont qu'une nouvelle goutte d'eau dans ce gouffre. 800 nouveaux millions, contre lesquels proteste la démission de Necker, sont encore émis sur ce gage sans que la liquidation avance d'un pas. Et à l'arrivée de la Législative, l'assignat est déjà le seul instrument de crédit et d'emprunt. La Révolution n'en connaîtra pas d'autre.

Un homme, cependant, s'était attaché avec ardeur à la liquidation de l'ancien passif et des obligations contractées par le Trésor. C'est Cambon, « dont le nom est si intimement lié à l'histoire financière de la Révolution et à la constitution du Grand Livre de la Dette publique ».

La loi du 24 août 1793 ouvrit la première page de ce Grand Livre, qu'au dire de nos financiers contemporains, nous devrions perdre l'espoir de fermer.

128 000 000 de rentes environ représentaient la dette totale inscrite à cette époque.

Dans ce chiffre entrait, pour les sept douzièmes, la dette constituée de l'ancienne monarchie.

Le remboursement des charges ou offices supprimés y figuraient pour un quart. Le reste représentait la dette flottante dont les assignats formaient la plus grosse partie.

Des accroissements successifs, dus en majeure partie à des arriérés d'intérêts, ou des consolidations de rentes viagères, avaient accru ce chiffre de 47 000 000, lorsque survint la loi

du 9 vendémiaire an VI. « Sans respect pour la foi publique, sans pitié pour les familles qu'il allait ruiner, le Directoire décréta la banqueroute. »

Certains historiens protestent contre la façon sévère dont M. Léon Say qualifie cette mesure.

Ils oublient que l'histoire impartiale doit *dévoiler* l'hypocrisie, quelque habile qu'elle soit, et laisser à cet expédient son vrai nom de *banqueroute* qu'il avait justement reçu du premier cri public. En vain, la loi, après avoir réduit les inscriptions au tiers, édictait-elle, pour les deux tiers rayés du Grand Livre, le remboursement sous forme de Bons recevables en paiement des biens nationaux. Cette promesse ne trompait personne. Elle n'était, pour les législateurs, qui se savaient incapables de la tenir, qu'un moyen de ne pas avouer le manque de parole de l'État. Et pour mieux prouver combien cet engagement était illusoire, ceux-là mêmes qui l'avaient pris s'empressèrent de le violer!

Quelques mois après, en effet, la loi du 29 fructidor suspendait toute aliénation de biens nationaux.

Et si, le mois suivant, de nouveaux biens furent mis en vente, c'est en numéraire que le prix devait être acquitté. On n'enfreignit désormais cette règle qu'en faveur des titres consolidés.

Ainsi le Directoire, manquant une deuxième fois à ses engagements, dépossédait les porteurs des deux tiers, et, battant monnaie avec leur propre gage, perpétrait la banqueroute.

D'après Ramel, cette banqueroute s'élevait en capital à 5 500 000 000 [1], tant pour la rente viagère que pour le fonds consolidé, le tiers de ce dernier dépassant 43 000 000. Car nous devons observer que si le tiers consolidé n'atteignit en réalité que 40 000 000, chiffre inférieur au tiers de la rente inscrite, cette différence provient d'annulations réalisées à

1. D'après Ramel (*Finances de la République française en l'an IX*, Paris, Agasse, imprimeur, 18, rue des Poitevins), au moment de la banqueroute, l'État devait sur cette somme une rente viagère évaluée au capital de 2 919 244 251 francs. Il est à remarquer que cette rente s'est éteinte avec les bénéficiaires, et que le tiers correspondant figura peu de temps au livre du viager. Le capital de la rente consolidée et ce qui restait de l'emprunt forcé étaient représentés par une rente de 129 915 844 fr. 70.

l'occasion de recettes effectuées en rentes, ou de confiscations aux dépens d'émigrés et d'anciens mainmortables.

Tel était donc l'état de la dette inscrite, au lendemain du 18 brumaire. Inscription sans valeur, du reste; car les arrérages étaient payés sous forme de *Bons* d'une négociation d'autant plus irréalisable que, selon l'expression de M. de Gaëte, « le 20 brumaire, il n'existait réellement plus de finances en France ». Quant au numéraire, il ne faut pas y songer. Le Trésor est vide à ce point qu'un des consuls doit emprunter personnellement 300 000 francs pour solder les frais de la grande Journée.

Les fonctionnaires sont sans traitement depuis dix mois, et l'armée ne reçoit plus de solde.

En vain les ministres ordonnancent des mandats, il n'est pas de ressources pour leur faire face.

Celles de l'an VII sont absorbées depuis longtemps; celles de l'an VIII sont en partie consommées d'avance. Les réquisitions ruinent le commerce.

Un chaos d'engagements ou de créances sur des insolvables ou des disparus; des assignations sur le Trésor, dont le recouvrement est aussi incertain que l'échéance elle-même; des délégations sur débiteurs introuvables ou inconnus, constituent les seules valeurs qui circulent. Quant au numéraire, il se cache; et si, par extraordinaire, il en parvient quelque peu dans les caisses, c'est pour devenir aussitôt la proie d'une nuée de fournisseurs et d'agents d'affaires qui, grâce au désordre de la comptabilité, se « faisaient payer d'avance des services qu'ils n'avaient pas encore rendus et que, peut-être, ils ne rendraient jamais ».

Dans cette situation, la plus critique peut-être que nos finances aient jamais connue, la France avait besoin d'un homme assez sage pour songer à relever son crédit, assez fort pour le pouvoir. Elle fut assez heureuse pour le rencontrer dans Bonaparte.

II

En moins d'une année, le Premier Consul, après avoir rétabli la confiance en supprimant l'emprunt forcé, créait de toutes pièces un organisme financier : Cadastre base des

rôles, contrôleurs pour les dresser, percepteurs, receveurs particuliers et généraux pour en percevoir et centraliser le produit, tout ce merveilleux rouage par lequel l'impôt intégralement perçu parvient intégralement au Trésor, apparaissait en quelques jours tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Les cautionnements des comptables et la Caisse d'amortissement sont établis; la Banque de France est fondée et payera désormais régulièrement en numéraire les rentes et les pensions.

D'autre part apparaissent conseils généraux et conseils de préfecture, sous-préfets et conseils d'arrondissement, pour former ce faisceau administratif qui, des conseils municipaux, aboutit jusqu'au ministre en passant par le préfet.

La magistrature à son tour était organisée sur ses bases actuelles. Et pour accomplir cette œuvre immense à cet homme, qui trouvait encore le loisir de préparer le Code civil, il avait suffi des quelques mois qui séparent le 18 brumaire du jour où il partait à travers le Saint-Bernard cueillir les lauriers de Marengo et préparer le Concordat !

Il est cependant quelque chose de plus surprenant que la rapidité de ces réformes, c'est leur répercussion presque instantanée sur le Crédit public et les ressources du Trésor. Le 5 pour 100, coté en Bourse 11 fr. 30 à la veille du 18 brumaire, vaut, quelques jours après, 22 francs; et, un mois plus tard, le commerce de Paris offre au gouvernement un prêt de 12 000 000. Cette confiance est du reste pleinement justifiée par les résultats. La rentrée de l'impôt s'effectue dans des conditions si heureuses, qu'après tant de budgets en déficit, celui de l'an VIII se solde avec 92 000 000 d'excédent. Ils sont affectés au payement de l'arriéré des trois derniers exercices, mais ils n'y suffisent pas. Un complément de 30 000 000 doit être prélevé sur l'exercice de l'an VIII, qui, de ce fait, malgré son excédent réel, se réglera en déficit.

Et, cependant, ces 122 000 000 ne sont qu'une faible part de l'arriéré. En dehors du *tiers* inscrit ou à inscrire, le Directoire laissait encore la dette des pays réunis à la France. Elle s'élevait à environ 6 000 000 de rente. En même temps qu'il l'inscrit au Grand Livre, le Consulat s'attache à régler

le passif du Trésor par une liquidation définitive, dont le premier acte est le vote au Corps législatif, malgré le tribunat, de la loi du 30 ventôse an IX. Cette loi autorise des inscriptions de rentes en échange de toute créance dûment liquidée; et, par une mesure bien plus importante, bien qu'ignorée généralement du grand public, elle organise le remboursement de ce qui restait encore des *Bons deux tiers*.

Ces Bons, lors de la banqueroute, avaient été établis de façon à s'échanger en capital de vingt fois la rente qu'ils représentaient. Par une sorte de concordat facultatif, l'État donnait en échange de leur valeur en capital une inscription en rente de 25 centimes pour 100 francs de capital. C'était, en somme, un dividende de 5 pour 100 que le Consulat offrait pour leurs Bons mobilisés aux victimes de la banqueroute. Bien peu furent en mesure d'en profiter, puisque le premier crédit de 1 000 000 ouvert à cet effet ne fut pas même épuisé.

Quelle fut, en réalité, l'importance de la banqueroute? De tous les auteurs qui ont écrit sur notre histoire financière, M. Sturm est le seul, à notre connaissance, qui ait donné un chiffre. Ce chiffre de 64 fr. 34 pour 100 est d'ailleurs erroné, puisqu'il est le résultat de l'hypothèse inexacte du remboursement à 5 pour 100 de tous les Bons deux tiers. Après de longues recherches dans les écrits contemporains et de vaines perquisitions à travers ce qui reste des comptes du Directoire aux Archives nationales, nous avons dû renoncer à fixer un chiffre même approximatif. Et si d'autres ne l'ont pas essayé, c'est probablement après avoir reconnu, comme nous, que la question est insoluble.

Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre les nombreuses vicissitudes traversées par la création et l'échange des Bons deux tiers. Les porteurs de la Dette consolidée dont le tiers est inscrit au Grand Livre, et les possesseurs de créances exigibles dont le tiers est liquidé sous la rubrique de Tiers provisoire, reçoivent ensuite les Bons jusqu'à concurrence des deux tiers de leur créance. Les rentiers viagers, liquidés aussi au tiers, ne reçoivent, au contraire, rien de plus, et perdent totalement les deux tiers de leur rente. Plus tard, dans le but de se concilier les petits rentiers, le Directoire

décide, par la loi du 18 brumaire an VII, que tous les rentiers même viagers, dont l'inscription totale est inférieure même à 600 livres, seront par exception liquidés à nouveau, moitié en Tiers consolidé, moitié en Bons deux tiers, mais jusqu'à 99 livres seulement. Les rentes inférieures à cette somme sont en effet mieux traitées encore, puisqu'elles sont liquidées intégralement en tiers provisoire.

Il n'existe aucun moyen de contrôle permettant d'établir dans quelle proportion se répartissaient les Bons deux tiers entre ces diverses catégories; et, le saurait-on, la solution n'en serait pas plus avancée. Car, s'il est vrai qu'au début des porteurs de Bons eurent la bonne fortune de les échanger contre des biens nationaux avec une perte relativement réduite, leur succès, suscitant aussitôt de nombreux imitateurs, entraîna immédiatement la baisse des titres. Le bruit de l'insuffisance des biens, en raison du nombre de titres, s'était répandu, en même temps que le terme des ventes publiques commençait à se prévoir.

A la manière des souscripteurs d'emprunts qui décuplent leur demande pour être plus sûrs de la réaliser, beaucoup achètent des biens payables en Bons deux tiers, et pour ce qu'ils possèdent déjà, et pour ce qu'ils comptent acquérir à vil prix après l'achèvement des ventes. C'est à qui renchérirait sur son voisin par une offre de plus en plus forte de *valeurs Bons* pour le même lot, et de cette surenchère effrénée résulte soudain une conséquence aussi inattendue que fatale. On redoutait d'avoir trop de bons à échanger contre la valeur des biens à vendre, et il se trouve que l'on n'a plus assez de Bons à remettre à l'État en paiement, tant on lui en a promis! Dès lors impossibilité de se libérer dans les délais; et, par suite, déchéance du droit acquis par l'enchère. Pour tirer de cette impasse les acquéreurs imprudents, la loi du 27 brumaire an VII décide qu'en place de Bons deux tiers qu'il n'a pas, l'acquéreur pourra donner dans un premier délai 1 fr. 90, dans le mois suivant 1 fr. 95, et, par la suite, 2 francs pour chaque 100 francs promis en Bons deux tiers. Mais c'est trop tard. Et les déchéances se sont déjà produites très nombreuses. Car, comme l'observe Ramel, sur une mise à

prix totale de 240 000 000, représentant quinze fois en capital la rente de la terre à vendre, c'est-à-dire plus que la valeur réelle[1], les 120 000 000 payables en Bons deux tiers sont montés dans l'ensemble des enchères à 4 400 000 000 ! Il est, à cette date, rentré un milliard de Bons ; quant au reste, les porteurs préférèrent le conserver et encourir la déchéance plutôt que de les employer à l'achat de biens au-dessous de leur valeur.

Certains durent même s'en féliciter; car la faculté d'acquérir les maisons et usines, dont ils purent user sous le Consulat, leur permit de tirer de leur titre un produit plus rémunérateur, mais très variable, suivant le temps et le lieu.

La liquidation complète de ces Bons, effectuée comme nous l'avons dit par le Consulat sur le pied du vingtième, acheva de faire rentrer le petit nombre en circulation, et l'opération fut close avec l'exercice de 1811. Elle n'avait fait inscrire de ce chef à la Dette que 543 642 francs !

Suivre les Bons deux tiers dans ces transformations diverses est, on le voit, aussi impossible qu'assigner la part de chaque sorte de dette dans les divers modes d'extinction. Ajoutons à cela que le tiers provisoire inscrit par le Consulat représentait seulement une part de l'émission, et que nul ne pourrait dire à quel taux le reste avait été donné en payement des contributions ou des domaines, et l'on comprendra que chercher dans ces conditions une estimation précise et méthodique de la banqueroute équivaudrait à poursuivre la quadrature du cercle.

Tout ce que l'on doit retenir, c'est que les sages mesures édictées par le Consulat amenèrent la rentrée presque intégrale des titres ainsi dépréciés, et firent disparaître du portefeuille des rentiers jusqu'à ce papier qui leur rappelait l'ancienne catastrophe. Le Premier Consul voulut même effacer du langage courant ce mauvais souvenir. Aussi la loi du 21 floréal an X, qui complétait la liquidation de ventôse, supprima-t-elle, dans la comptabilité publique, l'appellation de Tiers consolidé, en prescrivant par son article 1er, que

1. La valeur réelle était en moyenne de dix fois le revenu. (Ramel.)

« la partie de la Dette publique constituée en perpétuel portera désormais le nom de 5 pour 100 consolidé ». Après la loi du 15 septembre 1807, qui ouvrait à cet effet des crédits complémentaires, l'arriéré antérieur à l'an IX est définitivement arrêté et réglé par une inscription au Grand Livre de 10 428 193 francs de rente, somme bien inférieure aux prévisions. Bien des titres, en effet, avaient été détruits, de nombreux titulaires avaient disparu ; et, comme la liquidation, pour s'effectuer, devait avoir un terme, ces diverses créances furent frappées de déchéance, faute de s'être produites dans les délais fixés par la loi du 15 janvier 1810.

Le passif laissé par le Directoire au 18 brumaire, s'élevait en rentes à 56 000 000 environ, liquidés et inscrits par le Consulat ou le régime impérial. Il y avait, en outre, les 122 000 000 de découverts qui furent payés sur le budget de l'an VIII.

Mais la liquidation des Bons deux tiers ayant dégagé les 400 000 000 de biens nationaux existant en nature à l'avènement du Consulat, il convient, sous peine de faire double emploi, de déduire du passif laissé par le Directoire, l'actif réalisé par les budgets de Napoléon sur les ventes nationales.

Cette ventilation n'est certes pas chose aisée ; et si jusqu'ici personne ne l'a entreprise en détail, la cause en est dans ce que M. Léon Say appelle si justement l'« imperfection des comptes du Consulat et de l'Empire » et le « peu de clarté qui s'en dégage ». Mais s'il est difficile de dresser un tableau détaillé des diverses ventes domaniales, il est néanmoins possible d'obtenir un résultat d'ensemble suffisant pour le but que nous poursuivons.

Le Directoire a laissé comme actif à ses successeurs tous les immeubles nationaux existant en nature et toutes les créances non recouvrées sur les biens déjà vendus. Les comptes de recettes de l'administration des domaines permettent de totaliser les recettes encaissées de ce chef depuis l'an VIII jusqu'en 1814. Ce long relevé, exercice par exercice, nous a donné un total recouvré de 327 684 455 fr. 30.

Déduction faite des 122 000 000 de découverts soldés par

l'an VIII, la différence représente au denier vingt-une inscriptions de 10 284 222 francs de rente.

Nous venons de voir que l'arriéré antérieur à l'an IX s'était soldé par une inscription sur le même pied d'une rente représentant le capital liquidé.

Il résulte du rapprochement des deux rentes cette coïncidence bizarre, qu'elles sont, à peu de chose près, équivalentes, et que le profit tiré par Bonaparte des biens nationaux saisis par le Directoire, représente le passif antérieur à l'an IX, liquidé par le Consulat !

C'est donc au compte de ce dernier qu'il convient d'imputer la dette inscrite sous la rubrique : « Arriéré antérieur à l'an IX. » La part de dette inscrite imputable aux régimes antérieurs au 18 brumaire s'élève donc à 46 302 000 francs.

III

La situation obérée des finances et les charges de la dette dont nous nous sommes efforcé de dresser le tableau à l'arrivée de Bonaparte, avaient dû laisser dans son souvenir une impression bien profonde, puisque, pendant toute la durée de l'Empire, il ne voulut point recourir au crédit. Dans cette période, on ne retrouve, en effet, que 7 000 000 environ de créations nouvelles dont un million pour arriérés antérieurs à l'an X. L'Empereur, dans ses moments difficiles, se montra, il est vrai, moins scrupuleux en fait de découverts. Après avoir mobilisé et encaissé comme nous l'avons vu, la majeure partie de l'actif que le Directoire laissait en biens nationaux, après avoir vidé la Caisse d'amortissement qu'il détourna de son but, après avoir dépouillé les communes et la Légion d'honneur, après avoir mis la main sur les cautionnements des fonctionnaires, l'Empereur pressé d'argent, ouvrit dans le Trésor public l'ère des découverts.

Et comme rendre des comptes et conséquemment en tenir est généralement une sujétion pénible à laquelle se soumettent seulement ceux-là auxquels s'impose un contrôle supérieur, Napoléon, comme tous les Césars, ayant en lui seul tout son contrôle, éprouva de moins en moins la nécessité de tenir des comptes qu'il n'était pas obligé de rendre. Il don-

nait des ordres, et le Trésor payait, sauf à dresser en même temps et après coup, comme en 1810, le budget de deux exercices. Il est à remarquer cependant que, dès 1808, à l'époque où la situation, encore prospère, n'avait pas poussé l'Empereur à ces expédients de commerçant qui veut se cacher à lui-même sa propre déconfiture par la suppression de tout bilan régulier, l'introduction dans la comptabilité du Trésor des écritures en partie double donna l'occasion d'établir la situation matérielle des caisses. Il fut constaté à cette époque que l'actif était inférieur au passif de 26 000 000 environ[1]. Ce découvert s'accrut pendant les dernières années de la période impériale; il dépassait 90 000 000 le 1er avril 1814.

Nous devrions néanmoins regretter que l'Empire n'ait point laissé la France en cet état, et, qu'en outre, après avoir longtemps entretenu ses armées aux dépens de l'étranger, « la guerre, grâce à ses victoires, ayant toujours nourri la guerre », l'Empire ait encore à sa chute laissé la carte à payer à ses successeurs. Le Trésor impérial avait encaissé 600 000 000 de recettes extraordinaires faites en pays conquis[2]; l'étranger, par un juste retour, allait nous faire rembourser avec usure ce que, pendant quinze ans, avaient rançonné nos victoires.

IV

Le 30 mars 1814, les alliés font leur entrée triomphale dans Paris qui s'est rendu. Le 5 avril, abandonnant une partie qu'il ne pouvait soutenir faute d'hommes et d'argent, Napoléon abdique à Fontainebleau. Et si quelques mois après, de retour de l'île d'Elbe, il essaie de sortir d'une situation sans issue, c'est pour aller sombrer définitivement dans les champs de Waterloo. Les Bourbons sont de retour, et avec la monarchie constitutionnelle s'ouvre une nouvelle période à laquelle correspond un nouveau régime financier.

L'établissement du nouveau gouvernement représentatif

1. Cf. *Comptes des finances de 1830*, p. 205.

2. Les recettes extraordinaires faites en pays conquis se sont élevées à 585 798 622 fr. 84. (*Budget général de l'exercice de 1886*. Exposé des motifs, p. 302.)

donne, en effet, naissance au système d'administration financière basé sur des budgets votés au préalable par le parlement et dont les comptes, annuellement publiés, sont définitivement réglés par lui. On comprend dans le service antérieur au 1er avril 1814 toutes les opérations susceptibles de se rattacher aux régimes précédents, et de cette date partiront désormais tous les comptes, le reste ayant été liquidé par la Restauration.

Mais comme dans le plan que nous nous sommes tracé, il s'agit moins de déterminer la date et la loi des dépenses que que de les rattacher à leur cause, nous devons traiter ici la liquidation de l'épopée impériale faite après Waterloo par le gouvernement de Louis XVIII. La façon dont allait s'effectuer cette liquidation n'était pas d'ailleurs sans préoccuper l'opinion. On demandait, en effet, ce qu'un roi, qui n'avait cessé de se considérer comme légitime, allait faire des dettes contractées par ceux qu'il avait toujours traités en usurpateurs.

Le premier soin du baron Louis, après qu'il eut pris possession du ministère des Finances, fut de déclarer hautement, devant les deux Chambres, le respect de tous les engagements de l'État quelle qu'en fût l'origine. Le comte de Corvetto, après les Cent jours, tint le même langage. « Nous ne déshonorerons pas notre malheur, dit-il, en le faisant servir de prétexte à un manque de foi ; si la situation des finances est changée, la probité de la nation soutenue par celle du roi est invariable. » Ces grandes paroles furent suivies de grands actes. A la presque unanimité, et sans discussion proprement dite, les Chambres votèrent le premier emprunt nécessaire pour libérer le territoire et indemniser les alliés. Successivement il en fut voté d'autres dont nous ne ferons pas la longue énumération. Nous donnerons seulement, d'après le relevé publié au compte rendu officiel de la Dette, le résumé, d'ailleurs conforme aux documents officiels de l'époque, de tous les emprunts contractés par la Restauration et imputables aux guerres de l'Empire.

Ce travail d'ensemble n'a jamais été dressé avec justification à l'appui, ce qui est indispensable, vu les responsabilités qui en découlent pour le régime impérial; le lecteur nous

pardonnera donc de faire passer sous ses yeux une page de chiffres dont il comprendra lui-même la solennelle éloquence.

Il a été remis aux étrangers une inscription de rente de (*Comptes des finances pour 1898*. État C, n° 8.)	24 253 168 fr.
Il a été négocié :	
1° Pour paiement de dettes reconnues par les traités. (*Ibid.* État A, n° 5.)	1 674 500 »
2° Pour remboursements à d'anciens comptables de Westphalie. Cautionnements. (*Ibid.* État C, n° 10.)	2 654 »
3° Pour partie de la contribution de guerre et des frais d'occupation. (*Ibid.* État A, n°s 1, 2, 3, 4, 5.)	69 854 877 »
4° Pour arriéré de l'an X à 1816. (*Ibid.* État C, n°s 5, 6.)	10 907 496 »
5° Pour reconnaissances de liquidation. (*Ibid.* État A, n°s 5, 6.)	20 409 292 »
6° Pour remboursement aux communes et à la Légion d'honneur. (*Ibid.* État C, n°s 4, 9.)	2 872 448 »
Total	129 974 435 »

Si nous ajoutons à ce chiffre les 17 000 000 inscrits à la Dette par Napoléon, et qui, nous l'avons vu, doivent lui être intégralement imputés, l'accroissement de dette que nous devons à l'Empire ou à ses conséquences dépasse en rente consolidée 147 000 000, c'est-à-dire plus de trois fois la dette inscrite du chef des régimes précédents.

A cette dette consolidée il convient encore d'ajouter les découverts. Après ceux mentionnés plus haut, nous signalerons 153 000 000, représentant les cautionnements dont l'Empire avait disposé et qui figurent à tort dans nos comptes, au titre des découverts de la Restauration.

Viennent ensuite 149 000 000, en chiffres ronds, payés par les ressources ordinaires des budgets de 1816 et des deux années suivantes, comme complément de l'indemnité de guerre et de frais d'occupation. Le reste, un peu plus de 40 000 000, provient de moins-values dans le recouvrement de valeurs laissées par l'Empire ou de réglements ayant dépassé ses prévisions.

Dette en capital	2 114 425 340 fr.
Découverts, exactement	432 932 985 15
Augmentation totale	2 547 358 825 15

C'est donc un total de 433 000 000 de découverts que laissait l'Empire à sa chute.

En estimant les rentes inscrites au capital nominal, le résultat de l'augmentation en capital de la dette en consolidé et en découverts est de 2 540 000 000 ! Deux milliards cinq cent quarante-sept millions ! N'est-ce pas le cas de dire comme Talleyrand à l'empereur Alexandre : « Napoléon a rendu de grands services à la France, mais il les lui fait payer très cher » ?

Telle est la lourde succession que la Restauration avait reçue et qu'elle liquida, on doit le dire, de façon à faire l'admiration de tous les financiers futurs.

Il nous reste, après avoir expliqué cette liquidation, peu de chose à ajouter sur les finances du régime.

La Restauration inscrivit pour ses besoins personnels 34 000 000 de rentes nouvelles. 26 000 000 représentaient en 3 pour 100 le fameux milliard des émigrés, qui, en réalité, n'atteignit même pas 867 000 000, et servit à indemniser non seulement les émigrés proprement dits, mais bon nombre de républicains déportés ou bannis, dont les biens avaient été confisqués et vendus. Un million et demi pour les dettes du roi à l'étranger, et 7 000 000 pour les guerres d'Espagne et du Levant, complétaient ce chiffre.

Et si, malgré ces multiples emprunts, la marche croissante de la Dette publique fut non seulement enrayée; mais si le chiffre total s'est trouvé réduit à la fin du régime, la cause en est l'existence de la Caisse d'amortissement sagement réorganisée, et laissée sans interruption libre de remplir son unique but. Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet, lorsque nous aurons à expliquer la suppression de cette Caisse et à réfuter les sophismes financiers qui ont amené une aussi déplorable mesure. Qu'il nous suffise de dire que 50 000 000 rachetés et annulés par le jeu normal de la Caisse, et près de 10 000 000 supprimés par le bénéfice des conversions ou autres causes avaient réduit la Dette de 29 000 000 environ.

Quant aux découverts, la Restauration ne les connut point. Tout ce qui figure à son compte, dans les comptabilités officielles, provient de chiffres rapportés à leur date sans aucune ventilation préalable ; et que, par suite, il faut simplement accueillir comme documents à apprécier.

Les 270 000 000[1] portés comme augmentation de découverts à la deuxième période dans la treizième annexe de l'Exposé des motifs du budget de 1900, doivent être interprétés ainsi qu'il suit : 149 000 000 payés, nous l'avons vu, aux alliés, sur les ressources budgétaires des exercices 1816 et suivants; 153 000 000 de cautionnements employés par l'Empire avant 1814; 25 000 000 environ recouvrés depuis par Napoléon III sur la créance espagnole; 8 000 000 de cautionnements remboursés aux comptables étrangers du Premier Empire et prélevés sur le budget de 1820; 23 000 000 payés par la Restauration sur le budget de 1817 pour certains découverts de l'Empire. Soit au total 358 000 000 environ. D'où un excédent de 88 000 000 dont sont redevables à la Restauration les comptes des divers régimes, après déduction des 270 000 000 de découverts.

En résumé, la Dette inscrite en 1814 ou celle inscrite depuis pour frais de guerre imputables à l'Empire était de 193 456 269 francs. Lorsque survint la Révolution de 1830, elle était réduite à 164 568 415 francs; quant aux découverts, leur chiffre était atténué de 88 000 000.

Le budget de 1815 s'élevait en dépenses à 1 000 000 000; celui de 1830 n'atteignit pas 1 100 000 000[2]. Est-il au monde un autre régime, qui, en seize ans, ait réduit la Dette publique de 29 000 000, réalisé 88 000 000 d'excédents, soutenu deux guerres, d'Espagne et du Levant, conquis Alger et remboursé 1 000 000 000 aux émigrés, tout en laissant à sa chute un budget de dépenses aussi réduit qu'à son avènement ?

Joseph MASSABUAU,
Député de l'Aveyron.

(A suivre.)

1. Exactement 269 801 014 fr. 98.
2. Le budget de 1815 s'élevait en dépenses à 999 269 033 francs; celui de 1830 s'élevait en dépenses à 1 095 142 115 francs.

ESSAI IMPÉRIAL D'ÉGLISE NATIONALE

Il est clair, par toute l'histoire, qu'il y a pour les chefs d'État une tentation permanente et forte de mettre la religion dans les appartenances du pouvoir politique. Avant Philippe le Bel et après Napoléon, notre pays en connaît de notoires exemples, et le plus laïque « parlementeur » de la troisième République n'est pas mieux défendu que Robespierre contre le rêve d'être à la fois souverain et pontife. C'est, j'imagine, la signification profonde d'une récente caricature d'Albert Guillaume, où, au centre du chœur des ministres, jouant chacun d'un instrument approprié et symbolique, on voit M. Waldeck-Rousseau, enveloppé d'une aube traînante, un encensoir à la main.

En effet, M. le Président du Conseil paraît croire qu'il a le droit, sinon le devoir, de gouverner l'Église de France, fût-ce contradictoirement avec le Pape. Dans sa pensée, l'État, sans renier sa notion propre, ne peut s'accommoder d'une Église qui entendrait, par quelque endroit, demeurer en dehors des lois du Parlement et des circulaires des ministres. Et comme le même président du Conseil, qui affirme ces prétentions, affirme aussi qu'il veut et qu'il faut maintenir le Concordat, il laisse, semble-t-il, à conclure que le dessein le hante d'une sorte d'Église nationale et que le Concordat pourrait être, entre ses mains, un moyen de faire aboutir ce dessein.

Des chances ou des périls d'un établissement de ce genre, on a parlé, ces derniers temps, en sens divers [1]. Pour le cas où M. Waldeck-Rousseau porterait vraiment dans sa tête les idées dont on parle, le Parlement et le pays lui laisseront-ils le loisir de les mettre en œuvre ? Et pour le cas

1. Mgr Fèvre, *Revue du Monde catholique*, 1er novembre 1901. — F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1901.— G. Fonsegrive, *Quinzaine*, 1er décembre 1901.— Mgr Le Nordez, *l'Épiscopat français et quelques sollicitudes de l'heure présente*. Br. Dijon, 1901.

où le loisir ne manquerait pas, qu'adviendra-t-il de ces idées? Je n'entreprendrai pas de le prophétiser, après d'autres. Mais peut-être ne sera-t-il pas oiseux de demander, sur ce point, quelques leçons à l'histoire. Napoléon, il y a cent ans, fit un essai d'Église nationale; en regardant de près ce qu'il tenta, on peut être amené à d'utiles réflexions sur le présent.

I

En 1809, Pie VII voit le patrimoine de Saint-Pierre décrété de bonne prise, ses frontières envahies, son drapeau amené du château Saint-Ange, son palais forcé, et, dans sa chambre, un général français l'arrêter, par ordre, avec Pacca « l'ennemi » de l'Empereur. Mais au milieu du peloton de gendarmes qui l'arrache du Quirinal, dans la voiture de poste où on l'enferme à clef et qui l'entraîne à Florence, à Gênes, à Grenoble, à Nice, à Savone enfin, le souverain détrôné et captif demeure toujours le Pape. On lui a enlevé ses États; on ne saurait lui enlever ce vicariat du Christ qu'il tient du Christ lui-même. Pour l'apprendre, s'il en était besoin, l'Empereur n'aurait qu'à écouter l'écho des acclamations de la foule, sur la route du proscrit. Car la police n'a pu cacher le Pape à la foi du Midi catholique. Pour déconcerter l'opinion, les journaux, inspirés par Fouché, ont beau parler « d'un animal inconnu » et « extraordinaire » qui, après une apparition soudaine dans l'Isère, a fini par disparaître « dans un torrent », — celui sans doute de la fortune impériale, — tous ceux qui croient savent que Pierre est prisonnier et leur culte pour lui s'en exalte aux dépens de celui de César.

Dédaignant de se défaire de Pie VII comme d'un autre duc d'Enghien, ne pouvant, d'ailleurs, le dépouiller du souverain pontificat, que prétend Napoléon et que va-t-il faire? Pense-t-il au schisme et à quel schisme? Est-ce à celui qui commença la réforme anglicane, ou à celui que provoqua la Constituante, ou à un autre dont il n'y aurait point d'exemple dans l'histoire?

L'abbé de Pradt rapporte que, dans sa perplexité, le grand homme aurait dit : « Le Concordat est la plus grande faute

de ma vie. » Et il ajoute : « Ceci peut paraître étrange, inventé... Eh bien ! à la vie, à la mort, en la présence comme en l'absence de Napoléon, je n'en retrancherai pas une syllabe[1]. » A ce solennel défi Napoléon répondit de Sainte-Hélène : « Les propos qu'on » me « prête sont faux[2]. » L'Empereur et l'abbé ayant parfois menti dans leur vie, lequel croire ? L'embarras est fort grand. Et on a beau penser que, dans la récente discussion du budget des cultes, M. Pelletan a tenu pour l'abbé et M. Waldeck-Rousseau pour l'Empereur[3], on ne peut que répéter, avec un embarras grandissant : Lequel croire ?

Jamais, certainement, Napoléon n'a estimé que « la plus grande faute de son règne » ait été de faire sortir des « ruines » de la Révolution « l'Église catholique, apostolique et romaine ». Cet acte, comme il le dit dans les notes dictées à Sainte-Hélène, « était nécessaire à la République et au gouvernement » aussi bien qu'à la « religion ». Il est vrai — c'est toujours l'Empereur qui parle — que « le Concordat reconnaissait dans l'État un pouvoir étranger propre à le troubler un jour, mais il ne l'introduisait pas, il existait de tout temps ». Et, du reste, « maître de l'Italie, Napoléon l'était de Rome[4] ». Par le souverain, ne dominerait-il pas toujours le Pontife ?

Le calcul était habile, mais établi sur des données insuffisantes : à l'épreuve des faits, il se trouva faux. Dès 1806, Napoléon s'en aperçut, quand le souverain des États romains refusa d'entrer avec lui dans une coalition contre la Russie et l'Angleterre. Il s'en aperçut mieux encore, en 1809, lorsque le Pontife, en excommuniant l'envahisseur du patrimoine de saint Pierre et en refusant la confirmation des nominations impériales aux évêchés vacants, continua résolument la résistance qu'on avait cru vaincre en dépossédant le souverain. L'attitude du Concile de 1811, hésitant à choisir entre le Pape et l'Empereur, fut la révélation suprême : l'Église échappait aux prises de César.

1. *Les Quatre Concordats*, t. II, p. 496.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXX, p. 538.
3. *Journal officiel*, 13 décembre 1901, p. 2683; 18 décembre 1901, p. 2757.
4. *Corr. de Napoléon*, t. XXX, p. 539.

Que, sur ce coup, se heurtant ainsi durement à un obstacle qu'il jugeait fragile, Napoléon, humilié de la vanité de ses prévisions et irrité d'un échec, ait maudit le Concordat, c'est possible, c'est assez vraisemblable. Pour qu'il s'exhalât en de pareilles boutades, il n'était pas besoin que sa diplomatie fût en quête d'une ressource, il suffisait que sa colère cherchât un soulagement. Et j'inclinerais donc à penser que le mot a été dit. Seulement il trahissait non pas le regret jacobin d'avoir donné à l'Église un budget et une situation officielle, mais le regret gallican de n'avoir pas su prendre contre le pouvoir pontifical les précautions nécessaires. C'est le sens évident que donnent à ce mot excessif les événements sous la pression desquels, si je puis ainsi dire, il a pu jaillir des lèvres frémissantes de Napoléon. Et qui peut penser qu'un homme de son caractère, si vraiment il se fût repenti du Concordat et de tout le Concordat, ne l'eût point déchiré, sans hésitation aucune ?

Il a envisagé cette hypothèse, je le veux bien ; mais il ne s'y est point tenu. Parmi les questions posées à ce fameux comité ecclésiastique assemblé par son ordre, en décembre 1809, se trouvait celle-ci :

> Le gouvernement français n'ayant point violé le Concordat, si d'un autre côté le Pape refuse de l'exécuter, l'intention de Sa Majesté est de regarder ce Concordat comme abrogé. Mais dans ce cas, que convient-il de faire pour le bien de la religion ? Sa Majesté adresse cette demande à des prélats distingués par leur savoir dans les matières ecclésiastiques comme par leur attachement à sa personne [1].

A quoi les « prélats distingués » répondirent :

> Si le Pape persistait à se refuser à l'exécution du Concordat, il est certain, rigoureusement parlant, que l'Empereur ne serait plus tenu de l'observer et qu'il pourrait le regarder comme abrogé. Mais, s'il nous est permis d'exprimer notre pensée, nous ne croyons pas que l'intérêt de la France et de l'Empereur demande ou permette que Sa Majesté use de ce droit. Ce traité est favorable à l'autorité impériale et à la tranquillité publique [2].

La commission nommée pour reviser les réponses des

1. *Corr. de Napoléon I*[er], t. XX, p. 111.
2. Ricard, *le Concile de 1811*, p. 34.

évêques ne fut point d'un autre avis. Napoléon, d'ailleurs, avait-il si grand besoin d'être éclairé sur les avantages du Concordat pour « l'autorité impériale » ? Il les avait sentis tout le premier et ce n'avait pas été pour lui une mince raison de traiter avec Pie VII; il les sentait encore, parce qu'il en recueillait le bénéfice, et c'était une raison bien suffisante de ne point dénoncer le pacte précieux. Les ministres républicains d'aujourd'hui, issus d'un parti lié à la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État, se relayent pieusement dans une garde fidèle auprès des nœuds sacrés qui empêchent cette séparation. On ne saurait infliger à Bonaparte le déshonneur de lui croire une moindre clairvoyance politique. Mieux encore que M. Waldeck-Rousseau, il eût expliqué à son Corps législatif les raisons de maintenir le budget des cultes.

Peut-être eût-il été moins à l'aise que M. le Président du Conseil pour dire du mal de la Constitution civile du clergé. Les prêtres assermentés étaient les cousins politiques des jacobins qui remplissaient les grands corps de l'Empire. Eux aussi avaient souffert pour les immortels principes des temps nouveaux; et, tout en dédaignant assez ce monde, l'ancien général Vendémiaire crut toujours bon de ménager la susceptibilité de leur passé révolutionnaire. Mais, avec ce sens de la représentation qu'il avait quand il le voulait bien, l'Empereur jugeait que l'Église constitutionnelle, à qui manquait même l'auréole de la simple respectabilité, n'était pas digne d'être son Église. Et, avec cette mémoire rancunière dont son âme corse ne se dépouilla jamais, il ne pouvait pas oublier que le Concordat, qui contribua tant à tourner vers le Premier Consul le cœur des Français les plus hostiles à la Révolution, n'avait pas eu d'adversaires plus acharnés que les jureurs de marque. Il ne pouvait donc convenir à Napoléon de se retourner, en s'éloignant du Pape, vers la Constitution civile du clergé.

Il ne pouvait lui convenir davantage de sortir de l'Église à la manière de Henri VIII. Il demande bien, au début de son différend avec Pie VII, une consultation aux scribes à ses

gages sur les « avantages » et les « inconvénients » qu'il y aurait à « établir un patriarche » en France ou à « se séparer de la cour de Rome, comme l'Angleterre [1] ». Mais il cède là simplement à son besoin de « faire son thème de plusieurs façons », comme il aimait à dire à propos de ses plans de capitaine. Sa situation politique ressemble bien peu à celle de Henri VIII ; son cerveau est modelé bien diversement de celui du *defensor fidei* d'Outre-Manche.

Ce n'est pas qu'il ne fût, à sa manière, théologien. Lui-même dans les notes dictées à Sainte-Hélène — justement au sujet de l'ouvrage de l'abbé de Pradt — assure qu'il s'était « rendu habile dans la connaissance des religions [2] » ; les manuscrits qu'il a laissés [3] prouvent tout au moins que, de bonne heure, la question des rapports des deux puissances l'avait attiré et préoccupé. Et lorsqu'on voit avec quel soin jaloux, dans ses lectures, il note les réflexions ou les faits qui vont à montrer comment l'autorité religieuse, séparée de la civile, a toujours fait échec à celle-ci, on est saisi, comme s'il y avait là une divination instinctive de l'obstacle suprême auquel finirait par se briser la destinée de ce chétif lieutenant d'artillerie que les questions de gouvernement tenaient en éveil à l'égal d'un dauphin de France.

En tout cas, il est bien clair que la vieille querelle du sacerdoce et de l'Empire ne comporte pour lui qu'une solution, celle qui le laissera seul maître. Mais, pour rencontrer des précédents théoriques et pratiques qui autorisent cette solution, il n'a pas besoin de sortir du pays dont il est devenu le chef. Vingt rois, escortés de leurs légistes, lui marquent son chemin. Il n'a qu'à suivre leurs errements, en perfectionnant, ainsi que l'exigent son génie et son pouvoir merveilleux, l'art de déjouer « les prétentions de la cour de Rome ». Dès lors, à quoi bon se faire protestant comme le roi d'Angleterre, ou schismatique comme l'empereur de toutes les Russies ? L'Église catholique est une police morale de première valeur et qui a fait ses preuves. Et puis, il n'est pas sûr que la France se prêtât sans peine à devenir calviniste

1. *Corr. de Napoléon Ier*, t. XX, p. 65. A Champagny, 15 décembre 1809.
2. *Ibid.*, t. XXX, p. 538.
3. Cf. F. Masson, *Napoléon inconnu; Papiers inédits*. Ollendorf, 1895.

ou grecque : les luttes obstinément soutenues, à travers les fureurs de la Révolution, par le clergé et les fidèles réfractaires ont montré combien la foi romaine, à la fin du siècle de Voltaire, comptait encore de partisans indomptables. Mieux vaut donc conserver la religion traditionnelle, y compris les théories des légistes et les pratiques de l'Église gallicane.

Il semble bien que, de Marengo à Sainte-Hélène, Napoléon n'a pas varié sur ce point. Dès les premières négociations du Concordat, sa vraie pensée se fait jour, et elle demeure ferme à travers les incidents les plus délicats de ces quatre années mortelles qui vont de l'enlèvement de Pie VII à la surprise de Fontainebleau.

Les déclarations en ce sens sont aussi nombreuses que concordantes.

Dans la brève harangue qu'il fait aux députés des États romains qui viennent, après l'annexion, lui offrir leurs hommages, l'Empereur, après avoir évoqué le souvenir obligé de Charlemagne, ajoute cette profession de foi :

... J'éprouve une singulière satisfaction à être votre bienfaiteur. Mais je n'entends pas qu'il soit porté aucun changement à la religion de nos pères; fils aîné de l'Église, je ne veux point sortir de son sein [1].

Et ce n'est pas là une précaution oratoire dictée par le souci d'atténuer les froissements que devait causer en des cœurs catholiques la brutale suppression du gouvernement pontifical. Non. L'Empereur parle ainsi en toute occasion.

Au Sénat, quand il expose les motifs de l'annexion de Rome :

En cessant d'être souverain, en quittant toute puissance temporelle, Sa Sainteté conserve, toutefois, la puissance respectée du premier pontife chrétien [2].

Au clergé de la Dyle, pendant le voyage de noces aux Pays-Bas, avec Marie-Louise :

... Je veux la religion de saint Louis..., de saint Bernard, de Bossuet, de l'Église gallicane; je la protégerai de toutes mes forces [3].

1. *Corr. de Napoléon*, t. XX, p. 36. 16 novembre 1809.
2. *Ibid.*, p. 225. 17 janvier 1810.— 3. *Ibid.*, p. 355. Mai 1810.

A Eugène, vice-roi d'Italie :

... Faites sonder [le cardinal Antonelli], et, s'il croit du devoir du Pape... de faire le Pape tranquillement sans vouloir faire le César, vous pourrez l'engager à se rendre auprès du Pape pour lui servir de conseil, car les malheurs de l'Église sont évidents [1].

Aux Pères du Concile, par la voix du ministre des cultes :

Sa Majesté veut pratiquer la religion de ses pères. Elle veut la conserver... ; elle n'a jamais à cet égard rétrogradé [2].

L'Empereur entend cette protection d'une façon quelque peu oppressive, — ce n'est pas douteux ; — mais on ne saurait mettre en doute la fermeté de son dessein de rester, lui et ses peuples, dans les cadres de l'Église catholique : ses démarches le prouvent aussi bien que ses déclarations. On peut parcourir les questionnaires envoyés au comité ecclésiastique, les instructions données aux prélats députés à Savone, les notes dictées aux ministres, les articles du Concordat de Fontainebleau : nulle part on ne surprendra une arrière-pensée de fondateur de religion. L'effort porte toujours sur un même point : se prémunir contre les abus possibles de la puissance pontificale et amener le Pape lui-même à souscrire à ces mesures de sûreté. Et n'est-ce pas là tout le fond du gallicanisme ?

L'Empereur n'innove qu'en un point : la suppression du pouvoir temporel. Et ceci est manifestement contraire à la pensée de Bossuet qui, dans la *Défense de la Déclaration*, souhaite « de toute l'ardeur de » son « cœur que cette principauté sacrée demeure saine et sauve, en toutes manières ». Mais les temps sont changés depuis Louis XIV. « L'Europe ne connaît maintenant d'autre maître que » Napoléon « seul [3] ». C'est pourquoi il veut « que ces mots : *la politique de la cour de Rome* soient désormais effacés du langage de la diplomatie européenne ; que l'étroit intérêt d'un souverain qui n'avait qu'un territoire sans armée, des ports sans vaisseaux, une puissance sans soutien, une neutralité sans

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XXI, p. 44. 16 août 1810.
2. *Ibid.*, t. XXII, p. 259. 20 juin 1811.
3. Meric, *Histoire de M. Émery*, t. II, p. 408.

garantie se fonde dans le grand intérêt de la presqu'île d'Italie, uni... lui-même à l'intérêt plus vaste de l'Empire français ». Et surtout il pense que, « le pouvoir du Pontife » ne pouvant plus s'exercer « en faveur du prince », le Pape « reviendra au véritable esprit de l'Évangile qui commande la soumission aux puissances temporelles », et ne lancera plus « ces anathèmes réprouvés à la fois par la justice, la raison et la charité, et qui, dans les siècles d'ignorance, ont causé tant de crimes et de malheurs [1] ». C'est pour cela qu'il compte installer le Pape à Paris ou à Reims.

Encore faut-il remarquer que ce sont là folies d'un jour. Au début du règne toutes les garanties furent promises au pouvoir temporel, cette œuvre admirable des siècles. Et à la fin, lorsque déjà « le vainqueur de l'Europe » est menacé d'en être le vaincu, le sort du patrimoine de Saint-Pierre est réglé avec quelque respect. L'Empereur qui avait dit, dans l'orgueil de sa gloire : « L'histoire l'indique, la politique le conseille, le génie le décide », je régnerai « sur le Tibre comme sur la Seine », propose à son prisonnier de Fontainebleau de lui rendre la gestion de ses « domaines » qui ne seraient pas aliénés ».

Pour tout le reste de la querelle avec le Pape, et notamment en ce qui concerne l'institution canonique des évêques, le Concordat de Fontainebleau est comme un dernier et fidèle écho des discussions qui ont rempli tout le règne. Et, là, Napoléon est un gallican supérieur ; il voit plus nettement que ses devanciers le parti pratique à tirer de cette donnée que lui apportent ses théologiens, à savoir que le pouvoir du Pape est borné par les canons et qu'il ne peut être le maître absolu de l'épiscopat. Et la hardiesse comme l'habileté de sa diplomatie consiste à essayer de faire consentir, par le Pape lui-même, cette diminution de la puissance pontificale. Dans l'hypothèse gallicane, rien n'était plus logique. Si l'Empereur eût réussi, rien ne pouvait mieux fonder le système d'une Église nationale auquel tendait instinctivement son despotisme jaloux de tout commander.

1. *Corr. de Napoléon*, t. XX, p. 225. Exposé des motifs du Sénatus-consulte, du 17 février 1810.

II

Pour le servir, le maître trouvait dans son entourage une docilité d'autant plus grande que sa volonté ne souffrait guère de résistance et que ses idées, dans le détail, étaient parfois comme une élaboration personnelle des propres idées de ses collaborateurs.

Pendant le Consulat, il attira beaucoup autour de lui les hommes compétents; il garda, toute sa vie, l'habitude de les interroger. Quel nombre prodigieux de « rapports » il a demandé à ses ministres ! Ainsi en agissait-il surtout pour les affaires religieuses, celles-ci lui étant plus inconnues, et, de leur nature, plus délicates. — Il eut deux ministres des Cultes : un Provençal et un Breton, tous deux avocats au Parlement, tous deux membres des assemblées de la Révolution, tous deux conseillers d'État, tous deux bienveillants pour le clergé, et tous deux gallicans. Peut-être Portalis mit-il à instruire et à calmer Napoléon plus de soin et de patiente douceur. Mais il est peu probable qu'au moment des grands éclats de 1809 son zèle au service du maître eût été moindre que celui de Bigot de Préameneu ou ses théories différentes.

Bien entendu, quand je parle de théories, je ne saurais prétendre démêler avec exactitude ce qui, dans les rapports de Bigot, est l'expression de sa pensée personnelle. Parfois, tout en demandant leur avis aux ministres, Napoléon indique le sien. Cette indication n'a-t-elle jamais gêné l'indépendance de la pensée ou tout au moins de la parole du subordonné ? Il y a beaucoup de raisons de croire le contraire. Et puis, quand la lettre impériale se contente de demander un rapport, sans marquer en quel sens, nous ne savons pas si une conversation n'a point suppléé, par avance ou après coup, au silence de la lettre. — Inversement, les idées de l'Empereur peuvent avoir germé à la suite d'un entretien avec Bigot ou tout autre confident, aussi bien que dans les rêveries ou les lectures solitaires. — C'est dans ces limites que l'on pourra retrouver ici les théories des conseillers de l'Empereur : ce qu'ils ont écrit aidera, en toute hypothèse, à bien saisir la pensée du gouvernement d'alors au sujet d'une Église nationale.

Il faut dire d'abord, à l'éloge de quelques membres du Conseil d'État, qu'ils combattirent le projet de résoudre par décrèt les questions pendantes entre l'Empire et le Saint-Siège ; mais c'est, je crois, exagérer leur rôle que de dire : « Si le schisme assez probable, dont la France fut un instant menacée, fut en effet évité, voilà à quels docteurs l'Église en fut alors principalement redevable[1]. » Napoléon étant décidé à rendre un décret en Conseil d'État pour régler l'institution canonique sans le Pape, il est à croire que, sans les objections de Cambacérès et de ses collègues, le décret eût été rendu. Mais cette opposition ne suppléait pas au silence de l'épiscopat. Il avait parlé net sur l'incompétence du pouvoir civil à trancher la question :

L'Église catholique, lisons-nous dans les *Réponses*, ne serait plus une société indépendante, catholique ou universelle, instituée pour tous les temps et pour tous les pays, propre à s'allier avec tous les gouvernements, si elle n'était pas libre dans le choix de ses magistrats ou si la mission et la juridiction de ses magistrats émanaient d'une puissance étrangère[2].

Quant aux conseillers d'État, sauveurs de l'Église de France par « simple bon sens et modération de caractère », ils avaient, autant que Napoléon, foi au dogme des droits souverains de la couronne; et, loin de « prendre sous main la défense » de la cause sainte que « des prélats désertaient par faiblesse », ils étaient les premiers à dénoncer à l'Empereur la tiédeur gallicane du conseil ecclésiastique.

On en jugera par cette seule phrase que j'emprunte au rapport des légistes chargés de reviser les « réponses » du conseil :

La commission... doit au comité des évêques la justice de déclarer que le résultat des réponses est conforme aux principes; mais la commission ne saurait en même temps dissimuler que le développement qui précède ces réponses n'est pas toujours assez complet et qu'on n'y trouve pas cette précision, cette fermeté avec laquelle les évêques français ont toujours jusqu'ici exposé et défendu les maximes et les libertés de l'Église gallicane[3].

1. Haussonville, *l'Église romaine et le Premier Empire*, t. IV, p. 30.
2. Réponses du conseil ecclésiastique, janvier 1810.
3. *Corr. de Napoléon*, t. XX, p. 122.

L'idée schismatique qui consiste à prétendre qu'on peut, en dehors de toute approbation pontificale, modifier la forme d'institution canonique prévue par le Concordat, effraye bien peu ces hommes à qui la France devrait, paraît-il, d'avoir évité un « schisme assez probable ». Mis, par le questionnaire de l'Empereur, en face de l'hypothèse d'un retour à la Pragmatique de 1438 pour la transmission de l'épiscopat, le conseil ecclésiastique n'avait pas manqué de dire que, pour légitimer ce retour, « l'approbation de l'Église serait indispensable », et il en donnait cette raison : « Une loi abrogée n'est plus une loi et ne peut en reprendre l'autorité que de l'autorité qui l'a abrogée. » Eh bien ! les légistes, férus de la prééminence du pouvoir civil ou des libertés de l'Église gallicane, observent que cela « ne saurait être admis ».

Non, les hommes qui entouraient l'Empereur n'avaient point de difficulté de principes à opposer à ses vues. Mieux que leur maître, ils voyaient les conséquences funestes de la guerre au Pape. Et cela devait être, puisque leur orgueil personnel se trouvait fort étranger à la querelle, leur enivrement de la gloire infiniment moindre et leur contact avec l'opinion assez intime pour saisir les indices d'une révolte dont l'Empereur ne pouvait avoir que d'assez vagues soupçons. Mais quant au fond des doctrines engagées dans le conflit, entre eux et Napoléon les différences, ce me semble, étaient loin d'être grandes et irréductibles. Dans l'omnipotence du César revivait celle dont la Révolution avait fait le plus sanglant étalage ; et cette omnipotence était employée à contenir dans le devoir cette Église catholique envers laquelle « le progrès des lumières » devait amener une défiance croissante ; et, pour contenir ainsi l'Église, le César moderne savait recourir aux chicanes des anciens parlements comme à un langage dont la hauteur dépassait celle des anciens rois. Donc tout ce que ces hommes avaient dans leurs moelles, les traces de l'ancien régime et les apports des temps nouveaux, leur tempérament de légistes impénitents et leur état de révolutionnaires assagis, tout les portait à partager, avec l'Empereur, l'idée qu'on ne saurait sacrifier à l'Église l'indépendance de la couronne. Aucun d'eux ne pouvait mettre en doute qu'en excommuniant le conquérant de Rome, Pie VII

avait passé les limites et manqué au souverain. Ils le pouvaient d'autant moins qu'ils étaient « pour la plupart adversaires avérés des croyances catholiques ou pour le moins indifférents[1] ».

Aussi je ne sache pas que le programme de l'Empereur, quant à ce qui est en l'idée maîtresse, ait provoqué, sur le moment, leurs protestations respectueuses.

Le premier jour de 1809, Champagny, ministre des relations extérieures, reçut de Benavente, sans doute en guise d'étrennes amusantes, la commission qui suit :

Le Pape est dans l'usage de donner des cierges aux différentes puissances. Vous écrirez à mon agent de Rome que je n'en veux pas. Le roi d'Espagne n'en veut pas non plus. Écrivez à Naples et en Hollande pour qu'on les refuse... Mon chargé d'affaires fera connaître que le jour de la Chandeleur je reçois des cierges bénits par mon curé ; que ce n'est ni la pourpre ni la puissance qui donnent de la valeur à ces sortes de choses. Il peut y avoir en enfer des papes comme des curés; ainsi le cierge bénit par mon curé peut être une chose aussi sainte que celui du Pape. Je ne veux pas recevoir ceux que le Pape donne, et tous les princes de ma famille doivent en faire autant[2].

Dans cette lettre mesquine, où la mauvaise humeur abaisse Napoléon au niveau de Joseph II, il faut noter, bien plus encore que l'inconvenance du langage et la singularité de la préoccupation, cet écart de logique qui est le fond même du gallicanisme et qui consiste à prétendre, tout en rompant avec Rome, demeurer bon paroissien. Voilà ce qu'il y a d'intéressant dans ce refus de cierge bénit, auquel, du fond de l'Espagne où il est allé venger la capitulation de Baylen, le prince qu'on ne savait pas si sacristain trouve le loisir de penser, un mois avant la fête de la Chandeleur. — Eh bien ! si modéré que fût son caractère, Nompère de Champagny n'a point refusé la besogne... diplomatique dont on le chargeait.

Plus tard, à un an de distance, après l'enlèvement de Pie VII et après Savone, il ne pouvait plus être question pour l'Empereur de chercher de petites vengeances ou de

1. Haussonville, *loc., cit.*
2. *Corr. de Napoléon*, t. XVIII, p. 165.

parler par symboles. Il écrit rondement dans une note où sa pensée éclate et se contient à la fois :

> Sa Majesté désire que le ministre des cultes rédige, sur les affaires du clergé, des dispositions générales et complètes, où il n'y aura pas simplement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il conviendra d'adopter... On établira les choses comme s'il n'y avait point de Pape... [1].

Bigot de Préameneu se met à l'œuvre avec zèle, et voici quelques lignes de son plan général. Décret portant translation du Pape et de son siège à Paris; — décret portant que les fidèles, s'il y a difficulté pour les dispenses, s'adresseront aux évêques; — si les bulles sont refusées, convocation d'un concile général, un concile national risquant de n'être point reconnu par le Pape; — en toute hypothèse, d'ailleurs, l'Empereur demeurera juge des décisions du concile, pour les appliquer ou non.

Il ne paraît pas, dans ce tracé, que la main du ministre ait hésité ou tremblé; les lignes sont nettes et menées d'un trait, pour ainsi dire. Certainement, dans la pensée de Napoléon, le plan à suivre ne se présentait pas avec cette précision sûre d'elle-même. — Je pourrais multiplier les preuves; je m'arrête, ayant plutôt l'intention d'indiquer les choses que de les raconter en détail, et croyant en avoir dit assez pour établir que la nationalisation de l'Église de France, comme elle était en train de se poursuivre alors, trouvait, dans les ministres en charge, des agents d'exécution assez complaisants et assez hardis.

III

Les canonistes laïques comme Bigot de Préameneu ne pouvaient suffire; les circonstances étaient trop délicates, les desseins trop graves, pour que Napoléon ne se demandât pas quelle pouvait être la pensée des évêques. Il fit un choix de conseillers ecclésiastiques. Fesch, Maury, Barral archevêque de Tours, Duvoisin évêque de Nantes, Bourlier évêque d'Évreux, Cannevari évêque de Verceil, le « sieur Émery » et « M. Fontanes chef d'ordre des barnabites » furent appelés en « consultation. »

1. *Corr. de Napoléon*, t. XX, p. 288. A Bigot de Préameneu, 15 avril 1810.

Avec ses habitudes de précision méthodique, le maître ne manque point de délimiter leurs travaux ; il leur soumet une triple série de questions. Quelques-unes intéressent « toute la chrétienté », quelques autres sont « particulières à la France », les dernières regardent « la position actuelle[1] ». Dès l'abord, les préoccupations du questionneur sont transparentes : « Le gouvernement de l'Église est-il arbitraire ? » Voilà son premier mot. Le mémoire se termine par la mention irritée de la « bulle d'excommunication du 10 juin 1809 » et on demande « quel parti prendre pour que... les Papes ne se portent pas à de tels excès de pouvoir ».

Si les évêques consultés tenaient pour le gallicanisme, ils n'avaient pas à se plaindre. Leur « auguste souverain » les mettait à même, on le voit, d'échanger les propos les plus gallicans.

A consulter les procès-verbaux des séances, il semble que la gêne fut constante pendant les délibérations : le P. Fontana s'y déroba le plus qu'il put ; M. Émery y contredit beaucoup « les trois meilleures têtes » sur lesquelles Napoléon comptait pour faire opiner, dans son sens, tout le conseil; les réponses rédigées par Mannay, Duvoisin et Barral subirent, au cours de la discussion, si sommaire qu'elle fût, des corrections parfois notables. Enfin, après deux mois de travail, les prélats déposèrent « aux pieds de Sa Majesté Impériale et Royale » un long mémoire[2] où leur « dévouement à » la « personne sacrée » de leur « auguste souverain » essayait de se « concerter avec » leurs « principes religieux » et leur « fidélité aux maximes de l'Église gallicane ». Toutefois, en adressant au prince les « réponses » qu'il attendait d'eux, ils osaient parler des « malheurs de Pie VII », et, pour voir se réaliser « tout le bien spirituel » qu'ils pouvaient « attendre des résultats de leurs délibérations », ils demandaient à Sa Majesté « l'entière liberté du Pape, environné de ses conseillers naturels ».

Mais, si touchante que soit cette requête, en vérité, on a

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XX, p. 111.

2. Un triple mémoire fut signé le 11 janvier; mais l'Empereur désira, en ce qui concernait l'institution canonique, une réponse plus nette que celle donnée le 11; cette réponse supplémentaire fut signée le 20 janvier.

peine, en un sens, à la comprendre, puisque, interrogés sur le conflit qui divise l'Empereur et le Pontife romain, ces consultants finissent, en somme, par mettre les torts du côté du Pontife.

Ils concèdent que « le Concordat a toujours été observé par S. M. l'Empereur et par ses ministres » ; — que « plusieurs » des articles organiques dont se plaint Sa Sainteté « ne sont que des applications ou des conséquences des maximes et des usages reçus dans l'Église gallicane dont ni l'Empereur ni le clergé de France ne peuvent se départir » ; — que, des trois motifs allégués par le Pape pour justifier son refus de confirmer les nominations faites par Napoléon aux évêchés vacants, deux au moins ne valent rien ; — que, si Pie VII « persistait à se refuser à l'exécution du Concordat », il y aurait lieu « de convoquer un Concile national » pour aviser aux besoins des Églises ; — que « l'invasion de Rome n'a été qu'une conquête ordinaire à laquelle on ne peut appliquer les armes spirituelles » ; — que, dans le cas où « le décret du 10 juin » — c'est ainsi qu'ils appellent la bulle d'excommunication — aurait été adressé aux évêques de France, sans doute aucun, ils « l'eussent déclaré contraire à la discipline de l'Église gallicane, à l'autorité du souverain », et ils « n'eussent pu se dispenser de le regarder comme nul et non avenu ».

J'ai dit plus haut comment ces déclarations, complaisantes à souhait, furent appréciées par les reviseurs laïques auxquels Napoléon avait confié le soin d'examiner si les prélats opineraient conformément aux principes des universités, des parlements et du clergé d'autrefois.

Peut-être quelques-uns d'entre eux, les plus en confiance auprès de l'Empereur, reçurent-ils communication de l'avis assez dédaigneusement approbateur des conseillers d'État; peut-être se demandèrent-ils avec quelque honte, au fond de leur conscience inquiète, pourquoi on faisait appel à la « fermeté » de leurs « maximes », puisque, aussi bien, c'était de la faiblesse de leur conduite qu'on avait besoin. La vérité est que, pour servir les vues impériales, il fallait encore plus de complaisance que n'en purent montrer les évêques de 1682. Car, après tout, le Pape avec qui Louis XIV était en

lutte siégeait sur son trône du Quirinal; tandis que — les signataires des « réponses » de 1810 le savaient bien — le « cher et vénérable » pontife dont le nom se mêle à toutes leurs réflexions était prisonnier à Savone. Comment leurs plumes épiscopales ne se sont-elles pas brisées, avant de signer les pages où ils donnaient raison à son geôlier ?

C'est l'énigme que laissent à résoudre les prélats courtisans de toutes les époques. Et elle est ici d'autant plus douloureuse que les membres du conseil ecclésiastique, tous recommandables par beaucoup d'endroits, furent assistés, dans leurs délibérations délicates, des conseils de M. Émery, l'un des prêtres les plus éclairés et les plus consciencieux de France. Rien ne les empêcha de fléchir.

Bientôt, à un nouveau et plus pressant questionnaire de l'Empereur, ils répondent en abandonnant de plus en plus leur dignité et les principes. Il est fâcheux, pensent-ils, que le Concordat, quant au pourvoi des évêchés, n'établisse pas une « égalité de droits entre les augustes parties contractantes ». Il faut changer les clauses de l'article 5; alors « les Papes ne seront plus maîtres de l'épiscopat ». En attendant, « il faudra rétablir », pour ce qui concerne l'institution canonique, « les règlements de la Sanction pragmatique, rédigés dans l'assemblée de Bourges, en 1438, d'après les décrets du concile de Bâle ». L'assentiment de Pie VII sera sollicité « dans la forme la plus respectueuse; s'il est refusé, on protestera que c'est avec la plus vive douleur que l'Église de France voit se rompre un des liens qui l'attachent au Saint-Siège..., qu'elle désire ardemment que des circonstances plus heureuses lui permettent de revenir à cette forme d'institution qui multiplie ses rapports avec le chef de l'Église et dont elle ne s'écarte, en ce moment, que parce qu'elle y est forcée par la nécessité de pourvoir à sa propre conservation [1] ».

Je ne sais comment la commission des légistes jugea les nouvelles « réponses »; mais on avouera qu'il était difficile, à moins d'aller jusqu'au schisme formel, de mieux servir le

1. *Réponses de 1811.*

programme tracé par Napoléon à Bigot de Préameneu : « Établir les choses... comme s'il n'y avait pas de pape. »

Eh bien ! je le demande de nouveau, comment des évêques, qui presque tous avaient fait bonne figure aux jours terribles de la Révolution, finirent-ils par servir ce programme ?

Le gallicanisme l'explique. L'un de ceux qui parurent au Concile avec le plus de dignité fut certainement Mgr de Boulogne. Il en ouvrit les séances par un discours vibrant d'attachement au Saint-Siège; et, lorsque Napoléon, mécontent, dispersa les Pères, comme un pédagogue eût fait d'une bande d'écoliers en révolte, l'évêque de Troyes eut l'honneur de partager, avec les évêques de Tournay et de Gand, les cachots de Vincennes. Voici cependant ce qu'il osait écrire au Pape quelque temps avant le Concile :

Tous désirent vivement qu'il ne soit porté aucune atteinte à ce beau privilège dont jouit Votre Sainteté de donner des évêques à l'Église universelle...; mais tous pensent aussi que, comme le salut du peuple est la suprême loi de l'État, le salut des fidèles est la première loi dans l'Église.

D'où il résulte, Très Saint Père, que si, ce qu'à Dieu ne plaise, les circonstances devenaient si graves et la résistance de Votre Sainteté si persévérante que les évêques de France fussent forcés de revenir à leur ancienne discipline, Votre Sainteté devrait craindre de perdre enfin pour toujours une des plus belles concessions que l'Église ait pu faire au siège apostolique et un des plus forts liens qui unissent votre chaire unique à toutes les Églises particulières [1].

Ces phrases, qui nous semblent énormes, étaient simplement courageuses pour Mgr de Boulogne. Et il faut bien en convenir, de cette longue querelle d'école au sujet du pouvoir pontifical, qui avait rempli des siècles de notre histoire ecclésiastique sans qu'aucune définition l'eût tranchée jamais, il avait dû nécessairement résulter, dans les esprits, des incertitudes et des erreurs sur la constitution vraie de l'Église. Mais, d'autre part, est-ce que l'attitude de Pie VI en face de l'Église constitutionnelle et la conduite de Pie VII lors du Concordat ne montraient pas, avec la clarté du jour, que le Pontife romain était le maître incon-

1. Ricard, *op. cit.*, p. 109.

testable de l'épiscopat aussi bien que de la croyance ? Et puisque, dans le conseil, Duvoisin était, avant tout autre, l'homme de l'Empereur, pouvait-il ignorer, lui, ancien professeur de Sorbonne, que la Sorbonne n'avait jamais été épiscopalienne même au temps de Richer et qu'à aucun degré on ne pouvait l'être sans mutiler à la fois l'histoire des Papes et les textes de l'Évangile ? Même avant les définitions du concile du Vatican on pouvait se rendre compte qu'il y avait quelque illogisme à comprendre la constitution de l'Église autrement que son chef. Et voilà pourquoi le préjugé gallican ne suffit pas à expliquer l'attitude des prélats consultés par Napoléon.

Autant qu'eux, M. Émery s'en tenait aux quatre articles. Mais il était plus instruit, et, dans la discussion spéculative des droits du Saint-Siège, son érudition théologique le sauvait des conséquences extrêmes du système ; pour s'arrêter court, à défaut des vrais principes sur la monarchie pontificale, il connaissait dans les ouvrages de Bossuet, de Fleury ou de Durand de Maillane des aveux et des contradictions dont l'énoncé, sous d'autres plumes eût paru bien ultramontain. En outre, son esprit sacerdotal, son indépendance sereine, sa vertu traçaient à son gallicanisme des limites étroites au delà desquelles il eût pensé trahir le *Credo*. Enfin il osait dire à Napoléon, qui ne s'en offensait pas, qu'il ne convenait « ni à son âge ni à son caractère de faire le courtisan[1] ».

Malheureusement, les prélats de l'Empire capables de ce langage étaient rares. Leur psychologie est simple à démêler : ils craignaient grandement de déplaire, et leur gallicanisme était, autant qu'une conviction, un masque dont ils essayaient de cacher leur faiblesse. Certes, ils ne voulaient point trahir leur devoir ; pas davantage, ils ne voulaient perdre la faveur du prince. Après d'autres donc, — parmi lesquels il y en a d'illustres, — ils crurent trouver dans les fameuses maximes, dont ils étaient d'ailleurs partisans, le point diplomatique où l'évêque et le courtisan se sauveraient ensemble d'un péril grave pour tous deux. Avec un esprit de foi assez

1. Mgr Meric, *op. cit.*, t. II, p. 260.

fort pour dominer les craintes humaines, nul doute qu'ils n'eussent dédaigné de s'abriter derrière la théologie contestable de la Sorbonne. Ils se fussent rappelé l'axiome qui résume la conduite des plus anciens Conciles : *Papa a nemine judicatur*. C'est le mot que jeta dans le Concile de 1811 le saint archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau de Sauzay ; il n'en fallut pas davantage pour donner aux Pères, avec la vue nette des extrémités où on les voulait conduire, le courage de s'arrêter.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette singulière assemblée et j'y reviendrai *ex professo*. Pour le moment j'ai voulu surtout indiquer, en groupant quelques détails, comment était comprise par les évêques cette grosse question de l'institution canonique touchant laquelle Napoléon voulait à tout prix être fixé, par voie authentique et officielle.

Bigot de Préameneu croyait que l'unique et décisif moyen de mettre fin à la situation dont souffrait l'Église de France, et surtout l'amour-propre impérial, c'était de transporter le Pape, de gré ou de force, à sa résidence définitive de Paris. Cela fait, de guerre lasse, Pie VII ne tarderait pas à consentir à un accommodement au sujet de l'institution des évêques. L'Empereur n'entre point dans ces vues. Comme, par delà les incidents du jour, il veut prévenir les difficultés futures, il n'entend pas se contenter d'un expédient : il veut, et il s'y obstine, une décision de principes. Auprès du comité ecclésiastique chargé d'abord de résoudre la question et qui dissertait sans trancher, il insiste, exigeant qu'on rédige une réponse nette. Même attitude auprès du Concile. La congrégation du message demandait, préalablement à toute solution, permission d'envoyer une députation à Savone. Il écrit de sa main en marge de la supplique : « Ceci ne répond pas à la question... Aucune députation ne peut avoir lieu au Pape avant que la question soit décidée. » Et de peur qu'on ne se dérobe encore, il ajoute en note, après réflexion : « décidée soit en principe général, soit dans l'application particulière. »

En définitive, ces instances pressantes échouèrent. Les prélats avocats de l'Empereur, malgré la présence réconfortante du ministre des Cultes aux séances, furent moins

sûrs d'eux-mêmes ; les opposants français, se joignant aux italiens, prirent plus de liberté ; les conclusions n'aboutirent qu'après une première et brusque dissolution du concile, et encore furent-elles assez différentes de la « dictée » que le gouvernement avait demandé aux Pères de voter. La « dictée » du 6 juillet portait : « Le présent décret — il réglait l'institution canonique — sera soumis à l'approbation de l'Empereur pour être publié comme loi de l'État. » Le décret conciliaire du 5 août disait : « Le présent décret sera soumis à l'approbation de N. S. P. le Pape. » Pour un mot, Napoléon perdait la partie engagée. S'il eût compris ce mot, ni lui n'aurait jamais rêvé de la gagner contre le Pape, ni « ses évêques », comme il les appelait, n'auraient accepté de paraître ses partenaires.

Mais aucun joueur, quand le jeu sourit et promet, peut-il croire que viendra la malchance ?

IV

Le jeu avait souri à Bonaparte dès les premiers jours du Consulat. Je ne parle pas ici du jeu merveilleux du soldat, mais de celui du négociateur, et c'est non pas du traité de Lunéville, mais du Concordat qu'il s'agit.

On ne saurait nier que dans ce traité, où le Pape demeure, en définitive, maître du terrain, le Premier Consul n'ait cependant conquis quelque chose. J'ai touché ce point ici même[1], je n'insiste pas. Mais il faut bien remarquer qu'à ce moment décisif le principe d'une Église rigoureusement nationale fut mêlé aux débats. La remarque est d'importance.

Dans ces notes dont j'ai parlé plus haut, Napoléon raconte, comme pour s'excuser d'avoir reconnu « dans l'État un pouvoir étranger, propre à le troubler un jour » :

> Il fut question dans les conférences pour la négociation du Concordat d'assigner un délai à l'exercice du droit conféré au Pape d'instituer les évêques ; mais il avait déjà fait de grandes concessions... Il fut fixé que, dans l'intérêt de la République, il ne fallait pas exiger de stipulations nouvelles qui auraient favorisé les ultras[2].

1. *Études*, 20 janvier 1901. *Le Centenaire du Concordat*, p. 178.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXX, p. 538.

Les souvenirs du captif de Sainte-Hélène sont inexacts et incomplets. La question du « délai » à l'exercice du droit d'instituer les évêques était si peu importante aux yeux de la cour de Rome que cette discussion n'a laissé aucune trace dans les papiers diplomatiques et qu'un délai se trouve indiqué dans la plupart des projets échangés jusqu'en juillet 1801 [1]. Le fond de la question n'était pas là. Et Grégoire le donnait bien à comprendre dans ses « Réflexions sur le plan de pacification de l'Église gallicane » sur lequel il avait été consulté par le premier consul :

Le cit. Grégoire, écrivait d'Hauterive à Bonaparte, ne voudrait pas que l'institution des évêques appartînt de droit au Pape. Il a raison ; mais le Pape exerce ce droit depuis des siècles. Ce qui blessait l'Église gallicane était moins la théorie de l'institution que la redevance. On supprime la redevance, et on reconnaît ce droit que toutes les Églises de l'Europe reconnaissent. Cependant on peut supprimer dans les articles du projet de pacification le mot « appartient [2] ».

Le mot fut supprimé assez vite ; le principe ne pouvait l'être. Comment le mettre en doute, dans un document qui, en faisant descendre de leurs sièges, d'un coup, tous les évêques de France, constatait l'exercice le plus évident et le plus étendu du pouvoir pontifical ? Au moment où il était obligé d'y faire appel, pour atteindre, à travers l'épiscopat, la royauté déchue à laquelle l'épiscopat gardait des souvenirs fidèles, le Premier Consul ne pouvait songer à nier ou à restreindre une primauté qu'il eût fallu créer si elle n'eût existé, — « comme les consuls romains, c'est le mot de Napoléon lui-même, faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles [3] ». La logique, comme la politique, commandait qu'on se résignât à donner à la papauté un rôle tout-puissant : il n'y avait pas moyen de faire autrement la paix religieuse. Restait la ressource, par la suite, de diminuer ce rôle en détail et dans la vie quotidienne. C'est à quoi Napoléon s'appliqua avec une constance et un succès qui durent être pour

1. Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, t. III, p. 762.
2. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 271. Rapport du 5 janvier 1801.
3. *Corr. de Napoléon*, t. XXX, p. 539.

Grégoire un dédommagement à son dépit de constitutionnel vaincu.

La première étape de cette marche savante, ce furent les articles organiques ; le Concordat de Fontainebleau fut la dernière. Il est inutile de les parcourir toutes ; il suffit d'en bien marquer le point de départ.

Qu'il s'agisse de ruiner le pouvoir temporel ou d'interdire aux bulles et aux envoyés du Saint-Siège le libre accès de l'Empire, de biffer du calendrier la fête de saint Grégoire VII ou d'imposer aux professeurs de théologie des séminaires l'enseignement des quatre articles, de régler le gouvernement des sièges vacants ou de supprimer des congrégations religieuses, d'interdire les missions ou de prescrire la forme du costume ecclésiastique, — à la racine, pour ainsi parler, de tous ces décrets impériaux, on découvre une doctrine identique où tous puisent leur vigueur : la doctrine que le chef suprême de l'Église catholique n'est le chef de l'Église de telle nation que dans une mesure dont le gouvernement de cette nation est l'unique juge. Et qui ne voit que c'est là le principe fondamental d'une Église nationale ?

Lorsque parurent les articles organiques, Pie VII protesta non seulement contre le procédé du Premier Consul — qui était incorrect, — mais surtout contre la prétention inadmissible qui les avait dictés. Et il avait cent fois raison.

Portalis, le rédacteur de « ces dispositions législatives », ne négligea rien pour défendre son œuvre. Il ne manqua pas de mettre en avant « l'indépendance du Gouvernement dans le temporel », comme on fait aujourd'hui la prééminence du pouvoir civil. Mais il n'y a là qu'une équivoque — volontaire ou inconsciente, il importe peu — et un abus de mots. C'est tellement vrai que le grand plaidoyer de Portalis, en faveur des organiques, n'est qu'un long réquisitoire contre les doctrines ultramontaines[1]. Et la même logique amenait Napoléon à multiplier des usurpations et vexations analogues aux organiques, à mesure que son conflit avec Pie VII devenait plus aigu, comme la force des choses contraignait les

1. Portalis, *Discours*, p. 114. Rapport du 5 compl. an XI.

prélats hésitants sur le bon droit du Pape à tolérer, sans grande indignation, les entorses faites par l'Empereur au Concordat et à la liberté de l'Église de France.

On n'en peut douter : Portalis était sincère quand il disait que les organiques ne portaient « aucune atteinte à la discipline de l'Église ». En réalité, ils en méconnaissaient le principe même, la primauté de juridiction du Pontife romain. Et la pensée de Quinet revient en mémoire : Que dire d'une discipline ecclésiastique reniée par le Chef suprême de l'Église ? Évidemment, elle est en dehors du catholicisme. Quinet parlait de la constitution civile du clergé, et M. Waldeck-Rousseau a porté ses paroles à la tribune[1] comme décisives, pour établir que la tentative des constituants ne pouvait offrir une ressource aux hommes d'État pour résoudre le problème des rapports des deux puissances. La citation atteint, tout aussi bien que les constituants, et Napoléon, et Portalis, et leurs héritiers du vingtième siècle,—jusques et y compris le légiste, président du Conseil, qui prétend, à son tour, régenter l'Église de France, d'après l'article 33 des organiques ou le décret de messidor an XII.

Quant à Napoléon, eût-il réussi à fixer la papauté à Paris et à nommer Pie VII le premier des chapelains de Sa Majesté, il n'aurait fait que traduire, dans un symbole clair pour les yeux les plus grossiers, une vérité que l'historien lit avec la même évidence, toute cachée qu'elle est, dans les menus assujettissements auxquels l'autocrate avait su réduire le ministère de ses évêques muets et tremblants.

V

Mais Napoléon n'a pas réussi. Et c'est la première conclusion qu'il faut retenir en face des menaces présentes.

Il n'a pas réussi à faire une réalité du traité de Fontainebleau. Il n'a pas réussi à amener où il voulait le Concile de 1811. Il n'a pas même réussi à donner à ses articles organiques une vigueur qui défiât les ans. Un homme à qui certainement on ne saurait reprocher de se désintéresser de la

1. *Journal officiel*, 18 décembre, p. 2756.

puissance de l'Église, M. Émile Ollivier, a constaté, voilà déjà longtemps, que beaucoup de ces articles étaient caducs et ne méritaient pas un autre sort[1].

Les nouvelles éditions des organiques qu'on vient de faire ou qu'on pourrait préparer, loi des associations ou loi de police des cultes, auront le même sort, si la France catholique doit vivre. Et il est surprenant que M. Waldeck-Rousseau, se souvenant combien fut « fragile » la constitution civile du clergé, ait oublié le peu que durèrent les lois révolutionnaires sur les congrégations ou les cultes.

En second lieu, l'histoire d'il y a cent ans nous enseigne que tout ce qu'on a pu réaliser, à quelque degré, du dessein bâtard, qui s'appelle une Église nationale, l'a été par le fait des pasteurs. Sans la complicité de leur silence ou de leur trahison, rien n'eût été possible. Ainsi en sera-t-il à l'avenir. Pour écarter tout péril grave, il suffit que l'épiscopat abonde en hommes de science exacte, de noble caractère et de conscience inflexible.

Enfin, si l'on entend par Église nationale une Église dont la vie quotidienne dépende, d'une façon de plus en plus étroite, de l'arbitraire habile ou violent de l'État, il ne faut pas dire que nous sommes menacés peut-être d'en venir là. Nous en sommes là déjà, et il faudrait s'illusionner grandement pour s'imaginer que la servitude d'aujourd'hui marque le point extrême où les loges veulent tenir le catholicisme dans notre pays. M. Pelletan assure que le gallicanisme, « comme la jument de Roland, est mort et bien mort ». Lui-même assurait équivalemment le contraire, quand il montrait, au milieu des rires de la Chambre, M. Waldeck-Rousseau s'affublant, pour « tenir tête au froc et au scapulaire, tantôt du chapeau à turban des légistes du moyen âge, tantôt de la perruque in-folio des parlementaires de l'ancien régime, tantôt... du majestueux et monumental faux-col des doctrinaires de 1825[2] ». M. Waldeck-Rousseau ne sera pas le dernier à « porter à merveille tous ces costumes oratoires ». Le

1. E. Ollivier, *l'Église et l'État*
2. *Journal officiel*, 15 décembre 1901, p. 2730.

Président du Conseil socialiste qui viendra, à son tour, défendre « l'indépendance du pouvoir civil » n'aura guère dans l'âme une autre défiance de Rome que Portalis, ou Talon, ou Pierre de Cugnières. Il y a donc un gallicanisme qui ne meurt pas, et dont c'est le besoin irrésistible de rendre l'Église captive de l'État.

Quand pareille aventure advint, sous le premier Empire, il ne semble pas que la foule en ait bien compris la gravité.

Les églises ouvertes, les sacrements conférés, la parole de Dieu annoncée, les processions permises faisaient croire à la liberté religieuse ; c'était si différent des beaux jours de la Révolution ! Si bien que, en voyant les autorités empressées aux *Te Deum* officiels, les bons Français, nés, malgré tout, bons serviteurs, ne s'enquéraient pas si, par hasard, hommes et choses d'Église n'étaient pas traités par l'Empereur un peu comme ces peuples vaincus, dont les bulletins de la grande armée racontaient les disgrâces. En revanche, par tous les coins du pays, il y avait une poignée d'hommes que ces humiliations et cette impuissance de l'Église attristaient. A mesure que la situation s'aggrava, ils devinrent plus ardents et plus nombreux ; ils rendirent des services héroïques pour maintenir entre les fidèles et le Pape les communications nécessaires. Le pouvoir les traitait de fanatiques, et d'autres que les ministres de Napoléon les jugeaient compromettants. Ni l'inertie des uns n'empêcha le salut, ni le zèle des autres ne suffit à le procurer. Et cela signifie que tout le monde doit faire son devoir, quoique Dieu n'ait besoin de personne.

Les desseins de la Providence sont obscurs. Ce que l'on appelle l'instinct national, qui nous a gardés dans la foi romaine, n'est sans doute pas autre chose que la main vigilante et ferme du Christ qui aime la France. Quelle main humaine, se joignant à la sienne, à l'heure présente, nous retiendra loin de l'abîme vers lequel nous roulons ?

Quoique la paresse de chacun s'excuse, c'est manifestement le rôle de tous de faire effort pour remonter la pente fatale. S'examiner soi-même pour voir, devant Dieu, si l'on envisage ce devoir comme il est et si on le remplit comme il s'impose, est une besogne plus urgente et plus utile que de gémir ou

de déblatérer. Combien, pourtant, n'y pensent jamais! Bien que le bonapartisme se dise un système de gouvernement basé sur l'appel au peuple, personne n'avait le pouvoir légal, il y a cent ans, de modifier le gouvernement établi. Le coup devait venir du dehors. Sous un régime de suffrage universel et de république, tous les quatre ans, les Français qui trouvent à redire à la marche des choses ont l'occasion et le moyen d'y porter remède. L'heure est venue pour tous les catholiques de montrer qu'ils l'ont enfin compris. Ligue de prières, de sacrifices, de souscriptions; conférences, journaux, conseils, instances; entente désintéressée, tenace et disciplinée : rien ne doit être négligé pour que tous ceux-là votent, et votent bien, qui sont décidés à conserver une France catholique.

C'est le moyen le plus immédiat de nous libérer des servitudes présentes ou futures qui sont la marque et la honte des Églises dites nationales.

Paul DUDON.

FÉMINISME

Le Féminisme français, par Charles Turgeon, t. Ier. In-18. Larose, 1902. — *L'un ou l'autre*, par Henry-C. Moreau. In-18. Plon, 1901.— *Les Femmes docteurs en médecine*, par Haryett Fontanges. In-18. Paris, Alliance coopérative du livre, 1901. — *Les Précurseurs du féminisme*, par Louis Chabaud. In-18. Plon, 1901. — *Les Amazones*, par Paul Lacour. In-18. Perrin, 1901. — *Les Sévriennes*. par Gabrielle Réval. In-18. Ollendorf, 1900. — *Un lycée de filles*, par l'auteur des *Sévriennes*. In-18. Ollendorf, 1901.— *Le Féminisme de tous les temps*, par M. Maryan et G. Béal. In-18. Bloud et Barral.

Féminisme, un mot bien vague, bien élastique, comme le socialisme, qui peut servir d'enseigne à des marchandises bien diverses. Il y en a de toutes sortes, de toutes couleurs et de toutes valeurs. Au surplus, si le vocable est nouveau, la chose est ancienne. A vrai dire, elle date du christianisme, comme beaucoup d'autres qu'on lui prend, et qui, séparées de lui, s'altèrent et se pervertissent. Certes, les apôtres ont fait du socialisme quand ils ont porté jusqu'aux extrémités du monde la parole évangélique ; y eut-il jamais révolution sociale ni plus profonde ni plus bienfaisante que celle dont leur prédication contenait le germe et qui commença immédiatement partout où cette prédication fut entendue ?

La femme ne pouvait être exclue du programme de restauration universelle dans le Christ ; il y aura donc le chapitre du féminisme dans la doctrine sociale selon l'Évangile. Il est aisé d'en réunir les éléments épars çà et là dans le livre divin ; saint Paul le résume dans un de ces mots hardis dont il a le secret : « Vous tous, les baptisés, vous vous êtes revêtus du Christ. Et donc, il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni libre, ni esclave, *ni homme*, *ni femme* ; vous êtes tous une même chose dans le Christ Jésus [1]. »

Impossible de proclamer avec plus d'énergie l'égalité entre toutes les créatures humaines ; mais impossible aussi de délimiter avec plus de précision la sphère dans laquelle l'éga-

1. *Épître aux Galates*, III, 27, 28.

lité est une réalité, et hors de laquelle elle pourrait bien n'être qu'une chimère. Dans le Christ Jésus, rédempteur et médiateur, principe de vie surnaturelle communiqué aux âmes, pas de différences, pas de distinctions, pas de hiérarchie; maîtres et esclaves, princes et sujets, hommes et femmes sont de condition identique; le sexe ne compte pas plus que le rang, l'âge ou la race. Même destinée, même obligation et mêmes moyens de l'atteindre; partant même dignité et mêmes droits : ce qui n'empêchera pas saint Paul de déclarer que les sujets doivent être soumis aux puissances supérieures, les serviteurs à leurs maîtres et la femme à l'homme; car l'époux, dit-il, est le *chef* de l'épouse, et le mot a ici le même sens que dans l'expression archaïque, le chef de saint Jean-Baptiste : *Vir* CAPUT *est mulieris*[1].

Grâce au christianisme, la femme était désormais arrachée à l'état d'abjection et de servitude où l'égoïsme et la brutalité de l'homme tendent toujours à la maintenir. Le principe de toutes ses ascensions légitimes était posé; le temps, les circonstances, les institutions, le progrès des mœurs feront apparaître les conséquences. C'est ainsi que l'égalité évangélique renfermait en germe l'abolition de l'esclavage, qui allait s'accomplir d'elle-même, sans secousse, par le fait d'une évolution logique et nécessaire.

Le féminisme du moyen âge se ressent de la foi ardente et de la piété mystique de nos aïeux; leur dévotion enthousiaste pour Notre-Dame rejaillit, dans une certaine mesure, sur tout son sexe ; la femme est pendant toute la période de la chévalerie l'objet d'une sorte de culte, qui tempère de la façon la plus heureuse la rudesse et la violence des mœurs. Toutefois la souveraineté dont on l'investit libéralement n'est guère qu'une poétique et galante métaphore. En réalité, soit dans la cité, soit dans la famille, sa place est plutôt inférieure, son rôle subordonné, sa dépendance rigoureuse. Les règles du droit romain, renforcées de celles de la modestie chrétienne, enferment son activité et ses aspirations dans une sphère assez étroite; elles ne lui permettent de se produire au dehors de la maison que le moins possible.

1. *Éphes.*, V, 23.

La Renaissance inaugura, il est vrai, un féminisme assez hardi, si hardi même qu'on ne l'a pas encore dépassé. M. de Maulde La Clavière lui a consacré un livre très documenté, dont nous avons parlé en son temps. Heureusement, la belle chimère de l'amour platonique, la liberté grande qui en était le corollaire naturel et le dévergondage qui s'ensuivit effectivement demeurèrent le privilège d'un petit nombre de grandes dames, princesses pour la plupart ou femmes de lettres.

Le protestantisme, quoi qu'on ait dit, n'a pas d'abord élargi les horizons de la femme. Rien ne fut moins féministe que les premiers apôtres de la Réforme : « En une seule année (1595), à Wittemberg, cinquante thèses sont soutenues où l'on nie à la femme la dignité de personne humaine [1]. » Les écrits de Luther fourmillent de traits à son adresse autrement durs et amers que ceux qu'on reproche aux Pères de l'Église et aux ascètes catholiques. Si le féminisme moderne a pris son plus complet essor dans la société protestante des États-Unis, c'est non pas à la religion ni au libre examen qu'il en faut attribuer l'honneur, mais aux circonstances qui dès l'origine ont amené la femme américaine à prendre dans les affaires une part souvent égale, et quelquefois supérieure à celle de l'homme. Paul Bourget, dans *Outre-Mer*, et Mme Th. Bentzon, dans *la Femme américaine* et *Femmes d'Amérique*, ont parfaitement élucidé ce point.

Chez nous, la Révolution elle-même a passé sans allumer au cerveau de la femme française la soif du changement; les auteurs de la Déclaration des droits de l'homme ne paraissent pas avoir songé aux droits de la femme; les choses restèrent pour elle en l'état où les avait laissées l'ancien régime. Le Code Napoléon ne fit même qu'aggraver sa sujétion traditionnelle en la formulant dans des textes de lois. Il ne fut pas question de féminisme pendant la première moitié du dix-neuvième siècle; tout au plus les vieux prophètes du socialisme et du communisme, Saint-Simon, Fourier, etc., furent-ils amenés à s'occuper de la femme dans leurs spéculations aventureuses sur l'organisation de la société.

1. Ch. Lamy, *la Femme de demain*.

Le mouvement féministe, en France du moins, est un phénomène de date récente, mais qui, en peu d'années, a pris de tels développements qu'il n'est plus possible de n'en pas tenir compte. D'ailleurs, il ne serait pas plus raisonnable de le condamner en bloc que de le regarder avec dédain; car, à côté de beaucoup de sottises, d'erreurs, d'extravagances, on y découvre sans grand effort des vues très justes et des revendications malheureusement trop fondées. On peut sourire de pitié devant la littérature de certaine presse féministe, saluer d'un haussement d'épaules les déclamations et les vœux de certains congrès féministes, éprouver quelque surprise et manifester quelque inquiétude devant certaines prétentions et certaines conquêtes féministes : cela ne nous empêchera pas d'écouter avec une attention recueillie les hommes sérieux, philosophes, économistes, sociologues, romanciers même, qui traitent ce sujet éminemment sérieux et éminemment intéressant.

*
* *

M. Charles Turgeon, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Rennes, a entrepris de rédiger la *Somme* du féminisme français. Nous n'avons encore que la première moitié de l'œuvre; mais, dès maintenant, le plan général nous est connu avec ses divisions et subdivisions. Aucun aspect du féminisme n'est oublié; avec une grande richesse d'informations, un jugement sûr, un parfait bon sens, et, ce qui ne gâte rien, une langue pleine de finesse et d'agrément, le savant écrivain expose, discute, apprécie; c'est l'inventaire complet des faits et des doctrines, et, dans cette masse passablement confuse, M. Turgeon s'applique à mettre de l'ordre, à discerner le vrai du faux, à faire le triage du minerai précieux et des inutiles et encombrantes scories. Jusqu'ici, l'ouvrier avait manqué pour cette besogne ardue; la voilà accomplie de façon à satisfaire les plus exigeants.

Une idée domine tout le féminisme moderne, un mot le résume : émancipation. Une autre idée s'ajoute à la première et la complète : l'égalité des sexes. Les femmes souffrent ou croient souffrir de multiples infériorités: infériorité de cul-

ture intellectuelle, parce que les jeunes filles ne sont pas initiées aussi complètement que les jeunes gens aux clartés du savoir; infériorité économique, parce que leur travail n'est pas aussi libre ni aussi rémunérateur que celui de l'homme; infériorité civile et politique, puisqu'elles ne jouissent pas des mêmes droits que l'homme; infériorité même conjugale et maternelle, puisque, de par les lois civiles et religieuses, la femme est soumise à son mari et n'a pas sur ses enfants la même puissance que leur père. La « femme nouvelle » proteste contre cet état d'infériorité et de subordination que rien ne justifie; elle entend s'affranchir de cette perpétuelle et humiliante tutelle qu'on lui impose; elle veut être en toutes choses l'égale de l'homme. Partant, elle poursuit son émancipation *individuelle*, en réclamant une plus libre et plus large part des lumières de la science; son émancipation *économique et sociale*, en revendiquant l'accès à toutes les fonctions et professions ; son émancipation *familiale*, en obtenant au foyer plus d'indépendance et d'autorité; enfin son émancipation *politique*, en se faisant attribuer le droit de suffrage.

Tel est le cadre dans lequel évoluent féminisme et féministes. Évidemment chacun des articles du programme comporte des nuances à l'infini ; et par suite l'armée féministe, comme toutes les armées et comme les assemblées parlementaires, a son centre, son aile gauche et son aile droite. Comme dans notre parlement encore, ce sont les partis avancés du féminisme, autrement dits l'extrême gauche, qui mènent le plus de bruit. Là siègent toutes celles que M. Turgeon appelle « les professionnelles du féminisme », lesquelles sont d'esprit et de cœur de franches révoltées. Celles-là, sans distinguer entre les revendications féminines, vont droit à l'amour libre par la suppression du mariage et le renversement de la famille ; groupes d'audacieuses, sorte d'avant-garde tumulteuse et indisciplinée, « petit bataillon de femmes exaltées qui proclament l'égalité absolue des sexes et, victimes assourdissantes, font tout le tapage qu'elles peuvent pour nous convaincre des infortunes de l'*éternelle esclave* et de l'*inéluctable révolution* de la femme moderne. A cet effet, elles professent le féminisme *intégral.* »

Leur nombre sans doute est encore infime; mais il est manifeste qu'on leur prépare des recrues. Citons à ce propos une page qu'on nous reprocherait amèrement d'avoir écrite, si nous en étions capable; car on y verrait une attaque contre la plus belle œuvre de la République; mais c'est un membre distingué de l'Université qui parle.

« Jusque là nos couvents de femmes avaient recueilli la plupart des déshéritées et des vaincues de la vie. Mais l'extension rapide d'une instruction plus libre et plus large ne manquera pas de susciter, parmi les générations qui montent, un nombre croissant de jeunes filles diplômées, d'intelligence ardente et éveillée, curieuses de vivre et ambitieuses de réussir, auxquelles j'ai peur que l'existence n'offre point les débouchés qu'elles attendent... Trop savantes et trop fières pour se plier aux besognes manuelles, on les voit déjà traîner dans les grandes villes une vie désenchantée et se disputer avec âpreté quelques maigres leçons, tandis qu'elles couvent en leur cœur d'amères rancunes contre l'imprévoyante société qui leur a ouvert une voie sans issue. N'est-il pas à craindre que certaines de ces malheureuses, que leur demi-science exalte sans les nourrir, prêtent l'oreille aux suggestions de l'esprit de révolte et s'enrégimentent dans cette annexe de l'armée révolutionnaire qu'on appelle déjà « le prolétariat intellectuel des femmes » ?

Sorties des classes moyennes, incomprises, isolées, déclassées, avec des goûts, des aspirations, des besoins qu'elles ne pourront satisfaire, quoi de plus naturel que leur âme, aigrie ou désabusée, s'ouvre aux idées d'indépendance qui flottent dans l'air, et qu'entraînées par ces prédications excessives qui exaspèrent les droits et atténuent les devoirs de leur sexe, elles se persuadent aisément qu'elles sont des victimes et des sacrifiées ? Détournées de leurs traditionnelles professions par une instruction inconsidérée, elles assiégeront en foule grossissante les carrières masculines et, devant les difficultés de s'y faire une place et un nom, elles crieront à l'oppression, réclameront l'égalité absolue et l'indépendance totale.

En attendant de briser les autres chaînes que la nature et la société leur imposent, ces vaillantes ont commencé par se libérer vis-à-vis de la religion. A cet égard, elles n'ont vraiment plus rien à envier au sexe qui jusqu'ici avait produit les esprits forts. Le journal qui sert d'organe au féminisme avancé, la *Fronde*, n'a pas son pareil pour la violence des déclamations libres penseuses et anticléricales. Entièrement rédigée par des femmes, cette feuille suffirait à démontrer que, quand les femmes s'en mêlent, elles ne s'arrêtent pas à mi-chemin, pas plus dans l'impiété que dans la sottise. Au

cours de l'Exposition universelle, une belle occasion s'offrit au parti de manifester avec éclat ses sentiments et ses vues ; il n'eut garde de la manquer. « Le Congrès de la condition et des droits des femmes », organisé par le comité de *la Fronde*, sous le patronage de l'État et de la ville de Paris, eut tous les honneurs des assemblées officielles ; de très hauts personnages lui apportèrent l'hommage de leur présence et le concours de leurs lumières. Or, la première préoccupation des oratrices, et la plus persistante, fut de répudier les idées chrétiennes et d'affirmer leur hostilité contre toute religion. C'est *la Fronde* elle-même qui reproduit la déclaration faite par la *Directrice d'un de nos plus importants lycées de filles :* « Nous voulons que notre enfant soit élevé à penser librement, sans qu'il soit marqué au front d'aucun stigmate religieux. »

En même temps qu'à l'athéisme, les convictions de ces dames les entraînent vers le socialisme le plus radical et l'internationalisme le plus intransigeant. A tout ce qui est révolte contre une autorité, une loi, une bienséance, elles vont avec un entrain candide qui ignore les difficultés. Elles auraient certainement voté dans leur Congrès une motion en faveur de l'union libre ; c'est un homme, un porte-drapeau des doctrines hardies, M. Viviani, qui parvint à les dissuader de commettre cette maladresse.

A l'extrémité opposée, le féminisme chrétien s'est constitué avec un programme de revendications et de réformes considérables, mais qui respectent les bases de l'ordre religieux et social. « Le féminisme chrétien, se demande M. Turgeon, secouera-t-il cette torpeur qui engourdit les dévotes et paralyse même les dévots ? » Il se pourrait, ajoute-t-il; car « le monde catholique français est en voie de rajeunissement et d'émancipation. » Il est certain que nous voyons nombre de bonnes chrétiennes, croyantes et pieuses, prendre des initiatives, organiser des œuvres, tenir un langage qui eussent effarouché la timidité de nos mères. Elles se rendent compte que le temps où elles vivent a ses exigences, et qu'il n'est pas bon de laisser s'accomplir, en dehors de la religion et contre la religion, une évolution irrésistible et d'ailleurs

salutaire dans une certaine mesure. Il leur a semblé que, sans se rendre ridicules, elles pouvaient sortir quelque peu au grand air de la vie publique, protester contre les abus et les iniquités dont leurs sœurs sont victimes, s'employer à faire pénétrer un peu plus de justice et « d'esprit chrétien dans le Code Napoléon », lutter enfin sur le terrain choisi par la libre pensée qui appelle la femme à sortir de l'Église où l'étreignent toutes les servitudes, en lui promettant toutes les émancipations. C'est la tâche que s'est assignée le *Féminisme chrétien*, revue dirigée avec beaucoup de zèle et de talent par Mlle Maugeret et Mlle Marie Duclos.

Ce parti a eu, lui aussi, son congrès pendant l'Exposition; il s'intitula : « Congrès catholique international des œuvres de femmes » ; organisé sous le patronage du Cardinal-Archevêque de Paris, il fut présidé par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. C'est dire qu'on n'y entendit aucun accent révolutionnaire. On ne se borna pas, toutefois, à s'entretenir d'œuvres de prière et de charité, et telles des revendications que l'on pouvait croire le monopole du féminisme anticlérical et socialiste y furent formulées et applaudies. Depuis, les femmes chrétiennes ont signifié très clairement qu'elles entendaient ne point se désintéresser de la politique intérieure du pays. On a lu ici même le manifeste de la Ligue qu'elles ont fondée en vue des élections prochaines. C'est là un fait d'une portée considérable, en même temps que l'indice d'un changement dans les idées, changement dont certains esprits s'inquiéteront peut-être, mais où il est bien permis de voir un progrès. Il ne s'agit pas de réclamer pour les femmes le droit de suffrage; ce ne serait peut-être pas un mal, mais le moment n'est pas venu. En attendant, on ne peut trouver mauvais qu'elles veuillent mettre la main dans des affaires qui les regardent autant que nous, et qu'elles s'emploient par tous les moyens en leur pouvoir à faire triompher dans les luttes électorales les hommes qui défendent la famille, la patrie et la religion. Au reste, la meilleure preuve que leur intervention peut avoir d'heureux effets, c'est l'inquiétude, le dépit, la fureur même qu'elle a suscitée chez certaines gens.

Dans l'intervalle qui sépare les camps adverses de gauche et de droite, le catholique et l'anticlérical, se place le centre du féminisme, lequel, dit M. Turgeon, « tend à se dégager des influences confessionnelles ». Les protestantes y dominent ; leur Revue, *la Femme*, est dirigée par une protestante, Mlle Sarah Monod ; leur congrès fut, par un accord unanime, dénommé le Congrès des protestantes, ce qui lui valut, comme à celui du parti avancé, la bienveillance du Gouvernement et l'entrée au Palais des congrès. Ce groupe évite l'emballement et la violence ; il se distingue plutôt par la correction de la tenue, quelque peu raide et froide, avec des allures scientifiques.

* * *

Au reste, cette classification est loin de comprendre tous les genres, toutes les espèces, toutes les variétés de féminisme et de féministes. M. Turgeon en énumère quantité d'autres, et les descriptions qu'il nous en donne sont, plus d'une fois, de vrais tableaux de maître. Voici un spécimen du *féminisme mondain* :

Dans ces sphères oisives et dissipées du beau monde où l'on cherche à tromper l'ennui des heures inoccupées par un marivaudage des moins innocents, une singulière génération grandit qui a la prétention de s'affranchir de toutes les conventions sociales à force d'impertinence et d'audace. Là, dans une atmosphère luxueuse et trépidante, au milieu de fêtes ininterrompues, s'épanouissent « les demi-vierges », fleurs de salon trop tôt respirées, qui mettent leur honneur à s'émanciper franchement de tout ce qui les gêne. Déjà moins retenues que leurs mères, elles affectionnent les allures viriles et raffolent de tous les sports, de toutes les hardiesses, de toutes les excentricités... Cette jeunesse troublante est le produit d'une culture mondaine très affinée et d'une culture morale trop négligée. Elle fait profession de ne rien ignorer et elle le prouve sans le moindre embarras. On assure même que les demoiselles les plus lancées de cette belle société n'ont point de secrets pour les petits jeunes gens de leur entourage, et que ceux-ci en rougissent quelquefois. Elles ne s'effarouchent d'aucun langage, d'aucune lecture, d'aucun spectacle. Toutes les extravagances nouvelles les attirent ; seul, l'effort méritoire les épouvante.

A vrai dire, cet article est d'importation étrangère :

Depuis plusieurs années, les jeunes filles anglo-américaines pullulent dans nos villes d'eaux et dans les salons parisiens, et nos demoiselles

du monde se sont empressées de copier les allures hardies et le sans-gêne émancipé de leurs sœurs étrangères. Seulement, débarrassées de la retenue qu'impose au bon moment la froideur protestante des pays d'outre-mer, ces libertés ont vite dégénéré, dans nos milieux français où le sang est plus vif et la tête plus chaude, en excentricités provocantes.....

Puisque nous y sommes, citons encore. Parmi les nombreux moyens d'action que l'Ève moderne compte mettre en œuvre pour conquérir son indépendance, on ne saurait oublier... la bicyclette.

... Il faut bien reconnaître, sans verser, dans l'hyperbole, que le féminisme fonde de grandes espérances sur cette petite mécanique. Au théâtre et dans le roman, la bicyclette nous est représentée comme le symbole de l'émancipation féminine. Et ce qui est plus décisif, nous avons entendu l'honorable présidente d'un congrès féministe, qui ne passe point pour une évaporée, recommander chaudement dans son discours de clôture l'usage fréquent de la bicyclette, ajoutant qu'elle est « un moyen mis à la disposition des femmes pour se rapprocher économiquement du sexe masculin ». En termes plus clairs, on espère que la pédale libératrice contribuera efficacement à l'abolition de la domestication des femmes.

Il est bien vrai, hélas ! que ce goût s'accorde mal avec le soin du ménage et les exigences de la maternité.

Le cyclisme n'est pas précisément un remède à la dépopulation. Mais il autorise et nécessite de si libres mouvements et de si viriles toilettes ! Et le féminisme s'en réjouit. Car la femme a quelque chance de se rapprocher de l'homme en prenant ses allures et en copiant ses costumes. S'il était permis d'user de néologismes barbares, je dirais même qu'il n'est que de « masculiniser » la mode pour « garçonnifier » la femme.

Un honnête homme du grand siècle eût écrit, en meilleur style, que les habits ont une action sur les bienséances et que les dehors peuvent corrompre les mœurs.

*
* *

Dans le IVe livre, on aborde l'*émancipation pédagogique de la femme*. S'il fallait établir des distinctions et marquer une préférence, nous donnerions sans hésiter la place d'honneur à cette partie de l'œuvre de M. Turgeon. Aussi bien c'est la plus importante. Le féminisme se résout, en dernière analyse, en une question d'éducation. Le tout de l'éducation est

de préparer l'être humain à remplir sa destinée, et, par suite, l'éducation à donner à la jeune fille dépend de la façon dont on conçoit le rôle qu'elle doit remplir plus tard.

Le féminisme intégral demande la coéducation des sexes et l'identité de l'enseignement pour l'un et pour l'autre. La *Fronde* applaudissait naguère au projet grandiose de la refonte de l'enseignement secondaire ; elle y voyait la réalisation de son rêve ; on pourra, en effet, arriver au baccalauréat sans grec ni latin ; rien n'empêchera donc les lycéennes de s'y présenter en même temps que les lycéens.

M. Turgeon n'encourage pas ces ambitions. La manière dont il comprend « l'éducation moderne des jeunes filles » le fera traiter de réactionnaire par les partis avancés du féminisme. Il veut bien que les femmes soient instruites, très instruites même, mais surtout qu'elles restent femmes ; il demande qu'on leur distribue la science avec discrétion, qu'on leur enseigne leurs devoirs au moins autant que leurs droits ; il estime la religion indispensable à leur culture morale, et enfin il n'est pas d'avis qu'on renonce à certaines délicatesses, certaines réserves dont il est de mode de s'affranchir. A ce propos, encore une citation pour finir.

On se souvient d'un livre publié, il y a deux ou trois ans, par une dame qui a formé de bien vastes projets. Il ne s'agissait de rien moins que de la rénovation de l'éducation des jeunes filles catholiques pour laquelle les congrégations religieuses sont décidément insuffisantes. Entre autres articles hardis du programme de l'enseignement que donneraient les *Dames du Préceptorat chrétien*, il y en avait un concernant la *dogmatique de l'amour*. Sans doute les raisons spécieuses ne manquent pas pour justifier cette incursion sur un terrain que jusqu'ici on croyait devoir éviter soigneusement. Pourquoi laisser les jeunes filles ignorer ce qui les attend ? « La jeunesse doit connaître la vie avant de la vivre. » Aussi de hautes approbations, venues d'où on ne les attendait guère, accueillirent l'idée de renverser résolument « la haute muraille que l'usage dresse d'ordinaire entre la vie d'une jeune fille et la vie d'une jeune femme ». Il est piquant de voir que ce sont les hommes du monde qui protestent contre les audaces de la pédagogie féminine :

Soit! L'ignorance n'est pas toujours une condition de vertu. Mais, à tout apprendre avant l'âge, croyez-vous que toutes les jeunes filles seront plus candides?... Si partisan que je sois d'une éducation plus élargie, il ne me paraît pas indispensable de les instruire toutes, avant le mariage, en des cours publics, sous forme de leçons générales, d'après un programme arrêté d'avance, de « l'exercice normal des sens selon les règles établies par la morale religieuse ». J'ai quelque peine à me figurer les « Dames du Préceptorat chrétien », dont Mme d'Adhémar rêve la création, s'appliquant avec sincérité à étudier entre elles et à commenter devant leurs élèves « la dogmatique de l'amour », sous prétexte que celui-ci émane du ciel et qu'il mérite l'encens de nos cœurs. La psychologie et la physiologie du mariage sont-elles si nécessaires aux jeunes filles pour les préparer efficacement à leur mission future? Une certaine ignorance de ces choses n'a pas empêché nos aïeules et nos mères de comprendre et d'accomplir magnifiquement leurs devoirs, lorsque l'heure en fut venue.

* * *

Un roman américain, qui date de quatre ou cinq ans, nous transporte à quelques siècles d'ici, et nous fait saisir sur le vif la société humaine organisée enfin selon les principes du plus pur collectivisme. Le tableau est enchanteur. Il n'est pas plus persuasive manière de présenter les arguments de la doctrine socialiste. Nous ne désespérons pas de voir quelque jour un littérateur de marque user de cette méthode en faveur de la cause féministe. En attendant, voici un joli coin de féminisme en action.

L'un ou l'autre est un livre fort curieux. On nous assure dès la première ligne que ce n'est pas un roman. Des dates précises et une multitude de détails très circonstanciés donnent au récit des allures de biographie on ne peut plus authentique. « Je n'invente pas, nous dit le narrateur; je n'oserais même dire que je *raconte*... J'enregistre et je classe avec la conscience étroitement scrupuleuse d'un archiviste. » Après tout, les romanciers ont le droit d'employer tel moyen que bon leur semble, *quidlibet audendi*, pour nous faire croire que *c'est arrivé*. Et au surplus, il importe peu.

Donc, « Maxime de Puyhardy naquit à Paris, en 1835; il est mort à Cherbourg, le 16 octobre 1883 ». En ce temps-là, le féminisme sortait à peine de ses langes. Mais passons. « C'était une âme douce et faible; nul jamais ne se connut

plus mal et ne nourrit sur son propre compte de plus complètes illusions. » Mais, avec cela, une belle intelligence et un excellent cœur, et comme traits caractéristiques «, un profond sentiment de la justice, une sincérité absolue, une loyauté capable de s'élargir en héroïsme ». Bref, par ses qualités et par ses défauts, l'homme prédestiné à servir de doublure à une femme en qui s'incarnent toutes les aspirations de l'Ève nouvelle.

Armande Vildieu est éprise de la grande idée : réparer les torts dont la femme est la victime séculaire. Jeune, riche, d'esprit très ouvert, de volonté énergique, elle raisonne froidement et avec une indépendance hautaine des conventions, des préjugés, des usages qui consacrent l'infériorité de la femme. Non contente de s'affranchir elle-même, elle veut dévouer sa vie à l'émancipation de son sexe.

Nullement révolutionnaire d'ailleurs, elle ne prétend bouleverser ni la société, ni la famille. Son féminisme est plutôt bénin, conservateur et très bourgeois. Avec quelques amies elle fonde une société, moitié agence, moitié club, qui s'appellera l'*Union*, dont les hommes ne seront pas exclus, mais où les femmes auront la haute main et qui s'occupera, par différents moyens, de procurer le relèvement social de la femme. Naturellement elle en sera la présidente.

Mais ici une difficulté surgit. Une jeune fille de vingt-cinq ans, quelle que soit d'ailleurs sa valeur personnelle, ne saurait avoir assez de prestige, assez d'autorité pour s'imposer aux membres de l'*Union*. Il est nécessaire qu'Armande soit mariée et qu'on l'appelle madame. Maxime l'a jusqu'ici aidée en ami, en camarade, à l'américaine ; il ne songe pas à autre chose. C'est Armande qui fera les ouvertures; c'est dans la logique de la situation.

Elle mène cette affaire de son mariage avec une rondeur, une maîtrise de soi qui n'est guère dans nos mœurs latines. Elle sait bien que les choses ne se passent pas ainsi d'ordinaire ; qu'elle heurte de front ce qu'on appelle les convenances; que sa démarche est pour jeter dans l'ahurissement l'homme à qui elle s'adresse. Mais elle a réfléchi, et elle a réponse à tout. La façon dont se manigancent les mariages dans le monde est-elle donc si respectable ? Les jeunes filles

ne se marient pas, on les marie. Mais quelle idée se fait-on donc du mariage pour qu'il soit interdit à une jeune fille d'y penser, d'en parler et de le préparer franchement ? « Il faut vous attendre. Et pourquoi ? Je vous défie d'en donner une raison qui ne fasse pas rougir une vraie jeune fille... Voyons, mon ami, ce que je fais en ce moment n'est-il pas plus juste, plus sage, plus loyal, plus largement conforme à la saine raison ? » Je ne parviens pas à comprendre que je mérite quelque blâme pour « être venue franchement vous dire, comme un égal à son égal, un ami à son ami : Voulez-vous mettre, pour toute notre vie, votre main dans la mienne ? »

Tout cet épisode, tout le dialogue surtout, est éminemment suggestif. Pourquoi, en effet, tant de sous-entendus, tant de dissimulations, tant de manèges pour amorcer un mariage? Pourquoi la principale intéressée dans l'affaire est-elle à peu près la seule qui ne doive pas s'en mêler ? Pourquoi ?... Que de pourquoi se pressent ici, auxquels il est difficile de trouver une réponse satisfaisante, sauf peut-être celle-ci, qu'il faut encore accompagner d'un point d'interrogation : Oui, il y a beaucoup d'inconvénients à procéder comme on fait, mais n'y en aurait-il pas davantage à faire autrement ?

Voilà un mariage conclu selon la formule rêvée par le féminisme ; les deux associés — car c'est une association, — complètement égaux en droits, vont faire route dans la vie sur deux lignes parallèles, bons amis, bons camarades, mais gardant le plus possible leur individualité propre, sous le régime de la séparation de biens, le seul praticable en l'espèce, par-dessus tout scrupuleusement respectueux de leur mutuelle indépendance. C'est sur ces bases que, de part et d'autre, on a souscrit l'arrangement.

Le mariage ainsi compris est, paraît-il, l'idéal de la femme nouvelle ; elle y aperçoit, après les longs siècles de servitude, la Terre promise de la liberté. Dans *L'un ou l'autre*, un vieux gentilhomme qu'on appelle le chevalier, spirituel et malin, dit sa façon de penser sur ce point, en un joli compliment à la mariée :

Je vous ai déjà présenté mes félicitations, ma chère Armande ; car j'ai, avant tout, pensé à vous, et je crois sincèrement que vous avez fait

le meilleur choix possible. Maintenant, permettez-moi de penser à mon sexe, et, au nom de tous les hommes, de vous remercier et de vous bénir. Je suis trop vieux, hélas! pour jouir de l'âge d'or que vous nous promettez, pour le voir même, peut-être; mais je le pressens et vous m'en voyez tout réjoui. Votre généreuse initiative va briser une chaîne, *la vôtre*, dites-vous; et je réponds, *la nôtre:* car une chaîne a toujours deux bouts, et les doigts mignons qui la tiennent d'un côté sont plus forts que les grosses mains qui la croient tenir de l'autre. Ce que vous appelez vous libérer, au fond c'est nous lâcher; quand nous serons échappés une bonne fois, dame! il vous faudra bien nous courir après. Voilà pourquoi, ma chère Armande, je vous bénis et vous remercie. Le temps est dur encore pour les hommes accoutumés à mettre sous vos petits pieds leurs corps et leurs âmes, le sang de leurs cœurs et la moelle de leurs cerveaux; c'est le temps de la protection mal payée, des labeurs méprisés et des souffrances vaines; c'est le jour encore des reines ingrates, mais voici venir le jour des rois fainéants.

La boutade du vieux chevalier d'Anthis pourrait bien exprimer la pure vérité, et les tentatives d'émancipation de la femme aboutir à une plus grande et plus brutale émancipation de l'homme. Supposez le rêve du féminisme accompli, la parfaite égalité établie entre les deux sexes, les différences effacées de plus en plus dans les habitudes de la vie, dans le costume aussi bien que dans les droits civils et politiques, les femmes installées dans toutes les fonctions, s'adonnant à tous les travaux, tous les exercices, tous les sports, — en un mot, devenues à peu près hommes: il est bien certain que les hommes, eux, seraient tentés de s'affranchir de leurs devoirs envers les femmes précisément dans la mesure où elles auraient cessé de l'être. Les femmes se trompent étrangement quand elles s'imaginent que, pour être les égales de l'homme, elles doivent lui ressembler. C'est ce qu'une vieille tante, qui a son franc-parler, a déjà insinué d'un mot très fin à Maxime: « Je ne sais pas, vois-tu, si, pour une femme intelligente, le bon moyen d'être la maîtresse, c'est de vouloir être le maître. » Elle trouve l'occasion de s'en expliquer plus nettement avec Armande:

Tenez, ma nièce, sauf le respect que je vous dois, vous êtes une dinde. J'ai été mariée, et je vous jure que j'étais l'égale de mon mari... au moins; si le pauvre cher homme était là encore, vous en jugeriez. Ah! l'égalité pour vous consiste à chausser les mêmes bottes et à endosser le même frac! On n'est l'égal d'un autre qu'à la condition de faire tout

comme lui ! Eh bien ! c'est une bêtise, ma nièce, entendez-vous ? Avec tout votre esprit, vous prenez l'ombre pour l'os; c'est moi qui vous le dis, qui ai plus d'expérience que vous. Et je vous dis encore que la supériorité consiste à se faire obéir; les hommes ont une manière de commander, nous en avons une autre, et ce n'est pas la pire.

Cependant l'*Union* est lancée et prospère; pour la plupart de ces dames, c'est un amusement; pour Mme de Puyhardy, c'est un apostolat. On organise des cours gratuits, des conférences, un bureau de placement, une agence de publications. Le fonctionnement de l'œuvre suscite mainte question pratique et mainte discussion doctrinale. Par exemple, l'*Union* a fait entrer un certain nombre de femmes dans différentes places jusque-là occupées par des hommes. Voilà la formidable question du travail des femmes, de la substitution d'un personnel féminin au personnel masculin dans une multitude d'emplois, par suite l'avilissement des salaires d'abord, puis petit à petit l'homme évincé du travail par la femme et finalement se faisant nourrir par elle. Et pourtant, que de femmes sont obligées de gagner leur vie ! Et de quel droit, par ailleurs, les empêcher de se faire par leur travail une situation indépendante ? Problème terriblement compliqué. D'autres épisodes en font surgir d'autres qui ne le sont guère moins. Tout le programme du féminisme y passe, ou à peu près; tous les chapitres de M. Turgeon reparaissent, comme en une *revue*, et sont vécus sous nos yeux par les personnages réels ou fictifs de M. Moreau.

Cependant Maxime et Armande ne cessent d'occuper la scène au premier plan. C'est le sort de ce ménage *modern style* qu'il s'agit avant tout de suivre et d'étudier.

La présidence de l'*Union* n'est point une sinécure : Mme de Puyhardy lui donne le meilleur de son temps. Son intérieur en souffre quelque peu ; toutefois son activité suffit à tout et la bonne harmonie règne entre les conjoints. Dans l'entourage on observe avec intérêt ; les sages pronostiquent que les choses n'iront pas longtemps de ce train-là ; la *loi de nature* y mettra bon ordre et ramènera la jeune femme à son foyer. La loi de nature, ici, c'est la maternité; elle a eu raison de bien d'autres fantaisies. C'est un fait que les petits en-

fants protègent leurs mères ; ils écartent d'elles toute sorte de tentations, y compris celle de ne plus vouloir être femmes. On a beau être émancipée, on redevient femme quand on est mère.

En effet, Armande paraît d'abord subir l'heureuse contrainte et oublier auprès du berceau de son enfant sa vocation de rédemptrice. Mais décidément l'orgueil de l'idée a faussé ce cerveau de femme. Sa manie la ressaisit bientôt. Elle a, dit-elle, deux enfants : l'*Union* et Jeanne. Mais l'*Union* est de plus en plus envahissante, et il ne reste pas beaucoup de place pour la pauvre petite Jeanne dans les soucis de sa mère.

Alors, il arrive cette chose bizarre. C'est le père, l'infortuné mari, qui va remplir auprès de la chétive créature le rôle de l'absente. Il ne se sent pas, lui, le cœur de l'abandonner. Vous voyez d'ici la situation qui devient désormais la sienne, singulièrement douloureuse et triste, et, par-dessus le marché, quelque peu ridicule, si la tendresse et le dévouement d'un père pouvaient jamais être ridicules. Armande n'est pas pourtant une mère dénaturée ; elle aime son enfant et ne méprise pas son mari. Mais madame a de graves affaires qui l'absorbent : des réunions du conseil à présider, des conférences à préparer, des négociations à suivre, et puis tant de monde à recevoir, tant de gens à diriger et à mettre d'accord ! On a dû partir pour la campagne, à cause de la santé débile de l'enfant; madame est rappelée à Paris ; des intérêts majeurs ne lui permettent plus de s'en éloigner. Bref, on y ramène aussi la fillette, mais pour y mourir. La mère, avertie au dernier moment, s'arrache enfin aux bureaux de l'*Union* ; elle accourt, mais...

Debout devant le lit, les bras étendus comme pour en défendre l'approche, Maxime la regardait avec une expression que rien ne pourrait traduire ; ses lèvres tremblantes découvraient ses dents qui s'entre-choquaient. Il leva la main, montrant la porte d'un grand geste implacable, et, de sa gorge serrée, ce mot jaillit comme une malédiction :

« Sortez ! »

Le rideau tombe, je veux dire, le livre se ferme sur cette scène poignante où se résume bien, ce me semble, l'ensei-

gnement qu'il renferme. Il faut choisir, être homme ou femme, *l'un ou l'autre*, mais pas les deux à la fois. S'il plaît à l'Ève moderne de se masculiniser, si par goût, par snobisme, ou par nécessité, elle se jette dans les professions viriles, soit; mais alors il ne faut plus être ni femme, ni mère : les maris et les enfants seraient trop à plaindre. Armande est un type à part, je le veux bien; c'est une initiatrice, une fondatrice, surtout une réformatrice ; à ces titres divers, elle compte parmi les exceptions, et son cas ne tire pas à conséquence. Mais voici les doctoresses, les femmes médecins, les femmes avocats. Le sexe faible a enfin forcé l'entrée de ces citadelles si jalousement gardées par l'autre jusqu'ici, et, en dépit des résistances, il y est définitivement installé. L'opinion même a cessé de s'en émouvoir. Laissons les avocates, — nous ne possédons encore qu'un spécimen de l'espèce; — la médecine paraît moins incompatible avec la nature et la vocation de la femme; il y a même toute une partie de la thérapeutique et toute une clientèle qui semblent lui revenir de droit; les femmes-médecins peuvent donc rendre des services, et il y a pour elles dans notre état social des places à prendre. Mais encore des places pour filles ou veuves. L'intérieur d'une jeune femme exerçant la médecine ressemblerait fatalement à celui d'Armande de Puyhardy.

*
* *

Fort à propos on vient de publier un livre sur les *Femmes docteurs en médecine*. Il s'y trouve des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Il y a vingt-cinq ans, nous n'avions en France qu'une seule femme doctoresse, Mlle Brès. En 1898, on en comptait 77 exerçant la profession médicale; mais, chose curieuse, la plupart sont étrangères. La même année on comptait 47 Françaises inscrites dans les Facultés de médecine et 164 dans les écoles préparatoires[1]. Parmi les doctoresses, plusieurs sont mariées et gardent néanmoins

1. Le Rapport sur le budget de l'Instruction publique nous fournit, pour l'année 1901, des chiffres beaucoup plus élevés. Il y aurait, dans nos Facultés de médecine, *154 étudiantes françaises* et 162 étrangères; dans les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, *191 françaises* et 1 étrangère.

leurs noms de jeunes filles, ce qui est féministe au premier chef. Aux États-Unis, elles étaient 4555, en 1896; une statistique toute récente portait ce nombre au delà de 8000. En Angleterre, on arrive péniblement à 400 *doctoresses* qui ne se marient presque jamais, et, que l'on trouve d'ordinaire dans les missions protestantes, distribuant des bibles en même temps que des remèdes. En Allemagne, les universités se sont montrées réfractaires aux ambitions féministes; la femme médecin y est, comme chez nous, un article rare et généralement importé de l'étranger. La Russie, par contre, est la terre d'élection des étudiantes; on y trouve des Facultés de médecine exclusivement ouvertes aux femmes. Pour en revenir à notre pays, manifestement le succès de la doctoresse est médiocre; le gouvernement l'encourage; il l'introduit, par exemple, dans les lycées de filles et autres établissements officiels; mais, en général, l'opinion publique n'est pas en sa faveur.

Nous ne pouvons omettre dans cette revue de la littérature féministe un livre qui porte en exergue : *Les précurseurs du féminisme*. Ces précurseurs sont trois femmes célèbres : Mme de Maintenon, Mme de Genlis et Mme Campan; le trait commun de leur physionomie, c'est d'avoir été des institutrices éminentes, et, à ce titre, elles ont bien mérité du féminisme à des époques où le mot n'était pas même connu. A la vérité leurs principes et leurs méthodes d'éducation ne seraient pas précisément du goût des porte-drapeau du féminisme contemporain. Il y a encore, même chez la moins dévote des trois, Mme de Genlis, trop de respect pour cette religion qui, selon eux, a maintenu la femme dans le servage. Et puis, vraiment, ces femmes d'autrefois étaient terriblement pot-au-feu. Voyez Mme de Maintenon au lendemain des représentations d'*Esther* et d'*Athalie*. Ah! elle s'entend à rabrouer ses filles qui commençaient à prendre plaisir aux divertissements littéraires :

Plus de lectures : cela amuse l'esprit, ne l'emplit pas. Plus d'écritures (exercices de style) : cela leur fait croire qu'elles ont de l'esprit. Quand elles écrivent à leurs familles, point de phrases, quelques mots venus du cœur, y allant tout droit. Mais elles vont s'ennuyer ? Préci-

sément; elles s'ennuieront dans leurs familles; il faut habituer les enfants à l'ennui. Et puis, on ne s'ennuie pas quand on travaille. Qu'elles prennent le balai. Je verrais toute la communauté armée de balais, je serais heureuse. Plus de poésies, plus d'éloquence; cela éloigne de la simplicité.

C'est M. Faguet qui raconte ainsi la réforme de Saint-Cyr en 1692; et il a raison de dire qu'elle alla un peu loin. Mme de Maintenon ne tarda pas, du reste, à le reconnaître, et, sous sa ferme et vigilante direction, la maison de Saint-Cyr ne cessa d'élever les demoiselles chrétiennement, raisonnablement et noblement. Tout le programme pédagogique de la fondatrice tenait en ces trois mots.

Elle voulait que les jeunes filles fussent préparées à leurs futurs devoirs de femmes et de mères de famille. « Exhortez les maîtresses de classes, écrivait-elle à la Supérieure de Saint-Cyr, à instruire sur les obligations du mariage et sur la piété convenable aux gens du monde. On ne parle jamais chez vous que de couvent, et Dieu n'y veut pas tout le monde. » Mais voici le compliment qu'elle adresse à l'une de ses élèves qui venait d'épouser le marquis d'Havrincourt :

Vous n'avez à présent que deux choses, ma chère fille, servir Dieu et contenter votre mari... S'il est jaloux, enfermez-vous et ne voyez personne; si, au contraire, il veut que vous soyez dans le grand monde, mettez-vous y en vous retirant cependant autant que la modestie vous le demande... Aimez la présence de votre mari; ne vous cachez jamais de lui...; enfin, ma chère fille, soyez une bonne chrétienne, une bonne femme, une bonne mère...

Voilà une façon d'envisager le mariage aussi peu féministe que possible. Décidément, Mme de Maintenon n'est pas dans le train.

Mme de Genlis est beaucoup plus moderne, et non pas seulement en ce sens qu'elle est venue cent ans plus tard. Certaines idées sur l'éducation des filles qui ont paru à nos réformateurs d'heureuses nouveautés lui furent familières. C'étaient alors des hardiesses; son féminisme toutefois est encore timide. Cette femme, qui a écrit soixante-quatre volumes in-8, ne paraît pas soupçonner l'émancipation de son sexe par la science :

Le génie est pour les femmes un don inutile et dangereux... Le goût

des sciences les singularise, les arrache à la simplicité de leurs devoirs domestiques et à la société dont elles sont l'ornement. Faites pour conduire une maison, pour élever des enfants, pour *dépendre d'un maître qui demandera tour à tour des conseils et de l'obéissance*, il faut donc qu'elles aient de l'ordre, de la patience, de la prudence, un esprit juste et sain, qu'elles ne soient étrangères à aucun genre de connaissances, afin qu'elles puissent se mêler avec agrément à toute espèce de conversation, qu'elles possèdent tous les talents agréables, qu'elles aient du goût pour la lecture, qu'elles réfléchissent sans discuter et sachent aimer sans emportement.

Parmi les innombrables écrits de Mme de Genlis, il en est un que nous signale M. Chabaud, une simple brochure de vingt-cinq pages, très peu connue et très rare, dont j'aurais eu plaisir à parler plus longuement. Elle a pour titre : *Projet d'une école rurale pour l'éducation des filles*. « Je proposerai, dit Mme de Genlis, d'établir une vaste maison, contenant une école d'éducation rurale... » Ce serait dans un ancien monastère, loin de la capitale, au milieu des champs. « A la maison serait jointe une grande ferme, avec toutes ses dépendances : basse-cour, colombier, jardin potager, verger, prairies. » On enseignerait dans cette maison, en même temps que les connaissances nécessaires à une jeune fille bien élevée, beaucoup d'autres choses que nos belles dames et nos intellectuelles abandonnent aux paysannes, aux femmes de ménage et aux cuisinières. Mme de Genlis appelle ces choses par leur nom. Ces demoiselles apprendraient « à diriger une lessive, à conduire une basse-cour, à conduire une laiterie, à prendre soin du fruitier..., à faire elles-mêmes la cuisine..., etc. Comme à Saint-Cyr, les grandes jeunes filles prendraient soin tour à tour des plus petites, les habilleraient..., sous les yeux de leurs institutrices. » Certain article des *Études* du mois de mai 1901 avait exposé un programme tout semblable. Le *Projet* de Mme Degenlis (*sic*) porte la date de l'an X (1801). Puisse-t-il, dans cent ans, être un peu plus avancé !

A placer encore dans la bibliothèque du féminisme les *Amazones* de Paul Lacour, une série de *monographies historiques et littéraires*, où l'on voit défiler Mathilde de Toscane, Jeanne de Montfort, Jacqueline de Hainaut, Margue-

rite d'Anjou, Louise Labé... Ce sont des guerrières, des femmes qui portent le heaume et la cuirasse, qui bataillent sans peur, sinon toujours sans reproche. Féminisme archaïque, moyenâgeux, complètement démodé. Celui d'aujourd'hui prêche la paix et serait volontiers *antimilitariste*. En tout cas, la profession militaire n'est pas de celles où la femme moderne aspire à entrer. Du moins, les hauts faits de ces *Amazones* serviront d'arguments à ceux et celles qui soutiennent que les femmes sont capables de tout.

Nous n'avons rien dit encore dans la Revue d'un livre qui a fait quelque sensation, *Les Sévriennes*, suivi, à une année de distance, de : *Un Lycée de filles*. Dieu sait pourtant s'il y avait à dire ! Mais on nous aurait reproché cette fois encore de nous armer d'un pamphlet pour combattre la plus belle œuvre de la République. Il faut pourtant le mentionner, car il y a là du féminisme à la plus haute puissance. L'école normale supérieure de Sèvres donne à une élite de jeunes filles une culture littéraire et scientifique de première force, mais d'où l'on écarte systématiquement toute influence religieuse. Les futurs professeurs des lycées de filles doivent, avant tout, professer l'indépendance de l'esprit vis-à-vis des superstitions et des préjugés. De fait, elles poussent l'affranchissement à ses extrêmes limites; la principale héroïne du livre finit par proclamer son droit à l'union libre; elle se fait la maîtresse d'un artiste, reportant sur sa chère école tout l'honneur de ce geste fier : « C'est, dit-elle, la parole de nos maîtres qui nous affranchit... C'est l'École qui libère ! »

La presse fit d'abord très bon accueil aux *Sévriennes*; elle y vit une peinture fidèle de réalités où elle ne trouvait rien de choquant. Mais bientôt on s'inquiéta en haut lieu de l'effet que pareilles révélations produiraient peut-être sur des esprits encore insuffisamment libérés. Le livre fut désavoué. N'insistons pas.

La même plume, qui est bien d'une *Sévrienne*, a écrit *Un Lycée de filles*. Il en faut dire comme de son aîné : « Nous engageons à le lire ceux qu'effleure la tentation de donner à leurs filles ce genre d'éducation, mais seulement ceux-là. Ce n'est pas une lecture pour les honnêtes femmes, bien que

l'auteur ait, sans doute, la prétention de toucher à des âmes d'enfants et de former d'honnêtes filles ! »

Je cueille ce conseil dans *Le féminisme de tous les temps*, un livre honnête celui-là, tout imprégné de bon sens, de pudeur et de modestie, choses précieuses et délicates que les féministes, hommes ou femmes, les femmes peut-être moins que les hommes, ne ménagent d'ordinaire pas assez.

Joseph BURNICHON.

L'ALTERNATIVE PHILOSOPHIQUE

D'APRÈS M. RENOUVIER

M. Charles Renouvier, un des nouveaux membres de l'Académie des sciences morales et politiques, — il fut élu le 17 novembre 1900, — se trouve être, croyons-nous, le doyen des philosophes français. Presque nonagénaire, M. Renouvier est encore sur la brèche. Deux ouvrages de lui : *les Dilemmes de la métaphysique pure* et *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*[1], portent la même date de 1901. Faut-il y voir un double testament? Nous voulons plutôt espérer que l'éminent penseur aura le temps de parfaire — et de corriger — son œuvre philosophique, et plus volontiers nous verrions, dans les deux ouvrages qu'il vient de publier, les leçons d'un « ancien » qui s'y reprend à deux fois pour se résumer à lui-même et pour transmettre à ses cadets les réflexions que lui a suggérées l'histoire de la métaphysique. Le dernier livre de M. Renouvier ne fait pas double emploi avec le précédent; car il expose d'une manière plus ample et plus concrète des théories que l'auteur des *Dilemmes*, désireux de laisser en saillie les arêtes vives de sa méthode et de son plan, avait tâché de condenser en formules abstraites, ou parfois même avait notées d'un simple trait. On trouverait en particulier dans *Histoire et solution des problèmes métaphysiques* un exposé didactique et précis du néocriticisme auquel, pour son propre compte, M. Renouvier veut s'en tenir. Mais, comme nous nous proposons uniquement de mettre en lumière sa méthode historique et son procédé d'argumentation, sans discuter tous ses jugements d'historien de la philosophie et sans examiner en elle-même sa

1. Charles Renouvier, *les Dilemmes de la métaphysique pure*. Paris, Alcan, 1901. In-8. Prix: 5 francs.— Charles Renouvier, de l'Institut, *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*. Paris, Alcan, 1901. In-8. Prix : 7 fr. 50.

propre doctrine de philosophe[1], nous nous attacherons surtout, pour cette double étude de *méthodologie,* aux *Dilemmes de la métaphysique pure.*

Les *Dilemmes* sont proprement un ouvrage doctrinal. Si l'histoire de la philosophie y est mise à contribution, la rigueur systématique du plan, le tour presque trop abstrait du style, l'allure pressante de la conclusion font du livre entier un argument compact à l'appui d'une thèse, la thèse de la liberté.

Pour apprécier le travail de M. Renouvier, nous croyons cependant utile de distinguer, en vue de les étudier successivement, l'œuvre historique et l'œuvre doctrinale. Les *Dilemmes* consacrent et, dans une certaine mesure, inaugurent, une nouvelle manière de comprendre l'histoire des idées et une nouvelle méthode destinée à résoudre le problème philosophique. Or, sans méconnaître que l'histoire de la philosophie est une science déjà fort avancée, il faut avouer qu'elle peut devenir plus cohérente ; et, sans faire écho à ceux qui, après dix-neuf siècles de christianisme, déclarent que le secret de la vie se dérobe toujours à l'intelligence humaine, on doit admettre qu'un vaste champ s'ouvre encore aux investigations du philosophe. Aussi les deux innovations de M. Renouvier : son point de vue synthétique de l'histoire de la philosophie et son procédé dialectique, nous semblent mériter l'attention de tous ceux qui suivent avec intérêt et sollicitude les démarches de l'esprit humain.

I

Voici en quels termes, dès le début de son livre, M. Renouvier pose d'emblée le problème qu'il veut résoudre : « Est-il possible de soumettre à une méthode dichotomique les systèmes les plus recommandés par la renommée de leurs auteurs, et qui sont inconciliables entre eux, en les amenant à répondre à un petit nombre de questions qu'on formule-

1. Les *Études* se sont déjà occupées de la doctrine dont M. Renouvier est un des adhérents et le principal fondateur. — Cf. Lucien Roure, *Doctrines et Problèmes*. Paris, Retaux, 1900. Chap. IV.

rait soi-même sur les sujets qui paraîtraient de la plus grande portée ; cela fait, de chercher, après avoir posé sur chaque point une alternative logique, si les propositions contradictoires, extraites des doctrines et élucidées, ne font pas corps entre elles d'un certain côté, par opposition aux autres, d'un autre côté ; de trouver le lieu central, pour ainsi dire, où la scission a son siège et d'où elle s'étend ; enfin, en présence de deux systèmes ainsi rendus cohérents, prendre un parti sur le meilleur fondement à donner à des motifs de croire en ces matières inaccessibles à l'expérience et placées au-dessus du raisonnement[1]. »

C'est donc pour formuler définitivement une conclusion théorique, c'est « pour prendre un parti », que M. Renouvier va passer en revue les principales philosophies de l'antiquité et des temps modernes. Mais, laissant provisoirement de côté l'examen de son argumentation, nous étudierons tout d'abord dans son ouvrage le procédé de classification et le cadre historique. La méthode, croyons-nous, exige de plus que les vues de M. Renouvier sur l'histoire de la philosophie soient en premier lieu résumées sans mélange de commentaires ou de rectifications. Si certains jugements appellent tout naturellement une négation ou une distinction, si certains raisonnements s'appuient sur des principes ambigus, qu'on nous permette, dans l'intérêt même de la clarté, de différer notre appréciation et de laisser subsister pour un temps les équivoques.

Avant d'aborder les grands problèmes qui s'imposent aux philosophes et sur lesquels les philosophes ne peuvent s'entendre, M. Renouvier énumère certains principes premiers dont il faudrait préalablement convenir et qui, par malheur, sont eux-mêmes en discussion. On croit assez généralement que le *principe de contradiction* domine, incontesté et souverain, la lutte des doctrines et des systèmes. Si l'accord paraît se faire sur le principe de contradiction, c'est à la faveur d'un malentendu. Ce principe, au premier abord si clair et si évident, n'est pas pris universellement dans la même accep-

1. *Les Dilemmes de la métaphysique pure*, p. 1 et 2.

tion. On confond le principe de contradiction employé comme règle de la pensée et le principe de contradiction employé comme norme et critère de la réalité; et, de ce que les plus sceptiques avouent ne pouvoir concilier dans leur esprit les notions qui leur apparaissent comme contradictoires, on conclut trop vite que personne n'admet la contradiction dans les choses. Sans parler des inconséquents qui violent pratiquement le principe, à leur insu, les philosophes qui nient la réalité extérieure du temps, et par suite de la succession et du changement, peuvent ou doivent, non plus en vertu d'une inconséquence ou d'une distraction, mais par la force même de la logique, rejeter toute application du principe au monde réel. L'élément de temps n'entre-t-il pas, en effet, comme partie essentielle dans la constitution de ce premier principe ? Ne disons-nous point qu'un même sujet ne peut pas admettre *en même temps* un attribut déterminé et un autre attribut qui serait pour notre pensée la négation du premier ? Supprimez le temps et la succession, et le principe, comme loi des choses réelles, ne s'applique plus, ne s'entend plus. Des philosophes pourront donc déclarer que la contradiction est au cœur même de la réalité, et que l'inconcevable est le vrai. Ainsi, dès le seuil de la spéculation métaphysique, la scission se produit entre philosophes.

Le *principe de relativité* provoque les mêmes réponses discordantes que le principe de contradiction. Il a également ses adversaires et ses partisans. Les uns n'admettent comme réel que ce qui est connu suivant les exigences de notre esprit, comme fonction de relations extrinsèques avec d'autres objets et comme système de relations internes. Les autres déclarent qu'une chose indépendante et libre de toute connexion avec les objets propres de notre connaissance, en un mot que l'absolu, peut exister.

On devra se prononcer pour ou contre le *réalisme*, selon qu'on acceptera ou qu'on repoussera le principe de relativité. Est réaliste, d'après M. Renouvier, quiconque attribue la réalité à des objets dépourvus des déterminations qualitatives et des relations qui constituent l'existence individuelle. Réalistes donc les Platoniciens et les partisans de Guillaume de Champeaux ; mais réalistes aussi tous les scolastiques qui

admettaient dans les choses des essences et des formes. Aux tenants du réalisme M. Renouvier oppose les partisans de la réalité.

La question du *subjectivisme* est subordonnée à celle du relativisme. M. Renouvier ne discute pas dans son livre, il n'accepte pas le problème qu'on appelle généralement de ce nom. Il ne s'agit point de définir s'il existe, en dehors de l'esprit du philosophe qui parle ou qui écrit, un monde réel. Nous n'avons ni le pouvoir ni le besoin de prouver l'existence d'un monde distinct de nos représentations : nous y croyons. La tâche du philosophe n'est donc pas d'en établir ou d'en ruiner la réalité, mais d'en déterminer la nature. Il faut rompre encore avec l'emploi traditionnel des mots : objectif et subjectif, et intervertir les significations qu'on leur attribue généralement. Le terme de notre connaissance, le terme représenté, voilà l'objet : toute idée est donc objective. Réservons le mot de sujet pour désigner le terme existant auquel on attribue différentes qualités, et disons que la réalité est proprement subjective. Dès lors, le problème du subjectivisme se confond à peu près avec celui du réalisme ; il dépend presque uniquement du jugement qu'on porte sur le principe de relativité, et il met aux prises les deux groupes d'adversaires que nous avons déjà vus en lutte. Que faut-il pour qu'un sujet soit donné ? Deux conditions sont requises, répondent les philosophes de la réalité : le terme considéré doit être le sujet logique de qualités et non l'attribut d'un autre terme ; il doit être connu et constitué à l'aide de relations déterminées. Les partisans du réalisme rejettent ces conditions.

M. Renouvier considère les problèmes dont nous venons de rappeler les solutions contradictoires comme supérieurs et préalables, bien que très intimement unis, aux questions d'où surgissent les dilemmes proprement dits de la métaphysique pure. Voilà pourquoi nous n'avons pas encore noté la nouvelle et intéressante signification que ce philosophe donne au mot dilemme. L'argument qu'on appelle généralement ainsi part d'une disjonction pour aboutir à une conclusion

unique. On ne force l'esprit à prendre parti en faveur de l'une ou de l'autre contradictoire que pour l'amener à une conséquence déterminée sur laquelle se dirige tout l'intérêt de l'argumentation. Le choix entre les deux parties de la proposition disjonctive semble indifférent, et la vérité n'est successivement attribuée à chaque membre que comme un moyen de démontrer en toute hypothèse l'exactitude d'une troisième assertion. L'ordre envoyé par Trajan à Pline le Jeune de poursuivre les chrétiens sur dénonciation, mais de ne pas prendre l'initiative des procès et des condamnations, a provoqué un célèbre exemple de dilemme logique : Ou les chrétiens sont innocents — auquel cas, il faut respecter et protéger leur liberté ; ou ils sont criminels — et alors les représentants de l'autorité ne doivent pas attendre, pour agir contre eux, l'intervention et les plaintes des particuliers. Donc la ligne de conduite indiquée par Trajan offense nécessairement la raison et la justice.

On transformerait la matière de ce dilemme logique en un dilemme métaphysique, on reproduirait le raisonnement de M. Renouvier, si l'on arguait ainsi : Les chrétiens ne peuvent être que coupables et dignes d'être châtiés, ou innocents et dignes d'être protégés. Or, des deux hypothèses seules possibles, la seconde est à tous points de vue préférable. Concluons donc que les chrétiens méritent respect et protection de la part de l'Etat. M. Renouvier se propose, dans les *Dilemmes*, un but doctrinal ; mais, au lieu d'y parvenir directement par une double voie, en supposant tour à tour la vérité des deux contradictoires, il n'arrive à sa conclusion dogmatique que par l'intermédiaire d'un argument comparatif, et cette conclusion en fin de compte n'est pas autre chose qu'une des deux propositions mises en parallèle [1]. Nous examinerons ailleurs plus à loisir le mécanisme de cette discussion. Il s'agit de voir maintenant comment M. Renouvier établit les deux membres de l'alternative et d'après quelle règle il série les deux groupes de propositions contradictoires deux à deux.

Cinq questions capitales, connexes mais distinctes, se

1. Le mot *alternative*, que nous avons emprunté à Edmund R. Clay, exprime peut-être mieux la pensée de M. Renouvier que le mot *dilemme*.

présentent à l'esprit de quiconque réfléchit. Quel est le principe du monde ? L'infini existe-t-il ? Existe-t-il un être en soi ou des êtres en soi ? Le règne de la causalité laisse-t-il place à la liberté ? La conscience est-elle le produit du monde, de la Chose aveugle ou l'apanage d'une personnalité véritable ? A chaque question s'adaptent deux réponses : une thèse et une antithèse.

Premier dilemme. — *Thèse.* La série universelle des phénomènes conditionnés les uns par les autres aboutit à un être premier, conditionné et relatif à ce monde phénoménal.

Antithèse. La série des phénomènes se termine à un être absolu, nécessaire et inconditionné.

Deuxième dilemme. — *Thèse.* Une substance n'est pas autre chose qu'un sujet logique de qualités et de relations.

Antithèse. Une substance est un être en soi, un être indéterminé.

Troisième dilemme. — *Thèse.* L'infini actuel n'existe pas. « Toute composition réelle de parties distinctes réelles forme un tout déterminé qui est le nombre fini de ces parties composantes considérées comme des unités [1]. »

Antithèse. L'infini actuel existe. Il existe des quantités dont les parties réelles ne forment pas un nombre déterminé.

Quatrième dilemme. — *Thèse.* Certains phénomènes apparaissent qui ne sont pas entièrement prédéterminés par leurs antécédents.

Antithèse. Le déterminisme est la loi universelle.

Cinquième dilemme. — *Thèse.* La conscience est le principe de l'être en tant que connaissable, aussi bien que connaissant. La cause du monde est Dieu, Personne parfaite.

Antithèse. La conscience et la personne sont des produits du monde, le monde étant lui-même la Chose en soi, l'Être universel et nécessaire, la Substance.

Bien que se rapportant à cinq sujets distincts, toutes les thèses d'un côté et les antithèses de l'autre forment une suite logique, non pas dans ce sens que toutes les propositions appartenant à la même série s'impliquent mutuellement, mais

1. Page 249.

dans ce sens qu'elles s'inspirent du même esprit, et qu'elles s'accordent soit à admettre soit à nier le principe de relativité. Tel est, résumé d'une manière nécessairement abstraite, le plan logique suivant lequel M. Renouvier dispose l'histoire des principales théories.

II

On peut déjà remarquer quel souci M. Renouvier a eu d'interroger et de comprendre l'histoire des idées. Nous voici loin de Descartes. Nul philosophe, je pense, n'a plus naïvement méconnu le secours qu'en philosophie l'histoire offre à la doctrine ; nul n'a sacrifié d'un cœur plus léger l'étude des théories et des systèmes que l'homme qui fit ou voulut faire table rase du passé, pour construire à lui seul l'édifice philosophique. Au contraire, si M. Renouvier tire une première conclusion sceptique, de l'histoire de la philosophie, il cherche à la dépasser, et il montre, en somme, une foi confiante dans l'étude des philosophes, puisqu'il demande à l'examen comparatif de leurs doctrines une méthode et une théorie philosophiques.

Ce n'est pas le lieu d'ébaucher même une histoire de l'histoire de la philosophie. Mais certains rapprochements et certaines oppositions nous semblent de nature à mettre en lumière le genre et le caractère de l'ouvrage que nous étudions. C'est donc au père de la philosophie moderne que nous croyons devoir opposer, en cette question de l'histoire de la philosophie, un penseur très moderne : M. Renouvier. Et s'il fallait répartir en deux grandes catégories les différentes appréciations des philosophes sur le rôle de l'histoire en philosophie ; s'il fallait rattacher les idées de M. Renouvier sur ce point, soit à celles des scolastiques, soit à celles de Descartes, nous rangerions les *Dilemmes de la métaphysique pure* avec les *Sommes*, les *Disputes* et les *Commentaires* du moyen âge. Sans doute, l'histoire de la philosophie ne constituait pas au moyen âge une science particulière ; elle ne possédait pas d'existence propre ; elle se fondait dans la philosophie elle-même, de même que la philosophie se préoccupait d'être l'auxiliaire de la théologie. Sans doute,

on relèvera dans les travaux d'alors des erreurs d'interprétation, trop de minutie dans la discussion de certaines théories négligeables, la transcription pure et simple des textes se substituant parfois au commentaire attendu ou à l'argument annoncé. Mais de cette multiplication même de citations textuelles une idée ressort : l'attention qu'un philosophe doit donner à l'étude de ses prédécesseurs. Or cette idée ne serait pas désavouée par l'auteur des *Dilemmes*. Du reste, si nous pensons que les conceptions des scolastiques sur l'histoire de la philosophie ne sont pas les plus éloignées de celles de M. Renouvier, nous ne prétendons pas qu'elles en soient les plus rapprochées.

Sans vouloir déterminer exactement dans quelle mesure et de quelle façon l'auteur des *Dilemmes* s'inspire de l'évolutionisme idéaliste de Hegel, de l'évolutionisme naturaliste de Darwin et de l'évolutionisme historique de Comte, sans même prétendre qu'il ait subi directement et consciemment l'influence combinée de ces trois doctrines, sans oublier qu'il rejette la conception moderne du progrès ; on peut du moins remarquer que M. Renouvier se préoccupe de la genèse et de la filiation des doctrines, et qu'il tâche de les opposer ou de les relier entre elles non seulement par des rapports statiques de similitude ou de dissemblance, mais par des relations effectives de parenté ou d'antagonisme. Les *Dilemmes* ne présentent pas un tableau immobile, une simple classification des doctrines ; elles en proposent la vivante généalogie, c'est-à-dire, dans le sens plénier du mot, l'histoire.

A nous en tenir au mot histoire, nous trahirions la pensée et les intentions de M. Renouvier. Il n'est ni avec les contempteurs de l'érudition philosophique, ni avec les partisans de l'histoire toute pure ; et, dans les *Dilemmes*, l'exposition des systèmes et des doctrines est commandée, réglée, *informée* par une préoccupation dogmatique, de même que la théorie s'inspire des faits, et, dans une certaine mesure, s'en dégage. Nous remarquerons plus loin que l'histoire est un élément essentiel et comme la matière même de l'argumentation de M. Renouvier ; mais nous devions signaler ici la pensée doctrinale qui anime et inspire sa méthode histo-

rique. C'est peut-être constater deux fois le même fait, mais de deux points de vue différents.

Le caractère que nous indiquons ici n'appartient pas en propre à la méthode historique de M. Renouvier; peut-être même est-il plus dominant ailleurs. Lorsque naguère M. Dunan nous signalait, en philosophie, sous toutes les différences de la surface, un même courant profond, invinciblement orienté vers le spiritualisme, lorsqu'il en concluait la nécessité et la vérité de cette doctrine; il ne groupait pas les données de l'histoire simplement d'après un plan rationnel, d'une valeur toute descriptive; il ne les disposait pas d'après un ordre génétique, d'une signification encore toute contingente; mais il les coordonnait, il les voyait sous la forme d'une démonstration, dans le cadre d'un vaste argument inductif. Les lignes suivantes énoncent, en résumé, tout à la fois une synthèse historique et un raisonnement expérimental : « ...Sainteté suprême et inviolabilité réelle de la justice, quelques froissements que puissent subir, de la part du monde phénoménal, l'idée et le sentiment que nous en avons; puis spiritualité, liberté, immortalité de nos âmes, existence d'un Dieu personnel infiniment puissant, sage et bon: voilà les doctrines ou plutôt les dogmes fondamentaux qui constituent la philosophie spiritualiste. Et nous disons que ces dogmes qu'impose à nos esprits une autorité impossible à récuser, puisque c'est celle de notre raison même dans son exercice spontané et nécessaire, constituent le fond et la substance ultime de toute philosophie [1]. »

L'auteur des *Dilemmes* ne découvre pas cette unité fondamentale, et, après avoir distribué la multitude, au premier abord chaotique, des doctrines et des systèmes en deux groupes principaux, il les considère comme logiquement irréductibles l'un à l'autre, et s'en tient finalement à une conception dualiste de l'histoire de la philosophie.

D'autres déjà avaient eu cette vision des théories philosophiques réparties en deux classes et formant comme un diptyque. L'auteur de la *Métaphysique des causes*, le P. Th. de

1. *Rev. Phil.*, 1898, t. I, pp. 451 et 452.

Régnon, a indiqué lui aussi le principe d'une classification dichotomique[1]. Il pensait que, poussées à bout, toutes les doctrines se partagent entre deux grandes conceptions qu'on pourrait appeler, l'une la philosophie de l'être, l'autre la philosophie du néant. Le cadre de la *Métaphysique des causes* ne comportait pas un long développement de cette idée, et ce n'est pas non plus ici le lieu d'en poursuivre l'explication. Le rapide énoncé que nous en avons fait suffira, croyons-nous, sinon à justifier les vues du P. de Régnon, du moins à déterminer davantage, par un nouveau terme de comparaison, l'idée maîtresse qui inspire la synthèse historique de M. Renouvier. Les rapports de similitude et de dissemblance apparaissent d'eux-mêmes. De part et d'autre, même souci d'ordonner le chaos des idées, même conception dualiste de l'histoire de la philosophie. Mais le P. de Régnon envisage la division des théories d'un seul point de vue, qui est le point de vue métaphysique, et, comme il ne veut pas faire œuvre d'historien, il indique sa pensée en quelques phrases rapides, tandis que M. Renouvier, sans se borner ou s'attarder à l'exposition des théories, les résume néanmoins ou les rappelle, et il se déplace, pour ainsi dire, afin d'apercevoir sous différents angles et de plusieurs points de vue l'histoire de la philosophie. Le principe de contradiction et le principe de relativité sont, d'après lui, le lieu logique où s'opère et d'où s'étend la scission entre philosophes. En droit, la rupture est irréparable et la répartition définitive. Mais les deux courants de la pensée philosophique vont rencontrer, l'un et l'autre, en métaphysique et en morale, deux questions principales : celle de la liberté et celle de la personnalité, qui, suivant la solution adoptée, seront le point de départ, ou bien d'un redoublement d'hostilité, ou bien d'une réconciliation entre les théories logiquement contradictoires, mais d'où, en toute

1. M. Fouillée vient de proposer une répartition des doctrines contemporaines en deux groupes. On nous présente, d'une part, le « *monisme déterministe*, qui admet l'unité radicale de l'action et de l'être avec la raison, au sens le plus large de ce mot... » D'un autre côté, on englobe dans une même condamnation le « *pluraliste indéterministe* », le criticisme français, la théorie du primat de l'activité, etc. (*Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1901.) On conviendra, du moins, que cette répartition ne s'impose pas et qu'elle n'a pas le mérite d'une clarté parfaite.

hypothèse, surgira une nouvelle division bipartie, un nouveau dilemme. Logiquement, pense M. Renouvier, les adversaires du relativisme devraient nier, avec le principe de contradiction, la thèse de la liberté et celle de la personnalité. Logiquement les partisans du relativisme devraient repousser le déterminisme et adhérer à la thèse de la personnalité. Mais, alors même que les doctrines se réconcilient ou se divisent au mépris de principes antérieurement admis, elles forment toujours, prises dans leur ensemble, deux courants. Les grandes questions de morale et de métaphysique sont, comme les questions primordiales de logique, des dilemmes que les philosophes n'ont pu ni éluder ni jusqu'à présent résoudre d'une manière uniforme. Pour suivre, sans s'égarer lui-même, les fils entrecroisés de la pensée métaphysique, pour les saisir et les démêler, sans les briser, M. Renouvier a tâché de coordonner en une synthèse complexe le jeu des liaisons et des oppositions de fait et celui des liaisons et des oppositions de droit, le dualisme de l'histoire et celui de la logique. Pour qui considère rapidement ce que fut au cours des siècles et de nos jours même l'histoire de la philosophie, la méthode dichotomique de M. Renouvier apparaît comme un savant mécanisme, comme un système habilement élaboré.

III

Mais cette subtile répartition des idées et des doctrines ne recèle-t-elle pas des vices de méthode ? Nous ne parlons pas ici des défauts indépendants de la conception elle-même, des erreurs accidentelles qui se rencontrent dans les *Dilemmes* et dans *Histoire et solution des problèmes métaphysiques :* l'énumération en serait oiseuse, et, il faut l'avouer, un peu longue. Pourquoi M. Renouvier n'a-t-il pas exclu de sa synthèse historique ce qui concerne la religion et la théologie chrétiennes ? Nous en sommes à formuler ce regret. Les jugements de M. Renouvier sur les matières religieuses nous apprennent du moins ses propres dispositions à l'égard du catholicisme : « L'autorité de l'Église, écrit-il dans les *Dilemmes*, pour les personnes qui s'y rattachent, en dehors d'un clergé sans esprit et sans initiative, est toute de senti-

ment vague ou d'intérêt politique [1]. » Dans *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, il signale les « effets tristement passagers » de « l'enseignement anticatholique » de Michelet ; il parle des « affidés de l'Église », et d'un « esprit de réaction profond... qui menace visiblement de rendre au cléricalisme une grande partie de sa force passée [2] ». De la part d'un philosophe que l'âge a dû rasséréner, de la part d'un académicien, on pouvait attendre, à tout le moins, un autre style.

Mais, dans une étude comme celle-ci, c'est avant tout le principe de la méthode, ce sont ses fondements, ses lignes maîtresses, qu'il convient d'examiner. Indépendamment des erreurs dont elle n'est pas responsable, la méthode ne pèche-t-elle point par quelque défaut essentiel ?

Supposez, par exemple, que les disjonctions primordiales sur lesquelles s'appuie tout le corps de l'ouvrage, ou seulement deux ou trois d'entre elles, ne présentent que les apparences d'une contradiction, et se résolvent, à l'analyse, soit en une seule, soit en trois ou quatre propositions : voilà qui compromet la solidité de tout l'édifice.

Supposez encore que la doctrine de la substance ne se relie pas à la théorie déterministe et s'accorde d'ailleurs tout naturellement avec la thèse de la personnalité : voilà qui déconcerte la belle symétrie de ces deux groupes de propositions où l'on nous montrait, dans une succession savamment ordonnée, d'une part les thèses du conditionné, des lois substituées à la substance, du fini, de la liberté et de la personne, commandées par les principes de relativité et de contradiction, et de l'autre les antithèses de l'inconditionné, de la substance, de l'infini, du déterminisme, de la chose, régies par les principes contraires de la méthode dite réaliste.

Or, de fait, les disjonctions initiales ne correspondent pas toujours à la réalité, et leur agencement systématique révèle, à l'épreuve de la discussion, des connexions fragiles et des oppositions superficielles.

1. *Les Dilemmes*, p. 261.
2. *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, p. 422, 428, 434.

On nous contraint de choisir entre les deux branches de ce dilemme : ou l'Être premier est conditionné, relatif au monde phénoménal et connaissable pour nous, ou il est inconditionné, absolu, inaccessible à notre connaissance. La sommation qu'on nous adresse ne saurait être impérative. Quelle que soit la formule adoptée, qu'on accuse la disjonction d'être incomplète, ou qu'on dénonce l'ambiguïté d'affirmations plus nettes en apparence qu'en réalité, une réponse, substantiellement la même, se présente à l'esprit des lecteurs : pourquoi le principe du monde ne serait-il pas tout ensemble nécessaire, absolument indépendant, et néanmoins concevable pour nous ? — On nous pressera peut-être : oui ou non, le principe premier est-il relatif au monde ? — Nous avons le droit de savoir, avant de nous prononcer pour l'affirmative ou pour la négative, ce qu'on entend par ce mot de relatif. Veut-on dire que je dépends de l'Être premier ou que l'Être premier dépend de moi ? Comprend-on que la connaissance que j'ai de Dieu suppose, comme condition préalable, ma propre existence, en d'autres termes, que, si je n'existais pas, Dieu ne me serait pas connu, ou bien veut-on signifier en outre que la divine réalité est suspendue à la mienne, et que Dieu s'évanouirait avec ma pensée ? Les deux assertions ne s'impliquent pas mutuellement. C'est encore une chose d'affirmer que nous connaissons Dieu par analogie avec les objets du monde créé, à l'aide d'attributs qui le déterminent, sans le limiter ou le diviser, et c'est une autre chose de dire que Dieu est une synthèse de relations construite d'après des lois exclusivement propres à notre intelligence.

Ces distinctions, nous objectera-t-on, peuvent être légitimes, elles ne sont pas historiques. Or, comme il s'agit d'histoire et non de logique, ou plutôt comme il s'agit non de la logique idéale et abstraite, mais d'une logique concrète et réelle, il est peut-être encore permis de poser le dilemme de l'inconditionné, sinon d'accord avec les règles de la dialectique, du moins à titre de fait.

Au nom de l'histoire, nous contestons le dilemme. Non seulement les termes d'absolu et de relatif recouvrent des

équivoques; ces équivoques ont été signalées. Ne trouve-t-on pas chez les scolastiques toute une théorie de la relation, et en particulier une étude approfondie des rapports qui relient l'homme à Dieu? Mais précisément M. Renouvier n'accorde qu'un coup d'œil, rapide et bien méprisant, aux enseignements de l'École.

On peut critiquer, en second lieu, dans les deux séries parallèles de thèses et d'antithèses, certaines liaisons et certaines oppositions que contredisent la théorie et les faits. Sans doute M. Renouvier nous avertit qu'il ne prétend pas établir une classification d'une rigueur géométrique et qu'il veut simplement grouper les doctrines philosophiques d'après leurs affinités et leurs antipathies de nature. Mais, malgré ces réserves qui permettent à M. Renouvier de prévenir et d'éluder en partie les objections, la méthode qu'il propose soulève encore des difficultés de droit et de fait. Pourquoi par exemple la conception d'un être absolu et personnel serait-elle, comme on nous l'assure, factice et contradictoire? Parce que *inconditionné* signifierait *indéterminé*, tandis que la personnalité impliquerait une idée contraire? Mais ne voit-on pas que la force de cette prétendue opposition vient encore de l'ambiguïté des mots? Qu'on distingue dans les sens possibles du mot *détermination* le concept de limite, de restriction, d'imperfection, et cet autre concept, qui n'est pas nécessairement uni au premier, d'attribut caractéristique ou d'individualité précise; qu'on démêle encore, parmi les significations dont est susceptible le terme *absolu*, la notion d'universel, d'indéfini, et la notion d'être indépendant et infini : dès lors on s'apercevra que les idées d'absolu et de personnalité ne s'excluent pas nécessairement.

Il peut sembler à première vue que, si notre critique porte juste, la méthode historique de M. Renouvier soit irrémédiablement mauvaise. En effet, comme pièces essentielles au fonctionnement de la méthode, nous avions indiqué plus haut, d'une part, certaines grandes questions posées sous forme de dilemmes, d'autre part, l'enchaînement, en une double série parallèle, des réponses affirmatives et des réponses négatives. Or nous reprochons aux disjonctions initiales

d'être incomplètes ou ambiguës, et à la classification des thèses et des antithèses de supposer des liens et des oppositions factices. Autant déclarer que la méthode est radicalement fausse. Était-il bien opportun de l'étudier longuement pour aboutir à cette conclusion toute négative ? Mais nos objections ne vont pas à condamner sans réserves la conception historique de M. Renouvier.

D'abord, il lui resterait à tout le moins le mérite d'avoir introduit un ordre quelconque dans les systèmes et dans les doctrines. A défaut de classifications naturelles, les classifications artificielles préparent et simplifient le travail de la mémoire. Une répartition, même arbitraire, des théories philosophiques serait encore préférable au désordre absolu et au chaos.

Mais, en somme, M. Renouvier n'avait pas trouvé l'histoire de la philosophie dans un état chaotique, et, s'il n'avait eu à nous proposer qu'une répartition arbitraire des idées et des théories, il n'eût pas fait œuvre bien utile. Si, dans ses applications de détail et sous sa forme concrète, la méthode des *Dilemmes* nous a paru vicieuse, considérée d'une manière abstraite et dans son type général, elle nous semble légitime et capable de s'adapter à la réalité complexe. Il ne s'agit pas simplement d'emprunter à M. Renouvier l'idée de sa classification, c'est-à-dire la méthode dualiste, comme un cadre, comme un pur concept Kantien, comme une forme vide qu'il faudrait ensuite remplir d'une matière toute nouvelle. Il ne s'agit pas simplement d'accorder à l'auteur des *Dilemmes* que l'histoire de la philosophie se partage en deux courants, ou que les théories sont la solution affirmative ou négative de certaines questions. Ces mêmes dilemmes, que nous trouvions défectueux sous la forme que leur donne M. Renouvier, peuvent être repris et modifiés de manière à diviser adéquatement en deux groupes les différentes solutions d'un problème donné. Nous refusons de nous prononcer pour ou contre l'existence d'un Premier Principe *relatif au monde*, parce que nous ne savons pas au juste ce que, sous le couvert de cette formule, on soumet à notre décision. Mais il faut prendre parti pour ou contre l'existence d'un *Être nécessaire*. Lorsqu'on nous propose d'admettre soit le phéno-

ménisme, soit un substantialisme d'après lequel la substance serait non seulement un être en soi, mais un être indéterminé, nous échappons à l'alternative, parce que nous découvrons un troisième terme, qui a été omis : l'être en soi déterminé. Mais, si l'on exprime de la façon suivante les deux membres de la disjonction : Y a-t-il dans le monde un ou des *êtres ?* Tout ne serait-il que manière et *mode d'être* ?... force est bien de répondre par l'affirmative ou par la négative. On pourrait reconstituer de la même façon un dilemme de l'*infini*, un dilemme de la *liberté*, un dilemme de la *personnalité*.

Entre les diverses réponses que provoquent les problèmes philosophiques, M. Renouvier établit des relations parfois irrationnelles. Mais il ne suit pas de là que les liaisons ou les oppositions de théories qui constituent la double chaîne des thèses et des antithèses soient toutes factices. Par exemple, on ne peut nier que la thèse de la liberté et celle de la personnalité s'appellent et se confirment mutuellement. Enfin, si, comme nous le croyons avec le P. de Régnon, une alternative plus simple — non pas plus simpliste — se trouve incluse en chaque grande question de philosophie ; si tout philosophe rencontre lui aussi, au terme de ses réflexions, le problème de vie ou de mort : « être ou n'être pas », il faut en conclure, non pas que les cinq dilemmes énumérés par M. Renouvier introduisent dans l'histoire de la philosophie un détail superflu, mais qu'ils n'expriment pas l'alternative dernière.

Xavier MOISANT

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

LE P. HENRI DUMAS

Le P. Henri Dumas, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-deux ans, appartint quelque temps à la rédaction des *Études*. Il ne la quitta que pour entrer, en qualité de professeur et de doyen, à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Lyon. Après les témoignages peu ordinaires d'estime et d'affection que ses vénérés collègues lui ont rendus, nous nous faisons un devoir d'apporter à la mémoire de l'éminent religieux notre modeste et fraternel hommage.

Le P. Henri Dumas, né à Orange le 9 avril 1819, fit ses études au collège de Fribourg, et entra au noviciat de la Compagnie de Jésus le 12 novembre 1837. Sa formation achevée, il fut nommé préfet au collège d'Iseure, près de Moulins.

Il y resta peu. Le P. Dumas était né professeur, et la théologie l'attirait irrésistiblement. Il devait l'enseigner pendant près d'un demi-siècle, d'abord dans différents scolasticats de la Compagnie de Jésus, à Vals, à Aix, à Mongré, à Fourvière, et enfin, jusqu'à son dernier jour, dans sa chaire de l'Institut catholique. Les nombreuses générations de religieux et de prêtres séculiers formés par ses mains ont apprécié le maître à l'esprit fin, pénétrant, d'une précision et d'une clarté remarquables, en même temps que l'homme distingué et de politesse exquise. Sous des dehors un peu froids, modestes, timides même, le P. Dumas cachait des trésors d'affabilité et de dévouement.

Il avait pris part aux travaux du concile du Vatican comme théologien de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Après la guerre de 1870, les *Études* ayant été transférées à Fourvière, le savoir éprouvé du P. Dumas, la haute autorité qu'il s'était acquise dans l'enseignement de la science sacrée, le firent choisir comme rédacteur. Mais, pour dire vrai, ce n'était pas son genre. Cet homme, qui se sentait à l'aise dans sa chaire de professeur, qui parlait le latin avec une correction irréprochable, maniait moins facilement la langue française, et il connut toutes les angoisses de la composition. Sa collaboration à la Revue fut assez intermittente ; il y

traita principalement diverses questions relatives au *Syllabus*. Ces articles, toutefois, étaient de ceux qui comptent; ils furent traduits en plusieurs langues.

Le principal ouvrage du P. Henri Dumas fut la refonte du Manuel de théologie morale du P. Gury qu'il compléta en plusieurs points et auquel il donna une allure plus scientifique. Le *Compendium* Gury-Dumas a eu plusieurs éditions.

Parvenu à une extrême vieillesse, le P. H. Dumas n'avait rien perdu ni de sa lucidité d'esprit, ni de son amabilité. Il ne songeait point à se reposer, et les étudiants de l'Institut catholique ne se fatiguaient point de l'entendre. Il semble bien que c'est la loi de proscription qui lui a donné le coup de grâce. Recueilli par MM. les abbés Lémann, il reçut d'eux et des bonnes religieuses qui dirigent l'asile des sourdes-muettes de Vaise les soins les plus empressés et les plus délicats. C'est dans cette pieuse retraite qu'il s'éteignit doucement le 26 janvier. S. Ém. le cardinal Couillé, archevêque de Lyon, voulut présider en personne les obsèques de l'humble religieux, qui furent célébrées dans la basilique de Saint-Martin d'Ainay, paroisse des Facultés catholiques de Lyon, où se pressait une assistance d'élite.

LA RÉDACTION.

LES PÉRILS DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Plusieurs voix ont déjà poussé le cri d'alarme au sujet de certaines tendances doctrinales qui se manifestent dans une partie du clergé de France. Le solennel avertissement que fait entendre aujourd'hui Mgr Turinaz éveillera encore plus l'attention, tant par la gravité des faits qu'il dénonce que par l'autorité de celui qui les dénonce. N'aurait-il pas été possible de concilier la juste critique des écarts de doctrine et des atteintes à la discipline avec plus de ménagements pour quelques personnes qui ont rendu de réels services à l'Église ? L'efficacité de l'avertissement en aurait été accrue, en même temps que l'union si nécessaire des catholiques y aurait gagné. Quoi qu'il en soit, Mgr l'évêque de Nancy a bien raison de penser que les périls du dehors, si grands et imminents soient-ils, ne nous permettent pas de fermer les yeux sur ceux du dedans. Comment, en effet, l'Église de France résisterait-elle victorieusement aux assauts des persécuteurs, si ses propres enfants, ses prêtres raréfient les sources de sa vie par « des doctrines fausses ou dangereuses qui atteignent indirectement ou directement la foi elle-même ; des tentatives qui ont pour résultat de rompre les liens de la discipline, de semer dans le clergé la division et la révolte, de transformer d'une façon déplorable l'esprit et l'éducation des séminaires et des jeunes prêtres » ? Nous avons tenu à signaler tout de suite cet important écrit. Nous ne pouvons, à l'heure tardive où il nous parvient, entrer dans le fond des questions vitales qu'il traite ; nous y reviendrons. Monseigneur de Nancy, s'appuyant sur les exemples récents des évêques d'Allemagne et d'Angleterre, conclut en demandant à ses vénérables collègues dans l'épiscopat français une déclaration collective. En tout cas, ils ne manqueront pas de faire les plus sérieuses réflexions sur cet exposé d'une situation qui, assurément, et toutes réserves faites sur quelques détails, s'impose avec urgence à leur sollicitude pastorale.

Joseph BRUCKER.

1. Mgr Turinaz, *les Périls de la foi et de la discipline dans l'Église de France à l'heure présente.* Paris, Roger ; Nancy, Drioton. 1902. In-8 de pp. 102.

L'OURSE ET LE PETIT OURS

CHRONIQUE DU XIIe SIÈCLE

Une ourse avait un petit ours...

Le chanoine Porée est un des hommes les plus dignes d'envie qui soient en France[1]. La seule liste de ses savantes brochures éveille des idées de béatitude. Note sur les *apôtres* de Bernay ou sur un vitrail de la Renaissance, histoire de la statuaire en Normandie, battue de mille buissons à la recherche d'un biberon émaillé de Masseot Abaquesne ou d'une médaille de Bertinet, études sur plusieurs peintres normands, pèlerinages quotidiens au petit ruisseau bordé de saules, qui coule paisiblement à travers les ruines du Bec, collection patiente et acharnée de tous les documents, de toutes les poussières qui gardent le souvenir de l'abbaye d'Herluin, de Lanfranc et d'Anselme; enfin, enfin, après trente ans d'un travail, joyeusement interrompu chaque jour par la visite des malades de la paroisse et le catéchisme des enfants, l'histoire, la définitive histoire de l'*Abbaye du Bec;* en vérité, n'est-ce pas là, pour un prêtre curieux et savant, ce que le bon Gabriel du Moulin — encore un Normand dont M. Porée a réchauffé la gloire — appelait dans sa langue savoureuse « un petit avant-jeu du paradis[2] »?

J'ai voulu voir le visage de cet homme heureux et demander à cet aimable savant de me guider à travers les *champs où fut Troie*. On devine quel plaisir ce doit être de lui entendre commenter sur place la chronique d'Eadmer, et de relire avec lui, en un pareil lieu, la correspondance de saint Anselme. *Te quippe silente, ego novi quia diligis me, et me tacente tu scis quia amo te. Tu mihi concius es quia ego non dubito de te, et ego tibi testis sum quia tu certus es de me*[3]. Non; on n'a pas pleinement goûté ces lignes

1. Le ch. Porée, *Histoire de l'abbaye du Bec.* Évreux, Hérissey. 2 vol. in-8.
2. *Un historien normand.* Gabriel du Moulin, par M. l'abbé Porée. Caen, 1884.
3. *Migne*, t. CLVIII, p. 1068; ep. IV *ad Gondulfum.*

exquises, tant qu'on ne les a pas répétées à haute voix, au bord du ruisseau qui chante sous les saules en cette docte compagnie.

Sur la couverture des deux gros volumes de M. le chanoine Porée, un mot grec, flèche à double pointe, menace à la fois les frivoles qui seraient tentés de trouver le livre un peu bien long et les savants interminables qui lui reprocheraient d'être trop court : 'Εκλέγειν. N'étant pas savant, ce petit mot me paraissait légèrement ironique. « Dieu me garde, disais-je à mon hôte, Dieu me garde de me plaindre de ces douze cents pages qui m'ont ravi. Elles ont passé comme une vision; mais manifestement vous ne nous avez fait grâce d'aucun détail. Douze cents pages ! Que serait-ce donc si vous n'aviez pas choisi ! » Il ne me répondit pas directement, par pitié pour mon ignorance, mais me montrant du doigt une pile de paperasses qui s'entassait jusqu'au plafond : « Tenez, me dit-il, voilà ce dont j'aurais pu bourrer trois volumes d'appendices si je ne m'étais pas imposé l'impérieux devoir de choisir. 'Εκλέγειν. J'ai souri, en écrivant ce mot, mais de tristesse, à la pensée, au remords de laisser tant de richesses inemployées. »

Alors, tirant un de ces cartons aux ficelles pendantes, l'ouvrant sur ses genoux et caressant avec dévotion ces vieilles chartes, il continua : « Ce ne sont pas là seulement des donations et autres papiers d'affaires, — car je vois bien à vos questions que vous ne savez pas le prix infini d'un contrat ou d'un inventaire; mais il y a là des récits, des anecdotes palpitantes que j'ai dû sacrifier pour faire court. Écoutez plutôt. Voici précisément un lambeau de chronique qui ne verra jamais le jour. Et, cependant, Dieu sait ce que cette page m'a coûté de veilles. Mais ce n'est là qu'une des anecdotes dont cette naïve littérature fourmille et dont la grande histoire doit faire fi. Et, puis, je n'ai pu parvenir à en identifier à coup sûr les personnages. Vainement, j'ai fait appel à mes confrères, les antiquaires de Normandie, à M. H. Omont, à M. L. Delisle lui-même, aucun n'a pu me résoudre le curieux problème, et j'en suis encore à me demander si l'aventure du petit moine Goscelin est une fable, et si, par bonheur, elle était vraie, dans quelle abbaye voisine du Bec elle se serait passée.

« Des premières années de Goscelin, on ne sait rien, sinon que sa mère se nommait Ameline, et que, sur le point de mourir, la pauvre femme, veuve sans doute, avait donné son enfant à l'ab-

baye. Il devait avoir de quinze à vingt ans quand il commit la sottise qui faillit le mettre à la porte du monastère. L'abbé — j'ai cru longtemps que c'était cet Osberne à qui saint Anselme reprocha sa dureté pour les enfants — l'abbé, ce n'était pas un homme méchant, mais avide de lecture, avare de son temps, gardien rigoureux de la discipline, *lectioni deditus*, *temporis parcissimus*, *rigidus disciplinæ zelator*, dit ma chronique, et chose plus grave, n'entendant absolument rien à l'âme d'un jeune homme ou d'un enfant, *puerorum et adolescentium plane incuriosus*, — l'abbé, donc, surprit notre Goscelin à lire Virgile pendant l'office. La faute ne manquait pas de gravité. Pour comble de malheur, on était à une de ces époques de l'année où les têtes des novices chantent un peu plus fort qu'à l'ordinaire, *primi veris tepentibus auris*, et on avait saisi, de-ci de-là, quelques symptômes de dissipation. L'abbé, d'ailleurs, venait de recevoir une excellente copie du commentaire de saint Mathieu qu'on attribuait alors à Chrysostome, et n'était pas d'humeur à instruire longuement le procès de Goscelin. Le procès fut court. Il fallait faire un exemple, *exemplum facere;* on canonisait dès lors, avec ces deux mots, les sévérités extrêmes. L'abbé décida que Goscelin serait cet exemple, et que, le lendemain matin, dès la première aube, l'enfant reprendrait les habits du siècle et quitterait le couvent.

« La nouvelle eut bientôt fait le tour des cellules. En quelques minutes, la consternation était partout. Jeunes et vieux débouchaient de toutes parts sur le cloître, se redisant sans bruit, les uns aux autres, les noms de Goscelin et de Virgile. Plusieurs pleuraient en silence pendant que le cellerier Hermanfridus, qui avait jadis connu dame Ameline, levait les bras au ciel et marmottait des paroles incohérentes, non sans regarder plusieurs fois du coin de l'œil si la porte du Père abbé restait fermée.

« Une autre porte s'ouvrit et livra passage à un moine grand et brusque qui, sans prendre garde à la foule, alla droit au maître des novices, Bozon, qui soupirait dans un coin. C'était Albertus, professeur de grammaire et médecin du couvent, et, s'il en faut croire ma chronique, le moine le plus bizarre qui fut jamais.

« Vous vous rappelez ce jeune médecin, dont le nom revient à plusieurs reprises dans la correspondance de saint Anselme. Le saint paraît en avoir fait grand cas, et manifestement il met plus

de grâce enveloppante et subtile dans les lettres qu'il lui adresse. Ils s'étaient liés, sur la route du Bec à Rouen, d'une de ces jolies affections improvisées qui durent toujours[1]. Anselme, dont la tendresse était conquérante, comme celle du P. Lacordaire, aurait bien voulu décider Albertus à se faire moine, et nous relirons tous deux, un de ces jours, si vous voulez, la lettre charmante où, tout en lui recommandant le jeune Mauritius atteint d'une migraine chronique, il le presse suavement de venir lui-même au Bec. Or, cet Albertus, si mes conjectures ne s'égarent, serait précisément le moine que nous venons de voir sortir brusquement de sa cellule et fendre la foule de ses frères consternés par le départ imminent de Goscelin.

« C'était un de ces religieux qui, malgré d'héroïques résolutions indéfiniment répétées, restent toujours plus ou moins en marge de la règle et des traditions monastiques. Très populaire auprès des enfants et des jeunes moines, les pères plus graves, le traitaient avec un mélange de défiance et d'affection. La chronique dit très bien cela : *Quem pueri summo amore prosequebantur, colebant ardenti affectu juvenes, provectioris autem ætatis monachi, non sine tamen aliqua sympathia et leviorem dictitabant et religiosa quadam acerbitate impugnabant.* Il semble, d'ailleurs, avoir pris plaisir à donner de lui-même une aussi fâcheuse idée que possible. Il disait tranquillement des choses énormes, *infanda placide proferebat;* et, en dehors de ses élèves, personne ne savait jamais s'il parlait sérieusement ou pour s'amuser. Je passe sur d'autres bagatelles que le chroniqueur, un peu embarrassé, raconte pourtant sans colère. Le cadre des vieux ordres, moins rigide qu'on ne croirait, s'adaptait sans trop gémir à cette sorte d'indépendance, et je ne sais plus qui, bien informé, voulait faire un livre pour montrer dans le cloître le paradis des originaux. Après tout, comme vous savez, le moine le plus original garde toujours l'empreinte du monastère, et personne ne prend le change, sauf peut-être les Pharisiens, dont l'indignation importe si peu.

1. *Non utique fuit cor meum sine vestri desiderio et dilectione; de qua re dubitare non debuistis, si itineris illius, quo de Becco usque Rothomagum simul quondam perreximus, meministis. Ibi enim tanta colloquendo familiaritate cohæsimus...*, etc. (Anselme. ep. XXVIII *ad Albertum*; cf. ep. XXXVI. *Migne*, t. CLVIII, p. 1090, 1091, 1108, 1109.

« Cette parenthèse suffit à vous présenter confusément Albertus et à vous préparer à l'indulgence dont vous verrez tantôt qu'il a besoin. A peine, en effet, le moine médecin eut-il su la cause de l'émotion générale, qu'il demanda au maître des novices de lui envoyer Goscelin. Une idée lui était venue soudain qu'il ne voulait, qu'il ne pouvait pas dire, une ressource suprême, la dernière planche de salut.

« Vivement il était rentré dans sa cellule, où déjà il bousculait d'un geste fébrile les bottes de simples suspendues à la muraille et les fioles de sa pharmacie. « Bah ! — se disait-il, pour se donner du courage, l'enfant est solide et l'expérience ne peut pas ne pas réussir. » Ses mains tremblaient cependant et son front était couvert de sueur. Jamais le frère lai qui travaillait sous ses ordres ne l'avait vu si agité, et il se demandait avec inquiétude ce qui allait sortir de ces mouvements étranges et de ces préparatifs inusités.

« Entre, entre, mon enfant, et faisons vite. Tiens, il est déjà « tout pâle. Voilà qui est à souhait. Quelle idée aussi d'aller préfé« rer Virgile au bon Dieu ! Sais-tu où il est ton Virgile ? *Laudan« tur ubi non sunt*; tu te rappelles saint Augustin... ? » Et comme Goscelin restait interdit : « Bon, voilà que je l'assomme encore « avec mes sermons, le pauvre petit. Allons, assieds-toi et n'aie pas « peur. Là, tranquillement. Découvre ton bras le plus haut possi« ble, et laisse-moi faire. Ce n'est pas même la petite brûlure de la « saignée ordinaire, rien autre chose qu'une piqûre d'épingle. « Une fantaisie qui me prend avant de te dire adieu. Donne ton « bras. » Quelques gouttes d'une liqueur brune attendaient sur une palette. Albertus les regarda en silence ; puis, rapidement, en moins de temps qu'il ne me faut pour le dire, et avec la brusquerie délicate de plusieurs médecins fameux, il inocula à l'enfant cette mystérieuse substance. « *Sicut olivam oleastro* — dit le chroniqueur — *sic mirabilem ille liquorem venis Goscelini inseruit* : Comme on greffe un bel olivier sur un sauvageon, il fit passer cette eau merveilleuse dans les veines de Goscelin. » — Franchement ces vieux moines en savaient déjà aussi long que nous.

« Je t'avais bien dit que ce n'était rien », continuait Albertus, en enveloppant l'enfant de l'étreinte nerveuse et tendre de ses grands bras. « Et maintenant, va vite chez le Père abbé. Tu te « mettras à genoux dès le pas de sa porte, et tu le supplieras une

« fois encore de te faire grâce. Va, mon petit, et que les anges « t'accompagnent. »

« Mais l'étrange remède allait si grand train que Goscelin n'eut pas le temps de suivre jusqu'au bout l'ordonnance d'Albertus. A peine dans la cellule du Père abbé, et avant d'avoir pu proférer une seule parole, il tomba tout de son long inanimé sur le plancher. Les manuscrits qui couvraient la petite table le suivirent de près dans sa chute, *corruentibus undique libris.* Onques de sa vie, le saint homme n'interrompit si précipitamment sa lecture. Il a raconté depuis qu'il était resté, il ne pouvait dire au juste combien de temps, prosterné auprès de l'enfant, dans une agonie d'impuissance et d'épouvante. « C'est toi qui l'as tué », lui répétait une voix secrète, et il ne songeait pas même à essayer sur Goscelin une suprême absolution. Enfin, il se leva, et affreusement pâle, la gorge serrée, incapable de s'exprimer autrement que par des gestes de détresse, il alla chercher Albertus.

« Celui-ci n'était pas tranquille non plus. En proie à une de ces crises d'indécision qui suivent souvent nos résolutions les plus énergiques, il restait comme effondré devant son prie-Dieu. Sans doute, l'expérience devait réussir ; mais on n'est jamais sûr, en ce monde, que les choses feront ce qu'elles doivent faire, et qu'on a écarté pour tout de bon l'unique petite chance mauvaise qui ruine nos plus solides combinaisons.

« Il ne fit qu'un bond vers la cellule. Goscelin, toujours étendu par terre, commençait à rouvrir les yeux. Le moine le releva, l'assit sur ses genoux, déchira la tunique de laine, et, pressant vigoureusement sa tête chenue contre la jeune poitrine, il écouta battre le cœur avec une attention passionnée. Minute mortelle et bientôt délicieuse, la dose avait été merveilleusement exacte, l'enfant vivrait. Mais Albertus, toujours maître de lui, n'eut garde de laisser transpirer sa joie. « S'il en réchappe, dit-il sévèrement au « Père abbé, vous pouvez aller nu-pieds au tombeau du vénérable Herluin. Ce petit a été bouleversé et mis à deux doigts de « la mort par une émotion trop forte. Il lui faudra des semaines « de soins assidus et de tendresse. Qu'on le veille jour et nuit, et « qu'on obéisse à tous ses désirs. »

« Les livres du Père abbé restaient par terre. On ne les releva que le lendemain pour les empiler en un coin de la cellule, où ils dormirent pendant plus d'un mois. Le pauvre homme ne quittait

plus la chambrette de Goscelin. Dans les premiers jours, il faisait peine à regarder. Immobile au pied du lit, il épiait les moindres gestes du malade. Maladroit comme les hommes qui ont passé leur vie dans les livres, il ramenait gauchement les couvertures tombantes et s'empressait de rendre les autres menus services qu'Albertus lui indiquait. Cependant sa timidité diminuait peu à peu et son ignorance des choses réelles. Il commençait à comprendre le prix de ces attentions que jusqu'alors il avait jugées inutiles. C'est ainsi que de lui-même, timidement, il apporta un jour à Goscelin un bouquet de fleurs. Et ceci n'était rien auprès de la transformation qui s'accomplissait sous le regard attentif et amusé d'Albertus. Ce vieux moine, qui ne s'était jamais penché sur une âme d'enfant, s'émerveillait chaque jour davantage de trouver tant de grâce dans la conversation de Goscelin. *Gratiosior in dies adolescens apparebat*, dit le chroniqueur.

« De part et d'autre, défiance et froideur s'étaient fondues. L'enfant avait une jolie façon de dire les choses les plus ordinaires, et il écoutait gentiment les histoires que le Père abbé, de moins en moins embarrassé, retrouvait pour lui dans les recoins de sa mémoire. Et puis, il parlait si affectueusement de sa mère Ameline, de sa petite enfance, de son maître Albertus et des novices ses frères ! Chaque jour amenait pour le vieillard une révélation nouvelle. Jamais il n'avait soupçonné que les vies qui l'entouraient fussent plus intéressantes que les livres. Il ne se lassait pas d'écouter la conversation des jeunes moines qui se succédaient auprès du malade et qui, d'abord légèrement intimidés, causaient peu à peu comme s'il n'avait pas été là. Déjà il s'effrayait de voir finir la convalescence. Goscelin, maintenant, pouvait faire le tour du jardin, pourvu que quelqu'un fût là pour le soutenir. Le Père abbé était toujours là, de plus en plus étonné et ravi de tout ce que renferme une âme sincère et vivante. « L'enfant est guéri tout à fait, lui dit un jour Albertus avec un « malin sourire ; il peut partir dès aujourd'hui, si vous le voulez. » Mais il n'était plus question de partir. Bien au contraire. Le Père abbé en était à chercher le moyen de s'attacher de plus près le jeune novice. « Je me fais vieux, répondit-il à Albertus, et mes « yeux s'en vont. Goscelin viendra chaque matin dans ma cellule, « et, à nous deux, nous achèverons mon grand travail sur saint « Chrysostome... »

La nuit était venue cependant. Depuis un moment mon hôte avait laissé tomber les feuilles de parchemin, et il me racontait de souvenir la fin de cette bizarre histoire. L'émotion nous avait gagnés tous deux; nous ne pensions plus à la terrible imprudence d'Albertus, et nous rêvions à perte de vue sur la puissance éducatrice de l'amour. Nous parlions d'un de nos amis communs, excellent père de famille, auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation, et qui traverse depuis vingt ans chaque jour le jardin des Tuileries sans jamais s'arrêter pour regarder jouer les petits enfants. Hélas! cela ne se voit que trop dans ses livres. Vous vous rappelez le chapitre absurde où il demande qu'on ne donne plus aux enfants que des jeux utiles, et qu'on fasse disparaître les soldats de plomb et les poupées. « Mais j'y songe ; cette histoire d'Albertus, je l'ai vue quelque part... Oui, oui; c'est cela. Avez-vous les Fables de Fénelon sous la main ? » Mon hôte alluma la lampe, me passa le petit livre, et nous lûmes ensemble cette page, qui résume merveilleusement, en un symbole moins barbare, les théories pédagogiques du moine Albertus :

Une ourse avait un petit ours qui venait de naître. Il était horriblement laid. On ne reconnaissait en lui aucune figure d'animal : c'était une masse informe et hideuse. L'ourse, toute honteuse d'avoir un tel fils, va trouver sa voisine la corneille qui faisait un grand bruit par son caquet sous un arbre. « Que ferai-je, lui dit-elle, ma bonne commère, de ce petit monstre ? J'ai envie de l'étrangler. — Gardez-vous-en bien, dit la causeuse; j'ai vu d'autres ourses dans le même embarras que vous. Allez, léchez doucement votre fils; il sera bientôt mignon et propre à vous faire honneur. » La mère crut facilement ce qu'on lui disait en faveur de son fils. Elle eut la patience de le lécher longtemps. Enfin, il commença à devenir moins difforme...

« Quand je vous disais, interrompit l'aimable savant en frappant du poing sur son carton de paperasses, quand je vous disais que ces moines du douzième siècle en savaient autant que nous. »

Henri BREMOND.

ENCORE LES LETTRES INÉDITES

DU P. OLIVAINT

Dans le courant de l'année 1900 parut un volume intitulé : *Lettres inédites du P. Olivaint*, publié par un éditeur anonyme, imprimé par MM. Prieur et Dubois, à Puteaux-sur-Seine.

Les *Études*, dans leur numéro du 5 octobre 1900, émirent un doute sur l'authenticité de ces lettres et sollicitèrent la production des textes originaux.

Le numéro suivant (20 octobre) contint un article où, après avoir constaté la non-production des sources, on déduisait les raisons qui doivent faire tenir le livre pour apocryphe.

Au mois de novembre, MM. Prieur et Dubois adressèrent aux *Études* et à la *Croix* — qui avait reproduit les articles des *Études* — une réponse qui ne fut pas insérée, soit parce que certains des arguments présentés étaient des injures plutôt que des raisons, soit parce qu'un éditeur ou des éditeurs anonymes, dissimulés derrière deux honnêtes industriels, ne paraissaient pas avoir le droit de répondre *par procureur*.

Le 4 février, une nouvelle réponse, moins inacceptable, fut adressée aux gérants des *Études* et de la *Croix* qui continuèrent à garder le silence : la persuasion restait — elle subsiste toujours — que les requérants n'étaient pas les éditeurs, au sens véritable du mot. MM. Prieur et Dubois assignèrent alors les gérants des deux périodiques devant le tribunal de la Seine à l'effet de s'entendre condamner à l'insertion de la réponse, ainsi qu'à 10 000 francs de dommages-intérêts et à la publication du jugement dans vingt journaux.

Le 8 mai, conformément aux conclusions du ministère public, la 9e chambre écarta les demandes de dommages-intérêts et d'insertion du jugement et retint, en y faisant droit, la demande d'insertion de la réponse dans les *Études* et dans la *Croix*.

D'après M. le substitut Boulloche, ces deux périodiques, en contestant l'authenticité des *Lettres inédites*, avaient usé d'un droit certain; « mais, avait-il ajouté, si nous avons entendu développer les raisons nombreuses et très ingénieuses qui portent à douter de cette authenticité, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point ».

Le tribunal, s'appropriant cette manière de voir, avait statué uniquement sur *l'application du droit légal de réponse*.

Toutefois, dans l'intérêt de nos lecteurs, et pour leur épargner des considérations absolument étrangères à leurs habitudes d'esprit et toutes différentes de celles qu'ils viennent chercher dans la Revue, nous voulûmes tenter un dernier effort : appel fut interjeté du jugement du 8 mai.

Tentative inutile : on connaît l'inexorable brutalité de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 et les justes critiques dont en ce moment même il est l'objet. Il va être sagement modifié; c'est peut-être son dernier effet juridique que nous enregistrons présentement. « Il suffit, avait dit le tribunal, interpré-

tant l'article 13 de cette loi draconienne, que les demandeurs soient nommés dans les articles parus pour qu'ils aient le droit d'exiger l'insertion de leur réponse. » Or, dans l'espèce, « ils sont désignés comme imprimeurs-éditeurs, au bas de la page 126 de la Revue ». Donc... La cour fut du même avis.

Nous n'avions plus qu'à nous incliner. Nous demandons à nos lecteurs de vouloir bien nous excuser pour les pages encombrantes qui suivent :

Paris, le 4 février 1901.

Monsieur le Gérant,

Les *Études* ont publié deux articles, l'un du 5, l'autre du 20 octobre 1900, sur l'ouvrage *Lettres inédites*, du P. Olivaint, dont nous sommes les éditeurs.

Dans ces articles, vous ne vous bornez pas à faire de la critique littéraire ; vous mettez en doute l'authenticité, la convenance et l'orthodoxie des *Lettres inédites;* vous allez même jusqu'à mettre en cause l'honneur des éditeurs.

Non content de la notoriété de votre Revue, vous avez fait reproduire vos articles dans un grand nombre de publications périodiques.

Ces actes, appuyés de l'autorité qui s'attache, pour un nombreux public, aux écrits émanés de prêtres et de religieux, ont jeté le discrédit sur notre publication et sur nous-mêmes, nous causant ainsi le plus grave préjudice moral et matériel.

Cela nous imposait le devoir et nous donnait le droit de répondre. Nous vous avons adressé une première réponse le 2 novembre, puis une seconde le 24 novembre 1900; contre notre légitime attente, vous avez refusé de les insérer l'une et l'autre.

Nous nous voyons donc, à regret, obligés de renouveler notre appel et de vous requérir, conformément à la loi, d'insérer la présente communication, qui répond en même temps à la « Note » du 5 octobre et aux « Simples explications » du 20 octobre 1900.

Dans la « Note » du 5 octobre, parue en tête de la « Revue des Livres », vous affirmez avoir un « ensemble de *raisons* fondées en critique » pour nier l'authenticité des *Lettres inédites;* vous promettez l'exposé, par le menu, de ces raisons et le récit, également par le menu, des *circonstances* singulières qui en auraient, selon vous, précédé et accompagné la publication.

Dans l'article « Simples explications », du 20 octobre suivant, vous prétendez tenir cette double promesse. Cependant, sur les

cent vingt-six lignes en petit caractère qu'il comporte, cet article n'a pas un mot sur les *circonstances* singulières que votre « Note » du 5 octobre promettait de révéler, lacune qui nous laisse sous le coup d'insinuations d'autant plus malfaisantes qu'elles sont plus vagues.

L'article « Simples explications », du 20 octobre, ne tient donc que la moitié de votre promesse; il se borne à exposer vos *raisons*. Voyons ce qu'elles valent.

Elles se réduisent aux suivantes :

1° *Les* Lettres inédites *ne sont pas datées; or l'auteur de l'article possède* une collection *de lettres du P. Olivaint qui sont* le plus habituellement *datées*.

Nous ne ferons pas aux lecteurs des *Études* l'injure de prouver qu'on ne peut rien conclure de ces prémisses. Il nous est arrivé à tous d'écrire des lettres datées et des lettres non datées, les unes et les autres également authentiques.

En disant que, dans une collection qu'il possède, les lettres du P. Olivaint sont datées *le plus habituellement*, le correspondant des *Études* reconnaît lui-même l'inanité de son argument.

2° *Les* Lettres inédites *sont signées P. O. Ce n'était point la manière du P. Olivaint, même lorsqu'il écrivait son nom en abrégé.*

Pardon ! Les *Lettres inédites* sont signées P. O., S. J. La nuance ne vous échappe pas.

Cette abréviation n'est pas, du reste, dans les manuscrits. Nous y avons été contraints par une nécessité purement typographique. Nous ne voyons aucun profit pour vous et aucune difficulté pour nous de l'avouer.

3° *Un grand nombre des* Lettres inédites *se terminent sur un paragraphe commençant par :* A Dieu ! chère enfant. *Or cette expression ne se rencontre pas dans les lettres authentiques du P. Olivaint.*

Dans quelles *lettres authentiques* cette expression ne se rencontre-t-elle pas? Votre correspondant n'a pas la prétention de posséder *toutes* les lettres authentiques du P. Olivaint. Il s'agit, sans doute, de la collection dont il vient de parler.

Mais quelle est cette collection ? Qui nous en garantit l'authenticité ? Combien de lettres contient-elle ? A qui sont-elles adressées ? Le P. Olivaint avait pris l'habitude d'écrire « A Dieu ! chère

enfant » à Mlle X... S'ensuit-il qu'il aurait dû employer la même formule pour tout le monde ?

Quelques lignes plus loin votre correspondant reproche aux *Lettres inédites* justement le contraire, c'est-à-dire la variété des formules. En effet :

4° *Le paragraphe final qui débute par* A Dieu ! *est varié à chaque lettre.*

Cette variété, que vous exagérez, prouve simplement que le P. Olivaint écrivait et parlait suivant les convenances de temps, de personnes et de sujets. Ce phénomène n'est rare nulle part et on le mentionne avec éloge dans la biographie du zélé religieux par le P. Clair. On le retrouve chez tous les écrivains de la Compagnie de Jésus.

L'application de votre système conduirait à d'étranges conséquences en exégèse et en critique.

5° *Les* Lettres inédites *portent par deux fois Renaud, tandis que la véritable orthographe de ce nom, bien connu du P. Olivaint, est Renault.*

Voilà qui est décisif ! Pour bien nous en convaincre, vous vous hâtez d'ajouter que ce n'est pas là erreur de prote. Qu'en savez-vous ? Vous en êtes réduit à triompher sur une coquille : vous ne nous défendrez pas d'en rire.

6° *Les* Lettres inédites *constituent un tout assez complet de perfection chrétienne et jusqu'à des règles de pédagogie ; or le P. Olivaint, dans ses véritables lettres, se contentait d'exhorter et ne faisait jamais de théorie.*

Ce n'est pas à nous de faire remarquer ce que cette affirmation pourrait avoir d'injurieux au P. Olivaint. Elle est heureusement démentie par les faits rappelés dans l'Introduction même, par les *Conseils aux jeunes gens*, par le *Journal des retraites* et toutes les *Notices*.

De ce qu'il s'est contenté souvent d'une décision rapide ou d'une impulsion énergique, s'ensuit-il que le P. Olivaint n'ait jamais motivé ses conseils ou instruit plus à fond les personnes auxquelles ses lumières étaient utiles ou nécessaires ? C'est le cas de tous les hommes apostoliques et particulièrement de ceux qui sont très occupés. L'histoire fourmille de pareils exemples et les confrères du P. Olivaint ne faisaient pas autrement autour de lui.

7° *Les* Lettres inédites *étaient un trésor ; il est invraisemblable*

que la destinataire et ses supérieures n'en aient jamais parlé à aucun jésuite. Voilà pour confondre le fabuliste qui accusait la femme de ne pouvoir porter un secret.

Le raisonnement est plus gaulois que solide.

Cette discrétion n'est pas impossible, même au couvent, et il peut y avoir telles circonstances où elle n'a rien d'héroïque.

Aux *Études* même, on a pu apprendre récemment que le P. Olivaint a correspondu avec des jeunes filles devenues plus tard religieuses et qui n'avaient jamais fait vanité de ces lettres qu'elles conservaient dans leur cellule. Il existe d'ailleurs de pareils trésors cachés jusqu'ici et qui pourront être révélés un jour. Le contraire paraîtrait étrange, lorsqu'on a lu les *Notices* consacrées à ce laborieux apôtre.

Comment, d'autre part, votre correspondant peut-il savoir qu'aucun jésuite n'a jamais eu connaissance de nos *Lettres inédites ?*

8° *Les* Lettres inédites *ont des mièvreries et des mignardises qui répugnent au genre ferme et viril du P. Olivaint.*

Mièvreries ! mignardises ! Question d'appréciation. Votre correspondant aurait bien fait d'en citer quelques-unes.

A tous ceux qui les liront sans parti pris, les *Lettres inédites* ne paraîtront point mériter ce reproche. Si l'on y trouve, comme en tout ouvrage, surtout en des lettres, quelques expressions sujettes à critique, on devra reconnaître que le style est toujours ferme et viril, la doctrine nette et abondante.

On fait d'ailleurs communément un mérite au P. Olivaint de n'avoir rien eu de morose dans son austérité. Il savait relever ses avis et même ses réprimandes d'un sourire, d'un grain de sel, au besoin d'une pointe d'humour. Dans cet ancien normalien devenu jésuite, il y avait toujours un enfant de Paris.

9° *Les* Lettres inédites *renferment telle inexactitude doctrinale qui n'aurait point échappé à la perspicacité et à la prudence du P. Olivaint.*

Toujours même procédé : des assertions vagues, des insinuations sans une preuve, sans un fait à l'appui.

On connaît le proverbe qui assure qu'on peut toujours faire pendre un auteur avec cinq lignes de son écriture. Nous serions pourtant bien aises de connaître en détail ces inexactitudes doctrinales. Des juges que nous croyons bons ne les ont vues ni avant ni après l'impression.

Parmi les appréciations que nous avons reçues, sans les avoir sollicitées, pas une qui ne soit pleinement élogieuse. Nous pourrions citer tel vieux pénitent du P. Olivaint qui retrouve dans le livre la sagesse de son vénéré directeur dont toutes les paroles valaient leur poids de diamant.

Nous sommes d'autant plus étonnés de ce laconisme des *Études* en pareille matière que l'auteur des « Simples explications » n'avait absolument rien à craindre pour la mémoire du P. Olivaint en dévoilant ces erreurs, puisqu'il a la certitude que les *Lettres inédites* ne sont pas de lui. Que ne parlait-il ?

10° *La rédaction des* Études *a provoqué la confrontation du manuscrit des* Lettres inédites *avec des manuscrits authentiques ; mais, après deux semaines d'attente, elle n'a obtenu aucun résultat.*

La rédaction des *Études* a oublié de dire à son correspondant comment elle s'y est prise. Qu'elle raconte cette histoire, et le public jugera.

L'un de nous a été appelé un jour par le gérant des *Études*, son ancien condisciple, qui l'a accueilli, sans préambule, par des apostrophes de ce genre : —Toutes les lettres du P. Olivaint sont fausses, d'un bout à l'autre. Il faut en porter les originaux à la résidence de la rue de Sèvres sans retard, sinon il paraîtra dans la *Revue* un article déjà prêt sous le titre : *Mystère!* qui vous fera beaucoup de mal... De plus, vous allez être appelés à l'Archevêché, où l'on vous déférera le serment, car la cause du P. Olivaint est introduite.

Que ferait le correspondant des *Études* si le gérant du *Correspondant* ou de la *Revue des Deux-Mondes* venait le sommer de si outrecuidante façon, avec pareilles affirmations et menaces, d'avoir à lui produire les originaux de sa collection de lettres du P. Olivaint? Le correspondant des *Études* n'est sans doute pas, comme nous, un éditeur tenu par le secret professionnel; pour peu qu'il soit simplement un homme indépendant, soucieux de sa dignité, il répondrait comme nous avons répondu : il saluerait... poliment... son interlocuteur.

Un peu plus tard, un intermédiaire a été dépêché par les *Études* auprès de l'autre d'entre nous, à son domicile particulier, et, par une ruse enfantine, il a essayé de lui faire... avouer le crime ! — On m'envoie auprès de vous pour savoir si vous êtes au

courant de ce qui s'est passé entre votre associé et les Pères... Les *Lettres inédites* sont fausses, votre associé l'a du reste avoué.

Nous ne reproduirons pas la réponse, qui fut vive. Le naïf intermédiaire dut se retirer, l'oreille basse, sans oublier toutefois la menace dont il était porteur : de voir la « Note » des *Études* reproduite par plus de deux cents périodiques. La suite a prouvé qu'en ceci il était bien informé.

Ce ne sont là que deux épisodes de cette intéressante histoire que nous sommes prêts, si vous voulez bien nous y autoriser, à raconter par le menu aux lecteurs des *Études*.

11° *Tout est mystérieux dans cet* étrange recueil, *dans cette* singulière publication.

Il n'y a dans les *Lettres inédites* d'autre mystère que celui que le correspondant des *Études* s'est ingénié à y chercher ou à y mettre. Le volume, imprimé et mis en vente dans les conditions ordinaires, appartient au public ; chacun peut le juger à son aise et le critiquer loyalement.

Nous connaissons de vénérables jésuites qui ont fait leurs délices de cet « étrange recueil », et d'autres qui, après l'avoir lu très attentivement, y ont reconnu, malgré tout ce qu'on a pu leur dire, les idées et la manière du P. Olivaint avec lequel ils avaient longtemps vécu. Ce qui est « étrange et singulier », ce qui a dû paraître mystérieux à vos lecteurs, ce sont les insinuations et les manœuvres employées pour faire entendre qu'on garde par devers soi beaucoup de choses noires et des secrets extraordinaires, tandis qu'en réalité on a fait ressortir de son mieux ce que l'on savait et ce que l'on conjecturait.

Passons à une autre question ou à un autre point de vue. Qu'est-ce que la rédaction des *Études* ? Quel droit ont les *Études* elles-mêmes de s'ériger en tribunal de l'Inquisition et en Congrégation de l'Index ? En réalité, elles ne représentent ni l'auteur des *Lettres inédites*, ni la destinataire, ni l'Église, ni même la Compagnie de Jésus.

Quant à leurs appréciations, elles n'ont et ne peuvent avoir d'autre valeur que la valeur des raisons alléguées, ni d'autre autorité que l'autorité de ceux qui les signent. Ici, personne n'a signé et, manifestement, les raisons sont futiles. Si la thèse était certaine, si les raisons étaient péremptoires, le critique des

Études n'eût pas hésité à ajouter l'autorité de son nom à la force des arguments.

Qu'on nous permette de le dire sans acrimonie, mais avec franchise : au lieu de raisons, la « Note » du 5 octobre ne contient que des menaces et, dans les « Simples explications » du 20 octobre, nous ne trouvons que de l'embarras.

Vous affirmez qu'on a sollicité les *Études* de donner leur sentiment sur les *Lettres inédites;* vous promettez une démonstration pimentée de révélations et, le moment venu de s'exécuter, les raisons ne sont plus que des doutes; ces doutes, vous n'apportez pour les soutenir que des puérilités, et ces puérilités, ce n'est qu'un correspondant anonyme qui les endosse.

Qu'on ne mette pas non plus en avant la réputation ou la béatification future du P. Olivaint. L'une n'avait qu'à gagner à la diffusion des *Lettres inédites*, et l'autre n'avait rien à en craindre.

Nous nous sommes demandé quelles pouvaient être les raisons qui ont suscité ce zèle intempestif, cette critique naïve et cette campagne violente. Certains amours-propres auraient-ils été froissés de ce que les possesseurs de la correspondance inédite ne se soient pas adressés à eux ? De ce que les éditeurs aient fait si peu de cas de leurs admonestations comminatoires ?

Que les Pères aient eu le désir d'ajouter à leurs archives les originaux des *Lettres inédites*, rien de plus naturel, et ils doivent croire que nous nous serions employés volontiers à leur faire obtenir cette légitime satisfaction. Mais il convenait de ne pas commencer par déclarer fausses les *Lettres inédites;* mais il y avait manière de demander, sans mise en demeure, sans menaces, sans atteinte à notre honneur et à nos intérêts. S'y prendre de pareille façon, c'est s'exposer à se voir refuser net ce que l'on désire. On ne traite pas des hommes comme des écoliers.

Reste donc à examiner le côté terre à terre et commercial de la question, très important pour nous et qui ne saurait être indifférent pour vous, puisqu'il touche à la justice, qui est une des vertus cardinales.

En fait, et quelles qu'aient été les intentions des Révérends Pères, un tort très grave nous a été causé non seulement pour le présent, mais pour l'avenir. Cela est assez évident pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister.

En mettant en doute l'authenticité, l'orthodoxie et la conve-

nance — nous ne parlons pas de la valeur littéraire — du volume, on a empêché sa diffusion dans les divers milieux où il devait se répandre. C'est un premier dommage.

Il y en a un second beaucoup plus grave et plus durable, parce que, en discréditant notre nom et notre œuvre par l'insertion de la « Note » et des « Simples explications » dans un grand nombre de périodiques, on a fermé à notre industrie beaucoup de débouchés qui lui étaient déjà ouverts ou devaient bientôt infailliblement s'ouvrir. Pour apprécier ce résultat, il faut tenir compte de la situation et de l'influence morale des *Études* dans le monde religieux.

En résumé, Monsieur le Gérant, les *Lettres inédites* restent ce qu'elles étaient avant votre intervention, c'est-à-dire un livre excellent de fond et de forme, très digne du P. Olivaint et dont l'authenticité n'a pas même été effleurée par votre correspondant. Nos intérêts seuls ont été lésés, sans provocation de notre part, gravement et très injustement.

En bonne critique, les raisons des *Études* ne prouvent rien et pas un membre de la Rédaction ne prendrait au sérieux quiconque se servirait des mêmes arguments pour attaquer un ouvrage d'un de vos Pères : les *Lettres* de S. Ignace, les *Sermons* de Bourdaloue, les *Notices* consacrées à un grand nombre de jésuites contemporains ou telles *Lettres* de missionnaires publiées dans des brochures répandues à profusion.

Confessez donc simplement à vos lecteurs que la rédaction des *Études* et votre correspondant n'ont pas eu entre les mains les originaux des *Lettres inédites*. Vous n'avez rien de plus ni de mieux à dire. Il est regrettable que vous ne l'ayez pas compris.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, nos respectueuses salutations.

PRIEUR ET DUBOIS,
Imprimeurs-éditeurs,
26, rue de la République (Puteaux-sur-Seine).

Voilà beaucoup de phrases ; un mot eût suffi, moins qu'un mot, un geste, pour faire éclater le néant de nos allégations « insidieuses », le ridicule de notre appareil critique et l'odieux de nos « menaces ». — Ce mot, ce geste, les juges, les avocats, le procureur, toute l'audience, les attendaient. — C'était si simple et d'un si facile triomphe ! Soulever le voile qui cache les précieux autographes, montrer les originaux, et rendre évidente l'authenticité. Ce mot, ce geste, on les attend encore.

Après, rien n'eût empêché, puisqu'on a des démangeaisons de plume, de nous décocher quelques traits de satire et de conter des historiettes.

Les rieurs auraient été tous du même côté, et le livre, au lieu de moisir dans les caves, se serait vendu comme *Quo vadis*.

Mais non ; beaucoup de bile, un peu d'esprit, franchement qu'est-ce que tout cela prouve, sinon que nos éditeurs savent passer de l'amer au doux et trousser avec une égale maîtrise la lettre spirituelle et l'exploit d'huissier ?

Ils ne donneront le change à personne.

« Qu'ils sortent leurs lettres, dit Me Boyer de Bouillane, et nous serons confondus. »

Pas de lettres : « C'est donc qu'ils ne les ont pas, c'est qu'elles n'existent pas. »

Le Gérant : Victor RETAUX.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

Cursus Theologiæ Dogmaticæ ad institutionem et prædicationem accommodatus, auctore Alberto Nègre, Sacræ Theologiæ Doctore et in Seminario Mimatensi Professore. — Tomus secundus : de Deo Uno, de Deo Trino, de Mundi Creatione et Fine, de Homine ; — Tomus tertius : de Angelis, de Christo Salvatore, de Maria Virgine, de Gratia Divina. Paris, H. Houdin.

M. Nègre a publié en 1898 le deuxième volume et, en 1900, le troisième de son *Cursus Theologiæ Dogmaticæ*. Le premier avait été apprécié ici en 1896 (*Études*, Partie bibliographique, p. 801). — Les éloges qui lui furent décernés sous une plume autorisée feront juger du mérite des présents volumes, dont on doit dire qu'ils ne sont pas indignes de leur aîné.

La doctrine de l'auteur est puisée à de bonnes sources : Petau, Franzelin, Suarez, Lessius, Palmieri, etc. Elle reflète l'enseignement qui se donnait il y a une vingtaine d'années au Collège Romain.

On appréciera surtout l'entrain sympathique de l'exposition et l'extraordinaire limpidité du style.

Évidemment M. Nègre serait le premier surpris qu'on vît dans son livre quelque chose comme une Somme, et dans ses courts traités des études approfondies et définitives. Le titre modeste de « Cursus » indique la pensée de l'auteur, qui n'a voulu donner qu'un manuel capable de servir de canevas à l'enseignement oral d'un maître ou de cadre au travail personnel des étudiants.

Il y a dans le second volume un effort pour renouveler les preuves rationnelles de l'existence de Dieu. En face du monisme matérialiste, M. Nègre prétend montrer que le monde physique se dénonce comme contingent et créé. Il apporte quatre arguments.

Le premier se tire du degré de perfection substantielle des

êtres qui composent le monde. Il faut une raison déterminante des degrés respectifs de perfection échus aux divers êtres. Cette raison gît-elle dans leur essence? Mais cela ne se peut : tout être fini est par là même perfectible, et donc son essence ne le prédétermine à aucun degré fixe et invariable de perfection. Et si la mesure de la perfection des êtres n'est pas en eux, il faut donc la chercher en dehors d'eux, dans un régulateur des propriétés du monde physique, régulateur intelligent, puisque, levant une indétermination, il agit par choix, régulateur infini, si c'est créer que d'attribuer à un être sa perfection substantielle. Tel est en substance, semble-t-il, le procédé de M. Nègre. Il serait correct si, pour établir l'inaptitude des essences à mesurer la perfection de leurs sujets, on ne s'appuyait sur une équivoque. Tout être fini est par cela même perfectible; entendons-nous : le fini est tel qu'il puisse toujours être dépassé, soit; mais le sujet fini peut toujours croître en perfection : si on l'entend des perfections accidentelles, peut-être; mais si on l'entend de la perfection substantielle, non certes; un être donné cesserait d'être lui-même, cesserait d'avoir son essence, dès qu'on le concevrait comme promu à un rang supérieur dans la hiérarchie des substances. L'anoblissement est ici l'anéantissement.

La seconde preuve se prend du mouvement de la matière. Ou la matière est indifférente au mouvement et au repos, ou (puisque personne ne la conçoit comme nécessitée au repos) on dira qu'elle est nécessitée au mouvement. Dans le premier cas, et le mouvement et le repos sont à expliquer. Le passage de l'indétermination à la détermination par rapport à ces deux états accuse une intervention extérieure, nécessairement créatrice, puisque c'est être créé que de recevoir ce sans quoi on ne peut être. Si au contraire la matière est nécessitée au mouvement, on demande auquel; car plusieurs sont possibles, et entre les contraires pareillement possibles un seul est réalisé en un moment donné par un corps donné. Ici encore se représente une indétermination, qui ne peut être levée que du dehors : la spécification du mouvement a sa raison d'être ailleurs que dans l'essence du corps; donc aussi l'existence du mouvement qui ne peut être sans spécification; donc l'existence du corps, qui ne peut (par hypothèse) être sans mouvement; et donc le corps est créé.

Une seule observation suffira relativement à cette preuve.

M. Nègre suppose dans la seconde partie de son argument que le champ du possible ne coïncide pas avec celui du réel ; autrement dit, qu'il y a du possible qui ne se réalise pas ; et, pour parler avec plus de précision, qu'une détermination donnée du temps et de l'espace comporte l'alternative entre des possibilités contraires. C'est la négation du monisme évolutionniste, qui, sans exclure l'égale possibilité des contraires envisagés dans leur essence logique, abstraction faite de toute détermination de l'espace et du temps, implique l'exclusive possibilité d'un seul des deux contraires envisagés dans le concret, c'est-à-dire en tant qu'affectant une même détermination temporelle et spatiale. Gratuite est cette restriction du champ de la possibilité ; mais gratuite aussi est son extension, lorsqu'elle ne s'accompagne d'aucune preuve. Et est-il permis d'ajouter qu'on voit difficilement quelle preuve pourrait en être donnée en dehors de celle qui s'attaque à la base du monisme en opposant les propriétés analytiques de l'être nécessaire aux propriétés empiriques de quelque être physique que ce soit ? Et cette preuve n'est ni aisée ni courte ; elle est de celles qui veulent être creusées et déduites tout du long. La métaphysique de l'être nécessaire, et, ce qui est tout un, de l'être sans cause, est une des pièces les plus délicates de l'appareil philosophique construit par les grands docteurs, et en même temps sa maîtresse pièce : tout y tient et s'y appuie. Les théologiens qui la supposent toute faite, ou peut-être d'évidence intuitive, devraient imiter le scrupule de Bossuet, qui, dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, après avoir affirmé de bonne foi qu'il « est *naturel* que l'imparfait suppose le parfait », sentit le besoin de noter en marge de son manuscrit : « Quelque part ici marquer la démonstration de ce qui est, de ce qui est immuable, de ce qui est éternel, de ce qui est parfait, antérieur à ce qui n'est pas, à ce qui n'est pas toujours le même, à ce qui n'est pas parfait. » Malheureusement la démonstration resta en projet, et on peut dire que, dans notre littérature française, elle attend encore sa formule.

L'utilité de cette remarque va paraître encore au sujet de la troisième preuve.

De l'essence et du mouvement des atomes nous passons à leur nombre. Il est fini, — car le nombre infini répugne ; — il eût donc pu être dépassé ; c'est-à-dire que d'autres atomes en quantité in-

définiment plus grande eussent pu exister. En face de ces multitudes possibles, pourquoi la somme actuelle des atomes plutôt qu'aucune autre ? Ses éléments n'ont pas plus de nécessité que leurs congénères restés possibles. Et ici encore c'est un tiers qui a dû marquer à son gré la limite entre le champ du réel et celui du possible : et ce tiers est Dieu.

On pourrait critiquer le procédé qui consiste à passer de la possibilité d'un nombre quelconque pris abstraitement à la possibilité du même nombre d'individus concrets d'une espèce donnée. Le nombre mille en soi est possible ; mais mille anges de la même espèce sont-ils possibles ? Quoi qu'en pense M. Nègre, il sait que pareille conclusion ferait sourire saint Thomas, et lui-même ne voudrait pas étayer d'une preuve aussi branlante sa thèse sur la multiplicité numérique des anges de même espèce (t. III, p. 16 *sqq.*).

Mais il est plus intéressant d'observer que le raisonnement de M. Nègre, même à le supposer logique, s'appuie sur deux postulats : 1° L'impossibilité d'un nombre infini ; 2° la contingence des éléments matériels existants. Mais le premier postulat aurait besoin d'être critiqué. Sous le nom de transfini, le nombre entier qui ferait suite à la collection des entiers finis paraît aujourd'hui à plus d'un penseur mériter d'être considéré comme autre chose qu'un simple algorithme. Et quant à la contingence de la matière existante, on doit la tenir pour certaine, mais non pas pour immédiatement évidente.

La preuve quatrième par l'espace, dont les diverses déterminations, exigées, sans être précisées, par la nature matérielle des corps, accuseraient de ce double chef l'activité, non seulement distributrice, mais encore créatrice d'un tiers, vaut ce que vaut la preuve par le mouvement dont elle est fonction. Il est, en effet, bien clair que, une fois supposé la détermination fatale en existence et en qualité de tel mouvement donné, l'attribution des positions spatiales ne demanderait plus à être expliquée. Ajoutons qu'on pourrait tout aussi bien édifier une cinquième preuve sur les déterminations temporelles des êtres, — sur ce que, à un certain âge de la scolastique, on a appelé des quandocations.

En résumé : il n'y a qu'une bonne théologie rationnelle : c'est celle qui fouille, sonde, creuse, analyse et patiemment explique l'être nécessaire, ou, pour aller encore plus au fond, l'être sans

cause[1]. Il y aurait mauvaise grâce à reprocher à M. Nègre ce qu'il faudrait reprocher avant et avec lui à tant d'autres théologiens de marque, trop vite satisfaits en cette matière délicate et déconcertante. Pourquoi cependant ne pas espérer qu'une puissante œuvre de lumière viendra un jour nous rendre l'admirable synthèse que saint Thomas avait enfermée dans ses formules du treizième siècle, et qui luirait sur notre vingtième comme une aurore de nouveauté ?

Il y aurait quelques inexactitudes d'information à relever de loin en loin. Le *Soliloquiorum animæ ad Deum liber unus* est cité comme étant de saint Augustin, sous le titre incomplet de *Soliloq.* (t. II, p. 27), ou de *Soliloquiorum* (*ibid.* p. 24), qui fait penser à une confusion regrettable avec les *Soliloquiorum libri duo* du saint docteur.

Tome II, p. 115, M. Nègre attribue à Molina une *Supercomprehensio* qui ne fut jamais que dans l'esprit de quelques-uns de ses lecteurs. *Ibid.*, p. 199, l'auteur aurait dû[2] ajouter à la réponse du Saint-Office sur les trois témoins célestes la note explicative du cardinal Vaughan, reproduite par la *Revue biblique* (1898, p. 149), qui l'aurait empêché de prendre, dans l'espèce, pour synonyme d'*authenticus* la glose *a Johanne scriptus et ideo inspiratus*.

Tome III, p. 322, l'auteur date du huitième siècle la croyance commune et incontestée à l'Assomption de la sainte Vierge. Peut-être la croyance commune pourrait-elle remonter au commencement du septième siècle et à la fin du sixième avec saint Modeste de Jérusalem, saint André de Crète et les deux Grégoire de Rome et de Tours. En revanche, il est inexact qu'aucune contestation ne se soit produite à partir du huitième siècle.

Ce ne sont là que légères défectuosités[3], qui ne doivent pas faire méconnaître le mérite sincère de l'ouvrage, ni faire douter des services qu'il peut rendre non seulement à la jeunesse cléricale,

1. M. Nègre n'en disconviendrait évidemment pas, puisque lui-même (t. II, p. 37) esquisse cette philosophie de l'être sans cause, mais insuffisamment, et sans la faire rayonner sur l'ensemble du traité.

2. Si toutefois l'ouvrage n'était déjà sous presse à l'apparition de cette note.

3. Impossible toutefois de ne pas signaler (t. II, p. 5, lignes 6 et 7) une phrase sur Kant, dont on se demande comment elle a pu tomber de la plume d'un professeur de théologie.

mais encore et surtout aux prêtres de paroisse en quête d'un guide sûr et commode pour la conduite et la poursuite de leurs travaux théologiques. Les prédicateurs trouveront aussi des indications précieuses dans la seconde partie de chaque volume, présentant en français de bons plans de sermons, raisonnés, documentés, et munis de renvois aux thèses ainsi mises en œuvre.

Pour conclure, il faut dire que l'œuvre de M. Nègre continue de faire honneur aux études sacerdotales du diocèse de Mende.

M. A.

HISTOIRE

Les Étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815). *Souvenirs du capitaine Desbœufs*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. Charles Desbœufs, son petit-fils. Paris, Picard, 1901. In-8, pp. xii-224.

Encore un humble des armées de l'Empire qui vient fièrement raconter ses souffrances atroces, son enthousiasme pour le grand chef et son aventureuse odyssée à travers l'Europe. Certes, l'on a bien fait de publier ce nouveau témoignage. Sincère et vivant, il évoque une série de tableaux qui nous permet de contempler à la fois les dessous misérables et les triomphants décors de l'incroyable épopée.

Sur les murs de Lorette, Desbœufs, pauvre simple soldat, engagé volontaire de la veille, avait lu cette inscription : « L'Italie est la fortune des généraux, le bien-être des officiers et le tombeau des soldats. » (P. 20.) Ses courses folles, tantôt en soldat déguenillé, tantôt en déserteur plus pitoyable encore, tantôt en garçon de ferme, lui eussent valu cent fois la mort, du mont Cenis à Naples, sans la vigueur de ses dix-huit ans et un talent naturel de *se débrouiller* qui n'est pas sans rappeler celui de Marbot. Mais, entre eux, il y a toute la distance d'un bourgeois lettré à un gentilhomme de vieille et bonne race, ou, si l'on veut, d'un merveilleux cadet de Gascogne.

Desbœufs ne sort pas, durant plusieurs chapitres, de ses infortunes de vagabondage, sur les grands chemins, dans les hôpitaux et les convois. Marbot, plus délicat et plus vaniteux, n'en rappelle que ce qui peut le faire valoir. Desbœufs est un *soldat-chemineau ;* c'est là sa vraie originalité. Nomade et franc conteur,

il ne rougit pas d'avoir souffert dans la compagnie ou à la suite des plus humbles. Le mot *étapes* qui figure au titre a été heureusement choisi.

Quelles étapes, en vérité! Il commence par se rendre de Perpignan à Paris, à marches forcées : départ à deux heures du matin; arrivée à neuf heures du soir. Il est le soir si fatigué qu'il lui est impossible de se lever de sa chaise ; son hôte doit l'enlever pour le mettre au lit. (P. 6.) Et le lendemain, on repart. En novembre, il est expédié de Dijon en Italie. Après Semur, il marche le fusil renversé, les mains sous les aisselles, les bras engourdis, la figure meurtrie par les cordons glacés de son shako, et le sac alourdi par une pyramide de neige. (P. 9.) En Italie, il va souvent pieds nus. Quand il n'arrive pas à l'étape, il couche dans des fermes. Parfois, il s'adresse aux officiers pour obtenir des chaussures et ne reçoit que des rebuffades ; d'autres fois il s'adresse à des juifs ; souvent il va les pieds meurtris, dans des chemins de montagne, heureux s'il peut les panser avec du savon et de l'eau-de-vie. Il gardera pour toujours les cicatrices de ses plaies. La plus douloureuse opération de marche était le passage des torrents glacés des Abruzzes ; on se dépouillait de ses vêtements qu'on portait sur la tête : « C'était un vrai supplice ; parfois, avant de me résoudre à le subir, je pleurais, j'arrachais mes cheveux. » Un jour il se jeta à l'eau tout habillé ; mais il eut à s'en repentir ; ses loques gelèrent ensuite sur lui. (P. 24.) Un autre jour, il faillit se tuer de désespoir. (P. 25.)

La peinture des hôpitaux est plus sombre encore. On y est volé par les infirmiers qui détournent le meilleur des rations. On y meurt trente hommes par jour ; on couche à plusieurs ensemble, et, quand le voisin est mort, on ne songe même pas à s'éloigner du cadavre. Il en est devenu insensible. L'affreux champ de bataille de Wagram ne lui fait « aucune impression ». (P. 111.) Il regarde « avec indifférence les morts, les blessés qu'on achevait d'enlever » ; mais, à l'aspect des chevaux mutilés, il ne peut retenir ses larmes. (P. 112.)

Le 15 août qui suivit fut, dit-il, « le plus beau jour de ma vie ». Après neuf ans, — l'avancement était, en effet, très lent, — il passait enfin sous-lieutenant. En quinze ans, il n'arriva qu'au grade de capitaine. C'était pourtant un brave, et son intelligence, développée surtout par la pratique, égalait sa bravoure. Au combat

de Znaïm, et plus tard en Espagne, il se distingua par son courage et son habileté.

De l'empereur il était littéralement fou. A la revue du camp de Krems, il le revit, avec le petit chapeau, de vieilles épaulettes de colonel, et un habit de drap bleu à collet rouge pareil à ceux des invalides. Napoléon se tenait les mains derrière le dos et prisait. « Quel spectacle ! s'écrie Desbœufs. Je me disais : La voilà cette tête puissante, la première du monde, d'où sont sortis tant de prodiges... Quel guerrier n'eût pas été ému ? Nous avions devant nous le plus grand capitaine qui ait encore paru sur la terre, l'homme le plus extraordinaire que présentent les siècles. » (P. 126.)

Lui, Napoléon, avait sous les yeux de vrais soldats.

Henri Chérot.

LITTÉRATURE

De tout, par Huysmans. Paris, Stock, 1901.

Depuis quelques années, Huysmans n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour. Ses livres sont recherchés et admirés par une multitude de lecteurs. En revanche, ils sont discutés (les plus anciens surtout), et même violemment critiqués, par des esprits sérieux et impartiaux. Parmi ces derniers, il en est qui vont jusqu'à se demander si de tels ouvrages ne sont pas un outrage à la saine littérature et un danger pour les mœurs.

L'auteur écoute, regarde et continue son chemin. Peu de temps après, il répond par un nouveau volume, sinon plus intéressant, du moins plus irréprochable que ses aînés. Les volumes se suivent ainsi, avec des chances et des succès divers ; aucun ne passe inaperçu.

Mais, nous venons de le dire, s'il essuie des critiques, les encouragements ne lui manquent pas ; il a ses admirateurs qui l'acclament, et ses chapelles où on lui brûle de l'encens.

Le plus retentissant et le plus intéressant de ces livres, *En route*, donna lieu, quand il parut, à d'ardentes polémiques. Il contient des études psychologiques curieuses, voire même très édifiantes ; mais on trouve, à côté de cela, des détails plus que risqués. La *Cathédrale* est d'une autre envergure ; l'œuvre est plus savante, plus artistique ; elle a demandé de plus longues études

et des recherches considérables ; mais elle est plus lourde, moins vivante, et d'une lecture moins attrayante.

Nous disions ici même, il y a quelques mois, ce que nous pensons de *Sainte Lydwine*, un récent ouvrage de Huysmans. On y trouve des pages fort remarquables, de haut vol et de haut style ; mais il s'y mêle, çà et là, des scènes grotesques, d'un réalisme fâcheux et indigne de la véritable hagiographie. Ce genre ne fera pas école, et l'Église n'encouragera personne à écrire la vie des saints avec cette encre trop épaisse et parfois nauséabonde.

Voici un nouveau volume de Huysmans, *De tout*. Le titre dit bien la chose. L'auteur évidemment a glané, dans ses cartons, des notes de voyages, des peintures de mœurs, plus ou moins piquantes, des descriptions de villes ou de contrées, étudiées au cours d'une excursion, généralement assez rapide. Il est attiré par les musées, les galeries de tableaux, les vieux quartiers, les maisons archaïques, en un mot par tout ce qui rappelle, de près ou de loin, le moyen âge, pour lequel il professe une admiration et un amour absolument exclusifs. Tout ce qui est nouveau, aligné, aéré, ensoleillé lui paraît prosaïque et hideux.

Ce livre est moins un livre qu'une collection de morceaux choisis. A part quelques exceptions, l'auteur aurait pu insérer et encadrer ces pages dans quelques-unes de ses œuvres. Dans sa description de Notre-Dame de Paris, dont, pour le dire en passant, il ne fait pas assez de cas, il y a des observations et des rapprochements qui auraient parfaitement trouvé leur place dans le livre intitulé *Cathédrale*. Les vieilles maisons de la cité de Paris, les vieilles rues avec leurs recoins obscurs, figureraient à merveille dans *la Bièvre et Saint-Séverin. Les Chemineaux des Trappes* pourraient aisément s'intercaler dans *En route*. Avec ses notes et ses souvenirs, en y joignant son talent d'accommoder les restes, Huysmans a fait le présent volume.

On y trouve, il faut le dire, des pages exquises et grandement édifiantes. Par exemple, tout ce qui concerne cette rapide mais si intéressante biographie de Charles-Marie Dulac, que l'auteur regarde comme le premier et peut-être l'unique peintre mystique de notre temps ! Que de choses admirables, dans la singulière histoire de ce prêtre missionnaire et soldat, l'abbé Célestin Godefroy Chicard ! Que d'observations judicieuses et profondes, dans l'article intitulé : *Le luxe pour Dieu !* Que de détails intéressants,

dans le croquis consacré par l'auteur aux frères Le Nain ! Que d'esprit et d'humour, dans la description des *Noëls du Louvre*, c'est-à-dire des enfants Jésus, dont pas un, ou à peu près, n'a la figure ni la physionomie d'un enfant, surtout d'un enfant Dieu ! L'auteur les trouve laids, bouffis, vieillots ; il les appelle les vétérans du berceau, et il finit par se persuader que chacun des peintres, la plupart flamands, n'a rien trouvé de mieux à faire que de représenter sa propre progéniture. L'article intitulé : *Les habitués de café*, évoque le souvenir des *Odeurs de Paris*, de Louis Veuillot, sans atteindre d'ailleurs le pittoresque et la verve incomparable du célèbre écrivain.

On trouve aussi, dans ces pages, de ravissantes descriptions de Ligugé et de ses entours, de la petite rivière du Clain, avec ses courses vagabondes et capricieuses. En passant, l'auteur maltraite les Poitevins qui n'ont pas eu l'heur de lui plaire.

Les pages consacrées à sainte Françoise Romaine sont remplies de détails édifiants et gracieux.

Le chapitre intitulé : *Les Carmels de Paris*, met le lecteur au courant de la première fondation, en France, de l'œuvre de sainte Thérèse. L'auteur reproduit la physionomie et rappelle le rôle des principaux personnages mêlés à cette délicate affaire, et surtout le rôle du cardinal de Bérulle. Il révèle au public, que cela, il est vrai, intéresse médiocrement, la querelle allumée autrefois, et renouvelée de nos jours, entre les Carmels de France, au sujet de la direction de ces monastères, soit par l'Ordinaire des lieux, soit par le ministère des Carmes. Il indique, à cette occasion, le livre de l'abbé Houssaye, qui plaide la cause des évêques, et celui de l'abbé Gramidou, qui prend en main la cause des Carmes. Tempête dans un verre d'eau, apaisée, au moins en apparence, par le silence imposé aux deux opinions contraires.

En somme, ce livre résume assez bien les divers genres de l'auteur, et donne une idée assez exacte des nuances qui caractérisent son talent et ses défauts. Il est poète, qu'il le sache ou non ; il voit l'âme des choses, bien souvent du moins, et un poète seul peut écrire les descriptions qui remplissent ses livres. Il est peintre, n'eût-il jamais touché un pinceau ; l'idéal l'attire et le séduit. Qu'on le suive dans les musées de Bruges, et surtout à Anvers, devant la célèbre descente de croix, ce chef-d'œuvre de Metsys. C'est l'artiste qui parle, l'artiste qui décrit, qui sent, qui

exulte. Ces qualités de poète et d'artiste remplissent toutes les pages de son livre... Mais on y trouve, presque à égale dose, le goût de l'extraordinaire, du bizarre, parfois du grotesque. Il aime les choses stupéfiantes, monstrueuses, invraisemblables, ou encore les vieilleries, les ruelles sombres, les quartiers sordides, les taudis noirs et enfumés ; tout ce qui grouille, hommes ou choses, l'attire d'instinct. Qu'on se rappelle, dans le présent volume, l'aquarium fantastique de Berlin et la description de Hambourg ; qu'on se reporte, dans *Sainte Lydwine*, à la scène des Picards, et au gros saint hideux, perché dans un arbre.

Huysmans est peintre, nous le répétons; mais il préfère la caricature au portrait. Partout il force la note, en bien comme en mal. On dit qu'il n'est pas banal; je le crois bien, il est excessif en tout, et c'est là, sans aucun doute, un des attraits de ses ouvrages.

Nous croyons très sincèrement qu'il doit à ses défauts, au moins autant qu'à ses qualités, sa vogue et ses succès.

N'étaient çà et là quelques expressions et quelques images un peu trop risquées, le présent volume pourrait être mis dans toutes les mains. Au point de vue religieux il est irréprochable. Il respecte profondément la foi, la piété, l'Église. Mais, pas plus que ses autres ouvrages, nous ne le recommanderons aux jeunes gens pour la formation du goût. Il y avait en lui l'étoffe d'un littérateur, il ne sera pas un littérateur. Il s'éloigne trop des saines traditions suivies par les maîtres de la langue. En devenant un des apôtres de l'école réaliste et impressionniste, il se ferme les portes de l'avenir. Tout au plus pourra-t-on extraire de ses ouvrages quelques pages charmantes, dans lesquelles il s'oublie à parler le beau et honnête français de nos vrais modèles. Et, pour ne nous occuper que du présent, s'il s'était fait le disciple de Louis Veuillot, au lieu de se jeter dans le sillage de Zola, il aurait pu occuper une place honorable dans la galerie littéraire de notre temps. Mais, en sa qualité d'impressionniste, il aura *impressionné*, comme dit spirituellement Cherbuliez, et les impressions ne durent pas.

Jean Noury.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

H. Lesêtre, curé de Saint-Étienne-du-Mont. — **Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son saint Évangile.** Lethielleux. 2 vol. in-12, ornés de deux plans et trois cartes. Prix : 5 francs.

C'est une louable pensée qu'a eue M. Lesêtre de rééditer en un format plus petit et à un prix plus modique sa Vie de Notre-Seigneur publiée en 1892. On ne peut que souhaiter une large diffusion à de tels ouvrages, dont c'est l'ambition et le mérite de préparer le lecteur à se passer d'eux pour s'appliquer à la méditation directe du texte évangélique.

« Aux pieds du crucifix d'or ou d'ivoire, écrit M. Lesêtre, s'offre, aux yeux émerveillés, la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, éloquemment et dignement commentée par les docteurs de la science catholique, ou splendidement illustrée par les princes de l'art chrétien. Ce que réclame ce modeste livre sur *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son saint Évangile*, c'est une place auprès du crucifix de bois. » (Préface, p. xi.)

De fait, nous possédons en France une riche collection de belles et bonnes Vies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Chacune se distingue par son cachet propre. Celle-ci est une des plus priantes. A ce titre, elle mérite de garder sa place à côté des œuvres de M. l'abbé Fouard, du P. Didon et de Mgr Le Camus. M. T.

EXÉGÈSE

Ernest Bosc. — **Vie ésotérique de Jésus de Nazareth et origines orientales du christianisme.** Paris, Dorbon aîné. In-8°, pp. 448. Prix: 8 fr.

Rêveries exprimées en pur charabia, voilà ce que j'ai trouvé de plus neuf dans ce livre, de l'avant-propos à la « postface ». J'en rapporte une irrésistible envie de bâiller et la contrition parfaite du temps perdu. Joseph Cléas.

HAGIOGRAPHIE

E. Horn. — **Sainte Élisabeth de Hongrie.** Paris, Perrin, 1902. In-16, pp. vii-288.

Tant qu'on n'est point arrivé au milieu de cette nouvelle vie de sainte Élisabeth, on est obsédé par une fâcheuse distraction. Un nom manque dans la première moitié du livre, celui-là même que dès la première page on aurait voulu rencontrer. C'est le nom de celui qui a *francisé* pour toujours la chère sainte. Et pour ce que le livre de Montalembert garde malgré tout de charmant, et pour ses

défauts même, il importait de nous dire, à nous, catholiques français, de quelle façon on s'était proposé de le compléter, de le corriger. C'était même là pour le livre un intérêt de plus, et je me demande comment le nouveau biographe n'est pas allé au-devant de ce facile devoir.

Au reste, son livre est intéressant. C'est la vie de la sainte écrite au point de vue hongrois, et, si je ne me trompe, par un compatriote d'Élisabeth. Il y a plaisir à l'entendre parler de l'enfance de cette « petite magyare » et, plus loin, de lire que la sainte était « grave comme une véritable magyare ». L'auteur connaît admirablement tout ce dont il parle, et on devine ce que son livre y gagne en pittoresque et en documentation. On voudrait cependant savoir d'une façon plus précise où finit exactement l'histoire et où commence la légende. Henri Bremond.

QUESTIONS SOCIALES

Carlyle. — **Cathédrales d'autrefois et usines d'aujourd'hui.** Traduction de Camille Bos ; introduction par Jean Izoulet. Édition de la *Revue blanche*, 1901. In-8°, pp. 466.

L'introduction de M. Izoulet importe assez peu, mais il est très important que le livre de Carlyle soit traduit, et bien traduit. On sait que ce livre porte, en anglais, un titre plus simple : *Past and Present*. Le traducteur a préféré une étiquette plus sonore, et je ne saurais le lui reprocher. L'essentiel est que ce curieux ouvrage, riche et profond, soit lu, soit compris.

On y pourra voir la rare sagesse du plus bizarre des hommes, et, en dépit des apparences, la sérénité et clairvoyance intellectuelles de ce puritain et de ce prophète. Ah ! si nos journalistes avaient le temps d'en lire au moins un chapitre tous les mois !

Henri Bremond.

Comte Léon Tolstoï. — **Les Rayons de l'aube.** In-18, pp. 414. **Paroles d'un homme libre.** In-18, pp. 420. (Ces deux volumes font partie de la Bibliothèque sociologique, n°s 30, 31.) — **L'unique moyen.** In-18, pp. 32. — **Raison, Foi, Prière.** In-18, pp. 32. Paris, P.-V. Stock, 1901.

... Et le grand vieillard, plus grand malgré tout que le bûcheron d'Hawarden, continue sa forte et fougueuse besogne. Que dire de cette besogne ? *Il a fait trop de bien pour en dire du mal ; il a fait...* C'est toujours la même abondance d'exagération et de sophismes exaspérés, la même obsession anti-militariste, la même guerre à mort contre « les tromperies religieuses et gouvernementales » ; — et cependant, à côté, au-dessus de tout, la même pitié en face de nos misères, les mêmes croyances. Et vraiment, dans cette Bibliothèque sociologique, parmi ces livres à la couverture symbolique dont plusieurs propagent toutes les formes de l'anarchie, il fait bon rencontrer

l'œuvre généreuse et passionnément religieuse du comte Tolstoï. Notons, en particulier, dans les *Paroles d'un homme libre*, les *Pensées sur Dieu :* « Si je le comprenais, j'arriverais jusqu'à lui, et alors il n'y aurait plus où tendre... » ; et ce long catéchisme sur la *doctrine chrétienne* en appendice des curieux documents qui concernent l'excommunication de Tolstoï. Sans doute, on remarquera sans peine plus d'une équivoque panthéiste dans les chapitres les plus religieux ; mais qui nous dira ce que peuvent apporter de lumière et de force, dans le monde troublé auquel s'adressent ces livres, des passages comme celui-ci :

« Qui suis-je, jeté parmi le monde? A qui m'adresserai-je ? Où chercherai-je la réponse ? Chez les hommes ? Ils ne savent pas, ils se moquent et ne veulent savoir ; ils disent : « Ce sont des « bagatelles, n'y pense plus et « amuse-toi ! » — Mais ils ne me tromperont pas, je sais qu'ils ne croient pas ce qu'ils disent. Eux, comme moi, se détournent et souffrent devant la mort, devant eux-mêmes, devant toi, Dieu, qu'ils ne veulent pas nommer. »

Henri Bremond.

ÉDUCATION

R. P. Libercier.— **L'Éducation des filles par les religieuses enseignantes.** *Instruction, avis, conseils, d'après Mme de Maintenon.* Paris, Téqui. In-12, pp. 266.

On sait le bon sens, la pénétration, la finesse, la modération, en un mot l'excellence de ce que Mme de Maintenon a écrit sur tout ce qui touche à l'éducation. Le livre du R. P. Libercier adapte ces écrits divers aux besoins particuliers des *religieuses enseignantes*, et, dans ce cadre nouveau, on les relira avec plaisir.

Georges Lebret.

LITTÉRATURE

M. Bernardin. — **Devant le rideau.** *Conférences.* Société française d'imprimerie. In-12. pp. 414.

La plupart de ces conférences sont des chapitres d'histoire littéraire, curieux et bien informés. M. Bernardin se plaît à chercher des sujets un peu singuliers pour piquer la curiosité de son auditoire, mais il traite ordinairement les plus difficiles matières avec beaucoup de délicatesse. Le livre est d'une lecture agréable et on apprend, chemin faisant, une foule de menus détails qui rendent plus réelle et plus vivante l'histoire du théâtre français.

Georges Lebret.

LINGUISTIQUE

Un ancien Aumônier d'hospice. — **Manuel polyglotte,** *ou Méthode permettant à tout prêtre d'entendre la confession des Italiens, des Espagnols, des Anglais, des Allemands, de les instruire et de les assister dans leurs maladies, sans connaître leur langue.* 7[e] édit. Paris, Roger et

Chernoviz. 1 vol. in-8 oblong sur 6 colonnes, pp. 68. Prix : 1 fr. 50.

Nous sommes de l'avis du modeste et pieux auteur. « Ce travail peut rendre de réels services à un grand nombre de prêtres », à condition, surtout, qu'ils observent les sages conseils exprimés dans la préface. L'épreuve est faite d'ailleurs, puisque nous voici à la septième édition. Joseph Cléas.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

L'Ambassade du prince Louis de Rohan à la cour de Vienne (1771-1774). Notes écrites par un gentilhomme, officier supérieur attaché au prince Louis de Rohan et publiées par son arrière-petit-fils le baron Zorn de Bulach. Strasbourg, 1901. In-8, pp. xv-168, avec plusieurs fac-similés.

Cette publication, où M. Frantz Funck-Brentano a puisé plus d'un renseignement utile pour le début de son *Affaire du collier*, serait intéressante en soi, même sans la terrible aventure qui devait immortaliser le cardinal de Rohan. Le baron Antoine-Joseph Zorn de Bulach, attaché à ce prélat, durant sa somptueuse, mais maladroite ambassade à la cour de Marie-Thérèse, prenait des notes, non sur les affaires diplomatiques, mais sur les pays qu'il traversait. Comme il aimait les voyages, il parcourut toute l'Allemagne, de Carslruhe à Belgrade, de l'Esclavonie à la Saxe.

Ses observations, rédigées à bâtons rompus, portent sur l'extérieur des villes, qu'il décrit d'un trait bref mais juste ; le costume des habitants et leur caractère; la culture de la campagne, l'industrie, la vie militaire. Il se rend compte de l'état des établissements d'éducation et assiste aux cérémonies des chapitres nobles de chanoinesses. Des cours, où il est admis et fêté, il remarque les usages, froidement, sans aucune tendance à la critique ou à la satire,

Après avoir découvert Vienne, il découvrit aussi Paris et même Saint-Denis. Son récit des funérailles de Louis XV est des plus curieux. De loin, de très loin, il vit poindre la Révolution, que les émeutes de la populace, lors du renvoi de Maupeou et de Terray, ne faisaient que trop pressentir.

Ce gentilhomme alsacien était un honnête homme et un loyal serviteur. Henri Chérot.

L'Allemagne contemporaine illustrée. Librairie Larousse. In-4° de pp. 300, avec cartes et plans. Prix : 26 fascicules à 60 centimes.

Cette magnifique publication, qui s'est achevée avec les derniers jours de 1901, est plus qu'un livre d'étrennes. C'est, pour la France, un grave avertissement. La formidable expansion de l'empire d'Allemagne est mise ici sous les yeux de tous avec ses aspects multiples et imposants, sa physionomie historique et monumentale, sa statistique rurale, militaire et industrielle. Mais surtout les auteurs de cette publication

grandiose, à la fois très positive et très suggestive, ont cherché à saisir, dans son contraste chaque jour plus accentué, le double caractère présenté par l'Allemagne en cette phase actuelle de sa gigantesque évolution : d'une part la vieille société féodale et agrarienne ; de l'autre la jeune société industrielle, colonisatrice, commerçante.

Regardez, à la couverture, ce burg archaïque de Lichtenstein émergeant de ses douves envahies par une végétation séculaire et dressant sur la pointe escarpée d'un roc son donjon, ses murs crénelés, ses aiguilles et ses pignons ; puis, en face, ne vous laissez pas effaroucher par ces vilaines et hautes cheminées qui lancent à pleins tourbillons leurs nuages de fumée sur les toitures de la demeure seigneuriale, et vous aurez la vision nette de ce que contient ce livre. C'est un tableau précis et documenté de heurt tragique entre le passé et le présent. Jadis le sang versé à flots dans les rudes mêlées, où se rencontrèrent trop souvent tous ces fils d'une mère commune, la Germanie ; aujourd'hui la fortune publique jaillissant des sources du travail de l'homme et du jeu des machines, dans la fièvre de la concurrence, au bruit des grèves, des revendications socialistes et des kracks financiers.

Que de monuments divers les éditeurs font passer sous nos yeux, depuis l'ascenseur d'Helgoland jusqu'au musée patriotique de la Walhalla et à la Glyptothèque de Munich ! Ici, c'est l'Allemagne rachetant un îlot à l'Angleterre pour en faire la sentinelle avancée de sa défense maritime et de ses aspirations conquérantes sur la mer du Nord; là, c'est le temple des Walkyries se dressant au milieu des fils d'Arminius et de la vieille Saxe païenne, pour rappeler aux modernes Germains qu'ils ont lutté en héros et en barbares contre les légions romaines et les armées des Francs ; ou bien ce sont des monuments grecs et italiens, remplis de merveilleuses collections qui attestent le goût de la nation pour les arts, les sciences, l'érudition sous toutes ses formes, l'archéologie et les reconstructions historiques.

Ces pages sont à lire et à méditer.

De cette course interminable à travers un vaste pays, couvert de cathédrales, de châteaux princiers, de sites superbes, de cités magnifiques, de ruines majestueuses, sillonné de chemins de fer aux gares bien supérieures aux nôtres, on emportera cette idée que l'Allemagne est une terrible voisine pour la France : une voisine riche et qui développe sa richesse: une voisine féconde et qui accroît sa population ; une voisine puissante, admirablement outillée et organisée pour la guerre de demain.

Ai-je besoin d'ajouter que, sorti de la maison Larousse, cet ouvrage se présente avec une série de cartes et de plans d'une exécution très soignée ? A la simple vue, on peut, par la seule différence des teintes, s'y instruire des choses les plus diverses et y recueillir les plus utiles renseignements. Si seulement les jeunes Français pouvaient y prendre l'idée de voyager en Allemagne

et comprendre que c'est pour eux un devoir !

Mais les paysages uniformément reproduits par la photographie donnent la réalité un peu molle et uniforme, sans le relief varié, tour à tour charmant ou sévère, de cette pittoresque et splendide contrée. On n'y distingue pas assez le Rhin de l'Isar ou du Mein. Henri Chérot.

SCIENCES

Annuaire pour l'an 1902, publié par le Bureau des longitudes. Paris, Gauthier-Villars. In-16 de près de 850 pages. Prix : 1 fr. 50.

Cet excellent recueil contient cette année, outre les renseignements multiples qui le rendent si précieux, les notices scientifiques suivantes : *Sur la télégraphie sans fils*, par M. H. Poincaré ; *Les courants polyphasés,* par M. A. Cornu, véritable petit Traité en raccourci de cette intéressante question, formant le complément des notices publiées par le même auteur dans les deux derniers Annuaires ; *Sur l'application de la division décimale du quart de cercle à la pratique de la navigation*, par E. Guyon ; enfin M. Janssen expose en quelques pages l'histoire de la création et des travaux de l'*Observatoire du sommet du mont Blanc.*

Joseph de Joannis.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 25. — A **Saint-Louis**, au Sénégal, mort de M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

— A **Berlin**, réception du prince de Galles par Guillaume II.

— Près de **Lydenburg**, dans l'Afrique australe, le général boer Ben Viljoen est capturé dans une ferme avec ses deux aides de camp.

26. — A **Paris**, les journaux publient l'arrêt du Conseil d'État dont voici le texte :

N° 1289	CONSEIL D'ÉTAT
DISTRIBUTION DU 27 JANVIER 1901	N° 130408

AVIS

Sur la question de savoir si, en cas d'ouverture d'une école par un ou plusieurs congréganistes, cette école doit être considérée comme un nouvel établissement ouvert par la Congrégation, quels que soient le propriétaire ou le locataire de l'immeuble et le mode de rémunération du personnel enseignant.

Adopté par le Conseil d'État.

Le Conseil d'État, qui a été consulté par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur la question suivante :

« En cas d'ouverture d'une école par un ou plusieurs congréganistes, cette école doit-elle être considérée comme un nouvel établissement ouvert par la Congrégation, quels que soient le propriétaire ou le locataire de l'immeuble et le mode de rémunération du personnel enseignant ? »

Vu les lois des 30 octobre 1886 et 1er juillet 1901 ;

Considérant que si, aux termes de la loi du 30 octobre 1886, une simple déclaration suffit pour l'ouverture d'une école, cette déclaration ne peut être faite que par une personne réunissant toutes les conditions d'aptitudes exigées par les lois ;

Considérant que la loi du 1er juillet 1901 dispose dans son article 13, § 2, qu'une Congrégation religieuse autorisée « ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État » ;

Considérant, dès lors, que la Congrégation qui se propose de fonder un établissement d'enseignement primaire doit être spécialement autorisée à cet effet ;

Considérant que les obligations de la Congrégation ne sauraient être modifiées par ce fait que la Congrégation n'est ni propriétaire, ni locataire de l'immeuble, et que le personnel enseignant n'est pas rémunéré par elle ;

Considérant, en effet, d'une part, que l'école est la réunion habituelle d'enfants de diverses familles en vue de l'instruction primaire ; qu'en visant les « établissements d'enseignement primaire fondés et entretenus par des particuliers ou des associations », l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 n'a

pas pour but de déterminer les conditions juridiques de la création de l'établissement, mais simplement d'opposer les établissements privés aux établissements publics ; que la loi ne demande ni la déclaration du nom, ni la justification de la capacité du propriétaire du local dans lequel l'école sera établie, non plus que l'indication du mode de rémunération du personnel et que, si elle exige que le local lui-même soit désigné dans la déclaration et que les plans en soient fournis, c'est seulement dans l'intérêt de l'hygiène et des bonnes mœurs; qu'ainsi l'école, au point de vue juridique, est complètement indépendante des conditions matérielles et financières dans lesquelles elle est établie et fonctionne ;

Considérant, d'autre part, que l'école ne peut être ouverte et avoir d'existence reconnue par la loi que si l'instituteur a satisfait aux conditions prescrites par les articles 37 et 38 de la loi du 30 octobre 1886, en joignant à sa déclaration d'ouverture les pièces relatives à son origine, à ses antécédents, à sa capacité professionnelle, et en déposant, s'il appartient à une association les statuts de cette association ;

Considérant qu'en imposant comme conditions préalables de l'ouverture de l'école la déclaration de l'instituteur — à l'exclusion de celle du propriétaire — et les justifications ci-dessus mentionnées, la loi a indiqué manifestement que c'est la personnalité de l'instituteur qu'il convient d'envisager pour fixer le caractère de l'établissement d'enseignement privé;

Considérant, dès lors, que, dans le cas de déclaration d'ouverture d'une école par un membre d'une Congrégation, cette école, même si elle fonctionne dans un local appartenant à un tiers et avec des allocations fournies par lui, n'en conserve pas moins son caractère propre d'établissement de la Congrégation,

Est d'avis :

Qu'il y a lieu de répondre à la question posée par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le sens des observations qui précèdent.

Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'État, dans sa séance du 23 janvier 1902.

Le conseiller d'État, rapporteur,
Signé : E. Jacquin.

Le vice-président du Conseil d'État,
Signé : G. Coulon.

Le maître des requêtes,
secrétaire général du Conseil d'État,
Signé : Marcel Trélat.

— A **Reims**, M. Piou, président de l'Action libérale, réfute, devant trois mille personnes, le discours de M. Waldeck-Rousseau, à Saint-Étienne.

27. — A **Amoworé**, au Japon, un détachement de deux cents hommes d'infanterie périt tout entier, à l'exception d'un caporal, dans une tourmente de neige.

28. — A **Paris**, mort de M. Charles Saint, député catholique de Doullens (Somme).

— Le colonel Bougon, privé du commandement du 1er cuirassiers pour n'avoir pas voulu serrer la main à un officier d'ordonnance du gé-

néral André, puis envoyé en disgrâce en Afrique et à Auch, demande la liquidation anticipée de sa retraite.

29. — A **Paris**, l'*Officiel* donne la liste des membres de la Commission chargée de répartir les indemnités aux victimes des événements de Chine. Cette commission prononcera en dernier recours.

— Mort de M. Denormandie, sénateur inamovible, ancien gouverneur de la Banque de France.

— A **Berlin**, M. Lieber, président du centre, présente au Reichstag un projet de loi demandant la pleine liberté des cultes dans tout l'empire.

30. — A **Versailles**, mort du général du Barail, ministre de la Guerre sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

— A **Terre-Neuve**, le *modus vivendi* concernant le French Shore est accepté pendant une année encore pour le gouvernement de ce pays, et ratifié par le ministère des Colonies à Londres.

30. — Un traité d'alliance anglo-japonaise est conclu dans les termes suivants :

Accord entre la Grande-Bretagne et le Japon, signé à Londres, le 30 janvier 1902.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Japon, mus par le seul désir de maintenir le *statu quo* et la paix générale en extrême Orient, et, en outre, spécialement intéressés à maintenir l'indépendance de l'empire de la Chine et de l'empire de la Corée et à assurer des facilités égales dans ces deux pays au commerce et à l'industrie de toutes les nations, conviennent, par les présentes, ce qui suit :

Article premier. — Les hautes parties contractantes, ayant mutuellement reconnu l'indépendance de la Chine et de la Corée, se déclarent entièrement dégagées de toute tendance agressive contre l'un ou l'autre de ces deux pays.

Ayant en vue toutefois leurs intérêts spéciaux, dont ceux de la Grande-Bretagne se réfèrent principalement à la Chine, tandis que le Japon, en outre des intérêts qu'il possède en Chine, est intéressé à un degré particulier au point de vue politique aussi bien que commercial et industriel en Corée, les hautes parties contractantes reconnaissent qu'il sera permis à toutes deux de prendre telles mesures qui pourront être indispensables en vue de sauvegarder ces intérêts, s'ils sont menacés, soit par l'action agressive de toute autre puissance, soit par des troubles en Chine ou en Corée nécessitant l'intervention d'une des deux hautes parties contractantes pour la protection de la vie et des biens de ses sujets.

Art. 2. — Si la Grande-Bretagne ou le Japon, pour la défense des intérêts respectifs ci-dessus décrits, étaient impliqués dans une guerre avec une autre puissance, l'autre haute partie contractante gardera une stricte neutralité et fera ses efforts pour empêcher d'autres puissances de prendre part aux hostilités contre son alliée.

Art. 3. — Si, dans le cas précité, toute autre puissance ou toutes autres puissances prenaient part aux hostilités contre ladite alliée, l'autre partie contractante viendra à son aide et fera la guerre en commun avec elle, et conclura la paix d'un commun accord.

Art. 4. — Les hautes parties contractantes conviennent que ni l'une ni l'autre ne conclura, sans consulter l'autre, d'accord séparé avec une autre puissance au préjudice des intérêts ci-dessus décrits.

Art. 5. — Toutes les fois que, de l'avis, soit de la Grande-Bretagne, soit du Japon, les intérêts ci-dessus mentionnés seront en péril, les deux gouvernements communiqueront l'un avec l'autre pleinement et franchement.

Art. 6. — Le présent traité devra entrer en vigueur aussitôt après la date de sa signature et rester effectif pendant cinq ans à partir de cette date.

Dans le cas où ni l'une ni l'autre des deux hautes parties contractantes n'aurait notifié douze mois avant l'expiration de ces cinq années l'intention d'y mettre fin, le présent traité devra les lier jusqu'à ce que l'une ou l'autre des deux hautes parties contractantes l'aura dénoncé.

Mais si, quand arrivera la date fixée pour son expiration, l'une ou l'autre alliée est engagée dans une guerre, l'alliance devra *ipso facto* continuer jusqu'à ce que la paix soit conclue.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé ce traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double, à Londres, le 30 janvier 1902.

Lansdowne,
Principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique aux Affaires étrangères.

Hayashi,
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon près la cour de Saint-James.

31. — A **Paris**, M. Pastre poursuit son interpellation, commencée le vendredi précédent, au profit des membres de l'Université, Hervé, Lapicque, et de plusieurs autres professeurs socialistes.

— Ouverture du Congrès de l'Évangile, sous la présidence de Mgr Péchenard.

— Appel du Grand-Orient de France en faveur des Boers.

Février 1er.— A **Paris**, M. Loubet commue en travaux forcés à perpétuité la peine de mort portée contre Brierre, assassin présumé de cinq de ses enfants.

2. — A **Pékin**, première réception officielle, au palais, des femmes et enfants des membres du corps diplomatique.

3. — A **Londres**, le gouvernement anglais refuse la médiation de la Hollande dans la guerre du Transvaal.

4. — A **Paris**, l'amiral Bienaimé, chef d'état-major général de la marine, est relevé de ses fonctions.

5. — A **Pékin**, Young-Lou remplace Li-Hung-Chan, en qualité de grand secrétaire.

6. — A **Lille**, devant huit mille personnes, conférence de MM. Jules Lemaître et Cavaignac, sur le programme de la *Patrie française*. Ovation enthousiaste.

7. — A **Rome**, mort du cardinal Ciasca, des Ermites de Saint-Augustin.

8. — A **Saint-Pétersbourg**, réception de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche par le tsar Nicolas II.

9. — A **Paris**, les journaux publient une lettre-manifeste du prince Victor Napoléon au général Thomassin.

— A **Patterson** (États-Unis), vingt-six groupes de maisons sont détruits par un incendie.

10. — A **Lyon**, **Vesoul**, **Montmorency**, **Essonnes**, et sur plusieurs autres points du territoire, conférences par les membres de la *Patrie française*.

— Dans l'**Afrique australe**, De Wett et son commando, enveloppés par vingt-trois colonnes britanniques, brisent la ligne des blockhaus, en lançant contre elle un troupeau de bœufs.

Paris, le 10 février 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

AUTOUR D'UNE LIBERTÉ

LA LOI DE MALHEUR[1]

Loi de malheur ! C'est de cette appellation, comme d'un stigmate, que les catholiques belges, après M. Malou, ont flétri leur loi de 1879 sur l'enseignement primaire.

Loi de malheur, elle le fut par son caractère résolument, quoique sournoisement hostile aux croyances religieuses; elle le fut surtout par les luttes passionnées qu'elle suscita dans le pays, et qui, entre deux parties d'une même nation, creusèrent plus large et plus profond l'abîme qui les séparait.

Nous essayerons de marquer à grands traits ce caractère dominant de la loi de juillet 1879 et d'esquisser les principaux incidents de « la guerre de l'école ».

— Archaïsme et exotisme ! dira-t-on.

— Ni l'un ni l'autre. Si l'on veut bien suivre ce récit, on croira souvent, au contraire, se trouver en pleine actualité; on croira reconnaître, avec toute leur couleur locale, nos propres guerres de religion.

Cette impression a été en nous si vive que nous éprouvons, dès le début, le besoin de nous défendre contre un reproche : la recherche de l'allusion.

Entre les incidents de nos luttes scolaires, déjà bien oubliées, et ceux tout récents de la loi sur les associations,

1. Ouvrages à consulter : Woeste, *Vingt ans de polémique*. Bruxelles, 1885. — *Eudore Pirmez*, par Albert Nyssens. Bruxelles, 1893. — Balau, *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique*. Louvain, 1890. — *La Belgique et le Vatican; Documents et travaux législatifs*, Bruxelles, 1881. — *Rapport triennal sur l'instruction primaire en Belgique 1879-1881 et 1882-1884*. Bruxelles, 1884 et 1886. — *Annales parlementaires* (Comptes rendus de la Chambre des Représentants et du Sénat), années 1878-1885 *passim*. — *Revue générale de 1878 à 1885 passim*. — Malou, *Exposé de la situation de l'enseignement primaire*. Bruxelles, 1881. — *Enquête scolaire de 1881 et Rapports de 1881-1883*. Bruxelles. 4 vol. in-fol.— *Vie de Charles Rogier*, par M. Discailles. Bruxelles. — Saintrain, *Vie du cardinal Deschamps*. — Labrocquy, *Types et profils parlementaires*.

surtout de ses articles relatifs à l'enseignement d'une part, et, d'autre part, l'histoire de la loi belge de 1879, les rapprochements abondent à chaque pas. Point n'est besoin, pour les découvrir, de les chercher ni de leur donner du relief en les forçant; ils se présentent et s'imposent d'eux-mêmes. On trouvera surtout de frappantes analogies dans la tactique des ennemis du catholicisme.

Aussi bien faut-il voir dans ces similitudes une raison profonde utile à signaler : toute entreprise contre l'Église de Dieu, c'est-à-dire contre la Vérité et le Bien, est nécessairement une œuvre d'erreur et de haine, et aussi une œuvre de destruction. C'est encore, par une nouvelle conséquence, une œuvre que l'on n'avoue pas, ou que l'on ne montre pas sous ses vraies couleurs. On la pare d'honnêtes prétextes : on ne veut pas attaquer l'Église; on la respecte; mais on veut se défendre contre ses empiètements de pouvoir. Aussi appelle-t-on son œuvre le « Kulturkampf » en Allemagne; une œuvre de « Défense nationale » en Belgique, une œuvre de « Défense républicaine » en France.

Si l'on a le triste courage de ses convictions et l'impudeur du mal, ou peut-être la sincérité dans l'erreur, on déclare ouvertement la guerre à l'Église; mais, alors même, on sent le besoin de la calomnier d'abord pour se donner le droit de combattre ensuite en elle les mensonges ou les crimes qu'on lui a imputés.

Contre de tels adversaires, c'est faire œuvre de défense excellente et nécessaire avant toute autre, que de leur arracher le masque des faux prétextes et de les montrer dans la réalité de leurs vrais desseins.

Cette étude n'aura-t-elle pas un autre intérêt d'ordre plus pratique ?

Si demain doit se rouvrir en France la guerre à mort contre ce qui nous reste de la liberté d'enseignement, nous souhaitons qu'à relire ces pages, à contempler la fière attitude et la vaillante « geste » des catholiques belges, les catholiques français apprennent comment on défend « une liberté », et, si on l'a perdue, comment on la reconquiert. Ainsi peut-être retireront-ils de ces exemples un encourage-

ment et un motif d'espérer, et trouveront-ils, dans cette « leçon de choses », le secret des victoires futures.

I

Les luttes qui se déroulèrent, de 1879 à 1884, autour de la loi scolaire, ne sont dans la vie du parti libéral et du parti catholique, ni une crise subite, ni un accident imprévu, sans lien avec la suite de l'histoire nationale. Elles marquent, au contraire, de la part des libéraux qui engagèrent l'attaque, l'aboutissement d'un mouvement offensif préparé de loin, développé avec persévérance et enfin exaspéré par son impuissance et de nombreux insuccès. On le caractériserait exactement en le définissant la période de paroxysme d'un mal bien connu, la rage anticléricale. Aussi est-il nécessaire si l'on veut comprendre la loi de juillet 1879 et s'expliquer la résistance acharnée des catholiques, d'indiquer sommairement l'évolution antireligieuse du parti libéral.

Recruté, en général, dans un milieu faiblement catholique, où les pratiques religieuses n'excluaient trop souvent ni la défiance envers l'Église, ni même l'adhésion à la franc-maçonnerie, ce groupe, vers 1827, avait fait taire son anticléricalisme instinctif devant la haine de la domination hollandaise. Contre l'ennemi commun, libéraux et catholiques s'étaient mis d'accord pour conquérir la liberté... la liberté d'enseignement et de la presse, et plus tard pour revendiquer l'indépendance nationale.

La Constitution élaborée par les vainqueurs de 1830, donna à la Belgique « un roi placé dans l'impossibilité de faire aucun mal et... tuteur des libertés [1] ». Ces libertés, on les dispensa largement : libertés des cultes, de la presse, de l'enseignement, des associations.

Cette harmonie, malgré bien des notes discordantes, se maintint vaille que vaille jusque vers 1846. Il était de bon ton de reconnaître l'heureuse influence de l'Église; mais on affectait en même temps d'en redouter l'excès et l'on procla-

1. Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. Ier, p. 236.

mait la nécessité de fortifier l'État et son enseignement [1]. Aussi la loi de 1842 sur l'école primaire, tout en donnant une place honorable à la religion et à la morale, sous la surveillance du clergé, porte-t-elle des traces de cette préoccupation.

L'année 1846 vit se préciser et se fixer la nouvelle orientation du libéralisme. En juin se réunit dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, un Congrès de 384 délégués libéraux, sous la présidence de M. Defacqz, Grand Maître de la maçonnerie belge. A cette occasion, la secte jacobine opéra sur le parti une main-mise occulte qui allait s'affirmer publiquement par « la politique nouvelle de 1847 ». Le mot d'ordre était : « Respect à la religion, mais guerre au cléricalisme [2] ! »

Ce que vaut la distinction, pour les maçons belges comme pour les maçons français, pour ceux de 1850 comme pour ceux de 1902, il n'est plus permis depuis longtemps de l'ignorer.

Jusqu'en 1870, on n'attaqua le clergé que d'une main encore mal assurée, par des mesures vexatoires et restrictives de la liberté. On n'osait pas encore aller aux points vitaux. Mais pour la fraction des progressistes ou radicaux, c'était là une politique trop molle : il fallait en finir avec la religion ; pour cela, il fallait laïciser l'école et supprimer pratiquement l'enseignement libre, en fortifiant l'enseignement d'État jusqu'à lui assurer le monopole. Laïciser l'école ! A mesure que la haine religieuse hantait plus puissamment

1. *L'Indépendance belge*, fondée en 1881, disait déjà : « La Société religieuse catholique nous paraît envahissante par essence; nous la croyons dangereuse pour la société civile et continuellement hostile envers elle... Nous croyons de notre devoir de surveiller sa marche et de combattre ses envahissements ». C'est l'état d'esprit des « jeunes », de ceux qui sortent de l'Université et qui veulent prendre la direction du parti.

2. Un des vœux du Congrès réclamait « l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, sous la direction *exclusive* de l'autorité civile, en lui donnant les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés et en repoussant l'intervention des ministres des Cultes à titre d'autorité dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil ». C'est tout l'esprit de la loi de 1879.

leurs cerveaux, les libéraux voyaient là l'infaillible moyen de saisir les âmes et de les façonner à leur propre image[1].

Cette idée de lutte à outrance contre le catholicisme, entretenue d'abord avec soin dans les loges, pénétra bientôt si avant dans tous les esprits que, au lendemain de la chute des libéraux en 1870, un membre de l'ancien cabinet y vit le salut, non seulement de l'Humanité et de la Patrie, mais encore de son propre parti. « C'est par une marche plus vive, par une politique plus accentuée, déclarait M. Bara, un doctrinaire, que le libéralisme répondra à l'échec qu'il vient de subir. »

En bon français, cela voulait dire qu'il fallait, sous peine d'être supplanté par les progressistes dans la confiance du corps électoral, lutter avec eux d'anticléricalisme. La surenchère commença aussitôt, avec cette ardeur que l'on apporte toujours dans la lutte pour la vie ; dans le cas présent, c'était la lutte pour la vie politique, pour la réélection.

Ce fut alors une furieuse poussée de passions sectaires. On mit de côté la sublime distinction entre religion et cléricalisme. L'Église fut proclamée « la seule ennemie » ; l'œuvre du catholicisme devint « une audacieuse entreprise contre la nature humaine, industrielle et sociale ». *La Flandre libérale*, l'*Étoile belge,* la *Revue de Belgique* donnaient le ton dans ce concert de blasphèmes. Au Parlement, même débordement d'injures à l'égard de l'Église, de ses dogmes, de ses sacrements...

Toutefois, comme il fallait contre les catholiques un thème

1. Donnons quelques citations qui éclairent la tendance du mouvement libéral. Dès 1854, le F.·. Bourlard s'était écrié à Bruxelles : « Quand les ministres viendront annoncer au pays comment ils entendent organiser l'enseignement du peuple, je m'écrierai : A moi maçon ! A moi la question de l'enseignement ! A moi l'examen ! A moi la solution ! » Ces accents lyriques éveillèrent, comme ils le méritaient, des échos chez tous les FF.·. — « L'enseignement du catéchisme, dit la L.·. d'Anvers, est le plus grand obstacle au développement des facultés de l'enfant... Le prêtre devrait être exclu de l'école et la morale enseignée indépendamment de tout dogme. » La L.·. de Bruxelles appelait de ses vœux « la proclamation du principe de l'école laïque..., de l'enseignement laïque de la morale, à l'exclusion de l'intervention du prêtre à titre d'autorité ». Et les autres Loges d'unir leurs vœux à ces vœux !

à attaques autre que leurs croyances, on inventa « la question constitutionnelle ». Ce fut un piquant spectacle que de voir les libéraux habitués — les radicaux surtout — à appeler la révolution belge et la constitution « une grande erreur » (de Laveleye) « la grande duperie de 1830 (la *Flandre libérale*) une union, une alliance fatale et immorale..., une folie..., un chaos..., un marché de dupes... », s'éprendre tout à coup d'un beau zèle pour la défense de cette même Constitution.

Que des journalistes eussent attaqué, à cause de l'abus qu'on en faisait, certains articles, cela n'était pas niable, et cela devait arriver. Ce qui était faux, c'est que le parti catholique lui-même dans la personne de ses chefs autorisés. — chefs politiques ou religieux — eût pris l'attitude incriminée. Cette attitude, M. Woeste la définissait ainsi :

« La Constitution a été votée par une assemblée où les catholiques étaient en majorité ; tous, sans aucune exception, ont adopté les principes qu'elle consacre. Plus de quarante années se sont écoulées depuis lors. Les Chambres se sont plusieurs fois renouvelées ; les catholiques y ont été tantôt majorité, tantôt minorité ; mais qu'elles qu'aient été les vicissitudes de leur position parlementaire, ils ont toujours, après comme avant les encycliques de 1832 et de 1864, prêté serment au pacte fondamental ; aucun d'eux n'a jamais fait de proposition anticonstitutionnelle ; aucun d'eux n'a jamais prononcé de discours ou annoncé d'intentions pouvant rendre leur sincérité suspecte[1]. »

Mais que pouvaient bien valoir toutes les protestations des catholiques contre des esprits intéressés à s'effrayer eux-mêmes et à exciter autour d'eux « l'émotion populaire » ? Il fallait, pour vivre, le péril clérical ; on le créa, et on le cultiva soigneusement. On n'avait, au fond, rien de précis à redouter ; donc le danger étant secret, devenait plus grand ; donc tout était à redouter.

Dans les masses, où les passions individuelles ne s'additionnent pas seulement, mais se multiplient par réaction

1. Woeste, *op. cit.*, t. I[er], p. 52-53.

mutuelle, les accès « d'émotion populaire » se traduisirent bien vite par des voies de fait et des brutalités de toute sorte : manifestations « gueuses » de Gand ; cavalcades de la Mi-Carême à Bruxelles et Anvers, avec parodie des cérémonies du culte et outrages au Christ et à la Vierge ; attaques à main armée contre les catholiques à Bruxelles, Oostacker, Liège, Malines... Toute la lyre !

La *Flandre libérale* qui façonnait quotidiennement la mentalité du parti libéral, pouvait en toute vérité se féliciter en ces termes des résultats obtenus : « Quoi qu'on en dise et en écrive, tous les libéraux ne cessent de combattre par tous les moyens et de toutes les manières la foi catholique Ils rejettent ouvertement ses dogmes, critiquent sa morale, raillent ses miracles, méprisent ses cérémonies. Tous leurs efforts tendent constamment au même but : détruire l'influence de l'Église sur les âmes... Faut-il avouer publiquement l'hostilité au catholicisme ? C'est là seulement que naît le dissentiment[1]. On le voit : ce n'était pas un souffle, c'était une tempête de libéralisme qui passait sur la Belgique.

Aux élections de 1878, la tempête balaya la majorité catholique et, avec elle, le ministère de M. Malou.

II

D'élections ainsi faites et de la majorité qui en était issue, devait sortir un ministère de combat : ce fut le ministère Frère-Orban, constitué avec le concours d'éléments doctrinaires et radicaux, sous la raison sociale « Défense nationale ».

Défense nationale, défense de la Constitution : ce qui se cachait derrière cette enseigne, l'histoire des dernières années l'établissait sans équivoque et sans illusion possible. Cette œuvre de défense, sous des formes légales, serait la continuation de la guerre anticléricale.

Ainsi l'entendaient les loges ; ainsi devaient l'entendre bon gré mal gré, leurs mandataires du ministère. Ainsi le voyaient

1. *Flandre libérale*, août 1876.

nettement les chefs du parti catholique, et généralement tous les esprits avertis des menées maçonniques[1].

Dès sa formation, le ministère annonça qu'il répondrait aux espérances des amis et aux craintes des adversaires. L'instruction publique, jusque là rattachée à l'Intérieur devint indépendante : on appliquait la loi de la division du travail pour activer la besogne, et le choix même du nouveau ministre indiquait en quel sens serait dirigé ce surcroît d'activité. M. Van Humbeeck, en effet, était célèbre par sa retentissante déclaration : « Un cadavre est sur le monde, avait-il dit dans une loge d'Anvers, il barre la route du progrès ; ce cadavre du passé pour l'appeler par son nom, carrément, sans périphrase, c'est le catholicisme ; oui le catholicisme est un cadavre. C'est ce cadavre que nous avons aujourd'hui regardé en face. Et, si nous ne l'avons pas jeté dans la fosse, nous l'avons soulevé du moins, de manière à l'en rapprocher de quelques pas... C'est un grand résultat[2] ».

Visiblement la pensée du règne devait être la loi sur l'enseignement ; mais il était évident aussi que de cette loi viendraient de grosses difficultés.

M. Frère-Orban avait pour devise : « Gouverner, c'est prévoir ». Il voulut prendre ses mesures contre toute éventualité. Le corps des fonctionnaires pouvait être un obstacle ou ne lui apporter qu'un trop faible concours ; il l'épura. Le corps électoral pouvait causer des ennuis beaucoup plus graves ; il le remania. C'était bien, mais c'était peu. L'opposition la plus irréductible devait venir de la conscience même du pays. Or soumettre celle-ci par la force, il n'y pouvait

1. Cette révélation au grand jour des tendances libérales, et aussi du mouvement maçonnique dont elles dérivent, fut, pour la plus large part, l'œuvre de M. Woeste. Son ouvrage *Vingt ans de polémique* est aussi instructif qu'intéressant à consulter.

2. M. Van Humbeek était ancien Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie. Un autre ministre, M. Bara, avait été élevé par la charité des chanoines de Tournai. Devenu député de cette ville, il fit durement expier à la religion les bienfaits qu'il en avait reçus. M. Frère, lui, n'était pas un transfuge. Fils du concierge de la Loge de Liège, il avait été élevé sur les genoux de la « Veuve », à laquelle il devait plus tard donner tant de consolations. Les autres ministres étaient à l'avenant.

songer. L'endormir ou la duper, était également impossible ; ses gardiens naturels, les évêques étaient là pour l'avertir. Leur rôle était de crier au loup; et ils étaient trop clairvoyants et trop indépendants pour qu'on pût les tromper ou les réduire au silence. Il y avait donc là, pour la résistance du parti catholique un point d'appui inébranlable.

Comment en venir à bout ?

Le politique profond qu'était M. Frère-Orban eût un trait de génie. La Belgique était contre lui; mais s'il avait Rome pour lui, du coup il serait maître de la Belgique. Par Rome, il gouvernerait les évêques; par les évêques, les curés; par les curés, la conscience des catholiques. Le plan, quel que soit le moment précis où il se soit nettement et entièrement dessiné, était une heureuse trouvaille. Toutefois, s'il témoignait chez son auteur d'un singulier aplomb et d'une grande finesse diplomatique, ne supposait-il pas aussi une certaine inconscience ou un sens moral assez faible, en même temps qu'une odieuse méconnaissance de la loyauté pontificale [1].

« Le gouvernement, dira un jour M. Malou, pouvait-il ignorer quels sont les principes de l'Église catholique à l'égard des écoles mixtes ou neutres ? Évidemment non !... On s'est (cependant) créé cette illusion que pour maintenir les relations diplomatiques... celui qui est le représentant de ces vérités permanentes et éternelles abdiquerait un principe qui est de l'essence même de l'Église [2]. »

Quoi qu'il en soit, la victoire, si elle était possible, ne pouvait être qu'à Rome; mais il fallait aller l'y chercher. Le ministre se mit à l'œuvre.

Il existait déjà un thème à négociations qui allait permettre ou de gagner le Saint-Siège et de s'en faire un intermédiaire

1. Dans ses discours à la Chambre, dans ses notes à Rome, M. Frère ne cessera de proclamer que la seule raison de conserver la légation près du Saint-Siège, ce sont les bons offices que le pape pourra lui rendre dans la lutte scolaire. Le maintien de la légation a toujours été provisoire. La suppression avait été demandée par les libéraux, sous le ministère catholique, en 1872, 1873, 1875; annoncée comme imminente en 1878, par M. Frère-Orban, puis ajournée. Dans quelle mesure l'utilité aux desseins antireligieux du ministère influa-t-elle sur cet ajournement ? Il est impossible de le définir.

2. Malou, *Discussion de l'adresse de 1880*.

tout puissant auprès des évêques, ou, tout au moins, de justifier les lois de combat : c'était la question constitutionnelle.

Les catholiques, à en croire M. Frère-Orban, avaient soulevé contre eux l'opinion; ils attaquaient et menaçaient les articles fondamentaux de la Constitution; par là ils divisaient le pays... Fallait-il s'étonner si le gouvernement était obligé de se défendre ?

Nous avons déjà vu ce qu'il y avait de vérité dans ces allégations. Léon XIII était bien à l'aise sur ce terrain : il condamna les attaques contre la Constitution, mais ne manqua pas de faire observer que les évêques n'avaient là-dessus rien à se reprocher. Etait-il donc juste d'en prendre occasion pour exercer contre l'Église des représailles[1] ?

Malgré ces réponses, notes écrites et observations orales, présentées par M. d'Anethan, ministre à Rome, se succédèrent avec une insistance désespérante — tant il y avait intérêt à entretenir l'équivoque et à motiver d'avance les mesures de défense nationale.

Cependant à Bruxelles on ne perdait pas de temps. A l'ouverture de la session de 1878, le discours du Trône contînt, entre autres, cette déclaration : « L'enseignement donné aux frais de l'État doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusive de la société civile ».

Ce tout petit passage, arrangé avec — et sans doute — par le ministère, était par lui-même gros de sens; mais combien plus significatif devenait-il pour qui savait à quelles arrière-pensées maçonniques il faisait écho[2] !

C'était une déclaration de guerre, de guerre sans merci contre le catholicisme ; et l'on pouvait, dès cette heure, considérer les hostilités comme officiellement ouvertes.

Qu'allaient faire les catholiques ?

C'est une remarque devenue banale à force d'être répétée que, dans certains cas, le difficile est de connaître son devoir

1. « C'est à cette calomnie... que nos adversaires et même les membres du gouvernement recourent pour motiver les injustifiables attentats qu'ils veulent perpétrer contre l'Église. » (Mandement collectif du 7 décembre 1878.)

2. La déclaration gouvernementale reproduit textuellement les mots de valeur du vœu maçonnique émis par le Congrès libéral de 1846.

bien plus que de l'accomplir. La remarque ne perdrait peut-être pas de sa vérité à se présenter sous cette forme un peu différente ; il faut souvent, pour réaliser de bonne foi toute la gravité et toute l'urgence d'un devoir, plus de courage que pour l'accomplir ? On est si puissamment incliné par de secrètes terreurs, à fermer les yeux, à altérer les prémisses d'un raisonnement quand on sait qu'il faudra faire passer la conclusion dans la pratique ! Il y a si peu d'esprits assez fermes pour garder leur rectitude de jugement devant une décision à prendre ! En présence de la peur, la logique s'enfuit si facilement éperdue ! Il est au contraire si doux de diminuer le devoir, d'en restreindre l'étendue, d'en énerver la force, d'en exagérer l'impossibilité, pour alléger d'autant sa propre responsabilité !

Ce sera, croyons-nous, le grand honneur des catholiques belges d'avoir, de 1878 à 1884, exactement mesuré l'étendue, exactement pesé la gravité de leurs obligations ; ils les envisagèrent sans les affaiblir et les remplirent avec une héroïque fidélité.

A peine la guerre était-elle déclarée, que chacun prit position pour le combat ; c'était à l'Église qu'on en voulait, ce furent les chefs de l'Église qui prirent la direction de la résistance.

Le 7 décembre 1878, avant l'apparition du projet de loi, les évêques belges publièrent une première pastorale collective[1]. Repoussant comme une calomnie l'accusation d'hostilité envers la Constitution, ils rappelaient les atteintes déjà portées aux droits de la religion et à ses intérêts ; ils montraient ce que contient de faux et de criminel le principe même de la neutralité scolaire, établissaient que ce principe « viole à la fois les droits de la religion et de la Société, et n'est pas moins opposé à la Constitution nationale qu'aux intérêts du

1. Datée du 7 décembre, la Lettre ne fut en réalité communiquée aux fidèles que dans les derniers jours du mois. Elle portait les signatures de NN. SS. Dechamps, cardinal-archevêque de Malines, primat de Belgique ; de Montpellier, évêque de Liège ; Faict, évêque de Bruges ; Bracq, évêque de Gand ; Gravez, évêque de Namur ; Dumont, évêque de Tournai.

pays », et ils terminaient par un appel à la défense de l'Église.

A la lecture de cette lettre, M. Frère-Orban dut s'applaudir de n'avoir pas supprimé la légation de Rome; l'épiscopat s'annonçait en effet comme devant être l'âme de la résistance, et que pouvait-il contre lui ?

Il activa donc « l'échange de vues » avec le Saint-Siège, et, le 21 janvier 1879, déposa au Parlement le texte de son projet de loi.

Le 31 janvier, un mandement de Carême collectif apporta aux intéressés, libéraux et catholiques, la réponse de l'épiscopat. Les évêques félicitaient les fidèles de leur ardeur à résister aux efforts du gouvernement, à combattre la neutralité scolaire et leur recommandaient de persévérer dans la prière et l'action. Quant à la loi, ils en prononçaient la condamnation : bannir de l'éducation, sous couleur de neutralité, tout dogme, toute morale révélée, en bannir jusqu'à l'idée de Dieu, n'était-ce pas ruiner par la base toute croyance et toute morale ?

Cette parole épiscopale fixait, avec une indiscutable autorité, les idées et réglait la conduite des catholiques.

Au Parlement l'issue de la lutte n'était pas douteuse[1]. La majorité n'avait plus de libéral que l'étiquette. Un mot, vide de son sens naturel et devenu le symbole du plus pur jacobinisme, étroit, haineux, voilà ce qu'il restait du libéralisme de 1830.

Ses tenants en étaient venus à cet état d'âme où certains mots n'offrent plus de sens, n'éveillent plus d'idées dans le cerveau, mais y excitent des sensations, des passions, des colères aveugles. Convaincre de tels adversaires, il n'y fallait pas songer.

Mais négocier un compromis, accepter une loi mauvaise pour en éviter une pire, pouvait-on du moins l'espérer ? Il

1. « La revision (de la loi de 1842) était promise; elle devait être faite; c'était la condition de l'union des gauches. » (Woeste, *Annales parlementaires*, 20 janvier 1880, p. 264.) La concentration a donc été faite dans un but anticlérical. Les progressistes ont sacrifié leur programme antimilitariste et leurs revendications électorales, à la loi du 1er juillet 1879.

ne semble guère ; et puis, c'eût été s'engager dans la voie des concessions, pour aboutir par degrés à l'abandon total des droits ; c'eût été livrer chaque jour un peu de sa liberté, un peu de sa vie.

Les catholiques estimèrent plus fier et plus sage de jouer le tout pour le tout et de combattre pied à pied.

Ils avaient ainsi l'espoir, sinon de détacher une seule voix du bloc ministériel, du moins de proclamer haut et ferme les droits de l'Église et de se faire entendre, par-delà les enceintes parlementaires, jusque dans le pays. Celui-ci, averti par les évêques, allait suivre toutes les péripéties du procès, recueillir les éléments de la cause ; ainsi se trouverait-il, plus tard, préparé à rendre la sentence sans appel [1].

Le devoir des représentants était de démasquer les vraies tendances de la loi et son esprit antireligieux ; la matière n'était que trop abondante.

III

Par deux points surtout, le projet constituait une attaque directe à la religion.

Le premier était relatif au programme des écoles. « L'enseignement religieux, disait l'article 4, est laissé aux soins des familles et des ministres du Culte. » En d'autres termes, de l'éducation donnée par l'État est éliminée toute influence religieuse.

Le second alinéa de l'article 4 paraissait cependant devoir rassurer les familles. « Un local dans l'école est mis à la disposition des ministres du Culte pour y donner, soit avant, soit après l'heure des classes, l'enseignement religieux aux enfants de leur communion fréquentant l'école. »

Ainsi donc un local — celui dont ne voudraient pas MM. les instituteurs, et qu'on rendrait intenable quand on voudrait se débarrasser des ministres du Culte — l'heure où les en-

1. Au sujet des nombreuses pétitions adressées au Parlement ou du mouvement qui se produisit dans le pays durant la discussion de la loi, M. d'Elhoungne avait déclaré : « Il n'y a d'agités que les agitateurs ». M. Frère n'avait voulu y voir « qu'un feu de paille ». A toute cette agitation il prédisait « un pitoyable avortement ». Cette belle assurance avait déjà peut-être plus d'apparence que de réalité.

fants ne seraient pas encore rendus à l'école ou bien seraient déjà fatigués de la classe précédente : bref, le local et l'heure dont les autres ne voudraient pas, telle était la belle part que l'on abandonnait à Dieu et à ses ministres !

Un autre point capital était le recrutement et la formation des instituteurs. L'État réservait à ses écoles normales le monopole de cet article : seuls, les jeunes gens dont il aurait façonné l'âme devaient être admis à façonner l'âme des enfants. Or, de ces écoles normales étaient bannis tout enseignement et tout exercice religieux. Et c'était là que les communes devaient aller chercher leurs éducateurs. Comme laïcisation et stage scolaire c'était complet.

Il y avait là un grave attentat aux franchises communales ; et ce ne devait pas être le seul. La liberté est d'essence si subtile, et si incoercible qu'il faut, pour l'enchaîner, une trame de liens savamment compliquée et resserrée. Dans sa haine de la religion et pour atteindre sûrement les consciences, le gouvernement fut amené à des empiètements sans fin.

A l'État de fixer pour chaque commune le nombre des écoles, des classes, des instituteurs — que ces écoles officielles fussent vides ou non, que la commune les demandât ou les refusât. A lui de nommer, sauf dans les grandes villes, les comités scolaires : ceux-ci surveillent les écoles et les familles, « emploient tous les moyens de persuasion propres à déterminer les parents à envoyer leurs enfants à l'école ; dans ce but, ils réclament l'assistance des patrons et des chefs d'industrie..... Des moyens d'encouragement peuvent être mis par les communes à la disposition des comités scolaires pour favoriser la fréquentation des écoles ».

Voilà pour l'État. Et les communes ?

« L'État commandera et la commune payera. » Tel est le système, condensé par M. Woeste dans une formule heureuse[1]. Lè même orateur n'avait-il pas le droit de dire : « L'article 4 est un trompe-l'œil ? »

Un trompe-l'œil ! c'était ce qu'on voulait. *La Chronique* déclarait même qu'on avait trop bien réussi : « Votre combi-

1. Discours du 27 mai 1879.

naison n'est qu'un truc indigne d'un gouvernement qui se respecte ». *La Flandre libérale*, moins délicate en matière de dignité personnelle, se déclarait, au contraire de tout point satisfaite : « Il est clair que vous n'invitez le clergé que pour qu'il refuse, et en tâchant de rendre son refus inévitable ». Ainsi parlaient les ministériels.

Reste-t-il des doutes sur les préoccupations de secte du ministère ? Qu'on entende M. Frère-Orban : « Ce que l'on veut, c'est que l'enseignement soit neutre,... laïque. » Sa formule de choix eût été : « Le prêtre à l'église ; l'instituteur à l'école ; » il ne l'inscrivit pas dans la loi, retenu qu'il était « par certaines convenances ».

Le F.·. Van Humbeeck n'est pas moins explicite : « Le Décalogue ne sera point enseigné dans l'école instituée par la nouvelle loi, parce que le Décalogue est la négation de la liberté de conscience ».

Mais alors que mettrait-on à la place ? On avait le droit de le demander au ministère. Qu'est-ce que la morale ? Quel sera le nouveau code ? Les législateurs acceptèrent qu'on posât la question et y répondirent, sans songer qu'en cela ils faisaient acte d'intolérance; que définir la morale, c'est, tout comme un Concile, imposer aux enfants de l'école sa manière de voir; que rédiger un code de bonnes mœurs, c'est substituer le Décalogue d'un Van Humbeeck au Décalogue de Dieu même.

Quoi qu'il en soit, on eût une vingtaine de définitions de la morale, ce qui ne devait guère rassurer les esprits sur l'unité de l'éducation d'État, ni sur la sérieuse influence de cette éducation.

Restait à résoudre la seconde difficulté : quels seraient les nouveaux préceptes ? On essaya de répondre ; mais nul ne fut plus heureux que M. Jansay : il proposa d'enseigner « la morale constitutionnelle [1] ».

1. « La morale constitutionnelle... a ses origines dans la morale universelle..., elle est bien supérieure à la morale chrétienne, surtout à la morale catholique, apostolique et romaine qui engendre toutes les immoralités que le pays connaît... » « La morale de Moyse ne répond plus aux besoins et aux aspirations de l'esprit moderne », Janson. (Cité par M. Woeste, séance du 20 janvier 1880.)

La conscience des enfants était en de bonnes mains !

La Flandre libérale, elle, n'avait pas de ses préoccupations. Elle nourrissait un espoir, un seul : la loi « aura pour résultat d'arracher les âmes au joug dégradant que l'Église fait peser sur elles ». Cela revenait à dire : pourvu que l'éducation ne soit pas religieuse, elle sera excellente.

M. V. Jacobs n'avait-il pas raison de dire : « Mesure de guerre, c'est là toute la loi[1] ! »

Que demandaient donc les catholiques? Avec M. Jacobs, ils réclamaient que la loi scolaire, sans violer la liberté des consciences, eût égard aux désirs et aux droits de la majorité des familles.

Des rangs ministériels un député, un seul, M. Pirmez, appuya les revendications des catholiques. « Le libéralisme, pensait-il encore, n'est pas autre chose que le principe de la morale chrétienne appliqué à la politique : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ».

Il avertit ses amis de l'iniquité de leur œuvre, œuvre de « représailles » contre « l'influence politique du clergé »; il proclama le respect des consciences, le caractère sacré de leurs droits : « le droit d'un seul est aussi sacré que le droit de tous... La loi de 1842 respecte les droits des dissidents; mais la loi peut accorder des avantages à la majorité[2] ».

En ce moment revivait l'esprit des constituants de 1830, opposé à l'esprit jacobin du jour présent.

Pour les jacobins, l'État — c'est-à-dire le ministère et sa

1. Séance du 6 juin 1879. *Annales parlementaires*.

2. Avec une fine bonhomie l'orateur s'expliquait par une comparaison qui était en même temps un excellent argument : « Si un boudhiste débarque en Belgique, je lui accorderai les mêmes droits qu'à tout autre; mais, isolé, il n'aura pas les avantages d'une grande communion religieuse. S'il vient me dire : « Je voudrais avoir une église comme Sainte-Gudule », je lui répondrai : « Ce n'est pas possible ». Et si ce boudhiste insistant dit : « Vous ne « pouvez me donner une église semblable, soit; je demande que vous démo- « lissiez Sainte-Gudule, parce que je ne veux pas que les catholiques aient « un édifice quand je n'en ai pas, je crois qu'il serait extrêmement déraison- « nable. » A mon sens, l'honorable ministre de l'Instruction publique a donné un peu dans le système de mon boudhiste. Il pense qu'il ne faut pas donner l'enseignement religieux dans l'école à la majorité quand la minorité ne l'aura pas. » (*Annales parlementaires*, séance du 16 mai.)

majorité — s'affirme en fait comme une réalité distincte du corps social et placée au-dessus de lui. Il a des droits à soi, indépendants, supérieurs, et qui facilement s'opposeront aux droits de la société. Il y aura, en matière d'enseignement, une doctrine d'État, qui ne sera pas nécessairement celle de l'ensemble de la société, mais celle du pouvoir exécutif, celle de ministres amenés peut-être au pouvoir par une surprise, des intrigues, ou l'aventure des hasards politiques. En ce cas, la société pourra bien désirer que l'on enseigne à ses enfants un Décalogue et un Credo divins; elle en sera réduite à subir le Décalogue et le Credo de « l'instruction publique ». C'est l'usurpation des droits de la société par une poignée de ministres.

Les catholiques, au contraire, voulaient voir dans l'État non une fin en soi, mais une partie du corps social, le dépositaire de l'autorité. A cette autorité, ils donnaient pour raison d'être et pour mesure sa fonction et ses devoirs envers la société, l'utilité du corps tout entier. D'après cette même règle, ils déterminaient le caractère des services publics.

N'avaient-ils pas le droit de tirer cette conclusion : le service de l'Instruction publique, étant organisé, payé par des Belges, pour des enfants belges, c'est-à-dire pour une immense majorité de catholiques, et non pour une Humanité abstraite et neutre, ce service, quelles que soient les idées philosophiques des ministres, doit répondre aux désirs des Belges et se régler sur l'utilité de leurs enfants. Il assume l'obligation d'élever des enfants de tel âge, parlant telle langue, pratiquant telle religion; qu'il les élève d'après leur âge, dans leur langue et dans leur religion. Il nous offre ses services, et nous le payons; qu'il nous serve comme nous l'entendons.

Servir la société n'entrait pas dans les vues des libéraux. Ils n'avaient, au fond, qu'un rêve : pétrir le cerveau de l'enfance sur le modèle de leur propre cerveau. Le 6 juin, la loi fut votée à la Chambre par 67 voix contre 60. M. Pirmez, seul dans le parti libéral, se sépara de ses amis; mais il n'eût le courage que de s'abstenir.

Au Sénat, les débats furent menés plus rapidement. Il faut

en retenir une page, tirée du discours du président, le prince de Ligne. Sincère dans ses convictions politiques, il voyait dans cette loi, la fin du libéralisme auquel il avait eu tant de foi; la fin de l'unité morale de la Belgique. Il perdait ainsi beaucoup de ses illusions politiques et un peu de sa confiance dans l'avenir de la patrie :

« Les temps sont changés depuis 1830. Dans les premières années de notre nationalité, les deux partis qui se disputaient le pouvoir s'inspiraient surtout de l'esprit de nos institutions. Les discussions d'aujourd'hui semblent plutôt dictées par les passions politiques. (Le mot de clérical n'était pas alors inventé.) Pour ma part, j'aime mieux rester fidèle à la ligne de conduite que nous ont tracée nos constituants... Je considère la loi, non seulement comme inopportune, mais comme dangereuse, parce qu'elle touche au domaine de la conscience. Le principe en est mauvais parce qu'il porte atteinte aux intérêts religieux... La loi excite dans le pays une grande perturbation. C'est une loi de parti, un coup de majorité contre la minorité, l'abus enfin de la victoire électorale de l'une sur l'autre... Ne partageons pas la Belgique en Guelfes et Gibelins, en blancs et noirs... Dans ce projet de loi, il semble que le gouvernement ait voulu se réserver le monopole de l'instruction publique... La loi n'est qu'une sorte de tolérance de l'enseignement religieux dans les écoles... Enfin, c'est une déclaration de guerre... Le prêtre, seulement toléré dans l'école par l'article 4 et non revêtu par la législature d'une autorité, se sentira un intrus dans l'enseignement neutre, que l'on proclame comme devant être celui de l'État... le prêtre n'ira donc pas à l'école et malheur aux générations élevées sans religion... Je termine en émettant le vœu que, quel que soit le sort de cette loi, le calme renaisse dans les esprits, et qu'en célébrant prochainement le cinquantième anniversaire de notre indépendance, catholiques et libéraux, droite et gauche également patriotiques, s'unissent sous l'égide de la belle devise nationale : L'union fait la force. Je le désire pour l'avenir et même pour l'existence de mon pays. »

Ce discours fut prononcé le 17 juin 1879; le lendemain, la loi fut votée par 33 voix contre 31.

Le prince de Ligne eût le courage de voter contre son parti et, peu après, il donna sa démission.

La première bataille était gagnée au Parlement; il fallait livrer la seconde dans le pays et contre la conscience du pays.

Une voix de protestation s'éleva, calme, mais irréductible. Le jour même du vote au Sénat, parut, dans une lettre collective des évêques, la condamnation de la loi et des écoles qu'elle régirait :

« Quelle raison y a-t-il d'établir ce régime scolaire dans toute la Belgique, où, sur environ 2500 communes, il y en a peut-être 2400 qui ne comptent... ni juifs, ni protestants, ni libres-penseurs ? L'égalité entre les croyants et les incroyants, ainsi que la liberté de conscience, n'est ici qu'un vain mot, qu'un futile prétexte. »

Il était fait aussi justice de la prétendue neutralité qui dissimulait mal une franche hostilité au catholicisme :

« Tandis quelle ferme l'entrée des écoles publiques aux instituteurs et aux institutrices formés dans les écoles normales catholiques, la loi autorise l'État, devenu l'antagoniste de l'Église, à placer des maîtres libres-penseurs, nihilistes, protestants, juifs, francs-maçons, à la tête des écoles primaires, même composées exclusivement d'élèves catholiques, comme elles le sont presque partout. La loi charge l'État de choisir comme il lui plaît, et d'imposer à ces mêmes écoles des manuels de lecture, de morale indépendante, de sciences naturelles, d'histoire et de désigner les livres destinés, soit à former les bibliothèques scolaires, soit à être donnés en prix aux élèves, sans que l'autorité religieuse, gardienne des croyances et de la morale chrétiennes, soit même consultée. Cette loi, exécutée à la lettre et selon son esprit, par un ministre de l'Instruction publique qui peut-être un ardent ennemi de la religion catholique, par une inspection et des comités scolaires composés peut-être exclusivement de francs-maçons et de libres-penseurs, cette loi présente-t-elle aux familles catholiques une garantie d'absolue neutralité ? — Non.

Était-il injuste et exagéré de dénoncer un tel régime scolaire comme « dangereux et nuisible de sa nature «... favori-

sant la propagation de l'incrédulité et de l'indifférentisme... comme un attentat à la foi, à la piété et aux droits religieux du peuple belge... ? »

Était-il injuste d'appliquer, dans le cas présent, ces paroles de Pie IX à l'archevêque de Fribourg : « Nous avertissons tous les fidèles et nous leur déclarons que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées qu'elles sont contre l'Église catholique ? »

Les évêques faisaient de cette sentence une règle de conduite générale dont l'exécution et les tempéraments seraient déterminés par des instructions ultérieures ; ils exhortaient les catholiques à élever partout des écoles libres, et terminaient par ce cri de guerre : « La lutte s'ouvre dès aujourd'hui; elle sera longue et difficile. Vous l'accepterez, N. T. C. F. avec une résolution digne de votre caractère de catholiques et de belges, en répétant le cri de vos ancêtres : Dieu le veut ! »

C'était net et bien tranché. Cette parole, transmise aux fidèles par le clergé, allait soulever toutes les consciences et M. Frère-Orban savait qu'on ne mène pas celles-ci comme on mène une majorité parlementaire. « Je suis convaincu, devait-il dire en 1883, que, dans ce pays-ci, le suffrage universel donnerait, dans les campagnes et les petites villes, la prépondérance aux évêques, qui seraient les suprêmes électeurs, et que... dans les grandes villes, on rencontrerait une résistance et des difficultés qui seraient probablement insurmontables. Cela était plus vrai en 1879 qu'en 1883. » Or n'était-ce pas affronter le suffrage universel que d'appeler par la loi scolaire chaque citoyen à se prononcer sur une question aussi grave : l'éducation et l'âme de l'enfant ?

Même avec le secours de la puissance et des ressources gouvernementales, il se voyait incapable de triompher ; il résolut de tourner la difficulté.

Les expédients ne manquaient pas à l'habile ministre. Appliquer la loi eût été folie et n'aurait donné d'autre résultat que de vider les écoles officielles; on imagina de la laisser sommeiller, de la laisser oublier, de la faire passer pour anodine. On pourrait ainsi par des transitions habilement ménagées acclimater cette fine fleur d'athéisme dans sa rude

atmosphère de Catholicisme. Ce point acquis, on regagnerait vite le temps perdu et le poison lentement passé dans les mœurs ne les atteindrait que plus sûrement et plus profondément.

« Rien n'est changé ! » Tel fut le mot d'ordre ministériel, porté aussitôt en tous lieux et en toute occasion comme un message de paix. Les agents du gouvernement reçurent mission de le répéter à temps et à contre-temps ; une circulaire officielle, du 17 juillet 1879, annonça aux intéressés la bonne nouvelle ; à Philippeville, Malines, Wavre... tout près même de Bruxelles, à Ixelles, à Laeken, les orateurs de distributions de prix en firent le thème de leurs discours [1].

Devant ce bon vouloir les évêques n'allaient-ils pas se rendre ? Ne verraient-ils pas qu'ils étaient partis en guerre contre un ennemi imaginaire ? Cet ennemi, du moins, était-il irréconciliable ? Était-il juste, était-il prudent de l'exaspérer par une résistance inopportune, du moins intransigeante à l'excès ? Ne valait-il pas mieux négocier un compromis fait de concessions réciproques, tirer de la loi le meilleur parti possible ? D'ailleurs, que gagnerait-on à la guerre ? Avait-on chance de vaincre ; et si l'on était vaincu, la situation ne serait-elle pas pire qu'avant ?

Toutes ces questions devaient se poser ; et si elles ne convertissaient pas les évêques, elles devaient tout au moins jeter le doute dans beaucoup d'esprits, amener des divergences de vues et peut-être la désunion dans la résistance.

Au reste, si les évêques demeuraient inflexibles, on avait encore la diplomatie. Rome, menacée de voir rompre les relations diplomatiques, se chargerait de les désarmer et de les enchaîner elle-même.

Pierre CASTILLON.

(*A suivre.*)

1. Citons cet extrait de la circulaire du bourgmestre de Laeken : « C'est en vain que des ennemis des institutions qui font le bonheur des Belges tentent de faire accroire à nos concitoyens que les enfants pauvres seront privés d'une instruction chrétienne. Cette instruction chrétienne existe ; ils la reçoivent dans nos écoles et la commune y affecte 100 000 francs (*sic*). (Cité par M. Woeste, 20 janvier 1880.)

REMARQUES
SUR
L'ÉDUCATION DU SENS RELIGIEUX

L'intelligence religieuse est la perception, plus ou moins claire et vive, des choses de Dieu. Le sentiment religieux peut se définir d'une assez vague façon : l'ensemble des affections et émotions, habituelles ou actuelles, qui ont un certain rapport avec cette perception des réalités invisibles. De ce double travail de l'esprit et du cœur se forme en nous, peu à peu, le sens religieux, également distinct de la connaissance dogmatique et du développement de la conscience [1]. En principe, tout cela devrait marcher de pair, et chaque page du catéchisme, une fois comprise et retenue, rendre l'enfant et plus religieux et plus sage. En fait, comme chacun sait, il en va tout autrement. Les plus précoces de ces petits théologiens ne montrent pas toujours une âme plus chrétienne que leurs camarades et, chose plus intéressante et

1. A propos de cette distinction, cf. une note très intéressante du P. J. Rickaby (Month. jan. 1902. *Arnold and Newman*, p. 23) : « *Christianity is not formally the same thing as morality.* » Cf. aussi des observations analogues dans l'excellent ouvrage de M. Ch. Tarver : *Some observations of a Foster parent*, p. 22. « I do not suppose that any Scotchman was ever morally the better for being able to repeat the Shorter Catechism with verbal accuray... and I am quite certain that the mere rote learning of the catechism of the Church of England has no appreciable effect upon the morals of the English schoolboy. » — M. l'abbé Lejeune, dans sa substantielle brochure : *La Confession et la communion des enfants et des jeunes gens* (Lethielleux), dit encore excellemment : « ... Je demande surtout qu'on ne s'estime pas quitte vis-à-vis de l'enfant lorsqu'on lui a donné une instruction religieuse même très solide. L'instruction suffit peut-être à fournir au jeune homme la riposte qu'il offrira plus tard aux inepties de l'incrédulité; elle ne suffit pas à former le chrétien... », p. 34-35. Pour former le chrétien, M. Lejeune insiste sur les deux sacrements essentiels : la *Pénitence* et l'*Eucharistie*. Ai-je besoin de dire qu'en signalant ici quelques *desiderata* dans l'action personnelle et *naturelle* de l'éducateur, je n'oublie pas qu'en pareille matière les moyens surnaturels, la prière et les sacrements, priment tout ? Par ailleurs, on n'insistera jamais trop sur la nécessité d'étudier la religion. Cf. à ce sujet les *Allocutions de collège* du R. P. Barbier (All. XX : *L'Étude de la religion*), Poussielgue, 1901.

plus grave, chez l'enfant, comme chez l'homme, le sens moral et le sens religieux ne sont pas nécessairement en raison directe l'un de l'autre, bien que de soi une grande intensité de vie religieuse suppose dans la vie morale un développement parallèle. Une grande facilité de prière se rencontre parfois avec une volonté très fragile et, par ailleurs, un cœur droit et généreux ne peut, dans certains cas, fournir qu'une piété rebelle, toute de sèche et froide raison. Puisque donc elle se distingue et de l'enseignement didactique et de l'éducation morale, je voudrais étudier en elle-même la formation du sens religieux chez les enfants. Étudier, c'est beaucoup dire; plus timidement, je me bornerai à poser quelques points d'interrogation autour de ce grave sujet.

I

Éducation du sens religieux : à qui sait lire, toute la difficulté du problème éclate déjà dans le rapprochement de ces deux mots. Un sentiment, en effet, ne s'éveille et ne se cultive que si on le met en face des réalités, existantes ou imaginaires, auxquelles il correspond. Or par quel moyen mettrons-nous, je ne dis pas l'intelligence de l'enfant, mais l'enfant lui-même tout entier en présence d'une image, personnelle, concrète, vivante, de Dieu? Les mères semblent avoir d'instinct ce secret. La prière, l'adoration passe de leur cœur au cœur de leurs enfants; les petites mains imitent le geste des mains maternelles par une contagion irrésistible, par cette transfusion inconsciente de pensées et de sentiments qui est, sur ce point comme sur les autres, la base mystérieuse, le premier degré de l'éducation. Mais, enfin, nous pouvons supposer — et ce n'est pas, malheureusement, une vaine hypothèse — que la mère a plus ou moins manqué à sa tâche, et nous voilà donc auprès d'un enfant ordinaire, que nous voudrions, autant qu'il est en nous, rendre religieux.

Quand on l'aborde, en en pesant bien les deux termes, le problème paraît formidable, et on se demande s'il ne vaut pas mieux que la routine nous empêche d'y réfléchir. Qu'on y songe encore une fois. Notre but n'est pas d'écrire quel-

ques vains mots sur cette intelligence encore neuve, de répéter à cette fraîche mémoire les doctrines fondamentales de la foi. Nous voulons mettre notre élève en contact direct avec les réalités que ces doctrines représentent et le façonner à une manière de sentir qui corresponde à ces divines réalités. Je ne demande pas que, après m'avoir entendu, il me récite intelligemment sa leçon comme une page de géographie ou de grammaire ; mais je veux que, à mesure que je lui parle, un être nouveau entre dans sa vie, quelqu'un et quelqu'un qui compte, pas un passant frôlé dans la rue, mais une pensée, une puissance, une bonté toujours présentes.

Un enfant est en classe, penché sur la liste des rois de France. Des noms, encore des noms, de l'ennui, de la fatigue et rien de plus. On le ramène chez lui. On lui dit qu'il vient de lui naître un petit frère. Et déjà, pour lui, cet être nouveau, qui n'a pas encore de nom, est plus réel que tous ces personnages dont on l'entretenait à l'école. Il veut le voir. On l'arrête sur le seuil. Le petit frère dort et il ne faut pas le réveiller. Lui-même alors se met gravement à monter la garde ; il recommande à ceux qui passent de ne point faire de bruit ; idées et sentiments s'ordonnent en lui autour de cette image encore imprécise, et voilà manifestement ce petit homme en possession d'une nouvelle réalité.

Eh bien, nous voudrions que pour lui la pensée de Dieu fût aussi réelle.

D'ailleurs, rien n'est plus réaliste qu'une intelligence qui s'éveille, rien n'est plus incapable de se nourrir de paroles vaines et de pensées abstraites. Qu'elle lui parle de Dieu ou du démon, des fées ou des anges, qu'elle menace d'un châtiment terrible ou qu'elle fouille anxieusement les ténèbres pour voir si elles ne cachent pas la présence d'un voleur, une nourrice radoteuse n'a aucune peine à pétrir de réalité l'esprit et l'imagination d'un petit enfant. Pourquoi faut-il que le catéchiste ait une moindre puissance d'évocation et que, incapable de pénétrer dans la sphère où ces merveilleux chercheurs mènent leurs découvertes, il doive se contenter pour l'ordinaire d'être suffisamment compris et à peu près retenu ?

C'est que, presque fatalement, moitié classe et moitié ser-

mon, le catéchisme est une série de formules, et que les formules, joie et repos de l'âge mûr, ne seront jamais pour l'enfant qu'un effort à vide, une fatigue et un ennui. A Dieu ne plaise que je mette ici en doute l'excellence de nos catéchismes ! Ce raccourci prodigieux, cette synthèse en vingt pages du travail de tant de siècles est peut-être une des œuvres essentielles de notre passé et, pour le présent, une condition nécessaire d'union et de vie. On se rappelle la page éloquente où Jouffroy exalte ce petit livre qui offre à un gamin de village des certitudes refusées à Aristote et à Platon. Mais je me demande, en la relisant, ce que le jeune Théodore pensait de ce petit livre et des classes où on l'explique, à l'âge où avec ses condisciples il allait cueillir des fraises sur les pentes du Jura. La précision même et la perfection théologique du catéchisme, ces courtes définitions, ce consommé de doctrine où chaque mot prévient une erreur possible ou réfute une subtile hérésie, tout cela ne peut encore rien dire de réel à une intelligence d'enfant. Il est entendu qu'il faut qu'il le sache par cœur ; mais on ne peut raisonnablement demander que, pour le moment, ces pages géométriques entrent dans sa vie, le prennent et l'intéressent tout entier[1].

Reste l'autre moitié du catéchisme, le sermon. Mais les formules du sentiment religieux sont — toujours pour les enfants — presque aussi lointaines que les formules dogmatiques et, ici encore, on tremble d'avoir à regretter peut-être que des trésors de dévouement ne soient dépensés souvent presque en pure perte et que les enfants ne prennent trop trop l'habitude de n'attacher aucune importance à la parole

1. Ces lignes étaient imprimées quand il a paru, dans la *Vie catholique*, un article important sur le même sujet : « Le manuel, voilà le maître... Beaucoup de ces catéchismes sont exclusivement calqués sur les *sommes* et les *manuels* : méthodes excellentes, notations scientifiques superbes. Rien ne paraît plus difficile que l'enseignement de ces petits manuels, remplis de définitions et d'abstractions, qui torturent l'esprit de l'enfant, sans lui faire comprendre ni faire aimer l'esprit de Dieu. Aujourd'hui ces résumés abstraits font le malheur de l'Église, la croix du catéchète, l'inexprimable ennui de l'écolier. » Il faut avoir, pour parler ainsi, une expérience et une autorité qui me manquent. D'ailleurs, même à qui les trouverait un peu sévères, de telles pages donnent beaucoup à réfléchir. (Cf. *Vie cath.*, I, février 1902.)

de Dieu. Qu'on me permette d'insister sur ce dernier point, au risque de dépasser un peu les limites de notre sujet.

Il y a eu, il y a, il y aura sans doute longtemps encore un style ecclésiastique qui se transmet de chaire en chaire et que, les uns après les autres, nous apprenons sans nous en douter, comme on se façonne à l'argot de collège, au patois de la politique et des autres sports. Il est hors de doute que les premiers prédicateurs, à l'exemple du maître des maîtres, prirent la langue de tout le monde pour parler en public de Dieu aux hommes ou des hommes à Dieu. Mais le message évangélique était trop précieux pour que la première expression de cette doctrine céleste ne se colorât pas d'une vraie éloquence d'âme et de ce que la poésie a de plus beau. Cependant cette poésie faite de conviction et d'enthousiasme trouvait des symboles suffisants dans les simples détails de la vie familière; elle restait nécessairement populaire et les plus humbles auditoires la comprenaient sans effort. Peu à peu, l'habitude dut refroidir les enthousiasmes, la discipline diminuer l'inspiration en la canalisant, en l'*officialisant* pour ainsi dire de plus en plus. Ces figures simples, originales, spontanées sur les lèvres des apôtres et dans les pages des premiers livres, se figent et se cristallisent. La rhétorique s'en empare et le règne de la phraséologie religieuse tend à s'établir. L'histoire en serait très intéressante et jetterait une abondante lumière sur l'histoire parallèle du sentiment religieux.

Sans doute, ce serait une grande illusion de s'imaginer que cette littérature ait jamais absorbé la vie chrétienne au point de se confondre avec elle. En dehors des sermons et des livres, beaucoup, parmi les âmes très hautes et peut-être plus encore parmi les plus simples, beaucoup durent parler des choses de Dieu simplement et de tout leur cœur. Mais, soit modestie, soit paresse, soit peur d'aller à l'aventure dans l'exposition du dogme, éducateurs et sermonnaires durent aussi très souvent et de très bonne heure s'en rapporter à des catéchismes tout développés, à des sermons tout préparés, et se soumettre sans trop de résistance à la tyrannie des phrases toutes faites et des images consacrées.

D'ailleurs, il serait injuste de prétendre que cette prédication irréelle n'ait contribué en aucune façon à éclairer les fidèles et à entretenir leur ferveur. Telles quelles, ces images lamentables et ces formules clichées gardaient et gardent encore pour le commun des âmes beaucoup de leur richesse première. S'il n'avait pas dû en être ainsi, la Providence aurait été obligée de sauver miraculeusement l'Église du fléau de la rhétorique, et nous savons bien qu'elle a négligé de le faire. Une mauvaise déclamation patriotique peut souffler de l'héroïsme au cœur de la foule et la plus fade romance répond quelquefois à la vraie souffrance d'un amour sincère. Ainsi des sermons et des cantiques. Les plus pauvres, les plus vides, les plus fanés demeurent pour beaucoup chaleur, lumière et vie. Comme un ciboire dédoré, ils peuvent contenir le verbe de Dieu et les saints les transfigurent en ne dédaignant pas de s'en servir.

Mais, par malheur, les enfants, nous ne voulons ici parler que pour eux, les enfants sont trop près de la nature pour goûter ce beau langage. Remarquez qu'ils ont le droit de se montrer instinctivement difficiles. Il ne s'agit pas, en effet, pour eux, comme pour nous, d'adapter leurs sentiments à un cadre plus ou moins défraîchi, à des symboles plus ou moins rances, et de suivre, malgré les défaillances de l'accompagnement, une musique déjà connue. Pour eux, ils ignorent encore cette musique, ils n'ont point lié connaissance avec les réalités que ces symboles représentent, et voilà qui nous impose, avec eux surtout, l'impérieux devoir de rompre avec la phraséologie religieuse et la rhétorique sacrée [1].

1. On peut relire à ce propos une lettre admirable de Doudan :

« Pour chaque pays, il y a une foule de locutions, de formes de pensées, d'habitudes, d'images qui vous prennent dès la première enfance et qui ont leur origine dans tout le passé de ce pays. Il est certain que la théologie, par exemple, a, en Suisse, un peu de jargon particulier, quelque chose *de raide et de sentimental* tout ensemble, qui blesse l'oreille, on ne sait pourquoi, mais qui provient sans doute d'un état d'émotion et de lutte où la société religieuse a été tenue longtemps par la guerre et la persécution. Quand le principe de ces formes de langage a disparu, l'habitude persiste et tout cela a juste la bonne grâce d'un tic nerveux après une grande secousse. Je crois qu'on trouverait à expliquer par là beaucoup de disgrâces de style là où l'air ne s'est pas souvent renouvelé depuis les grands combats de la Réforme. Pour échapper à cela, il faut se désorienter, *vivre jusqu'à*

Ce devoir, hélas! bien peu le comprennent. Nous nous sentirions tous profondément ridicules si nous nous avisions de vouloir initier un enfant au vocabulaire romanesque de l'amour humain et, si parfois ces petits nous amusent en répétant des bribes de romances, c'est que précisément ces phrases sentimentales, sur leurs lèvres, n'ont aucun sens. Pourquoi faut-il que la scène change dès qu'il faut les entretenir de l'amour de Dieu pour nous? Pourquoi leur parle-t-on religion de manière à les dégoûter des choses saintes peut-être pour toute leur vie?

J'ouvre au hasard un petit livre, écrit par un prêtre pour les enfants qui n'ont pas fait leur première communion, et j'y trouve, dès le début, des phrases comme celle-ci :

Il est vraiment heureux l'enfant qui... conforme ses actes à ceux de Jésus... Son cœur se dilate dans un épanouissement surnaturel. L'étudiant pieux sait que la science humaine ne rassasie pas la soif de l'âme, si la religion ne l'embaume de son principe vivifiant.

Un peu plus loin, nouvel épanouissement.

Que la paix, épanouissement de l'ordre dans l'âme, soit votre partage. Que nulle tempête morale ne vous désespère.

Après saint Augustin, voici Virgile, également embelli.

Les peines de l'esprit, les aridités du cœur, ce je ne sais quoi qui est déposé au fond de toute vie humaine et dont le poète a dit : *Sunt lacrymæ rerum*, le sang et la sueur de l'âme, voilà votre part du fardeau qui pèse sur l'humanité...

l'habitude dans les grandes littératures nées sous une autre étoile, vivre avec Bossuet, avec Massillon, avec Pascal, non pas pour savoir leur pensée, mais pour parler involontairement ce langage plus simple.

« Je ferais plus, si j'étais prédicateur, ce qu'à Dieu ne plaise et ce qui ne plairait pas à Dieu : j'étudierais le style des plus grands adversaires du christianisme pour prendre un peu de cet esprit nouveau qui doit animer les vieux enseignements.

« ... Je parle de quelque chose de plus profond, caché dans ces écrivains que le docteur Chalmers appelle les infidèles : *le sang jeune et actif qui répand la vie* dans tout; la sobriété et la force et l'émotion contenue de la profession de foi du Vicaire savoyard. *Le christianisme peut parler ce langage* et l'accommoder à ses pensées. D'ordinaire, les discours de la chaire, quand ils n'ont pas, comme ici, l'air à la dernière mode, qui est choquant, ont je ne sais quoi de caduc dans l'expression qui rappelle l'air d'une chambre dont les fenêtres n'ont pas été ouvertes depuis des années. » (Doudan, *Mélanges et lettres*, t. I. A Madame la baronne de Staël, p. 373-375.)

Nous en avons entendu tant d'autres que j'ai peur que de telles phrases n'exaspèrent pas les oreilles blasées d'un homme d'âge mûr. Mais il faut se représenter au vif un auditoire d'enfants sous cette pluie de fadaises. Que voulez-vous qu'ils y comprennent, et qu'arriverait-il si la bonne nature ne leur fournissait pas mille ressources pour se tenir en joie au milieu des plus solennelles circonstances? On leur parle un peu plus loin, — mais il y a beau temps qu'ils n'écoutent plus, — on leur parle des délices de leur propre vie d'écolier; on leur montre que « rien n'est plus suave que d'être sous le feu des caresses de la grâce ». Ou bien encore on met sur ces lèvres naïves des prières plus invraisemblables encore que ces discours et, s'il se peut, plus irritantes. Elle pourrait être si fraîche, si gracieuse, si vraie, la prière d'un petit enfant! Écoutez ce qu'on leur fait dire :

O Jésus, mon frère, je le reconnais, les heures les plus suaves de ma vie sont celles de la retraite du mois, quand, divin pédagogue, vous ouvrez le livre de mon âme et m'aidez à y lire de ces choses (oh! ces choses!) qui ravissent mes facultés : qu'il fait bon subir cet examen d'amour!

Pauvres petits, il ne leur manquait plus qu'un examen, et, chose plus alléchante, *un examen d'amour!* Voilà, évidemment, « de ces choses » qui ravissent leurs facultés.

Et cependant ce livre a été examiné par l'autorité et se présente avec des recommandations imposantes. Bien plus, dans la lettre qui lui sert de préface, un personnage assez important félicite chaleureusement l'auteur d'avoir parlé « une langue que les enfants de huitième puissent comprendre [1] ». On croit rêver en lisant de pareilles choses. Manifeste-

1. Il est mieux de ne pas désigner ce petit livre d'une façon plus précise. A quoi bon contrister un homme excellent et dont le crime, après tout, est d'avoir fait comme presque tout le monde?... Remarquons d'ailleurs que ce langage ambitieux et faux n'est pas réservé à une certaine littérature religieuse. Il suffit de parcourir presque au hasard un manuel de morale indépendante ou un journal de pédagogie pour s'en rendre compte. Voir v. g. une note du *National Council of the Independent Labour Party* (1896) que M. J.-Charles Tarver critique avec beaucoup de justesse. Ce comité demandait que les enfants fussent préparés *au travail et au devoir de la vie, for the work and duty of life.*

« The work and duty of life! — Juste ciel! s'écrie M. T..., qu'est-ce que

ment le préfacier ne se moque point. C'est donc que, lui aussi, il entend de la sorte la simple vérité de la parole de Dieu! D'ailleurs, pourquoi se faire illusion et essayer de croire que ce sont là échantillons uniques et pages d'exception? Hélas! dans la littérature religieuse courante, c'est le naturel qui est l'exception. Livres, sermons, cantiques, on trouve partout la même outrance ridicule dans l'expression des sentiments, le même retour incessant de sentences creuses et d'images épuisées. Les plus sérieux ont une peine infinie à s'affranchir de cette consigne lamentable et quand, par bonheur, ils réussissent à parler religion comme tout le monde parle dans la vie quotidienne, il n'est pas rare qu'on soupçonne leur orthodoxie ou qu'à tout le moins on les accuse de froideur, de bizarrerie ou d'impuissance [1].

II

Un des inconvénients de cette phraséologie tyrannique est d'habituer de très bonne heure les enfants aux mensonges inconscients des paroles irréelles et du psittacisme religieux. Mais, dira-t-on, l'enfant n'est-il pas toujours, plus ou moins, un perroquet et, de quelque façon qu'avec lui on s'y prenne, ne doit-on pas s'attendre à lui voir répéter des mots qu'il ne comprend pas, exprimer des sentiments qui lui sont encore étrangers ou que du moins il n'éprouve pas encore au degré que cette expression ferait supposer? Plus tard, quand le perroquet sera devenu homme, à mesure que son expérience s'étendra, il donnera un sens de plus en plus exact à toutes ces phrases apprises, une réalité de plus en plus abondante

cela peut bien vouloir dire? A première vue, cela sonne bien... Mais, enfin, qu'est-ce que c'est que ce *work of life?* Pour moi, c'est de faire des livres; pour le petit Billie, de labourer; pour Tommie, de ferrer des chevaux... » (*Some observations of a foster parent*, pp. 12-14.)

1. Livres pieux, sermons, cantiques : force nous est bien d'ajouter à cette liste ces formules de prières qu'on trouve aujourd'hui partout et qui contrastent si fort avec la merveilleuse simplicité de la liturgie. A ce point de vue, qu'on me permette d'attirer l'attention sur un livre de piété tout récemment publié par M. Lejeune. Il y a là un effort extrêmement intéressant pour rompre avec l'ancienne phraséologie et certaines prières sont parfaites de sincérité, de simplicité, de vie. *Avant et après la communion.* Lethielleux, 1902, cf. en part. p. 142.

à ces élévations et à ces prières. — Rien de plus sage ; mais je crains qu'on ne confonde ici deux ordres d'idées très différents et qu'en se rabattant sur d'incertaines espérances on ne néglige de mettre en valeur toutes les ressources du présent.

Quand il est question d'intérêts matériels et de philosophie bourgeoise, il est clair que l'expérience de l'homme corrige peu à peu le psittacisme de l'enfant. Les *Fables* de La Fontaine, par exemple, d'abord instinctivement goûtées plutôt que comprises, s'éclairent avec les années et gagnent chaque jour au commentaire que la vie se charge de leur donner. Les enfants — et nos programmes semblent trop souvent l'oublier — n'entendent encore rien à ce qu'on est convenu d'appeler la vie réelle. L'intelligence concrète de tout ce qui se rattache à cette vie, nulle au départ, nous vient en route et se développe à chaque pas. Devant les choses religieuses, notre esprit semble plutôt suivre la marche opposée. L'homme est plus exigeant que l'enfant, et sa foi, même quand il croit, est moins complète et moins vive. L'enfant, au contraire, ne fait presque aucune différence entre les objets qui frappent ses sens et ceux qui en dépassent la portée. Son premier mouvement est de tout prendre au sérieux et au réel, et il est doué d'une facilité extraordinaire pour se représenter, j'allais dire : pour reconnaître, les êtres mystérieux dont on lui parle et qui peuplent aussitôt son petit univers.

Nous le savons bien, dit Newman, et nous n'avons pour cela qu'à rappeler nos propres souvenirs. La première enfance, dans les années qui suivent immédiatement le baptême, n'a aucune peine à discerner le monde invisible derrière le voile des choses visibles, à réaliser la perfection souveraine, à ne pas croire à ce qui passe, à ce qui change, et même à ne pas le soupçonner... Certes le mal est déjà dans l'enfant ; mais cependant, faveur immense, on dirait que hier encore il était dans la présence de Dieu. Il n'entend encore rien au langage de notre terre, il ne comprend pas comment elle peut nous porter au mal et nous dérober les visions du ciel. Simple dans ses voies et ses pensées, prêt à croire ce qu'on lui dit, aimant sans artifice, facile aux confidences, ignorant le mal, incapable de cacher ses pensées,... il y a en lui un esprit de respect qui lui fait regarder comme merveilleux les objets qui l'entourent et découvrir en eux des symboles de l'Être invisible qu'on dirait qu'il vient à peine de quitter. Pour mieux vous en

convaincre, réfléchissez seulement au sérieux passionné avec lequel un enfant écoute un récit quelconque ou rappelez-vous comment ils sont tout à fait exempts de cet esprit d'orgueil et d'indépendance qui croît en nous avec les années [1].

L'enfance, dit un des écrivains religieux les plus considérables de l'Angleterre, James Martineau, l'enfance a une foi toute prête. On peut s'en servir pour une œuvre de bénédiction ou en abuser indignement. C'est une foi si ouverte au sens du divin qu'il n'est presque pas besoin de lui parler de Dieu et qu'elle semble le deviner par une sympathie instinctive ; si active et si vivante que tous les objets qui l'entourent lui servent d'aliment ; si confiante qu'aucune difficulté n'existe pour elle. Le problème pour l'éducateur n'est donc pas de préserver l'enfant de la tentation immédiate de doute, mais de le préparer au choc des perplexités à venir...

Si cela est vrai, il s'ensuit naturellement que le travail du catéchiste est tout ensemble très simple et très délicat. Il n'a pas devant lui, comme il se l'imagine trop souvent, un précoce libre-penseur en garde contre le miracle et le mystère. Il n'est pas non plus en présence d'une conscience formée chez qui on puisse greffer la vie religieuse sur la vie morale et faire épanouir la foi comme la fleur suprême du devoir. Non, l'enfant est plus religieux que moral et plus croyant que religieux. Plus tard, si besoin est, vous le fournirez des arguments nécessaires : pour le moment, profitez de ce que lui-même s'ouvre spontanément à la foi.

Martineau insiste avec une conviction ardente sur cette pensée.

Ne jugez pas l'esprit de l'enfant par le vôtre. N'imaginez pas que vous avez une puissante résistance à vaincre, la ruse ou la force à employer pour créer en lui le sens religieux : son intelligence, si déjà on ne l'a gâtée, est, non pas contre vous, mais avec vous quand vous lui parlez de Dieu. La foi est l'état naturel et normal du cœur humain. Le doute est une fièvre, une maladie. Le remède bon pour votre maladie risquerait d'être pour sa santé à lui un poison. Du grand air et une saine nourriture. Mais gardez-vous de lui présenter, au lieu du vrai pain céleste, les drogues de la théologie (*pharmacopeïa of theology*. Voici l'*unitarian* qui montre le bout de l'oreille). Vos arguments sont aussi peu à leur place dans une intelligence d'enfant qu'au ciel un tribunal de simple police. Dans votre effort pour cultiver en lui le senti-

1. Newman, *Parochial and plain sermons*, t. II. *The mind of little children.*

ment religieux, allez plutôt par le dehors que par le dedans. Au lieu de replier l'enfant sur lui-même, mettez-le en contact avec le plus grand nombre possible de faits ; soulevez constamment devant lui le voile qui lui cache la nature et l'histoire. Essayer de tirer de lui une émotion religieuse, en le mettant en face de lui-même, et de lui faire trouver dans son cœur les secrets de l'expérience philosophique et morale n'aurait pas d'autre résultat que de le forcer à une affectation précoce et peut-être de vicier à fond sa nature. Il y a des procédés artificiels qui donnent aux fruits verts une certaine douceur : mais quelle différence entre un fruit qui a fermenté au four et un autre qui a lentement mûri au soleil ! Vous voulez devancer la minute où vous savourerez le fruit et vous risquez de détruire l'espoir de la semence future... Il est à peine nécessaire d'apprendre didactiquement à l'enfant qu'il a une âme et il nous suffit de le préparer de telle sorte que le jour où il en fera lui-même la découverte soit le jour d'une fête auguste qui ouvre en lui une source intarissable d'admiration, de piété et d'amour. Pour cela, que votre enseignement soit objectif et concret, toujours dirigé et tendu vers l'idée du souverain bien que l'enfant ne tarde pas du reste à discerner comme quelque chose de grand et de sacré.

Que la Palestine soit pour lui ce qu'elle a été aux enfants, pendant tant de siècles : une terre sainte. Que Jésus, dans sa majesté charmante, incarne et fixe pour lui l'image de Dieu. Qu'on lui montre l'expression de la volonté divine dans les grandes aventures des nobles âmes du passé et qu'on lui fasse comprendre comment ce vaste monde est mené par la main du charpentier de Nazareth [1].

Tout cela revient à dire en termes plus simples que l'enfant n'a pas de longs détours à faire pour aborder Dieu. Hommes, nous voulons un syllogisme avant de nous mettre à genoux et, quand notre raison raisonnante se croit satisfaite, nous lui demandons timidement un acte de foi — hélas ! combien vague et lointain ! — à l'idée abstraite qui se dégage de nos prémisses. Ou bien, repliés sur nous-mêmes, nous finissons par démêler dans l'inquiétude de notre conscience une voix trop impérieuse et trop pure pour venir d'un être créé. L'enfant est bien plus heureux. On lui dit que Dieu existe et déjà, sans plus de surprise, il le sent, il le voit tout près de lui et, suivant la doctrine de son maître, il tremble ou il espère. On lui parle de son âme et bientôt l'impalpable créature prend, je ne dis pas une forme, mais une

1. J. Martineau, *Endeavours after the christian life*, serm. XXXVI. *The child's thought.*

existence presque sensible à ses yeux, non seulement distincte du corps, mais infiniment plus intéressante et plus vraie. Pour lui, en un mot, tout est réel, tant que le bavardage contagieux de l'homme ne lui a pas appris le secret facile et funeste des paroles vaines et des phrases vides de sens.

III

Comme Newman nous le disait tout à l'heure, il y a une grande philosophie, un sens profond du réel dans le goût qu'ont les enfants pour les histoires. En vérité c'est par des histoires, des contes et des fables que toute science leur arrive. Je ne sais trop si l'homme moyen leur est en ce point bien supérieur et s'il entend pleinement des idées abstraites qui ne s'incarnent pour lui dans aucun symbole ou ne s'accrochent à aucune expérience du passé. Mais il paraît clair que l'enfant ne s'instruit que par les histoires et, chose non moins importante, que toute histoire l'instruit vraiment. Pour lui, il n'est pas de simple anecdote et le fait le plus insignifiant porte une leçon. Non certes que ces jeunes intelligences déduisent explicitement cette leçon. A quoi bon, du reste? Mais ces doctrines pénètrent en eux sans qu'ils s'en aperçoivent et se mêlent d'une façon intime à leur vie. Toute poésie, toute intuition religieuse, philosophique, morale est le produit en nous de cette lente germination et, si nous pouvions refaire à rebours les obscures étapes de notre développement personnel, nous trouverions, à l'origine de nos idées les plus générales, une chanson ou une légende dont notre enfance a été bercée.

Pour nous en tenir ici aux vérités religieuses, rien ne réussit comme une histoire à nous transporter sur le seuil du monde invisible et à nous convaincre de l'existence réelle des objets de notre foi. Que vaudrait le meilleur catéchisme, si l'histoire sainte n'était pas là pour en vivifier à chaque pas les abstractions ?

Il faut, dit Fénelon, dans son exquis petit livre sur l'*Éducation des filles*, il faut ignorer profondément l'essentiel de la religion pour ne pas voir qu'elle est tout historique... Dieu, qui connaît mieux que personne l'esprit de l'homme qu'il a formé, a mis la religion dans des

faits populaires qui, bien loin de surcharger les simples, leur aident à concevoir et à retenir les mystères... Quoique [les histoires] semblent allonger l'instruction, elles l'abrègent beaucoup et lui ôtent la sécheresse des catéchismes où les mystères sont détachés des faits; aussi voyons-nous qu'anciennement on enseignait par les histoires. La manière admirable dont saint Augustin veut qu'on instruise tous les ignorants n'était pas une méthode que ce père eût seule introduite. C'était la méthode et la pratique universelle de l'Église. Elle consistait à montrer, par la suite de l'histoire, la religion aussi ancienne que le monde, Jésus-Christ attendu dans l'Ancien Testament et Jésus-Christ régnant dans le Nouveau; c'est le fond de l'instruction chrétienne[1].

Et voilà de quoi atténuer un peu les considérations pessimistes que nous développions tout à l'heure et conclure ces remarques sur une impression moins décourageante et plus sûre. Certes le mal est grand, j'entends le mal que nous a fait et dont nous menace encore une certaine littérature religieuse dont la fécondité est inépuisable et la diffusion presque infinie[2]. Mais le remède est à portée de tous. Pour nous

1. L'*Éducation des filles*, ch. VIII. — L'article de la *Vie catholique*, cité plus haut, concluait dans le même sens, avec beaucoup de verve, d'esprit et d'éclat : « Comment s'opérera cette appropriation, les hommes autorisés le rechercheront. Il semblera peut-être que la méthode historique des Pères et des docteurs-apôtres convient admirablement à l'œuvre de renaissance. La religion et l'Eglise sont des faits historiques. L'histoire de l'humanité est l'histoire de la foi. Dieu se manifeste au milieu des hommes avec une continuité sans égale, comme si, par la progression incessante de son œuvre, il voulait écrire lui-même son propre catéchisme... Les âmes distraites et jeunes, vives et prime-sautières, les imaginations flexibles et molles sont les sœurs des histoires... Les définitions, les distinctions, les énumérations, les divisions, tout cela assomme l'enfant. Le paradis terrestre, le Sinaï, Isaïe, David, les Machabées, Jésus-Christ..., les apôtres, les martyrs, les conciles..., quels tableaux ! quelle vie !... » — On le voit, c'est du Fénelon changé en Premier-Paris. — Voici, fort à propos, pour le plus grand bonheur des catéchistes, une nouvelle traduction, naïve et savante, exquise vraiment, de la *Légende dorée* (Le B. Jacques de Voragine, *la Légende dorée*, traduite par Téodor de Wyzewa. Paris, Perrin, pp. XXVIII-748), et une nouvelle édition des Actes des martyrs, un *Recueil des pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle*, qui fournira la plus attachante, édifiante et *doctrinale* des lectures. Cette série est publiée par Dom H. Leclercq, des bénédictins de Farnborough. Le premier volume : *Les Temps néroniens et le Deuxième siècle*, vient de paraître, précédé d'une préface très remarquable (Oudin, 1902, pp. CXII-230). Quel catéchisme impressionnera jamais un enfant comme la lecture de la passion de sainte Perpétue. (Cf. p. 121-138.)

2. Il semble pourtant qu'on puisse noter depuis trois ou quatre ans un certain progrès sur ce point.

affranchir de la routine, du convenu, de l'exagération et de l'abstrait, il suffirait de nous mettre non pas à lire, mais à raconter aux enfants « de belles histoires ». L'Ancien Testament, l'Évangile, la Vie des Saints, toute notre religion se ramène là, se retrouve là.

On n'a pas encore trouvé de moyen plus efficace pour mettre, une âme d'enfant en contact direct avec les choses divines et développer insensiblement en elle le sentiment religieux. Le difficile sera d'adapter, comme il convient, ces merveilleuses histoires à ces fraîches intelligences, de les leur raconter pour elles et non pas pour nous. Mais il doit y avoir, il y a une grâce de Dieu spéciale qui aide les éducateurs chrétiens à redevenir simples et petits, qui leur rappelle que le catholicisme est avant tout une religion « vivante et populaire[1] », et qui les oblige à laisser quelquefois les grands théologiens pour se remettre tout bonnement à l'école de la mère de Villon[2].

Henri BREMOND.

1. « Avant lui (Calvin) et ainsi qu'il convient à la faiblesse de l'humaine nature, l'imagination, les sens même, le Christ enfant, la Vierge mère, les saints, les images, les cérémonies du culte, les reliques, les lieux marqués à l'empreinte d'un grand souvenir, tout cela servait aux simples, aux humbles, aux petits, aux femmes aimantes comme un acheminement vers une conception plus haute et plus épurée de la religion. Rappelez-vous, messieurs, les admirables vers si touchants et d'une piété si naïve que Villon, l'auteur parisien, a mis dans la bouche de sa mère :

Femme je suis, povrette et ancienne, etc. »

F. Brunetière, *l'OEuvre de Calvin.*
(*Débats,* 18 décembre 1901.)

2. Au dernier moment nous recevons la brochure d'un évêque missionnaire où sont dénoncées, avec beaucoup de vigueur et l'autorité d'une longue expérience, les *failures* de l'éducation religieuse. *Religions education and its Failures*, by the R. Rev. James Bellord D. D., Titular Bishop of Milevis. (Notre-Dame, Indianna, U. S. A.)

LA

DETTE FRANÇAISE ET SES ORIGINES

DEPUIS LE DIRECTOIRE JUSQU'A NOS JOURS

PREMIÈRE PARTIE

DU DIRECTOIRE AU DEUX-DÉCEMBRE

(*Suite*)

V

La Restauration laissait à la monarchie de Juillet une situation financière des plus prospères. Ce nouveau régime avait, en outre, l'avantage de ne rencontrer, à son arrivée, aucune de ces difficultés extérieures qu'avaient si heureusement résolues ses prédécesseurs. Il lui suffisait de se laisser vivre et d'administrer avec ordre et économie les ressources toujours croissantes d'un pays en plein développement commercial et industriel. Le roi bourgeois sut se borner à cet idéal pacifique. Nous devons le féliciter d'avoir sacrifié beaucoup à la paix extérieure et de n'avoir fait d'autre guerre que ces campagnes glorieuses qui assurèrent l'établissement définitif de notre conquête algérienne.

Les travaux publics reçurent, pendant cette période, une vigoureuse impulsion; notre réseau de chemins de fer lui doit à la fois et sa naissance et les bases de son organisation définitive.

Néanmoins l'œuvre du régime de Juillet se traduit, au point de vue financier, par une augmentation de la dette publique et surtout par une notable aggravation des découverts.

Mais il convient, pour être juste et, en même temps, fidèle au programme que nous nous sommes tracé, de faire ici le départ des dépenses nécessaires et profitables, qui constituent, à proprement parler, un placement de père de famille dont bénéficiera l'avenir.

Il nous paraît, en effet, peu équitable d'attribuer, comme passif, au règne de Louis-Philippe ou aux gouvernements postérieurs, les déboursés rendus nécessaires par la construction ou l'établissement des grandes lignes de chemins de fer. Certes, chacun de ces régimes a pris sa part de travaux publics. La Restauration, notamment, a tracé des routes, construit des canaux, creusé des ports. Mais ils n'ont en cela fait qu'administrer sagement la chose publique et apporter leur tribut à l'incessant accroissement du domaine national. Il est donc naturel de leur laisser supporter en entier la charge des travaux qui constituent pour eux l'honneur d'un devoir bien rempli. Il ne saurait en être de même de la formation du réseau, qui se distingue des travaux publics en ce qu'il constitue une entreprise commerciale, une affaire destinée à payer en recettes réalisées les frais d'établissement, et à produire même des bénéfices, une fois le premier capital amorti. Il est donc de stricte justice, à défaut de participation dans les bénéfices postérieurs accordée à ceux qui ont fait les premiers frais, de leur donner décharge des avances par eux consenties en faveur de successeurs qui recueilleront l'entier profit. Aussi est-ce dans cet esprit que nous croyons devoir poursuivre notre travail de ventilation, en déchargeant les divers régimes que nous allons passer en revue, de la dépense nette faite par eux pour le réseau français, et en formant de ces différentes avances un compte de premier établissement, dont l'actif sera représenté par les droits de l'État sur l'ensemble de nos chemins de fer français.

C'est donc, parallèlement à l'histoire de la dette, celle de nos grandes voies ferrées que nous allons désormais retracer. Tâche ingrate et pénible : car, dès le début, nous nous sommes heurté à l'absence de travail complet sur la matière. Les chiffres avancés par M. Bourrat[1] d'après les données du ministère, chiffres déjà produits par M. Picard, dans son remarquable ouvrage, et complétés jusqu'à nos jours, ne sont, du reste, que la reproduction de ceux que fournit le travail si consciencieux de M. Nicolas et n'ont pu nous donner les élé-

1. Rapport sur le budget des conventions pour 1899.

ments nécessaires. Nous avons dû, en conséquence, compulser successivement les lois réglant les divers exercices et les comptes de finances correspondants, afin de dresser en détail, pour chaque régime, les sommes déboursées ou encaissées par les lignes de chemins de fer. Nos résultats qui, surtout au début, s'éloignent de ceux du ministère s'en rapprochent de plus en plus, d'années en années, lorsqu'on les cumule. Cette différence provient, on le comprend, non d'une erreur comme nous l'avions d'abord craint, mais de la façon dont le compte ministériel est dressé. Alors que le nôtre est établi, budget par budget, ce qui est du reste l'unique moyen d'attribuer sa part à chaque régime, le compte ministériel procède par série de crédits et chevauche ainsi parfois d'une époque sur une autre. Au fond, les deux comptes concordent, dans l'ensemble, et se contrôlent mutuellement.

L'origine de nos chemins de fer date, à proprement parler, de 1833. Le premier essai tenté, dix ans auparavant, entre Saint-Étienne et la Loire, et que tout le monde sait avoir été la première traction sur rails sur le territoire français, n'était, comme les autres établissements qui suivirent, qu'un accessoire d'industrie privée, destiné à remorquer des matières avec traction à chevaux. Ce fut seulement en 1832 que parut la première locomotive entre Saint-Étienne et Lyon, et que la Compagnie concessionnaire joignit au transfert des marchandises le transport public des voyageurs. A dater de ce jour, la voie ferrée, d'instrument secondaire d'une exploitation principale, devenait une industrie propre, une industrie de transport, offrant de concurrencer les industries existantes. Le succès immédiat de ce nouveau genre de locomotion en révéla aussitôt l'importance future et provoqua la loi du 26 avril 1833, qui a servi de base à la réglementation ultérieure du réseau français. Deux mois après, une seconde loi ouvrait les premiers crédits à titre d'études. Ce compte figura modestement, comme budget annexe, au ministère de l'Intérieur et, lorsque la loi du 6 juin 1840 vint l'arrêter et le clore, il se soldait exactement par 500 000 francs de dépenses.

Mais déjà la loi du 17 mai 1837 avait inauguré un second régime, plus efficace celui-là, et procédant d'un principe vrai en lui-même, mais dont nous devons regretter certaines conséquences.

La loi s'inspirait, en effet, de cette idée économique qu'entreprendre des travaux productifs est un acte de bonne administration et que, à défaut de ressources normales ou d'excédents budgétaires, il ne faut pas craindre de recourir à un emprunt qui doit être dans l'avenir une source d'enrichissement.

Elle concluait, en conséquence, qu'emprunter et amortir étant contradictoires, il devrait, avant tout emprunt, être fait emploi des ressources de l'amortissement. Nous aurons à apprécier cette mesure lorsque nous traiterons de la caisse d'amortissement; nous nous bornons à la signaler ici.

Il fut donc créé, en dehors du budget ordinaire, un compte spécial, sorte de budget extraordinaire, destiné à subvenir à tous les travaux publics. A la clôture de ce compte, en 1843[1], il avait été affecté aux chemins de fer une somme de 31 millions.

Ce compte avait été clôturé, parce que la loi de finances du 25 juin 1841 venait de créer un nouveau régime de travaux extraordinaires, qui est notre troisième régime de chemins de fer. La réserve annuelle de l'amortissement était affectée aux déficits budgétaires, et c'était désormais par l'emprunt direct que seraient assurés les travaux publics. En vertu de cette loi, il avait été dépensé, au 1er janvier 1848, 33 millions.

Concurremment avec ce régime, en avait fonctionné un autre, le quatrième et le plus important, puisque la loi du 11 juin 1842, qui l'établit, reste encore la loi fondamentale des chemins de fer français et la loi-type de leur établissement. Désormais, les lignes de chemins de fer pouvaient être concédées en tout ou en partie à l'industrie privée par des

1. *Comptes des finances de 1843*, p. 369. Cette somme se décomposait ainsi :

Garantie ou prêt aux Compagnies.	fr.	22 650 000 »
Construction par l'État.		2 487 391 12
Solde reporté au régime suivant.		5 862 608 88

lois spéciales et dans des conditions à déterminer. La concession était consentie pour une durée limitée et l'État intervenait pour une part de la dépense. Ce fut là le premier programme de travaux publics, et c'est à cette date que furent arrêtées la direction première et l'exécution partielle des grandes artères du réseau : Paris à Lille, Paris à Strasbourg, Paris à Marseille, Paris à Nantes et Paris à Bordeaux. Ce grand programme entrait aussitôt en exécution et, le 1er janvier 1848, il avait été dépensé, dans ce but, près de 320 millions [1]. Il convient d'ajouter, à ces dépenses extraordinaires des quatre régimes de travaux, les dépenses d'exploitation, d'études ou de surveillance imputées chaque année sur les ressources normales du budget. Le déficit d'exploitation d'une ligne nouvelle n'est-il pas, en effet, une dépense de premier établissement et la condition nécessaire pour amener le trafic et créer le courant de circulation qui donnera les bénéfices futurs ? Cette dépense, du reste, dépassa à peine 2 500 000 francs.

C'est donc un total de 386 millions, en chiffres ronds, que la monarchie de Juillet dépensa pour les chemins de fer.

En atténuation de ces dépenses, le Trésor avait encaissé diverses recettes qui peuvent se ramener aux causes suivantes. Tout d'abord les départements, les communes et plusieurs villes contribuaient, dans certaines proportions, à l'établissement des voies ferrées. Ces contributions s'élevèrent à un million cinq cent mille francs environ. D'autre part, la Compagnie du Nord, en échange de la concession de la ligne aboutissant à la frontière belge, versa trente-sept millions ; le Paris-Lyon, pour sa part, remboursa plus de huit millions. Diverses Compagnies restituèrent, pour dettes ou avances diverses, près de sept millions. Quant aux recettes d'exploitation, bien qu'inférieures de quatre cent mille francs aux dépenses correspondantes, elles avaient déjà produit plus d'un million. Au total, cinquante-cinq millions environ de recettes diverses venaient comme déduction des sommes

1. Exactement 319 186 353 fr. 26, dont 24 500 000 francs en garanties ou prêts, le reste en constructions.

déjà dépensées. L'avance nette du Trésor pour les chemins de fer s'élevait donc, au 1er janvier 1848, à la somme de trois cent trente millions [1].

Pour parfaire ces avances, le gouvernement de Juillet avait, nous l'avons vu, recouru à trois systèmes : les excédents budgétaires, malheureusement rares; le produit des réserves de l'amortissement, bientôt absorbé; enfin, les réserves elles-mêmes, encaissées par le Trésor, sous la forme détournée de l'emprunt, par un procédé aussi hypocrite qu'irrégulier, appelé la consolidation.

Cette consolidation des réserves de l'amortissement et ses conséquences financières ne sauraient être expliquées d'une façon claire et précise, sans donner au préalable quelques détails sur la caisse d'amortissement et son fonctionnement. C'est pourquoi nous nous sommes borné à signaler précédemment les résultats de cette caisse, afin de réserver tous les détails de son mécanisme pour un exposé d'ensemble qui nous a paru devoir trouver plus naturellement sa place à cet endroit.

Le Premier Consul, dans son œuvre de réorganisation, n'avait eu garde d'oublier la caisse d'amortissement. Une note dictée par lui et qui a survécu à l'incendie de 1871 [2], grâce à une copie qu'avait faite M. Wichrer, la définissait ainsi : « La caisse dotée par la loi de floréal an X a été instituée pour remplir plusieurs devoirs, et principalement trois fonctions distinctes : 1° L'amortissement de la dette publique ; 2° la garantie des obligations des receveurs généraux qu'elle doit rembourser en cas de protêt, ainsi que la garde et l'emploi successif des cautionnements, à la charge d'en acquitter les intérêts ; 3° le placement et la manutention des divers fonds qui lui sont déposés, pour laquelle elle doit, par ses opérations, se créer des intérêts dont elle rend

1. Exactement 331 540 820 fr. 19.

2. Cet incendie détruisit au ministère des Finances, pendant la Commune, des documents très intéressants sur les premières années du dix-neuvième siècle.

compte, en tout ou en partie, aux propriétaires ». Le seul mérite de Napoléon fut dans le principe de réorganisation de la caisse ; quant à ses effets, ils furent insignifiants.

Après en avoir usé, sans succès du reste, pour conjurer la baisse des fonds publics, l'Empereur, pressé par la nécessité, dépouilla la caisse elle-même. Servant en effet d'intermédiaire entre l'État et les biens qu'il convoitait, cette institution racheta successivement les biens ou immeubles appartenant au Sénat, à la Légion d'honneur, à Saint-Cyr. Le prix fut payé au moyen de rentes rachetées précédemment par la caisse et qui furent réinscrites au grand-livre des rentes actives au nom de ces établissements, lorsque la Restauration régularisa l'opération. Bien entendu, les biens ainsi échangés étaient aussitôt vendus pour subvenir aux besoins de la guerre d'Espagne. La caisse devint plus tard un véritable banquier, elle émit des bons du Trésor transmissibles par endossement et garantis par une rente de trois millions que le Trésor devait donner en échange.

La façon dont le public accueillit l'opération n'ayant fait qu'enhardir l'Empereur, une nouvelle émission de bons fut faite pour parer aux désastres de Russie et imposée aux communes, en échange de leurs biens confisqués et vendus au profit de l'État.

C'était, selon l'expression de Mollien [1], « l'emprunt forcé imposé par l'État à ses propres créanciers ». De ces opérations diverses et contradictoires ressortait un accroissement de dette, et, en 1814, le Trésor, ayant pris à son compte l'actif et le passif de la caisse, devait annuler en même temps 3 742 000 francs de rente rachetée qu'elle avait en portefeuille. Cette mesure fut-elle lente à s'exécuter? C'est probable; car il restait encore 3 600 000 francs dans lesquels l'Empereur, au retour de l'île d'Elbe, trouva une ressource aussi irrégulière qu'inespérée. Mais, comme à ces heures, tous les scrupules financiers disparaissent, Napoléon, à la veille de Waterloo, chercha à réaliser en numéraire cette heureuse trouvaille. Malgré l'opposition de ses deux ministres [2], qui

1. *Mémoires d'un ministre du Trésor*, t. IV, p. 27. Paris, impr. Fournier, 7, rue Saint-Benoît. 1845.
2. Gaudin et Mollien.

durent, à la dernière extrémité, se soumettre à des ordres formels, Napoléon fit négocier à un banquier de Londres, M. Ouvrard, trois millions de rente au taux de 50 francs et trois cent mille francs au taux de 58 francs. Deux cent mille francs furent négociés sur le marché par l'intermédiaire de la maison Laffitte. Ce fut là l'opération Ouvrard si violemment reprochée à l'Empire dans les premiers jours de la Restauration. La Banque de France, en échange d'avances qu'elle consentait, recevait d'autre part les cent mille francs de rente qui restaient à la caisse, plus quatorze cent mille francs de rentes diverses à la veille d'être rayées du grand-livre ou remises par la caisse en échange de dotations qui avaient cessé d'exister. Mais, comme la caisse avait cessé de fonctionner en 1814 et que, pour lui faire accomplir cette triste besogne, il fallait qu'elle existât, le décret du 8 mai 1815 la réorganisait et lui assurait la dotation dont on allait la dépouiller, tout en stipulant, ironie suprême des choses, que cette nouvelle dotation ne pourrait jamais servir qu'à l'amortissement !

La Restauration s'empressa de rendre à cette précieuse institution sa destination réelle, et nous avons vu les merveilleux résultats obtenus sous ce régime par un amortissement sérieux. La loi du 28 avril 1816 réglait, d'une façon précise, le mécanisme de l'amortissement, dont voici, en quelques mots, le principe. Une somme fixe est inscrite au budget et versée à une caisse chargée d'acheter de la rente sur le marché. Les titres rachetés sont conservés dans le portefeuille de la caisse et leurs arrérages viennent chaque trimestre augmenter d'autant les sommes consacrées au rachat. La puissance de l'amortissement s'accroît sans cesse et, lorsque les ressources de la caisse sont suffisantes, l'État peut, par une loi, supprimer la subvention initiale, ou, ce qui revient au même, rayer du Grand Livre par annulation une somme correspondante de rentes rachetées et se libérer ainsi du service des arrérages correspondants. L'excellence de ce système, qui a d'abord été contestée et plus tard niée par certains financiers, est néanmoins confirmée par la réalité des faits. Grâce à lui, la Restauration fit disparaître du Grand

Livre un nombre considérable de rentes; seule, elle a respecté le principe de l'amortissement et en a assuré le fonctionnement régulier; seule de tous les régimes, elle a réduit notre dette. C'est concluant!

Les premières années du règne de Louis-Philippe virent fonctionner l'amortissement dans tous ses effets. Malheureusement la convoitise des financiers, embarrassés pour équilibrer leur budget, se tourna vers ces précieuses ressources qui, à portée de leur main, les dispensaient de se mettre en frais d'imagination pour assurer cet équilibre. Mais, si l'Empereur lui-même avait usé d'un moyen détourné, comme s'il rougissait à ses propres yeux de sa vilaine besogne, l'œuvre de confiscation, bien que s'inspirant du même procédé, devait s'exécuter encore avec plus de prudence, étant donné le contrôle du Parlement. Aussi, après avoir fait la loi du 10 juin 1833 pour réglementer l'emploi des réserves entre les divers fonds publics et donner ainsi satisfaction à une réclamation longtemps renouvelée sous le régime précédent, ses auteurs y avaient-ils ajouté un certain article 7 qui devenait la fissure fatale à l'édifice tout entier. Aux termes de cet article, les bons délivrés provisoirement par la caisse, lorsque les réserves ne pouvaient être employées en achat faute de cours favorables, devaient être employés en rentes, *en cas d'émission*. Certes, en cas d'émission d'un emprunt indispensable, nous n'aurions pas à protester trop vivement contre ce procédé; mais qui ne sent que le prétexte d'un emprunt surgira désormais chaque fois que l'État voudra dépouiller la caisse?

Mais ni au Parlement ni au dehors personne n'a dénoncé et flétri la manœuvre, et ses auteurs en deviennent plus audacieux. Ils ne s'attaquaient qu'au produit non employé, ils vont tuer maintenant la poule aux œufs d'or. Ces rentes rachetées par la caisse et dont les arrérages payés par le Trésor comme à tout autre créancier font les réserves de rachat, l'État voudrait bien ne plus les payer et employer à tout autre usage cette affectation budgétaire.

Il faut néanmoins un prétexte : les difficultés de l'exercice courant le fourniront. « Nous avons reconnu, dit le projet du

ministre, que le total des dépenses ne pouvait être de moins de 1 020 000 000 et que l'on ne pouvait espérer de nos recettes plus de 980 000 000, d'où une insuffisance de 40 000 000 qu'il s'agissait de couvrir[1]. » Après avoir exposé que l'on pourrait demander cette somme à une annulation égale de rentes provenant de rachats, le ministre feint de faire une concession énorme, en n'en demandant que la moitié à l'annulation et en cherchant le complément dans des impôts nouveaux. La commission du budget, d'accord évident avec le ministre, trouve que l'on peut porter à la somme 27 000 000. Trois ou quatre complices, comme c'est d'usage dans les parlements, égarent la discussion sur le principe et l'utilité des amortissements, et, résultat ordinaire, les parlementaires se prononcent sur une question déplacée et approuvent l'annulation. Personne ne s'est trouvé pour remettre la question sur son véritable terrain, pour dénoncer le sophisme et dire aux auteurs du projet : « Vous accusez *un déficit accidentel* de 40 000 000 et, pour le combler, vous demandez *une ressource annuelle* de 27 000 000, puisque l'annulation de cette rente vous fera bénéficier à chaque exercice futur de cet arrérage que vous n'aurez plus à servir. A déficit momentané une ressource momentanée doit suffire. Votre projet de budget porte en dépense la dotation annuelle de l'amortissement. Cette dotation de 40 000 000 représente exactement la somme qui vous est nécessaire. Ne l'inscrivons pas cette année, nous la rétablirons l'an prochain, si nos ressources le permettent, et ne préjugeons pas l'avenir en donnant au gouvernement un crédit annuellement renouvelé de 27 000 000 de rente, sous prétexte de combler un déficit passager de 40 000 000 de capital. » Celui qui aurait tenu pareil langage aurait rendu un grand service à l'amortissement, et ses ennemis pris dans leur propre piège auraient dû s'incliner.

Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et la convoitise budgétaire, ne s'arrêtant pas en si beau chemin, ira bientôt jusqu'au bout. On ne rachètera plus de rente et quand les réserves de l'amortissement, qui, pour sauvegarder les appa-

1. Projet de budget de 1834. (*Annales parlementaires*, 2e série, t. LXXXIII, p. 210.)

rences s'accumulent toujours, auront été placées en un chiffre respectable de bons, le Trésor les reprendra. Et comme le geste risquerait d'être trop criard, si la main puisait brutalement dans la caisse, l'État simulera un emprunt, le 17 août 1835, et en adjugera la totalité à la caisse d'amortissement, en échange de ses réserves. L'État paierait d'autant plus les arrérages qu'il serait sûr de les retrouver par un procédé analogue, au bout de quelques années, lorsqu'une accumulation nouvelle rendrait suffisamment fructueux un nouveau coup de filet. Et dire que cette tartufferie financière fut en honneur durant tout ce régime et se continua encore, après jusqu'à la liquidation de la caisse, en 1866[1] !

Telle est, en résumé, l'opération désignée sous le nom de « Consolidation des réserves de l'amortissement » dans nos comptes publics et dont, à première vue, il est assez difficile de percevoir la différence avec l'opération du « rachat au moyen des réserves ».

Si, dans cet exposé, nous avons pris parti pour l'amortissement et l'avons jugé nécessaire, ce n'est point que nous n'ayons connaissance des arguments avec lesquels on en conteste l'efficacité. Mais nous croyons que, en dehors de ces discussions théoriques, la question peut se ramener à de plus pratiques proportions. Pas plus que les garde-fous n'arrêtent ceux qui veulent les enjamber pour se jeter à l'eau, l'amortissement ne fera réduire par force la dette des États. Mais, comme la balustrade préserve d'un faux mouvement celui qui a la bonne volonté de franchir sain et sauf la passerelle, l'amortissement régulier sera la contrainte salutaire, dans la voie de l'économie, pour tous les États qui auront su s'imposer cette règle. Si les hommes qui gèrent la chose publique étaient assez parfaits et assez perspicaces pour n'inscrire dans leur bilan que le chiffre exact des dépenses indispensables et consacrer au fur et à mesure tous les excédents à l'amortissement du passif; si, en un mot, ils cessaient d'être des hommes, tout système spécial d'amortissement devien-

1. La loi du 11 septembre 1866 abroge la loi du 10 juin 1833 et établit un nouveau système d'amortissement dont nous aurons à reparler.

drait superflu et les théoriciens auraient raison. Mais, pratiquement, c'est le contraire qui a lieu, et tout intendant, quel qu'il soit, tout gérant de sa propre chose ou de la chose d'autrui, fût-il même ministre, ne regardera de près aux dépenses ou aux recettes qu'autant qu'il se verra soumis à un contrôle et cantonné dans des chiffres précis. Ouvrez un trop large crédit à l'administrateur le plus sage, sous réserve qu'il vous fera compte du surplus, et vous m'en direz des nouvelles. La meilleure assemblée politique n'en agira pas autrement, et l'expérience journalière nous montre, aussitôt qu'un crédit devient disponible, une quantité de dépenses aussi justifiées qu'inattendues surgissant soudain pour l'absorber. La somme régulièrement affectée à l'amortissement n'est donc point prise, comme on le soutient, sur l'indispensable, mais simplement arrachée au gaspillage des autres services du budget, qui, devant cette inscription obligatoire, se comprimeront d'autant; car, quoi que l'on soutienne, ils sont toujours compressibles.

Et, si l'on peut comparer les petites choses aux grandes, il en est de même dans la sphère de la famille de cette prime régulière prise sur le superflu de chacun pour constituer l'accumulation d'assurance dont la famille bénéficiera au terme du contrat. Et quand survient cette heure, quel est l'homme, si sage soit-il, qui pourrait prétendre être arrivé, sans cette contrainte régulière, à un semblable résultat?

Et s'il est vrai de dire que l'on n'amortit qu'avec des excédents de recettes, il faut convenir que pratiquement l'amortissement obligatoire inscrit dans le budget est encore le meilleur moyen d'assurer ces excédents, le seul moyen pratique de les dégager. Car les nations, comme les individus, sont naturellement portées à exagérer leurs ressources et n'économisent leur superflu que lorsqu'elles y sont forcées. Ce qui le prouve, c'est qu'avec le système de 1816 la monarchie de Juillet avait amorti en trois ans près de 13 000 000, tandis qu'avec celui de 1833 elle mit quatorze ans pour amortir la même somme.

Ce régime, en résumé, augmenta la dette publique de 12 277 267 francs. Quant aux découverts, défalcation faite de

l'avance nette pour construction de chemins de fer, Louis-Philippe, avec plus de ressources et moins de charges que la Restauration, les accrut encore de 160428459 fr. 89.

VI

« La chute du roi Louis-Philippe et le subit avènement de la République causèrent, dans le pays tout entier et dans tous les rangs de la société, une perturbation et une panique que, plus tard, la révolution du Quatre-Septembre et le triomphe de la Commune, deux faits pourtant bien autrement redoutables, n'ont même pas soulevées. » Les caisses d'épargne sont assiégées; les villes retirent leurs dépôts au Trésor; les parties s'empressent de transiger, souvent à des conditions inattendues, pour retirer aussitôt les sommes consignées et qu'elles croient en péril. Et pour faire face à ces demandes l'État sollicite en vain le renouvellement des bons du Trésor : les porteurs requièrent leur paiement immédiat. D'autre part, le dernier emprunt en cours de souscription ne se réalise plus : les versements sont refusés par ceux qui les ont promis. L'impôt direct ou indirect, suivant la règle fatale des heures de désarroi public, cesse de rentrer ou rentre mal.

Les Compagnies de chemins de fer réclament leurs cautionnements en vertu d'une faculté qui leur a été imprudemment reconnue, et en même temps elles refusent de payer leur dette, en invoquant la force majeure. Ce que vaut par la suite le crédit de l'État, on le comprend. Quant au crédit privé, il s'écroule immédiatement; les plus fortes banques tombent; le numéraire momentanément disparu, le commerce doit s'arrêter, et, avec leur source, les revenus des douanes sont aussitôt taris. Une panique subite avait suffi pour ramener la France aux sombres jours du Directoire. Le gouvernement provisoire proroge aussitôt de dix jours toutes les échéances, crée le Comptoir d'escompte et les Magasins généraux, impose le cours forcé du billet de banque, fusionne avec la Banque de France les grosses banques de province, suspend au-dessus de cent francs tout remboursement des caisses d'épargne, décide l'aliénation de biens de l'État jusqu'à con-

currence de 100 000 000 et, après avoir frappé d'une retenue progressive les traitements de l'État, décrète l'impôt de 45 centimes au principal des quatre contributions. C'est après toutes ces mesures, destinées à le faire avorter, que le gouvernement provisoire émet l'emprunt national.

Il semble superflu de rappeler que l'échec en fut complet. Pour y suppléer, le pouvoir décide que, au lieu de rembourser les bons dont les porteurs refusent le renouvellement, on les convertira en rente, sur le pied de 100 francs en capital, à moins que les porteurs ne préfèrent consentir à l'État un délai de six mois. C'était obliger un créancier, auquel son argent était indispensable, d'accepter pour 100 francs, 5 francs de rente qu'il revendrait le lendemain 65 francs sur le marché. Le tiers consolidé n'avait pas été autre chose, et c'était dans une crise où la confiance pouvait seule ramener le crédit que les utopistes au pouvoir décrétaient cette banqueroute partielle !

Fort heureusement pour la France, ces incapables, qui s'étaient d'eux-mêmes promus à la dictature, cédèrent bientôt le pouvoir dont ils avaient fait si mauvais usage.

Le premier acte de la Constituante fut de rapporter la mesure, aussi radicale que malhabile, édictée par Garnier Pagès. Elle convertit les bons existant encore, à raison de 3 francs de rente, pour 55 francs de capital, et donna à ceux déjà convertis un complément de rente représentant la différence entre le cours réel de réalisation et le pair fictif auquel ils avaient été convertis. La même mesure fut appliquée aux caisses d'épargne, pour les sommes converties, et aux souscripteurs de l'emprunt national qui avaient reçu la rente au pair.

Le crédit et la confiance s'empressèrent aussitôt de répondre à ces heureuses avances. Et, comme conséquence de toutes ces transformations, résulta l'entrée de la rente dans les petits portefeuilles, et l'épargne modeste, qui ne connaissait cette valeur que de nom, apprit à l'apprécier. C'est à cette époque que commence la diffusion de nos rentes en petites coupures, diffusion qui, devenue de plus en plus grande, est

une garantie de stabilité pour nos fonds publics et une force énorme pour notre crédit.

La confiance revenue, le moment parut propice pour reprendre l'emprunt de 1847. La loi du 24 juillet 1848 l'autorisa. La France en fut quitte pour payer, de 6 millions de rentes de plus, ce qu'elle désirait avoir. Ce que les souscripteurs allaient prêter à 3 pour 100 à la monarchie de Juillet, lorsque Louis-Philippe prit le chemin de l'exil, la seconde République ne l'obtint qu'en accordant 5 pour 100. Preuve manifeste de la fatale répercussion, sur le crédit public, des grandes secousses révolutionnaires.

L'ensemble des rentes diverses inscrites par la seconde République, y compris les 6 millions d'indemnité coloniale pour suppression de l'esclavage et 7 millions pour le rachat du réseau de Paris à Lyon, se traduit, déduction faite des annulations et des rachats, par une somme totale de 53923496 francs. Conformément aux derniers errements établis par Louis-Philippe, la caisse d'amortissement, *quand elle fonctionna*, ne racheta guère qu'un million de rentes. Les découverts, sous ce régime, ne furent que de 29 millions environ.

Il nous reste à déterminer pour quelle part intervient, dans ces accroissements de dette, la construction des chemins de fer. Les comptes définitifs des budgets de 1848 à 1851 accusent, pour ces trois exercices, une dépense extraordinaire de 275 099 671 fr. 37 [1]. Une somme de 13 millions environ y figure, en outre, pour études, surveillance, avances diverses ou frais d'exploitation. A cette dépense il convient d'ajouter le rachat, par l'État, de la ligne de Paris-Lyon, qui ne faisait plus ses frais. Les actionnaires qui avaient fait le premier versement reçurent une inscription de rente sur le pied de 3 pour 100. Ceux qui consentirent le complément reçurent, pour le versement ainsi complété et intégral, une rente de 5 pour 100. Naturellement cette bonification engagea les sou-

1. En vertu du régime de 1842. Le régime de 1841 ne figure que pour un solde de 90 000 francs.

scripteurs à compléter leur mise, et l'État perçut de ce chef 54 millions environ. Quant aux rentes émises, elles représentaient à 75 francs, cours moyen du moment, la somme de 102 millions environ. Le rachat s'est traduit, en conséquence, par une dépense, pour l'État, de 48 millions.

Durant ces trois années, diverses sommes sont rentrées au Trésor, tant comme remboursement d'avance, que comme contributions des localités intéressées. Les recettes d'exploitation sont sensiblement accrues et s'élèvent déjà à plus de 27 millions.

La somme encaissée à ces divers titres monte à 80 millions, et l'avance faite par la deuxième République pour les lignes de chemins de fer se trouve ainsi ramenée au chiffre de 257 millions[1]. C'est donc de pareille somme qu'il convient de créditer son passif pour obtenir l'augmentation réelle de charges et de dettes que ce régime nous a laissée. Les découverts signalés plus haut, et la rente remise aux porteurs de Paris-Lyon, estimée au cours du jour, s'élèvent ensemble à 131 659 368 fr. 90 en capital. Déduction faite de ces deux accroissements de dette, il reste encore 125 057 375 fr. 98 avancés pour chemins de fer. Au cours de 75 fr. 25, prix d'émission de l'emprunt du 25 juillet 1848, cette somme représente 8 309 460 fr. de rente 5 pour 100. Cette estimation de capital en rente est d'autant plus équitable que c'est aux dépens de cette émission que furent couvertes les dépenses des chemins de fer. C'est donc, y compris la rente de rachat du Lyon, 15 126 806 fr. 60 de rente qu'il faut déduire des rentes inscrites. Quant au découvert, il a été, comme nous l'avons vu, plus qu'absorbé par compensation.

La deuxième République a donc effectivement augmenté la dette inscrite de 38 796 687 fr. 40, dont elle est responsable. Quant aux découverts, il n'y a pas lieu de lui en imputer.

A la veille du Deux décembre, il a donc été dépensé par l'État, pour sa contribution à notre réseau de chemins de fer, 528 millions environ. Il est superflu d'ajouter que les droits acquis par l'État sur les 3 521 kilomètres de chemins de fer

1. Exactement 256 716 744 fr. 88.

en exploitation au 1er janvier 1852 et sur les travaux en cours représentaient bien au delà de ces avances.

Arrivés à cette date du 2 décembre, qui, chronologiquement et historiquement, partage en deux parts égales notre histoire de la dette, nous devons rappeler le chiffre total de cette dette et des découverts : 242 774 478 francs de rente, y compris un solde de 12 millions à la Caisse d'amortissement, la deuxième République ayant annulé le reste, telle est la dette consolidée. 917 946 612 fr. 78 forment, dans la dette flottante, la trop grosse part des découverts du Trésor. Il est vrai que, déduction faite des avances aux chemins de fer, ces découverts se réduisent à 330 millions. C'est, néanmoins, encore excessif.

Nous allons voir dans la suite de ce travail que ces résultats déplorables ont encore été dépassés et que cinquante ans de régime contemporain ont suffi pour ajouter à la dette quatre cent cinquante et un millions, c'est-à-dire plus de deux cents millions de rentes que n'avaient inscrit le Directoire, l'Empire et les trois régimes suivants. Et, cependant, on les accuse, depuis le Deux décembre, d'être les principales causes de nos charges nationales !

Joseph MASSABUAU,
Député de l'Aveyron.

LE GÉNÉRAL BERTRAND

EN 1813 ET 1814

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE[1].

(*Suite* [1])

II. — DE BAUTZEN A LA FIN DE L'ARMISTICE

Comme Bertrand l'avait prévu, l'Empereur fit son entrée à Dresde, le soir même du 8 mai; cependant l'arrière-garde de Miloradowitch n'avait évacué que la vieille ville et s'obstinait à défendre la ville haute. L'incendie des ponts de l'Elbe lui permit de tenir jusque dans la matinée du 10. Les troupes laissées en arrière essuyèrent le contre-coup de cet arrêt. Le 9, au matin, Bertrand, arrivé depuis la veille à une lieue et demie de Dresde, est établi dans une petite campagne, et goûte les douceurs d'un jour de repos.

Au reste, écrit-il, je suis moins fatigué qu'en partant de Vérone. L'Empereur est à Dresde ; voilà un beau début de campagne. L'ennemi a repassé l'Elbe. A chaque instant on ramène des prisonniers. J'ai vu un instant le duc de Raguse, avec lequel j'ai parlé d'Illyrie, le maréchal duc de Dalmatie, le prince de la Moskowa. Le vice-roi m'a accueilli avec beaucoup de bonté [2].

Le 11 enfin, il est à son tour à Dresde, mais pour combien peu de temps! Dans son ordre de mouvement daté du 10, Napoléon lui avait mandé à Gruna [3] de réunir toute sa troupe, cavalerie, infanterie, artillerie, et de s'arranger de manière à traverser la ville, *en une heure*, « de huit à neuf heures du matin; avec ses trois divisions, et toute sa cavalerie en tête, son artillerie placée avec ses brigades et divisions, et dans le plus grand ordre [4]. »

1. Voir *Études* du 20 janvier 1902.
2. Postchappel, près Dresde, 9 mai 1813.
3. Bertrand y avait, le 10, son quartier général à deux kilomètres et demi au sud-est de Dresde. (Foucart, *Bautzen*, p. 122.)
4. *Corr. de Napoléon*, t. XXV, p. 283.

Tant de célérité n'empêche point Bertrand de trouver moyen d'écrire à Dresde une lettre à sa femme et d'y laisser aller sa plume durant trois grandes pages sans la retenir. Il fait un retour sur les incidents de l'avant-veille ou de la veille. Il paraît flatté de rapporter à la comtesse qu'au dire du prince Eugène, ils étaient « fort regrettés en Illyrie ». Il lance aussi quelques conjectures optimistes.

On prétend que les Prussiens et les Russes se séparent, qu'une partie de l'armée prussienne veut couvrir Berlin ; que les Russes vont en Silésie et veulent retourner chez eux ; on paraît croire qu'il n'y aura plus d'affaire générale [1].

Quelles illusions ! On n'allait pas tarder à apprendre que l'ennemi n'effectuait point sa retraite sur Berlin, mais sur Bautzen la capitale de la Lusace, et Breslau la capitale de la Silésie, sacrifiant même la capitale de la Prusse à l'avantage de rester appuyé sur la Bohême et l'Autriche. Ainsi apparaissait le côté vers lequel nos adversaires tournaient leurs espérances. Ils regardaient vers le cabinet de Vienne. Mais Bertrand, le plus loyal des hommes, eût été le dernier à soupçonner une pareille défection.

Menacée dans un avenir plus ou moins prochain sur son flanc droit, l'armée française n'était pas même assurée sur ses derrières. Ce pauvre Bertrand avait laissé deux fourgons à lui dans la place de Forcheim. Le conducteur ayant refusé de les garder, par un malentendu, ils continuèrent leur route. Les voilà aussitôt attaqués par la cavalerie légère de l'ennemi, — des partis de cosaques étaient demeurés en deçà de l'Elbe ; — les quatre chevaux sont pris ; un fourgon renversé ; une caisse pillée. Le palefrenier et le conducteur n'ont songé qu'à se sauver. On parvint cependant à recouvrer, après coup, sept caisses sur huit. Le général, bien qu'il eût moins de chevaux qu'aucun de ses collègues, à égalité de position, prit stoïquement l'aventure :

C'est un petit malheur, dit-il, je retrouverai des chevaux en Prusse. Le fourgon de Strasbourg est intact. Je n'ai droit qu'à une seule calèche de fourgon [2].

1. Dresde, 11 mai.
2. Même lettre.

Son aide de camp, le capitaine Jean d'Arnaud, arrivé avant le général, à Dresde, s'y était reposé plus à loisir que son chef. Comment ne pas profiter de l'occasion, pour faire connaissance avec lui? Cette lettre est la seule lettre de son écriture qui ait été gardée parmi celles de Luppé. C'est son unique apparition personnelle dans la correspondance.

Dresde, le 9 mai 1813.

Madame,

Depuis la dernière que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous n'avons point eu d'autre séjour qu'ici, ce qui a mis une longue interruption à ma correspondance. Partir de très grand matin, arriver fort tard, est notre ordre de marche, depuis le moment que nous nous sommes mis en route; aussi je vous assure que ceux qui aiment à dormir sont ici furieusement désappointés.

Vous désirez sans doute, Madame la comtesse, savoir des nouvelles; mais je ne puis vous en donner d'autres que celles qui concernent le général. Son Excellence jouit d'une bonne santé; il travaille beaucoup, et ses peines et ses veilles ne tendent qu'au bonheur de ceux qui sont sous ses ordres; aussi je vous assure qu'il n'est pas moins aimé qu'il l'était en Illyrie, et sans doute il le sera partout où il commandera.

Les papiers vous auront sans doute donné les détails de notre dernière victoire; *elle a été tellement complète que nous n'avons pu depuis rencontrer l'ennemi qui, poursuivi avec acharnement, nous a laissé le passage de l'Elbe sans le défendre*. Sa Majesté est entrée à Dresde, hier, avec sa garde; notre corps d'armée est cantonné à une heure et demie de cette ville...

De Luppé fait ici un rude apprentissage; il voyage dans la calèche et passe plus d'une nuit dans les routes; au demeurant il se porte bien.

Quant à moi, Madame la comtesse, je suis toujours le même; rien n'influe sur ma santé, et je crois fort qu'*à moins qu'une balle ne m'attrappe*, je ferai encore plus d'une campagne. Je n'ai point reçu ma nomination au grade de chef d'escadron; mais cela viendra peut-être.

Son brevet devait venir en effet, le 15 mai[1]; mais presque aussitôt après, le nouveau promu allait être pris au mot et attrappé par une balle[2].

1. De Luppé à comtesse Bertrand, 15 mai 1813.

2. Voici ses états de service complets, tels que je les dois à la parfaite obligeance de M. Louis Tuetey, le distingué et complaisant rédacteur à la section historique des Archives du ministère de la Guerre.

« D'Arnaud (Jean), né au Grand-Coure, à Saint-Domingue, le 29 septembre 1777;

« Fait sous-lieutenant de cavalerie et passé adjoint à l'état-major du général Lavalette, le 8 vendémiaire an XI. Envoyé en mission, auprès du

A Dresde, Bertrand n'avait fait que toucher barre. Le 11, il est à Ottendorf, et, le 14, à Kœnigsbruck, à deux étapes au Nord-Est.

Nous sommes en avant de Dresde, chère Fany, l'ennemi paraît se retirer en Silésie. Le corps d'armée (IVe) a défilé hier devant l'empereur, ainsi que le corps du duc de Raguse (XIIe). Nous avons aujourd'hui jour de repos [1].

Les routes sont devenues plus sûres et les communications plus faciles, si bien que, de deux côtés à la fois, il lui est arrivé du chocolat, et qu'en même temps son aide de camp de Luppé a reçu « les enveloppes, la cire à cacheter et le papier doré [2] ». Ce sont ces mêmes feuilles de papier tellière, doré sur les tranches, aux rares empreintes de cire rouge, qui sont sous mes yeux [3]. Bertrand tenait particulièrement au papier doré, le seul, dit-il ailleurs, sur lequel il était permis d'écrire à l'Empereur.

A la date du 14 mai, le général n'a pas encore bougé de Kœnigsbruck, et il n'est pas tenté de s'en plaindre, étant logé dans un beau château où il a été précédé par « les sept princes de Prusse et les généraux prussiens [4] ».

général Ferrand, commandant en chef à Santo-Domingo, et passé à l'état-major du dit commandant en chef, le 17 floréal an XII ;

« Fait lieutenant, après la prise de la ville de Saint-Yogo-de-los-Caballeros, le 1er brumaire an XIII ;

« Fait capitaine, le 16 juin 1808 ;

« Fait chef d'escadron sur le champ de bataille, au siège de Santo-Domingo, le 16 juillet 1809 ;

« Passé en France, après l'évacuation de Santo-Domingo, et envoyé à l'armée d'Illyrie, en qualité de capitaine d'état-major, le 14 août 1810 ;

« Passé aide de camp du lieutenant-général comte Bertrand, le 28 avril 1812;

« *Fait chef d'escadron, le 6 avril 1813 ;*

« Envoyé commandant militaire à Marie-Galante, sous les ordres du gouverneur général de la Guadeloupe, le 27 avril 1814 ;

« Parti de France, avec l'expédition de la Guadeloupe, en octobre 1814 ; rentré en France et mis à la disposition du ministre de la Guerre, le 25 décembre 1815. »

1. Kœnigsbruck, 14 mai.— La lettre de la veille est datée du même endroit.

2. Kœnigsbruck, 14 mai.

3. Le cachet, quoique brisé, adhère tout entier aux lettres des 28 octobre 1813 et 21 avril 1814. Il est aux armes.

4. Même lettre. D'après son rapport au major général, les sept princes prussiens étaient : Le prince Wilhelm, le prince héréditaire, le prince Charles de Meklembourg, le prince Frédérich, le prince Jean, un autre prince Wilhelm et le prince d'Orange. (Cf. Foucart, *Bautzen*, p. 171.)

Son genre de vie depuis Dresde nous est décrit par de Luppé qui a été mis par la victoire de Lutzen en veine de correspondance, courtoise et spirituelle avec la comtesse Bertrand.

Sans que je ne vous le dise vous pouvez deviner à quoi le général passe ses journées. Quand nous marchons, il est à cheval à la tête de ses troupes; les jours de repos qui ont été rares, il examine les positions, les routes, sur la carte, avec les généraux Morand et Delort; il s'occupe des subsistances de l'armée, et prend de nouvelles mesures pour marcher de nouveau; voilà à peu près sa vie habituelle.

Il a maintenant peu d'occasions d'écrire; sa correspondance se borne à quelques rapports journaliers au major général, et je lui suis aujourd'hui de peu d'utilité.

Je vous ai mandé que tout le monde avait bien accueilli le général; on ne lui a point parlé d'Illyrie, on s'en souviendra certainement dans d'autres temps. Les généraux Morand, Peyri et Franquemont commandent sous lui, les autres divisions ont été données au duc de Reggio.

L'Empereur a livré bataille sans cavalerie, et l'a gagnée avec des conscrits, car les vieilles troupes ne sont arrivées que le soir; cette bataille est étonnante et l'Empereur seul pouvait la livrer; il nous est arrivé dernièrement beaucoup de cavalerie; la nôtre a tous les jours des escarmouches avec les Cosaques qui nous entourent; avant-hier nous avons fait 32 prisonniers et tué ou blessé 30[1].

Luppé avait le droit de continuer à chanter la victoire de Lutzen; mais, pour quelques Cosaques ramassés ici ou là, y avait-il tant lieu de se réjouir? Nos pertes ne compensaient-elles point celles de l'ennemi? Ce n'est point sur les champs de bataille que nous laissions le plus de monde. Déjà, par l'effet des marches et de la fatigue, l'armée *fondait*. A Lutzen, Bertrand n'avait pas perdu sur le terrain plus de 50 hommes. Le 10 mai, d'après les statistiques officielles, le 4e corps, avec ses trois divisions, la 12e à treize bataillons, commandée par Morand, la 15e au même nombre de bataillons, commandée par Pery[2], la division wurtembergeoise de Franquemont, à huit bataillons seulement, enfin les deux escadrons de la cavalerie napolitaine et les huit de la cavalerie wurtembergeoise, formait un respectable effectif de 27 500 hommes. Pourtant les états de situation de la division italienne de

1. Luppé à comtesse Bertrand. Kamens, 15 mai 1813.

2. J'ai adopté pour le nom du général l'orthographe usitée par Bertrand, bien que la forme *Peyri* soit plus exacte.

Pery révélaient des bataillons qui, dans un régiment, n'allaient pas à 600 hommes; dans l'autre, les atteignaient à peine. Bertrand en référa au major-général, invoquant la pénurie d'officiers égale à la disette d'hommes et proposant de fondre quatre bataillons en trois : « Cela suffirait à peine, ajoutait-il, pour porter les bataillons à 840 hommes. » Or ce chiffre était celui que Napoléon avait lui-même fixé naguère[1].

Berthier, le major général, en référa à l'Empereur le 15 mai. Et voici ce que Sa Majesté fit écrire en marge du rapport. C'est à citer, moins à cause de l'incident pris en soi, que pour montrer avec quelle sévérité, au besoin un peu dédaigneuse et sabrante, mais toujours appuyée sur des raisons et motivée par des explications précises, Napoléon faisait répondre parfois à ses généraux :

Cette proposition du général Bertrand est *ridicule*. 600 hommes sous les armes forment un bataillon au complet, puisque cela fait 100 hommes par compagnie. Les compagnies ne seraient-elles même que de 80 hommes, que ce serait une *grande duperie* que de s'affaiblir devant l'ennemi en réduisant les cadres. — Il faut proposer aux emplois vacants et conserver tous les cadres qui existent. — Quant aux bataillons qui restent aux équipages et qui ne sont pas devant l'ennemi, c'est toujours une *mauvaise observation*, puisque le lendemain on les relève pour les mettre en ligne. Dresde, 15 mai 1813[2].

Théoriquement, c'était superbe. Mais, pratiquement, Napoléon fermait trop souvent les yeux sur les obstacles ou les causes d'infériorité, pour n'apercevoir que les côtés avantageux. Bertrand avait glissé entre les lignes le gros mot de *désertion*. Bientôt la conduite de la division italienne devant l'ennemi ne justifiera que trop le peu de fond qu'il faisait sur ces mauvaises troupes.

Cet optimisme deviendra un jour de l'aveuglement; en attendant, il était l'une des sources nécessaires de l'indomptable énergie et de l'activité merveilleuse de l'Empereur. Huit jours lui ont suffi à Dresde pour recevoir son timide allié, le roi de Saxe, Frédéric-Auguste Ier; pour faire rentrer au loin dans le devoir la Westphalie et la ville de

1. Voir *Études*, 20 janvier 1902, p. 186.
2. Foucart, *Bautzen*, p. 174.

Hambourg; renvoyer le prince Eugène en Italie, afin de la tranquilliser; tracer sur place un plan de fortifications; inspecter les renforts; pénétrer les intrigues de la diplomatie autrichienne et pour se préparer, en vue d'obtenir la paix, à une nouvelle bataille qu'il est sûr de gagner.

A bientôt Bautzen.

A douze lieues en arrière de Dresde, sur la route de Bautzen à Lôbau, entre l'Elbe et l'Oder, s'élève le village de Hochkirch, offrant un point d'appui entre les deux fleuves. Rendu célèbre par la guerre de Sept Ans, il allait acquérir une nouvelle notoriété par la bataille qui devait s'y livrer. Les coalisés, en retraite depuis Lutzen, s'y étaient arrêtés et ils avaient construit 300 redoutes. C'était nous barrer la marche en avant et nous provoquer au combat.

Dès le 12 mai, Bertrand avait appris, par un déserteur de l'arrière-garde ennemie, qu'on parlait dans les armées russe et prussienne « de livrer bientôt bataille aux Français[1] »; la seule question entre eux était encore de décider si ce serait à Bautzen ou sur l'Oder. Bertrand, qui était déjà le lendemain à Königsbruck, poussait une reconnaissance sur Kamenz (14 kil.) et recueillait de nombreux renseignements qui, tous, concordaient. Déserteurs, prisonniers, gens du pays, hommes arrêtés aux avant-postes, indiquaient plutôt Bautzen, situé à six lieues et demie seulement de Kamenz, comme point de ralliement[2]. Des paysans disaient avoir travaillé aux retranchements.

Une fois connaissance prise des mouvements de l'ennemi, l'Empereur disposa chaque corps sur le terrain où il devrait faire face aux positions de l'immense camp retranché, s'étendant de Hochkirch à Bautzen. Il s'occupa encore plus de ceux qui devaient franchir la Sprée au nord de Bautzen et relier les attaques de notre droite et de notre centre à une aile gauche indéfinie. Celle-ci masquerait les surprises décisives de la dernière heure. Ney et Lauriston, après avoir simulé une marche dans la direction de Berlin, avaient ordre d'opé-

1. Foucart, *Bautzen*, p. 170.
2. *Op. cit.*, p. 172-3.

rer le vaste mouvement tournant qui, venant s'appuyer à notre gauche, envelopperait les fortes positions de Blücher, à la droite de l'ennemi.

Bertrand devait former cette aile gauche dont le rôle était si important. L'empereur voulait le savoir bien lié à Macdonald qui commandait le centre, et, le 17, il s'impatientait de n'avoir pas encore appris[1] que cette jonction eût été opérée dans la matinée du 16. Le lendemain, c'est la jonction supérieure qui l'inquiète. Car Bertrand doit donner une main à Macdonald, ce qui est facile, vu la proximité, mais aussi étendre l'autre très loin et dans le vague pour se mettre en communication avec Lauriston et Ney qui arrivent à Hoyerswerda, soit à une lieue et demie de Bautzen. De plus, l'ennemi doit ignorer leurs forces, et ils n'agiront qu'au moment voulu. Dans cette même journée du 18, Bertrand reçoit l'ordre d'informer les deux généraux de cette manœuvre à accomplir, mais « sans écrire ou le faisant par chiffre ». C'est donc une mission de toute confiance dont il est investi[2].

Il l'exécuta fidèlement; mais il eut le malheur de trop compter sur les Italiens et de les échelonner du côté de Kônigswartha. Laissons ici la parole à Napoléon :

Arrivé à midi, le général Peyri fit de mauvaises dispositions ; il ne fit pas fouiller la forêt voisine ; il plaça mal ses postes et à quatre heures il fut assailli par un *hourra* qui mit du désordre dans quelques bataillons. Il perdit 600 hommes parmi lesquels se trouva le général de brigade italien Balathier, blessé, deux canons et trois caissons ; mais la division, ayant pris les armes, s'appuya au bois et fit face à l'ennemi[3].

Personne ne dut être moins étonné que Bertrand de cet échec particulier, puisque lui-même avait quelques jours

1. *Corr. de Napoléon*, t. XXV, p. 299. Dresde, deux heures du matin.
2. *Ibid.*, p. 306. Napoléon à Bertrand. Dresde, 18 mai.
3. *Bulletin de Bautzen*, dans la *Corr. de Napoléon*, t. XXV, p. 317. — Comparer le rapport de Corbineau à l'Empereur, dans Foucart, *Bautzen*, p. 287. — Il n'est pas sans intérêt non plus d'observer que Bertrand a reconnu toute l'exactitude de ce Bulletin : « Nous avons reçu le Bulletin de la bataille et même ceux postérieurs. La bataille a été parfaitement rendue avec clarté et précision, et c'est un fort beau Bulletin qui m'a fait un vrai plaisir. » Bertrand à la Comtesse. Sprottau, 15 juin 1813.

auparavant proposé la réorganisation de la division italienne[1]. Il n'en eut que plus de cœur à se battre et semble avoir voulu se venger dans les deux grandes journées qui suivirent[2].

Le 20 fut la première de la bataille de Bautzen. Nos troupes occupèrent la ville et s'emparèrent des lignes de l'ennemi. Bertrand réussit à franchir la Sprée et ne s'arrêta que devant la ténacité désespérée de Blücher. Le lendemain 21, les Français, déjà victorieux, achevaient de rejeter les Prussiens jusqu'à Wurschen et remportaient un triomphe complet. Les alliés, délogés de partout, nous laissaient leurs formidables positions après avoir tenu jusqu'à la dernière limite et jonché le sol de milliers de morts et de blessés. Deux des divisions de Bertrand, la française de Morand et la wurtembergeoise de Franquemont, avaient rivalisé de courage et de succès en enlevant le principal mamelon dont l'ennemi avait fait son point d'appui à Wurschen. Elles furent citées dans le Bulletin de la Grande Armée.

Si l'on veut avoir la vision de ces magnifiques épisodes, qu'on lise la page colorée et vivante des *Souvenirs* du général Paulin. On y verra l'armée des alliés retranchée sur des séries de hauteurs couvertes de canon, les soldats de Bertrand s'élançant sur le pont établi par le colonel Isoard et exécutant le passage de la Sprée à une portée de pistolet de l'ennemi, puis écrasant ses redoutables positions par un feu d'artillerie formidable et les enlevant au pas de charge.

L'attaque du mamelon principal par les Wurtembergeois

1. M. H. Weil, qui, dans son savant ouvrage *le Prince Eugène et Murat (1813-1814)*, a étudié la formation de la division italienne de Pery, la décrit ainsi, lors de son arrivée à Vérone : « Elle n'était composée que de conscrits insuffisamment dégrossis et de soldats à peine convalescents ». T. I, p. 5. — On peut en conclure ce qu'il devait être de ces malheureux soldats, après deux mois de marches et de fatigues.

2. S'il faut en croire Foucart, *Bautzen*, p. 287, l'Empereur, mécontent de l'échec subi par la division italienne, aurait, le 20, vers huit heures du matin, donné *verbalement* l'ordre au maréchal Soult, qui était auprès de lui, de prendre le commandement *supérieur* du corps du général Bertrand et de celui de Latour-Maubourg, pour rétablir la communication avec Hoyerswerda, faciliter le débouché de l'armée de Ney et faire la jonction. A six heures du matin, l'ordre *écrit* avait été donné à Bertrand, et lui avait été porté par son aide de camp Paulin, de diriger lui-même l'opération.

lui a laissé la plus vive impression. Écoutez-le nous la narrer en témoin :

Après une demi-heure d'un feu très vif, écrit-il, le général de Franquemont se lance bravement sur les redoutes, à la tête des régiments wurtembergeois qui, en un instant, couvrent de leurs masses noires et compactes les pentes et le sommet du mamelon. Les lignes russes sont enlevées, et ces buttes d'où partait un feu d'enfer deviennent tout à coup muettes ; les assaillants, après avoir couronné le sommet de la position, reprennent l'attaque avec une nouvelle impétuosité et ils poussent, la baïonnette dans le dos, l'ennemi déconcerté. Quoique blessé au bras dans la journée, le général wurtembergeois garda le commandement de ses troupes tout le jour, et même pendant tout le reste de la campagne.

Durant cette attaque, l'aile droite et l'aile gauche du 4e corps repoussaient également l'ennemi, lui enlevant successivement toutes ses positions et le chargeant à fond. Dès ce moment, les Prussiens et les Russes avaient épuisé leurs efforts et la victoire était assurée[1].

Le soir de la première journée, Bertrand avait envoyé à la comtesse son petit certificat de vie et santé. Même à côté de l'admirable Bulletin dicté quatre jours après par l'Empereur, ces quelques lignes ne sont pas sans intérêt. Elles nous disent la parfaite simplicité du brave général qui était tout entier à l'action et dédaignait les phrases.

Chère Fany,

Je ne veux que te dire que nous nous portons bien, sauf d'Arnaud qui a eu une balle dans la cuisse, mais dans les chairs, et la blessure n'est pas dangereuse.

Au camp sous Hochkirch, ce 20 may 1813[2]. BERTRAND.

Le soir de la deuxième journée, il n'envoie rien ; au sortir de la fournaise de Wurschen, il avait sans doute mieux à faire ; d'ailleurs, son habitude est de n'écrire qu'un jour sur deux. Luppé est plus en retard encore pour correspondre avec sa cousine ; mais combien la comtesse dut être dédommagée d'une semaine d'attente par cette lettre du 27 ! L'aide de camp du général lui brossa un vrai tableau de la belle attitude de son mari, au soir triomphant du deuxième combat :

1. Paulin, *Souvenirs*, p. 263, et *Notice*, p. 22.
2. Sur la blessure du capitaine Jean d'Arnaud, voir Paulin, *ibid.*

Madame,

Que pensez-vous de moi de ne vous avoir pas écrit depuis le 15? Il m'eût été impossible de le faire avant la bataille de Bautzen; on n'étoit occupé que des apprêts de cette journée, et je ne rejoins qu'aujourd'hui le général, après l'avoir quitté le 20 au matin. au moment où il menoit son corps d'armée au feu. Vous avez maintenant les détails de cette terrible bataille; je ne sais ce qu'on aura dit du 4e corps; mais je sais qu'on ne parle que des positions extrêmement difficiles que ce corps a enlevées, et du 23e régiment qui s'est couvert de gloire. Je voyois la bataille de très près, le soir du 21; j'ai parcouru les positions après la retraite de l'ennemi, et je suis encore à concevoir qu'on ait pu les enlever; on ne peut pas se faire une idée des mamelons fortifiés qu'occupoit l'ennemi, et que le 23e régiment a attaqués à la baïonnette, sous le feu terrible d'une artillerie nombreuse. Jugez, madame, de mon inquiétude à chaque coup de canon que je voyois tirer, quand je savois le général au milieu de tant de danger; heureusement qu'il ne lui est pas arrivé la moindre chose; seulement d'Arnaud a été blessé à ses côtés; il a reçu une balle dans la cuisse, elle n'a pas touché l'os, et de cette manière la blessure n'est pas dangereuse. *Le général est d'un sang-froid admirable devant l'ennemi*; les soldats remarquent sa bravoure. Quelques conscrits du 13e régiment baissoient la tête, quand les boulets les approchoient de trop près; les vieux soldats leur disoient: « Regarde le général en chef, il est devant toi; vois s'il baisse la tête; tu peux bien risquer ta vie quand il risque la sienne. »

Je n'ai point voulu rapporter ces paroles au général; son courage n'a pas besoin de stimulant; je l'engage toujours, au contraire, à prendre garde à lui et à ne pas s'exposer plus qu'il ne faut; mais *son désir de bien servir l'Empereur* l'occupe uniquement dans de pareilles circonstances [1].

Luppé, plus amateur que professionnel dans les questions militaires, n'en a peut-être que mieux saisi ici sur le vif deux traits essentiels de la physionomie de Bertrand : sa bravoure faite d'imperturbable possession de soi, plutôt que d'entraînement et de fougue; le mobile de cette ardeur contenue, mais constante, qui était avant tout l'admiration de Napoléon et l'ambition de se montrer à son service un bon et loyal serviteur.

Un tel homme avait nécessairement la seule satisfaction du devoir accompli et n'en goûtait point d'autre. Il était mo-

1. Sans nom de lieu ni date; mais on lit à la fin : « Aujourd'hui est le 27 », et le timbre de réception imprimé en rouge porte : « Juin 10, 1813. Chateauroux. » C'est donc bien le 27 mai que cette lettre a été achevée et envoyée, après avoir été commencée le 25 à Löbau.

deste dans le récit de ses hauts faits qui, à ses propres yeux, n'étaient que les actes d'un dévouement tout naturel. Aussi, le 22 mai, premier jour de la poursuite de l'ennemi qui, avec sa cavalerie, s'est efforcé en vain d'arrêter la nôtre à Reichenbach, Bertrand avait-il utilisé la dernière minute de sa journée pour n'adresser à la comtesse qu'un petit billet non moins sec que celui du 20, quoique plus humoristique :

Chère Fany, il est minuit; je viens de me raser; je n'avais pas eu la barbe aussi longue depuis longtemps. Je t'embrasse comme je t'aime du meilleur de mon cœur.

22 may, près Goerlitz. BERTRAND.

Un coiffeur eût écrit sans doute avec plus de prétention, mais dans le même ordre d'idées.

Deux billets ensuite du 24 mai[1]. Le général y arrive enfin aux glorieux événements auxquels il a pris une part si active, quoique d'abord malheureuse.

... J'ai eu un moment difficile, mais enfin je m'en suis tiré. A la journée du 21, j'ai été content de moi ; je t'ai dit souvent que c'était la chose qu'il me tardait plus de savoir, si, dans une ou deux circonstances de guerre d'un genre différent, je suis encore content. Les autres le savent ensuite.

Le 4e corps a eu, je crois, le principal honneur de la journée du 21.

Bonjour, chère Fany.

A Hermsdorf, près Goerlitz, ce 24 may 1813. BERTRAND.

Depuis le 20, je n'ai pas vu Luppé ni ma calèche, ni le fourgon. Je présume qu'ils nous rejoindront aujourd'hui. *La division italienne a été un peu frottée ; je le craignais beaucoup, mais je n'y ai été pour rien.*

BERTRAND.

Peu rapide, en définitive, cette nouvelle poursuite sur les traces des alliés. On passe rivière sur rivière. A Gorlitz, on a franchi la Neisse; à Lauban, c'est la Queiss, et l'on est entré en Silésie. Le 26, Bertrand est au delà de Lauban :

Chère Fany, encore un petit bonjour; mais pas de lettre. Il est trois heures, et j'écris au quartier général impérial; c'est pour la quatrième fois que j'ai couché dans le logement de l'empereur Alexandre,

1. Leur ordre a été interverti par le classeur, celui qui est daté de Hermsdorf devant nécessairement précéder l'autre, daté de Lauban.

à Lauban. Nous nous portons à merveille. Luppé et M. Massé[1] sont toujours avec moi.

Giesmansdorf, 26 may. BERTRAND

Le lendemain, 27 mai, Bertrand a atteint Goldberg, après avoir passé la Bober à Wenig-Walditz. Les difficultés du chemin à travers hauteurs et défilés disparaissent cette fois devant le deuil qui a frappé l'armée entière. Cette triste nouvelle était déjà vieille de plusieurs jours. Le 22, au soir de l'engagement de cavalerie de Reichenbach, le grand-maréchal du Palais, l'homme dont Napoléon dira plus tard : « Il m'aimait comme un *chien* », Duroc, a été grièvement blessé par un boulet et, le 23, il a cessé de vivre. Ses dernières heures ont été consolées par ces admirables adieux que Napoléon, en proie à une de ses rares crises de sensibilité, a rapportés lui-même, dans une langue d'une émotion inimitable, au Bulletin de la victoire de Bautzen.

Bertrand aimait Napoléon jusqu'à reporter quelque chose de sa passion sur tous ceux qui comme lui avaient au cœur le culte du maître. Le 26 mai, sans doute en apprenant ce malheur qui, pour ce groupe des vrais fidèles, était une

1. Massé était, en effet, comme Paulin, d'Arnaud et Luppé, un des fidèles de Bertrand qu'il avait particulièrement appris à connaître et à aimer en Illyrie. Mais il avait rejoint le général, sans être appelé, et, le 12 mai, Bertrand écrivait de Kœnigsbruck : « M. Massé vient d'arriver avec Grouchy ; le voilà bien content. Moi, qu'en ferai-je ? » Massé resta quand même attaché à la personne du général et fit campagne à ses côtés. Il parvint au grade de lieutenant-colonel. Dans sa retraite, il conçut le projet de rédiger des mémoires sur Bertrand; mais ce projet, malheureusement, n'aboutit pas. J'ai rencontré, dans les papiers du général, une lettre de condoléances fort intéressante écrite par Massé, en 1844, quelques semaines après la mort du général; en voici quelques passages qui méritent d'être relevés : « Combien je remercie le Ciel de m'avoir permis d'aller revoir ce cher général en 1842 ! Je le trouvai admirablement bien, seulement trop préoccupé. ... Je remarquai que, si le général avait changé, ce n'était que *dans sa faculté de mémoire*. Je m'étais proposé de relever avec lui un petit *Journal* que j'ai fait de mon temps passé en Illyrie et à l'armée. Je tenais d'autant plus à relever mes souvenirs de la Campagne de 1813 que je n'ai rien trouvé (ni dans les journaux du temps, ni dans les ouvrages qui ont paru) sur les éminents services que le général a rendus à l'armée en 1813. A Bautzen, le 4e corps, avec autant de constance que de bravoure, força le centre de l'armée ennemie, en enlevant le plateau élevé et fortifié où elle était établie, etc. » Massé à Jules Dufresne, Genève, 20 février 1844, dans les *Papiers* de Bertrand. — Qu'est devenu le *Journal* de Massé ?

perte de famille, il n'avait pu s'empêcher, lui si sobre de toutes réflexions, d'ajouter au bas d'une lettre à Marmont : « Vous avez regretté le grand-maréchal, c'est une perte pour l'Empereur et *pour nous tous*. Chaque campagne lui enlève un de ses meilleurs serviteurs[1]. » Chaque mot exprime ici un sentiment réel. Il en est de même dans ces lignes à la comtesse :

Tu auras appris la mort du grand-maréchal; c'est une véritable perte pour l'Empereur et un intermédiaire bien utile à tout le monde. Une mauvaise canonnade nous a enlevé plusieurs officiers généraux, beaucoup plus que n'auraient fait de grandes batailles[2].

Au camp, près Goldberg, ce 27 mai 1813. BERTRAND.

Deux jours après, il revient, et presque dans les mêmes termes, sur le funèbre événement :

Le maréchal, duc de Frioul, a été emporté dans une canonnade insignifiante, où il arrivait pour voir ce qui se passait; c'est une véritable perte pour l'Empereur *et pour nous tous;* c'était un intermédiaire utile qui obligeait beaucoup de monde; il sera regretté généralement, et le méritait[3].

Lorsque Bertrand écrivait ces lignes, se doutait-il qu'encore quelques mois, et le successeur de Duroc ce serait lui. Et pouvait-il prévoir qu'un jour, dans plus de quarante années, une loi (13 avril 1845) ordonnerait de placer les restes mortels des deux grands maréchaux du Palais dans l'église des Invalides, à droite et à gauche du passage qui va de la nef au tombeau de l'empereur. Le 5 mai 1847, ils y furent tous deux rapportés, au milieu des vieux soldats vêtus des uniformes de l'Empire, sur les épaules de sous-officiers de toutes les armes, en présence des plus humbles comme des plus illustres vétérans.

Et aujourd'hui encore, derrière le magnifique baldaquin ruisselant de l'éclat des dorures et des marbres, au bas de l'escalier de la crypte, devant les deux statues colossales de

1. Bertrand au duc de Raguse, Giesmansdorf, 26 mai 1813, dans le second volume du lieutenant-colonel Foucart qui vient de paraître : *Bautzen. La Poursuite jusqu'à l'armistice (22 mai — 4 juin 1813)*, p. 120.
2. Les généraux Bruyère et Kirgener.
3. Bertrand à la comtesse. Schlaup, près Jauer, 29 mai, soir.

bronze florentin figurant la Force civile et la Force militaire, deux cénotaphes de marbre noir et vert, plaqués contre les hauts pilastres, se dressent fiers et graves, calmes et doux, dans ce péristyle solennel de l'impérial mausolée. Deux noms, deux simples noms s'en détachent en relief : à droite, Bertrand; à gauche, Duroc. Rien de plus. Ces noms disent assez; ils disent plus que les inscriptions les plus longues et les plus fastueuses.

La foule passe, sans comprendre. Si elle comprenait, elle saurait qu'à côté de l'homme fort veillent deux hommes qui furent bons. Et elle saluerait d'instinct ces deux sentinelles de la mort, debout auprès du glorieux capitaine qu'elles semblent encore servir et aimer. Ainsi, dans un *tumulus* barbare, on retrouve, auprès des ossements du grand chef, les squelettes inséparables de ses compagnons d'armes.

D'un dévouement aveugle et absolu envers l'Empereur, Bertrand était aussi, vis-à-vis de ses inférieurs ou de ses camarades, le plus sincère et le plus bienveillant des amis. J'en pourrais multiplier les témoignages. Qu'il me suffise d'extraire encore quelques passages de la longue lettre datée de Schlaup :

Le pauvre Luppé a fait souvent maigre chère; il a mené une vie assez fatiguante et couché rarement dans un lit, mais il se porte bien ainsi que M. Massé...

Mes amitiés au général Caffarelli; c'est un excellent camarade, bon, et *qui n'a que de bonnes qualités*[1].

J'ai marché ces deux derniers jours avec le maréchal Macdonald et j'en ai été bien content. Ç'a été pour moi, chère Fany, une bien agréable nouvelle que celle de l'accueil plein de bonté que tu as reçu de l'Impératrice; elle a daigné s'informer de nos enfants...

Je regrette que tu n'aies pas trouvé le prince de Bénévent. Je vois que tu as été bien accueillie de tout le monde, et cela me fait grand plaisir. Le comte de Lobau mérite bien tout l'attachement que sa femme lui porte; *c'est un bon et excellent ami que j'ai là.*

Il se réjouit de l'avancement accordé à ses anciens administrés de l'Illyrie, notamment à ses anciens chefs de justice,

1. Caffarelli (1766-1849), général de brigade après Marengo, gouverneur des Tuileries, général de division, ministre de la Guerre du roi d'Italie, comte d'Empire, était, depuis 1811, gouverneur de la Biscaye.

M. Redon de Belleville, et son successeur le baron Coffinhal, qui fut remplacé lui-même par M. Chabrol de Chaméane, le futur ministre de la marine sous la Restauration[1].

Ce que tu me dis de M. de Belleville me fait grand plaisir; *c'est un brave et galant homme;* j'étais heureux d'avoir des rapports avec lui et je ne sais comment il avait pu s'imaginer le contraire. M. Coffinhal a été bien traité; j'en suis fort aise; *c'est un homme respectable;* j'ai été peiné de n'avoir vu aucune faveur pour M. de Chabrol.

Bertrand va jusqu'à prendre habituellement le parti des domestiques contre sa femme, lorsqu'elle lui envoie des plaintes. Enfin, les animaux eux-mêmes ont en lui, absent ou présent, un protecteur. Combien de fois il parle de *l'Espagnol*, le plus beau cheval que les Français aient ramené d'Espagne et qu'il a dû laisser en France! Mais tous ceux qu'il a emmenés avec lui sont en très bon état, à la différence de ces misérables chevaux italiens qui, incapables de traîner leur artillerie, occasionnaient des retards ou des arrêts et perdaient leurs fers en route. Son cheval de selle est une monture impeccable :

Je ne sais où j'avais pris que *la Jeune* boitait; cette excellente bête n'a pas fait un faux pas depuis le commencement de la campagne; elle est toujours ce qu'il y a de mieux dans mon écurie.

Cette bonne humeur constante, ce contentement qu'il reçoit de toutes choses et de tout le monde, il les répand ensuite autour de lui. Les lettres de Luppé sont charmantes de gaieté et d'entrain. Voici celle qu'il envoie par l'estafette du général; elle prouve que tout n'était pourtant pas rose dans le métier :

Madame,

Au moins aujourd'hui je ne vous écris pas à la belle étoile, quoique cependant notre gîte n'ait rien de brillant; nous sommes établis dans un vaste et vieux presbytère, dont nous avons chassé les Russes, hier au soir; il est entièrement pillé, et le village presque totalement brûlé; peu d'habitants y sont restés; les autres se sont réfugiés dans les bois.

La viande ne nous manque pas; nous traînons après nous des troupeaux de bœufs et de moutons pris sur l'ennemi; mais les Russes ont soin de ne pas laisser de vin derrière eux; nous en trouvons rarement

1. Sur ces personnages, voir les *Souvenirs* de Paulin, p. 238.

et alors il faut boire de l'eau ; la bière, quand il y en a, est détestable ; quand nous avons poursuivi l'ennemi toute la journée, nous nous arrêtons le soir et alors nous mettons le pot-au-feu, et l'appétit dont nous sommes partagés nous fait trouver bonne la cuisine de Kervant, qui, à Paris ou en Illyrie, n'auroit pas eu mon suffrage ; voilà notre train de vie, et c'est à peu près tous les jours la même chose.

Quand je ne connoissois pas la guerre, je n'avois aucun désir de faire campagne ; maintenant que je connois le métier, j'aimerois mieux encore tout autre genre de vie ; cependant il est des moments où je me félicite d'être auprès du général, surtout quand il peut avoir des raisons d'être chagrin ; il a eu des peines dernièrement ; mais je pense que sa belle conduite à la bataille du 20 et 21 lui fera rendre la justice qu'il mérite.....

Les numéros du *Moniteur* du 18, 19 et 20 mai, nous manquent, ainsi que les lettres que vous pourriez avoir écrites ; si nous ne les recevions pas, je vous prierois de nous les envoyer, parce que je garde la collection des journaux relatifs à une campagne où le nom de votre mari se trouve si souvent cité ; ce sera un cadeau que je ferai un jour à Napoléon [1], puisse-t-il avoir les mêmes talents que son père comme administrateur et comme militaire ; le général n'est pas assez connu ; mais j'espère qu'on finira par lui rendre sa part de la victoire du 21.

Quels sont donc ces ennuis auxquels fait allusion le discret aide de camp ?

A voir toujours tout en beau, parents et compagnons, bêtes et gens, Bertrand avait fini peut-être par prêter aux ennemis eux-mêmes les meilleures intentions du monde. Quelle qu'en soit la raison, il allait s'attirer de nouveau, comme à Kœnigswartha, une désagréable affaire. Ce fut le 31 mai, à Profen, village situé peu après Jauer, sur la route de Striegau. L'ennemi s'était arrêté en force. Macdonald se montrait partisan d'une action sérieuse. Bertrand, croyant avoir devant lui une quinzaine de mille hommes, ne fit guère que des démonstrations, et livra, suivant le mot de Macdonald, « un combat à tiroir qui se ferme et se tire [2] ». Après avoir emporté la tête du village de Gross-Rosen, il le fit évacuer, abandonna même le plateau de Profen et battit en retraite sur Jauer. Puis il écrivit tranquillement à sa femme :

Du champ de bataille, le 31 may.

Je ne t'écris qu'un mot, chère Fany, pour te dire que j'ai enfin vu

1. Un des jeunes fils du général Bertrand.
2. Le duc de Tarente au major général, dans *Foucart*, t. II, p. 228. Comparer le rapport de Bertrand, *ibid.*, p. 229.

Sa Majesté, ce matin. Le général Mouton, Morand se portent bien ; je t'ai écrit avant-hier une longue lettre. BERTRAND.

Le lendemain matin, il envoie à la comtesse ce second billet, où il lui aura été à peu près aussi impossible de se rendre compte du combat de Gross-Rosen et de la fâcheuse retraite de Bertrand. Elle n'y aura vu qu'une nuit blanche.

Chère Fany, j'ai été à cheval toute la nuit, et je n'ai dîné qu'à sept heures du matin aujourd'hui ; nous avons eu hier une petite affaire assez vive. Les Wurtembourgeois vont très bien, je vais t'écrire et dormir un peu.

Cette pensée du dîner manqué paraît dominer le général, qui, à travers une foule de détails étrangers à la retraite de Profen, revient toujours ici aux questions gastronomiques :

Kervan nous fait chère de gargote ; mais nous mangeons et c'est l'essentiel.....

Comment vous dinez à cinq heures et demi ; voilà effectivement une vie régulière ; il est vrai que c'était moi qui empêchais de dîner, et toi qui faisais retarder le déjeuner, de sorte que nous n'avions rien à nous reprocher[1].

Ces boutades, datées de Jauer, donneraient pourtant une idée inexacte du général, étant prises trop au pied de la lettre. Si Napoléon poussait la sobriété jusqu'à se contenter, à Bautzen, par exemple, d'une croûte de pain et d'un verre de vin pris en hâte sous la pluie des obus, et s'il savait supporter les veilles jusqu'à tomber ensuite exténué de sommeil et à s'endormir en plein champ de bataille, comme à Wagram, à Bautzen[2], à Leipsig, Bertrand savait, lui aussi, supporter les plus dures privations. C'est lui que Luppé, son aide de camp, moins capable de résistance, dépeignait ainsi :

Malgré toutes les peines qu'il se donne et une activité continuelle, il se porte parfaitement, il ne dort pas, il ne mange pas, il ne rêve qu'à ses troupes, il semble que son corps d'armée lui tienne lieu de sommeil et d'appétit ; néanmoins il ne souffre pas de ce genre de vie, mais d'autres en portent la peine[3].

1. Bertrand à la Comtesse. Jauer, « ce 1er may 1813 » (*sic* pour *juin*).
2. Fain, *Manuscrit de 1813*, t. I, p. 409.
3. Luppé à la Comtesse. Nuremberg, 13 avril (et non pas 13 août) 1813.

Cependant, le 1er juin, le général Lauriston, qui commandait l'avant-garde, était arrivé à Breslau, et notre armée avait atteint les bords de l'Oder. La guerre ne pouvait se poursuivre au delà ni plus longtemps sans les plus graves dangers pour l'armée russo-prussienne. D'autre part, en France, on souhaitait vivement la paix, et l'armée impériale, exténuée de fatigues, de privations et d'insomnies, ne la désirait guère moins. Mme Bertrand comme tout le monde.

Tous ces billets, datés de champs de bataille qui se succédaient sans fin, n'avaient dû qu'à demi rassurer la comtesse. Après Duroc et Kirgener morts, après Lorencez et Bruyère blessés grièvement, Bertrand pouvait avoir son tour d'un jour à l'autre. Aussi avec quelle joie dut-elle recevoir la nouvelle de l'armistice général, qui fut l'unique résultat, hélas! de la victoire de Bautzen :

A peine t'avais-je écrit hier, chère Fany, que l'ordre est arrivé de m'entendre avec le général ennemi qui était vis-à-vis de moi [1], pour suspendre les hostilités pendant les négociations pour la conclusion d'un armistice; je m'empresse de te donner cette bonne nouvelle que déjà, sans doute, les journaux t'auront apprise. Nous nous portons tous bien et nous allons prendre quelque repos. Bonjour, chère Fany, je t'écrirai au premier moment.

Jauer, ce 2 juin 1813. BERTRAND.

Et encore :

La nouvelle du congrès t'a mis du baume dans le sang, en attendant on règle l'armistice...

Le comte de Lobau a eu tous ses effets brûlés. Il ne lui reste que ce qu'il a sur le corps; je lui envoie un peu de linge; probablement, il s'en est déjà procuré.

Jauer, ce 4 juin 1813. BERTRAND.

Et enfin :

Nous avons reçu, cette nuit, la nouvelle de l'armistice; il doit durer un mois. C'est suffisant pour traiter de la paix, donner du repos à l'armée et lui assurer moyen de continuer ses services. Je n'ai que le temps de t'embrasser.

Jauer, ce 5 juin 1813. BERTRAND.

L'armistice avait été signé le 4, à Plesswig, par les plénipotentiaires des belligérants. Il fut ratifié le 5.

1. Le comte de Saint-Priest, général russe.

Dans la journée du 4, Bertrand, pressentant le terme des opérations militaires, s'était empressé d'envoyer, en même temps que du linge à Mouton, une lettre à l'Empereur, où ne se révèle pas moins son bon cœur, mais sous un autre jour. Il demandait à Sa Majesté des récompenses pour ceux de ses officiers qui s'étaient signalés dans les journées de Bautzen; il exprimait discrètement la peine qu'il ressentait et de l'échec de Kœnigswartha et de celui, plus récent, du plateau de Profen entre Jauer et Gross-Rosen.

LE GÉNÉRAL BERTRAND A L'EMPEREUR

Jauer, 4 juin 1813.

Les trois divisions du 4e corps ont beaucoup souffert dans les journées des 18 (*sic*), 20 et 21 mai; le 4e corps ayant toujours marché depuis cette époque, je n'ai reçu qu'ici l'état de ceux qui se sont distingués; j'adresse cet état au major-général, ainsi qu'un rapport sur la part que le 4e corps a prise à la bataille du 21. Je supplie Votre Majesté de répandre quelques-unes de ses grâces sur le 4e corps.

J'ai éprouvé, Sire, de vives peines; elles ne sont point à leur terme; mais je prie Votre Majesté d'être persuadée que je serai toujours, quoi qu'il arrive, un homme d'honneur, et un des serviteurs les plus affectionnés et les plus dévoués à son auguste personne [1].

Dans ces dernières lignes vibre toute l'âme de Bertrand, chez qui l'homme d'honneur et de dévouement était supérieur à l'homme de guerre.

L'Empereur porta les troupes dans les cantonnements où l'armistice leur permettait de recevoir des renforts et de se réorganiser. Accompagné de sa garde et marchant militairement, il revint à Dresde et y rentra le 10 juin.

De Neumarkt, point extrême de la poursuite après Bautzen, point forcé d'arrêt où Napoléon murmura les mots de « fatal armistice », il avait, dans l'ordre général de mouvement pour le 6, assigné à Bertrand la petite ville de Sprottau comme quartier général, avec le cercle entier mis à sa disposition [2]. Dès la première étape, à Liegnitz, il lui envoya une longue réponse, qui a sa place nécessaire ici. Sur la plaie vive du fidèle soldat, le souverain, au lieu d'un lénitif, appliquait un fer rouge.

1. Voir *Foucart*, t. II, p. 363.
2. *Corr. de Napoléon*, t. XXV, p. 362.

AU GÉNÉRAL COMTE BERTRAND
Commandant le 4e corps de la Grande Armée, à Seichau.

Liegnitz, 6 juin 1813.

J'ai reçu votre lettre. Il est vrai que je n'ai pas été satisfait de la manière dont vos troupes se sont trouvées placées le 19, et de ce qu'au premier coup de canon, vous ne vous êtes pas informé de ce que c'était et n'avez pas marché au secours de la division italienne. Je ne l'ai pas été davantage de ce que vous avez évacué le plateau en avant de Jauer, lorsque vous n'aviez devant vous que vingt-deux bataillons ennemis, et que les divisions Peyri et Morand étaient encore tout entières. Vous avez fait preuve, dans différentes circonstances, de talents distingués; *mais la guerre ne se fait qu'avec de la vigueur, de la décision et une volonté constante; il ne faut, ni tâtonner, ni hésiter.* Employez le temps de l'armistice à bien organiser votre corps, et, à l'ouverture des hostilités, on pourra compter sur lui. L'expérience que vous avez déjà acquise, quoique en peu de mois, doit être d'un grand profit dans un esprit comme le vôtre.

Au lieu d'un mauvais général, vous avez actuellement à la tête de la division italienne un excellent général de division, le général Fontanelli [1].

Le roi de Wurtemberg vous envoie sa 3e brigade et des renforts pour le reste de son corps [2]; cette division sera donc fort belle. La division italienne a de nouveaux renforts en route [3]. Établissez une sévère discipline, et, dans les affaires, n'hésitez pas à avoir confiance en vos troupes.

1. Le 30 mai, Napoléon avait écrit au vice-roi d'Italie : « Je suis extrêmement mécontent du général Peyri; envoyez-moi le plus tôt possible le général Fontanelli ou le général Palombini. » (*Corr.*, t. XXV, p. 336.) Pery fut remplacé par le comte Fontanelli, ministre de la Guerre et de la Marine du royaume d'Italie. Luppé écrira de Sprottau, le 17 juillet, à la comtesse Bertrand : « Vous savez que le général Fontanelly, ministre de la Guerre d'Italie, commande maintenant la division italienne; c'est un bien bon militaire et un aimable homme ».

2. L'empereur exagérait. Lui-même écrira le 2 juillet : « Le 4e corps a *deux* brigades wurtembergeoises qui font 1 500 chevaux, ce qui est suffisant. » (*Corr.*, t. XXV, p. 452.)

3. Ici encore l'Empereur embellissait les perspectives. Au fond, il n'était pas dupe des bonnes intentions apparentes de l'Autriche et il savait que l'Italie avait elle-même besoin de ses propres troupes pour se défendre du côté de l'Illyrie. Il écrivait au prince Eugène, de Bunzlau, à la date du 7 juin, dans une lettre qui ne figure pas à la *Correspondance* : « Faites en sorte que, pour l'organisation de son armée d'Italie, *les journées soient de quarante-huit heures*, et qu'au 1er juillet, au moins 40 000 hommes soient en marche pour se réunir à Vérone, Vienne, Bassano, et en marche sur le Frioul ». Mais l'armée d'Italie ne se formait guère que sur le papier. Quand Bertrand, au même mois de juillet, réclamera le régiment de hussards

Croyez, du reste, que mes sentiments pour vous sont toujours les mêmes, et que je pense qu'avec encore un peu d'expérience de manier les troupes, vous mériterez de moi dans l'arme de l'infanterie, comme vous en avez mérité dans votre arme primitive [1].

Il nous semblera peut-être, à relire aujourd'hui cette lettre, que l'empereur retournait froidement le fer dans la blessure. Complète illusion. Napoléon, mieux que personne, se connaissait en hommes ; il savait le fort et le faible du caractère comme du talent de quiconque l'entourait ou était à ses ordres. Là où nous sommes frappés par le silence du souverain, n'ayant pas un mot d'éloge ni de reconnaissance pour l'admirable conduite du 4e corps à Wurschen et, contrairement à César, oubliant tout sauf les défauts ou les torts, Bertrand, lui, n'aperçut que les compliments et les encouragements. Si bien que c'est de ce jour et de cette lettre que date le définitif rapprochement de ces deux hommes. Désormais Bertrand eut toute la confiance de Napoléon et Napoléon toute l'affection de Bertrand, à la vie, à la mort, heureux ou malheureux. Sous la main de fer, le général n'avait senti que le velours.

Tout entier à ses devoirs de bon divisionnaire, comme le désirait l'empereur, Bertrand partit de Seichau, près Goldberg, le 6 juin au matin, pour aller prendre avec le 4e corps ses cantonnements à Sprottau, à dix ou douze lieues de Glogau, sur la grand'route qui va de cette place à Sagan, et à cinquante lieues de Dresde, au Nord-Est. Le lendemain, on n'a encore fait qu'une demi-lieue sur le chemin de Hainau. Il reçoit à Goldberg un mot de Caulaincourt : « Le duc de Vicence me dit que l'empereur lui a parlé de moi de la manière la plus satisfaisante ; mon plus grand désir est de le bien servir, comme mon premier bonheur celui de le contenter [2]. » Le dernier ennui du général a été l'enlèvement d'un officier de son état-major et d'un officier d'ordonnance du roi de

croates qu'on lui avait annoncé, le vice-roi répondra à l'Empereur fâché du retard, qu'il était impossible d'envoyer à la Grande-Armée « un régiment de cavalerie *manquant de selles, de couvertures, de sabres, de mousquetons, de ceinturons, de gibernes*, etc. »

1. Voir H. Weil, *le Prince Eugène et Murat*, t. I, p. 90 *sqq* et 152. *Corr. de Napoléon*, t. XXV, p. 363.

2. Bertrand à la Comtesse. Goldberg, 7 juin 1813.

Wurtemberg, M. de Faucigny, pris quelques heures seulement avant la signature de la suspension des hostilités. Aucun espoir de les ravoir ; il en est désolé. Il multiplie également les démarches en faveur d'un de ses officiers, M. Caillieux, qu'il a perdu, en Saxe, depuis plus d'un mois. « De Cobourg, Caillieux avoit été envoyé à Saalfeld ; il revenoit seul dans une voiture de poste, lorsque des Cosaques et des Prussiens sortirent d'un bois où ils s'étoient cachés et le firent prisonnier [1]. » A bientôt, la suite de cette aventure [2].

Enfin, le 9 juin, le général arrive à Sprottau. Il précède ses troupes, qui n'y seront rendues que le lendemain. Déjà il se préoccupe de leur campement et se promet que son principal souci sera de les voir et de les entraîner [3]. Là seulement il paraît avoir reçu la lettre de l'empereur relatée plus haut tout entière et qui aurait dû lui parvenir à Seichau. J'ai dit qu'il n'en aperçut que le côté flatteur :

Sa Majesté m'a écrit une lettre pleine de bonté et comme j'en ai, je crois, peu reçu ; dans un moment d'inquiétude, elle m'avait traité un peu sévèrement ; elle a voulu m'en dédommager.

Le lendemain, il revient à la même impression :

Je t'ai mandé, hier, que j'avais reçu une bonne lettre de l'empereur ; je ne crois pas en avoir jamais reçu d'aussi flatteuse à beaucoup d'égards ; elle me dédommage de quelques peines que j'ai éprouvées [4].

Huit jours après, comme il avait déjà à repousser non plus les Cosaques ou les Prussiens, mais bien la comtesse Bertrand, qui une fois de plus s'était mis en tête de venir le rejoindre, il en profita pour lui faire un exposé général de ses principes de conduite. Les raisons qu'il développe sont si

1. Luppé à la même. Rudolstadt, 27 avril 1813.

2. Elle eut son épilogue vers le 13 juillet. Bertrand le raconte ainsi : « Avec tout cela, j'ai vu arriver hier Caillieux et trois officiers du 4e corps qui, pris tous quatre sur des grandes routes, étaient enfermés ensemble à Niesse ; ils ont été quelques jours sur parole, mais, ensuite, on les a mis dans un réduit de la citadelle, on leur a annoncé qu'ils allaient être transférés en Russie ; ils se sont décidés à s'échapper, ils ont gagné la frontière de Bohême, puis Dresde ; comme ils n'étaient point sur parole, il n'y a rien à dire, j'ai eu grand plaisir à les revoir. » Mais Caillieux avait dépassé la limite de ses forces. Il fut pris de fièvre, de délire, et mourut.

3. Bertrand à la même. Sprottau, 9 juin 1813.

4. Le même à la même. M. L., 10 juin 1813.

justes, elles nous invitent si naturellement à pénétrer dans cet esprit à la fois positif et ouvert aux nobles sentiments que, malgré sa longueur, elle mérite d'être reproduite ici presque entière. Si l'on peut parler de psychologie, à propos d'un de ces rudes soldats de l'Empire, cette page ne paraîtra pas dépourvue d'une analyse fine et pénétrante des caractères et des situations :

Nous sommes séparés, chère Fany, depuis deux mois ; il faut savoir prendre son parti sur les choses nécessaires ; on ne fait pas 600 lieues pour venir au milieu d'une armée dans des circonstances douteuses ; comment as-tu pu avoir l'idée d'emballer trois femmes dans une voiture, pour traverser une armée ? Vient-on à une armée commandée par l'Empereur, sans son agrément, dans un moment difficile, où la paix ne se fera peut-être qu'en indiquant tous les préparatifs de guerre ? Convient-il que dans un intervalle où tout doit respirer la guerre pour commander la paix, convient-il que des femmes viennent s'établir au milieu des camps, comme si la paix était sûre et prochaine ?

Indépendamment de ces considérations qui me sont étrangères, est-ce à moi, qui suis nouveau dans ce commandement d'une armée, de me faire remarquer sous ce rapport ; ce n'est pas sous ce rapport que ma conduite doit différer, mais *c'est en m'occupant constamment de mon métier*, en voyant mes troupes et camps, que je dois tâcher d'acquérir ce qui me manque.

Dans les circonstances importantes de la vie, il faut savoir sacrifier les choses agréables à celles qui sont d'un véritable intérêt; tu dois te rappeler ce que je t'ai dit : j'entre dans une carrière difficile où les plus habiles font des fautes; j'ai besoin de beaucoup acquérir, de me mettre au niveau des autres; je ne puis distraire mon attention, elle doit toute se porter sur un seul objet; le matin, le soir, la nuit, mon délassement doit être l'étude de la guerre. Il faut que je pense à être digne de la place où je suis, le reste ne doit être rien dans un tel moment, pour être tout dans d'autres ; je dois laisser à mes enfants un souvenir dont ils ne rougissent point, et le temps est ici trop précieux pour ne pas bien l'employer ; je ne veux pas employer le reste de ma vie à regretter un temps aussi précieux. J'ai rempli une carrière honorable ; elle sera certainement toujours celle d'un homme d'honneur; mais je veux tout employer pour éviter des revers dont les traverses pèsent sur le reste de la vie.

Prends courage ; songe à me revoir digne du poste où je suis placé, digne de la bienveillance de l'Empereur, de ton estime et de celle de mes enfants ; tout le reste n'est rien ; quelques mois sont bientôt passés, s'ils sont honorablement remplis ; ils sont éternels, si le souvenir en est peu honorable.

Je n'ai donc qu'un but, qu'une pensée, qu'une occupation : celui d'être au niveau de mon commandement.

Tu crois, chère Fany, que j'ai eu à me plaindre des destins et que j'ai eu des moments difficiles ; tu peux reconnaître la vérité de ce que je t'ai dit dans le temps : devais-je être bien content ? avais-je raison de croire que j'avais une grande tâche aussi difficile que noble ? prévoyais-je ce qui pouvait arriver ?

Ici, il se justifie en termes presque prophétiques d'avoir lui-même demandé à quitter l'Illyrie, pour se battre avec les autres et, de gouverneur, passer général de division.

Je savais la position où je me trouvais, je connaissais sa difficulté ; mais je n'en ai point été effrayé. La raison et le courage, car il en faut pour prendre de certains partis, m'ont seuls guidé. Je ne me suis point laissé allé à un avenir trompeur ; aussi je n'ai jamais été abbatu par les difficultés que j'ai rencontrées, je les avais prévues et n'en ai point été étonné. Restant en Illyrie, je n'eusse pas connu peut-être bien des soucis. Cela se peut ; mais cela ne change rien à ma détermination ; elle était toute de raison ; je te l'ai expliquée ; *j'étais dans une position à n'avoir pas d'autre parti à prendre pour un homme d'honneur et une âme élevée*, et peut-être, au contraire, en eussé-je eu davantage. Qui peut juger des événements et de l'avenir ? *La sagesse est de travailler à être au-dessus des événements et des coups de la fortune.*

Cesse donc, chère Fany, de t'abandonner à toutes tes sensations et à des agitations déraisonnables ; tu es mère de famille et femme d'un général que la confiance de l'empereur a distingué ; sois à ta place et encourage-moi à m'élever à la mienne, au lieu de ne m'entretenir que d'une seule idée et de faire que je sois ici plus tourmenté de tes inquiétudes, de ton agitation et de tes projets qu'après le soin de choses si importantes dans ma situation.

Tu m'engages à aller à Dresde [1], je le crois inutile ; quand l'occasion s'en présentera, je te l'écrirai, rien ne presse. Je t'ai dit en partant que je n'avais qu'un but, celui de bien faire ; qu'une crainte, celle de ne pas bien m'en tirer. Le reste n'est que secondaire dans cette première campagne ; *je ne pense ni à ambition, ni à réputation, ni à récompense.* Mon premier motif est celui de la raison que je t'ai développée. Quand je serai content de moi, les autres le seront, j'en suis persuadé ; je n'aspire donc qu'à me contenter. Mais, cette première campagne terminée, je penserai à contenter les autres ; il n'y a pas là d'amour-propre, il n'y a que de la raison. Jusqu'à présent j'ai rempli une partie de mon but ; je me suis trouvé, à mes yeux, dans une ou deux circonstances, au mieux de ma place. Mais il faut avoir été dans des moments plus difficiles, plus épineux, plus appropriés ou plutôt plus opposés à son caractère et à son genre d'esprit pour pouvoir dire qu'on est capable ; c'est là ce dont on peut juger soi-même mieux que les autres,

1. L'Empereur y avait établi son quartier général et y tenait cour.

quand on est accoutumé à réfléchir, qu'on a intérêt à le faire et la volonté sincère de bien s'examiner. Les autres vous jugent ensuite plus sûrement et malgré vous ; mais il leur faut, en général, plus de temps.

Si la campagne, au lieu de durer un mois, en eût duré trois, probablement mes idées seraient assises ; mais elle a été trop courte pour moi sous ce rapport; mais l'armistice, si utile à tout le monde, ne sera pas entièrement perdu pour moi.

Si je mérite un jour, je suis bien persuadé que Sa Majesté, qui a toujours eu tant de bonté pour moi, me traitera bien, et j'ai tout lieu de penser qu'elle m'a jugé favorablement; je t'ai dit que j'en avais reçu une lettre comme elle m'en a peu écrit.

Ne me demande point de détails sur de petites choses : je ne veux ni en donner, ni que les autres en donnent ; les petites choses passent, les importantes restent ; il ne faut s'attarder qu'à cela ; tu connais assez ma façon de penser : *j'ai négligé tout ce qui m'a paru au-dessous de moi, j'ai été droit à mon but, et la franchise et la droiture de mon caractère m'ont toujours tiré des moments difficiles;* ce sera encore de même, si dans les grandes circonstances je suis assez heureux pour réussir. A la guerre on est deux; il faut de l'habileté, du bonheur; qui s'oserait répondre de tout cela ? Il faut attendre, et, jusque-là, ne se laisser aller ni à des pensées dont la douceur entraîne, ni se laisser abbatre par quelques difficultés que le temps doit diminuer tous les jours [1].

Les menus incidents de la vie paisible du 4e corps durant les deux mois que dura l'armistice, prorogé jusqu'au 10 août, pâlissent en intérêt à côté de ce magistral document qui nous a permis de lire non plus dans les rapports mais dans l'âme du chef.

Sprottau, en Silésie, sur les bords de la Bober, au nord d'immenses forêts coupées de rivières, était une petite ville que Luppé, l'aide de camp du général, traite de « petit trou ». On n'y savait rien des négociations qui traînaient; on y avait pour toute lecture le *Moniteur* et *Don Quichotte*, ce qui faisait soupirer après la venue du dernier roman de Mme de Genlis. On s'y ennuyait donc un peu et l'existence y semblait monotone. Mais, dans ces grands bois tristes, au milieu de ces sables brûlés par le soleil de juillet, les généraux voisinaient et chassaient. Bertrand allait parfois chez le général de Latour-Maubourg, au château de Sagan, propriété de la duchesse de Courlande, alliée aux Talleyrand-Périgord, ou chez Marmont à Klitschdorf, en pleine forêt, sur les bords

1. Bertrand à la Comtesse. Sprottau, 22 juin 1813.

de la Queiss. Le duc de Raguse y renouvelait ses exploits cynégétiques d'Illyrie, où ses meutes l'avaient rendu fameux. Il y avait aussi aux environs le général Sébastiani.

Le principal du temps se passe en manœuvres et en revues. Ces exercices durent jusqu'à cinq jours de suite. Bertrand est presque toute la journée à cheval; cela ne l'empêche pas, au retour, d'écrire longuement et souvent à sa chère Fany, qu'il craint tant de voir arriver au milieu de ses cantonnements.

Un jour, on reçut la distribution de faveurs accordées à la suite de la bataille de Bautzen. Le 4e corps fut bien traité par l'Empereur, sans rancune désormais. Le chauvinisme de Bertrand s'en accentue, et l'admiration du génie de Napoléon est devenue son idée fixe. La comtesse insiste-t-elle pour venir : il lui parle, dans ses réponses, des « grandes pensées qui doivent agiter l'Empereur au milieu des événements que chaque jour amène, et qui, souvent, compliquent des questions déjà si difficiles ». Il lui proteste que, s'il est doux de vivre en famille, « il est des circonstances où il faut s'identifier avec la patrie et avec le chef ». Il a confiance « au génie de l'Empereur » qui ramènera une paix « conforme à sa gloire et à ses intérêts ».

Lebrun, duc de Plaisance, vient-il inspecter la cavalerie : Bertrand prend plaisir à s'entretenir avec lui des camarades ; mais il revient à l'Empereur, « qu'il faut toujours admirer », dit-il, et termine, en s'écriant : « Quelle tête ! »

Le 10 août, jour de l'expiration de l'armistice, avait été désigné par le major général pour la célébration de la fête de Sa Majesté, avancée, cette année-là, de cinq jours. Bertrand donna un bal de trois cents personnes, auquel les Prussiennes, malgré la défense de leur roi, ne se privèrent point de danser. Il fit exécuter par ses troupes des jeux militaires, dont il avait donné la première représentation à Laybach. Puis il fallut quitter ces braves habitants de Sprottau, un peu effarouchés d'abord, finalement enchantés de leurs hôtes, à qui ils ne refusaient ni le pain ni la bière. Se doutait-on alors que c'était la dernière fête de l'Empereur pour l'armée française ?

Le 13, Bertrand est déjà en marche pour une nouvelle campagne :

Nous nous mettons aujourd'hui en mouvement, il est probable que les hostilités recommenceront. Si l'Autriche s'en mêle, ce sera une affaire sérieuse ; *le génie de l'Empereur la débrouillera*[1].

L'Autriche s'était tournée, en effet, contre nous. Devant la formidable coalition de l'Europe continentale, le génie d'un seul homme serait impuissant, eût-il derrière lui les vaillants conscrits de 1813 et le dévouement aveugle de chefs tels que Bertrand.

Henri CHÉROT.

(*A suivre.*)

1. Bertrand à la Comtesse. 13 août 1813.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

NOTES ET SOUVENIRS (*Suite*[1])

Lettre 19e. *De ma sœur Jeanne.*

MON PETIT FRÈRE CHÉRI,

Je ne veux pas attendre à demain pour te dire, sous le secret de la confession, que Papa est revenu ce soir enchanté de toi et de tout ce qu'il a vu et entendu au collège. Quand maman lui a demandé comment il t'avait trouvé, il a répondu : « Pas reconnaissable. C'est maintenant un garçon rangé, parfaitement rangé, et intelligent. Je n'aurais pas cru ! »

Tu juges si maman était contente. Pour allonger son plaisir et le mien, elle a fait parler Papa, qui de sa vie ne s'est montré aussi communicatif :

« Est-ce qu'il n'a plus ses petits airs mauvais, vous savez, quand on le contrariait un peu ?

— Rien, plus rien. J'ai essayé deux fois, dans le courant de la sortie, de le taquiner : il n'a pas bronché. Les Jésuites l'ont dompté.

— Il avait peut-être peur de vous ?

— Lui ? Jamais il n'a été aussi affectueux. Il m'a raconté toutes ses petites affaires : il cause très bien. Je l'ai laissé commander notre dîner à l'hôtel : il s'est rappelé tous les plats que j'aime. Et ce qu'il y a de plus fort... Tu sais quelle moue désagréable il nous grimaçait, quand nous avions ici de la tête de veau, dont je raffole et qu'il ne touchait jamais ? Eh bien, il m'en a fait servir et il en a mangé, tout comme moi, sans l'ombre d'un dégoût. Tout le temps, d'ailleurs, il a été pour moi aux petits soins.

— En quoi faisant ? » demandai-je.

— « Par exemple, pour leur comédie, il s'est ingénié à me trouver la meilleure place, une première, d'où je n'ai perdu ni un mot ni un geste.

1. Voir les *Études* du 5 novembre 1901 (t. LXXXIX, p. 380) et du 5 février 1902 (t. XC, p. 308).

— Oh! » hasardai-je avec intention, « il a fait ça par coquetterie, pour être vu dans son rôle ! »

Cela me valut un regard... Brrrr!

« Tu ne seras jamais qu'une petite sotte. Va le dire à tes Ursulines ! »

Tu te rappelles qu'après ce gros mot-là, il est toujours prudent pour moi de ne pas pousser plus loin mes plaisanteries. Maman se hâta d'intervenir :

« A-t-il bien joué ?

— Je ne devrais pas le dire... Ces jeunes gens, ma foi ! ont un jeu fort naturel, agréable, distingué ; mais il m'a semblé que Paul les dépassait tous, sauf peut-être un seul, Jean X...

— Ils ne font qu'un, » dis-je.

— « En tout cas, il font une belle paire d'acteurs, mon fils dans le rôle du valet Scapin, Jean dans celui de M. Géronte.

— Vous avez fait connaissance avec ce Jean X... ?

— Paul me l'a présenté comme son ami et son mentor : c'est un jeune homme parfait et je souhaite que mon fils lui ressemble. Il paraît que c'est le coq de la division des grands élèves, préfet de je ne sais plus quel département.

— Du département de la Congrégation ?

— Possible. A ce titre, je l'ai entendu débiter au P. Recteur, au nom de tout le collège, un compliment de bonne année fort bien tourné et plein de beaux sentiments. Ces messieurs ont l'air de s'entendre à développer le cœur des jeunes gens.

— Comme les Ursulines.

— Avec une petite différence que le P. Recteur, dans sa réponse, a nettement accentuée : « Vous dites, mes enfants, que vous nous aimez, que vous aimez vos parents, et je vous crois, parce que vous avez le cœur bon. Cela suffit-il ? Pour des femmes peut-être... » Vous entendez, mademoiselle ?... « Pour des hommes, non. Il faut que vous ayez le cœur fort et que votre amour, dépassant le domaine du pur sentiment, s'affirme par l'énergie des actes. » Et il leur a déduit les applications pratiques. Cela m'a fixé sur la manière dont ces messieurs comprennent l'éducation.

— Y avait-il des dames dans l'auditoire ?

— Oui.

— Elles n'ont pas dû être flattées de la différence.

— Oh ! Tu penses bien que ce P. Recteur n'est pas jésuite pour rien et qu'il a trouvé moyen de dire, par manière de parenthèse, que beaucoup de femmes ont des cœurs d'homme. Et celles qui étaient-là n'auront pas manqué de se caser du côté le plus flatteur pour elles.

— Alors, vous avez eu du plaisir ?

— Un peu, surtout lorsque... » Ici, un petit chat dans la gorge.

— « Racontez-nous donc ça, Papa. »

Quand le petit chat eut passé : « Eh bien, le matin de la comédie, j'ai assisté à la proclamation solennelle qui termine le trimestre. Les parents sont invités. Il m'avait fait mettre à côté de son professeur, qui est un homme fort aimable. Ces messieurs sont tous très aimables et gens de bonne compagnie. Le Révérend Père m'expliquait les choses, à mesure qu'elles se déroulaient. On proclama d'abord les places obtenues dans chacun des cours : composition de la semaine, travail de la quinzaine (cela s'appelle la *diligence*), excellence du mois. Le premier vient se présenter au P. Recteur, qui lui attache sur la poitrine une croix d'or ou d'argent et lui donne l'accolade. Le second n'a qu'un ruban, dont la couleur varie avec chaque branche — et celui-là, on le reçoit de la main de quelque professeur. Paul a été décoré de la croix de composition en discours français par le P. Recteur, et, grâce à mon aimable voisin le professeur de rhétorique, c'est Papa qui a eu l'honneur exceptionnel de fleurir son fils des deux rubans de diligence et d'excellence.

— Sans émotion aucune ? » demanda maman.

— « Je ne dis pas cela.

— Oh ! Papa a le cœur fort, comme tous les hommes. Moi, simple fille, je ne me serais pas gênée pour y aller d'une petite larme au coin de l'œil. C'est bien permis !

— Petite perfide !... Eh bien, oui... Mais c'était la première fois.

— Espérons que ce ne sera pas la dernière. Et après ?

— Après, sont venus les témoignages de bonne tenue et d'application, les *bien*, les *très bien*, les *parfaitement bien*, et j'ai

encore eu la faveur de remettre à Paul... Devine quoi, Jeanne.

— Oh ! un *bien*, tout au plus.

— Ce serait encore trop pour toi... Un *parfaitement bien*, qui est dans ma valise et que je veux faire encadrer.

— Nous irons prier devant, n'est-ce pas, chaque soir ?

— A propos de prière, » interjeta maman, « ne l'avez-vous pas trouvé trop... jésuite ?

— Que veux-tu dire ?

— Eh bien, trop... pieux ?

— Trop, non ; assez, oui. Il m'a mené voir la chapelle.

— Ah !

— J'ai admiré les lustres et les vitraux.

— Et lui, qu'a-t-il fait ?

— Lui ? Il m'a offert de l'eau bénite, en entrant, puis s'est mis à genoux, la tête dans ses mains... Je ne sais ce qu'il faisait.

— Il priait pour quelqu'un... qui ne prie pas beaucoup, » fis-je. Il me regarda ; mais moi je regardais Minet. Il se tira d'embarras en disant avec énergie : « Allons dîner : ce voyage m'a creusé l'estomac... Mais je n'aurais pas cru !... Ces messieurs ont vraiment le tour de main ».

Je te conte tout cela, mon petit frère, au long et au large, parce que cela m'intéresse énormément et que tu ne seras sans doute pas fâché toi-même de savoir au juste l'impression de Papa. Il est gagné, sûrement, et tu verras que tout finira bien.

Après dîner, l'oncle Barnabé est venu. Quand Papa lui eut refait son récit avec le même enthousiasme, il eut la malheureuse idée de dire : « Bah ! Les jésuites sont des enjôleurs : c'est reconnu. — Il est reconnu, » répliqua Papa de son petit ton des jours maigres, « qu'en fait d'éducation, tu n'as jamais eu le sens commun et que tu n'as pas su empêcher ton Ernest de devenir un crétin de première force, malgré les trois lycées où tu l'as mis successivement ». Le pauvre oncle Barnabé n'a pas demandé son reste.

Ton ami Louis a été fort ennuyé de ne pas te trouver ici et m'a chargé de te faire savoir que les jésuites, qui ne donnent pas de vacances pour le nouvel an [1], sont des esprits chagrins.

1. Ils n'en donnaient pas, à la date de ces lettres. Depuis, il paraît qu'on leur a forcé la main.

C'était aussi l'idée de Papa, avant la visite qu'il t'a faite ; il n'en a plus parlé, ce soir, je vois bien pourquoi : si tu avais eu des vacances, il ne t'aurait ni applaudi ni décoré ! Maman et moi, qui n'avons pas eu les mêmes bonheurs, nous penchons à dire comme Louis. Je t'en demande pardon pour tes maîtres, que j'estime tout de même, puisqu'ils te font du bien. Ils doivent avoir des raisons. Mais je prendrai ma revanche aux jours gras.

Je t'embrasse un peu, beaucoup, passionnément.

Ta sœur JEANNE.

20. *A mon ami Louis.*

MON CHER AMI,

Tu me fais dire par ma sœur Jeanne que les jésuites sont des *esprits chagrins !* Pour le coup, mon bon, je ne reconnais plus ta subtilité ordinaire de jugement ; car tu t'es mis, non pas à côté, mais aux antipodes de la vérité. J'aime à croire que ton amitié pour moi t'a égaré un instant.

Si les jésuites ne donnent pas de vacances au nouvel an, c'est (je le tiens de bonne source) parce que, dans leur système d'études, le premier semestre est sacré : il représente le grand effort de l'année scolaire et n'admet pas d'interruption notable. Le programme de chaque classe doit être parcouru tout entier, une première fois, avant Pâques : alors seulement on a mérité quelques jours de repos complet. Après Pâques, on n'a plus qu'à revoir, à polir, à parfaire l'œuvre. Cette méthode semble avoir du bon, et, quoiqu'il soit très doux, je le sais par expérience, de retrouver pour un peu de temps, après ces trois longs mois d'absence, le nid de famille, je comprends qu'on sacrifie ce plaisir à un intérêt plus sérieux. On n'est pas *chagrin* pour cela : on est simplement raisonnable.

D'ailleurs, le sacrifice a eu ses compensations. Donner aux élèves la clef des champs, c'est une excellente recette pour s'épargner la peine de les amuser *intra muros*, mais aussi pour conserver à ces murs des apparences de cage ou de prison. Les jésuites ne traitent pas leurs oiseaux ou leurs captifs en condamnés : ils dorent volontiers les barreaux, les

agrémentent de quelque verdure et de fleurs, y laissent pénétrer le soleil, la musique et les francs éclats de rire. Je constate qu'ils se donnent presque autant de mal pour nous délasser, à certains jours, qu'aux autres jours pour nous instruire. Et de la sorte ils arrivent à faire, non pas seulement supporter, mais aimer le Collège. Tout y gagne : les esprits sont plus libres, les cœurs plus ouverts, par conséquent le travail et le bon ordre mieux garantis, tout l'homme mieux formé.

Preuve.

Dans les lycées, il y a aussi des jeux qui exercent et assouplissent le corps, des leçons d'agrément qui développent les goûts artistiques et constituent de véritables divertissements; mais je n'ai pas souvenance d'y avoir jamais vu donner par les élèves une séance littéraire ou dramatique. La grande raison de cette absence, je la conçois très bien depuis un mois : c'est que la préparation, avec la bonne volonté des acteurs, réclame une somme extraordinaire de dévouement, de savoir-faire et d'autorité chez le professeur. Or, mon bon, il est certain que ces qualités-là ne courent pas les rues — ni les établissements d'instruction où les maîtres jouissent d'un traitement pour faire leur devoir, sans plus. Tu as compris.

Je sais bien que vous êtes libres d'aller au théâtre, parfois même avec des billets de faveur : j'y suis allé, malheureusement. Mais, sans insister sur les impressions plus ou moins malsaines qu'on y rencontre, qu'est-ce qu'on en rapporte pour son perfectionnement intellectuel ou moral?

Il en est tout autrement de nos petites soirées dramatiques : on s'y amuse peut-être moins, on s'y instruit davantage.

Un théâtre de collège, évidemment, ne peut offrir qu'un très modeste reflet des merveilles que savent opérer sur les grandes scènes les machinistes, les costumiers et les décorateurs; les jeunes artistes qui assument la charge d'intéresser un auditoire plus difficile parfois qu'on ne pense, ne songent point à se comparer, même de fort loin, à un Coquelin; enfin les productions qu'ils ont à interpréter, ne constituent pas toujours des chefs-d'œuvre d'art littéraire ou

dramatique, et même quand elles sont empruntées aux grands auteurs, d'impitoyables ciseaux leur enlèvent plus d'un élément d'intérêt piquant ou croustillant.

Mais le but n'est pas de fournir aux collégiens ou à leurs familles un équivalent du théâtre où ils ne vont pas. Il s'agit de leur donner, pour une circonstance exceptionnelle, une petite fête joyeuse, honnête, distinguée, qui puisse, selon le précepte antique, les divertir en les instruisant. On m'affirme que les Pères choisissent toujours des pièces à la fois amusantes et morales, sans reculer devant les corrections nécessaires pour qu'elles réalisent cette double condition.

Cependant, oserai-je le dire? Je les soupçonne de ne pas faire grand fond sur l'efficacité de la comédie pour la réforme des défauts de leurs élèves : ils ont d'autres moyens plus sûrs. Que les pièces n'aient rien d'immoral : cela peut suffire. Si, en outre, elles sont spirituelles et bien interprétées, elles rendront toujours deux services précieux : aux jeunes spectateurs, celui d'affiner leur esprit; aux acteurs, celui de développer leur talent d'expression.

Mon père t'a certainement parlé de la comédie à laquelle il a assisté, le jour de l'an. Je garde une vive reconnaissance au professeur qui m'a appris là, non sans peine et fatigue, à me présenter correctement devant le public, à dominer le *trac*, à parler au naturel — toutes choses que j'ignorais et que je suis enchanté de savoir un peu mieux qu'avant. Après la représentation, mon père a bien voulu me dire que mon avenir ne l'inquiétait plus, attendu que sûrement je gagnerais ma vie comme avocat, député ou comédien. Que penses-tu de ce rapprochement? Député, je veux bien; avocat, peut-être encore, si tu ne me fais pas une trop rude concurrence; mais comédien, merci! c'est bon au collège, un jour de l'an ou de carnaval. *Dulce est desipere in loco.*

La semaine prochaine, ça va chauffer : élections académiques et préparation d'une séance solennelle dont le sujet est encore un mystère impénétré. C'est pour le 29 janvier, fête de saint François de Sales, ancien élève des jésuites et patron de toutes les Académies des classes supérieures. Nous serons une douzaine de rhétoriciens. Il paraît que les traditions nous obligent à faire très bien : on s'y emploiera

de son mieux. La comédie m'a mis en appétit — quoique la future séance ait une bien autre signification. Nous en reparlerons avant ou après, si tu veux.

Adieu.

Ton ami, PAUL.

21. *A mon ami Louis.*

MON CHER AMI,

Ainsi donc, *flafla !* et *temps perdu !* Voilà comme tu as entendu qualifier les séances littéraires des jésuites. Tu ne dis point par qui : il serait pourtant intéressant de savoir si c'est par des gens qui parlent d'expérience. Ils l'ont peut-être entendu dire à d'autres qui n'en avaient pas vu plus qu'eux !

Du *flafla !* C'est un mot d'épicier : on pourrait, si on voulait, l'appliquer à tout ce qui ne rapporte pas des écus ou des sous. Mais, mon ami, tout le monde, plus ou moins, dans les grandes circonstances, fait du *flafla !* Les banquets, les punchs, les cavalcades et les revues, la musique et les lampions, et les ronflants discours des quarante Immortels, des candidats en tournée, des inaugureurs de statues ou de chemins de fer, des présidents de sociétés utiles ou inutiles, de Congrès savants ou ignorants, de Comices agricoles ou de distributions de prix quelconques : tout cela, n'est-ce point du *flafla ?* On le trouve bon quand même. Pourquoi ? Parce que *ça chauffe l'enthousiasme.*

Eh bien, la jeunesse est le bel âge de l'enthousiasme : elle a besoin d'enthousiasme pour élever son âme encore neuve au-dessus des vulgarités de la vie, jusqu'à la région sereine des grandes pensées, des saintes causes et des nobles ambitions. Si dans ces ardeurs juvéniles un peu d'illusion vient se mêler, où est le mal ? Les beaux rêves ne font pas toujours tort à la réalité : je viens d'en avoir la preuve personnelle. Quand on s'est appliqué pendant trois semaines à entrer dans la peau d'un personnage intéressant, qu'on s'en est approprié les sentiments généreux et qu'on est arrivé enfin à les rendre dans toute leur énergie ou leur délicatesse, tu ne saurais croire comme on est empoigné ! Je me suis ému pour tout de bon, dans mon rôle, et je garde, après plusieurs

jours, la très vive impression des belles choses que j'ai dites. Les mots mêmes reviennent parfois, tout naturellement, dans mes conversations et mes compositions. Chose plus étonnante encore : je m'inspire à moi-même le respect et je ne voudrais pas faire une chose indigne de ce que j'ai été au théâtre, un soldat loyal et chrétien.

Jean notre président a été superbe dans le rôle du gouverneur de province : à certains moments, il a enlevé toute la salle. Il était visible, d'ailleurs, que les applaudissements ne s'adressaient pas seulement à la perfection du jeu de l'acteur, mais aussi et surtout à l'élévation des idées et à la noble franchise des sentiments qu'il exprimait. D'où il faut conclure, mon ami, qu'une académie de rhétorique peut devenir une leçon de haute morale et un sérieux moyen d'éducation. C'est déjà quelque chose ; mais il y a plus, je crois.

Je t'ai envoyé notre programme. Un esprit fin comme le tien n'aura pas eu beaucoup de peine à y discerner deux éléments, la littérature et le drame, et à comprendre le but de l'un et de l'autre.

Il paraît qu'ailleurs la partie dramatique est quelquefois absente ou empruntée à un auteur quelconque et sans rapport bien intime avec le sujet, qui souvent même ne comporte pas de mise en scène : elle vient là pour faire passer le reste. Notre professeur n'aime pas ces séances exclusivement littéraires ou critiques : il les appelle une concession fâcheuse à l'esprit d'érudition germanique, qui envahit l'enseignement français, et leur reproche d'ennuyer l'auditoire, jeune et vieux, sans profit pour les orateurs.

D'après lui, une séance académique doit être, dans le sens primitif du mot, le *chef-d'œuvre*, la *pièce de maîtrise*, où une classe, représentée par l'élite de ses élèves, déploie tout ce qu'elle a de meilleur dans la cervelle et dans le cœur, pour sa propre instruction, pour l'instruction et le plaisir des autres, pour l'honneur des *Bonnes Lettres*. Donc, avant tout, il faut un sujet capable d'intéresser acteurs et spectateurs, assez riche aussi pour fournir matière à tous les talents. C'est la tâche du professeur de le découvrir, de le distribuer, puis de coordonner, de revoir et de parfaire le travail des élèves.

On s'accorde à dire que notre séance *Honneur et Patrie* réunissait toutes les conditions de succès. Elle roulait sur l'un des épisodes les plus émouvants que renferme l'histoire de notre vaillante province. Toutes les formes que peuvent revêtir les exercices littéraires dans un cours de rhétorique, y ont trouvé leur place naturelle : la prose française dans le tableau historique, dans les discours du conseil de guerre, dans la lettre en vieux *françois*, dans le récit poétique de la bataille ; la prose latine, d'ordinaire peu goûtée des dames et des queues de classe, dans les portraits et dans le dialogue nocturne ; la poésie des deux langues dans le chant du barde, dans l'hymne triomphal et l'épilogue à la France. Les lettrés de l'assistance ont pu être satisfaits ; les autres, chez qui l'amour du *beau parler* ne va pas jusqu'à la passion, n'ont pas dû être trop mécontents : car, sauf peu d'exceptions, nos exercices littéraires n'étaient pas lus, mais parlés, et formaient autant d'épisodes naturels entre les trois actes déclamés que comportait l'action.

Le plan général et les principaux détails de cette séance avaient été préalablement discutés en conseil académique. Les trois plus gros bonnets (j'ai la toque de vice-président) furent invités à fournir, d'après un canevas donné par le professeur, chacun un acte, travaillé à fond : il s'en inspira comme il put et comme il voulut pour la rédaction définitive. Nous eûmes le plaisir d'y retrouver nos idées sous une forme sensiblement perfectionnée, parfois toute nouvelle, et la comparaison avec notre ébauche nous profita. Les devoirs littéraires sont davantage notre œuvre personnelle, quoique plus d'une fois remaniée sur les indications du maître. En somme, durant ces trois semaines, le travail de la composition et celui de la déclamation nous ont fait remuer bon nombre d'idées que nous ne perdrons plus, et cette gymnastique de l'esprit nous a donné à tous un nouvel entrain pour l'étude. La contagion s'est étendue à toute la classe, fière des compliments que lui a valus son académie, et a gagné les classes de littérature voisines, désireuses de nous imiter ou de nous surpasser. Preuve que nous n'avons pas perdu notre temps.

Tu me demandes à ce propos, non sans malice, je crois,

ce que devenait la rhéto, pendant que le professeur avec sa tête de classe préparait cette belle académie. Mais rien de plus simple, mon ami : le professeur continuait à faire sa rhéto, et les élèves aussi, tous sans exception. Jamais, en classe, il n'a été question de la séance. Le professeur travaillait double, les académiciens travaillaient double : il a probablement pris un certain nombre d'heures sur le repos de ses nuits, nous en avons pris quelques-unes sur nos récréations et nos congés. Voilà tout le secret : propose-le à ton professeur et dis-moi des nouvelles de l'accueil qu'il y fera.

Non, vois-tu, mon ami Louis — il faut que je te l'avoue — je finirai par devenir féroce pour l'*Alma Mater*. Ce ne sera pas la faute des jésuites ; car depuis que je suis à leur école, je n'ai jamais entendu de leur bouche un mot injurieux à l'adresse de cette Université qui les déteste. Et c'est leur faute pourtant, d'une autre manière : car entre leurs procédés d'instruction ou d'éducation et les siens, je découvre tous les jours des contrastes plus violents, qui irritent mon regret de les avoir connus si tard.

Que veux-tu ? Je suis franc.

Ton ami PAUL.

22. *Au même.*

MON CHER AMI,

Merci pour tes multiples compliments : je transmettrai à Jean la part qui lui en revient et je suis sûr qu'il t'en sera reconnaissant. Quel bon type et quel brave cœur ! Je voudrais bien qu'il fût ton ami aussi.

Tu désires savoir combien de fois par semaine je m'ennuie en classe ? Le compte est facile : je ne m'ennuie jamais. Il y a des matières qui me plaisent moins que d'autres : à celles-là je m'intéresse par devoir. Mais l'étude des auteurs classiques, qui *t'assomme*, est précisément ce que je préfère à tout le reste. Il est vrai qu'elle ne se réduit pas, comme trop souvent chez vous, à une sèche traduction faite par l'élève, maintes fois préparée avec l'aide d'un corrigé juxta-linéaire, agrémentée de quelques rares explications du professeur et se traînant ainsi au milieu de l'indifférence générale jusqu'au

moment où l'heure sonne. Cela me fait songer au macaroni des mendiants napolitains. Tu ne sais pas? La marchande tire délicatement de sa marmite un de ces succulents petits tuyaux et en met l'extrémité dans la bouche du client, avec défense aux mains d'intervenir ; le client avale, avale à même, les yeux fermés : quand il en a pour ses deux sous, la bonne femme coupe au ras des lèvres. Le suivant rattrape le bout disponible, et le macaroni continue à se développer uniformément.

Nous avons plus de variété. Le professeur nous explique ou nous fait expliquer aussi, en traduction courante, les auteurs secondaires, historiens et petits poètes : c'est la *lecture*. Aux grands classiques, orateurs et poètes principaux, qui offrent l'application plus parfaite des règles qu'on étudie en rhétorique, on réserve l'honneur de la *prélection*. La *lecture* est faite pour les simples amis ou connaissances, la *prélection* pour les intimes. Tu vas saisir.

Le programme de rhétorique comprend, pour le premier trimestre, les principes généraux de l'art oratoire et les règles du discours; pour le second trimestre, les genres d'éloquence. Concurremment avec la théorie, nous étudions la pratique dans Cicéron, Démosthène et Bossuet. Voici comment notre professeur applique la méthode au plaidoyer *pro Milone*, que tu connais bien.

Il ne commence point par perdre son temps à nous débiter une savante dissertation sur ce chef-d'œuvre qui... que... dont... Qu'est-ce que nous en retiendrions à ce moment? Il vaut bien mieux nous faire assister au procès.

Il ouvre donc son livre et nous lit avec intelligence (ce n'est pas rien!) la première page de l'*exorde*. Qui est l'orateur? Qui est le prévenu? Qui sont les juges? Où se passe la scène et avec quel appareil? Dans quel état d'esprit sont les assistants? La réponse à ces diverses questions fournit déjà une somme considérable de notions utiles sur l'histoire et les institutions romaines, en même temps qu'elle pique la curiosité. Que va dire Cicéron — non pas le vrai Cicéron, dont la peur valut à son client le plaisir d'aller manger de si bon poisson à Marseille — mais le Cicéron de cabinet, en pleine possession de son sang-froid et de son talent?

Le professeur attaque alors le texte, phrase par phrase, et le fouille à fond, au point de vue du sens et de la valeur de l'expression. Puis il y montre, sous le trouble apparent des idées et l'embarras voulu de la structure, un art profond pour tourner en faveur de la cause tout ce qui semble contre elle et pour faire partager aux juges intimidés l'assurance qu'affecte l'orateur. Tu vois qu'il ne s'agit plus d'une traduction plus ou moins littérale ou d'une simple étude de langue : l'auteur devient le modèle et la prélection vient à l'appui des principes. Je parle des principes oratoires : car, pour la sauvegarde nécessaire du principe moral, le professeur aura soin de noter comme il convient les entorses que l'avocat de Milon donne à la vérité des faits.

Une seconde et peut-être une troisième et une quatrième prélection semblables seront consacrées à étudier le reste de l'exorde. Ce ne sera pas trop : car il est l'œuf d'où sortira tout le discours, et il fournira matière à bien d'autres observations intéressantes.

De la *réfutation* qui suit l'exorde, on extraira un beau modèle de discussion oratoire, à propos du droit de légitime défense en cas d'agression.

La *narration* de la rencontre de Milon avec Clodius, y compris les antécédents et les suites, amènera une foule de détails sur les mœurs politiques et autres des Romains et mettra de nouveau en lumière l'habileté consommée de ce roi des avocats sans scrupule.

Dans le *corps du discours*, on choisira quelques modèles d'argumentation et de développement oratoire, auxquels on joindra les endroits les plus pathétiques de la *péroraison*, et ainsi l'on aura sur l'auteur et sur son œuvre des idées claires, complètes, solides, qu'on pourra désormais formuler en connaissance de cause.

Mais comment retenir une pareille quantité de notions en tout genre ? — On y a pourvu, mon ami. D'abord, il n'est pas défendu de prendre des notes, au moins pour les questions plus difficiles. Puis, après chaque prélection, quelques élèves sont interrogés sur les choses principales qu'ils viennent d'entendre. Le lendemain, avant la prélection du jour, la précédente est répétée tout entière, rapidement, mais à fond,

souvent avec addition de nouvelles remarques. Enfin, chaque samedi, il y a revue générale de tout ce qui a été expliqué pendant la semaine, Il faut bien que l'essentiel finisse par vous rester !

Ainsi fait-on pour Démosthène, ainsi pour Bossuet, ainsi pour tous les classiques de premier rang, en les comparant entre eux et avec leurs imitateurs, heureux ou malheureux. Les classiques de second rang servent à reposer l'esprit, durant la dernière demi-heure d'une classe déjà bien remplie ; mais, même pour ceux-là, on ne prend pas le macaroni à la défilade : on choisit le meilleur. Le professeur a d'ailleurs soin de maintenir toujours, par des résumés ou des lectures courantes, les liaisons et les vues d'ensemble.

Et comme il met dans son enseignement autant de science et d'esprit que d'entrain, tu comprends que cette étude devienne pour nous un véritable plaisir, un régal intellectuel, et qu'à ce commerce intime avec les grands écrivains, on puisse arriver avec le temps à se façonner sur eux, à les imiter sans les copier, à devenir soi-même quelqu'un : ce qui est le but final des études.

Si tu trouves cette lettre trop technique, tant pis pour toi ! Tu l'as voulu. D'ailleurs, ma moustache commence à rivaliser de sérieux avec la tienne : c'est-à-dire que j'acquiers le droit de parler gravement de choses graves.

Bien à toi, PAUL.

23. *A ma sœur Jeanne.*

MA PETITE SŒUR GRANDE,

Que c'est vilain à toi d'être tombée malade au moment précis où je t'attendais ! L'as-tu fait exprès ? Si je le savais, je... je garderais le lot que tu as gagné et par dessus le marché celui de maman, qui, au lieu de venir s'amuser ici avec toi et moi, a préféré faire son carnaval auprès de ton lit, en compagnie sans doute de plusieurs pots de tisane. Comme ça devait être gai pour toutes deux ! Vous n'avez pas de remords ? Il y aurait de quoi, pourtant, car notre carnaval a fort bien réussi. Pour ton châtiment, je vais t'en faire venir l'eau à la bouche. Écoute un peu.

Le premier jour, grandissime représentation d'une comédie

de Labiche, *les Gobe-mouches*. Il ne faudrait pas demander à tes Ursulines de chercher ce titre dans leur répertoire de l'Opéra Comique ou du Théâtre des Variétés : car, d'abord, elles ne savent peut-être pas ce que c'est qu'un répertoire de théâtre, et puis ce titre n'y est pas. La pièce est de Labiche tout de même, un peu rarrangée, avec suppression de la trop aimable moitié du genre humain à laquelle tu appartiens. Je t'en fais mes excuses; mais il paraît que ces dames ne se présentent pas convenablement !... Elle a été interprétée par les Anciens Élèves, dont cinq ou six jeunes de 20 à 25 ans et deux déjà pères de famille, tous acteurs émérites depuis leur temps de rhétorique. Pièce et jeu fort spirituels, quelquefois absolument pouffants. Si tu avais été là, tu serais repartie bossue, à force de rire — et j'étais condamné à n'avoir plus tard qu'un bossu pour beau-frère ! Tu as donc bien fait de rester à Z... avec tes pots de tisane.

Le lendemain, nouveau plaisir, très long, trop long pour certaines personnes, qui sont venues employer trois heures à espérer qu'enfin leur nom sortirait de l'urne et à voir passer devant leur nez des lots superbes.

Hélas ! je suis de ceux-là. En fait de chance aux loteries, je n'ai jamais eu que du guignon ! Tu as un lot, maman en a un, moi rien. Je convoitais pourtant bien — tu ne devinerais jamais quoi, je puis te le donner en mille — un charmant petit ânon, robe grise avec croix noire dans le dos, des yeux doux et clairs, une paire d'oreilles à faire jaunir d'envie notre cousin Ernest, bref, un amour d'ânon, qui représentait la classe de Sixième. Il faut savoir que chaque classe se cotise pour fournir son lot. La rhéto a donné la grande édition savante des Œuvres complètes de Corneille et de Racine, un cadeau de grand prix : mais qu'était-ce en comparaison de Brocoli ?

On l'avait amené dans la salle, bien brossé, parfumé, enrubanné. On l'invita poliment à monter les six marches qui le séparaient de la scène : il refusa, par modestie. On le pressa, on le poussa même un peu : mais les honnêtes gens de son espèce, si jeunes qu'ils soient encore, n'aiment pas qu'on violente leur liberté de conscience. Plus ses conducteurs insistaient, plus il résistait. On a du caractère ou on

n'en a pas : Brocoli en avait, na ! Mis ainsi par lui au pied du mur, les âniers délibérèrent et parlaient déjà d'enlever le rebelle à force de bras ; mais

Le plus âne parfois *n'est pas celui qu'on pense.*

Brocoli devina le complot et, profitant du désarroi, soudain, d'un seul bon, il franchit les six marches et se présenta de lui-même, libre et fier, au public. Il eût certainement chanté sa victoire, si les applaudissements ne l'avaient intimidé. On le rattrapa et on le contraignit d'écouter immobile une chanson dont l'air ne lui plut pas : il n'y répondit pas un mot. Il fut néanmoins tiré au sort et échut (admire l'intelligence du hasard!) à un de nos professeurs de musique. Tu devines comme les deux confrères furent applaudis. Mais il faut croire que le pauvre Brocoli avait eu peur de tomber plus mal : car il redescendit l'escalier sans faire de cabriole et sortit les oreilles droites.

A notre grande joie, il n'est pas tout à fait perdu pour nous. Aussitôt après la loterie, nous nous sommes concertés pour le racheter à l'heureux gagnant : on le mettra au vert à la campagne du Collège, où il partagera nos ébats, les jours de congé, jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour traîner la carriole des Petites-Sœurs qui viennent chercher les restes de nos repas. Ce sera pour lui une position sociale très honorable et il pourra y gagner tout doucement sa part de... j'allais dire de paradis : mais ce n'est tout de même qu'un baudet !

Maman a gagné un christ en imitation d'ivoire, très expressif, monté sur branches d'olivier naturel, un des lots que j'ai vu le plus apprécier durant l'exposition au parloir (j'ai eu l'honneur de compter parmi les *collecteurs*). Je l'avais désiré pour elle. Il me console de n'avoir pas eu Brocoli.

Toi tu as gagné une caisse de mandarines : il doit y en avoir pour ton année, à une par jour. Est-ce que tu aimes les mandarines ? Cela m'étonnerait. C'est fade, c'est odorant, c'est... Crois bien, au moins, que je dis cela sans arrière-pensée égoïste.

Aujourd'hui, nous avons été porter aux bons vieux et aux bonnes vieilles de nos Petites-Sœurs leur part du produit de la loterie. Ils nous ont fait une réception de gala. A peine

avions-nous franchi la porte cochère que, sous la véranda en face, nous apercevons, rangés sur un seul front, une trentaine de braves gens endimanchés et, à quatre pas en avant, un vénérable tambour, qui salua notre arrivée d'un roulement ému. Quand nous fûmes plus près, il tourna par le flanc gauche et s'engouffra dans la maison, toujours battant; les trente hommes, défilant derrière lui deux à deux, au pas relatif, nous menèrent à la porte du réfectoire, où ils firent la haie, pendant que nous entrions. Toute l'antiquité du lieu, dans ses plus beaux atours, nous attendait, debout et souriante, pour lui servir *notre* dîner : car c'est nous qui l'offrions.

La prière faite, on s'assit. Nous nous disputâmes les tabliers blancs et nous servîmes chaud, sans trop de maladresses, sous la direction des bonnes Sœurs. D'autres coupèrent le pain, la viande, versèrent à boire. Quelques-uns durent s'occuper à remplacer les mains qui avaient trop de peine à atteindre la bouche sans accident. Ce fut très joyeux. Des mercis et des compliments et des tendresses, nous en eûmes à foison. Quelques rares grognons grognèrent bien un peu, sur la quantité ou la qualité des services; mais les voisins nous disaient : « Faites pas attention, monsieur; c'est une vieille habitude qu'il a : il est plus bête que méchant ». A mesure que les estomacs étaient plus satisfaits, les visages le paraissaient aussi et, au dessert, un petit verre aidant, la joie fut parfaite.

Parfaite, non : le dessert me sembla maigre et j'en eus du chagrin pour ces pauvres vieux et vieilles du bon Dieu. Il manquait une caisse de mandarines. Et je me disais : « Ah! si ma sœur Jeanne était là avec la sienne ! Elle n'en garderait guère pour elle : je la connais. Quel plaisir elle se ferait de faire plaisir à ces braves gens ! Il y en a peut-être parmi eux qui n'ont jamais vu de mandarine et qui n'en verront jamais, tandis qu'elle, qu'est-ce que ça peut lui faire, de manger tous les jours une mandarine pendant un an ? Du mal. Surtout qu'elle est déjà malade !... Et puis ce n'est qu'un lot, un pur don du hasard : elle aurait pu fort bien, comme moi, ne rien gagner du tout... Ah ! si j'avais avec moi la caisse de ma bonne sœur Jeanne ! »

Heureusement, par prudence, je l'avais prise avec moi, pour le cas où tu me donnerais, sur place, la permission de la distribuer en ton nom. Et je l'ai distribuée. Il y en avait 300; ils étaient 300 vieux : donc 300 bénédictions, que je t'envoie. Ça te guérira, mignonne !

Si pourtant tu tenais à être dédommagée, je m'engage à te les rembourser en 300 baisers, échelonnés sur un espace de quarante ans — est-ce assez long? — afin qu'il t'en reste quelques-uns, quand tu seras vieille aussi. Donne tes pauvres joues pâlies et maigries, pour que j'y mette les deux premiers, et compte bien.

Toi, maman, guéris-la vite. Je t'embrasse aussi; mais ne crains rien pour ton christ. Tu l'auras.

Votre Popol.

24. *A ma mère.*

Chère Maman,

Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît! Parole d'Evangile. J'ai eu tort de l'oublier, en me moquant des pots de tisane de ma petite sœur, et le ciel m'en a châtié. C'est de l'infirmerie que je t'écris. J'ai eu quelques ours de toux et de fièvre, sans danger aucun. A présent, je suis en pleine convalescence, avec des jambes qui flageolent encore et une tête un peu plus vide qu'avant. Le cœur étant resté intact, je cède au besoin de venir te donner de mes nouvelles.

J'habite une jolie chambre au premier étage : parquet ciré, bon fauteuil Voltaire (c'est peut-être tout ce que je devrai jamais de bon à ce gredin-là, s'il en est l'inventeur !), lit mollet, rideaux blancs, vue très récréative sur les cours où les élèves jouent. La hauteur et l'éloignement amortissent le bruit qu'ils font, mais ne m'empêchent pas de faire sur eux quelques études de mœurs.

Pour me soigner, j'ai un frère infirmier qui vaut trois honnêtes gens, un saint homme et une sœur de charité. Après m'avoir consciencieusement exténué par la diète, les purges et la quinine, tout en m'exhortant à la résignation chrétienne, le voilà maintenant qui, pour me rendre des forces, me gave comme s'il voulait convertir ma personne en une terrine de

foie gras, selon une progression savante qui aurait de quoi alarmer tout autre estomac que le mien. Entre temps il me régale de ses meilleurs tours de gobelet et de cartes. Il est très fort dans la partie. Il m'a avoué qu'étant au 1er régiment de cuirassiers, il en savait près de cinq cents et donnait souvent aux chambrées des séances de deux heures consécutives, toujours gratuites, pour empêcher les camarades d'aller boire et jurer dehors. Le prestige que lui donnait son talent, lui servit même à en faire confesser plus d'un, et, en effet, il ne devait pas mal placer ses bouts de sermon, si j'en juge par ceux qu'il m'a insinués. Avec cela, l'autre jour, à la salle de récréation des infirmes, il nous a fait la surprise d'une scène de ventriloquie, un petit dialogue entre deux personnages, dont l'un est au grenier, l'autre à la cave. Tu ne te figures pas la stupéfaction comique des gosses, qui cherchaient les voix tantôt au plafond, tantôt sous le plancher : ils étaient ahuris et le saint homme ravi de les amuser. Il y a ici du plaisir à être malade.

Je n'ai pas été en classe depuis huit jours, et mon professeur, qui vient me voir fréquemment, ne veut pas encore que je travaille. T'écrire, ce n'est pas travailler; mais je suis sûr que tu ne serais pas contente, si je prolongeais cette première lettre. A bientôt une autre plus longue ! Soyez sans inquiétude. Je vous embrasse tous.

Votre Paul.

25. *A mon ami Louis.*

Mon Cher Ami,

Ne pouvant encore suivre la classe, on m'a permis, au titre exceptionnel de convalescent, d'assister au duel que se sont livré en public, à la grande salle, les deux sections de Quatrième, vingt élèves contre vingt, sur la grammaire latine et grecque. Cela s'appelle une *concertation.* Il y avait longtemps que je désirais en voir une. Je ne regrette point l'heure que j'y ai passée. Voici ce que c'est.

Au lever du rideau, on voit les deux armées rangées en bataille, l'une en face de l'autre, sur deux lignes; dix et dix d'un côté, dix et dix de l'autre. César commande les Romains, Vercingétorix les Gaulois. Au bas de la cantonade, sur la

droite le professeur de la première section, sur la gauche celui de la seconde, chacun avec deux petits secrétaires chargés de marquer les points.

Les deux porte-enseigne inclinent devant le P. Recteur l'aigle et le coq, puis vont les planter au fond, dominant le champ clos. On échange un dernier regard de provocation et la bataille commence.

D'abord, ce n'est qu'une escarmouche. Le général romain récite, dans le ton naturel, un passage de ses *Commentaires*, sans broncher; le chef gaulois lui donne la réplique en autant de lignes et sans broncher davantage. Beau début et bel exemple. Les deux seconds en font autant. Le troisième Romain hésite un quart de seconde sur un mot : son *émule* gaulois, prompt comme l'éclair, lui lance le mot à la face et le secrétaire du camp triomphant proclame *une victoire aux Gaulois*. C'est la première blessure. D'autres suivent, de ci et de là, toujours foudroyantes, quelquefois bravement rendues. Quand le premier rang a fini, il passe en demi-tour derrière le second, qui entre en lutte avec le second rang opposé, et ainsi de suite, jusqu'à ce que les diverses leçons, auteurs et grammaires, soient épuisées et que le P. Préfet, juge du tournoi, ait donné le signal du combat suivant : l'*explication latine*.

Comme pour les leçons, les deux sections ont préparé les mêmes passages d'auteur. Un Gaulois, désigné par son professeur, lit une phrase indiquée, la dissèque grammaticalement et la traduit; si l'*émule* y trouve à reprendre, il corrige et gagne une ou plusieurs *victoires*. Le Romain est ensuite soumis à la même épreuve, et ainsi des autres. L'épreuve ne se borne d'ailleurs pas au sens du texte : chaque combattant répond en outre à des questions très variées de grammaire, d'étymologie, d'histoire, d'érudition en tout genre. Puis encore vient l'application du texte à des pensées analogues, petits exercices oraux de thème et de version, où le professeur met en œuvre toute son ingéniosité professionnelle pour faire valoir tout ce que l'élève a de forces vives, portées à leur plus haute puissance par le stimulant toujours harcelant de l'émulation.

Je t'assure, mon ami, que c'est un spectacle saisissant.

Quand on voit ces gamins de douze ou treize ans, dont pas un n'a envie de rire, s'attaquer, se défendre, s'ingénier à rendre coup pour coup, se prendre parfois corps à corps, s'arracher la victoire pièce à pièce, on oublie qu'il ne s'agit que de grammaire et l'on se passionne avec eux. Il y avait là un pauvre Gaulois, pas grand, pas sot, qui, repris à faux par son émule et condamné à faux par le professeur un peu distrait, se débattit comme un beau petit diable contre tous les deux et, se voyant impuissant à faire triompher la vérité, se mit à fondre en larmes en s'écriant : « Mon Père, vous l'avez dit en classe ». On applaudit : la victime eut permission de s'expliquer et obtint double victoire, ce qui ramena instantanément la sérénité sur son visage.

Après une déclamation française, qui permit aux troupes de reprendre haleine, la lutte reprit sur l'*explication grecque*. Même méthode, même ardeur, même connaissance très sérieuse de cette belle langue, qui parfois semble si ardue à ceux qui ne l'ont jamais approfondie.

On se demandait avec une curiosité de plus en plus tendue à qui appartiendrait finalement la victoire, jusque là disputée avec des chances à peu près égales. La fortune allait dire son dernier mot. Le héraut d'armes annonça : *Combat à mort*... Je frémis jusqu'à la moëlle des os; allaient-ils s'entre-massacrer ? Si jeunes encore !... Il ajouta : *sur les verbes irréguliers grecs*. Je respirai.

Ces verbes irréguliers grecs sont, de tradition immémoriale, le cauchemar des écoliers. Est-ce à tort ou à raison ? Je ne le discute pas; mais j'ai constaté que les élèves de Quatrième n'ont pas plus peur de cet épouvantail que les moineaux du pacifique mannequin, destiné à les éloigner et devenu leur perchoir. Pourtant, il faut bien admettre que ces malheureux irréguliers présentent quelque difficulté, puisque dans cette lutte suprême tant de braves guerriers ont mordu la poussière.

Il est vrai qu'on ne faisait plus de quartier. A peine l'adversaire avait-il bronché qu'on entendait résonner, strident comme une lame d'acier qui fend un casque, le fatal cri : « *Mort* ». Et le vaincu tombait inerte sur sa chaise. De quarante, bientôt il n'en resta sur pied que dix et la *grande fau-*

cheuse continuait à passer impitoyable... Ils ne sont plus que quatre, deux de chaque nation. Les questions volent pour surprendre l'adversaire : mais l'adversaire sent qu'un instant de trouble, c'est sa perte, et il fait des efforts héroïques pour garder son sang-froid. A ce moment, le Gaulois numéro 2 hésite. On lui a demandé la 2e personne du singulier de l'optatif aoriste 1er passif du verbe ὁράω; il donne par distraction la première : « *Mort* ». La distraction n'est pas admise sur le champ du carnage. Vercingétorix reste seul en face de César et de Labiénus; il serre ses deux poings sous ses bras croisés et lentement, martelant chaque syllabe, il répond, puis interroge, pâle, mais résolu. César est cramoisi, mais tient bon. Au second tour, son lieutenant tombe. L'auditoire devient haletant. Qui vaincra, Rome ou la Gaule ? L'histoire voudrait que ce fût Rome ; mais l'histoire se corrige avec le temps. A la troisième reprise, Jules César qui, pourtant jadis mourut en parlant grec, ne trouva pas assez vite je ne sais plus quel impératif : Vercingétorix le lui décocha comme une flèche : « *Mort* ». Le vainqueur respira profondément, s'essuya le front et faillit fléchir sous le poids de son triomphe : les bravos le soutinrent et, par-dessus les têtes, il envoya un léger sourire à sa mère, qui s'était levée comme un ressort, toute radieuse de bonheur.

Un joyeux dialogue donna aux secrétaires le temps de faire le compte des victoires obtenues de part et d'autre. Puis les deux armées reprirent leur position de combat et, au milieu du battement de tous les cœurs, le P. Préfet proclama : « Camp des Romains, 150 points ; camp des Gaulois, 175. La victoire finale est aux Gaulois ». Alors, grave et un peu triste, César prit des mains de son porte-enseigne l'aigle romaine et la remit à Vercingétorix, en disant : « Gloire aux vainqueurs ! » Le Gaulois la reçut avec dignité et, tendant la droite au Romain, il s'écria : « Honneur aux vaincus ! »

Qu'en penses-tu, mon ami ? Est-ce encore du *flafla* et du temps perdu ? Et si, d'un bout de l'année à l'autre, du haut en bas de l'échelle des classes, chacune vient à son tour subir cette épreuve solennelle, ne crois-tu pas qu'il en reste quelque chose pour l'avancement des études ? Pour ma part, je suis sorti convaincu que, si j'avais eu dans mon jeune

temps la chance de servir sous Vercingétorix ou même sous César. je saurais mes verbes irréguliers grecs mieux que je ne les sais — et peut-être toi aussi, n'est-ce pas ?

Dieu ! que je suis bavard pour un convalescent ! Mais j'ai voulu te *divertir* en t'*instruisant*.

Ton ami PAUL.

26. *Au même*.

MON CHER LOUIS,

Je reviens de la campagne avec mon professeur : c'est ma première promenade depuis mon malaise. Elle a été délicieuse. L'air était de velours, le soleil assez chaud pour attiédir les poumons sans alourdir la tête ; dans les prés scintillaient des milliers de primevères, dans les arbres les oiseaux chantaient, en préparant leur nid, et partout la vue se reposait avec ravissement sur le feuillage encore tendre qui annonce le printemps. Comme Dieu est bon !

Mon professeur l'est aussi : il est venu me chercher à l'infirmerie pour me faire jouir de ces belles choses et pour causer. Nous avons parlé de tout, *passant du grave au doux, du plaisant au sévère*. Je lui ai confié que je songe à me pousser dans la carrière de l'enseignement : car j'y songe très fort, mon ami, par pur désir de rendre service à la jeunesse universitaire, qu'on est en train d'abrutir. Cela m'a mené, de fil en aiguille, à lui demander en quoi réside le principe fondamental de la méthode des jésuites. Voici pour ma satisfaction et la tienne, sa réponse.

« Notre grand principe, très simple, trop simple pour les esprits spéculatifs, est de suivre pas à pas le développement et l'exercice naturel des facultés humaines. Le grand tort de l'Université est de vouloir, pour l'éducation hélas ! comme pour l'instruction, traiter les enfants en hommes : c'est le bon moyen d'en faire des *ratés*.

— Je l'ai entendu dire à un de mes anciens professeurs du lycée de Z...; mais il ajoutait qu'il était seul de son avis. Est-ce l'horreur des jésuites qui produit cette divergence dès le point de départ ?

— Chez quelques-uns peut-être; chez la plupart, c'est défaut de sens pratique ou de réflexion. Il est facile de voir

que, dans l'enfant, c'est la mémoire qui se montre la première, stimulée par le désir de savoir et de dire ce qu'il sait; le jugement ne vient qu'après et demande des années pour se former. C'est donc sa mémoire qu'on développera surtout durant le *Cours de grammaire*, en appliquant son besoin d'apprendre et de parler à l'étude progressive du latin, puis du grec, tout en faisant appel à son jugement dans les exercices pratiques, oraux ou écrits. Ce premier cycle va de la Sixième à la fin de la Troisième et comprend quatre ans : il pourrait n'en comprendre que trois, si les enfants apportaient de l'école primaire au seuil des classes latines et grecques une sérieuse connaissance du français.

— Oserai-je vous demander, mon Père, pourquoi vous ne parlez que de langues?

— Elles sont le moyen de formation principal : mais nous parlerons du reste. Après la Troisième, que nous appelons le *Cours de grammaire supérieure*, l'élève est devenu assez maître de ses instruments de travail, les langues classiques, pour les appliquer plus directement à sa culture littéraire par l'étude approfondie des chefs-d'œuvre et par la composition personnelle : là commence le *Cours de Lettres*, qui se compose des Humanités et de la Rhétorique. Un rhétoricien bien formé — vous entendez, jeune homme d'avenir?

— Oui, mon Père, et je ne crains pas d'être mal formé : je suis trop à bonne école.

— Mon ami Paul, prenez garde au dicton : *Complimenteur, menteur*... Un rhétoricien bien formé sait déjà écrire et penser...

— Oh ! si peu !

— ... quoique peut-être encore avec l'exubérance d'une imagination ou d'une sensibilité imparfaitement réglées... Y êtes-vous ?

— Je vous remercie de l'avis, mon Père.

— Le moment est venu alors pour lui...

— De se faire refuser au baccalauréat pour insuffisance en mathématiques ?

— C'est une absurdité qui se voit, mais ce n'est pas la faute des Jésuites. Le moment est venu pour lui de mûrir son jugement et d'assouplir sa raison par l'étude sérieuse de la phi-

losophie et des sciences pures, qui achèveront, non pas de faire de lui un savant, mais de le rendre apte aux études supérieures, réclamées par la carrière où Dieu et ses moyens l'appelleront.

— Ainsi soit-il, mon Père ! Me permettez-vous, maintenant, de vous demander quelle place, à côté des langues et des littératures classiques, vous réservez aux matières dites *accessoires ?*

— Mais celle qui correspond au développement rationnel du plan général que je viens de vous exposer. Nous supposons qu'en arrivant en Sixième pour commencer le latin, les enfants ont déjà acquis, soit aux écoles primaires, soit dans leur famille, soit dans notre *Cours préparatoire*, les notions élémentaires d'histoire, de géographie, d'arithmétique. Durant le *Cours de grammaire*, tout en conversant avec les auteurs romains et grecs, ils se familiariseront avec l'histoire et les mœurs des deux peuples. Ils feront de même pour l'histoire des temps moyens et modernes, quand ils étudieront en Troisième la formation de notre langue, puis, en Seconde et en Rhétorique, nos trois siècles littéraires. Rien de plus pratique et de plus intéressant que cette étude parallèle de l'histoire et de la littérature d'un peuple : elle donne à l'enseignement littéraire sa couleur locale. Quant aux Sciences, elles devraient, si les programmes étaient libres ou raisonnables, suivre aussi les progrès de l'âge et des facultés : d'abord et toujours le calcul pratique, puis les sciences physiques et naturelles, qui réclament surtout de la mémoire, et à la fin seulement, dans une mesure sagement réglée, les mathématiques pures, qui exigent une certaine maturité de raisonnement et qui ne sont pas nécessaires à tous, qui même, pour certains, ne seraient qu'une lutte stérile contre l'impossible.

— Ah ! mon Père, que vous dites vrai ! Combien de fois j'ai maudit ces vieux bonzes de l'Académie des sciences, qui veulent absolument me fourrer dans la tête leur algèbre et leur trigonométrie, pour m'aider à faire plus tard de la littérature ou du droit ! Si on les obligeait à passer un examen de grec ou de vers latins, qu'en penseraient-ils et comment s'en tireraient-ils ?

— Chacun a sa marotte, mon ami, et ils sont nos maîtres.

— Et les langues vivantes que nous oublions ?

— Un bon élève, intelligent et travailleur comme vous...

— Mon Père, veuillez prendre garde au dicton : *Complimenteur...*

— Pas toujours *menteur...* Un bon élève, peut-être, trouvera au collège le loisir d'apprendre à lire l'allemand ou l'anglais, même à le parler un peu, sans faire tort à ses autres études, s'il a la bosse des langues et de bons professeurs et s'il n'est pas trop distrait par des leçons de dessin, de musique, d'escrime, etc., etc. Pour l'ensemble des élèves, vouloir mener de front quatre langues, c'est une utopie. Aussi qu'arrive-t-il ? Je ne suis pas prophète...

— Oh ! un peu, tout de même.

— Mais tôt ou tard, pour faire une place à l'allemand ou à l'anglais, on supprimera le grec.

— Je sais bon nombre d'élèves qui s'en consoleraient aisément.

— Ce sont des buses. L'esprit français, qui dérive bien plus des Grecs que des Romains, n'y gagnera point — et l'on ne saura pas plus qu'aujourd'hui l'allemand ou l'anglais.

— Croyez-vous que le latin demeurera ?

— Oui, il fait trop intimement corps avec notre langue et aussi avec nos études de carrière, le droit, la médecine, les sciences. Je ne parle pas de la théologie, dont nos réformateurs se soucient comme un poisson d'une pomme. Qui sait même si certains d'entre eux, les sectaires, quand ils parlent de supprimer le latin, n'y voient pas surtout la langue de l'Église et des sciences sacrées ?...

J'abrège, mon cher Louis. Si tu veux être renseigné encore davantage, prépare ton questionnaire pour les vacances de Pâques. D'ici-là, bonsoir, mon ami ! Tu n'auras plus de mes nouvelles qu'en esprit. Demain, je rentre en classe. Quel bonheur ! Mais il faut que je rapporte en vacances un premier prix d'examen, un témoignage de satisfaction parfaite et trois décorations !!! C'est beaucoup d'ouvrage à la fois.

A bientôt !

Ton dévoué PAUL.

PAUL KER.

L'ALTERNATIVE PHILOSOPHIQUE

D'APRÈS M. RENOUVIER

(Deuxième article[1])

I

La démonstration par laquelle M. Renouvier cherche à prouver la thèse de la liberté, peut se décomposer en trois moments, les deux premiers étant, du reste, plutôt logiquement que réellement successifs. On nous montre d'une part, ou du moins l'on veut nous montrer, la nécessité de choisir entre l'alternative de la liberté avec les thèses qui s'y rapportent, et l'alternative du déterminisme avec les antithèses qui en sont la suite naturelle. C'est le moment auquel nous nous arrêtions, lorsque, dans notre critique historique de l'ouvrage de M. Renouvier, nous examinions si ses disjonctions étaient adéquates et ses dilemmes inéluctables.

D'un autre côté, prendre parti semble à première vue impossible. On nous contraint de choisir; mais on nous avertit que ni le raisonnement ni l'expérience ne pourront légitimer notre décision dans un sens ou dans l'autre. Ce deuxième temps de l'argumentation pourrait s'appeler, dans toute la force du terme, le période critique. C'est l'accès de doute, la poussée de scepticisme, la crise artificiellement provoquée peut-être, mais maintenant décisive, d'où dépend l'existence même de la métaphysique.

Cependant l'issue de l'épreuve est favorable, du moins au gré de M. Renouvier. Le conflit, qui pouvait paraître interminable, entre la nécessité de faire un choix quelconque, et l'impossibilité de faire rationnellement un choix déterminé, se résout en une croyance à la théorie de la liberté.

D'abord cette théorie correspond « la croyance spontanée des hommes, qui leur dicte leurs jugements moraux[2] ». En-

1. Voir *Études* du 20 février 1902.
2. *Les Dilemmes*, p. 174.

suite, elle met l'homme en possession de la vérité plus efficacement que la théorie adverse, et, par conséquent, elle donne plus de garanties au point de vue de la connaissance. En effet, si la nécessité régit le monde entier, le philosophe qui la nie se trompe assurément, mais il a aux yeux du déterministe cette excuse singulière de croire nécessairement à la liberté, et le déterministe lui-même ne peut jouir de la vérité en pleine assurance, car il se heurte à une conviction aussi nécessaire, et, par suite, peut-être aussi légitime que la sienne. Supposons, au contraire, la fausseté du déterminisme; dès lors, le partisan de la liberté a tous les avantages.

Au point de vue de l'être, comme au point de vue du connaître et de l'agir, c'est-à-dire au point de vue de la métaphysique, comme au point de vue de la logique et de la morale, le déterminisme est dans une position d'infériorité. L'hypothèse déterministe introduit dans l'explication du monde des difficultés qui ne témoignent pas en sa faveur, et qu'elle cherche à résoudre par des réponses qui soulèvent de nouvelles objections[1]. « La liberté se propose donc légitimement à notre croyance rationnelle comme un principe de théorie avec l'ensemble des conséquences qui s'attachent à sa donnée réelle dans le monde, si elle est admise, et non pas au simple titre de croyance pratique, dont le fondement paraîtrait même infirmé par la science, autant que la science s'étend. Cet argument ne saurait conclure, car la science ne s'étend que jusqu'où la liberté ne règne pas. Et la science possible ne s'élève pas non plus aux premiers principes, toute science étant forcée, pour se constituer, d'accepter des prémisses qu'elle ne démontre pas. La liberté, principe de sa propre affirmation, et, par là, de ses déterminations fondamentales et des jugements sur la vérité ou l'erreur de ces principes que la science n'atteint pas, la liberté se révèle réellement à ce point de vue comme *le principe de la connaissance*, ainsi que l'a dit le premier J. Lequier dans ses fragments sur la *Recherche d'une première vérité*[2]. »

1. *Les Dilemmes*, p. 179-181.
2. *Les Dilemmes*, p. 278.

II

Les deux attitudes d'esprit que contredit et condamne le plus directement la théorie philosophique de M. Renouvier, sont, d'une part, le dilettantisme qui prétend accueillir et réconcilier les doctrines les plus opposées, et de l'autre, le positivisme, qui prétend éviter de prendre parti dans les grandes questions, sous prétexte qu'elles dépassent la portée de l'esprit humain; le dilettantisme qui croit échapper aux prises de tous les dilemmes, par un tour de force, en abordant de front et en embrassant lui-même dans une synthèse supérieure les contradictoires entre lesquelles on voudrait l'étreindre, et le positivisme qui se flatte d'éluder les alternatives suprêmes, par ruse, en proposant à l'esprit humain des questions d'ordre secondaire qui l'occupent et le distraient. Si M. Renouvier tâche de s'assimiler les théories des autres philosophes, d'en pénétrer l'esprit, d'en découvrir l'origine, les connexions et les suites, ce n'est pas pour aboutir, comme les dilettanti, à une approbation également indulgente et également superficielle de toutes les conceptions du monde, mais au contraire, dans l'intention de réunir les éléments d'un choix plus judicieux et plus décisif; et, s'il paraît dire qu'entre les deux systèmes de doctrines en présence il n'y a pas de terrain commun, ni d'entente possible, ce n'est pas qu'il s'arrête au scepticisme définitif des positivistes, c'est qu'il attend de la liberté une solution qu'il ne trouve pas à l'aide de la raison pure et du principe de contradiction.

Ernest Renan a réuni en lui-même et personnifié l'esprit du positivisme et celui du dilettantisme. Avec une confiance de positiviste, « il n'a cessé, écrit M. Renouvier, de penser que tout avancement social serait dû au progrès de la science, la métaphysique étant, comme la religion, une chimère, et de plus, moins utile que la religion [1] ». Avec une ironie de dilettante, il considéra le mal moral comme un élément d'intérêt pour le spectateur du monde, et pensa que certains vices « seraient bons à conserver pour le peuple, qui n'a pas

1. *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, p. 427.

comme nous la ressource des plaisirs d'un genre distingué[1] ». Chez Renan, « philosophe sans philosophie[2] », « la contradiction elle-même... se contredisait. Si un mot qui ne s'emploie guère, au moral, qu'en ce qui touche les vices du cœur, était de mise pour ceux de l'esprit, on pourrait dire que son esprit était profondément et désespérément corrompu[3] ».

Si jamais le dilettantisme a régné sur les esprits, s'il a existé, ce qui est fort douteux, un dilettantisme véritable, c'est-à-dire universellement accueillant et d'une sérénité inaltérable; maintenant les philosophes, et, d'une manière générale, les écrivains *s'affirment* plus nettement. Beaucoup de positivistes proposent — et presque tous les autres supposent — des explications métaphysiques du monde. Le temps n'est plus à l'abstention ni à l'insouciance. Quelques comparaisons serviront peut-être à préciser davantage le caractère et la place des *Dilemmes* dans la philosophie contemporaine.

L'auteur des *Dilemmes* et celui de l'*Action* se représentent tous deux le problème philosophique sous la forme d'une question pressante qu'il faut résoudre par *oui* ou par *non*. C'est pourquoi on peut les opposer l'un et l'autre aux sceptiques et aux esthètes. Mais la matière de l'alternative, c'est-à-dire les termes qui se combattent deux à deux, et la forme, c'est-à-dire les péripéties et l'issue du conflit, sont de nature différente et d'importance inégale dans l'*Action* et dans les *Dilemmes*. Ici, l'alternative qu'on veut résoudre est de soi métaphysique et spéculative. Là, on pose, je ne dis pas le problème restreint et mutilé de la raison pratique, mais la question suprême, la question vitale entre toutes, celle de l'action, de la destinée humaine. Ici, on nous contraint d'opter entre la liberté et le déterminisme, entre la doctrine de la personne et celle de la chose. Là, on tâche de nous amener progressivement en présence d'une alternative à la fois plus précise et plus vaste. On nous rappelle qu'il faut être pour ou contre Jésus-Christ. « Point de milieu ni de neutralité : ne pas

1. *Histoire et solution des problèmes métaphisiques*, p. 427. — 2. *Ibid.*, p. 429. — 3. *Ibid.*, p. 428.

faire comme si c'était vrai, c'est faire comme si c'était faux. A la philosophie de montrer la nécessité de poser l'alternative : « Est-ce ou n'est-ce pas ? » A elle de faire voir que seule, cette unique et universelle question qui embrasse la destinée entière de l'homme, s'impose à tous avec cette absolue rigueur. « Est-ce ou n'est-ce pas ? » A elle de prouver qu'on ne peut en pratique ne point se prononcer pour ou contre ce surnaturel : « Est-ce ou n'est-ce pas ? »

En passant du point de vue matériel au point de vue formel, nous voyons de nouvelles différences s'accuser entre les *Dilemmes* et l'*Action*. Non seulement les couples de termes antagonistes ne sont pas les mêmes de part et d'autre, mais les liaisons et les oppositions de concepts se forment d'après un *processus* dialectique différent. M. Blondel n'excite le conflit que dans le but d'amener finalement une entente plus durable; et il ne souligne les contradictions que pour faire ressortir la tendance, identique chez tous les hommes, du vouloir primitif et originel. Les désaveux que reçoit, nous dit M. Blondel, de sa volonté intime, quiconque repousse le surnaturel, prouvent que le problème de la destinée n'est pas susceptible de deux solutions, et que la logique de l'action ne peut pas s'accommoder également des deux termes du dilemme. M. Renouvier établit deux séries de propositions qui se développent parallèlement, sans pouvoir se rencontrer sur un même terrain logique, sans pouvoir s'accuser l'une l'autre d'incohérence, sans pouvoir s'entendre sur un seul principe communément admis ; et, pour résoudre ces grandes questions « inaccessibles à l'expérience et placées au-dessus du raisonnement », il recourt à la liberté. Les deux membres de l'alternative dans la métaphysique de M. Renouvier sont donc, en un sens, plus foncièrement étrangers et plus irréductibles l'un à l'autre.

Une autre différence formelle entre la dialectique des *Dilemmes* et celle de l'*Action*, consiste en ce que, d'après M. Renouvier, le choix fait une première fois dans un sens ou dans l'autre devrait être *logiquement* irrévocable, tandis que M. Blondel, par une sorte d'application psychologique de la doctrine chrétienne sur la volonté salvifique de Dieu, s'efforce de nous montrer dans la logique même de l'action

le salut offert à tous et la lumière qui peut dissiper l'erreur à tous les degrés.

Le philosophe anglais Edmund R. Clay nous semble avoir proposé une conception et une solution du problème philosophique analogues à la méthode des *Dilemmes*. Sans doute, l'auteur de l'*Alternative* s'intéresse principalement à l'aspect moral du problème; de plus, il ne dresse pas un inventaire méthodique des doctrines et des systèmes en conflit; enfin, il termine son étude par une conclusion assez vague sur la nécessité de s'en remettre au « sens commun ». Il est encore vrai que, dans l'ouvrage de M. Clay, l'élément sceptique occupe une place, sinon plus importante, du moins plus apparente que dans l'ouvrage de M. Renouvier. « Le scepticisme, écrit le philosophe anglais, est le dernier rempart du christianisme [1]. » « On alléguera que cette forteresse prétendue du christianisme est elle-même minée, qu'elle repose sur une incohérence, car elle implique la validité de la connaissance, au moment où elle la nie. Mais non, elle n'implique rien de tel. Elle nie la légitimité de toute certitude, non celle de l'opinion; et par sa négation, elle exprime elle-même une opinion, non une certitude. Selon le scepticisme, il n'est point de certitude légitime; la science doit être un ensemble, non de certitudes, mais d'opinions... [2] »

Bien que M. Renouvier prenne parti contre les douteurs, puisqu'il proclame qu'il faut choisir entre les doctrines métaphysiques, il fait pourtant au doute une assez large part dans son système, puisqu'il invoque les défaillances et les incertitudes de la logique pour chercher, en dehors d'elle, des raisons de décider. Dès la seconde page des *Dilemmes*, nous sommes prévenus que les matières dont il sera question sont « inaccessibles à l'expérience et placées au-dessus du raisonnement [3] ». Comme pour atténuer d'avance l'affirmation de la liberté, par laquelle il conclut son livre, M. Renouvier nous rappelle, à l'avant-dernière page, que « la solution des questions premières n'est pas du ressort du raisonnement et de la

1. Remarquons en passant que le christianisme de M. Clay est un christianisme spécial.
2. *L'Alternative*, trad. Burdeau, p. 599.
3. *Les Dilemmes*, p. 2.

logique[1] ». Ce scepticisme, mitigé et amendé dans une certaine mesure, reste néanmoins un trait caractéristique, qu'on ne saurait omettre dans la description d'une doctrine, sous peine d'en dénaturer la physionomie.

Néanmoins le doute métaphysique, pris isolément, ou même combiné avec cette affirmation doctrinale qu'il faut prendre un parti, ne constituerait pas une nouvelle forme ni une nouvelle solution du problème philosophique. Pascal disait déjà que la raison naturelle ne pouvait connaître ni la nature de Dieu, ni son existence, tout en ajoutant : « ... Dieu est ou il n'est pas... il faut parier; cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué». Et Pascal, lui-même, n'avait pas inventé de toutes pièces l'idée de son fameux pari[2].

On trouvera, sans doute, que l'élément le plus important de la théorie de M. Renouvier, celui qui, au point de vue formel de l'argumentation, la distingue du pari de Pascal ou de l'*Alternative* de M. Clay, ce sont les subtils dilemmes de Jules Lequier sur le déterminisme, par lesquels, en somme, M. Renouvier tâche de clore ou de calmer la lutte séculaire des doctrines et des systèmes. « La doctrine de la liberté... est entrée dans le néocriticisme avec la forme très particulière qu'elle y a prise de croyance profondément raisonnée, et d'alternative imposée à l'esprit, grâce aux analyses de la *Recherche d'une première vérité*, de J. Lequier, dont le *double dilemme* obtiendrait, s'il ne dépendait que de nous, la célébrité accordée aux découvertes si rares permises à l'ambition des philosophes[3]. »

Une étude sur la genèse et sur les sources de la doctrine que M. Renouvier expose dans les *Dilemmes*, exigerait de plus longs développements. Mais notre seul but était de préciser, à l'aide de quelques rapprochements et de quelques oppositions, les lignes maîtresses de cette théorie, avant d'en discuter la valeur.

1. *Les Dilemmes*, p. 277.
2. Dans ses *Notes sur le pari de Pascal*, M. Lachelier a récemment publié une intéressante bibliographie du sujet. (*Rev. phil.*, juin 1901.)
3. *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, p. 460.

III

Peut-être estimera-t-on que, considérée en elle-même, l'argumentation de M. Renouvier contre le déterminisme, n'est pas invulnérable, et qu'il faut en vérifier la solidité. Mais une pensée nous décourage et nous arrête dès le début de la discussion. Ne savons-nous pas d'avance que le raisonnement, quelle que soit sa force intrinsèque est, dans l'espèce, inefficace ? M. Renouvier, ne nous a-t-il pas déclaré, à plusieurs reprises, que la solution des problèmes métaphysiques dépasse la portée de la logique et de l'expérience ? Dès lors, quoi qu'il nous propose en ces matières, nous sommes dûment avertis qu'il ne peut se recommander ni de l'expérience, ni de la logique. M. Renouvier s'interdit à lui-même d'établir la liberté comme un objet de « croyance rationnelle ».

Il se met à peu près dans le même cas que Pascal. Entre lui et son lecteur, on pourrait, je crois, établir une conversation assez semblable au dialogue que l'auteur d'une *Étude sur le Scepticisme de Pascal*, E. Droz, transposant une scène fameuse de l'avocat Pathelin, imaginait naguère entre Pascal et la raison[1]. On a voulu persuader la raison humaine qu'elle était impuissante à discerner le vrai du faux, en lui présentant le tableau des erreurs et des incertitudes de la philosophie. La leçon a été admirablement faite, et non moins bien comprise. Que Pascal essaie maintenant de profiter pour son compte, ou plutôt pour celui de la foi, des humiliations infligées à la raison, qu'il l'exhorte à écouter les enseignements de la religion et à reconnaître la vérité du christianisme; car c'est bien à la même raison qu'il s'adresse — nous n'avons qu'une faculté de comprendre — lorsqu'il discute, par exemple, les chances et l'enjeu du pari sur l'éternité; et la raison,

1. Édouard Droz, *Étude sur le scepticisme de Pascal considéré dans le livre des Pensées*, p. 305-308. Ce dialogue, où l'apologiste chrétien est si piteusement défait par sa propre raison, et qui, néanmoins, exprime, sous une forme dramatique, une vérité incontestable, si Pascal a réellement professé le scepticisme, prouve, dans la pensée de M. E. Droz, non pas que Pascal a eu tort d'être sceptique, mais qu'il ne l'a pas été véritablement. Il faut alors déplorer les méprises auxquelles ont justement donné lieu les expressions magnifiques, mais outrées, que Pascal emploie pour rabattre les prétentions de la raison humaine.

continuant un rôle dont on l'a trop bien pénétrée, opposera invariablement à toutes les exhortations cette monotone et désespérante réponse : Que sais-je ? Quelle que soit la valeur propre des arguments invoqués, quelle que soit, par exemple, la force démonstrative du pari lui-même, les conseils ou les ordres de Pascal à la raison sont énervés d'avance par les désolants reproches qu'il lui adresse. Après l'avertissement qu'il leur donne, dès la seconde page de son livre, M. Renouvier ne doit-il pas s'attendre à ce que ses lecteurs restent quelque peu incrédules à son argumentation en faveur de la liberté ?

La thèse de la liberté est pourtant vraie et salutaire. Il est vrai aussi que la liberté peut être un principe de connaissance — ou une cause d'ignorance et d'erreur. Ces deux affirmations considérables ne caractérisent pas, du reste, la philosophie de M. Renouvier ; on les retrouve ailleurs. De plus, l'auteur des *Dilemmes* ne nous semble pas le meilleur défenseur de cette double cause. En particulier, le rôle de la liberté dans la connaissance a été plus subtilement étudié et mieux défini par d'autres philosophes. Pour ne rien dire des scolastiques, on trouverait, sinon une théorie parfaite et complète du sujet, du moins de lumineux fragments d'explication dans l'ouvrage de M. Ollé-Laprune sur la *Certitude morale* ou dans celui de M. Brochard sur l'*Erreur*. Si l'on cherche, non plus des analyses théoriques et générales, mais des exemples concrets et des cas particuliers, d'où il apparaisse comment la liberté peut pervertir ou redresser le jugement, les documents d'information sont nombreux et variés. Reste, il est vrai, à connaître l'art de les dépouiller et de les interpréter. Il existe des autobiographies d'une telle limpidité et d'une telle pénétration, que le jeu de la liberté dans le mécanisme de la connaissance s'y montre presque à découvert. Les *Confessions* de saint Augustin sont peut-être encore dans ce genre le modèle qui n'a pas été surpassé.

Grâce à Dieu, l'affirmation de la liberté n'est point une thèse nouvelle. On a bien des fois signalé, et, partiellement du moins, analysé l'influence de la volonté dans la genèse de l'erreur et dans l'acquisition de la vérité. Mais il faut toujours

savoir gré au philosophe qui rappelle aux oublieux, ou qui oppose aux négateurs, la doctrine de la liberté.

Sans approuver la méthode des thèses et des antithèses telle que l'emploie l'auteur des *Dilemmes*, il peut être utile d'en retirer l'idée générale et d'en proposer une autre application. La méthode consiste, si on l'envisage abstraitement, à opposer à une thèse sa contradictoire, en balançant leurs mérites respectifs. Or, cette comparaison ne peut-elle pas aboutir, en bien des cas, à une démonstration indirecte, mais pleinement décisive, de la première théorie, alors que celle-ci, prouvée exclusivement par une argumentation directe, laisserait l'esprit, sinon incertain, du moins mécontent ? Par exemple, il est bien vite fait, si l'on veut, d'établir la doctrine substantialiste. Toute réalité est un être en soi, c'est-à-dire une substance, ou bien la modification, la propriété, la qualité d'un autre être, c'est-à-dire un accident. En d'autres termes, toute réalité est un être ou une manière d'être. Il faut donc ou, par une contradiction inouïe, proclamer le néant, ou admettre l'objectivité (M. Renouvier dirait : la subjectivité) de la notion de substance. Nous comprenons difficilement qu'on puisse nier la force de cet argument direct en faveur de la substance. Mais, d'autre part, comme la nature, la production, l'activité des substances restent partiellement mystérieuses, comme l'imagination ne peut en fournir que des représentations symboliques, nous comprenons fort bien que l'esprit soit plus pleinement satisfait, plus certain, après avoir constaté que, le phénomène-pensée supposant un sujet pensant, le phénomène-mouvement un mobile, le phénomène-changement un élément qui demeure, le phénomène-apparence un objet qui se manifeste ou se dérobe, toutes les théories phénoménistes aboutissent soit au néant, soit à la contradiction. Il ne s'agit pas ici de choisir entre deux thèses la moins ruineuse ou la plus probable. Il ne s'agit pas d'adopter la thèse du substantialisme, faute de mieux. Nous affirmons seulement, ou plutôt nous constatons qu'une doctrine, déjà établie par un argument direct et positif, peut être corroborée, d'une façon négative, si l'on veut, mais efficace, par la fausseté démontrée de la théorie contradictoire.

D'ailleurs, dans le cas d'une contradiction véritable, on sait

que la négation justifiée d'une des deux propositions en conflit implique nécessairement la vérité de l'autre contradictoire.

Les *Dilemmes* attireront peut-être l'attention sur l'utilité des arguments indirects et des démonstrations par l'absurde.

La discussion des antithèses est peut-être plus intéressante encore, plus utile et plus féconde, lorsque les théories en présence, ne se heurtant pas dans une opposition réelle, ou ne se combattant que sur certains points, peuvent, du reste, s'éclairer et se compléter mutuellement. Les partisans de la thèse se priveraient alors, non seulement d'un supplément de certitude, mais de vérités nouvelles, s'ils négligeaient entièrement l'étude des autres théories.

Quel est ou quels sont les phénomènes qu'éveille en nous un nom commun, un mot général : fleur, vertu, cause ? Une *idée* générale, répondra un scolastique. D'après Taine, le mot général provoque une double *tendance* à prononcer le mot et à imaginer quelques-uns des objets qu'il désigne. Suivant la conception dynamiste de M. Fouillée, l'idée générale consiste dans le *mouvement d'images* qui, particulières en elles-mêmes, produisent par leur enchaînement et leur mobilité, un effet de généralisation. Quand nous entendons et comprenons un mot général, remarque M. Ribot, nous avons plus ou moins sourdement conscience d'un *trésor latent* d'images particulières prêtes à se montrer. Le mot général, disent Galton et Huxley, suscite des représentations qui se mêlent, une *fusion* d'images particulières, une sorte de portrait composite.

Ne voit-on pas que, pour résoudre adéquatement la question des idées générales, il faut recueillir ces différentes affirmations, et considérer l'idée même comme le principe, enveloppé mais réel et vivant, d'un organisme complexe de phénomènes sensibles. L'antithèse complète parfois la thèse.

La méthode des *Dilemmes* nous suggère ce nouvel enseignement.

Nous reconnaissons encore à M. Renouvier un autre mérite. Au lieu de se borner ou de se complaire à la stérile et facile constatation des divergences qui séparent les philosophes, au lieu de s'en amuser ou de s'en désoler, il tâche

de fixer certaines directions générales, de déterminer quelques grandes alternatives, non pas pour le plaisir de faire une ingénieuse classification, mais afin de prendre parti lui-même. On a pu écrire de Renan : « ... jamais ce grand styliste n'a apporté dans ses études de préoccupations humaines[1] ». Le souci de prendre parti, et de prendre parti pour la liberté contre le déterminisme, est certainement une préoccupation humaine. Faut-il dire d'avantage ? Peut-on retrouver dans cette préoccupation une trace de pensée chrétienne ?

De même que les dilettanti, malgré l'intervalle qui sépare leur ironie voulue et affectée, de l'insouciance naturelle des sophistes anciens, imitent et représentent parmi nous la frivolité païenne ; les penseurs contemporains qui regardent en face et qui s'inquiètent de résoudre les alternatives de l'ordre métaphysique, moral ou religieux, s'inspirent plus ou moins volontairement, plus ou moins fidèlement, de l'esprit des temps nouveaux, et ils nous rappellent, à des titres divers, cet « incompréhensible sérieux » que le christianisme a introduit dans le monde. On rencontre assurément dans l'antiquité profane les idées de vrai, de bien, de devoir, de responsabilité, de fins à poursuivre ou à espérer. Elles se précisent même parfois sous la forme d'alternatives. Ce sera, par exemple, le mythe allégorique d'Hercule sollicité en deux sens contraires par la Volupté et par la Vertu. Mais les sages du paganisme ont-ils jamais prononcé une affirmation comparable à ces quelques mots de saint Paul, écrivant aux Corinthiens : « Aussi vrai que Dieu est fidèle, la parole que nous vous avons adressée n'est pas oui et non. Car le Fils de Dieu, Jésus-Christ, que nous avons prêché au milieu de vous — n'a pas été oui et non ; il n'y a que oui en lui[2] ». Les moralistes de l'antiquité ont-ils jamais posé un dilemme pareil à celui que Jésus-Christ a formulé : « Qui n'est pas avec moi est contre moi[3] ? » La divine parole se vérifie tous les jours ; dans le domaine de la spéculation comme dans celui de la pratique, elle éveille des échos plus ou moins conscients, plus ou moins sonores et harmonieux. Ne pourrait-on pas

1. Jules Payot, *l'Éducation de la volonté*, p. 210.
2. *2 Cor.*, I, 18, 19.
3. *Matt.*, XII, 30.

distinguer parmi les inspirations multiples qui viennent se réunir, au milieu des voix diverses qui se mêlent, dans les *Dilemmes de la métaphysique pure*, un écho affaibli du dilemme évangélique ?

En tout cas, si éloignée qu'elle puisse être de l'Évangile, une doctrine qui proclame, tout ensemble, l'existence des grandes questions et la nécessité de leur donner une solution digne de la personne humaine, constitue un progrès sur les théories issues du positivisme et du fatalisme ; elle est « en route », quelque soit encore le chemin à parcourir.

Puisse M. Renouvier n'avoir pas fourni sa dernière étape !

Xavier MOISANT.

CURES DE LUMIÈRE

Les œuvres de Dieu sont admirables, et on a tout dit, semble-t-il, sur les splendeurs de notre soleil, sur les bienfaits dont nous accable l'astre du jour. Mais voici que la science lui rend un nouvel hommage en proclamant les vertus thérapeutiques du roi des flambeaux et par extension de toute lumière vive. Hier on inaugurait des « cures d'air » pour rappeler à la santé les pauvres poitrinaires et on en tirait de merveilleux effets ; aujourd'hui on parle de « cures de lumière » pour remédier à des maux qu'on croyait incurables. Ne faut-il pas s'empresser d'enregistrer cette nouvelle victoire de la science et s'en réjouir au nom de l'humanité souffrante ?

I

Le soleil qui nous éclaire et nous réchauffe de ses ardents rayons nous est aussi nécessaire que l'air dont nos poumons se gonflent. Nous avons besoin de lumière et de chaleur comme nous avons besoin d'oxygène. Et notre vitalité est d'autant plus active, d'autant plus forte que nous sommes mieux baignés dans les effluves de lumière.

Les hommes sont comme les arbres, comme les plantes qui poussent vers le soleil leurs frondaisons les plus vigoureuses, leurs tiges les plus vertes, leurs fleurs les plus belles. Toutes nos plantes d'appartement végètent, s'étiolent quand elles restent longtemps enfermées ; elles renaissent dès qu'on les remet en plein soleil. Celles qui sont orientées au sud réussissent toujours mieux que celles dont l'éclairage est au nord. Ce sont là des expériences quotidiennes, banales, dont nous ne savons pas tirer la leçon. On soigne ses plantes, et on ne sait souvent pas se soigner soi-même. Notre organisme est comme l'humble fleur : il réclame de l'air, de la chaleur, et surtout une profusion de lumière.

Les anciens n'ignoraient pas ces nécessités, ou du moins ils y faisaient droit, d'instinct, dans une large mesure : presque toute leur vie se passait en plein air. Ils agissaient dehors, en pleine

lumière, et ne rentraient sous leur toit que pour dormir. Leurs maisons avaient de vastes dimensions, à défaut de luxe et de confort. Ni l'air ni la lumière n'y faisaient défaut. Comme le dit avec humour notre confrère le Dr Pujade, « le sage vivait dans une maison de verre, *mais les carreaux manquaient aux fenêtres* ». Il nous paraît très exagéré de dire comme un autre confrère, le Dr Foveau de Courmelles : « Au fur et à mesure que le culte du corps et de la forme, renové à la Renaissance, imposait inconsciemment en quelque sorte l'hygiène, la lumière entrait de plus en plus dans les habitations[1]. » Le progrès ici marcherait-il à reculons ? Tout matérialiste qu'il soit, le vingtième siècle n'a guère le culte du corps, le respect de la santé, l'amour de la salubrité, à en juger par les bouges infects de nos faubourgs, ces *cavernes de troglodytes* suivant la pittoresque expression du Dr Tison, les réduits étroits, mal aérés, où sont entassées les familles d'ouvriers et où ne pénètre jamais un rayon de soleil. Les anciens étaient certainement mieux logés, et ils ne connaissaient pas les misères dont nous payons la civilisation moderne, ces navrantes hécatombes de phtisiques qui s'élèvent annuellement à 150 000 pour notre seul pays de France.

A la faveur de l'obscurité relative ou complète, dans les coins que ne balaye pas le soleil, l'air ne se renouvelle pas, se charge de mille pestilences. Les agents de destruction arrivent là en foule, ils ont beau jeu et se donnent libre carrière : moisissures, fermentations, microbes surtout, se multiplient sans mesure. Laissez quelque temps à l'ombre des linges souillés, des objets sales, contaminés, et les bacilles y concentrent leur innombrable armée. Portez-les un instant au soleil, et tout se dissipe rapidement sous les assauts combinés du vent et de la lumière.

L'influence désastreuse de la lumière sur les bactéries, en d'autres termes, son action *microbicide*, a été mise en évidence par de nombreux expérimentateurs : Strauss, Arloing, Nocard, Roux, Duclaux, etc. Des cultures qu'on expose au soleil deviennent inoffensives, des liquides contaminés cessent de donner des cultures. A des degrés divers, le même résultat s'obtient par les lumières : soleil, arc électrique, bec Auer, pétrole, acétylène, gaz, lune même[2].

En deux heures et demie, le bacille de Koch perd sa virulence

1. *Comment on se défend des tuberculoses cutanées.* Éd. méd.
2. Foveau de Courmelles, *op. cit.* et *Traité de radiographie.*

au soleil. Il faut un peu plus de temps pour détruire celui de Loeffler, 25 à 30 heures pour avoir raison de la bactéridie charbonneuse.

Le professeur danois Finsen a fait des expériences très délicates qui lui ont permis de déterminer exactement les pouvoirs bactéricides divers. D'après lui, la lumière solaire concentrée est quinze fois plus active que l'autre, et l'arc voltaïque l'est plus encore. Mais la plus énergique des lumières, c'est incontestablement l'ultra-violette, 360 fois plus microbicide que la rouge.

Appliquons ces données dans le domaine de la physiologie expérimentale, et nous observerons des faits intéressants et bien suggestifs. On prend un lot de cobayes et on leur inocule le microbe de la tuberculose. Puis on en porte quelques-uns à la lumière (soleil, arc voltaïque, rayons X) et on laisse le reste dans l'obscurité. Les premiers guérissent, les autres succombent.

N'est-ce pas, toutes proportions gardées, ce qui arrive pour les pauvres humains ? Ils respirent tous un air plus ou moins chargé de microbes ; mais ils ont une réceptivité très différente suivant leur âge, suivant leur tempérament, suivant les conditions d'existence. Dans les villes encombrées et malsaines où le soleil est si rare, si parcimonieusement distribué, la mortalité par tuberculose s'élève à 25 pour 100 de la mortalité générale ; celle des campagnes varie de 4 à 5 pour 100. C'est la différence du jour à la nuit. Le Dr Pujade raconte l'histoire d'un brillant officier très solide qui avait dépensé son activité sur toutes les routes du monde. Un an de bureau à Paris suffit à en faire un tuberculeux. Et il adressait à son médecin ce mot d'adieu : « Je meurs de n'avoir pas vu le soleil pendant quelques mois. »

Nous vivons d'air et de soleil, et les esprits chagrins qui accusent l'astre du jour de donner des maux de tête, des insolations et des rhumes de cerveau sont des ignorants et des ingrats. Le soleil de Dieu demeure indifférent à leurs outrages, et il poursuit majestueusement sa carrière, nous dit le poète :

Versant des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

II

L'application de la lumière en thérapeutique date à peine

de douze ans. Elle s'est faite d'abord sur le domaine nerveux et ne paraît pas encore avoir donné des résultats certains et concordants. On a remarqué que la couleur des tentures avait un effet plus ou moins sédatif sur l'excitation cérébrale, et on a pensé qu'elle arriverait à améliorer ou à guérir certaines formes de manie. Mais jusqu'à présent, il faut l'avouer, le traitement par les effluves lumineux n'a pas eu plus de succès sur les fous que celui par les flots d'harmonie répandus dans les fameux concerts de la Salpêtrière.

En 1891, le Dr Von Stein, de Moscou, explorant la gorge d'un patient avec une petite lampe à incandescence, observa l'abolition du réflexe laryngien et en conclut justement à l'action anesthésique de la lumière électrique. Ce fut le point de départ de nombreux travaux, auxquels a largement contribué notre savant confrère le Dr Foveau de Courmelles. Il essaya l'action de la lumière contre la neurasthénie, en même temps que la douche électro-statique. Trouvé, de son côté, observait la guérison d'un de ses ouvriers rhumatisant par ses *fontaines lumineuses*.

La découverte de Rœntgen (décembre 1895) et les dermatites occasionnées par les premières radiographies donnèrent le développement et la direction au courant encore incertain de la science. Le lupus, ce mal terrible qui ravage la peau surtout à la figure et qui décourageait depuis si longtemps la médecine, fut attaqué par les rayons X et non sans résultat. Ce furent notamment le Dr Hoffa, de Wurzbourg, et le Dr Finsen, de Copenhague, qui se distinguèrent dans la voie nouvelle par des succès retentissants.

Ce dernier, dit le Dr Foveau, « a été amené par diverses tentatives à supprimer de la lumière solaire que l'on n'a pas toujours à volonté, ou de la lumière électrique à arc, les rayons calorifiques qui brûlent les tissus, les ultra rouges, les rouges, les oranges et les jaunes, et à ne garder que les rayons chimiques. La radiographie par action antiseptique ou modificatrice paraît donc être purement un ensemble de phénomènes chimiques, thèse que je soutiens depuis longtemps. Les radiations bleues ou violettes sont donc seules utilisées; on les obtient en faisant passer les rayons lumineux à travers une couche d'eau colorée par le bleu de méthylène ou le sulfate de cuivre ammoniacal. On obtient ainsi une lumière bleu violet qui est microbicide par excellence. » (*Institut*, 24 déc. 1900.)

Il serait trop long de décrire ici les détails compliqués de l'opération qui s'exécute avec un miroir parabolique et une lampe à incandescence ou un arc en son foyer. La lumière n'agit jamais qu'en un point limité de la peau malade, préalablement rendue exsangue par une forte compression, et le traitement exige de longues et fréquentes séances. Avec l'appareil de Finsen, il faut chaque fois plus d'une heure, et la dépense s'élève à plus de quinze francs à Paris où l'électricité est le plus chère.

Notre savant confrère le Dr Foveau a pu réaliser, avec l'aide de M. Trouvé, l'ingénieux constructeur, un appareil simple, commode et économique qui se substitue avantageusement à celui de Finsen. Les séances durent dix minutes, et les résultats paraissent très encourageants. « Nous avons, dit notre auteur, des malades guéris, lupiques vulgaires et érythémateux, glandes et plaies tuberculeuses... Nous avons vu des lupus érythémateux, ayant résisté à tout, céder à vingt séances de dix minutes ; certains lupus vulgaires, qui auraient exigé trois à quatre cents séances d'une heure et quart de l'appareil danois, céder à cent séances de l'appareil nouveau ; des pelades ont guéri en quatre séances [1]. »

La méthode est récente, et sa généralisation a été entravée par le prix élevé des premiers appareils (4 000 fr.) et les difficultés de leur application. Les heureuses innovations qu'y a apportées le Dr Foveau de Courmelles vont lui permettre de se répandre et de donner tous ses fruits. Notre confrère mérite la reconnaissance de la science et des malades.

En applaudissant à ce nouveau triomphe de la médecine, nous aimons, chrétiens, à saluer dans les lumières de cette terre le symbole et l'annonce des divines clartés et à redire le mot de Gœthe mourant qui est un vœu et comme une prière : « De la lumière ! de la lumière ! »

Dr SURBLED.

1. *Op. cit.*

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines, par Alexis Chevalier, ancien chef des services hospitaliers, au ministère de l'Intérieur. Paris, H. Champion, 1902.

L'ouvrage de M. Chevalier est une œuvre d'érudition plutôt qu'un livre de lecture courante. A part une belle et élégante préface, qui reproduit succinctement la physionomie et les grandes lignes de l'ouvrage ; à part certains faits historiques, racontés avec quelques détails et, il faut le dire, en fort beau style, le livre se compose, en grande partie, de pièces administratives, de règles et statuts religieux, ainsi que d'abondants et précieux documents qui feront la joie des chercheurs et des érudits. C'est pour eux, surtout, que M. Chevalier a travaillé; il a fait un livre savant, consciencieux, et il semble qu'après lui il est difficile de trouver quelque chose de nouveau à dire sur l'Hôtel-Dieu et sur les Sœurs Augustines qui l'ont desservi pendant des siècles, et continuent, aujourd'hui encore, à prodiguer aux malades leurs soins et leur dévouement.

Pour l'histoire des premiers siècles, l'auteur s'est inspiré principalement des travaux de M. Coyecque, l'un des archivistes du département de la Seine, qui, en 1889 et 1891, a publié deux gros volumes sur l'*Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*. Il rend à cet écrivain et à sa haute compétence le plus entier et le plus chaleureux hommage. Mais lui-même, par sa profonde connaissance de tout ce qui touche à l'administration hospitalière de Paris, a su trouver des sources d'informations aussi sûres qu'abondantes. En s'appuyant toujours sur les documents les plus authentiques, il montre la grande part prise, par les évêques de Paris, dans cette œuvre admirable de charité envers les pauvres, depuis saint Landry, au septième siècle, jusqu'à nos jours. Il rappelle le rôle si important, joué par le chapitre de Notre-Dame dans l'administration spirituelle et même temporelle de l'Hôtel-Dieu. Il signale la haute et bienfaisante protection accordée à ce vénérable éta-

blissement par nos rois, à partir des princes de la première race, mais surtout par saint Louis, le vrai père de la *Maison-Dieu*, et par les plus glorieux de ses successeurs. L'auteur s'efforce de n'oublier aucun de ceux qui s'intéressèrent à cette œuvre admirable, et l'on voit paraître successivement, sous sa plume, les noms qui honorent le plus, dans notre pays, les annales de la charité. Mais les Sœurs Augustines ont naturellement la plus grande part dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, qui habituellement est leur propre histoire. Dans celle-ci, il faut l'avouer, on rencontre des époques fort tourmentées, et parfois même douloureusement éprouvées. L'écrivain n'hésite pas à montrer les difficultés qui surgirent dans le gouvernement de la communauté, les crises qui allèrent parfois jusqu'à troubler profondément la paix du cloître. Ces détails ne sauraient être qu'indiqués ici ; on en peut voir le récit dans l'ouvrage même. Le lecteur ne manquera pas d'admirer comment, dans les temps les plus difficiles, où tout semble désespéré, la Providence envoie des hommes, aussi éminents par leur sainteté que par leurs talents, pour soutenir l'œuvre menacée de ruine, la relever et la rendre à la vie.

Il se trouve dans le récit un épisode particulièrement curieux et triste en même temps; c'est la tentative des Jansénistes pour devenir les maîtres de l'Hôtel-Dieu, en prendre la direction, y implanter l'esprit et les doctrines de la secte. On voit au prix de quels efforts et de quelle habileté la communauté et le commissaire du Roi finirent par conjurer le danger qui menaçait les âmes, et par extirper le poison qui commençait à les envahir.

Un autre souvenir, plus heureux celui-là et plus édifiant, est celui qui rappelle les relations des premières *Dames de la Charité* avec l'Hôtel-Dieu, et comment, sous la direction de saint Vincent de Paul, elles prêtèrent leur concours aux Sœurs Augustines et préludèrent ainsi à l'admirable Institut des *Filles de la Charité*.

Enfin, saint Vincent de Paul, pleinement investi de la confiance et des pouvoirs du Chapitre, ayant introduit des Prêtres de la Mission à l'Hôtel-Dieu, y réorganisa si bien le ministère spirituel que la réforme morale de cette Maison ne tarda pas à être achevée au grand profit des pauvres malades et de leurs dévouées servantes.

L'auteur termine son travail par un épilogue où il raconte le rétablissement des Sœurs Augustines à l'Hôtel-Dieu après la Révolution.

Les pauvres malades ne pouvant se passer de leur dévouement, elles y sont restées, même pendant la Terreur, à l'abri des vêtements séculiers donnés par la Commune de Paris, mais dans une situation précaire et sans existence légale. Le décret du 26 décembre 1810, inscrit au *Bulletin des lois*, leur assura cette existence.

M. Chevalier exprime ensuite l'espoir que ces humbles servantes des malades, « sous la protection d'un passé qui milite si puissamment en leur faveur, pourront attendre, avec une ferme confiance, le cours des événements qui se déroulent sous nos yeux ». Toutes les âmes religieuses s'associeront à ces espérances et à ces vœux du savant historien de l'Hôtel-Dieu. Tous ceux qu'intéressent les recherches historiques lui sauront gré d'avoir enrichi nos annales de ce nouveau trésor d'érudition.

Jean Noury.

Historiographia Ecclesiastica, *quam historiæ seriam solidamque operam navantibus accommodavit* G. Stang, *S. Theologiæ doctor ejusque, in Coll. americano Lovanii, professor.* Lovanii, Polleunis et Ceuterick, 1897. 1 vol. in-12, pp. vii-267.

La préface de ce livre prévient loyalement qu'il est écrit pour des débutants, et qu'il faudra nécessairement compléter ses informations par des leçons orales et par les exercices pratiques en usage parmi les étudiants. On s'explique mieux, dès lors, que sa rédaction ait été si condensée et qu'elle demeure, par suite, imprécise et même insuffisante. La partie principale de l'ouvrage se compose d'une nomenclature, par ordre chronologique, des divers auteurs qni se sont occupés d'histoire ecclésiastique. M. Stang joint à leurs noms une très courte notice biographique, avec quelques appréciations et des indications bibliographiques malheureusement trop succinctes pour être, telles quelles, bien utiles. Il a, d'ailleurs, exclu de sa liste les écrivains protestants et rationalistes; il a, de même, évité de nommer aucun auteur vivant. On comprend mal les motifs de telles exclusions dans un livre qui veut être un manuel de travail. Il y a des noms et des ouvrages d'hétérodoxes dont la connaissance s'impose absolument à quiconque vise à servir l'Église en étudiant son histoire. Et le meilleur moyen de connaître l'état actuel de la science et des questions controversées n'est-il pas de recourir aux travaux

contemporains[1]? Il y aura donc lieu de remanier ces quelques pages dans une prochaine édition, pour leur assurer tout le bénéfice du bon travail qu'elles attestent. Joseph Delarue.

INSTITUTIONS

Les Institutions communales de Rome sous la Papauté, par E. Rodocanachi. Paris, Picard, 1901. 1 vol. in-8, pp. vii-424. Prix : 6 francs.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire particulière de Rome ont lu les consciencieuses et attachantes monographies de M. Rodocanachi. Ils retrouveront dans cette nouvelle étude les qualités habituelles de l'auteur : érudition patiente et sûre, exposition d'aspect un peu sévère, mais toujours claire et précise, soit qu'elle procède par le groupement méthodique des détails, soit qu'elle présente les aperçus d'ensemble.

L'histoire des institutions communales de Rome est fort compliquée. Dès l'origine, elle témoigne de la résistance des Romains au pouvoir pontifical qui va grandissant. Notre ennemi, c'est notre maître. Il est vrai que le maître, au cas présent, n'est pas un oppresseur, et qu'il n'est pas non plus, en général, bien redoutable ni redouté. Voilà pourquoi l'antagonisme est rarement violent, s'il est à peu près continu. Du côté populaire, il a surtout pour cause un traditionalisme tenace qu'explique la fierté, quelque peu puérile, des grands souvenirs classiques. Jaloux de ses privilèges, le peuple de Rome défend pied à pied son autonomie ; mais il manque singulièrement d'esprit de suite. Dans ses revendications perpétuelles, on dirait qu'il lutte surtout pour s'agiter ; qu'il est épris du mouvement qu'il se donne, bien plus que des libertés qu'il veut conquérir : tant il laisse facilement, et presque aussitôt, dévier chaque magistrature nouvelle instituée pour les garantir.

L'institution sénatoriale, qui se prolonge à travers le moyen âge, est, d'abord, comme le pivot de toute l'action administrative. Mais, à force de variations étranges, elle n'a plus pour elle que le prestige persistant d'un grand nom — *magni nominis umbra* —

1. Si l'auteur, par exemple, eût consulté les ouvrages de M. Carrière, il n'eût pas continué à placer au cinquième siècle l'*Histoire d'Arménie* attribuée à Moïse de Khoren.

et perd toute autorité. De nouveaux statuts d'organisation municipale sont donc élaborés à diverses reprises. Ceux de 1363 sont d'inspiration essentiellement démocratique. Ceux de 1469, sous Paul II, furent plus autoritaires. L'exposé qu'en donne M. Rodocanachi, par le menu, prouve qu'en somme la cause populaire n'y perdait rien. Ils n'arrêtent pas, d'ailleurs, l'évolution commencée, qui aboutit, en 1523, à un véritable régime républicain. Le conseil municipal, renouvelé tous les trois mois par tirage au sort, devient le centre du gouvernement urbain. C'est une assemblée omnipotente, qui reprend à son compte les traditions du Sénat classique, qui qualifie ses membres de Pères conscrits et ses décisions de sénatus-consultes. Naturellement, elle entre vite en conflit avec le Pape qui ne veut pas se désintéresser de l'administration romaine. Des bulles interviennent coup sur coup, fortifiant les juridictions rivales du Capitole, augmentant et élargissant l'action des tribunaux ecclésiastiques. Les franchises communales sont ainsi peu à peu abolies. Il y a bien un dernier essai de constitution, quelques retours aussi de vive résistance et de résistance victorieuse même sous un Sixte-Quint. Mais ce ne sont là que des sursauts belliqueux sans portée durable. C'en est fini de l'administration capitoline; manifestement le régime communal ne répondait plus aux vrais intérêts de la grande cité. M. Rodocanachi évite de se prononcer à cet égard; mais la longue et minutieuse série des faits qu'il énumère parle d'elle même; elle démontre, à l'évidence, que les empiétements de l'autorité pontificale, si empiétements il y a eu, étaient amplement motivés, qu'ils visaient aux plus utiles résultats, et que, généralement, ils les obtinrent.

A partir du milieu du dix-septième siècle, les magistrats du Capitole ne sont plus que de « pompeux fantoches », préoccupés surtout de préséance, de costumes et d'équipages. Le Saint-Siège est devenu « maître incontesté et absolu » de la ville. Alors, c'est le triomphe de la tyrannie? Qu'on en juge plutôt par la définition célèbre que Benoît XIV donnait du gouvernement pontifical: « Le Pape ordonne, les cardinaux n'obéissent pas, et le peuple fait ce qu'il veut. »

L'auteur a fait suivre cette excellente étude d'un appendice des mieux entendus, qui sera fort utile aux travailleurs. Il comprend, avec un index alphabétique, une sorte de tableau chro-

nologique et analytique des principales bulles relatives à l'organisation communale de Rome, et un autre tableau de concordance des statuts de 1363, 1469, 1523 et 1580. J. Delarue.

La France. *Essai sur l'histoire et le fonctionnement des institutions politiques françaises*, par J. E. Bodley. Paris, Guillaumin, 1901. In-8, pp. iii-506. Prix : 8 francs.

Bien que les *Études* (5 février 1899) aient déjà signalé l'édition anglaise, cet ouvrage est trop important pour que la Revue n'y revienne pas avec plaisir, à propos de l'édition française. Je dis à dessein *édition* et non *traduction*; car M. Bodley, qui possède notre langue presque aussi parfaitement que la sienne propre, a *récrit* lui-même son livre en français.

S'il aime notre langue, il n'a pas moins d'attachement à notre pays, à notre histoire, à notre civilisation. Le seul reproche que j'oserais lui adresser, c'est peut-être de sortir à notre égard de l'impartialité; ainsi, je ne sais pourquoi il prétend que l'Allemagne, malgré sa supériorité militaire, son progrès commercial, sa production industrielle, ses travaux scientifiques et son évolution sociale, n'a pas le privilège d'intéresser autour d'elle à l'égal des Français. Je crois personnellement que nous aurions beaucoup à prendre à nos voisins d'outre-Rhin; mais j'aurais mauvaise grâce à ne pas savoir gré à M. Bodley de son excès de bienveillance envers la France.

Dirai-je qu'il connaît notre pays à fond? Ce serait trop peu. Son savoir est à la fois d'un observateur, d'un philosophe et d'un historien. Ses voyages à travers nos provinces ont été racontés; son séjour de dix années chez nous a été décrit. Il n'avance rien qu'il n'ait vu de ses yeux et pris sur le vif. Comme, d'autre part, il a non seulement le coup d'œil du touriste, mais encore l'intuition du penseur et la sagacité de l'expérimentateur, il a enregistré une foule de traits, de remarques, de faits menus et grands qui échappent aux reporters et à la foule, même aux gens instruits et surtout aux Français de France. Il en est de la vie sociale comme de la vie physiologique. Elle est inconsciente. Nous sommes ceux qui nous connaissons le moins nous-mêmes; il faut qu'un œil extérieur pénètre en nous et constate tout ce que nous ignorons de notre *moi*.

Comme philosophe, M. Bodley est disciple de Taine. Il ne s'est

pas contenté d'interviewer le grand écrivain sur les bords du lac d'Annecy; il l'a lu, relu, appris; il s'est assimilé la substance de sa méthode et de ses juguments. Tout ce que Taine a écrit sur le sens de la Révolution, sur ses développements au dix-neuvième siècle, sur la décadence de ses doctrines et la banqueroute finale de ses promesses, M. Bodley l'a repris en sous-œuvre, pour le contrôler ou le critiquer. Il a cherché ainsi à vérifier ce que sont devenues dans la pratique les théories sur la liberté, l'égalité et la fraternité, si chères aux auteurs de la Déclaration des droits de l'homme, et, à son tour, il a dressé le bilan de la faillite.

Il a trop d'ailleurs le sentiment de la réalité et le souci de l'exactitude pour ne pas appuyer ses considérations sur l'histoire. Sa connaissance de nos révolutions, de l'esprit de nos gouvernements successifs durant un siècle, des causes de nos changements politiques et de leurs effets, est vraiment étonnante de la part d'un étranger. Souvent, il résume tout, parce qu'il voit tout. Il se meut avec une aisance extraordinaire à travers les phénomènes complexes et parfois contradictoires présentés par ce chaos issu de nos éruptions volcaniques.

Quant à ses conclusions, je n'oserais pas les adopter en bloc. Les deux grands maux dont nous souffrons sont, à ses yeux : l'un, le vice de notre constitution qui s'appuie sur deux principes opposés, le parlementarisme et la centralisation. Je lui accorde ce vice-là et bien d'autres, dût-il me ranger parmi les *pessimistes* qu'il combat à outrance. L'autre, est l'inaction, la vie inutile et parfois scandaleuse, l'incapacité et même la nullité de la haute société. Assurément, celle-ci à ses défauts; mais chaque classe sociale a les siens, et je ne sais pas s'il en est une qui puisse jeter la pierre à sa voisine. D'autres seront pourtant de l'avis de M. Bodley, et je suis persuadé que ce sera le grand nombre, tant ses raisons sont habilement présentées, et ses démonstrations bien étayées.

Je ne crois pas qu'aucun sociologue puisse se dispenser de l'étudier. Plus tard, il sera vraisemblablement classique, et ce sera à lui qu'on demandera, dans cinquante ans, le tableau de nos institutions parlementaires, de notre régime administratif, de notre vie politique, tel qu'il apparaissait aux regards d'un observateur du dehors, en 1900! Il sera le Arthur Young de notre génération.

Son ouvrage actuel, déjà si complet, n'est pourtant que la première partie de son entreprise encyclopédique. Après la France sociale et politique, il nous annonce la France ecclésiastique et religieuse. On peut être assuré d'avance, d'après les aperçus que son premier volume contient çà et là sur le clergé, que sa nouvelle enquête sera aussi respectueuse que consciencieuse et sympathique. M. Bodley, tout en fréquentant les hommes politiques et les économistes, les gens de salon et le monde de la presse, a compris que la vraie France est ailleurs; il l'a reconnue sous la blouse du paysan, l'uniforme du petit soldat, l'habit noir du bourgeois de province; parmi ces humbles qui travaillent pour vivre sur le sol de leurs aïeux, sans trop savoir quelle figure leur patrie fait encore dans le monde, ni si nous jouissons de la meilleure forme de gouvernement. Il a retrouvé chez eux les qualités de la race, le dévouement, la générosité, l'humour, et, au besoin, l'élan chevaleresque, comme il admire en notre langue la délicatesse et la clarté de notre esprit.

Véritable Anglo-Saxon, M. Bodley s'apitoie sur la bureaucratie et le fonctionnarisme qui nous dévorent comme des chancres, nous mènent à la ruine de nos finances, à la désertion de nos colonies, au socialisme et à la révolution. Il nous souhaite la décentralisation et la liberté, et veut bien croire que, même en les attendant, nous ne sommes pas précisément le peuple le plus mal administré du monde.

Nos remerciements pour ses compliments n'auraient pas de valeur, si son livre n'était l'œuvre d'une plume exacte, tenue par un écrivain sérieux et appliqué, passionné pour la seule recherche de la vérité, et qui, le plus souvent, l'a atteinte ou du moins serrée de bien près. Henri Chérot.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Du sentiment artistique dans la morale de Montaigne, œuvre posthume d'Édouard Ruel, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des Lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts. — *Préface de M. Émile Faguet*, de l'Académie française. Paris, Hachette, 1901. Prix : 7 fr. 50.

Mgr d'Hulst et M. Ollé-Laprune s'étaient successivement pro-

mis de réunir en un volume les notes de M. Ruel sur Montaigne. M. Émile Faguet a repris et exécuté ce projet. Le beau volume qu'il publie est digne de M. Ruel, de Montaigne et de lui.

Le titre donné à cette œuvre posthume ne me semble pas désigner tout ce qu'elle contient. M. Ruel avait, pendant vingt ans, médité sur Montaigne. Avec beaucoup d'originalité, un grand sens des nuances, il explique la nature du sentiment artistique ; il montre comment les *Essais* sont une œuvre d'art ; il étudie en Montaigne l'observation, le sentiment de la vérité, le sentiment de la misère humaine, le sentiment de la vie et de la mesure, l'idéal.

On était habitué à se représenter Montaigne comme une sorte de Jérôme Coignard, égoïste, sceptique par indolence et par rouerie, artiste sans doute mais aux mains gourdes, M. Ruel a découvert l'endroit d'où l'on saisit tout Montaigne. Avec une originalité puissante, il prouve que l'art, en Montaigne, explique tout, et que l'artiste, en lui, était supérieurement avisé. Il n'est pas jusqu'au désordre apparent des *Essais* où M. Ruel ne découvre un art savant, comparable à celui du musicien qui dessine une symphonie.

Il faut remercier M. Faguet d'avoir publié ces pages sereines, si riches d'idée, si douces de style. Il faut aussi le remercier d'avoir écrit cette remarquable préface où il explique déjà si bien l'art de Montaigne, et où Édouard Ruel revit si glorieusement. La publication de ces pages posthumes a été entourée d'un soin pieux. De superbes héliogravures sont entremêlées au texte. Gravures et texte seront bien accueillis des amis de Montaigne.

Pierre Suau.

SCIENCES PHYSIQUES

Œuvres scientifiques de Gustave Robin, *réunies et publiées sous les auspices du ministère de l'Instruction publique*, par L. Raffy. — *Physique* : fascicule I, *Physique mathématique ;* fascicule II, *Thermodynamique générale.* In-8, pp. VI-150 et XVI-271. Paris, Gauthier-Villars, 1899 et 1901.

M. L. Raffy, professeur adjoint à la Faculté des sciences de Paris, a publié récemment les Œuvres scientifiques de G. Robin. Chargé de cours, pendant plusieurs années, à la Faculté des sciences de Paris, Robin, qu'une mort prématurée a enlevé il y a quatre ans seulement, était un esprit original qui ne craignait

pas de s'aventurer hors des sentiers battus. La portion de son œuvre qui concerne la physique forme un volume en deux fascicules ; le premier, intitulé *Physique mathématique*, contient d'abord le mémoire présenté par Robin comme thèse de doctorat en 1886, *Sur la distribution de l'électricité à la surface des conducteurs fermés et des conducteurs ouverts*, puis deux mémoires sur l'hydrodynamique, enfin quelques *Fragments* relatifs à l'électricité et à l'électromagnétisme. Ces divers travaux comprennent, outre de la reproduction de publications faites antérieurement, des parties inédites rédigées par Robin ou reconstituées d'après ses manuscrits.

Le second fascicule comprend la *Thermodynamique générale*, c'est la « partie maîtresse de l'œuvre de Robin ». La rédaction définitive en est due à M. L. Raffy qui a opéré la refonte de tous les documents permettant de donner aux idées de Robin leur complet développement. Le caractère propre de cette thermodynamique est le soin scrupuleux de conserver sans cesse le contact avec l'expérience; peut-être même la limite du scrupule admissible est-elle dépassée parfois. Ainsi, il semble bien un peu excessif de ne pas vouloir employer le terme d'*énergie* sous prétexte que ce mot ne représente pas une grandeur « accessible à l'expérience » ; la même condamnation atteint d'ailleurs la *force*, etc. Diverses notions fondamentales sont précisées avec le plus grand soin; d'autres sont modifiées et présentées d'une façon toute nouvelle, en particulier celle d'*isothermie*, pour laquelle on n'exige plus l'invariabilité de la température que pour les sources au milieu desquelles sont plongés les corps subissant la transformation. Robin attache une grande importance à énoncer séparément *deux* principes de Carnot. En général, on parle d'un seul principe de Carnot que l'on distingue en deux parties, irréductibles l'une à l'autre; la modification qui consiste à parler de deux principes au lieu d'un seul principe en deux parties n'est peut-être pas bien considérable; toutefois, sur ce point, comme sur bien d'autres d'ailleurs, il est incontestable que les idées de Robin sont extrêmement approfondies et dignes d'être prises en considération par tous ceux qu'intéresse le côté philosophique de la thermodynamique. Joseph DE JOANNIS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

Casus Conscientiæ *propositi et soluti Romæ ad Sanctum Apollinarem in cœtu Sancti Pauli Apostoli.* Anno 1900-1901, nº 6. Cura et expensis Rmi Dni Felicis Cadène, Urbani Antistitis. Rome, chez l'éditeur des *Analecta Ecclesiastica.* In-8, pp. 32. Prix : 1 fr. 25.

Ce fascicule est le sixième d'une série de « cas » proposés, résolus et discutés à l'Apollinaire, puis rédigés par des *epitomatores*, tels que Carini, Kaiser, Bucceroni. On y a réuni, après les avoir publiés d'abord dans les *Analecta Ecclesiastica*, douze cas de *Matrimonio* à propos desquels sont exposés les principes qui règlent cette matière.

Pierre ANGUIEN.

BOLO. — **Béatitude d'aimer.** Paris, Haton. In-12, pp. 352.

Le titre lui-même l'indique ; on trouvera dans ce volume les qualités et les défauts que caractérisent le talent de l'auteur. Il y a de la lecture, de l'imagination, de la rhétorique; ces trois choses annoncent une abondance agréable, facile et ingénieuse, qui entraîne le lecteur. Mais quand il a parcouru les trois cent cinquante-deux pages, il a conscience d'avoir vu, en route, beaucoup de choses, dont le rapport était assez lointain avec les deux textes compliqués que l'auteur entendait commenter : le *beati misericordes* et le *beati mundo corde.*

Une observation encore : Au bas des pages les renvois à la Bible abondent. Trop souvent ces renvois font penser aux prédicateurs qui jouent avec les mots du texte sacré, comme un enfant ferait avec des roses pour en joncher le chemin où il passe. N'est-ce pas trop de liberté ? Est-ce pour cette « utilité » que les livres saints ont été écrits ?

Paul DUDON.

R. P. BESSE, bénédictin de l'abbaye de Ligugé. — **D'où viennent les moines ?** Paris, B. Bloud, 1901. (Collection *Science et Religion.*) 1 v. in-18, pp. 62.

Dogmes, morale, culte, institutions, tout, dans le christianisme, s'explique par la seule évolution naturelle des formes religieuses antérieures : orientales, gréco-romaines et judaïques. Telle est la théorie courante aujourd'hui dans les milieux non catholiques, et que dom BESSE réfute sur un point particulier : l'origine de l'ascète chrétienne. Il le fait avec toute la compétence que lui donnent ses

beaux travaux sur le monachisme. Gymnosophistes hindous, reclus de Memphis, vestales, esséniens, thérapeutes sont tour à tour examinés, et, ni les uns, ni les autres ne peuvent donner l'explication adéquate de tous les éléments de la vie monastique chrétienne. Cette conclusion eût pu être dégagée avec plus de netteté ; mais elle ressort nécessairement des faits apportés par dom Besse.

Joseph DE CATELAN.

Dr L. GOUX. — Le Matérialisme est faux ; le Catholicisme est vrai *devant la science et le bon sens*. Paris, Maloine, 1901. 1 vol. in-18, pp. 208.

Ancien interne des hôpitaux de Paris, notre vénérable confrère, M. le Dr Goux, dédie son livre aux jeunes praticiens des *salles de garde*. C'est une magistrale démonstration du spiritualisme chrétien, et nous souhaitons vivement qu'elle soit lue et comprise par tous ceux que hante à cette heure le hideux et néfaste matérialisme.

L'auteur étudie successivement le monde et l'homme, et conclut à la cause première. Le catholicisme seul donne une réponse satisfaisante à tous les problèmes que posent la philosophie et la science. « Pauvre raison, dit justement notre confrère, on t'a mise sur les autels, et, en ton nom, on a sacrifié des millions d'hommes ; et tous les jours l'esprit du mal immole des milliers d'âmes. Reviens au bon sens, au sens commun de tous les siècles. »

Le Dr Goux nous livre les trésors de sa vieille expérience : il connaît la vie, et il ne la comprend pas sans les espérances chrétiennes, sans l'union avec Jésus-Christ. Félicitons-le de sa noble et courageuse profession de foi qui contraste avec les lâchetés et les compromis de l'heure présente. « Je demande, dit-il, à la bonté divine d'être à ma mort loin des élus de ce monde, avec Jésus, mon bien-aimé, avec ses amis de tous les temps, avec les sœurs de Saint-Vincent de Paul que j'ai connues, que j'ai vénérées et que j'implore dans mes prières ; avec ces pauvres prêtres si calomniés, si méritants, avec tous les braves cœurs que j'ai approchés dans le cours de la vie. »

Ce livre ne sera pas couronné par l'Académie de médecine, n'aura pas même le prix Monthyon, mais il fera du bien aux âmes. C'est tout le vœu de l'auteur.

Dr SURBLED.

HISTOIRE

A. AULARD. — Études et Leçons sur la Révolution française (3e série). Alcan, 1902. In-18, pp. 314.

Ce volume renferme un seul morceau de longue haleine, sur la diplomatie du premier comité du salut public. Les autres sujets traités par l'auteur sont de petits sujets, bien nettement définis et d'importance diverse : le tutoiement révolutionnaire, les poignards du 18 brumaire, la liberté individuelle sous Napoléon. M. AULARD y fait preuve, à son ordinaire, d'information minutieusement exacte.

A noter un discours prononcé

à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes (1900) sur l'histoire provinciale de la France contemporaine. Les indications de M. Aulard sur les instruments à fournir et la méthode à suivre pour ce travail sont aussi intéressantes que justes.

Paul DUDON.

MARCAGGI. — **La Genèse de Napoléon**, *sa formation intellectuelle et morale jusqu'au siège de Toulon*. Perrin, 1902. In-8, pp. 445.

Le titre promet beaucoup. Le livre ne tient pas les promesses du titre. M. MARCAGGI a dépouillé les archives Frassetto et les archives de la Corse. Il y a puisé des détails plus circonstanciés sur la condition des Bonaparte et sur les événements d'Ajaccio à l'époque révolutionnaire. C'est un gain, évidemment; mais ce n'est pas celui qu'on espérait de son travail, d'après la couverture. *La Genèse de Napoléon* n'est qu'une histoire de sa jeunesse.

Au point de vue corse, les pages que le conservateur de la Bibliothèque d'Ajaccio vient d'écrire ont leur intérêt. Sur la formation de l'esprit et du caractère de Napoléon, elles ne révèlent à peu près rien de neuf ; MM. Chuquet et Masson avaient déjà dit l'essentiel. L'auteur renvoie d'ailleurs, loyalement à leurs travaux.

Paul DUDON.

Casimir STRYENSKI. — **La mère des trois derniers Bourbons : Marie-Josèphe de Saxe.** Paris, Plon, 1902. In-8, pp. VII-424.

Cette mère est bien connue de nos lecteurs. Le P. Regnault en parla ici même. Et M. STRYENSKI rend hommage à ses travaux «malgré certaines préoccupations doctrinaires » (?)

Sera-t-on mieux renseigné sur Marie-Josèphe, maintenant que M. Stryenski a pris la peine d'écrire ces 400 pages ? Je ne le pense pas. Ni sur sa figure, ni sur son âme, ni sur sa famille, ni sur le Versailles de Louis XV, les inédits de Dresde ou du quai d'Orsay ne nous apprennent des choses différentes de celles que nous savions.

Et pourtant M. Stryenski n'a point eu tort de prendre ce sujet; son livre est bien composé et bien écrit; les précisions de détail qu'il apporte sont utiles, elles aident à mieux revivre les événements. Et puis, la France a tant besoin de femmes qui convertissent leurs maris. Marie-Josèphe en est sûrement un des exemples les plus édifiants qu'on puisse offrir.

Paul DUDON.

E. DAUDET. — **La Conjuration de Pichegru.** Paris, Plon, 1901, pp. XXIV-394.

Pichegru a-t-il été circonvenu par les agents de Condé pour une restauration monarchique ? M. DAUDET en convient, et il estime que, dans le désarroi qui marqua la fin de la Convention, dans le renouveau de royalisme que fut la réaction thermidorienne, un bon citoyen avait le droit de

se demander si le rétablissement des Bourbons n'était pas le meilleur moyen de relever la France.

Montgaillard et Ganche-Borel ont dit que Pichegru entra dans leurs plans, qu'il reçut d'eux de l'argent, qu'il promit de faire le jeu des Autrichiens, à la guerre, pour mieux aboutir à ramener le roi. Ceci est faux, répliqueM. Daudet, et il le prouve, à mon avis, péremptoirement.

Quant au 18 fructidor, l'auteur en réserve le récit pour un autre volume. Il faut donc suspendre jusque là tout jugement définitif. Mais, quoi qu'il en soit du politique, le militaire n'est pas le traître jusqu'ici tenu pour tel.

M. Daudet mêle à l'histoire de Pichegru celle des complots royalistes de l'Est et du Midi. Ces faits intéressants n'ont peut-être pas avec le sujet principal du livre une liaison fort étroite; réduits à une brève mention, ils auraient laissé au détail des événements du 18 fructidor la place qui leur manque et l'œuvre eut été plus une et complète d'un seul coup.

Paul Dudon.

POÉSIE

E. Robin. — **Chansons de Vendée**. Nantes, Grimaud, 1901. In-18, pp. 364.

De la musique, des aquarelles, des vers, de vieux souvenirs populaires, des alertes catholiques, voilà ce que M. l'abbé Robin offre à ses compatriotes, au seuil du vingtième siècle. Cet hommage aux « aïeux », aux « héros », aux « martyrs » de la Terreur et de la grande Guerre trouvera, j'en suis sûr, en Vendée, des lecteurs reconnaissants. C'est la terre classique du souvenir.

Paul Dudon.

MÉDECINE

André Castex. — **Maladies de la voix**. Paris, Naud, 1902. 1 volume in-8, pp. 310. Prix : 7 francs.

Notre distingué confrère spécialiste, M. le D[r] Castex est déjà connu par ses savantes publications. Voici encore de lui un ouvrage magistral qui le met hors de pair. Une première partie est consacrée à l'historique ; la seconde et la troisième partie donnent l'anatomie de l'appareil vocal et la physiologie de la voix, et sont particulièrement remarquables. Puis viennent successivement : les causes des maladies de la voix, les maladies de la voix parlante et celles de la voix chantante. Il est impossible d'analyser les intéressantes déductions de l'auteur; il faut le lire.

M. le D[r] Castex résume la pathologie vocale en ces termes : Les altérations physiques du larynx atteignent le *timbre*; l'abus de la parole, la *solidité*; les excès ou efforts, l'*étendue*. Les troubles sur l'*agilité* doivent faire craindre la tuberculose laryngée. Si le *médium* est touché, il faut s'adresser à la soufflerie pulmonaire. Les troubles de netteté (chats, graillons) accusent un état catarrhal dit « premières voies ». Les troubles de *résonance* sont d'origine nasale. L'affaiblissement de l'*intensité* se rattache à celui de l'état général.

Ces observations sont précieuses et font honneur à la sagacité de notre savant confrère. Elles seront bien appréciées, non seulement de tous les médecins, mais des chanteurs, des orateurs et des prédicateurs en particulier.

Dr Surbled.

ROMANS

Maxime Gorki. — **Caïn et Artème**. Nouveaux Récits de la Vie des vagabonds. Traduction de S. M. Persky. Paris, Perrin.

La vie de Gorky, orphelin dès le bas âge, apprenti cordonnier, dessinateur, peintre d'icones, marmiton sur un bateau à vapeur, jardinier, garçon boulanger... etc., est une matière inépuisable de romans réalistes. L'auteur n'a qu'à se souvenir pour composer des livres d'une précision surprenante. Mais c'est toujours la même chose, toujours les mêmes peintures, toujours le même nihilisme, toujours les mêmes procédés, et la fatigue vient vite à tourner les pages écœurantes de misère et de scepticisme. Sans doute il est une poésie des vagabonds et de va-nu-pieds eux-mêmes; voulez-vous en jouir pleinement? N'allez pas en Russie, ne prenez pas *Caïn et Artème*, restez en France; relisez, par exemple, *Donatienne* de René Bazin.

A. Hamon.

P. Perrault. — **Pour l'honneur**. Paris, Hetzel.

Pour l'honneur est un honnête volume qui fera la joie des bons petits garçons et des sages petites filles. Les illustrations de P. Destez les aideront à mieux suivre un récit clair par lui-même, et intéressant.

A. Hamon.

CLASSIQUES

G. Delaunay. — **L'Art de se rompre à la parole**. Paris, Librairie Salésienne.

Après avoir quitté la Comédie-Française, M. Delaunay a continué à vivre de son art « en faisant du professorat ». Il donne dans son livre d'excellents conseils, — en style parfois moins excellent; — tous ceux qui doivent parler en public, ceux qui prononcent moins bien comme ceux qui prononcent bien, feraient sagement de reprendre de temps à autre les exercices pratiques indiqués par M. Delaunay.

A. Hamon.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Annuaire. — *Annuaire pontifical catholique de 1902*, par Mgr Albert Battandier. 1 vol. in-16 de 620 pages compactes. 132 illustrations. Couverture en couleurs. Broché, 3 fr. 50, port, 60 centimes. — Paris, 1902. Maison de la Bonne Presse.

Archéologie. — *Le Tumulus de Saint-Menoux* (Allier) et *les Sépultures de l'Époque celtique*, par l'abbé J.-J. Moret, curé-doyen de Saint-Menoux. Une

carte, sept figures et huit planches hors texte. — Moulins, 1900. Imprimerie Etienne Auclaire.

Ascétisme. — *Chemin de Croix des Amis de Jésus ou quelques réflexions sur la voie douloureuse, pouvant servir de retraites du mois*, par la comtesse M. Ch. de F... — Paris. Librairie de l'Œuvre de Saint-Paul.

— *La Jeune Mariée.* — *Conseils donnés en 1393*, par L. de la Brière. — Paris, Téqui, 1902.

— *Les Vertus du Cœur de Jésus*, par Louis Boussac, septième série, quatrième neuvaine au Sacré-Cœur. — Paris, Téqui, 1902.

— *Avant et Après la Communion*, par M. l'abbé P. Lejeune, chanoine honoraire de Reims, aumônier du Pensionnat des Frères. — Paris, Lethielleux. In-12 écu. xii-396. Prix : 3 francs.

Beaux-Arts. — *Histoire de la Peinture de marine. Peintres et Dessinateurs de la mer*, par L. de Veyran. 1 vol. in-18. Broché 3 fr. 50.— H. Laurens, éditeur, 7, rue de Tournon. Paris VI[e].

— *Rapport sur l'Enseignement de l'art en France au dix-neuvième siècle dans les institutions religieuses*, par Emile Eude et P. Vincent-Darras. — Paris, Poussielgue. Prix : 50 centimes.

Bibliographie. — *Bibliothèque de Bibliographies critiques publiée par la Société des Études historiques.* — Paris, Picard.

— N° 13. *Épigraphie latine*, par René Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

— N° 14. *Hoffmann*, par Henri de Curzon.

— N° 15. *Les Conflits entre la France et l'Empire pendant le Moyen Age*, par Alf. Leroux, archiviste-bibliothécaire du département de la Haute-Vienne.

Critique historique. — *Le Saint-Suaire de Lirey, Chambéry, Turin et les défenseurs de son antiquité*, par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. Paris, Picard, 1902.

Dictionnaires. — *Nouveau Dictionnaire général des Sciences et de leurs applications*, par MM. P. Poiré, professeur honoraire au lycée Condorcet; Ed. Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle ; R. Perrier et A. Joannis, chargés de cours à la Faculté des Sciences de Paris. Paris, Ch. Delagrave. Deux vol. in-4, 3 000 pages, 5 000 gravures, paraissant en 48 livraisons, une par quinzaine. Prix : 1 franc. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 42 francs.— Derniers fascicules parus : XXXVI, Oxysulfure de carbone — Pasteurella; XXXVII, Pasteurella — Pézize (Botanique); XXXVIII, Phaca — Phylloxéra; XXXIX, Piaulement — Plomb (Chimie).

Discours. — *Foi et Courage*, par le R. P. Bouvier s. j. — Paris, Retaux.

Élections. — *L'Organisation électorale.* — *La Revision des listes électorales*, par L. Laya, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Bureaux de l'*Action libérale*, 7, rue Las Cases, Paris VII[e].

Enseignement. — *L'Apostolat intellectuel de Mgr d'Hulst.* Discours prononcé par le R. P. Baudrillart de l'Oratoire, professeur à l'Institut catholique, à l'inauguration du monument érigé à la mémoire de Mgr d'Hulst, le 26 novembre 1901. Paris, Poussielgue.

— *Lettre de Monseigneur l'Évêque de La Rochelle et Saintes*, réglant la réorganisation des études ecclésiastiques dans son Grand séminaire de La Rochelle. Paris, 1901, Oudin.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 10. — A **Rome**, M. Nathan, Grand-Maître de la Maçonnerie, émet, au Grand-Orient de Rome, la proposition de la reconnaissance juridique de la Maçonnerie.

La majorité est d'avis que l'on attende qu'une nouvelle loi sur les associations ait été votée en Italie.

— A **Londres**, le gouvernement anglais abandonne la construction des fortifications de Weï-Haï-Weï, en Chine.

11. — A **Londres**, lord Lansdowne donne à la Chambre des Communes connaissance du traité d'alliance, signé le 30 janvier 1902, entre l'Angleterre et le Japon.

— A **Bruxelles**, agitation et manifestations socialistes, au sujet de la discussion du projet de loi sur le suffrage universel. Le drapeau noir est promené dans les rues de la capitale. Quelques personnes sont blessées.

12. — A **Paris**, la Chambre des députés commence la discussion du projet de réforme de l'enseignement secondaire.

— A **Londres**, mort de lord Dufferin, ancien ministre, qui fut vice-roi des Indes et ambassadeur à Paris, Rome et Saint-Pétersbourg.

13. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, MM. Ribot et Viviani prononcent deux discours où ils exposent les idées des modérés et des socialistes sur l'enseignement secondaire.

— Au **Pendjab**, dans les Indes, la peste sévit avec violence et fait par jour plus d'un millier de victimes.

14. — A **Paris**, la Chambre des députés approuve le projet Leygues sur les réformes de l'enseignement secondaire.

M. Brisson fait voter une motion déclarant que la Chambre s'associe à la proposition faite au Sénat par M. Béraud, et demande l'abrogation de la loi Falloux. Malgré deux belles protestations de MM. Aynard et Ribot, la proposition, acceptée par le Gouvernement, est votée par 266 voix contre 242.

— A **Trieste**, grèves et troubles. Huit grévistes sont tués, vingt-cinq blessés.

15. — A **Schemacha**, dans le district de Bakou (Caucase), tremblement de terre qui détruit la ville de fond en comble. A peine douze maisons lézardées restent debout. On compte 800 morts et 25 000 personnes sans asile.

16. — Dans la **Drôme**, M. Louis Blanc, député radical, est élu sénateur à la place de M. Laurens, modéré, récemment décédé.

17. — A **Paris**, la Chambre des députés annule l'élection de M. Villault-Duchesnois à Valognes et vote le budget des cultes.

A une question de M. l'abbé Gayraud sur la façon arbitraire dont est

appliquée la loi sur les associations, M. Waldeck-Rousseau répond en renvoyant devant le Conseil d'État les inculpés qui s'estimeront lésés.

18. — A **Barcelone**, grève générale. L'état de siège est proclamé. Collisions entre les ouvriers anarchistes et la troupe.

19. — A **Paris**, les journaux publient une lettre-circulaire de M. Waldeck-Rousseau, en date du 8 février, adressée aux préfets. Cette circulaire est en contradiction formelle avec les déclarations faites à la tribune par le président du Conseil au moment de la discussion de la loi sur les associations. En voici le texte :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES CULTES
—

Paris, 8 février 1902.

Monsieur le Préfet,

Il résulte d'un avis du Conseil d'État, en date du 23 janvier 1902, que les écoles dans lesquelles l'enseignement est donné par des congréganistes constituent des établissements de la Congrégation, quels que soient le propriétaire ou le locataire de l'établissement et le mode de rémunération du personnel enseignant.

La Congrégation autorisée des........., dont le siège principal est dans votre département, a ouvert postérieurement à la promulgation de la loi du 1er juillet 1901 à... à... et à... les écoles qui constituent, aux termes de l'avis précité, de nouveaux établissements.

Il importe que cette situation soit régularisée.

Je vous prie, en conséquence, de faire venir la Supérieure de cette Congrégation et de lui faire savoir qu'elle devra ou rappeler les congréganistes qui donnent l'enseignement dans l'école sus-indiquée, ou se mettre en instance pour obtenir l'autorisation par décret; faute de quoi, après une dernière mise en demeure, le Gouvernement ne pourrait qu'user des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Vous aurez soin de faire remarquer à la Supérieure qu'elle s'exposerait aux mêmes sanctions, si elle ouvrait désormais un nouvel établissement sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation.

Vous voudrez bien me faire connaître la suite donnée à cette communication.

Le Président du Conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Signé : WALDECK-ROUSSEAU.

— A **Madrid**, M. Sagasta, président du Conseil, promet de réprimer avec énergie les troubles fomentés par les anarchistes. La Chambre l'appuie et vote la suspension des garanties constitutionnelles.

Les collisions continuent dans plusieurs villes. On compte de nombreux morts et blessés.

— A **Rome**, crise ministérielle partielle.

20. — A **Rome**, vingt-quatrième anniversaire du pontificat de S. S. Léon XIII. Les chefs d'État adressent au Pape, à l'occasion de son entrée dans sa vingt-cinquième année de pontificat, des félicitations unanimes. La France, la première, nomme M. Nisard ambassadeur extraordinaire et fait remettre au Souverain Pontife un magnifique présent.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un article élogieux, très commenté, sur le Souverain Pontife.

— A **Albertville**, commence le procès de trois anciens assomptionnistes, accusés d'avoir contrevenu à la loi, en continuant à enseigner.

— A **Barcelone**, la grève prend des proportions plus considérables encore. Meurtres et incendies.

— En **Italie**, ouverture du Parlement, discours du trône.

— En **Chine**, l'impératrice douairière donne audience à Mgr Favier et à des diplomates étrangers.

21. — A **Saint-Pétersbourg**, désordres parmi les étudiants. L'Université est fermée.

On signale aussi des scènes tumultueuses dans plusieurs autres écoles. Les étudiants ont fait cause commune avec les ouvriers. Il y a de nombreux morts et blessés. Les cours sont interrompus en maintes universités.

— A **Caracas** est signé le protocole qui rétablit des négociations diplomatiques entre la France et le Vénézuela.

22. — A **Rome**, après l'échec de M. Villa, à la présidence de la Chambre, le ministère se considère atteint et donne sa démission.

23. — A **Paris**, une délégation tchèque, venue de Prague pour assister au centenaire de Victor Hugo, est reçue avec enthousiasme.

24. — A **New-York**, arrivée du prince Henri de Prusse. Il est reçu par le président Roosevell. De grandes fêtes sont organisées en son honneur, à New-York, à Baltimore, à Washington où le prince séjournera à l'ambassade d'Allemagne.

— A **Klerksdorp**, dans l'Afrique australe, les Anglais subissent un grave échec. Une colonne d'environ 800 hommes a été prise ou écrasée. Deux canons sont tombés aux mains des Boërs.

25. — A **Paris**, la discussion du budget de la guerre est pour le groupe socialiste une occasion nouvelle de demander la laïcisation des hôpitaux militaires et le retrait des aumôniers des hôpitaux et des écoles dépendant de l'armée.

Le général André demande et obtient que le *statu quo* soit maintenu.

— La Chambre vote la suppression des 13 jours pour les réservistes de 1902, et, pour les années suivantes, la réduction des 28 jours à 21, pour la réserve de l'armée active, des 13 jours à 8 pour les territoriaux.

— A **Barcelone**, l'ordre se rétablit.

Paris, le 25 février 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction : ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE CHRIST DE M. HARNACK

Il n'est si hardi chef de mission qui n'éprouve, après les émotions des luttes et la fièvre des marches en avant, le besoin de vérifier et de maintenir le contact de sa colonne avec la base des opérations. Un instinct analogue semble, à la fin du dix-neuvième siècle, avoir forcé les théologiens protestants les plus osés, de revenir aux origines du christianisme, moins en critiques ou en historiens curieux de nouveaux points de vue, qu'en chrétiens, désireux de s'assurer ce titre, anxieux de voir ce que laissait debout, du vieil édifice théologique, un siècle de recherches indépendantes jusqu'au mépris de la tradition, de philosophie émancipée jusqu'à l'incohérence, d'exégèse radicale jusqu'à l'émiettement. Ils ont été ainsi amenés à tracer la carte de ce que le flot montant des négations et des doutes, selon eux, légitimes, a respecté dans le christianisme : cette base, diversement étendue, mais bien étroite toujours, est tout ce qui leur reste pour fonder une vie religieuse qu'on puisse qualifier de chrétienne : et, par un effort presque touchant, ils s'ingénient à montrer qu'elle suffit, et que la substance du christianisme est sauve, d'autant mieux qu'elle est à présent purifiée des scories traditionnelles.

En Angleterre, par exemple, et pour ne citer que lui, M. Edouard Caird a décrit, dans un livre célèbre [1], le développement de la religion chrétienne depuis ses origines, et lui a cherché un terrain d'entente avec la philosophie moderne. Plus près de nous, et avec moins de préoccupations métaphysiques, M. Auguste Sabatier a repris le problème dans son *Esquisse d'une philosophie de la religion* [2]. Enfin, M. le professeur Harnack a été chargé officiellement de préciser, à l'avantage des étudiants de l'Université de Berlin,

1. *The Evolution of Religion*, II [2] lectures III-XII, Glasgow, 1894.
2. *Esquisse...*, *Livre* II : le Christianisme ; voir surtout le chap. II : de l'Essence du christianisme.

les titres du christianisme à rester la religion du vingtième siècle, et les conditions auxquelles il pourra remplir ce rôle. Six cents jeunes gens de toutes les Facultés (d'autres disent mille) ont suivi ces conférences de haute vulgarisation, que l'auteur a publiées depuis, non sans un très grand succès, sous ce titre un peu ambitieux : *La substance du christianisme*[1].

Est-il temps encore d'en parler ? Car « on vient trop tard, et tout est dit[2] ». Et n'est-ce pas aussi donner trop d'importance à un écrit de circonstance ? — On ne le pensera pas, si l'on songe que M. Harnack est actuellement le représentant le plus illustre en Allemagne — ce qui veut presque dire dans le monde qui lit — de la théologie protestante libérale, et que son ouvrage, tel qu'il est, sans notes, sans documentation, supposant tous ses appuis critiques, offre l'avantage de présenter sous une forme concise, et comme quintessenciée, la théorie religieuse où semble avoir abouti décidément la Réforme luthérienne. L'importance même du sujet sur lequel ces idées ont à réagir en accuse mieux le caractère dissolvant. Voyons-les à l'œuvre, non dans un sommaire coupé de réflexions et donnant, par suite, malaisément l'impression de l'original, mais dans une transcription assez large, et qui garde (autant que possible) l'accent même de l'auteur. Pour restreindre cette analyse aux proportions d'un article, nous nous bornerons à la partie capitale de l'ouvrage : celle qui concerne l'œuvre, et la personne même, de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

I

Stuart Mill disait qu'on ne pouvait assez rappeler à l'humanité qu'un homme avait existé qui s'appelait Socrate. Soit, mais combien est-il plus important de rappeler aux hommes qu'un homme a vécu parmi eux, qui s'appelait Jésus-Christ ! Cette insistance eût été néanmoins mieux justifiée il y a qua-

1. *Das Wesen des Christentums*, von Adolf Harnack. Leipzig, 1901. 16e-20e mille. — C'est à dessein que je traduis : la *substance* du christianisme, *essence* (plus juste étymologiquement) me semblant moins clair en français.

2. Et bien dit, dans la *Revue biblique* de janvier 1901 (R. P. Lagrange), la *Revue bénédictine* d'octobre 1900 (dom Baltus), la *Revue du Clergé français* du 15 avril 1901 (M. J. Labourt), etc.

rante ans; aujourd'hui, nul ne conteste au christianisme la place qu'il mérite dans l'histoire de l'humanité, et ceux même qui prennent à son égard l'attitude de réformateur ou d'adversaire — un Tolstoï, un Nietzsche — sont et restent, qu'ils le veuillent ou non, pénétrés de christianisme.

L'auteur ne prétend faire ni apologétique, ni philosophie religieuse; car *latet dolus in generalibus!* Pour son compte, sans doute, il croit à l'universalité d'un sens religieux profond, et allant, au cours du temps, vers l'unité dans la clarté. Mais sa tâche présente se borne à répondre, du point de vue purement historique, à la question : Qu'est-ce que le christianisme ?

Étudions donc, en historiens, Jésus et son Évangile. Mais, parce qu'une personnalité ne se traduit jamais tout entière dans ses actes et ses paroles, et qu'il faut en chercher la révélation complète dans les disciples qu'elle a formés, nous interrogerons, pour connaître Jésus, les témoins de sa vie, « ceux qui ont mangé et bu avec lui ». Et parce que le christianisme est progressif, parce qu'il n'est pas une « doctrine », mais une « vie », nous en chercherons l'idée totale au cours des âges où cette vie va se développant. Le capital de notre travail restera néanmoins l'étude du fondateur : ce qu'il a été, ce qu'il a enseigné.

Jésus et ses disciples furent de leur temps. Durant dix-sept siècles, et plus (car beaucoup s'en contentent aujourd'hui encore), il a suffi de savoir que Jésus était homme, ayant une âme et un corps. Mais les entours de lieu, de temps, de langue, sont nécessaires pour connaître vraiment une personne. Cette étude préalable est surtout nécessaire à l'historien, dont la tâche est d'atteindre et de distinguer ce qui est substantiel, parmi les contingences négligeables, — et cela dans le christianisme comme ailleurs : le « tout-Évangile » est un mot inexact. Ce travail de délimitation, écartant résolument les détails pour mettre en lumière les grandes lignes du développement évangélique et ecclésiastique, est facilité par la brièveté même, imposée ici.

Notons enfin que l'histoire n'a pas à connaître du fond des choses; c'est là une vue aujourd'hui incontestée. Aucune considération historique ne nous permet de porter des juge-

ments catégoriques, absolus (*absolute Werturteile*). C'est l'affaire exclusive de l'expérience et de la volonté, c'est chose subjective. On a longtemps tout attendu de la science : ce temps n'est plus. Où en serait l'humanité s'il lui fallait attendre, de la masse de ses connaissances, la paix suprême, la clarté, la sécurité, la force ?

Les grands traits de l'Évangile de Jésus.

Sources à consulter : quelques renseignements épars dans saint Paul ; les Synoptiques ; ce que nous savons, indépendamment de ces sources, sur l'histoire et la prédication de Jésus, tiendrait en une page. Le quatrième Évangile, dont l'attribution à l'apôtre Jean n'est ni ne sera admise, n'est pas historique, au sens consacré du mot. Ses caractères symbolique et dogmatique font que, même là où il semble nous transmettre des traditions, une réserve souveraine s'impose. Il reste un document de premier ordre pour connaître les fruits de vie, de lumière, de chaleur, produits par Jésus et son Évangile. Strauss en a dit autant des Synoptiques, qui, sans doute, sont des livres destinés à l'évangélisation, non de simples chroniques ; mais, s'il faut s'en souvenir, il ne faut pas non plus exagérer les défiances. Ils ne sont pas des écrits de parti ; ils appartiennent à l'âge premier, encore judaïsant, « paléontologique », du christianisme. En somme, la tradition qu'ils nous transmettent est primitive. Même le troisième — qui est d'un bon helléniste, voire d'un styliste — est conforme aux deux autres : l'auteur a simplement corrigé quelques expressions ; il pensait donc, au temps de Domitien, ne pouvoir trouver de tradition plus sûre. Et, de fait, cette tradition est spécifiquement galiléenne : tout arrangement préconçu aurait changé cet horizon étroit pour celui de Jérusalem, comme nous voyons que l'a fait l'auteur du quatrième Évangile. Assurément les Synoptiques eux-mêmes ne sont pas exempts de légères contradictions, de retouches intentionnelles ; mais ils ne contiennent guère de « mythique », au sens de Strauss, que les récits de l'enfance de Jésus.

Mais, alors, le merveilleux, les miracles ? — Je réponds : 1° Que nos écrivains vivaient en un temps où l'on n'avait nulle idée de l'enchaînement naturel des phénomènes ;

2° qu'on a raconté des merveilles de tous les grands hommes : est-ce une raison de rejeter en bloc toute tradition les concernant ? 3° Même connaissant la nécessité des lois de la nature, l'homme religieux est invinciblement porté à les subordonner aux forces divines, dont il a l'expérience interne, sans, pour si peu, délimiter exactement leurs domaines respectifs. 4° Le cours de la nature est infrangible ; mais connaissons-nous toutes les forces — en particulier les psychiques — qui peuvent s'y donner carrière ? La frontière est impossible à tracer entre les miracles « matériels », absolument incroyables, et les merveilles qui ont pour agent et pour sujet l'âme humaine.

Jésus, d'ailleurs, n'attachait pas à ses miracles la même importance que ses évangélistes. N'a-t-il pas dit : « Si vous ne voyez des signes et des prodiges, vous ne croyez pas ! » avec un accent de reproche ? On nous assure aussi qu'en un certain lieu « Jésus ne fit pas de miracles, à cause de leur incrédulité ». Enfin les miracles sont quelque chose de relativement indifférent dans l'Évangile. La grande question est: Sommes-nous soumis à la fatalité, ou bien y a-t-il un Dieu ?

Nous ne savons rien de l'enfance et de la formation de Jésus : aucune biographie n'est possible. Nous pouvons seulement affirmer que Jésus ne dut rien aux Pharisiens, rien aux Esseniens : il se développa sans crise, sans orage, sans heurt, « telle une source jaillit du sol profond, claire et limpide ». Aucun indice ne nous autorise à croire que Jésus dut quelque chose aux Grecs. Jésus n'eut rien d'un extatique ou d'un inspiré : tout en lui est simple, familier accessible. « Ses paroles témoignent d'une liberté intérieure, d'une sérénité d'âme conservée au milieu des efforts d'esprit les plus hauts, qu'aucun prophète n'avait possédées avant lui. » Il donne les choses les plus terribles pour simples, et en parle simplement ; il vit dans une présence continue, et consciente, de Dieu.

Jésus eut un précurseur, Jean-Baptiste : les circonstances politiques expliquent suffisamment le succès de la prédication johannique ; elles ne rendent pas raison de cette prédication même, qui reste l'œuvre du fils de Zacharie (tout comme les *Discours* de Fichte *au peuple allemand,* celle du

philosophe). Qu'y avait-il de nouveau dans les paroles de Jean, demande-t-on, et même dans celles de Jésus? Tous les éléments mis en œuvre dans leur prédication n'existaient-ils pas, à l'état diffus, dans l'atmosphère intellectuelle de leur temps? Admettons la préexistence des doctrines : combien étaient-elles défigurées, embroussaillées de lierre pharisaïque, encombrées d'observances vaines, et qu'on égalait à la miséricorde et à la justice! Quoi de nouveau? — L'accent, cette pureté, ce sérieux, inégalés en Israël et ailleurs; la vraie source de la sainteté rouverte à tous, purifiée, retrouvée! Quoi de nouveau? — L'autorité de sa parole, l'irrésistible et vivante contagion de sa personne!

Jean s'était borné à prêcher la pénitence. Jésus, qui l'a suivi et approuvé, alla bien au delà : « Venez tous à moi... » Cela résume tout son Évangile, qui se développe autour des trois notions capitales : 1° Du royaume de Dieu et de sa venue; 2° de la paternité divine et du prix infini de l'âme humaine; 3° de la meilleure justice et du précepte de la charité. « Parle, dit un mot profond, pour que je te voie! » — Les paroles de Jésus vont nous le rendre présent, nous le faire voir.

1° *Le royaume de Dieu.* Cette notion avait son point de départ dans l'Ancien Testament, annonçant pour l'avenir un royaume théocratique et temporel. Jésus la développa jusqu'à celle d'un royaume purement intérieur, et déjà commencé. La première conception, apocalyptique, et se terminant à la vision radieuse de Jésus, placé à la droite du Père, et à l'avènement définitif de la cité de Dieu, est certainement primitive, quoi qu'on en ait dit; mais la seconde se trouve aussi dans l'Évangile : « Le royaume de Dieu est en vous... » Comment les accorder entre elles, et juger de ce qui, en elles, est substantiel? Les paraboles nous renseignent là-dessus : elles nous montrent que le royaume de Dieu véritable est le règne de Dieu dans *chaque* âme. Jésus est venu établir ce règne de Dieu, par la défaite de tout mal, physique ou moral. (Et ceci explique l'importance donnée par l'Évangile aux délivrances des possédés : puisqu'on attribuait alors aux démons la plupart des maladies, il fallait montrer le triomphe du Sauveur sur eux.)

2° *Dieu Père*, *valeur infinie de l'âme humaine* : tels sont les éléments « statiques » de la prédication de Jésus-Christ. Dieu est notre Père, et l'âme est appelée à la sublime destinée de s'unir avec lui : par ce seul trait l'Évangile déborde et dépasse toute religion positive, rituelle et particulariste ; il s'affirme comme la religion même, par delà toute considération d'origine ou d'au-delà, d'intelligence ou d'extase, de travail ou de fuite du monde, de judaïsme ou d'hellénisme. Qu'on se rappelle les paroles de Jésus sur le livre de vie, sur les soins paternels de la Providence, le *Quid prodest*..., et surtout le *Pater*, qui élève l'âme sur une cime, d'où, seule avec son Dieu, elle considère le terrestre à la lueur de l'éternel, le *Pater*, don d'en haut tout à la fois et indication de notre tâche. Par tous ces enseignements, Jésus est le maître, l'éducateur de l'humanité.

3° *Loi de meilleure justice*, *et précepte de la charité*. Sur ce point, Jésus trouva une morale que les Pharisiens n'avaient pas toute corrompue; mais comme il l'épure et la renouvelle ! A la conception de la justice légale, il oppose une plus haute, une meilleure justice, fondée sur l'amour, informée d'humilité, et ce dernier trait donne à sa morale un caractère religieux. Quant au précepte de la charité, fortifié par des sanctions si graves, appuyé sur l'exemple de Dieu même, il peut aller jusqu'à demander le sacrifice de la vie pour ses frères.

Ces idées générales de l'Évangile de Jésus étant une fois connues, voyons comment leur application à la réalité résout les problèmes dont l'humanité cherche la solution dans l'ascétisme, la vie sociale et civile, la culture, la théologie et la critique.

I. *L'Évangile et le monde : question de l'ascèse*. L'Évangile conseille-t-il la fuite du monde, l'ascétisme au sens strict ? On l'a dit, on lui en a fait une louange et un reproche. Les Églises catholiques[1] ont admis ce caractère et l'ont traduit dans la conception de la *vita religiosa* : le christianisme intégral est l'ascèse monastique ; hors de là, il n'y a que chris-

1. Je rappelle que je me borne présentement au rôle de rapporteur.

tianisme imparfait, affadi. Un grand philosophe, nullement catholique, Schopenhauer ; un écrivain plus illustre encore, Tolstoï, ont accepté cette conception. Et, sans doute, certaines paroles évangéliques semblent leur donner raison. Mais la vie de Jésus, commune au dehors, et ne fuyant pas les joies légitimes, l'impression laissée à ses disciples, et plus encore le but de tout son Évangile, — qui est l'union avec Dieu, — s'opposent à cette manière de voir. A cette union, qui laisse bien au-dessous d'elle l'ascèse et la fuite du monde, il est sans doute des ennemis : Mammon (l'argent), les sollicitudes et l'égoïsme. Opposer l'abnégation à ces ennemis, c'est toute l'ascèse évangélique, et cela revient, en définitive, à substituer la charité à l'égoïsme.

II. *L'Évangile et la charité : question sociale.* On veut, ici encore, justifier par l'Évangile bien des théories modernes. La vérité est que Jésus ne s'est occupé des pauvres et des malades que pour les soulager et les élever aux pensées du ciel. Son œuvre est strictement religieuse, nullement économique. Il ne maudit que les riches sans entrailles et, quand il béatifie les pauvres, il faut entendre par là les humbles, les résignés, attendant de Dieu leur salut. Les biens temporels sont signalés comme un danger pour l'âme ; mais la pauvreté n'est pas appréciée pour elle-même, quoi qu'en aient dit les moines mendiants. Les prêtres ne doivent pas renoncer aux biens temporels, mais être désintéressés.

Nul programme social : les recommandations dont on veut en tirer un ne sont applicables qu'à des conditions locales, palestiniennes. C'est donc une chimère que le rêve des « évangélistes », des « chrétiens-sociaux ». Mais l'Évangile, s'il n'enseigne pas une sociologie, contient une force sociale incomparable : l'amour du prochain. Fraternité, bienfaisance, il n'est que cela.

III. *L'Évangile et le droit : question de l'État.* Jésus ne fut pas révolutionnaire. Il accepta le titre de Messie, et donc celui de roi, mais l'entendit au sens le plus spirituel possible. Respect aux pouvoirs établis, mais séparation de ces pouvoirs et de l'autorité spirituelle, ce fut sa maxime. Quant aux

rapports de ces deux puissances, on en donne, du point de vue évangélique, deux conceptions contradictoires. Les uns y voient l'opposition absolue entre les « spirituels » et les pouvoirs terrestres (Sohm, Tolstoï); d'autres, une approbation donnée à ces mêmes pouvoirs et allant à les couvrir d'une autorité divine. Évidemment, il ne peut s'agir d'attribuer à l'Évangile l'idée que tout est légitime qui, à un moment donné, est légal. Tout au plus la tolérance est-elle de mise en certains cas. On résumera, ce semble, assez exactement les enseignements de Jésus sur ce point dans les propositions suivantes : toute autorité légitime vient de Dieu; les lois humaines sont, en elles-mêmes, peu de chose; dans les circonstances actuelles les opprimés feront mieux de ne pas faire valoir tous leurs droits, et leurs meilleures armes sont encore la patience et la douceur. Ce qui n'implique pas l'abandon de ces droits, érigé en règle de conduite; mais l'effort doit porter avant tout sur l'avènement d'un ordre de choses plus fraternel où de telles revendications seront inutiles. L'Évangile s'adresse à l'homme intérieur : il ne conseille ni une soumission aveugle à d'injustes pouvoirs, ni le redressement par la force de droits humains lésés; dans la région de l'âme la plus intime, il prêche l'amour de tous en Dieu, la liberté des enfants de Dieu. Ainsi l'a compris saint Paul, et non sans raison.

IV. *L'Évangile et le travail : question de la civilisation.* — Jésus a-t-il poussé à la vie active, au travail, au progrès? — Non, répond Strauss dans son dernier livre[1], et c'est pourquoi l'évangile a fait son temps. Les piétistes, au rebours, assurent que Jésus a été le modèle de tout homme en toute condition et qu'une étude attentive découvrira en lui le meilleur juge, le meilleur professeur, le meilleur ouvrier, etc. Conception puérile, mais qui pose un problème important, celui de l'activité progressive poursuivie par motif religieux. En fait, l'Évangile domine cette question sans s'y mêler — ce qui serait s'y asservir. La science, l'art, le travail, choses éternelles, mais jamais stables, toujours en

1. *Der alte und der neue Glaube*, 1872.

marche, toujours en « devenir »; choses excellentes, mais comme dérivatif et non comme lieu de repos complet pour l'âme. Le progrès de la civilisation, parce qu'il n'affecte que l'homme extérieur, ou tout au plus l'homme intellectuel, ne résout pas le problème du bonheur[1]. Et puis Jésus a pratiqué et recommandé l'activité la plus haute en prêchant la connaissance de Dieu, féconde en tout bien; en maintenant à l'horizon de l'âme — et dès cette terre — un royaume de justice, d'amour et de paix. N'était-ce pas promouvoir efficacement la civilisation en ce qu'elle a de meilleur?

V. *L'Évangile et le Fils de Dieu* : *question de la Christologie.* — Voici un ordre tout nouveau de problèmes : qu'a pensé Jésus de sa propre mission? quel témoignage s'est-il rendu à lui-même? Question capitale, enseignement pour chaque nuance duquel des hommes ont donné leur liberté, leur sang! Question qui passionne encore aujourd'hui! Question obscure, mais non pas insoluble pour qui sait lire l'Évangile.

Deux remarques préliminaires : Jésus n'a exigé aucune foi en sa personne, et aucune autre union à elle que l'observation de ses commandements. Une « doctrine », un « enseignement » sur sa personne, sont donc entièrement hors de ses visées, indépendants de son Évangile. — Il a de plus représenté le Dieu, créateur du ciel et de la terre, comme son Dieu, son Père, le plus grand, le seul bon. Il lui doit tout : but, force, lumière, succès, et l'austère nécessité du sacrifice, tout lui vient du Père; « ce moi sentant, priant, agissant, luttant et souffrant est un homme ».

Dans ces limites, le témoignage que Jésus se rend peut s'expliquer par l'analyse des deux titres de Fils de Dieu et de Messie. Fils de Dieu, parce qu'il connut Dieu plus profondément qu'aucun autre, en le reconnaissant comme son Père : « nul ne connaît le Fils, hormis le Père; et nul aussi le Père, sinon le Fils, et ceux auxquels il veut bien le révéler ». Cette révélation, Jésus s'est donné pour mission de l'étendre, par ses paroles et par ses actes. Comment est-il arrivé à

1. Je me permets de faire remarquer ces considérations, qui nous sont familières, mais qu'il est intéressant d'entendre développer à Berlin par M. Harnack.

la conscience de cette connaissance filiale, c'est son secret, que nulle psychologie ne livrera. Qu'un prophète se travaille à soulever le voile; pour nous, bornons-nous à constater que ce Jésus, qui prêchait la connaissance de soi et l'humilité, s'est dit, dans un sens unique, le Fils de Dieu. Il sait que l'œuvre de Dieu sur terre, œuvre excellente entre toutes, but et fin de la création, lui est confiée. Pénétré de la grandeur de cette mission, il se sent investi de la force qu'elle réclame et déclare que « tout lui a été donné par son Père ».

Jésus s'est dit également le Messie, en s'appelant le Fils de l'Homme, le Fils de David; car, quoi qu'ait dit Wellhausen, la première de ces expressions est messianique, et le triomphe des Rameaux la commente, ainsi que toutes les façons dont Jésus parle de soi. Le Messie, qu'est-ce à dire? Les croyances juives en ce point n'étaient nullement dogmatiques, nullement précises : la conception messianique résumait les espérances du peuple de Dieu, et les grandes lignes qui circonscrivaient ces espérances laissaient place à de fortes divergences de détail. Il semble que les traits suivants faisaient partie intégrante, pour tous, de la gloire future d'Israël : soumission du monde entier au Messie, sanctification du peuple par Dieu, bonheur éternel de tout Israélite assez heureux pour se garder pur de la contagion générale. Lentement la personnalité du Messie attendu se précisa : ce n'est plus un roi terrestre, le peuple entier personnifié dans la gloire, Dieu même intervenant; c'est un être surhumain; bien que vivant parmi les hommes, et homme lui-même, il est auprès de Dieu dès les temps anciens, descend du ciel, et mène à bien son œuvre par des voies supérieures aux conceptions humaines; il est le Juste, et apprend aux autres à l'être : seule, l'idée du Messie souffrant (dont approcha, semble-t-il, Isaïe) ne s'est pas fait jour encore. Si ces nobles conceptions ne parvenaient pas à supplanter, dans l'esprit populaire, les anciennes idées de grandeur charnelle, de coup d'État divin assurant à Israël la puissance terrestre, elles y joignaient l'espoir plus relevé d'une rédemption morale, d'une effusion de dons d'en haut, rendant plus aisée l'expiation des péchés. Ces aspirations disparates occupaient les âmes au temps de Jésus : le succès du Baptiste, en dépit

de l'appareil si peu royal que nous décrit l'Évangile, prouve que la conception d'un prophète rédempteur n'était pas au-dessus de certains esprits; mais les préjugés charnels auxquels se heurta la prédication de Jésus, et ses miracles, nous montrent en même temps combien les vues moyennes d'Israël différaient de ces hautes pensées.

Nous ne saurons jamais comment Jésus passa, de la conviction qu'il avait d'être le Fils de Dieu, à celle qu'il était le Messie. Nous avons vu néanmoins que, pour plusieurs, la grandeur spirituelle du Messie tendait à se substituer aux rêves de domination terrestre : Jean-Baptiste, les Apôtres étaient de ceux-là, puisqu'ils virent en Jésus le Messie, et que ni l'humilité de leur Maître, ni ses humiliations ne découragèrent leur foi.

Impossible de dire comment Jésus arriva à la conscience de sa mission messianique : tout au plus pouvons-nous marquer les circonstances extérieures où se trahit le travail qui se faisait dans son âme : le baptême de Jean, la réponse au sujet de « celui qui doit venir », la profession de foi provoquée à Césarée de Philippe, la question (sur le fils de David) posée aux Pharisiens, enfin l'entrée triomphale à Jérusalem, triomphe messianique sans lendemain : demain, ce fut la couronne d'épines et la croix. Mais l'heure où la lumière décisive se fit nous reste inconnue, et quelle heure pourtant que celle où Jésus, prenant conscience de sa mission, sentit qu'il était, lui, le Désiré des nations, et revit dans cet éclair toute l'histoire du peuple de Dieu, pleine de lui !

Mais quelle idée de lui-même Jésus nous donne-t-il ? — Un premier point certain, c'est que, dans la prédication évangélique, Dieu seul et l'âme sont en présence. Soyez pieux, humbles, miséricordieux : aucune « Christologie » n'est nécessaire au salut. L'alternative que Jésus pose fait abstraction de sa personne et c'est une vérité, bien que paradoxale, qu'on énonce en disant : dans l'Évangile tel que l'a prêché Jésus, il n'y a place que pour le Père, aucune pour le Fils.

Cependant Jésus n'ignore pas son rôle, et sa médiation lui est toujours présente, avec l'autorité de la parole et de l'exemple, la puissance miraculeuse, les prérogatives magistrales et souveraines qui en sont l'accompagnement prophé-

tisé, et d'ailleurs nécessaire : Jésus se donne pour la Voie, pour le Juge universel, délégué par le Père. L'histoire en cela lui a donné raison : il a été, il sera la réalisation vivante et contagieuse de son Évangile. Laissons à d'autres le fracas des arguments dogmatiques, les sévérités des jugements exclusifs : l'Évangile n'enseigne pas que la miséricorde divine a été restreinte à la mission du Christ, — mais l'histoire enseigne que le Christ mène à Dieu ceux qui souffrent, ceux qui sont accablés... Jésus n'a pas dit : « Je suis le Fils de Dieu » ; le lui faire dire, c'est ajouter à l'Évangile; mais qui acceptera, qui s'assimilera son œuvre pourra témoigner qu'en Jésus le divin s'est manifesté aussi clairement qu'il peut le faire ici-bas et sentira que Jésus même est la force de son Évangile[1].

VI. *L'Évangile et la science : question de la culture intellectuelle.* — L'Évangile n'est pas un enseignement théorique, une sagesse mondaine; il nous renseigne seulement sur l'existence de Dieu, notre Père. Il nous assure encore qu'il y a une vie éternelle, nous apprend la véritable valeur des choses, et à bien vivre. Quelle erreur donc c'est de croire qu'il faille avoir des pensées « orthodoxes » au sujet du Christ, pour profiter de son Évangile ! Pratiquons-le, cela suffit : aucune connaissance préalable n'est exigée ; les maximes et promesses évangéliques se suffisent, et chaque âme est placée immédiatement en face d'elles. Encore moins l'Évangile nous renseigne-t-il sur la nature : vouloir en faire un instrument de connaissance scientifique est le fausser. Il n'y a pas même, à vrai dire, d' « enseignement » religieux dans l'Évangile : tout est dans la religion vécue et pratiquée, l'unique nécessaire est de s'éloigner du monde pour aller à Dieu.

Terminons en réfutant une objection : L'Évangile est si ancien ! N'a-t-il pas fait son temps ? Sa puissance rédemptrice n'est-elle pas épuisée ? — On a vu que non : nous avons en effet constaté que les éléments religieux qu'il contient sont

1. Je me permets d'attirer l'attention du lecteur sur cette page, écrite dans le plus pur style Ritschlien, et nous livrant, semble-t-il, le dernier mot de M. Harnack sur Notre-Seigneur.

indépendants du temps et visent « l'homme », non quelques hommes.

Le monisme n'a pu, ni ne pourra, sur le terrain religieux et moral, fournir une base suffisante à la vie humaine ; l'inévitable dualisme — exprimé dans les notions antithétiques : Dieu et le monde, le connaissable et l'inconnaissable, la matière et l'esprit, le déterminisme et la liberté, la physique et l'éthique — fait éclater le cadre trop étroit de la conception monistique. Il n'en doit subsister que la tendance à l'unité, mais à l'unité réalisée dans une vie dépensée à bien faire, usant du monde sans s'y asservir, travaillant au règne du Bien. Cette unité profonde et vécue, c'est encore l'Évangile qui nous donne les moyens de la faire en nous... Rêveries ! dira-t-on, songe contredit par les faits ! — Non, mais bien œuvre imparfaite, dont nous pressentons l'achèvement, par delà le temps et l'espace, dans la paix de Dieu qui passe tout sentiment.

II

La première impression d'un catholique, à la lecture de ces pages, est celle d'un dépaysement complet. Habitués à colliger, d'une main pieuse, les moindres parcelles du texte inspiré, pour les enchâsser dans l'édifice, jamais achevé, mais de plus en plus cohérent, d'une *concorde* définitive, nous sommes encore plus étonnés que scandalisés par l'arbitraire tranquille du théologien protestant. Le ton religieux qui règne dans l'ouvrage, l'accent d'un prosélytisme partout sensible, ne sont pas pour diminuer la surprise. On analyse le christianisme primitif comme si la moitié des écrits du Nouveau Testament n'existait pas ; on élague d'une main lourde ceux qu'on daigne épargner, — le tout pour le plus grand bien de l'apologétique chrétienne ! — On dirait le gardien d'un bois sacré, qui, après avoir déraciné les plus beaux arbres et mutilé le reste, inviterait les passants à chercher, sous les ombrages vénérables, le recueillement et la paix.

Maîtrisons cette première impression, et sans nous arrêter à des critiques de détail, faciles et fragiles revanches sur un adversaire trop heureux, tâchons de mettre en lumière le défaut radical de l'ouvrage, celui qui (toutes réserves faites sur

le talent, l'érudition incontestée de l'auteur, et son désir sincère de promouvoir le christianisme) gâte et fausse le travail entier. M. Harnack se défend de faire de la philosophie : son livre, à l'entendre, est histoire pure. On pourrait alors se demander si son programme est réalisable et si les faits ne reçoivent pas — dès qu'on veut étayer sur eux un ensemble systématisé de doctrines, comme c'est sans doute le cas — leur interprétation définitive des principes philosophiques au moyen desquels on les groupe, au profit desquels on les force à déposer. Quoi qu'il en soit de cette question générale, on peut montrer, je crois, que la philosophie de M. Harnack a, sans doute malgré lui, mais au grand détriment de son ouvrage, plié les faits à ses tendances. Le choix des éléments « substantiels » du christianisme n'est pas suggéré par les documents ; tout au contraire, les documents ne sont là que pour fournir des appuis à une conception préconçue : et cela compromet la solidité historique de l'édifice. Mais encore, dût-on accorder à M. Harnack le bien fondé de son interprétation, le Christ qu'il nous présente ne suffit pas aux exigences religieuses légitimes, parce que nécessaires, de l'âme humaine. Et ainsi le but pratique de l'ouvrage n'est pas atteint.

Les enseignements de Jésus tels qu'ils nous sont rapportés dans nos trois premiers Évangiles, et non pas tous, ni même tous ceux qui, par la place qu'ils occupent, ont quelque droit à passer pour fondamentaux, mais exclusivement ceux qui vont à nous inspirer, — envers Dieu, une confiance filiale ; en face des choses, une résignation faite de détachement et d'espérance ; pour les hommes, des sentiments de miséricorde fraternelle — telles sont les bases du christianisme essentiel. Religion du respect amoureux et filial, de l'abnégation et de la pitié : rien de plus. Et peut-être l'école théologique à laquelle appartient M. Harnack, Ritschlien orthodoxe (si l'on ose associer ces deux mots), ne *peut*-elle trouver, dans l'ancienne littérature chrétienne, beaucoup plus... Mais quel droit un historien a-t-il d'opérer cette double sélection : dans le Nouveau Testament, les Synoptiques, plus quelques traits épars dont on nous dit qu'ils tiendraient dans une page, — et dans les Synoptiques, seulement les données d'une religion

tout émotive, sans dogme précis, sans attestation miraculeuse, sans menace des sanctions d'outre-tombe, sans enseignement au sujet du monde et de l'humanité ? Aucun, je pense, hormis celui que lui confère une conviction philosophique d'après laquelle, rien de tout cela n'ayant droit de cité dans la vie religieuse, il faut donc n'emprunter aux documents rien de tout cela. A la bonne heure ! Mais qu'on ne nous parle plus alors d'un christianisme fondé sur l'histoire.

Il serait d'un historien de se renseigner d'abord au moyen des écrits les plus anciens qui nous soient parvenus. Dans le Nouveau Testament ces écrits sont assurément les premières lettres de saint Paul. Or la plus ancienne de ces lettres, adressée aux Thessaloniciens vers l'an 50 (M. Harnack préfère la date, antérieure encore, de 47 ou de 48[1]), bien avant par conséquent la chute de Jérusalem, avant la rédaction des évangiles synoptiques, implique toute une théologie de la personne de Jésus-Christ[2]. « Paul, et Sylvain et Timothée, à l'église des Thessaloniciens (qui est) en Dieu le Père et en Notre Seigneur Jésus-Christ, la paix soit avec vous, et la grâce... (1, 1) — Dieu lui-même, notre Père, et Notre Seigneur Jésus-Christ m'ouvrent la voie pour aller à vous !... (3, 11). » Il y a sans doute, pour qui se rappelle le monothéisme ombrageux des Israélites, un enseignement dogmatique, une « christologie », dans ces formules qui rapprochent ainsi, jusqu'à les égaler en quelque manière, Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ[3]. Au cours de la même épître (4, 14) la foi en la mort et en la résurrection de Jésus est prise comme un point de départ incontesté pour affirmer et rendre vraisemblable la doctrine générale de la résurrection. Si maintenant nous rapprochons de cette première lettre celles qui la suivirent à des intervalles très rapprochés, adressées aux Corinthiens et aux Galates[4], nous verrons à quel point dogmatique était la religion des premières com-

1. *Chronologie der Altchristlichen Litteratur*, I, 717. Leipzig, 1897.

2. W. Sanday : Jesus-Christ, dans le : *Dictionary of the Bible* de J. Hastings, II, 648-649. Edinburgh, 1900.

3. Voir sur ces formules de saint Paul : Sanday et Headlam : *A Critical Commentary on the Epistle to the Romans*[4], p. 3-4. Edinburgh, 1900.

4. Je suis en cela la chronologie de M. Harnack, qui place en 52/53 la première épître aux Corinthiens et l'épître aux Galates, *op. cit.*, p. 717.

munautés chrétiennes. Mais on voit dès lors aussi avec quelle vraisemblance un historien peut, dix-neuf siècles plus tard, s'inscrire en faux contre ces prétentions, et retrancher de l'enseignement historique de Jésus, à titre d'accessoires sans portée, ce que ses disciples, encore tout frémissants de sa parole, tenaient pour vérités constantes et spécifiques de leur foi. Ou Jésus avait insisté sur ces vérités, et dans ce cas nous réformons, en les reléguant hors de la substance du christianisme, ses propres vues dans ce qui lui paraissait essentiel ; ou l'on a bien vite défiguré ses enseignements, et alors sur quel fondement historique accepte-t-on le témoignage des Synoptiques, certainement postérieurs, dans leur rédaction actuelle, à cette perversion ?

Cependant la sévérité du théologien berlinois est plus grande encore à l'endroit de la tradition johannique, consignée dans notre quatrième Évangile. Elle garde, d'après lui, une valeur pour l'histoire ancienne du dogme, mais ne nous apprend rien sur l'Évangile primitif de Jésus. Il faudrait un volume pour discuter les questions que soulève ce jugement : bornons-nous à constater l'abus fait, dans le cas, du caractère symbolique et spirituel de l'Évangile johannique. Ce caractère est incontestable, mais toute l'antiquité chrétienne l'a reconnu sans, pour si peu, dénier une valeur historique à cet écrit inspiré. Allons plus loin, et accordons (pour un moment) à M. Harnack que la rédaction du dernier des Évangiles ne puisse se recommander qu'indirectement de l'autorité du disciple bien-aimé [1] : s'ensuit-il une disqualification complète en matière d'histoire ? Osera-t-on le prétendre d'un livre où les indications chronologiques sont multipliées, et d'une valeur telle que nombre d'exégètes libéraux les préfèrent, comme cadre général, aux indications fournies par les Synoptiques ? Peut-on même songer à construire une narration historique de la période du ministère de Jésus qui précède la crise finale, en se passant des données contenues dans les chapitres 7 à 11 de saint Jean ? Beaucoup de critiques, et non des moindres, le jugent impossible, et exaltent « l'extra-

1. Εὐαγγέλιον Ἰωάννου (τοῦ πρεσβυτέρου) κατὰ Ἰωάννην (τὸν Ζεβεδαίου)... Harnack, *Chronologie der ACL.*, p. 677.

ordinaire vivacité, la vérité, la précision graphique des détails » fournis en ce point par le quatrième évangile[1]. D'autres revendiquent, à propos du fait capital de la résurrection, la valeur historique incontestable du récit johannique[2]. Ce récit n'est pas d'ailleurs isolé, à l'état de bloc erratique, dans la littérature chrétienne : la tradition qu'il fixe, tradition homogène et reconnue telle, — c'est pour cela qu'on est obligé de la rejeter en entier, ne voulant pas l'admettre d'ensemble, — a des attaches certaines dans les conceptions, dans les institutions chrétiennes les plus anciennes. Quelque date qu'on préfère pour la rédaction de notre Évangile, il faut reconnaître, dans la liturgie eucharistique attestée par la Didaché[3], par saint Clément de Rome, dans les doctrines christologiques des épîtres pastorales, des notions étroitement apparentées à la doctrine johannique. Quelle raison historique avons-nous de forclore toutes ces données du christianisme primitif, alors surtout qu'elles expliquent, en les complétant, les récits de nos Synoptiques ?

Mais que parlons-nous de complément ? L'intégrité des Synoptiques eux-mêmes n'est pas respectée. Non seulement les récits de l'enfance du Sauveur sont purement et absolument relégués dans la légende, mais le fond de nos évangiles, de celui que beaucoup de critiques libéraux s'accordent à nous donner pour le plus ancien, est singulièrement allégé. Le vieil évêque Phrygien, auquel nous devons nos premiers renseignements explicites sur les évangiles, nous assure que celui de Marc contenait les actes et les paroles de Jésus : « τὰ ὑπὸ τοῦ Χριστοῦ ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα... » M. Harnack se contente à moins : les paroles lui suffisent (encore incomplètes), avec l'exemple souverain qui ressort de la vie de Jésus considérée d'ensemble. Mais en cela il se sépare, quant à la délimitation de ce qu'il y a d'essentiel dans l'Évangile, non seulement des premiers chrétiens, mais de ceux qui « ont mangé et bu » avec le Seigneur. On sait la place que tient par exemple le fait de la résurrection de Jésus dans

1. W. Sanday, *Jesus-Christ*, dans le *Dictionary* d'Hastings, II, 630.
2. F. Loofs, *Die Auferstehungsberichte und ihr Wert*, p. 28-29. Leipzig, 1898.
3. *Die Lehre der Zwoelf Apostel*, von A. Harnack, (TU., II, 79-81).

la prédication des apôtres, en particulier dans l'enseignement de saint Paul. Pour M. Harnack cette même résurrection ne fait pas partie (sinon, peut-être, à titre symbolique) de l'essence du christianisme. N'est-elle pas d'ailleurs condamnée d'avance, au même titre que les autres miracles « physiques », et réprouvée comme eux au nom de l'« immutabilité des lois de la nature » ? Hélas ! *latet dolus in generalibus*...

Tout de même, le rôle des miracles est aussi grand, plus grand peut-être dans les Synoptiques que dans saint Paul ou saint Jean. Pour ceux-là comme pour ceux-ci, la religion chrétienne est « pragmatique », légitimée par des faits. L'ingénieuse classification des miracles par ordre de difficulté, imaginée par les modernes et utilisée par le Dr Harnack, n'a pas d'appui dans les textes : les récits considérés par les critiques avancés comme les plus anciens contiennent autant de surnaturel que les détails qu'on croit pouvoir rajeunir[1]. Les miracles dits « matériels » ne sont absents ni des uns ni des autres. L'auteur de la *Substance du christianisme* a senti la difficulté : à cette partie considérable des évangiles il fait subir l'opération critique de la réduction, qui vient à bout des textes les plus réfractaires. Il n'admet donc les miracles que parce que leur rejet équivaudrait à refuser toute autorité aux évangiles, qui en sont pour ainsi dire saturés. Mais, en éliminant les exagérations dûes à l'ignorante simplicité des disciples, les embellissements naturels aux biographes et aux croyants; en expliquant par l'action humaine de Jésus les guérisons que nos récents psychiâtres reconnaissent comme possibles, on ne laisse subsister qu'un petit nombre de faits irréductibles. D'ailleurs les miracles n'avaient pas pour Jésus, nous assure-t-on, l'importance que nous serions tentés de leur attribuer... Cette exécution sommaire n'est pas aisée à justifier. Car, en fait, nombreux sont les miracles qui demeurent inexpliqués, et donc rejetés, non qu'ils soient moins bien attestés que les autres, mais parce que « l'ordre de la nature » en souffrirait, — et cela est sans doute de l'histoire pure ! Et si le Sauveur a soumis sa puis-

1. Voir Sanday, *Jesus-Christ*, op. cit., 626.

sance de thaumaturge à certaines limitations[1], dans la matière servant aux miracles, dans les conditions exigées pour les opérer, dans la divulgation des prodiges accomplis, il appert des récits synoptiques, et plus encore de l'histoire primitive du christianisme, que Jésus a établi un lien certain, explicite[2], entre sa mission messianique et ses miracles. Ni l'insistance des évangélistes à raconter ces prodiges, ni leur méthode apologétique[3], ni leur foi même[4] ne s'expliquent sans cela, et traiter de négligeable cette partie de nos textes, ce n'est pas se laisser suggérer par les documents, c'est les plier à ses idées préconçues.

Mais l'enseignement de Jésus, d'après les Synoptiques, est-il du moins respecté ? Il faut malheureusement constater que non : le ritschlianisme intransigeant de M. Harnach repousse toute foi « dogmatique », autant que tout miracle « matériel ». Le Christ n'a donc pu inculquer, beaucoup moins imposer d'enseignement sur sa personne ; « il n'a exigé aucune foi en sa personne » ; il ne s'est jamais égalé au Père ; tout nous dit qu'il fut « un homme » (entendez : et rien de plus).

Il a donc été bien mal compris ! Car, justement, la foi en Jésus comme Sauveur, comme Seigneur (ὁ Κύριος)[5], comme associé au Père dans une formule qui les égale, est la note dominante du Nouveau Testament tout entier. Faut-il rappeler les débuts des lettres de saint Paul, les discours de saint Pierre dans les *Actes*, les doxologies de l'Apocalypse ?

1. J'emprunte encore cette énumération à l'article magistral de Sanday, p. 627.

2. Mtth., 11, 2-7, coll. Luc, 7, 18-25 ; Mc., 3, 22, coll. Mtth., 12, 23, et Luc, 11. 14, *sqq* ; Mtth., 20, 17 et parall., etc.

3. Act., 1, 22 ; 2, 22 *sqq* ; 26, 26 ; Rom., 15, 19 ; I Cor., 15, etc.

4. « Éliminez les miracles de la carrière de Jésus, et la foi des chrétiens, depuis le premier moment où nous la trouvons attestée par des témoignages contemporains (circa A. D. 50), devient une énigme insoluble. » W. Sanday, *Jesus-Christ*, dans Hastings, *op. cit.*, p. 627.

5. Il faut se rappeler que dans le grec biblique, et en particulier dans la langue des livres religieux contemporains de Jésus, ou immédiatement antérieurs à sa venue (IV Esdras, Enoch, Assomption de Moïse, Psaumes de Salomon, etc.), « the usual substitute (du nom sacré et incommunicable de Dieu) was Κύριος ». (*Dictionary of the Bible*, ed. J. Hastings, II, 206.) Voir là-dessus les remarques de (Loofs) dans sa *Dogmengeschichte*[3] (Halle, 1893), p. 52.

Et pour nous borner aux Synoptiques, les noms que Jésus s'y attribue, de quelque façon qu'on les interprète, sont évidemment destinés à revendiquer pour sa personne les droits et prérogatives messianiques. Restreignons-nous encore, et ne consultons que le premier de nos Évangiles. Jésus s'établit en maître sur le terrain de la loi; il la commente avec autorité, il la purifie, il la mène à sa perfection (*Mtth.*, 5). N'est-il pas Celui pour lequel on doit se réjouir d'être persécuté (5, 10, 18; 11, 12); Celui qui remet les péchés (9, 6); le Maître, le Seigneur qu'il faut confesser à tout prix (10, 25, 32); l'Ami préféré qui doit passer avant père et mère, avant fils et fille, auquel on doit sa vie sans marchandage (10, 37 *sqq*); Celui qui doit venir, et passé lequel on n'aura plus de Sauveur à attendre (11, 3)? Tout lui a été livré; nul ne le connaît, hormis le Père; et nul aussi ne connaît le Père, hormis le Fils et ceux qu'il daigne instruire en ce point (11, 27). Maître du Sabbat, il est plus que le Temple (12, 6-8), plus grand que Salomon et que Jonas (12, 41-42); les Anges sont à ses ordres (13, 41; 26, 53). Il provoque une solennelle profession de foi et, proclamé par son apôtre « Christ, Fils du Dieu vivant », il félicite celui qui l'exalte à ce point, et le proclame inspiré de Dieu même (16, 15 *sqq.*, coll. 26, 64). Il donne les clefs du royaume céleste, ratifie au ciel les sentences rendues sur terre en son nom (16, 19; 18, 18); il viendra, dans la gloire du Père, juger les vivants et les morts (24, 30; 25, 31; 26, 64). Il ressuscitera (17, 9; 20, 19 et 22); Sauveur des âmes (18, 11 *sqq.*), il est aussi l'Intercesseur souverain, présent au milieu de ceux qui prient en son nom (18, 20), et le Rémunérateur, capable de donner le centuple des biens spirituels, et la vie éternelle à ceux qui laisseront tout pour le suivre (19, 29). Il est, enfin, le Fils bien-aimé, au prix duquel les prophètes ne sont que des serviteurs (21, 33 *sqq*); le Maître unique — comme Dieu est l'unique Père — (29, 9-10). Ses paroles ne passeront pas (24, 35); son sang est celui de la nouvelle alliance (26, 28).

On pourrait sans peine, à l'aide des paroles de Jésus dans les autres Synoptiques, allonger cette liste. M. Harnack a bien raison de dire que c'est un « paradoxe » de soutenir que dans l'Évangile « toute la place est pour le Père, aucune pour

le Fils » ! Ce paradoxe, il l'avance pourtant ; mais qui le croira, après avoir lu l'Évangile ? On concède, il est vrai, la page d'après, que Jésus s'est donné pour la Voie, le Médiateur, le Maître, le Juge ; mais cela ne fait pas, paraît-il, une doctrine sur sa personne. Et je le veux bien ; mais qu'aurait pu Notre-Seigneur dire de plus pour faire naître dans l'esprit de ses disciples la conviction contraire ? Cette conviction, ils l'eurent, et je n'ai pas à y insister. Il reste, en effet, à montrer que ce Christ diminué n'est pas celui que réclame justement notre vie religieuse.

III

« Le christianisme, déclare le professeur (depuis quelques semaines évêque) anglican, Ch. Gore, est une foi absolue en une certaine personne, Jésus-Christ ; il est dénaturé chaque fois que ce caractère, de relation à une personne, est obscurci...[1] » Que faut-il donc penser d'un essai pour délimiter la substance du christianisme, abstraction faite de cette question primordiale ? Car telle est précisément la tentative de M. Harnack ; en vain lui objectera-t-on que la première démarche d'un esprit réfléchi, en route vers le christianisme, est de se demander : Qui est le Christ ? En vain reconnaît-il lui-même l'importance capitale de la réponse qu'on a donnée à cette question au cours des âges, et pour « chaque nuance de laquelle des hommes ont sacrifié leur liberté et leur sang[2] ». Le problème est insoluble, et toute recherche à son sujet inutile. « Vivez seulement la vie chrétienne ; placez votre âme sous le rayonnement immédiat de l'enseignement évangélique ; laissez-vous pénétrer par l'esprit de Jésus : de la personne même du Christ pensez d'ailleurs ce que vous voudrez, et le plus simple, comme le plus sûr, est de n'en rien affirmer du tout, sinon qu'elle incarne *pour vous* la piété même, c'est-à-dire la religion. Aucune foi dogmatique n'est exigée parce qu'aussi bien aucune n'est possible. » Voilà une question supprimée ; elle n'est pas résolue. Et, sans doute, le conseil est, pour une part, excellent. Dans cette chaude recomman-

1. *The Incarnation of the Son of God*, being the Bampton lectures for 1891, by Ch. Gore, 7e mille, p. 4. London, 1893.
2. *Das Wesen des Christentums*, p. 79.

dation à prendre contact avec les enseignements de Notre-Seigneur, à nous assimiler son esprit, réside même l'âme de vérité qu'il est bien malaisé de dénier à tout essai sincère d'apologétique chrétienne. Seulement, il y a la question préalable; il y en a même deux. Je tiens à savoir, avant de me livrer, ou en me livrant, quels sont les vrais enseignements de Jésus, et, par-dessus tout, qui est Jésus.

A ma première demande, on répond d'une façon bien ambiguë. M. Harnack délimite, il est vrai, à peu près, ce qu'il accorde à Jésus-Christ, dans les enseignements du Nouveau Testament ; mais il ne prétend pas, sans doute, à l'infaillibilité critique. Or une enquête, même superficielle, même bornée aux collègues protestants, amis et collaborateurs de M. Harnack, me jette dans des perplexités singulières. A Erlangen, M. Th. Zahn me rassure au sujet de l'apostolicité du quatrième Évangile ; à Berlin, M. B. Weiss m'affirme son historicité substantielle, et, de même, M. Fr. Loofs, à Halle ; mais, de Strasbourg, M. H.-J. Holtzmann fait écho à l'exclusive prononcée par M. Harnack. Il m'importe pourtant de savoir si je puis, en toute sûreté, laisser rayonner sur mon âme les discours johanniques de Jésus. Et si l'on me dit que je dois faire abstraction de la question critique, et me laisser suggérer par les documents pour moi suggestifs, quel droit aura-t-on d'exclure, au cas qu'ils me toucheraient, et les miracles physiques, et la dogmatique, de la *substance du christianisme* ? Et enfin, à quoi bon tout cet appareil, et toutes ces discussions sur la doctrine historique et authentique de l'homme qui fut Jésus-Christ ?

Mais il y a plus, et ce souci, très illogique en apparence, qu'ont les théologiens libéraux de rechercher anxieusement les traits qui permettront de reconstituer la véritable image du Maître, est une protestation inavouée, mais réelle, de l'irrépressible exigence de tout être qui pense, en matière religieuse. A ce titre, il est très significatif. Ne vous occupez pas, déclare le credo subjectiviste, de jugements absolus à porter sur Dieu, sur le Médiateur, sur la vie future ; qu'il vous suffise d'atteindre par le sentiment, par le cœur, ce Dieu dont votre vie religieuse a besoin. Jésus a-t-il, *pour vous*, la valeur d'un Dieu ? Cela importe, cela seule-

ment [1]. Mais les juges qui portent cet arrêt sans appel contre tout essai de dogmatique objective ne peuvent s'y tenir eux-mêmes :

... obstinément, le désir qu'on exile
Revient errer autour du gouffre défendu.

Car, enfin, la question a été posée par Jésus : *Vos autem, quem me esse dicitis* ? Et, plus encore que cette mise en demeure, la vie entière du Sauveur, ses affirmations, ses miracles, « découlant naturellement d'une Personne qui, en dépit de son caractère humain manifeste, nous donne constamment l'impression d'être chez elle dans deux mondes [2] », tout cela nous amène à l'alternative fameuse : *Aut Deus*, *aut homo non bonus*. Et si même, subjugués et conquis par cette autorité d'un genre unique, nous acceptons sans la discuter l'hypothèse : *Deus*, en la traduisant par : « Cela est divin », nous ne sommes pas encore satisfaits : le croyant cherche à comprendre. Un instinct aveugle est stérile ; c'est de la vérité savourée, mais d'abord connue, que naîtront les sentiments d'amour, de confiance, de miséricorde où l'on fait consister la vie religieuse. Ce fait, de la *Fides quærens intellectum*, qu'on ne peut nier, faut-il le combattre, le tenir pour vain et menant à l'erreur, à l'illusion du moins ? C'est ici le fond même du débat. Or il nous semble, à nous, que ce besoin d'une dogmatique n'est qu'une forme, légitime parce que nécessaire, de l'instinct de conservation de toute foi réelle. On pourrait, assurément, en montrer la légitimité par d'autres raisons, tirées de l'ordre intellectuel. Mais, acceptant ici, pour une heure, le terrain où nos adversaires n'ont, d'ailleurs, pas le droit de nous acculer, nous pouvons les mettre au défi d'y trouver une base suffisante à une vie religieuse humaine. Hors le dogme, pas de salut pour la foi. « Rien de si parfaitement convaincant que le sentiment pour qui l'éprouve, et tant qu'il l'éprouve ; rien de si insuffisant pour qui ne l'éprouve pas ou ne l'éprouve plus [3]. » La mé-

1. On peut voir là-dessus les pages de M. G. Goyau, dans *l'Allemagne religieuse*, I², p. 93-103; et A.-B. Bruce, *Apologetics*, Book III, chap. v (3e éd., Edinburgh, 1897), effort très curieux pour trouver un juste milieu entre l'agnosticisme Ritschlien et le dogmatisme des protestants « croyants ».

2. Illingworth, *Divine immanence*, p. 90.

3. L. Lévy-Bruhl, *la Philosophie de Jacobi*, p. xxxiii. 1894.

moire d'un sentiment passé ne saurait le suppléer, et beaucoup moins lutter contre les sentiments opposés au premier qui nous assaillent. En réalité donc, et quoi qu'il en soit du possible, nous ne sommes pas maîtres du sentiment : ce postulat, imposé par la logique de ses principes au libéralisme protestant, est contredit par les faits. Le sentiment varie, en nous et malgré nous, avec l'état de chaque âme, et ainsi, ou il faut en revenir à un prédestinationisme aveugle qui fait de la religion un don absolument indépendant de notre bonne volonté morale, ou il faut chercher pour notre foi une base plus solide que ces dispositions affectives. Nous avons besoin de mettre notre vie religieuse à l'abri des entraînements de nos désirs, à l'abri de nos propres faiblesses, et qu'elle nous garde fidèles par la crainte aux heures où l'amour faiblit dans nos cœurs. Plus haut que les orages, dans une sérénité que les brouillards nés des passions ne parviennent qu'à obscurcir momentanément, brille la vérité dogmatique, une fois connue. Le souvenir, qui ne nous rappelait du sentiment passé qu'un fait de conscience, à interpréter par le sentiment actuel [1], nous rend, d'une vérité une fois possédée, la lumière douce ou terrible qui baigne à nouveau, par l'esprit, l'âme entière. Tout le reste est précaire, et, de quelque beau nom qu'on le déguise, n'offre à l'être pensant que nous sommes qu'un abri de fortune, qu'une religion provisoire et toujours menacée.

Nous voilà loin de la lettre, au moins, des conférences de M. Harnack, mais non, croyons-nous, de l'esprit qui les inspire. Et cela nous permet de conclure ce trop long article par une remarque peut-être opportune. Ce qui, au vrai, nous sépare des théologiens protestants libéraux réside bien moins dans les divergences critiques d'exégèse ou d'histoire que dans les principes philosophiques qui les interprètent. Eussions-nous fait l'accord sur les points discutés de la littérature chrétienne primitive, un abîme nous diviserait encore ;

1. C'est-à-dire : est apte à nous rendre, au moyen d'un travail relativement aisé, pour les vérités dont je parle. On m'excusera peut-être de sacrifier ici, à la brièveté, la rigueur de termes qu'exigerait une doctrine établie *ex professo*.

car il resterait à décider si la raison doit avoir sa part dans notre religion, et cette part, on le sent bien, sera la première ou ne sera pas. Or, cette part, toute la philosophie issue de la Réforme la lui refuse de plus en plus. C'est de ce point de vue, semble-t-il, qu'il faut juger la distance qui nous sépare ; c'est sur ce terrain qu'il faut essayer de la diminuer. Toute une école catholique s'y efforce avec un zèle très louable, bien qu'il ait pu paraître un peu aventureux à certaines heures. Ces philosophes, ces théologiens se donnent pour tâche de faire ressortir l'importance de ce qui est affectif et volontaire dans la solution, pour chaque âme, du problème religieux. Ils mettent en lumière, d'accord en cela avec la tradition ecclésiastique, en particulier avec saint Augustin [1], les conditions subjectives qui permettent d'accepter, d'embrasser la foi qui sauve. Ils insistent volontiers sur le côté mystérieux, intime, incommunicable de nos relations avec le Dieu vivant que nous devons aimer de toute notre âme ; sur les préparations nécessaires à l'adhésion telle que ce Dieu daigne nous la demander, libre, méritoire, généreuse. Ils recherchent, avec un respect ému, dans l'âme humaine, les traces de ces illuminations, l'écho de ces suggestions par lesquelles le Saint-Esprit nous amène à ce consentement bienheureux [2]. Et c'est à merveille, pourvu qu'on n'oublie pas les exigences nécessaires de la vérité objective et de l'adhésion intellectuelle du croyant. D'autre part, certains théologiens protestants s'efforcent de maintenir contre le ritschlianisme, trop conséquent, il faut l'avouer, avec les principes mêmes de la Réforme, un noyau dogmatique intangible. C'est dans cette voie que doivent marcher ceux qui désirent joindre utilement nos frères séparés. Mais il faut l'avouer loyalement, un accord définitif n'est possible que sur le terrain catholique de la vérité objective. Dieu ne demande pas seulement notre cœur : il veut tout l'homme.

Léonce DE GRANDMAISON.

1. Voir par exemple les livres : *de Utilitate credendi* (Migne, P. L. 42, 63-93) ; *de Fide rerum quæ non videntur* (Migne, P. L. 40, 171-181), etc.
2. Conc. Vat., Const. de Fide, III, 3. (Denzinger, *Enchiridion* [9], n. 1640).

AUTOUR D'UNE LIBERTÉ [1]

II. — L'ÉPISCOPAT BELGE

M. Frère-Orban n'avait pas attendu jusqu'en juin pour s'assurer le concours de Rome; et, peu après la publication du mandement où les évêques protestaient contre le dépôt du projet de loi, il avait fait présenter des doléances au cardinal Nina. La réponse du secrétaire d'État, transmise par le chargé d'affaires, sans être une fin de non recevoir, ne fut pourtant pas très encourageante.

« La lecture de cette pièce (la note écrite de M. Frère) a paru causer une très vive impression au cardinal Nina, qui s'est récrié à l'idée de devoir intervenir auprès de l'épiscopat.

« Les évêques, a-t-il dit, sont indépendants; ce n'est que dans des cas exceptionnels et dans les circonstances les plus graves que le Pape leur adresse des observations. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir lorsqu'il s'agit d'actes collectifs de l'épiscopat, et que ces actes ont pour but de s'opposer à une loi projetée, dont les conséquences seraient fâcheuses pour l'influence de l'Église.

« Nous avons déjà donné une grande preuve de notre désir de ne pas aggraver le conflit en ne venant pas en aide aux évêques; mais paraître désavouer, même indirectement et quant à la forme, quelque regrettable que puisse être cette forme, la ligne de conduite des prélats belges, nous ne le pouvons pas.

« Cela est impossible, exprimez-vous ainsi auprès de M. le ministre des Affaires étrangères.

« Dans une nouvelle entrevue..., grâce surtout aux conseils du Saint Père, le secrétaire d'État... a reconnu la nécessité d'une action du Saint-Siège ayant pour but de calmer les esprits et d'inspirer des sentiments de modération. » (G. Reusens. Dépêche du 17 mars 1879.)

1. Cf. *Études* du 5 mars 1902, p. 593.

Le 30 avril, c'est le ministre à Rome, M. d'Anethan, qui transmet, sur la même question, une réponse encore plus froide et plus réservée.

« Le Pape, a ajouté le cardinal Nina, a chargé le Nonce de faire parvenir des conseils de modération aux évêques. Que peut-on demander de plus ? Nous ne pouvons interdire (aux catholiques) de faire usage des moyens que la Constitution met à leur disposition... Quant à la conduite que tiendra le clergé après le vote de la loi..., c'est *une question dont la solution appartient aux évêques.* » (D'Anethan. Dépêche du 30 avril 1879.)

Dès l'abord, le ministre des Affaires étrangères eût donc pu comprendre qu'il ne fallait pas compter outre mesure sur la complaisance du Saint-Siège, ni sur l'effet des menaces. Malgré tout, il négocia obstinément. Bien que ce côté de la question soit tout ensemble le plus compliqué et le plus dépourvu d'intérêt par lui-même, nous nous croyons obligé d'y arrêter le lecteur, afin d'éclaircir et de fixer les idées sur quelques points très vaguement et très mal connus. Nous voulons parler des accusations multiples qui ont été, à ce sujet, lancées, soit contre le Saint-Siège, soit contre les évêques. Le premier a été taxé, par M. Frère-Orban, de « fourberie » ; les seconds ont été accusés, par M. Frère-Orban et par des catholiques, de révolte envers le Souverain Pontife. Qui n'a, une fois ou l'autre, entendu émettre cette appréciation profondément injurieuse, si elle n'était si légère : Les évêques, d'abord blâmés, ont été félicités ensuite, parce qu'ils avaient réussi ?

Qu'on ait la patience de lire, en les rapprochant, les documents officiels, et nous croyons que pour tout esprit non prévenu il ne subsistera pas de doute sérieux. On aura de plus l'occasion de mieux apprécier la clairvoyance et la fermeté de ceux qui défendaient les âmes, en même temps que les droits de l'Église.

Avant d'aller plus loin, une remarque est nécessaire. On verra, par les pièces citées, ce qu'avait de délicat le rôle de la diplomatie pontificale. Le Pape, en effet, obligé de servir d'*intermédiaire* entre deux adversaires, de tenir entre eux

la balance égale, de concilier leurs droits respectifs, sans porter ombrage à aucun, se trouvait être en même temps, à l'égard des évêques, *juge souverain* de leurs principes doctrinaux et de leurs décisions disciplinaires. Or, à ce dernier titre, n'avait-il pas mission d'examiner, avant leur publication, des ordonnances sur lesquelles le ministère lui demanderait de négocier, pour obtenir des adoucissements, ou peut-être même un retrait pur et simple ? Et enfin, parce qu'en matière de doctrine et de discipline, le Saint Père se trouvait sur son propre terrain, n'était-il pas forcément *partie* dans l'affaire, aussi bien qu'intermédiaire et juge ? M. Frère-Orban, il faut l'ajouter, ne pouvait se plaindre de ce rôle complexe, on serait tenté de dire, de ce double ou triple rôle; lui-même l'avait imposé à la cour romaine, en réclamant son intervention, et il avait trop d'esprit pour ne pas s'en être rendu compte. Mais, s'il était naturel que l'épiscopat s'entendit, sur ces démarches, avec le Saint-Siège, il n'était pas moins nécessaire, pour rendre possibles les bons offices de Rome, que, officiellement, et par une sorte de fiction diplomatique, aucune consultation, aucune entente préalable ne fût censée exister. C'est là ce qui expliquera l' « assolutamente segreto » du cardinal Dechamps, et, d'une façon générale, le caractère confidentiel de toute cette correspondance; et c'est ce qui pouvait très facilement occasionner des soupçons de partialité ou des malentendus.

Ceci dit, revenons un peu en arrière. Alors que durait encore la discussion de la loi scolaire, les évêques, prévoyant l'issue des débats, et ne voulant pas se laisser surprendre, préparèrent d'avance leur troisième lettre collective, mentionnée plus haut; elle fut soumise à la cour de Rome.

Le 16 mai 1879, le cardinal Dechamps écrivait à Mgr Dumont, évêque de Tournai : « *Nous avons des décisions romaines sur la question. Les écoles neutres, mixtes, sécularisées, sont solennellement condamnées par le Saint-Siège*; et le Saint-Siège n'a toléré des exceptions *qu'à des conditions précises qui, selon moi*, ne pourraient être *réalisées, même exceptionnellement...*

« ... Mais la question est des plus graves, et Notre Saint-Père le Pape, veut que notre avis, notre plan, nos moyens,

Lui soient adressés, et que nous attendions ses instructions avant de rien publier... »

Rendez-vous était donné à Mgr de Tournai, comme aux autres évêques belges, pour le vendredi 23 mai, lendemain de l'Ascension.

Avis, plan, moyens furent arrêtés de concert et envoyés à Rome, qui les approuva dans l'ensemble, et les renvoya en Belgique, en conseillant une modification de détail.

Mgr Dechamps, dès qu'il eût reçu son projet de lettre, s'empressa d'en procurer la rédaction et d'en expédier des exemplaires à ses suffragants. Il les accompagnait de la note suivante, datée du 17 juin 1879. Qu'on veuille bien y remarquer l'emploi de l'expression « *lettre*... approuvée » pour *plan* ou *projet* de lettre. De cette confusion naîtront de violentes discussions.

« La lettre pastorale collective, telle que vous l'avez reçue, est hautement *approuvée* et louée par le Saint-Père, mais S. S. veut que cela reste absolument secret, *assolutamente segreto*... Nous devons attendre le vote de la loi (*non sa sanction*) avant de publier la troisième lettre collective... Si la loi est votée au Sénat, nous publierons *immédiatement* notre lettre dans les journaux... Nous n'adresserons la lettre au clergé *qu'ensuite*... »

On avait cru, à cause de la maladie d'un certain nombre de sénateurs que la loi ne serait pas votée ou ne le serait que plus tard. Le vote définitif eut lieu le 18 juin, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le soir même, deux journaux publièrent le mandement. Le lendemain, toute la presss le reproduisait. On devine sans peine l'état d'âme de M. Frère-Orban devant ce coup de théâtre. Le 19, il télégraphia à son ministre à Rome :

« Le *Journal de Bruxelles* publie, relativement à la loi sur l'enseignement, un mandement collectif absolument contraire aux intentions du Saint-Siège que vous m'avez communiquées[1].

1. Nous savons déjà, par les documents cités, combien peu le Saint-Siège s'était engagé envers M. Frère-Orban. Si le ministre eut la douleur de perdre ses illusions, il ne devait s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il les avait créées à plaisir et sans apparence de raison.

Avertissez le cardinal Nina de cet incident. Il peut avoir de graves conséquences. »

Au reçu du télégramme, M. d'Anethan se rendit chez le cardinal-secrétaire. Qu'allait répondre Mgr Nina ?

Sans doute, on lui avait communiqué le projet de mandement qu'il avait approuvé dans les grandes lignes. Mais pouvait-il, sans avoir vu le document rédigé dans sa teneur définitive, sans savoir si on n'y avait introduit aucune modification notable, prendre sur lui la responsabilité d'une approbation ou d'un blâme ? Quand il s'agissait d'une pièce officielle, où de simples nuances d'expression, parfois, modifient, étendent ou restreignent démesurément la portée d'une déclaration, n'avait-il pas le droit de se refuser à des explications sur un texte qu'il n'avait pas vu ? Ajourner sa réponse jusqu'à lecture *du document*, dépassait-il ce que comportent les conventions les plus reçues dans les usages diplomatiques ? Le cardinal ne le pensa pas. M. d'Anethan répondit donc, le 20 juin, au ministre des Affaires étrangères :

« J'ai informé le cardinal Nina, qui a été devancé par l'épiscopat. Ses instructions au Nonce sont arrivées trop tard. Il doit connaître le mandement pour se prononcer ».

En 1880, des circonstances imprévues feront tomber la note de Mgr Dechamps à l'évêque de Tournai entre les mains de M. Frère-Orban. Le ministre rapprochera le passage : « La lettre... est hautement approuvée par le Saint-Père », de la dépêche du 20 juin : « Il doit connaître le mandement pour se prononcer »; il y trouvera une matière à scandale très opportune. Sans vouloir entendre que « la lettre approuvée » était uniquement « un plan de lettre », ainsi que l'établit la note du 16 mai 1879, il refusera au cardinal Nina le droit de ne pas répondre sur simple lecture du « plan », et, avec une vertueuse indignation, il s'emportera contre la duplicité romaine. Le lecteur, après le simple exposé des faits et des documents, a sans doute vu qu'il n'y a dans cette accusation qu'une outrageuse calomnie.

Mais en juin 1879, M. Frère-Orban n'était préoccupé que d'une chose, obtenir du pape qu'il désavouât les évêques.

S'appuyant sur les « intentions » du Saint-Siège et sur leur opposition avec le mandement collectif, il renouvelait à temps et à contre-temps ses instances auprès du Nonce à Bruxelles et auprès du secrétaire d'État à Rome; sans cesse d'ailleurs il revenait, si on ne cédait pas, sur sa menace habituelle, la suppression de la légation belge.

Le cardinal-secrétaire, lui, avant même d'avoir reçu la lettre, blâme la nouvelle loi. Il « espère que, dans l'application, le Gouvernement usera de ménagements... » — « Quant au fond même du mandement, Son Éminence espère qu'il n'y aura rien à critiquer...[1] »

Nouvelle dépêche, le 24 juin. « Le cardinal Nina m'a dit qu'il avait lu avec une grande attention le mandement... Quant à la partie dogmatique, il lui serait impossible d'y trouver rien à redire... » Il a fait des « réserves quant à la forme... et à la vivacité de certaines expressions ». Il espère d'ailleurs que les évêques useront de « tempérament » dans les mesures d'application. Le Saint-Siège s'emploiera à l'obtenir, comptant bien que le ministère lui facilitera la tâche par des concessions dans l'exécution de la loi.

Une dépêche du 1er juillet est encore plus explicite : « La partie doctrinale ne pourrait donner lieu à aucune censure..., elle se conforme aux principes et aux maximes de l'Église catholique appliqués jusque dans ces derniers temps par le Saint-Siège... *Quant à la partie dispositive*, comme elle ne contient pas, pour la fréquentation des écoles officielles, une défense absolue, mais limitée par de sages et prudentes réserves, on peut la considérer comme assez modérée, laissant ouverture à des accommodements pratiques... »

M. Frère ne pouvait plus se le dissimuler : il n'obtiendrait pas de Rome un désaveu sur la question de principes. Un seul moyen restait de ne pas tout perdre, de ne rien perdre même : c'était de restreindre ses exigences. Écoutons le ministre exposer plus tard ses idées : « Il serait absurde de contester que l'idéal de l'Église catholique... soit l'école confessionnelle. Les évêques peuvent donc affirmer en toute

1. Dépêche du 21 juin 1879.

vérité que, sous le rapport dogmatique, ils sont en parfaite communion d'idées avec le Souverain Pontife... » C'est entendu...

Que demandait donc M. Frère? « Je fis remarquer... qu'il y avait à distinguer entre écoles et écoles, et, dans une entrevue avec le Nonce, je fis remarquer combien il était déraisonnable de proscrire toutes les écoles en masse, au lieu de réserver les rigueurs pour celles dans lesquelles on parviendrait à constater des actes contraires aux principes religieux, si l'on se refusait ou si l'on ne parvenait pas à les faire cesser...[1] »

Distinction entre écoles et écoles, cela n'avait l'air de rien et c'était tout ! Or M. Frère put croire un instant qu'il allait, sur ce point, obtenir gain de cause.

On se rappelle que Rome, après avoir vu et approuvé le projet de mandement du 18 juin, avait préparé des « instructions »; elles les envoya au Nonce qui devait les transmettre aux évêques. Dans la pensée du cardinal Nina, cette note, sensiblement identique de fond au projet de Lettre[2], devait servir à la rédaction définitive du document épiscopal. Mais la hâte imprévue avec laquelle la loi fut votée au Sénat fit que les « instructions » arrivèrent trop tard à Bruxelles et que l'annonce télégraphique de leur envoi, ne put suspendre la publication de la Lettre pastorale.

Rien cependant n'était irréparable, puisqu'il restait encore à publier le dispositif des mesures pratiques annoncé le 18 juin. Or celui-ci allait régler, d'une façon précise et définitive, la conduite des catholiques, et plus spécialement du clergé.

Mgr Vannutelli, au cours de ses entretiens avec M. Frère-Orban, avait eu évidemment à subir les instances du ministre, qui tenait absolument à voir mitiger, dans le sens que nous avons dit, la condamnation des écoles.

Le Nonce pouvait-il prendre sur lui de repousser ces

1. Séances des 18 et 19 novembre 1879.

2. « Debbo peraltro aggiungere che, quanto alla sostanza, l'ordine di idee da me indicato non differiva gran fatto da quello seguito dai Vescovi. » (Card. Nina. Circulaire du 25 juillet 1880, aux Nonces apostoliques.)

demandes? Évidemment non. Il estima, tout au contraire, qu'il était de son devoir de les présenter aux évêques. Entrant donc dans les vues du gouvernement et pensant qu'on pouvait faire cadrer celles-ci avec les décisions et les principes invoqués par Rome, il rédigea la note du 7 juillet 1879 qu'il communiqua à Mgr Dechamps avec les « instructions » du cardinal Nina. De cette note, voici le passage le plus important :

« ... Je trouve très juste et très conforme aux décisions des Congrégations romaines le principe dont il s'agit : c'est-à-dire que seulement les écoles où existe un danger vrai et réel pour la foi ou les mœurs des enfants, sont dignes d'être condamnées; de sorte que si malgré la nouvelle loi, l'une ou l'autre école, placée dans n'importe quelles circonstances, ne présente réellement aucun danger ni pour la foi ni pour les mœurs des enfants; cette école-là doit échapper à la condamnation générale, et la fréquentation d'une pareille école ne peut pas être interdite aux parents sous péché mortel.

« Distinction faite entre la défense *sous péché mortel* et l'*exhortation paternelle*, personne ne contestera qu'il est sage et même nécessaire de se servir de tous les moyens de persuasion pour empêcher la fréquentation des écoles qui, tout en étant aujourd'hui bonnes, sont destinées à devenir mauvaises; mais est-il *nécessaire*, est-il *permis* de prononcer *hic et nunc* la défense sous péché mortel quand, en fait et malgré la loi, l'école reste bonne et irréprochable sous le rapport moral et religieux? »

Une telle condamnation admettait, on le voit, des restrictions considérables.

En adoptant et en présentant cette forme de sentence disciplinaire, le Nonce avait en vue de montrer cet « esprit de modération » que Rome professait; il se tenait dans son rôle d'intermédiaire qui veut obtenir, de part et d'autre, le maximum de concessions possibles; enfin, il déférait aux désirs d'un certain nombre de catholiques.

Les évêques réunis à Malines mirent à l'étude la rédaction venue de la Nonciature. Partant de ce fait qu'on avait « justement condamné le système scolaire de la nouvelle loi, le

système de la neutralité ou de l'indifférentisme »; que « les écoles de ce système sont *généralement* condamnées par le Saint-Siège[1] et par nous[2] »; ils n'estimèrent pas que les mesures indiquées répondissent pleinement et à la portée des principes et aux nécessités d'une situation exceptionnellement grave; ils jugèrent que ces mesures, par le fait de la distinction consentie entre écoles et écoles, seraient inefficaces et que la résistance en serait énervée. Ils arrêtèrent donc un nouveau plan d'« instructions » qu'ils soumirent à Rome. Ici encore la diplomatie pontificale se tira à son honneur d'une position plus délicate que jamais. Selon ses promesses, elle avait, dans la personne du Nonce, accueilli et pris en considération, puis transmis et appuyé les demandes du Gouvernement. Mais l'épiscopat ne croyant pas pouvoir consentir de pareilles concessions, le Saint-Siège garda envers lui l'attitude prise dès le début : il respecta l'indépendance des évêques et les laissa juges responsables de leur décision. C'est ce que donne à entendre cette déclaration du cardinal Dechamps : « Cette parole de désaveu, cette parole de blâme, non seulement le Saint-Père ne l'a pas dite; mais, *nous le savons de science certaine*, nos adversaires l'attendront en vain[3]. »

C'est ce qui est nettement affirmé par cette déclaration du cardinal Nina au cardinal Dechamps, à la date du 3 octobre 1879 : « En recevant de Votre Éminence le texte des Instructions à donner aux curés dans les divers diocèses, (le Saint-Père) a cru, comme elle s'en souviendra, devoir remettre à sa prudence et à celle de ses suffragants le soin d'arrêter définitivement les résolutions à prendre à ce sujet. Il s'est confié pleinement à la science et au zèle des prélats pour la défense de la religion et du salut éternel du troupeau confié à leurs soins. » Voilà qui résout toute difficulté sur le désaccord entre Rome et les évêques.

1. « Rispetto all' ultima Pastorale dei Vescovi (celle du 18 juin), non esitai di approvarla, sia quanto alla parte dottrinale, sia *quanto alla parte prattica* » (c'est-à-dire la condamnation générale des écoles). — (Card. Nina. Circulaire du 25 juillet 1880 aux Nonces apostoliques.)
2. Lettre de Mgr Dechamps à l'évêque de Liège, 8 (?) juillet 1879.
3. Déclaration de Mgr Dechamps, 1er décembre 1879.

Nous ne pouvons passer sous silence la note du 5 octobre 1879 à propos de laquelle M. Frère souleva au Parlement et même dans les cours de l'Europe de longs débats, conduits en termes qui n'étaient ni parlementaires ni diplomatiques. Le ministre fit beaucoup de bruit pour rien : *Much ado about nothing!* Il voulut, à tout prix, en tirer la preuve d'un « désaccord » qui l'eût consolé de ses échecs. Or, que prouve-t-elle ? Que le cardinal Nina, s'étant sincèrement employé à son rôle d'intermédiaire et n'y ayant pas réussi, en exprima son regret. Il eût été heureux de voir ses propositions, ses « conseils », disons même, si l'on y tient, ses désirs accueillis par les évêques; d'obtenir ainsi la paix entre les parties et d'assurer, avec une atténuation de la loi, le maintien de la légation belge. De cela le cardinal ne se défendait pas; et, que ce ne fût pas devenu une réalité, il le regrettait et ne pouvait pas ne pas le regretter.

Cela prouvait-il que, devant les raisons invoquées par les évêques, le secrétaire d'État eût *maintenu* sa manière de voir, qu'il eût persisté à la *faire prévaloir*, qu'il eût opposé *volonté à volonté*, qu'ainsi se fût produit un *désacccord*, et que de la part des évêques il y eut *désobéissance ?*

Nullement. On ne fera jamais sortir cette conclusion de la note de M. d'Anethan, alors même que le cardinal l'aurait ratifiée — ce qu'il ne fit pas — avec toutes ces nuances de sens et d'expression qu'on y voulait trouver. C'est pourtant ce qui serait absolument nécessaire pour étayer l'échafaudage de preuves du ministre. Or, outre que le secrétaire d'État avait protesté dans sa dépêche du 11 novembre à M. Frère-Orban, contre le sens attribué à ses déclarations, la possibilité même d'une telle interprétation est écartée, soit par la lettre du 3 octobre à Mgr Dechamps, soit encore et surtout par l'attitude de réserve très caractérisée où s'était toujours tenu le Saint-Siège.

Les évêques, d'après la connaissance qu'ils avaient de l'état de choses et des nécessités qui en résultaient, purent donc, en toute liberté, prendre les dispositions les plus opportunes. Ils les communiquèrent à leur clergé le 1[er] septembre. Elles sont connues sous le titre d' « Instructions pratiques aux confesseurs ».

Les écoles officielles, y est-il déclaré, sous le régime de la nouvelle loi, « sont en elles-mêmes mauvaises et nuisibles, parce qu'elles offrent aux élèves par elles-mêmes l'occasion de perdre la foi et les mœurs. En conséquence, il n'est pas permis de les fréquenter, de les établir ni de les diriger ».

Cette loi générale posée, il y avait lieu d'en préciser et les applications de détail et les exceptions.

Les parents pèchent gravement en confiant leurs enfants à ces écoles ; exception est faite pour les cas où « l'occasion prochaine, que les écoles publiques portent en elles-mêmes de corrompre la foi et les mœurs, pourra devenir une occasion éloignée », et où l'on aura « un motif important » d'en agir ainsi : par exemple, absence d'école catholique, grave préjudice temporel à encourir...

Mais l'interdiction est absolue dès que le danger prochain de corruption ne peut être converti en un danger éloigné ; même interdiction au sujet des écoles normales fonctionnant dans des conditions particulièrement dangereuses.

Les instituteurs pourront provisoirement garder leurs fonctions dans le cas où « la loi ne sera pas *en fait* appliquée » dans ses dispositions antireligieuses, et où un grave intérêt temporel sera engagé. Défense leur est faite d'enseigner le catéchisme. La *missio canonica* ne saurait leur être donnée : « l'Église ne peut autoriser à enseigner la religion *en son nom* dans des écoles qu'elle condamne ».

L'inspecteur ne peut conserver ses fonctions « puisqu'il s'oblige à faire exécuter la loi condamnée ». Tout manquement grave à ces dispositions entraîne nécessairement le refus d'absolution, sauf promesse d'amendement.

Telles sont ces fameuses « Instructions » qui constituent l'acte décisif de toute la « guerre de l'école ».

Tout en restant dans les limites de la droite raison et d'une correction théologique inattaquable ; tout en faisant fléchir la règle en faveur de justes exceptions, elles déjouaient les plans de M. Frère et portaient un coup droit et mortel à sa loi. Le ministre demandait que l'on s'en tînt à cette règle générale : toutes les écoles officielles sont librement fréquentées, excepté celles qui offrent un danger

actuel. Tout autre était la portée de l'interdiction épiscopale. La loi étant mauvaise, sont condamnées en bloc toutes les écoles soumises *de droit* à cette loi. S'il y a lieu de faire des exceptions, elles porteront sur les individus, jamais sur les écoles. Or la différence dans ces règles amenait une immense différence dans les conséquences pratiques. Si la première prévalait, toutes les écoles où « rien n'était changé » — et au début ce serait le cas pour presque toutes — conservaient leurs élèves, et l'interdiction des évêques demeurait un geste magnifique, mais inutile. Si la seconde était appliquée, presque toutes les écoles se vidaient ou subissaient des pertes considérables.

On comprend sans peine l'insistance du ministre à faire accepter sa distinction. Celle-ci, au surplus, prise en soi et indépendamment des dangers futurs de la loi, n'offrait rien que de légitime. Le Nonce pouvait donc entrer dans ces vues : il le fit dans la note du 7 juillet. Les évêques, eux, ne crurent pas pouvoir accepter cette manière de voir, à laquelle Rome se fut ralliée comme à une solution définitive, et c'est ce que des catholiques, parmi les meilleurs et les plus influents, leur ont reproché.

Or, si l'on envisage la fréquentation des écoles comme un problème moral, comme un « cas de conscience », la décision des évêques est-elle justifiable ? Et à un autre point de vue, dans l'ordre politique, fut-elle opportune ? Etait-elle légitimée et exigée par les circonstances ?

Disons d'abord que la décision de la Nonciature et celle des évêques ne sont au fond nullement contradictoires. Sans recourir aux subtilités, on s'en rendra aisément compte, si l'on veut bien remarquer seulement qu'un problème moral, posé avec des *données différentes*, comporte aussi, en saine logique, une *solution différente*.

D'un côté, on n'envisage pas précisément la loi dans son effet général et futur, mais plutôt dans ses résultats immédiats et particuliers dans chaque école — résultats qui pouvaient être et qui, par les soins intéressés du ministère, furent en réalité, au début, le plus souvent insignifiants. A prendre ainsi les choses, la solution donnée par la note du 7 juillet était seule juste et applicable.

Les évêques, de leur côté, ne voulurent pas savoir si telle ou telle école en particulier se trouvait être actuellement mauvaise, mais plutôt quel serait, sinon immédiatement, du moins à bref délai, sinon dans tous les cas, du moins dans la plupart, l'effet d'ensemble du nouveau régime scolaire. Devinant la tactique du ministère, qui était de suspendre l'action de la loi pour en assurer l'existence et les fruits, ils y adaptèrent leur propre tactique. Il ne leur suffisait donc pas de sauver quelques écoles en particulier, il fallait détruire la loi elle-même. Pour la détruire, il fallait l'attaquer directement partout où elle régnait, par cette raison seule qu'elle existait et qu'elle constituait un danger certain, prochain et général[1]. Ainsi ce qui justifiait les mesures sévères des évêques, c'était la *præsumptio periculi communis*.

L'analyse qui en a été donnée, indique d'ailleurs que *toutes les exceptions individuelles raisonnables et justes* étaient prévues avec soin et expressément accordées. Mais l'épiscopat avait-il le droit de poser ainsi la question ? Il n'est pas douteux que Rome lui ait toujours laissé cette liberté.

Bien plus, il ne paraît pas moins certain — et ceci répond au reproche des hommes politiques, en même temps qu'à l'objection des théologiens — que les circonstances leur en aient fait un devoir impérieux.

Par la subtile distinction entre écoles et écoles fût passé tout le venin de la loi. A la rentrée des classes, en 1879, à peu près aucune école n'eût été trouvée mauvaise et n'eût perdu ses élèves. La loi entrait ainsi dans les mœurs; le mal, gagnant de proche en proche, pouvait impunément faire son œuvre de destruction. En mettant les choses au mieux, on eût péniblement sauvé de-ci de-là quelques écoles; mais l'effet général de la loi n'eût certainement pas été enrayé. Au

1. « Je dis que, fatalement, le projet de loi aboutira à la constitution d'*écoles antireligieuses*... L'atmosphère des écoles normales sera rationaliste, et quand on sait la facilité avec laquelle les jeunes gens se modèlent sur leurs professeurs, on se convaincra aisément de cette vérité que les instituteurs que vous formerez seront tous, ou presque tous, des instituteurs incrédules. » (Woeste, séance du 8 mai 1879. *Annales parlementaires*, 1878-1879.)

bout de quelques années le régime scolaire de 1879 eût porté ses fruits de mort[1].

Les évêques jugèrent que, dans la guerre entre le jacobinisme maçonnique et le catholicisme, la question de l'enseignement était vitale entre toutes; que la paix conclue serait seulement une trève consentie par un adversaire trop faible et désireux de gagner du temps; que la lutte différée devrait fatalement être reprise; que plus on tarderait plus inégales et plus défavorables seraient les conditions du combat; que si l'on devait même être vaincu, mieux valait retremper la vie catholique dans l'action que de la laisser dépérir dans l'inertie, dans une paix sans dignité et dans une sécurité trompeuse. Mieux valait donc, à tous égards et en toute éventualité, lutter avec chances sérieuses de gagner la partie, que de tout perdre dans le détail lentement mais sûrement[2]. C'est pourquoi, ils s'engagèrent à fond et lancèrent leurs troupes au combat, au cri des anciens croisés : Dieu le veut! Ce cri devait mener à la victoire; mais qu'il fallait de courage pour le pousser d'une voix assurée! C'est qu'on entreprenait contre le gouvernement une lutte sans autre issue que l'écrasement d'un des adversaires; c'est qu'on avait à se défendre contre les conseils de prudence de plus d'un ami, contre les instances de maint personnage des plus influents dans son propre parti; contre des « suggestions » même plus autorisées et plus vénérées. Les Belges ne seront jamais assez reconnaissants à leur épiscopat d'avoir, malgré tout, envisagé ses obligations avec la plus parfaite sincérité et de les avoir remplies dans toute leur étendue.

Pierre CASTILLON.

(*A suivre.*)

1. Il n'est pas inutile d'ajouter que la lutte, école par école, était pratiquement impossible. Aux termes de la loi belge, en effet, tout instituteur, dont l'enseignement aurait été condamné, avait le droit de poursuivre l'évêque, pour diffamation, devant les tribunaux. On voit d'ici la situation des évêques attaqués ainsi à la fois par quelques douzaines d'instituteurs !

2. Des amis clairvoyants de M. Frère-Orban l'avaient averti de son futur échec dans la guerre engagée. Le pays n'était pas préparé; il ne pouvait pas supporter un régime si laïque. On conseillait donc au ministre de chasser Dieu de l'école non par voie législative, mais par voie administrative.

LES FORMES DU SOCIALISME

I

En 1840, Louis Reybaud, décrivant les théories socialistes écloses au début du siècle[1], ne voyait « dans ces écarts naissants » qu' « un sujet de curiosité, une folie douce », que le ridicule suffirait à tuer. Il est vrai qu'à vingt-quatre ans de là, publiant de nouveau ses *Études*, il s'alarmait de « la persistance d'un mouvement que quelques-uns voulaient croire éteint ». On prononce, disait-il, des expressions qu'on s'imaginait « ensevelies à jamais dans les archives des égarements humains... On ressuscite des rêves que, sous l'influence du temps et de la réflexion, on croyait évanouis ». Il concluait que le socialisme « sous des apparences de mort, conservait une vie réelle ».

L'honnête Louis Reybaud se faisait encore illusion : le socialisme ne faisait que commencer à vivre.

C'était précisément le temps où il cherchait une formule. Après quelques écrits à tendances communistes et révolutionnaires, Karl Marx, né à Trèves d'une famille israélite, publiait en 1867 son ouvrage le plus important : *Le Capital*[2]. Ce livre était destiné à exercer sur notre siècle une influence qui rappelle celle du *Contrat social* de Rousseau au siècle précédent. Non pas que beaucoup aient lu ce fatras; mais on y trouve trois ou quatre idées qui, pour n'appartenir peut-être pas en propre à Karl Marx[3], ont eu, de nos jours, une fortune étonnante. Et puis il affectait une allure scientifique qui en impose fort aujourd'hui à la foule.

1 *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes.* Paris, 1840.

2. L'auteur ne donna jamais au public que le livre Ier intitulé : *Développement de la production capitaliste.* Ce ne fut qu'après la mort du maître, survenue en 1883, que son disciple et ami, Friedrich Engels édita, d'après des notes, le livre II : *Procès de la circulation du capital* (1885) et le livre III : *Histoire de la théorie. Procès d'ensemble de la production capitaliste* (1894).

3. Sur l'origine du marxisme, voir *le Droit au produit intégral du travail.* Étude historique par le Dr Anton Menger, professeur de droit à l'Université de Vienne; traduit par Alfred Bonnet. Paris, Giard et Brière, 1900.

Marx rejetait avec dédain les rêves mystiques de fraternité humaine et prétendait réformer la société sur les seules données de la science. La question sociale se réduisait à une question économique : Comment fonctionne la production économique, et, en particulier, quelle est l'origine du capital ?

Dans le passé, répond Marx, le capital s'est formé de la spoliation des paysans et du pillage des colonies. Dans l'ère présente, il est né des profits réalisés par le non-paiement d'une certaine quantité de travail ouvrier, profits encaissés par le patron. Toute la valeur répondant à la quantité du travail devrait aller au travailleur. Il est arrivé un moment où l'employeur d'ouvriers a retenu pour lui une partie de cette valeur. Le capital s'est ainsi formé du travail non payé aux ouvriers, gardé, accumulé par le patron. Si les prolétaires se laissent ainsi spolier, c'est que la concurrence les oblige à accepter un salaire suffisant sans doute à leur existence, mais inférieur à ce que mériterait la quantité de travail fourni. Par exemple, le patron paie à l'ouvrier ce qui répond à huit heures de travail, et, pour réaliser un bénéfice, une plus-value, il le fait travailler dix, onze, douze heures. C'est le *mystère d'iniquité*.

Cette doctrine de la valeur est fortifiée et étayée par deux autres théories. La première est la *conception matérialiste de l'histoire*. « Le mode de production de la vie matérielle domine en général le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle. » On peut même dire qu'il l'absorbe. L'histoire de l'humanité est l'histoire des moyens employés par les uns pour gagner leur pain, par les autres pour s'enrichir. « La structure économique de la société, dit de son côté Engels, le disciple fidèle de Karl Marx, est toujours la base réelle, et donne l'explication de toute la superstructure des organisations politiques et juridiques, non moins que des idées religieuses, philosophiques et autres de chaque période[1]. » La religion, aux yeux du marxisme, a été inventée pour prêcher aux prolétaires la résignation dans leur misère

1. Voir *Formes et essence du socialisme*, par Saverio Merlino. Paris, Giard et Brière, 1898. P. 245-7.

et le respect de la propriété d'autrui. L'État n'est que l'organisation de la classe exploitante, pour protéger par la force les conditions extérieures de production, pour contenir et asservir la classe populaire. L'armée se réduit à une gendarmerie au service du capital.

Ainsi la société est en lutte. Il y a lutte des prolétaires pour gagner leur pain et améliorer les conditions de travail, lutte des exploiteurs pour maintenir et accroître leur privilège. La *lutte des classes*, constante et nécessaire, forme le second axiome historique du marxisme. Le dénouement de toutes les difficultés sera dans l'expropriation de la classe capitaliste par la classe laborieuse. Ainsi disparaîtra la concurrence. C'est d'ailleurs le terme fatal vers lequel tend l'évolution économique et sociale de l'humanité : esclavage, servage, salariat, lequel sera lui-même remplacé par la mise en commun des moyens de production et des produits.

Telles sont les théories essentielles du socialisme scientifique, proposées par Karl Marx et Friedrich Engels, défendues par leurs disciples ou continuateurs plus ou moins officiels, Jules Guesde et Gabriel Deville en France, en Allemagne Schäffle et Karl Kautsky, en Italie le criminaliste Enrico Ferri, professeur à l'Université de Rome.

Ce n'est pas le lieu d'entreprendre ici en détail la critique du marxisme, critique qui a été faite tant de fois. Notre dessein est uniquement d'esquisser les différentes formes du socialisme contemporain. Mais il apparaît manifestement que le marxisme méconnait l'origine première du capital, qui est l'épargne. Le travailleur en ne dépensant pas tout le fruit de son travail, en se constituant de ce qu'il ne consomme pas un fonds de réserve, devient capitaliste. Cette réserve, ce capital naît de l'abstinence du travailleur, non du sur-travail accaparé. La doctrine socialiste conduirait logiquement à la théorie de la consommation immédiate, ce qui ramènerait l'humanité aux conditions de l'état sauvage. Au surplus, le capital amassé ne profite pas seulement à son détenteur : il devient moyen de production, instrument pour les grandes entreprises, avance et soutien pour les travailleurs. Sans compter que, dans nos sociétés modernes, comme la France

d'aujourd'hui, avec l'extrême division des petites rentes, coupons de grandes sociétés, livrets de caisses d'épargnes, titres de mutualités, les capitalistes se chiffrent par millions, et le flot en va toujours montant.

Dans sa conception du problème social, le socialisme scientifique a toute l'étroitesse du positivisme le plus borné. Il réduit le problème à une *question d'estomac*; et lui-même se vante, avec Schäffle[1], de cette simplification des choses. Toutes les aspirations sociales, morales et religieuses de l'homme sont niées ou dénaturées. L'idée de justice est gardée, mais elle est restreinte au domaine économique, et tournée par un misérable sophisme contre la légitimité du capital.

Maladroite aussi l'application à la société de la conception évolutionniste de Hegel et de la concurrence vitale de Darwin. Ce n'est pas proprement la lutte des classes qui a fait succéder le servage à l'esclavage, puis le salariat au servage. Ces étapes ne sont pas des victoires gagnées par l'effort de la classe ouvrière sur l'égoïsme de la classe patronale. Le progrès moral, joint à une meilleure intelligence de l'intérêt de tous, a bien plutôt amené cette évolution. On a compris que l'échange des services, l'aide mutuelle est plus conforme à la dignité et à la nature sociale de l'homme, en même temps que plus apte à faire fructifier le capital et le travail[2].

Marx semble supposer que la lutte des classes est l'état naturel de l'humanité, et que cette lutte doit amener un état social sans concurrence ni lutte. Darwin, que l'on veut copier, ne raisonnait pas ainsi. Pour lui, la concurrence vitale est un élément de progrès par l'élimination des faibles, la survie des forts, et cette concurrence doit agir incessamment, maintenant toujours l'espèce comme en haleine et la portant sans cesse en avant : conception discutable, mais logique. Karl Marx fait vivre l'humanité de luttes. Puis il rêve d'un état de paix et d'entente si parfaite, que même toute rivalité disparaîtra de la terre. Mais, entrée en possession de cette ère bienheureuse, l'humanité, comprise selon l'idée marxiste,

1. *La Quintessence du socialisme*, traduction de Benoît Malon; chap. Ier.
2. *Le Socialisme et la Science sociale*, par Gaston Richard. Paris, 1897. P. 107-111.

ne peut que rétrograder, à moins qu'elle ne revête une autre nature.

Ce qui est manifeste, c'est que l'évolution économique et sociale va, non pas proprement à l'affranchissement d'une classe à l'égard de l'autre, mais à une coopération toujours plus intime et toujours plus étendue. Et cela est juste. L'idée même de société est une idée de coopération. Conséquemment, s'il y a progrès social, qu'il s'agisse d'intérêts matériels ou d'éléments d'ordre moral, il doit se résoudre d'une façon ou d'une autre dans un progrès de l'action coopérative.

II

Mais le socialisme scientifique ne se tient pas à des considérations historiques ou purement spéculatives. Il descend sur le terrain pratique. Puisque le capital est le fruit de la spoliation, il s'agit de le faire rentrer dans la masse commune, de le socialiser. La collectivité seule possédera, comme seule elle règlera et rémunérera le travail. De là, le nom de collectivisme donné au socialisme scientifique appliqué.

Pour les collectivistes actuels [1], le capital n'est pas absolument tout ce qui sert à la production, y compris la charrue du laboureur, le pic du mineur, la pioche du terrassier. C'est uniquement ce qui peut être source de revenus pour son propriétaire, sans qu'il l'exploite directement lui-même : argent, terres cultivées par des fermiers, mines, chemins de fer, grandes entreprises gérées par des intermédiaires. Pour le présent du moins, la boutique restera au petit commerçant, l'échoppe au cordonnier, le lopin de terre au paysan. On compte, d'ailleurs, sur la concurrence des grandes sociétés et des grandes industries pour faire disparaître peu à peu ces établissements autonomes.

Quant à la socialisation des capitaux, au sens collectiviste, elle se réalisera par expropriation. Les modérés accordent une indemnité aux expropriés ; les intransigeants la refusent. La collectivité prélèvera, d'ailleurs, sur la masse du travail fourni de quoi subvenir aux frais généraux : conservation et

1. Voir, par exemple, Schäffle, *ouvrage cité*, chap. VIII.

accroissement des grands instruments de production, moyens de communication, ports, mines, édifices publics, paiement des fonctionnaires; en outre, entretien des enfants, des vieillards et des infirmes, soins à donner aux malades.

Jusqu'ici les collectivistes sont à peu près d'accord. L'accord cesse quand il s'agit de dire avec plus de précision quel sera le plan de l'organisation future. Les uns estiment, avec Marx et Engels, Liebknecht, Bebel, Guesde, Turati, que vouloir déterminer par avance cette organisation est une chimère. Qui vivra, verra. Comment prévoir, avec quelque approximation, ce que sera la société dans cinquante, dans cent ans? Les données ne peuvent qu'être hypothétiques. Qui soupçonnait, il y a un siècle, la révolution économique amenée par la découverte de la vapeur et de l'électricité?

D'autres pensent que le collectivisme ne peut se refuser à dire ce que sera, dans ses grandes lignes, l'état social qu'il prépare. On ne saurait, en pareille question, exiger des hommes un saut dans l'inconnu. Le collectivisme ne bâtit pas pour l'autre vie; il prétend offrir en ce monde, non seulement un abri, mais un Éden, et à moins d'en remettre la jouissance à un lointain si reculé qu'il énerve tout effort, il lui faut dire ce que sera à peu près ce paradis des ouvriers. Et l'on a les constructions diverses de Schäffle, de Jaurès, de Gaston Stiegler, de Georges Renard, de Lucien Deslinières. Il faut dire que ces tentatives sont assez propres à justifier la prudente réserve de Marx et de ses plus fidèles disciples.

Examiner en détail ces essais serait fastidieux, autant qu'il serait facile de triompher de leur puérilité ou de leur complication. Au surplus, les socialistes auraient toujours la ressource d'abandonner le système qu'on aurait démoli. Mais il est un point dont tous les collectivistes, quelles que soient leurs idées particulières, doivent pouvoir rendre compte, en même temps qu'il leur faut en soutenir les conséquences. C'est le principe, commun à tous, de l'*équivalence en travail*, âme de l'organisation future.

Dans tout système collectiviste, la valeur d'un objet se mesure non à son utilité ou à sa rareté; elle répond exacte-

ment et uniquement au travail dépensé pour le produire. Un objet qui demande, pour être produit, un temps de travail double, triple, vaudrait deux fois, trois fois plus qu'un autre. Ou encore, pour citer un exemple de Schäffle, un pays a besoin de 20 000 hectolitres de froment, et, pour leur production, il doit employer 100 000 journées de travail; chaque hectolitre vaudra $\frac{100\,000}{20\,000} = 5$ journées particulières de travail social. Karl Marx considère le principe du temps de travail, substance et mesure de la valeur, comme la pierre angulaire de tout son système. En application du principe, les capitaux une fois mis en commun, chaque ouvrier touchera, en échange de son travail, un bon de consommation qui lui donnera droit de prendre dans les magasins généraux un objet répondant à la valeur de son propre travail.

Mais comment mesurer le travail en soi? On le mesurera par sa durée, répondent les collectivistes. Un litre de vin sera coté une heure de travail; une chaise, douze heures.— Mais dans une unité de temps, une heure, par exemple, il peut tenir des quantités très inégales de travail, suivant son intensité. Les ardents à la tâche seront dupes. Le système deviendra une prime à la nonchalance.

On prendra, répliquent les collectivistes, le *temps moyen*, estimé d'après un travailleur moyen, travaillant dans des conditions normales. — Voilà déjà une atteinte au principe sacré de l'équivalence. Si les objets ont un prix moyen, un travailleur pourra acheter avec son travail plus que la valeur que son travail, en réalité, représente; un autre, moins; un troisième, autant, par hasard. Et qui déterminera ce temps moyen? Le temps nécessaire pour produire un objet varie sans cesse, suivant la rareté ou l'abondance de la matière première, les saisons, mille incidents imprévus. Il faudra modifier cette fixation continuellement.

Aura-t-on en considération la qualité du produit? Il arrive que la qualité d'un objet tienne à des circonstances indépendantes du producteur, à des causes naturelles. Le Clos-Vougeot, exemple cher à M. Jaurès, familier d'ailleurs aux économistes individualistes, ne demande pas en soi un travail plus ardu que le vin de Suresnes. Si on ne tient pas compte de la qualité dans l'attribution du produit, tout le

monde voudra de la meilleure qualité. Si on en tient compte, le principe de l'équivalence en travail est à terre.

En outre, sur quelles bases établir le bilan de production, en particulier pour les objets utiles ? Par exemple, comment déterminer la quantité de blé, de toile, de fer, de meubles qui est nécessaire à tel pays, à tel moment? Et comment faire produire cette quantité? Dans la société actuelle, l'adaptation du travail à l'intérêt général se fait sous l'action de l'intérêt privé. Ce mécanisme comme automatique est supprimé dans la société collectiviste. On donnera les statistiques des besoins, dit-on. Quelques collectivistes comptent beaucoup sur les statistiques. Mais conçoit-on l'énorme complication de pareilles tables dressées par exemple pour toute la France, en attendant que les barrières économiques entre les divers pays soient renversées ? C'est déjà un problème effrayant que celui de l'alimentation d'une armée. Puis il ne suffira pas de dresser les tables des besoins, il faudra désigner nommément les travailleurs et fixer le chiffre de leur production. Et comment y arriver si l'on écarte l'organisation militaire coercitive [1] ?

III

Ces objections, et beaucoup d'autres qu'on peut opposer au collectivisme scientifique, n'arrêtent pas les socialistes intrépides. Ils tirent jusqu'au bout les conséquences des principes posés et demandent même à cette logique d'intransigeance la solution de quelques difficultés.

Le collectivisme, au moins dans sa phase modérée, ne socialisait que les grands instruments de production; il respectait la petite propriété individuelle, celle de l'outil, de la petite entreprise ou du petit domaine exploité directement par le travail de leur propriétaire. Le communisme socialise toute propriété, la grande comme la petite, les capitaux au sens collectiviste comme les instruments quelconques de production. Tout est commun, outils et produits.

1. Voir *Formes et essence du socialisme*, par S. Merlino, p. 142 à 150; M. Deschamps dans son cours à la Faculté de droit de Paris, 1900-1901; *Histoire des doctrines économiques*.

Comment, dans ce système, est réglé le travail, et comment la rémunération ? « De chacun selon ses forces ». Voilà le principe de contribution. « A chacun selon ses besoins. » Voilà le principe de répartition. Il n'y a plus, comme dans le collectivisme strict, équivalence entre le travail fourni et le droit de consommation. Le droit ainsi entendu était un reste de propriété privée. Chacun puisera à la masse suivant ses besoins. Évidemment, à l'origine, les représentants de la collectivité dresseront des moyennes auxquelles chacun sera obligé de se tenir. De même, l'intérêt personnel n'étant plus le moteur de la production, les pouvoirs publics auront le droit de réquisition. Mais l'organisation coercitive ne sera nécessaire que d'une façon provisoire. Grâce aux progrès du machinisme, tout se produira en abondance et sans peine. Bien plus, le travail deviendra une distraction. On ne sera plus dans l'obligation de rationner les gens. Chacun puisera sans compter à un tas qui réparera ses pertes par le concours spontané et désintéressé de tous. Car la nature humaine subira elle-même une merveilleuse transformation. Comme le dit M. Eugène Fournière, il n'y aura plus de recherche d'intérêt personnel, parce qu'il n'y aura plus de désirs non satisfaits. Chacun agira et travaillera pour les autres comme pour soi-même [1].

Tel est le communisme, terme inéluctable, aboutissant fatal de l'évolution socialiste, système qui est en germe dans toute idée socialiste, si bien qu'on a pu dire que tout socialisme est un communisme d'intention. Le peuple, dans sa logique simpliste, confond ces trois termes : socialisme, collectivisme, communisme. Les docteurs et pontifes du parti les distinguent; mais les barrières qu'on élève dans la théorie aux dépens de la logique, ne résistent pas à la poussée des idées, non plus que des appétits qu'on a déchaînés.

Faut-il aller plus loin et admettre dans le développement du socialisme une phase ultérieure, la phase anarchique ?

1. *L'Idéalisme social*, par Eugène Fournière. Paris, 1898. P. 28 à 34 et 114 à 140.

Le socialisme collectiviste ou communiste et l'anarchie s'opposent par quelques points. Le socialisme, malgré ses protestations contraires, tend à la concentration et à la centralisation; il ne peut faire que la collectivité n'absorbe l'individu[1]. Kropotkine s'est posé en adversaire du marxisme, qu'il appelle un capitalisme d'État. Au contraire, l'anarchie serait la réalisation de l'autonomie sous toutes ses formes. Le socialisme prêche la solidarité; l'anarchie donne libre champ à l'individualisme, entendu comme indépendance absolue des individus les uns au regard des autres. L'anarchie est un communisme amorphe ou un socialisme libertaire. De part et d'autre, utopie. Mais ici utopie de la systématisation à outrance, utopie de la machine immense et infiniment compliquée où tout mouvement doit être exactement prévu, à peine de catastrophes colossales. Là utopie de l'action spontanée, absence de tout plan, rencontre fortuite de toutes les volontés et de tous les intérêts; miracle perpétuel d'une société qui se tient debout par un accord sans cesse renouvelé de ses membres[2].

Mais l'opposition est plutôt de surface. Le principe égalitaire qui est — nous croyons l'avoir montré[3] — le fond même du socialisme, va à la suppression de toute hiérarchie, de toute contrainte intérieure et extérieure, de toute règle et de toute loi. La plupart des socialistes sont anarchistes en religion et en morale. En France, ils font campagne contre les lois pour la répression des menées anarchistes, dites lois scélérates. D'autre part, MM. Fournière et Jaurès ne parlent pas autrement que Kropotkine et Tolstoï sur la bienheureuse transformation de la nature humaine qui amènera l'accord spontané des volontés.

L'anarchisme n'est donc pas autre chose qu'un socialisme de gauche, un socialisme radical, un socialisme arrivé.

IV

Les vices du socialisme scientifique étaient trop manifestes pour ne pas amener des retouches au système.

1. Voir *l'Idée socialiste* dans les *Études* du 5 février 1902, p. 292 à 295.
2. Merlino : *Ouvrage cité*, p. 286-288.
3. Voir *l'Idée socialiste*, loc. cit., p. 295 à 300.

Tout d'abord en esprit de réaction contre le matérialisme étroit et déprimant du marxisme, s'est élevée l'école idéaliste. Celle-ci s'est recrutée surtout parmi les socialistes français, Benoît Malon, son fondateur, Rouanet, Fournière, Veber, Georges Renard, Jaurès. Elle entend rester fidèle à l'antique devise : liberté, fraternité, justice. Elle refuse, comme écrit M. Fournière [1], de considérer la doctrine socialiste « comme née uniquement d'une transformation de l'outillage industriel ». C'est une sorte de retour au socialisme d'instinct, au socialisme humanitaire de la première heure, dont on n'a répudié aucun des rêves chimériques.

D'autres laissent de côté les théories et les vastes constructions systématiques. Ils évitent de regarder dans le lointain ou d'en parler, crainte de s'y perdre, crainte aussi de passer pour des rêveurs. Ils se demandent quelles mesures les circonstances actuelles comportent en vue d'égaliser les conditions sociales, d'atténuer les effets de la concurrence, d'assurer à l'ouvrier le produit intégral de son travail au sens socialiste. Ils font de l'opportunisme. Tels sont, en France, les possibilistes dirigés par M. Brousse, tous ceux qui, avec Jaurès, admettent contre MM. Guesde, Lafargue et Vaillant, la participation d'un socialiste comme M. Millerand à un ministère bourgeois. Telle en Angleterre la Société des *Fabiens* ou temporisateurs. En Allemagne, « les socialistes cessent de plus en plus d'envisager les questions sous un aspect simpliste, unilatéral. Les hommes les plus intelligents et les plus influents (du parti), les David, les Vollmar, les Auer, sont des politiques, aux idées ouvertes, fort peu gênés par la doctrine et par les programmes, opportunistes à un haut degré et déjà presque des hommes de gouvernement [2] ». Tout récemment, en Espagne, lors des troubles de Barcelone, M. Pablo Iglesias modérait l'ardeur des siens.

Au cinquième congrès international tenu à Paris en septembre 1900, M. Guesde disait : « Les défaillances se produisent un peu partout. L'épine dorsale du parti ouvrier

1. *Revue socialiste* de septembre 1896.
2. *L'Évolution du socialisme,* par Jean Bourdeau, p. 176.

international fléchit. Notre action a gagné en étendue, mais elle a perdu en profondeur ». Et M. Doméla Nieuwenhuis déplore que « l'on s'enfonce de plus en plus dans le bourbier parlementaire[1] ». Des congrès, comme celui de Mayence en 1900, celui de Tours en mars 1902, autorisent ou même rendent obligatoires les alliances électorales entre les socialistes et les partis bourgeois.

Au surplus, ce sont surtout les nécessités électorales qui ont fait dévier le socialisme de ses principes et l'ont engagé dans tous les compromis. Tantôt, il est devenu un système de surenchère aux mains d'ambitieux sans conviction ; on n'a pas reculé devant les promesses les plus fantaisistes et les plus extravagantes. Tantôt, pour attirer à soi la clientèle des mécontents, petits patrons, petits boutiquiers, employés, prolétaires intellectuels, bacheliers, professeurs, médecins, avocats, « on se borne à déclamer contre la ploutoucratie. Tel orateur réduit le collectivisme à la communauté des rues, auquel cas, nous sommes tous communistes. M. G. Sorel cite un candidat appuyé par le groupe parlementaire de la Chambre qui promettait aux marchands de vin, ces empoisonneurs du peuple, de les soutenir contre les coopératives ouvrières ! L'Union socialiste, à la dernière chambre, représentait non pas une doctrine, une classe sociale, mais un salmigondis d'idées, un monde bariolé. Dans cette Union, il y a des admirateurs du drapeau tricolore, du drapeau jaune avec l'alliance russe, des partisans du drapeau rouge. Il y a des communistes, des collectivistes, des défenseurs de la propriété individuelle, des patriotes, des internationalistes, des protectionnistes, des libre-échangistes, des partisans de la grève générale, mais beaucoup plus de ses adversaires. Il y a beaucoup de médecins, de gros rentiers, de journalistes, et seulement une demi-douzaine d'anciens ouvriers. Et l'on retrouve la même bigarrure, la même opposition de votes et doctrines, concernant l'armée, la politique coloniale, le libre-échange, dans la fraction socialiste du Reichstag[2] ».

1. *Le Socialisme en danger*. Paris, Stock, 1897, p. 23.
2. *L'Évolution du socialisme*, p. 100-101.

V

Le socialisme d'État n'est souvent qu'une variante ou même une application du socialisme opportuniste. On garde l'État à peu près avec son organisation actuelle au lieu de le remplacer par la collectivité comme dans le marxisme pur, et on lui demande d'opérer les réformes que la masse ouvrière est incapable d'accomplir elle-même, faute de puissance ou d'éducation économique. L'État étendra de plus en plus les services publics, nationalisera les chemins de fer, les mines, l'industrie sucrière, les industries de l'alcool et du pétrole. Et ces services sans cesse accrus, comme de petites vagues, finiront par submerger presque à son insu la société bourgeoise.

Quelques-uns poursuivent, au moins pour le moment, la réalisation du socialisme d'État surtout dans la commune. C'est le socialisme municipal. La commune présente un excellent laboratoire aux expériences socialistes. Quelques villes de France se sont prêtées à l'expérimentation. En général, les résultats ont été déplorables. Esprit d'ordre et d'honnêteté dans la gestion des deniers publics, sentiment de la justice et de l'impartialité, vrai souci du bien des humbles, tout cela a presque partout fait défaut. Au total, faillite quasi universelle, encore que les entreprises tentées n'eussent rien de bien hardi : bureaux de placement municipaux, pharmacies, cantines et soupes populaires, places dans les théâtres concédées gratuitement aux ouvriers. Ici ou là, par exemple à Paris, on a poursuivi la régie directe des grands travaux ou des grandes entreprises, gaz, tramway, métropolitain à établir ou à faire fonctionner, force électrique (l'eau et la voirie sont dans la plupart de nos villes services municipaux) : presque partout ces mesures ont été repoussées.

L'Angleterre, que l'on regarde comme la terre classique de l'individualisme, est le pays d'Europe où le champ d'action des municipalités est le plus étendu. A Glascow, à Birmingham, à Liverpool, à Leeds, à Bradford, à Manchester, nombreux sont les services municipaux. Au lieu de donner à ferme, les communes tendent à exploiter elles-mêmes.

Elles y étaient préparées par l'habitude de l'association, et par l'esprit anglais, plutôt commercial que bureaucratique[1].

Il est vrai qu'en pareille matière il faut éviter de voir partout du socialisme. Parce qu'une ville gère elle-même ses propres affaires et s'occupe directement de quelques entreprises qui intéressent le bien public, elle ne fait pas nécessairement du socialisme. Est d'esprit socialiste toute mesure ou tendance qui va à l'étouffement des justes initiatives privées et d'une salutaire concurrence, ou encore à un nivellement contre nature des inégalités sociales. L'État et l'autorité communale ont, particulièrement à l'égard de toute fonction qui met plus directement en jeu l'intérêt public, un rôle de stimulation et même de suppléance. Quand les circonstances font que l'État ou la commune peuvent remplir quelqu'une de ces fonctions avec plus de profit pour tous que les particuliers même associés, on ne voit pas pourquoi on leur refuserait le droit de la prendre à sa charge. Mais chacun sent combien ici les questions de frontières sont délicates, quelle tentation il y a pour l'État à empiéter indûment sur le domaine des particuliers.

En tous cas, pour la France, le socialisme municipal, s'il gagne en étendue, perd en considération et en estime. Paris ne l'a pas accepté ; Roubaix, la ville sainte du socialisme, n'en veut plus ; Lille s'en déprend.

Il est une autre forme du socialisme d'État qui fleurit surtout en Allemagne. Celui-là ne tend nullement au nivellement des conditions, et n'est pas aux mains des classes populaires : l'Allemagne est le pays le plus hiérarchisé qui soit au monde. Là, l'État conservateur tend à se substituer à l'action individuelle. C'est un effet et une extension du caporalisme prussien. On veut mener la société comme un régiment, et, pour être plus assuré que l'impulsion partie d'en haut sera exactement obéie partout, on veut agir directement sur chaque élément particulier.

C'est le prince de Bismarck, le plus autoritaire des chanceliers de l'Allemagne moderne, qui a fait voter au Reichstag

1. *L'Évolution du socialisme*, p. 125-128.

les grandes lois d'assurance ouvrière, lois recommandables par certains côtés, mais qui, de l'avis d'esprits judicieux, restreignent à l'excès le rôle de la prévoyance individuelle. On ne peut guère supposer chez le prince de Bismarck une tendresse outrée à l'endroit de la classe ouvrière. Mais en présence de revendications qui lui paraissaient inquiétantes pour la sécurité de l'Empire, il a voulu faire lui-même, et par voie administrative, ce qu'il jugeait les particuliers inaptes à réaliser. Il pouvait d'ailleurs invoquer comme initiateurs dans cette voie, outre les princes de Brandebourg, Rodbertus-Jalgetzow et Ferdinand Lassalle, sans omettre Hegel qui fait de l'État un but en soi [1].

L'Allemagne pratique ce qu'on pourrait appeler le socialisme conservateur.

Convient-il de considérer, à l'exemple de certains économistes, le socialisme agraire comme une forme spéciale de socialisme? Il semble qu'il s'agisse là plutôt d'une difficulté particulière dans l'application des doctrines collectivistes. Marx ne recule pas devant la disparition du petit propriétaire paysan. M. Guesde y répugne. M. Deville hésite. Dans les derniers congrès socialistes tenus en France et en Allemagne, le souci manifeste est d'éviter toute solution trop nette; on prend des atermoiements, on tâche de gagner du temps. Les chefs du parti socialiste comprennent quel intérêt ils ont à gagner l'aide et les voix des paysans, et ils savent que ceux-ci recevraient à coup de fourche les gens qui leur proposeraient de se dépouiller de leur lopin de terre au profit de la collectivité. Il est rare d'entendre comme au dernier congrès de Bologne, tenu en novembre 1901, et auquel prenaient part les représentants de cent cinquante mille paysans italiens, les habitants des campagnes acclamer la socialisation de la terre. Encore faudrait-il savoir si les ruraux représentés à Bologne ne se composaient pas, en grande partie, de petits cultivateurs chargés de dettes ou de journaliers.

1. *Les Origines du socialisme d'État en Allemagne,* par Charles Andler. Paris, 1897. — *Le Socialisme et la Science sociale,* par Gaston Richard. Paris, 1897, P. 36-41.

De fait, les socialistes se donnent souvent dans les campagnes comme les défenseurs de la petite propriété contre la grande. Ils promettent aux petits paysans ou aux prolétaires ruraux les terres du gros fermier, du châtelain ou du bourgeois enrichi. Si bien qu'aux yeux du paysan, le socialiste est un *partageux*. Hérésie collectiviste au premier chef, mais dont les collectivistes sont responsables. Le but final du système est non le partage, mais la nationalisation du sol comme de tous les capitaux, qu'on ne tolère que provisoirement à l'état de division ou de propriété privée.

VI

Il y a surtout du socialisme expérimental, appliqué par l'État, en matière agraire, dans un ensemble de mesures dont l'Australie et plus encore la Nouvelle-Zélande ont été récemment le théâtre. Le point de départ n'est pas à demander à des systèmes construits par des théoriciens. Mais en un pays où la population urbaine surabonde, tandis que les campagnes sont désertes, il s'est agi de donner un gagne-pain aux sans-travail jetés par milliers sur la rue à la suite d'une série de crises économiques, et en même temps de mettre en valeur des richesses inexploitées. Or la plupart des terres cultivables ou situées près des centres urbains appartenaient à des *Squatters*, riches propriétaires qui faisaient paître leurs innombrables troupeaux de moutons sur d'immenses étendues. Comment faire passer ces terres aux ouvriers des villes et aussi aux colons ?

On a reculé devant une solution radicale : appliquer purement et simplement le principe de la nationalisation du sol. On s'est contenté de limiter l'étendue du terrain concédé à bail ou en toute propriété. Dans certains cas seulement, les propriétaires peuvent être obligés de vendre leurs domaines à l'État. Pour faciliter la possession du sol à ceux qui n'ont pas le capital nécessaire pour l'acheter, on a eu recours aux loyers perpétuels ou de 999 ans. Ces baux emphytéotiques, avec ou sans droit d'achat, sont très usités, surtout en Nouvelle-Zélande. L'impôt foncier progressif sur les grands propriétaires, avec aggravation pour les propriétaires ne

résidant pas dans la colonie, n'a été adopté qu'en Nouvelle-Zélande. Si un grand propriétaire estime qu'il est surimposé, il a le droit d'abandonner au gouvernement son domaine pour le prix auquel l'administration l'avait évalué.

Mais dans tous ces États, on s'applique à favoriser la moyenne et la petite propriété. D'ailleurs, le mot socialiste garde là-bas un sens défavorable. Les socialistes sont des *extrémistes*, et l'on tient avant tout à être gens *pratiques*. Les ouvriers des villes sont protectionnistes farouches, allant jusqu'aux tarifs prohibitifs. Ils ne se préoccupent pas de la suppression du salariat et du patronat. Autant la législation ouvrière est avancée, autant le parti ouvrier est peu organisé.

Les fonctions d'État sont très nombreuses en Australie. Dans le gouvernement de Sud-Australie, il y a un service officiel de congélation et d'exportation pour les viandes, d'emmagasinage et d'exportation pour les vins. Jusqu'ici, l'exportation par l'État a coûté plus d'argent qu'elle ne lui en a rapporté. Quelques villages, comme celui de Murtho, se sont organisés d'après le système coopératif.

En plusieurs villes, les ouvriers sont arrivés à maintenir les courtes journées et les hauts salaires. Mais on a dû avoir recours à des mesures draconiennes. Dans la Nouvelle-Zélande, on a, en quelque sorte, noté d'infamie les marchandises fabriquées en tout ou en partie à domicile. Ces articles, lorsqu'ils sont mis en vente, doivent porter une marque très apparente qui empêche de les confondre avec les marchandises provenant de manufactures régulièrement inspectées. Le *Paradis des ouvriers* n'offre pas à ses élus le régime de la liberté [1].

En somme, comme le dit M. Métin qui a étudié sur place cette organisation, de loin tout cela est du socialisme ; de près, c'est plutôt un expédient colonial. C'est aussi, quoique moins accusé, le sentiment de M. Pierre Leroy-Beaulieu. Cependant les doctrines vraiment socialistes com-

1. *Le Socialisme sans doctrines. La Question agraire et la question ouvrière en Australie et Nouvelle-Zélande*, par Albert Métin. Paris, Alcan, 1901. — *Les Nouvelles sociétés Anglo-Saxonnes*, par Pierre Leroy-Beaulieu. Paris, Colin, 1901. Chap. XIII-XV.

mencent à se faire jour ici ou là en Australie, par exemple dans l'établissement de pensions pour tous les travailleurs.

VII

Le socialisme opportuniste vit d'expédients; le socialisme expérimental est tourné tout entier vers les faits et dédaigne les théories. Ce souci des réalités, mais érigé en doctrine, le dessein formé d'accommoder les réformes rêvées à la société actuelle, a donné naissance à une forme mitigée du socialisme ou, si l'on veut, à un *néo-socialisme*. Le néo-socialisme s'est formé chez d'anciens disciples de Karl Marx, comme Berstein, de la critique et de la revision des théories marxistes. Pour lui le marxisme n'est qu'un fil conducteur. Il répudie les thèses du socialisme scientifique telles qu'elles ont été enseignées par les grands apôtres marxistes: conception matérialiste de l'histoire, théorie de la plus-value, loi de concentration des richesses et lutte des classes. Georges Sorel en France, Saverio Merlino en Italie, de Vollmar en Allemagne, Vandervelde en Belgique ont adopté le mot de Bernstein: « Le but n'est rien, le mouvement est tout[1] ».

Pour ces apôtres de la nouvelle doctrine, le socialisme n'est ni le collectivisme, ni le communisme, ni le mutualisme, ni l'anarchisme. Dans leur plan d'organisation de la société future ils ne rejettent pas toute propriété privée ni toute production privée. On ne soumettra à la collectivité que les

1. Parmi les chefs de la nouvelle doctrine, « aucun nom n'est plus souvent cité que celui d'Édouard Bernstein. D'origine sémitique, comme Marx et Lassalle, Bernstein se montra d'abord marxiste orthodoxe des plus ardents. Chassé d'Allemagne par la loi contre les socialistes, il rédigeait à Zurich le *Social-Demokrat*, devenu l'unique organe du parti. On l'expulsa de Suisse et, en 1888, il allait rejoindre à Londres Marx et Engels. Mais le spectacle de la prospérité et de la puissance toujours croissante des classes ouvrières et de l'esprit de réforme des classes dirigeantes, modifia insensiblement les idées de Bernstein et l'amena à entreprendre une revision consciencieuse des théories officielles de son parti ». Sa première brochure, *les Hypothèses du socialisme et la tâche de la démocratie sociale* fit un tapage et un scandale énorme dans toute l'Allemagne. Son ami Auer trouva le mot de la situation. « Mon cher Édouard, lui écrivait-il, tu es un âne; on n'écrit pas ces choses-là : on les fait. » Depuis, Bernstein a retrouvé droit de cité parmi les socialistes allemands. (Voir *l'Hérésie d'Édouard Bernstein*, par J. Bourdeau. *Journal des Débats* du 2 novembre 1901.)

grands instruments et moyens de travail; on gardera les associations privées auxquelles la collectivité pourra faire appel pour certaines tâches à accomplir. Au surplus, il ne faut pas s'attarder à ces combinaisons d'une réalisation plus ou moins lointaine. Ce qui importe c'est de développer dans la classe ouvrière l'esprit de justice et de solidarité, c'est de travailler à son éducation économique. Tout ce qui tend à affirmer le droit à l'existence et au travail, à supprimer les monopoles et les revenus sans travail, à remplacer le droit du plus fort par une concurrence modérée telle qu'elle existera entre des hommes placés à peu près dans les mêmes conditions économiques: tout cela, dit-on, est d'esprit néo-socialiste, et cet esprit, il faut s'efforcer de le faire entrer de plus en plus dans les lois, dans les institutions, dans les mœurs et les consciences.

La plupart des socialistes ne voient dans les lois qui améliorent le sort du peuple, que des palliatifs ou une condamnable transaction avec les principes. Les néo-socialistes sont d'un sentiment tout opposé. Ainsi ils favoriseront les coopératives de production ou de consommation, l'établissement des caisses de crédit populaire. En un mot, ils s'attachent avant tout au mouvement de transformation sociale dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une plus grande égalité [1].

Faut-il voir dans le néo-socialisme la fin d'une doctrine, la négation du socialisme, comme le veulent certains économistes libéraux, et à l'opposé, les marxistes intransigeants à l'exemple de Kautsky et Singer? Est-ce un simple réformisme qu'on peut adopter et favoriser sans arrière-pensée? Il semble qu'il faut en dire ce que nous avons dit de l'Idée socialiste [2]. Le néo-socialisme a ses parties acceptables et même louables. L'état social actuel est loin d'être

1. Voir Georges Sorel dans le *Devenir social*; Saverio Merlino dans *Formes et essence du socialisme*. Paris, Giard et Brière, 1898. — On peut encore consulter Jean Bourdeau dans *l'Évolution du socialisme*, en particulier p. 83 à 120, et M. Deschamps dans son cours à la Faculté de droit de Paris, 1900-1901; *Histoire des doctrines économiques*.

2. *Études* du 5 février 1902.

parfait. Plus d'une réforme s'impose. C'est ce que reconnaît le néo-socialisme et il a le bon sens de se défier des réformes trop brusques, de répudier toute révolution violente. Mais sa doctrine est essentiellement incomplète. Sur quels principes s'appuie son idée d'égalité et de solidarité sociales? Cette solidarité et cette égalité seront maintenues entre certaines limites. Mais où ira-t-on chercher les règles de ce tempérament? Là-dessus on se taît. Et faute d'une métaphysique ou d'une philosophie, on retombe dans la pratique des expédients et de l'opportunisme, pratique au dessus de laquelle on avait tenté de s'élever. Et puis, en somme, la mise en œuvre du collectivisme est plutôt différée que répudiée. Lorsque le moment inévitable sera venu où certaines questions capitales se poseront, on prévoit trop dans quel esprit elles seront résolues.

De plus, malgré quelques velléités contraires, on reste fidèle à l'esprit positiviste, trop exclusivement soucieux des intérêts matériels; on réduit l'humanité à une coopérative de production et de consommation; on lui ferme tout horizon supra-terrestre. On est défiant, sinon hostile à l'égard de toute idée religieuse. Par suite, on se condamne à l'impuissance dans la réforme que l'on rêve de l'individu et de la société. Les instincts égoïstes et les instincts dominateurs que l'on se flattait de vaincre, reprendront bientôt le dessus. Ils n'auront fait que changer de forme et profiter à d'autres affamés. Les sages du socialisme, d'un socialisme timide et inconséquent, seront débordés par les logiques et les violents.

C'est assez faire entendre que le néo-socialisme, suivant l'expression de M. Faguet, a besoin d'être mis en observation. D'autant qu'on peut dire, avec plusieurs, que sous cette forme, le socialisme commence à vivre ou à être viable. Sous la forme ancienne, intégrale, radicale, c'était une chimère dont l'avènement ne se serait pas accompli sans de terribles bouleversements, et le premier peuple qui en aurait fait l'essai total aurait sans doute payé de son existence cette tentative. Mais le socialisme se serait détruit lui-même. Le néo-socialisme est moins éloigné de nos conditions sociales.

« Si l'on entend par réalisation du socialisme, écrivait naguère M. Bernstein, l'institution d'une société complètement communiste en tous points, je n'hésite pas à répondre qu'elle me paraît être encore dans un lointain suffisamment éloigné. Mais je suis fortement convaincu que la génération actuelle verra la réalisation de beaucoup de socialisme, sinon dans la forme, du moins dans le fond. L'extension constante du cercle des devoirs et des droits correspondants des individus à l'égard de la société et des obligations de la société à l'égard de l'individu, l'extension du droit de contrôle de la société (État ou nation) sur la vie économique, l'administration autonome démocratique dans la commune et la province, et l'extension des attributions de ces groupes, — tout cela c'est, pour moi, un développement vers le socialisme, ou, si l'on veut, une réalisation partielle du socialisme[1]. »

Bref, le néo-socialisme nous menace d'un développement toujours croissant des monopoles d'État, des réglementations d'État, du contrôle d'État. Et c'est précisément sous cette forme que le socialisme a le plus de chances d'aboutir.

Le néo-socialisme qui maintient, quoique enfermée dans d'étroites limites, la propriété privée et la production privée, ne prêche pas l'abolition du salariat. Nous ne voyons pas, d'ailleurs, comment le socialisme intégral peut inscrire cette suppression dans son programme. Le régime de la grande industrie tel qu'il est organisé met en face l'une de l'autre, disent les socialistes, deux classes : la classe des capitalistes en possession des moyens de production, argent, machines, matières premières; la classe des salariés ne disposant que de sa force de travail. Il faut faire cesser la lutte en remettant à la collectivité tous les instruments de production. Mais quel sera l'effet de cette socialisation ? D'une part, attribuer tous les capitaux en principe à la collectivité, en fait à la majorité ou mieux à une minorité audacieuse, impersonnelle, représentée par des fonctionnaires ; d'autre part, faire du reste des salariés forcés. Pour le plus grand nombre, tout le bénéfice du socialisme serait la substitution au salariat libre du salariat esclave.

1. Cité par S. Merlino, *Formes et essence du socialisme*, p. 210.

L'avenir du socialisme n'est donc pas la suppression du salariat. Le salariat ne semble pas destiné à jamais disparaître. Mais ses abus et ses rigueurs peuvent être atténués en même temps que les abus et les rigueurs de la concurrence. Et cette réforme, on peut la demander au développement de l'esprit de libre association et de libre coopération. La libre association met en commun et en quelque sorte dans les mêmes mains le capital et le travail. Par le système de la participation aux bénéfices, par la coopération proprement dite et d'autres procédés analogues, elle substitue au salaire strict et fixe, l'attribution d'une part des gains de l'entreprise, salaire encore, mais salaire ennobli, si l'on veut, salaire à allure capitaliste. Seulement, la condition de cette élévation c'est la liberté. Toute rémunération, tout gain ou profit réglé et attribué par voie d'autorité — ainsi qu'il arriverait fatalement sous le régime socialiste — fait rétrograder le salariat vers la forme du servage.

L'esprit de libre association, qui n'a rien de commun avec l'esprit socialiste, en même temps qu'il atténuera les excès de la concurrence, défendra les initiatives individuelles contre la main-mise de l'État. Dans la crise sociale qui nous agite, on peut dire que le développement de l'esprit de libre association a la valeur d'une solution. Mais pour que cet esprit soit fécond, il importe souverainement, comme n'a cessé de le rappeler « le Pape des Ouvriers » par son encyclique *Rerum Novarum* et tant d'autres enseignements, qu'il soit vivifié par l'idée chrétienne. C'est à l'Évangile qu'il faut demander la vraie notion de l'égalité sociale et de la solidarité sociale.

Lucien ROURE.

UN CHRÉTIEN

HOMME DE LETTRES ET CRITIQUE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT[1]

I

M. Désiré Nisard, l'auteur de l'*Histoire de la Littérature française*, parlant un jour de son ancien condisciple et ami, Alfred Nettement, disait à M. Edmond Biré : « Si l'on rééditait tout ce que Nettement a écrit, il y aurait la matière de cinq cents volumes. »

En fait de volumes, l'infatigable écrivain n'en publia qu'une quarantaine; ce qui est déjà un joli chiffre. Le reste gît, épars, dans des brochures, des colonnes de journaux, des articles de revues; dans des feuilletons ou feuilles volantes jetés aux quatre vents : *rapidis ludibria ventis*. Durant tout le dix-neuvième siècle, où l'on a noirci du papier haut comme le Mont Blanc, il n'est pas, que je sache, un autre ouvrier de la pensée qui ait, à lui seul, fourni une somme plus colossale de travail intellectuel. J'ai soin de dire : *à lui seul*. Tel, en effet, de ses contemporains a jeté cinq cents volumes en pâture au public du siècle qui vient de finir, mais en s'associant une main-d'œuvre active, nombreuse, choisie. Le romancier Alexandre Dumas a signé cinq cents volumes, comme auteur d'abord, mais aussi comme « chef d'atelier », ayant eu sous ses ordres toute une équipe de collaborateurs — au moins, douze, — tandis que lui-même taillait et fauchait dans les œuvres d'autrui; abrité derrière cette belle maxime, que le plagiat n'est pas un vol, mais une conquête : « L'homme de génie ne vole pas; il conquiert. »

Hélas! les centaines de volumes ainsi *conquis* ne respectaient pas plus la vertu que la propriété. Au siècle passé, les auteurs qui ont entassé des montagnes de livres, ont presque toujours accumulé autant de ruines, souillé les imaginations,

1. *Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, par Edmond Biré. Paris, Lecoffre, 1901. In-8 de 567 pages, avec portrait.

dévoyé les esprits, perverti les âmes. Y a-t-il un seul de ces producteurs à outrance qui, au soir de la vie, ait pu, comme Alfred Nettement, se dire avec sincérité : Dans les innombrables lignes imprimées que je laisse au monde, il n'en est pas une dont j'aie à rougir devant Dieu et devant les hommes ?

Si l'œuvre d'Alfred Nettement se composait de romans corrupteurs, de drames scandaleux qui s'acharnent à ridiculiser la famille et à la détruire, d'histoires qui déifient les scélérats, de pamphlets qui salissent les réputations les plus pures, de thèses bruyantes ou baroques, gonflées de blasphèmes contre l'Église, contre l'ordre, la justice, la société, les statues de l'écrivain encombreraient les places publiques ; son nom serait cloué à l'angle d'autant de rues qu'il aurait fabriqué de volumes; les voix de la renommée s'enfleraient à le proclamer bienfaiteur du genre humain; pendant que les éditeurs de *Pages choisies* puiseraient à deux mains dans ces mines où il y aurait toujours à prendre. Mais « dans ces milliers de pages, il n'en est pas une seule qui ne soit noble, élevée, généreuse; pas une qui ne respire l'amour du bien et le culte du vrai ; pas une que l'auteur n'eût pu mettre sous les yeux de sa fille ».

Par ailleurs, ce digne et honnête ouvrier se contenta de travailler, puis de travailler encore ; sans même trouver, comme dit M. Edmond Biré, dont c'est aussi le cas, « le temps de poser sa candidature » à l'Académie[1]. Aussi, les dictionnaires et les histoires de la littérature où l'Université distribue des palmes d'outre-tombe n'accolent à son nom qu'une maigre mention, et quasi dédaigneuse. Les écrivains, même habiles et féconds, s'ils n'ont employé leur talent qu'au service de la morale et de la vérité, ne comptent pas, ou ne

1. D'autres, et non des moindres parmi les Quarante, y songèrent pour lui; et dans les *Lettres* de l'évêque d'Orléans, t. II, p. 233, on lit ce billet au Père Gratry :

Orléans, le 24 décembre 1869.

Cher Ami,

Ce monsieur (Claude Bernard) est-il chrétien à un degré quelconque ? Je vous avoue que je suis frappé par-dessus tout de la nécessité d'avoir des chrétiens, ou au moins des hommes qui respectent la religion.

M. de Champagny, M. Wallon, M. *Nettement*, M. de Lavergne, M. Caro, voilà des hommes pour lesquels mon inclination est déjà faite.

Tout à vous en Notre-Seigneur.

comptent guère. Heureusement, la vie et les œuvres d'Alfred Nettement devaient solliciter l'attention de M. Edmond Biré, qui commençait d'écrire vers le temps où la plume tombait des mains de ce vaillant frère d'armes. Par l'unité de foi chrétienne, par l'attachement aux mêmes traditions, par leur commune passion de l'histoire vraie, ils sont l'un et l'autre — le Parisien et le Vendéen — de la même lignée.

Après avoir renversé la plus orgueilleuse idole du siècle défunt, et détruit bon nombre de légendes révolutionnaires, M. Biré se devait, si j'ose dire, d'élever un monument à la mémoire d'un homme de bien courageux, d'un homme de lettres modeste et chrétien. Le monument existe : c'est un superbe in-octavo de près de six cents pages, ajouté aux trente ou quarante que le biographe compte déjà. Il s'est donné à cet intéressant labeur avec amour. On le devinerait en le lisant, s'il ne s'était lui-même chargé de faire cette confidence au lecteur, et de trahir, à la dernière page, la joie qu'il eut de revivre, par la pensée, avec cet ami, les meilleures années de l'autre siècle :

Au-dessus du talent, il y a l'âme; et l'âme, chez Alfred Nettement, était exquise, si modeste avec ses admirables dons, si droite au milieu des déviations et des défaillances de ce siècle, si pure à travers les corruptions contemporaines. C'est pourquoi sa vie a été pour nous un *cher entretien*. Jeune, il s'était appelé le *Vaincu :* ce titre, il l'a porté fièrement jusqu'à la fin : il est mort sans avoir vu se lever l'heure de la victoire. Qu'importe, puisqu'il a, pendant quarante ans, combattu pour une cause sainte, celle de la religion; puisqu'il est demeuré fidèle à une grande cause, celle de la monarchie. C'est une modeste vie que j'ai racontée; mais il me semble bien, en terminant, que cette existence d'honneur et de sacrifice n'a rien à envier à d'autres destinées : elle garde un caractère de beauté qui tient aux sentiments les plus élevés de l'âme humaine.

De là, le charme de ce livre. Ce livre est beaucoup plus qu'une biographie : ce sont presque des *Mémoires*, tellement l'auteur est renseigné sur les faits qu'il raconte; tellement il semble avoir été le contemporain de tous les personnages qu'il rencontre et qu'il nomme. C'est une histoire de cinquante ans; histoire politique, littéraire, religieuse; histoire publique et intime, où passent toutes les figures de la Restauration, du gouvernement de Juillet, avec diverses

silhouettes du second Empire. M. Edmond Biré a cueilli la fleur des écrits d'Alfred Nettement; il y a joint un nombre considérable de lettres inédites, signées des noms les plus illustres, ou les plus fameux, des partis pour ou contre lesquels bataillait l'inlassable *vaincu*.

Dans ses luttes, qui furent plus d'une fois victorieuses, je voudrais surtout étudier celles qu'il livra en faveur de l'esprit français et de la littérature nationale. Mais, en courant, il convient de signaler quelques-unes des autres tâches qu'Alfred Nettement sut mener de front, pendant une quarantaine d'années.

II

Par vocation, il fut journaliste. Lorsqu'il était encore sur les bancs, à Sainte-Barbe, il avait eu déjà les périlleux honneurs de l'impression. Presque au sortir du collège, il commença d'épancher à flots continus, dans les journaux et les revues, sa prose abondante, claire et vive. Tour à tour, ou tout à la fois, soit comme rédacteur, soit comme directeur, ou même comme fondateur, il écrivit dans l'*Universel*; dans la *Quotidienne*, feuille ardente, mais pauvre; encore que son garçon de bureau, Jean-Vincent Bully, eût inventé le vinaigre de toilette qui rapporta des millions à l'exploiteur. Il écrivit dans la *Gazette de France*, le *Rénovateur*, le *Nouveau Conservateur* et l'*Écho de la jeune France*; dans la *Mode*, qui poursuivit, durant dix-huit ans, une rude guerre d'escarmouches contre la monarchie bourgeoise, et dont la duchesse de Berry, exilée, disait à Nettement : « C'est le journal qui est le plus en harmonie avec le besoin de mon cœur. » Il écrivit dans la *Revue de France et d'Europe*, fondée sous le patronage de Berryer; dans le *Plutarque français*, dans la *Revue contemporaine*, dans l'*Union*; puis, dans l'*Opinion publique*, dont il fut le créateur au lendemain du 24 février 1848, et qui eut le privilège d'être supprimée au lendemain du coup d'État.

Comme on le suppose bien, les ministres et la police de Louis-Philippe n'avaient pas laissé dormir en paix sur ses lauriers l'homme d'esprit qui les harcelait chaque matin et leur décochait sans relâche des traits qui portaient coup. On

l'accusa de « complot » ; on le menaça de châtiments exemplaires pour « attentat contre la sûreté de l'État » ; ce qui ne l'empêchait pas de récidiver le lendemain, voire même de rire du ministère et de la police, sur l'*Air de Fualdès* :

Donc, par son ordre suprême,
La police brusquement
Envahit l'appartement
D'un royaliste quand même
Qui, dans Londre, en ce moment,
Conspirait tranquillement.

Il est vrai que, trop tenace,
Cet écrivain plein d'orgueil,
En son repaire d'Auteuil,
Naguère avait eu l'audace
De dire assez *nettement*
Son fait au Gouvernement.

C'était la nuit que Nettement *conspirait,* qu'il rédigeait, non pas seulement un premier-Paris, mais presque tout un numéro de journal. Voici comment les choses se passaient au bureau de rédaction de l'*Opinion publique* : « Le journal paraissant le matin, on se réunissait le soir à l'imprimerie. La petite salle ne tardait pas à se remplir d'amis, de députés de la droite, qui venaient aux nouvelles ou qui en apportaient. On fumait beaucoup, on causait davantage encore. Cependant dix heures et demie, onze heures, sonnaient à la pendule. « Voyons, messieurs, disait gravement Théodore « Muret, il faut laisser Nettement faire son grand article. » De quart d'heure en quart d'heure, le sage Muret reproduisait sa motion. Enfin, sur le coup de minuit, on se retirait. Resté seul, Nettement se mettait à la besogne. Il couvrait de sa grande écriture de nombreux feuillets dont le metteur en pages s'emparait vite, au fur et à mesure de leur achèvement. Après son grand article, il en composait un second, puis quelquefois un troisième. On finissait toujours par paraître, mais on manquait souvent le chemin de fer. L'accident, du reste, ne causait pas grande émotion » (page 369).— Oh ! le bon temps !

Trois articles de journal, entre minuit et une heure, ne coûtaient à Nettement que la fatigue légère de les coucher sur papier. Il en fut de même pour la *Semaine des familles*

où, pendant les onze dernières années de sa vie, il fut, « sous une forme aimable et souriante, l'apôtre de la jeunesse ». Chaque livraison de la *Semaine* contenait trois et quatre articles de lui, signés de noms différents, dont il disait gaiement : « Ce sont trois têtes dans le même bonnet. » Et pourtant quelle pléiade de collaborateurs il recruta pour cette humble revue du foyer : Louis Veuillot, Gustave de La Landelle, Georges de Cadoudal, Zénaïde Fleuriot, Armand de Pontmartin... C'est dans la *Semaine des familles* que M. le comte de Pontmartin publia, en dix-huit articles, le plus spirituel pamphlet littéraire du siècle : *Les Jeudis de madame Charbonneau*. Quand il le fit paraître en volume, il en retrancha bon nombre de chapitres ; je le regrette pour le volume, surtout pour les lecteurs des *Jeudis*. Je regrette un peu aussi de ne point trouver, dans l'ouvrage si complet de M. Biré, un alinéa sur l'amusant démêlé survenu entre les deux anciens collaborateurs de la *Semaine des familles*, Louis Veuillot et Alfred Nettement. Louis Veuillot l'a raconté sous ce titre piquant : *Monsieur Alfred Nettement et une malle*. De cette malle, M. Biré eût tiré un fait-divers, plaisant et gai comme une page des *Jeudis de Madame Charbonneau*.

Après le journaliste et avec l'écrivain de revues, il y aurait lieu d'étudier chez Nettement le professeur, le linguiste, le poète, le légitimiste, le député, l'historien, le chrétien. Professeur, ou plutôt conférencier, il le fut à la Société des Bonnes-Lettres, créée en 1821, par Chateaubriand, le marquis de Fontanes, le duc de Fitz-James, le comte des Cars... ; et où les orateurs s'appelaient Bonald, Chateaubriand, Berryer, Nodier, ou d'autres illustres, parmi lesquels l'ardent royaliste, le vicomte Victor Hugo, qui depuis...

L'écolier de Sainte-Barbe avait été un brillant latiniste, comme tous les hommes d'esprit de ce temps-là ; comme, par exemple, son rival au Concours général, le poète Félix Arvers, l'auteur du sonnet « sans défaut » :

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère...

Comme tous les écoliers d'avenir, il s'était distingué par ses poèmes latins. Un peu plus tard, il apprenait l'anglais à

Londres même ; et c'est par ses traductions que l'on put connaître en France, dès 1839, les ouvrages de controverse de Mgr Wiseman. Notons que l'on doit à sa fille, Mlle Marie Nettement, la traduction du roman chrétien *Fabiola*, si populaire et si préférable à *Quo vadis*.

Poète français, Nettement l'était à ses heures ; et les heures où il rimait furent celles où, comme tous les bourgeois d'alors, il endossait le harnais de garde national. Au lieu de jouer aux cartes avec les autres protecteurs de la sécurité publique, il composait, dans le corps de garde, des odes, des récits, des romances. Une de ces romances jouit d'un grand succès de vogue ; tous les pianos en retentirent ; je crois même qu'on la fredonne encore. Mais parmi ceux et celles qui la chantent ou qui la jouent, combien se doutent que *Près d'un berceau* est l'œuvre d'un garde national au service de Sa Majesté Louis-Philippe ? Rappelons le premier couplet, avec le refrain connu :

Comme un pêcheur, quand l'aube est près d'éclore,
Court épier le réveil de l'aurore,
Pour lire au ciel l'espoir d'un jour serein,
Ta mère, enfant, rêve à ton beau destin.
Ange des cieux, que seras-tu sur terre ?
Homme de paix, ou bien homme de guerre ?
Prêtre à l'autel ? beau cavalier au bal ?
Brillant poète ? orateur ? général ?
En attendant, sur mes genoux,
Ange aux yeux bleus, endormez-vous.

Quand Alfred Nettement crayonnait ces strophes enfantines, Dieu venait de lui donner un fils, et le baptême de ce fils avait été un événement, le duc de Bordeaux ayant accepté d'en être le parrain, et la duchesse de Berry la marraine. L'honneur, qui lui venait de si haut, était la plus douce récompense des combats que Nettement soutenait pour la cause du royal exilé. Il avait, dès le collège, voué un culte de dévouement aux Bourbons de la branche aînée ; et ses souvenirs d'enfant, à défaut d'autres raisons plus profondes, l'auraient prémuni contre tout entraînement en faveur de Bonaparte. Napoléon, pour lui, était l'usurpateur, non pas seulement du trône, mais bien encore du domaine familial des Nettement. Pas un Parisien, sans doute, ne se rappelle que la hau-

teur, nommée Trocadéro en souvenir de la victoire du duc d'Angoulême, et surchargée à présent d'un palais bizarre, appartenait à la famille Nettement, en 1811. Or, à cette date, Napoléon attendait un héritier; il avait *décrété* qu'il aurait un fils ; que ce fils serait le roi de Rome ; que l'aire royale pour cet aiglon s'élèverait au bord de la Seine, sur les collines de Chaillot, auprès du Champ-de-Mars, et en regard de l'École militaire. Le 2 février 1811, l'Empereur arriva chez M. Philippe Nettement ; il entra, en conquérant, à cheval, dans le jardin, jugea l'endroit de bonne prise, fit allouer au propriétaire de ces sept hectares enclos de murs une somme dérisoire ; et comme il n'y avait pas plus de juges à Paris qu'à Berlin, la famille ruinée dut céder la place à l'enfant qui allait naître. Ces choses-là ne s'oublient point; et ce n'est pas ainsi que les conquérants se font aimer.

Trente-sept ans plus tard, après la chute de l'Empire et des deux royautés qui suivirent, Alfred Nettement eut sa petite part de souveraineté, au milieu des ruines de 1848. Il fut élu député du Morbihan. Du législateur, je ne veux citer que deux traits. Il fit voter un amendement que l'on croirait, par le temps qui court, dater d'une époque préhistorique. Aux termes de cet amendement, était frappé de déchéance civique et rayé des listes électorales, tout électeur dont les mœurs conjugales auraient mérité une flétrissure. Comme député et comme journaliste, Alfred Nettement fut une des victimes du Deux-Décembre; l'un des 220 membres de l'Assemblée conduits, sous bonne garde, en prison; et après avoir été chassé de sa maison de Chaillot par Napoléon Ier, il fut logé à Mazas par Napoléon III. Avant ce dénouement un peu brusque de sa carrière législative, le représentant du Morbihan, dévot pèlerin de Sainte-Anne d'Auray et du Champ des Martyrs, avait eu encore le temps d'écrire un excellent ouvrage d'histoire : *Quiberon, souvenirs du Morbihan*, le meilleur ouvrage sur le crime de 1795, avant le travail tout récent et tout révélateur de M. l'abbé Robert, de Rennes.

Quant à énumérer, exposer, apprécier les autres œuvres historiques d'Alfred Nettement, il y faudrait un volume; disons mieux, il y faut le volume de M. Edmond Biré. Nous

en signalerons quelques-unes au cours de notre article. Bornons-nous à nommer ici les plus considérables :

1° *Histoire de la Conquête d'Alger*, un volume qui a obtenu le grand prix Gobert; 2° *Histoire de la Restauration*, huit volumes, ouvrage qui a aussi obtenu le grand prix Gobert; 3° *Histoire de la Conquête de l'Algérie*, un volume; 4° *Causeries sur l'Histoire de France*, deux volumes; 5° *Suger et son temps;* 6° *Vie de Marie-Thérèse de France*, fille de Louis XVI, deux volumes, etc.

L'historien, dans ses publications, ne voit et ne veut voir les événements que dans leur vrai jour providentiel; l'histoire, pour lui, c'est le monde qui s'agite et que Dieu mène. Alfred Nettement était catholique. Au Lycée il avait été l'un des trop rares fils de l'*Alma mater* qui avaient « voté pour le bon Dieu »; déjà la lecture de Bossuet était sa belle passion; Bossuet l'aida, comme tel de nos contemporains, à entrer hardiment dans la pleine lumière de la foi. A l'imitation de Bossuet, il publia, lui aussi des Élévations, sous le titre : *Études sur la Semaine sainte*. Au surplus, dans ses innombrables écrits, la pensée dominante, c'est l'amour de la vérité; la pensée dirigeante, c'est le triomphe de la vérité divine par l'Église. Il applaudit au mouvement d'Oxford; et, précédant de quelque soixante ans M. Thureau-Dangin dans l'excellent ouvrage *Newman et le mouvement d'Oxford*, Nettement raconta, pour les catholiques de France, les origines, les progrès, les espérances de ce renouveau de la foi dans les écoles d'Outre-Manche. Le récit d'Alfred Nettement frappa et émut Chateaubriand qui lui écrivait, le 21 août 1839 : « Votre *Introduction* m'a paru sérieuse, animée et pleine de faits. Vous sentez combien j'ai dû être touché, moi qui avais assisté, dans la petite chapelle, au milieu des écuries, au service funèbre célébré par mes compagnons d'exil — avec monsieur votre père — pour la mort de Marie-Antoinette. »

La renaissance de la vie chrétienne dans notre pays n'intéressait pas moins Alfred Nettement que les conversions consolantes des *scholars* d'Angleterre. Il saluait avec enthousiasme, dans l'*Écho de la jeune France*, la poussée de foi qui amenait à Notre-Dame la jeunesse et toute l'élite intellectuelle de Paris :

... Les esprits se rapprochent ; et le Christianisme, réparant le crime de la philosophie voltairienne, se prépare à nous rendre une patrie. Car la patrie, ce n'est point la terre qu'on foule, ni l'air qu'on respire. La patrie, c'est la communauté des sentiments, des convictions, des idées. La patrie, c'est une croix dans le ciel et un drapeau sur la terre ; une foi religieuse et une foi politique ; un Dieu, un pouvoir, une liberté.

Voilà une définition de la patrie, un idéal, un programme, qu'il est peut-être assez opportun de mettre en relief, et que les sincères amis de la patrie pourraient, en 1902, prendre pour mot d'ordre. Là où la croix ne figure point à côté du drapeau, il est à craindre qu'on n'ait de la patrie française qu'une notion fausse ou amoindrie — partant stérile.

Longtemps avant qu'un journal de France eût la pieuse audace d'arborer l'image de la croix en tête de ses colonnes, le jeune journaliste Alfred Nettement en avait fait le symbole du ralliement pour la jeunesse de France qui veut vivre, marcher de l'avant, se dévouer et combattre :

Que si vous me demandez sous quel drapeau nous prétendons vous rassembler, nous vous répondrons : Sous le drapeau de la France ; pourvu, jeunes hommes du nouveau siècle, pourvu que la Croix le domine.

Oui, la Croix, le seul *signe* qui soit demeuré *vainqueur* de la Rédemption jusqu'à nous... (30 avril 1835).

Sous le drapeau de la croix, Nettement livra, pour l'Église, nombre d'escarmouches, dont on suivra les traces dans sa *Vie* et ses *Œuvres*. Notons en particulier sa lutte pour le Saint-Siège, en 1859, et sa riposte à la trop fameuse brochure de Napoléon III : *Le Pape et le Congrès*. « Cette brochure est un scandale... » Une de ses dernières publications, en 1868, fut un cri d'espérance. Il rééditait son livre des *Ruines*, où il passe en revue les bouleversements causés, les décombres amoncelés par la révolution satanique. A la fin, sur ces ruines, les yeux au ciel, il chante la résurrection par le *Credo*, et la vie qui monte dans un *Sursum corda*. Le grand évêque de Poitiers s'empressa d'y applaudir :

Monsieur,

Votre livre des *Ruines morales et intellectuelles* est semé de vérités de premier ordre, et montre d'une façon saisissante l'enchaînement des

erreurs sous le poids desquelles la société européenne succombe, condamnée à ne se relever qu'autant qu'elle réagira contre ces éléments de désorganisation et de destruction. C'est un service de plus rendu par vous aux lettres, et aussi à la bonne doctrine, et à la vraie morale sociale.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mon particulier dévouement.

L. E..., *évêque de Poitiers.*

III

Le journaliste qui ne rougissait point de la croix, l'écrivain qui vengeait les droits de l'Église, fut également un critique vigilant à soutenir les privilèges du vrai et du beau, à plaider pour la morale et le bon sens.

Le siècle qui vient de s'éteindre dans une nuit lugubre, a produit et gaspillé une somme de génie, dont les trésors auraient suffi à en enrichir plusieurs. Jamais on n'avait vu à la fois une telle légion d'esprits originaux et hardis, d'imaginations exubérantes, de poètes aux envolées puissantes et personnelles; mais presque toutes ces forces manquèrent d'équilibre; parmi ces conquérants de l'idée, plus d'un chevaucha sur les frontières de l'extravagance; beaucoup, par haine et orgueil, insultèrent la foi; tous, ou peu s'en faut, outragèrent toute vertu. Ces hommes, auxquels Dieu prodigua ses dons, s'acharnèrent à démolir les vérités qu'un chrétien doit croire, à salir tout ce qu'un honnête homme doit respecter.

D'autre part, le dix-neuvième siècle fut l'âge d'or de la critique. Autour du génie qui crée, pullulait le talent qui juge. Et ce talent parfois s'éleva jusqu'à des hauteurs inconnues dans les âges qui ont précédé le nôtre; juger, c'est comprendre; comprendre, souvent, c'est égaler. Les critiques comprirent les œuvres d'art; ils notèrent les procédés; ils soulignèrent les maladresses, les écarts du goût, les erreurs d'histoire, de style, de grammaire. Ils promenèrent la lanterne de leur érudition sur toutes choses, et décochèrent les flèches de leur esprit sur les bévues. Mais faute de lumière, ou de volonté, — parlons plus simplement, faute de foi, — ils n'eurent point les haines vigoureuses que l'impiété doit inspirer aux âmes chrétiennes, et le vice aux âmes ver-

tueuses. Pas un n'alla au vrai fond des œuvres, et ne toucha sérieusement aux côtés les plus graves des œuvres, et de la vie que ces œuvres reflètent. Pas un, sauf quelques croyants, en tête desquels (pour ne nommer que des morts), Louis Veuillot, Armand de Pontmartin et Alfred Nettement. Alfred Nettement n'a point la vigueur incisive de l'un, ni la finesse souriante de l'autre. Mais il est venu le premier. Il a combattu dès l'aurore, dès les premières lueurs du romantisme; avant 1830 et *Hernani*. Parmi les gens de lettres qui comptent, il a vu clair au beau milieu des grandes mêlées; avant tout autre, il a saisi le faux, il a deviné le mal, il a crié : Prenez garde.

Sainte-Beuve, Théophile Gauthier, Jules Janin... intéressaient, étonnaient, amusaient le public. Alfred Nettement visait d'abord à instruire. Il n'a rien du papillon haletant qu'était Jules Janin, dont il a défini en cinq lignes la fantaisie très éveillée et très inutile : « Ce style où chaque mot court après le mot qui le suit, comme s'il s'agissait de le gagner de vitesse; où toutes les phrases commencent à la fois, se coudoient, s'empressent, parlent ensemble, comme les écoliers de la célèbre gravure anglaise (*Uproar in the school*) qui représente le vacarme dans une école ».

Nettement est un critique grave, parce qu'il pense; il parle pour être entendu et pour convaincre, non pour éblouir, mais pour éclairer. Ce n'est point le dilettante qui laisse flotter son idée au hasard, et sa prose au va-et-vient de l'impression. Il est impartial, bienveillant même aux personnes; il n'est jamais indifférent aux doctrines. Aussi bien, un critique n'a droit à ce titre, n'est digne de cette fonction, s'il ne se préoccupe, avant tout, des doctrines; Nettement « jugeait les écrivains et les livres du haut des idées religieuses et sociales qui étaient le fond même de son intelligence. Sur tous les points où la vérité lui paraissait menacée, il se portait à sa défense. Il disait volontiers : *Paix aux hommes!* mais c'était à la condition de ne jamais cesser de dire : *Guerre à l'erreur!* » (page 437).

Les preuves éclatent et abondent dans ses volumes : *Le Roman contemporain; Études critiques sur le feuilleton-roman; Histoire de la littérature française sous la Restau-*

ration ; Histoire de la littérature française sous le Gouvernement de Juillet ; sept forts volumes qui se font lire encore. Et j'y renvoie les lecteurs que n'effrayent point les in-octavo et les idées. Quant à l'in-octavo de M. Biré, il est, en outre, agrémenté d'un bout à l'autre, et comme fleuri de la prose épistolaire de presque tous les auteurs fameux de l'autre siècle : Chateaubriand, V. Hugo, Michelet, Montalembert, Guizot, Berryer, Aug. Thierry, Paul Féval, Balzac, comte de Falloux, etc.

A vingt-quatre ans, Alfred Nettement fonçait avec l'entrain de la jeunesse sur le dix-huitième siècle, sa philosophie, sa littérature, l'éloquence banale et boursouflée des « sinistres acteurs, fléaux de Dieu, qui prouvaient l'existence de Dieu jusqu'en la niant » ; et que la main vengeresse de Dieu avait noyés dans la boue sanglante et l'imbécillité. C'était là le début du jeune critique. Mais le dix-huitième siècle était loin ; sa langue même, ses circonlocutions creuses, sonores, travaillées, usées, achevaient de disparaître sous les éclatantes fanfares de la nouvelle école. La jeunesse ne goûtait plus Voltaire ; Hugo, en ce temps-là, estimait que « Voltaire est bête » ; et les périphrases des *Trois Règnes* avaient rapidement pâli devant les images neuves des *Odes et Ballades*. Alfred Nettement se tourne vers les renommées naissantes et retentissantes ; il passe en revue Lamartine, Balzac, Béranger, Casimir Delavigne, Thiers, Michelet..., *tutti quanti* ; il analyse, il loue, il blâme, il condamne. Il est plus osé que son ami Nisard ; certes, il admire Bossuet et tout le grand siècle ; mais il ne saurait admettre que Boileau ait dit le dernier mot de tout. Il salue avec joie ce qui lui semble beau, vivant, riche d'avenir ; Chateaubriand de 1802, Lamartine de 1820, et « l'enfant sublime » d'avant 1830. Pourquoi ? Parce que d'abord il découvre dans les œuvres écloses au matin du nouveau siècle, l'inspiration et la vie chrétiennes.

Mais après *Hernani* et *Cromwell*, il a deviné le Victor Hugo qui ne croit plus qu'à lui-même. En 1836, Nettement signale « cet orgueil intraitable qui est le fond du caractère du poète ; orgueil si prodigieux qu'on se prend quelquefois à se reprocher de rendre justice au talent même de l'écrivain, et à s'en vouloir de l'admirer ». Et, quelques jours plus tard :

Ainsi le cœur même de M. Victor Hugo est gâté par son esprit. Son fatal système n'agit plus seulement sur l'auteur, mais sur l'homme. Il a diminué les titres de l'écrivain, à l'admiration de la postérité, en souillant ses plus belles pages et en altérant l'harmonie de ses plus beaux vers; mais ce n'est point tout encore. Il a détruit, chez M. Victor Hugo, la croyance religieuse et la croyance politique; et une fois... il a fait de l'auteur de *Marion Delorme* quelque chose de pire qu'un méchant poète : un homme plein de petites passions, de petites colères et de petites rancunes; que vous dirai-je ? presque un *méchant homme.*

On pourrait, sans doute, mieux écrire ; on ne saurait mieux juger. Ce que Nettement disait en 1836, nous le pensons en 1902; cent ans après la naissance de ce malheureux homme de génie, que l'humble foi aurait fait si grand, que l'orgueil a fait si petit, l'impiété si méchant. Voilà ce qu'il conviendrait d'ajouter à la *Dernière gerbe* et au *Post-Scriptum*, qui vient de clore la trop longue liste de ses rapsodies posthumes; voilà ce qu'il faudrait graver sur le piédestal des statues qu'on lui dresse; à moins toutefois qu'on y cloue quelques pages du *V. Hugo après 1830*, et du *V. Hugo après 1852*, de M. Edmond Biré.

Ailleurs Alfred Nettement critique la *Légende des siècles*, « sans colère, mais avec un sourire attristé ». Il admire et il s'afflige ; constatant qu'il ne manque au chef-d'œuvre tant loué, qu'une chose, généralement utile dans un livre, les pensées. Antithèses, images, musique, tout cela est hors de pair ; tout cela, comme disait Flaubert, c'est « le plateau de l'Himalaya,... et rien que des mots ». Le bon Nettement, pour son repos, n'a vu ni l'*Ane*, ni les *Quatre Vents*, ni les autres navrants *post-scriptum* du volcan éteint.

Les critiques littéraires d'Alfred Nettement, les plus importantes, visent le théâtre et le roman ; ces deux agents de corruption sociale les plus puissants, après la politique. Commençons par le théâtre, puisqu'aussi bien nous retrouvons là encore V. Hugo. Aujourd'hui, tout le monde — j'entends le monde qui a le droit d'être écouté — est d'accord sur ce théâtre, qui a, suivant l'expression de M. Brunetière, « fait plus de bruit que de besogne » ; il n'existe pas. Alfred Nettement, dès le mois de mars 1843, le pensait tout haut : « En résumé, on demandait, dit-il, avant la représentation des *Burgraves*, si M. Hugo était un écrivain dramatique ; on

le demande plus que jamais maintenant. » Au beau milieu de l'étourdissant brouhaha soulevé par les drames de Victor Hugo, Alfred Nettement entonnait des dithyrambes en l'honneur de Racine et de Corneille ; préludant ainsi aux enthousiasmes réfléchis dont ces méconnus ont été l'objet, sur la fin du siècle qui s'était extasié devant *Hernani*. C'était du courage, et du bon sens, à une époque de frénésie.

Mais chose plus extraordinaire encore ; le jeune *lundiste* défendait contre les dramaturges en vogue la religion bafouée, la morale traînée dans la boue sur toutes les planches. Frédéric Soulié, auteur des « drames vitrioliques » *le Proscrit* et *l'Ouvrier*, en sut quelque chose : « On pourrait croire que M. Soulié considère ses compositions comme des machines électriques destinées à donner d'effroyables secousses aux spectateurs. Quand il a chargé un drame d'une quantité d'électricité assez considérable pour tuer un bœuf, il pense que tout est fait et il appelle le public. — Mais la vraisemblance ?... Peu importe... — Mais la morale ?... Il ne s'agit point de morale, il s'agit de succès. »

En vérité, de quoi s'agit-il encore ? En 1839, comme au déclin du dix-neuvième siècle, il s'agissait également de faire du bruit et de l'argent au théâtre avec le nom de l'Empereur. Depuis la Révolution de Juillet, Napoléon envahissait la scène, encombrait les drames militaires de Scribe et d'Anicet Bourgeois, triomphait dans tous ces vaudevilles qui se composaient « de deux chevrons et d'une vieille moustache ». Alfred Nettement s'en plaignait avec raison, et il s'en moquait avec une verve dont Jules Janin devait être jaloux. Soit, par exemple, ce compte rendu d'un vaudeville intitulé : *Pascal et Chambord :*

Commencez par sonner sur la trompe une fanfare militaire. Voilà qui est bien. — Accordez-nous maintenant un roulement de tambour. Est-ce fait ? — Oui. — Eh bien, vous connaissez la pièce comme si vous l'aviez vue.

Napoléon, lorsqu'il prenait des royaumes, lorsqu'il escaladait des montagnes et qu'il emportait en courant Vienne, Rome et Berlin, dans sa capote grise, croyait travailler pour la gloire ; Napoléon se trompait : il travaillait pour le Gymnase, le théâtre du Palais-Royal et le Vaudeville...

Que de colonels (ce sont les colonels surtout qui ont travaillé à la

fortune de M. Scribe) sont montés à l'assaut d'un succès en chantant la *gloire* et la *victoire* sur des airs connus ! Nous croyions le théâtre délivré de l'Empire et l'Empire délivré du théâtre; mais voilà MM. Anicet Bourgeois et Brisebarre qui nous obligent à renoncer à cette douce illusion. Grenadiers, cirez vos moustaches; tambours, prenez vos baguettes; canonniers, à vos pièces. Nous nageons en pleine gloire...

Ce qui révoltait l'honnêteté du critique, beaucoup plus que la conquête ridicule des planches par les grognards et les bonnets à poils, c'étaient les déplorables travestissements de l'histoire au théâtre ; c'étaient les hideuses métamorphoses opérées par Hugo, Eugène Sue, Adolphe Dumas et consorts, d'un roi de France en « soudard de taverne », d'un Louis XIV en imbécile « niais et rengorgé » qui joue au Néron. Nettement se fâcha et répondit à ces dénigrements par de nobles leçons d'histoire, par des plaidoieries en faveur du vrai, même au théâtre : « La critique, sous peine de se déshonorer, ne peut pas souffrir qu'on corrompe les idées populaires à leur source, qu'on trompe les spectateurs sur les époques, sur les hommes et sur les choses... » La remarque vaut en 1902 comme aux alentours de 1840.

Les lundistes d'alors, Jules Janin, Théophile Gautier, dédaignaient cette inconnue, l'histoire de France. Alfred Nettement, tout au rebours, faisait « bonne garde autour de nos vieilles gloires » ; et ses meilleurs feuilletons dramatiques sont ceux où il venge la vérité et nos héros de France contre les bandits et assassins de théâtre. En 1839, un mélodrame de l'Ambigu sur *Jeanne Hachette* avait eu la lâcheté d'insulter à la vertu de la généreuse héroïne de Beauvais. Nettement prit sa défense, en racontant le siège de 1472, et termina son plaidoyer par cette conclusion vibrante :

... Jeanne Hachette est un reflet plus pâle, comme tous les reflets, de la vierge de Domrémy. Son caractère est un écho affaibli, mais harmonieux cependant, du caractère de Jeanne d'Arc, ou plutôt c'est Jeanne d'Arc qui nous a donné Jeanne Hachette; quant à Jeanne d'Arc, celui qui nous l'a donnée, c'est Dieu...

Avec le théâtre, le roman-feuilleton passionnait les foules et les pervertissait. En 1843, tout le monde était littéralement affolé par la lecture des *Mystères de Paris* ; on les dévorait au

faubourg Saint-Germain, comme dans la rue et dans les ateliers ; on louait jusqu'à dix sous le numéro des *Débats*, juste le temps de le lire. La *Goualeuse*, le *Chourineur*, la *Chouette* donnaient leur nom à des romances ou à des quadrilles. Et qui donc s'indignait des scènes immondes, des tableaux ignobles, des rôles sublimes prêtés au crime et au vice ? Un critique s'en indigna; en six articles vigoureux, Nettement « protesta au nom des mœurs, de la vérité et du goût, contre un succès qui était un scandale littéraire et un danger social » (page 315).

Il protesta beaucoup plus énergiquement contre le succès non moins inquiétant et fou du *Juif errant* : il consacra vingt articles à démolir l'œuvre nouvelle de mensonge et d'ignominie que commettait Eugène Sue. Les articles furent lus et goûtés ; ils jetèrent une lueur de sens commun sur ce chaos de monstruosités, sur ce cloaque des pires ordures ; ils relevèrent les colossales invraisemblances de ces contes en l'air, et par là, ils « obtinrent un résultat dont on chercherait peut-être vainement un autre exemple dans les annales de la critique » (page 321). Eugène Sue lui-même sentit le coup, et changea brusquement l'allure par trop absurde de ses tristes personnages. En y regardant de près, on comprend la volte-face du roman qui, sans cela, ne s'explique point ; et l'on retrouve dans la prose du *Juif errant* jusqu'à des bouts de phrase de la critique.

Vingt ans plus tard, un écrivain de génie, auteur d'un ouvrage moins immoral sans doute, mais historiquement et politiquement déplorable, rendait pareil hommage à la courageuse clairvoyance d'Alfred Nettement. Lamartine, en 1861, publia sous ce titre : *Critique de l'Histoire des Girondins*, un volume où il donnait raison, sur la plupart des points essentiels, aux observations des *Études critiques sur les Girondins* ; études où le catalogue des erreurs de fait commises par Lamartine ne remplit pas moins de cent treize pages. Nettement ruine de fond en comble cette « légende harmonieuse de la Terreur » ; bien avant les foudroyants coups de massue de Taine contre le bloc de la Révolution, il prouve que les Girondins n'ont été ni des héros, ni les défenseurs de la justice, ni les amis de la vertu, ni les martyrs de la liberté, mais

les émules des Jacobins, les complices lâches, violents et intéressés des égorgeurs. Là encore, Nettement avait été un précurseur ; le premier de tous, il avait vu et dit vrai ; « à côté des admirables volumes de Taine, le volume d'Alfred Nettement est comme la barque modeste auprès du vaisseau de haut bord. Seulement ici la petite barque, au lieu de suivre le grand navire et de marcher dans son sillage, le précède et l'éclaire » (page 359). Et Alfred Nettement avait lancé le brûlot de ses *Études*, au moment où les huit gros volumes des *Girondins* éclataient (c'est le mot de Lamartine) comme un « incendie ». Ce n'est pas une mince gloire d'avoir précédé les vengeurs plus illustres ; c'en est une assez grande, et ce lui fut une noble récompense d'avoir obligé Lamartine à faire son *mea culpa*, tardif mais sincère.

Un autre *mea culpa*, plus éloquent parce qu'il venait de plus haut, fut provoqué par l'œuvre la plus considérable de Nettement, qui est son *Histoire de la Restauration*. Le sixième volume parut en 1868 ; Montalembert, brisé par la maladie qui allait l'emporter quelques mois après Nettement, se hâta de le lire, en fut charmé, et déclara que cette histoire était pour lui une révélation, une lumière, une joie en même temps qu'un remords. Il écrivait à l'auteur qu'il nommait son « cher ancien collègue » :

> ... J'y retrouve à chaque page cette calme et généreuse impartialité qui vous distingue. Vous aurez contribué pour votre grande part à cette réhabilitation de la Restauration, qui ressort de toutes les discussions, comme de tous les récits historiques qui se publient aujourd'hui ! Mais quelle tristesse de penser que cette réhabilitation arrive si tard, et alors que ce pauvre pays est déjà hors d'état de réparer son injustice et sa révoltante ingratitude envers les princes qui lui avaient rendu la liberté ! Entré moi-même dans la vie à cette époque, je demeure consterné au souvenir de l'impopularité dont ce noble régime était entouré, et des préjugés dont j'ai été moi-même plus ou moins atteint...
>
> CH. DE MONTALEMBERT.

L'*Histoire de la Restauration* avait mis Alfred Nettement au premier rang des historiens de France. Mais l'heure du repos allait sonner pour ce croyant qui n'avait cessé d'espérer ; pour ce travailleur qui ne déposa la plume que la veille de sa mort, le dimanche 14 novembre 1869. Il avait

soixante-quatre ans; et il avait, comme nous l'avons dit, écrit la matière de 500 volumes.

Laissons, pour finir, la parole à M. Edmond Biré; et empruntons-lui l'une des demi-pages où il raconte les dernières semaines, pendant lesquelles Alfred Nettement, toujours vaillant, sentait descendre autour de lui les ombres de la nuit, et voyait grandir les lumières éternelles du lendemain. — « Toujours avec sa fille, il faisait de longues promenades dans le petit jardin (d'Angerville, près d'Étampes), et si les murs arrêtaient leurs regards, ils les élevaient vers le ciel dont l'infinie grandeur et la sérénité les attiraient.

« Puis, le soir, quand les étoiles apparaissaient, ils parlaient du vrai ciel dont le ciel visible est l'image. Sa fille l'interrogeait sur ces au-delà, et quand ses questions devenaient curieuses, il lui répondait : « Souviens-toi de cette « parole : *L'œil n'a pas vu*, *l'oreille n'a pas entendu*, *l'esprit* « *n'a pas conçu le bonheur que Dieu réserve à ses élus*. Nous « n'avons pas besoin d'en savoir davantage. »

« Plus il approchait du terme, plus sa piété semblait grandir. Quand il priait, son visage se transfigurait. Dans les derniers temps de sa vie son regard s'éclairait souvent d'une flamme intérieure, et quand sa fille lui demandait ce qu'il avait, il répondait : « Je vais voir mon Dieu ! »

Victor DELAPORTE.

LES VIES DES SAINTS DE BRETAGNE

D'ALBERT LE GRAND

L'Association archéologique du Pays de Galles fit, pendant l'été de 1889, une tournée en Bretagne. Les excursionnistes, au nombre d'une trentaine environ, parcoururent le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord, et, avant de repasser la Manche, voulurent saluer M. Renan dans sa demeure de Rosmapamon. M. John Rhys, professeur de celtique à l'Université d'Oxford, adressa au nom des Gallois quelques aimables paroles au célèbre Breton, et Renan répliqua par une allocution qui dut, à n'en pas douter, charmer ses visiteurs. Il y est question des saints du pays : « ... Nos vieux saints étaient très entêtés. Ces bons vieux saints de Bretagne, tous d'origine galloise ou irlandaise, sont ma grande dévotion. Je n'aime pas beaucoup nos saints modernes, je l'avoue ; ils sont trop intolérants. Vous savez quel curieux phénomène historique présente notre ancienne hagiographie bretonne du sixième, du septième, du huitième siècle. Dans une seule paroisse, quelquefois des dizaines de chapelles portent toutes le nom d'un saint absolument inconnu dans le reste du monde. Ces saints portent tous de beaux noms gallois ou irlandais, et sont contemporains des siècles de l'émigration. Vous connaissez mon patron, saint Renan, sous sa vraie forme Ronan. C'était un Irlandais, un grand original... Eh bien ! ces vénérables saints vont chaque jour se perdant. Le clergé moderne ne les aime pas ; on leur dit la messe une fois par an dans leur chapelle, mais on n'est pas fâché quand leur chapelle et leur légende disparaissent. Le clergé sent d'instinct que ces saints d'un autre monde étaient un peu hérétiques ou schismatiques ; en tout cas, ils n'ont jamais été canonisés par le pape... Sur la terre que de dangers courent ces vieux saints ! Quelques bonnes femmes savent encore leurs légendes, que le curé feint d'ignorer ; il importe au plus vite de les recueillir... » (*Revue bleue*, 31 août

1889, p. 258.) Après ce témoignage, écho de ce qu'avait déjà dit le maître dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, voici ce qu'écrivait un disciple quelques années après : « L'époque où il vécut (il s'agit du dominicain Albert Le Grand, de Morlaix, première moitié du dix-septième siècle) était singulièrement propice aux légendes sacrées. La physionomie des vieux saints demeurait comme peinte à fresque au fond des mémoires. Les chapelles gardaient intactes leurs précieuses images, et, sous le chaume, à la veillée, on se racontait leurs miracles, leurs exploits. Les presbytères ne leur étaient point devenus hostiles, ni même indifférents... Mais le Léon a, paraît-il, changé du tout au tout depuis le temps où Albert Le Grand parcourait ses bourgades. La légende religieuse y a subi le sort du conte et de la chanson, et c'est le clergé lui-même qui l'a proscrite, comme entachée de paganisme et de superstition [1]... »

Ainsi donc, « le clergé moderne ne les aime pas », les presbytères leur sont devenus hostiles, et « ces vénérables saints vont chaque jour se perdant ». Et voici que trois prêtres du diocèse de Quimper, assurément sans aucune intention de plaire à feu M. Renan ou à M. Le Braz, viennent de rééditer l'œuvre du plus grand collectionneur de légendes qui fut jamais en Bretagne, les Vies des saints du bon hagiographe Albert Le Grand [2]. Le clergé breton ne le cède en

1. *Annales de Bretagne*, t. IX, p. 579-580. *Les Saints bretons*, d'après la tradition populaire, par A. Le Braz.

2. *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*. Ensemble : Un ample Catalogue chronologique des Evesques d'icelle — Accompagné d'un bref récit des choses les plus remarquables arrivées de leur temps — Avec les fondations des abbayes, prieurés et monastères — Et le Catalogue de la pluspart des abbés, blazons de leurs armes, et autres curieuses — recherches enrichis d'une table des matières, et succinte topographie des lieux — les plus remarquables y mentionnés — Par Fr. Albert Le Grand, de Morlaix — Religieux, Prestre de l'Ordre des F. F. Prédicateurs, Profes du Couvent de Rennes — Reveu et corrigé par Messire Guy Autret, chevalier, Sr de Missirien, Augmenté de plusieurs — Vies des Saints de Bretagne par le mesme, par Missire Julien Nicole, prestre, et autres — Ve Édition, Avec Annotations aux Vies des Saints par A. M. Thomas, chanoine honoraire, Officier d'Académie, et J. M. Abgrall, Chanoine Honoraire, Membre correspondant de la Commission des Monuments historiques. Annotations et compléments aux Catalogues par P. Peyron, Chanoine de la Cathédrale, Chan-

rien à M. Renan pour la dévotion à ces « vieux saints entêtés ». Seulement il entend peut-être cette dévotion d'une manière un peu différente ; de plus, il est trop attaché à son pays, trop patriote pour jamais oublier ceux qui furent, selon le mot de M. de La Borderie, « les fondateurs temporels et spirituels de la nation bretonne ». (P. 719.)

La plupart des saints, dont nous parle A. Le Grand, ont vécu entre le cinquième et le neuvième siècle. Presque tous furent des moines. Chefs religieux des colonies d'émigrés, arrivés en Armorique, ils se mirent à leur œuvre d'évangélisation et de civilisation avec une énergie indomptable. Ils combattirent et extirpèrent tout ce qui restait encore de paganisme dans la péninsule ; dans ce monde barbare où les violences et les désordres ne manquaient pas, ils s'élevèrent avec vigueur contre les iniquités et les injustices ; ils créèrent et organisèrent les paroisses sur tous les points du pays ; ils firent revivre cette terre à la civilisation matérielle par le défrichement des forêts et des landes, et par la mise en culture du sol ; leurs prédications, leurs exemples, leur persévérance imprimèrent profondément dans l'âme de cette nation l'idéal chrétien qui, après douze et treize siècles, est encore la force et la gloire des descendants de ces Bretons auxquels ces moines illustres, Guenolé, Corentin, Paul Aurélien, Tugdual, Gildas et tant d'autres ont prêché la connaissance et l'amour du Christ[1].

Mais voyons à l'œuvre ces vieux saints tels que A. Le Grand nous les représente dans ses merveilleux récits. Remarquons tout d'abord que, sur les cent quarante et un saints personnages dont on nous raconte les actions dans ces Vies, il n'est question que de dix-huit femmes, et, sur les dix-huit, onze ne sont que mentionnées, à cause de leurs relations de parenté

celier-Archiviste de l'évêché de Quimper. — Quimper, J. Salaun, Libraire-Éditeur. — Rennes, de l'Imprimerie H. Vatar, 1901, de pp. xxv-806-346.
Cette 5e édition reproduit la 3e (1680). La 1re édition parut en 1636, et eut un grand succès. L'auteur mourut quelques années après, entre 1640 et 1644. La 2e édition est de 1659, et la 4e de 1837.

1. Voir, pour cette période, M. de La Borderie. Établissement des Bretons dans la Péninsule armoricaine, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 227-531.

avec d'autres saints. Très peu de saintes, tel est le caractère commun à l'hagiographie celtique, en Irlande, au Pays de Galles aussi bien qu'en Bretagne. Cela peut s'expliquer par le développement extraordinaire du monachisme en ces contrées, par la puissante influence morale des fondateurs et des chefs de monastères ; le rôle de la femme était nécessairement plus effacé, et les couvents de femmes, peu nombreux du reste pendant cette période du cinquième au neuvième siècle[1], ne pouvaient exercer le même prestige sur l'imagination populaire. La vénération et le culte vont aux hommes d'action, aux thaumaturges.

Ces vieux moines voyageaient volontiers. Non seulement, ils aimaient les beaux sites dans les forêts qui couvraient alors le pays ou le long de ses côtes si accidentées, mais les courses sur mer ne semblent pas leur avoir été désagréables. C'est un va-et-vient continuel entre l'Irlande, la Cambrie et l'Armorique, quand ce ne sont pas des expéditions plus lointaines et plus aventureuses, comme celles de saint Brandan et de saint Malo à la recherche des « Isles Fortunées ». (P. 593.) Tantôt ce sont des navigations tourmentées dans leurs frêles barques de peaux de bœuf; tantôt ce sont des voyages miraculeux dans de jolis navires conduits par des anges, ou sur un froc étendu sur les vagues, ou même sur un simple rocher. Pour se débarrasser de saint Gildas, le diable lui dépêcha un jour, à son oratoire du Blavet, quatre démons accoutrés en moines, avec mission de l'emmener en Irlande où, d'après eux, on l'attendait pour les funérailles de saint Philbert. Gildas « prit son Breviaire, son chapeau, son manteau et son bourdon, et s'embarqua ; et, les ancres levées, les voiles tendües, le vaisseau s'élargit en pleine mer, de sorte que, sur l'heure de Prime, ils se trouvèrent avoir perdu terre de veüe de toutes parts ; alors Gildas dit : *Or ça, Frères, que l'un de nous tienne le gouvernail, et les autres disent les Primes, et, pour promptement nous en acquitter, baissons la vergue du grand mats.* Ces faux Frères luy repliquerent : *Si*

1. A. Le Grand en fait mention trois ou quatre fois seulement, p. 21, 100, 531, 670.

vous retardez tant soit peu nostre course, vous n'arriverez pas à temps au monastere. — N'importe (repond S. Gildas), *ne manquons pour cela à rendre nos vœux à Dieu;* alors l'un d'eux, se mettant en colère contre le saint luy dit brusquement : *Et! que tu nous romps la teste avec tes Primes.* S. Gildas voyant qu'il ne gagnoit rien, commença le *Deus in adjutorium* (s'estant jetté de genoux), et tout à l'instant la barque et tout son attirail et les quatre moynes disparurent, et le saint se trouva seul sur les vagues de la mer. Se voïant en ce danger, il se recommanda à Dieu, et acheva ses Primes; puis, ayant osté son manteau ou froc, il se mit dessus, et en attacha le bout avec son bourdon pour cueillir le vent, s'en servant comme de voile, et cingla en cette sorte jusques à la coste d'Hybernie... » (P. 18, 19.)

Saint Tugdual passa la Manche sur un navire qui, l'ayant conduit à bon port, « disparut avec tout son attirail et équipage » composé de « jeunes gens de bonne façon ». (P. 670.)

« La bonne Dame Honora » passa d'Irlande en Bretagne sur « un batteau de cuir bien joint, cousu et poissé [1] »... (P. 585.)

Saint Vouga, voulant quitter son pays pour aller au loin chercher le repos et la solitude, se rendit une nuit sur le bord de la mer, « où ne trouvant aucun vaisseau ny passage, il fit un grand miracle; car, s'approchant d'un grand rocher qui estoit sur le bord de la mer, il monte dessus; puis luy commanda de quitter ce rivage et luy servir de navire à passer où il plairait à Dieu. Chose étrange! qu'à ce commandement ce rocher se départit de son lieu, coula en la mer, et cinglant légèrement à l'Océan, le rendit, en moins de vingt-quatre heures, au rivage de la Bretagne Armorique, dans le havre de *Pen-Markh*, en Cornoüaille... » Puis, l'hagiographe nous dépeint l'étonnement des gens du pays en voyant aborder ce navire d'un nouveau genre, et en le voyant reprendre, une fois son passager débarqué, la route d'Hybernie ! (P. 223.)

Après de longs voyages, saint Martin de Vertou quitta

1. Dans l'ouest de l'Irlande, spécialement aux îles Aran, les pêcheurs se servent encore de barques à peu près semblables, avec cette différence que la toile goudronnée a remplacé les peaux.

l'Espagne sur une table de marbre, laquelle « nonobstant la pesanteur naturelle, se glissa sur les ondes sans aller à fond, servant de passage au saint, qui, par un second miracle, non moins grand, arriva le mesme jour, sain et sauve, à la coste de la province de Neustrie... » (P. 530.)

Pour fonder des œuvres durables, il fallait créer des monastères, et la tranquille et pleine propriété du sol était indispensable. Les princes et comtes bretons furent généreux envers ces moines. Le roi Grallon donna à saint Corentin « son palais qu'il avait dans Kemper, et grand nombre de terres et possessions ». (P. 685.) Le comte Even, seigneur de Léon, remporta une victoire par les prières de saint Goulven, et donna au saint « autant de terres qu'il en pourroit cernoyer, un jour, en marchant... Au jour nommé, saint Goulven alla prendre possession de la terre « qui devoit estre donnée audit monastère », et par un prodige dont nous lisons plusieurs exemples en ces récits[1], « à mesure qu'il marchoit, la terre s'élevoit à ses talons comme un fossé, distinguant cette nouvelle donaison du reste des terres du seigneur du Léon ; et ce cerne ou circuit est tenu en si grande reverence que personne n'oseroit en avoir rien pris, Dieu ayant souvent rigoureusement puny ceux qui avoient violé ce saint pourpris, nommé communément par les Bretons *Menehi sant Goulven*, c'est-à-dire la *Franchise ou Azile de saint Goulven*, lequel terroir est encore, en ce temps, tenu pour un des plus fertiles de tout Leon. » (P. 280.)

Ces moines n'étaient pas condamnés à ne jamais sortir du cloître. Ils exerçaient l'apostolat de toutes façons, selon les circonstances, ne refusant même pas les invitations à dîner, témoin saint Herblon, qui fut prié par le sieur de Launay « de venir prendre un disné chez lui ; à quoy le Saint consentit. Ce gentilhomme fut si aise de l'honneur que luy faisoit saint Herblon de venir en sa maison, qu'il pria grand nombre de ses amis et voisins à ce festin, pour luy tenir compagnie ; sur le milieu du festin, le gentil-homme tira de son cabinet

1. Voir p. 553, 541.

un petit poinçon de vin, duquel il donna à boire au Saint et voulut pour l'amour de luy, que toute la compagnie en beut, tandis qu'il dureroit, et surtout qu'on en donnât aux pauvres. Chose étrange ! le cidre perdit son honneur en ce banquet, où il ne fut servy que du vin de ce poinçon, lequel se multiplia en telle sorte qu'après disné il se trouva aussi plein comme si on n'y en eut point pris. » (P. 660.) La multiplication du vin, ou même le changement d'eau en vin se voient plusieurs fois au cours de ces Vies. Dans les monastères, l'usage du vin n'était pas interdit. Saint Samson s'entretenait à Paris avec saint Germain, et lui disait qu'à son monastère de Dol on avait en abondance miel et cire, « mais que le pays n'étant pas propre pour le vignoble, ils enduroient grand disette de vin... Et nous, au controire (dist saint Germain), nous avons des vignes en abondance, et du vin plus de beaucoup qu'il ne nous faut... mais il nous faut acheter toute la cire pour l'Église ; mais, s'il vous plaist, nous vous donnerons, tous les ans, la dixième partie du vin qui se cueillira dans nos vignes, et vous nous fournirez de cire pour le luminaire de nostre Église. » (P. 325.) Et ainsi fut fait.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces vieux saints fussent grands buveurs de vin. On lit fréquemment une phrase comme celle-ci : « Il ne mangeoit que du pain sec avec du sel, beuvoit de l'eau froide, que rarement il trempoit d'un peu de vin pour la colorer seulement... » L'eau et les sources tiennent une grande place dans ces biographies. J'y ai trouvé au moins vingt-quatre mentions de sources miraculeuses. Parfois le miracle a lieu pour subvenir aux besoins du monastère; le plus souvent, c'est par charité et compassion pour des altérés ou pour de pauvres gens qui ont un long chemin à faire pour aller puiser de l'eau. Un jour le guide de saint Hervé, qui était aveugle, « avoit tellement couru, qu'il mouroit presque de chaud et de soif ; saint Hervé, prévoyant cela, luy commanda de tirer son bourdon de l'endroit où il l'avoit fiché, et, tout incontinent il sourdit, au lieu mesme, une belle fontaine dont il beut, qui dure encore à présent et se nomme *Feunteun sant Huvarne*. » (P. 234.)

Voici un autre exemple très touchant. Saint Corentin alla

visiter saint Primael dans son ermitage; il désira dire la messe dans son oratoire, et saint Primael « ayant disposé tout ce qui estoit requis et nécessaire, s'en alla querir de l'eau à une fontaine assez éloignée de son hermitage ; saint Corentin l'ayant longtemps attendu, sortit de la chapelle et vid venir le saint vieillard tout doucement et à petits pas, tant pour sa lassitude et que la fontaine estoit loin de là, que parce qu'il estoit boiteux. Saint Corentin, le voyant tout hors d'haleine, en prit pitié et supplia Nostre Seigneur de lui octroyer de l'eau plus près de son hermitage... au lieu mesme où il mit son baston en terre, il rejaillit une source d'eau, dont les deux saints rendirent grâces à Dieu... » (P. 684.) Saint Josse rencontra le vicomte Aymont revenant de la chasse « et tellement altéré qu'il ne pouvait parler » ; le saint frappa la terre de son bâton et « il s'y produisit une belle claire fontaine dont Aymont beut et sa compagnie, et les chiens y voulans boire aussi, le saint leur en impétra une autre... en mémoire de quoy, ces fontaines s'appellent encore aujourd'hui l'une la *Fontaine aux venneurs*, l'autre la *Fontaine aux chiens*. » (P. 700.)

Le bâton, ou bourdon, joue un rôle important dans le miracle des sources. Sur vingt-quatre cas, quinze fois on lit cette phrase ou un équivalent : « Il ficha son bourdon en terre, lequel retirant, il fit rejaillir une source d'eau vive, laquelle se voit encore maintenant. »

Je viens de citer le trait de bienveillance de saint Josse envers les chiens du « vicomte Aymont ». Ce n'est pas la seule fois que les animaux paraissent dans ces Vies des Saints. Saint Sezni non seulement ressuscitait des chrétiens, mais pour tirer des fers un pauvre homme, il ressuscita « un beau cheval » que ce malheureux avait tué par mégarde (p. 392). Le bon saint Malo rencontra un jour un porcher « lequel pleuroit fort pitoyablement » parce qu'il avait d'un coup de pierre tué une de ses bêtes ; l'évêque, touché de compassion, ressuscita l'animal, pour que le porcher ne fût pas maltraité par son maître (p. 595). Quoi de plus gracieux que ce fait du même saint Malo ? Il était allé travailler à une vigne; pour être plus à l'aise, il ôta son manteau et le

suspendit à un chêne. Alors un roitelet vint pondre un œuf dans la coule. Son travail achevé, le moine alla reprendre son vêtement. Voyant ce qui était arrivé, il dit : « Dieu tout-puissant, c'est vous qui avez inspiré à ce petit oiseau d'user ainsi de ma coule. Si je l'ôte de là, le pauvre oiseau perdra son œuf. » Il ne l'ôta pas, et le roitelet y éleva toute sa nichée (p. 592, note).

Saint Corentin n'était pas aussi aimable pour « le petit poisson lequel, tous les matins, se présentoit au Saint qui le prenoit et en coupoit une piece pour sa pitance, et le rejetoit dans l'eau, et, tout à l'instant, il se trouvoit tout entier, sans lesion ni blessure, et ne manquoit pas, tous les matins, à se présenter à saint Corentin, qui faisoit toujours de mesme. » (P. 683.) Le roi Grallon mangea un jour « une piece de dessus le dos » de ce gentil poisson, et « alla à la fontaine, où il le vid, sans aucune blessure, dans l'eau ». Un indiscret visiteur ne se contenta pas de le regarder ; il lui « en coupa une piece pour voir s'il deviendroit entier » ; mais il fallut l'intervention et la bénédiction de saint Corentin pour le guérir (p. 684).

Ce qui est curieux, c'est de voir les animaux sauvages se soumettre à la pénitence qu'on leur impose pour leurs méfaits. Saint Wephroedus avait un âne qu'il confia à son neveu saint Hervé ; « le loup, l'ayant trouvé à son avantage, le dévora. » (P. 234.) Même aventure arriva à l'âne de saint Malo (p. 595). Dans les deux cas, le loup prit au service des saints la place et les fonctions des ânes disparus, et « estoit chose admirable de voir le loup vivre en mesme étable avec les moutons... traîner la charruë, porter les faix. » L'âne de saint Martin de Vertou fut mangé par un ours ; mais « l'ours doux et traitable comme un agneau... servit longtemps à mesme usage que faisoit l'asne... au grand estonnement de ceux qui le voyoient basté et sanglé. » (P. 530.) Le grand saint Cado se servait « de cerfs de la prochaine forest pour charroyer les pierres et autres matériaux nécessaires pour l'édifice dudit monastère » (p. 548). Saint Ké avait de même huit cerfs qui le « servoient domestiquement ». (P. 562.)

A en croire l'hagiographe morlaisien, les dragons ne man-

quaient pas en ces temps-là. Il en est question dans les Vies des saints Riok, Jaoua, Paul, Méen, Samson, Armel, Efflam, Tugdual. Et quels dragons ! « Il sortit donc, et son sifflement épouvanta tous les assistants; il estoit long de cinq toises, et gros par le corps comme un cheval, la teste faite comme un coq, retirant fort au Basilicq, tout couvert de dures écailles, la gueule si grande que, d'un seul morceau, il avaloit une brebis, la veüe si pernicieuse que, de son seul regard, il tuoit les hommes. » (P. 41.) Celui dont saint Paul délivra l'île de Batz, était long de soixante pieds ! (P. 100.) Le dragon dont le roi Arthur n'avait pu venir à bout après un long combat, « s'alla précipiter dans la mer, où il mourut suffoqué des eaux » à la prière de saint Efflam (p. 584). Le cérémonial ordinaire pour se débarrasser de ces voisins dangereux, était le suivant : le Saint se faisait conduire à la caverne du monstre, lui commandait de sortir, lui mettait son étole sur le cou, le traînait sur les bords de la mer ou d'une rivière, et lui enjoignait de disparaître pour toujours.

Cette puissance ne s'exerça pas seulement contre les serpents et les dragons. Le diable n'avait garde de laisser tranquilles ces hommes de Dieu. Nous avons vu comme il essaya de faire périr saint Gildas. D'autres fois, il s'amusait à des gamineries. « Un soir, entre autres, que les novices s'exerçoient à la Psalmodie, un Démon follet se prit à jouër à la chandelle, avançant sa main noire, hydeuse et toute veluë vers la flamme, puis la retirant comme s'il se fût brûlé... » Les novices firent le signe de la croix, et « lors le malin éteignit la chandelle et se prit à rire si fort, qu'on l'entendoit de tout le monastère; puis... toute la nuit, ne cessa de remuer les écuelles, tasses et autres vaisselles dans le refectoir ». Au matin, saint Félix mit bon ordre à tout ce tapage (p. 97). En d'autres circonstances, le diable devenait domestique ou page (p. 32, 236, 237).

Mais il n'y avait pas que lui à en vouloir aux saints, à leur créer des ennuis ou à leur manquer de respect. La punition, souvent, ne se faisait pas attendre. L'immobilité mettait les délinquants dans des situations et des attitudes plutôt désagréables. Des scélérats, allant assassiner saint Gildas, de-

meurèrent les pieds fixés au sol, sans pouvoir ni avancer ni reculer (p. 18). Le jour du pardon de saint Goulven, « une jeune damoiselle se mit du matin à se parer et orner pour paroistre en cette assemblée et se faire chérir de ses amoureux »; mais voilà que « comme elle mettoit le peigne sur sa teste, sa main s'attacha au peigne, et le peigne à ses cheveux, si fermement qu'il luy fut impossible de l'en retirer ». (P. 282.) Punition du même genre fut infligée à un villageois qui avait volé le bélier de son voisin (p. 283), à une femme qui vannait du blé le jour de la fête de saint Hernin (p. 553), à un paysan qui battait son froment le jour de Pâques (p. 662), à une jeune fille qui ne donna pas à saint Corentin la quantité de cire promise (p. 686). D'autres étaient frappés de cécité, comme la femme d'un seigneur nommé Frogerius, pour avoir pénétré par fanfaronnade dans la clôture du monastère de saint Samson (p. 326[1]). Un moine malicieux devint possédé pour s'être mis « à rire à pleine teste » en voyant venir saint Patern « botté d'un pied seulement ». (P. 146.) Mais le repentir de la faute commise et le recours au saint offensé tiraient ces malheureux d'affaire.

Il n'est question que deux fois de belles-mères, et dans les deux cas, elles jouent un très vilain rôle. La première était belle-mère de sainte Azénor, mère de saint Budoc. Qu'on lise, non pas à titre de morceau historique, mais comme chef-d'œuvre de légende, cette merveilleuse Vie de saint Budoc! C'est la plus longue de tout le recueil, celle que le P. Albert a écrite avec le plus de soin (p. 613-643). L'autre belle-mère, par ses calomnies, occasionna le meurtre de sainte Haude. Après que son frère Tanguy lui eut tranché la tête dans un accès de fureur, cette vertueuse jeune fille « entra dans la salle où estoit son père, son frère et sa marastre, tenant sa teste en ses mains, laquelle ayant posée sur son col se réunit à son tronc, merveille qui estonna toute l'assistance. Alors, sainte Haude, se tournant vers sa marastre, lui reprocha ses perfidies... et luy dit que, puisqu'elle ne se vouloit amender, Dieu la puniroit présentement, et à l'instant... (ici je passe quelques lignes d'un réalisme qui

1. Voir d'autres exemples p. 118, 548, 577, 594, 595.

pourrait offusquer certains lecteurs) il se fit un horrible éclat de tonnerre dont le carreau foudroya cette hérétique. » (P. 653.)

Nous avons deux autres exemples de saints céphalophores en saint Hélier (p. 738), et en saint Gohard. Ce dernier était évêque de Nantes et fut décapité par les Normands. « Le corps du saint pontife Gohard se leva sur ses pieds, et tenant sa teste en ses mains, sortit de l'église, au grand estonnement des infidèles, et alla... sur le bord de Loyre, suivy de grand nombre de Normands, curieux de voir quelle issuë auroit cette merveille. Estant arrivé au bord de l'eau, il entra dans un batteau... lequel monta la Loyre, sans ayde de voiles ny de rames, et... se vint arrester au port d'Angers... » (P. 258[1]).

On ne s'attendait guère à trouver des mains et des pieds articulés au commencement du huitième siècle. Albert Le Grand nous raconte la chose sans hésiter. Le tyran Rivode envoya une bande de soldats pour tuer son neveu Melaire. Le chef de la troupe se laissa toucher par les larmes et les présents de la mère du jeune prince, et se contenta de le mettre « en tel estat qu'il ne puisse ny mettre la main à l'espée, ny monter à cheval, et fut resolu qu'on luy couperoit la main droite et le pied gauche... » Melaire guérit de ses blessures, et « on lui fit un pied d'airain et une main d'argent, desquels il se servoit aussi bien que si c'eussent esté ses membres naturels; manioit les armes de sa main d'argent, aussi dextrément que si elle eut esté de chair et d'os; et ce qui estoit plus admirable, l'un et l'autre croissoit, à mesure que les autres parties du corps croissoient aussi. » (P. 489.)

L'action et l'influence des saints ne cessent pas avec leur vie. Sans entrer dans des détails au sujet du culte des saints bretons, je dirai seulement un mot des contestations qui

1. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, donne une longue liste de Saints céphalophores. (Voir p. 766 l'interprétation qu'on peut ou qu'on doit donner de l'origine de cette légende si répandue; car il est impossible d'admettre dans la plupart des cas la réalité du fait historique.—Voir) sur la même question *Acta SS.*, *Oct.*, t. VII, p. 819; t. VIII, p. 328 et 339.

s'élevaient parfois pour la possession de leurs restes mortels. Un des exemples les plus intéressants est la dispute entre les moines venus d'au delà la Manche et ceux de Rhuys, à qui aurait le corps de saint Gildas. Ce grand saint mourut dans l'île de Houat. Avant de rendre son âme à Dieu, il leur tint ce petit discours : « Je vous en supplie, mes frères, de n'entrer en aucune altercation touchant ce mien corps, quand j'aurai rendu l'esprit ; mettez mon corps en un batteau, et, sous ma teste, posez la pierre laquelle m'a toujours servy de chevet pendant ma vie ; qu'aucun de vous ne demeure dans le batteau, mais poussez-le en pleine mer, et le laissez aller où il plaira à Dieu, lequel luy pourvoira de sépulture où bon lui semblera. » On mit en effet le corps dans une barque, pour que Gildas fît sa dernière course sur mer ; mais les moines Gallois voulurent lui faire prendre le chemin de leur pays, et ceux de Rhuys, on le comprend, ne furent pas d'humeur d'accéder à cette fantaisie. « Sur cette contestation, Dieu les mit d'accord ; car, comme ils ne pensoient à rien moins, le batteau où estoit le saint corps coula doucement à fond... » Au bout de trois mois, ce bateau vint échouer dans une petite baie, tout près de Rhuys, et grande fut l'allégresse parmi les disciples de saint Gildas (p. 22).

Même dispute entre les chanoines de Saint-Pierre de Rennes et les religieux de Bonne-Nouvelle pour avoir le corps du bienheureux Yves Mahyeuc (p. 397), entre les moines de Vertou et ceux de Durin au sujet du corps de saint Martin : ils psalmodiaient à tour de rôle près du cercueil, et « une nuit que ceux de Durin reposoient, ceux de Vertou enlevèrent subtilement le corps et l'emportèrent, ayans laissé quelques-uns des leurs pour continuer la Psalmodie, afin d'amuser ceux de Durin ». (P. 531.) D'autres fois, le char se cassait, et le cercueil devenait d'une pesanteur à ne pouvoir plus être remué, signe que le mort voulait être enterré à cet endroit (p. 491), ou la question était tranchée par le chemin que prendraient les bœufs avec leur précieux fardeau (p. 104), ou même on recourait au vol, comme ce Breton qui enleva les restes de saint Malo (p. 597).

Ce n'est pas dans les temps reculés seulement que la sain-

teté fleurit en Bretagne. Mais la place me manque pour parler du bienheureux Yves de Mahyeuc, de saint Yves, des deux duchesses Ermengarde d'Anjou et Françoise d'Amboise, de Charles de Blois, de saint Jean Discalceat qui pratiqua avant saint Benoît Labre certaines mortifications d'un genre tout particulier, de Jean de Saint-Samson, carme de Rennes, qui serait le patron tout désigné des organistes aveugles. J'ai voulu donner une idée de la vie des saints bretons tels que A. Le Grand nous les a représentés, et mettre en évidence les qualités et les défauts du vieil hagiographe. « Le langage de son époque, dit M. le chanoine Thomas, plein de saveur chez la plupart de ceux qui l'écrivaient, possède chez lui une grâce naïve toute personnelle, et procédant surtout de son inébranlable foi dans les faits qu'il expose. » (P. IV.) Et en effet, quelque extraordinaires que soient les actions qu'il nous raconte, je ne l'ai trouvé qu'une fois hésitant : c'est quand il se demande si vraiment saint Tugdual a été pape ! Ce dominicain breton était de son temps. Les histoires et les miracles les plus invraisemblables ne répugnaient nullement à sa tournure d'esprit, et c'est dommage qu'il n'ait pas su, à l'exemple des laboureurs au moment de la récolte, se servir du van et séparer le bon grain d'avec la paille et l'ivraie. Si j'emploie cette comparaison, c'est à dessein, car je n'accuse pas le naïf légendaire d'avoir inventé. Il y a, dans ce gros volume de près de 1 200 pages, maintes preuves de son zèle à se renseigner. Lui-même nous dit dans son « Avertissement au Lecteur » comment il a réuni les matériaux de son travail. Désigné « pour faire les questes ordinaires par les paroisses de l'Evesché de Léon, je fus curieux de m'enquérir des vies des Saints Patrons d'icelle, pendant le séjour que je faisois en chacune, afin d'en pouvoir dire quelque chose en chaire et spécialement aux jours de leurs Festes... Cet avis (que beaucoup de saints bretons, patrons d'un grand nombre d'églises, n'avaient aucune mention dans le Martyrologe) me fit continuer avec plus de diligence mesme à visiter les anciens Breviaires imprimez, Légendaires et Martyrologes, Manuscrits, Offices particuliers, et semblables antiquitez desdites Eglises, et à tirer extraits de la plus part d'iceux. » (P. x.) Il a eu

soin de nous donner le texte des lettres des évêques bretons[1], lettres avec lesquelles il pouvait se présenter partout et obtenir communication des documents concernant son enquête : « ... *Mandantes vobis*, dit l'évêque de Nantes, *ut ei Cartas*, *Legendas*, *Memorialia*, *manuscriptos Codices*, *peculiaria Ecclesiarum Breviaria*, *aliaque ejus generis*, *communicare et commodare nullatenus renuatis*, *quo facilius cœptum opus ad Dei gloriam perficere queat...* » (P. 95*). De plus, à la fin de chaque Vie, l'auteur indique ses sources, tant imprimées que manuscrites, et quand le manuscrit était en mauvais état de conservation, il n'était pas arrêté pour si peu : « Cette histoire a esté par nous recueillie de Rufin et une ancienne Chartre à demy effacée que je rends lisible pas un secret que je possède. » (P. 359.)

Il s'est beaucoup servi « des Memoires et recherches de l'Evesché de Leon, par Noble et discret Messire Yves Le Grand, Chanoine de S. Paul, premier aumosnier et conseiller du duc François II, à moy communiquez par feu Escuyer Vincent Le Grand (mon oncle paternel), Sieur de Kerscao Kerigonual, Conseiller du Roy et Seneschal de Carhaix ». (P. 43.) Et c'est ce qui fait dire à M. Thomas : « Dans la famille Le Grand existait une tendance fort louable : on aimait passionnément les études historiques, les vraies études, celles qui sont faites sur les pièces originales. » (P. II.) Mais quelles étaient ces pièces originales ? Quelle était leur date ? Quelle était leur valeur ? Ce n'est pas tout de recourir aux documents imprimés et manuscrits ; c'est même une tâche relativement facile en comparaison de ce qu'il faut de recherches, de connaissances et de rectitude de jugement pour les utiliser, pour distinguer le certain du probable et le probable du faux, et pour aboutir enfin à retracer, autant que la chose est possible, l'histoire des temps passés tels qu'ils ont été et non pas tels qu'ils auraient pu être. Or, ce don de discernement, cet esprit de saine critique, a manqué dans une large mesure au P. Albert. Il a fait trop bon accueil aux légendes que d'autres avaient acceptées avant lui, et fatale-

1. P. 95*, 125*, 148*, 183*, 207*, 218*, 250*.

ment son œuvre garde l'autorité des sources auxquelles il a puisé, autorité souvent contestable et parfois nulle. Mais ce qui nous apparaît assez clair aujourd'hui après les travaux de savants français et étrangers sur ces périodes reculées, l'était beaucoup moins il y a trois cents ans, et les miracles que nous regardons comme complètement invraisemblables, par exemple cette histoire de la dent lumineuse de saint Hervé (p. 233) ou la messe de saint Brandan et de saint Malo sur le dos d'une baleine qu'ils avaient prise pour une île (p. 593), semblaient tout naturels à la plupart des Bretons de 1640!

Si je voulais relever les anachronismes, je n'en finirais pas. Quelques-uns sont vraiment amusants : Saint Paul Aurélien pourvoit saint Guevroc d'un canonicat en sa cathédrale (p. 44), et le roi Grallon assemble son Parlement et les États généraux du royaume, etc., (p. 61, 64). Dans l'église de Plougonvelin (Finistère), un bas-relief du retable de l'autel représente la rencontre de saint Guenael et du comte Waroch; l'artiste inconnu a trouvé tout simple de faire porter à ce chef breton du sixième siècle chapeau à plumes et pourpoint, et de lui donner une arquebuse comme arme de chasse! Cet artiste et Albert Le Grand étaient, je pense, proches parents.

Je n'insisterai pas davantage sur les défauts des *Vies des Saints de Bretagne Armorique*. Malgré ces défauts, elles gardent une valeur réelle, et M. Loth, l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, avait raison d'écrire dans sa *Thèse pour le doctorat*, *l'Émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle. 1883* : « ... Nous avons consulté... les Vies des Saints d'Albert Le Grand, à notre avis un peu trop dédaignées »; et, en note : « Si on ne doit faire aucun cas des appréciations et des conjectures d'Albert Le Grand, il est digne de foi lorsqu'il affirme transcrire ce qu'il a lu dans un vieux missel ou légendaire de Bretagne. » (P. 34.)

Loin donc de blâmer les trois savants chanoines de Quimper d'avoir réédité ce premier ouvrage[1] d'ensemble sur les vies

1. On sait que Dom Lobineau reprit le même sujet et publia, en 1725, ses *Vies des Saints de Bretagne* (in-fol. 576 pp.). Au point de vue historique, elles sont de beaucoup préférables à celles d'Albert Le Grand. L'abbé Tres-

des saints bretons, nous devons les en remercier. « Nous n'accepterons pas avec la même confiance enfantine que les contemporains du bon P. Albert tous les dires de celui-ci, mais nous les lirons avec le même attrait. » (P. VII.) Ce qu'on lira de plus, non seulement avec plaisir, mais surtout avec profit, ce sont les nombreuses annotations ajoutées au texte. M. Thomas s'est chargé de la partie biographique. Ses études et ses publications antérieures l'avaient préparé à ce travail. J'ai compté environ cent trente annotations signées de lui. On ne pouvait recourir à des sources plus abondantes et plus sûres que les écrits du regretté M. de La Borderie. Je signalerai de préférence, d'une manière générale, les notes ajoutées aux Vies des saints du diocèse de Quimper et Léon. Celles concernant saint Guénolé, « la physionomie la plus vénérable qu'il y ait parmi les saints bretons » (p. 70-76), l'école hagiographique de Landevenec (p. 105), les reliques de saint Paul (p. 107), saint Hervé (p. 239), saint Samson (p. 329), sont particulièrement intéressantes. La petite note de la page 124 est à citer. Le fait qu'elle rapporte donnerait raison à certaines critiques, si le cas était général en Bretagne ; mais, grâce à Dieu, ce n'est qu'une exception. Saint Vincent Ferrier, durant ses courses apostoliques en Armorique, s'arrêta à Quimperlé et logea dans le couvent de son ordre occupé aujourd'hui par des religieuses, et M. Thomas ajoute : « On serait heureux de voir le souvenir de cet hôte illustre rappelé par une statue ou une verrière ; mais cette charmante ville de Quimperlé ne présente nulle part l'image des saints qui ont vécu dans ses murs ou passé par ses rues. Vous y trouverez bien sainte Philomène et sainte Germaine Cousin, vous y chercherez vainement saint Guthiern, saint Maurice, saint Colomban, le patron de l'ancienne paroisse. »

A propos de saint Ronan, « un des trois cent cinquante évêques consacrés par saint Patrice », M. Thomas nous dit quelques mots de cette très curieuse procession qu'on appelle la *Troménie* (*tro-minihy* : tour de l'asile). Elle a lieu tous les

vaux en donna une nouvelle édition en 1836; il trouva bon de corriger le texte de Dom Lobineau d'une manière vraiment puérile, méthode déplorable qu'on n'a pas à reprocher aux éditeurs actuels d'A. Le Grand.

six ans, le deuxième et le troisième dimanche de juillet. « La Troménie est pour les pèlerins un exercice de pénitence; s'il y a un charme unique dans ce parcours de trois lieues à travers un pays dont la merveilleuse beauté change à chaque instant suivant que le regard contemple la baie de Douarnenez, l'immense plateau de l'antique pays de Porzay, les restes de la forêt de Névet ou le vallon qui s'en va vers Quimper, il est bien rude de gravir les flancs à pic de la *montagne*, et lorsque la procession arrive au sommet, on a bien mérité le repos relatif dont on peut y jouir. » (P. 208.) La prochaine Troménie de saint Ronan aura lieu en 1905.

Je regrette de ne pouvoir parler assez au long des Annotations qui ont trait à saint Convoion et à Nominoé (10-15). Il y a là un point d'histoire intéressant : l'intervention de ce prince dans les affaires ecclésiastiques de Bretagne. M. Thomas n'hésite pas à adopter sans discussion les vues de M. de La Borderie, qui professe pour Nominoé une admiration sans réserve. Sans doute, il serait injuste, pour tout Breton qui connaît l'histoire de son pays, de ne pas admirer cet homme vraiment grand, qui constitua la Bretagne en nation vers le milieu du neuvième siècle. Mais n'est-il pas arrivé à Nominoé, comme à la plupart des grands politiques, de regarder peu parfois à l'honnêteté des moyens qui le conduisaient à son but? Et, dans le cas présent, n'a-t-il pas marché à son but par des voies que la justice et les lois de l'Église condamnaient. Est-il bien sûr que ces quatre évêques bretons, Susannus de Vannes, Salacon d'Alet, Félix de Corisopitum, Liberalis de la cité des Ossismes, fussent vraiment simoniaques? Et simoniaques ou non, Nominoé avait-il le pouvoir de les déposer, de leur donner des successeurs, et d'user de violence pour se débarrasser de ceux qui étaient peut-être opposés à ses idées politiques? Si on lit attentivement les pages que Mgr Duchesne a consacrées à cette question dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (t. II, 256-274), Nominoé nous apparaît sous des couleurs beaucoup moins brillantes. Je renvoie à ces savantes pages ceux qui voudraient, malgré tout, absoudre Nominoé.

M. le chanoine Abgrall est un architecte très apprécié en

Bretagne; c'est aussi un érudit, connaissant mieux que personne l'histoire des monuments religieux qui couvrent le sol du pays. Aussi les Annotations signées de lui dans ces Vies des saints sont-elles des modèles d'exactitude et de précision, et tout ce qu'il décrit, églises, ruines, reliquaires, mobilier, il l'a vu et attentivement examiné. Je mentionnerai la note de la page 45 sur Notre-Dame de Creisker, où il donne « une description de l'édifice actuel et de son clocher, le plus beau de Bretagne, le plus beau du monde..., unique entre tous, sinon pour sa hauteur, du moins pour sa sveltesse, la pureté de ses lignes et la correction de ses détails... De tout cet ensemble émerge la flèche en pyramide aiguë, montant à quatre-vingt-six mètres de hauteur, découpée de plus de quatre-vingts ouvertures variées : rosaces, trèfles, quintefeuilles, fenestelles, qui en font une vraie dentelle aérienne, dans laquelle tantôt se joue la brise de mer et tantôt s'engouffrent les grands vents d'orage ». Aussi, en voyant cette merveille, comprend-on le mot d'Ozanam, disant « que si un Ange du ciel descendait en Bretagne, il commencerait par poser le pied sur le sommet du Creisker ». Plus loin (88-92), M. Abgrall fait une description détaillée de Notre-Dame du Folgoët, dont la légende est si connue, et qui est « la merveille de nos monuments religieux ». En décrivant les monuments de saint Yves (187-191), le savant archéologue dit un mot de la destruction de l'église de Louanec, jetée à bas en 1895 pour faire place à une église neuve, et ne peut s'empêcher de s'associer à cette véhémente indignation de M. de La Borderie : « C'est assez, ou plutôt c'est trop, c'est beaucoup trop d'avoir à signaler l'un des plus tristes forfaits du vandalisme, la destruction d'un sanctuaire contemporain de saint Yves, et dans lequel cet incomparable modèle de vertu, de justice, de piété, de charité, ce grand protecteur de la Bretagne, avait exercé pendant onze ans les fonctions de pasteur des âmes. Il s'agit de l'église de Louanec, dans la presqu'île de Treguer, non loin de la magnifique baie de Perros... Eh bien, cette antique et vénérable nef, vraie relique de saint Yves, toute pleine de lui, on l'a détruite, démolie comme la plus vulgaire baraque. Je ne puis retenir le mot qui seul exprime ma pensée : C'est un sacrilège ! Ce n'est pas comme

archéologue que je proteste ; c'est comme chrétien, c'est comme Breton. »

A. Le Grand avait ajouté à ses Vies des saints un catalogue chronologique des évêques, rois, reines, ducs et duchesses de Bretagne, ainsi que des abbesses des quatre abbayes de religieuses. M. le chanoine Peyron, déjà bien connu par de très estimables travaux, spécialement par ses *Documents pour servir à l'histoire du Clergé pendant la Révolution*, a corrigé et complété ce catalogue chronologique (1*-320*). On a là comme le squelette d'une histoire complète de la Bretagne, et ce n'est pas la partie la moins utile de l'ouvrage.

Malgré la perfection du volume au point de vue typographique, on peut signaler, à la page 152*, une faute d'impression qui fait Mgr François de Coëtlogon, évêque vingt-cinq ans avant sa naissance. Il faut lire : évêque de Madaure de 1666 à 1668, et non de 1606 à 1668. Des neuf évêchés de l'ancienne Bretagne, il n'en reste plus que cinq. Dans l'espace de trois siècles (1600-1900), Rennes a eu 22 évêques; Vannes, 20; Quimper, 18; Saint-Brieuc, 20, et Nantes, 20. La durée moyenne d'un épiscopat a donc été de quinze ans. Au moment du Concordat, trois sièges n'avaient pas d'évêques. Mgr de Regnault Bellescize, évêque de Saint-Brieuc, était mort à Paris en 1740, après une longue incarcération; Mgr de Hercé, évêque de Dol, avait été fusillé lors de la descente des émigrés à Quiberon; Mgr de Saint-Luc, évêque de Quimper, était mort en 1740. Des six évêques qui survivaient, trois refusèrent leur démission à Pie VII : Mgr de La Laurencie de Cressac (Nantes), Mgr Amelot (Vannes) et Mgr de La Marche (Léon).

Des tables bien faites, tables des noms de lieux, des matières, des catalogues, des noms de saints, des gravures, terminent le volume et facilitent les recherches. En résumé, le travail des trois annotateurs mérite donc de grands éloges, auxquels il serait injuste de ne pas associer M. Salaun, libraire-éditeur à Quimper, et pour sa courageuse initiative, et pour le succès de son entreprise, Cette édition a été préparée surtout en vue « des nouveaux venus dans le sacer-

doce » (p. vii) ; elle leur sera utile, et fera naître peut-être chez quelque jeune prêtre intelligent et studieux l'idée de consacrer ses loisirs, pendant quelque vingt ans, à faire pour dom Lobineau ce qu'on vient de faire pour Albert Le Grand. Le sujet est loin d'être épuisé, et il reste encore à rectifier, à compléter, à éclaircir dans les Vies des saints de Bretagne. Les *Acta Sanctorum*, les *Analecta Bollandiana*, les travaux de MM. de La Borderie, Duchesne, Loth, les éditions des Vies latines de plusieurs saints bretons de MM. Krusch, Mommsen et de dom Plaine, la *Revue Celtique*, les *Annales de Bretagne*, un nombre assez considérable de publications anglaises sur les saints celtiques, les *Councils and Ecclesiastical Documents* de Haddan and Stubbs, etc., fourniraient à un travailleur doué de patience et de sens critique une ample et riche moisson.

François CAMENEN.

MIEUX QUE SOUS L'EMPIRE

LES VICTIMES DE MESSIDOR

On attendait avec quelque curiosité la sentence du tribunal d'Albertville. La curiosité a de quoi se défrayer.

Des ecclésiastiques qui avaient appartenu à la congrégation dissoute de l'Assomption ont été cités en police correctionnelle. Un vicaire général est venu témoigner qu'ils étaient des prêtres comme tous les autres. Les inculpés ont produit des lettres d'évêques les incorporant à leurs diocèses. Cela ne saurait suffire à M. Waldeck-Rousseau. Il lui faut, contre les religieux qu'il poursuit, une condamnation qui soit le point de départ d'une jurisprudence nouvelle. Les juges d'Albertville lui ont fourni ce triomphe. Rien n'est plus facile, comme on va voir. La loi du 1er juillet ne spécifiant rien sur le mode de dispersion des congrégations dissoutes, le décret du 3 messidor an XII, qui n'a jamais été abrogé, demeure décisif en la matière. L'article 2 du susdit décret prescrit aux ecclésiastiques, membres d'une congrégation dissoute, de se retirer dans leurs diocèses. Les inculpés ne l'ont point fait. Ils ont donc commis le délit prévu par la loi du 1er juillet 1901 et sont passibles des peines y énoncées.

Les objections ne manquent pas contre de pareils considérants. Me Rivet en a produit de bien fortes dans les conclusions qu'il a déposées à Die pour un procès analogue à celui d'Albertville[1]. Il est à croire que les jurisconsultes ne manqueront pas pour protester, au nom du droit, contre les iniques décisions des juges savoyards.

En attendant que ces décisions soient cassées, il faut bien convenir que M. Waldeck-Rousseau est plus fort que Napoléon. Il y avait des tribunaux en l'an XII. Ils n'ont point appliqué l'article 2 du décret de messidor. Mais peut-

1. Le texte en a été publié par *La Croix*, du 26 février 1902.

être « les ecclésiastiques des aggrégations dissoutes » s'exécutèrent-ils d'eux-mêmes? Pas le moins du monde. C'est cette situation singulière et assez mal connue que je voudrais indiquer brièvement d'après des documents inédits.

*
* *

Tout le monde sait que les seuls ecclésiastiques congréganistes, nommés dans le décret impérial de l'an XII, sont les Pères de la Foi, personnages demi-fabuleux dont il a été question trois ou quatre fois au cours du siècle passé, dans les Parlements et les prétoires, sans que, d'ailleurs, ni les harangues des orateurs ministériels ni les réquisitoires des procureurs aient réussi à dissiper la brume fantastique à travers laquelle apparaissent ces pauvres victimes de messidor.

Les politiciens de la troisième République qui ne parlent de la tyrannie impériale qu'avec des indignations vertueuses n'ont jamais songé à se demander si, par hasard, ces bons Pères dispersés par Napoléon n'étaient pas des martyrs de la liberté. Et en requérant contre les religieux, au nom du décret de messidor, les magistrats ont toujours raisonné comme si, pour un homme aussi résolu et expéditif que Napoléon, un décret signé était un décret exécuté.

Il n'est pas interdit d'être mieux instruit que ces magistrats et plus curieux que ces politiciens.

En juin 1804, les Pères de la Foi — qui ne furent jamais qu'une poignée d'hommes[1] — tenaient des écoles secondaires à Belley, à Amiens et à Roanne. Toutes trois avaient été ouvertes légalement et elles étaient bien connues des pouvoirs publics. A Amiens, le préfet Quinette avait présidé la distribution des prix, le 7 fructidor an X; Bonaparte, en personne, y avait été harangué, en l'an XI, par un élève du P. Loriquet. C'était presque de la faveur. Qu'on se figure l'école de la rue des Postes visitée par M. Loubet...

De telles choses ne sont que d'un moment. Quelques mois

1. Il est difficile de donner un chiffre rigoureusement exact. Je ne pense pas qu'en 1804 les Pères de la Foi fussent trente.

après la joyeuse réception d'Amiens, le Premier Consul signait le décret proscrivant les maîtres qui l'avaient fêté. Ainsi, avant même la naissance de l'Université, l'État punissait-il les succès des écoles libres. Ceci n'est point un souvenir amer du présent que je projette, par passion, cent ans en arrière. C'est un fait que j'établirai à son heure.

Donc contre les Pères de la Foi établis « à Belley, à Amiens et dans quelques autres villes de l'Empire » il y a un décret portant dissolution de « l'agrégation » ; à chacun de ses membres il est enjoint de « se retirer » dans son diocèse, « sous le plus bref délai ».

Qu'est-ce qui arrive ?

Il arrive que les classes continuent. Seulement, à Amiens, la distribution des prix n'est plus présidée par le Préfet. Elle a lieu le 14 août *intra domesticos parietes* à cause de la « difficulté des temps », comme porte un vénérable palmarès qui m'est passé par les mains. Et puis, on change de local. De la maison de l'Oratoire, où on l'avait installée dès le début, l'école est transportée hors ville, au faubourg de Noyon. Le P. Bruson cède ses fonctions de supérieur au P. Sellier qui avait sur lui l'avantage d'être natif de la Somme. Moyennant quoi, maîtres et élèves continuent de vivre ensemble, comme si rien n'était.

Et il ne faudrait pas croire que, ayant à choisir entre la population qui donnait sa confiance à l'école des Pères et le gouvernement qui s'en offensait, le préfet ait pris son parti de complaire à la population en cachant la situation au Gouvernement. Non. Quinette a prévenu en haut lieu. Il a mis bourgeoisement sa responsabilité à couvert, après messidor comme avant, en racontant les événements scolaires de la capitale picarde. Mais ni Fourcroy, ni Portalis, ni Fouché n'ont donné d'instructions pressantes...

En tout cas, l'école subsiste après messidor. En 1805, le 26 août, la distribution des prix est « solennelle ». Il n'est plus question du « malheur des temps ».

C'est à Montdidier qu'elle a lieu l'année suivante, « en présence des magistrats », dit le palmarès. Le sous-préfet de l'endroit, un M. Landormy, s'est beaucoup intéressé à cet exode des bons Pères d'Amiens. Il est membre du bureau

d'administration du collège, et c'est pour aider les maîtres, non pour les gêner dans leur besogne d'éducateurs chrétiens et d'instituteurs libres. Quinette, toujours diligent à informer ses supérieurs hiérarchiques, ne manque pas de narrer cette migration curieuse de l'école de l'Oratoire ; il ajoute, avec une pointe de mauvaise humeur, que le sous-préfet Landormy lui fait du pensionnat de Montdidier des comptes rendus fort « satisfaisants » et que les directeurs et professeurs jouissent « de la protection particulière de M. l'Évêque ».

Et voilà comment, en 1804, « les ecclésiastiques composant », à Amiens, « l'agrégation dissoute » des Pères de la Foi, se retirèrent, « sous le plus bref délai, dans leurs diocèses ».

A Belley, les effets du décret de messidor furent sensiblement les mêmes.

Deux mois avant que le décret ne fut promulgué, le préfet de l'Ain, pressenti sur la fermeture du collège, écrivait au conseiller d'État chargé de l'instruction publique.

[Les Pères de la Foi] se présentèrent à Belley, il y a plus d'un an, jouissant de la bienveillance de Son Éminence le cardinal archevêque de Lyon. Le maire leur abandonna provisoirement le collège. Leurs succès furent rapides... J'ai de la peine à supposer à ces individus des opinions qui puissent paraître répréhensibles au gouvernement... Il restera à examiner s'il faut favoriser ou tolérer ou empêcher que l'instruction dans les collèges soit confiée à des associations. Je ne suis pas appelé à émettre mon opinion sur cette question d'économie politique. Mais le rapide succès du collège de Belley est peut-être un argument en faveur de ces corps enseignants. La suppression exciterait de vifs regrets dans l'arrondissement...

De pareilles confidences n'arrêtèrent pas les mesures qu'on préparait. Auprès de Fourcroy elles devaient être plutôt une raison d'agir. Mais le préfet, qui avait clairement insinué sa bienveillance pour un établissement suspect, n'hésita pas à exprimer ses regrets qu'il fut condamné et à faire des instances pour que cette condamnation demeurât inopérante.

Ici encore on me permettra de citer. Aujourd'hui, de pareils textes valent leur pesant d'or. Quand nous haussons

les épaules ou que nous crions notre indignation, en face de certaines circulaires où l'on prétend enfermer sans issue le religieux qu'on force de se séculariser et à la sécularisation duquel on ne veut pas croire, on nous accuse de parti pris contre le pouvoir et de révolte contre la loi. Voyons comment un préfet du premier Empire, écrivant à Fouché, jugeait de la condition des membres d'une congrégation dissoute par le décret de messidor :

Ces individus ont déclaré que, soumis aux lois et toujours prêts à obéir aux ordres de Sa Majesté, ils renonçaient à toute association religieuse, et immédiatement ils m'ont fait connaître qu'ils étaient absolument dégagés de toute obéissance à un chef quelconque.

Ils sont tous dans la communion de Son Éminence le cardinal archevêque de Lyon et ils ont été constamment soumis à sa juridiction.

Il pouvait me rester un doute si, dans cet état de choses, le décret impérial était entièrement exécuté. Mais j'ai cru devoir accueillir cette interprétation, en attendant les ordres de Votre Excellence. En priant Votre Excellence de me donner ses instructions, je crois devoir lui exposer les motifs de l'appui que j'ai provisoirement accordé à cet établissement.

Et après avoir exposé ses « motifs », qui sont tirés de la prospérité du collège, le préfet conclut :

Je l'ai visité avec intérêt. Je crois y avoir bien vu les hommes et les choses et je ne crains pas d'affirmer que ce collège est un des meilleurs de l'Empire... Il n'est pas en mon pouvoir de remplacer le collège de Belley... Le vide qu'il laissera sera vivement senti et inspirera de justes regrets...

Je ne sais ce que Fouché pensa de ces réflexions d'un fonctionnaire essayant d'éluder un décret dont il avait fait son affaire. Mais les Pères de la Foi restèrent à Belley.

*
* *

On aura remarqué que le nom du cardinal archevêque de Lyon vient assez facilement sous la plume du préfet de Bourg, dans son plaidoyer. C'était une habileté : l'oncle de l'Empereur était puissant. C'était, en même temps, un acte de justice. Fesch s'était grandement intéressé à ce collège, avant même sa fondation. Il y a telle lettre de lui, concernant un maire à nommer à Belley, qui n'aurait jamais été écrite, si

le cardinal n'avait jugé bon de préparer les voies à la future école.

Certainement l'on peut dire que l'archevêque de Lyon, entre tous les prélats du premier Empire, est celui qui a le mieux compris la nécessité de l'enseignement chrétien.

Il le montra de bien des façons. Et, par exemple, il ne se désintéressait pas du lycée de Lyon ; au besoin, il demandait à Fourcroy le renvoi d'un censeur impie. Il eût désiré surtout donner à sa ville épiscopale des maîtres catholiques. Mais il n'était pas facile de faire appel aux Pères de la Foi.

Dès la publication du Concordat, le P. Roger avait essayé, à la montée Saint-Barthélemy, pas bien loin de l'ancien petit collège des Jésuites, d'ouvrir une école. Les jacobins veillaient. Fouché fut vite instruit. Il fit un signe. Le commissaire général de Lyon, Dubois, envoya trois sous-ordres, qui dispersèrent les enfants, saisirent les registres du directeur et fermèrent la maison séance tenante, du moins si l'on en croit le procès-verbal envoyé au ministère de la police. Fouché fut content de l'opération et félicita le commissaire. Cela lui rappelait le bon temps de son proconsulat.

Le P. Roger prit les choses, comme les prennent les saints, avec une patience douce et un espoir tenace. Dubois l'avait, d'ailleurs, autorisé « verbalement à continuer le pensionnat » jusqu'à nouvel ordre.

Racontant à Fesch tous les détails de l'exécution, le Père ajoutait, en homme que rien ne peut déconcerter :

> Nous attendons, Monseigneur, avec soumission, que les desseins de Dieu s'accomplissent sur nous, et nous espérons tout de votre crédit auprès du Premier Consul, si, dans votre sagesse, vous jugiez à propos qu'il fut instruit. Peut-être penserez-vous qu'il vaut mieux ne pas faire une affaire d'État d'une chose qui peut aisément tomber dans l'oubli.

Le cardinal ne put obtenir que l'école ouverte à la montée Saint-Barthélemy fut autorisée. En revanche, vers la fin de 1803, une occasion sembla s'offrir de faire un nouvel essai dans des conditions meilleures.

Bernard-Charpieux, maire de la division du Midi, à Lyon, avait conçu le projet de confier aux Pères de la Foi une école

secondaire qui s'établirait dans « l'ancien claustral des Jacobins ». Il fallait faire approuver la liste des maîtres par le conseiller d'État chargé de l'instruction publique. Fesch écrivit à Fourcroy pour « recommander à son intérêt les sujets dénommés dans le tableau » présenté par le maire au nom du bureau d'administration. Les démarches n'aboutirent pas.

Je viens de recevoir, mande le cardinal, la réponse de M. Fourcroy à ma recommandation... On l'a rejetée, crainte que l'on voulut introduire les Pères de la Foi, que le gouvernement a des motifs pressants de surveiller.

Trois mois après, paraît le décret de messidor.

Oh ! sans doute, Fesch n'envoie pas à l'Empereur des remontrances, mais il ne se croit pas non plus tenu à devenir l'exécuteur de ses hautes œuvres. Il écrit au P. Varin, supérieur des religieux condamnés :

Je serais bien fâché que la mesure qui vient d'être prise à votre égard privât mon diocèse des secours qu'il a trouvés en vous jusqu'ici. Je sais trop bien apprécier les services que vous lui avez rendu pour ne pas m'empresser de vous mettre en état de les continuer. Je vous donne donc à vous, et à chacun de ces messieurs que vous en jugerez capables, tous les pouvoirs nécessaires pour y exercer le saint ministère comme vous avez fait par le passé.

Pas un religieux ne quitte le diocèse de Lyon.

En outre, le cardinal, tout en évitant des éclats inutiles, fait encourager les carmélites à reprendre leur vie claustrale, soutient la fondation naissante de Pradines, un moment inquiétée par la police, développe les œuvres commencées par les Sœurs de Saint-Charles et les Frères des écoles chrétiennes, trace le plan d'une maison de Missionnaires pour les missions intérieures : toutes choses « en marge de la loi », comme l'on dit aujourd'hui.

Le décret de messidor semble avoir pour effet d'exciter son initiative. Il finit par envoyer à Portalis un « projet de règlement et statuts pour une association » d'éducateurs, dans laquelle entrera tout ce qu'il y a « de bons ecclésiastiques et de gens instruits » chez les Pères de la Foi. Le projet

n'agréant pas à l'Empereur, parce qu'il « rappelle trop les Jésuites », Fesch prend tout simplement le parti de confier aux religieux dissous son petit séminaire.

Il était dirigé par un homme de grand mérite qui a laissé des souvenirs profonds dans l'histoire du clergé lyonnais. Le cardinal lui écrit, avec une rondeur un peu brutale où il essaye de joindre quelques égards, que « des circonstances impérieuses pour l'intérêt de » son « diocèse » lui « commandent d'amener un autre ordre de choses à Largentière... » qu'il n'oublie rien des « services rendus » mais que « l'extrême disette des sujets » lui « a fait un devoir de profiter du secours » des Pères de la Foi. Les vicaires généraux ont ordre « de placer convenablement tous ceux » des anciens maîtres « qui voudront entrer dans le service des paroisses ».

Il y avait quelque chose de plus difficile que d'enlever à leur poste de confiance des prêtres qui en étaient dignes; c'était d'empêcher le ministre de la police de poursuivre, jusque dans Largentière, ces Pères de la Foi dont il était comme l'ennemi personnel, et qui, aux termes mêmes du décret impérial, auraient dû réintégrer leurs diocèses respectifs. Avec sa décision habituelle, le cardinal mande à Fouché :

Monsieur le Ministre, je viens de choisir quelques ecclésiastiques pour leur confier la direction et les études d'un petit séminaire que j'ai établi dans l'ancien bâtiment de Largentière à six lieues de Lyon. Mon intention est de renouveler les études pour les jeunes aspirants au sacerdoce. Mais il m'a fallu pour avoir des professeurs de mathématiques, physique et langue grecque, réunir au nombre des maîtres des hommes que l'on pourrait fort bien vous dénoncer comme des Pères de la Foi.

Je dois vous prévenir à cet égard que les Pères de la Foi ayant été dissous j'ai trouvé dans leur dispersion même les moyens de recruter quelques hommes utiles à mes vues et qui professeront dans mon petit séminaire conjointement avec d'autres ecclésiastiques de mon diocèse. Or ces hommes ne tiennent plus à aucune corporation. Ils ne sont plus que des individus isolés qui n'ont plus d'autre but que de remplir mes vues. C'est moi seul qui suis le régulateur de mon petit séminaire et qui en prescris les règlements et les exercices.

J'ai été bien aise de vous instruire de tous ces détails, Monsieur le Ministre, pour que toute dénonciation qui pourrait vous être faite contre ces directeurs et professeurs soit démentie d'avance dans votre

esprit et que vous sachiez à quoi vous en tenir sur l'existence de cette maison.

Fouché demeura à peu près tranquille jusqu'en 1808. Il ne s'avisa point, que je sache, de discuter les déclarations de l'archevêque.

*
* *

Mais il y a, dans l'histoire du décret de messidor, des particularités plus curieuses encore et qu'il faut indiquer, avant de terminer ces notes.

Toujours dans le diocèse du cardinal Fesch, les Pères de la Foi furent autorisés par arrêté ministériel du 15 frimaire an XII, à accepter la direction du collège municipal de Roanne. Quelques jours après l'ouverture des classes, le P. Boissard, directeur, écrivait au préfet de la Loire :

Appelé par le gouvernement à former une école secondaire à Roanne, je me suis empressé de seconder ses vues. L'école est actuellement en pleine activité ; le pensionnat est déjà formé et les classes sont ouvertes aux externes. J'espère, Monsieur le Préfet, pouvoir dans la suite, vous rendre un bon témoignage du progrès des élèves ; mes efforts et ceux de mes collaborateurs seront prodigués pour leurs succès ; c'est ainsi que nous chercherons à répondre à la confiance du gouvernement.

Surviennent les préparatifs du décret de messidor. Fourcroy écrit au préfet pour avoir des renseignements sur les maîtres de Roanne et lui recommander de les surveiller activement au cas où ils seraient suspects, le préfet répond :

Les ecclésiastiques que le ministre de l'Intérieur a appelés, par son arrêté du 15 frimaire dernier, aux fonctions de directeur et de professeurs à l'école secondaire de Roanne tiennent en effet à la congrégation des Pères de la Foi. En vous adressant le 30 brumaire la présentation qu'en faisait le bureau d'administration de cette école, je crus devoir vous faire connaître cette particularité...

Quant à la surveillance que vous me prescrivez, j'ai peu de moyens pour l'exercer. Toutes les autorités constituées et les principaux habitants de cette ville ont concouru à la présentation, soit comme actionnaires, soit comme membres du bureau d'administration ; et les candidats étaient bien connus alors pour Pères de la Foi. Je vais néanmoins appeler sur eux l'attention particulière du sous-préfet.

Manifestement le brave fonctionnaire est embarrassé. Il n'ose pas dire à son chef que le gouvernement prend une

attitude ridicule et odieuse. Mais il le pense et on avouera qu'il est difficile d'avoir une autre pensée. Si l'on a des griefs contre ces hommes pourquoi les taire ? Si on leur fait un crime d'être Pères de la Foi, comment les a-t-on agréés, malgré ce crime, pour diriger l'école ? Le préfet entend déjà ces questions pressantes et les exclamations de surprise des notables de Roanne; il se décharge sur le sous-préfet du souci de défendre l'administration contre le reproche de déloyauté ou de versatilité puérile.

Le sous-préfet qui avait beaucoup travaillé pour assurer à Roanne une école secondaire mieux en crédit que la défunte école centrale, ne put se résoudre à abandonner son œuvre. Et sans mettre à la défense des proscrits de messidor la hardiesse chaleureuse du préfet de Bourg, il fit si bien valoir le sentiment public que l'école, malgré le décret impérial, garda ses maîtres.

Et voilà comment, je le répète, les membres de l'agrégation dissoute « à Belley, à Amiens et dans quelques autres villes de l'Empire » se retirèrent « sous le plus bref délai, dans leurs diocèses ».

Sans doute, quatre ans après, la scène change : à Roanne, comme à Largentière, comme à Belley, comme à Montdidier, comme à Bordeaux, il faut partir et laisser là des élèves dont on tâchait de faire des hommes utiles à la patrie et dignes de l'Église. Mais où en est alors Napoléon ? Furieux qu'il est contre le pape, que respecte-t-il ? Suivant son expression même, il « retire tout ». Et Saint-Lazare, les Missions étrangères, la Congrégation du Saint-Esprit, Saint-Sulpice disparaissent dans un défilé lugubre. Que prouvent ces fureurs, quand il s'agit de savoir quels droits doit respecter un gouvernement juste et sage ? Et pourquoi donc la troisième République, puisqu'elle en est à singer l'Empire, n'enverrait-elle pas des soldats au Vatican pour châtier Léon XIII d'avoir flétri la loi contre les Congrégations ? Le Napoléon de 1809, qui bousculait les Pères de la Foi, envoyait bien des gendarmes à Pie VII parce qu'il avait refusé d'entrer dans ses plans de guerre...

D'ailleurs, pour représenter la liberté de l'Évangile,

même à l'heure des grandes colères impériales, il y avait des religieux et des religieuses non autorisés, comme il y en avait aux jours les plus sanglants de la Terreur. M. Waldeck-Rousseau n'empêchera pas cela. Et il eût mieux valu pour Napoléon qu'il n'essayât point de l'empêcher. Il n'eût point lassé la bonne volonté des catholiques de France ni la justice de Dieu.

*
* *

Il faut donc retenir que dans le calme de sa puissance, au moment où il recueillait les bénéfices de la politique du Consulat pour préparer Austerlitz, l'Empereur fit, contre des religieux, un décret qui demeura inexécuté.

De fait, aucune « agrégation », non autorisée, ni d'hommes ni de femmes ne fut dissoute, en 1804. Les carmélites et les clarisses continuèrent à faire pénitence et à chanter l'office, comme les Pères de la Foi, les Pères de la Retraite, les Pères de Picpus continuèrent à enseigner et à prêcher. Aucun ministre, aucun juge d'instruction ne leur demanda jamais « en vertu de quels pouvoirs ». Aucun ne leur signifia que, pour exercer quelque part une fonction ecclésiastique quelconque, ils devaient pouvoir justifier d'un poste « prévu par les lois et règlements ».

On me permettra de citer, en exemple, un fait comique. Ce n'est point de ma faute si les gouvernements qui s'immiscent dans les questions de sacristie, se mettent en ridicule posture.

Voici ce que je lis dans le Bulletin de police du 19 fructidor an XII, deux mois après le décret impérial :

> Le Préfet de la Somme annonce que le P. Lambert et quatre autres missionnaires dits Pères de la Foi se sont très mal conduits dans l'arrondissement d'Abbeville ;
>
> Que le P. Lambert a prononcé en chaire un discours tendant à soulever le pauvre contre le riche ;
>
> Que, dans une campagne voisine, il s'est placé dans un cabriolet et a causé un rassemblement nombreux.

En face d'événements aussi graves, les plus soigneuses précautions s'imposent à une administration et à un gouvernement qui ne laissent rien au hasard. Le Bulletin poursuit :

Le Préfet a invité le procureur impérial à faire mettre à exécution contre ces cinq moines le décret du 3 messidor.

Le conseiller d'État est chargé de demander des renseignements plus précis, notamment sur le fait du cabriolet.

L'affaire s'instruit avec l'exactitude minutieuse qu'elle comporte. Au milieu des gigantesques préparatifs de la descente en Angleterre, l'Empereur reçoit de Fouché, ces importantes communications :

Le sermon du P. Lambert n'a eu pour but que d'engager les riches à faire l'aumône aux pauvres.

Celui qu'il a prononcé dans un cabriolet, au dehors d'une église, ne l'a été dans ce lieu que pour l'intérêt de ses auditeurs que l'excessive chaleur aurait pu incommoder dans l'église.

Il a reçu avec soumission les remontrances qui lui ont été faites à ce sujet.

Le Préfet ne donne aucune autre explication.

L'affaire en demeura là. Mais une correspondance active avait été échangée entre Paris et Amiens. Un vicaire général avait été requis d'éclairer la religion de Fouché, et mis dans la nécessité d'écrire une longue épître ; elle était, toute entière, d'ailleurs, à l'honneur du P. Lambert.

Celui-ci continua à prêcher, non plus du haut d'un cabriolet, puisqu'il en avait reçu de par le gouvernement l'interdiction formelle, mais dans les chaires des plus illustres primatiales. A Bordeaux, le saint Mgr d'Aviau, lui confia même l'honorable et délicate mission d'évangéliser son clergé. Puis, achevant de se compromettre en favorisant des suspects, il ouvrit aux Pères de la Foi, comme le cardinal Fesch, son petit séminaire.

Décidément, Napoléon manquait d'habileté et de force. Après le décret de messidor, qui déclarait leur « agrégation dissoute », non seulement, les Pères de la Foi ne s'étaient pas retirés dans leurs diocèses, mais ils continuaient à enseigner et à prêcher, où bon leur semblait, même dans l'endroit d'où précisément la loi leur enjoignait de sortir. M. Waldeck-Rousseau entend d'une autre sorte l'autorité d'un gouvernement. Il a pour le faire savoir aux moines dispersés, bien mieux que le décret centenaire et usé de messidor; il a les juges d'Albertville.

* * *

M. Rousse disait dans sa consultation fameuse de 1880 : « Si de pareilles recherches ne dépassaient pas les bornes d'un travail qui doit être si long, il serait intéressant de montrer dans les documents contemporains les précédents immédiats et l'origine prochaine de ce décret ».

De « pareilles recherches » ne sont pas seulement intéressantes; elles sont nécessaires. Il me paraît impossible de mesurer exactement la portée de l'acte impérial si on n'en connaît par le menu les origines. J'essayerai de les raconter. Quant au peu que j'ai pu dire aujourd'hui des événements de 1804, il doit suffire à montrer que nos gouvernants risquent de fausser l'histoire, lorsque, pour justifier leurs propres pratiques, ils prétendent faire du décret de messidor la clé de la politique Napoléonnienne à l'égard des congrégations.

Ce sont là des procédés d'avocat retors pour qui une seule chose importe : gagner la cause. Ainsi faisaient les grands ancêtres.

En ce temps là, la question à l'ordre du jour était de savoir si un prêtre était non pas congréganiste mais réfractaire. On y regardait de près, et, le délit constaté, on ne plaisantait pas sur la peine : un réfractaire allait droit à la guillotine ou à la Guyane. C'était la loi. Vint un moment où l'on crût bon de changer de système. Le 14 primaire an V, le Directoire abrogea l'article 10 de la loi du 3 brumaire précédent qui avait renouvelé — après la proclamation de la liberté des Cultes ! — toutes les mesures de persécution prises contre le clergé. Donc, plus d'arbitraire, plus de contradictions, plus d'incertitudes : tout prêtre ayant fait la promesse de soumission prescrite par la loi du 7 vendémiaire an IV pouvait exercer tranquillement son ministère sur le territoire de la République, comme s'il n'y avait jamais eu, en France, de Constitution civile ni de Terreur.

Or, en brumaire an V, un abbé Lhermitte se porte adjudicataire de l'église fermée de Saint-André-des-Arcs, à Paris. Avant de lui livrer l'église, on lui demanda s'il a prêté les serments de 1790. Il se récrie, invoque la dernière loi en

date. Le ministre de la police lui répond : « Les intentions du Directoire sont formelles... vous faites erreur, citoyen..., la loi du 3 brumaire n'est pas rapportée. »

D'instinct, M. Waldeck-Rousseau — qui sûrement ignore cette historiette — a deviné les principes de gouvernement de l'an V. Il y a un atavisme politique.

Lorsqu'on le pressait, il y a deux ans, d'appliquer contre les religieux les lois existantes, M. le Président du Conseil s'excusait, disant que la politique des décrets était condamnée à l'impuissance. Mais il ajoutait, avec l'assurance de M. de La Palisse : « La Congrégation disparaîtra le jour où, la mainmorte étant atteinte, elle devra nécessairement cesser d'être[1] ».

Le temps porte conseil. La mainmorte est atteinte par la loi du 1er juillet 1901 et M. Waldeck-Rousseau n'est plus aussi sûr que « la Congrégation disparaîtra ». Il pense que les vieilles armes ne méritent pas le dédain qu'il en faisait jadis. Il va les quérir dans le coin où les laissa, il y a vingt ans, M. de Freycinet. Il les brandit contre les moines, en criant : « Gare le décret de messidor ! »

C'est grotesque et odieux, selon la tradition révolutionnaire.

PAUL DUDON.

1. *Journal officiel* du 17 novembre 1901, p. 2119.

NÉCROLOGIE

LE R. P. PIERRE HEUDE

MISSIONNAIRE ET NATURALISTE

(1836-1902[1])

Pierre Heude était né à Fougères, petite ville du département d'Ille-et-Vilaine, le 25 juin 1836. Vers l'âge de treize ou quatorze ans, un traité fort élémentaire de botanique lui tomba sous la main. Bien auparavant, à une date qui se confondait avec ses premiers souvenirs, il s'était déjà senti un goût très vif pour les choses de la nature. L'étude de ce petit livre donna de la précision à ces aspirations encore vagues. Il suivit, dès lors, sa vocation de naturaliste avec une ardeur où il aura eu peu de ses pareils. Le 4 novembre 1856, il entra dans la Compagnie de Jésus. Après son noviciat, ses études de théologie achevées, il fut employé quelques années dans les collèges ; puis, ordonné prêtre, il s'embarqua pour la Chine le 19 novembre 1867. Son journal de voyage, qu'il avait commencé le 17 du même mois, à Marseille, et qu'il continua fidèlement jusqu'au moment où la maladie lui fit littéralement tomber la plume de la main, le 22 juillet 1900, à Than-hoa (Tonkin), porte, en guise d'impressions de départ, des notes sur des herborisations faites au bord de la Méditerranée. Il arriva à Chang-hai le 3 janvier 1868.

A la fin de février, il commençait ses voyages scientifiques, sans se douter, à coup sûr, de l'extension qu'ils devaient prendre un jour. Pendant treize ans, sauf quelques courtes interruptions, il ne cessa de parcourir l'intérieur de la Chine. Il explora ainsi le Kiang-sou, le Ngan-hoei, une partie du Kiang-si et du Houkouang. Comme il voyageait le plus souvent dans une barque

1. Cet article a paru en anglais dans le *North-China-Daily-News*, du 9 janvier 1902. Le P. Heude était mort à Zi-ka-wei, près Chang-hai, le 3 janvier. Le 10, la colonie française de Chang-hai, représentée par le consul, le vice-consul, le président du Conseil municipal, les officiers de la garnison, etc., se joignit aux missionnaires pour rendre un dernier hommage au regretté défunt.

chinoise assez commode, il pouvait travailler à l'aise en route. Son attention se porta d'abord sur la botanique qui l'avait surtout occupé en France. Il méditait une publication sur les plantes du Kiang-nan; mais il s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait réussir en ce genre, sans le secours d'un collaborateur placé à portée des grandes collections d'Europe, qui pût l'aider dans les déterminations difficiles. Cette nécessité n'allait guère à son caractère, peu ami de la contrainte. Sans cesser donc de collectionner des plantes, il se mit à étudier la conchyliologie de la Chine orientale. Il était beaucoup plus à l'aise sur ce terrain, encore presque inexploré à cette époque. Il découvrit, en effet, un nombre considérable d'espèces et même de genres nouveaux. Il exposa ses découvertes dans l'ouvrage intitulé : *La Conchyliologie fluviatile de Chine*, qui parut à Paris, chez Lavy, avec des illustrations du célèbre dessinateur Arnould. Ce fut incontestablement celui de ses travaux qui obtint le plus d'autorité et qui contribua le plus à le faire connaître dans le monde savant. La publication dura de 1875 à 1885.

De 1881 à 1883, le P. Heude cessa de voyager pour s'occuper de la création du musée de Zi-ka-wei.

Ce musée avec ses collections est l'œuvre exclusive du P. Heude. Quand on examine en détail les objets qui s'y trouvent rassemblés et dont, faute de plaee, la plus grande partie n'est pas exposée comme il conviendrait, on ne peut s'empêcher, en dehors de tout parti pris, d'admirer l'énergie et la puissance de celui qui a su amasser tant de richesses scientifiques. Il faut dire, et le P. Heude était le premier à le reconnaître, que le collectionneur fut aidé par de précieux dévouements. En première ligne, les missionnaires, surtout ceux des Missions étrangères de Paris, bon nombre aussi de résidents de toute nationalité, apportèrent à cette œuvre le concours le plus intelligent et le plus désintéressé. La Mongolie, la Mandchourie, toutes les provinces du centre et de l'est de la Chine, le Japon, la Cochinchine, le Tonkin, l'archipel des Philippines, les îles de la Sonde, les Célèbes, etc., sont représentés dans ces collections par des pièces qui ont souvent une grande valeur.

En 1884-85, le P. Heude eut occasion de retourner en Europe. Il visita les grands musées de Paris, de Londres, d'Anvers et de

Leyde. Dès lors, ses préoccupations scientifiques prennent une direction nouvelle : jusqu'à sa mort, il s'absorbera dans l'étude de la dentition et de l'ostéologie des mammifères. Ce sera l'objet d'une série de mémoires qu'il fera imprimer à l'orphelinat catholique de Zi-ka-wei, de 1882 à 1900. Un résumé de ses idées en odontologie fut communiqué à l'Académie des Sciences de Paris, sous le patronage de M. de Quatrefages, le 9 juin 1890.

En 1892-93, le P. Heude visita les Philippines, qu'il avait déjà vues rapidement en revenant d'Europe. Il y retourna une troisième fois à la fin de 1894 et garda toujours une particulière affection pour ces îles, où il avait trouvé des amis fidèles et des richesses scientifiques inépuisables. Après sa troisième visite, il alla des Philippines à Singapore et de là à Batavia. Il explora ensuite une partie des Célèbes, des Moluques, et poussa une pointe en Nouvelle-Guinée. En 1897, il fit un voyage au Japon, d'où la bienveillance de l'amiral de la Bédollière, lui permit de faire, sur le navire de guerre français *le Bayard*, une excursion à Wladivostock, le grand port russe où vient aboutir le chemin de fer transsibérien. En 1899, il partit pour la Cochinchine, parcourut le Cambodge, une partie du Laos, fit une échappée sur Bangkok (Siam) et passa enfin au Tonkin, où la maladie l'attendait. Il avait soixante-quatre ans et avait déjà auparavant subi de terribles attaques d'une sorte d'affection du plexus cardiaque : il était une victime toute désignée pour l'anémie des pays chauds, que provoquaient encore des courses où il se préoccupait beaucoup plus de la science que de sa santé. De retour à Zi-ka-wei, en octobre 1900, il ne fit plus que languir en proie à diverses infirmités. Mais ni son énergie, ni son ardeur de naturaliste n'étaient diminuées par l'impuissance physique. Il put, à force de volonté, coordonner et publier les fruits de son dernier voyage, où son attention s'était principalement portée sur l'étude des bœufs sauvages, de ce qu'il appelait, dans son système, les Gauroïdés. Jusqu'à la veille de sa mort, il dirigeait encore l'impression des planches lithographiques destinées à son nouveau mémoire.

Le P. Heude était une nature originale, dont on ne perdait pas le souvenir quand on l'avait rencontrée. Comme homme de science, il était avant tout morphologiste. Il avait un rare coup

d'œil pour discerner les ressemblances et les différences de formes. Ce qu'il avait vu une fois, ne fût-ce qu'en passant, il manquait rarement ensuite de le reconnaître : en quoi il était aidé par une admirable mémoire. Il eut sous la main, pour étudier certaines questions de mammologie, des matériaux que nul autre savant peut-être n'a possédés. Ses nombreux voyages lui avaient permis d'acquérir des idées très précises sur la distribution géographique des espèces. Pour ces deux raisons, les mémoires qu'il a publiés ont de la valeur même pour ceux qui repousseraient bonne partie des théories qui y sont émises. Le P. Heude avait en effet une grande indépendance d'esprit et il ne tenait peut-être pas assez compte des opinions en faveur dans le monde des savants. De plus, dans son zèle à défendre ce qu'il croyait être la vérité scientifique, il ne ménageait pas assez les formes que doit toujours garder la discussion entre naturalistes. Ces défauts avoués et sans exagérer la louange, on peut dire qu'il y avait dans le P. Heude, à un haut degré, quelques-unes des plus remarquables qualités du vrai savant.

LA RÉDACTION.

QUESTIONS DE CÉRÉBROLOGIE

Il y a vingt ans la cérébrologie était dédaignée ou suspecte : elle a multiplié depuis lors ses travaux, ses découvertes et a gagné dans l'opinion un légitime crédit, une faveur croissante. Chacun tient aujourd'hui à s'instruire de ses graves problèmes, à se rendre compte des faits acquis.

L'un des plus récents paraissait être la division radicale de l'écorce cérébrale en deux territoires : celui des centres sensitivo-moteurs (ou de projection), et celui des *centres d'association.* Elle était dûe à un professeur de Leipzig, au Dr Flechsig et elle avait été acceptée avec enthousiasme par la plupart des savants, par des maîtres comme le professeur Van Gehuchten de Louvain. Seuls, en France, le Dr Déjerine et le professeur Pitres avaient formulé les plus expresses réserves au nom de la science. Ce dernier avait même déclaré que les fibres de projection ne sont pas spéciales aux centres sensitivo-moteurs, qu'elles ne manquent en aucun point du cerveau.

Il se trouve que le professeur Pitres avait vu juste, et les derniers travaux lui donnent de plus en plus raison. Le Dr Flechsig qui avait avancé sa théorie sans preuves suffisantes a dû lentement battre en retraite : successivement il a reconnu, en 1898, que le développement des fibres varie beaucoup suivant les régions, puis, en 1900, que les centres d'association *sont pourvus de fibres de projection*, sauf dans des parties médianes très limitées (*points nodaux*).

Tous les auteurs renoncent à un système faux et aventureux que nous combattions, dès 1892, dans le *Divus Thomas.* Et le revirement est tel que le professeur Manakow conclut ainsi son dernier rapport : « La question anatomique se pose désormais en ces termes : les fibres de projection sont-elles *réellement moins nombreuses* dans les centres d'association que dans les centres sensoriels ? »

Nous n'avons jamais cru pour notre part au partage radical des territoires corticaux, mais nous reconnaissons qu'on arrivait à

l'expliquer en attribuant aux *centres de projection* les fonctions purement sensibles et motrices et aux *centres d'association* les fonctions sensibles plus élevées de l'imagination et de la mémoire. Ainsi la science pouvait se concilier très bien avec l'enseignement de la philosophie traditionnelle. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que, dans la pensée de Flechsig, les *centres d'association*, étaient l'organe des facultés supérieures, psychiques, les fonctions motrices et sensibles restant localisées dans les *centres de projection*. Il a fallu renoncer à cette illusion, et le matérialisme a perdu son dernier atout.

La science démontre de plus en plus que le cerveau est un organe de sensibilité et de mouvement, *et n'est que cela*. Nous n'en voulons pour preuve que l'observation de gomme spécifique du lobe frontal avec *épilepsie jacksonienne* rapportée dernièrement par le professeur Dieulafoy, à l'Académie de médecine (22 octobre 1901). Il s'agit d'un homme de quarante ans, jouissant d'une bonne santé, qui, subitement, est pris d'accès convulsifs du seul membre supérieur droit. On diagnostique aussitôt une lésion gommeuse de la région rolandique gauche (siège du centre moteur intéressé d'ordinaire), on institue une médication appropriée. Mais en dépit du traitement, le malade éprouve quarante à cinquante crises journalières et meurt au bout de huit jours.

L'autopsie fut déconcertante : elle ne révéla rien à la région rolandique gauche, mais une tumeur, grosse comme un petit œuf, *à la pointe du lobe frontal gauche*, au tiers antérieur des trois circonvolutions frontales.

Le cas est curieux, il n'est pas isolé. MM. Lépine, Faguet et Lowitz, Chipault ont observé des cas semblables, et il est probable qu'ils se multiplieront maintenant que l'attention est portée de ce côté. Que signifient-ils ? C'est ce qu'il importe d'établir.

Ils montrent d'abord que la zone motrice est beaucoup plus étendue qu'on ne le supposait et que les prétendus *centres d'association*, comme le lobe frontal, n'y sont pas étrangers.

Ils montrent encore et surtout que l'intelligence n'est pas compromise par une lésion limitée de l'écorce cérébrale, même du lobe frontal, qu'elle ne dépend absolument d'aucun centre particulier, qu'elle n'est pas en un mot *localisable*.

Voilà la vérité capitale qui ressort des dernières découvertes, et qu'il ne faut pas se lasser de proclamer. L'impossibilité de

localiser l'intelligence et la volonté n'est pas seulement attestée par les spiritualistes, elle trouve dans le camp matérialiste, parmi les maîtres de la science, des partisans décidés et convaincus.

C'est le professeur Laborde, de l'Académie de médecine, écrivant « qu'on ne saurait admettre *la localisation en foyer, la manifestation partielle, émiettée d'une fonction psychique, telle que la volonté*, ... que *cette fonction générale de volition ne saurait être divisée, éparpillée, émiettée, pas plus que toute autre fonction psychique ou intellectuelle, l'idéation, par exemple* ». (*Traité de physiologie*, p. 360-363.)

C'est l'illustre professeur de Bordeaux, le Dr Pitres, déclarant au dernier congrès de Nancy que « les fonctions psychiques *ne sont pas localisables* ». — « C'est courir après une chimère, ajoutait-il, que de rechercher le siège de l'intelligence, ... du jugement et de la volonté. »

C'est le professeur allemand Manakow, tenant pour « insoutenable la doctrine qui place les fonctions supérieures de l'entendement dans des foyers corticaux limités ». (*Congrès international de médecine à Paris*, 1900.)

Qu'ajouter à d'aussi décisifs témoignages ? Ils laissent à l'âme son empire, à la philosophie sa place et ouvrent à la science d'infinis horizons.

La cérébrologie est en voie de développement, elle n'est pas faite : elle connaît déjà les *centres moteurs et sensitifs*, le mécanisme du langage articulé, mais elle a encore beaucoup à apprendre, d'innombrables découvertes à faire dans le vaste domaine de la vie sensible, où elle est compétente et maîtresse.

L'avenir nous réserve la lumière sur le jeu compliqué des facultés sensibles, de l'imagination et de la mémoire sur celui de la vie affective, de la conscience. Et en attendant, connaissant l'intelligence spirituelle d'une part, le cerveau sensible de l'autre, nous tenons fortement les deux bouts de la chaîne, comme parle si bien Bossuet, et nous restons pénétrés d'amour, d'admiration et de reconnaissance devant l'œuvre incomparable de Dieu.

Dr SURBLED.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Le saint Prêtre. *Conférences sur les vertus*, par Mgr Lelong, évêque de Nevers. Paris, ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, 1901. In-12, pp. 474. Prix : 4 francs.

Ces « Conférences » peuvent figurer avec honneur parmi les meilleurs ouvrages qui composent la bibliothèque ascétique des prêtres.

Au cours de ces pages substantielles, écrites dans une langue saine et très claire, on trouvera les matériaux les plus riches, sinon les plus rares, de la sainte Écriture et des Pères, sur les vertus ecclésiastiques, rangés dans une belle et judicieuse ordonnance. C'est un plaisir très savoureux d'y rencontrer, — serties, avec un art discret, dans un cadre ample et harmonieux, — les admirables pensées de saint Augustin et de saint Jérôme, de saint Grégoire, de saint Bernard et de saint Thomas, de saint François de Sales et de Bossuet, du Pontifical et de l'Imitation.

Qu'on veuille bien parcourir la table qui termine le volume. Elle promet beaucoup, mais elle n'est pas illusoire, comme d'autres. Ici, le texte a de la probité; il tient largement les promesses de l'Index analytique.

Il ne faudrait pas chercher dans les Conférences de Mgr de Nevers l'agrément passager de ces causeries légères et humoristiques, habilement saupoudrées de traits piquants sur les travers et les ridicules des gens d'église, — comme s'en permettent parfois quelques moralistes moqueurs. Le vénérable prélat n'a pas voulu écrire un livre amusant. Sa haute piété, sa longue carrière d'évêque lui ont fait concevoir une ambition plus élevée et d'une plus lointaine et durable portée. Il a pensé qu'après avoir silencieusement rempli son âme d'amour de Dieu, qu'après y avoir amassé les observations réfléchies d'un long commerce avec des âmes de prêtres, le temps était venu de « produire ces choses excellentes », selon le mot de l'Évangile.

En un temps où le goût de la nouveauté envahit jusqu'aux

ouvrages de spiritualité, il est heureux qu'un évêque, — vénéré dans tout l'épiscopat, — défende, en une si délicate matière, l'enseignement des siècles, en l'exposant avec la compétence que lui donne sa charge et la gravité sereine d'une âme établie sur les sommets.

Les esprits qui ne se plaisent pas dans de pernicieuses chimères goûteront le traité de Mgr Lelong. Il sera, pour les prêtres, un excellent livre de méditations et de lecture spirituelle. Malgré sa destination très spéciale, les prédicateurs ne seront pas déçus, s'ils y cherchent des documents pour leurs instructions de piété. Et il nous semble même que si l'ouvrage tombait entre les mains des personnes pieuses, elles ne le liraient pas sans fruit.

C'est pour le clergé du diocèse de Nevers que ces Conférences ont été écrites, dit-on avec modestie, mais tous les prêtres voudront les lire, et nous sommes sûrs qu'ils en recueilleront un très grand profit.

Jean-Joseph Navatel.

Tractatus de beatissima Virgine Maria matre Dei, auctore Alexio-Maria Lépicier, Ord. Serv. B. V. M. Paris, Lethielleux, 1901. In-8, pp. xxxii-484. Prix : 7 francs.

Le R. P. Lépicier, procureur général de l'ordre des Servites et professeur de théologie au séminaire romain de la Propagande, inaugure, par ce traité sur la Sainte Vierge, la publication de ses *Institutiones theologiæ dogmaticæ*. Le choix de ce sujet, pour débuter, satisfait sa piété de religieux. Mais on se tromperait étrangement en pensant qu'un ouvrage complet sur la Sainte Vierge est seulement affaire de piété. L'auteur fait remarquer avec beaucoup de raison (p. 81) la difficulté scientifique d'une telle entreprise, tant la théologie mariale est intimement mêlée aux plus profonds mystères de la foi, aux spéculations de la philosophie, et, faut-il ajouter, aux problèmes de l'exégèse et même à ceux de l'histoire.

Aussi doit-on reconnaître que les impatients et les exigeants, qui voudraient voir toutes les questions résolues et éclaircies jusque dans les derniers détails, ne trouveront pas encore ici satisfaction complète. — Comment distinguer exactement ce qui, dans l'Écriture sainte, est dit de la Sainte Vierge par l'Esprit-Saint, au sens littéral ou en figures peu importe, d'avec les

accommodations qui, même les mieux fondées, restent au rang de pensées humaines? Question très délicate et très complexe, sur laquelle il reste bien des obscurités, après qu'on a lu les quelques pages (p. 25-30) relatives à Notre-Dame dans l'Ancien Testament. Quand, par exemple, l'auteur note sans rien ajouter (p. 26-27) que saint Bernard reconnaît Marie dans la femme du protévangile et dans la femme forte des Proverbes, devons-nous penser que les deux passages lui conviennent au même titre? Sur le nom de Marie (p. 22-24), les diverses opinions, sauf celle de Bardenhewer, sont énumérées l'une après l'autre, sans que le rapporteur nous dise quel est, à son avis, la meilleure étymologie et le sens le plus probable. La question, présentement à l'ordre du jour, de la définibilité de l'Assomption comme vérité de foi. n'est pas discutée (p. 208 et suiv.).

D'autres fois, on souhaiterait une étude plus approfondie des textes dogmatiques, ou une analyse plus exacte de la tradition. Exposant (p. 96-97) le fameux verset de la Genèse, t. III, p. 15, l'auteur écarte d'un mot l'opinion assez rare qui l'applique à l'Église, mais ne dit rien de l'opinion plus connue qui l'applique, au moins pour une part, à la première Ève. Que la parole de Notre-Seigneur en croix ait désigné Marie comme la mère non de Jean seul, mais de tous les chrétiens, c'est là une doctrine chère aux fidèles et qui s'implante de plus en plus dans les cœurs. On sait pourtant, et les commentaires de saint Jean le font remarquer, que cette interprétation de *Ecce mater tua* ne se rencontre guère avant le douzième siècle. Il y aurait donc lieu de montrer comment elle s'est développée légitimement, et en conformité avec les plus lointains pressentiments du sens chrétien; mais est-ce bien le cas de répéter ici la formule (p. 372) : « Accedit in hujus veritatis confirmationem Ecclesiæ Patrumque traditionis universalis consensus. » Je sais bien que cette phrase est aussitôt suivie de citations de saint Épiphane et de saint Ambroise. Mais ces Pères anciens parlent ici de la maternité spirituelle de Marie sans la déduire du texte de saint Jean, et peut-être, dans toute cette partie (p. 368-379), l'auteur a-t-il un peu trop mêlé la question de ce texte et la question de la maternité elle-même.

Sans multiplier ces exemples de *desiderata*, mieux vaut passer sans retard à l'éloge de la doctrine. Le R. P. Lépicier désapprouve (p. 81-82) les téméraires qui croient pouvoir donner libre car-

rière à l'imagination, lorsqu'il s'agit des privilèges de la Mère de Dieu ; il veut qu'on en juge par la raison éclairée de la foi, et sa réserve sur plusieurs points sera appréciée de ceux qui, en cette matière, redoutent toujours l'exagération.

Si l'on regrette l'absence de quelques documents exégétiques ou historiques, du moins le choix des documents théologiques est riche et intéressant. L'auteur a bien fait de citer des « théologiens » au sens large, comme Bossuet et Bourdaloue, et d'utiliser les travaux des savants de son ordre, et enfin de puiser dans les encycliques, si doctrinales et si pieuses, de Léon XIII.

Les poètes eux-mêmes ne sont pas négligés : Dante est fréquemment cité, Longfellow quelquefois. Mais le plus souvent, quand le professeur de la Propagande quitte les murs de l'École, c'est, comme jadis Basile et Grégoire, pour aller à l'Église, je veux dire pour fréquenter avec les ascètes et les saints, saint François d'Assise, saint Louis Bertrand, saint Bernardin de Sienne, saint Louis de Gonzague, saint Jean Berchmans, le bienheureux Grignon de Montfort, sainte Mechtilde, sainte Brigitte, puis parmi les ascètes contemporains le P. Faber, et bien d'autres encore, apportent tour à tour le témoignage de leur dévotion envers Marie. L'auteur n'oublie nulle part l'aspect pieux des thèses doctrinales; il met particulièrement cet aspect en lumière dans sa troisième partie, qui traite du rôle de Marie par rapport aux hommes. On remarquera les quelques explications données en passant (p. 422-425) sur l'ordre des Servites et sur la *Vraie dévotion* du bienheureux Grignon de Montfort.

Les divisions, très claires et très méthodiques, imitent celles de la *Somme*. Une table analytique au commencement, une table alphabétique à la fin, et la disposition typographique de tout l'ouvrage, en rendent l'usage très commode. Les quelques textes hébreux, et les nombreux textes grecs cités, sont imprimés avec une grande correction.

Entre tant de mérites, dont plusieurs, on le voit, ne sont nullement banals, un bref de Léon XIII, placé en tête du volume, relève spécialement la solidité de la doctrine, la méthode scolastique, et « un esprit de suavité qui, en éclairant l'intelligence, porte le lecteur à aimer la Mère de Dieu ». Un tel encouragement est précieux à un auteur, soucieux avant tout de se montrer bon serviteur de Marie et bon disciple de saint Thomas.

René-Marie DE LA BROISE.

PRÉDICATION

Vieira Prégador. *Estudo philosophico da eloquencia sagrada segundo a vida e as obras do Grande orador Portuguez*, par le P. Luiz Gonzaga do Valle Coelho Pereira Cabral. Porto, José Fructuoso da Fonseca, 1901. 2 in-8.

L'auteur de ce livre n'est pas un inconnu pour les lecteurs des *Études*, qui ont eu les prémices de ses travaux sur le P. Antoine Vieira.

Le titre de son nouvel ouvrage en indique clairement la pensée : *Vieira prédicateur. Étude philosophique sur l'éloquence sacrée d'après la vie et les œuvres du grand orateur portugais.* Il s'agit de relever de la décadence où elle se traîne, la prédication portugaise ; pour cela l'auteur présente au clergé national un traité complet de prédication et un modèle. Les épisodes les plus saillants de la vie du grand orateur de Lisbonne et du Brésil, les pages les plus éloquentes de son œuvre viennent, d'un bout à l'autre, appuyer les théories.

Évidemment, c'est au point de vue portugais qu'il faut se mettre pour rendre justice à ce travail, honoré des approbations les plus louangeuses de huit archevêques et évêques. Un étranger se plaindrait peut-être de ce que les exemples soient tirés du seul Vieira ; il estimerait que le côté théorique de l'ouvrage eût gagné à avoir quelque chose de moins exclusivement national. Il y aurait tant d'autres orateurs à citer. Il trouverait aussi que la théorie fait un peu de tort au portrait. Le personnage, présenté dans chaque chapitre sous un côté nouveau, l'homme de Dieu, l'homme de génie, la volonté, l'inspiration, le dogme, la morale, les exordes, les divisions, etc., est nécessairement un peu éparpillé. Pour un lecteur français la synthèse ferait défaut. Mais la faute en est à lui qui ne connaît pas assez Vieira par avance. Le prêtre portugais n'aura pas besoin qu'on lui fasse ce portrait : il n'en ignore rien. Il a plutôt besoin qu'on l'analyse en détail, et c'est ce que le P. Cabral fait avec un luxe de citations dont nul ne se plaindra.

Ajoutons que l'auteur est fort au courant de la littérature étrangère en matière de prédication. De Louis de Grenade au P. Longhaye, de Dupanloup au P. Monsabré, tous sont cités, analysés, largement reproduits. Peut-être même y a-t-il excès, et tel auteur ne méritait pas l'honneur qu'on lui fait de le réfuter.

Il est bien difficile à des protes de ne pas écorcher les noms propres étrangers. Dans une seconde édition, l'auteur fera disparaître certaines de ces menues taches : ainsi, T. I, p. 254, de Brémond, pour Brémont ; p. 306, Barthélémy, pour Barthélemy ; p. 378, Druilhet, pour Duilhé ; p. 420, Hoeper, pour Hoefer ; T. II, p. 45, Fénélon, pour Fénelon ; p. 200, Commelet, pour Commolet ; p. 525, Tanquerey, S. J., pour Tanqueray, S. S., etc.

Je n'ose promettre au P. Cabral que son livre sera beaucoup lu en France : on y sait bien peu le portugais. Certaines parties cependant — tout le premier volume — n'auraient besoin que de légères retouches pour être mises à la portée de notre clergé : et j'ose croire que ce ne serait pas sans fruit. D'autres, qui s'intéressent au mouvement des idées, verraient, à lire le *Vieira Prégador*, combien l'on se préoccupe en pays de langue portugaise des livres, des mots, des choses, des théories qui viennent de France. Bon ou mauvais, pour l'accepter ou pour le combattre, le « Gallicisme » semble être à l'ordre du jour. (T. II, p. 93 et suiv.) A ce titre seul, — et il y en a d'autres, — le livre du P. Cabral mériterait l'attention du public français. A. Brou.

PHILOSOPHIE

Elementa philosophiæ scholasticæ, auctore Dr Seb. Reinstadler, in seminario Metensi philosophiæ professore. Volumen II, continens *anthropologiam*, *theologiam naturalem*, *ethicam*. — Friburgi Brisgoviæ, Herder.

Le second volume de la philosophie du Dr Reinstadler mérite les mêmes éloges que le premier : même sûreté de doctrine, même modération dans l'appréciation des systèmes, même limpidité d'exposition. Les thèses les plus importantes de la psychologie, spiritualité, liberté, immortalité de l'âme, sont largement présentées et bien prouvées. A la série complète des preuves de l'existence de Dieu, s'ajoute une thèse sur la possibilité de l'athéïsme. L'auteur résume fidèlement les théories de Banès et Molina sur le concours divin. Mais nous ne souscrivons pas à cette conclusion : si la thèse de Molina est probable et surtout plus suave, celle de Banès aurait pour elle *plus de rigueur logique*. Grâce à d'heureuses inspirations de Lessius, l'auteur complète la théodicée dogmatique par ce qu'on pourrait appeler une théodicée

mystique. La morale du D[r] Reinstadler reproduit à peu près les thèses du R. P. Cathrein. Signalons les pages consacrées à l'exposition et à la réfutation du socialisme, et aussi des revendications outrées de l'État césarien. Peut-être le principe d'obligation n'est-il pas suffisamment distingué du principe de moralité.

Eugène Lanusse.

Thesaurus Philosophiæ Thomisticæ, seu selecti textus... cura et studio Gabrielis Bulliat, Presbyteri Societatis Sancti Sulpicii, Doctoris in Sacra Theologia et in Jure Canonico. Paris, Vic et Amat, 1900. Grand in-8, pp. xv-704.

M. l'abbé Bulliat s'est proposé de distribuer les enseignements philosophiques de saint Thomas suivant l'ordre adopté dans l'enseignement moderne de la philosophie scolastique. Son ouvrage est un guide pour les débutants, en même temps qu'il permet à tous les lecteurs d'étudier directement et personnellement la doctrine du maître. D'une part on nous présente un recueil méthodique de documents, et non un amas de citations. D'autre part, néanmoins, ce n'est pas un commentaire ou un résumé, mais le texte même de saint Thomas qui est mis à notre disposition.

Quand viendra l'heure — prochaine, nous le souhaitons et l'espérons — de la seconde édition, M. l'abbé Bulliat devrait, nous semble-t-il, ajouter une préface de quelques pages à son livre, dut-il, pour ne pas en augmenter le volume, retrancher ici et là un texte ou l'autre. Le but de cette préface serait de prévenir certaines objections ou certaines difficultés qui peuvent naître dans l'esprit du lecteur. La philosophie moderne pose d'une manière plus aiguë certaines questions dont le moyen âge s'est moins préoccupé. Elle nie ou révoque en doute des principes dont la vérité était jadis hors de discussion. Les scolastiques modernes ont à lutter pour défendre la spiritualité des idées et la distinction réelle des idées et des images, pour maintenir l'objectivité de la notion de substance ou le fondement divin de l'obligation morale. Ces vérités et plusieurs autres, n'étant pas contestées du temps de saint Thomas comme elles le furent depuis, n'étaient pas l'objet de longues analyses. Mais par contre on trouve dans le « Thesaurus Philosophiæ Thomisticæ » bien

des questions d'entologie, de cosmologie, de psychologie, de théodicée et d'éthique auxquelles la philosophie moderne reste étrangère, parfois systématiquement. Il ne faudrait pas exagérer la distance qui sépare un philosophe contemporain d'un philosophe du moyen âge. Telle question logique ou métaphysique d'allure toute moderne fut traitée jadis et souvent résolue — du moins en grande partie — mais dans un langage qui, depuis lors, n'est plus si bien compris.

Il y aurait profit, croyons-nous, à préciser, en quelques pages d'introduction, ces remarques et d'autres analogues.

Ne conviendrait-il pas également d'ajouter à la table des matières un index alphabétique des sujets dont le *Thesaurus* fournit un développement ou une mention ?

Du reste, tel quel, le travail de M. l'abbé Bulliat, par l'heureux choix et par le groupement judicieux des textes, est en lui-même et quant au fond tout près de la perfection, s'il ne l'atteint déjà. Xavier Moisant.

LITTÉRATURE

Cicéron Orateur. *Analyse et critique des discours de Cicéron*, par Victor Cucheval. Paris, Belin, 1901. 2 vol. in-12.

M. Cucheval est déjà connu par ses deux excellents ouvrages de vulgarisation sur l'histoire de l'éloquence latine avant et après Cicéron. Il y parle longuement d'orateurs autrefois célèbres, mais dont aucun discours ne nous a été conservé. Ne se devait-il pas à lui-même de nous faire connaître aussi le seul Romain dont les œuvres oratoires soient parvenues jusqu'à nous ? Il s'y est enfin décidé, et tous les amis des lettres l'en remercieront. Certains savants, aujourd'hui, font volontiers fi de Cicéron. M. Cucheval n'a pas cru devoir sacrifier à cette mode; il sait reconnaître les défauts réels du grand orateur, mais il sait aussi mettre en lumière ses brillantes qualités.

Après avoir raconté la jeunesse de Cicéron et sa formation oratoire, il étudie successivement chacun de ses discours, en fait le résumé, traduit quelques passages choisis avec goût, donne les éclaircissements nécessaires et juge avec impartialité l'argumentation, le style, l'esprit ou le pathétique, la finesse ou la véhémence, et ces jugements sont variés comme l'œuvre même qui en

est l'objet. Aussi l'auteur peut-il à bon droit conclure : « Cette étude nous a permis de constater les développements successifs : progrès, maturité, épanouissement d'une éloquence qui n'a jamais connu ni lassitude, ni décadence. Elle n'est pas née comme la Minerve de Jupiter toute armée et prête à la lutte. Elle est, sans doute, le fruit d'un génie naturel, mais d'un génie développé par un travail qui ne s'est, à aucun moment, ni ralenti, ni interrompu. »

Les jugements de M. Cucheval sont personnels et inspirés par l'étude directe des discours de Cicéron. Il a cru devoir négliger les nombreux travaux parus au siècle dernier en France, en Angleterre, en Allemagne surtout; il ne cite guère que le livre de M. Boissier : *Cicéron et ses amis*; quelques notes de Burnouf et deux éditions publiées par Wolfen en 1801. Nous ne lui en ferons pas un reproche; l'étude de la bibliographie n'était pas nécessaire pour le but qu'il se proposait, et, tel qu'il est, son ouvrage sera utile aux professeurs de l'enseignement secondaire. Les candidats à la licence le liront aussi avec fruit. L. L.

HISTOIRE

L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc, et la Cause de sa haine contre la Libératrice, par Jean-Baptiste-Joseph Ayroles, S. J. Paris, X. Rondelet, 1902. Gr. in-8, pp. xv-261.

Cette longue et savante dissertation est une réponse aux auteurs du *Cartulaire*, qui n'ont pas, sur le rôle de l'Université de Paris, au temps de Jeanne d'Arc, les mêmes idées que le R. P. Ayroles. A leurs yeux, l'antipathie de la célèbre corporation pour la Pucelle n'est pas toute sans excuse dans les circonstances, et l'accusation de schismatiques dont on charge les docteurs de Paris n'est nullement fondée, puisque le Concile de Bâle, s'il était convoqué au moment du procès de Rouen, ne fut constitué que vers la fin de juillet 1431. Le R. P. Ayroles démontre largement que l'Université de Paris n'avait pas attendu cette date pour attaquer, dans ses doctrines, la constitution fondamentale de l'Église. Depuis le jour où elle avait embrassé le parti de l'antipape Clément VII, elle avait revendiqué « l'hégémonie dans l'Église et une suprématie réelle devant laquelle tout le reste de

la chrétienté, sans excepter les évêques et les papes, devait plier ». Au point de vue politique, elle était, en 1430, avec les Anglais et les Bourguignons. Aussi, lorsque Jeanne vint, au nom de Dieu, lui dire, par d'éclatantes victoires, que sa position était fausse, qu'il fallait changer de camp et désavouer le passé, l'orgueilleuse Université trouva l'humiliation trop forte. Plutôt que de reconnaître la mission divine de la Libératrice, elle résolut sa mort. Là se trouve, d'après le R. P. Ayroles, le secret, la cause, non plus seulement de l'antipathie, mais de la haine profonde que l'Université de Paris déploya, durant tout le cours du procès, contre la Vénérable. Dans la dernière partie de ce consciencieux travail, l'auteur suit pas à pas le texte du *Cartulaire* et réfute les raisons alléguées pour expliquer la conduite de l'Université. Certaines insinuations, qui semblent mettre en doute le caractère surnaturel des visions de la Pucelle, sont vigoureusement combattues. Quand il le croit nécessaire, le R. P. Ayroles ne craint pas de contredire le savant archiviste du Vatican, le R. P. Denifle. Il a sous la main une quantité de documents, et c'est merveille de voir avec quelle dextérité il les met en œuvre. Jules Peyré.

La Vénérable Jeanne la Pucelle est-elle martyre au sens strict du mot ? par J.-B. Ayroles, S. J. Vienne, Ligugé, imprimerie Saint-Martin, 1901, pp. 44.

Cette brochure est un extrait du cinquième volume de la vraie Jeanne d'Arc : *La Martyre*. L'auteur recherche les titres de la Vénérable aux honneurs du martyre proprement dit. D'abord, qu'enseigne la théologie ? Benoît XIV, dans son ouvrage *de Beatificatione et Canonisatione Sanctorum*, écrit : « Doit être regardé comme martyr quiconque souffre la mort pour refuser un acte en opposition avec les commandements de la religion ; ou qui, en raison des circonstances, serait nuisible à la religion ; ou pour faire, contre la défense du tyran, un acte approuvé par la religion. » N'est-ce pas le cas de la Pucelle ? Elle a été brûlée pour n'avoir pas voulu abjurer ses révélations. Or, prononcer une telle abjuration, c'était mentir à sa conscience bien formée, c'était se rendre coupable du péché de blasphème, d'infidélité, de désobéissance ; c'était priver la foi chrétienne d'un bien d'une incalculable étendue. Suivent les objections. On lira avec intérêt la

réfutation très nette qui les accompagne, ainsi que le chapitre v, intitulé : « Les Prophéties de la Pucelle durant sa passion. » La brochure se termine par un parallèle entre la mort de Jeanne et celle de Notre-Seigneur.

Jules Peyré.

Le duc d'Aiguillon et La Chalotais. T. III, *la Réhabilitation*, par B. Pocquet. Paris, Perrin, 1902. In-18, pp. 656.

Dans ce troisième volume, La Chalotais disparaît ou à peu près, et c'est la lutte entre l'esprit provincial et le pouvoir absolu qui remplit la scène.

Il est inutile d'insister sur le soin exquis et patient avec lequel M. Pocquet a fait les recherches commandées par son sujet. Je l'ai déjà dit quand il a publié ses deux premiers volumes (*Études*, 5 novembre 1900). Au milieu de l'abondance dont il jouissait, M. Pocquet était exposé à l'embarras du choix. Peut-être, parfois, n'a-t-il pas assez choisi : ainsi, certaines longues listes de noms propres, avec les appréciations dont les personnages ont pu être l'objet, seraient, je crois, mieux placées en appendice.

L'intérêt du travail se maintient jusqu'au bout ; les épisodes concernant les Jésuites sont, comme ceux d'à présent, amusants et tristes. La conclusion manque peut-être d'ampleur et de plénitude. Sur La Chalotais lui-même, il aurait fallu peut-être ajouter quelques restrictions à l'éloge, et sur le triomphe du Parlement de Bretagne mieux dégager la moralité.

M. Pocquet ne cache pas ses sympathies pour les Bretons qui s'opposèrent à l'absolutisme royal. C'est une manière de résoudre le problème de la résistance au pouvoir. Que ce problème est difficile ! Louis XV errait en voulant imposer à toute force à la Bretagne des volontés non justifiées. Nobles des États et parlementaires de Rennes avaient raison de croire que Louis XV errait et de le lui faire savoir. Mais la faute du roi devenant inévitable, que faire ? Ni l'honneur mondain ni même la conscience du droit n'en peuvent décider. Qu'est-ce qui vaut le mieux ? Laisser le temps et la réflexion corriger l'autorité qui se trompe, ou la contraindre, par la peur des extrémités, à se corriger ? Où est le bien public ? Dans la sauvegarde d'un intérêt particulier en cause, ou dans la sauvegarde d'un pouvoir indiscuté, ou dans une transaction qui masque la défaite de l'intérêt ou du pouvoir, en attendant

que les circonstances permettent de les mettre tous deux en sûreté ? Encore une fois le problème est difficile. J'aurais voulu que M. Pocquet indiquât cette philosophie du drame qu'il raconte.

L'attitude des nobles aux États de Bretagne de 1767, le triomphe fait au Parlement en 1769 et à La Chalotais en 1772, les protestations des parlementaires contre la réforme de Maupeou montrent, en tous cas, que des gens tout dévoués au roi, n'avaient point, à l'égard de son bon plaisir, la servile docilité que les Maupeou d'aujourd'hui exigent chez les vrais partisans de la République.

Paul DUDON.

L'Empire libéral, par E. OLLIVIER. T. VI. Paris, Garnier, 1901. In-18, pp. 647.

La politique extérieure a une grande place dans ce volume : la Pologne, la Grèce, le Mexique montrent tour à tour comment finissent et naissent des royaumes. M. E. OLLIVIER semble s'être particulièrement complu à tracer un tableau vivant de la personne et des luttes de ce Wielopolski qui essaya de résoudre ce difficile problème : rendre à la Pologne une autonomie sans l'arracher au Tsar. On sent qu'en écrivant ces pages, l'auteur a revécu certaines émotions de sa propre histoire politique.

Les élections de 1864, Comte et Renan, Morny, Billault et Rouher, Thiers et Jules Simon, la loi sur les coalitions et le procès des Treize, fournissent à M. E. Ollivier l'occasion de raconter ce qu'il a vu et entendu et ce qu'il a fait. Dans cette partie de son livre, les études, le récit et les souvenirs se mêlent comme dans une conversation académique ; les allusions au présent y sont parfois directes. L'intérêt n'en est que plus vif.

Ni pour l'appréciation des faits ni pour celle des personnes, M. E. Ollivier n'est hésitant. En quelques traits rapides, enlevés d'une main ferme, c'est fait. Tant pis pour ceux qui sont contestables comme Jules Simon et Thiers. M. E. Ollivier ne perd pas son temps à plaider pour eux. Il fait exception pour Renan. Était-ce la peine, bien que Renan eût une âme assez complexe pour prêter à des distinctions ?

Paul DUDON.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

R. P. Gondrand. — **La Couronne royale du Rosaire.** Paris, Briguet-Beauchesne, 1901. 2 vol. in-12, pp. x-392 et 396.

Les notes du R. P. Gondrand paraissent inépuisables, car voici deux volumes encore, pour lesquels les PP. Nicolas et Devès ont obtenu l'approbation élogieuse qui fut « sans doute l'un des derniers actes épiscopaux » du regretté archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard. Ce sont des méditations pour les *trente-trois* jours du mois du Rosaire ; car « le Souverain Pontife n'a voulu terminer qu'à la fête des morts ce mois d'octobre déjà disparu depuis deux jours ; » — méditations destinées à être lues avant chaque dizaine, sur le mystère qui lui correspond, mais assez courtes puisque, expérience faite, « l'exercice tout entier ne dure pas plus de vingt-cinq à trente minutes » ; — méditations variées dans lesquelles « jusqu'à la fin on trouvera du nouveau pour confirmer l'ancien en le développant sous d'autres formes, que la doctrine ne désavouera jamais ». Le fécond prédicateur développe tour à tour les titres de Reine qu'énoncent les litanies laurétanes, indique les fruits à cueillir sur ce *rosier*, présente la triple couronne que la main du peuple chrétien tresse en l'honneur de Marie, avec ses *feuilles* d'espérance, ses *épines* de pénitence et ses *fleurs* d'amour. Sous le style imagé du pieux oblat, on retrouvera ici comme dans ses précédents ouvrages, des pensées fortes et point banales, avec cette onctueuse ferveur qui sied si bien à la méditation des mystères du « psautier angélique » de Notre Dame. Paul Poydenot.

L'abbé Charles Dementhon, directeur au Grand-Séminaire de Bourg. — **Memento de Vie sacerdotale ou Directoire du jeune prêtre au temps présent.** Paris, Briguet-Beauchesne.

Voici un petit volume excellent, plein de sagesse et de bon sens ; un vrai trésor offert aux prêtres, aux jeunes spécialement, par l'auteur bien connu du *Directoire de l'Enseignement religieux dans les Maisons d'Education.*

L'idéal de la vie sacerdotale y est tracé d'une façon aussi originale que complète. Est-ce à dire que plusieurs des conseils pratiques, donnés par M. Dementhon, ne se retrouveraient pas dans les ouvrages similaires de ses devanciers ? Nous ne le prétendons pas ; et loin de lui en faire un reproche, nous y voyons une garantie et une recommandation de plus. Nous aimons à nous rappeler à ce propos la charmante déclaration de saint François de Sales dans la

préface de l'Introduction à la Vie dévote : « Je ne puis certes, ni veux, ni dois écrire, en cette *Introduction*, que ce qui a déjà été publié par nos prédécesseurs sur ce sujet. Ce sont les mêmes fleurs que je présente, mais le bouquet que j'en ai fait sera différent des leurs, à raison de la diversité de l'agencement dont il est façonné. »

M. Dementhon a parfaitement agencé son bouquet de sages directions, et nous le félicitons d'avoir « pris pour guides l'élite des hommes de savoir et d'expérience qui, hier et aujourd'hui, ont fixé par écrit l'image du prêtre de Jésus-Christ, tel qu'il le faut pour être le sel et la lumière de notre société contemporaine ». Préface, p. XXIII.

La répartition méthodique du *Memento* lui vaut de ne rien oublier. D'aucuns le trouveront peut-être trop serré ; nul ne lui contestera le mérite d'être complet.

Qu'il s'agisse de la *Vie extérieure* privée ou publique du prêtre, de sa *Vie intérieure* intellectuelle ou religieuse, ou enfin de sa *Vie apostolique* dans les Collèges et les Paroisses ou par les Œuvres, on chercherait vainement un point délicat qui n'ait été touché avec sûreté et justesse. Le *Memento* est une judicieuse synthèse de tout ce qui a été écrit sur un sujet si vaste.

Loin de craindre le contrôle ou les comparaisons, l'auteur a eu soin de corroborer les principales directions qu'il donne par une sorte de commentaire bibliographique perpétuel, où se trouvent indiquées les meilleures sources à consulter. Ces références précieuses ne sont pas la partie la moins intéressante du livre, ni celle qui suppose le moins d'érudition.

Un autre mérite, relevé plusieurs fois avec éloge dans les lettres épiscopales qui servent d'introduction au livre, est son actualité. On a vite compris qu'on est en face d'un esprit bien ouvert aux choses de notre époque, et connaissant à la fois les tendances dangereuses et les aspirations légitimes du temps présent.

Le souhait de l'auteur est que le prêtre unisse l'esprit de tradition à l'esprit de progrès, qu'il soit un conservateur progressiste (p. 43).

En vérité, sans réprouver les initiatives utiles et les innovations heureuses, M. Dementhon oppose une digue aux tentatives récentes de l'esprit d'erreur pour égarer le jeune clergé. Son prêtre à lui ne délaissera pas l'Ecriture sainte comme aliment de l'âme pour ne s'en servir que comme d'un thème à critiques historiques ; il verra de la Vie des saints autre chose que le côté extérieur et ne négligera pas le côté intime et surnaturel ; les vénérables méthodes d'union à Dieu et les industries spirituelles recommandées par les anciens, ne seront pas l'objet de son dédain, et il n'aura pas une confiance excessive dans les vertus purement naturelles. Dans bien d'autres détails encore le *Memento* contredit cet esprit nouveau, fait de naturalisme et de libéralisme exagéré, qui menace l'intégrité de l'orthodoxie des deux côtés de l'Atlantique.

Nous souhaiterions que l'auteur se fut servi moins uniformément de la forme infinitive, et que l'exécution typographique fut plus soignée ; « car, un livre, observe

Mgr Turinaz, qui a la valeur de ce *Memento* et qui peut rendre au clergé des services de premier ordre, ne doit rien laisser à désirer ».

Gustave Villefranche.

La vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement. 8e édition, corrigée et augmentée. Paris, Beauchesne. 1 vol. in-12, pp. xii-670. Prix : 4 francs.

On vient de publier une nouvelle édition de ce livre qui a eu quelque vogue, ces années dernières, dans un certain monde. Il n'y aura qu'une voix cette fois pour reconnaître à l'auteur le mérite, d'ailleurs assez rare, de savoir revenir de ses propres idées. Car un bon nombre de celles qui étaient proposées comme principales, dans les premières éditions, ont été généreusement sacrifiées, quelques-unes même ont cédé la place à leurs contradictoires. Il sera curieux de voir si les admirateurs des unes vont devenir les admirateurs des autres. Dans la première édition, c'était le bonheur de l'homme qui n'était qu'une fin accessoire de la création : « Dieu aurait pu me créer uniquement pour sa gloire sans y joindre pour moi aucune satisfaction ni temporelle ni éternelle... Ma satisfaction n'a rien de nécessaire, elle est accessoire » (1re édition p. 30-31). Dans les éditions suivantes, c'était notre aptitude au bonheur qui n'était qu'accessoire : « Alors même qu'il (Dieu) me créait, rien ne l'obligeait à donner à mes facultés cette aptitude et ce besoin qu'elles ont du bonheur » (6e édition, p. 23). Dans l'édition présente, c'est seulement notre élévation à l'état surnaturel qui n'est pas exigée par notre nature : « Alors même qu'Il (Dieu) me créait, qu'est-ce qui l'obligeait à choisir pour sa glorification ce mode suréminent de l'union surnaturelle ? » (8e édition, p. 53).

On ne lit plus dans l'édition nouvelle, ce qu'on rencontrait dans toutes les précédentes, que « boire un verre d'eau parce que j'ai soif c'est ma satisfaction en première ligne, le désordre essentiel, le renversement du plan de ma création », qu'il y a là « une imperfection et que l'imperfection est encore un mal ayant la même nature que le péché mortel et le péché véniel ». (6e édition, p. 70-71).

C'est un théologien romain, nous dit-on dans la préface de cette dernière édition, qui a revu l'ouvrage. Si c'est lui qui a conseillé ces suppressions ou ces modifications, nous ne pouvons que l'en féliciter. Mais il lui reste encore à faire, et il est permis de regretter qu'il n'ait pas été jusqu'au bout dans son travail de correcteur. Comment a-t-il laissé passer, par exemple, des phrases comme celle-ci : « L'imperfection est un renversement du plan divin ! — L'imperfection est le mal essentiel ? »

Comment a-t-il maintenu cette affirmation que certains critiques avaient si justement relevée, à propos des créatures autres que l'homme : « Dieu les a créées pour lui avant tout ; s'il m'en donne l'usage, ce ne peut pas être pour moi principalement, mais pour lui

essentiellement ? » (p. 62). Évidemment l'auteur n'a pas bien aperçu encore que la plupart des créatures sont données à l'homme à la façon de la dîme jadis déposée entre les mains du prêtre pour lui permettre d'accomplir son ministère, et non pas exclusivement à la façon des victimes qui ne lui étaient remises que pour être sacrifiées à Dieu. Saint Ignace qu'il prétend commenter, avait pourtant dit très explicitement : *Reliqua super faciem terræ creata sunt propter hominem, et ut eum juvent in prosecutione finis ob quem creatus est.* (*Exerc. spir, Fundam*).

Comment a-t-il omis de censurer ces lignes qui suppriment la pratique sérieuse de l'examen particulier, pour la réduire à une véritable chimère ? « S'il s'agit d'actes véniels, je sais que dans l'état de grâce ils sont effacés par un acte de vertu surnaturelle qui les suit. Ces actes ne laissent donc pas de traces dans une âme qui, au cours d'une journée produit nécessairement un assez grand nombre d'actes surnaturellement bons, puisque je la suppose en état de grâce. Quelle utilité y a-t-il dès lors à m'appesantir dans l'examen sur des actes dont il ne reste rien ? Quelles connaissances sur mon âme pourra me donner la revision de ces détails ?... » (p. 508). On ne s'explique pas cette condamnation plus que légère d'une des pratiques les plus recommandées par la raison et par l'autorité des saints.

Comment le théologien romain a-t-il autorisé ces pages qui, malgré certains adoucissements, vont encore à jeter le discrédit sur les résolutions, sur celles du moins qui ne sont pas prises sous l'influence d'une sorte d'inspiration (p. 395, seqq.) ; et cette page qui semble exclure « les pénitences de mon choix », « les pratiques de piété de mon choix » (p. 397); comme si Dieu, après nous avoir remis aux mais de notre propre conseil, devait encore intervenir régulièrement pour nous diriger constamment lui-même ?

Comment n'a-t-il pas élagué impitoyablement certaines expressions qui sentent toujours leur quiétisme : « La correspondance directe, immédiate de mon âme (pour correspondre à la volonté du bon plaisir divin) n'est pas dans l'action, elle est dans l'acceptation... Laissez la voie ouverte à Dieu, fiez-vous en lui; il fera...? » (p. 331).

Puisque l'auteur est entré dans la voie de la refonte, qu'il refonde et qu'il refonde encore. Il faudra bien des transformations comme celles de cette nouvelle édition pour permettre à l'ouvrage de circuler sans danger entre les mains des fidèles.

Si largement expurgée qu'elle soit, en effet, celle-ci est encore loin d'être recommandable. Elle aura du moins un avantage, celui de convaincre les admirateurs les plus obstinés des éditions précédentes que les erreurs signalées n'étaient pas des mythes, puisque l'auteur les a lui-même reconnues en les faisant en partie disparaître.

Christophe Simon.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 26. — A **Paris**, fêtes du centenaire de Victor Hugo.

27. — A **Paris**, la Chambre des députés vote un amendement autorisant l'intendance militaire à donner du vin aux soldats, et repousse une proposition de M. Vaillant tendant à supprimer les conseils de guerre et le Code de justice militaire.

28. — A **Paris**, le gouvernement avoue à la Chambre, pour 1901, un déficit de 175 604 763 francs.

— M. Waldeck-Rousseau s'élève, dans un banquet de la presse suburbaine, contre les « dames quêteuses » qui recueillent de l'argent en vue des élections.

Au sortir de ce banquet, le président du Conseil est victime d'un grave accident. Son coupé, pris en écharpe par un tramway, est fracassé. Son visage est déchiré par des éclats de vitre; il a une épaule fortement luxée.

Mars 1er. — Au **Brésil**, M. Fr. de Paule Rodrigo y Alvo et Sylvano Brandao sont respectivement élus président et vice-président de la République. Ils entreront en fonction le 15 novembre de cette année.

3. — A **Rome**, le Souverain Pontife Léon XIII, entré hier dans sa quatre-vingt-treizième année, commence aujourd'hui sa vingt-cinquième année de pontificat. Il assiste pontificalement à la messe célébrée à Saint-Pierre par le cardinal Vannutelli, au milieu d'un immense concours d'évêques, de prêtres et de fidèles.

— A **Paris**, après de violents discours à la Bourse du Travail, les anarchistes suscitent une bagarre où quarante agents sont blessés.

— A **Saint-Étienne**, comparaissent onze sœurs gardes-malades, des Petites-Sœurs de l'Assomption, pour infraction à la loi du 1er juillet 1901.

— A **Chartres**, obsèques religieuses de M. Ballay, gouverneur de la Guinée française.

— A **Londres**, le ministre de la guerre donne, à la Chambre des Communes, la confirmation officielle de l'enlèvement du convoi commandé par Von Donop et des détails sur ce désastre.

— A **Berlin**, M. de Bulow développe devant le Reichstag l'exposé de la politique allemande en Chine, et explique le but du voyage du prince Henri de Prusse aux États-Unis.

4. — En **Chine**, dans le Kouang-Si et à Nankin, l'insurrection prend des proportions graves. Les anciens soldats du maréchal Sou, non payés, se soulèvent en masse. Le vice-roi de Canton envoie des troupes. La cour enjoint à Sou de réduire les rebelles par la persuasion.

— En **Hongrie**, crise ministérielle partielle.

6. — A **Albertville**, le tribunal rend son jugement sur le procès des anciens Assomptionnistes et condamne chacun d'eux à 100 francs d'amende. Il ordonne de plus la fermeture du collège. Les prévenus font appel.

— En **Turquie**, nombreuses arrestations politiques, notamment celle du général Chakir-Pacha.

— A **Constantinople**, les ambassades de Russie, de France, d'Angleterre et d'Italie adressent au sultan une note comminatoire au sujet des mesures prises par le gouvernement ottoman contre le commerce crétois.

7. — A **Berlin**, scènes violentes au Conseil municipal au sujet des abattoirs. Des irrégularités ayant été commises, l'assemblée annule les adjudications malgré le bourgmestre.

8. — A **Tweebosch**, dans l'Afrique du Sud, Delarey remporte sur les troupes britanniques un éclatant succès. Lord Methuen est blessé et fait prisonnier avec sa colonne d'environ 1 200 hommes, 4 canons et un grand convoi.

9. — A **Paris**, M. Paul Escudier, nationaliste, est élu président du Conseil municipal.

10. — A **Paris**, la Chambre siège matin et soir, contrairement à l'usage de ne pas siéger le dimanche. Elle décrète la laïcisation des écoles encore tenues par des religieuses et leur accorde trois ans seulement comme dernier délai. Elle retire au collège Stanislas les professeurs de l'Université, et finit de voter rapidement le budget.

— A **Rome**, le Parlement reprend ses séances et élit pour président M. Bianchieri, âgé de quatre-vingts ans.

Paris, le 10 mars 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 90

ARTICLES DE FOND

REVUE DES LIVRES

FIN DU TOME 90

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

